This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD

Vet. Fr. II B. 1675

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot conſidéré dans ſes diverſes acceptions grammaticales, propres, figurées, ſynonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Proſodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Verſification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poëſie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blaſon, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Hiſtoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Expoſé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Hiſtoire Sacrée, Eccléſiaſtique & Profane.

4°. Des détails raiſonnés & philoſophiques ſur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Juriſprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Phyſique, les Mathématiques, la Muſique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-SEPTIÈME.

A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
23 MAY 1996
OF OXFORD
LIBRARY

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

SPA; bourg d'Allemagne, au pays de Liége, dans le marquiſat de Franchimont, à cinq lieues de Liége & à trois de Limbourg. Il eſt remarquable par ſes eaux minérales qui ſont très-fréquentées.

SPACIEUSEMENT; adverbe *Spaciosè*. Au large, en grand eſpace. *Être logé ſpacieuſement.*

SPACIEUX, EUSE; adjectif. *Spacioſus*. Qui eſt de grande étendue. Il ne ſe dit que du lieu & non du temps. *Un terrain ſpacieux. Une maiſon ſpacieuſe.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième du féminin très-brève.

SPADASSIN; ſubſtantif maſculin. *Sicarius*. Breteur, traîneur d'épée. *Les ſpadaſſins ſont fort odieux dans la ſociété.*

SPADILLE; ſubſtantif maſc C'eſt le nom qu'on donne au jeu de l'hombre & à quelques autres, à l'as de pique, qui eſt la plus haute triomphe en quelque couleur qu'on faſſe jouer. *Spadille eſt le premier des matadors.*

SPAGNOLI, (Baptiſte) Religieux Carme, dit le *Mantouan*, parce-qu'il étoit de Mantoue, né l'an 1444, étoit bâtard de la famille de *Spagnoli*. Il prit l'habit de Carme, & ſe diſtingua tellement dans ſon Ordre, qu'il parvint au généralat en 1513. Il mourut trois ans après en 1516, à 68 ans. Il eſt principalement connu par ſes poëſies. Son eſprit étoit ſi fécond, qu'il enfanta plus de cinquante-neuf mille vers, dont la plupart ſont ſemés de pointes, & n'offrent qu'une facilité molle & languiſſante. Parmi ſes poëſies on diſtingue ſes églogues, dans leſquelles il eſt tour à tour épicurien & dévot. Il détruit dans l'une la croyance d'une autre vie, & dans l'autre la Vierge apparoît à un berger, & lui promet que quand il aura paſſé ſa vie ſur le Carmel, elle l'enlevera dans des lieux plus

agréables, & l'y fera à jamais habiter les cieux avec les Driades & les Harmadriades: nouvelles Saintes que nous ne connoiſſions pas encore dans le Paradis. Ses bergers ſont d'une groſſiéreté dégoûtante. Il s'emporte juſqu'à la fureur contre les femmes & contre les eccléſiaſtiques; contre les femmes, parceque le verſificateur Mantouan n'avoit pas pu leur plaire; & contre les eccléſiaſtiques, parceque les charges de ſon Ordre n'avoient pas pu ſatisfaire ſon ambition. Ses autres poëſies ont pour objet des ſujets de morale, ou les éloges des Saints. Elles ſe trouvent dans le recueil de ſes ouvrages, publié à Anvers en 4 vol. *in-4°*, & enſuite à Paris, en 4 vol. *in-fol.* Ce recueil renferme, 1°. *Un commentaire ſur les Pſeaumes.* 2°. *La vie de Saint Baſile.* 3°. *Celle de Saint Nicolas de Tolentin*, & quelques autres ouvrages en proſe.

SPAGYRIQUE, ou SPAGIRIQUE; adjectif féminin. Il ſe dit de la chimie qui s'occupe de l'analyſe des métaux & de la recherche de la pierre philoſophale. *La philoſophie ſpagirique.*

SPAHI; ſubſtantif maſculin. Soldat Turc qui ſert à cheval.

Les Spahis ſe ſervent de l'arc & de la lance plus commodément que des armes à feu. Quelques-uns portent à la main un *girit*, eſpèce de dard de deux pieds de long, qu'ils lancent avec autant de force que d'adreſſe; mais leur arme la plus redoutable eſt le cimeterre; quelques-uns portent auſſi pour armes défenſives des cottes de mailles, des cuiraſſes & des caſques; mais le plus grand nombre n'a que l'habillement ordinaire & le turban.

SPAHILARAGA; ſubſtantif maſculin & terme de relation. Colonel général des Spahis. C'eſt un des grands Officiers du Sultan. Il a la même autorité ſur les Spahis, que l'Aga des Janiſſaires ſur ce corps d'Infanterie; elle fut même autrefois ſi grande, qu'elle étoit redoutable au Grand Seigneur; mais le Viſir Cuprogli la diminua en abaiſſant le corps des Spahis qui avoient d'étrôné l'Empereur Oſman.

SPALATRO; ville forte & Archiépiſcopale capitale de la Dalmatie Vénitienne, ſur le golfe de Veniſe, à quinze lieues, ſud-eſt, de Sébénico, & 41 lieues, nord-oueſt, de Raguſe. Les Vénitiens la poſſèdent depuis l'an 1124.

SPANDAW; ville forte d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la moyenne marche de Brandebourg, ſur le Havel, à quatre lieues, nord-oueſt, de Berlin.

SPANGENBERG; ville d'Allemagne, dans le bas Landgraviat de Heſſe, à quatre lieues, ſud-eſt, de Caſſel.

SPANHEIM; comté d'Allemagne, dans le bas Palatinat; il eſt borné au nord par l'électorat de Mayence, au midi par les duchés de Lorraine & de deux Ponts, à l'orient par l'électorat du Palatinat, & au couchant par l'électorat de Trèves. L'électeur Palatin poſſède la plus grande partie de ce comté.

SPANHEIM, (Frédéric) né dans le haut Palatinat, en 1600, parcourut une partie de l'Allemagne & de la France, & s'arrêta à Genève. Il y diſputa en 1626 une chaire de Philoſophie, & l'emporta. Son mérite lui obtint en 1631 une chaire de Théologie, que *Benoît Turretin* laiſſoit vacante. Il remplit cet emploi avec une aprobation ſi univerſelle, qu'il fut appelé à Leyde, en 1642, pour y remplir la même place. Il y ſoutint & augmenta même ſa

réputation; mais ſes grands travaux lui cauſèrent une maladie qui l'enleva à la république des lettres en 1649, à 49 ans. Ses principaux ouvrages ſont, I. *Commentaire Hiſtorique de la vie & de la mort de Meſſire Chriſtophe, vicomte de Dhona*, in-4°. II. *Dubia Evangelica*, en ſept parties. III. *Exercitationes de gratiâ univerſali*, en 3 vol. *in*-8°. IV. *La vie de l'électrice Palatine*, in-4°. *Spanheim* laiſſa ſept enfans, dont les deux aînés marchèrent ſur ſes traces.

SPANHEIM, (Ézéchiel) fils aîné du précédent, né à Genève en 1629, alla à Leyde en 1642. Son eſprit & ſon caractère lui acquirent l'amitié de *Daniel Heinſius* & de *Claude Saumaiſe*, dont il fut toujours très-eſtimé, malgré l'animoſité mutuelle qui étoit entre ces deux ſavans. Sa réputation s'étant répandue dans les pays étrangers, *Charles-Louis*, électeur Palatin, l'appella à ſa cour quoiqu'il n'eût que vingt-cinq ans, pour être gouverneur du prince électoral *Charles* ſon fils unique. *Spanheim* parut dans cette place homme de lettres & politique habile. Le Prince l'envoya dans les cours des Princes d'Italie, à Florence, à Mantoue, à Parme, à Modene, à Rome, pour obſerver les intrigues des électeurs Catholiques en ces cours. Ces divers voyages furent pour lui une nouvelle ſource de lumières, ſur-tout pour la connoiſſance des médailles & des monumens antiques. De retour à Heidelberg en 1665, l'électeur Palatin l'employa en diverſes négociations importantes dans les cours étrangères. L'electeur de Brandebourg le demanda à l'électeur Palatin, qui voulut bien lui céder un homme ſi utile. On l'envoya en France en 1680, & lorſqu'il retourna à Berlin en 1689, il y tint la place d'un des miniſtres d'état. Après la paix de Ryſwick en 1697, il fut renvoyé en France, où il demeura juſqu'en 1701. Delà il paſſa en Hollande, puis en Angleterre, en qualité d'Ambaſſadeur auprès de la Reine *Anne*. C'eſt vers ce temps-là que l'électeur de Brandebourg, qui avoit pris le titre de Roi de Pruſſe, lui donna la qualité de Baron que ſes ſervices lui avoient ſi bien méritée. Ce ſavant mourut à Londres en 1710, à 81 ans. Son érudition étoit prodigieuſe. Il ſavoit le Grec, le Latin, & parloit pluſieurs autres langues avec facilité. Ses ouvrages les plus connus ſont: I. *De preſtantia & uſu numiſmatum antiquorum*, dont la meilleure édition eſt en 2 vol. *in-fol.* ouvrage excellent, d'une érudition rare, & qui tient lieu d'une infinité d'autres livres auſſi ſavans, mais moins méthodiques. II. Pluſieurs *lettres* & *diſſertations* ſur diverſes médailles rares & curieuſes. III. Une *préface* & des *notes* ſavantes, dans l'édition des œuvres de l'empereur *Julien*, à Leipſick, 1696, *in-fol.*

SPANHEIM, (Frédéric) frère du précédent, fut profeſſeur de Théologie à Leyde, où il mourut en 1701, à 69 ans. On a de lui une *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, & pluſieurs autres ſavans ouvrages, recueillis & imprimés en 3 vol. en latin. Il y règne beaucoup d'érudition & une critique judicieuſe, aux préjugés du proteſtantiſme près.

SPARADRAP; ſubſtantif maſculin. Toile trempée dans un emplâtre fondu. On l'étend & on la laiſſe refroidir. *Le ſparadrap ſert à former des bougies pour le canal de l'Urèthre, &c.*

SPARE; ſubſtantif maſculin. *Sparus.*

Poiſſon de rivage à nageoires épineuſes, reſſemblant à la dorade par les écailles & par les aîlerons ou nageoires ; mais ſon corps eſt plus long, moins épais & plus plat ; ſon muſeau eſt pointu, ſes nageoires ſont jaunâtres, principalement celles du ventre, celles des ouies le ſont moins : il a une tache noire ſur la queue, la toile du ventre eſt noire. Le ſpare entre dans les étangs marins avec la dorade, où il fraie en été. Il évite le froid, & reſte attroupé pendant l'hiver : au printemps il fréquente ſouvent les rivages & mange ce qu'il trouve. Athenée dit que le ſpare ou ſparaillon à la chair tendre, qu'elle eſt agréable au goût, & qu'elle provoque l'urine ; étant boullie elle facilite la digeſtion ; mais étant rotie elle eſt indigeſte : d'ailleurs elle eſt plus molle que celle de la dorade ; ce qui fait que celle-ci eſt beaucoup plus recherchée.

SPARGELLE ; ſubſtantif maſculin. Plante ligneuſe ou eſpèce de petit genêt, qui croît à la hauteur d'un pied & demi, pouſſant de petites branches molles, velues & frangées ; ſes feuilles ſont oblongues, velues & naiſſent l'une de l'autre, comme articulées enſemble ; ſes fleurs naiſſent à ſes ſommités : elles ſont petites, légumineuſes & jaunes ; il leur ſuccède des gouſſes plattes, velues. La racine du ſpargelle eſt rameuſe ; cette plante croît aux lieux montagneux & dans les bois : on l'emploie en fomentation ; ſes fleurs ſont déterſives & apéritives.

SPARRE, Baron & Sénateur de Suéde dans le ſeizième ſiècle, mérita par ſes talens d'être employé dans les affaires du gouvernement. L'étude du droit naturel & public qu'il avoit approfondi, ne lui ſervit pas peu à ſe diſtinguer dans les emplois. Il avoit à cet égard des vues particulières qu'il conſigna dans un fameux traité *in-fol.* intitulé, *De lege, rege & grege.* Ses idées déplurent au gouvernement ſuédois, qui fit exactement ſupprimer ſon ouvrage. Il eſt au nombre des livres défendus de la première claſſe dans ce royaume.

SPARSILE ; adjectif féminin & terme d'Aſtronomie qui ſe dit des étoiles répandues dans le ciel, hors des conſtellations, & auxquelles les anciens ni les modernes n'ont pas donné cette forme : elles ſont auſſi appelées *informes* & *ſporades*, & ces trois adjectifs ſont preſque toujours pris ſubſtantivement. *Hévélius a réduit pluſieurs ſparſiles en conſtellations ſous différentes figures.*

SPARTE ; *voyez* LACÉDEMONE, c'eſt la même choſe.

SPARTIATE ; *voyez* LACÉDÉMONIEN.

SPASME ; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine, ſynonyme de convulſion. On doit diſtinguer le ſpaſme ou convulſion, des mouvemens convulſifs. Dans le premier cas les parties demeurent fixes & immobiles ; dans le ſecond elles ſont agitées par des ſecouſſes plus ou moins violentes. Les mouvemens convulſifs entraînent preſque toujours la perte de la connoiſſance ; on la conſerve au contraire aſſez communément dans la convulſion : la reſpiration, dans l'un & l'autre cas ſouffre peu ; mais le pouls eſt le plus ſouvent obſcur & quelquefois fébrile. On ſait que ces maladies peuvent être générales ou particulières ; & perſonne n'ignore que les muſcles en ſont le ſiége : leur durée eſt toujours très-incertaine ; mais elles ont quel-

quefois des retours très-réguliers de même que la fièvre intermittente ; ce qu'on obſerve aſſez ſouvent à celles dont le caractère eſt hyſtérique. Si la convulſion éloigne les deux angles de la bouche, on l'appelle *ſpaſme cynique* ; ſi elle n'eſt que d'un côté, elle produit la contorſion de la bouche ; il faut diſtinguer cette dernière de celle qui vient de la paralyſie dont l'effet apparent eſt à peu près le même. La convulſion qui attaque les muſcles de l'épine eſt nommée *tetanos* ; elle commence communément par les muſcles de la mâchoire & gagne enſuite le cou & le dos, juſqu'aux extrémités inférieures : la déglutition devient alors très-difficile, & les alimens liquides reviennent ſouvent par le nez. Les malades ſe plaignent du dos & ſont tourmentés par l'inſomnie ; quelques-uns tombent dans le délire. Si les ſeuls fléchiſſeurs ſouffrent, on l'appelle *emproſthotonos* ; ſi ce ſont les ſeuls extenſeurs, *epiſthotonos* ; mais ces différences que les auteurs ſcolaſtiques n'oublient jamais, ſont très-négligées des Praticiens.

Les malades dans la plupart des ſpaſmes ne peuvent ni parler ni agir, ou tombent dans une eſpèce d'affection comateuſe qui peut durer plus d'un mois ; mais quelques-uns dans cet état voient & entendent tout, & en conſervent même le ſouvenir. Nous avons dit qu'il n'en étoit pas de même des mouvemens convulſifs qui privent ordinairement de tous les ſens : les convulſions de l'une & de l'autre eſpece ſont ſouvent annoncées par des éblouiſſemens & le tintement d'oreille ; par des baillemens & des tremblemens ; par des anxiétés, des cardialgies & des nauſées ; par des palpitations & le déſordre du pouls ; par un froid ou un fourmillement aux pieds ; par l'apparence d'un air froid, qui du coccyx monte le long de l'épine ; par la tenſion des hypochondres, la conſtriction violente de l'anus, du cou de la veſſie, *&c.* après l'accès, les malades ſe ſentent comme briſés & moulus : quelques-uns ont des défaillances, ou tombent dans un profond ſommeil ; d'autres reſtent avec des engourdiſſemens : il y en a qui le terminent par des cris ou des hurlemens ; pluſieurs enfin ſouffrent pendant l'accès un priapiſme violent qui ne ceſſe pas même après la mort.

Tout le monde ſait que les femmes & les enfans, les hyſtériques & les hypochondriaques ſont les plus ſujets aux convulſions : l'amour inſenſé, tant dans la ſpéculation, que dans la pratique, la peur & les autres paſſions de l'ame y donnent ſouvent lieu. Elles précèdent quelquefois l'éruption des règles, ou ſont la ſuite de leur ſuppreſſion, des accouchemens laborieux & des fauſſes couches. Les violens efforts du vomiſſement, la ſuppreſſion & la retention des urines, celle de la ſemence, les vers ſurtout chez les enfans, la piqûre ou la morſure des animaux, les poiſons, les vins frelatés avec la litharge, la goutte remontée, la rentrée des éruptions cutanées, la ſuppreſſion de la ſueur par un très-grand froid, *&c.* peuvent jeter dans cet état : il eſt encore la ſuite de l'abſtinence outrée & des grandes pertes ; les contuſions, les plaies, les fractures, les luxations, les douleurs extrêmes, & toutes les cauſes irritant les parties nerveuſes & membraneuſes, parmi leſquelles il faut compter la bile érugineuſe qui croupit dans

l'eſtomac, peuvent exciter des convulſions.

On ſait que les ſpaſmes peuvent dégénérer en épilepſie ou en apoplexie, & que cette dernière, ainſi que la paralyſie, eſt ſurtout à craindre dans un âge avancé. Les convulſions, qui précèdent l'éruption de la petite vérole, & les autres maladies aiguës, ne ſont pas ſi dangereuſes que dans les autres temps; celles qui ſurviennent aux grandes pertes de ſang, ou à l'inanition qui vient du défaut d'alimens, ſont ſouvent mortelles: on ne juge pas plus favorablement de la convulſion des yeux, ſurtout dans les enfans. Le ſpaſme cynique, d'ailleurs très-rare, eſt réputé mortel; on craint moins la contorſion de la bouche.

Les convulſions ont communément des rémiſſions & des intermiſſions. Les unes ſont courtes & paſſagères; les autres durent longtemps. On en voit qui ſont terminées en quelques heures de temps, pendant que d'autres durent des mois & même des années. On remarquera enfin que les mouvemens convulſifs ſont incomparablement moins à craindre dans les maladies chroniques que dans les aiguës.

Il y a en général peu de remèdes à faire contre les ſpaſmes pendant le paroxyſme; cependant la ſaignée peut convenir aux pléthoriques & à ceux dont les pertes de ſang habituelles ont été ſupprimées. On peut auſſi uſer de lavemens purgatifs & ſtimulans, & de pluſieurs autres remèdes externes; tels ſont les ſternutatoires, l'odeur du vinaigre, de l'eſprit volatil de ſel ammoniac, de l'eau de luce, de l'huile de pétrole, de la térébenthine & autres ſubſtances fétides; les frictions au dos & aux jambes; les ligatures douloureuſes; les linimens émolliens & aromatiques, appliqués à l'épine; les ventouſes ſèches, comme les ſcarifiées; l'immerſion des pieds dans l'eau chaude, & autres bains, *&c.* On peut encore, ſi les malades ont la liberté d'avaler, donner des anti-ſpaſmodiques, tels que les gouttes d'Angleterre, la teinture de caſtoreum & de ſuccin, l'eau de fleurs d'orange, *&c.* On a encore vu dans ces cas de très-bons effets de l'eau froide priſe en quantité. Lorſque l'irritation de quelque partie, ou une douleur vive, fait tomber en convulſion, il eſt permis d'avoir recours aux calmans, même narcotiques, qui ſont dans tous les autres cas des remèdes très-dangereux. On a vu enfin de bons effets d'un grand bruit excité par des cors de chaſſe, des trompettes, le tambour, la poudre à canon, *&c.*

Lorſque l'accès eſt diſſipé, il faut tâcher d'en prévenir le retour par les remèdes appropriés aux différentes cauſes que nous avons rapportées; car on perdroit alors ſa peine, ſi l'on ne dirigeoit le traitement vers le mal qui donne lieu aux convulſions purement ſymptomatiques. Pour les autres cas qui ne reconnoiſſent aucune cauſe paſſagère ou accidentelle, il faut avoir recours aux remèdes qui conviennent principalement à la mélancholie. Les ſaignées ſont très-communément néceſſaires, ſurtout dans le cas de pléthore, ou de quelque ſuppreſſion ſanguine: il n'eſt pas moins important de vider les premières voies par tous les moyens connus. On fait uſage en même temps des délayans, des humectans, des tempérans & des adouciſſans. Les tiſanes nitreuſes, l'eau

de veau ou de poulet, le petit-lait, les émulsions, *&c.* y sont fort employés.

Le changement d'air, les voyages & la dissipation produisent quelquefois des effets plus sensibles que ceux qui résultent de tous les remèdes que nous venons d'indiquer. On assure que des gens, attaqués depuis long-temps de convulsions, ne s'en sont délivrés, après avoir essayé de tout, qu'en portant sur eux une pierre d'aimant bien armée.

SPASMODIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il se dit des mouvemens dont sont agitées les personnes qui ont des convulsions.

Il se dit aussi des remèdes propres aux convulsions. On les appelle encore *anti-paſmodiques.*

SPASMOLOGIE; substantif féminin. Traité des spasmes ou convulsions.

SPATH, ou SPAR; substantif masculin. Mot emprunté de l'Allemand pour désigner des espèces de pierres cristallisées, plus ou moins transparentes, qui ne font point feu avec l'acier pour la plupart, & qu'on rencontre abondamment dans l'intérieur de la terre, mais plus particulièrement dans les mines métalliques, dans leur gangue & dans leurs filons.

Il y a plusieurs pierres qui sont compriſes sous ce nom, parcequ'elles ont les propriétés générales dont nous venons de parler, & qu'elles se ressemblent d'ailleurs assez par la forme de leur cristallisation, dans laquelle on apperçoit toujours des lames brillantes, comme des espèces de miroirs; mais parmi ces pierres il y en a qui sont néanmoins d'une nature bien différente les unes des autres.

On en trouve qui sont entièrement dissolubles avec effervescence dans les acides, formant de la *sélénite* avec l'acide vitriolique, des sels déliquescens avec les acides nitreux & marin, & qui se changent en chaux vive par la calcination: ces pierres ont été nommées avec juste raison *spaths calcaires.*

D'autres, quoique tout-à-fait semblables à celles-ci pour le coup d'œil, ne font point d'effervescence avec les acides, se calcinent comme le gypse & les sélénites, & sont en effet de vrais sélénites composées d'acide vitriolique & de terre calcaire. Ces spaths sont par conséquent essentiellement différens des premiers, aussi les nomme-t-on *spaths gypseux*, ou *séléniteux.*

Il y en a d'autres qui ne sont, ni calcaires ni séléniteux, qui ne perdent point leur transparence au feu, & qui semblent être de la nature du talc.

En effet il y a une espèce de pierre cristallisée en miroirs comme un vrai spath, cependant presque opaque, inattaquable par les acides, beaucoup plus dure que tous les autres spaths, & assez pour faire un peu de feu avec l'acier; cette pierre se fond sans addition, par l'action d'un grand feu, en une matière d'un blanc demi-transparent. C'est apparemment cette espèce que M. Wallerius, M. Pott & d'autres Auteurs Allemands nomment *spath fusible.* Ils font aussi mention d'un autre spath compact, qui se casse comme du verre, & se fond sans addition. Il est assez difficile d'après les descriptions que l'on trouve dans la plupart de ces Auteurs, de reconnoître au juste

ce qu'ils entendent par *ſpath fuſible*, *ſpath quartzeux*. Toutes ces matières n'ont point encore été aſſez examinées peut-être bien connues.

Ce que l'on peut conjecturer, d'après les propriétés de tout ce qu'on appelle *ſpath*, c'eſt que ce ſont des pierres de toutes les eſpèces fort différentes entr'elles, mais qui s'étant formées dans des terreins métalliques, ont contracté, ſoit par le mélange de quelques terres métalliques, ſoit même par une métalliſation commencée dans leur propre terre, quelques propriétés communes à toutes, ou du moins au plus grand nombre.

Ces propriétés ſont. 1°. une certaine forme de lames brillantes dans leur criſtalliſation, qui ſe trouve même dans les ſpaths, dont la figure des criſtaux y paroît la moins propre, comme dans ceux qui ſont ſtriés ou à filets, car ces lames ſpathiques ſe diſtinguent aux extrémités des filets ou faiſceaux de filets de ces ſpaths.

2°. Une peſanteur ſpécifique plus grande que celle de toutes les autres pierres; il y a de ces ſpaths, & ce ſont ceux qu'on nomme particulièrement *ſpaths peſans*, dont la peſanteur eſt étonnante, & approche beaucoup de celle des métaux.

3°. Une fuſibilité plus grande que celle des autres pierres: car indépendamment de ceux des ſpaths qui ſe fondent aſſez facilement ſeuls & ſans aucune addition, le mélange des ſpaths facilite en général la fuſion de la plupart des autres terres & pierres, auſſi les emploie-t-on comme fondans dans des travaux de pluſieurs mines métalliques; c'eſt apparemment encore par la même raiſon, que beaucoup de Minéralogiſtes & de Métallurgiſtes donnent à ces pierres le nom de *fluor*.

Enfin il ſe trouve beaucoup de ſpaths colorés par des principes métalliques; on en rencontre qui imitent les couleurs de toutes les pierres précieuſes, quoique ces couleurs des ſpaths ſoient toujours beaucoup moins vives & moins belles.

SPATULE; ſubſtantif féminin. Inſtrument de Chirurgie & d'Apothicairerie, qui eſt rond par un bout & plat par l'autre. *Les Chirurgiens étendent l'onguent avec la ſpatule. Les Apothicaires ont de grandes ſpatules de bois pour remuer les drogues quand ils les délayent, ou qu'ils les font cuire.*

Les Peintres ont auſſi une *ſpatule* pour délayer & ramaſſer leurs couleurs; les Pâtiſſiers en ont une pour battre leur pâte, *&c.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

SPÉCIAL, ALE; adjectif. *Specialis.* Déterminé à quelque choſe de particulier. *Il a pour conclure cette affaire, un pouvoir ſpécial, une autoriſation ſpéciale. L'hypothèque ſpéciale ne déroge pas à la générale.*

SPÉCIALEMENT; adverbe. *Specialiter.* D'une manière ſpéciale, qui détermine, qui exprime une perſonne, une choſe particulière. *Cette terre eſt ſpécialement hypothéquée pour la dot de ſa fille. Il chargea ſes Officiers & ſpécialement ſon Ecuyer de...*

SPÉCIALITÉ; ſubſtantif féminin. *Specialitas.* Expreſſion, détermination d'une choſe ſpéciale. Il n'eſt guère uſité que dans la pratique, & principalement en cette phraſe, en parlant d'hypothèque, *ſans que la ſpécialité déroge à la généralité.*

SPÉCIEUSEMENT;

SPÉCIEUSEMENT ; adverbe. *Speciosè.* D'une manière spécieuse, avec apparence de vérité. *Leur Avocat a parlé si spécieusement que la Cour les a renvoyés absous.*

SPÉCIEUX, IEUSE ; adjectif. *Speciosus.* Qui a apparence de vérité & de justice. *Un prétexte spécieux. Des raisons spécieuses.*

On appelle *Arithmétique spécieuse* cette espèce d'arithmétique qui enseigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet que les premiers Algébristes appeloient *species*, *espèces*, apparemment parceque ces lettres servent à exprimer généralement toutes les quantités, & en marquent ainsi l'espèce générale, pour ainsi dire. On appelle cette arithmétique *spécieuse*, pour la distinguer de celle où les quantités sont exprimées par des nombres, qu'on appelle *arithmétique numérique.*

L'Arithmétique *spécieuse*, est ce que nous appelons communément *algèbre.*

SPÉCIFICATION ; substantif féminin. *Specificatio.* L'expression, la détermination des choses particulières, en les spécifiant. *On lui a légué la moitié des meubles sans autre spécification.*

SPÉCIFIÉ, ÉE ; participe passif. *Voy.* SPÉCIFIER.

SPÉCIFIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Exprimere.* Exprimer, déterminer en particulier, en détail. *Cette réserve est spécifiée dans le bail.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

SPÉCIFIQUE ; adjectif des deux genres. *Specificus.* Propre spécialement à quelque chose. Il se dit particulièrement en ces phrases : *différence spécifique. Vertu spécifique. Qualité spécifique. Remède spécifique. Le mercure est spécifique contre les maladies vénériennes.*

En termes d'Hydrostatique & de Physique, on appelle *pesanteur spécifique*, la pesanteur particulière à chaque espèce de corps naturel, & par laquelle on le distingue de tous les autres. Quand deux corps sont égaux en volume, leurs pesanteurs spécifiques sont l'une à l'autre comme leurs masses. Ainsi on dit, qu'*un corps est d'une pesanteur spécifique double d'un autre*, lorsqu'il a deux fois sa masse sous le même volume.

SPÉCIFIQUE, s'emploie quelquefois substantivement. *Le quinquina est le meilleur spécifique que l'on connoisse contre la fièvre intermittente.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très brève.

SPÉCIFIQUEMENT ; adverbe. *Speciatim.* D'une manière spécifique. On dit, qu'*un corps est spécifiquement plus pesant qu'un autre*, lorsque sous le même volume il a un poids plus grand qu'un autre corps, & l'on dit que cet autre est spécifiquement plus léger que le premier. Ainsi, si de deux sphères égales, chacune d'un pied de diamètre, l'une est de plomb & l'autre de bois ; comme on trouve que celle de plomb est plus pesante que celle de bois, on dit qu'elle est spécifiquement plus pesante, & que celle qui est de bois est spécifiquement plus légère.

SPECTACLE ; subst. masc. *Spectaculum.* Représentation théâtrale que

l'on donne au public. *Elle va ſouvent au ſpectacle. La Comédie Françoiſe eſt un ſpectacle qui me plaît beaucoup. Le Peuple Romain avoit une paſſion déméſurée pour les ſpectacles.*

SPECTACLE, ſe dit auſſi de certaines grandes cérémonies & réjouiſſances publiques. *La ſacre d'un Roi de France eſt un ſpectacle pompeux. L'illumination des rues & les feux d'artifice formoient un ſpectacle charmant.*

SPECTACLE, ſe dit encore de tout objet qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue. *Cet incendie fut un triſte ſpectacle. Un ſpectacle ſanglant, tragique.*

On dit, *être en ſpectacle*; pour dire, être expoſé à l'attention publique. *Un Miniſtre eſt en ſpectacle à tout l'Etat.*

On dit, *ſe donner en ſpectacle*; pour dire, s'expoſer aux regards & au jugement du public: & *ſervir de ſpectacle*; pour dire, être expoſé à la riſée, au mépris du public. Dans ce dernier ſens, il ne ſe dit qu'en mauvaiſe part.

SPECTATEUR, TRICE; ſubſtantif. *Spectator.* Celui, celle qui eſt préſente à un ſpectacle, comme à la Comédie, à l'Opéra, à un Carrouſel, à une Courſe de bague, &c. *Il y avoit beaucoup de Spectateurs à l'Opéra.*

SPECTATEUR, ſe dit figurément de celui qui n'agit point, qui n'a point de part dans une affaire, & qui a ſeulement attention à ce qui s'y paſſe. *Il fut ſpectateur du combat. Elle ne voulut point être ſpectatrice de leur ruine.*

SPECTRE, ſubſtantif maſculin. *Spectrum.* Fantôme, figure ſurprenante que l'on voit, ou que l'on croit voir.

Quelques-uns ont cru que les ſpectres étoient des ames des défunts qui revenoient & qui ſe montroient ſur la terre. C'étoit le ſentiment des Platoniciens, comme on le peut voir dans le Phédon de Platon, dans Porphyre, &c. En général l'opinion touchant l'exiſtence des ſpectres étoit aſſez commune dans le paganiſme. On avoit même établi des fêtes & des ſolennités pour les ames des morts, afin qu'elles ne s'aviſaſſent pas d'effrayer les hommes par leurs apparitions. Les Cabaliſtes & les Rabbins parmi les Juifs n'étoient pas moins pour les ſpectres. Il faut dire la même choſe des Turcs, & même de preſque toutes les ſectes de la religion chrétienne. Les preuves que les partiſans de cette opinion en donnent, ſont des exemples, ou profanes, ou tirés de l'Ecriture Sainte. Baronius raconte un fait, dont il croit que perſonne ne peut douter: c'eſt la fameuſe apparition de Marſilius Ficinus à ſon ami Michael Mercato. Ces deux amis étoient convenus que celui qui mourroit le premier reviendroit pour inſtruire l'autre de la vérité des choſes de l'autre vie. Quelque temps après, Mercato étant occupé à méditer ſur quelque choſe, entendit tout d'un coup une voix qui l'appeloit; c'étoit ſon ami Ficinus qu'il vit monté ſur un cheval blanc, mais qui diſparut dans le moment que l'autre l'appela par ſon nom.

La ſeconde opinion ſur l'eſſence des ſpectres eſt celle de ceux qui croient que ce ne ſont point les ames qui reviennent, mais une troiſième partie dont l'homme eſt compoſé. C'eſt là l'opinion de Théophraſte, Paracelſe, & de tous ceux qui croient que l'homme eſt compoſé de trois parties; ſavoir, de l'ame, du corps & de l'eſprit. Selon eux, chacune de ces parties s'en retourne

après la mort à l'endroit d'où elle étoit sortie; l'ame qui vient de Dieu, s'en retourne à Dieu. Le corps qui est composé de deux élémens inférieurs, le terre & l'eau, s'en retourne à la terre, & la troisième partie qui est l'esprit, étant tirée des deux élémens supérieurs l'air & le feu, s'en retourne dans l'air, où avec le temps elle est dissoute comme le corps; & c'est cet esprit, & non pas l'ame qui se mêle des apparitions. Théophraste ajoute qu'il se fait voir ordinairement dans les lieux & auprès des choses qui avoient le plus frappé la personne qu'il animoit; parcequ'il lui en étoit resté des impressions extrêmement fortes.

La troisième opinion est celle qui attribue les apparitions aux esprits élémentaires. Paracelse & quelques-uns de ses Sectateurs croient que chaque élément est rempli d'un certain nombre d'esprits, que les astres sont la demeure des Salamandres, l'air celle des Sylphes, l'eau celle des Nymphes, & la terre celle des Pigmées.

La quatrième opinion regarde comme des spectres les exhalaisons des corps qui pourrissent. Les partisans de cette hypothèse croient que ces exhalaisons rendues plus épaisses par l'air de la nuit, peuvent représenter la figure d'un homme mort. C'est la philosophie de Cardan & d'autres; elle n'est pas nouvelle. On en trouve des traces dans les Anciens, & surtout dans la Troade de Sénèque.

Enfin la cinquième opinion donne pour cause des spectres des opérations diaboliques. Ceux qui la suivent supposent la vérité des apparitions comme un fait historique dont on ne peut point douter; mais ils croient que c'est l'ouvrage du démon, qui se formant un corps de l'air, s'en sert pour ses différens desseins. Ils soutiennent que c'est la manière la plus convenable & la moins embarrassante pour expliquer les apparitions.

On dit familièrement & par exagération d'une personne qui est fort grande, have & maigre, que *c'est un spectre.*

En Physique, on appelle *spectre* l'image colorée & oblongue que forment sur la muraille d'une chambre obscure, les rayons de lumière rompus & écartés par le prisme. *Spectre coloré.*

SPÉCULAIRE; adjectif féminin. Il se dit d'une pierre composée de feuillets brillans & transparens. On en fait du plâtre.

SPÉCULATEUR; substantif masculin. *Speculator.* Qui spécule. Il ne se dit proprement qu'en parlant des astres & des phénomènes du Ciel. *Hipparque, Kepler, Hévélius, Flamsteed, Cassini, Bradley ont été de fameux spéculateurs des corps célestes.* On dit plus communément *observateur.*

SPÉCULATIF, IVE; adjectif. *Contemplator.* Qui a coutume de spéculer attentivement. *Copernic & Newton ont été des Philosophes spéculatifs.*

Il se dit aussi des choses qui sont l'objet de la spéculation. *La Métaphysique est une science purement spéculative.*

Il est aussi substantif, & alors il ne se dit guère que de ceux qui raisonnent profondément sur les matières politiques. *Les spéculatifs prétendoient que la paix étoit prochaine.*

SPÉCULATION; substantif féminin. *Speculatio.* Action de spéculer. *S'attacher à la spéculation des corps celestes. Ne vous amusez pas à ces*

spéculations vaines & chimériques dont tant de gens se repaissent.

SPÉCULATION, signifie aussi, les observations faites, écrites par les spéculateurs. *Les spéculations des philosophes sur la pesanteur des corps.*

SPÉCULATION, signifie encore, théorie; & en ce sens il est opposé à pratique. *En Physique il faut moins s'arrêter à la spéculation qu'à l'expérience. Dans cette science, la pratique est préférable à la spéculation.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

SPÉCULÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SPÉCULER.

SPÉCULER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Observare.* Regarder ou observer curieusement soit avec des lunettes, soit à la vue simple, les objets célestes ou terrestres. *Il passe les nuits à spéculer les étoiles*, ou simplement à *spéculer.* On dit plus communément *observer.*

SPÉCULER, signifie aussi, méditer attentivement sur quelque matière; & alors il est neutre. *Saint-Augustin a beaucoup spéculé sur la grâce. Les Anciens s'appliquoient plus à spéculer qu'à faire des expériences.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SPECULUM OCULI; substantif masculin. Mot emprunté du latin, & adopté dans notre langue pour exprimer l'instrument dont les Chirurgiens se servent pour tenir l'œil ouvert, & y pratiquer quelque opération. On dit de même, *speculum nasi*, pour exprimer l'instrument par le moyen duquel on dilate une narine pour découvrir les maladies du fond du nez, & y porter remède. Et *speculum oris*, l'instrument par le moyen duquel on force un malade à ouvrir la bouche. Et *speculum uteri*, un instrument propre à dilater le vagin & la matrice pour en connoître les maladies, & y remédier. Et *speculum ani*, l'instrument qui sert à dilater l'anus.

SPÉE; substantif féminin. Bois d'un an ou deux.

SPÉED, (Jean) mort à Londres en 1629, fut destiné d'abord à apprendre un métier; mais ayant trouvé un Mécène, il fit ses études. Son érudition lui procura les faveurs de Jacques Premier, qui répandit sur lui des bienfaits. On a de lui un ouvrage intitulé: *Théâtre de la Grande-Bretagne*, en anglois. Cet ouvrage fut traduit en latin, & imprimé à Amsterdam, *in-fol.* 1646. L'Auteur y donne une description exacte de cette Monarchie, une juste idée des mœurs de ses habitans, & un état de son gouvernement ancien & moderne. Il fait aussi l'histoire de ses Rois jusqu'à Jacques Premier son protecteur.

SPELLO, bourg d'Italie dans l'Ombrie, au Duché de Spolette, à une lieue, nord-oueſt, de Foligno.

SPELMAN, (Henri) Chevalier anglois, mort en 1641, se rendit habile dans l'histoire d'Angleterre. Il s'attacha aussi à débrouiller le chaos des mots de la basse latinité. On a de lui, 1°. *Glossarium Archæologicum*, in-fol. Il y explique les termes barbares & étrangers, les vieux mots remis en usage, & les nouveaux inventés depuis la décadence de l'empire Romain. 2°. *Villare Anglicum*; c'est une description alphabétique des villes, bourgs & villages d'Angleterre, *in-8°.* 3°. Une *Collection des Conciles d'Angleterre.*

Wilkius donna en 1737, une édition de cet ouvrage, plus ample que la première, qui n'étoit qu'en deux volumes *in-folio*. Celle que nous citons & qui eſt la meilleure, eſt en quatre vol. *in-fol.* 4°. *Reliquiæ ſpelmanicæ*, in-fol. en Anglois. C'eſt un recueil de traités néceſſaires pour étudier l'hiſtoire d'Angleterre. 5°. *Codex legum veterum ſtatutorum Angliæ*, que *Wilkius* a inſéré dans ſes *Leges Anglo-Saxonicæ*, à Londres en 1721, *in fol.*

SPENCER, (Edmond) Poëte Anglois, natif de Londres, mort vers l'an 1598. La Reine Elizabeth en faiſoit un cas ſingulier; elle lui fit compter cent livres ſterlings pour une pièce de vers que ce Poëte lui préſenta. Parmi les ouvrages de *Spencer*, le plus eſtimé eſt ſa *Fairy-queen*, c'eſt-à-dire la *Reine des Fées*, en douze chants. Sa verſification eſt douce, ſa poëſie harmonieuſe, ſon élocution aiſée, ſon imagination brillante. Cependant ſon ouvrage ennuie tous les lecteurs qui n'aiment pas les allégories trop longues, les deſcriptions verbeuſes, les ſtances multipliées. Il déplaît encore aux gens ſages par ſes tableaux des extravagances de la Chevalerie, par ſes affectations & ſes *concetti*.

SPENCER, (Jean) né en 1630, devint maître du collége du Corps de Chriſt, & doyen d'Ely, & mourut en 1693, à 63 ans. On a de lui un ouvrage ſur *les Lois des Hébreux*, & les raiſons de ces lois; & pluſieurs autres écrits imprimés à Cambridge en 1727, en deux vol. *in-fol.* dans leſquels on trouve beaucoup d'érudition, & pluſieurs obſervations ſingulieres.

SPENCER, (Guillaume) de Cambridge, Membre du Collége de la Trinité, dont on a une bonne édition Grecque & Latine de l'ouvrage d'*Origene* contre *Celſe*, & de la *Philocalie*, avec des notes où il prodigue l'érudition.

SPERATUS, (Paul) Théologien Luthérien, né en 1484, d'une ancienne famille de Suabe, prêcha le Luthéraniſme à Saltzbourg, à Vienne en Autriche, & en pluſieurs autres villes d'Allemagne. *Luther* l'envoya en Pruſſe, où il fut élevé à l'épiſcopat de Poméranie, où il mourut en 1554, à 70 ans. On a de lui pluſieurs ouvrages, entr'autres des *Cantiques* que l'on chante dans les Égliſes Luthériennes, & dont les Proteſtans font cas.

SPERJULE; *voyez* ESPARGOUTTE.

SPERLONGA; bourg d'Italie, au royaume de Naples, ſur la côte de la terre de Labour, entre Gaette & Terracine.

SPERMATIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui a rapport à la ſemence. Les *artères ſpermatiques* ſont au nombre de deux, quelquefois plus; elles ſortent pour l'ordinaire de la partie antérieure de l'aorte, environ un pouce au-deſſous des émulgentes; enſuite elles deſcendent en fourniſſant des ramifications collatérales, & paſſant dans les hommes par les ouvertures aponévrotiques des muſcles du bas-ventre; lorſqu'elles ſont parvenues à quelque diſtance du teſticule, elles ſe partagent en deux branches principales, dont l'une va ſe diſtribuer dans la ſubſtance même du teſticule, & l'autre à l'épididyme. Dans les femmes elles ne ſortent pas du bas-ventre, mais elles ſe diſtribuent aux ovaires & à l'uterus.

Les veines ſpermatiques accompagnent les artères de même nom,

& vont ſe rendre, la droite dans la veine-cave inférieure, & la gauche dans la veine-rénale du même côté.

Il faut remarquer que les artères ſpermatiques, à peu de diſtance de leur origine, s'uniſſent par le moyen du tiſſu cellulaire, & non par des anaſtomoſes, avec les veines ſpermatiques; parvenues enſuite près des anneaux des muſcles obliques externes, elles ſe joignent auſſi aux nerfs des teſticules, de même qu'aux conduits nommés *déférens* qui en reviennent; & tous ces vaiſſeaux qui ſont joints enſemble par la tunique vaginale dans laquelle ils ſont renfermés, compoſent ce que l'on nomme communément le *cordon des vaiſſeaux ſpermatiques*.

SPERLING, (Jean) né à Zenchfeld en Thuringe en 1603, enſeigna la phyſique avec ſuccès à Wirtemberg, où il mourut en 1658. On a de lui pluſieurs bons ouvrages. Les principaux ſont, 1°. *Inſtitutiones phyſicæ*. 2°. *Anthropologiæ phyſicæ*, &c.

SPERMATOCÈLE; ſubſtantif féminin & terme de chirurgie. Fauſſe hernie cauſée par le gonflement des vaiſſeaux déférens, qui les fait tomber dans le ſcrotum. Les ſaignées, la diette rafraîchiſſante & les cataplaſmes anodins ſont les remèdes qu'on emploie dans cette maladie, qui dégénère en ſarcocèle ſi elle n'eſt pas calmée promptement par ces moyens.

SPERMATOLOGIE; ſubſtantif féminin. Traité ou diſſertation ſur la ſemence. *La ſpermatologie de Schurig*.

SPERME; ſubſtantif maſculin. *Sperma*. La ſemence dont l'animal eſt engendré.

De l'aorte qui deſcend vers la région des lombes, partent des vaiſſeaux qui conduiſent la matière ſpermatique au teſticule compoſé d'une infinité de vaiſſeaux faiſant l'office de glande; la matière y étant filtrée eſt portée par deux conduits qu'on nomme *déférens*, dans deux petites poches membraneuſes & cellulaires, ſituées à la partie poſtérieure & inférieure de la veſſie, appelées *véſicules ſéminaires* qui lui ſervent de réſervoirs; des véſicules ſéminaires la ſemence ſe décharge par le moyen des deux conduits éjaculatoires de la verge.

SPERON-SPERONI, mort en 1588 à 84 ans, commença à enſeigner la philoſophie à 24 ans à Padoue ſa patrie. Les Magiſtrats de cette ville l'ayant envoyé à Veniſe, il s'acquit tant de réputation, que lorſqu'il parloit dans le Sénat, les Avocats & les Juges des autres tribunaux quittoient le barreau pour l'entendre. On dit qu'étant à Rome, quelques Cardinaux lui demandèrent quel étoit le ſens de ces lettres que l'on voyoit gravées ſur la porte du palais du Pape, M. CCC. LX. il répondit: *multi ceci Cardinales creârunt Leonem decimum*: parceque ce Pape étoit encore jeune lorſqu'il fut élevé ſur le ſaint Siége. Les principaux ouvrages de *Spéron* ſont, 1°. Des *Dialogues*. 2°. *Canace*, tragédie. 3°. Des *Diſcours de la préſéance des Princes en Italie*.

SPET; ſubſtantif maſculin; poiſſon de mer qu'Artedi dit être du genre du Maquereau. A Livourne, & dans toute l'Italie, on lui donne le nom de *Luzzo-Marino*. Rondelet en diſtingue deux eſpèces. Ils ſont longs & ont le muſeau pointu. Ils ſont aſſez ſemblables au brochet pour la figure; de ſorte qu'à Rome & à Montpellier, ceux qui ignorent

leur propre nom, les appellent *brochets de mer*.

Le Spet de la première espèce a le corps long & menu, le museau pointu & avancé, la mâchoire inférieure plus grande que la supérieure; elle finit en pointe, & reçoit celle de dessus. Ces mâchoires sont si bien jointes ensemble, qu'on diroit qu'il n'y a aucune fente, quoiqu'elle soit grande; car c'est un poisson goulu: le dedans de la bouche est jaune; les dents sont fort aiguës, & courbées en dedans: on en compte quatre à la mâchoire de dessus. Au milieu de la mâchoire de dessous se trouve une dent plus grande que toutes les autres. Elle entre dans un trou qui est à la mâchoire supérieure. Ses yeux sont grands & précédés de deux trous: de la tête jusqu'à la queue est un seul trait, situé au milieu du corps, & qui est fait d'écailles; le ventre est blanc, le dos tendre, & les ouies assez ouvertes; la première de ses deux nageoires du dos a cinq aiguillons; sa chair est blanche, agréable au goût, dure & sèche.

La seconde espèce de spet est semblable, dit Rondelet, au *Hautin Harius*; sa queue est en pointe; sa chair & ses os sont transparens: il a par le milieu du dos un trait droit qui va des ouies jusqu'à la queue. Ce spet est plus petit & plus blanc que le précédent: la toile de son ventre est noire, & il a au ventre une longue vessie pleine d'air.

SPEY; (la) grande rivière d'Écosse, la plus grosse de ce Royaume après le Tay, & la plus rapide de toutes. Sa source est au pied d'une montagne, sur les confins des Provinces de Lochabir & de Badenoch. Elle reçoit dans son cours qui est de soixante milles, plusieurs autres rivières & se jette avec rapidité dans l'Océan, au-dessous de Bogde-Gicht. Tout l'avantage que procure cette rivière à ceux qui habitent sur ses bords, est la pêche des saumons qui s'y rencontrent en quantité. Les pêcheurs se mettent de nuit sur l'eau dans des canots d'osier entourés de cuir: ils suivent les saumons à la trace, les dardent avec des bâtons pointus, & les prennent à la main. Dans le jour ils les attendent sur le bord de l'eau.

SPEZZE; Ville d'Italie, dans l'État de Gènes, sur un golfe de même nom, à dix-neuf lieues, sud-est, de Gènes, & vingt-six lieues, nord-ouest, de Florence.

SPHACÈLE; substantif masculin. Mortification entière de quelque partie du corps, causée par l'interception de la circulation du sang & des autres humeurs.

Le sphacèle est différent de la gangrène, en ce que celle-ci n'est qu'une mortification commencée, & pour ainsi dire, le commencement du sphacèle, qui est une mortification parfaite & achevée.

On distingue le sphacèle par la noirceur ou la lividité de la partie affectée, par sa mollesse, son insensibilité, & son odeur de cadavre.

Les causes du sphacèle sont des ligatures trop serrées, des froids excessifs, les grandes inflammations, la morsure des chiens enragés, *&c.*

Il n'y a d'autre remède dans le sphacèle que l'amputation de la partie qui en est attaquée.

SPHACELÉ, ÉE; adjectif. Qui est attaqué du sphacèle. *Il avoit la jambe sphacelée.*

SPHÉNOÏDAL, ALE; adjectif &

terme d'Anatomie. Qui a du rapport à l'os ſphénoïde.

L'échancrure de l'os temporal qui reçoit l'apophyſe épineuſe de l'os ſphénoïde ſe nomme *ſphénoïdale*.

On remarque à la face interne de l'os ſphénoïde un enfoncement entre les apophyſes clinoïdes ; c'eſt cet enfoncement qu'on nomme *ſelle ſphénoïdale, ſelle de Turquie, ſelle du Turc, ſelle à cheval* ou *foſſe pituitaire*.

La ſuture ſphénoïdale joint l'os ſphénoïde avec tous les os qui ſont immédiatement à ſa circonférence.

Les ſinus ſphénoïdaux ſont deux cavités conſidérables ſituées dans la portion épaiſſe de l'os ſphénoïde, ſous la partie antérieure de la ſelle, & ſous l'intervalle des deux trous optiques juſques vers le bec de l'os ſphénoïde. Ils ſont ordinairement diviſés par une cloiſon oſſeuſe, & ouverts antérieurement aux côtés du bec derrière les conques ſupérieures du nez : leur figure, leur étendue, leur cloiſon & leurs ouvertures varient ; quelquefois il manque un des ſinus, quelquefois l'un s'ouvre ſeulement dans l'autre, quelquefois ils manquent tous deux, quelquefois il y a pluſieurs cellules ſans cloiſon, & très-ſouvent la cloiſon eſt inégale & plus d'un côté que de l'autre.

Les trous ſphénoïdaux ſont les ptérygoïdiens externes.

SPHENOÏDE ; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. C'eſt un os ſitué à la baſe du crâne, dont il forme une grande partie. Il a été ainſi nommé, parce qu'il eſt enchâſſé comme un coin entre les autres os du crâne, ce qui lui a auſſi fait donner le nom de Cunéiforme. Quelques-uns l'ont regardé comme un ſeul & même os avec l'occipital, parceque dans les vieillards ils ſe trouvent ſi parfaitemant oſſifiés & joints enſemble, qu'il n'eſt pas poſſible d'appercevoir les traces de la diviſion primitive. Cet os eſt encore nommé *baſilaire*, parce qu'il eſt ſitué à la baſe du crâne ; *os fondamental*, parceque par ſa ſituation il forme comme les fondemens de la boîte oſſeuſe du crâne ; *os multiforme* parce qu'il repréſente un grand nombre de figures différentes ; enfin *os collatoire* à cauſe de la glande pituitaire qui eſt logée dans la foſſe de la ſelle du Turc.

Cet os a une figure parfaitement ſymmétrique ; on le compare à une chauve-ſouris qui a les aîles étendues ; on le diviſe en trois parties ; ſavoir en corps qui en eſt la partie moyenne & qui eſt regardée comme le corps de cet animal, & en parties latérales qui ſont les extrêmités, & qui en repréſentent les aîles.

On diviſe encore l'os ſphénoïde en deux faces, une externe & une interne, toutes les deux inégales. Voyons ce qu'on y obſerve à l'une & à l'autre.

A la face externe on remarque des éminences & des cavités Les premières ſont neuf en nombre, quatre paires & une impaire ; les deux premières & les plus conſidérables ſont appelées les *apophyſes temporales*, ſoit parcequ'elles ſont ſituées ſur les régions du même nom, ſoit parce qu'elles concourent à les former en partie. Elles ſont auſſi nommées *les grandes aîles du ſphénoïde*. On obſerve que leurs extrêmités ont des dentelures, & ſont taillées en maniere de biſeau ou en forme d'écaille, afin de ſe joindre par ce moyen plus exactement en devant avec le coronal, &

& en arrière avec la portion écailleuſe du temporal. L'uſage de ces deux apophyſes eſt de former en partie les régions temporales & une grande portion de la couliſſe zigomatique. Les deux apophyſes ſuivantes ſont les apophyſes orbitaires, ainſi nommées à raiſon de leur ſituation & de leur uſage; elles ſont encore aſſez exactement dentelées, afin de ſe joindre ſolidement avec la partie du coronal qui leur répond. Les deux apophyſes qui ſuivent ſont appelées *pterigoïdes*; ce ſont deux éminences doubles, c'eſt-à-dire, formées de chaque côté de deux feuillets oſſeux appelés *aîles*, leſquels ſe détachant du corps de l'os, deſcendent en droite ligne, & repréſentent ainſi aſſez bien les pattes d'un oiſeau. On diſtingue ces deux languettes oſſeuſes en interne & en externe, de même que deux faces à chacune, ſavoir, une externe & l'autre interne. L'aîle externe eſt plus large, plus mince & plus courte que l'interne, & à l'extrêmité inférieure de celle-ci on découvre une eſpèce de crochet oſſeux, autour duquel roule comme dans une poulie, le tendon d'un muſcle de la luette, appelé *ptérygoſtaphylin externe*. L'uſage de ces apophyſes eſt de borner les côtés de l'ouverture poſtérieure des narines. Les deux dernières apophyſes paires ſe nomment *épineuſes* à raiſon de leur figure; ou bien *angulaires*, ou *carotidiennes*, à raiſon de leur uſage. La dernière apophyſe qui eſt l'impaire, ſe trouve préciſément dans le milieu & entre les deux aîles internes des apophyſes ptérygoïdes; elle ſe nomme le *bec oſſeux*, ou *l'apophyſe criſtagalli du ſphénoïde*; elle ſert à l'articulation ſolide du vomer.

Les cavités externes du ſphénoïde ſont des trous, des foſſes, des ſinuoſités, des goutières, des échancrures.

Les trous ſont deux en nombre (nous décrirons les autres à la face interne) un de chaque côté, creuſés dans l'épaiſſeur de l'os, & ſitués à la baſe des apophyſes ptérygoïdes. Ces trous ſont nommés *ſphénoïdaux*, parcequ'ils ſont uniques à l'extérieur de cet os; ou à raiſon de leur ſituation, *trous ptérygoïdiens externes*. Ils livrent paſſage à un rameau de l'artere carotide externe, qui va de chaque côté ſe diſtribuer dans les labyrinthes de l'os ethmoïde.

Les foſſes extérieures du ſphénoïde ſont ſix, trois de chaque côté; ſavoir deux portions de foſſes orbitaires ſur les apophyſes du même nom; elles concourent à la formation des orbites. Les quatre autres foſſes ſe nomment *ptérygoïdiennes*, & ſont diſtinguées en internes & en externes. Les internes ſont entre les deux aîles des apophyſes ptérigoïdes, & ſervent à donner attache aux muſcles ptérygoïdiens internes. Les autres ſont au haut des deux aîles externes, & donnent attache aux muſcles ptérygoïdiens externes.

Les ſinuoſités de cet os ſont deux, une de chaque côté, préciſément ſur les grandes aîles ou les apophyſes temporales de cet os. Elles donnent paſſage au tendon du muſcle temporal.

Les rainures ſont une de chaque côté en forme de petites goutieres, & auprès des apophyſes épineuſes; elles forment en partie la trompe d'Euſtache.

Les échancrures du ſphénoïde ſont treize en nombre. Les deux

premières ſont les deux échancrures ſphéno-coronales, recevant le bord du coronal qui eſt au-deſſus du proceſſus demi-circulaire. Celles d'après ſont les deux ſpheno-pariétales, leſquelles ſe trouvent aux extrémités des grandes aîles, & reçoivent la languette du pariétal. Les deux ſuivantes ſont les échancrures ſphéno-temporales, deſtinées à recevoir la portion antérieure de la partie écailleuſe du temporal. Les deux qui viennent après ſont les deux portions des fentes ſphéno-maxillaires ou orbitaires inférieures, qui ſont exactement bouchées par la dure-mère, laiſſant néanmoins une ouverture dans le milieu pour le paſſage de la ſeconde branche de la cinquième paire de nerfs, appelée *maxillaire ſupérieure*. Les deux d'après ſont nommées *ptérygo palatines*; elles règnent entre l'extrémité inférieure des deux aîles qui forment les apophyſes *ptérigoïdes*; & comme elles ſont bouchées dans l'état naturel par une portion de l'os palatin, elles ont été nommées ptérigo-palatines. Les deux dernières échancrures paires du ſphénoïde ſont nommées *épineuſes*, à raiſon de leur ſituation. Outre toutes ces échancrures, il y y en a une très-conſidérable dans le milieu de cet os, entre les deux apophyſes ptérygoïdes, occupant tout l'eſpace qu'il y a d'une aîle interne à l'autre, elle eſt nommée *échancrure naſale*; elle forme l'ouverture des arrière-narines.

La face interne de l'os ſphénoïde renferme auſſi des parties éminentes & des parties caves. Les éminentes ſont ſept apophyſes, trois paires & une impaire; cette dernière, qui eſt la plus conſidérable, & qui forme, pour ainſi dire, le corps de l'os, eſt nommée la *ſelle turcique*; les quatre ſuivantes ſont les apophyſes clinoïdes, diſtinguées en deux antérieures & en deux poſtérieures. Ces dernières ſont la plupart du temps confondues enſemble, & n'en forment qu'une. Les unes & les autres donnent attache à de petits allongemens de la dure-mère qui bordent les parties latérales de la ſelle turcique, & en forment une foſſe exactement entourée & bornée de toute part. Les deux dernières apophyſes internes ſont ſes petites aîles; c'eſt ainſi que les appelle *Ingraſſias*. On les nomme auſſi les crêtes du ſphénoïde.

Les cavités internes de cet os ſont des foſſes, des trous & des ſinus.

Il y a cinq foſſes, dont quatre ſont des portions de foſſes, ſavoir, les deux premières ſur les crêtes du ſphénoïde, formant en partie les foſſes antérieures de la baſe du crâne; & les deux d'après ſur les grandes aîles formant auſſi les foſſes moyennes de la baſe du crâne. Les unes & les autres ſervent à loger en partie le cerveau. La cinquième foſſe eſt impaire, préciſément ſur la ſelle turcique; elle ſert de domicile à la glande pituitaire.

Les trous ſont au nombre de douze, ſix de chaque côté, dont les deux premiers ſont les plus antérieurs, creuſés préciſément à la baſe des apophyſes clinoïdes antérieures; ils ſont nommés *trous optiques*, ayant pour uſage de laiſſer paſſer les nerfs de même nom. Les deux trous ſuivant ſont formés par la partie la plus élargie de la fente ſphénoïdale, ou fente déchirée, ou irrégulière antérieure; ils livrent paſſage à la troiſième

paire de nerfs appelés par Ruisch *les moteurs*, à la quatrième paire nommés par Willis les *pathétiques*, à la première branche de la cinquième paire nommée *ophthalmique*; & enfin à toute la sixième paire, si ce n'est un filet qui venant se joindre à deux filets de la cinquième, concourt à la formation du nerf intercostal. La partie supérieure de cette même fente forme un trou quelquefois bien marqué, & qui dans d'autres cas n'est qu'une échancrure. Cette ouverture, quelle qu'elle soit, a toujours le même usage, qui est de laisser passer une artère & une veine sanguine, appelées *oculaires*, parcequ'elles se distribuent à l'œil. Les trous qu'on observe après ceux-là venant toujours de devant en arrière, sont les deux grands trous ronds ou maxillaires supérieurs, qui laissent passer le second cordon de la cinquième paire de nerfs qui se distribuent à la mâchoire supérieure. Ceux qui viennent ensuite sont les deux trous ovalaires ou maxillaires inférieurs pour le passage du troisième cordon de la cinquième paire, lequel entrant dans le canal de la mâchoire inférieure, va fournir aux dents dont elle est armée: enfin les deux derniers trous sont creusés dans la substance même des apophyses épineuses, ou les nomme *trous épineux*, ou *petits trous carotiques*, ou *petits trous ronds*: ils laissent passer l'artère épineuse de la dure-mère qui va former par ses battemens & ses oscillations les impressions qu'on nomme *la feuille de figuier* dans la surface interne du pariétal.

On observe enfin au sphénoïde deux cavités creusées dans son épaisseur, & nommées *sinus sphénoïdaux*. Quelquefois ces sinus forment deux cavités distinctes par une cloison osseuse & mitoyenne, & quelquefois elle manque. Dans certains sujets la cloison n'étant pas dans le milieu, une des cavités se trouve plus spacieuse que l'autre; quelquefois enfin chacune de ces cavités a un aboutissant, & dans d'autres cas il n'y en a qu'un, & pour lors la cloison moyenne est percée pour que l'humeur d'une cavité puisse être répandue dans l'autre, & par ce moyen jetée au-dehors. L'usage de ces sinus tapissés de la membrane pituitaire servent selon quelques-uns, de magasin à la morve qui est versée par le moyen de leur ouverture le long de la lame perpendiculaire de l'ethmoïde, pour delà tomber dans le nez. On croit aussi qu'ils concourent à rendre la voix plus sonore.

La substance de cet os est compacte pour la plus grande partie, & il n'y a que fort peu de diploë, encore ne se rencontre-t-il que par endroits, savoir, dans la portion épaisse derrière la selle, vers sa symphyse avec l'occipital, & un peu dans les apophyses orbitaires.

Pour mettre l'os sphénoïde en situation, il faut tourner la selle en haut, le bec en-devant; & les apophyses ptérygoïdes en bas.

Cet os est articulé avec tous les os du crâne, & avec tous ceux de la face, excepté les os unguis, les os propres du nez, & les cornets inférieurs du nez.

Ses usages généraux sont de contribuer à la formation du crâne, & en même temps à celle de la face, de loger plusieurs parties, & de livrer passage à beaucoup d'autres, ainsi qu'on l'a fait connoître dans sa description.

SPHÉNOMAXILLAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport à l'os sphénoïde & à l'os maxillaire. *La fente sphénomaxillaire.*

SPHÉNOPALATIN ; adjectif & terme d'Anatomie. Nom d'un muscle qu'on nomme aussi *sphéno-staphilin*, & d'un trou formé par l'os du palais & par l'os sphénoïde.

SPHÉNOPHARYNGIEN ; adjectif & terme d'Anatomie. Nom d'une paire de petits muscles qui s'attachent par une de leurs extrémités à l'os sphénoïde au-dessus de l'os interne de l'apophyse Ptérigoïde, & par l'autre à une ligne tendineuse qui sépare le pharynx en deux portions, dont l'une est à droite, & l'autre à gauche. Une portion de l'extrémité qui a son attache au sphénoïde, adhère aussi à la partie cartilagineuse de la trompe d'Eustache qui en est voisine, ce qui a fait ajouter à leur nom celui de *salpingo*, par quelques Anatomistes qui les ont nommés *sphéno-salpingo-pharyngiens.*

SPHÈRE ; substantif féminin. *Sphæra.* Terme de Géométrie. Globe, corps solide dont toutes les lignes tirées du centre à la circonférence sont égales.

Propriétés de la sphère. 1°. Sa solidité est égale au produit de sa surface par le tiers de son rayon.

2°. Sa surface est égale à quatre fois l'aire de l'un de ses grands cercles.

3°. Le cube de la circonférence est à sa solidité comme 2904 est à 49.

4°. Le carré de la circonférence de l'un de ses grands cercles est à sa surface comme 22 est à 7.

5°. Onze fois le carré du sinus d'un segment de sphère, plus trente fois le carré de la corde de ce segment est à la solidité de ce segment, comme 21 est à ce même sinus.

6°. La longueur du sinus d'un segment quelconque de sphère est à la surface convexe de ce segment, comme 14 est à 44 fois le diamètre de cette sphère.

7°. Toutes les sphères sont l'une à l'autre comme les cubes de leur diamètre.

On trouve les raisons que les sphères ont entre elles dans les *Elemens d'Euclide* ; cependant *Archimede* est le premier qui a fait voir la manière de calculer la solidité de la sphère dans ses livres de *Cylindro & Sphæra.* Il a encore découvert cette fameuse propriété que la sphère est au cilindre cyrconscrit, c'est-à-dire, de base & de hauteur égales, comme 2 à 3. *Archimede* a tant estimé cette invention, qu'il ordonna de mettre sur son tombeau une sphère & un cilindre cyrconscrit.

On prouve en optique qu'une sphère entière de verre réunit presque à la distance de son demi diamètre les rayons parallèles d'un objet.

SPHÈRE, en termes d'Astronomie, se dit de cet orbe ou étendue concave qui entoure notre globe, & auquel les corps célestes, le soleil, les étoiles, les planètes & les comètes semblent être attachés.

On l'appelle aussi la *sphère* du monde, & elle est l'objet de l'astronomie sphérique.

Cette sphère est extrémement grande puisqu'elle renferme les étoiles fixes. Le diamètre de l'orbite de la terre est si petit, quand on le compare au diamètre de la sphère du monde, que le centre de la sphère ne souffre point de changement sensible, quoique l'observateur se place successivement dans les diffé-

tens points de l'orbite : mais en tous temps & à tous les points de la ſurface de la terre, les habitans ont les mêmes apparences de la ſphère ; c'eſt-à-dire que les étoiles fixes paroiſſent occuper le même point dans la ſurface de la ſphère. Notre manière de juger de la ſituation des aſtres eſt de concevoir des lignes droites tirées de l'œil ou du centre de la terre, à travers le centre de l'aſtre, & qui continuent encore juſqu'à ce qu'elles coupent cette ſphère ; les points ou les lignes qui ſe terminent ſont les lieux apparens de ces aſtres.

Pour mieux déterminer les lieux que les corps occupent dans la ſphère, on a imaginé différens cercles ſur la ſurface, & qu'on appelle par cette raiſon *cercles de la ſphère*.

Il y en a quelques-uns qu'on appelle *grands cercles*, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, &c. Les autres *petits cercles*, comme les tropiques, les parallèles, &c.

SPHÈRE, en géographie, &c. ſignifie une certaine diſpoſition de cercles ſur la ſurface de la terre, dont la plupart gardent toujours entre eux la même ſituation, mais ſont différement diſpoſés par rapport aux différens points de la ſurface de notre globe.

Les cercles qu'on concevoit originairement ſur la ſurface de la ſphère & du monde, ont été pour la plus grande partie transférés par analogie à la ſurface de la terre, où on les conçoit tracés directement ſous ceux de la ſphère & dans les mêmes plans, de manière que ſi les plans des cercles de la terre étoient continués juſqu'à la ſphère, ils coïncideroient avec les cercles reſpectifs qui y ſont placés : c'eſt ainſi que nous avons ſur la terre un horiſon, un méridien, un équateur, &c.

Comme l'équateur qui eſt dans le ciel diviſe la ſphère en deux parties égales, l'une ſeptentrionale, l'autre méridionale, de même auſſi l'équateur qui eſt ſur la ſurface de la terre, la diviſe en deux parties égales.

Et comme les méridiens qui ſont dans la ſphère paſſent par les pôles du monde, il en eſt de même de ceux qui ſont ſur la terre.

Toute la ſphère ou le globe terreſtre pouvant amener tour-à-tour tous ſes points dans le méridien, & le méridien pouvant hauſſer ou baiſſer l'axe du monde en gliſſant dans les entailles de l'horiſon, cela ſert à déterminer les aſpects du ciel à l'égard de tous les peuples de la terre, à meſurer les différences des lieux, à connoître la durée des nuits & des jours de tel lieu, le moment du lever & du coucher du ſoleil, l'heure qu'il eſt en tel endroit quand il eſt midi dans un autre ; en un mot à réſoudre toutes les queſtions qui regardent la diſpoſition des lieux, tant entr'eux ſur le globe, qu'à l'égard du ſoleil & de tout le ciel.

Donc ſuivant les différentes poſitions de quelques-uns de ces cercles par rapport aux autres, il arrive que nous avons la ſphère droite parallèle ou oblique. La ſphère droite eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon du lieu à angles droits.

Dans cette ſituation l'équateur & tous les cercles parallèles à l'horiſon doivent couper directement l'horiſon ſans s'incliner d'un côté plus que de l'autre. Réciproquement l'horiſon coupe l'équateur ; &

tous les cercles parallèles à l'équateur en deux portions égales. Telle eſt la ſphère droite, & voici ſes effets. On a le jour en général tant que le ſoleil eſt ſur l'horiſon. Or tous les cercles que le ſoleil décrit d'un tropique à l'autre ſont coupés en deux portions égales par cet horiſon, puiſqu'ils tombent directement deſſus. Les jours y ſont donc égaux aux nuits, & durant toute l'année il y a douze heures de jour & autant de nuit. Le ſoleil y deſcendant directement ſous l'horiſon, s'en éloigne plus vîte que s'il s'y plongeoit obliquement ; ainſi le crépuſcule eſt plus court.

La *ſphère parallèle* eſt celle dans laquelle l'équateur eſt parallèle à l'horiſon ſenſible, & dans le plan de l'horiſon rationnel.

Elle eſt telle pour ceux auxquels le pôle ſert de zénith. Si ce coin du monde eſt habitable, on doit y avoir l'horiſon dans l'équateur, puiſque le pôle & le zénith y étant la même choſe, à quatre-vingt-dix degrés delà, on trouve également l'horiſon & l'équateur qui ſe confondent ou deviennent parallèles l'un à l'autre ; ce qui fait donner à cette diſpoſition du monde le nom de *ſphère parallèle*. En voici les ſuites. Le ſoleil eſt ſix mois en deçà de l'équateur vers le pole arctique, & ſix mois au-delà. Si l'équateur eſt l'horiſon des peuples qui peuvent être ſous le pôle, ils devroient voir le ſoleil tourner ſix mois de ſuite autour d'eux, s'élever peu à peu durant trois mois juſqu'à la hauteur de vingt-trois degrés & demi, & pendant trois autres mois s'abaiſſer par des cercles diſpoſés en formes de lignes ſpirales, juſqu'à ce que décrivant un parallèle qui commence à ſe détacher de l'équateur ; il abandonne auſſi leur horiſon.

La *ſphère oblique* eſt celle dans laquelle l'équateur coupe l'horiſon obliquement.

Dans cette poſition l'horiſon & l'équateur ſe coupent obliquement, faiſant un angle aigu d'un côté & obtus de l'autre ; de ſorte que les révolutions diurnes de la ſphère ſe font à angles obliques à l'horiſon. L'un des pôles du monde eſt toujours élevé au-deſſus de l'horiſon, & toujours viſible ; mais l'autre eſt perpétuellement au-deſſous & inviſible, & la hauteur de l'un eſt toujours égale à l'abaiſſement de l'autre. Le zénith eſt hors de l'équateur entre lui & le pôle. Il en eſt de même du nadir.

SPHÈRE, ſignifie auſſi une eſpèce de machine ronde & mobile, compoſée de divers cercles qui repréſentent ceux que les aſtronomes imaginent dans le ciel. On appelle cette ſorte de ſphère, *ſphère armillaire*, parcequ'elle eſt compoſée d'un nombre de bandes ou anneaux de cuivre ou d'autre matière, appelés par les Latins *armilla*, à cauſe de la reſſemblance qu'ils ont avec des bracelets ou anneaux.

On la diſtingue d'avec le globe en ce que quoique le globe ait tous les cercles de la ſphère tracés ſur ſa ſurface, il n'eſt cependant pas coupé en bandes ou anneaux pour repréſenter les cercles purement & ſimplement ; mais il offre auſſi les eſpaces intermédiaires qui ſe trouvent entre les cercles.

Tout ce que nous voyons dans le ciel marche pour nous comme étant vu dans une ſphère concave. Un globe convexe & qu'on ne voit que par dehors, n'étant pas continuellement propre à nous peindre cette

concavité, on s'aviſa de conſtruire une ſphère évidée, & où l'on pût voir intérieurement tous les points qu'on a intérêt de connoître, en ne la compoſant que de ces points mis bout à bout, & en ſupprimant les autres.

Il y a des ſphères armillaires de deux ſortes ſuivant l'endroit où la terre y eſt placée; c'eſt pourquoi on les diſtingue en ſphère de Ptolémée & ſphère de Copernic: dans la première la terre occupe le centre, & dans la dernière elle eſt ſur la circonférence d'un cercle ſuivant la place que cette planète remplit dans le ſyſtème ſolaire.

SPHÈRE, ſignifie auſſi, la connoiſſance des principes de l'Aſtronomie, qu'on apprend par le moyen d'une ſphère. *C'eſt ce maître qui lui enſeigne la ſphère.*

SPHÈRE, ſignifie encore, l'eſpace dans lequel les Aſtronomes conçoivent qu'une planète fait ſon cours. *Saturne parcourt ſa ſphère en trente années.*

On appelle en termes de Phyſique, *ſphère d'activité*, l'eſpace dans lequel la vertu d'un agent naturel peut s'étendre, & hors duquel il n'a point d'action. *En plaçant une aiguille dans la ſphère d'activité de l'aimant, il l'attirera.*

SPHÈRE, ſignifie figurément, étendue de pouvoir, d'autorité, de connoiſſance, de talent, de génie. *Cela n'étoit pas de ſa ſphère. Si vous lui parlez de phyſique, il ſera hors de ſa ſphère. En traitant cette matière vous ſortez de votre ſphère.*

On dit quelquefois qu'*un homme ſort de ſa ſphère*; pour dire, qu'il ſort des bornes de ſon état, de ſa condition.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

SPHÉRICITÉ; ſubſtantif féminin. *Sphericitas.* Qualité de ce qui eſt ſphérique.

La ſphéricité des cailloux, des fruits, des graines, *&c.* & des goutes d'eau, de vif-argent, *&c.* & des bulles d'air dans l'eau, *&c.* vient, ſuivant Hook, du peu de convenance de leurs parties avec celles du fluide environnant; ce fluide, ſelon lui, les empêche de ſe mêler & les contraint de prendre une forme ronde en les preſſant également de toutes parts.

Les Newtoniens expliquent cette *ſphéricité* par leur grand principe de l'attraction, ſuivant lequel les parties de la même goute fluide, *&c.* ſe rangent naturellement le plus proche du centre de cette goute qu'il eſt poſſible, ce qui occaſionne néceſſairement une figure ronde.

SPHÉRIQUE; adjectif des deux genres. *Sphericus.* Qui eſt rond comme un globe. *Corps ſphérique. Figure ſphérique.*

SPHÉRIQUE, ſignifie auſſi, qui appartient à la ſphère. Un *angle ſphérique* eſt l'inclinaiſon mutuelle de deux plans qui coupent une ſphère.

Un *triangle ſphérique* eſt un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une ſphère qui ſe coupent l'un l'autre. Les propriétés des triangles ſphériques ſont démontrées avec beaucoup d'élégance & de ſimplicité dans un petit traité qui eſt imprimé à la fin de *l'introductio ad veram Aſtronomiam*, de M. Keill. M. de Parcieux de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de celle de Berlin, a donné au public en 1741, un traité de *Trigonométrie ſphérique in-4°.* imprimé à Paris chez Guérin; l'Auteur démontre dans cet ouvrage les propriétés des triangles *ſphériques*, en regardant leurs angles

comme les angles formés par les plans qui ſe coupent au centre de la ſphère & les côtés des triangles ſphériques comme les angles que forment entre elles les lignes tirées du centre de la ſphère aux extrémités des triangles ; c'eſt-à-dire qu'il ſubſtitue aux triangles *ſphériques* des pyramides qui ont leur ſommet au centre de la ſphère. L'Académie Royale des Sciences ayant fait examiner cet ouvrage par des commiſſaires qu'elle nomma à cet effet, a jugé que quoique l'idée de M. de Parcieux ne ſoit pas abſolument nouvelle, & qu'elle l'ait obligé de charger quelques-unes de ſes démonſtrations d'un aſſez grand détail, elle lui avoit donné moyen d'en éclaicir & d'en ſimplifier un plus grand nombre d'autres, & que cet ouvrage ne pouvoit manquer d'être fort utile.

SPHÉRIQUEMENT ; adverbe. *Spheriçè*. D'une manière ſphérique, en forme ſphérique. *Képler a fait voir que les planètes ne ſe mouvoient pas ſphériquement, mais dans des ellipſes.*

SPHÉRISTÈRE ; ſubſtantif féminin. Lieu deſtiné aux différens exercices où les balles s'employoient.

SPHÉRISTIQUE ; adjectif des deux genres. Nom générique qui comprenoit chez les anciens tous les exercices où l'on ſe ſervoit de balles.

On l'emploie preſque toujours ſubſtantivement, & alors on le fait féminin.

La ſphériſtique étoit une partie de la Gymnaſtique ancienne. On a fait honneur de ſon invention à Pithus, à Nauſicaa, aux Sicyoniens, aux Lacédémoniens, & aux Lydiens. Il paroît que dans le temps d'Homere cet exercice étoit fort en uſage, puiſque ce Poëte en fait un amuſement de ſes Héros. Il étoit fort ſimple de ſon temps, mais il fit de grands progrès dans les ſiècles ſuivans chez les Grecs. Ces peuples s'appliquant à le perfectionner, y introduiſirent mille variétés qui contribuoient à le rendre plus divertiſſant & d'un plus grand commerce. Ils ne ſe contentèrent pas d'admettre la *ſphériſtique* dans leurs gymnaſes où ils eurent ſoin de faire conſtruire des lieux particuliers, deſtinés à recevoir tous ceux qui vouloient s'inſtruire dans cet exercice, ou donner des preuves de l'habileté qu'ils y avoient acquiſe ; ils propoſèrent encore des prix pour ceux qui ſe diſtingueroient en ce genre dans les jeux publics. Les Athéniens entr'autres donnèrent un témoignage ſignalé de l'eſtime qu'ils faiſoient de la *ſphériſtique*, en accordant le droit de bourgeoiſie, & en érigeant des ſtatues à un certain Ariſtonique Caryſtien, joueur de paume d'Alexandre-le Grand, & qui excelloit dans cet exercice.

SPHÉROIDE ; ſubſtantif maſculin & terme de Géométrie. Nom qu'Archimède a donné à un ſolide qui approche de la figure d'une ſphère, quoiqu'il ne ſoit pas exactement rond, mais oblong, parcequ'il a un diamètre plus grand que l'autre, & qu'il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon axe.

Quand il eſt engendré par la révolution d'une demi-ellipſe ſur ſon plus grand axe, on l'appelle *ſphéroïde oblong* ou *alongé* ; & quand il eſt engendré par la révolution d'une ellipſe ſur ſon petit axe, on l'appelle *ſphéroïde* applati.

Pour ce qui regarde les dimenſions ſolides d'un *ſphéroïde* alongé, il eſt les deux tiers de ſon cylindre circonſcrit.

Un *ſphéroïde* alongé eſt à une *ſphère*

ſphère décrite ſur ſon grand axe, comme le carré du petit axe eſt au carré du grand; & un *ſphéroïde* aplati eſt à une ſphère décrite ſur le petit axe, comme le carré du grand axe eſt au carré du petit.

On appelle aujourd'hui aſſez généralement *ſphéroïde*, tout ſolide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de ſon axe, ſoit que cette courbe ovale ſoit une ellipſe ou non.

SPHINCTER; ſubſtantif maſculin, & terme d'Anatomie. Il ſe dit de certains muſcles qui ſervent à fermer, à reſſerrer des parties.

Le ſphincter de l'anus eſt un muſcle large, épais, charnu, qui borde l'anus tout autour; ſa figure & la tiſſure de ſes fibres en-dehors, immédiatement ſous la peau forme une eſpèce d'ovale; il tient par-devant à l'accélérateur de l'urine, & par derrière au coccyx; à meſure qu'il avance plus loin ſur le corps de l'inteſtin droit, ſes fibres deviennent circulaires, & ont à peu près deux doigts de large. Il eſt beaucoup plus large dans les hommes que dans les autres animaux, & cela parceque l'homme ayant le corps dreſſé perpendiculairement, il faut beaucoup plus de force à ce muſcle pour retenir les excrémens, fonction pour laquelle il eſt fait.

On diſtingue aujourd'hui la portion du ſphincter qui ſe trouve ſous la peau de celle qui embraſſe l'extrémité de l'inteſtin. On nomme la première *ſphincter cutanée*, & l'autre retient proprement le nom de *ſphincter*. Au-deſſus de ce dernier on obſerve que l'inteſtin fait pluſieurs plis ou rides longitudinales, à peu près ſemblables aux plis que forme une bourſe quand on la ferme.

Le *ſphincter de la gorge*, *ſphincter gulæ*, eſt le même que l'œſophagien.

Le *ſphincter des lèvres* eſt la même choſe que le conſtricteur des lèvres.

Le *ſphincter du vagin* eſt immédiatement au-deſſous du clitoris, & borde le vagin tout autour de fibres circulaires de trois doigts de large; il y a des ſujets où à peine paroît-il charnu.

Il ſert non-ſeulement à fortifier le vagin, mais auſſi à arrêter le ſang qui revient du plexus rétiforme du *pudendum*, en comprimant quelques-unes des veines qui paſſent deſſous, moyennant quoi les veines ſe diſtendent, & le vagin ſe reſſerre.

Le *ſphincter de la veſſie*. Pour empêcher, diſent quelques-uns, que l'urine ne s'écoule involontairement de la veſſie, la nature a entouré le cou de la veſſie de fibres charnues, obliques & circulaires, qui ſont ſituées ſur la membrane ultérieure, & qui font l'office de ſphincter, juſqu'à ce que tant par la quantité que par l'âcreté de l'urine, & par la contraction de la tunique muſculeuſe de la veſſie, auſſi bien que par l'action des muſcles du bas ventre & du diaphragme, la contraction du ſphincter ſoit forcée, & que l'urine ſoit obligée de s'échapper.

Voilà comme on décrit le ſphincter de la veſſie. Mais le 9 Février 1724, M. Sabatier dans ſa démonſtration à l'Hôtel des Invalides, a aſſuré qu'il avoit long-temps & inutilement cherché le ſphincter de la veſſie, qu'il n'y en avoit point de réel, & qu'il exiſtoit ſeulement dans l'imagination de ceux qui en ont parlé, & qui ont pris le rele-

veur antérieur de l'anus pour un ſphincter de la veſſie. Il a ajouté que ſes travaux ſe ſont là-deſſus trouvés conformes à ceux de M. Lieutaud.

SPHINX ; ſubſt. maſc. que quelques auteurs ont fait féminin. Monſtre imaginaire que les poëtes font enfant de deux autres monſtres, & qui avoit le viſage & les mains d'une jeune fille, le corps d'un chien, la queue d'un dragon, les griffes d'un lion, & les ailes ſemblables à celles de l'aigle. *Voyez*-en l'hiſtoire au mot ŒDIPE.

SPHINX, ſe dit auſſi en termes de ſculpture, d'une figure qui a le viſage & les mamelles d'une femme, & le reſte du corps d'un lion. Tel eſt le ſphinx de l'eſcalier qui porte ce nom à Fontainebleau, tels ſont les deux *ſphinx* de marbre blanc devant le parterre de la Dauphine à Verſailles. On en voit pluſieurs autres ſemblables qui ornent des rampes de terraſſe dans les jardins.

SPICA ; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie. Sorte de bandage dont les tours repréſentent en quelque ſorte un épi de blé.

SPICANARD ; *voyez* NARD.

SPICILÉGE ; ſubſtantif maſculin & terme didactique. Recueil, collection de pièces, d'actes, &c. *Le ſpicilège du P. d'Achery.*

SPIEGELBERG ; ville & comté d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, au voiſinage d'Hamelen.

SPIERRE (François) de Lorraine, deſſinateur & graveur. Ses ouvrages ſont rares & très-eſtimés. Son burin eſt des plus gracieux. Les eſtampes qu'il nous a données de ſa compoſition prouvent la facilité & la beauté de ſon génie. On eſtime ſurtout la Vierge qu'il a gravée d'après le Correge.

SPIETZ ; petite ville de Suiſſe au canton de Berne, ſur le lac de Thoun.

SPIFAME, (Jacques-Paul) né à Paris, étoit originaire de Lucques en Italie. Après avoir paſſé par différens poſtes que ſon mérite lui avoit procurés, il fut élevé à l'Evêché de Nevers, & ſe trouva aux états tenus à Paris en 1517. Ce prélat entretenoit alors une femme qui lui perſuada de ſe retirer avec elle à Genève. Spifame plus touché de ſes charmes que convaincu des erreurs de la réforme, alla joindre Calvin en 1559. Ce patriarche des réformés l'envoya à Orléans auprès du Prince de Condé en qualité de miniſtre. Ce Prince le députa à la diète de Francfort, pour juſtifier les Proteſtans qui avoient pris les armes, & pour implorer le ſecours de Ferdinand. Il y ſignala ſon éloquence, & obtint tout ce qu'il voulut. De retour à Genève, il fut accuſé de pluſieurs crimes, & il eut la tête tranchée en 1566, après avoir été convaincu d'avoir fait un faux contrat & de faux ſceaux. On a de lui la harangue qu'il prononça à la diète de Francfort, & quelques autres écrits.

SPINAL, ALE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport à l'épine.

L'artère vertébrale dès ſon entrée dans le crâne produit un rameau, & un peu après en gliſſant ſur l'apophyſe cunéiforme, elle en donne un ſecond ; ces deux rameaux ſe joignent avec deux autres que fournit l'artère vertébrale voiſine. Il réſulte de leur union deux branches d'artère, dont l'une rampe dans toute la longueur de la partie antérieure de la moelle épinière, & l'autre fait le même trajet le long

de ſa partie poſtérieure ſous les noms d'artère ſpinale antérieure & poſtérieure.

Chacune des artères ſpinales chemin faiſant, fournit un grand nombre de rameaux à la moelle de l'épine, & en outre latéralement pluſieurs autres aux environs des trous des conjugaiſons, au moyen deſquels elles communiquent avec les vertébrales, les intercoſtales & les lombaires.

Le *nerf ſpinal* ainſi nommé parcequ'il tire ſon origine de la moelle de l'épine, eſt encore connu par quelques-uns ſous le nom de *compagnon de la huitième paire*. En effet ce nerf ſpinal dès ſa naiſſance ſe portant de bas en haut, gagne le grand trou occipital, au moyen duquel il entre dans la cavité du crâne, & côtoyant auſſi-tôt la huitième paire, ſort du crâne avec elle pour continuer ſa route.

SPINAVENTOSA ; ſubſtantif maſculin. Expreſſion latine adoptée dans notre langue pour déſigner & pour caractériſer une ſorte de carie que quelques-uns regardent comme un cancer de l'os. C'eſt une protubérance de l'os, ſituée près de ſon articulation, accompagnée d'une douleur profonde, très-aiguë, & qu'on irrite par le tact, quoiqu'il ne paroiſſe quelquefois aucune altération à la peau : cependant on voit le plus ſouvent un gonflement aux parties molles, & la tumeur paroît bourſouflée. La douleur dans ces circonſtances, ſemble ſe réunir à un point, comme ſi une épine piquoit le périoſte.

Cette maladie, lorſqu'on n'y remédie pas promptement, excite les ſymptomes les plus terribles : elle eſt toujours très-longue, & le plus ſouvent incurable. Elle a ordinairement ſon ſiége dans les os ſpongieux du pied, ou de la main, & plus rarement dans les articulations, tant des extrémités, que de la mâchoire. Les jeunes gens & les enfans, ſurtout ceux qui ſont en chartre, y ſont ſujets ; les adultes n'en ſont pas exempts : ſon caractère eſt ordinairement ſcrophuleux ; mais elle peut dépendre auſſi de la vérole, du ſcorbut, du rachitis, *&c.*

Le principal traitement eſt chirurgical : on ouvre la tumeur juſqu'à l'os, & l'on traite la carie comme les autres ; on ne doit pas négliger les médicamens internes. Les purgatifs réitérés, le gaïac, le ſaſſafras, & autres ſudorifiques, les mercuriels, *&c.* ſont ceux qui ſont le plus employés. Le célèbre Haen loue beaucoup l'uſage, tant interne qu'externe du quinquina.

SPINELLE ; adjectif qui ſe dit d'un rubis d'un rouge pâle. *Le rubis ſpinelle a la dureté du rubis balai, mais il eſt moins eſtimé.*

SPINELLO, peintre, natif d'Arezzo dans la Toſcane, ſur la fin du quatorzième ſiècle, fit pluſieurs ouvrages qui lui acquirent de la réputation. On raconte qu'ayant peint la chute des mauvais Anges, il repréſenta *Lucifer* ſous la forme d'un monſtre ſi hideux, qu'il en fut lui-même frapé. Une nuit dans un ſonge il crut appercevoir le diable, tel qu'il étoit dans ſon tableau, & qui lui demanda d'une voix menaçante où il l'avoit vu, pour le peindre ſi effroyable ? Le pauvre *Spinello* interdit & tremblant penſa mourir de frayeur, & depuis ce rêve épouvantable, il eut toujours la vue égarée & l'eſprit troublé.

SPINOSA, (Benoît) né à Amſterdam d'un Juif Portugais, le 24 Novembre 1632, profeſſa d'abord la

religion Judaïque. Après avoir fait ſes premières études, il ſe livra tout entier à l'étude de la philoſophie, à laquelle ſon penchant le portoit; mais il dirigea particulièrement ſes ſpéculations du côté de la religion. Il accabloit, chaque jour, ſes Rabbins d'objections, auxquelles ils ne pouvoient donner aucune ſolution ſatisfaiſante. Par-là il leur devint odieux; & ils le regardèrent comme un novateur du Judaïſme. On prétend même qu'ils recoururent à des moyens violens pour s'en défaire. Spinoſa ſortant un jour de la comédie, reçut un coup de couteau d'un Juif, qui étoit à ce que l'on a cru, un Émiſſaire des Rabbins. Cette aventure détermina Spinoſa à renoncer ouvertement à la religion Judaïque; mais il ne ſongea point à en embraſſer d'autre. Perſuadé que toutes les religions étoient fauſſes & erronnées, il crut qu'il en trouveroit une meilleure par le ſecours de la philoſophie; mais ſes vaines méditations ne ſervirent qu'à prouver combien l'eſprit humain eſt foible & ſujet à s'égares, lorſqu'il eſt abandonné à lui-même. Spinoſa, avec des talens ſupérieurs & des connoiſſances peu communes, tomba dans l'erreur la plus abſurde. Il s'imagina que Dieu n'étoit autre choſe que cette vertu de la nature répandue dans tous les êtres. Il ſoutint qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que la nature, c'eſt-à-dire qu'il n'y en avoit point du tout, & enſeigna ouvertement l'athéïſme. Son livre le plus fameux eſt intitulé *tractatus Theologico-politicus*. Il fut imprimé à Amſterdam, en 1670. Spinoſa ſemble s'être propoſé pour but, dans ce livre, de ſapper les fondemens de toutes les religions, particulièrement du Chriſtianiſme & du Judaïſme. Il prétend que toutes les religions ſont des inventions politiques, introduites par les légiſlateurs pour maintenir l'ordre dans la ſociété, & contenir les peuples dans le devoir par un frein plus puiſſant encore que celui des lois. Les états de Hollande ont condamné par un décret public, les œuvres de Spinoſa; ce qui n'empêche pas qu'elles ne ſe vendent publiquement. Ce Philoſophe étoit extrêmement ſédentaire. Il demeuroit quelquefois dans ſa chambre trois mois de ſuite ſans ſortir; mais les fréquentes viſites qu'il recevoit prévenoient l'ennui qu'eût pu lui cauſer une ſi longue retraite. Il fut de ſon temps l'oracle de tous les eſprits forts. Il vécut chéri, déſiré & reſpecté d'une ſociété nombreuſe dont il faiſoit les délices par la douceur de ſon caractère, & l'aménité de ſa converſation. L'homme le plus pernicieux à la ſociété par ſes principes, & qui méritoit d'en être ignominieuſement retranché comme un ennemi public, coula des jours heureux & paiſibles dans le ſein de ſa patrie; tandis qu'une infinité de philoſophes dont les opinions étoient beaucoup moins dangereuſes, ont été tourmentés, perſécutés, bannis. C'eſt la remarque que fait M. Rouſſeau de Genève. Spinoſa mourut à la Haye le 21 de Février 1677, âgé d'environ quarante-cinq ans.

SPINOSISME; ſubſtantif maſculin. Doctrine, ſyſtème de Spinoſa. *Voy.* SPINOSA.

SPINOSISTE; ſubſtantif des deux genres. Qui eſt attaché à la doctrine de Spinoſa.

SPIRALE; ſubſtantif féminin & terme de Géométrie. Courbe décrite ſur un plan, & qui fait une ou pluſieurs révolutions autour d'un

point où elle commence, & dont elle s'écarte toujours de plus en plus. *Il y a une infinité de ſortes de ſpirales, parmi leſquelles celle d'Archimède eſt la plus célèbre.*

Il eſt auſſi adjectif. *Ligne ſpirale. Reſſort ſpiral. Montre à reſſort ſpiral.*

SPIRATION; ſubſtantif féminin & terme de Théologie qui n'eſt d'uſage que pour exprimer comment le Saint-Eſprit procède du Père & du Fils. *C'eſt par la ſpiration du Père & du Fils, & par l'action de leur volonté que le Saint-Eſprit eſt produit.*

SPIRE; ſubſtantif féminin & terme de Géométrie. Il ſe dit quelquefois de la ligne ſpirale en général, & plus exactement d'un ſeul de ſes tours.

SPIRE, ſe dit auſſi en Architecture, de la baſe d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette baſe va en ſerpentant.

SPIRE; ville libre & impériale d'Allemagne, capitale de l'évêché de même nom dans le bas Palatinat, ſur le Spierbarch & le Rhin, à deux lieues, nord, de Philipsbourg, & à cinq, ſud-oueſt, d'Heidelberg, ſous le 26e. degré, 7 minutes, 18 ſecondes de longitude, & le 49e, 18 minutes, 51 ſecondes de latitude.

Cette ville étoit anciennement habitée par les Nemetes, & ce fut pour cette raiſon qu'on l'appela *Noviomagus Nemetum, civitas Nemetum.* Elle prit avant le VIIIe. ſiècle le nom de *Spire*, d'une petite rivière qui la baigne. Roger qui en étoit Évêque, la fit entourer de murailles dans le XIe ſiècle. L'empereur Henri IV la mit au nombre des villes libres. Henri V, Frédéric II, & Venceſlas lui accordèrent ſucceſſivement de grands privileges. Charles-Quint y fixa la chambre impériale en 1530.

Cette ville étoit riche, grande & bien bâtie lorſque les troupes Françoiſes en 1689, la réduiſirent en cendres, conformément aux ordres de Louis XIV. Elle fut conſumée toute entière dans l'intervalle de quelques heures, & elle n'a jamais pu ſe rétablir depuis dans un état un peu favorable. L'Égliſe cathédrale qui appartenoit aux Catholiques, & qui paſſoit pour un chef-d'œuvre de ſculpture, décorée de grandes tours pyramidales aux quatre coins, ne fut pas plus épargnée que les temples des Calviniſtes. Auſſi le nom François fut également abhorré dans ce terrible déſaſtre par les Sectateurs de l'une & de l'autre religion. Depuis cet événement la chambre impériale qui s'y tenoit, a été transférée à Wetzlaar.

L'évêché de Spire eſt un état d'Allemagne dans le bas Palatinat, entre les bailliages de Neuſtat, de Germesheim, de Bretten & Heidelberg; le Rhin le diviſe en deux parties. On ne ſauroit marquer préciſément le temps de la fondation de cet évêché. On ſait ſeulement qu'il eſt déjà fait mention d'Évêques des Nemetes dans le IVe ſiècle. L'empereur Othon affranchit l'Évêque de *Spire* de la juridiction des comtes; Henri II, Conrad II, Henri III lui firent des donations conſidérables. L'étendue de cet évêché n'eſt pas grande, elle conſiſte en des plaines fertiles, ſituées avantageuſement à cauſe de la proximité du Rhin. Son domaine eſt compoſé de cinq à ſix bailliages. Les bourgs les plus remarquables ſont Veibſtad & Bruchſal, ſur la petite rivière de Saltz, qui eſt le lieu de la réſidence ordinaire de l'Évêque. Le chapitre de *Spire* eſt compoſé de neuf Chanoines

capitulaires & de douze domiciliés. L'Évêque n'a aucune juridiction dans la ville de *Spire*.

SPIRÉE ; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau qui croît à la hauteur de trois ou quatre pieds : ſes rameaux ſont grêles, très-flexibles, & leur écorce eſt rougeâtre ; ſes feuilles ſont longues & étroites comme celles du ſaule, un peu dentelées, vertes en deſſus, légèrement rougeâtres en deſſous, d'une ſaveur aſtringente mêlée d'amer : ſes fleurs naiſſent au bout des branches en manière de grappes ; elles ſont compoſées de cinq feuilles incarnates, diſpoſées en roſe, & ſoutenues par un calice découpé en étoile ; le piſtil de ces fleurs devient un fruit compoſé de quelques gouſſes ramaſſées en manière de tête, & remplies de ſemences menues & jaunâtres. On eſtime les fleurs, les fruits & les feuilles du ſpirée, propres à reſſerrer & à déterger.

SPIRITUALISATION ; ſubſtantif féminin. *Spiritualiſatio*. Terme de Chimie. Réduction des corps compactes en eſprits. *La ſpiritualiſation ſe fait par la diſtillation*.

SPIRITUALISÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* SPIRITUALISER.

SPIRITUALISER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Réduire en eſprits les corps mixtes. *La Chimie ſpiritualiſe les ſels, les liqueurs*.

SPIRITUALITÉ ; ſubſtantif féminin. Théologie myſtique qui regarde la nature de l'ame, la vie intérieure. *Un traité de ſpiritualité. La ſpiritualité de l'ame*.

SPIRITUEL, ELLE ; adjectif. *Spiritualis*. Incorporel, qui eſt eſprit. *Dieu eſt un être ſpirituel. Les ſubſtances créées ſe diviſent en ſpirituelles, comme les Anges, l'ame raiſonnable, & en corporelles, comme les plantes, les minéraux*.

SPIRITUEL, ſignifie auſſi, qui a de l'eſprit ; & il ſe dit des perſonnes. *Un prince ſpirituel. Sa fille eſt plus ſpirituelle que ſon fils*.

SPIRITUEL, ſe dit de même des choſes, & ſignifie, ingénieux, où il y a de l'eſprit. *Elle lui écrivit une lettre fort ſpirituelle. Cette penſée eſt ſpirituelle*.

On dit, qu'*une perſonne a l'air ſpirituel, la phyſionomie ſpirituelle* ; pour dire, qu'à ſon air, à ſa phyſionomie on préſume qu'elle a de l'eſprit.

SPIRITUEL, en matière de dévotion, ſignifie, ce qui regarde la conduite de l'ame, l'intérieur, la conſcience. Il eſt oppoſé à *ſenſuel, charnel, corporel*. *L'Evêque contracte avec ſon Egliſe une alliance ſpirituelle. Le Père ſpirituel des Capucins. Les Hermites mènent une vie ſpirituelle & contemplative. Il s'eſt mis dans la retraite pour vaquer aux exercices ſpirituels. Un entretien ſpirituel. Des livres ſpirituels*.

On appelle *communion ſpirituelle*, la part que ceux qui ne communient point, prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'uniſſant avec lui en eſprit.

On dit, qu'*un Eccléſiaſtique eſt Seigneur ſpirituel & temporel*, quand avec l'autorité ſpirituelle, il a auſſi la ſeigneurie temporelle.

Il ſe dit auſſi ſubſtantivement ; & alors il eſt oppoſé à temporel. *Le ſpirituel d'un bénéfice. Il ne ſe mêle que du ſpirituel*.

SPIRITUEL, ſignifie quelquefois, allégorique, par oppoſition à *littéral*. Jacob & Eſaü, dans le ſens ſpirituel, repréſentent les bons & les méchans.

SPIRITUELLEMENT ; adv. *Spiritualiter*. D'une manière pleine d'eſ-

prit. *Parler ſpirituellement. Ecrire ſpirituellement. Répondre ſpirituellement.*

Il ſignifie auſſi en eſprit. *Pour bien entendre la Meſſe, il faut communier ſpirituellement avec le Prêtre.*

SPIRITUEUX, EUSE; adjectif. *Spirituoſus.* Qui a beaucoup d'eſprits, qui eſt volatil, ſubtil, pénétrant, compoſé de parties actives, légères & diſpoſées à s'exhaler. *Cette vigne produit un vin très ſpiritueux. On lui a défendu l'uſage de toute liqueur ſpiritueuſe.*

SPIRITU-SANCTO; Ville de l'Amérique Méridionale, Capitale d'un Gouvernement ou Capitainerie de même nom, ſur le bord de la mer, avec un port. La Capitainerie eſt bornée au nord par celle de Porto Seguro, au midi par celle de Rio-Janeiro, & à l'Orient par la mer. Ses limites ne ſont point fixées du côté de l'occident. Ce Gouvernement paſſe pour le plus fertile de ceux du Bréſil, & le mieux fourni de toutes les choſes néceſſaires à la vie. On y fait commerce de coton & de bois de Bréſil.

SPITAL; petite Ville d'Allemagne dans la Haute-Carynthie près de l'embouchure du Lyſer dans la Drave, à douze lieues au deſſus de Clagenfurt.

SPITHEAD; famenſe rade d'Angleterre ſur la côte Méridionale, entre Portſmouth, & l'île de Wight. C'eſt le rendez-vous ordinaire de la flotte Royale d'Angleterre.

SPITZBERG; (le) pays des terres Arctiques ainſi nommé à cauſe de la quantité des montagnes aiguës qu'on y voit. Il eſt fort avancé au-deſſus de la Norvége vers le nord à la hauteur de 80 degrés de latitude, entre la nouvelle Zemble à l'Orient, & le Groenland à l'Occident, à près de trois cens lieues de chacune de ces contrées. Il fut découvert en 1596, & ainſi nommé par Guillaume Barents & Jean Cornelis, Hollandois qui cherchoient un chemin pour aller à la Chine par la mer glaciale. On a reconnu que le *Spitzberg* eſt diviſé en deux parties; celle qui eſt au couchant eſt une grande île qui s'étend du ſeptentrion au midi, l'eſpace de près de deux cens mille pas; & celle qui eſt au levant, eſt une autre île plus petite nommée *la Nouvelle-Friſe.*

Il n'y a ni Ville ni Village connus dans ce pays à cauſe du grand froid qu'il y fait, mais ſeulement quelques ports comme la Baie de Hornn, la Baie des Anglois, la Baie des Baſques, le Golfe de Way, & quelques autres ports fréquentés par les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, pour la pêche de la Baleine, qui y eſt meilleure qu'en aucun autre pays du pole Arctique; mais les glaces dont toutes les côtes du Spitzberg ſont couvertes en rendent la navigation très-dangereuſe.

SPLANCHNOLOGIE; ſubſtantif féminin. Partie de l'Anatomie qui traite des viſcères.

SPLENDEUR; ſubſtantif féminin. *Splendor.* Grand éclat de lumière. *La ſplendeur des étoiles, du ſoleil.* Il n'eſt uſité que dans le ſtyle ſoutenu & en Poëſie.

SPLENDEUR, ſignifie figurément, grand éclat d'honneur & de gloire. *La ſplendeur de l'ancienne Rome. La ſplendeur de ſa race.*

SPLENDEUR, ſignifie encore, magnificence, pompe. *Ce Prince vivoit avec beaucoup de ſplendeur & de magnificence.*

Voyez LUEUR, pour les différen-

ces relatives qui en distinguent *splendeur*, *&c.*

PPLENDIDE; adjectif des deux genres. *Splendidus.* Magnifique, somptueux. *Un Prince splendide. Un cœur splendide. On servit un souper splendide.*

SPLENDIDEMENT; adverbe. *Splendidè.* D'une manière splendide. *Il a vécu splendidement.*

SPLÉNIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui appartient à la rate.

L'artère splénique est la plus grosse de la division de la cæliaque; elle va se distribuer dans la substance de la rate; elle fournit plusieurs rameaux dans son chemin qui sont connus sous divers noms; on a nommé *vaisseaux courts* ceux qu'elle fournit au grand cul-de-sac de l'estomac, aussi-bien que les veines qui les accompagnent; on a donné le nom de *Gastro-Épiploïque gauche*, au rameau qui se distribue à la partie latérale gauche du fond de l'estomac, & à la portion de l'épiploon qui s'y trouve attachée; celui de pancréatiques à ceux qui se distribuent au pancréas; & celui d'épiploïques à ceux qui vont à l'épiploon.

La *veine splénique* ayant reçu le sang de la rate & celui de plusieurs veines considérables qui partent de plus bas, se glisse le long de la face inférieure, & vers le bord postérieur du pancréas; elle passe ensuite sous l'intestin duodénum, & va se jeter dans la veine porte.

Les anciens Médecins ont aussi donné le nom de *splénique*, à la veine basilique du bras gauche, par l'opinion où ils étoient, qu'en ouvrant cette veine dans la saignée, elle soulageoit particulièrement la rate.

Le *plexus splénique* est formé par le ganglion semi-lunaire du côté gauche, & par des filets des plexus cœliaque & stomachique. Il se porte à la rate, embrasse en manière de gaîne articulaire l'artère splénique, & l'accompagne dans toute la substance de la rate, & dans les parties voisines où cette artère se ramifie.

Les *glandes spléniques* se trouvent dans les environs de la rate. Elles varient en volume & en nombre, & sont de la même nature que les hépatiques. On les regarde comme lymphatiques.

SPODE; substantif féminin & terme de Chimie. On appelle ainsi le zinc calciné par le feu, & réduit en une cendre légère qui s'attache comme de la suie aux fourneaux où l'on a traité du zinc. C'est un remède desiccatif qui s'employe dans les maladies des yeux. On le nomme aussi *tutie.*

SPOLÈTE; ville épiscopale d'Italie, capitale d'un Duché de même nom, dans l'Etat de l'Eglise, à onze lieues, sud-est, de Pérouse, & quatre-vingt-huit milles, nord, de Rome. On y compte sept mille ames.

Cette ville est très-ancienne; elle fut faite colonie romaine après la fin de la première guerre punique, 242 avant J. C. Auguste étoit à Spolète le premier jour où il fut salué comme Maître de l'Empire Romain.

Les Spolétins se vantent sur-tout d'avoir repoussé Annibal dans le temps même où il venoit de défaire les Romains à la bataille de Trasymène; il y a une des anciennes portes renfermée aujourd'hui dans l'intérieur de la ville qu'on appelle *porta fuga* en mémoire de cet événement, & sur laquelle on lit cette inscription: *Annibal cæsis ad Trasymenum Romanis, urbem Romam*

nam infenſo agmine petens, Spoleto magna ſuorum clade repulſus, inſigni fugâ portæ nomen fecit.

La Cathédrale eſt preſque toute de marbre; on y voit une image de la Vierge qui paſſe pour être de S. Luc, & pluſieurs peintures de Philippe Lippi, qui fut empoiſonné par jalouſie en 1438. Il eſt enterré dans cette Egliſe où il a un tombeau que lui fit faire Laurent de Médicis, avec une épitaphe par Ange Politien.

Dans la croiſée à droite, on voit un tableau du Guerchin, repréſentant deux Religieux & Sainte Cécile priant la Vierge dans la Gloire; ce tableau eſt aſſez vigoureux de couleur, mais la Gloire n'eſt pas aſſez aërienne; il y a encore dans cette Egliſe, une Vierge d'Annibal Carrache.

Le Duché de Spolète eſt borné au nord par la Marche d'Ancone & le Duché d'Urbin; au midi par la Sabine & le Patrimoine de S. Pierre; à l'orient par l'Abruzze ultérieure; & à l'occident par l'Orviétano & le Pérufin. Son terroir, quoique marécageux, eſt extrêmement fertile. Les rivieres qui l'arroſent ſont le Tibre, la Néra & le Topino. Ses principaux lieux ſont Spolete, capitale, Trévi, Foligni, Bévagna, Otricoli, Rieti, Spello, &c.

Cette Province, qu'on appelle indifféremment *Ombrie* ou *Duché de Spolète*, commença à être connue ſous ce dernier nom en 572, que Longin, Exarque de Ravenne, y établit des Ducs ſous l'autorité des Empereurs d'Orient. C'eſt Charlemagne qui vers l'an 780 fit préſent à l'Égliſe, du Duché de Spolète & de ſes dépendances, qui peuvent avoir quarante-ſept milles du nord au ſud, & ſoixante-cinq milles de l'eſt à l'oueſt.

SPOLIATION; ſubſtantif féminin. *Spoliatio.* Terme de Palais. Action par laquelle on dépoſſede par violence ou par fraude. *La ſpoliation d'une ſucceſſion a lieu lorſqu'on enlève en tout ou en partie les effets qui la compoſoient.*

SPOLIE, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SPOLIER.

SPOLIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER *Spoliare.* Terme de Palais. Dépoſſéder par fraude ou par violence. *La loi veut qu'avant toutes choſes on rétabliſſe celui qui a été ſpolié.*

SPON, (Charles) né à Lyon en 1609 d'un riche marchand, exerça la Médecine dans ſa patrie avec beaucoup de réputation. Il cultiva la Poéſie avec un ſuccès égal, & mourut à Lyon en 1684 après avoir publié pluſieurs ouvrages.

SPON, (Jacob) fils du précédent, naquit à Lyon en 1647. Honoré du bonnet de Docteur en Médecine à Montpellier, il paſſa de-là à Strasbourg, où il fit admirer ſon érudition. Le célèbre Vaillant ayant paſſé à Lyon pour ſe rendre en Italie, le jeune Spon ſe joignit à lui. Il voyagea enſuite en Dalmatie, en Grèce, dans le Levant, & à ſon retour il publia la relation de ſon voyage. Son attachement pour la religion prétendue réformée le fit ſortir de la France en 1685, dans le deſſein de ſe fixer à Zurich en Suiſſe; mais il mourut en chemin à Veray, ville du canton de Berne. Les Académies de Padoue & de Nîmes ſe l'étoient aſſocié. Il méritoit cet honneur par l'étendue de ſon érudition. Nous avons de lui divers ouvrages: les principaux ſont, 1°. *Recherches cu-*

rieuſes d'antiquités, *in*-4°. Lyon 1683 : ouvrage ſavant. 2°. *Miſcellanea eruditæ antiquitatis*, *in-fol.* auſſi curieux pour les médailles. 3°. *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce & du Levant*, imprimé à Lyon en 1677, 3 vol. *in*-12, réimprimé à la Haye en 1680 & en 1689, en 2 vol. *in*-12. Cet ouvrage eſt intéreſſant pour les amateurs d'antiquités. 4°. *Hiſtoire de la ville & de l'Etat de Genève*, *in*-12, 2 vol. réimprimée à Genève en 1730, en 2 vol. *in*-4°. & en 4 vol. *in*-12, avec des augmentations conſidérables. Cette hiſtoire eſt pleine de recherches; mais elle n'eſt pas toujours fidelle. Le ſtyle manque de préciſion, de pureté & d'élégance. 5°. *Obſervations ſur les fièvres*, *in*-12, 1684.

SPONDAÏQUE ; adjectif des deux genres. Terme de Poétique latine ou grecque. Le vers ſpondaïque eſt un vers hexamètre qui eſt tout compoſé de ſpondées, ou du moins qui a deux ſpondées à la fin.

SPONDAULA ; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. C'étoit chez les Anciens un joueur de flûte ou autre ſemblable inſtrument, qui, pendant qu'on offroit le ſacrifice, jouoit à l'oreille du Prêtre quelque air convenable pour l'empêcher de rien écouter qui pût le diſtraire.

SPONDE, (Henri de) né à Mauléon de Saule, Bourg de Gaſcogne, en 1568, d'un Calviniſte, fut élevé dans cette religion. Sa jeuneſſe annonça beaucoup de goût pour les Belles-Lettres, & une grande facilité pour apprendre les langues. Il exerçoit la charge de Maître des Requêtes lorſque les livres de controverſe des Cardinaux du Perron & Bellarmin le perſuadèrent & lui firent abjurer le calviniſme. Il accompagna à Rome le Cardinal de Sourdis. Quelques années après il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & fut nommé à l'Evêché de Pamiers en 1626. Il n'oublia rien pour tirer de l'erreur les hérétiques de ſon Diocèſe. Il y établit une congrégation eccléſiaſtique, des ſéminaires, des maiſons religieuſes, & ſe ſignala par toutes les vertus épiſcopales. Cet illuſtre Prélat finit ſes jours à Toulouſe en 1645, âgé de 75 ans. Son principal ouvrage eſt l'*Abrégé des Annales de Baronius* & la continuation qu'il en a faite juſqu'à l'an 1640. Quoique cet ouvrage ne ſoit pas parfait, & qu'il y ait preſqu'autant de fautes que dans Baronius, il doit être acheté par ceux qui ont les Annales de ce Cardinal. Il ſervira à leur rappeler les faits principaux qui y ſont détaillés avec netteté & choiſis avec jugement. Pour rendre ce recueil plus complet, Sponde y joignit les *Annales ſacrées de l'Ancien Teſtament juſqu'à Jéſus-Chriſt*, leſquelles ne ſont proprement qu'un abrégé des Annales de Torniel. La meilleure édition des Œuvres de Sponde eſt celle de la Noue, à Paris en 6 vol. *in-fol.* Pierre Frizon, Docteur de Sorbonne, a écrit ſa vie.

SPONDÉASME ; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. C'étoit dans les plus anciennes muſiques grecques, une altération dans le genre harmonique, lorſqu'une corde étoit accidentellement élevée de trois dièſes au-deſſus de ſon accord ordinaire ; de ſorte que le *ſpondéaſme* étoit préciſément le contraire de *l'éclyſe*.

SPONDÉE ; ſubſtantif maſculin. *Spondæus*. Sorte de meſure ou de pied, dans les vers grecs & dans les vers latins, compoſé de deux

ſyllabes longues, comme *ſũmmõs, pãſſũs. Le ſpondée eſt une meſure grave & lente, à la différence du dactyle qui eſt rapide & leger. Le dernier pied du vers hexametre doit être un ſpondée.*

SPONDYLE ; ſubſtantif maſculin. Coquillage bivalve qui ne diffère de l'huître ordinaire, dit M. d'Argenville, que dans ſa charnière, laquelle conſiſte en deux boutons arrondis qui renferment le ligament, & diſpoſés de façon que les ligamens de la valve ſupérieure ſont reçus dans les cicatrices de l'inférieure, & que pareillement les boutons de cette dernière ſe logent dans les trous de la ſupérieure. Le ligament, qui eſt de nature coriace, ſe trouve entre les boutons & à la charnière qui eſt de deux valves. Les ſpondyles les plus recherchés ſont ceux qui ſe trouvent hériſſés de piquans, & que l'on appelle communément *huîtres épineuſes.*

SPONDYLE, ſe dit auſſi d'une eſpèce de chenille très-pernicieuſe, & qui ſe métamorphoſe en un phalène de la grande eſpèce. Cet inſecte dans l'état de chenille, s'entortille comme un crochet autour des racines des plantes, quelque âcres & amères qu'elles ſoient. Divers Auteurs ont parlé de pluſieurs *chenilles ſpondyles*, en diſant qu'elles ſont de la groſſeur du petit doigt, qu'elles ont la tête rouſſâtre, & le reſte du corps blanchâtre, excepté quand elles ont pris leur nourriture ; alors elles s'enflent & deviennent noires : elles ont ſix pieds. Ces chenilles ne peuvent guères ſupporter l'air : elles languiſſent hors de terre, auſſi les trouve-t on toujours en terre. Il y en a une eſpèce qui lorſqu'on la bleſſe, jette une liqueur auſſi noire que de l'encre.

SPONGIEUX, EUSE ; adjectif. *Spongioſus.* Poreux, de la nature de l'éponge, ſemblable à l'éponge. *Les os ſpongieux du nez. La pierre ponce eſt une ſubſtance ſpongieuſe.*

SPONGITE ; ſubſtantif féminin. Nom ſous lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner des pierres légères & ſpongieuſes, qui ne ſont que des incruſtations formées dans l'eau ſur des végétaux, ou des corps marins ; cette pierre eſt de la nature du tuf & des incruſtations.

SPONTANÉE ; adjectif des deux genres & terme didactique. Il n'eſt d'uſage qu'en parlant des choſes que l'on fait volontairement. *Mouvement ſpontanée. Action ſpontanée.*

En termes de Médecine, il ſe dit des mouvemens qui s'exécutent d'eux-mêmes & ſans la participation de l'ame. *Les mouvemens du cœur, du cerveau, des artères, &c. ſont des mouvemens ſpontanées.*

SPONTANÉITÉ ; ſubſtantif féminin. *Spontaneitas.* Terme didactique, qui ſignifie, le conſentement de la volonté, & qui n'eſt guère d'uſage que dans les matières de phyſique & de théologie.

SPONTON ; *voyez* ESPONTON.

SPORADE ; *voyez* SPARSILE.

SPORADIQUE ; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il ſe dit des maladies qui ne ſont point particulières à un pays, qui ſe montrent en tout temps, & qui attaquent ſéparément & par des cauſes particulières, chaque perſonne. Il eſt oppoſé à *épidémique.*

SPOTSWOOD, (Jean) né en 1565 en Écoſſe, d'une ancienne famille qui avoit rang & ſéance parmi les Pairs du Royaume, ſuivit en qualité de chapelain *Louis*, duc de Lénox, dans ſon ambaſſade auprès de *Henri IV*, roi de France. *Jacques I*,

roi d'Angleterre, qui avoit été auparavant roi d'Écoſſe & qui avoit connu toute l'étendue du mérite de *Spotſwood*, l'éleva à l'Archevêché de Glaſcow, & lui donna une place dans ſon conſeil-privé d'Écoſſe. Il fut enſuite aumônier de la Reine, Archevêque de S. André, & primat de toute l'Écoſſe. *Charles I* voulut être couronné de ſa main en 1633, & le fit ſon chancelier. Ce prélat mourut en Angleterre, en 1639, à 74 ans. On a de lui une *hiſtoire eccléſiaſtique d'Écoſſe*, depuis l'an 203 de Jéſus-Chriſt, juſqu'en 1624. Elle eſt ſavante, mais la critique n'en eſt pas toujours exacte, ni impartiale. L'Auteur n'a pas le vrai ſtyle de l'hiſtoire.

SPRANGER, (Barthelemi) peintre, naquit à Anvers en 1526. L'envie d'apprendre fit concevoir au jeune artiſte le projet de voyager. Il vint en France, d'où il partit peu de temps après pour aller en Italie. Un tableau de ſorciers qu'il fit à Rome, lui mérita la protection du Cardinal Farnèſe, qui l'employa à ſon château de Caprarole. Ce Prélat le préſenta enſuite au Pape Pie V; enſuite *Spranger* fut mandé à Vienne pour être le premier peintre de l'Empereur. Maximilien II & Rodolphe II le mirent dans l'opulence & le comblèrent d'honneurs. Cet artiſte s'eſt toujours laiſſé conduire par ſon caprice, ſans conſulter la nature, ce qui lui a donné un goût manieré. Ses contours ſont auſſi trop prononcés; mais il avoit une légéreté de main ſingulière. Sa touche eſt en même temps hardie & gracieuſe, & ſon pinceau d'une douceur admirable; il mourut après l'an 1582.

SPRAT, (Thomas) fils d'un miniſtre de la province de Devon, naquit en 1636. Il devint l'un des premiers membres de la Société royale de Londres, Chapelain de Georges Duc de Buckingham, puis Chapelain du Roi Charles II, Prébendaire de Weſtminſter, & enfin Evêque de Rocheſter en 1684. Ce Prélat auſſi verſé dans la politique que dans les ſciences, mourut d'apoplexie en 1713. Tous ſes ouvrages ſont bien écrits en anglois. On eſtime ſurtout ſon *Hiſtoire de la Société royale de Londres*, dont on a une mauvaiſe traduction françoiſe imprimée à Genève en 1699. *Sprat* cultivoit auſſi la poëſie, & on a de lui quelques morceaux en ce genre qui ne ſont pas ſans mérite.

SPRÉE; (la) rivière d'Allemagne qui prend ſa ſource dans la Luſace, près des frontières de la Bohême, à une petite diſtance du village d'Eberſbach. Elle coule au travers de la Luſace, paſſe par la marche de Brandebourg, & après avoir ſéparé la ville de Cologne ſur la Sprée, de celle de Berlin, elle va ſe décharger dans le Havel, près de Spandau. L'Electeur Frédéric Guillaume a fait creuſer un canal pour joindre la Sprée à l'Oder. Ce canal a coûté de très-grandes ſommes.

SPREMBERG, ou SPREHEMBERG; ville de la baſſe Luſace, ſur la Sprée, à cinq lieues de Cotwitz.

SPROTTAW; ville de Siléſie dans le duché de Glogaw, à trois lieues, ſud-eſt, de Sagan.

SPUTATION; ſubſtantif féminin & terme de médecine. Action de cracher. *Il y a des maladies où l'on eſt fatigué par une ſputation fréquente.*

SQUALE; ſubſtantif maſculin. *Squalus.* Eſpèce de grand chien de mer dont la peau eſt fort rude: on en trouve qui ont plus de vingt pieds de longueur ſur neuf de circonfé-

rence, & qui pèſent plus de trois mille livres. C'eſt le *Guleus Glaucus*, *dentibus granuloſis*, *foraminibus circa oculos*. L'organe le plus ſingulier de ces ſortes de poiſſons, eſt un filtre placé entre la pointe du muſeau & du cerveau, de la conſiſtance & de la couleur du corps vitré. C'eſt delà que l'humeur tranſſude par quantité de petits trous de la peau. Les ſquales ſont encore doués à leur partie antérieure deſtinée à fendre l'eau, d'un magaſin abondant d'une matière huileuſe qui ſert ſans doute à lubrifier cette partie.

SQUAMMEUSE; adjectif féminin. Terme d'Anatomie qui ſe dit de la ſuture des temporaux & des pariétaux, parcequ'elle repréſente une eſpèce d'écaille.

SQUELETTE; ſubſtantif maſculin. Carcaſſe, tous les oſſemens d'un corps mort & décharné joints enſemble, comme ils le ſont dans leur ſituation naturelle.

On rapporte qu'Hippocrate recommanda ſingulièrement à ſon fils Theſſalus de s'appliquer à l'étude du ſquelette. Ce grand homme lui fit concevoir que l'exacte connoiſſance des os eſt eſſentielle dans l'exercice de la médecine, & que rien n'eſt plus néceſſaire pour faire avec ſuccès beaucoup d'opérations, dont ceux qui ignorent cette partie de l'anatomie ſont incapables. Le traité qu'Hippocrate nous a laiſſé ſur les fractures & ſur les luxations, prouve bien qu'il étoit lui-même très-verſé dans cette ſcience; & Galien qui faiſoit un très-grand cas de ce traité, n'en conſeille pas la lecture à ceux qui n'ont pas ſoigneuſement étudié la ſtructure des os du corps humain. Il nous apprend que lui-même brûlant du déſir de s'inſtruire, il avoit fait le voyage d'Alexandrie, parcequ'il y avoit dans cette ville des médecins qui conſervoient des ſquelettes humains, & qui s'en ſervoient pour démontrer l'oſtéologie. *Voyez* Os.

On dit figurément d'une perſonne extrêmement maigre & décharnée, que *c'eſt un ſquelette, un vrai ſquelette.*

SQUILLACE; ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à 25 lieues, nord-eſt, de Reggio.

SQUILLE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de cancre de mer & de rivière. Ceux de mer ſont plus longs que ceux de rivière: on en diſtingue de pluſieurs ſortes qui portent des noms différens, dont nous avons parlé ſous l'article propre à chacun.

SQUINANCIE; *voyez* Esquinancie.

SQUINE, ou Esquine; ſubſtantif féminin. Racine qui tire ſon nom du pays de la Chine, d'où elle a d'abord été apportée dans les Indes orientales, & de-là dans toute l'Europe. On trouve chez les Droguiſtes deux eſpèces de cette racine; l'une orientale & l'autre occidentale.

La ſquine orientale eſt une groſſe racine noueuſe, genouillée, peſante, ligneuſe, à tubercules inégaux, d'un brun rougeâtre en-dehors, & d'un blanc rougeâtre intérieurement, un peu réſineuſe. Quand elle eſt récente, elle a un goût un peu âcre & pâteux; mais lorſqu'elle eſt ſèche, ſon goût eſt terreux & légèrement aſtringent; elle n'a point d'odeur. On choiſit celle qui eſt plus cariée; elle naît d'une plante appelée *Smilax aſpera chinenſis*. Cette plante s'élève d'une ou de deux coudées, quand elle n'eſt point ſoutenue; mais elle devient beaucoup

plus grande, quand elle trouve de quoi grimper ou s'appuyer.

Ses ſarmens ſont ligneux, de la groſſeur d'une paille d'orge, près de la terre; ils ſont d'un rouge brun obſcur, noueux de deux en deux pouces: les parties compriſes entre les nœuds ſont alternativement courbées & un peu réfléchies: chaque nœud a quelquefois deux petites épines crochues, & oppoſées ſur le même côté. De chacun de ces nœuds s'élève une feuille mince, membraneuſe, noirâtre, nerveuſe, & deux vrilles qui ſervent à la plante pour s'attacher à tout ce qu'elle touche. De l'aiſſelle des queues de chaque feuille naiſſent des bouquets de fleurs ou de bourgeons: ces fleurs ſont petites & au nombre de dix au même endroit, d'un jaune verdâtre, diſpoſées en paraſols autour d'un embryon, qui en groſſiſſant devient un fruit. Ce fruit a la figure, la groſſeur, la couleur & l'éclat de la ceriſe; il eſt plus ſpongieux que charnu, d'un goût de nefles; il contient cinq ou ſix ſemences de la grandeur d'une petite lentille, & d'une ſubſtance qui a l'apparence de la corne. Cette plante, dit Kœmpfer, croît dans le Royaume de la Chine parmi les cailloux.

Des Marchands Chinois ont donné de la vogue pour la première fois à cette plante en 1535: ils la vendoient alors ſous le nom de *fouling*, comme un ſpécifique contre les maladies vénériennes, bien plus efficace & moins gênant que le remède de Gayac. Les Eſpagnols la vantèrent tant ſous cette qualité à Charles-Quint, que ce Prince en fit uſage de ſon propre mouvement à l'inſçu de ſes Médecins; d'autres Princes ne tardèrent pas à inviter l'Empereur de rendre ſa recette publique. Au reſte, on lui préfère avec raiſon l'uſage du mercure, quand il s'agit de guérir les maladies vénériennes. Les Médecins de nos jours eſtiment la ſquine propre à purifier le ſang, & utile contre les tumeurs ſquirrheuſes, la jauniſſe & la goutte.

La *ſquine d'Occident* eſt le *jupicanga* de Piſon: elle ſemble être la même que la précédente, & n'en diffère que par le lieu où elle croît; elle eſt un peu moins bien nourrie: ſa racine eſt oblongue, noueuſe, tubéreuſe, d'un roux noirâtre en-dehors & rougeâtre en-dedans. On nous l'apporte de la nouvelle Eſpagne, du Pérou, du Bréſil, & d'autres pays de l'Amérique.

SQUIRRE; ſubſtantif maſculin. Tumeur dure & non douloureuſe, cauſée par quelque obſtruction, ou par l'épaiſſiſſement des liqueurs. Le ſquirre eſt très-facile à diſtinguer à la vue & au toucher. Quand cette tumeur n'eſt pas extrêmement invétérée, & qu'elle ne menace pas de cancer, on commence par appliquer deſſus des cataplaſmes réſolutifs & emolliens, pour ramollir la dureté, après quoi on la couvre d'emplâtres fondans. Le diachylon gommé, le *vigo cùm mercurio*, le diabotanum, le divin, celui de cigue, ſeuls ou mêlés, ſont excellens. On peut auſſi ſuivant la commodité, uſer de vapeurs de bon vinaigre, de ſoufre, d'encens, *&c.* mais toujours en prenant intérieurement des remèdes appropriés à la maladie.

Quand malgré tous ces ſecours le ſquirre perſiſte, devient douloureux & s'échauffe, il faut ceſſer tout remède interne & externe, le laiſſer calmer pour en faire l'extir-

pation, s'il eſt poſſible. Cette opération ſe pratique de la même manière que l'extirpation des loupes. On prend un biſtouri ou un ſcalpel; on fait à la peau qui couvre la tumeur une inciſion longitudinale, triangulaire ou cruciale, ſuivant que la tumeur ou le ſquirre eſt petit ou conſidérable. On le découvre en entier, puis avec les doigts, la main ou des pincettes, on ſaiſit la tumeur; on la diſſèque en entier, ayant attention de ne pas toucher aux parties avoiſinantes, dont la bleſſure pourroit être de quelque conſéquence, & quand la tumeur eſt entièrement enlevée, on panſe la plaie comme une plaie ſimple. Quand il reſte quelque parcelle de ſquirre, il faut la conſumer par les poudres cauſtiques, & en procurer la ſuppuration, puis traiter le reſte de la ſolution de continuité à l'ordinaire.

SQUIRREUX, EUSE; adjectif. Il ſe dit particulièrement en cette phraſe, *tumeur ſquirreuſe*; pour dire, une tumeur qui tient de la nature du ſquirre.

STAAL, (Madame de) connue d'abord ſous le nom de Mademoiſelle de Launai, étoit née à Paris d'un Peintre. Son pere ayant été obligé de ſortir du Royaume, la laiſſa dans la miſère, encore enfant. Le haſard la fit élever avec diſtinction au Prieuré de Saint-Louis de Rouen; mais la Supérieure de ce Monaſtère à qui elle devoit ſon éducation étant morte, Mademoiſelle de Launai retomba dans ſon premier état. L'indigence l'obligea d'entrer en qualité de femme de chambre, chez Madame la Ducheſſe du Maine. La foibleſſe de ſa vue, ſa maladreſſe & ſa façon de penſer la rendoient incapable de remplir les devoirs qu'exige ce ſervice. Elle penſoit à ſortir de ſon eſclavage, lorſqu'une aventure ſingulière fit connoître à la Ducheſſe du Maine tout ce que valoit ſa femme de chambre. Une demoiſelle de Paris d'une grande beauté, nommée *Tetard*, contrefit la poſſédée par le Conſeil de ſa mère. Tout Paris, la Cour même accourut pour voir cette prétendue merveille. Comme le Philoſophe Fontenelle y avoit été avec les autres, Madlle de Launai lui écrivit une lettre pleine de ſel ſur le témoignage avantageux qu'il avoit rendu de la prétendue poſſeſſion. Cette ingénieuſe bagatelle la tira de l'obſcurité. Dès-lors la Ducheſſe l'employa dans toutes les fêtes qui ſe donnoient à Sceaux. Elle faiſoit des vers pour quelques-unes des pièces que l'on y jouoit, dreſſoit les plans de quelques autres, & étoit conſultée dans toutes. Elle s'acquit bientôt l'eſtime & la confiance de la Princeſſe. Les Fontenelle, les Tourreil, les Valincour, les Chaulieu, les Malezieu & les autres perſonnes de mérite qui ornoient cette Cour, la recherchèrent avec empreſſement. Mademoiſelle de Launai fut enveloppée ſous la régence dans la diſgrace de Madame la Ducheſſe du Maine, & renfermée pendant près de deux ans à la Baſtille. La liberté lui ayant été rendue, elle fut fort utile à la Princeſſe, qui par reconnoiſſance la maria avec Monſieur de *Staal*, Lieutenant aux Gardes-Suiſſes, & depuis Capitaine & Maréchal de camp. Le ſavant Dacier l'avoit voulu épouſer auparavant; mais elle n'avoit pas cru devoir donner ſa main à un vieillard & à un érudit. Madame de Staal montroit beaucoup moins d'eſprit & de gaieté

dans ſa converſation que dans ſes ouvrages. C'étoit une ſuite de ſa timidité & de ſa mauvaiſe ſanté. Son caractère étoit mêlé de bonnes & de mauvaiſes qualités, mais celles-là l'emportoient. Elle mourut en 1750. On a imprimé depuis ſa mort les Mémoires de ſa vie en 3 vol. *in*-12, compoſés par elle-même. On y a ajouté depuis un quatrième volume qui contient deux jolies Comédies, dont l'une eſt intitulée l'*Enjoument*, & l'autre *la Mode*. Elles ont été jouées à Sceaux. Ses Mémoires n'offrent pas des aventures fort importantes; mais elles ſont aſſez ſingulières. Le cœur humain y eſt peint avec autant de vérité que de fineſſe. Cet Ouvrage plein de traits ingénieux, ſe fait lire avec délices, par l'union ſi rare de l'élégance & de la ſimplicité, de l'eſprit & du goût, de l'exactitude grammaticale & du naturel. Quant aux Comédies, elles ne ſont bonnes que pour le ſtyle & les détails. Quelques Critiques prétendent que Madame de Staal n'a pas dit tout ce qui la regardoit dans ſes Mémoires. Une dame de ſes amies lui ayant demandé comment elle parleroit de ſes intrigues galantes : *je me peindrai en buſte*, lui répondit Madame de Staal; mais cette réponſe pouvoit n'être qu'une plaiſanterie qu'on a mal interprétée.

STABILITÉ; ſubſtantif féminin. *Stabilitas*. Qualité de ce qui eſt ſtable. *La ſtabilité d'un bâtiment.*

On dit figurément, *la ſtabilité d'un Empire. La ſtabilité de la fortune. Il n'y a aucune ſtabilité dans ſes promeſſes. Il n'y a point de ſtabilité dans les choſes du monde.*

STABILITÉ, ſe dit auſſi de l'état de permanence dans un lieu; & c'eſt dans cette acception qu'on dit, *faire vœu de ſtabilité dans une Communauté Religieuſe.*

Différences relatives entre *ſtabilité*, *conſtance*, *fermeté*.

La *ſtabilité* empêche de varier, & ſoutient le cœur contre les mouvemens de légéreté & de curioſité, que la diverſité des objets pourroit y produire; elle tient de la préférence, & juſtifie le choix. La *conſtance* empêche de changer, & fournit au cœur des reſſources contre le dégoût & l'ennui d'un même objet; elle tient de la perſévérance, & fait briller l'attachement. La *fermeté* empêche de céder, & donne au cœur des forces contre les attaques qu'on lui porte; elle tient de la réſiſtance, & répand un éclat de victoire.

Les petits-Maîtres ſe piquent aujourd'hui d'être volages, bien loin de ſe piquer de *ſtabilité* dans leurs engagemens. Si ceux des dames ne durent pas éternellement, c'eſt moins par défaut de *conſtance* pour ce qu'elles aiment, que par défaut de *fermeté* contre ceux qui veulent s'en faire aimer.

STABLE; adjectif des deux genres. *Stabilis*. Qui eſt dans un état, dans une aſſiette, dans une ſituation ferme. *Un pont ſtable. Un édifice élevé ſur un fond peu ſolide ne ſauroit être ſtable.*

STABLE, s'emploie plus ordinairement au figuré, & ſignifie, aſſuré, durable, permanent. *La paix ne fut pas ſtable. Le temps ne paroît pas ſtable. Dieu ſeul eſt parfaitement ſtable.*

STACE, (P. Papinius Statius) Napolitain, vivoit du temps de Domitien. Ce Poëte Latin plaiſoit fort à cet Empereur par la facilité qu'il avoit de faire des vers ſur le champ. Nous avons de Stace deux poëmes héroïques;

héroïques : la Thébaïde en 12 liv. & l'Achilléïde, dont il n'y a que deux livres, la mort l'ayant empêché de la continuer. Ce Poëte a encore fait cinq livres de Sylves, ou un recueil de petites pièces de vers ſur différens ſujets. Les Poëſies de Stace furent fort eſtimées de ſon temps à Rome, mais le goût étoit alors corrompu. Stace, en cherchant à s'élever, tombe ſouvent dans le ton des déclamateurs; & à l'égard de ſes poëmes héroïques, il a traité ſon ſujet plutôt en Hiſtorien qu'en Poëte, ſans s'attacher à ce qui fait l'eſſence & la conſtitution du Poëme épique.

STACHIS; ſubſtantif maſculin. Plante qui croît aux lieux montagneux & incultes : ſa racine ligneuſe, fibrée & jaunâtre, pouſſe pluſieurs tiges hautes de deux pieds, groſſes, comme carrées & articulées ou nouées, velues, blanches & aſſez moelleuſes; ſes feuilles reſſemblent à celles du marrube, mais elles ſont plus grandes; ſes fleurs ſont en gueule dont la lèvre ſupérieure eſt creuſée en cuilleron, & diſpoſées en manière d'épis entre les feuilles aux ſommités de la plante, velues, purpurines, rarement blanches : à chaque fleur ſuccède un fruit en forme de capſule qui contient quatre ſemences arrondies, noirâtres. Le ſtachis eſt apéritif & hyſtérique.

STADE; ſubſtantif maſculin. Carrière où les Grecs s'exerçoient à la courſe, & qui étoit de 125 pas géométriques de longueur. *Courir dans le ſtade.*

STADE, ſignifie auſſi, en parlant à la manière des Grecs, une longueur de chemin pareille à celle de cette carrière. *Il y avoit cinq ſtades depuis cet endroit juſqu'à Thèbes.*

STADE, ou STADEN; ville forte d'Allemagne, dans le Duché de Brême, près de l'embouchure de la Schwinge dans l'Elbe, à 9 lieues, oueſt, de Hambourg. Elle fut autrefois anſéatique & floriſſante. Elle appartient aujourd'hui à l'Electeur d'Hannovre.

STADINGHS; (les) Secte de fanatiques qui s'éleva en Allemagne, & particulièrement dans le Diocèſe de Brême, vers l'an 1230: voici quelle en fut l'origine.

Le jour de Pâques, une Dame de qualité, femme d'un Officier, ayant fait ſon offrande au Curé, ſelon ſa coutume, le Curé fut choqué de la modicité de cette offrande, & réſolut de s'en venger. La Dame s'étant préſentée après l'office pour recevoir la communion, le Curé lui mit dans la bouche, au lieu de l'hoſtie, la pièce de monnoie qu'il en avoit reçue pour offrande. La dame ne s'en apperçut pas d'abord, tant elle étoit abſorbée dans le recueillement & dans la dévotion; mais, lorſqu'elle voulut avaler l'hoſtie, elle fut étrangement ſurpriſe de ſentir & de trouver dans ſa bouche une pièce de monnoie. Elle s'imagina que Dieu avoit permis ce changement de l'hoſtie dans une pièce de monnoie, pour la punir de s'être approchée indignement de la Sainte Table. Pénétrée de cette idée elle s'en retourna chez elle, & ne put aſſez bien aſſurer ſa contenance, pour que ſon mari ne s'apperçût pas de ſon trouble. Il lui en demanda la cauſe & lorſqu'il l'eut appriſe, il ne douta point que le Prêtre qui avoit communié ſa femme, n'eût ſubſtitué à l'hoſtie une pièce de monnoie. Il en fit des plaintes, & demanda hautement juſtice d'une action ſi téméraire. Mais voyant qu'on

ne lui donnoit aucune ſatisfaction, il ſe fit lui-même juſtice, & tua le Prêtre. Cet aſſaſſinat lui attira les foudres de l'Egliſe; mais il ſe moqua de l'excommunication. Cet Officier avoit un grand nombre d'amis & de partiſans, qui ſoutenoient tous qu'il avoit juſtement tué le Prêtre, & que c'étoit à tort qu'on l'avoit excommunié. Un reſte de Manichéens & d'Albigeois échappés aux croiſades & à l'inquiſition, qui ſubſiſtoit encore dans l'Allemagne, ſaiſirent une ſi belle occaſion de faire des proſélytes, & de répandre leurs erreurs. Ils perſuadèrent aiſément à l'Officier & à ſes amis que les Miniſtres de l'Egliſe n'avoient pas le pouvoir de l'excommunier. Allant enſuite plus avant, ils réuſſirent à leur faire croire qu'une religion qui avoit de ſi mauvais Miniſtres, étoit elle même mauvaiſe; que cette religion avoit pour objet un être ennemi des hommes qui ne méritoit ni leurs louanges ni leur amour; & enfin qu'ils devoient bien plutôt honorer l'être qui avoit rendu l'homme ſenſible au plaiſir, & qui lui permettoit d'en jouir. L'Officier & ſes partiſans adoptèrent donc le dogme des deux principes des Manichéens, & formèrent une Secte particulière ſous le nom de *Stadings*. Ils commencèrent à tenir des aſſemblées dans leſquelles ils rendoient un culte au bon principe qu'ils appeloient *Lucifer*. On ſe livroit dans ces aſſemblées à toutes ſortes de débauches; & c'eſt ce qui contribua ſans doute beaucoup à groſſir conſidérablement le nombre des Stadings. Ces fanatiques ne tardèrent pas à ſe porter aux dernières extrémités. Après avoir égorgé les Miſſionnaires qu'on avoit envoyés pour les convertir, ils réſolurent de faire le même traitement à tous les Eccléſiaſtiques, perſuadés que ce ſeroit une œuvre infiniment agréable au bon principe. Dans cette idée, ils ſe mirent à courir le pays, ſaccageant les Egliſes qui ſe trouvoient ſur leur paſſage, & maſſacrant impitoyablement tous les Prêtres qu'ils pouvoient rencontrer. Grégoire IX alarmé des progrès de ces furieux, fit prêcher contre eux une croiſade. Les Stadings, qui avoient à leur tête un brave Officier verſé dans l'Art militaire, ſe battirent avec beaucoup d'ordre & de courage; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne fuſſent totalement défaits par les Croiſés, qui taillèrent en pièces ſix mille de ces fanatiques. Cette défaite éteignit entièrement la ſecte des Stadings.

STADSBERG; ville d'Allemagne dans le Cercle de Weſtphalie, aux frontières du Comté de Waldeck, ſur la rivière de Dimel.

STAFARDE; petite ville de Piémont, dans le Marquiſat de Saluces, ſur le Pô. Elle eſt remarquable par la victoire que le Maréchal de Catinat y remporta en 1690 ſur le Duc de Savoie.

STAFFORD; ville d'Angleterre, Capitale d'une Province de même nom, ſur la Saw, à 38 lieues, nord-oueſt, de Londres. Elle envoie des Députés au Parlement.

La Province de Stafford eſt bornée au nord par le Comté de Cheſter; à l'occident par celui de Shresbury; au midi par ceux de Vorceſter & de Varvick, & à l'eſt & au nord-eſt par celui de Darby. Elle s'étend du nord au ſud l'eſpace de quarante-quatre milles; elle en a vingt-ſept de large & cent quarante de circuit.

Les principales rivières de cette Province ſont le Trent, la Tame, la Dove, la Blithe & la Saw. La partie ſeptentrionale du Comté de Stafford eſt montueuſe, froide & aſſez ſtérile; mais la partie méridionale eſt fertile. Outre les pâturages & les grains, on y trouve des carrières de charbon de terre, d'albâtre & de pierres de moulin.

STAGE; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi la réſidence que chaque nouveau Chanoine doit faire dans ſon Egliſe pendant ſix mois ou un an, ſelon les ſtatuts du Chapitre, lorſqu'il a pris poſſeſſion, pour pouvoir jouir des honneurs & des revenus de ſa prébende.

Le tems du ſtage dépend des ſtatuts du Chapitre; il y a même quelques Chapitres où les nouveaux Chanoines ne ſont point aſſujettis au ſtage; dans les Chapitres où il a lieu, les Conſeillers de Cours ſouveraines en ſont diſpenſés.

STAGIRE; nom d'une ancienne ville de la Macédoine dans le voiſinage du mont Athos. Elle fut fameuſe par la naiſſance d'Ariſtote.

STAGNANT, ANTE; adjectif. Il ſe dit principalement des eaux qui ne coulent point. *Une eau ſtagnante.* Il ſe dit auſſi des humeurs du corps humain. *Les humeurs ſtagnantes.*

Le *g* ſe prononce durement.

STAGNATION; ſubſtantif féminin. Etat des eaux ſtagnantes. Il ſe dit auſſi du ſang ou autres humeurs qui ceſſent de circuler.

Le *g* ſe prononce durement.

STAGNO; petite ville épiſcopale de Dalmatie, dans la preſqu'île de Sabioncello, ſur le golfe de Veniſe, à douze lieues, nord-oueſt, de Raguſe. Elle appartient à la République de Raguſe.

STAHL, (Georges Erneſt) naquit en Franconie en 1660. Lorſque l'Univerſité de Hall fut fondée en 1694, la Chaire de Médecine lui fut conférée. Il remplit dignement l'attente qu'on avoit conçue de lui. Sa manière d'enſeigner, la ſolidité de ſes ouvrages, les heureux ſuccès de ſa pratique, concoururent à lui faire une réputation des plus brillantes. La Cour de Pruſſe voulut s'attacher un homme ſi habile. Stahl fut appelé à Berlin en 1716, & il y eut les titres de Conſeiller de la Cour & de Médecin du Roi. Il acheva glorieuſement ſa carrière en 1734 dans la ſoixante-quinzième année de ſon âge. Stahl eſt un des plus grand hommes que la Médecine ait poſſédés, & il tient même le rang de fondateur d'une ſecte particulière. Il propoſa ſes principes dans un volume *in*-4°. imprimé à Hall en 1708 ſous le titre de *Theoria Medica vera*, auquel il joignit dans la ſuite divers autres Traités, qui réunis enſemble forment un nouveau ſyſtême de Médecine. C'eſt par ſes connoiſſances chymiques que Stahl s'eſt ſurtout rendu recommandable. Il en a puiſé le fonds dans des ouvrages qui avant lui étoient preſque ignorés, & qu'il a fait connoître. Ce ſont ceux du fameux Becher qu'il a commenté, rectifié & étendu. On pouvoit les regarder comme un recueil d'énigmes qu'il a eu le talent de déchiffrer. Cette étude l'a conduit à la compoſition de pluſieurs remèdes qui ont eu & ont encore une grande vogue. Tels ſont les *pillules balſamiques*, la *poudre antiſpaſmodique*, ſon *eſſence alexipharmaque*, &c. La Métallurgie lui a les plus grandes obligations. Son petit Traité latin ſur cette matière qu'on trouve à la ſuite de ſes opuſcules, eſt excellent. Ses Elémens de Chymie ont

été traduits en françois par M. de Machy en 1757.

STALACTITE; ſubſtantif féminin. C'eſt ainſi que les Naturaliſtes nomment des concrétions pierreuſes qui ſe forment peu à peu à la partie ſupérieure d'un grand nombre de grottes & de cavernes, & qui y ſont ſuſpendues de la même manière que les glaçons s'attachent en hiver aux toits des maiſons. Ces concrétions ou ſtalactites ſont toujours calcaires, & doivent être regardées comme un vrai ſpath. Elles prennent, ſuivant les circonſtances, des formes différentes; cependant communément elles ſont coniques, & elles ſont diverſement colorées, ſuivant les différentes ſubſtances qui y ſont jointes.

Il eſt évident que les ſtalactites doivent leur formation à des eaux qui après avoir détrempé & diſſous des terres ou des pierres ſe filtrent au travers des roches & de leurs fentes, forment des gouttes dont la partie terreuſe ſe dégage peu à peu par l'évaporation & le contact de l'air, & s'augmente à proportion de l'abondance du fluide qui charrie la matière dont elles ſont compoſées.

Les ſtalactites ſont de toutes les ſubſtances minérales les plus propres à nous donner une idée de la formation des pierres. Elles nous prouvent d'une façon ſenſible que l'eau eſt leur véhicule, & qu'elles ſe forment journellement. Souvent les eaux contiennent en ſi grande abondance des matières diſſoutes ou détrempées, qu'elles parviennent à la fin à remplir entièrement des cavités très-conſidérables, & à boucher à la longue des endroits où auparavant on pouvoit paſſer librement; c'eſt ce qui arrive dans les grottes d'Arcy & dans beaucoup d'autres qui changent perpétuellement de face par les concrétions & les ſtalactites qui s'y forment journellement. Lorſqu'à force de s'amaſſer ces ſtalactites ont rempli une grotte ou un eſpace vide, elles forment à la fin une maſſe ſolide qui prend de la conſiſtance & ne fait plus qu'une roche ou une pierre dans laquelle on voit ſouvent des couches & des veines qui ſont les endroits où les ſtalactites ſe ſont réunies & pour ainſi dire collées les unes aux autres; c'eſt ainſi que l'on peut conjecturer que ſe ſont formés les albâtres d'orient, qui ne ſont autre choſe que des ſtalactites calcaires de la nature du marbre.

Les ſtalactites ſont plus ou moins tranſparentes ou opaques en raiſon de la pureté de la terre que les eaux ont dépoſée, & ſuivant que la diſſolution s'eſt faite plus ou moins parfaitement. En effet nous voyons des ſtalactites preſque tranſparentes, tandis que d'autres ſont opaques & remplies de matières étrangères & colorantes.

En conſidérant attentivement preſque toutes les ſtalactites, on apperçoit qu'elles ſont formées d'un aſſemblage de petites lames ou de feuillets plus ou moins ſenſibles, telles que les lames des Spaths. Ces feuillets forment des eſpèces de ſtries ou d'aiguilles, leſquelles vont aboutir à un centre commun, qui eſt quelquefois creux ou fiſtuleux. D'autres ſtalactites ſont entièrement ſolides. A l'extérieur leur figure eſt ordinairement conique; cependant quelquefois elle préſente des formes bizarres, dont la ſingularité eſt encore augmentée par l'imagination des Curieux, qui trouvent ou croient ſouvent trou-

ver à ces pierres des reſſemblances qu'elles n'ont que très-imparfaitement. Il y en a pourtant qui repréſentent aſſez bien des choux-fleurs, des fruits confits, des arbuſtes, &c.

La couleur des ſtalactites eſt ou blanche, ou brune, ou rougeâtre; leur ſurface eſt ou liſſe ou inégale & raboteuſe.

STALAGMITE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de ſtalactite ou d'incruſtation en mamelons.

STALIMÈNE; nom moderne de l'ancienne Lemnos, île célèbre de l'Archipel, à 8 lieues ſud-eſt du mont Athos, dont l'ombre la couvre un peu avant le coucher du ſoleil, à 22 lieues, nord-oueſt, de Metelin, & ſept, ſud-oueſt d'Imbro, près du golfe de Conteſſe. Elle a environ dix lieues dans ſa plus grande longueur. Elle appartient aux Turcs. Le terrein y eſt aſſez fertile, principalement en grains & en vins. Il y a beaucoup de ſerpens. On en tire une eſpèce de terre appelée *terre ſigillée*, qui eſt fort eſtimée chez les Médecins. On y compte 75 Villages, dont les habitans ſont preſque tous des Grecs fort laborieux. Stalimène eſt la Capitale de l'île: c'eſt une petite Ville aſſez bien bâtie ſur une colline au haut de laquelle il y a un Château près de la mer.

STALLE; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi dans les Égliſes, les ſiéges de bois qui ſont autour du chœur, dont le fond ſe lève & ſe baiſſe, & ſur leſquels ſont aſſis les Chanoines, les Religieux & ceux qui chantent au chœur. *Il y a deux rangs de ſtalles. Les hauts ſtalles ſont pour les Prêtres & les Religieux Profès, & les bas ſtalles pour les Clercs & les novices.*

STAMPALIE; île de l'Archipel à 24 lieues, oueſt, de Rhodes, & 20, eſt, de Naxie. Elle a ſix lieues de longueur & deux de largeur.

STANCES; ſubſtantif féminin pluriel. Sorte d'ouvrage de poéſie, compoſé de pluſieurs couplets, qui ordinairement ſont tous du même nombre de vers & de la même meſure que le premier couplet. On dit auſſi, *ſtance* au ſingulier, de chaque ſtrophe des ſtances.

Ce genre de poëſie qui étoit autrefois fort à la mode, ne diffère peut-être réellement de l'Ode, qu'en ce que celle-ci demande une marche audacieuſe, au lieu que les ſtances ont un cours égal & meſuré. Un certain arrangement de rimes, quelques penſées exprimées plutôt avec juſteſſe qu'avec force, ſuffiſent pour faire de bonnes ſtances; au lieu que l'Ode, outre cela, exige du feu, de la grandeur, de la ſublimité, de vives images, des traits hardis: le ſtyle ſublime doit caractériſer ce dernier genre de poëſie, dont le premier peut ſe paſſer.

On peut diviſer les *ſtances*, en *ſtances de nombre pair*, & *ſtances de nombre impair*. Les premières ſont de quatre, de ſix, de huit & de dix vers; nombre qu'elles ne doivent point excéder, quoi qu'en diſe *Richelet*, qui en admet de douze & de quatorze. Celles de nombre impair ſont de cinq, ſept ou neuf vers, & alors elles doivent avoir trois rimes ſemblables. Nous allons donner en peu de mots des exemples de chacune de ces eſpèces.

Stances de nombre pair. Dans les ſtances de quatre vers, & dans toutes les autres en général, on peut employer indifféremment toutes ſortes de meſures, & entremêler les rimes, comme on le juge à propos. La manière la plus ſuivie eſt d'en-

tremêler les vers alexandrins, comme celle-ci :

Un favori ſuperbe, enflé de ſon mérite,
Ne voit point ſes défauts dans le miroir d'autrui,
Et ne peut rien ſentir que l'odeur favorite
De l'encens faſtueux qui brûle devant lui.

On entremêle les rimes, ou en faiſant rimer le premier vers avec le troiſième, & le ſecond avec le quatrième, comme dans l'exemple précédent, ou le premier avec le quatrième, & le ſecond avec le troiſième. On en trouve dans Malherbe où les rimes ſont ſuivies ; mais la cadence eſt inégale, comme dans cette ſtrophe :

Un courage élevé toute peine ſurmonte :
Les timides conſeils n'ont rien que de la honte ;
Et le front d'un guerrier au combat étonné
N'eſt jamais couronné.

Il eſt libre encore de commencer par une rime maſculine ou par une féminine, par un vers alexandrin ou par un de huit ſyllabes ; l'harmonie eſt égale dans l'une & l'autre ſtructure.

Autrefois un amant ſoumis, tendre, ſincère,
Étoit sûr de tout enflammer ;
On recherche aujourd'hui le berger qui ſait plaire,
Et non celui qui ſait aimer.

Par ſon luth ; par ſa voix organe des amours,
Cloé ſeule me paroît belle :
Si le deſtin jaloux veut épargner ſes jours,
Je donnerai les miens pour elle.

Il ſuffira maintenant de donner des exemples des ſtances dans les autres meſures, puiſqu'on démêlera d'un coup d'œil le mécaniſme des vers, le mélange des rimes, & la variété que produit l'entrelacement des cadences & des ſons.

Dieu ſeul doit faire notre eſpoir,
Dieu, de qui l'immortel pouvoir
Fait ſortir du néant le ciel, la terre & l'onde :
Et qui, tranquille au haut des airs,
Anima d'une voix féconde
Tous les Êtres ſemés dans ce vaſte univers.

Du haut de la montagne où ſa grandeur réſide ;
Il a briſé la lance & l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondoit ſon foible appui.
Le ſang des étrangers a fait fumer la terre ;
Et le feu de la guerre
S'eſt éteint devant lui.

Non, non, ſans le ſecours des filles de mémoire,
Vous vous flattez en vain, partiſans de la gloire,
D'aſſurer à vos noms un heureux ſouvenir :
Si la main des neuf Sœurs ne pare vos trophées,
Vos vertus étouffées
N'éclaireront jamais les yeux de l'avenir.

N'envions que l'humble ſageſſe,
Seule elle fait notre nobleſſe,
Le vice, notre indignité :
Par-là ſe diſtinguent les hommes ;
Et que fait à ce que nous ſommes
Ce que nos pères ont été ?

Il y a encore des ſtances de ſix vers dans une meſure différente. Or il n'eſt aucune de ces eſpèces différentes qui ne puiſſe être variée de cinq ou ſix manières toutes harmonieuſes ; ce qui fait un des plus beaux agrémens de notre poëſie.

Les ſtances de huit vers ne ſont, à proprement parler, que deux

quatrains unis, ſoit que les vers aient tous la même meſure, ſoit qu'on les entremêle indifféremment. Deux exemples éclairciront ceci.

Par les ravages du tonnerre
Nous verrions nos champs moiſſonnés,
Et des entrailles de la terre
Les plus hauts monts déracinés ?
Nos yeux verroient leur maſſe aride
Tranſportée au milieu des airs,
Tomber d'une chute rapide
Dans le vaſte gouffre des mers !

Pouſſons dans l'air des cris de joie ;
Oublions nos longues douleurs
Qu'aujourd'hui notre front ſe voie
Couronné de chapeaux de fleurs.
Faiſons retentir les louanges
Du Dieu dont le pouvoir nous a tiré des fers,
Et qui pour nous arma les Anges,
Alors que contre nous s'armèrent les enfers.

Les ſtances de dix vers peuvent être compoſées de vers de huit ſyllabes dans cet ordre : le premier répond au troiſième, & le ſecond au quatrième ; le cinquième & le ſixième riment enſemble ; le ſeptième répond au dixième ; le huitième & le neuvième riment enſemble. Rien n'eſt plus harmonieux que cette meſure, qui convient admirablement au genre lyrique. Conſultez à ce ſujet les Odes de Rouſſeau ſur la naiſſance du Duc de Bretagne & ſur les conquérans.

On peut encore employer dans ces ſtances les grands vers, & croiſer les rimes, ſans conſulter d'autre juge que l'oreille, en commençant par une rime maſculine ou féminine, en les redoublant même, s'il en réſulte plus d'harmonie, comme dans ces vers :

Cent Rois venoient ſur nous fondre de toutes parts :
Ils ont vu nos ſacrés remparts ;
Leur aſpect foudroyant, tel qu'un affreux tonnerre,
Les a précipités au centre de la terre.
Le Seigneur dans leur camp a jeté la terreur :
Il parle, & nous voyons leurs trônes mis en poudre,
Leurs chefs aveuglés par l'erreur,
Leurs ſoldats conſternés d'horreur,
Leurs vaiſſeaux ſubmergés ou brûlés par la foudre ;
Monumens éternels de ſa juſte fureur.

De pareilles ſtances ſeroient-elles moins belles que celles de Malherbe & de Godeau ? La liberté que l'on auroit d'en varier à ſon gré les rimes & les cadences banniroit de ces ſortes d'ouvrages le froid & la langueur qu'y répandent l'exacte ſymmétrie & le reſpect aveugle pour des règles arbitraires, dont nous avons autant de droit de ſecouer le joug, que nos prédéceſſeurs en avoient peu de nous l'impoſer.

Stances de nombre impair. On n'en diſtingue que de trois eſpèces, ſavoir de cinq, de ſept & de neuf vers, dans leſquelles il faut néceſſairement mettre trois rimes ſemblables, qu'on ne doit néanmoins jamais placer de ſuite. Le Poëte célèbre dont on a tiré la plupart des exemples précédens, nous en donnera de cette ſorte de ſtances.

Le volage Amant de *Clytie*
Ne careſſe plus nos climats ;
Et bientôt des monts de *Scythie*
Le fougueux époux d'*Orithie*
Va nous ramener les frimats.

L'hypocrite en fraudes *fertile*,
Dès l'enfance eſt paîtri de fard :

Il ſait colorer avec art
Le fiel que ſa bouche *diſtille*;
Et la morſure du ſerpent
Eſt moins aiguë & moins ſubtile
Que ce venin caché que ſa langue répand.

Je ne prends point pour vertu
Les noirs accès de triſteſſe
D'un loup garou revêtu
Des habits de la ſageſſe :
Plus légère que le *vent*,
Elle fuit d'un faux *ſavant*
La ſombre mélancolie,
Et ſe ſauve bien *ſouvent*
Dans les bras de la folie.

On appelle *ſtances irrégulières*, celles dont les couplets ne ſont pas de même meſure.

STANCHIO ; île de l'Archipel près des côtes de la Natolie, à cinq lieues, nord-eſt, de Stampalie, & 16, nord-oueſt, de Rhodes. Elle a dix lieues de longueur & quatre de largeur. Les terres y ſont fertiles, ſurtout en excellent vin, mais l'air y eſt mal ſain. On y voit une ville de même nom près de laquelle il y a un bon port.

STANFORT ; ville d'Angleterre, dans le Comté de Lincoln, ſur le Weland, à vingt-quatre lieues, nord-oueſt, de Londres. Elle a des Députés au Parlement.

STANGUE ; ſubſtantif féminin & terme de Blaſon qui ſe dit de la tige d'une ancre.

STANISLAS, Roi de Pologne, grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, né à Léopold le 20 Octobre 1677, du grand Tréſorier de la Couronne, fut député en 1704 par l'aſſemblée de Varſovie, auprès de Charles XII, Roi de Suède, qui venoit de conquérir la Pologne. Il étoit alors âgé de 27 ans, Palatin de Poſnanie, Général de la grande Pologne, & avoit été Ambaſſadeur extraordinaire auprès du Grand-Seigneur en 1699. Sa phyſionomie étoit heureuſe, pleine de hardieſſe & de douceur, avec un air de probité & de franchiſe. Il n'eut pas de peine à s'inſinuer dans l'amitié du Roi de Suède, qui le fit couronner Roi de Pologne à Varſovie en 1705. Le nouveau Roi ſuivit Charles XII en Saxe, où l'on conclut en 1706, un traité de paix entre les deux Rois d'une part, & le Roi Auguſte qui renonça à la Couronne de Pologne, & reconnut pour légitime Souverain de cet Etat Staniſlas. Le nouveau Monarque reſta avec Charles XII en Saxe, juſqu'en Septembre 1707. Ils revinrent alors en Pologne, & y firent la guerre pour chaſſer entierement les Ruſſes. Le Czar fut obligé d'en ſortir en 1708 ; mais le roi de Suède ayant été défait lui-même au mois de Juillet 1709, *Staniſlas* ne ſe trouvant pas en ſureté dans la Pologne, où les Ruſſes revinrent, & où le Roi *Auguſte* renoua un nouveau traité en ſa faveur, fut obligé de ſe retirer en Suède, puis en Turquie. Les affaires de Charles XII n'ayant pu ſe rétablir, Staniſlas vécut dans l'obſcurité juſqu'en 1725, que la Princeſſe Marie ſa fille épouſa Louis XV, Roi de France, aujourd'hui ſur le trône. Après la mort du Roi Auguſte en 1733, ce Prince ſe rendit en Pologne, dans l'eſpérance de remonter ſur le trône. Il y eut un parti qui le proclama Roi ; mais ſon Compétiteur, le Prince Électoral de Saxe, devenu Électeur de Saxe après la mort du Roi ſon père, ſoutenu de l'Empereur Charles VI & de l'Impératrice de Ruſſie, l'emporta ſur le Roi Staniſlas, qui ſe rendit à Dantzick pour ſoutenir ſon élection ;

élection ; mais le grand nombre qui l'avoit choisi céda bientôt au petit nombre qui lui étoit contraire. Dantzick fut pris. Staniſlas obligé de fuir n'échappa qu'à travers beaucoup de dangers & à la faveur de plus d'un déguiſement, après avoir vu ſa tête miſe à prix par le Général des Ruſſes dans ſa propre patrie. Lorſque la paix ſe fit, il renonça au Royaume qu'il avoit eu deux fois, & conſerva le titre de Roi. Il eut la jouiſſance des Duchés de Lorraine & de Bar, qu'il rendit heureux autant qu'il le put. Il embellit Nancy & Lunéville ; il fit des établiſſemens utiles ; il dota des filles pauvres ; il fonda des collèges ; il bâtit des hôpitaux, enfin il ſe montra l'ami de l'humanité. La Lorraine jouiſſoit de ſes bienfaits, lorſqu'un accident hâta ſa mort. Il ſe brûla en fumant ſa pipe, & ſes plaies lui causèrent une fièvre qui l'enleva le 23 Février 1766. Sa mort a été un deuil public, & les pleurs de ſes Sujets ſont le plus bel éloge que l'on puiſſe faire des qualités de ce Prince. Charles XII diſoit de lui, qu'*il n'avoit jamais vu d'homme ſi propre à concilier tous les partis*. Dans ſa jeuneſſe il s'étoit endurci à la fatigue, & avoit fortifié ſon eſprit en fortifiant ſon corps. Il couchoit toujours ſur une eſpèce de paillaſſe, n'exigeant jamais aucun ſervice de ſes domeſtiques auprès de ſa perſonne. Il étoit d'une tempérance peu commune dans ce climat ; libéral, adoré de ſes vaſſaux, & peut-être le ſeul Seigneur en Pologne qui eût quelques amis. Il fut en Lorraine ce qu'il avoit été dans ſa patrie ; doux, affable, compatiſſant, parlant avec ſes Sujets comme avec ſes égaux, partageant leurs peines & les conſolant en père tendre. On lui a donné d'une voix unanime le titre de Staniſlas le Bienfaiſant. Les revenus de ce Prince n'étoient que de deux millions, & cependant ſa Cour étoit brillante. Auſſi eſt-ce à l'ordre & à l'économie ſage & raiſonnée qui régnoient dans ſa maiſon que ſont dus les divers établiſſemens qu'il a faits.

STANLEY ; (Thomas) natif de Cumberlow en Herefordshire, ſe rendit habile dans les belles-lettres & dans la philoſophie. Après avoir fait divers voyages en France, en Italie & en Eſpagne, il ſe retira à Londres où il mourut en 1678, avec la réputation d'un ſavant profond. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. une belle édition *d'Eſchyle*, avec la traduction & des notes, *in-fol.* 2°. L'hiſtoire *de la philoſophie*, en anglois. Cette hiſtoire a été traduite en partie en latin par le Clerc, & toute entière par *Godefroi* Oléarius. Tous les journaux firent de grands éloges de l'érudition qui y regne. On y déſireroit plus de profondeur dans les analyſes, & de préciſion dans le ſtyle.

STANTÉ ; adjectif maſculin. Terme de Peinture, qui ſignifie la même choſe que peiné. On dit qu'un ouvrage eſt ſtanté quand on y découvre la peine, la gêne & le travail qu'il en a coûté à l'Artiſte pour le finir. Ce défaut de facilité, de liberté & de franchiſe en ſe faiſant ſentir ne laiſſe jouir qu'imparfaitement des autres beautés qu'un morceau pourroit d'ailleurs offrir au ſpectateur.

STANTZ ; gros bourg de Suiſſe au canton de Dunderwald, à une lieue du lac des quatre cantons.

STAPHILIN ; ſubſtantif maſculin. Sorte d'inſecte qui a cinq pièces aux tarſes de toutes les pattes. Ses an-

tennes ſont ſimples & ſiliformes ; ſon corps eſt fort allongé ; ſes aîles ſont artiſtement repliées ſous ſes étuis, quoique fort courts ; l'extrémité de ſon ventre eſt nue. Il eſt bon d'obſerver que la larve de cet inſecte diffère peu de l'animal parfait. Quand on touche la queue du ſtaphilin, il la redreſſe auſſi-tôt en l'air comme s'il vouloit ſe défendre & piquer : cependant ſa queue ne pique point ; mais en revanche il mord & pince fortement avec ſes mâchoires, qui ſont fortes, & on doit s'en méfier. Voilà les armes dont il ſe ſert pour prendre & dévorer ſa proie, ou pour ſe battre contre ceux de ſon eſpèce. Il y a des ſtaphilins bleus, d'un noir liſſe, de velus (*le ſtaphilin bourdon*), de jaunes, de bronzés, *&c.*

La piqûre du ſtaphilin paſſe pour être pernicieuſe aux fromens.

STAPHISAIGRE, ou HERBE AUX POUX ; ſubſtantif féminin. *Staphisagria.* Plante qui croît aux lieux ſombres dans les pays chauds, comme en Provence & en Languedoc, d'où la graine nous eſt apportée ſèche : on la cultive auſſi dans les jardins à cauſe de la beauté de ſa fleur : on la ſème au printemps : elle demande une terre cultivée & arroſée, qui ne ſoit pas trop expoſée au ſoleil du midi ; ſa racine eſt longue, ligneuſe & annuelle ; elle pouſſe une tige à la hauteur d'un pied & demi, droite, ronde, velue & rameuſe : les feuilles ſont grandes, larges, découpées profondément en pluſieurs parties, vertes, reſſemblantes à celles du platane, attachées à des queues longues : ſes fleurs naiſſent en été aux ſommités & dans les aiſſelles des feuilles, compoſées chacune de cinq feuilles inégales, & diſpoſées en rond, d'un bleu foncé, ſemblables à celles du pied d'alouette, mais beaucoup plus amples ; la ſupérieure s'allonge ſur le derrière, & reçoit dans cet éperon, l'éperon d'une autre feuille : aux fleurs ſuccèdent des fruits compoſés de trois ou quatre graines verdâtres qui renferment des ſemences groſſes comme de petits pois, de figure triangulaire, ridées, rudes, unies étroitement enſemble, noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, d'un goût âcre brûlant, amer, fort déſagréable.

Cette plante eſt fort huileuſe : ſa graine eſt la ſeule partie d'uſage en Médecine ; on ne l'emploie qu'extérieurement, car ſon uſage intérieur n'eſt pas ſans danger, puiſqu'elle purge violemment par haut & par bas à la ſeule doſe de douze à vingt-quatre grains : elle échauffe & enflamme le goſier à un tel point qu'elle fait craindre la ſuffocation ; c'eſt pourquoi on l'a abandonnée pour employer d'autres purgatifs plus doux. Quant à ſon uſage extérieur, on en concaſſe un gros qu'on renferme dans un nouet, & que l'on ſuce pour faire cracher beaucoup de pituite dans le mal de dents, c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *pituitaire* : on pourroit également en faire la décoction & s'en gargariſer la bouche ; on s'en ſert encore comme d'un vulnéraire déterſif, pour conſumer les chairs baveuſes des vieux ulcères ; mais ſon plus grand uſage eſt pour faire mourir les poux : on en poudre les cheveux le ſoir, & l'on ſe bande bien la tête avec un linge ; la ſueur de la tête contracte les qualités de la graine, & en peu de temps cette vermine eſt détruite.

STAPHYLIN ; adjectif maſculin & terme d'Anatomie. Il ſe dit des muſcles qui ont rapport à la luette

STAPHYLÔME; ſubſtantif maſculin. Maladie de l'œil cauſée par une tumeur qui s'élève ſur la cornée en manière de grain de raiſin.

Le ſtaphylôme diffère ſuivant le volume de la tumeur : lorſque le volume eſt conſidérable, elle occaſionne beaucoup de difformité à l'œil & de douleur au malade par l'irritation que cauſe la rencontre des cils & le mouvement des paupières. Cette eſpèce de tumeur détruit entièrement la vue; on ne peut guérir les malades, qu'en liant la tumeur ſi la baſe eſt étroite, ou en l'ouvrant ſi la baſe eſt large; dans l'un & l'autre cas l'œil ſe vide dès l'inſtant par l'inciſion, ou après la chûte de la ligature, & le malade perd l'organe affecté.

STARGARD; ville d'Allemagne, capitale de la Poméranie ultérieure à ſix lieues, ſud-eſt, de Stetin. Elle fut autrefois anſéatique. Aujourd'hui elle appartient au Roi de Pruſſe. Il y a de belles Manufactures d'étoffes & une Académie.

STARGARD, eſt auſſi le nom d'une Seigneurie conſidérable du Duché de Mecklenbourg. Elle a dix-huit lieues de longueur ſur ſix de largeur & confine à la marche de Brandebourg. Elle appartient au Duc de Mecklenbourg Strelitz.

STARI, ou STARO; ſubſtantif maſculin. Meſure d'Italie qui contient à Florence trois barrils. On ſe ſert auſſi du *ſtaro* dans la Calabre & dans la Pouille. Dans ces deux provinces du Royaume de Naples, il faut dix ſtari pour la ſalme, & trente-deux pignatoli pour le *ſtari*. C'eſt auſſi le boiſſeau dont on ſe ſert en pluſieurs villes d'Italie pour meſurer les grains, particulièrement à Veniſe, à Livourne, & à Lucques. Le *ſtaro* ou *ſtara* de Livourne pèſe ordinairement 54 livres : 112 *ſtari* ſept huitièmes font le laſt d'Amſterdam. Les grains ſe meſurent auſſi à Lucques au *ſtaro*, dont les 119 font un laſt d'Amſterdam : le *ſtaro* de Veniſe pèſe 128 livres gros poids; chaque *ſtaro* contient quatre quartes; 35 *ſtari* un cinquième, ou 140 quartes quatre cinquièmes font le laſt d'Amſterdam.

STAROSTE; ſubſtantif maſculin. Seigneur Polonnois qui jouit d'une ſtaroſtie.

STAROSTIE; ſubſtantif féminin. Fief faiſant partie des anciens domaines de Pologne, cédés par les Rois à des Gentilshommes pour les aider à ſoutenir les frais des expéditions militaires. Les Rois ſe réſervent ſeulement le droit de nommer à ces fiefs, & ils chargent les Staroſtes de payer le quart de leur revenu, qui eſt plus ou moins conſidérable, pour ſervir à l'entretien d'un certain nombre de cavaliers. Il y a des Staroſties qui ont une juridiction, & d'autres qui n'en ont point.

STASE; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. Séjour du ſang & des humeurs, tellement engagés dans les vaiſſeaux les plus ténus, que leur paſſage eſt impoſſible.

STATÈRE; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. Nom d'une monnoie d'or & d'argent que l'on fabriquoit autrefois dans la Grèce. Les ſtatères d'or de Cyzique étoient en particulier fort eſtimés, à cauſe de la beauté de la fabrique; le type étoit d'un côté une tête de femme, & de l'autre une tête de lion. Ils étoient du poids de deux drachmes, & valoient vingt-huit drachmes d'argent d'Athènes. Le ſtatère d'or d'Athènes valoit vingt drachmes, dans le rapport de l'or à l'argent, qui étoient dans ce temps-là chez

STATHOUDÉRAT; ſubſtantif maſculin. Dignité du Stathouder.

STATICE; ſubſtantif féminin. Plante qui croît aux lieux montagneux, un peu humides, peu éloignés de la mer & des rivières : ſa racine eſt longue, aſſez groſſe, ronde, rougeâtre, ligneuſe, vivace, & diviſée en pluſieurs têtes : elle pouſſe un très-grand nombre de feuilles longues & étroites, comme celles du *gramen*, d'un vert de mer; il s'éleve d'entre elles des tiges hautes d'environ un pied, droites, ſans nœuds, creuſées, portant en leur ſommet un bouquet ſphérique de petites fleurs à cinq feuilles, blanches, diſpoſées en œillet, & ſoutenues par un calice formé en entonnoir: ce peloton de fleurs eſt encore ſoutenu par un calice général écailleux; à chaque fleur ſuccède une graine pointue par les deux bouts. Cette plante fleurit en été; & comme ſes fleurs ne s'ouvrent que les unes après les autres, elle reſte long temps fleurie, même juſqu'à la fin de l'automne.

La ſtatice eſt eſtimée vulnéraire, & propre pour arrêter la dyſſenterie : ſi l'on en ſaupoudre les plaies, elle les mondifie, ainſi que les ulcères malins.

STATION; ſubſtantif féminin. *Statio*. Pauſe, demeure de peu de durée qu'on fait en un lieu. Il ſe dit particulièrement en parlant des Egliſes, Chapelles & Autels marqués par le Supérieur Eccléſiaſtique, pour y faire certaines prières, afin d'y gagner les indulgences. *Stations pour gagner le jubilé. Les ſtations des ſept Egliſes à Rome.*

On dit, *faire ſes ſtations*; pour dire, viſiter les Egliſes marquées pour y gagner les indulgences.

On dit dans le ſtyle familier, *faire une ſtation en quelque endroit*; pour dire, s'y repoſer quelque temps.

On dit, *donner une ſtation à un Prédicateur*; pour dire, le nommer pour prêcher dans une Egliſe pendant l'Avent ou pendant le Carême. *On lui a donné l'Egliſe de S. Rock pour ſtation.*

STATION, dans les opérations trigonométriques & de nivellement, ſignifie les différens lieux où l'inſtrument a été poſé, où il y a eu obſervation faite.

On ne peut meſurer une hauteur ou une diſtance inacceſſible qu'on ne faſſe deux ſtations dans deux endroits, dont la diſtance eſt connue. Quand on fait des cartes géométriques de provinces, *&c.* on fixe les ſtations ſur pluſieurs éminences du pays, & de-là on prend les angles aux différentes villes, villages, *&c.*

Dans l'arpentage, on meſure la diſtance qu'il y a d'une ſtation à une autre, & l'on prend l'angle que l'endroit où l'on ſe trouve forme avec la ſtation ſuivante.

STATION, en termes d'Aſtronomie, ſignifie l'état d'une planète qui paroît demeurer au même point du Zodiaque pluſieurs jours de ſuite.

Comme la terre d'où nous appercevons le mouvement des planètes eſt placée hors du centre de leurs orbites, les planètes vues de la terre ont un cours irrégulier; quelquefois on les voit aller en avant, c'eſt-à-dire, d'occident en orient, c'eſt ce qu'on appelle *être directes*; quelquefois on les voit aller en arrière, c'eſt-à dire, d'orient en occident: c'eſt ce qu'on appelle *être rétrogrades.*

De plus, entre ces deux états il y en a un autre intermédiaire dans

lequel les planètes ne paroiſſent aller ni en avant ni en arrière, mais reſter à la même place dans leur orbite; c'eſt ce qu'on appelle leur *ſtation*; c'eſt ce qui arrive quand les lignes ſuivant leſquelles on voit une planète de deſſus la terre placée en deux différens endroits de ſon orbite, ſont parallèles entre elles; car alors les deux lieux où on voit la planète dans le Ciel ſont ſenſiblement les mêmes à cauſe de la petiteſſe du rayon de l'orbe terreſtre en comparaiſon de la diſtance des étoiles.

STATIONNAIRE; adjectif des deux genres & terme d'Aſtronomie. Il ſe dit d'une planète lorſqu'elle ſemble n'avancer ni ne reculer dans le Zodiaque.

Quoique les planètes aient quelquefois un mouvement progreſſif, & quelquefois un mouvement rétrograde, il peut y avoir quelque point dans lequel elles paroiſſent ſtationnaires. Une planète paroîtra ſtationnaire lorſque la ligne qui joint la terre & le centre de la planète eſt dirigée au même point du firmament, c'eſt-à-dire quand cette ligne eſt pendant quelque temps parallèle à elle-même.

Saturne paroît ſtationnaire à la diſtance de 90 degrés du ſoleil; Jupiter à la diſtance de 52, & Mars à une diſtance beaucoup plus grande.

Saturne eſt ſtationnaire huit jours, Jupiter quatre, Mars deux, Vénus un & demi, & Mercure un demi; cependant les temps de ces différentes ſtations ne ſont pas toujours égaux, parceque les orbites de ces planètes ne ſont pas des cercles qui ayent le ſoleil pour centre; mais des ellipſes dont le ſoleil occupe le foyer, & dans leſquelles les planètes ne ſe meuvent pas uniformément.

On appeloit dans l'Empire Romain *ſoldats ſtationnaires*, des ſoldats diſtribués en différens lieux pour avertir leur chef de ce qui s'y paſſoit.

Les Médecins appellent *fièvres ſtationnaires*, des fièvres continues qui règnent plus généralement & plus conſtamment que les autres pendant une ou pluſieurs années.

STATIONNALE; adjectif féminin. Il ſe dit des Egliſes dans leſquelles on fait des ſtations dans les temps de Jubilé.

STATIQUE; ſubſtantif féminin. *Statica*. Partie de la Mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puiſſances qui agiſſent les unes ſur les autres.

La mécanique en général a pour objet les lois de l'équilibre & du mouvement des corps; mais on donne plus parfaitement le nom de mécanique à la partie qui traite du mouvement, & celui de ſtatique à la partie qui traite de l'équilibre. Ce nom vient du latin *ſtare*, s'arrêter, être en repos, parceque l'effet de l'équilibre eſt de produire le repos, quoiqu'il y ait dans le corps en équilibre une tendance au mouvement.

La ſtatique ſe diviſe en deux parties, l'une, qui conſerve le nom de ſtatique, a pour objet les lois de l'équilibre des ſolides. C'eſt dans cette partie qu'on traite des différentes machines ſimples ou compoſées, comme la poulie, le lévier, le plan incliné, *&c.* L'autre partie, qu'on appelle *hydroſtatique*, a pour objet les lois de l'équilibre des fluides.

STATIRA, fille de Darius Codoman, fut priſe avec ſa mère par Alexan-

dre le Grand après la bataille d'Iſſus, l'an du monde 3672, le 332 avant J. C. Ce Prince, qui l'avoit refuſée lorſque Darius la lui offrit pour gage de la paix, l'épouſa lorſqu'elle fut ſon eſclave. Les noces furent célébrées par Alexandre avec beaucoup de pompe & de magnificence. Il y eut neuf mille perſonnes de cette fête, à chacune deſquelles ce Conquérant donna une bouteille d'or pour ſacrifier aux Dieux. Statira n'eut point d'enfans. Roxane lui ôta la vie après la mort d'Alexandre, l'an du monde 3671, le 333 avant J C La femme de Darius s'appeloit auſſi *Statira*. Elle étoit enceinte lorſqu'elle fut faite priſonnière Ses malheurs lui ayant occaſionné une fauſſe couche, elle mourut quelque temps après, & fut enterrée magnifiquement par les ſoins d'Alexandre, qui l'avoit traitée avec beaucoup de reſpect, & qui mêla ſes larmes à celles de ſa famille.

STATMEISTRE; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne à Strasbourg à un Gentilhomme qui eſt admis au gouvernement municipal avec les Ammeiſtres, qui ſont les Echevins. *Il y a ſix Statmeiſtres, dont trois ſont Luthériens & trois Catholiques.*

STATUAIRE; ſubſtantif maſculin. Sculpteur qui fait des ſtatues. *Un habile Statuaire.* Il n'eſt guère uſité qu'en parlant des Sculpteurs de l'antiquité.

On appelle *marbre ſtatuaire*, du marbre propre à faire des ſtatues, qui eſt blanc & ſans aucune tache ni veine, à la différence de celui qu'on emploie aux ouvrages d'Architecture. En ce ſens il eſt adjectif.

STATUE; ſubſtantif féminin. *Statua.* Figure d'homme ou de femme de plein relief.

On diſtingue pluſieurs eſpèces de ſtatues, 1°. celles qui ſont plus petites que le naturel; 2°. celles qui ſont égales au naturel; 3°. celles qui ſurpaſſent le naturel; 4°. celles qui vont juſqu'au triple & encore plus au-delà du naturel, & qu'on appelle autrement des *coloſſes*. Les Anciens ont repréſenté des figures d'hommes, des Rois & des Dieux mêmes ſous la première eſpèce de ſtatues; la ſeconde étoit particulièrement conſacrée pour la repréſentation qu'on faiſoit aux dépens du public, des perſonnes qui ſe ſignaloient par leur ſavoir, par leur vertu, ou qui avoient rendu quelques ſervices importans à l'Etat. La troiſième eſpèce de ſtatue étoit pour les Rois & les Empereurs; & celles qui avoient le double de la grandeur humaine, ſervoient à repréſenter les Héros. Quant à la quatrième, elle étoit deſtinée à repréſenter les figures des Dieux.

STATUE GRECQUE, ſe dit d'une ſtatue antique & nue, ainſi appelée de ce que les Grecs repréſentoient de cette manière leurs divinités, les Héros & les Athlètes. Elles ſont admirables par la beauté de leurs proportions, & par le beau choix de la nature.

STATUES ROMAINES, ſe dit de celles qui étant vêtues, reçoivent divers noms de leurs habillemens.

STATUE ÉQUESTRE, eſt celle qui repréſente un homme à cheval, telle que la *ſtatue* de Henri IV ſur le pont neuf, & celle de Louis XIII ſur la place royale à Paris.

STATUE PÉDESTRE, eſt une *ſtatue* en pied & de bout, comme celle de Louis XIV dans la place des victoires.

STATUE CURULLE, eſt celle qui repréſente un homme dans un char, comme on les voyoit dans les cirques & dans les hippodromes des anciens.

STATUE ALLÉGORIQUE, ſe dit de celle qui ſous le ſymbole de la figure humaine, repréſente des fleuves, des divinités, *&c.*

STATUE HYDRAULIQUE, ſe dit de celle qui ſert d'ornement à une fontaine, & qui fait l'office de jet ou de robinet par quelqu'une de ſes parties. Elles ſont en grand nombre dans les jardins de Verſailles.

STATUE PERSIQUE, ſe dit de toute figure d'homme qui fait l'office de colonne ſous un entablement.

On dit figurément d'une perſonne qui eſt ordinairement ſans action & ſans mouvement, que *c'eſt une ſtatue.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

STATUÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* STATUER.

STATUER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Statuere.* Terme de chancellerie & de pratique, qui ſignifie, ordonner. *C'eſt une queſtion ſur laquelle les Juges n'ont pas encore ſtatué. Nous avons dit, ſtatué & ordonné.*

STATURE; ſubſtantif féminin. *Statura.* Hauteur de la taille d'une perſonne. *La Reine Elizabeth d'Angleterre étoit d'un ſtature égale à celle de l'Empereur Auguſte; ils avoient chacun cinq pieds neuf pouces.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

STATUT; ſubſtantif maſculin. *Statutum.* Terme générique qui comprend toutes ſortes de lois & de réglemens.

Chaque diſpoſition d'une loi eſt un *ſtatut*, qui permet ordonne ou défend quelque choſe.

Il y a des ſtatuts généraux, il y en a de particuliers; les premiers ſont des lois générales qui obligent tous les ſujets; les *ſtatuts* particuliers ſont des réglemens faits pour une ſeule ville, pour une ſeule Égliſe ou Communauté, ſoit Laïque ſoit Eccléſiaſtique, ſéculière ou régulière: chaque corps d'arts & métiers a ſes *ſtatuts*: les ordres réguliers, hoſpitaliers & militaires ont auſſi les leurs.

Un des points les plus difficiles à bien démêler dans la juriſprudence, c'eſt de déterminer la nature & le pouvoir des ſtatuts, c'eſt-à-dire, en quel cas la loi doit recevoir ſon application.

En général les coutumes ſont réelles, *clauduntur territorio*; cependant on eſt ſouvent embarraſſé à déterminer quel *ſtatut* ou coutume on doit ſuivre pour la déciſion d'une conteſtation. Souvent le *ſtatut* du domicile ſe trouve en concurrence avec les différens ſtatuts de la ſituation des biens, avec celui du lieu où l'acte a été paſſé, du lieu où l'exécution s'en fait; & pour connoître le pouvoir de chaque ſtatut, & celui d'entr'eux qui doit prévaloir, il faut d'abord diſtinguer deux ſortes de ſtatuts, les uns perſonnels, les autres réels.

Les *ſtatuts* perſonnels ſont ceux qui ont principalement pour objet la perſonne, & qui ne traitent des biens qu'acceſſoirement; tels ſont ceux qui regardent la naiſſance, la légitimité, la liberté, les droits de cité, la majorité, ou incapacité de s'obliger, de teſter, d'eſter en jugement, *&c.*

Les *ſtatuts* réels ſont ceux qui

ont pour objet principal les biens, & qui ne parlent de la perſonne que relativement aux biens ; tels ſont ceux qui concernent les diſpoſitions que l'on peut faire de ſes biens, ſoit entre vifs ou par teſtament.

Quelques auteurs diſtinguent une troiſième eſpèce de ſtatuts qu'ils appellent *mixtes*, ſavoir, ceux qui concernent tout à la fois la perſonne & les biens ; mais de cette manière la plupart des ſtatuts ſeroient *mixtes*, n'y ayant aucune loi qui ne ſoit faite pour les perſonnes, & auſſi preſque toujours par rapport aux biens. A dire vrai, il n'y a point de ſtatuts mixtes, ou du moins qui ſoient autant perſonnels que réels ; car il n'y a point de ſtatuts qui n'ait un objet principal ; cet objet eſt réel ou perſonnel, & détermine la qualité du ſtatut.

Le ſtatut du domicile règle l'état de la perſonne, & ſa capacité, ou incapacité perſonnelle, il règle auſſi les actions perſonnelles, les meubles & effets mobiliers, en quelque lieu qu'ils ſe trouvent ſitués de fait.

Le pouvoir de ce ſtatut du domicile s'étend partout pour ce qui eſt de ſon reſſort ; ainſi celui qui eſt majeur, ſelon la loi de ſon domicile, eſt majeur partout.

Le ſtatut de la ſituation des biens en règle la qualité & la diſpoſition.

Quand le ſtatut du domicile & celui de la ſituation ſont en contradiction l'un avec l'autre, s'il s'agit de l'état & capacité de la perſonne, c'eſt le ſtatut du domicile qui doit prévaloir, s'il s'agit de la diſpoſition des biens, c'eſt la loi du lieu où ils ſont ſitués qu'il faut ſuivre.

Si pluſieurs ſtatuts réels ſe trouvent en concurrence, chacun a ſon effet pour les biens qu'il régit.

En matière d'actes, c'eſt le ſtatut du lieu où on les paſſe qui en règle la forme.

Mais il y a certaines formalités qui ſervent à habiliter la perſonne, telles que l'autoriſation du mari à l'égard de la femme ; celles-là ſe réglent par le ſtatut du domicile, comme touchant la capacité perſonnelle ; d'autres ſont de la ſubſtance de la diſpoſition même, telles que la tradition & l'acceptation dans les donations, & celles-ci ſe règlent par le ſtatut du lieu où ſont les biens dont on diſpoſe.

Enfin dans l'ordre judiciaire on diſtingue deux ſortes de ſtatuts, ceux qui concernent l'inſtruction, & ceux qui touchent la déciſion : pour les premiers, *litis ordinatoria*, on ſuit la loi du lieu où l'on plaide ; pour les autres *litis deciſoria*, on ſuit la loi qui régit les perſonnes ou leurs biens, ſelon que l'un ou l'autre eſt l'objet principal de la conteſtation.

Quelques ſtatuts ſont ſeulement négatifs, d'autres prohibitifs, & d'autres prohibitifs négatifs.

Le ſtatut ſimplement négatif eſt celui qui déclare qu'une choſe n'a pas lieu, mais qui ne défend pas de déroger à ſa diſpoſition, comme quand une coutume dit que la communauté de biens n'a pas lieu entre les conjoints, & qu'elle ne défend pas de l'établir.

Le ſtatut prohibitif eſt celui qui défend de faire quelque choſe, comme la Coutume de Normandie, *art.* 33, qui porte que quelque accord ou convenance qui ait été fait par contrat de mariage & en faveur de mariage, les femmes ne peuvent avoir plus grande part aux conquêts

faits par le mari, que ce qui leur appartient par la Coutume à laquelle les contractans ne peuvent déroger.

Le ſtatut eſt prohibitif négatif, lorſqu'il déclare qu'une choſe n'a pas lieu, & qu'il défend de déroger à ſa diſpoſition : on confond ſouvent le ſtatut prohibitif avec le prohibitif négatif.

Quand le ſtatut prononce quelque peine contre les contrevenans, on l'appelle *ſtatut pénal.*

En Angleterre on a appelé *ſtatut de ſang*, un réglement que Henri VIII fit en 1539 au ſujet de la Religion. Il décerna la peine du feu ou du gibet contre ceux, 1°. qui nieroient la tranſubſtantiation ; 2°. qui ſoutiendroient la néceſſité de la communion ſous les deux eſpèces ; 3°. qu'il étoit permis aux Prêtres de ſe marier ; 4°. qu'on peut rompre le vœu de chaſteté ; 5°. que les Meſſes privées ſont inutiles ; 6°. que la confeſſion auriculaire n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut. Gardiner, Evêque de Vincheſter, étoit le véritable auteur de ces lois. Il avoit fait entendre au Prince, que c'étoit le ſeul moyen d'empêcher qu'il ne ſe formât une ligue contre lui ; que ce qu'il avoit aboli n'étoit pas eſſentiel à la Religion ; & qu'enfin perſonne ne le regarderoit comme hérétique, pendant qu'il maintiendroit ces ſix articles. On rechercha ceux qui les condamnoient, mais on en découvrit un ſi grand nombre, que le Roi ſe vit obligé de changer la peine de mort, en celle de la confiſcation des biens contre ceux-là ſeulement qui ſeroient coupables de violation du quatrième *ſtatut.* Enfin, en 1557 ſous Edouard VI, la loi des ſix articles fut révoquée pour toujours.

STAVANGER ; ville de Norwège, chef lieu d'une contrée de même nom au gouvernement de Bergen, ſur le Buckenfiord, à trente-cinq lieues, ſud, de Bergen.

STAVELO ; ville d'Allemagne entre les duchés de Limbourg & de Luxembourg & l'évêché de Liége, ſur la rivière d'Amblève, à une lieue de Malmedi. Il y a une Abbaye de Bénédictins dont l'abbé eſt prince d'Empire & ſouverain de la ville.

STAVEREN ; ville des Provinces unies, dans la Friſe, au Veſtargo, ſur le Zuiderzée, à trois lieues, oueſt, de Slooten.

STÉATITE ; ſubſtantif féminin. Sorte de pierre ollaire qui paroît graſſe au toucher & qui varie par la couleur. Il y en a de tranſparentes & d'opaques. On apporte de la Chine des vaſes & des figures de différente forme faits avec cette eſpèce de pierre.

Quelques Auteurs appellent auſſi *ſtéatite*, une marne très-fine & feuilletée qui ſe diſſout à l'eau & y fait de l'écume comme le ſavon.

STÉATOCÈLE ; ſubſtantif maſculin. Fauſſe hernie. Tumeur du ſcrotum.

STEATÔME ; ſubſtantif maſculin. Tumeur enkiſtée, qui renferme une matière graſſe pareille à du ſuif.

STECHAS ; ſubſtantif maſculin. Plante dont on diſtingue deux eſpèces : la principale eſt un arbuſte haut d'une à deux coudées ; ſes tiges ſont ligneuſes & quadrangulaires ; ſes feuilles naiſſent deux à deux à chaque nœud : elles ont la figure de celles de la lavande ; elles ſont blanchâtres, âcres, & d'une odeur aromatique : les ſommités des tiges ſoutiennent des épis ou têtes écailleuſes, longues d'un pouce, ſurmontées chacune par un bouquet

de feuilles en aigrette, blanchâtres & fort ſerrées, d'entre leſquelles ſortent des fleurs d'une ſeule pièce, en gueule, purpurines ou bleues, diſpoſées par quatre rangs le long de la tête : le piſtil qui eſt attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en manière de clou, eſt environné de quatre embryons qui ſe changent en autant de graines arrondies & renfermées dans le fond du calice : la petite tête eſt couronnée de quelques petites feuilles d'un pourpre violet.

Toute la plante a une odeur aromatique & un goût âcre un peu amer : elle croît abondamment en Languedoc, en Provence, aux îles d'Hières appelées par les Anciens îles *Stécades*. On l'emploie particulièrement dans les maladies de nerfs: elle a d'ailleurs la propriété d'exciter l'urine & les règles.

L'autre eſpèce de *ſtéchas* qu'on appelle dans les boutiques *ſtéchas-citrin*, n'a ni la figure ni les propriétés de la précédente. C'eſt l'immortelle à bouton d'or.

STÉELE, (Richard) né à Dublin en Irlande, de parens Anglois, paſſa de bonne heure à Londres, & eut pour condiſciple le célèbre *Addiſſon*, avec qui il contracta une amitié qui dura autant que leur vie. *Stéele* parvenu à un âge mur, ſervit quelque temps en qualité de volontaire dans les gardes du Roi & y obtint enſuite une enſeigne. Il eut depuis une lieutenance dans le régiment que commandoit le lord Cutts. *Stéele* lui ayant dédié ſon *héros chétien*, cette attention lui valut le grade de capitaine dans le régiment des Fuſiliers. Il quitta enſuite le parti des armes pour s'adonner entièrement à la littérature. Il eut beaucoup de part aux écrits périodiques *d'Addiſſon*, *le Spectateur*, *le Babillard*, *le Gardien*, *le Mentor moderne*. *Stéele* étant devenu paralytique, ſe retira dans une de ſes terres où il mourut en 1729. C'étoit un philoſophe chrétien, qui ne faiſoit cas des talens, qu'autant qu'ils étoient appuyés ſur la vertu. On a de lui un grand nombre d'écrits politiques, qui l'ont moins fait connoître que ſes comédies. Les principales ſont, I. *Le convoi funèbre.* II. *Le mari tendre.* III. *Les amans menteurs* IV *Les amans convaincus intérieurement de leurs flammes mutuelles ;* pièce fort applaudie, ſouvent repréſentée & dédiée à George I, qui gratifia l'Auteur d'un préſent de cinq cens guinées. Il eſt auſſi auteur de la *bibliothèque des dames*, traduite en françois en 2 vol. *in*-12.

STÉENBERG ; petite, mais forte ville des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, à deux lieues & demie, nord-eſt, de Berg-op-zom.

STÉENWICK ; petite ville des Pays-Bas dans la province d'Overiſſel, ſur l'Aa, à treize lieues, nord, de Deventer.

STÉENWICK, (Henri) peintre né à Stéenwick en Flandre, vers l'an 1550, mourut en 1603. Il fit une étude particulière de la perſpective & de l'architecture. Il avoit une parfaite intelligence du clair-obſcur. Il aimoit à repréſenter des nuits & des lieux dont l'obſcurité étoit interrompue par des feux : on ne peut rien voir de mieux entendu que ſes effets de lumière. Ses tableaux ſont très-finis. On remarque auſſi beaucoup de légereté dans ſa touche. Ce peintre a eu un fils (*Nicolas*) qui a hérité de ſes talens & de ſon goût de peinture.

STÉGANOGRAPHIE ; ſubſtantif fé-

minin. Art d'écrire en chiffres & de les expliquer.

STÉGEBORD; petite ville de Suède dans l'Oſtrogothie, ſur la côte de la mer Baltique, à dix lieues de Nicoping.

STÉGNOSE; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. Obſtruction de toute tranſpiration animale, ſurtout de celle qui ſe fait par les pores.

STÉGNOTIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Il ſe dit des remèdes propres à fermer ou à boucher l'orifice des vaiſſeaux ou émonctoires quand ils ſont relâchés, étendus, déchirés, *&c. Les ſtégnotiques ſont propres pour les hémorroïdes & autres flux de ſang.*

STEIN; ville de Suiſſe dans le canton de Zurich, ſur le Rhin, près du lac de Conſtance, à onze lieues, nord-eſt, de Zurich.

STEINAW; petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la Principauté de Volaw. On y fabrique beaucoup de draps.

STEINBACH; petite ville d'Allemagne, dans le Margraviat de Bade, à deux ou trois lieues, ſud-oueſt, de Bade.

STEINFURTH; petite ville d'Allemagne dans le Cercle de Weſtphalie, ſur le Wecht, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Munſter. C'eſt le chef-lieu d'un Comté de même nom.

STEINHEIM; petite ville d'Allemagne dans l'Electorat de Mayence, ſur le Mein, à trois lieues & demie de Francfort.

STÈKE; ville de Dannemarck, ſur la côte ſeptentrionale de l'île de Mone.

STÉLAGE; ſubſtantif maſculin & terme de Coutume. Droit qui ſe perçoit ſur les grains en quelques endroits de France. C'eſt un droit de Seigneur qu'on nomme ailleurs *minage*, *hallage* & *meſurage*. Il conſiſte ordinairement en une écuellée de grains par chaque ſac qui ſe vend dans une halle ou marché. Il y a des lieux où le ſtélage ſe lève auſſi ſur le ſel, comme dans la Principauté de Bouillon.

STÉLÉCHITE; ſubſtantif féminin. Nom donné par quelques Auteurs à l'oſtéocolle.

STELLA, (Jacques) Peintre, né à Lyon en 1596, mourut à Paris en 1657. Il avoit pour père un Peintre, qui le laiſſa orphelin à l'âge de neuf ans. Héritier de ſon goût & de ſes talens, il s'adonna tout entier à l'étude du deſſein. A vingt ans il entreprit le voyage d'Italie. Le grand Duc Côme de Médicis l'arrêta à Florence, & charmé de ſon mérite, l'employa dans les fêtes occaſionnées par le mariage de Ferdinand II ſon fils. Après un ſéjour de ſept ans à Florence, il ſe rendit à Rome, où il ſe lia d'amitié avec le Pouſſin, qui l'aida de ſes conſeils. Stella fit une étude ſérieuſe d'après les grands Maîtres & les figures antiques. On rapporte qu'ayant été mis en priſon ſur de fauſſes accuſations, ce Peintre s'amuſa à deſſiner ſur le mur, avec du charbon, une Vierge tenant l'Enfant Jeſus. Depuis ce temps, les priſonniers tiennent en cet endroit une lampe allumée, & y viennent faire leur prière. La réputation & le mérite de ce Peintre s'étoient déjà répandus au loin; on voulut lui donner à Milan la direction de l'Académie de Peinture, qu'il refuſa. Le Roi d'Eſpagne le demandoit; l'amour de la patrie l'attira à Paris, où le Roi le nomma ſon premier Peintre, lui accorda une penſion avec un logement aux Galeries

du Louvre, & le fit Chevalier de Saint Michel. Ce Peintre a également réuſſi à traiter les grands & les petits ſujets. Il avoit un génie heureux & facile; ſon goût le portoit à un ſtyle enjoué. Il a parfaitement rendu des jeux d'enfans, des paſtorales. L'étude qu'il fit d'après l'antique lui donna un goût de deſſin très-correct. Son coloris eſt crud, & donne trop dans le rouge. Ses ouvrages ſe ſentent de ſon caractère, qui étoit froid; il a peint de pratique: au reſte, ſa manière eſt gracieuſe & fine, & ce Peintre doit être mis au rang des bons Artiſtes.

STELLA, (Antoine Bouſſonnet) neveu du précédent & ſon élève, imita beaucoup ſon oncle. On voit pluſieurs de ſes tableaux à Lyon, d'où il étoit natif. Il mourut en 1682 dans un âge fort avancé. Jacques Stella a eu encore une nièce qui s'eſt beaucoup diſtinguée par ſon talent pour la gravure, & qui a mis dans ſes ouvrages le goût & l'intelligence qu'on peut exiger des plus grands Maîtres en ce genre.

STELLION; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de lézard que l'on trouve en quelques endroits de l'Italie; il ſe rencontre ſur-tout en Toſcane, dans les maiſons & dans des trous près de terre. Les Italiens l'appellent *Stellione-tarentole*. Ce lézard chaſſe ordinairement les araignées; il a ſur le dos des taches étincelantes en façon d'étoiles, d'où lui eſt venu le nom de ſtellion. Il ſe niche pendant l'hiver dans les maiſons aux coins des fenêtres & des portes. Ceux qui chaſſent les ſtellions ayant remarqué le trou où ils ſe retirent lorſque le printemps commence à venir, mettent au-devant certaines trapes de roſeaux pour les prendre & pour en avoir la peau, qui paſſe pour être bonne contre le mal caduc. Les ſtellions changent de peau comme les ſerpens. La morſure de cet animal, dit Lémery, épaiſſit les humeurs & engourdit les ſens. La thériaque & les ſels volatils ſont bons pour en opérer la guériſon. On aſſure que la chair du ſtellion excite la ſueur & réſiſte au poiſon.

STELLIONAT; ſubſtantif maſculin & terme de Juriſprudence. Nom générique ſous lequel les Lois Romaines ont compris toute eſpèce de fraudes & de tromperies qui peuvent ſe commettre dans les conventions, & auxquelles la loi n'avoit pas donné de déſignation particulière.

Le ſtellionat eſt mis par les Lois au nombre des crimes. Il a été ainſi nommé d'un certain lézard appelé *ſtellio*, remarquable par ſon extrême fineſſe & par la variété de ſes couleurs, parceque ceux qui commettent ce crime emploient toutes ſortes de détours & de ſubtilités pour cacher leur fraude.

Entre les différentes manières de commettre ce crime, on en remarque ſix des plus uſitées, dont les Lois Romaines font mention.

La première, eſt lorſque quelqu'un vend ou engage la même choſe à deux perſonnes en même temps.

La ſeconde, eſt du débiteur qui engage ou donne en payement à ſes créanciers une choſe qu'il ſait ne lui pas appartenir.

La troiſième, eſt le cas de celui qui ſouſtrait ou altère des effets qui étoient obligés à d'autres.

La quatrième, eſt lorſque quelqu'un collude avec un autre au préjudice d'un tiers.

La cinquième, eſt du Marchand qui donne une marchandiſe pour

une autre, ou qui en ſubſtitue une de moindre qualité à celle qu'il a déjà vendue ou échangée.

La ſixième enfin, eſt lorſque quelqu'un fait ſciemment une fauſſe déclaration dans un acte.

Ainſi, ſuivant le Droit Romain, le ſtellionat ne ſe commettoit pas ſeulement dans les conventions, mais encore par le ſeul fait & ſans qu'il fût beſoin d'une déclaration expreſſe.

Mais parmi nous on ne répute ſtellionataire que celui qui fait une déclaration frauduleuſe dans un contrat, ſoit en vendant comme ſien un héritage qui ne lui appartient pas ou qui eſt ſubſtitué, ſoit en déclarant comme franc & quitte de toutes charges un fonds qui ſe trouve déjà hypothéqué à d'autres. Ce crime peut conſéquemment ſe commettre, non-ſeulement dans les ventes & obligations, mais auſſi dans les conſtitutions de rente.

Chez les Romains, ce crime étoit puni d'une peine extraordinaire. Quand le ſtellionat étoit joint au parjure, on condamnoit le coupable aux mines ſi c'étoit un homme de vile naiſſance, & à la rélégation ou interdiction de ſon emploi ſi c'étoit une perſonne conſtituée en dignité.

Parmi nous, il eſt rare que ce crime ſoit pourſuivi extraordinairement, à moins qu'il ne ſoit accompagné de circonſtances de fraude extrêmement graves: les peines ne ſe prononcent que par la voie civile.

Les plus ordinaires ſont, 1°. que le Stellionataire peut être contraint au rembourſement du prix de la vente ou au rachat de la vente, *Ordonnance de 1629*; 2°. il peut y être contraint par corps, même les ſeptuagénaires, qui dans les autres cas ne ſont point ſujets à cette contrainte pour dettes purement civiles, *Ordonnances de 1667*; 3°. On ne reçoit point le Stellionataire au bénéfice de ceſſion.

Les femmes étoient auſſi autrefois ſujettes aux mêmes peines lorſqu'en s'obligeant avec leurs maris elles déclaroient leurs biens francs & quittes, quoiqu'ils ne le fuſſent pas; mais l'Edit du mois de Juillet 1680 a affranchi dans ce cas les femmes de l'empriſonnement, & les a ſeulement aſſujetties au payement ſolidaire des dettes auxquelles elles ſe ſont obligées avec leurs maris par ſaiſie & vente de leurs biens.

Il y a néanmoins trois cas où les femmes ſont contraignables par corps pour ſtellionat; le premier, eſt lorſqu'il procède de leur fait ſeulement; le ſecond, lorſqu'elles ſont marchandes publiques, & qu'elles font un commerce ſéparé de celui de leurs maris; le troiſième, eſt lorſqu'elles ſont ſéparées de biens d'avec leurs maris, ou que par leur contrat de mariage elles ſe ſont réſervé l'adminiſtration de leurs biens.

STELLIONATAIRE; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt coupable de ſtellionat. *Voyez* STELLIONAT.

STENAY; ville de France dans le Duché de Bar, aux frontières du Luxembourg, ſur la Meuſe, à trois lieues, ſud-oueſt, de Montmédi, & à dix lieues, ſud-oueſt, de Verdun. Elle fut cédée au Roi en 1641 par le Traité des Pyrénées.

STENDAL; ville d'Allemagne dans la vieille Marche de Brandebourg, à dix lieues, nord, de Magdebourg.

STENFORD; petite ville d'Allemagne dans le Cercle de Weſtphalie, ſur le Wecht, à ſix lieues, nord-oueſt, de Munſter.

STENON, (Nicolas) né à Copenhague en 1638 d'un père Luthérien, qui étoit orfèvre de Chriſtiern IV, Roi de Danemarck, étudia la Médecine ſous le ſavant Bartholin, qui le regarda comme un de ſes meilleurs Élèves. Pour ſe perfectionner, il voyagea en Allemagne, en France, en Hollande & en Italie. Ferdinand II, grand Duc de Toſcane, inſtruit de ſon mérite, le fit ſon Médecin, & lui donna une penſion. Stenon, qui avoit été ébranlé à Paris par l'éloquence victorieuſe du grand Boſſuet, abjura l'héréſie Luthérienne en 1669. Le Roi Chriſtiern V crut le fixer dans ſes États en le nommant Profeſſeur d'Anatomie à Copenhague, avec la liberté de faire les exercices de la religion Catholique. Mais ſon changement lui ayant attiré des déſagrémens dans ſa patrie, il retourna à Florence, & continua l'éducation du jeune Prince, fils de Côme III, dont il avoit été chargé. Ce fut alors qu'il embraſſa l'état Eccléſiaſtique. Innocent XI le ſacra Évêque de Titiopolis en Grèce. Jean Frédéric, Duc d'Hanovre, Prince de Brunsvick, ayant abjuré le Luthéraniſme, appela auprès de lui Stenon, à qui le Pape donna le titre de Vicaire apoſtolique dans tout le Nord. Le ſavant Médecin étoit devenu un zelé Miſſionnaire. Munſter, l'Electorat d'Hanovre, le Duché de Meckelbourg furent le théâtre de ſon zèle. Ce Prélat mourut à Sverin en 1686 à quarante-huit ans. Son corps fut tranſporté à Florence, où on l'enterra dans le tombeau des grands Ducs. On a de lui un excellent *Diſcours ſur l'anatomie du cerveau*, & d'autres ouvrages.

STEPHANO, Peintre, natif de Florence, mort en 1350, âgé de quarante-neuf ans, étoit Diſciple de Gioto, qu'il ſurpaſſa par ſon art à faire paroître le nud ſous les draperies. Ce Peintre étudia auſſi d'une manière plus particulière les règles de la perſpective, & cette étude ſe fait ſentir dans ſes ouvrages.

STÉPHANOPHORE; ſubſt. maſc. & terme d'antiquité. On appeloit ainſi certains Prêtres ou Pontifes particuliers d'un ordre diſtingué qui portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce Sacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes d'Aſie, à Smyrne, à Sardes, à Magnéſie du Méandre, à Tarſes & ailleurs.

STERCORAIRES, ou STERCORANISTES; (les) nom qu'on a donné à ceux qui croyoient que le corps euchariſtique de Jéſus-Chriſt étoit ſujet à la digeſtion & à ſes ſuites comme les alimens ordinaires.

STÉRÉOGRAPHIE; ſubſtantif féminin & terme de perſpective. L'art de repréſenter les ſolides ſur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres & terme de perſpective. Qui appartient à la ſtéréographie. On appelle *projection ſtéréographique de la ſphère*, celle dans laquelle on ſuppoſe que l'œil eſt placé ſur la ſurface de la ſphère.

La projection ſtéréographique eſt la projection des cercles de la ſphère, ſur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pole de ce cercle. Cette projection a deux avantages, 1°. les projections de tous les cercles de la ſphère, y ſont des cercles ou des lignes droites, ce qui rend ces projections faciles à tracer. 2°. Les degrés des cercles de la ſphère qui ſont égaux, ſont à la vérité inégaux dans

la projection. Mais ils ne ſont pas à beaucoup près ſi inégaux que dans la projection orthographique : c'eſt ce qui fait qu'on ſe ſert par préférence de cette projection pour les mapemondes, ou cartes qui repréſentent le globe terreſtre en entier.

STÉRÉOMÉTRIE ; ſubſtantif féminin & terme de Géométrie. La ſcience qui traite de la meſure des ſolides. *Un traité de ſtéréométrie.*

STÉRÉOTOMIE ; ſubſtantif féminin & terme de Géométrie. La ſcience de la coupe des ſolides. *Un traité de ſtéréométrie.*

STÉRILE, adjectif des deux genres. *Sterilis.* Qui ne porte point de fruit quoiqu'il ſoit de nature à en porter. *Un arbre ſtérile. Des champs ſtériles. Une terre ſtérile.*

On dit d'une femme qui n'a point d'enfant, après pluſieurs années de mariage, qu'*elle eſt ſtérile.*

On appelle *année ſtérile*, une année dans laquelle la récolte eſt mauvaiſe.

On dit figurément, qu'*un ſiècle a été ſtérile en grands hommes* ; pour dire, dans ce ſiècle-là il y a eu peu de grands hommes ; &, que *la ſaiſon eſt ſtérile en nouvelles* ; pour dire, qu'il y a alors peu de nouvelles.

On dit, qu'*un eſprit eſt ſtérile*, qu'*un Auteur*, qu'*un Poëte eſt ſtérile* ; pour dire, qu'il ne produit rien de lui-même.

STÉRILE, ſe dit auſſi figurément de pluſieurs autres choſes. Ainſi on dit, qu'*un ſujet eſt ſtérile* ; pour dire, que de lui-même il ne fournit pas beaucoup de matière à l'Orateur. Et l'on appelle *louanges ſtériles*, de ſimples louanges qui ne ſont accompagnées d'aucune récompenſe, quoiqu'elles duſſent l'être. On appelle auſſi *gloire ſtérile*, une gloire dont on ne tire aucun avantage ; & *admiration ſtérile*, des éloges qui ſe bornent à la ſimple admiration, & qui ne vont point juſqu'à faire imiter ce qu'on admire.

STERILITÉ ; ſubſtantif féminin. *Sterilitas.* Qualité de ce qui eſt ſtérile. *Les ſept années de ſtérilité de l'Egypte. La ſtérilité du pays. La ſtérilité d'une femme peut dépendre de pluſieurs cauſes.*

On dit figurément, *la ſtérilité d'un Auteur, la ſtérilité d'un ſujet*, &c.

On dit figurément d'un temps où il y a peu ou point de nouvelles, qu'*il y a ſtérilité de nouvelles* ; & d'un ouvrage d'eſprit où il y a peu ou point de penſées, qu'*il y a une grande ſtérilité de penſées.*

STERLING ; ſubſtantif maſculin. Terme anglois fort uſité dans le commerce & dans les monnoies de compte d'Angleterre. Il ne ſe dit jamais ſeul ; mais ajouté à d'autres, il ſignifie diverſes monnoies de compte uſitées en Angleterre, comme *la livre ſterling, le ſou ſterling, le denier ſterling.*

STERLING ; ville conſidérable d'Écoſſe, capitale d'une province de même nom, près du Forth, à dix lieues, nord-oueſt, d'Édimbourg.

La province de Sterling eſt bornée à l'Orient par l'Avon, qui la ſépare de la Lothiane & par le Forth qui la ſépare de la Fife ; au nord elle a la province de Menteith ; à l'Occident, celle de Lénox, & au midi celle de Cluy-Deſdal. Elle s'étend en long du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de vingt milles, & ſa largeur n'eſt que de douze milles. Mais ſi cette province eſt petite, elle eſt une des plus fer-

tiles del'Écoſſe ; on y compte environ vingt Paroiſſes : les rivières qui l'arroſent ſont le Caron, le Kelvin, le Coutyr, le Bannok & le Forth.

En paſſant de la Lothiane dans cette province, on voit les reſtes de la muraille des Romains, qui s'étendoit à travers les provinces de Sterling & de Lénox, juſqu'à Kilpaturik, ſur la Chuyd, dans un eſpace de trente à trente-cinq milles. Les vallées de la province de Sterling ſont entrecoupées de prairies ; les montagnes du midi & de l'oueſt entretiennent de gros troupeaux de bêtes à cornes ; les habitans brûlent du bois, du charbon de pierre, ou une eſpèce de tourbe ſuivant les lieux.

STERNBERG ; ville de la nouvelle Marche de Brandebourg, à ſix lieues de Francfort ſur l'Oder.

STERNO-CLAVICULAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. Il ſe dit des parties qui s'étendent du ſternum à la clavicule, & ſurtout d'un ligament qui unit ces os.

Le ligament ſterno-claviculaire eſt un amas de pluſieurs trouſſeaux ligamenteux, qui avec le ligament inter-claviculaire, environnent toute l'articulation du ſternum avec la clavicule, de manière cependant qu'il reſte entre ces trouſſeaux des iſſues pour les vaiſſeaux dans l'endroit où la petite tête de la clavicule porte ſur le cartilage de la première côte, lequel paroît ſimplement couvert de la membrane capſulaire. Ces trouſſeaux ſont très-forts & très-épais, ils marchent parallélement d'un os vers l'autre, s'étendent d'un côté au-delà de la petite tête de la clavieule, & ſe confondent de l'autre avec le périoſte épais du ſternum. Les parties plus voiſines du cartilage de la côte ſont les plus garnies de filets ; ces filets ſont extérieurement le même trajet d'un os vers l'autre, & ſont ſi bien enchaînés par un tiſſu cellulaire épais, qu'ils ne paroiſſent au premier coup d'œil former qu'un ligament orbiculaire. Les filets intérieurs ſont attachés de deux façons différentes, 1°. avec le ſternum & le cartilage inter-articulaire ; 2°. Avec ce même cartilage & la clavicule.

STERNO-CLÉIDO-BRONCHO-CRICO-THYROÏDIENS ; adjectif maſculin pluriel ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. Sous ce grand mot on entend les muſcles ſternothyroïdiens, ou muſcles bronchiques ; ils ſont au nombre de deux ; ils ont leur attache fixe à la partie ſupérieure & interne du ſternum, & aux clavicules, & ils ſe terminent au cartilage thyroïde, immédiatement au-deſſus des hyothyroïdiens.

Ces muſcles ſervent à abaiſſer le larynx.

STERNO-CLÉIDO-HYOÏDIEN ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport à la clavicule & à l'os hyoïde.

Le muſcle ſterno-cléido-hyoïdien, ou ſimplement ſterno-hyoïdien, eſt attaché par en-bas à la partie ſupérieure & interne du ſternum & à celle de la clavicule, & ſe termine par en haut à la partie inférieure de la baſe de l'os hyoïde.

Ce muſcle ſert à tirer en bas l'os hyoïde.

STERNO-COSTAL, ALE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport au ſternum & aux côtes. Les muſcles ſterno-coſtaux ſont cinq paires de plans charnus, diſpoſés plus ou moins obliquement en manière de bandelettes à chaque

côté du ſternum, ſur la face interne des cartilages de la ſeconde, troiſième, quatrième, cinquième & ſixième des vraies côtes. Ils ſont attachés par un bout au bord de la face interne de toute la moitié inférieure du ſternum; de-là le premier de chaque côté monte obliquement vers la ſeconde vraie côte, & s'attache à ſon cartilage. Le ſecond va moins obliquement s'attacher au cartilage de la troiſième. Les autres vont de même s'attacher par degrés aux côtes ſuivantes. Ils deviennent de moins en moins obliques, & augmentent de plus en plus en longueur à meſure qu'ils deviennent inférieurs, de ſorte que le dernier de tous eſt comme tranſverſal.

Ce dernier plan ou muſcle, qui eſt attaché par un bout vers l'extrémité oſſeuſe de la ſixième vraie côte, paroît paſſer la pointe xiphoïde du ſternum immédiatement au-deſſus de l'attache du diaphragme à cette même pointe, & s'unit au dernier plan ou muſcle de l'autre côté: c'eſt à peu près comme les portions les plus ſupérieures des muſcles tranſverſes du bas-ventre, auxquelles portions les deux derniers ſterno-coſtaux ſe joignent, de manière qu'on les pourroit regarder comme appartenans aux muſcles tranſverſes, s'ils n'en étoient pas ſéparés par l'attache antérieure du diaphragme.

STERNO-MASTOÏDIEN; adjectif ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. Il ſe dit d'un muſcle long, peu large, médiocrement épais, charnu pour la plus grande partie, ſitué obliquement entre le derrière de l'oreille & le bas de la gorge. Il eſt comme double & compoſé de deux muſcles unis en haut dans toute leur largeur, & ſéparés en bas. Il a deux attaches en bas, toutes deux plates & un peu tendineuſes, dont l'une eſt à la partie ſupérieure & au bord ſupérieur du ſternum, attenant l'articulation de la clavicule, l'autre eſt à la partie voiſine de la clavicule & un peu éloignée du ſternum. Ces deux portions montent obliquement, & ſe joignent enſemble environ un pouce au-deſſus de leurs attaches inférieures; & l'eſpace angulaire qu'elles laiſſent entr'elles eſt fermé par une membrane.

STERNO-THYROÏDIEN; adjectif ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. Il ſe dit d'un muſcle du larynx qui prend ſon origine à la partie ſupérieure du ſternum, monte enſuite en droite ligne le long de la partie antérieure & un peu latérale de la trachée-artère, pour ſe terminer au bord inférieur du cartilage thyroïde antérieurement. L'uſage de ce muſcle, mis en contraction, eſt d'entraîner le larynx de haut en bas, en tirant le cartilage thyroïde.

STERNUM; ſubſtantif maſculin. Terme d'Anatomie emprunté du latin. Le ſternum eſt une partie oſſeuſe ſituée au devant de la poitrine, entre les ſept côtes ſupérieures de chaque côté, & à laquelle elles vont ſe joindre par les extrémités cartilagineuſes. Dans les enfans, il eſt compoſé de pluſieurs pièces qui ſont unies par des cartilages. Dans la ſuite de l'âge la plupart de ces cartilages s'oſſifient, & alors le ſternum ne renferme plus que deux pièces, quelquefois il n'en renferme qu'une ſeule. On peut cependant le conſidérer comme compoſé de deux parties; la première pièce du ſternum ou la ſupérieure repréſente

en quelque manière un triangle écorné, étant comme coupé par tous ſes angles; on y conſidère deux faces, une externe qui eſt légérement convexe, & une interne qui eſt un peu convexe. On remarque dans le milieu de ſa partie ſupérieure vers ſa face interne, une échancrure nommée par quelques-uns *la fourchette*; on en conſidère auſſi trois autres le long de ſes parties latérales dont la ſupérieure qui eſt la plus conſidérable, reçoit une des deux extrémités de la clavicule, & les deux autres la portion cartilagineuſe des deux premières côtes.

La ſeconde pièce du ſternum a une fois plus de longueur que la première, elle eſt plus large par en bas que par en haut. On y conſidère deux faces qui ſont un peu caves, & on trouve le long de ces parties latérales de petites échancrures juſqu'au nombre de ſix pour recevoir la portion cartilagineuſe des côtes qui leur répondent. Il faut obſerver que la première de ces échancrures eſt commune avec l'inférieure de la première pièce, ce qui ne fait en tout que huit échancrures le long de chaque côté du ſternum, ſavoir, une pour la clavicule, & les autres pour les ſept côtes ſupérieures.

Il ſe trouve au bas du ſternum une troiſième pièce appelée *cartilage xiphoïde*.

Quand le ſternum eſt enfoncé ou fracturé, les accidens qui ſurviennent ſont la fièvre, le crachement de ſang, la toux violente & fréquente, des étouffemens conſidérables, & quelquefois de fâcheuſes hémorrhagies qui viennent de la rupture des artères mammaires internes placées à côté du ſternum. Quand on a connu la maladie, il faut tenter de réduire la fracture, en comprimant la poitrine ſur les côtés, ce qui oblige les côtes de s'avancer en-devant & d'y pouſſer le ſternum. Si ce moyen eſt inſuffiſant, & que les accidens ſoient fâcheux, il ne faut faire aucune difficulté d'inciſer ſur le lieu fracturé pour découvrir la fracture, après quoi on relève l'os avec des inſtrumens convenables; ſi pour n'y avoir pas remédié dès le commencement, il s'étoit formé un abcès ſous le ſternum, on pourroit y appliquer le trépan pour évacuer le pus ou le ſang, & relever les pièces enfoncées.

STÉSICHORE, poëte grec, étoit d'Himère, ville de Sicile. Il ſe diſtingua dans la poëſie lyrique. Pauſanias raconte entr'autres fables, que Stéſichore ayant perdu la vue en punition des vers mordans & ſatyriques qu'il avoit faits contre Hélène, ne la recouvra qu'après s'être retracté dans une pièce de vers contraire à la première. Stéſichore au rapport de Quintilien, chanta ſur ſa lyre les célèbres exploits des Héros, & ſoutint la nobleſſe & l'élévation du poëme épique. Horace le loue d'avoir eu un ſtyle plein & majeſtueux. Il eſt l'inventeur de cet apologue ingénieux de l'homme & du cheval, qu'Horace, Phèdre & La Fontaine ont ſi bien verſifié. Il le compoſa pour détourner ſes compatriotes de l'alliance avec Phalaris, & il réuſſit. Ses ouvrages ne ſont venus juſqu'à nous que par fragmens: ce poëte floriſſoit la première année de la LVIe olympiade, la 556e avant J. C.

STERNUTATOIRE; adjectif des deux genres. Il ſe dit des remèdes qui excitent l'éternuement. *Poudre ſternutatoire.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Le tabac eſt un ſternutatoire.*

STERTZINGEN ; petite ville d'Allemagne dans le Tirol, à ſix lieues, ſud, d'Inſpruck.

STETIN ; ville forte & conſidérable d'Allemagne, capitale de la Poméranie pruſſienne, au cercle de la haute Saxe, ſur l'Oder, à trente lieues, nord-eſt, de Berlin, & ſoixante, ſud-eſt, de Lubeck. La paix de Weſtphalie donna Stetin aux Suédois. En 1710 cette ville fut obligée de recevoir des troupes de Pruſſe, de Saxe & du Holſtein ; quelque temps après le Roi de Pruſſe en fut mis en poſſeſſion. Ce Prince y établit en 1720 la régence de la Poméranie, & une chambre de guerre & de domaine ; mais en même temps il confirma aux habitans leurs divers priviléges qui ſont conſidérables.

STEVIN, (Simon) mathématicien de Bruges, mort en 1633, fut maître de mathématique du Prince Maurice de Naſſau, & Intendant des digues de Hollande. On dit qu'il fut l'inventeur des chariots à voiles dont on s'eſt quelquefois ſervi en Hollande. On a de lui, 1°. *un traité de Statique* curieux & eſtimé. 2°. *Des problêmes géométriques.* 3°. *Des Memoires mathématiques.* 4°. *Un traité de portuum veſtigandorum ratione*, & un grand nombre d'autres ouvrages en flamand, qui ont été traduits en latin par Snellius, & imprimés en 2 vol. *in-fol.* On y trouve pluſieurs idées utiles.

STEWENSWERT ; île des Pays-Bas formée par la Meuſe, avec un fort dans la Gueldre hollandoiſe, à deux lieues de Ruremonde.

STEYR ; petite ville d'Allemagne dans la haute Autriche, à huit lieues, ſud-eſt, de Lintz.

STIBIÉ, ÉE ; adjectif & terme de médecine & de pharmacie. Il ſe dit des remèdes qui ſont tirés de l'antimoine. Le tartre ſtibié eſt la même choſe que le tartre émétique.

STIGLIANO ; petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Baſilicate, à cinq lieues, oueſt, de Turſi.

STIGMATE ; ſubſtantif maſculin & terme de botanique. On donne ce nom aux parties qui terminent les embrions du piſtil. On regarde le ſtigmate comme l'organe femelle de la génération des plantes. Il y en a de différentes figures.

Stigmates, ſe dit auſſi des organes antérieures de la reſpiration de pluſieurs inſectes, & principalement des chenilles.

Stigmates, s'eſt auſſi dit des figures ou caractères dont on marquoit ordinairement les eſclaves qui avoient été fugitifs. La marque la plus commune étoit la lettre *F*, qu'on leur imprimoit au front avec un fer chaud. On ſe contentoit quelquefois de leur mettre un collier ou un bracelet, ſur lequel on gravoit le nom du maître. Quelques-uns ont cru qu'on imprimoit auſſi des caractères ſur les mains & les bras ou les épaules des nouveaux ſoldats chez les Romains ; mais cet uſage n'a pas été général, & l'on n'en trouve pas des témoignages aſſez précis chez les anciens, pour affirmer que cette coutume fût conſtamment établie dans les troupes romaines.

Stigmates, eſt encore un terme que les Franciſcains ont introduit pour exprimer les marques des plaies de Jésus-Christ, qu'il imprima lui-même ſur le corps de S. François d'Aſſiſe. Voici ce qu'en dit M. l'Abbé Fleury dans ſon Hiſtoire Eccléſ-

siastique, d'après Vading & S. Bonaventure. « En 1224, S. François » se retira sur le Mont Alverne, » pour y passer son carême de saint » Michel, c'est-à dire, les quarante » jours qu'il avoit coutume de jeû- » ner depuis l'Assomption de No- » tre Dame jusqu'à la fin de Sep- » tembre... Un matin, vers la fête » de l'Exaltation de la sainte Croix, » qui est le 14 Septembre, comme » il prioit au côté de la montagne, » il vit un Seraphin, ayant six aîles » ardentes & lumineuses, qui des- » cendoit du haut du Ciel d'un vol » très-rapide. Quand il fut proche, » S. François vit entre ses aîles la » figure d'un homme, ayant les » mains & les pieds tendus & atta- » chés à une croix. Deux aîles s'éle- » voient au-dessus de sa tête, deux » étoient étendues pour voler, & » deux couvroient tout son corps... » La vision disparoissant, le Saint » apperçut à ses mains & à ses pieds » les marques des clous comme il » les avoit vus à l'Image du Cruci- » fix. Ses mains & ses pieds paroiſ- » soient percés de clous dans le » milieu, les têtes de clous se » voyoient au-dedans des mains & » au-dessus des pieds, & les poin- » tes repliées de l'autre côté, & en- » foncées dans la chair. A son côté » droit paroissoit une cicatrice rou- » ge, comme si elle venoit d'un » coup de lance, & souvent elle » jetoit du sang, dont sa tunique » & ses fémoraux étoient arro- » sés. »

On a institué en mémoire de ce miracle une fête appelée *la fête des Stigmates de S. François*, avec une Messe & un Office particulier, mais qui n'est obligatoire que pour les Franciscains. Il y eut aussi à la même occasion une archi-confrerie érigée en 1594, par François Pizi, Chirurgien de la ville de Rome.

STIGMATISÉ, ÉE ; adjectif. Qui porte des stigmates. *S. François a été stigmatisé.*

STIGMITE ; substantif féminin. Quelques Naturalistes ont ainsi appelé des pierres remplies de taches ou de petits points.

STIL-DE-GRAIN ; substantif masculin. Espèce de pâte de couleur jaune, composée d'une terre crétacée, chargée de teinture de graine d'Avignon, dont la couleur est soutenue, autant qu'elle peut l'être, par le secours de l'alun. Le stil-de grain se fait communément avec du blanc de Troyes. L'auteur du Dictionnaire de Peinture & d'Architecture prétend qu'il vaut mieux le faire avec le blanc de plomb ou de céruse, & qu'il est moins sujet à changer ; mais en général c'est une couleur infidelle, employée à l'huile. On broye bien subtilement la terre crétacée avec de l'eau sur le porphyre, sans jamais employer dans cette fabrique aucun métal, pour remuer ou détremper les matières. On la fait bien sécher à l'ombre, & on la charge de teinture de graine d'Avignon, dans laquelle on a fait dissoudre un peu d'alun ; on en forme un pâte, & de cette pâte des petits pains qu'on fait sécher à l'ombre dans un lieu bien aéré.

Le *stil-de-grain d'Angleterre* est une espèce de *stil-de-grain* dont la couleur est d'un jaune brun. Il seroit à souhaiter que la couleur qu'il donne, employée à l'huile, fût aussi solide qu'elle est belle ; mais peu de temps après elle s'évanouit, particulièrement quand la peinture est exposée à l'air extérieur, ou à l'action du soleil.

STILICON, Vandale, & Général de

l'Empereur Théodoſe le Grand, épouſa *Serène*, nièce de ce Prince, & fille de ſon frère. Quelque temps après, Théodoſe ayant déclaré ſes fils Empereurs, *Arcadius* d'Orient, & *Honorius* d'Occident, donna *Rufer* pour tuteur au premier, & *Stilicon* au ſecond. Ce héros avoit beaucoup de courage & d'expérience; tout proſpéra d'abord entre ſes mains. Vers l'an 402, il défit les Goths dans la Ligurie. Alaric, qui ravageoit depuis long-temps la Thrace, la Grèce & les Provinces de l'Illyrie, ſans trouver aucune réſiſtance, fut contraint de fuir; mais *Stilicon* priva l'empire du fruit de cette victoire. Dans la crainte que ſon crédit ne diminuât à la paix, il fit un traité ſecret pour laiſſer échapper Alaric. Ce ne fut pas ſon ſeul crime; il forma l'abominable deſſein de détrôner *Honorius*, & de faire proclamer Empereur ſon fils *Eucher*. Ainſi il ſacrifia à ſes intérêts l'empire, auquel il avoit tant de fois ſacrifié ſa vie. Il envoya ſecrettement ſolliciter les Vandales, les Suèves, les Alains de prendre les armes, & leur promit de ſeconder leurs efforts. Il paſſa en Orient pour travailler à la perte de *Rufin*, ſon concurrent, & à force d'intrigues il vint à bout de le faire maſſacrer. L'Empereur *Honorius* ouvrit enfin les yeux, & fut ſecondé par les troupes. Les ſoldats inſtruits des intrigues ſecrettes que *Stilicon* avoit entretenues avec les Barbares, pour mettre ſon fils *Eucher* ſur le trône, entrèrent en fureur contre lui, maſſacrèrent tous ſes amis, & le cherchèrent pour l'immoler à leur vengeance. A cette nouvelle, Stilicon ſe ſauve à Ravenne; mais Honorius lui fit trancher la tête l'an 408, & ſon fils Eucher fut tué quelque temps après. Stilicon étoit un politique habile, un négociateur adroit, un guerrier en même temps prudent & hardi. Il eût été un ſujet utile & un bon citoyen ſous un Prince ferme & vigilant; il fut un factieux ſous Honorius.

STILLINGFLEET, (Edouard) théologien Anglois, naquit à Cranburn, dans le comté de Dorſet. L'Évêque de Londres le fit curé de la paroiſſe de S. André, & peu après le Roi *Charles II* le choiſit pour un de ſes aumoniers. Son mérite le fit élever à l'évêché de Worcheſter, & charger par le Roi *Guillaume III*, de revoir la Liturgie anglicane. Ses ouvrages ont été imprimés en 6 vol. *in-fol.* on eſtime ſur-tout, ſes *origines britannicæ*, & ſes *écrits* contre Lock qui avoit avancé qu'on ne pouvoit prouver l'immortalité de l'ame que par l'écriture. On a une traduction françoiſe du traité intitulé: *ſi un proteſtant laiſſant la religion proteſtante pour embraſſer celle de Rome, peut ſe ſauver dans la communion romaine?* Ce célèbre théologien mourut en 1699 à 64 ans.

STILO; bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, à ſix lieues, nord, de Girace.

STIMMER, (Tobie) peintre graveur, étoit de Schaffhouſe, ville de Suiſſe. Il peignit à Freſque les façades de pluſieurs maiſons dans ſa patrie & à Francfort. Il a auſſi publié un grand nombre d'eſtampes ſur bois: le célèbre *Rubens* faiſoit grand cas d'une ſuite, dont le ſujet étoit les figures de la bible; on y remarque beaucoup de feu & d'invention.

STILPON, philoſophe de Mégare, vers la troiſième année de la CXVIII^e olympiade, la 306 avant J. C. s'inſinuoit ſi facilement dans l'eſprit de ſes élèves, que tous les jeunes

philoſophes quittoient leurs maîtres pour le venir entendre. On dit que reprochant un jour à la courtiſane *Glycere* qu'elle corrompoit la jeuneſſe : *qu'importe*, lui répondit-elle, *par qui elle ſoit corrompue, par une courtiſane ou par un ſophiſte. Stilpon* piqué de cette réponſe, réforma, ajoute-t-on l'école de Mégare, & en bannit les ſophiſmes, les ſubtilités inutiles, les propoſitions générales, les argumens captieux, & tout cet étalage de mots vides de ſens, qui a ſi long-temps infecté les écoles du paganiſme & celles du chriſtianiſme. *Demetrius Poliorcete*, Roi de Macédoine, ayant pris Mégare, fit défenſe de toucher à la maiſon de notre philoſophe, mais ſes ordres furent mal obſervés. Le vainqueur lui ayant demandé s'il n'avoit rien perdu dans la priſe de la ville. *Non* répondit *Stilpon, car la guerre ne ſauroit piller la vertu, le ſavoir, ni l'éloquence.* Il donna en même temps des inſtructions par écrit à ce prince, pour lui inſpirer l'humanité & la noble envie de faire du bien aux hommes. *Demetrius* en fut ſi touché, qu'il ſuivit depuis ſes conſeils. On dit que *Stilpon* avoit des ſentimens fort équivoques ſur la divinité, mais ces ſoupçons téméraires ſur la façon de penſer des grands hommes, demanderoient des preuves convaincantes. *Stilpon* fut regardé comme un des chefs des Stoïques. Pluſieurs républiques de la Grece eurent recours à ſes déciſions.

STIMULANT, ANTE; adjectif & terme de Médecine qui ſe dit d'un mal aigu, d'une douleur vive & piquante.

STIMULANT, ſe dit auſſi de certains remèdes âcres, irritans, dont l'énergie eſt très-conſidérable. Ces remèdes ſont en général tous les amers, tous les ſels volatils & fixes, les ſels neutres ou androgyns, les ſels volatils huileux, les baumes, les teintures âcres, telles que celle de ſoufre, de ſcories, de foie & de régule d'antimoine.

Tous ces remèdes ſont indiqués dans tous les cas où l'atonie de nos fibres eſt trop grande, & où la viſcoſité de nos humeurs obſtrue nos vaiſſeaux au point d'empêcher leur oſcillation. On peut conclure delà que tous les remèdes atténuans ſont autant de *ſtimulans*, parce qu'en diviſant les humeurs & en redonnant du reſſort aux fibres, ils rétabliſſent l'équilibre entre les ſolides & les fluides.

STIPENDIAIRE; adjectif des deux genres. *Stipendiarius.* Qui eſt à la ſolde de quelqu'un. *Des troupes ſtipendiaires.*

STIPENDIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* STIPENDIER.

STIPENDIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Payer, gager quelqu'un, l'avoir à ſa ſolde. *La ville ſtipendioit alors deux Médecins & un Chirurgien. Stipendier des troupes.*

STIPULANT, ANTE; adjectif & terme de pratique. *Stipulans.* Qui ſtipule. *Acceptant & ſtipulant pour lui ſes hoirs & ayant cauſe. Les Parties ſtipulantes dans la tranſaction.*

STIPULATION; ſubſtantif feminin & terme de Pratique. *Stipulatio.* Il ſe dit de toutes ſortes de clauſes, conditions & conventions qui entrent dans un contrat.

C'eſt une maxime de droit, que toutes les fois qu'il ſe trouve dans les ſtipulations quelques expreſſions ambiguës, il faut plutôt les interpréter dans le ſens qui concourt à faire

à faire exécuter l'objet principal du contrat, que dans celui qui pourroit y mettre des entraves.

STIPULE; ſubſtantif féminin & terme de Botanique. *Stipula.* Ce qui forme le bourgeon & les inſertions. C'eſt une eſpèce de petite feuille qui accompagne le pédicule des feuilles. M. Adanſon dit qu'il n'y a de vraies ſtipules que celles qui ſont attachées aux tiges, comme dans les curelles, les apocins, les jujubiers, les tithymales, les châtaigniers, les tilleuls, les mauves, les câpriers: elles tiennent lieu de feuilles dans les plantes qui ne les ont pas verticillées. Dans les plantes légumineuſes la ſituation des *ſtipules* varie: les roſiers n'ont pas de vraies ſtipules, mais ſeulement un prolongement de feuilles ou une extenſion du pédicule. Il y a auſſi des ſtipules membraneuſes comme dans l'eſpargoute, *&c.*

STIPULÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* STIPULER.

STIPULER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Stipulari.* Terme de Pratique. Demander, exiger, faire promettre à quelqu'un en contractant, l'obliger à telle & telle choſe. *Ils ſtipulèrent une garantie dans le contrat. Elle ſtipula dans le contrat de mariage, une renonciation à cette ſucceſſion. Il faut ſtipuler que le locataire ſera chargé de toutes les réparations.*

STIRIE; province d'Allemagne dans le cercle d'Autriche, avec titre de Duché, bornée au nord par l'Archiduché d'Autriche, à l'eſt par la Hongrie, au ſud par la Carniole, à l'oueſt par la Carinthie & l'Archiduché de Salzbourg. Elle a 40 lieues de long ſur 30 de large. On la diviſe en haute & baſſe. C'eſt un pays montagneux, fertile en blé, & riche en bonnes mines de fer & d'acier ce qui fait que les armes fabriquées en Stirie ſont très-eſtimées. Il appartient à la maiſon d'Autriche. Gratz en eſt la capitale. La Stirie eſt arroſée par la Drave & par la Muer.

STIRIS; nom d'une ancienne ville de Grèce dans la Phocide. Ce n'eſt plus qu'un village de la Livadie appelé *Stiri.*

STIRITE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Cérès ainſi appelée d'un temple qu'elle avoit à Stiris dans la Phocide.

STOBÉE, (Jean) Auteur Grec du quatrième ou cinquième ſiécle, avoit écrit divers ouvrages, dont *Photius* fait mention dans ſa *Bibliothèque.* Les plus importans ſont ſes recueils. Il ne nous eſt reſté que des fragmens qui ſont indubitablement de lui. Il ſe trouve bien des choſes ajoutées par ceux qui ſont venus après. Cet auteur n'eſt pas tant conſidérable par ſon eſprit ou par ſon érudition, que parce qu'il nous a conſervé pluſieurs morceaux précieux des anciens Poëtes & des Philoſophes; ſurtout par rapport à la morale.

STOCHEIM; petite ville de l'Évêché de Liége, ſur la Meuſe, entre Maſtricht & Maſeyck.

STOCK, (Simon) Général de l'Ordre des Carmes, étoit Anglois, & mourut à Bordeaux en 1265, après avoir compoſé quelques ouvrages de piété très-médiocres. Ses confrères ont prétendu que dans une viſion, la Sainte Vierge lui donna le *ſcapulaire*, comme une marque de ſa protection ſpéciale envers tous ceux qui le porteroient. L'office & la fête du Scapulaire ont été approuvés depuis ce temps là par le ſaint Siége. Launoy a fait un vo-

lume pour montrer que la viſion de *Simon Stock* eſt une fable, & que la bulle appelée *Sabbatine*, qui approuve le Scapulaire, eſt ſuppoſée; mais cette dévotion n'en a pas été moins répandue.

STOCK, (Chriſtian) né à Camburg en 1672, fut Profeſſeur à Iene en 1717, & mourut en 1733, avec la réputation d'un homme profondément verſé dans les langues orientales. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. *Diſputationes de pœnis Hebreorum capitalibus.* 2°. *Clavis linguæ ſanctæ vet. Teſt.* C'eſt un dictionaire hébreu. 3°. *Clavis linguæ ſanctæ novi Teſt.* C'eſt un dictionnaire grec. Ces derniers ouvrages ſont aſſez eſtimés.

STOCKHOLM, ville conſidérable, capitale du royaume de Suède, ſituée dans l'Uplande, à 80 lieues de Coppenhague, 250, nord-oueſt, de Vienne, & 310, nord-eſt, de Paris, ſous le 35e degré, 17 minutes de longitude, & le 58e degré, 50 minutes de latitude.

Cette ville eſt bâtie à l'embouchure du lac Méler dans la mer Baltique; tout y eſt ſur pilotis, dans pluſieurs îles voiſines les unes des autres; il n'y a que deux fauxbourgs qui ſoient en terre ferme.

Stockholm eſt une grande ville fort peuplée, & qui fait un commerce conſidérable. La plupart de ſes maiſons ſont actuellement bâties en brique, au lieu que précédemment elles étoient preſque toutes de bois. On y remarque entr'autres beaux édifices le palais du Chancelier, celui de la Nobleſſe, & le Château, qui eſt un bâtiment ſpacieux, où non ſeulement la Cour loge, mais où s'aſſemblent auſſi la plupart des Cours ſupérieures du royaume. Ce Château eſt ſitué de façon que d'un côté il a vue ſur le port, & de l'autre ſur la ville, où il fait face à une grande place décorée des plus belles maiſons. Le Palais de la Nobleſſe eſt le lieu où elle tient ſes ſéances.

Stockholm n'oubliera jamais la fête funeſte de ce même palais, dans laquelle Chriſtiern rétabli Roi, & ſon Primat Troll firent égorger en 1510 le Sénat entier, & tant d'honnêtes Citoyens. Le Tyran devenu partout exécrable fut enfin dépoſé, & finit ſes jours en priſon; Troll mourut les armes à la main, dignes l'un & l'autre d'une fin plus tragique.

On diviſe ordinairement *Stockholm* en quatre parties, ſavoir, Sud-Malm & Nord Malm, qui ſont les deux fauxbourgs au milieu deſquels la ville eſt ſituée & dans une île. La quatrième partie eſt Garceland, & le tout compoſe une des grandes villes de l'Europe.

L'île dans laquelle la plus grande partie de *Stockholm* ſe trouve enfermée, eſt environnée de deux bras de rivière qui ſortent impétueuſement du lac Meler, & ſur chacun de ces bras il y a un pont de bois; enſuite il ſe forme encore quelques autres îles qui n'en ſont ſéparées que par un peu d'eau. D'un côté on a la vue ſur le lac, & de l'autre ſur la mer, laquelle forme un golfe qui s'étend à travers pluſieurs rochers, enſorte qu'on le prendroit pour un autre lac. L'eau en eſt ſi peu ſalée, qu'on en pourroit boire devant Stockholm, à cauſe de la quantité d'eau douce qui y tombe du lac Meler.

On rapporte la fondation de la ville à Birger, qui fut Gouverneur de Suéde aprés la mort du Roi Erric, ſurnommé *le Begue*, & on

prétend qu'elle reçut le nom de *Stockholm*, d'une grande quantité de poutres qu'on y apporta des lieux circonvoisins ; Stock signifie en Suédois une *poutre*, & *kolm* une *île*, & même un *lieu déſert*. Quoi qu'il en ſoit, outre la force de ſa ſituation, elle eſt encore défendue par une citadelle toute bordée de canons.

Preſque tout le commerce de Suéde ſe fait à Stockholm ; il conſiſte en fer, fil de fer, cuivre, poix, réſine, mâts & ſapins, d'où on les tranſporte ailleurs. La plupart des marchandiſes & denrées qu'on reçoit des pays étrangers viennent dans ce port, dont le Havre eſt capable de contenir un millier de navires : il y a encore un quai qui a un quart de lieue de long, où peuvent aborder les plus grands vaiſſeaux ; mais ſon incommodité conſiſte en ce qu'il eſt à dix milles de la mer, & que ſon entrée eſt dangereuſe à cauſe des bans de ſable.

On compte dans cette ville neuf Egliſes bâties de briques, & couvertes de cuivre, indépendamment de celles des fauxbourgs. La nobleſſe & les grands du royaume réſident à Stockholm, où l'on a établi en 1731, une Académie des Sciences & des Belles-Lettres.

Le gouvernement de la ville eſt entre les mains du Stadtholder, qui eſt auſſi Conſeiller du Conſeil privé. Après lui ſont les Bourgmeſtres, au nombre de quatre, l'un pour la juſtice, l'autre pour le commerce, le troiſième pour la police & le quatrième pour l'inſpection ſur tous les bâtimens publics & particuliers.

STOÏCIEN, ENNE ; ſubſtantif. On a ainſi appelé des philoſophes diſciples de Zenon, qui faiſoient profeſſion de ne s'émouvoir de rien, d'être inſenſibles à tout, & de croire qu'avec la vertu on pouvoit être heureux, même au milieu des tourmens les plus cruels. *Voy.* ZENON.

STOÏCIEN, ſe dit par extenſion pour ſignifier un homme ferme, ſévère & inébranlable. *C'eſt un Stoïcien. Il a ſupporté ſa diſgrâce en Stoïcien.*

STOÏCIEN, s'emploie auſſi adjectivement. *La philoſophie ſtoïcienne.* Et l'on appelle *maxime ſtoïcienne*, une maxime auſtère & ſévère, telles qu'étoient celles des Stoïciens.

STOÏCISME ; ſubſtantif maſculin. *Stoïciſmus.* Fermeté, auſtérité, telle qu'étoient celles des Stoïciens. *Il fait parade d'un ſtoïciſme qu'il n'a pas.*

STOÏQUE ; adjectif des deux genres. Qui tient de l'inſenſibilité & de la fermeté qu'affectoient les Stoïciens. *Cœur ſtoïque. Vertu ſtoïque. Mœurs ſtoïques.*

STOÏQUEMENT ; adverbe. En Stoïcien, avec le courage & la fermeté d'un Stoïcien.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève, & la dernière moyenne.

STOKFICHE ; ſubſtantif maſculin. Nom de toute ſorte de poiſſon ſalé & ſéché.

Il ſe dit en particulier d'une eſpèce de morue sèche.

STOLBERG ; petite ville d'Allemagne, chef lieu d'un Comté de même nom dans la Thuringe, à quatre lieues, eſt, de Northauſen.

Le Comté de Stolberg eſt un petit état ſitué entre les Comtés de Mansfeld, de Schwartzburg, de Hoheinſtein & la Principauté d'Anhalt. Il n'a que quatre lieues de longueur & trois de largeur.

STOLHOFFEN ; ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans le Marqui-

ſat de Bade, près du Rhin, à trois lieues, ſud-oueſt, de Bade, & cinq lieues, nord-eſt, de Strasbourg.

STOLPEN; ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Poméranie ultérieure, ſur une rivière de même nom, à 30 lieues, nord-oueſt, de Dantzick. Elle appartient au Roi de Pruſſe.

La rivière de Stolpen ſe forme de divers ruiſſeaux, arroſe la Poméranie ultérieure & va ſe perdre dans la mer Baltique.

STOMACAL, ALE; adjectif. Qui fortifie l'eſtomac. *Un élixir ſtomacal. Une poudre ſtomacale.*

STOMACHIQUE; adjectif des deux genres. *Stomachicus.* Qui appartient à l'eſtomac. *Les artères ſtomachiques. Les veines ſtomachiques. Plexus ſtomachique.* Voyez ESTOMAC.

STOMACHIQUE, ſignifie auſſi, bon à l'eſtomac. *Un vin ſtomachique.*

STOMACHIQUE, s'emploie auſſi ſubſtantivement, & l'on dit, *cette liqueur eſt un bon ſtomachique;* mais remarquez qu'on ne pourroit pas dire *un bon ſtomacal.*

STOMOXE; ſubſtantif maſculin. Inſecte qu'on trouve partout, particulièrement en automne, où il moleſte beaucoup les hommes & les chevaux, en les piquant juſqu'au ſang. Ce ſtomoxe reſſemble à la mouche commune par la couleur, la forme & la groſſeur. Il a auſſi les antennes formées par une palette avec un poil latéral velu: il a pour bouche une trompe dure, noire, pointue par le bout comme une lancette.

STORAX, ou STYRAX; ſubſtantif maſculin. Sorte de réſine qui découle d'un arbre de même nom & qui eſt brillante, griſâtre, aſſez ſolide, un peu graſſe; s'amoliſſant ſous les dents, compoſée de grumeaux ou de miettes blanchâtres, ſemblables à des amandes caſſées, blanches, enclavées dans une réſine grumeleuſe, d'un goût réſineux un peu âcre, aſſez agréable, d'une odeur de baume du Pérou, très-pénétrante & ſuave. Quand cette réſine eſt nouvellement caſſée, ou que l'on en jette ſur les charbons, elle ſe fond promptement ſur le feu, s'enflamme dès qu'on l'approche d'une bougie allumée, & forme une lueur très-claire.

On emploie le ſtorax dans l'aſthme humoral; on le recommande à cauſe de ſa douce odeur, pour fortifier le cerveau, pour récréer les eſprits animaux, & pour en calmer les mouvemens déréglés: on l'emploie utilement dans les antidotes cordiaux & en fumigation. On en forme par liquation des tablettes ou paſtilles, pour parfumer les égliſes. Les Chymiſtes tirent du ſtorax une teinture & des fleurs, comme ils font avec le benjoin.

L'arbre dont on retire la ſubſtance dont on vient de parler, reſſemble au coignaſſier par ſon tronc, ſon écorce & ſes feuilles, leſquelles naiſſent alternativement, ſont arrondies & terminées en pointes; elles ſont longues d'un pouce & demi, & un peu moins larges, vertes & luiſantes en deſſus, blanches & velues en deſſous.

Ses fleurs viennent ſur les nouvelles branches, quatre, cinq, ou ſix enſemble; elles ſont blanches, odoriférantes, ſemblables aux fleurs de l'oranger, mais d'une ſeule pièce, formant un tuyau court par le bas, & découpées en manière d'étoile par le haut, en cinq ou ſix quartiers, d'un demi pouce de longueur.

Leur calice eſt creux, en forme de petite cloche, longue de deux

lignes; leur piſtil eſt arrondi, attaché à la partie poſtérieure de la fleur, en manière de clou, & devient un fruit de la groſſeur & de la figure d'une noïſette : ce fruit eſt blanchâtre, charnu, douceâtre dans le commencement, enſuite un peu amer; il contient un ou deux noyaux très-durs, liſſes, luiſans, d'un rouge brun, renfermant une amande blanche, graſſe, huileuſe, d'une odeur qui approche beaucoup de celle de la réſine de *ſtorax* & d'un goût âcre & déſagréable.

Ces arbres ne donnent que très-peu, ou point du tout de réſine en Provence; mais on en retire beaucoup de ceux qui viennent dans les pays plus chauds. Auſſi le *ſtorax* dont on ſe ſert dans les boutiques, eſt tiré des arbres qui naiſſent en Syrie & en Cilicie.

STORE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de rideau de coutil ou de taffetas que l'on met aux portieres des voitures ou des croiſées des appartemens; il ſe roule de lui-même ſur une tringle miſe en mouvement par un reſſort; quand on veut s'en ſervir, pour ſe garantir du ſoleil, on le tire & on l'aſſujettit à une agraffe qui eſt au bas de la portiere ou de la croiſée; il ſe relève de lui-même dès qu'on l'ôte de l'agraffe. Les *ſtores*, quoique d'une grande commodité, & d'une petite dépenſe, ſont d'une invention toute nouvelle; on ſe ſervoit auparavant de rideaux qui n'ont point les mêmes avantages.

STORJUNKARE; nom d'une Divinité adorée par les Lapons. Elle eſt inférieure à Thor, autre Divinité des mêmes Peuples; & c'eſt ce que ſon nom même déſigne. *Junkare* ſignifie *Gouverneur*, c'eſt-à-dire, que Thor le commet ſon lieutenant pour gouverner les hommes & plus particulièrement encore les bêtes; car c'eſt à lui que les Lapons s'adreſſent lorſqu'ils vont à la chaſſe pour obtenir un heureux ſuccès. Les rochers, les marais, les cavernes ſont des lieux ſpécialement conſacrés à Storjunkare; & c'eſt dans ces endroits que les Lapons aſſurent que ce Dieu daigne ſouvent les honorer de ſa viſite. Storjunkare eſt fait de pierre; & ſa ſtatue eſt travaillée avec la dernière groſſièreté. Souvent même les Lapons ne ſe donnent pas la peine de façonner la pierre dont ils veulent faire un Dieu. Ils la laiſſent brute, telle qu'elle ſe trouve dans les montagnes; & comme de pareils Dieux ne leur coûtent guères à faire, quelquefois autour de la pierre principale qui leur repréſente Storjunkare, ils en placent pluſieurs autres auxquelles ils donnent les titres de femmes, de fils, ou de filles du Dieu. Ils lui donnent ainſi, à peu de frais, une famille auſſi nombreuſe qu'il leur plaît. Ils ſont perſuadés que c'eſt Storjunkare lui-même qui les dirige dans le choix des pierres deſtinées à le repréſenter, lui ou ſes enfans. Ils regardent auſſi ce Dieu comme le protecteur de leurs maiſons; & dans chaque famille, on lui rend des honneurs particuliers devant la pierre qui le repréſente.

STORMARIE; pays d'Allemagne au duché de Holſtein, avec titre de principauté. Il eſt borné au nord par le Holſtein propre, à l'eſt par la Wagrie & le duché de Lawenbourg, au ſud & à l'oueſt par les duchés de Lunebourg & de Brême, dont il eſt ſéparé par l'Elbe. Il a cinq lieues de long ſur un peu plus de trois de large. Hambourg en eſt la capitale. Il appartient en partie au

roi de Dannemarck, & en partie au duc de Holſtein.

STOURE; (la) rivière d'Angleterre qui ſort de l'extrémité orientale du comté de Suffolk, paſſe entre cette province & celle d'Eſſex, & va ſe jeter dans l'Océan par une large embouchure, près de Harvich.

STRABISME; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine. Situation dépravée du globe de l'œil dans ſon orbite. Le ſtrabiſme rend louche, & fait regarder de travers, ſoit en haut, ſoit en bas, ſoit de l'un ou l'autre côté. Cette indiſpoſition vient ſans doute de la contraction de quelques muſcles de l'œil, & du relâchement de leurs antagoniſtes. Ceux qui ſont plus forts, tirent l'organe de leur côté, & ceux qui ſont relâchés cèdent à leur action. Il arrive ſouvent que les enfans ſont ſujets au ſtrabiſme, par la faute de ceux qui les placent au jour, de manière qu'ils ne voyent la lumière, ou quelques objets remarquables, qu'obliquement. Les muſcles habitués à cette contraction s'y affermiſſent, & tournent toujours les yeux de ce côté là. Pour y remédier, on change la ſituation des enfans, on met du côté oppoſé les objets qui les attachoient, ou on leur applique des béſicles conſtruites de maniere qu'ils ne peuvent appercevoir la lumière ou les objets que par un trou, dont la direction eſt réglée ſuivant le jet naturel de la vue. On les leur fait porter long-tems pendant tout le long de la journée, dès qu'ils ſont éveillés juſqu'à ce qu'ils ſe couchent. On ne vient à bout de rompre une habitude, que par une habitude oppoſée.

STRABON, Philoſophe & Hiſtorien, natif d'Amaſie, ville de Cappadoce, floriſſoit ſous *Auguſte* & ſous *Tibere*, vers l'an 14 de JÉSUS-CHRIST. *Xenarchus*, Philoſophe Péripatéticien, fut ſon premier maître. Il s'attacha enſuite aux Stoïciens, & eut les vertus de cette ſecte. On croit qu'il mourut vers la douzième année de l'empire de *Tibere*. De pluſieurs ouvrages qu'il avoit compoſés, nous ne poſſédons plus que ſa *Géographie*, dont les meilleures éditions ſont de Paris, 1640, *in-fol.* & d'Amſterdam, 1707, en 2 vol. *in-fol.* Cet ouvrage eſt un monument de l'érudition & de la ſagacité de ſon auteur: il avoit voyagé en divers pays, pour y obſerver la ſituation des lieux & les coutumes des peuples qu'il décrit avec beaucoup d'exactitude.

STRADAN, (Jean) Peintre né à Bruges en 1530, & mort à Florence en 1604. Le ſéjour que ce Peintre fit en Italie, & ſes études d'après *Raphaël*, *Michel-Ange*, & les ſtatues antiques, perfectionnèrent ſes talens. Il avoit une veine abondante & beaucoup de facilité dans l'exécution; il donnoit des expreſſions fortes à ſes têtes. On lui reproche des draperies sèches, & un goût de deſſein lourd & maniéré. Il a fait beaucoup d'ouvrages à Freſque & à l'Huile, à Florence, à Rome, à Reggio, à Naples; il a compoſé auſſi pluſieurs cartons pour des tapiſſeries. Ses tableaux d'hiſtoire ſont fort eſtimés; mais ſon inclination le portoit à peindre des animaux, & à repréſenter des chaſſes; ce qu'il a fait en ce genre, eſt parfait.

STRADELLA; (la) petite ville d'Italie, dans le Paveſan, ſur la rivière de Verſa, près du Pô, à quatre lieues, ſud-eſt, de Pavie.

STRALEN; ville des Pays Bas, dans le haut quartier de Gueldre, à deux

lieues, nord-eſt, de Venlo, & autant, ſud-oueſt, de Gueldre.

STRALSUND; ville forte d'Allemagne dans la Poméranie citérieure, ſur la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Rugen, à ſix lieues, nord-oueſt, de Gripſwald, & à treize lieues, nord-eſt, de Guſtrow. Elle fut autrefois impériale & anſéatique, mais aujourd'hui elle appartient au Roi de Suède.

STRAMONIUM; *voyez* POMME ÉPINEUSE.

STRANGULATION; ſubſtantif féminin & terme didactique qui ſignifie, étranglement.

STRANGURIE; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. Envie fréquente & involontaire d'uriner, dans laquelle on ne peut rendre l'urine, qu'en petite quantité, goutte à goutte & avec douleur.

La ſtrangurie ſe rencontre ſouvent avec la dyſurie : elles ſont l'une & l'autre, le ſymptome le plus familier de la pierre, de l'inflammation & de l'ulcere, tant de la veſſie, que de l'urethre, & accompagnent ſouvent le piſſement de ſang. L'uſage, tant interne qu'externe, des cantharides, peut y donner lieu. Les vieillards ſont ſujets à la ſtrangurie, & n'en guériſſent guère : les hypochondriaques & les ſcorbutiques éprouvent ſouvent des ardeurs d'urine paſſagères. La biere nouvelle produit le même effet, & excite même une ſorte de gonorrhée qui n'eſt point à craindre. Après une attaque de goutte ou de rhumatiſme, il ſurvient quelquefois une dyſurie, par le gonflement de la proſtate, qui ceſſe au retour de l'un ou l'autre paroxyſme. La ſuppreſſion des hémorrhoïdes, du flux menſtruel, & des lochies, donne quelquefois lieu à la même maladie : la dyſurie & la ſtrangurie entrent enfin ſouvent dans la claſſe des maladies vénériennes.

Dans ces maladies, les ſaignées ſont néceſſaires, lorſqu'on a lieu de craindre un engorgement variqueux, ou s'il y a ſuppreſſion de quelque perte de ſang habituelle : elles peuvent encore être utiles dans quelques autres cas. Mais rien n'eſt plus indiqué, que les délayans & les adouciſſans : tels ſont l'eau de poulet ou de veau, le petit-lait, les eaux acidules & ferrugineuſes; le lait, les émulſions, l'huile d'amandes douces, la fleur de mauve, la graine de lin & le pavot; le navet, la racine de guimauve, de nénuphar & de fraiſier; les mucilages, *&c.* les calmans hypnotiques ſont ici ſuſpects; mais on peut uſer du nitre, de la liqueur anodyne minérale, *&c.* les laxatifs, tels que la caſſe, la manne & les tamarins, ſont ſouvent utiles. On doit en dire autant des vulnéraires & des balſamiques. Il eſt même prouvé, par un bon nombre d'obſervations, que la térébenthine, le baume de Copahu, celui du Pérou, & autres, ont été donnés avec ſuccès. Les injections enfin, de lait, de petit-lait, d'huile d'amandes douces, & pluſieurs autres, tant adouciſſantes que vulnéraires, peuvent être d'un grand ſecours, ainſi que les lavemens émolliens, adouciſſans & huileux; les fomentations & les cataplaſmes relâchans; les bains & les demi-bains, ſans parler des bougies, des ſondes de plomb, & de l'algalie, dont on fait tous les jours un bon uſage.

STRANTAWER; ville d'Écoſſe, dans le Comté de Galloway, à 34 lieues, ſud-oueſt, d'Édimbourg.

STRAPASSER; vieux mot qui ſignifioit autrefois maltraiter de coups.

STRAPASSONNÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* STRAPASSONNER.

STRAPASSONNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Peindre groſſièrement. *Ce Peintre ſtrapaſſonne la plupart de ſes figures.*

STRAPONTIN ; ſubſtantif maſculin. Siège garni que l'on met ſur le devant dans les carroſſes coupés, ou aux portières dans les grands carroſſes. *Il étoit ſur le ſtrapontin.*

STRAPONTIN, en termes de Marine, ſe dit d'une eſpèce de lit ſuſpendu où les Matelots couchent. On l'appelle autrement *hamac.*

STRAS ; ſubſtantif maſculin. Compoſition qui imite le diamant, & qui tire ſon nom de celui qui en eſt l'inventeur.

Les ſtras ne diffèrent du diamant que parcequ'ils ont moins de dureté & de peſanteur. Pour les compoſer on prend de beau ſable blanc, un ſel alkali très-pur végétal ou minéral, & une quantité ſuffiſante de minium, de céruſe ou de litharge. Ce mélange fondu au grand feu avec une petite quantité de nitre dans un creuſet, produit le beau criſtal dont on fait les ſtras.

STRASBOURG ; ville forte, Epiſcopale & conſidérable de France, capitale de l'Alſace, ſur la rivière d'Ill, près du Rhin, à 22 lieues, nord, de Bâle, 41 ſud-eſt, de Luxembourg, & 102, eſt, de Paris, ſous le 25e degré, 26 minutes, 18 ſecondes de longitude, & le 48e, 34 minutes, 35 ſecondes de latitude.

Cette ville a environ deux lieues de circonférence. On y compte plus de 50 mille habitans. L'Evêché de Strasbourg eſt le plus riche de France. Le Prélat qui eſt à la tête du Diocèſe, eſt Prince du Saint-Empire & Landgrave d'Alſace. Il eſt élu par les Chanoines nobles de la cathédrale. Ces Chanoines ſont au nombre de 24, dont 12 Capitulaires, c'eſt-à-dire, qui ont voix au Chapitre, & 12 Domiciliaires ou qui n'ont pas voix au Chapitre : ils ſont toujours abſens, & laiſſent des Vicaires à leur place. La preuve de nobleſſe que les Chanoines ſont obligés de faire, eſt de ſeize quartiers : on n'admettoit autrefois à ce Chapitre que des Princes ou des Comtes de l'Empire. Depuis la réunion de l'Alſace à la France, le tiers des Canonicats eſt affecté aux François ; mais ces Canonicats ne peuvent être remplis que par des ſujets tirés des premieres maiſons du Royaume.

L'habit des Chanoines eſt de velours rouge, doublé d'hermine avec des boutonnières d'or. Pour gagner les gros fruits ils ſont obligés de réſider pendant trois mois de l'année, & d'aſſiſter ſoixante fois à l'égliſe. Les Domiciliaires deviennent Capitulaires, ſelon leur rang d'ancienneté ; ils jouiſſent en attendant d'un quart des gros fruits. Parmi les Chanoines dont nous venons de parler, & qui forment ce qu'on appelle le grand Chapitre, on en diſtingue cinq qui ſont Chanoines Dignitaires, dont trois ſont dits Chanoines de Strasbourg ; ſavoir, le grand *Prévôt*, le grand *Doyen* & le grand *Cuſtos* ; les deux autres Dignitaires ſont Chanoines Capitulaires : ce ſont le grand *Camérier* & le grand *Écolâtre*. Il y a dans cette Cathédrale, outre le grand Chapitre, un ſecond corps de Bénéficiers, appelé le grand Chœur : il eſt compoſé de 20 Prébendiers, dont 4 ſont Luthériens, mais ces derniers ne paroiſſent au chœur que pour prendre poſſeſſion de leurs Canonicats. Il y a

de plus 4 Prêtres Chapelains, 16 Chantres & une Muſique.

Il y a à Strasbourg une forme particulière d'adminiſtration civile & municipale. Le Collége des Magiſtrats y eſt diviſé en pluſieurs Chambres; ſavoir, celle des *treize*, des *quinze*, des *vingt-un*, du *grand* & du *petit* Sénat.

Le *grand Sénat* eſt compoſé de 30 Juges, 10 Nobles & 20 Roturiers. Ces Juges ſont moitié Catholiques & moitié Luthériens. Les Sénateurs roturiers ſont tirés des Echevins par élection : c'eſt le premier jeudi d'après les Rois que ſe fait l'élection. Les Echevins de chaque communauté ou tribu d'artiſans s'aſſemblent à 5 heures du matin pour procéder à l'élection du Sénateur qu'ils ont à fournir à ce tribunal, & dès qu'il eſt élu, il va ſe préſenter à la chambre dont il doit faire membre, où il eſt reçu pour deux ans ſeulement. C'eſt pourquoi l'élection ſe renouvelle de deux ans en deux ans, & l'on eſt obligé d'élire ſucceſſivement un Catholique & un Luthérien. Les nobles ſont élus de la même manière dans le corps des nobles. Un Sénateur conſerve ſon titre & peut être élu une ſeconde fois après ces deux années de repos. Ce tribunal connoît des affaires civiles & criminelles : ces dernières y ſont jugées en dernier reſſort. Quant aux premières on les juge en dernier reſſort juſqu'à la concurrence de 10000 liv. : on peut appeler au Conſeil Souverain de Colmar pour les affaires qui paſſent cette ſomme.

Le *petit Sénat* eſt compoſé de ſeize Sénateurs qui ſont des bourgeois tirés des tribus d'artiſans comme les premiers, & ſix Conſeillers qui ſont tirés du corps des Gentilshommes. Ce tribunal connoît des teſtamens, contrats & affaires de cette eſpèce, avec appel à la chambre des *treize*.

La chambre des treize eſt compoſée de quatre nobles, de quatre bourgeois, de quatre Conſeillers & du Conſul-Régent, nommé *Ammeiſtre*. Les Juges de cette chambre ſont tirés de la chambre des quinze. Une fois élus ils ne ſont plus changés, & ils demeurent toujours en fonction. Ce tribunal connoît de toutes les affaires graves & de conſéquence.

Le chambre des *quinze* eſt compoſée de cinq nobles & de dix bourgeois, que l'on tire de la chambre des *vingt-un*. Ce tribunal eſt chargé de la direction & de l'économie des revenus de la ville, il connoît des affaires qui concernent la monnoie, les impôts, le bled, le ſel, le vin, *&c.*

La chambre des *vingt-un* eſt compoſée d'un noble & de vingt roturiers tirés des tribus d'artiſans. Ce tribunal n'a preſque d'autre fonction que de fournir des ſujets qui entrent dans les deux autres chambres. Le *grand Sénat* ſe joint auſſi quelquefois à cette chambre pour juger quelques grandes affaires.

Il y a ſix Statmeiſtres dont trois ſont Luthériens & trois Catholiques : ils ſont tous nobles, & ſont regardés comme les premiers Magiſtrats de la ville, mais il n'y a jamais que l'Ammeiſtre Régent qui ſoit en fonction. C'eſt le premier Juge de la Chambre des *treize* : il a le droit de juger chez lui des affaires de police & autres, à peu près comme le Lieutenant Général de Police de Paris : il ne peut faire empriſonner que pour 24 heures, au bout deſquelles il renouvelle ſon ordre, juſqu'à ce que le grand Sénat

s'assemble : c'est à lui que l'Ammeistre est obligé de déférer celui qui est en prison.

Lorsque l'Ammeistre sort, il se fait précéder de deux Hallebardiers, d'un Bedeau & d'un Huissier.

Le Roi a un Commissaire dans cette ville, qui a le titre de *Préteur*, & le droit d'assister à tous les tribunaux, mais sans y avoir voix décisive. Il n'y est que pour veiller à ce que l'on n'y entreprenne rien contre les intérêts du Roi.

Strasbourg a un autre tribunal, appelé la *Maison des Chevaliers*, ou en Allemand *das Ritter-haus*. Ce tribunal n'est composé que de Gentilshommes, & ne connoît que des affaires des nobles : il ressemble à la Connétablie, ou au tribunal des Maréchaux de France.

Les Luthériens ont à Strasbourg le libre exercice de leur religion. Ils ont sept églises communes avec les Catholiques. Il y a dans cette ville deux Universités, une Luthérienne & une Catholique. L'Université Luthérienne a quatre facultés, & l'Université Episcopale ou Catholique n'en a que deux, celle de théologie & celle des arts : la première fut fondée par le Sénat de la ville en 1538 ; la seconde doit son établissement à Louis XIV, qui l'institua en 1702.

Le commerce de Strasbourg consiste d'abord dans le produit de son terroir, où l'on recueille du tabac, du bled, du vin, du chanvre, du safran & de la garance, plante dont la racine sert aux Teinturiers pour teindre en rouge ; secondement dans ses manufactures de moquette, de tapisserie de Bergame, de futaine, de couvertures ; dans celles d'acier, de fonte : dans la fayencerie située assez près de la ville ; dans ses tanneries, où l'on apprête toutes sortes de cuirs, principalement des peaux propres à faire des ceinturons, & dans le débit de ses fruits & eaux-de-vie.

Histoire. La ville de Strasbourg a éprouvé diverses révolutions. Les fréquentes irruptions des Allemands dans les Gaules, au troisième & quatrième siècles, & des autres Barbares, dans le cinquième siècle, désolèrent & ruinèrent tellement cette ville, qu'elle perdit beaucoup de son lustre. Elle fut même plus maltraitée que les autres villes situées sur le Rhin, ce qui est cause que Worms, Spire, Mayence peuvent encore montrer plus de restes d'antiquités romaines que Strasbourg. Cependant cette ville se releva insensiblement, & acquit de la puissance. Elle se soumit avec peine à l'Empereur Othon, ayant tenu avec son Évêque Ruthard, le parti du Duc Giselbert, opposé à celui des Empereurs. Les Ducs d'Allemagne n'en étoient point Souverains, quoiqu'ils commandassent dans la province ; & les Évêques mêmes, malgré leur crédit, n'en étoient pas seigneurs temporels, ou maîtres absolus.

L'Empereur Lothaire le Saxon ayant été couronné à Liége par le Pape Innocent II en 1121, prit spécialement cette ville sous sa protection. Son exemple fut suivi par Maximilien I. qui lui donna le privilége de battre monnoie d'or. L'Empereur Sigismond lui accorda le droit de tenir une foire franche. Maximilien II, Rodolphe II son fils & l'Empereur Sigismond l'honorèrent encore de nouvelles faveurs. Enfin elle étoit libre & impériale, lorsque Louis XIV s'en rendit maître en 1681.

STRASBOURG, eſt auſſi le nom d'une petite ville d'Allemagne, dans le Brandebourg, ſur les frontières de la Poméranie.

STRASSE; ſubſtantif féminin. Bourg ou rebut de la ſoie.

STRATAGÈME; ſubſtantif maſculin. *Stratagema.* Ruſe de guerre.

Quoique quelques Auteurs prétendent que rien n'eſt défendu à la guerre pour réuſſir à l'objet que l'on ſe propoſe, il paroît néanmoins qu'il y a des ſtratagèmes plus permis les uns que les autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué les premiers, & Annibal peut être regardé comme un de ceux qui ont le mieux réuſſi en de ſemblables manœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a été ſouvent imitée, & qui le ſera toujours. Il avoit à paſſer le Rhône, & manquant de beaucoup de choſes pour tenter ce paſſage en la préſence d'une armée ennemie dont il étoit obſervé, il fit ſemblant de vouloir reſter dans ſon camp; il y fit faire grand feu & beaucoup de bruit; cependant il décampa la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla paſſer en un endroit où il jugea n'avoir point été ſuivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réuſſit: cela lui donna le temps de conſtruire tous les radeaux de paſſage dont il eut beſoin, & il évita par-là d'en venir aux mains avec des gens dont il ne connoiſſoit pas le ſavoir, & qu'il avoit intérêt d'éviter pour n'être point arrêté dans ſes deſſeins.

Entre les bonnes qualités d'un Général, celle de ſavoir cacher ſes marches, & prévenir celles de l'ennemi, n'eſt pas des moindres. Par-là on fatigue ſon ennemi, on le déroute dans ſes projets, & en les lui faiſant manquer, on prend ſur lui des avantages qu'il auroit eus, ſi l'on n'avoit pas ſu donner le change.

L'armée du Duc de Saxe-Veimar ayant aſſiégé Briſſack en 1638, les Impériaux s'avancèrent pour ſecourir cette ville. Le Duc de Veimar de ſon côté avec ſes Suédois & des François joints à lui, alla au devant des Allemands. Les deux armées ſe rencontrent au lieu appelé *Vittenveir.* Les Impériaux arrivés les premiers s'emparent d'une hauteur qui leur auroit donné tout l'avantage du combat, ſans un ſtratagême que le Comte de Guébriant, qui fut depuis Maréchal de France, & qui pour lors étoit Lieutenant Général dans l'armée ſuédoiſe, propoſa afin de déloger l'ennemi de ſa hauteur.

Ce ſtratagême fut exécuté, & eut ſa réuſſite. Ce fut de faire mettre des tambours & des trompettes dans un bois voiſin du lieu que l'on vouloit avoir. Au bruit que firent ces inſtrumens militaires, les Impériaux croyant qu'ils alloient être attaqués du côté d'où leur venoit ce bruit, y marchèrent.

Auſſi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur, le Duc de Veimar s'en ſaiſit, & ſut par ce moyen ſe donner ſur l'ennemi le même avantage que celui-ci avoit d'abord eu ſur lui.

On trouve dans l'Hiſtoire de France les ſtratagèmes dont nos plus grands Capitaines ont fait uſage.

STRATAGÈME, ſe prend figurément pour fineſſe, tour d'adreſſe, ſubtilité, ſurpriſe dont on uſe dans toutes ſortes d'affaires. *Il inventa un*

ſingulier ſtratagème pour ſéduire cette femme.

STRATÈGE ; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. Titre qu'on donnoit chez les Athéniens aux Commandans des troupes. On en choiſiſſoit douze tous les ans.

STRATIFICATION ; ſubſtantif féminin & terme de Chimie. Arrangement de diverſes ſubſtances que l'on place par couches dans un vaiſſeau.

STRATIFIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* STRATIFIER.

STRATIFIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Chimie. Arranger par couches des ſubſtances dans un vaiſſeau.

STRATOGRAPHIE ; ſubſtantif féminin. Gouvernement militaire.

STRAUBING ; ville forte d'Allemagne, en Bavière, ſur le Danube, à 9 lieues, ſud-eſt, de Ratisbonne.

STRELEN ; petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la Principauté de Brieg, ſur la rivière d'Olaw.

STRÉLITS ; (les) corps d'Infanterie Moſcovite qui fut caſſé & aboli par le Czar Pierre I, au ſujet d'une grande rébellion qu'il excita dans ſon Empire. La milice des Strélits, comme celle des Janiſſaires, diſpoſa quelquefois du trône de Ruſſie, & troubla l'état preſque toujours autant qu'elle le ſoutint. Ces Strélits compoſoient un nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient diſperſés dans les provinces, ſubſiſtoient de brigandages ; ceux de Moſcou vivoient en bourgeois, ne ſervoient point, & pouſſoient à l'excès l'inſolence. Enfin après pluſieurs révoltes ces Strélits marchèrent vers Moſcou pendant que le Czar étoit à Vienne en 1698 ; ils formèrent le deſſein de mettre Sophie ſur le trône, & de fermer le retour à un Czar, qui avoit oſé violer les uſages, en allant s'inſtruire chez les étrangers. Pierre inſtruit de cette révolte part ſecrettement de Vienne, arrive à Moſcou, & exerce ſur la milice des Strélits un châtiment terrible : les priſons étoient pleines de ces malheureux. Il en fit périr deux mille dans les ſupplices ; & leurs corps reſtèrent deux jours expoſés ſur les grands chemins. Cette ſévérité étoit ſans exemple : ce Prince eût été ſage de condamner les chefs à la mort, & de faire travailler les autres aux ouvrages publics, car ce furent autant d'hommes perdus pour lui & pour l'état.

STRELITZ ; petite ville d'Allemagne en Siléſie, dans la principauté d'Appelen, à quatre lieues d'Oppelen.

STRENGNES ; ville de Suède, dans la Sudermanie, ſur le Lac Méler, à 15 lieues, oueſt, de Stockholm.

STRIBORD ; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. Le côté droit du vaiſſeau. Il eſt oppoſé à Babord.

STRICT, ICTE ; adjectif. Qui eſt étroit, reſſerré. Il ne s'emploie qu'au moral. *Devoir ſtrict, règle ſtricte. Se renfermer dans des bornes ſtrictes.*

STRICTEMENT ; adverbe. D'une manière ſtricte. *Remplir ſtrictement ſes obligations.*

STRIÉ, ÉE ; adjectif. Formé d'un aſſemblage de corps ſemblables à des aiguilles.

Il ſe dit en Architecture, des colonnes & des pilaſtres qui ſont cannelés dans toute leur hauteur. *Colonne ſtriée.*

STRIES ; ſubſtantif féminin pluriel. Filets ſemblables à des aiguilles.

STRIGELLE ; ſubſt. maſc. Inſtrument dont les Anciens ſe ſervoient

dans le bain pour racler la peau.

STRIGONIE ; *voyez* GRAN.

STRIURE ; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. Il ſe dit de la cannelure des colonnes ou pilaſtres ſtriés.

STROMBERG ; petite ville d'Allemagne dans l'Évêché de Munſter, à neuf lieues, ſud-eſt, de Munſter, & huit, nord-oueſt, de Paderborn.

STRONGLE ; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine. Ver long & rond qui s'engendre dans les inteſtins.

STRONGOLI ; ville épiſcopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à une lieue de la mer, & à trois de S. Severina.

STROPHADES ; (îles) îles de la Mer Ionienne, ſur la côte du Péloponnèſe, dans leſquelles les harpies, ſelon les Poëtes, faiſoient leur réſidence On les nomme aujourd'hui *Stroſadi*. Elles ſont au nombre de deux dont la plus grande n'a que trois à quatre milles de circuit. Cette ancienne demeure des harpies n'eſt aujourd'hui habitée que par des Moines Grecs.

STROPHE ; ſubſtantif féminin. Couplet ou ſtance d'une Ode. *Une ode compoſée de dix ſtrophes.*

STROZZI, (Tite & Hercule) deux Poëtes Latins pere & fils de Ferrare, laiſſèrent des Élégies & d'autres poëſies latines, d'un ſtyle pur & agréable. Tite mourut vers 1502, à 80 ans. Hercule, ſon fils, fut tué par un rival en 1508. Ils avoient l'un & l'autre du mérite. Leurs poëſies ont été imprimées à Veniſe en 1513, *in*-8°.

STROZZI, (Philippe) iſſu d'une ancienne & riche Maiſon de Florence, fut l'un de ceux qui après la mort du Pape Clément VII, entreprirent de chaſſer de Florence Alexandre de Médicis, & d'y rétablir la liberté. On fit d'abord des remontrances à Charles-Quint, mais elles furent inutiles. Les Conjurés réſolurent alors d'ôter la vie à Alexandre qui étoit le tyran de Florence, plutôt que ſon gouverneur. Ce deſſein s'exécuta ; mais Florence n'en fut que plus agitée après ſa mort. Le Duc Côme, ſon ſucceſſeur, pourſuivit les conjurés. Philippe ſe met pour lors à la tête de deux mille Fantaſſins ; ils ſe retirent dans un Château qui bientôt eſt aſſiégé & pris. Strozzi eſt fait priſonnier avec les autres exilés, il eſt appliqué à la queſtion, & il ſoutient ce ſupplice avec fermeté. Philippe menacé d'être mis une ſeconde fois à la torture prend la réſolution de mourir avec ſa gloire. Il voit une épée qu'un des ſoldats qui le gardoient, avoit laiſſée par mégarde dans ſa chambre, la prend, & ſe la plonge dans le ſein, après avoir écrit ſur le manteau de la cheminée de ſa priſon ce vers de Virgile.

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.

Il expira en 1538. Le malheur de Strozzi fut d'être mêlé dans les troubles de ſa patrie. Il avoit d'ailleurs de grandes qualités ; il aimoit l'égalité qui eſt l'ame des républiques. Il poſſéda les premières dignités de Florence, ſans faſte & ſans orgueil. Si quelqu'un de ſes concitoyens, au lieu de l'appeler *Philippe*, lui donnoit le titre de *Meſſire*, il ſe mettoit en colère, comme ſi on lui eût fait une injure. *Je ne ſuis*, diſoit-il, *ni Avocat ni Chevalier ; mais Philippe né d'un Commerçant. Si vous voulez*

donc m'avoir pour ami, appelez-moi simplement par mon nom, & ne me faites plus l'injure d'y ajouter des titres, car attribuant à l'ignorance la première faute, je prendrai la seconde pour un trait de malice. M. Requier a publié l'hiſtoire de ce Républicain, ſous ce titre: *Vie de Philippe Strozzi, premier Commerçant de Florence & de toute l'Italie, ſous les règnes de Charles-Quint, & de François I, & Chef de la maiſon rivale de celle de Médicis ſous la ſouveraineté du Duc Alexandre, traduite du Toſcan de Laurent ſon frere, in-12, 1764.* La famille de Strozzi paſſa preſque toute en France, où elle fut élevée aux premières dignités.

STROZZI, (Pierre) fils du précédent, Maréchal de France, l'un des plus renommés Capitaines de ſon temps. Après avoir été deſtiné en ſa jeuneſſe à l'état eccléſiaſtique, il quitta cette profeſſion pour embraſſer le parti des armes. Il commença à les porter pour la France en qualité de Colonel, ſous le Comte *Gui Rangoni*, en Italie, & contribua beaucoup à faire lever le ſiége de Turin aux Impériaux, l'an 1536. En 1538, après ſa défaite près de Montemarlo en Toſcane, où fut pris Philippe ſon pere, & où lui-même courut grand riſque de l'être, il ſe retira à Rome où il reſta juſqu'en 1542, que la guerre s'étant rallumée entre François I & Charles V, il leva à ſes dépens une troupe de deux cens Arquebuſiers à cheval, tous hommes d'élite & très-bien équipés, avec laquelle il vint offrir ſes ſervices à François I, & ſe trouva au ſiége & à la priſe de Luxembourg par les François en 1543. Il fut battu en 1544 par les Impériaux près de Serravalle, ſur la frontière de l'Etat de Gènes. Après cette défaite il traverſa avec autant d'adreſſe que de bonheur un pays occupé de tous côtés par les garniſons impériales, & ſe rendit à Plaiſance où il fit une levée de huit mille hommes de pied & deux cens chevaux avec leſquels il vint joindre en Piémont l'armée françoiſe commandée par le Duc d'Anguien. En 1545, il ſe diſtingua ſur la flotte commandée par l'Amiral d'Annebaut, qui fit une deſcente ſur les côtes d'Angleterre. Il paſſa en Écoſſe en 1548 avec mille Italiens, faiſant partie du ſecours envoyé cette année par Henri II, à Marie Stuart Reine d'Écoſſe, contre les Anglois, & il y fut bleſſé d'une arquebuſade au ſiége d'Edimton. Il ſervit dans l'armée que le Roi envoya en 1552 au ſecours d'Octave, Duc de Parme, en qualité de Colonel de l'Infanterie Italienne, & la même année il eut part à la défenſe de Metz, aſſiégé par l'Empereur. En 1554 il commanda l'armée envoyée par Henri II en Toſcane, pour ſecourir la république de Sienne, contre l'Empereur & le Duc de Florence, & perdit, le 2 Août de cette année, la bataille de Marciano contre le Marquis de Marignan, où il fut bleſſé de deux arquebuſades. Cette même année il fut honoré du bâton de Maréchal de France, & fait Lieutenant Général de l'armée du Pape Paul IV, avec laquelle il reprit le port d'Oſtie & quelques autres places aux environs de Rome, l'an 1557. Retourné en France, il contribua à la priſe de Calais en 1558, & fut tué cette même année le 30 Juin au ſiége de Thionville d'un coup de mouſquet, à l'âge de cinquante ans. Il

ne vécut qu'une heure après ſa bleſſure. La réponſe qu'il fit, ſi l'on en croit les Mémoires du Maréchal de la Vieilleville, à une exhortation chrétienne que voulut lui faire en ce moment le Duc de Guiſe, ne dépoſe pas en faveur de ſa catholicité. Le Maréchal Strozzi étoit couſin germain de la Reine Catherine de Medicis, par ſa mere Clarice de Médicis, ſœur de Laurent, Duc d'Urbin, pere de Catherine. C'étoit un homme de la plus haute valeur, actif, entreprenant, mais malheureux dans ſes expéditions; plus propre d'ailleurs à l'exécution qu'au commandement. Il étoit libéral & magnifique, il aimoit les ſciences & les Belles-Lettres, & ſavoit très-bien le grec & le latin. *Brantôme* dit avoir vu de lui une traduction en grec des commentaires de Céſar, qui étoient ſon livre favori. Il eſt enterré à Épernay en Champagne dont la ſeigneurie lui appartenoit. Il avoit épouſé Laudamie de Médicis, dont il eut Philippe, qui ſuit : & Claire, première femme d'Honorat de Savoie, premier du nom Comte de Tendé. Léon Strozzi frere de Pierre Chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, connu ſous le nom de *Prieur de Capoue*, fut un des plus grands hommes de mer de ſon temps, & ſe rendit célèbre par ſes exploits, tant ſur les galères de France dont il fut général, que ſur celles de la religion. Il fut tué en 1554 d'un coup d'Arquebuſe en reconnoiſſant la petite ville de Scartino ſur la côte de Toſcane.

STROZZI, (Philippe) fils du précédent, né à Veniſe au mois d'Avril 1541, fut amené en France par ſa mere en 1547, & élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès du Dauphin, depuis Roi ſous le nom de François II. Il fit ſes premières armes ſous le Maréchal de Briſſac, & ſe ſignala aux batailles de Saint Denis & de Jarnac. Il fut le ſecond Meſtre de camp du Régiment des Gardes Françoiſes en 1564, après la mort du Capitaine Charri qui avoit été le premier lors de ſa création; & il ſuccéda depuis à Dandelot dans la charge de Colonel Général de l'Infanterie Françoiſe. Il fut fait priſonnier au combat de la Roche-Abeille contre les Proteſtans en 1569, & quelque temps après échangé contre Lanoue. Ses ſervices lui méritèrent le colier de l'Ordre du Saint-Eſprit, qu'il reçut en 1579. Quelque temps après, Dom Antoine, Roi de Portugal, ayant obtenu de Henri III en 1582 une armée navale pour tenter de ſe remettre en poſſeſſion de ſes États qui lui avoient été enlevés par le Roi d'Eſpagne, Philippe Strozzi fut choiſi pour la commander ſous ſes ordres. Il aborda dans l'île de Saint-Michel où il défit la garniſon eſpagnole; mais dans le combat naval qu'il livra à la flotte eſpagnole, près des Açores le 26 Juillet 1584, il fut grièvement bleſſé, & fut jeté à la mer encore vivant par ordre du Marquis de *Santa Crux*, Amiral. Voici le récit de la mort de l'infortuné Philippe Strozzi, ſuivant Torſay, Auteur de ſa vie : il avoit été ſon Gouverneur. » Le » Seigneur de Strozzi porté audit » Marquis, expoſé ſur le pont de » cordes de ſon galion; quelqu'un » lui fourra par-deſſous ledit pont » de cordes, ſon épée dans le pe- » tit ventre, lui ôtant par ce coup » inhumain & barbare ce qui lui

» reſtoit encore de vie; & étant » en cet état préſenté au Marquis, » icelui dédaignant de le regarder, » ſe retourna de l'autre côté, après » avoir fait ſigne qu'on le jetât en » la mer; ce qui fut auſſi-tôt exé- » cuté lui encore un peu reſpi- » rant. ».

STROZZI, (Cyriacus) Philoſophe Péripatéticien, né à Florence en 1504, voyagea dans la plus grande partie de l'Univers, ſans que ſes voyages interrompiſſent ſes études. Il profeſſa le grec & la philoſophie avec beaucoup de réputation à Florence, à Bologne & à Piſe, où il mourut en 1565, à 63 ans. On a de lui un neuvième & un dixième livre en grec & en latin, ajoutés aux huit livres qu'Ariſtote a compoſés de la République; il a bien pris l'eſprit de cet ancien Philoſophe, & l'imitateur égale quelquefois ſon modèle.

STROZZI, (Laurence) née au Château de Capalla à deux milles de Florence l'an 1514, mourut en 1591, Religieuſe de l'Ordre de S. Dominique. Elle s'appliqua tellement à la lecture, qu'elle apprit diverſes langues, ſurtout la grecque & la latine. Elle apprit auſſi pluſieurs ſciences outre la muſique & la poëſie. Nous avons de cette illuſtre Religieuſe un livre d'hymnes & d'odes latines ſur toutes les fêtes que l'Egliſe célèbre. Cet Ouvrage a été traduit en vers françois, par Simon George Pavillon.

STROZZI, (Thomas) Jéſuite, né à Naples en 1631, s'eſt fait une réputation par ſes ouvrages. Les plus connus ſont, 1°. un *Poëme latin* ſur la manière de faire le chocolat. 2°. Un *Diſcours ſur la liberté*, dont les Républiques ſont ſi jalouſes. 3°. Dix *Diſcours italiens*, pour prouver contre les Juifs que JÉSUS-CHRIST eſt le Meſſie. 4°. Un grand nombre de *Panégyriques*, où y il a beaucoup de penſées ingénieuſes & quelques-unes de puériles.

STROZZI, (Jules) ſe diſtingua par ſon talent pour la poëſie italienne. Il mourut vers l'an 1630, après avoir donné un beau poëme ſur l'origine de la ville de Veniſe.

STROZZI, (Nicolas) poëte Italien, né à Florence en 1590, mort en 1654. Ses poeſies italiennes ſont recherchées. On a de lui les *Sylves du Parnaſſe*, des *Idylles*, des *Sonnets*, & pluſieurs pièces fugitives, outre deux tragédies, *David de Trebizonde & Conradin.*

STRUCTURE; ſubſtantif féminin. *Structura.* La manière dont un édifice eſt bâti. *Les appartemens de ce palais ſont bien diſtribués, & la ſtructure en eſt ſolide. Cette Egliſe eſt d'une belle ſtructure.*

On dit, *la ſtructure du corps humain;* pour dire, la manière dont le corps humain eſt compoſé, dont les parties du corps humain ſont arrangées entre elles. On dit de même, *la ſtructure du corps des animaux.*

On dit figurément, *la ſtructure d'un diſcours;* pour dire, l'ordre, la diſpoſition, l'arrangement des parties d'un diſcours. *Il y a quelques défauts dans la ſtructure de ſa harangue.* On dit auſſi, *la ſtructure d'un poëme.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

STRUND JAGER; ſubſtantif maſculin. Les navigateurs Hollandois donnent ce nom à une eſpèce de mouette qui ſe trouve ſur les côtes de Spitzberg, & qui ſuit fidellemens

ment l'oiſeau appelé *Kuitegef*, afin de ſe nourrir de ſa fiente. Le bec du Strund-Jager eſt noir, crochu & épais : ſes jambes ſont courtes, & les trois doigts de chaque patte ſont palmés comme aux canards ; ſa queue forme un éventail : il a les yeux noirs, ainſi que le deſſus de la tête ; le cou cerclé de jaune ; le ventre blanc, les ailes & le dos de couleur brune.

STRYGES ; ſubſtantif maſculin. Synonyme de Vampire. *Voyez* VAMPIRE.

STUBN, ou STUBEN ; petite ville de la haute Hongrie, ſur les frontières du Comté de Zoll, à trois milles de Neu-Zoll, & à deux de Cremnitz ; elle eſt remarquable par ſes bains chauds, & par les mines d'argent & de cuivre qu'on trouve dans des montagnes de ſon voiſinage, du côté de l'Orient.

STUC ; ſubſtantif maſculin. Sorte de compoſition de mortier dont on fait quelquefois des enduits de murailles, des ornemens d'architecture & des figures qui imitent le marbre. *Voyez* au mot MARBRE la manière de compoſer le ſtuc.

STUCATEUR ; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui travaille en ſtuc. *Un habile Stucateur.*

STUCKIUS, (Jean Guillaume) de Zurich, s'eſt acquis une réputation par ſon *Traité des feſtins des Anciens & de leurs ſacrifices, in-fol.* Il y rapporte la manière avec laquelle les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains & pluſieurs autres Nations faiſoient leurs repas, & les cérémonies qu'ils y obſervoient. Il y a beaucoup de recherches dans cet ouvrage. L'Auteur mourut en 1607.

STUDIEUSEMENT ; adverbe. *Studioſè.* Avec ſoin. *Il s'applique ſtudieuſement à ſon métier.*

STUDIEUX, EUSE ; adjectif. *Studioſus.* Qui aime l'étude. *Les gens ſtudieux acquièrent des connoiſſances. Il a toujours été ſtudieux.*

STULINGEN ; ville d'Allemagne au Cercle de Souabe dans la Principauté de Furſtemberg, près des frontières du canton de Schaffouſe.

STUPÉFAIT, AITE ; adjectif. *Stupefactus.* Il ſe dit familièrement de celui que la ſurpriſe de quelque choſe rend comme interdit & immobile. *Il en fut tout ſtupéfait. Elle reſta ſtupéfaite en le voyant.*

STUPÉFIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* STUPÉFIER.

STUPÉFIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Stupefacere.* Terme du ſtyle familier. Engourdir, étonner, rendre immobile. *Cela les a tout ſtupéfiés.*

STUPEUR ; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. *Stupor.* Engourdiſſement, aſſoupiſſement, diminution de ſentiment & de mouvement.

STUPIDE ; adjectif des deux genres. *Stupidus.* Hébété, d'un eſprit lourd & peſant. *Un peuple ſtupide. Un eſprit ſtupide. Une femme ſtupide.*

Il ſe dit quelquefois des choſes. *Silence ſtupide. Inſenſibilité ſtupide.*

STUPIDE, s'emploie auſſi ſubſtantivement en parlant des perſonnes. *C'eſt un franc ſtupide.*

Voyez BÊTE pour les différences relatives qui en diſtinguent *ſtupide, &c.*

STUPIDEMENT ; adverbe. *Stupidè.* D'une manière ſtupide. *Répondre ſtupidement.*

STUPIDITÉ ; ſubſtantif féminin. *Stupiditas.* Peſanteur d'eſprit. *Les Lapons, les Hottentots ont une ſtupi-*

dité naturelle. Il y a une manière d'écouter qui persuade aisément que ce n'est pas par stupidité qu'on garde le silence.

STUPPA, (Pierre) natif de Chiavenne chez les Grisons, leva en 1672 un régiment suisse de son nom au service de Louis XIV, servit avec distinction dans la guerre de Hollande, & fut établi par le Roi Commandant dans Utrecht. Il se trouva à la bataille de Senef. Sa bravoure lui mérita le grade de Lieutenant Général & la Charge de Colonel du régiment des Gardes-Suisses en 1685. Le Roi l'employa en Suisse à diverses négociations, dont il s'acquitta avec succès. Ce Guerrier-Négociateur mourut en 1701 dans la quatre-vingt unième année de son âge. Jamais Suisse ne posséda en même temps en France autant de régimens & de compagnies que Stuppa. Comme il sollicitoit un jour auprès de Louis XIV les appointemens des Officiers Suisses qui n'avoient point été payés depuis long-temps, Louvois dit au Roi : « Sire, si Votre Majesté avoit » tout ce qu'Elle & ses Prédécesseurs » ont donné aux Suisses, on pourroit » paver d'argent une chaussée de Pa» ris à Bâle. Cela peut être, répli» qua Stuppa ; mais aussi si Votre » Majesté avoit tout le sang que les » Suisses ont répandu pour le ser» vice de la France, on pourroit » faire un fleuve de sang de Paris à » Bâle ». Le Roi frappé de cette réponse fit payer les Suisses.

STUPPA, Compatriote du précédent, fut d'abord Pasteur de l'Eglise de Savoie à Londres, où il mérita la confiance de Cromwel. Il quitta ensuite le Ministère pour les Armes, devint Brigadier dans les Troupes de France, & fut tué à la journée de Steinkerke en 1692. Il est auteur du livre intitulé, la *Religion des Hollandois.*

STURM, (Jean-Christophe) né à Hippolstein en 1635, fut Professeur de Philosophie & de Mathématique à Altorf, où il mourut en 1705 à soixante-huit ans. On a de lui plusieurs ouvrages de Mathématiques ; les plus estimés sont, 1°. *Mathesis enucleata*, en un volume *in*-8°. 2°. *Mathesis Juvenilis*, en deux gros volumes *in*-8°.

STURM, que d'autres nomment mal *Sturni*, (Léonard-Christophe) excelloit dans toutes les parties de l'Architecture civile & militaire. Il naquit en 1669, & mourut en 1710. On a de lui un *Cours complet d'Architecture*, imprimé à Augsbourg en seize volumes.

STURMIUS, (Jean) né à Sleiden près de Cologne en 1507, établit une Imprimerie avec Badger Roscius, Professeur en grec. Il vint à Paris en 1529, y fit des leçons publiques sur les Auteurs Grecs & Latins, & sur la Logique, lesquelles eurent beaucoup d'approbateurs ; mais son penchant pour les nouvelles hérésies l'obligea de se retirer à Strasbourg en 1537 pour y occuper la Charge que les Magistrats lui avoient offerte. Il y ouvrit l'année suivante une Ecole qui devint célèbre, & qui par ses soins obtint de l'Empereur Maximilien II le titre d'Académie en 1566. Il mourut en 1589 à quatre-vingt-deux ans. On a de lui, 1°. *Partitiones Dialectica.* 2°. *De Educatione Principum.* 3°. *De Nobilitate Anglicana.* 4°. *Linguæ Latinæ resolvendæ ratio.* 5°. *D'excellentes Notes sur la Rhétorique d'Aristote & sur Hermogene*, &c.

STUTGARD, ou STOUTGARD ; ville considérable d'Allemagne, Capitale

du Duché de Wirtemberg dans le Cercle de Souabe, près du Necker, à douze lieues, eſt, de Bade, dix-neuf, nord-oueſt, d'Ulm, & vingt-une, nord-eſt, de Strasbourg. Le Duc de Wirtemberg y fait ſa réſidence.

STYLE; ſubſtantif maſculin. *Stylus.* C'étoit parmi les Anciens une ſorte de poinçon ou groſſe aiguille, avec la pointe de laquelle on écrivoit ſur des tablettes enduites de cire.

STYLE, ſe dit auſſi de l'aiguile d'un cadran ſolaire. *Poſer un ſtyle. L'ombre du ſtyle.*

STYLE, en termes de Botanique, ſignifie la pointe d'un jeune fruit ou de quelque graine. Malpighi appelle *ſtyle* le jeune fruit entier qui eſt placé au milieu de la fleur. Il y a des plantes qui n'ont point de ſtyle.

STYLE, ſignifie auſſi la manière de compoſer, d'écrire.

On diſtingue en général trois ſortes de ſtyles; le ſtyle ſimple, le ſtyle moyen, qu'on appelle auſſi *ſtyle tempéré* ou *ſtyle fleuri*, & le *ſtyle ſublime.*

Le ſtyle ſimple eſt caractériſé principalement par la naïveté, la clarté, la pureté & la préciſion. Il ne rejette pas tous les ornemens, puiſque lui-même a ſes graces particulières; mais il eſt ennemi des ornemens affectés, où l'Art ſe montre trop à découvert. Il tire ſon principal mérite de l'élégance du langage, de la naïveté des penſées, & quelquefois même d'une certaine négligence à laquelle on peut appliquer ce que Boileau a dit de l'Ode:

Souvent un beau déſordre eſt un effet de l'art.

Car puiſque c'eſt au naturel que doit tendre ce ſtyle, il en coûte pour y arriver autant d'efforts qu'il en coûte peu pour s'en écarter. Les hommes en général ont du penchant pour l'extraordinaire & pour le brillant, & c'eſt ce qui rend ſouvent leurs diſcours obſcurs ou guindés. Il eſt beaucoup moins aiſé qu'on ne penſe de dire les choſes, & ſurtout les choſes ſimples comme elles ſont; ce n'eſt pas que le ſtyle d'un Orateur doive reſſembler à celui du peuple, ni même à celui qu'on emploie en converſation. Le ſtyle ſimple n'eſt ni bas, ni rampant, ni tout-à-fait familier. S'il n'a pas de véhémence, il doit conſerver au moins de la dignité. Cicéron veut ſeulement qu'on y évite avec ſoin les penſées trop élevées, les expreſſions trop recherchées, les tours pompeux & brillans. On ne l'emploie que pour ſe faire entendre, ce qui n'exclut pas une certaine nobleſſe, mais ce qui demande auſſi une extrême clarté.

On ne ſauroit choiſir de meilleur modèle de ce ſtyle que Cicéron lui-même. Les termes qu'il emploie ne ſont ni recherchés ni ſinguliers; ce ſont les mêmes que ceux dont on ſe ſert en converſation, quand toutefois on parle bien; mais l'uſage qu'il en fait, l'arrangement qu'il leur donne leur communiquent une grâce, une élégance particulière & en même temps ſi naturelle qu'on imagine ſelon le mot d'Horace, que rien n'eſt plus aiſé à imiter; mais on ſe détrompe aiſément à l'eſſai. On doit employer le ſtyle ſimple lorſqu'on parle de choſes ſimples, communes, & principalement dans les récits & dans les parties du diſcours où l'Orateur veut inſtruire & préparer les eſprits, comme dans l'exorde & la narration. Ce n'eſt point là la

place des grandes figures ni des fleurs; & ce que M. Deſpreaux a preſcrit pour le genre dramatique eſt exactement applicable au diſcours oratoire:

Que dès le premier vers l'action préparée
Sans peine du ſujet applaniſſe l'entrée.
Je me ris d'un Auteur qui lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord, ne ſait pas m'informer,
Et qui débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un divertiſſement me fait une fatigue.
J'aimerois mieux encore qu'il déclinât ſon nom,
Et dit, je ſuis *Oreſte*, ou bien *Agamemnon*,
Que d'aller par un tas de confuſes merveilles,
Sans rien dire à l'eſprit, étourdir les oreilles.

On ſe défie d'un homme qui ne cherche qu'à nous amuſer par des phraſes pompeuſes & ſonores; c'eſt une eſpèce de charlatan dont on n'eſt pas long-temps la dupe: au lieu qu'on ſe prévient aiſément en faveur de celui qui ſemble négliger les paroles pour ne s'attacher qu'aux choſes. Cette ſimplicité de ſtyle règne dans la plupart des exordes de Cicéron & dans ſes narrations. En voici un exemple dans un trait que raconte cet Orateur pour faire connoître la légéreté d'eſprit d'Antoine.

« Etant arrivé, dit-il, environ » deux heures avant la nuit à une » demi-lieue de Rome, il ſe jeta » dans un méchant cabaret, où il » but en cachette juſqu'au ſoir; & » s'étant déguiſé, il entre bruſque- » ment dans Rome, & vient heur- » ter à ſon logis. Le portier de- » mande qui c'eſt? C'eſt, répond- » il, un courier dépêché par An- » toine, qui apporte des lettres. On » le mène à Fulvie. Il lui rend une » lettre. Elle l'ouvre; elle eſt atten- » drie en la liſant, car elle étoit » conçue en termes paſſionnés. An- » toine y commençoit par des pro- » teſtations d'un amour éternel pour » Fulvie, à laquelle il promettoit » de n'avoir jamais d'attachement » que pour elle, & d'abandonner » pour toujours ſa Comédienne. Ful- » vie pleuroit en liſant ces douceurs; » & cet homme plein de pitié, tou- » ché des larmes de ſa femme, ſe » découvre, & ſe jette à ſon cou. »

Quel naturel dans la deſcription de cette maſcarade! Ce ne ſont ni les figures ni les expreſſions ſingulières qui en font l'agrément, mais cette agréable ſimplicité qui charme bien davantage que tout ce qu'on peut imaginer de plus recherché.

Au reſte, cette ſimplicité de ſtyle n'eſt pas tellement affectée à l'exorde & à la narration, qu'il faille généralement condamner tout exorde ou tout récit dans leſquels elle ne domineroit pas. Il eſt des circonſtances où le début doit être grand, magnifique & véhément; des récits où la nature même du ſujet exige des mouvemens, & fournit des figures hardies. C'eſt donc à l'Orateur de mettre la ſimplicité où elle convient; cela dépend de ſon diſcernement. Quelquefois même le ſtyle ſimple n'eſt pas incompatible avec les idées ſublimes, celles-ci ayant par elles-mêmes un certain éclat, une grandeur que les ornemens ne feroient qu'obſcurcir, qu'ils rendroient foiblement, à laquelle du moins ils n'ajouteroient rien. Telle eſt cette penſée ſublime de la Ge-

nèſe, dont Longin même a ſenti le merveilleux : *Dieu dit, que la lumière ſoit, & la lumière fut.* Les paroles de cette penſée n'ont rien qui éblouiſſe ; c'eſt l'élévation & la majeſté ſeule de la choſe qui frappent & qui étonnent : ainſi il faut ſoigneuſement diſtinguer un ſublime de choſes & un ſublime d'expreſſions, & le ſtyle ſublime d'avec le ſublime ou le merveilleux.

Le *ſtyle moyen* ou *fleuri* eſt celui qui admet tous les ornemens du diſcours, connus ſous le nom de *fleurs d'éloquence ;* non qu'il les admette indiſtinctement & confuſément ; cette parure demande du choix & de la vérité. Envain les répandroit-on à pleines mains dans un ouvrage, ſi un juſte diſcernement n'en règloit la diſtribution & la meſure.

La difficulté eſt donc de connoître dans quelles occaſions, & juſqu'à quel point il convient d'employer ces ornemens. Voici les règles qu'on peut ſuivre à cet égard.

1°. On ne doit jamais prodiguer les agrémens dans le diſcours. Rien n'eſt moins conforme à la ſaine éloquence que de courir continuellement après le bel eſprit. Il n'arrive que trop ſouvent qu'on néglige le bon ſens, & qu'ébloui par des étincelles, on ne cherche qu'à éblouir les autres. On a juſtement reproché ce défaut à *Séneque*, à *Voiture* & à *Balſac*. Leurs compoſitions ſont plutôt fardées qu'embellies ; & ils ſacrifient la juſteſſe au deſir de briller.

2°. Il faut que les ornemens naiſſent du ſujet, & n'aient point un air affecté ni trop recherché. Ces parures étrangères ſont, pour l'ordinaire, mal aſſorties avec la pièce principale : on entrevoit un défaut de liaiſon, des nuances diſparates entre le fonds & les agrémens dont on a prétendu le revêtir. Il eſt encore dangereux de s'arrêter trop longtemps ſur les mêmes objets, de les retourner en tout ſens, de vouloir les préſenter par toutes les faces, de ne les abandonner que quand on la a entiérement épuiſés. Cette folle abondance eſt quelquefois pire que la ſtérilité.

3°. La différence des ſujets conſtitue la différence des ornemens, & par conſéquent, la différence des ſtyles. La joie a ſes livrées brillantes, & la douleur ſon appareil lugubre. On ne doit point ſe couronner de cyprès dans un feſtin, ni de roſes lorſqu'on gémit ſur un tombeau. On peint un orage & un jour ſerein avec des couleurs différentes. Il eſt donc eſſentiel d'étudier ce qui convient à chaque objet, & de le lui appliquer, ſans confondre ni tranſporter de l'un à l'autre les nuances qui leur ſont propres. L'art poëtique d'*Horace* & celui de *Boileau* contiennent ſur cette matière, des principes invariables.

4°. Chaque genre de rhétorique eſt ſuſceptible de beautés, mais non pas de toutes également. Le délibératif occupé de matières importantes, qui par elles-mêmes fixent l'attention des auditeurs, peut s'attacher moins à les charmer, que les autres ; de-là vient que les harangues de *Démoſthènes*, ſi véhémentes d'ailleurs, ne ſont preſque point fleuries.

5°. Le genre judiciaire ſemble encore moins comporter le ſtyle fleuri. Quelle apparence qu'un orateur s'amuſe à chercher des penſées brillantes & des tours ingénieux, lorſqu'il s'agit de la fortune ou de la vie des citoyens ? Ce n'eſt pas des beautés molles & affectées qu'il faut

alors répandre dans les diſcours ; elles y ſeroient trop déplacées ; mais des beautés mâles, graves, ſolides, qui naiſſent du ſujet plutôt que de l'imagination de l'orateur. Les mouvemens qu'on peut exécuter dans les grandes cauſes, permettent l'uſage des figures vives & hardies ; & dans les autres, la nature du ſujet & les circonſtances peuvent déterminer l'avocat à plaire à l'eſprit par quelques expreſſions fleuries & par des penſées brillantes employées ſobrement, s'il prévoit qu'elles puiſſent applanir le chemin à la perſuaſion.

6°. C'eſt au genre démonſtratif que le ſtyle fleuri paroît particuliérement affecté. Dans un diſcours d'appareil tel qu'un compliment, qu'un panégyrique, qu'une oraiſon funébre, *&c.* l'orateur peut déployer tout ce que l'art à de plus brillant & de plus ſpécieux. Contraint quelquefois par la ſtérilité de ſa matière, c'eſt dans ſon génie qu'il doit trouver des reſſources pour offrir à ſes auditeurs un diſcours qui les charme. L'éclat & la nouveauté des penſées, la magnificence des expreſſions, la hardieſſe des figures, le tour harmonieux des périodes, doivent alors concourir à former un enchaînement de beautés qui tiennent long-temps l'auditeur dans la ſurpriſe & dans l'admiration.

7°. Le principal mérite du ſtyle fleuri conſiſte dans la variété : un de nos Poëtes l'a dit.

Sans ceſſe en écrivant variez vos diſcours,
Un ſtyle trop égal & toujours uniforme,
En vain brille à nos yeux, il faut qu'il nous endorme.

Or c'eſt le mélange des figures, & la multiplicité des tours d'expreſſion, qui produiſent cette variété. Si le blanc ſeul y régnoit, nos yeux n'en pourroient ſoutenir l'éclat continué : le noir ſeul y répandroit une triſteſſe affreuſe ; les autres couleurs, ſi elles dominoient ſéparément, auroient auſſi leur inconvénient : la main éternelle qui a conſtruit l'univers, les a variées avec un art & une ſageſſe ſi admirables, que ces couleurs, en ſe ſoutenant ou en s'adouciſſant les unes les autres, forment un ſpectacle magnifique qui préſente aux yeux des charmes toujours nouveaux, qui récrée la vue ſans la fatiguer ni l'éblouir. Il en ſera de même des figures : leur multiplicité ne cauſera ni l'ennui ni le dégoût, ſi l'on a le talent de les varier : mais cet enthouſiaſme même demande de la retenue. Il eſt dangereux de s'abandonner ſans réſerve à ſon génie dans cette ſorte de ſtyle attrayant, où l'apparence du beau fait ſouvent illuſion.

Le panégyrique de *Trajan* eſt tout dans le ſtyle fleuri : ſi l'on peut reprocher quelque choſe à *Pline*, c'eſt d'y avoir mis trop d'eſprit. Parmi les modernes, M. *Fléchier* & M. de *Fontenelle*, entr'autres, répandent des fleurs & de l'agrément ſur tout ce qu'ils touchent.

M. de Voltaire cite comme un exemple de ſtyle fleuri, les vers ſuivans tirés d'un de nos opéra.

Ce fut dans ces jardins où par mille détours,
Inachus prend plaiſir à prolonger ſon cours ;
Ce fut ſur ce charmant rivage,
Que ſa fille volage
Me promit de m'aimer toujours.

Le zéphyr fut témoin, l'onde fut attentive,
Quand la Nymphe jura de ne changer jamais;
Mais le zéphyr léger, & l'onde fugitive,
Ont bientôt emporté les sermens qu'elle a faits.

Ce même écrivain dit que le style fleuri doit être banni d'un plaidoyer, d'un sermon, de tout livre instructif; mais en bannissant le style fleuri, on ne doit pas rejeter les images douces & riantes qui entreroient naturellement dans le sujet. Quelques fleurs ne sont pas condamnables, ajoute-t-il; mais le style fleuri doit être proscrit dans un sujet solide. Ce style convient aux pièces de pur agrément, aux idylles, aux églogues, aux descriptions des saisons, des jardins: il remplit avec grâce une stance de l'ode la plus sublime, pourvu qu'il soit relevé par des stances d'une beauté plus mâle. Il convient peu à la comédie qui étant l'image de la vie commune, doit être généralement dans le style de la conversation ordinaire. Il est encore moins admis dans la tragédie, qui est l'empire des grandes passions; mais il est très à sa place dans les opéra françois.

Le *style sublime* ne consiste pas à employer de grands mots, des termes ampoulés; mais à peindre avec force, avec véhémence, par le moyen des expressions nobles, des grandes figures, & de tout ce que le langage a de plus relevé pour représenter vivement les objets & pour remuer les passions: d'où il suit que le style sublime n'est autre chose que la manière de s'exprimer avec élévation & avec énergie, fondée sur la vérité & la majesté des pensées, & sur la noblesse des sentimens. Le sublime des choses peut bien être exprimé avec simplicité; mais le sublime des expressions suppose toujours celui des pensées ou des sentimens dont il tire pour ainsi dire, sa première teinte.

Il exige comme le style simple, la clarté & la pureté du langage; car, en quelque genre qu'on écrive, il n'est jamais permis d'être obscur ni incorrect, mais il admet de plus l'énergie des expressions, la force des épithètes, la hardiesse des figures, la pompe & l'harmonie des termes.

Le style sublime suppose nécessairement trois choses: 1°. La grandeur & la noblesse du sujet sur lequel l'orateur doit parler; 2°. une certaine élévation d'esprit qui nous fait penser heureusement les choses; 3°. une force de sentiment, une véhémence naturelle qui touche & qui transporte. De ces trois choses, les deux dernières doivent naître en nous & dépendent de la nature; la première est dans les objets, indépendamment des règles de l'art. Ce qui est de leur ressort, c'est la connoissance des figures & leur usage, le choix & la noblesse de l'expression, la composition & l'arrangement des paroles dans toute leur magnificence & leur dignité. Voici quelques traits dans chacun de ces genres.

Sublime dans les choses. M. *Bossuet* parle ainsi de l'Idolatrie: « Tout » étoit Dieu, excepté Dieu lui-» même; & le monde, que Dieu » avoit fait pour manifester sa puis-» sance, sembloit être devenu un » temple d'Idoles. »

Un de nos Poëtes peint ainsi la Toute-puissance & la grandeur du vrai Dieu:

Au ſeul ſon de ſa voix, la mer fuit, le ciel tremble ;
Il voit comme un néant tout l'univers enſemble ;
Et les foibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ſes yeux comme s'ils n'étoient pas.

Tel eſt encore ce début d'un autre de nos grands Poëtes, dans une ode ſacée :

Qu'aux accens de ma voix la terre ſe réveille :
Rois, ſoyez attentifs ; peuples, ouvrez l'oreille ;
Que l'univers ſe taiſe & m'écoute parler :
Mes chants vont ſeconder les accords de ma lyre ;
L'Eſprit ſaint me pénètre, il m'échauffe, il m'inſpire
Les grandes vérités que je vais révéler.

Dans tous ces morceaux, le ſublime d'expreſſion naît & coule naturellement de celui des choſes. L'écriture ſainte eſt la ſource la plus abondante de cette eſpèce de ſublime.

Sublime dans les penſées. Homère, dans ſa deſcription du combat des Dieux, emploie des penſées grandes & merveilleuſes !

L'enfer s'émeut au bruit de *Neptune* en furie, *&c.*

Ce que le même Poëte fait dire à Ajax n'eſt pas moins grand. *Jupiter*, pour favoriſer les Troyens, avoit couvert tout d'un coup l'armée des Grecs d'une épaiſſe obſcurité. Ce Héros s'écrie !

Grand Dieu ! chaſſe la nuit qui nous couvre les yeux ;
Et combat contre nous à la clarté des cieux.

Un Poëte moderne, qui a choiſi *Homère* & *Virgile* pour ſes modèles, exprime bien noblement l'idée que les Ligueurs avoient de la valeur de Henri IV :

Il marche. Cependant la ville criminelle
Le voit toujours préſent, prêt à fondre ſur elle ;
Et ſon nom qui du trône eſt le plus ferme appui,
Semoit encore la crainte, & combattoit pour lui.

Sublime de ſentiment.

Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie ;
Il a peur que ce Dieu dans cet affreux ſéjour,
D'un coup de ſon trident ne faſſe entrer le jour,
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne faſſe voir du Styx la rive déſolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux,
Abhorré des mortels, & craint même des Dieux.

En voici un exemple tiré de Tite-Live. « Soutiendrez-vous ſeul le » regard d'Annibal, dit Pacuvius » à ſon fils, qui vouloit aſſaſſiner » ce Général Carthaginois ? Soutiendrez-vous ce regard formidable que ne peuvent ſoutenir » des armées entières, qui fait » trembler le peuple Romain ? »

Sublime qui naît des figures. Toutes les figures ne produiſent pas le ſublime ; mais en général, celles qui ſont les plus propres à donner au diſcours de la véhémence & de l'énergie, ſont les images, les deſcriptions & l'interrogation. *Voyez* IMAGE, *&c.*

Sublime qui réſulte du choix & de l'arrangement

l'arrangement des mots. Leur choix conſiſte ou dans la propriété des termes ſimples, ou dans la force & la juſteſſe des épithètes. *Deſpréaux* les a réunies dans cet admirable portrait de la molleſſe :

La molleſſe oppreſſée
Dans ſa bouche, à ces mots, ſent ſa langue glacée ;
Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

Le nombre contribue beaucoup à donner de la force au diſcours. Tantôt ce ſont pluſieurs ſinguliers, comme dans le dernier des vers ſuivans :

Ô combien les François vont répandre de larmes,
Quand ſous la même tombe ils verront réunis,
Et l'époux & la femme, & la mère & le fils.

Tantôt ce ſont les pluriels qui produiſent le même effet. Il eſt aſſez inutile d'en citer des exemples ; le premier ſuffit.

L'omiſſion des liaiſons donne encore beaucoup de vivacité au ſtyle, & produit quelquefois le ſublime d'expreſſions. En effet, dit *Longin*, un diſcours que rien ne lie & n'embarraſſe, marche avec tant de rapidité, qu'il ſemble aller plus vîte que la penſée même. M. de *Voltaire* a peint avec cette chaleur le tumulte d'un aſſaut :

Tels qu'aux remparts de Troye on peint les demi-Dieux,
Leurs amis tout ſanglans ſont en foule autour d'eux,
François, Anglois, Lorrains, que la fureur aſſemble,
Avançoient, combattoient, frappoient, mouroient enſemble.

On appelle *ſtyle coupé*, celui dont les phraſes ſont indépendantes & ſans liaiſon réciproque. Il eſt oppoſé au *ſtyle périodique* dont les phraſes ſont liées les unes aux autres, ſoit par le ſens même, ſoit par des conjonctions.

Le *ſtyle périodique* a deux avantages ſur le ſtyle coupé ; le premier, qu'il eſt plus harmonieux ; le ſecond, qu'il tient l'eſprit en ſuſpens. La période commencée, l'eſprit de l'auditeur s'engage & eſt obligé de ſuivre l'orateur juſqu'au point, ſans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette ſuſpenſion eſt très-agréable à l'auditeur ; elle le tient toujours en haleine.

Le *ſtyle coupé* a plus de vivacité & plus d'éclat : on les emploie tous les deux tour à tour, ſuivant que la matière l'exige, mais cela ne ſuffit pas, à beaucoup près, pour la perfection du ſtyle ; chaque genre d'ouvrage a une diction qui lui eſt propre.

STYLE, ſe dit auſſi en termes de peinture, de la manière de compoſer & d'exécuter. Il y a des Peintres qui travaillent dans un *ſtyle* héroïque, & d'autres dans un *ſtyle* champêtre. Pour ce qui concerne l'exécution, un tableau peut être d'un *ſtyle* ferme, ou d'un *ſtyle* poli. Le *ſtyle* ferme eſt une touche hardie, qui donne de la force & de l'action à l'ouvrage ; tels ſont les tableaux de Michel-Ange. Le *ſtyle* poli finit & termine toutes choſes : c'eſt à quoi ſe ſont le plus attachés les Peintres Hollandois. Le *ſtyle* ferme eſt

quelquefois trop dur, & le *ſtyle* poli trop compoſé, trop travaillé, mais leur union fait les délices des amateurs.

Style, ſe dit auſſi en termes de muſique, du caractère diſtinctif de compoſition ou d'exécution. Ce caractère varie beaucoup ſelon les pays, le goût des peuples, le génie des Auteurs : ſelon les matières, les lieux, les temps, les ſujets, les expreſſions, *&c.*

On dit en France le *ſtyle* de Lully, de Rameau, de Mondonville, *&c.* En Allemagne, on dit le *ſtyle* de Haſſe, de Gluck, de Graun. En Italie, on dit le *ſtyle* de Léo, de Pergolèſe, de Jomelli, de Buranello. Le *ſtyle* des muſiques d'Egliſe n'eſt pas le même que celui des muſiques pour le théâtre ou pour la chambre. Le *ſtyle* des compoſitions Allemandes eſt ſautillant, coupé, mais harmonieux. Le *ſtyle* des compoſitions Françoiſes eſt naturel, coulant, mais un peu monotone ; celui des compoſitions Italiennes eſt fleuri, piquant, énergique.

On dit, *ſtyle de l'écriture*, pour dire, les expreſſions uſitées dans l'Écriture Sainte.

Style, en termes de Pratique, ſignifie la manière dont on a coutume de rédiger les actes. Les Notaires ont leur ſtyle, c'eſt-à-dire un certain ordre de diſcours, de certaines expreſſions qui leur ſont propres. Il y a des clauſes de *ſtyle*, c'eſt-à-dire qui ſe trouvent ordinairement dans tous les actes de même eſpèce ; quelques-unes de ces clauſes ne ſont que de pur *ſtyle* ſans rien ajouter aux conventions, comme le promettant, obligeant, renonçant des Notaires qui ſeroient ſous-entendus, quand même on ne les auroit pas exprimés.

Le *ſtyle* judiciaire eſt la forme que l'on ſuit pour l'inſtruction & pour les jugemens dans les Tribunaux ; autrefois chaque Tribunal avoit ſon *ſtyle* particulier ; l'ordonnance de 1667 a eu pour objet de rendre partout la procédure uniforme ; on avoit même deſſein de faire des formules imprimées pour toutes ſortes d'actes, afin de rendre partout le *ſtyle* uniforme ; mais les difficultés que l'on trouva dans l'exécution de ce projet le firent abandonner, & l'on ſe contenta de vendre le papier qui étoit deſtiné à contenir ces formules, que l'on timbre en tête d'une fleur de lys ; tel fut l'origine du papier & parchemin timbrés, dont l'uſage commença en France en 1673.

Malgré les précautions que les Ordonnances ont priſes pour rendre partout le *ſtyle* uniforme, il ſubſiſte encore bien des différences dans le *ſtyle* de la plupart des Tribunaux.

Nous avons pluſieurs *ſtyles* anciens & nouveaux, qui ſont des inſtructions ſur la manière de procéder dans chaque Tribunal ; tels ſont l'ancien *ſtyle* du Parlement qui eſt dans les Œuvres de Dumoulin, les *ſtyles* civil, criminel & du Conſeil, de Gauret ; le *ſtyle* de Gaſtier ; le *ſtyle* du Châtelet, *&c.*

Style, en termes de Chronologie, ſignifie une manière de compter ſelon le Calendrier Julien, qu'on ſuit en Ruſſie, en Angleterre & dans quelques autres Etats Proteſtans qui ont réfuſé d'admettre la réformation.

Le nouveau *ſtyle* eſt la manière de compter ſuivant le Calendrier Grégorien, qui eſt ſuivi par les Catholiques & par d'autres, en conſéquence de la réformation.

Ainſi il y a une différence de dix

jours entre le vieux *ſtyle* & le nouveau; le dernier avance beaucoup devant le premier, de façon que quand les Proteſtans par exemple, comptent le 21 du mois, nous ne comptons que le 11.

Cette différence de dix jours eſt accrûe d'un jour en 1707, & eſt maintenant de 11 jours; par la raiſon que cette année n'étoit pas biſſextile dans le vieux *ſtyle* & qu'elle l'étoit dans le nouveau; de ſorte que le dixième de l'un répondoit au vingt-unième de l'autre.

Cependant il y a différens endroits, même parmi les Proteſtans, où l'on a commencé à admettre le nouveau *ſtyle*, & il eſt aſſez vraiſemblable qu'avec le temps le vieux *ſtyle* ſera tout à fait abandonné. A la Diette de Ratisbonne en 1700, il a été réſolu par le corps des Proteſtans de l'Empire, qu'on retrancheroit 11 jours du vieux ſtyle pour l'ajuſter à l'avenir au nouveau : le même réglement a été fait depuis en Suède & en Dannemarck.

STYLE, ſignifie figurément & familièrement, la manière d'agir, de parler. *Il peut bien avoir dit, avoir fait cette choſe, c'eſt bien là ſon ſtyle.* Et l'on dit de quelqu'un, qu'*il faudra bien qu'il change de ſtyle;* pour dire, qu'il faudra bien qu'il change de conduite, de manières.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

STYLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* STYLER.

STYLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier qui ſignifie, former, dreſſer, habituer. *Il eſt ſtylé dans le métier de Notaire. Il faut le ſtyler à cela.*

STYLET; ſubſtantif maſculin. *Sica.* Sorte de poignard dont la lame eſt ordinairement triangulaire, & ſi menue que la bleſſure qu'il fait eſt preſque imperceptible. *On l'aſſaſſina à coups de ſtylet.*

STYLITE, adjectif qui s'eſt dit d'une ſorte de Solitaires qui paſſoient le temps de leur vie ſur le ſommet d'une colonne pour mieux ſe livrer à la méditation.

Les Auteurs Eccléſiaſtiques citent beaucoup de Solitaires qui menoient ce genre de vie, & l'on en trouve dès le ſecond ſiécle : le plus célèbre d'entre eux eſt St Siméon *Stylite* qui vivoit dans le cinquième ſiécle, & qui demeuroit ſur une colonne élevée de 36 coudées, où il paſſa ſa vie dans les exercices d'une continuelle pénitence.

Le haut de ces colonnes ou la plate-forme qu'occupoient ces Solitaires, n'avoit, dit-on, que trois pieds de diametre & étoit entourée d'une eſpèce de baluſtrade ou de rebord qui leur venoit juſqu'à la ceinture; mais il n'y avoit point au bas de quoi ſe coucher, & ils y habitoient en plein air. On dit que les Fakirs ou Moines des Indes imitent encore aujourd'hui ce genre de vie extraordinaire.

STYLOBATE; ſubſtantif maſculin & terme d'Architecture. Piédeſtal d'une colonne, ou le ſoubaſſement de l'avant-corps d'un édifice.

STYLO-CERATO-HYOÏDIEN; adjectif maſculin ſubſtantivement pris & terme d'anatomie. Nom d'un muſcle qui eſt attaché à l'extrémité inférieure de l'apophyſe ſtyloïde du temporal, & ſe termine à l'os hyoïde dans l'union de ſa baſe avec ſes cornes. Les fibres charnues de ce muſcle ſont le plus ſouvent écartées du côté de l'os hyoïde pour embraſſer le tendon mitoyen digaſtri-

que. L'uſage de ce muſcle eſt de mouvoir obliquement l'os hyoïde.

STYLO GLOSSE ; adjectif maſculin ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. Nom d'un muſcle petit & long, & qui de l'apophyſe ſtyloïde du temporal, où il prend ſon origine, vient ſe rendre à la partie latérale de la langue. Son uſage eſt de tirer la langue latéralement ou ſur les côtés de la cavité de la bouche.

STYLO-HYOÏDIEN ; adjectif maſculin ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. Nom d'un muſcle petit & court dont l'origine eſt à l'apophyſe ſtyloïde du temporal, & l'inſertion à la corne de l'os hyoïde. Son uſage eſt de porter obliquement & latéralement de bas en haut l'os hyoïde.

STYLOÏDE ; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Nom d'une apophyſe de l'os des tempes, ainſi appelée parce qu'elle reſſemble à un ſtylet.

STYLO-MASTOÏDIEN, ENNE ; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport à l'apophyſe ſtyloïde & maſtoïde du temporal.

L'artère ſtylo-maſtoïdienne eſt une petite artère qui paſſe par le trou ſtylo-maſtoïdien.

Le trou ſtylo maſtoïdien eſt ſitué entre les apophyſes maſtoïde & ſtyloïde de l'os temporal ; il pénètre dans le crâne, & ſon orifice intérieur répond dans le trou auditif interne ; c'eſt par ce trou que ſort la portion dure du nerf auditif ; on le nomme encore *aqueduc de Fallope.*

STYLO-PHARYNGIEN ; adjectif maſculin ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. Nom de deux muſcles du pharynx, qui ont leur attache fixe au milieu des apophyſes ſtyloïdes & ſe terminent au pharynx.

STYMPHALE, ancienne ville d'Arcadie qui étoit ſituée ſur un lac de même nom fameux par les oiſeaux carnaſſiers qui ſe tenoient ſur ſes bords, & ſe nourriſſoient de chair humaine.

STYMPHALIE ; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Diane qui fut ainſi appelée du culte qu'on lui rendoit à Stymphale en Arcadie, & du temple qu'elle avoit dans cette ville.

STYMPHALIDES ; (oiſeaux) on a ainſi appelé des oiſeaux monſtrueux qui, ſelon la Fable, voloient ſur le Stymphale, lac d'Arcadie, où ils ſe nourriſſoient de chair humaine. Les aîles, la tête & le bec de ces oiſeaux étoient de fer, & leur ſerres extrêmement crochues : ils lançoient des dards de fer contre ceux qu'ils attaquoient : le Dieu Mars les avoit lui même dreſſés au combat ; ils étoient en ſi grand nombre, & d'une groſſeur ſi extraordinaire, que lorſqu'ils voloient leurs aîles ôtoient la clarté du ſoleil. Hercule ayant reçu de Minerve une eſpèce de tymbale d'airain, propre à épouvanter ces oiſeaux, s'en ſervit pour les attirer hors du bois où ils ſe retiroient, & il les extermina tous à coups de flèche.

STYPTIQUE ; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Qui a la vertu de reſſerrer. *Une eau ſtyptique.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *L'eſprit de vin eſt un excellent ſtyptique qui arrête preſque ſur le champ les hémorrhagies.*

STYRAX ; *voyez* STORAX.

STYX ; nom d'un fleuve prétendu des enfers qui, ſelon Virgile, ſe replioit neuf fois ſur lui-même, &

tenoit les morts empriſonnés pour toujours. Il tiroit ſon origine d'une fontaine d'Arcadie de même nom, qui ſortoit du mont Nonacris, & qui formoit un ruiſſeau marécageux. On dit que ſon eau étoit mortelle; qu'elle rongeoit le fer & l'airain, & qu'on ne pouvoit la mettre dans aucun vaſe, qu'elle ne le briſât, excepté ceux qui étoient faits de la corne de pied d'un cheval.

Les dieux avoient un ſi grand reſpect pour cette fontaine, qu'on diſoit fille de l'Océan, que lorſqu'ils vouloient faire une promeſſe irrévocable, ils juroient par ſes eaux, & n'auroient oſé violer leur ſerment. La peine attachée à ce parjure étoit de boire une coupe pleine de l'eau du Styx, & d'être privé du nectar & de la table des dieux. La peine duroit quelquefois un an, d'autrefois neuf, & alloit même juſqu'à cent ans. Ce rare privilége avoit été accordé au Styx, en récompenſe de ce que dans la guerre des Géans contre les dieux, cette fontaine avoit envoyé au ſecours de ceux-ci ſes quatre filles, la victoire, la valeur, la force & l'émulation. On a auſſi prétendu que le Styx avoit bien ſervi Jupiter, en lui découvrant une conſpiration des dieux pour l'enchaîner.

SU; ville de la Chine dans la province de Kiangnan, au département de Fungyang, ſeconde Métropole de la province.

SUABE, ou SOUABE; grande contrée d'Allemagne & l'un des ſix cercles de l'Empire. Elle eſt bornée au nord par la Franconie & le cercle électoral du Rhin, au midi par la Suiſſe, au levant par la Baviére, & au couchant par le Rhin, qui la ſépare de l'Alſace; c'eſt un pays fertile en blé, en vin & en pâturages. Ses principales rivières ſont le Necker, le Leck & le Danube.

Ce pays a été ainſi nommé des Suèves, peuples de la Germanie ſeptentrionale, qui s'étant avancés vers le Mein ſous les derniers Empereurs Romains, s'établirent dans une partie du pays, qui étoit habité par les Germains, & qu'ils étendirent depuis juſqu'aux Alpes. Ils furent d'abord gouvernés par des Rois qui n'étoient proprement que leurs chefs; tels furent Alaric & Adalgeric.

Ce pays fut enſuite du partage de Thierry, fils aîné de Clovis, & il demeura ſous l'obéiſſance des Rois francs de la première race. Charlemagne y établit pour Gouverneurs des Officiers de ſa Maiſon, & leurs ſucceſſeurs profitant de la foibleſſe des Rois, en uſurpèrent la ſouveraineté.

Les Empereurs donnèrent la Suabe à différens Princes. Rodolphe I en inveſtit Rodolphe ſon fils aîné en 1288; mais Jean fils unique de Rodolphe, ayant aſſaſſiné l'Empereur Albert I ſon oncle, fut privé de ce Duché; & depuis ce temps-là les Archiducs d'Autriche ont pris ſeulement la qualité de Princes de Suabe. Quelque grande que ſoit la Suabe, qu'on diviſe en Suabe Autrichienne & Suabe Impériale, le Cercle auquel elle donne ſon nom, a encore une plus grande étendue. Ce cercle renferme le Duché de Vurtemberg, le Margraviat de Bade, la Principauté de Hohenzollern, la Principauté d'Œttingen, la Principauté de Mindelheim, l'Évêché d'Augsbourg, l'Évêché de Conſtance, l'Évêché de

Coire, enfin divers Comtés de l'Empire, grand nombre d'Abbayes immédiates d'hommes & de femmes, & les villes libres ſituées en Suabe.

L'Évêque de Conſtance & le Duc de Vurtemberg ſont les Directeurs de ce cercle, dont le contingent eſt de 343 Cavaliers & de 2640 florins par mois.

SUAGE; ſubſtantif maſculin & termè de Marine. C'eſt le coût des graiſſes & du ſuif dont on eſt obligé de temps en temps d'enduire un vaiſſeau pour le faire ſiller plus aiſément.

SUAGE, ſe dit auſſi d'un outil à l'uſage de pluſieurs Ouvriers. Celui des Chaudronniers eſt un tas à pluſieurs crans dans lequel on reſſerre & l'on unit parfaitement le cuivre ſur les bords qu'on met dans une pièce.

SUAIRE; ſubſtantif maſculin. *Sudarium.* Linceul dans lequel on enſevelit un mort. *Lazare ſortit de ſon tombeau enveloppé de ſon ſuaire.*

On appelle *Saint-Suaire*, les linges que l'on croit avoir ſervi à enſevelir Jéſus-Chriſt. *Les villes de Beſançon & de Turin prétendent poſſéder le Saint-Suaire.*

On appelle auſſi *Saint-Suaire*, une petite repréſentation en peinture du Saint-Suaire. *Il lui fit préſent d'un Saint-Suaire.*

SUANEFELD, (Herman) Peintre & Graveur, Flamand d'origine, né vers l'an 1620. Le goût qu'il avoit pour le travail, lui faiſoit ſouvent rechercher la ſolitude, ce qui le fit ſurnommer l'*Hermite*; on le nomma auſſi *Herman d'Italie*, à cauſe de ſon long ſéjour en cette contrée. Ce Peintre reçut les leçons de ſon art de deux habiles maîtres *Gerard Don & Claude le Lorrain.* Il rencontra ce dernier à Rome, & lia une étroite amitié avec lui. Herman étoit un excellent Payſagiſte il touchoit admirablement les arbres: ſon coloris eſt d'une grande fraîcheur; mais il eſt moins piquant que celui de Claude le Lorrain. A l'égard des figures & des animaux, Suanefeld les rendoit avec une touche plus vraie & plus ſpirituelle.

SUANES; (les) peuples d'Aſie qui habitent les montagnes du Caucaſe, entre la Circaſſie & les royaumes d'Imirete & de Garduel. Ils ſont indépendans.

SUANT, ANTE; adjectif. Qui ſue. *Avoir le corps tout ſuant, les pieds ſuans, les mains ſuantes.*

SUAQUEN; port célèbre de l'Afrique dans la haute Éthiopie, ſur la côte de la Mer Rouge, avec une ville qui étoit autrefois une des plus floriſſantes & des plus marchandes du Levant: elle eſt dans une île. Depuis que les Turcs en ſont les maîtres, elle eſt totalement déchue de ſa ſplendeur.

SUARÈS, (François) Jéſuite, né à Grenade en 1548, profeſſa avec réputation à Alcala, à Salamanque & à Rome. On l'appela enſuite à Conimbre en Portugal, & il y fut le premier Profeſſeur de Théologie. Il mourut à Lisbonne en 1617. Suarès avoit une mémoire prodigieuſe, & ſavoit ſi bien par cœur tous ſes Ouvrages, que quand on lui en citoit un paſſage, dans le même inſtant il ſe trouvoit en état d'achever & de pourſuivre juſqu'à la fin du chapitre ou du livre. Cependant ce ſavant homme put à peine être admis dans la ſociété. Il fut d'abord refuſé; il fit de nouvelles inſtances, juſqu'à demander à y entrer parmi les Frères. Enfin on le reçut, & l'on étoit ſur le point

de le renvoyer, lorſqu'un vieux Jéſuite dit: *attendons, il me ſemble que ce jeune homme conçoit aiſement & penſe quelquefois fort bien.* Nous avons de lui 23 vol. *in*-fol. qui roulent preſque tous ſur la Théologie & la morale. Ils ſont écrits avec ordre & avec netteté; il a ſu fondre avec adreſſe dans ſes Ouvrages preſque toutes les différentes opinions ſur chaque matière qu'il traitoit: ſa méthode étoit d'ajouter enſuite ſes propres idées aux diſcuſſions théologiques, & d'établir avec ſolidité ſon ſentiment. C'eſt lui qui eſt le principal Auteur du ſyſtême du *congruiſme*, qui n'eſt dans le fond que celui de *Molina*, mieux aſſorti à la mode & au langage des Théologiens, & habillé d'une manière moins choquante. Son Traité des Lois eſt ſi eſtimé, qu'il a été réimprimé en Angleterre. Il n'en eſt pas de même de ſon livre intitulé: *Défenſe de la foi catholique contre les erreurs de la ſecte d'Angleterre.* Il fut condamné à être brûlé par la main du bourreau par Arrêt du Parlement de Paris, comme contenant des maximes ſéditieuſes. Le Pere Noel Jéſuite a fait un abrégé de Suarès, imprimé à Genève en 1732, en 2 vol. *in*-fol. L'Abréviateur a orné ſon Ouvrage de deux Traités, l'un *de Matrimonio*, l'autre *de Juſtitiâ & Jure.* Le Pere Deſchamps a écrit la vie de Suarès, elle fut imprimée à Perpignan en 1671, *in* 4°.

SUARÈS, (Joſeph Marie) Evêque de Vaiſon ſe retira à Rome chez le Cardinal Barberin ſon ami, à qui il plaiſoit par ſon ſavoir & par les agrémens de ſa converſation. On a de lui une traduction latine des *Opuſcules de S. Nil*, imprimée à Rome en grec & en latin, avec des notes, en 1673. 2°. Une Deſcription latine de la ville d'Avignon & du Comtat Venaiſſin, *in*-4°. *&c.* Ce Prélat mourut en 1678 dans un âge avancé.

SUAVE; adjectif des deux genres. *Suavis.* Qui eſt doux & agréable. Il n'eſt guère uſité qu'en parlant des odeurs. *L'ambre gris eſt un parfum très-ſuave. Des fleurs qui répandent une odeur ſuave.*

SUAVITÉ; ſubſtantif féminin. *Suavitas.* Douceur, agrément. *Les ouvrages de l'Albane & du Corrége ſont pleins de ſuavité. Dans un tableau la ſuavité réſulte de l'union, de l'accord des couleurs & d'un clair-obſcur bien entendu. Des parfums, des odeurs d'une ſuavité peu commune. On vantoit la ſuavité de ſes mœurs.*

SUAVITÉ, ſignifie en termes de ſpiritualité, certaine douceur qui ſe fait ſentir à l'ame. quand Dieu la favoriſe. *Durant l'Oraiſon il ſent des ſuavités merveilleuſes.*

SUBALTERNE; adjectif des deux genres. *Subalternus.* Qui eſt ſubordonné à quelqu'un, qui eſt ſous quelqu'un; & c'eſt dans cette acception qu'on dit dans l'ordre de la Juſtice, *Juge ſubalterne, Juridiction, Siege, Juſtice ſubalterne*; pour dire, un Juge, un Siége, une Juridiction qui eſt au deſſous d'un autre.

En termes de guerre, on appelle *Officier ſubalterne*, un Officier qui eſt ſous un autre Officier, comme un Lieutenant ſous un Capitaine.

Il ſe dit auſſi en parlant des arts, des ſciences & des profeſſions qui dépendent de quelqu'autre art & de quelqu'autre ſcience.

On dit quelquefois abſolument, *les ſubalternes*; & alors on ſous-entend le mot de Juges ou d'Officiers.

SUBDÉLÉGATION; ſubſtantif féminin. *Subdelegatio.* Commiſſion par laquelle un Officier ſupérieur commet un particulier pour agir ſous ſes ordres & en ſon abſence. Il ſe dit principalement en parlant des Officiers députés pour agir en certaines occaſions ſous les Intendans des provinces.

SUBDÉLÉGUÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBDÉLÉGUER.

SUBDÉLÉGUÉ, eſt auſſi ſubſtantif maſculin & ſe dit principalement des officiers commis par l'intendant d'une province, dans les villes ou bourgs pour y exécuter les ordres ou mandemens qu'il leur adreſſe, *&c.*

Les ſubdélégués relativement à leurs fonctions, ſont ſoumis à la juridiction du Roi & de ſon conſeil. Mais ſi quelqu'un d'eux prévarique, comme le conſeil du Roi n'eſt point dans l'uſage de connoître des matières criminelles, ſa Majeſté en attribue ordinairement la connoiſſance à des juges particuliers. Elle ne la laiſſe point aux juges ordinaires; parce que les Cours ſupérieures, ſi ce n'eſt les Cours des aides, ne reconnoiſſent point l'autorité des intendans & de leurs *ſubdélégués*, ni par conſéquent leurs fonctions.

SUBDÉLÉGUER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Subdelegare.* Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier. Il ſe dit lorſqu'un homme ayant autorité de ſon ſouverain, commet quelqu'un pour agir en ſa place. *Un juge qui eſt délégué ne peut pas ſubdéléguer ſi ce pouvoir ne lui eſt donné en termes exprès par ſa commiſſion. Le grand maître ſubdélégua le garde marteau pour procéder à cette opération.*

SUBDIVISÉE, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBDIVISER.

SUBDIVISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Subdividere.* Diviſer en pluſieurs parties, la partie d'un tout déja diviſée. *Il diviſa ſon ouvrage en ſix chapitres, & il ſubdiviſa chaque chapitre en pluſieurs ſections.*

SUBDIVISION; ſubſtantif féminin. *Subdiviſio.* Diviſion d'une des parties d'un tout déja diviſé. *Les diviſions & ſubdiviſions contribuent à faire retenir un diſcours.*

SUBHASTATION; ſubſtantif fém. *Venditio ſub haſta.* Terme de coutume. Vente publique faite en juſtice au plus offrant & dernier enchériſſeur, d'un ou de pluſieurs héritages d'un débiteur.

Ces ventes ont été ainſi appelées parce qu'elles tirent leur origine des ventes judiciaires uſitées chez les Romains qui ſe faiſoient *ſub haſtâ;* on plantoit nne pique au lieu où la vente ſe faiſoit à l'encan pour marque de l'autorité, car cette vente ne ſe faiſoit qu'en vertu d'une ordonnance du Préteur.

Les ſaiſies réelles & les décrets ne ſont point d'uſage dans les pays de Breſſe, Bugey & Gex; des déclarations des 2 Juillet & 6 Décembre 1702, régiſtrées les 12 Juillet & 13 Décembre de la même année, confirment l'ancien uſage établi dans ce pays, de faire vendre en juſtice, *par la voie des ſubhaſtation, diſcuſſion & bénéfice d'inventaire*, les héritages & autres biens immeubles ſitués dans ces provinces. Ces déclarations contiennent en outre défenſes de faire procéder, en vertu de quelque titre que ce ſoit, par ſaiſie réelle, criées & vente par décret des immeubles ſitués dans leſdites provinces.

ces. Mais une autre déclaration du 4 Juin 1703 porte que les deux précédentes ne seront exécutées que pour la vente des terres, maisons & autres fonds, & non pour les offices, lesquels y seront vendus en la forme prescrite par les édits & déclarations, ainsi qu'il se pratique dans les autres provinces du royaume.

SUBI, IE; participe passif. *Voyez* SUBIR.

SUBIACO; petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, environ à treize lieues, est, de Rome.

SUBINTRANTE; adjectif féminin. Il ne se dit que dans cette phrase, *fièvre subintrante*, pour signifier, une fièvre dont un accès commence avant que le précédent soit fini.

SUBJONCTIF; substantif masculin & terme de Grammaire. *Modus subjunctivus.* On appelle ainsi un des modes dans la conjugaison du verbe. *Je fasse, je fisse sont au subjonctif du verbe faire.* Voyez VERBE.

SUBIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. *Subire.* Être assujetti à ce qui est ordonné, prescrit, imposé. *Il furent obligés de subir le joug. Il faut qu'il subisse le châtiment dû à son crime. Subir les lois du vainqueur. Quelque chose que vous ordonniez je subirai votre jugement.* En cette phrase, *subirai*, signifie principalement, *je me soumettrai.*

On dit, *subir la question*, pour dire, être mis à la question. Et, *subir l'examen*, pour dire, être mis à l'examen, suivant les formalités ordinaires.

On dit, en termes de palais, *subir l'interrogatoire*, pour dire, comparoître devant le juge, & répondre à ses interrogations.

SUBIT, ITE; adjectif. *Subitus.* Prompt, soudain, qui arrive tout à coup. *Coup subit. Sa résolution fut subite. Mort subite. Départ subit.*

SUBITEMENT; adverbe. *Subitò.* Soudainement, d'une manière subite. *Il mourut subitement. Après avoir reçu cette nouvelle, ils partirent subitement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève & la dernière moyenne.

SUBJUGUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez.* SUBJUGUER.

SUBJUGUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subjugare.* Réduire en sujétion par la force des armes. *Alexandre subjugua l'Asie. Les Romains subjuguèrent la plupart des nations. Philippe Roi de Macédoine, avoit l'art de diviser ses voisins pour les subjuguer plus aisément.*

SUBJUGUER QUELQU'UN, se dit dans la conversation, pour signifier, prendre le dessus, prendre l'ascendant sur quelqu'un. *Il dominoit dans cette maison, mais il a trouvé quelqu'un qui l'a subjugué.*

SUBLAPSAIRE; substantif des deux genres. Qualification usitée parmi les Calvinistes pour désigner ceux d'entr'eux qui pensent que Dieu ne réprouve certains hommes, & ne les destine aux supplices éternels qu'en conséquence de la prévision de la chute d'Adam. Ce sentiment est erronné, selon les Catholiques, en ce que les *Sublapsaires* veulent que le péché originel, quoique remis par le Baptême, soit la cause primitive & radicale de la damnation des hommes, & les porte nécessairement au mal.

SUBLIMATION; substantif féminin. *Sublimatio.* Opération de Chimie par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau. *Les*

règles de la ſublimation ſont les mêmes que celles de la diſtillation. Voyez DISTILLATION.

SUBLIMATOIRE ; ſubſtantif maſculin & terme de Chimie. Vaiſſeau dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu.

SUBLIME ; adjectif des deux genres. *Sublimis.* Haut, relevé. Il n'eſt d'uſage que dans les choſes morales ou qui regardent l'eſprit. *Un génie ſublime. Un mérite ſublime. Un ſtyle ſublime. Une idée ſublime.*

SUBLIME, s'emploie auſſi ſubſtantivement, & alors il ſe dit de ce qu'il y a de grand & d'excellent dans les ſentimens, dans les actions vertueuſes, dans le ſtyle. *Voyez* STYLE SUBLIME.

SUBLIME, ſe dit en termes d'Anatomie, d'un muſcle qu'on appelle autrement *perforé.* Voyez ce mot.

Voyez RELEVÉ, pour les différences relatives qui en diſtinguent *ſublime.*

SUBLIMÉ ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi les parties volatiles du mercure, élevées par le moyen du feu dans un matras, ou dans une cornue.

On appelle *ſublimé corroſif*, un ſel mercuriel dans lequel le mercure eſt uni à la plus grande quantité d'acide marin avec laquelle il puiſſe ſe combiner intimement.

Les accidens terribles & la mort certaine qu'occaſionne le ſublimé corroſif pris intérieurement, même à fort petite doſe, l'avoient toujours fait regarder avec effroi, & l'on ne s'en ſervoit qu'à l'extérieur, comme eſcarotique, encore c'étoit après l'avoir adouci, ou plutôt décompoſé par le mélange avec l'eau de chaux. Mais depuis quelques années M. Wans-Wieten, diſciple de Boerrhaave, & premier médecin de l'Impératrice Reine, a introduit l'uſage interne du ſublimé corroſif pour la cure de la vérole : ce grand médecin en faiſant diſſoudre douze grains dans deux livres d'eau-de-vie de grain, faiſoit prendre ce remède par cuillerées, étendues dans d'amples boiſſons adouciſſantes.

Un nombre très-conſidérable, & même plus que ſuffiſant d'épreuves faites, non-ſeulement par M. Wans-Wieten, mais encore par une grande quantité de gens de l'art, ont prouvé à n'en pouvoir douter, que le ſublimé corroſif adminiſtré de cette manière, eſt un anti-vénérien des plus puiſſans, & capable de guérir des véroles invétérées, qui ont réſiſté aux autres préparations uſitées de mercure. On ſait d'ailleurs que l'uſage interne du ſublimé corroſif eſt établi avec ſuccès depuis longtemps chez les Tartares & chez les Ruſſes, que leur manière de vivre ſans aucune retenue avec toutes ſortes de femmes, expoſe continuellement à accumuler des maladies vénériennes les unes ſur les autres.

SUBLIMÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voy.* SUBLIMER.

SUBLIMEMENT ; adverbe. *Sublimiter.* D'une manière ſublime. *Peindre ſublimement.*

SUBLIMER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Sublimare.* Terme de Chimie. Élever les parties volatiles d'un corps par le moyen du feu, dans un matras ou dans une cornue. *Sublimer du mercure. Sublimer des fleurs de benjoin.*

SUBLIMITÉ ; ſubſtantif féminin. *Sublimitas.* Qualité de ce qui eſt ſublime. *La ſublimité de cette penſée.*

La ſublimité de ſon ſtyle. La ſublimité du rang.

SUBLINGUAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Il ſe dit des parties qui ſont ſituées ſous la langue.

L'*artère ſublinguale* eſt un rameau de la carotide externe qui va arroſer la langue & la glande qui ſe trouve deſſous.

Les glandes ſublinguales ſont pluſieurs petites glandes dont l'uſage eſt de filtrer une humeur pour humecter ces parties, & dont les canaux excréteurs s'ouvrent au voiſinage du frein de la langue.

SUBLUNAIRE; adjectif des deux genres. *Sublunaris.* Qui eſt entre la terre & l'orbite de la lune. *Les corps ſublunaires. La région ſublunaire.* Il n'eſt guère uſité que dans le Didactique.

SUBMERGÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBMERGER.

SUBMERGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Submergere.* Inonder, couvrir d'eau. *La mer a ſubmergé pluſieurs villages en Hollande.*

On dit d'un vaiſſeau qui a péri en enfonçant dans l'eau, qu'*il a été ſubmergé*; & que *ceux qui étoient dedans ont été ſubmergés*; pour dire, qu'ils ont été noyés.

SUBMERSION; ſubſtantif féminin. *Submerſio.* Grande & forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé. *La rupture des digues fut cauſe de la ſubmerſion de cette contrée.*

SUBORDINATION; ſubſtantif féminin. *Subordinatio.* Certain ordre établi entre les perſonnes, & qui fait que les unes dépendent des autres. *C'eſt dans la ſubordination que conſiſte principalement la diſcipline militaire ſi importante dans les armées. Il y a dans l'égliſe différens degrés de ſubordination, comme des Diacres aux Prêtres, des Prêtres aux Evêques & des Evêques au Pape.*

SUBORDINATION, s'emploie auſſi particulièrement pour ſignifier la dépendance d'une perſonne à l'égard d'une autre. *Il a toujours été dans une grande ſubordination à l'égard de ſon oncle.*

SUBORDINATION, ſe dit de même de la dépendance où certaines ſciences & certains arts ſont à l'égard de quelques autres, comme la Pharmacie à l'égard de la Médecine.

SUBORDONNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBORDONNER.

SUBORDONNÉMENT; adverbe. En ſous ordre.

SUBORDONNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Etablir un ordre de dépendance de l'inférieur au ſupérieur. *Le Lieutenant eſt ſubordonné au Capitaine. Les Cardinaux ſont ſubordonnés au Pape.*

Il ſe dit auſſi de certaines choſes. *La Pharmacie eſt ſubordonnée à la Médecine. Le Prince a ſubordonné le Châtelet au Parlement.*

SUBORNATION; ſubſtantif féminin. *Corruptio.* Séduction par laquelle on engage quelqu'un à faire quelque choſe contre ſon devoir.

Ce terme eſt principalement uſité pour exprimer la corruption des témoins que l'on engage à certifier ou dépoſer quelque choſe contre la vérité.

La preuve de ce crime eſt difficile à acquérir, parceque l'on ne fait pas ordinairement de convention par écrit pour corrompre quelqu'un: c'eſt pourquoi deux témoins qui accuſent un tiers de les avoir voulu

ſuborner, ſuffiſent pour faire décreter l'accuſé.

L'Ordonnance de 1670 défend d'ordonner la preuve d'aucun fait juſtificatif, ni d'entendre aucun témoin pour y parvenir, qu'*après la viſite du procès.* Mais comme les faits de *ſubornation de témoins* ſont moins des faits juſtificatifs que des faits qui tendent à détruire toute la foi des charges, & qui par conſéquent, forment d'avance une exception péremptoire, il y en a qui penſent que l'inſtruction des faits de *ſubornation de témoins* ne peut être différée, & que la plainte en *ſubornation* doit être admiſe avant la viſite du procès. C'eſt pourquoi quand un accuſé de crime accuſe les témoins entendus dans ſon affaire, d'avoir été *ſubornés*, l'inſtruction de l'accuſation principale doit être ſuſpendue juſqu'après le jugement du procès en *ſubornation de témoins* : c'eſt ce qu'établit le nouveau Commentateur de l'Ordonnance Criminelle qui cite un Arrêt du 6 Avril 1675.

Les Ordonnances de France, notamment celle de 1531, prononcent la peine de mort contre ceux qui ſubornent les témoins, & contre les témoins qui ſe laiſſent ſuborner.

SUBORNÉ, ÉE; part. paſſif. *Voyez* SUBORNER.

SUBORNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Corrumpere.* Séduire, induire, porter à faire une mauvaiſe action, une action contre le devoir. *Suborner un Domeſtique. Suborner un Juge. Suborner des témoins. Suborner une femme.*

SUBORNEUR, EUSE; ſubſtantif. Celui, celle qui ſuborne. *Suborneur de témoins. Suborneuſe de filles.*

SUBRÉCARGUE; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté de l'Eſpagnol. Nom que l'on donne à des Officiers de la Compagnie des Indes, dont les principales fonctions ſont de vendre dans les comptoirs de la Compagnie, les marchandiſes qu'elle y a fait porter, & d'y acheter celles qui leur ont été déſignées avant leur départ.

SUBRÉCOT; ſubſtantif maſculin, du ſtyle familier. Le ſurplus de l'écot, ce qui reſte à payer au-de-là de ce qu'on s'étoit propoſé de dépenſer. *Ils croyoient qu'ils ne dépenſeroient qu'un louis chacun, mais il y a eu ſix francs de ſubrécot par tête.*

SUBREPTICE; adjectif des deux genres. Terme qui ſe dit des grâces obtenues par ſurpriſe. *Lettres obreptices & ſubreptices.* Il y a pourtant cette différence, qu'*obreptices* ſe dit particulièrement des Lettres de Chancellerie obtenues ſur un expoſé où l'on avoit omis d'exprimer quelque choſe d'eſſentiel; & *ſubreptices*, de celles qui ont été obtenues ſur un expoſé faux.

SUBREPTICEMENT; adv. D'une manière ſubreptice. *Des Lettres obtenues ſubrepticement.*

SUBREPTION; ſubſtantif féminin. *Subreptio.* Ce qui fait que des lettres ſont ſubreptices. On appelle *moyens d'obreption & de ſubreption*, les moyens par leſquels on prouve que des lettres ſont *obreptices* & *ſubreptices*, pour en obtenir la nullité.

SUBROGATION; ſubſtantif féminin. *Subrogatio.* Terme de Juriſprudence. Acte par lequel on ſubſtitue, on met en la place d'un autre.

Quand il s'agit d'univerſalité de

biens & de droits univerſels, la *ſubrogation* ſe fait indiſtinctement, ſoit des perſonnes l'une à l'autre, ſoit des choſes, & la *ſubrogation* a toujours lieu de plein droit; elle eſt naturelle & conforme au droit commun.

Telle eſt la *ſubrogation* qui s'opère de l'héritier au lieu & place du défunt.

Telle eſt auſſi la *ſubrogation* qui a lieu en fait d'univerſalité de biens, lorſque l'héritier grévé de fidéicommis a vendu quelque bien de la ſucceſſion, & en a employé le prix à l'acquiſition d'autres héritages.

En fait de droits particuliers, il y a auſſi *ſubrogation* de perſonnes; mais la *ſubrogation* n'a lieu que dans les cas exprimés par la loi ou par la convention.

Un acquêt donné en contre-échange d'un propre, devient propre par *ſubrogation*.

Mais le terme de *ſubrogation* eſt plus uſité pour exprimer la manière dont un créancier prend la place d'un autre, & ſuccède à ſes privilèges & hypothèques.

Cette *ſubrogation* s'opère de deux manières; l'une en vertu de la loi, l'autre en vertu d'une ſtipulation expreſſe. La première eſt appelée *légale* & a lieu de plein droit; l'autre eſt appelée *Conventionnelle*.

La *ſubrogation* ſoit légale ou conventionnelle, a lieu en pluſieurs cas différens.

Le premier eſt celui de la ceſſion, tranſport ou délégation au profit d'un autre.

Le ſecond eſt lorſqu'un créancier hypothécaire rembourſe un créancier antérieur à lui ou même des créanciers poſtérieurs, pour empêcher qu'ils ne conſomment en frais les biens de leur débiteur commun. Il eſt ſubrogé de plein droit à leurs hypothèques, ſans qu'il ait beſoin de ſtipuler aucune *ſubrogation*; mais un créancier chirographaire n'a pas le même droit.

Le troiſième cas eſt celui du tiers-acquéreur qui paye les dettes du vendeur, au moyen de quoi il eſt ſubrogé aux hypothèques des créanciers qu'il a payés; mais cette *ſubrogation* n'a ſon effet que ſur l'immeuble acquis, & non ſur les autres biens du vendeur.

Le quatrième cas eſt lorſque l'héritier bénéficiaire ou le curateur aux biens vacans, payent les dettes de la ſucceſſion; ils ſont ſubrogés de plein droit aux créanciers qu'ils ont payés.

Le cinquième cas eſt celui des co-obligés, cautions & co-héritiers, qui ſont contraints de payer pour autrui, ſoit par le moyen de l'action perſonnelle, ſoit par le moyen de l'action hypothécaire: ils ne ſont pas à la vérité ſubrogés de plein droit; mais ils peuvent obliger les créanciers qu'ils payent, de conſentir à la *ſubrogation*, ou à leur refus, ſe faire ſubroger par juſtice: la loi leur permet même de refuſer leur payement juſqu'à ce que la *ſubrogation* ait été accordée, & leur donne pour cela une exception appelée *exceptio cedendarum actionum*.

Le Règlement du Parlement de Paris de 1690, porte que pour ſuccéder & être ſubrogé aux actions, droits, hypothèque & privilèges d'un ancien créancier ſur les biens de tous ceux qui ſont obligés à la dette, ou de leurs cautions; & pour avoir droit de les exercer ainſi, & en la manière que les créanciers l'auroient pu faire, il ſuffit que les deniers du nouveau créancier ſoient

fournis à l'un des débiteurs avec ſtipulation faite par acte paſſé devant Notaire, qui précède le payement, ou qui ſoit de même date, que le débiteur emploiera les deniers au payement de l'ancien créancier ; que celui qui les prête ſera ſubrogé aux droits du créancier, & que dans la quittance ou dans l'acte qui en tiendra lieu, leſquels ſeront auſſi paſſés pardevant Notaires, il ſoit fait mention que le rembourſement a été fait des deniers fournis à cet effet par le nouveau créancier, ſans qu'il ſoit beſoin que la *ſubrogation* ſoit conſentie par l'ancien créancier, ni par les autres débiteurs & cautions, ou qu'elle ſoit ordonnée en Juſtice.

SUBROGÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voy.* SUBROGER.

On appelle *ſubrogé tuteur*, celui qui eſt nommé pour veiller à la conſervation des droits des mineurs quand ils en ont d'oppoſés à ceux de leur tuteur.

Les fonctions les plus ordinaires des *ſubrogés tuteurs* (ils ſont nommés curateurs dans pluſieurs endroits), ſont de ſtipuler l'intérêt des mineurs dans l'inventaire des biens communs entr'eux & leur tuteur, & d'apporter une attention ſingulière à ce qu'il ne ſoit rien omis de ce qui doit y être compris.

Le *ſubrogé tuteur* doit être nommé par avis de parens homologué, de la même manière que pour les tuteurs ; il doit auſſi accepter ſa qualité, & prêter ſerment de bien & fidellement s'acquitter des fonctions qu'elle lui donne, & cela à peine de nullité de l'inventaire qui ſeroit fait avec lui, ainſi que la Cour l'a jugé par Arrêt rendu ſur les concluſions de M. l'Avocat Général d'Agueſſeau, le 10 Juin 1698.

SUBROGER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Subrogare.* Terme de Juriſprudence. Subſtituer, mettre en la place de quelqu'un. *La Cour l'a ſubrogé aux criées. Il m'a ſubrogé en ſes droits.*

On dit en parlant des procédures du Conſeil, *ſubroger un Rapporteur* ; pour dire, nommer un Maître des Requêtes en la place d'un autre qui étoit Rapporteur.

SUBSÉQUEMMENT ; adverbe & terme de Pratique. Enſuite, après. *Il a déclaré verbalement qu'il ne vouloit pas ſe prévaloir de cette donation, & ſubſéquemment il y a renoncé en forme.*

SUBSÉQUENT, ENTE ; adjectif. Qui ſuit, qui vient après. *Les actes ſubſéquens ont confirmé le premier.*

SUBSIDE ; ſubſtantif maſculin. *Subſidium.* Impôt, levée de deniers qu'on fait ſur le peuple pour les néceſſités de l'état. *On vient d'établir un nouveau ſubſide. Quand les ſubſides ſont trop multipliés les peuples ſont malheureux.* Voyez IMPÔT.

SUBSIDE, ſe dit auſſi de tous les ſecours d'argent que des ſujets donnent à leur Souverain. *Le Roi demanda deux millions au Clergé par forme de ſubſide.*

SUBSIDE, ſe prend encore pour un ſecours d'argent qu'un Prince donne à un autre Prince ſon allié, en conſéquence des traités faits entre eux. *Les Rois de France & d'Angleterre accordent des ſubſides à différens Princes.*

SUBSIDIAIRE ; adjectif des deux genres & terme de Pratique. Qui ſert à fortifier ce qu'il y a de principal dans une affaire contentieuſe, ce qu'on emploie à la ſuite des raiſons qu'on a déjà employées. *Des moyens ſubſidiaires.*

On appelle *conclusions subsidiaires*, des conclusions par lesquelles on demande qu'en cas que les premières conclusions ne soient pas accordées, les secondes soient adjugées.

On appelle *hypothèque subsidiaire*, une seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première, & qui ne l'est qu'au défaut de l'autre. *Caution subsidiaire*, se dit dans le même sens.

SUBSIDIAIREMENT, adverbe & terme de Pratique. D'une manière subsidiaire, en second lieu. *Il a conclu subsidiairement à ce que le prix de la vente lui fût restitué.*

SUBSISTANCE; substantif féminin. Nourriture & entretien. *Le pain est une subsistance indispensable dans une armée. Le défaut de subsistance empêcha l'armée de pénétrer plus avant. Il est seul pour fournir à la subsistance de sa famille.*

SUBSISTANCE, se dit aussi d'une imposition jointe à la taille, & affectée à la subsistance des troupes. *Payer la taille & la subsistance.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très-brève.

SUBSISTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Subsistere.* Exister, être encore, continuer d'être. *Ce bâtiment subsiste depuis deux cens ans. Il y a long-temps que Carthage ne subsiste plus.*

SUBSISTER, signifie aussi, demeurer en force & en vigueur. Il se dit particulièrement des Lois, des Coutumes, des traités, des propositions qu'on avance. *Cette Coutume subsistoit encore sous le regne de Henri III. Il y a long-temps que cette Loi ne subsiste plus dans le royaume. Cette hérésie subsiste encore dans quelques pays. L'argument subsistera tant que vous n'aurez rien autre chose à y opposer.*

SUBSISTER, signifie aussi, vivre & s'entretenir convenablement à un certain état. *Les troupes ne pouvoient plus subsister dans ce pays. Il ne subsiste que par les bienfaits de son oncle. Il n'avoit plus moyen de subsister à Paris.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Voyez EXISTER pour les différences relatives qui en distinguent *subsister*, &c.

SUBSTANCE; substantif féminin. *Substantia.* Terme de Philosophie. Être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet. *L'ame est une substance spirituelle. Substance corporelle.*

SUBSTANCE, se dit aussi de toute sorte de matière. *Une substance aqueuse. La tige de cette plante est d'une substance ligneuse.*

SUBSTANCE, se prend encore pour ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant en quelque chose. *Les végétaux attirent la substance de la terre. Il y a peu de substance dans cette espèce d'aliment.*

On dit figurément, qu'*il y a beaucoup de paroles & peu de substance dans un discours, dans un livre*; pour dire, qu'il y a beaucoup de verbiage & peu de solidité.

SUBSTANCE, signifie figurément, ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, &c. *Je vais vous dire en peu de mots la substance du traité.*

SUBSTANCE, se dit encore figurément de ce qui est absolument nécessaire

pour la ſubſiſtance. *Les Traitans s'engraiſſoient de la ſubſtance du peuple.*

En Substance, ſe dit adverbialement pour ſignifier, ſommairement, en abrégé, en gros. *Je vais vous dire en ſubſtance ce qu'il y a dans la tranſaction.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

SUBSTANTIEL, ELLE; adjectif. Il ſe dit de ce qu'il y a de plus ſucculent, de plus nourriſſant dans un aliment. *En faiſant tremper cette viande dans l'eau, on en a tiré ce qu'elle avoit de plus ſubſtantiel.*

Substantiel, ſignifie auſſi, qui eſt ſucculent, nourriſſant, rempli de ſubſtance. *La volaille eſt une nourriture ſubſtantielle.*

Substantiel, ſe dit figurément en parlant des ouvrages d'eſprit. *Je vais vous rapporter tout ce qu'il y a de ſubſtantiel dans le contrat.*

On diſoit autrefois en termes de l'Ecole, *les formes ſubſtantielles*; pour dire, une ſubſtance qui détermine la matière à être une certaine choſe. *La ſaine philoſophie n'admet point de formes ſubſtantielles.*

SUBSTANTIELLEMENT; adverbe. *Subſtantialiter.* Quant à la ſubſtance. Terme dogmatique qui n'eſt guère uſité que dans cette phraſe, *dans le Sacrement de l'Euchariſtie on reçoit le Corps de Notre Seigneur réellement & ſubſtantiellement.*

SUBSTANTIF; adjectif maſculin & terme de Grammaire. *Subſtantivum.* Il ſe dit de tout nom qui ſignifie quelque ſubſtance, quelque être, quelque choſe que ce ſoit, & qui peut s'employer dans le diſcours ſans le ſecours d'aucun autre nom. Ainſi, *Dieu, homme, lion, aigle, baleine, clarté, plaiſirs, ſont des noms ſubſtantifs. Les mots ſubſtantifs ſervent à nommer les perſonnes & les choſes, & les mots adjectifs ſervent à les qualifier.*

Parmi les Grammairiens, le verbe Etre eſt appelé verbe ſubſtantif, quand il n'eſt pas auxiliaire, c'eſt-à-dire quand il ne ſert pas à former les temps des autres verbes. *Voyez* Verbe.

Ce mot, quoiqu'adjectif, s'emploie quelquefois comme s'il étoit ſubſtantif. *Ce ſubſtantif eſt du genre maſculin. Il y a des ſubſtantifs qui n'ont que le ſingulier & d'autres qui n'ont que le pluriel. Il faut que le ſubſtantif & l'adjectif s'accordent en genre & en nombre.*

SUBSTANTIVEMENT; adverbe. *Subſtantivè.* En manière de ſubſtantif. *Il y a divers adjectifs qui peuvent s'employer ſubſtantivement.*

SUBSTITUÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* Substituer.

Substitué, ſe dit auſſi ſubſtantivement en termes de Palais, de celui en faveur de qui la ſubſtitution eſt faite. *Voyez* Substitution.

SUBSTITUER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Subſtituere.* Mettre une choſe, une perſonne en la place d'une autre. *Diane ſubſtitua une biche pour ſervir de victime en la place d'Iphigénie. Nos paſſions ſubſtituent ſans ceſſe d'autres penſées aux réflexions que nous devons faire ſur nous-mêmes.*

Substituer, eſt auſſi un terme de Droit & ſignifie, appeler quelqu'un à une ſucceſſion après un, ou au défaut d'un autre héritier. *Il laiſſa ſon bien à ſon frère & il lui ſubſtitua ſon neveu.*

Substituer, ſe dit de même des héritages qu'on laiſſe à quelqu'un par teſtament, pour en jouir après le premier

premier héritier. *Ce Seigneur a ſubſtitué ſon Marquiſat aux aînés de ſa maiſon.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième ſyllabe & la rend longue.

SUBSTITUT ; ſubſtantif maſculin. Officier de judicature chargé de ſoulager, de remplacer le Procureur Général, le Procureur du Roi.

Anciennement le Procureur Général commettoit lui-même pluſieurs ſubſtituts pour l'aider dans ſes fonctions, & lorſque la place de ce Magiſtrat venoit à vaquer par le décès de celui qui en étoit pourvu, la Cour confirmoit les Subſtituts qu'il s'étoit choiſis, & les commettoit pour en remplir les fonctions pendant la vacance.

Les choſes demeurèrent en cet état juſqu'au mois de Mai 1586, que les Subſtituts du Procureur Général furent créés en titre d'Office dans toutes les Cours ſouveraines, comme ils ſont encore préſentement.

Toutes leurs fonctions ſont renfermées dans deux objets ; l'un de ſoulager le Procureur Général dans ſes fonctions, comme de lui faire au parquet le rapport des inſtances dans leſquelles il doit donner ſes concluſions ; l'autre, de le remplacer dans les cas où il ne peut vaquer par lui-même à l'expédition des affaires dont il eſt chargé.

Le Procureur Général qualifie auſſi de ſes Subſtituts les Procureurs du Roi des Siéges du reſſort de la Cour ; on en trouve un exemple dès 1344, dans l'Ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Juillet de ladite année, & en cas d'empêchement de leur part, il commet des Subſtituts pour les remplacer, lorſqu'ils n'en ont point ; mais dans leur ſiége & dans tous autres actes, les Procureurs du Roi doivent être qualifiés de ce titre de Procureur du Roi, & non de celui de Subſtitut du Procureur Général.

L'Edit du mois de Mai 1586, avoit créé en titre d'Office, non-ſeulement des Subſtituts des Procureurs Généraux des Cours, mais auſſi de tous les Procureurs du Roi dans les ſiéges inférieurs, pour faire toutes les fonctions des Procureurs du Roi en leur abſence, négligence ou empêchement, & pour aſſiſter & être adjoints aux Juges en tout acte de Juſtice où on avoit coutume de prendre un adjoint.

Mais ces Offices n'ayant point été établis dans pluſieurs ſiéges inférieurs, & la plus grande partie de ceux qui avoient été levés, étant depuis reſtés vacans aux parties caſuelles, Louis XIV, par un autre Edit du mois d'Avril 1696, créa de nouveau en titre d'Office dans chaque Bureau des Tréſoriers de France, Siéges Préſidiaux, Bailliages, Sénéchauſſées, Tables de Marbre, Amirautés, Prévôtés, Viguerries, Châtellenies, Vicomtés, Elections, Greniers à Sel & autres Juſtices Royales ordinaires & extraordinaires, tel nombre de Subſtituts des Avocats & Procureurs du Roi qui ſeroit réglé, outre ceux d'ancienne création, qui étoient pour lors remplis & exercés, pour en l'abſence des Avocats du Roi, porter la parole en l'audience, & en l'abſence du Procureur du Roi, donner des concluſions par écrit en toutes affaires ſujettes à communication, & faire toutes les fonctions des Avocats & Procureurs du Roi

en leur abſence, négligence ou légitime empêchement, enſemble pour jouir des autres prérogatives qui leur ſont accordées par les édits & réglemens.

SUBSTITUTION; ſubſtantif féminin. *Subſtitutio.* C'eſt l'inſtitution d'un ſecond, troiſième ou autre héritier pour recueillir au défaut d'un autre héritier ou après lui.

Cette définition annonce que le nom de ſubſtitution eſt commun à deux ſortes de diſpoſitions.

L'une eſt celle par laquelle un teſtateur ayant inſtitué un héritier, & craignant qu'il ne puiſſe ou ne veuille l'être, en nomme un autre pour recueillir l'hoirie au défaut du premier; ce que l'on appelle *ſubſtitution vulgaire.*

L'autre ſorte de diſpoſition & ſubſtitution eſt celle qui fait paſſer les biens à un ſecond héritier après le premier qui les a recueillis. Cette eſpèce de ſubſtitution, qu'on appelle *fidei-commiſſaire*, eſt plus connue en Droit ſous le nom de *fidei-commis* ſimplement. Néanmoins dans notre uſage on ſe ſert également du terme de ſubſtitution pour déſigner les fidei-commis & les ſubſtitutions vulgaires; on les diſtingue ſeulement l'un de l'autre en appelant le fidei-commis *ſubſtitution fidei commiſſaire.*

Quand le premier inſtitué ſe porte héritier, la ſubſtitution vulgaire devient caduque, & ainſi du troiſième ou quatrième héritier quand le précédent accepte.

Cette ſorte de ſubſtitution a lieu principalement dans le pays de droit écrit & autres, où les inſtitutions d'héritiers ſont néceſſaires pour la validité du teſtament; mais dans les pays coutumiers, où les inſtitutions d'héritiers ne valent que comme des legs univerſels, les ſubſtitutions vulgaires ne ſe pratiquent que pour ſubroger le ſubſtitué au lieu de l'inſtitué, au cas que celui-ci ne veuille ou ne puiſſe pas recueillir l'inſtitution ou legs fait à ſon profit.

La ſubſtitution vulgaire eſt bien plus ſimple que la ſubſtitution fidei-commiſſaire. Les Lois Romaines contiennent à l'égard de celle-ci une infinité de diſpoſitions, & la Juriſprudence des différens Parlemens qui n'étoit pas uniforme ſur cette matière, a été fixée par l'Ordonnance du mois d'Août 1747. Comme cette loi eſt fort étendue, on ne fera ici l'analyſe que de ſes principales diſpoſitions.

Toutes perſonnes capables de diſpoſer de leurs biens peuvent faire des ſubſtitutions fidei-commiſſaires dans les pays où elles ſont en uſage.

Les biens immeubles de leur nature peuvent être chargés de ſubſtitution, encore qu'ils fuſſent réputés meubles à certains égards par la loi de la ſituation.

Les offices peuvent être chargés de ſubſtitution, ainſi que les rentes conſtituées, ſoit que la loi qui les régit les repute meubles ou immeubles.

Les effets mobiliers ſont cenſés compris dans la ſubſtitution lorſqu'elle eſt appoſée à une diſpoſition univerſelle ou faite par forme de quotité, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné; dans le premier cas il en faut faire emploi; mais ils ne peuvent être chargés d'une ſubſtitution particulière, que l'auteur de la ſubſtitution n'ait expreſſément ordonné qu'il en ſera fait emploi.

Mais les beſtiaux & uſtenſiles ſervant à faire valoir les terres ſont

toujours censés compris dans la substitution des terres, sans qu'on soit tenu de vendre les effets ni d'en faire emploi; il suffit de les faire estimer, afin que l'on en rende d'une égale valeur lors de la restitution du fidei-commis.

Les meubles meublans d'un château ou maison peuvent aussi être compris dans la substitution, même avec clause de les conserver en nature; mais on ne peut substituer avec cette clause aucun autre effet mobilier que les meubles dont il vient d'être parlé, & les bestiaux & ustensiles dont on a parlé dans l'article précédent.

Les substitutions apposées aux donations entre-vifs n'ont d'effet pour les effets mobiliers qu'en cas qu'on en ait annexé à la minute de la donation un état signé des Parties, contenant une estimation, le tout à peine de nullité de la substitution pour les meubles.

Le donataire de meubles avec substitution doit en faire emploi.

Les substitutions faites par contrat de mariage ou par donation entre-vifs étant acceptées, ne peuvent plus être révoquées ni augmentées, diminuées ou changées, même du consentement du donataire; & s'il renonce à la donation, la substitution sera ouverte au profit des appelés.

Il en est de même par rapport aux institutions & substitutions contractuelles qui sont également irrévocables, soit entre nobles ou roturiers.

Les biens donnés par contrat de mariage ou par donation entre-vifs, sans charge de substitution, ne peuvent en être chargés par une disposition postérieure, encore que ce fût une donation du père à ses enfans, que la substitution comprit expressément les biens donnés, & qu'elle fût faite en faveur des enfans ou descendans du donateur ou du donataire.

Lorsque la donation ou l'institution contractuelle a été faite à la charge de remettre les biens donnés à celui que le donateur ou le donataire voudra choisir; celui qui sera élu ne pourra, sous prétexte de l'élection faite en sa faveur, être chargé d'aucune substitution.

Quand le contrat de mariage ou la donation contiendroit une réserve par le donateur de charger dans la suite de substitution les biens par lui donnés, cette réserve est de nul effet depuis l'Ordonnance.

Il faut pourtant excepter le cas où le donateur feroit une nouvelle libéralité avec charge de substitution, auquel cas le donataire acceptant la nouvelle libéralité, ne pourroit plus diviser les deux dispositions, ni renoncer à la seconde pour s'en tenir à la première.

Les enfans qui ne sont pas expressément appelés à la substitution, mais seulement mis dans la condition, sans être chargés de restituer à d'autres, ne sont en aucun cas regardés comme étant dans la disposition, encore qu'ils soient dans la condition en qualité de mâles, que la condition soit redoublée, que les grevés soient obligés de porter le nom & les armes de l'auteur de la substitution, & qu'il ait défendu de distraire la carte trébellianique, ou qu'il se trouve des conjectures tirées d'autres circonstances, telles que la noblesse & la coutume de la famille, ou les qualités & la valeur des biens substitués, ou autres pré-

ſomptions auxquelles on n'a aucun égard.

Les appelés à une ſubſtitution, dont le droit n'a pas été ouvert avant leurs décès, n'en tranſmettent point l'eſpérance à leurs enfans ou deſcendans, encore que la ſubſtitution ſoit faite en ligne directe par des aſcendans, & qu'il y ait d'autres ſubſtitués appelés à la même ſubſtitution après ceux qui ſeront décédés, & leurs enfans ou deſcendans.

La repréſentation n'a point lieu dans les ſubſtitutions, ſoit en directe ou en collatérale, & ſoit que les appelés le ſoient collectivement ou déſignés en particulier ſuivant l'ordre de leur parenté avec l'auteur de la ſubſtitution, à moins qu'il n'ait expreſſément ordonné que la repréſentation aura lieu, ou que la ſubſtitution ſera déférée ſuivant l'ordre des ſucceſſions légitimes.

Dans les ſubſtitutions où les filles ſont appelées à défaut de mâles, elles viennent dans l'ordre réglé par la ſubſtitution; & ſi cet ordre n'y eſt pas réglé, les plus proches du dernier poſſeſſeur des biens les recueillent à quelque degré de parenté qu'elles ſoient de l'auteur de la ſubſtitution, & encore qu'il y eût d'autres filles qui en fuſſent plus proches ou d'une branche aînée.

Dans les ſubſtitutions faites au cas que le grevé décède ſans enfans, ce cas ſera cenſé arrivé lorſqu'au jour du décès du grevé il n'y aura aucun enfant légitime & capable des effets civils, ſans qu'on ait égard à l'exiſtence des enfans naturels, même légitimés, ſi ce n'eſt p mariage ſubſéquent, ni à l'exiſtence des enfans morts civilement pour quelque cauſe que ce ſoit.

La ſubſtitution eſt ouverte par la mort civile du grevé.

La condition de ſe marier ſera cenſée avoir manqué, & celle de ne ſe point marier (dans le cas où elle peut être valable) ſera cenſée accomplie, lorſque la perſonne à qui la condition étoit impoſée aura fait profeſſion religieuſe.

Dans tout teſtament autre que le militaire, la caducité de l'inſtitution emporte celle de la ſubſtitution fidei-commiſſaire, ſi ce n'eſt qu'il y ait clauſe codicillaire.

La renonciation de l'héritier légataire ou donataire grevé ne peut nuire au ſubſtitué, lequel en ce cas prend la place du grevé; de même ſi le premier ſubſtitué renonce, le ſecond prend ſa place.

Celui qui eſt appelé à une ſubſtitution fidei-commiſſaire peut y renoncer lorſqu'elle eſt ouverte à ſon profit, ou même auparavant; mais en ce dernier cas la renonciation doit, à peine de nullité, être faite en minute devant Notaires avec le grevé ou avec le ſubſtitué appelé après celui qui renonce.

L'exhérédation prononcée par les peres ou les meres ne prive point les enfans déshérités des biens qu'ils doivent recueillir en vertu des ſubſtitutions faites par leurs aſcendans ou autres, à moins que l'auteur de la ſubſtitution ne l'eût ainſi ordonné, ou qu'ils ne fuſſent incapables de toute ſucceſſion aux termes de la loi.

Toutes ſubſtitutions par quelque acte qu'elles ſoient faites & en quelques termes qu'elles ſoient conçues ne s'étendent qu'à deux degrés, outre l'inſtitution, & ce conformément à l'Ordonnance d'Orléans;

celles qui ſont antérieures à cette Ordonnance s'étendent juſqu'à quatre degrés ſuivant l'Ordonnance de Moulins.

Dans les provinces où les ſubſtitutions avoient été étendues par l'uſage juſqu'à quatre degrés outre l'inſtitution, la reſtriction à deux degrés n'a lieu que depuis la publication de la nouvelle Ordonnance des ſubſtitutions. Il y a cependant encore quelques provinces où les ſubſtitutions n'ont point été reſtreintes à un certain nombre de degrés, & à l'uſage deſquelles il n'a pas encore été dérogé.

Les degrés de ſubſtitution ſe comptant par têtes & non par ſouches ou par génération, chaque perſonne qui recueille l'effet de la ſubſtitution eſt comptée pour un degré.

Le ſubſtitué n'eſt point ſaiſi de plein droit, & ne gagne les fruits que du jour de la délivrance conſentie à ſon profit, ou du jour de la demande.

La reſtitution anticipée du fideicommis ne peut nuire aux créanciers du grevé ni à ceux qui auroient acquis de lui.

En cas d'inſuffiſance des biens libres, les femmes ont une hypothèque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués tant pour le fonds ou capital de la dot que pour les fruits ou intérêts.

On obſerve la même choſe en faveur de la femme & des enfans tant pour le douaire que pour l'augment de dot ou autre gain de noces qui en tient lieu; & ſi le douaire ou autre gain eſt préfix, cette hypothèque n'a lieu que juſqu'à concurrence du coutumier ou légal.

La femme n'a point d'hypothèque ſubſidiaire ſur les biens ſubſtitués pour le préciput, les bagues & joyaux & autres libéralités ſemblables, ni pour ſon deuil.

Elle n'en a point non plus pour le remploi de ſes propres biens dotaux qui ont été aliénés de ſon conſentement, ni pour les dettes auxquelles elle s'eſt obligée volontairement.

La femme ne peut exercer ſon hypothèque ſubſidiaire contre les enfans d'un mariage antérieur au ſien, lorſque ce ſont eux qui recueillent la ſubſtitution.

Les diſpoſitions concernant l'hypothèque ſubſidiaire ont lieu, ſoit que la ſubſtitution ait été faite par un collatéral ou même par un étranger, pourvu que ce ſoit en faveur des enfans du grevé ou en faveur d'un autre en cas que le grevé décède ſans enfans.

Les adjudications par décret ne purgent point les ſubſtitutions publiées & enregiſtrées, encore que le ſubſtitué eût un droit ouvert avant le décret & même avant la ſaiſie réelle, & qu'il n'eût point formé d'oppoſition, ſi ce n'eſt que le décret fût pour dette de l'auteur de la ſubſtitution ou autres dettes antérieures.

Après le décès de celui qui a fait une ſubſtitution univerſelle ou particulière, il doit être procédé dans les formes ordinaires à l'inventaire des biens de la ſucceſſion, à la requête de l'héritier inſtitué ou légataire ou du légataire univerſel, & ce dans le temps de l'ordonnance; & s'il ne le fait, celui qui doit recueillir les biens ſubſtitués eſt tenu dans un mois après d'y faire procéder; & faute de ce, l'inventaire ſera fait à la requête du Procureur du Roi.

Il doit être fait par un Notaire royal, en preſence du premier ſubſ-

titué s'il eſt majeur, ou de ſon tuteur ou curateur s'il eſt mineur & interdit, ou du ſyndic ou adminiſtrateur, ſi la ſubſtitution eſt au profit d'une Egliſe, Hôpital ou Communauté.

On doit procéder à la vente des meubles par affiches & enchères.

L'emploi des deniers doit être fait d'abord au payement des dettes, & le ſurplus en fonds de terre, maiſons, rentes foncières qu'conſtituées.

Toutes ſubſtitutions fidéi-commiſſaires faites entre vifs ou à cauſe de mort, doivent être publiées en jugement, l'audience tenant, & enregiſtrées au Greffe du Siége où la publication en eſt faite, & ce à la diligence du grevé de ſubſtitution.

La publication & l'enregiſtrement des ſubſtitutions doivent être faits au Siége royal reſſortiſſant nuement au Parlement ou Conſeil ſupérieur dans l'étendue ou le reſſort duquel l'auteur de la ſubſtitution avoit ſon domicile au jour de l'acte qui la contient, ou au jour de ſon décès, ſi c'eſt par une diſpoſition à cauſe de mort, & auſſi dans les Siéges de la même qualité où les biens ſubſtitués ſeront ſitués.

Si ce ſont des rentes ſur le Roi, ſur les villes, états, ou ſur les charges ou biens des offices, la publication & l'enregiſtrement ſe font dans les Siéges de la même qualité, tant du lieu où les rentes ſe payent, ou dans lequel ſe fait l'exercice de ces offices, que du lieu du domicile de l'auteur de la ſubſtitution.

Les actes d'emploi doivent auſſi être publiés & regiſtrés au Siége royal du lieu où ſont les biens.

La publication & l'enregiſtrement doivent être faits dans ſix mois à compter de l'acte, s'il eſt entre-vifs, & du jour du décès, ſi c'eſt une diſpoſition à cauſe de mort.

La *ſubſtitution* étant duement publiée & regiſtrée, a effet même contre les créanciers & tiers acquéreurs du jour de ſa date, ou du jour du décès, ſi la ſubſtitution eſt faite par acte à cauſe de mort.

On peut cependant faire publier & enregiſtrer les ſubſtitutions après les ſix mois; mais en ce cas elles n'ont effet contre les créanciers & tiers acquéreurs que du jour de l'enregiſtrement.

Le défaut de publication & d'enregiſtrement ne peut être ſuppléé par aucun autre acte, ni aucune circonſtance, & peut être oppoſé à toutes ſortes de perſonnes, même aux mineurs, Egliſes, Communautés, & ſauf le recours de ceux-ci contre leurs tuteurs & autres adminiſtrateurs.

Les donataires, héritiers, légataires de celui qui a fait la ſubſtitution, ni les donataires, héritiers & légataires de ceux-ci ne peuvent oppoſer aux ſubſtitués le défaut de publication & d'enregiſtrement de la ſubſtitution.

Le grevé ou celui qui prend ſa place, ne peut ſe mettre en poſſeſſion des biens, qu'en vertu d'une ordonnance du Juge royal.

Toutes conteſtations concernant les *ſubſtitutions* fidei-commiſſaires, doivent être portées au Siége royal reſſortiſſant nuement au Parlement ou Conſeil ſupérieur.

SUBSTITUTION DIRECTE, ſe dit de celle qui fait paſſer les biens, droits & actions immédiatement, & comme des mains du teſtateur en celles du ſubſtitué, ſans que le premier ait recueilli. On en compte de trois ſortes, la vulgaire ou commune, la pupillaire & l'exemplaire, ou

quaſi-pupillaire : elle eſt oppoſée à la ſubſtitution fidéi-commiſſaire, qui ne tranſmet les biens au ſubſtitué que par l'entremiſe & les mains de l'héritier inſtitué.

SUBSTITUTION EXEMPLAIRE, ou JUSTINIENNE, ou QUASI-PUPILLAIRE, ſe dit de celle qui ſe fait par le père & la mère à un enfant qui eſt en fureur ou démence, au cas qu'il ne revienne point en ſon bon ſens.

On l'appelle *juſtinienne*, parcequ'elle a été introduite par Juſtinien en la loi *humanitatis*, *cod. de impuberum & aliis ſubſtitut.*

On lui donne auſſi le nom de *quaſi-pupillaire*, parcequ'elle a été introduite à l'inſtar de la ſubſtitution pupillaire.

Comme elle eſt fondée ſur un motif d'humanité, la mère peut auſſi bien que le père faire une telle ſubſtitution.

Elle comprend tous les biens qui peuvent advenir à l'enfant, tant qu'il eſt en démence.

Lorſque l'enfant qui eſt furieux ou en démence a des enfans ou des frères & ſœurs, le père doit les lui ſubſtituer ou du moins l'un d'entr'eux, & non pas un étranger.

Cette ſubſtitution n'a lieu qu'en pays de droit écrit.

SUBSTITUTION PUPILLAIRE, ſe dit de celle que le teſtateur fait pour ſon enfant impubère, au cas que cet enfant décède avant d'être parvenu à l'âge où l'on peut teſter ; c'eſt une extenſion de la puiſſance paternelle ; c'eſt pourquoi elle n'a lieu qu'en pays de droit écrit, & ne peut être faite que par le pere ayant ſon enfant en ſa puiſſance ; il ne peut étendre cette ſubſtitution au-delà de la puberté. Il peut ſubſtituer ainſi à l'un de ſes enfans, ſans le faire à l'égard des autres.

Cette ſubſtitution eſt expreſſe ou tacite ; expreſſe lorſqu'elle eſt écrite ; la tacite a lieu en vertu de la loi ; lorſque le pere a fait une ſubſtitution vulgaire à ſon fils, on préſume qu'il a auſſi eu intention de lui ſubſtituer le même héritier, au cas que cet enfant décède avant l'âge de puberté.

SUBSTITUTION CONTRACTUELLE, ſe dit de celle qui eſt faite par contrat entre-vifs, à la différence des autres ſubſtitutions qui ſont faites par teſtament ou codicile ; la ſubſtitution directe ne peut pourtant, en général, ſe faire par teſtament ; mais comme les contrats de mariage ſont ſuſceptibles de toutes ſortes de clauſes, on peut auſſi faire toutes ſortes de ſubſtitutions, ſoit directes ou fidei-commiſſaires.

SUBTERFUGE ; ſubſtantif maſculin. *Effugium.* Fuite & échappatoire en matière de chicane, d'affaires ou de diſpute. *Il uſe de mille ſubterfuges pour éluder la difficulté.*

SUBTIL, ILE ; adjectif. *Subtilis.* Délié, fin, menu. Il eſt oppoſé à groſſier, à épais. En ce ſens, il ne ſe dit guère que dans les phraſes ſuivantes, *matière ſubtile. Air ſubtil. Sang ſubtil. Trait de plume, trait de pinceau fort ſubtil. On a fait évaporer ce qu'il y avoit de plus ſubtil. Les Carteſiens prennent pour leur premier élément une matière ſubtile qu'ils ſuppoſent ſi exceſſivement fine, qu'elle pénètre les plus petits pores du verre & des autres corps ſolides.*

SUBTIL, ſe dit auſſi de certaines choſes qui ſont de nature à pénétrer, à s'inſinuer promptement. *Venin ſubtil. Le vif argent eſt fort ſubtil.*

On le dit figurément des ſens. Ainſi on dit, qu'*un homme a la*

vue ſubtile, l'œil ſubtil, l'ouïe ſubtile, l'oreille ſubtile; pour dire, qu'il voit & qu'il entend aiſément ce que la plupart des autres hommes ne voyent & n'entendent qu'avec peine.

SUBTIL, ſignifie auſſi figurément, qui eſt adroit à faire des tours de main, ſans qu'on puiſſe s'appercevoir de la manière dont il les fait. *C'eſt un fripon ſubtil. Un ſubtil eſcamoteur. Quand il joue aux cartes, il faut s'en défier, il a la main ſubtile.* On dit à peu près dans ce même ſens, que *le renard eſt un animal fort ſubtil*; que *le chat, le ſinge eſt fort ſubtil.* On dit de même, qu'*un tour de main eſt ſubtil*; pour dire, qu'il eſt fait avec beaucoup d'adreſſe.

SUBTIL, ſe dit encore en parlant de l'adreſſe de l'eſprit en certaines choſes. *Scot eſt appelé le Docteur ſubtil. Une penſée ſubtile. Un raiſonnement ſubtil.*

Voyez DÉLIÉ, pour les différences relatives qui en diſtinguent *ſubtil*, &c.

SUBTILEMENT; adverbe. D'une manière ſubtile & adroite. *Il vola ſubtilement cette tabatière. Il ſe cacha ſubtilement derrière un rideau. Raiſonner ſubtilement.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève, & la dernière moyenne.

SUBTILISATION; ſubſtantif féminin & terme de Chimie. Action de ſubtiliſer certaines liqueurs par le moyen du feu. *La ſubtiliſation des ſucs des plantes.*

SUBTILISÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUBTILISER.

SUBTILISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Acuere.* Rendre ſubtil, délié, pénétrant. *Cela ſubtiliſe le ſang.*

SUBTILISER, eſt auſſi verbe neutre; & ſignifie, raffiner, chercher beaucoup de fineſſe dans une queſtion, dans une affaire. *Pour être heureux, il ne faut pas tant ſubtiliſer ſes plaiſirs. Il eſt dangereux de trop ſubtiliſer en matière de religion.*

SUBTILITÉ; ſubſtantif féminin. *Subtilitas.* Qualité de ce qui eſt ſubtil ou de celui qui eſt ſubtil. *La ſubtilité du poiſon. La ſubtilité de l'air. La ſubtilité d'un eſcamoteur. La ſubtilité de l'argument. Une grande ſubtilité de main. La plupart des diſtinctions de l'école ne ſont que de vaines ſubtilités.*

SUBVENIR; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme SOUTENIR. *Subvenire.* Secourir, ſoulager. Il s'emploie avec les prépoſitions *à*, *au* ou *aux*. *On doit ſubvenir aux beſoins des pauvres. La vraie charité ne manque pas de ſubvenir à l'indigent.*

SUBVENIR, ſignifie auſſi, pourvoir, ſuffire. *Il lui ſera difficile de ſubvenir à la nourriture de tant de monde. Je ne ſaurois ſubvenir à tout.*

Les temps compoſés ſe forment avec l'auxiliaire *avoir*. *Il a ſubvenu, elle auroit ſubvenu aux beſoins de ſa famille.*

SUBVENTION; ſubſtantif féminin. *Subventio.* Secours d'argent, eſpèce de ſubſide. *La province n'eſt pas en état de payer cette ſubvention.*

SUBVERSION; ſubſtantif féminin. *Subverſio.* Renverſement. Son plus grand uſage eſt au figuré. *Le luxe a toujours été une des principales cauſes de la ſubverſion des Empires.*

SUBVERTI, IE; participe paſſif. *Voyez* SUBVERTIR.

SUBVERTIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Subvertere.* Renverſer

Renverſer. Son plus grand uſage eſt au figuré. *Subvertir les dogmes de la religion. Subvertir les principes du Gouvernement.*

SUBURBICAIRE; adjectif des deux genres. Il s'eſt dit d'abord des provinces d'Italie qui compoſoient le Diocèſe de Rome. On en a compté enſuite juſqu'à dix. Quelques Auteurs ont prétendu qu'il ne falloit entendre par ce mot, que les quatre provinces voiſines de Rome; mais l'opinion la plus certaine eſt, que les dix provinces nommées ſuburbicaires, comprenoient l'Italie depuis le Pô, avec les îles de Sicile, de Corſe & de Sardaigne.

SUC; ſubſtantif maſculin. Liqueur qui s'exprime ou ſe tire de la viande, des plantes, des herbes, des légumes, des fleurs, *&c.* & qui contient ce qu'elles ont de plus ſubſtantiel.

En Pharmacie, on tire le ſuc des végétaux par inciſion ou par expreſſion. Celui qui ſe tire par inciſion eſt meilleur que l'autre, parceque la preſſe fait couler beaucoup de parties terreſtres avec la liqueur.

Pour avoir cette eſpèce de ſucs, on fait des taillades à la plante ou à ſa racine. Il ſort peu-à-peu par ces ouvertures un humeur qu'on fait évaporer au ſoleil, ou à une chaleur très lente: c'eſt de cette manière qu'on prépare l'aloës ſuccotrin & le ſang-dragon.

Les ſucs ſe tirent par expreſſion en pilant la plante, ſes feuilles ou ſa racine dans un mortier; & l'exprimant fortement, il en ſort une liqueur qu'on peut faire épaiſſir par la chaleur du ſoleil, ou par le feu: c'eſt ainſi que l'on prépare l'aloës caballin, le méconium, que nous appelons *opium*, *l'acacia*, *l'hypociſte*, *l'élaterium*.

On tire plus de ſuc de la plante, ſi avant de l'exprimer, on la laiſſe en digeſtion pendant quelques heures.

Pluſieurs plantes ſont naturellement ſi peu ſucculentes, qu'on doit les arroſer dequelque liqueur appropriée, lorſqu'on veut en tirer le ſuc: telles ſont la petite centaurée, la verge d'or, l'armoiſe, l'Euphraiſe & pluſieurs racines.

Lorſqu'on veut garder les ſucs en liqueur, on les dépure, ſoit en les faiſant bouillir, ſoit en les coulant, ſoit en les laiſſant repoſer un jour ou deux au ſoleil, & en les ſéparant enſuite de leur ſédiment, on en remplira des bouteilles; on y ajoutera de l'huile d'amandes douces à la hauteur de deux doigts, cela empêche l'action de l'air qui y occaſionneroit la fermentation & la corruption.

Suc, ſe dit auſſi de certaines liqueurs qui ſe trouvent dans les corps des animaux; ainſi,

Le ſuc nerveux eſt une liqueur qui ſuivant quelques Médecins, ſe trouve dans les nerfs, d'où elle a tiré ſon nom.

Cliſſon, Vharton & Willis ſont les premiers qui aient parlé du ſuc nerveux. Ils croient qu'il ſert de véhicule aux eſprits animaux, dont il empêche la trop grande diſſipation, & que les parties du corps en ſont nourries. Mais la plupart des Médecins modernes nient l'exiſtence de ce ſuc.

Le ſuc pancréatique eſt une liqueur qui ſe ſépare dans les glandes du pancréas.

Le ſuc gaſtrique eſt une humeur ainſi nommée à cauſe qu'elle ſe ſé-

pare dans l'eſtomac ou ventricule : elle ſert à la digeſtion.

Le ſuc nourricier eſt la matière des parties du corps : il eſt différent ſelon la qualité, la ſéchereſſe des fibres & des humeurs. Dans les goutteux, il eſt goutteux ; dans les écrouelleux, il eſt écrouelleux ; dans les vérolés, il eſt vérolique ; dans les ſcorbutiques, il eſt ſcorbutique ; dans les galeux & dartreux, il eſt empreint d'un virus analogue à ces maladies : cela poſé, c'eſt la dépravation des ſucs qui produit la cacochimie, la conſomption & toutes les maladies lentes : il n'y a pas de remède dans aucun des vices qui en proviennent ſans changer auparavant la qualité vicieuſe du ſuc nourricier. Et comme celle-ci eſt occaſionnée par l'acrimonie de la lymphe, le vice des digeſtions & des ſécrétions, il faut, avant toutes choſes, penſer à remédier à toutes ces cauſes ; ainſi la cure thérapeutique de la dépravation du ſuc nourricier conſiſte à changer les fonctions naturelles animales & vitales, s'il eſt poſſible.

Suc, ſe dit encore de certaines matieres liquides qui ſe trouvent dans la terre. *L'alun, le ſoufre, ſelon les Naturaliſtes, ſont des ſucs congelés.*

Suc, ſe dit figurément de ce qu'il y a de bon, de ce qu'il y a de ſubſtantiel dans un livre. *Il a extrait tout le ſuc de cet ouvrage.*

On prononce *ſuk*.

SUCCÉDANÉE ; adjectif & terme de Pharmacie. Il ſe dit d'un remède qu'on ſubſtitue à un autre qui avoit été preſcrit d'abord, lorſqu'on ne peut pas ſe procurer les drogues néceſſaires pour la compoſition de cet autre.

SUCCÉDER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Succedere.* Venir après, prendre la place de... Il s'emploie avec la prépoſition *à*. *La pluie a ſuccédé au vent. Le beau temps ſuccéda à l'orage. Les ſiècles, les années, les jours ſe ſuccèdent les uns aux autres. L'hiver ſuccède à l'automne. Les fruits ſuccèdent aux fleurs.*

On dit auſſi *ſuccéder à quelqu'un* ; pour dire, poſſéder après lui une charge, un emploi, une dignité, un bénéfice. *Il ſuccéda à ſon frere dans la charge d'Avocat du Roi.*

On dit, *ſuccéder à un Royaume, ſuccéder à l'Empire, ſuccéder à la Couronne* ; pour dire, parvenir à un Royaume, parvenir à l'Empire, à la Couronne après un autre.

On dit auſſi *ſuccéder* ; pour dire, recueillir l'hérédité d'une perſonne par droit de parenté. *Un enfant a droit de ſuccéder à ſon père. Il ſuccéda à ſon oncle* ab inteſtat. *Ceux qui ſont morts civilement ſont incapables de ſuccéder.*

On dit figurément & familierement d'un homme vif & alerte pour ſes intérêts, qu'*il eſt habile à ſuccéder.*

SUCCÉDER, ſignifie auſſi réuſſir. *Tout lui ſuccède à ſouhait.*

On prononce *ſukſéder*.

SUCCÈS ; ſubſtantif maſculin. *Exitus.* Ce qui arrive à quelqu'un de conforme ou de contraire au but qu'il ſe propoſoit dans un deſſein qu'il avoit formé. *L'heureux ſuccès d'une entrepriſe ne dépend pas toujours de la prudence. Quel a été le ſuccès de cette affaire ? Dans les bons ou les mauvais ſuccès, ne vous laiſſez aller ni à une joie, ni à une triſteſſe immodérée.*

Il faut remarquer que *ſuccès* mis abſolument, ſe prend d'ordinaire

en bonne part. *Cette tragédie a eu du ſuccès.*

L'inexpérience indocile
Du compagnon de Paul Emile
Fit tout le ſuccès d'Annibal.

La premiere ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

On prononce *ſukſais.*

SUCCESSEUR ; ſubſtantif maſculin. *Succeſſor.* Celui qui ſuccède & entre en la place d'un autre dans ſes biens, dans une dignité, dans une charge, dans un emploi. *Auſſi-tôt que le Pape fut mort, les Cardinaux s'aſſemblèrent pour élir un ſucceſſeur au trône pontifical. Les ſucceſſeurs abrogent ſouvent les lois de leurs prédéceſſeurs. Le Dauphin de France eſt reconnu pour le futur ſucceſſeur à la Couronne. L'héritier d'un défunt eſt ſon ſucceſſeur à titre univerſel. Ariſtote fut un digne ſucceſſeur de Platon.*

On prononce *ſukſeſſeur.*

SUCCESSIF, IVE ; adjectif. Il ſe dit de certaines choſes dont les parties n'exiſtent point encore enſemble, mais ſe ſuccèdent les unes aux autres ſans interruption ; & dans cette acception, ſon plus grand uſage eſt dans cette phraſe, *mouvement ſucceſſif.*

On dit encore, *l'ordre ſucceſſif des nuits & des jours ;* pour dire, l'ordre dans lequel les nuits & les jours ſe ſuccèdent.

Il ſe dit encore de certaines choſes qui ſe ſuivent de près, & qui arrivent à peu d'intervalle l'une de l'autre. *Après la découverte des lunettes & des téleſcopes, on a fait dans l'aſtronomie pluſieurs progrès ſucceſſifs. Il lui écrivit trois lettres ſucceſſives pour l'engager à partir. La citadelle ne fut priſe qu'après pluſieurs attaques ſucceſſives.*

On apelle en termes de Juriſprudence, *droits ſucceſſifs*, les droits qu'on a à une ſucceſſion, à une hérédité.

On prononce *ſukſeſſif.*

SUCCESSION ; ſubſtantif féminin. *Succeſſio.* Hérédité, les biens, les effets qu'une perſonne laiſſe en mourant.

Toute perſonne eſt habile à recueillir une ſucceſſion à laquelle elle eſt appelée par la loi ou par la diſpoſition de l'homme, à moins qu'il n'y ait dans l'héritier quelque cauſe d'incapacité d'hériter.

La ſucceſſion ne comprend pas toujours tous les biens dont jouiſſoit le défunt, mais ſeulement ceux qu'il a pu tranſmettre à ſes héritiers.

Il ſe trouve quelquefois dans une ſucceſſion plus de dettes & de charges, que de biens.

Une ſucceſſion peut même être ſans biens, ſoit qu'ils ſe trouvent abſorbés par les dettes, ſoit que le défunt n'en ait laiſſé aucun ; c'eſt à l'héritier à voir s'il lui convient d'accepter la ſucceſſion, & s'il eſpère y trouver quelque bénéfice préſent ou à venir.

Les charges des ſucceſſions ſont de trois ſortes ; la premiere, de celles qui ſont dues indépendamment de la volonté du défunt ; comme ſes dettes paſſives, la reſtitution d'un bien dont il n'avoit que l'uſufruit ; la ſeconde, de celles qu'il peut avoir impoſées ſur ſes biens, comme les legs ; & la troiſième, de celles qui peuvent ſubvenir après ſa mort, telles que les frais funéraires.

Voyez d'ailleurs les mots HÉRÉDITÉ & HÉRITIER.

SUCCESSION AB INTESTAT, ſe dit de celle qui eſt déférée par la loi, lorſ-

que le défunt eſt mort *inteſtat*, c'eſt-à-dire, ſans avoir diſpoſé de ſes biens par teſtament ou autre diſpoſition à cauſe de mort.

Succession bénéficiaire, ou par bénéfice d'inventaire, ſe dit de celle que l'héritier n'accepte que ſous le bénéfice d'inventaire, c'eſt-à-dire ſous condition de n'être point tenu des dettes au-delà du contenu en l'inventaire. *Voyez* Inventaire.

Succession directe, ſe dit de celle qui paſſe en droite ligne, du défunt à ſon héritier, comme du pere au fils ou petit-fils, ou autre deſcendant, ou du fils au petit-fils, au pere ou aïeul, ou autre aſcendant.

Cette ſucceſſion eſt une mutation qui peut donner lieu aux droits ſeigneuriaux, tels que ceux de relief ou de rachat dans quelques coutumes; mais dans le plus grand nombre, les héritiers en ligne directe en ſont exempts; ils ſont auſſi exempts du droit de centième denier dans tout le Royaume.

Par l'article 25 de l'Edit du mois de Décembre 1703, les ſucceſſeurs en ligne directe, dans les coutumes où ils étoient tenus de payer des droits aux Seigneurs, lors des mutations au même titre, furent aſſujettis à payer la moitié du droit de centième denier des biens immeubles qu'ils recueilleroient, afin que l'enregiſtrement de leurs déclarations ſervît à procurer les connoiſſances néceſſaires auxdits Seigneurs & aux Fermiers des Domaines du Roi, pour la conſervation de leurs droits. Cette diſpoſition fut confirmée par l'article 16 de la Déclaration du Roi, du 19 Juillet 1704.

Mais par Edit du mois d'Août 1706, les biens immeubles échus à titre ſucceſſif, en ligne directe, ont été diſpenſés de ce droit.

La ſucceſſion ouverte en ligne directe, peut devenir une ſucceſſion collatérale, ſi en conſéquence de la rénonciation des enfans, elle eſt acceptée par des parens collatéraux.

Le droit de franc-fief eſt dû pour la mutation en ligne directe, comme pour toute autre mutation, lorſqu'il y a lieu de l'exiger, relativement à la nature des biens & à la qualité du nouveau poſſeſſeur.

Succession collatérale, ſe dit de celle qui paſſe du défunt à un héritier collatéral, c'eſt-à-dire qui n'eſt ni de ſes aſcendans ni de ſes deſcendans, comme un oncle, un neveu, un couſin.

Les nouveaux poſſeſſeurs de biens immeubles à titre ſucceſſif en ligne collatérale, ſoit *ab inteſtat*, ſoit par teſtament, ſoit auſſi qu'ils ayent accepté les ſucceſſions purement & ſimplement, ou ſous bénéfice d'inventaire, ſont aſſujettis à faire leurs déclarations détaillées & circonſtanciées deſdits biens ſur le regiſtre de chacun des Bureaux de leur ſituation, dans ſix mois, du jour de l'ouverture des ſucceſſions; ils ſont tenus de communiquer les titres de propriété, les baux actuels & autres titres juſtificatifs de la valeur, ou de déclarer qu'ils n'en ont aucun; & ils doivent payer le droit de centieme denier de la valeur entière de tous les immeubles réels dépendans de la ſucceſſion, de quelque nature qu'ils ſoient, ſans aucune diſtraction, ſi ce n'eſt ſeulement des rentes foncières non rachetables dont les biens ſont chargés, en juſtifiant qu'elles exiſtent & qu'elles ſont véritablement foncières & non rachetables; faute d'y ſatisfaire dans le délai de ſix mois, ils encourent la peine du triple droit; & en cas qu'il ſoit omis quelques biens dans les

déclarations, ou que ceux qui y ſont compris ſoient évalués au-deſſous de leur valeur, les réglemens prononcent une amende de 300 liv., outre le ſupplément du droit, & le triple du même droit contre ceux qui ont fait ces déclarations.

L'enregiſtrement de la déclaration des héritiers collatéraux eſt une inſinuation de la mutation de propriété qui s'eſt effectuée en leur faveur, par la mort naturelle ou civile de la perſonne de la ſucceſſion de laquelle il s'agit.

SUCCESSION DES PROPRES, ſe dit de celle qui comprend les propres ou biens anciens & patrimoniaux du défunt; on la diſtingue de la ſucceſſion des meubles & acquêts, parceque celle-ci appartient au plus proche parent, au lieu que la ſucceſſion des propres paternels & maternels appartient à l'héritier qui eſt le plus proche du côté où les propres ſont échus au défunt.

SUCCESSION MOBILIAIRE, ſe dit de celle qui comprend le mobilier du défunt; on comprend cependant quelquefois auſſi ſous ce terme *ſucceſſion*, des acquêts, parcequ'elle ſuit communément le même ſort que celle des meubles; mais il faut conſulter là-deſſus chaque coutume, cette matière étant réglée diverſement.

SUCCESSION IMMOBILIAIRE, ſe dit de celle qui comprend les immeubles du défunt, tels que les maiſons, terres, rentes, offices & droits réels; on diſtingue quelquefois la ſucceſſion immobiliaire de la ſucceſſion mobiliaire, parceque dans certaines coutumes, l'héritier des meubles & celui des immeubles ne ſont pas toujours le même: en quelques lieux la ſucceſſion mobiliaire doit acquitter l'immobiliaire des dettes.

SUCCESSION *UNDE VIR ET UXOR*, ainſi appelée parcequ'elle a lieu en vertu de l'Edit, *undè vir & uxor*, eſt une ſucceſſion particuliere introduite originairement par le droit romain; & obſervée préſentement par tout le Royaume, en vertu de laquelle le ſurvivant des conjoints par mariage, ſuccède au prédécédé à l'excluſion du fiſc.

Pour que cette ſucceſſion ait lieu, il faut que le prédécédé n'ait laiſſé ni deſcendans ni aſcendans, ni collatéraux capables de lui ſuccéder.

Cette ſucceſſion a lieu non ſeulement en cas de deshérence, mais auſſi quand le prédécédé eſt bâtard ou aubain, même naturaliſé, s'il ne laiſſe aucun héritier.

Cet uſage eſt fondé ſur ce que le fiſc ſuccède toujours le dernier, *fiſcus poſt omnes*; il ne ſuccède point tant qu'il y a quelque autre perſonne qui a quelque titre pour lui être préféré.

SUCCESSION, ſe dit auſſi d'une ſuite de pluſieurs perſonnes d'une même maiſon, qui ont ſuccédé les unes aux autres. *Dans la Maiſon de France il y a une ſucceſſion de Rois de mâle en mâle, non interrompue depuis plus de ſept cens ans.*

SUCCESSION, ſe dit encore en parlant du temps; ainſi on dit, *il n'eſt rien arrivé de ſemblable dans toute la ſucceſſion des temps, dans toute la ſucceſſion des ſiecles.*

On dit, *par ſucceſſion de temps*, pour dire, par une longue ſuite de temps.

Prononcez *ſukſeſſion.*

SUCCESSIVEMENT; adverbe. L'un après l'autre. *Ces malheurs arrivèrent ſucceſſivement.*

On prononce *ſukſeſſivemant.*

SUCCIN; ſubſtantif maſculin. C'eſt

la même choſe que le karabé ou l'ambre jaune. *Voyez* KARABÉ.

On prononce *ſukſin*.

SUCCINCT, INCTE ; adjectif. Court, bref. Il eſt oppoſé à prolixe, & ne ſe dit proprement que du diſcours. *Un détail ſuccinct. Un mémoire ſuccinct. Une relation ſuccincte.*

Il ſe dit auſſi des perſonnes par rapport au diſcours. *Il a été ſuccinct dans ſon récit.*

On dit figurément & par plaiſanterie, qu'*un repas eſt ſuccinct*, qu'*on a fait un repas fort ſuccinct* ; pour dire, un repas léger & où il y avoit peu à manger.

On prononce *ſukſint*.

Différences relatives entre *bref*, *court*, *ſuccinct*.

Bref ne ſe dit qu'à l'égard de la durée ; le temps ſeul eſt *bref*. *Court* ſe dit à l'égard de la durée & de l'étendue ; la matière & le temps ſont *courts*. *Succinct* ne ſe dit que par rapport à l'expreſſion ; le diſcours ſeulement eſt *ſuccinct*.

On prolonge le *bref*. On allonge le *court*. On étend le *ſuccinct*. Le *long* eſt l'oppoſé des deux premiers ; & le *diffus* l'eſt du dernier.

Des jours qui paroiſſent longs & ennuyeux, forment néanmoins un temps qui paroit toujours très-*bref* au moment qu'il paſſe. Il importe peu à l'homme que ſa vie ſoit *longue* ou *courte* ; mais il lui importe beaucoup que tous les inſtans, s'il eſt poſſible, en ſoient gracieux. L'habit *long* aide le maintien extérieur à figurer gravement ; mais l'habit *court* eſt plus commode & n'ôte rien à la gravité de l'eſprit & de la conduite.

L'Orateur doit être *ſuccinct* ou *diffus*, ſelon le ſujet qu'il traite & l'occaſion où il parle.

SUCCINCTEMENT ; adverbe. *Breviter*. D'une manière ſuccincte, en peu de mots. *Il y a des matières qu'un Auteur ne doit traiter que ſuccinctement. Je vais vous conter ſuccinctement ce qui s'eſt paſſé.*

On dit familièrement, *déjeûner*, *dîner*, *ſouper ſuccinctement* ; pour dire, déjeûner, dîner, ſouper légèrement.

On prononce *ſukſintemant*.

SUCCION ; ſubſtantif féminin & terme de Phyſique. Action de ſucer ou d'attirer un fluide, comme l'air, l'eau, *&c.* par la bouche & les poumons. On ſuce l'air par la bouche, au moyen des muſcles du thorax & de l'abdomen. Ainſi l'air qui y eſt renfermé, eſt raréfié & ceſſe d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conſéquent preſſé par l'atmoſphère, eſt pouſſé dans la bouche & les narines.

On ſuce l'air avec un tuyau de même qu'avec la bouche ſeule ; c'eſt la même choſe que ſi la bouche étoit alongée de la longueur du tuyau.

La ſuccion des liqueurs plus peſantes que l'air ſe fait de la même manière ; par exemple, quand on ſe couche par terre pour boire à une ſource, *&c.* on applique les lèvres préciſément ſur la ſurface de l'eau, & on les place de façon à empêcher l'air de s'y inſinuer : enſuite on élargit la cavité de l'abdomen, *&c.* & l'air qui preſſe ſur la ſurface de l'eau hors de la circonférence de la bouche, étant plus peſant que celui qui preſſe la ſurface de l'eau occupée par la circonférence de la bouche, l'eau eſt obligée de monter par le même principe qui la fait monter dans une pompe.

Quand on ſuce une liqueur pe-

ſante comme l'eau, à travers un tube, plus le tube eſt long, plus on a de peine à ſucer; & la groſſeur & le diamètre du tube augmentent encore la difficulté : la raiſon de cela eſt fondée ſur les principes d'hydroſtatique.

En effet, ſi l'on veut ſucer une liqueur par exemple avec un tuyau d'un pied de long, il faut que l'air extérieur ait aſſez de force pour porter par ſa preſſion la liqueur à la bouche, & par conſéquent pour ſoutenir cette liqueur à la hauteur d'un pied; & plus le tube eſt gros, plus la quantité de la liqueur que l'air doit ſoutenir eſt grande; c'eſt pourquoi plus le tube eſt long & gros, plus il faut que la preſſion de l'air extérieur ſurpaſſe celle de l'air qui eſt dilaté dans les poumons, & comme la preſſion de l'air extérieur eſt toujours la même à très-peu de choſe près, il faut donc que l'air des poumons ait d'autant moins de force que le tube eſt plus long & plus gros, c'eſt-à-dire, que l'inſpiration ou la dilatation de l'air, doit être d'autant plus grande, & par conſéquent la ſuccion plus difficile.

De ce que nous venons de dire il paroît évidemment que ce que nous appelons *ſuccion*, ne ſe fait pas par quelque faculté active qui réſide dans la bouche, le poumon, *&c.* mais par la ſeule impulſion & par la preſſion de l'atmoſphère.

SUCCISE; *voyez* SCABIEUSE DES BOIS.

SUCCOMBER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Succumbere.* Être accablé ſous un fardeau que l'on porte. *Le crocheteur étoit ſi chargé, qu'il ſuccomba ſous le faix. Les chevaux étoient près de ſuccomber ſous le poids.*

On dit, *ſuccomber ſous le faix des affaires, ſuccomber ſous le travail;* pour dire, être tellement accablé d'affaires & de travail, qu'on ne peut plus y réſiſter. On dit auſſi, *ſuccomber à la douleur, ſuccomber à la tentation, ſuccomber à la fatigue;* pour dire, ſe laiſſer vaincre à la douleur, ſe laiſſer aller à la tentation, être accablé de fatigue.

SUCCOMBER, ſignifie figurément avoir du déſavantage en quelque choſe qu'on entreprend contre quelqu'un. *Si vous attaquez cet homme, ſon crédit vous fera ſuccomber. Il ne faut pas qu'il entreprenne ce procès, car il y ſuccomberoit.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin ont la pénultième ſyllabe longue.

On prononce *ſukonber.*

SUCCUBE; ſubſtantif maſculin. Sorte de démon qui ſuivant l'opinion populaire prend la forme d'une femme pour avoir la compagnie charnelle d'un homme.

SUCCUIR; ville d'Aſie dans la grande Tartarie, au Royaume de Tangut. Il croît aux environs de la rhubarbe eſtimée dont les habitans font un bon commerce.

SUCCULENT, ENTE; adjectif. *Succoſus.* Qui a bien du ſuc & qui eſt fort nourriſſant. Il ne ſe dit que des alimens. *Potage ſucculent. Viande ſucculente.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième moyenne au ſingulier maſculin; mais celle-ci eſt longue au pluriel & au féminin,

qui a une quatrième ſyllabe très-brève.

On prononce *ſukulant.*

SUCCURSALE; adjectif féminin. On appelle *Egliſe ſuccurſale*, une Egliſe qui ſert d'aide à une Paroiſſe. On dit auſſi ſubſtantivement *une Succurſale.*

Les Succurſales ne ſont point des titres de bénéfice particuliers; elles ne forment ordinairement qu'un ſeul & même titre avec la Cure dont elles dépendent; cependant cela n'eſt point général. Un acte de notoriété donné par les Officiers de la Gouvernance de Béthune atteſte qu'en Artois il arrive ſouvent que *deux Paroiſſes & Territoires diſtincts & ſéparés ſont conférés & régis par un même Curé ſous les deux titres; ſavoir, celui de la Paroiſſe où il réſide, & le ſecond ſous le nom de Succurſale; & que les Seigneurs des Paroiſſes dénommées Succurſales ſont reconnus pour Seigneurs de Paroiſſe, & convoqués en cette qualité aux Aſſemblées générales des Etats de la Province.*

Il y a des Succurſales qui ſont deſſervies par le Curé même, qui en ce cas célèbre la Meſſe dans deux Egliſes les jours des Dimanches & des Fêtes; d'autres ſont deſſervies par des Vicaires amovibles, ſuivant que l'Evêque l'ordonne.

Les offrandes & droits curiaux appartiennent aux Curés dans les Succurſales, & non aux Prêtres qui les deſſervent.

Il doit y avoir des fonts baptiſmaux dans les Egliſes ſuccurſales, & les ſaintes huiles y doivent être gardées, parceque c'eſt principalement à cauſe des enfans nouveaux nés & des perſonnes malades que les Succurſales ſont établies.

L'opinion commune eſt qu'il en doit être des Egliſes ſuccurſales comme des Egliſes paroiſſiales, relativement aux réparations, c'eſt-à-dire que les habitans doivent entretenir la nef, & les gros décimateurs le chœur, le cancel, fournir les ornemens, *&c.*

SUCÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUCER.

SUCER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Sugere.* Tirer quelque liqueur ou quelque ſuc avec les lèvres. Il ſe dit également de la liqueur qu'on attire & du corps dont on attire la liqueur. *L'enfant à la mamelle ſuce le lait de ſa nourrice. Sucer du ſucre d'orge. Les femmes & les mères des Germains ſuçoient les plaies de leurs maris & de leurs enfans pour les guérir. Les abeilles ſucent les fleurs.*

On dit figurément d'un homme qui a de bonne heure été imbu d'une bonne ou d'une mauvaiſe doctrine, ou qui a contracté de bonne heure quelque habitude que ce ſoit, qu'*il l'a ſucée avec le lait. Il ſuça ſes erreurs avec le lait. Les Républicains ſucent la haine du deſpotiſme avec le lait.*

SUCER, ſignifie figurément & familièrement tirer peu à peu le bien, l'argent d'une perſonne. *Les Procureurs ſont ſujets à ſucer leurs Parties: Cette Actrice le ſuça juſqu'aux os.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUCET. *Voyez* REMORA.

SUCEUR; ſubſtantif maſculin. Il n'eſt guère d'uſage qu'en parlant de certaines perſonnes qui ſucent les plaies pour les guérir.

SUCHEU; ville de la Chine dans la Province de Kiangnan, dont elle eſt la troiſième Métropole. Elle a

ſix

ſix autres villes dans ſon département.

SUCHING; ville de la Chine dans la Province de Quangſi, où elle a rang de première grande Cité de la Province.

SUCHUEN; nom d'une Province de la Chine qui ne le cède ni pour la grandeur ni pour l'abondance à aucune autre de l'Empire. Le fleuve Kiang la coupe en deux parties. La Province de Huquang la borne à l'orient; le Royaume de Tibet à l'occident; la Province de Xenſi au nord, & celle de Junnan au midi. Elle produit beaucoup de fer, d'étain & de plomb. Cette Province eſt la ſixième en rang. On compte huit Métropoles, ſix grandes Cités, quatre Villes militaires, une Cité militaire & pluſieurs forteresſes qui en dépendent.

SUÇOIR; ſubſtantif maſculin & terme de Conchyliologie. C'eſt dans un coquillage une partie concave qui a la faculté de ſe reſſerrer pour s'attacher au corps environnant, & pour pomper l'eau dans laquelle il nage.

SUÇON; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de levure qu'on fait à la peau en la ſuçant violemment. *Sa nourrice lui a fait un ſuçon.*

SUCRE; ſubſtantif maſculin. *Saccharum.* Sorte de ſel eſſentiel criſtalliſable, d'une ſaveur douce & agréable, contenu plus ou moins abondamment dans beaucoup d'eſpèces de végétaux, mais dans la plupart en trop petite quantité, ou embarraſſé de trop de matières étrangères pour qu'on puiſſe l'en tirer avec profit.

La plante qui contient & qui fournit le plus de ce ſel eſſentiel eſt une eſpèce de roſeau qui croît dans les pays chauds, & qu'on nomme *canne à ſucre.*

On ignore dans quel temps on a commencé à cultiver ces cannes pour en tirer le ſucre. Saumaiſe prétend que les Arabes avoient cet art il y a plus de huit cens ans. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le roſeau qui donne le ſucre croît naturellement en Amérique, comme aux Indes orientales.

L'intérieur des tiges de cette plante eſt celluleux & rempli d'une grande quantité de ſuc ſucré très-agréable au goût, ſur-tout lorſque les cannes ſont à leur degré de maturité, & qu'elles ont été produites dans un terrein un peu maigre & bien expoſé au ſoleil.

Cette plante ſe multiplie de boutures, qu'on enterre environ juſqu'aux deux tiers dans des ſillons creuſés à trois pieds les uns des autres. Les pouſſes ſortent des nœuds. Dans les terreins maigres on eſt ſouvent obligé de faire de nouveaux plants après la ſeconde coupe; dans les bonnes terres au contraire un même plant ſe ſoutient ordinairement pendant vingt ans, & les vieilles ſouches produiſent douze à quinze tiges, dont quelques-unes ſont de la hauteur de vingt pieds & du poids de quinze à vingt livres. Elles ſont quelquefois quinze ou dix-huit mois, & même plus, avant de parvenir à leur degré de maturité; cela dépend des temps plus ou moins pluvieux & de l'expoſition des terres. Ainſi il n'y a point de temps préfix pour en faire la récolte; mais il eſt très eſſentiel de ſaiſir le point de leur maturité.

La méthode dont on ſe ſert pour extraire le ſucre eſt la même pour le fond que celle qu'on emploie pour tirer tout autre ſel eſſentiel

des ſucs des plantes, avec cette différence que comme le ſucre & les liqueurs qui le contiennent ſont très ſuſceptibles de fermentation, ce n'eſt point par une criſtalliſation régulière qu'on obtient ce ſel, mais par une eſpèce de coagulation beaucoup moins longue.

Après avoir exprimé le ſuc des cannes à ſucre, on le met dans des chaudières ſur le feu; on le fait bouillir à pluſieurs repriſes avec de l'eau de chaux & de la leſſive de cendres, tant pour le clarifier que pour le réduire; on le fait évaporer juſqu'à ce que la plus grande partie ſe coagule par le refroidiſſement; on ſépare cette partie coagulée ou plutôt criſtalliſée confuſément d'avec la portion qui reſte liquide, qu'on nomme *mélaſſe*, & qu'on fait fermenter pour en tirer une eau-de vie qu'on nomme *eau-de-vie de ſucre* ou *taffia*.

La portion ſolide bien égoûtée eſt ce qu'on nomme la *caſſonade*; ce ſucre eſt encore embarraſſé de beaucoup de parties extractives, mucilagineuſes, mielleuſes qui le rendent mou & rouſsâtre. On eſt obligé pour le purifier entièrement, ce qui ſe nomme *raffiner*, de le redifſoudre dans de l'eau pure, & de lui enlever ces parties hétérogènes par l'ébullition avec les matières employées dans les premières opérations en y ajoutant de plus une certaine quantité de ſang de bœuf pour le clarifier & purifier plus parfaitement; on finit tout ce travail par mettre le ſucre rafiné dans des vaſes de terre cuite figurés en cône creux, dont on place la pointe en bas; on couvre le ſucre avec une terre détrempée d'un peu d'eau; cette eau deſcendant & ſe filtrant peu à peu à travers le ſucre, diſſout la portion mielleuſe qui reſte encore & s'écoule avec elle par une petite ouvertute pratiquée pour cela à la pointe du cône.

Telle eſt en abrégé la méthode par laquelle on obtient dans les travaux en grand ce ſel eſſentiel ſi agréable, d'une utilité ſi générale, & dont les uſages ſont connus de tout le monde. Il faut en général beaucoup de purifications & clarifications pour l'obtenir parfaitement blanc & parfaitement pur, principalement à cauſe des matières viſqueuſes, & mielleuſes qui l'embarraſſent.

Ce ſel eſſentiel eſt diſſoluble dans l'eau comme tous les autres ſels, & même il eſt un de ceux qui ſe diſſolvent en plus grande quantité. Il eſt ſuſceptible de criſtalliſation; lorſqu'on le fait criſtalliſer régulièrement comme les autres ſels, il forme de très beaux & gros criſtaux tranſparens, qui portent le nom de *ſucre candi*. Il eſt compoſé d'un acide uni à une aſſez grande quantité d'une terre très-atténuée & dans l'état mucilagineux, & à une certaine quantité d'huile de l'eſpèce de celles qui ſont douces & non volatiles, laquelle eſt dans l'état parfaitement ſavonneux, c'eſt-à-dire d'une exacte diſſolubilité dans l'eau par l'intermède de l'acide.

Le ſucre ſoumis à la diſtillation fournit du phlegme, un acide huileux empyreumatique, une petite portion d'huile auſſi empyreumatique très-colorée, & laiſſe un réſidu charbonneux aſſez conſidérable.

Ce ſel eſt très-ſuſceptible de la fermentation ſpiritueuſe lorſqu'il eſt étendu dans une ſuffiſante quantité d'eau, & il eſt ſubſtance nutritive pour les animaux, de même que toutes les autres matières ſuſ-

ceptibles de la même fermentation, & qui approchent plus ou moins de ſa nature.

On n'a pas encore examiné avec aſſez d'exactitude les parties nutritives & fermenteſcibles des végétaux pour ſavoir ſi elles ſont exactement de la nature du ſucre : ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elles fourniſſent les mêmes principes dans l'analyſe à peu près dans les mêmes proportions ; qu'elles ont toutes une ſaveur douce, agréable, la plupart même plus ou moins ſucrée ; qu'il n'y a aucune ſubſtance végétale ou animale ſucrée qui ne ſoit fermenteſcible & nutritive, & qu'enfin on peut retirer de vrai ſucre, du ſucre parfait de la plupart d'entre elles.

M. Margraff en a retiré des racines de pluſieurs de nos plantes potagères, telles que les panais, les carotes, le chervi, la poirée blanche & la poirée rouge ou betterave. Quelques-unes même de ces racines, celles par exemple de la poirée blanche lui en ont fourni une quantité aſſez conſidérable ; il a obtenu juſqu'à une demi-once de ſucre d'une demi-livre de cette racine deſſéchée. Cet habile Chymiſte ayant obſervé que le ſucre eſt diſſoluble dans l'eſprit de vin, au lieu que les parties mucilagineuſes ne le ſont pas, a d'abord employé ce diſſolvant avec ſuccès, en l'appliquant à ces racines deſſéchées ; & les faiſant enſuite évaporer, il a obtenu facilement un très-beau ſucre par ce moyen ; mais conſidérant que cette méthode ſeroit fort diſpendieuſe, & voulant rendre ſa découverte utile, il s'eſt ſervi des procédés uſités, auxquels il n'a fait que peu de changemens, & il a pareillement obtenu du ſucre ; il eſt vrai qu'il a eu beaucoup de peine à retirer par ces procédés un ſucre parfaitement beau, & qu'il a fallu qu'il réitérât beaucoup les ſolutions, les clarifications, les égoûtemens & imbibitions, comme on peut le voir dans ſon Mémoire (édition françoiſe de ſes Opuſcules, huitième diſſertation) ; mais enfin il a réuſſi, & cela doit faire eſpérer qu'on pourra par la ſuite, en perfectionnant ces procédés, en retirer en plus grande quantité de beaucoup d'autres végétaux, tels que les navets, les pois verts, les choux, les plantes à graines farineuſes encore vertes, pluſieurs arbres, tels que l'érable, le bouleau & autres, parmi leſquels il y en a dont la ſaveur eſt encore plus ſucrée que ceux ſur leſquels a travaillé M. Margraff.

La plus grande & peut-être même la ſeule difficulté qu'il y ait à ſurmonter dans ce travail, vient des ſubſtances extractives & viſqueuſes qui embarraſſent tellement la partie ſucrée de la plupart des plantes, & qui y ſont ſi adhérentes, qu'elles s'oppoſent très-puiſſamment à ſa criſtalliſation. On ſépareroit très-facilement ces parties les unes des autres par le moyen de quelque diſſolvant qui pourroit extraire le ſucre ſans toucher à ſes ſubſtances hétérogènes, ou qui pourroit s'emparer de ces dernières ſans diſſoudre la partie ſaccarine : il paroît du moins que c'eſt de ce côté-là que pourroient tourner leurs vues ceux qui voudroient s'occuper de ces recherches, comme l'avoit commencé M. Margraff par le moyen de l'eſprit de vin.

On appelle *ſucre brut*, la caſſonade qu'on envoie en France pour y être raffinée. *Sucre raffiné*, le ſucre brut dont on a enlevé la plupart des parties hétérogènes dont il étoit

embarraſſé. *Sucre royal*, le ſucre qui a été raffiné deux fois. Et *ſucre noir*, le ſucre brut qui n'a pas un bel œil, & qu'on n'a pas aſſez eſſuyé & écumé quand on la cuit : le ſucre bis eſt fait de ce ſucre noir.

On appelle *ſucre d'orge*, une compoſition qui eſt faite avec du ſucre & de l'eau d'orge, & de laquelle on ſe ſert ordinairement pour le rhume ; *ſucre tors*, une compoſition faite de ſucre & de jus de réglisſe, qui eſt en petits bâtons tortillés, & dont on ſe ſert pour la même incommodité ; & *ſucre roſat*, du ſucre blanc cuit dans l'eau roſe & réduit en tablettes.

On appelle *confitures à mi ſucre*, les confitures où l'on ne met que la moitié du ſucre qu'on a accoutumé de mettre aux autres.

On dit figurément & familièrement d'un homme, qu'*il eſt tout ſucre & tout miel* ; pour dire, qu'il eſt fort doucereux.

SUCRÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* SUCRER.

On dit, que *des confitures ſont trop ſucrées* ; pour dire, qu'on y a mis trop de ſucre en les faiſant.

On appelle familièrement, *pois ſucrés*, des dragées rondes, & particulièrement celles qui ſont faites avec de l'anis ; mais ce n'eſt guère qu'avec des enfans qu'on ſe ſert de cette facon de parler.

On dit d'un fruit fort doux, qu'*il eſt ſucré. Ces poires ſont ſucrées. Melons ſucrés.*

On dit proverbialement & figurément d'une femme qui par des manières affectées fait la modeſte, l'innocente, la ſcrupuleuſe, qu'*elle fait la ſucrée.*

SUCRER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Saccharo condire.* Mettre du ſucre en maſſe ou en poudre ſur quelque choſe. *Sucrer du caffé. Sucrer une orange. Sucrer des groſeilles.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUCRERIE ; ſubſtantif féminin. *Sacchararia officina.* Lieu deſtiné pour faire le ſucre. *Une ſucrerie eſt un bâtiment plus ou moins grand ſelon le nombre des chaudières qu'on y veut placer. Les plus belles ſucreries ſont dans les îles d'Amérique, entr'autres dans celle des Barbades.* Il ſignifie auſſi, le lieu où on raffine le ſucre. *Les ſucreries d'Orléans, de Bordeaux.*

SUCRERIE, ſe dit encore de certaines choſes où il entre beaucoup de ſucre, comme dragées, confitures, tourtes, maſſepains, *&c.* En ce ſens il n'eſt guère uſité qu'au plutiel. *Elle aime beaucoup les ſucreries.*

SUCRIER ; ſubſtantif maſculin. Pièce de vaiſſelle élevée & ronde, dans laquelle on met du ſucre en poudre, dont le haut eſt fait en dôme & percé de petits trous. *Un ſucrier de porcelaine. Un ſucrier de vermeil.*

SUCRIN ; adjectif maſculin. Qui a le goût de ſucre. Il ne ſe dit guère qu'en parlant des melons. *Melon ſucrin.*

SUD ; ſubſtantif maſculin. Le midi, la partie du monde oppoſée au nord, au ſeptentrion. *Il ſouffloit un vent de ſud. Naviguer vers le ſud.*

On dit abſolument *le ſud* ; pour dire, le vent du ſud. *Le ſud eſt un vent favorable pour paſſer de France en Angleterre.*

SUDBURY ; ville d'Angleterre dans la Province de Suffolck, à douze lieues, nord-eſt, de Londres. Elle eſt riche, peuplée & l'on y fabrique

beaucoup de draps. Elle a deux Députés au Parlement.

SUDERKOPING ; ville de Suède dans l'Oſtrogothie, à ſix lieues de la mer Baltique.

SUDERMANIE ; Province de Suède, bornée au ſud par l'Oſtrogothie, & au couchant par la Néricie & la Weſtmanie. Le lac Méler la ſépare de l'Uplande vers le nord, & la mer Baltique la baigne au levant. Sa longueur eſt de vingt-cinq lieues, & ſa largeur de quinze. Son terroir eſt fertile en bled & en mines de divers métaux. Elle a titre de Duché, & a été rendue célèbre par l'élévation de Charles Duc de Sudermanie, que les États de Suède couronnèrent le 15 Mars 1607, à la place de Sigiſmond, Roi de Pologne, ſon neveu. Nikoping eſt la capitale de cette Province.

SUD-EST ; ſubſtantif maſculin. Vent qui eſt entre le ſud & l'eſt. On dit auſſi, *ſud-ſud-eſt*, pour marquer le vent qui eſt entre le ſud-eſt & le ſud.

Sud-est, ſe dit en Géographie, pour marquer la partie du monde qui eſt entre le ſud & l'eſt.

SUDORIFÈRE ; *voyez* Sudorifique.

SUDORIFIQUE ; adjectif des deux genres. Qui provoque la ſueur. *Remède ſudorifique. Poudre ſudorifique. On fait uſage des remèdes ſudorifiques dans les maladies qui dépendent immédiatement d'une tranſpiration ſupprimée ou diminuée.*

Il eſt auſſi ſubſtantif. *Le gayac, le ſaſſafras tiennent un rang diſtingué parmi les ſudorifiques. On doit être très-réſervé ſur l'uſage des ſudorifiques chez ceux qui ſont d'un tempérament vif, ardent, mobile, ſec ou ſanguin, qui ſont ſujets à des hémorrhagies, qui ont la poitrine délicate, &c.*

SUD-OUEST ; ſubſtantif maſculin. Vent qui eſt entre le ſud & l'oueſt. On dit auſſi, *ſud-ſud-oueſt*, pour marquer le vent qui eſt entre le ſud & le ſud-oueſt.

Sud-ouest, ſe dit en Géographie, pour marquer la partie du monde qui eſt entre le ſud & l'oueſt.

SUÈDE ; grand Royaume & l'un des plus ſeptentrionaux de l'Europe, qui s'étend depuis le 28e degré, vingt minutes de longitude, juſqu'au quarante-neuvième ; & depuis le cinquante-cinquième vingt minutes de latitude, juſqu'au ſoixante-neuvième trente minutes. Il eſt borné au nord par la Laponie Norwégienne, à l'orient par la Ruſſie ou Moſcovie, au midi par le golphe de Finlande & la mer Baltique, & à l'occident par la Norwége.

Ce Royaume jouit d'un air ſain, qui eſt cependant ſi froid & ſi peu tempéré, qu'à l'hiver qui occupe les trois quarts de l'année, ſuccèdent durant deux mois des chaleurs exceſſives. Il n'y a preſque point de milieu entre un froid très violent & une chaleur étouffante ; & par conſéquent il n'y a que peu ou point du tout de printemps ni d'automne. Le ſoleil, dans ſa grande élévation eſt dix-huit heures & demie ſur l'horiſon de Stockolm, & fait pendant quelques ſemaines un jour continuel ; mais les jours d'hiver ſont bien courts à proportion, car le ſoleil n'y paroît pas cinq heures & demie. La lumière de la lune, la blancheur de la neige & la clarté du ciel, dédommagent foiblement de l'abſence du ſoleil. On ſe précautionne contre l'âpreté du froid par le moyen des poëles qui ſont dans les maiſons, & par de bonnes fourrures quand on eſt obligé de ſortir. Les pauvres mêmes ſont

obligés de ſe ſervir de peaux de mouton, & autres peaux ſemblables pour pouvoir réſiſter au froid du climat. La négligence en ce genre ſeroit fatale, car on ne ſauroit être mal vêtu en *Suède*, ſans courir riſque de perdre le nez, les doigts des mains & des pieds, & quelquefois même la vie.

La *Suède* ſe diviſe en *Suède* propre, Gothlande, Nortlande & Finlande. La *Suède* propre eſt ſituée entre les Nordelies au nord, l'Oſtrogothland au ſud, la mer à l'orient & les Gouvernemens de Bahus, d'Aggerhus & de Drontheim vers l'occident; elle renferme cinq Provinces; ſavoir, l'Uplande, la Sudermanie, la Veſtmanie, la Néricie & la Dalécarlie.

La *Suède* eſt un pays arroſé de rivières & entrecoupé de grands lacs, qui, avec les montagnes & les forêts occupent plus de la moitié du Royaume. La terre y eſt ingrate en pluſieurs choſes utiles à la vie. On y voit des campagnes à perte de vue, couvertes de chênes & de ſapins d'une hauteur prodigieuſe. La chaſſe & la pêche produiſent de quoi nourrir cette vaſte contrée. On chaſſe les bêtes ſauvages pour les manger, & les loups, les renards, les chats ſauvages pour en avoir les peaux, qui ſervent à des fourrures. Il y a quantité d'aigles, de faucons & d'autres oiſeaux de proie qui nous ſont inconnus. Les renards & les écureuils y deviennent griſâtres, & les lièvres blancs comme de la neige. Outre la mer, les lacs y fourmillent de poiſſons qu'on ne connoît point ailleurs. On y prend quantité de ſtréamlings, ſorte de poiſſon plus petit qu'un hareng; on le ſale, on l'encaque dans des barrils & on le vend enſuite dans tout le pays. Le bétail de la *Suède* eſt en général petit, ainſi que dans les autres pays ſeptentrionaux. La laine que donnent les moutons eſt extrêmement groſſière, & ne peut ſervir qu'aux habits de payſans. Les chevaux, quoique petits, ſont légers, vigoureux, forts & excellens pour le traineau, qui eſt l'unique voiture des habitans pendant la longue durée de l'hiver.

Les forêts produiſent du bois de charpente & à brûler tant qu'on veut; on en fait un grand débit, tant pour les bâtimens que pour les mâtures des vaiſſeaux. Les mines de cuivre & de fer ſont un objet de commerce conſidérable. Il y a telle mine de cuivre dont on tire annuellement la valeur d'un million. Outre le fer qui ſe conſume dans le pays, il s'en tranſporte tous les ans chez l'étranger pour d'aſſez groſſes ſommes.

La couronne de Suède, anciennement élective, n'eſt devenue ſucceſſive & héréditaire que ſous le règne de Guſtave I. Il fut réſolu dans une aſſemblée de la nobleſſe, tenue à Stockholm en 1680, & confirmée à la diète en 1682, que les filles ſuccéderoient à la couronne, ſi les mâles venoient à manquer dans la famille royale.

Le pouvoir des Rois de Suède avoit été de tout temps limité par celui des états; mais l'autorité ſe trouvant partagée ſans qu'aucune de ces deux puiſſances ſçût préciſément le degré d'autorité qui lui appartenoit, la forme du gouvernement changeoit à chaque règne. Guſtave Vaſa fut le premier des rois qui tenta de faire ceſſer cette anarchie. Cependant les mêmes vices reparurent encore ſous pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, que leur

foibleſſe rendoit incapables de ſoutenir avec dignité les prérogatives du trône. Guſtave Adolphe, auſſi grand légiſlateur qu'intrépide guerrier, fonda le premier ſon autorité ſur des principes fixes, & ſçut en étendre les droits ſans anéantir ceux du peuple. Ses ſucceſſeurs ſuivirent ſon exemple juſqu'en 1680, que Charles XI reçut des mains de la nation un pouvoir abſolu & indépendant. Charles XII jouit de la même autorité; mais à ſa mort les états aſſemblés à Stockholm, engagèrent la Princeſſe Ulrique Éléonore, ſœur & héritière de ce Prince infortuné, à renoncer ſolennellement à tout droit héréditaire ſur la couronne, afin qu'elle ne parût la tenir que des ſuffrages libres de la nation, & l'obligèrent à approuver l'établiſſement d'une nouvelle conſtitution, qui déféroit aux Etats la ſouveraineté & le pouvoir légiſlatif, & confioit au Sénat l'adminiſtration des affaires tant publiques que particulières.

Par cette conſtitution qui fut publiée en 1720, le Monarque ſe trouvoit ſubordonné non-ſeulement aux réſolutions des diètes, mais même à celles du Sénat dont il étoit aſtreint à ratifier & à ſuivre les délibérations à la pluralité des ſuffrages. Ainſi les Sénateurs au nombre de ſeize, pouvoient tout ſans le Roi, qui ne pouvoit rien ſans eux, & n'étoient comptables qu'à la diète de leur conduite. Mais cette ſorte d'ariſtocratie vient d'être détruite par une révolution mémorable qui a rétabli le ſouverain pouvoir entre les mains de Guſtave III, le 19 Août 1772, ſans qu'il y ait eu à cette occaſion aucun ſang répandu.

Le 22, le Roi de Suéde revêtu des ornemens royaux, ſe rendit à l'aſſemblée des états, & y prononça ſur ſon trône un diſcours relatif aux circonſtances, lequel fut ſuivi de la lecture de la forme de gouvernement que ce Prince avoit fait rédiger ſelon l'eſprit des anciennes conſtitutions obſervées depuis Guſtave Adolphe juſqu'à l'époque de 1680. Ce nouveau plan fut unanimement approuvé & ſcellé du ſerment de tous les Ordres de l'Etat: nous allons rapporter quelques unes des diſpoſitions principales de cette pièce intéreſſante.

La première concerne la religion qui doit être maintenue & obſervée ſelon le catéchiſme de Luther & la confeſſion d'Ausbourg.

Il eſt dit enſuite que c'eſt au Roi & non à d'autres à gouverner le royaume ſelon la loi de Suède: qu'il maintiendra la juſtice & pourſuivra l'injuſtice; qu'ainſi perſonne ne pourra être puni par la perte de ſa vie, de ſon honneur, ou de ſon état, qu'il n'y ait eu auparavant conviction de crime & jugement légal; & le Prince ne permettra pas qu'aucun de ſes ſujets puiſſe être dépouillé de ſes biens meubles ou immeubles, en tout ou en partie, ſans qu'il y ait été condamné juridiquement & ſelon la loi.

Après le Roi le Sénat eſt la principale puiſſance de l'état. Ce corps doit être compoſé de Nobles nés en Suède & choiſis par le Roi ſeul. Le nombre des Sénateurs ordinaires eſt fixé à dix-ſept y compris les grandes charges du royaume & le gouverneur général de la Poméranie, mais ce nombre peut être augmenté ſelon les circonſtances.

Le devoir de ces Sénateurs en général & de chacun en particulier, eſt de donner lorqu'ils en ſont re-

quis, leurs avis au Roi ſur les affaires & matières importantes de l'état, de s'occuper des moyens d'entretenir le peuple dans l'amour de ſes devoirs, & en général de veiller à la proſpérité du royaume ſans uſurper la ſouveraine puiſſance.

Les négociations de paix, d'alliance & autres matières importantes doivent être diſcutées dans l'aſſemblée du Sénat, mais le Roi peut adopter parmi les différens avis celui qui lui paroît le plus avantageux à l'état; cependant ſi les Sénateurs étoient unanimement d'une opinion contraire à celle du Roi, ce Prince ſeroit tenu de conformer la ſienne à la leur.

Dans les cas où l'on ſe pourvoit contre les jugemens des cours ſupérieures du royaume au tribunal de la réviſion de juſtice, qui doit être compoſé de ſept Sénateurs diſtingués par leurs lumières & leur intégrité, les affaires doivent être décidées à la pluralité des voix; mais ſi ces voix ſont partagées, celle du Roi qui préſide à ce tribunal, eſt prépondérante.

Tous les emplois ſupérieurs depuis celui de lieutenant Colonel juſqu'à celui de Felt-maréchal, & toutes les autres places de grades correſpondans dans l'état Eccléſiaſtique & dans l'état civil doivent être donnés dans le Sénat par le Roi qui choiſit un ſujet convenable parmi ceux qui demandent la place vacante, ſur le rapport que les Sénateurs lui font du mérite de chacun des prétendans. A l'égard des autres emplois dont la nomination appartient encore à la puiſſance ſouveraine, les colléges ou autres à qui il appartient, préſentent au Roi trois ſujets parmi leſquels il en choiſit un pour remplir la place vacante.

Les étrangers doivent être exclus des charges civiles & militaires du royaume, à l'exception de celles de la cour, & à moins que par leurs qualités éminentes, ils ne ſoient propres à rendre des ſervices diſtingués à l'état.

Les Parlemens qui après le Sénat ſont les principaux corps du royaume ſont fixés au nombre de trois comme ils l'étoient avant la révolution. Le premier tient ſes ſéances à Stockholm, & ſon reſſort s'étend ſur-tout le pays que les lois anciennes appellent dans un ſens plus étroit, le royaume de Suède; le ſecond qui eſt établi à Ionkioping étend ſon reſſort ſur-tout le royaume de Gothie, & le troiſième qui eſt à Abo, embraſſe toute la grande principauté de Finlande.

Le Roi ou les états ne peuvent établir aucune commiſſion ni tribunal extraordinaire avec droit de juger. Les établiſſemens de cette eſpèce qui avoient lieu avant la révolution, ont été abolis comme des moyens qui ne ſont propres qu'à favoriſer le deſpotiſme & la tyrannie. Cependant s'il arrivoit qu'une perſonne de très-haute naiſſance, un Sénateur ou collége entier ſe rendît coupable de quelque crime contre le Roi ou contre l'état, & que les accuſés ne puſſent être jugés ni par les Parlemens, ni par le Sénat, alors on établiroit un tribunal du royaume auquel préſideroit le Roi lui-même, ou en ſa place, le Prince Royal ou le premier des Princes héréditaires, ou même le plus ancien des Sénateurs, & ce tribunal ſeroit compoſé de tous les Sénateurs, du Felt-maréchal, de tous les Préſidens des colléges royaux, des quatre plus anciens Conſeillers des trois Parlemens du royaume, d'un Général, des deux plus anciens

Lieutenans

lieutenans Généraux, des deux plus anciens Généraux majors, du plus ancien Amiral, des deux plus anciens vice Amiraux, du Chancelier de cour & des trois Secrétaires d'état. Après l'inſtruction du procès, ce tribunal prononceroit l'arrêt à portes ouvertes, lequel ſeroit enſuite exécuté à moins que le Roi ne jugeât à propos de faire grace au coupable.

Après les Parlemens vient le collége de la guerre, lequel eſt comme avant la révolution, compoſé d'un Préſident, du grand maître de l'artillerie, du quartier maître général, & des Conſeillers ordinaires de guerre, qui doivent être verſés dans les comptes, & choiſis de préférence parmi ceux qui entendent la partie militaire. Ce collége a l'intendance & l'inſpection des forces de terre du royaume, de l'artillerie qui ſert en campagne & dans les places fortes, des fonds du génie, du canon, des arſenaux, des armes à feu & armes blanches, des munitions & de tout ce qui en dépend, de l'état des places fortes, principalement ſur les frontières, des redoutes & ouvrages de guerre, de la levée de la milice, des enrôlemens des revues, *&c.* ſuivant les inſtructions, les réglemens & déclarations du Roi.

Le troiſième collége du royaume eſt celui de l'amirauté, lequel eſt dirigé par un Préſident qui a pour aſſeſſeurs tous les amiraux & autres chefs qui ſe trouvent ſur les lieux. Ce collége a l'inſpection, le ſoin & l'intendance des forces maritimes du royaume & de tout ce qui en dépend, ſelon les inſtructions, réglemens & déclarations du Roi.

Le quatrième collége du royaume eſt la chancellerie à laquelle doit toujours préſider un Sénateur. Il a pour aſſeſſeurs un ou pluſieurs Sénateurs, un Chancelier de cour, les Secrétaires d'état & les Conſeillers ordinaires de la chancellerie. C'eſt dans ce collége qu'on rédige & qu'on expédie toutes les conſtitutions, ordonnances & recez qui regardent le royaume en général, ou les priviléges particuliers des villes & des perſonnes; & notamment les lettres patentes, brevets, proviſions & ordres. Du département de ce collége ſont auſſi tous les actes des diètes & aſſemblées, les alliances avec les puiſſances étrangères, les traités de paix avec les ennemis, l'expédition des Miniſtres pour les cours étrangères, & toutes les délibérations ordinaires que le Roi prend avec les Sénateurs ou avec quelques-uns d'entr'eux, ainſi que les protocoles qui ſe tiennent à ce ſujet, & tout ce qui s'expédie ſous la main & au nom du Roi. Ce collége a auſſi l'inſpection & l'intendance des poſtes dans tout le royaume & dans toutes les provinces de la domination Suédoiſe. Il doit veiller à ce qu'elles ſoient bien adminiſtrées ſous la conduite du grand directeur conſtitué à cet effet. Les Secrétaires d'état doivent avoir en outre une attention très-particulière à ce que les expéditions ſoient faites & envoyées avec ordre, exactitude & célérité, d'après les déciſions du Roi, & conformément au protocole, ſans laiſſer de côté la moindre choſe, dans quelque vue & intention que ce puiſſe être. S'il y avoit, dit la loi, quelqu'un aſſez téméraire pour faire une expédition contraire aux déciſions de S. M. & de chercher à ſurprendre S. M. (ce qui peut facilement arriver par la quantité d'expéditions), il ſera, d'après information & jugement légal, deſ-

tité de ſon emploi & puni ſelon la nature de ſon délit. C'eſt pourquoi on doit obſerver de n'obéir à aucun ordre qu'il ne ſoit duement contreſigné, excepté pour ce qui regarde les affaires de la guerre. Le collége, au reſte, doit ſe conformer au réglement de la chancellerie, & aux inſtructions, déclarations & réglemens de S. M.

Le Roi doit nommer dans le Sénat, mais ſans votation, le Préſident de la chancellerie, les Conſeillers de chancellerie qui ſont Sénateurs, le Chancelier de cour, le Chancelier de juſtice, les Secrétaires d'état & les Secrétaires d'expédition, & S. M. choiſit ceux qu'elle juge dignes de ſa confiance. Elle nomme de la même manière ſes Miniſtres dans les cours étrangères.

Le cinquième collége du royaume eſt la chambre des finances, qui a un Préſident & ſix Conſeillers ordinaires. Tous ceux par la main de qui paſſent les deniers du Roi & de la Couronne, en recette ou en dépenſe, doivent recevoir leurs ordres de ce collége, & y faire leurs rapports conformément aux inſtructions, réglemens & déclarations du Roi. Le ſoin, l'attention & le devoir de ce collége conſiſtoit à veiller à ce que les revenus ſoient levés duement & dans leur temps, & à procurer leur accroiſſement; à ce que les terres des domaines ſoient bien cultivées, adminiſtrées & améliorées par une bonne & ſage économie; à ce que les droits de fiſc ne ſoient point intervertis, négligés ou perdus, mais que les revenus du royaume ſoient améliorés de toute manière, proportionnés aux dépenſes, économiſés & procurés à temps, pour que le crédit ſe ſoutienne, & que dans un temps de néceſſité le Roi puiſſe eſpérer du ſecours & des reſſources dans l'intérieur & hors du royaume. La grande douane de mer, avec ſon revenu & ſes comptes, les petites douanes & les aſſiſes appartiennent à l'inſpection des grands Directeurs reſpectifs, ſubordonnément à l'intendance de ce collége, dans lequel doivent s'expédier les commiſſions pour les douaniers & les receveurs.

Le comptoir d'état eſt dirigé par un Préſident, aſſiſté des Commiſſaires ordinaires d'Etat. C'eſt de ce collége que dépendent la diſpoſition & la diſtribution des revenus: c'eſt à lui que tous ceux qui adminiſtrent des biens de la Couronne doivent au temps preſcrit, ſe préſenter avec leurs comptes, comme l'ordonnent & le portent clairement leurs inſtructions. L'état doit être formé chaque année & à temps. On doit prendre pour règle & fondement l'état de 1696, de façon que les gages & appointemens des places & offices puiſſent être payés ſur les revenus de la Couronne; mais cet état ne peut être étendu ou augmenté que le bien & le ſervice indiſpenſable du Roi & du Royaume ne le demandent.

Le collége des mines a pareillement un Préſident, ainſi que des Conſeillers & Aſſeſſeurs ordinaires, & tous par leur ſavoir & expérience doivent également s'être rendus propres à l'emploi de Juges, & après avoir acquis une connoiſſance profonde & ſuffiſante de tout ce qui concerne les mines. Ce collége a l'inſpection & la direction du maintien des mines & de tout ce qui eſt relatif à leur bonne adminiſtration & amélioration.

Le collége de commerce eſt com-

posé également d'un Préſident, de Conſeillers, d'Aſſeſſeurs & de Commiſſaires ordinaires qui doivent avoir tous une connoiſſance parfaite du commerce & du trafic. Il eſt du devoir de ce collége d'avoir ſoin que le commerce ſoit protégé, étendu & amélioré, les manufactures encouragées & bien entretenues, les droits, les réglemens & tarifs de douane maintenus, conformément aux inſtructions, déclarations & réglemens du Roi.

Le Maréchal du Royaume ou grand Maréchal, eſt tiré du nombre des Sénateurs. Il a l'Intendance de la Cour, du Château & de la Maiſon du Roi : il dirige & règle tout ce qui concerne la table & le ſervice de Sa Majeſté.

Le grand Gouverneur de Stockholm, le Capitaine-Lieutenant, les Lieutenans & le quartier-maître des Trabans, le Colonel & le Lieutenant-Colonel du régiment des Gardes, le Colonel du régiment du Corps, le Colonel des Dragons du Corps, le Colonel & le Lieutenant-Colonel de l'artillerie, les Adjudans-généraux & les Commandans des places ſur les frontières, ſont des poſtes de confiance que le Roi donne & retire dans le Sénat, mais ſans votation.

Les Princes héréditaires de Suède & les Princes du Sang ne peuvent avoir ni appanage ni gouvernement général, mais on doit leur aſſigner ſur les fonds de l'Etat un revenu proportionné à leur naiſſance, & duquel ils doivent jouir depuis l'âge de vingt-un ans, temps auquel ils ſont déclarés majeurs.

Le revenu du Roi de Suède a été beaucoup augmenté depuis le changement de religion, par la poſſeſſion des biens du Clergé, & par la réunion au domaine de tous ceux qui avoient été aliénés. Le Roi tire encore ſon revenu des droits qu'il lève ſur les mines du Royaume, ſur les amendes & ſur les marchandiſes.

Les Suédois ſont grands, bien faits, d'une conſtitution vigoureuſe, & capables de ſupporter toutes ſortes de fatigues. La nature du climat & la bonne éducation leur procurent ces avantages. Leur génie les portant aux choſes ſérieuſes les faits réuſſir dans les études de ce genre. Depuis la réformation les lettres ont percé en Suéde. Guſtave Adolphe les protégea, & la Reine Chriſtine imita ſon exemple. Stockholm eſt aujourd'hui embelli d'une illuſtre Académie des Sciences.

SUÉDOIS, OISE; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Qui eſt de Suède, qui a rapport à la Suède. *Le Gouvernement Suédois. Les troupes Suédoiſes. Il a épouſé une Suédoiſe.*

SUÉE; ſubſtantif féminin & terme populaire. Inquiétude ſubite & mêlée de crainte. *On leur donna une terrible ſuée.*

SVELTE; adjectif des deux genres, & terme de Peinture. Léger, délié, menu. *Les Peintres donnent ordinairement une figure ſvelte aux Déeſſes & aux Nymphes.*

SUER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Sudare.* Rendre par les pores quelques humeurs. *Suer du viſage. Il eſt ſujet à ſuer de la tête. Les pieds lui ſuent. Elle ſuoit à groſſes gouttes. On l'a guérie en la faiſant ſuer.*

En parlant de l'humidité qui paroît ſur les murailles dans le temps de dégel, on dit par extenſion, que *les murailles ſuent.*

On dit auſſi par exagération, qu'*un homme ſue de l'encre, de l'huile*; pour dire, que ſa ſueur a quelque choſe de noir, de gluant, d'huileux.

SUER, ſignifie figurément, travailler beaucoup, ſe donner beaucoup de peine pour venir à bout de quelque choſe. *Ce procès les fit bien ſuer. Il a bien ſué pour vendre cette terre. Il a bien ſué ſur ce poëme.*

En parlant d'un homme dont la converſation eſt peſante & importune, on dit, *c'eſt un homme qui fait ſuer.*

On dit figurément & par exagération, *ſuer ſang & eau. Il a fallu ſuer ſang & eau, pour le réduire à la raiſon.* Dans cette phraſe, il ſe prend activement.

On dit, *ſuer la vérole*; pour dire, ſe faire ſuer pour guérir de la vérole; & dans cette phraſe, il ſe prend encore activement.

On dit auſſi abſolument, *ſuer*, dans le même ſens. *S'il veut guérir il faut qu'il ſue, qu'il ſe faſſe ſuer.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente, & la rend longue.

SUERIE; ſubſtantif féminin. C'eſt ainſi qu'on appelle en Amérique le bâtiment où les plantes de tabac coupées ſont apportées pour les faire reſſuer & fermenter. On les étend dans la *ſuerie* les unes ſur les autres, on les couvre de quelques méchantes toiles ou nates avec des planches par-deſſus, & des pierres pour les tenir en ſujétion; c'eſt ainſi qu'on les laiſſe trois ou quatre jours pendant leſquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles reſſuent, après quoi on les fait ſécher.

SUÉTONE; (C. Suetonius Tranquillus) étoit fils de Suetonius Lenis, Chevalier Romain. Il fut fort eſtimé de l'Empereur Adrien qui en fit ſon Secretaire. Il perdit les bonnes graces de ce Prince pour avoir manqué aux égards dus à l'Impératrice *Sabine*. Le mépris qu'*Adrien* avoit pour ſon épouſe la rendoit triſte, chagrine, d'une humeur difficile, & l'on croit que *Suétone* ne ſe rendit coupable envers cette Princeſſe, que pour l'avoir bruſquée dans ſes mauvaiſes humeurs. Suétone après ſa diſgrace, vécut dans la retraite & ſe conſola avec les muſes d'avoir perdu les faveurs de la cour. *Pline le jeune* qui étoit lié avec lui, dit que c'étoit un homme d'une grande probité & d'un caractère fort doux. *Suétone* avoit compoſé 1°. un *catalogue des Hommes illuſtres de Rome*; mais cet ouvrage eſt perdu. 2°. Pluſieurs ouvrages ſur la *Grammaire*. 3°. Une *Hiſtoire des Rois de Rome*, diviſée en trois livres. 4°. Un livre ſur les *Jeux Grecs*, *&c.* mais nous n'avons de lui que la *Vie des douze premiers Empereurs de Rome*, & quelques fragmens de ſon Catalogue des illuſtres Grammairiens. Dans ſon Hiſtoire de la vie des douze Céſars, il n'obſerve point l'ordre des temps. Il réduit tout à certains chefs généraux, & met enſemble ce qu'il rapporte ſous chaque chef. Son ſtyle manque de pureté & d'élégance; on lui reproche avec raiſon, d'avoir donné trop de licence à ſa plume, & d'avoir été auſſi libre & auſſi peu meſuré dans ſes récits, que les Empereurs dont il fait l'hiſtoire, l'avoient été dans leur vie. Il leur impute même quelquefois des for-

faits qui ne paroiſſent pas être dans la nature. Il y a pluſieurs éditions de cet Auteur avec des Commentaires.

SUETTE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de maladie contagieuſe fort courte, mais très-redoutable. Elle eſt commune en Angleterre, où on ne la connoît, ſelon Willis, que depuis trois cens ans. Elle s'eſt répandue enſuite dans le Dannemarck, la Norwége & pluſieurs autres régions ſeptentrionales : il n'y en a pas cinquante qu'on l'a vue pour la première fois en France où elle eſt aſſez rare. On l'a aſſez bien définie, une fièvre éphémère peſtilentielle, qui ne dure ordinairement que vingt-quatre heures.

La ſuette eſt très-meurtrière, & enlève communément les deux tiers des malades qui en ſont affligés, ſurtout lorſqu'ils tombent entre les mains de ceux qui ignorent la façon de la traiter. Elle attaque toujours bruſquement les gens les plus vigoureux, & ſemble reſpecter les vieillards & les enfans.

Son commencement ſe manifeſte ordinairement par un grand accablement ou par des défaillances : quelques-uns ſouffrent un tremblement général, ou une ſorte de friſſon convulſif; il ſurvient après une moiteur âcre, qui dégénère en ſueurs très-abondantes, leſquelles ne ceſſent ſouvent qu'avec la vie, & caractériſent très bien cette cruelle fièvre. Le plus grand nombre meurt avant les vingt-quatre heures; on en a vu périr en ſix heures de temps. Si l'on paſſe le jour entier, on eſt communément hors de danger; mais on doit craindre la rechute : on en voit cependant qui vont juſqu'au quatrième ou cinquième jour; mais très-rarement juſqu'au ſeptième. Les malades, dont l'eſprit eſt autant abattu que le corps, ſe plaignent d'une chaleur extraordinaire, d'une grande douleur à la région des reins : ils ſont tourmentés par la ſoif; leur reſpiration eſt fréquente & difficile; ils ont des palpitations, des cardialgies, des anxiétés, & même des ſyncopes : leur pouls n'a point de règle; mais il eſt communément fréquent, élevé & inégal : une frayeur mortelle s'empare de leur eſprit; ils paſſent de cet état dans le délire ou l'aſſoupiſſement qui conduiſent à la mort. Les hémorrhagies, dans la ſuette, ſont aſſez rares, de même que les éruptions; on a vu de ces dernières approchant de celles de la rougeole. On a obſervé que cette épidémie ne régnoit ordinairement que trois ou quatre mois, & qu'elle étoit précédée par un temps humide.

Ce qu'on peut faire de mieux en traitant cette maladie, eſt d'entretenir les ſueurs, ou de les exciter pendant vingt-quatre heures. On prive les malades de la boiſſon, pendant les cinq ou ſix premières heures, on la leur permet enſuite pour tout aliment : on doit leur faire éviter avec une attention particulière, le froid; on a même éprouvé pluſieurs fois qu'il étoit dangereux d'y expoſer les mains. On éloigne, & l'on combat, autant que l'on peut, le ſommeil qui les preſſe. Lorſque la ſueur ne paroît pas ſuffiſante, on l'excite par des frictions faites avec des linges chauds ou de la flanelle : on uſe, dans la même vue, des diaphorétiques & des ſudorifiques; mais on ne doit uſer de ces remèdes qu'avec beaucoup de ménagement & de prudence. A l'égard de la ſaignée, il eſt certain

qu'elle ne convient pas à cette maladie, quoiqu'on ait avancé qu'elle avoit produit les meilleurs effets à Beauvais; mais on a reconnu dans la ſuite, que la maladie qui y régnoit, n'avoit pas le caractère de la ſuette.

Lorſque tous les accidens de cette maladie ſont paſſés, on ne doit pas laiſſer de ſe tenir chaudement pendant quelque temps : cette précaution eſt importante; car on a éprouvé que lorſqu'on l'a négligée, il eſt ſurvenu des cours de ventre rébelles à tous les ſecours, & qui ne manquoient guère d'enlever ceux que la ſuette avoit épargnés.

SUEUR, (Euſtache le) Peintre, né à Paris en 1617, mort dans la même ville en 1655, étudia ſous *Simon Vouet*, qu'il ſurpaſſa bientôt par l'excellence de ſes talens. Ce ſavant Artiſte n'eſt jamais ſorti de ſon pays; cependant ſes ouvrages offrent un grand goût de deſſein, formé ſur l'antique & d'après les plus grands Peintres Italiens. Un travail réfléchi, ſoutenu d'un beau génie, le fit atteindre au ſublime de l'art. Il n'a manqué à le *Sueur*, pour être parfait, que le pinceau de l'école Vénitienne. Son coloris auroit eu plus de force & de vérité, & il auroit montré plus d'intelligence du clair-obſcur. Ce Peintre fit paſſer dans ſes tableaux la noble ſimplicité & les graces majeſtueuſes qui ſont le principal caractère de *Raphaël*. Ses idées ſont élevées, ſes expreſſions admirables, ſes attitudes bien contraſtées. Il peignoit avec une facilité merveilleuſe. On remarque dans ſes touches une franchiſe & une fraîcheur ſingulière. Ses draperies ſont rendues avec un grand art. Le *Sueur* avoit cette ſimplicité de caractère, cette candeur & cette exacte probité, qui donnent un ſi grand prix aux talens éminens. Ses principaux ouvrages ſont à Paris.

SUEUR; ſubſtantif féminin. *Sudor.* Humeur, eau, ſérosité qui ſort par les pores quand on ſue. *Sueur abondante. Sueur froide. On peut dans la ſueur conſidérer la quantité, la qualité, les parties par où elle ſe fait, le temps de la maladie auquel elle a lieu, & l'état du malade qui l'éprouve. La ſueur peut ſervir non-ſeulement à annoncer un événement futur favorable ou fâcheux, mais ſouvent elle contribue à le produire. La ſueur ſurvint & la fièvre ceſſa. On doit en général regarder comme avantageuſes, les ſueurs qui ſurviennent le troiſième, le cinquième ou le ſeptième jour de la maladie.*

On dit proverbialement, *gagner ſon pain, gagner ſa vie à la ſueur de ſon corps, à la ſueur de ſon viſage*; pour dire, en travaillant beaucoup, en ſe donnant beaucoup de peine. *Il eſt obligé du gagner ſon pain à la ſueur de ſon corps.*

SUEUR ANGLOISE, ſe dit d'une ſorte de maladie qu'on appelle autrement ſuette. *Voyez* ce mot.

SUEURS, ſe dit figurément au pluriel des peines qu'on s'eſt données pour réuſſir à quelque choſe. *Après bien des fatigues & des ſueurs il eſt venu à bout de ce qu'il avoit entrepris.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

SUEZ; petite ville d'Égypte ſur un golfe de même nom dans la partie la plus ſeptentrionale de la mer rouge, à trente lieues, eſt, du Caire.

Le golfe de Suez eſt ſéparé de la Méditerranée par un iſthme d'environ 50 lieues qui joint l'Aſie à l'A-

frique, & qu'on appelle iſthme de Suez.

SUFFÈTES; ſubſtantif maſculin pluriel & terme d'antiquité. On appeloit ainſi chez les Carthaginois les deux principaux Magiſtrats de la République qui étoient élus parmi les Sénateurs les plus diſtingués par la naiſſance, par la richeſſe & par les talens. Leur autorité ne duroit que pendant une année, comme celle des Conſuls Romains; mais il ne paroît pas que les ſuffètes fuſſent chargés du commandement des armées pendant leur Magiſtrature, pour l'ordinaire leurs fonctions étoient purement civiles; cependant nous voyons qu'Annibal, Himilcon & Magon ont commandé les armées des Carthaginois dans le temps même qu'ils étoient revêtus de la dignité de ſuffètes; ils convoquoient le Sénat, auquel ils préſidoient; ils y propoſoient les matieres ſur leſquelles on devoit délibérer; ils recueilloient les ſuffrages. Quelques Auteurs croient qu'ils avoient le droit de vie & de mort, & d'infliger les punitions qu'ils jugeoient à propos. Aucune loi ne pouvoit paſſer dans le Sénat ſans leur concours; lorſqu'ils n'étoient point d'accord avec le Sénat, le peuple décidoit. Chaque ville de la domination Carthaginoiſe avoit des ſuffètes, à l'exemple de la capitale.

SUFFIRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaiſon. *Sufficere.* Pouvoir fournir, pouvoir ſubvenir, pouvoir ſatisfaire à quelque choſe. Il ſe dit également des choſes & des perſonnes. Quand il ſe dit des choſes, il ſignifie qu'elles ſont de la qualité, ou dans la quantité néceſſaire; & quand il ſe dit des perſonnes, il ſignifie, qu'elles ont les talens & les moyens néceſſaires pour faire ce qu'elles ſe propoſent, ou ce qu'on exige d'elles. *Ses revenus ne ſuffiſent pas pour l'entretenir. Tout l'or de Créſus ne ſuffiroit pas à contenter cet avare. Peu d'argent ſuffit au Philoſophe, parce qu'il ſait avoir peu de beſoins. Je ne pouvois pas ſuffire à tout.*

On dit dans le ſtyle familier, *cela ſuffit, cela me ſuffit;* pour dire, voilà qui eſt bien, c'eſt aſſez, n'en parlons plus.

On dit proverbialemunt, *à chaque jour ſuffit ſa peine;* pour dire, qu'il ne faut pas ſe tourmenter inutilement pour l'avenir.

Ce verbe s'emploie ſouvent impersonnellement. *Il ſuffiſoit de mille écus pour payer ſes dettes. Il auroit ſuffi de faire cette démarche pour réuſſir. Vous voulez l'épouſer, il ſuffit.*

Les temps ſimples de ce verbe ſe forment comme ceux du verbe *contredire*, à l'exception du participe paſſif qui fait *ſuffi.*

Les temps compoſés ſe conjuguent avec l'auxiliaire *Avoir. Il a ſuffi, il auroit ſuffi*, &c.

SUFFISAMMENT; adverbe. *Sufficienter.* Aſſez. *Il a du blé ſuffiſamment pour nourrir ſa famille. Le Prince eſt ſuffiſamment au fait de cette intrigue.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la dernière moyenne.

Voyez ASSEZ, pour les différences relatives qui en diſtinguent *ſuffiſamment.*

On prononce *ſufizamatn.*

SUFFISANCE; ſubſtantif féminin. Ce qui ſuffit, ce qui eſt aſſez. *La garniſon avoit encore ſuffiſance de munitions de guerre & de bouche. Je ne veux plus de ces marchandiſes j'en ai ma ſuffiſance.* Ce terme ne s'emploie

ordinairement que dans le ſtyle familier.

On dit proverbialement, *qui n'a ſuffiſance n'a rien ;* pour dire, que quelques biens que poſsède un homme, s'il ne ſait pas s'en contenter, il eſt auſſi malheureux que s'il n'avoit rien.

A SUFFISANCE, ſe dit adverbialement dans le ſtyle familier, pour ſignifier, ſuffiſamment, aſſez. *Il paroît qu'il y aura cette année des fruits à ſuffiſance.*

SUFFISANCE, ſignifie auſſi, capacité, aptitude pour quelque emploi. *Le Roi étant informé de ſa capacité & ſuffiſance.* Il n'eſt guère uſité que dans le ſtyle de Chancellerie.

SUFFISANCE, ſignifie encore, vanité, préſomption. *La ſuffiſance eſt ſouvent une ſuite de l'ignorance. Il a une ſuffiſance qui le rend inſupportable.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

SUFFISANT, ANTE ; adjectif. *Sufficiens.* Qui ſuffit. *Un mulet n'eſt pas ſuffiſant pour porter cette charge. Ces proviſions ſont ſuffiſantes pour nourrir l'équipage du vaiſſeau pendant trois mois. On lui a offert une bonne & ſuffiſante caution. Les Théologiens ſont partagés ſur la nature de la grâce ſuffiſante.*

SUFFISANT, ſignifie auſſi, orgueilleux, préſomptueux. *Je ne connois perſonne qui ſoit plus ſuffiſant que lui. C'eſt une femme bien ſuffiſante. Il a l'air ſuffiſant.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt un ſuffiſant. Elle fait la ſuffiſante.*

SUFFOCANT, ANTE ; adjectif. Qui ſuffoque. *Air ſuffocant. Des vapeurs ſuffocantes.*

SUFFOCATION ; ſubſtantif féminin. *Suffocatio.* Étouffement, perte de reſpiration, ou grande difficulté de reſpirer. *L'air chaud produit la ſuffocation, parce qu'un des principaux uſages de l'air eſt de tempérer la chaleur du poumon.*

On appelle *ſuffocation de matrice* ou *hyſtérique*, une grande difficulté de reſpirer, cauſée par des vapeurs de mère dont l'effet eſt un reſſerrement de la poitrine & de la gorge, qui empêche une femme de reſpirer, & l'étrangle comme ſi elle avoit une corde qui lui ſerrât le cou, ou un morceau qu'elle ne pût avaler.

SUFFOLK ; Province maritime d'Angleterre, au diocèſe de Norwich. Elle eſt bornée au nord par le Duché de Norfolck, au midi par le Comté d'Eſſex, au levant par le Norfolck encore, & au couchant par la province de Cambridge.

La province de Suffolk eſt d'une figure approchante d'une demi-lune. Elle a vingt-cinq milles dans ſa plus grande largeur du nord au ſud, quarante-cinq de longueur de l'orient à l'occident, & cent quarante de circuit. Les anciens Icéniens habitoient cette province, ainſi que celle de Norfolck & de Cambridge. Les Saxons firent de tout cela un royaume, auquel ils donnèrent le nom d'*Eſt-Angle.*

On compte dans la province de Suffolck vingt-deux hundreds ou centaines ; vingt-huit villes ou bourgs à Marché ; cinq cens ſoixante & quinze paroiſſes, & environ un million d'arpens de terre. Il s'y trouve ſept villes ou bourgs à Marché, qui ont droit de députer au Parlement, ſavoir Ipſvich capitale, S. Edmondbury, Dunvich, Orford, Alborough, Eye & Sudbury.

L'air de cette province eſt fort doux & fort ſain. Son terroir eſt très-

très-fertile, étant pour la plupart & d'argile & de marne. Il produit le meilleur beurre d'Angleterre. Les manufactures de draps & de toiles de cette province, contribuent encore à y entretenir l'abondance.

SUFFOQUÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SUFFOQUER.

On appelle *viandes suffoquées*, la chair des bêtes dont on n'a point fait sortir le sang. *Le premier Concile de Jérusalem défend de manger des viandes suffoquées.*

SUFFOQUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Étouffer, faire perdre la respiration. Il se dit ordinairement du manque de respiration qui arrive par quelque cause intérieure. *Il lui survint une esquinancie qui le suffoqua.*

SUFFOQUER, s'emploie aussi quelquefois au neutre. Ainsi on dit d'un homme qui étouffe, qu'*il est près de suffoquer*; & par exagération en parlant d'un homme qui a une extrême envie de parler, on dit, *si vous ne le laissez parler, il va suffoquer.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUFFRAGANT; adjectif & substantif masculin. Terme relatif qui se dit d'un Évêque à l'égard de son Métropolitain.

Les Évêques d'une même province éliſoient autrefois l'Archevêque ou confirmoient son élection par leurs suffrages : origine du terme de *suffragant.*

L'Évêque est appelé *suffragant* dans le sens que nous venons d'expliquer, *dioécain* relativement à son propre diocèse, & *ordinaire* par rapport à sa juridiction.

L'Archevêque ou le Métropolitain a une supériorité de juridiction sur ses suffragans.

SUFFRAGANT, se dit aussi d'un Évêque qui n'ayant que le titre d'un Évêché *in partibus*, est attaché à faire les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre Évêque. *Le suffragant de Strasbourg.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue.

SUFFRAGE; substantif masculin. Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, & qu'on donne, soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, dans le cas d'une élection, d'une délibération.

En toute délibération les suffrages doivent être libres dans les tribunaux; les *suffrages* uniformes de deux proches parens savoir du père & du fils, de deux frères, de l'oncle & du neveu, du beau-père & du gendre, & celui des deux beaux-frères ne sont comptés que pour un; c'est le Président de l'assemblée qui recueille les *suffrages* : les Conseillers donnent leur *suffrage* de vive voix. Quand il s'agit d'une élection par scrutin, on donne quelquefois les *suffrages* par écrit.

SUFFRAGES, se prend aussi quelquefois pour approbation. *Ce tableau a enlevé les suffrages de tous les connoisseurs.*

On appelle *suffrages de l'Église*, les prières que l'Église universelle fait pour les fidelles; & *suffrages des Saints*, les prières que les Saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent.

On appelle encore *suffrages*, certaines prières qui se disent dans l'office à la fin de Laudes & de Vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des Saints.

On appelle *menus suffrages*, certaines oraisons de dévotions parti-

culières. Il ſe prend toujours ironiquement.

SUFFUMIGATION; ſubſtantif féminin. Il ſignifie la même choſe que *fumigation*, & s'emploie particulièrement en Médecine & en parlant de cérémonies ſuperſtitieuſes.

SUFFUSION; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. *Suffuſio.* Épanchement. Il ſe dit du ſang ou de la bile qui s'épanche entre cuir & chair. *La jauniſſe provient d'une ſuffuſion de la bile.*

SUGER, né en 1082, fut mis à l'âge de 10 ans, dans l'Abbaye de Saint Denis, où *Louis*, depuis *Louis le gros*, étoit élevé. Lorſque ce Prince fut de retour à la cour, il y appela *Suger*, qui fut ſon conſeil & ſon guide. L'Abbé *Adam* étant mort en 1122, *Suger* obtint ſa place. Il avoit l'intendance de la juſtice & la rendoit à ſon Abbaye avec autant d'exactitude que de ſévérité. Les affaires de la guerre & les négociations étrangères étoient encore de ſon département; ſon eſprit actif & laborieux ſuffiſoit à tout. L'Abbé *Suger* réforma ſon Monaſtère en 1127, & donna le premier l'exemple de cette réforme. Les perſonnes du monde n'eurent plus dès-lors un ſi libre accès dans l'Abbaye, & l'adminiſtration de la juſtice fut tranſportée ailleurs. *Suger* étoit dans le deſſein de ſe renfermer entièrement dans le cloître, mais *Louis VII*, en partant pour la Paleſtine, le nomma Régent du royaume. Les ſoins du Miniſtre s'étendirent ſur toutes les parties du gouvernement. Il ménagea le tréſor royal avec tant d'économie, que ſans charger les peuples il trouva le moyen d'envoyer au Roi de l'argent toutes les fois qu'il en demanda. Ce Miniſtre mourut à Saint Denis en 1152, entre les bras des Évêques de Noyon, de Senlis, & de Soiſſons. Le Roi honora ſes funérailles de ſa préſence & de ſes larmes. On a de lui des *lettres* & quelques autres ouvrages. M. l'Abbé *Raynal* a fait un parallele de *Saint Bernard* & de *Suger*, qui eſt entièrement à l'avantage de celui-ci. Ces deux hommes avoient tous deux de la célébrité & du mérite. Le premier avoit l'eſprit plus brillant. Le ſecond l'avoit plus ſolide. L'un étoit opiniâtre & inflexible, la fermeté de l'autre avoit des bornes. Le ſolitaire étoit ſpécialement touché des avantages de la religion, le Miniſtre du bien de l'état. *Saint Bernard* avoit l'air, l'autorité d'un homme inſpiré: *Suger* les ſentimens & la conduite d'un homme de bon ſens. Un ſage n'a jamais raiſon auprès de la multitude contre un enthouſiaſte. Les déclamations de l'un l'emportèrent ſur les vues de l'autre; & le zèle triompha de la politique. Les ſuites de cette entrepriſe, (il eſt queſtion ici de la croiſade de *Louis-le-jeune*) également honteuſe & funeſte, apprirent à l'Univers qu'un homme d'état lit mieux dans l'avenir qu'un prétendu Prophete.

Si Saint Bernard eſt maltraité dans ce portrait, Suger y eſt peint ſous ſes véritables traits. Dom *Gervaiſe* a écrit ſa vie.

SUGGÉRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUGGÉRER.

SUGGÉRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Suggerere.* Mettre, inſinuer, faire entrer dans l'eſprit de quelqu'un, lui inſpirer quelque choſe, quelque deſſein. *Elle lui ſuggéra l'avis de s'adreſſer directement au Prince. Il lui dit tout ce que l'amour peut ſuggérer de plus tendre.*

On dit, *ſuggérer un teſtament*; pour dire, faire faire un teſtament par adreſſe, par artifice, ou par inſinuation, à l'avantage de quelqu'un ou à ſon déſavantage.

Différences relatives entre *inſinuer*, *perſuader*, *ſuggérer*.

On *inſinue* finement & avec adreſſe. On *perſuade* fortement & avec éloquence. On *ſuggère* par crédit & avec artifice.

Pour *inſinuer*, il faut ménager le temps, l'occaſion, l'air & la manière de dire les choſes. Pour *perſuader*, il faut faire ſentir les raiſons & l'avantage de ce qu'on propoſe. Pour *ſuggérer*, il faut avoir acquis de l'aſcendant ſur l'eſprit des perſonnes.

Inſinuer dit quelque choſe de plus délicat. *Perſuader* dit quelque choſe de plus pathétique. *Suggérer* emporte quelquefois dans ſa valeur quelque choſe de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *inſinuer*. On propoſe nettement ce qu'on veut *perſuader*. On fait valoir ce qu'on veut *ſuggérer*.

On croit ſouvent avoir penſé de ſoi-même ce qui a été *inſinué* par d'autres. Il eſt arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raiſonnement a *perſuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonſtratives. La ſociété des perſonnes qui ne penſent & n'agiſſent qu'autant qu'elles ſont *ſuggérées* par leurs domeſtiques ne peut pas être d'un goût bien délicat.

SUGGESTION; ſubſtantif féminin. *Suggeſtio*. Inſtigation, perſuaſion. Il ne ſe dit qu'en mauvaiſe part.

La ſuggeſtion eſt un moyen de nullité contre les actes qui en ſont infectés, & ſur-tout contre les teſtamens faits en maladie, ou dans une extrême vieilleſſe, parce que les perſonnes âgées ou malades ſont plus ſuſceptibles de *ſuggeſtion* que d'autres.

Quelques coutumes exigeoient pour la validité des teſtamens que l'on y fît mention que le teſtateur l'avoit fait ſans *ſuggeſtion* de perſonne; mais comme cette énonciation pouvoit elle même être ſuggérée, la nouvelle ordonnance en a abrogé la néceſſité.

SUICER, (Jean-Gaſpard) né à Zurich en 1620, y fut Profeſſeur public en Hébreux & en Grec, & y mourut en 1688. On a de lui un *Lexicon* ou *Tréſor eccléſiaſtique* des Pères Grecs, dont la meilleure édition eſt celle d'Amſterdam en 1728, en 2 vol. *in-fol.* Cet ouvrage eſt utile & prouve beaucoup de ſavoir. *Henri Suicer* ſon fils, Profeſſeur à Zurich, puis à Heidelberg, mort en cette dernière ville en 1705, ſe fit connoître auſſi par quelques productions.

SUICIDE; ſubſtantif maſculin. Action de celui qui ſe tue lui-même. Suivant la diſpoſition des lois Romaines, ceux qui ſe tuoient eux-mêmes, ſoit par le fer, ſoit par le poiſon ou autrement, n'étoient point punis en leurs cadavres, ni leurs biens confiſqués, ſinon lorſqu'ils ſe trouvoient accuſés de quelque crime, & qu'ils avoient prévenu leur condamnation par une mort volontaire.

Mais la juriſprudence canonique que nous ſuivons en ce Royaume, a changé cette diſpoſition du droit civil. Elle regarde comme de vrais homicides ceux qui ſe font mourir eux-mêmes en quelque manière & pour quelque cauſe que ce ſoit, & elle défend de leur donner la ſépulture chrétienne.

Les capitulaires de Charlemagne

& de Louis le Débonnaire, renferment auſſi une diſpoſition preſque ſemblable. Suivant les établiſſemens de Saint Louis, de l'année 1270, la confiſcation des meubles doit avoir lieu contre ceux qui ſe ſont homicidés eux-mêmes. En voici les termes : « Se il advenoit que aucuns » hons ſe pendît, ou noyât ou s'occît en aucune manière, li meubles ſeroient au Baron, & auſſi » ceux de la femme ».

L'article 586 de l'ancienne Coutume de Bretagne, & le 531 de la nouvelle, portent, « que ſi aucun ſe tue à ſon eſcient, il doit » être pendu & traîné comme meurtrier ».

Aujourd'hui on condamne les cadavres de ceux qui ſe ſont homicidés eux-mêmes, à être traînés ſur une claie la face contre terre, & enſuite à être pendus par les pieds; & on les prive de la ſépulture.

Mais il faut obſerver qu'on ne punit ainſi que ceux qui ſe tuent de ſang froid, & avec un uſage entier de la raiſon, & par la crainte du ſupplice. Ainſi on ne prononce aucune peine contre ceux qui ſe tuent étant en démence, ou même ſujets à des égaremens d'eſprit.

Outre la peine dont on vient de parler, les biens du condamné ſont confiſqués au profit du Roi ou des Seigneurs à qui la confiſcation appartient.

Divers Auteurs font cependant au ſujet de cette confiſcation, une diſtinction entre ceux qui ſe tuent pour éviter la honte d'un ſupplice, & ceux que la perte de quelque procès, ou quelqu'autre chagrin violent engagent à ſe défaire eux-mêmes, parce que ces ſortes de chagrins ne permettent pas le plus ſouvent que l'on ſoit maître de ſoi-même, & dérangent entiérement l'eſprit.

Telle eſt la diſpoſition de la coutume de Normandie qui porte, que les meubles de ceux qui ſe ſont occis eux-mêmes, appartiennent au Roi, *&c.* mais que néanmoins ſi par force de maladie, frénéſie ou autre accident, ils étoient cauſe de leur mort, leurs meubles demeureront aux héritiers, auſſi bien que leurs immeubles.

C'eſt auſſi le ſentiment de Coquille, en ſes queſtions, où il dit que ſi quelqu'un s'eſt fait mourir par ennui de vivre, ou impatience de douleur, on doit pour l'exemple, ordonner que ſon corps ſera pendu, ou jeté à la voirie; mais que ſes biens ne doivent point être confiſqués.

Bretonnier, en ſes obſervations ſur Henris, dit auſſi qu'au Parlement de Toulouſe, on ſuit la diſtinction portée par le droit Romain, qui diſtinguoit ceux qui ſe tuoient dans la crainte du ſupplice dû à leur crime, d'avec ceux qui ſe donnoient la mort par impatience, ou par ennui de la vie, ou par excès de fureur & de folie; & il ajoute que la loi punit les premiers, mais qu'elle excuſe les autres.

La conſtitution de Charles V de l'année 1551, renferme une diſpoſition entiérement conforme à la diſtinction dont on vient de parler. Cet article porte, que ſi une perſonne étant accuſée en juſtice de faits pour leſquels, en cas de conviction, elle ſeroit punie en ſon corps & en ſes biens, vient à ſe tuer elle-même, dans la crainte de ſubir le ſupplice qu'elle auroit mérité, ſes héritiers ſeront privés de la ſucceſſion, qui doit être confiſquée au profit des Seigneurs à qui la confiſ-

cation appartient ; mais que ſi cette perſonne n'a point agi par ce motif, & qu'elle ſe trouve ſeulement dans le cas d'avoir mérité une ſimple punition corporelle, ou qu'elle ſe ſoit portée à cette extrémité par l'effet d'une maladie de corps, de mélancolie, de foibleſſe ou de quelqu'autre infirmité ſemblable, ſes héritiers ſuccéderont à ſes biens, ſans qu'on puiſſe alléguer aucun uſage, ou coutume contraire.

Dans le doute, on préſume toujours que celui qui s'eſt tué, l'a fait plutôt par folie ou par chagrin, qu'en conſéquence de quelque crime commis ; à moins qu'on ne prouve le contraire.

Boniface rapporte un Arrêt du Parlement de Provence du 22 Mars 1642, qui a jugé que la procédure criminelle faite contre celui qui ſe tue volontairement par le dégout de la vie, eſt nulle.

On trouve même pluſieurs exemples de pareils délits, qui n'ont point été pourſuivis en juſtice. Les Mémoires manuſcrits du règne de Henri III, racontent que le 18 Avril 1584, au Rouſſai, près d'Etampes, un Médecin, nommé Malmedy, homme illuſtre dans ſa profeſſion, & excellent Philoſophe, ſe coupa la gorge, & ſe précipita & tua, outré de chagrin & de déſeſpoir, à cauſe des grandes dettes dont il étoit accablé ; & ils ne parlent point qu'il y ait eu contre lui aucune condamnation.

Il ne paroît pas non plus qu'il y ait eu aucune pourſuite faite contre Aimar Rauconet, Préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, qui ſe tua, parce qu'étant accuſé d'inceſte avec ſa fille, il prévoyoit qu'on le condamneroit à mort.

Le Parlement de Dijon a jugé par Arrêt du 22 Août 1733, que le crime de ſuicide ſe preſcrit par cinq ans, & qu'après ce temps on ne peut faire le procès au cadavre ou à la mémoire du défunt.

SUIDAS ; Ecrivain Grec ſous l'empire d'*Alexis Comnène*, & Auteur d'un *Lexicon* Grec hiſtorique & géographique. Outre l'interprétation des mots, on y trouve encore les vies de pluſieurs Savans & d'un grand nombre de Princes. Ce ſont des extraits qu'il a pris dans les Ecrivains qui l'avoient précédé. Sa compoſition eſt faite ſans choix & ſans jugement. Quelques-uns pour le juſtifier, ont dit que depuis lui on a ajouté beaucoup de choſes à ſon ouvrage, & que les fautes ne ſont que dans les additions. Quoique cet ouvrage ne ſoit pas toujours exact, il ne laiſſe pas d'être important, parce qu'il renferme beaucoup de choſes priſes des anciens. La meilleure édition du *Lexicon de Suidas* eſt celle de *Kuſter*, en trois vol. *in-fol.* en Grec & en Latin, avec des notes pleines d'érudition.

SUIE ; ſubſtantif féminin. *Fuligo.* Matière noire & épaiſſe que la fumée laiſſe & qui s'attache au tuyau de la cheminée.

Comme tous les corps inflammables ſubiſſent une décompoſition totale dans leur inflammation, tout ce qu'ils contiennent de principes volatils, & même à l'aide de ceux-ci, une partie de leurs principes fixes, s'élèvent en vapeurs, dont une partie brûle avec flamme, ſe diſſipe & ſe détruit totalement, & une autre partie ſe ſublime, & s'attache aux premiers corps froids qu'elle rencontre.

La ſuie eſt la portion de la flamme qui ſe réduit en fumée noire, & qui n'a pu s'enflammer réelle-

ment, faute de contact ſuffiſant avec l'air ; car ſi les vapeurs qui s'exhalent d'un corps inflammable fortement chauffé, étoient aſſez raréfiées, pour que chacune de leurs parties fût bien environnée d'air, elles brûleroient toutes avec flamme, & alors on n'auroit aucune fumée ni ſuie ; ou du moins cette ſuie ne ſeroit point noire & ne contiendroit plus rien d'inflammable. C'eſt par cette raiſon que plus on admet d'air entre les corps qui brûlent avec flamme, moins on a de fumée & de ſuie ; & réciproquement la ſuie, quoique provenant des corps de même nature, doit être fort différente, ſuivant la manière dont ils ont brûlé. En général, il n'y a rien de conſtant ſur la nature & les principes de la ſuie, elle diffère non-ſeulement par les cauſes dont nous venons de parler, mais encore par la nature des ſubſtances inflammables dont elle provient ; on ſent bien que les végétaux dont on ne retire point ou que très-peu d'alkali volatil, doivent fournir une ſuie différente de celles des matières animales ; que celle d'une huile pure, ne doit pas être la même que celle d'une plante pourvue de tous ſes principes. Mais ces différences n'ont point encore été obſervées, parce que les Chymiſtes ne ſe ſont guère occupés de cet objet.

On ſait ſeulement que la ſuie ordinaire des cheminées a une ſaveur âcre, amère & empyreumatique fort déſagréable ; qu'elle fournit dans l'eau une matière colorante fauve dont on ſe ſert dans la teinture, ce qui prouve qu'elle contient des parties ſalines, huileuſes, ſavonneuſes ; qu'elle eſt capable de brûler encore de nouveau très-vivement & avec beaucoup de flamme, comme on le voit quand le feu prend dans les cheminées.

Si l'on diſtille cette ſuie à la cornue, on en retire du phlegme, de l'alkali volatil, partie concret, partie en liqueur, une huile noire empyreumatique, & il reſte dans la cornue une matière charbonneuſe fort abondante, dont on peut obtenir de l'alkali fixe après l'incinération. Il eſt très poſſible qu'on retire auſſi une certaine quantité d'acide de certaines ſuies ; & ordinairement en pouſſant la diſtillation à un très-grand feu ſur la fin, on fait ſublimer un peu de ſel ammoniac.

Comme il n'y a aucune ſuie, même provenant de matières végétales, qui ne fourniſſe beaucoup d'alkali volatil, cela prouve que pendant la combuſtion à feu ouvert, les principes des végétaux éprouvent des changemens qui ont quelque reſſemblance avec ceux qu'occaſionne la putréfaction. De plus la quantité de matière charbonneuſe fixe qui reſte après la diſtillation de la ſuie, & qui fournit de l'alkali fixe avec beaucoup de terre par l'incinération, démontre qu'une quantité aſſez conſidérable des principes fixes des corps inflammables, eſt enlevée & portée même très-haut, par l'effet de leur combuſtion avec flamme.

SUJET, ETTE ; adjectif. Soumis, aſtreint, qui eſt dans la dépendance. *Nous ſommes tous ſujets aux lois du Prince. Un enfant eſt ſujet à ſon père.*

SUJET, ſignifie auſſi, être obligé à ſupporter quelques charges, & à payer certains droits. *Les nobles ne ſont pas ſujets à la taille. Tout le monde eſt ſujet à la capitation.*

SUJET, ſignifie encore, qui eſt aſtreint à quelque néceſſité inévitable. *Les*

hommes ſont ſujets à toutes ſortes de maux & d'incommodités. Tous les animaux ſont ſujets à la mort.

On dit, *être ſujet à l'heure*; pour dire, être obligé de ſe rendre exactement en quelque endroit à certaine heure préciſe. On dit proverbialement dans le même ſens, *être ſujet à un coup de marteau.*

SUJET, s'emploie auſſi abſolument. Ainſi on dit, qu'*un Maître tient ſes Domeſtiques fort ſujets*; pour dire, qu'il exige d'eux un ſervice fort aſſidu; qu'*un père tient ſon fils de court & fort ſujet*; pour dire, qu'il ne lui laiſſe preſque aucune liberté; &, qu'*une femme eſt fort ſujette auprès de ſon mari*; pour dire, qu'elle ſe tient continuellement auprès de lui. Il eſt du ſtyle familier.

En ce ſens, on dit d'un emploi, d'un métier qui oblige à une grande aſſiduité, que c'*eſt un emploi où il faut être extrêmement ſujet*: & abſolument, que c'*eſt un emploi fort ſujet*; pour dire, que c'eſt un emploi fort aſſujettiſſant. Ce dernier eſt populaire.

SUJET, ſignifie encore, qui a accoutumé de faire quelque choſe, qui s'y trouve porté par inclination ou par habitude. *Il eſt ſujet à boire, à s'enivrer.*

On dit dans la même acception, *être ſujet au vin, ſujet à ſa bouche, ſujet aux femmes, ſujet à ſes fantaiſies. Être ſujet à ſes goûts, ſujet à ſes plaiſirs, à ſes paſſions.*

On dit que les *hommes les plus parfaits ſont ſujets à faillir*; pour dire, qu'il n'y a point d'homme ſi parfait qui ne faſſe quelque faute.

On dit, *être ſujet à de grandes maladies, ſujet à la goutte, à la gravelle, à la migraine, être ſujet aux vapeurs, être ſujet à tomber du haut-mal*; pour dire, être ſouvent attaqué de grandes maladies, avoir ſouvent la fièvre, la migraine, &c.

SUJET, ſe dit à peu près dans le même ſens, de pluſieurs choſes différentes. *Cette île eſt ſujette aux tremblemens de terre. Les abricots ſont fort ſujets à la gelée. Les vins de ce canton ſont ſujets à devenir gras.*

On dit, qu'*une démarche eſt ſujette à bien des inconvéniens*, qu'*une entrepriſe eſt ſujette à bien des difficultes*; pour dire, qu'il y a des inconvéniens à faire une démarche, qu'il y a bien des difficultés à ſurmonter pour réuſſir dans une entrepriſe. On dit auſſi, qu'*un paſſage eſt ſujet à pluſieurs interprétations différentes*; pour dire, qu'il eſt ſuſceptible de différentes interprétations.

On dit proverbialement d'un homme auquel il ne faut pas trop ſe fier, qu'*il eſt ſujet à caution.*

SUJET, eſt auſſi ſubſtantif, & ſignifie, celui qui eſt ſous la domination d'un Roi, d'une République, ou de quelqu'autre Souverain. *Philippe de Valois diſoit que le plus grand tréſor d'un Roi étoit le cœur de ſes ſujets. On peut être bon ſujet ſans être idolâtre des Rois. Les ſujets naturaliſés jouiſſent en France des mêmes droits que les régnicoles Pline dit que le Prince ne doit ni s'attirer le reſpect de ſes ſujets par la carinte, ni gagner leur affection par baſſeſſe. Un fidelle ſujet de la République.*

SUJET, ſe dit quelquefois par extenſion & abuſivement, en parlant de ceux qui ſont dans la dépendance d'un Seigneur haut-Juſticier. *Le Seigneur de la Paroiſſe fit convoquer tous ſes ſujets.*

SUJET, ſignifie auſſi, cauſe, raiſon, motif. *J'ignore le ſujet de leur brouillerie. Vous n'avez aucun ſujet de vous*

plaindre. A quel ſujet lui avez-vous parlé de cette affaire. Il ſe fâcha ſans ſujet.

SUJET, ſignifie auſſi la matière ſur laquelle on compoſe, ſur laquelle on écrit, ſur laquelle on parle.

Comme c'eſt du ſujet que dépend principalement le mérite & l'intérêt d'un Ouvrage, les Auteurs ne ſauroient apporter trop de ſoin dans le choix qu'ils doivent faire. S'ils veulent faire un ouvrage durable, ils doivent choiſir un ſujet qui affecte: or rien ne nous affecte long-temps que le vrai. La premiè-re règle, en conſéquence, eſt de choiſir un ſujet qui ſoit vrai dans tous les temps & pour tous les hommes. La vérité, dans ce ſens, n'eſt autre choſe que la réalité dans les faits, dans les principes, & dans les reſſemblances: réalité dans les faits, fondée ſur la certitude des témoignages; réalité dans les principes, fondée ſur l'évidence du raiſonnement; réalité dans les reſſemblances, fondée ſur l'exactitude de l'imitation. La première produit la vérité dans l'hiſtoire; la ſeconde produit la vérité dans les ſciences; la troiſième produit la vérité dans les ouvrages d'imagination & dans les beaux arts.

Il n'y a que des ſujets de cette nature qui puiſſent affecter tous les hommes & tous les temps. Ebloui par l'apparence, ſubjugué par l'exemple, conſentez-vous à devenir l'hiſtorien de la fable, le précepteur du menſonge, le peintre de la chimère? Quelque brillans qu'aient d'abord paru vos ouvrages, on les comparera à ces nuages qui, vus de loin, imitent une longue chaîne de hautes montagnes, & qui ne ſont de près qu'un amas de vapeurs. Que ſont devenues en fait d'hiſtoire tant de relations infidelles, de Journaux impoſteurs; en fait de ſciences ces conjectures vagues, ces ſuppoſitions téméraires; en fait d'ouvrages d'imagination, les Romans qui n'ont d'autre but que l'amuſement, ces contes merveilleux qui n'aprennent rien d'utile; en fait de beaux arts, ces monceaux arides de merveilles, de métamorphoſes, d'enchantemens? Vainement l'imagination a-t-elle eſſayé de les féconder, & d'en faire ſortir un nouveau genre d'écrire: le menſonge eſt dans les arts ce que les monſtres ſont dans la nature; il ne ſauroit ſe perpétuer: c'eſt que nous demandons la vérité juſque dans la fiction.

Un ſujet abſolument faux, dès qu'il ſera reconnu pour tel, ceſſera donc de nous affecter; la vérité ſeule nous affecte toujours, parcequ'elle ſeule nous eſt toujours utile. Il ſuit de là que de deux ſujets également vrais, le plus utile ſera auſſi le plus propre à nous affecter.

La ſource des ſujets utiles eſt intariſſable: elle coule ſur la ſurface de l'Univers par deux canaux immenſes que nous cherchons ſans ceſſe à aggrandir; par celui des ſentimens agréables & celui des connoiſſances néceſſaires. Avide de ſentimens agréables, l'homme regarde autour de lui: dans la foule des objets en diſcerne-t-il qui aient avec ces ſentimens une liaiſon prochaine? Il y applique ſes ſens; il y attache ſon ame; il ne les quitte qu'à regret: ſans ceſſe il tourne vers eux ſes regards; voudroit pouvoir ſe transformer en eux, ou les transformer en lui. Mais ſi la liaiſon que ces objets ont avec les ſentimens agréables n'eſt qu'apparente

rente & factice ; ſi elle eſt tiſſue par les circonſtances, par l'imagination & le préjugé, elle ne ſubſiſtera pas ; elle tombera avec le préjugé, l'imagination, les circonſtances. Un ſujet dont l'utilité tiendra uniquement à ce genre de liaiſons locales & fictives, ne ſauroit affecter long-temps : or la plus générale, la plus naturelle, la plus durable des liaiſons, c'eſt celle qui nous attache aux êtres de notre eſpèce par le nœud de l'amour & de la pitié. Elle ſe forme indépendamment de l'éducation ; elle s'accroît avec nous par la réflexion : l'imagination, loin de l'affoiblir, l'étend & la fortifie : le préjugé & les circonſtances peuvent la relâcher, mais non la rompre. Après l'amour & la pitié, les ſentimens qui nous agréent le plus dans un ſujet, ſont la terreur, la liberté & la juſtice. L'agrément de la première tient au ſentiment de notre ſûreté ; l'agrément de la ſeconde, au ſentiment de notre force ; l'agrément de la troiſième, au ſentiment de notre perfection. Un ſujet qui va à la terreur ſecoue notre ame en deux ſens contraires ; tour-à-tour il nous alarme & nous raſſure : il étale à nos yeux des poignards qu'on aiguiſe, des bûchers qu'on allume, des poiſons qu'on prépare, des tombeaux qu'on creuſe, des ſpectres qu'on évoque ; mais c'eſt dans un lointain qu'on les voit, & qui nous empêche de les redouter ; il nous procure ainſi alternativement l'émotion forte que cauſe la préſence des grands dangers, & l'émotion douce que cauſe leur abſence. Un ſujet qui va à la liberté ſemble ſoulever pour un inſtant les fers qui nous accablent ; dans cet heureux moment on porte autour de ſoi un regard aſſuré ; un nouveau jour nous éclaire ; notre démarche s'affermit ; on croit redevenir homme, & renaître à la nature. Un ſujet qui va à la juſtice nous élève en quelque ſorte au-deſſus de la nature elle-même, & nous place dans une région ſupérieure, où rien n'intercepte les lumières de l'ame, d'où l'on foule à ſes pieds l'erreur & les paſſions.

Des ſujets liés à des ſentimens ſi agréables peuvent-ils n'être pas utiles ? Peuvent-ils ne nous pas affecter ? Les ſujets liés aux connoiſſances néceſſaires ne ſont pas moins utiles, & ne nous affectent pas moins.

En effet, l'art de connoître contribue plus qu'on ne penſe à l'art de jouir. Mais nous ne jouiſſons de rien avec plus de continuité que de nous-mêmes. Un des ſujets les plus utiles & les plus propres à nous affecter, c'eſt donc la connoiſſance de nous-mêmes ; la connoiſſance ſi bornée de nos vertus, de nos lumières, de nos plaiſirs ; la connoiſſance ſi étendue de nos vices, de notre ignorance & de nos maux.

A la connoiſſance de nous-mêmes ſe rapporte la connoiſſance des autres. La première nous repréſente l'homme en général ; la ſeconde, les hommes en détail : l'une affecte davantage la raiſon qu'elle inſtruit ; l'autre, l'amour propre qu'elle flatte. De-là l'inſtinct ſecret qui nous ramène ſi ſouvent de préférence aux ſujets dans leſquels on nous retrace le ſpectacle des ridicules, les ſcènes de la bagatelle, les combats de l'intrigue, les triomphes de la vanité.

Mais une connoiſſance plus néceſſaire peut être que celle des autres & de nous-mêmes, puiſqu'elle

eſt d'un uſage plus général & plus journalier, c'eſt la connoiſſance des choſes eſſentielles à l'humanité. Telle eſt la religion, par les perſpectives qu'elle offre à la vertu malheureuſe, & par le glaive qu'elle ſuſpend ſur le crime impuni. Telles ſont les lois, par les liens qu'elles donnent à la force entreprenante, & par les armes qu'elles prêtent à la foibleſſe pourſuivie. Tels ſont les arts, par l'empire avec lequel ils ſoumettent cet Univers à nos beſoins, & par la magie avec laquelle ils en créent un nouveau pour nos plaiſirs. Les arts, les lois, la religion, ouvriront donc trois carrières inépuiſables de ſujets utiles, & par-là de ſujets propres à nous affecter. Ils nous affecteront d'autant plus vivement, qu'à plus d'utilité ils allieront plus de difficulté. Ce qui eſt difficile nous étonne ſans nous toucher; ce qui eſt aiſé, quoiqu'utile, nous touche ſans nous émouvoir; ce qui eſt en même temps important & rare, ce qui nous repréſente un avantage à recueillir & un obſtacle à vaincre, nous promet tout enſemble un plaiſir & une ſurpriſe. La difficulté ſe trouve dans un ſujet qui eſt ou délicat ou profond, ou hardi, ou compliqué.

Parcourir un objet avec une réſerve d'imagination; le manier avec une fineſſe de tact qui ſaiſiſſe les points les plus ſubtils, qui démêle les nuances les plus imperceptibles ſans les affoiblir, ſans les exagérer, ſans les trop violer, ſans les trop découvrir, de manière que l'objet ſe montre aſſez pour plaire, & ſe cache aſſez pour plaire encore davantage; creuſer une profondeur là où le vulgaire voit à peine une ſurface; s'avancer à grand pas dans le ſanctuaire des ſciences & des arts, ſans être arrêté par les ténèbres qui l'environnent; pénétrer un principe caché, pour ainſi dire, dans les abîmes de l'eſprit humain; toucher à la racine d'une vérité dont on ſe contente de goûter les fruits ou de meſurer les branches; inſulter avec audace à des vices accrédités, à des préjugés puiſſans; ébranler d'une main hardie l'autel de l'illuſion publique; montrer une ame qui n'a point été conçue dans la baſſeſſe, qui n'a ſu s'apprivoiſer ni avec l'eſclavage ni avec l'erreur; faire parler la raiſon devant ceux qui la proſcrivent, l'humanité devant ceux qui l'immolent; diſcerner dans la multiplicité des objets ce qui les ſépare & ce qui les unit; les déplacer par l'eſprit d'analyſe; les combiner par l'eſprit d'ordre; débrouiller ainſi le chaos, & d'une propoſition compliquée, vague & obſcure, faire jaillir une ſuite d'idées ſimples, préciſes & lumineuſes. Quoi de plus difficile & de plus intéreſſant?

Le ſublime l'eſt encore davantage; c'eſt même ce qui nous affecte le plus dans un ſujet. Nous appelons ſublime tout ce qui réveille avec force dans notre ame l'idée ou le ſentiment des grandes choſes.

Au défaut du ſublime, que votre ſujet nous offre la nouveauté: le grand occupe toute notre ame, & le neuf ſemble nous en prêter une; qu'il nous offre du moins la variété: la multitude des objets ſuppléera à leur grandeur, & le mélange des ſenſations à leur vivacité.

Le ſujet eſt neuf lorſqu'il développe un germe d'idées, d'images

ou de ſentimens ; lorſque c'eſt un rapport non encore apperçu, un événement non encore décrit, un objet non encore dépeint, une paſſion non encore maniée, un caractère non encore ſaiſi, une ſituation non encore rendue.

Le ſujet eſt varié, lorſque c'eſt le centre de pluſieurs ſujets divers, qui procurent à l'œil des tableaux diverſifiés & des ſenſations contraires.

Plus il y aura dans un ſujet de cette variété qui nous délaſſe, de cette nouveauté qui nous réveille, de cette ſublimité qui nous ſaiſit, de cette difficulté qui nous étonne, de cette utilité qui nous attire, de cette vérité qui nous fixe, plus il ſera propre à nous affecter, plus il contribuera à l'intérêt de l'ouvrage.

SUJET, en termes de peinture, ſe dit de ce que l'art du pinceau peut imiter. *Un ſujet de fleurs. Un ſujet d'animaux. L'hiſtoire & la Fable fourniſſent les ſujets dans le genre noble.*

Il ſe dit auſſi en termes de Sculpture ou gravure. *Les batailles de Louis XII & de François I ſont les ſujets des bas reliefs qui ſont autour de leurs tombeaux.*

SUJET, ſignifie encore l'objet d'une ſcience. *Le ſujet de la Phyſique, c'eſt le corps naturel. Le ſujet de la Médecine, c'eſt le corps humain.* Les Chirurgiens appellent un corps dont ils font l'anatomie, *un ſujet.* Et l'on dit en termes de Médecine, qu'*un malade eſt un bon ſujet, un mauvais ſujet* ; pour dire, qu'il eſt d'une bonne ou d'une mauvaiſe conſtitution.

SUJET, en termes de Muſique, ſe dit du chant principal ſur lequel roule toute la diſpoſition d'une pièce ou d'un morceau de muſique, & dont toutes les autres parties ne ſont que l'accompagnement. Quelquefois le ſujet eſt à la baſſe, plus ſouvent dans le deſſus, rarement dans les parties moyennes. Dans les Muſiques, qu'on appelle *duo, trio, quatuor*, &c. le ſujet eſt ordinairement diſtribué entre pluſieurs parties, ce qui le rend plus difficile à traiter.

Le ſujet eſt la partie la plus importante du deſſein. Toutes les autres ne demandent que du raiſonnement & de l'art. Celle-ci ſeule dépend uniquement du génie ; & c'eſt en elle que conſiſte l'invention. Les principaux ſujets en Muſique produiſent des rondeaux, des imitations, des fugues, *&c.* Un compoſiteur ſtérile & froid, après avoir avec peine trouvé quelque mince ſujet, ne fait que le retourner, & le promener de modulation en modulation ; mais l'artiſte qui a de la chaleur & de l'imagination ſait ſans laiſſer oublier ſon ſujet, lui donner un air neuf chaque fois qu'il le repréſente.

En termes de Logique, on appelle *ſujet*, le terme de toute propoſition, duquel on affirme ou l'on nie quelque choſe. Ainſi dans cette propoſition, *le ſoleil eſt grand*, *ſoleil* eſt le ſujet, & *grand* eſt l'attribut.

SUJET, ſe dit d'une perſonne, par rapport à ſa capacité & à ſes talens. *L'homme dont vous parlez n'eſt pas un ſujet capable de cet emploi. C'eſt un bon ſujet, un grand ſujet, un digne ſujet.* Il ſe dit de même en mauvaiſe part, par rapport aux mœurs ou à l'incapacité. *C'eſt un mauvais ſujet.*

En parlant d'un Cardinal qui a les qualités requiſes pour pouvoir

parvenir au Pontificat, on dit, que *c'eſt un ſujet papable.*

Différences relatives entre *ſujet*, *matière.*

La *matière* eſt ce qu'on emploie dans le travail. Le *ſujet* eſt ſur quoi l'on travaille.

La *matière* d'un diſcours conſiſte dans les mots, dans les phraſes & dans les penſées. Le *ſujet* eſt ce que l'on explique par ces mots, par ces phraſes & par ces penſées.

Les raiſonnemens, les paſſages de l'Écriture-Sainte, les penſées des Pères de l'Égliſe, les caractères des paſſions, & les maximes de morale ſont la *matière* des ſermons. Les myſtères de la foi & les préceptes de l'Évangile en doivent être le *ſujet.*

SUJÉTION; ſubſtantif féminin. *Subjectio.* Dépendance, état de ce qui eſt aſtreint, de ce qui eſt obligé à quelque choſe, à quelque néceſſité. *Le bon citoyen ne s'écarte jamais de la ſujétion qu'il doit aux lois. Notre vie n'eſt qu'un changement continuel de ſujétions différentes. On hait naturellement la ſujétion.*

SUJÉTION, ſe dit auſſi de l'aſſiduité d'un domeſtique auprès de ſon maître, d'une femme auprès de ſon mari, d'une garde auprès d'un malade, &c. *C'eſt un homme auprès de qui il faut une grande ſujétion.* Il ſe dit de même de l'aſſiduité que demande une charge, un emploi. *C'eſt un emploi d'une grande ſujétion.*

Il ſe dit encore de certaines ſervitudes auxquelles une maiſon eſt ſujette. *C'eſt une maiſon fort incommode, & où il y a de grandes ſujétions.*

SUIF; ſubſtantif maſculin. *Sebum.* Graiſſe dont on ſe ſert principalement pour faire de la chandelle. *Du ſuif de bœuf. Du ſuif de bouc. Du ſuif de mouton. Fondre du ſuif pour faire des chandelles.*

On appelle *arbre à ſuif*, ou *arbre de ſuif*, un arbre de la Chine qui s'élève à la hauteur d'un grand cerifier, & qui fournit une ſubſtance parfaitement ſemblable à du ſuif. Le fruit de cet arbre eſt renfermé dans une enveloppe qui, lorſque le fruit eſt mûr, s'ouvre d'elle-même comme celle de nos châtaignes; il en ſort deux ou trois fruits de la groſſeur d'une noiſette dont la pulpe a les mêmes propriétés que le ſuif, & qui fondue avec un peu d'huile ou de cire, devient propre à faire des chandelles, dont on fait uſage dans tout l'Empire de la Chine. Pour ſéparer cette eſpèce de ſuif de ſon fruit, on le pulvériſe; après quoi on le fait bouillir dans de l'eau, à la ſurface de laquelle il ſurnage une ſubſtance ſemblable à de l'huile, qui ſe condenſe lorſqu'elle eſt refroidie, & qui prend la même conſiſtance que le ſuif. On mêle dix parties de cette ſubſtance avec trois parties d'huile de lin & avec un peu de cire, afin de lui donner de la ſolidité, & pour l'empêcher de s'attacher aux doigts. Les Chinois donnent la forme d'un ſegment de cône aux chandelles faites de cette ſubſtance, que l'on colore quelquefois en y incorporant des couleurs avec des parfums, pour en rendre l'odorat plus agréable. Les mèches que l'on y met ſont de coton.

Le bois de ſuif a préciſément l'odeur du ſuif ordinaire.

SUINT; ſubſtantif maſculin. Humeur épaiſſie qui ſuinte du corps

des animaux. *Le ſuint de la laine des brebis.*

SUINTEMENT ; ſubſtantif maſculin. Action de ſuinter. *Le ſuintement d'une plaie.*

SUINTER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ſe dit d'une liqueur, d'une humeur qui ſort, qui s'écoule preſqu'imperceptiblement. *Dans la plupart des cavernes, l'eau ſuinte entre les pierres. L'humeur qui ſuinte de la plaie empêche la réunion des chairs.*

SUINTER, ſe dit de même d'un vaſe d'où la liqueur coule, & de la plaie d'où l'humeur ſort. *Ce tonneau ſuinte. La plaie ſuinte encore.*

SUISSE ; (la) pays conſidérable d'Europe borné au nord & à l'orient par la Souabe & le Tirol, provinces d'Allemagne, au midi par l'Italie & la Savoye, à l'occident par la Franche-Comté, province de France. Ce pays s'étend depuis environ le vingt-quatrième degré de longitude juſqu'au delà du vingt-huitième ; & entre le quarante-ſixième & le quarante-huitième de latitude ſeptentrionale.

L'air de la Suiſſe eſt tempéré, plus froid que chaud, & fort ſain. Ce pays ſeroit plus fertile qu'il ne l'eſt, ſans le grand nombre de montagnes qui le couvrent, ſurtout au midi. On ne laiſſe pas d'y recueillir du blé, du chanvre, du lin & des fruits de pluſieurs ſortes. Les montagnes ont des pâturages & des ſimples en abondance, entr'autres ceux qu'on nomme *vulneraires de Suiſſe*, qui ſont les plus eſtimés de tous. Les collines en quelques endroits ont d'aſſez bons vignobles. Le principal commerce conſiſte en beſtiaux & en fromages.

La Suiſſe eſt un pays très-élevé : le Rhin, le Rhône, l'Aar, la Ruſſ, le Teſin, l'Inn, &c. y prennent leur ſource.

Les lacs les plus conſidérables ſont ceux de *Genève*, au ſud-oueſt ; de *Neuchâtel*, à l'oueſt ; de *Zurich* & de *Lucerne*, vers le milieu ; de *Conſtance*, au nord-eſt. Pluſieurs Auteurs rapportent ce dernier à l'Allemagne, parceque la ville qui lui donne ſon nom eſt de cet empire. Ces lacs ſont fort abondans en poiſſons, ſurtout en truites, dont pluſieurs pèſent juſqu'à ſoixante livres.

Les Suiſſes ſe nommoient anciennement *Helvétiens*. Jules Céſar rapporte dans ſes Commentaires la guerre qu'il eut avec eux. Pendant ſon gouvernement des Gaules ils firent une irruption en Bourgogne avec le deſſein de ſe tranſplanter dans un pays plus agréable & plus capable que le leur de contenir le nombre infini de monde dont ils fourmilloient. Pour exécuter d'autant mieux ce projet, ils brûlèrent douze Villes qui leur appartenoient & quatre cens Villages, afin de s'ôter toute eſpérance de retour. Après cela ils ſe mirent en marche avec leurs femmes & leurs enfans, faiſant en tout plus de trois cens ſoixante mille ames, dont près de cent mille étoient en état de porter les armes. Ils voulurent ſe jeter dans le gouvernement de Céſar par la Savoye ; mais ne pouvant paſſer le Rhône à la vue de ſon armée qui étoit campée de l'autre côté de ce fleuve, ils changèrent de route, & pénétrèrent par la Franche Comté. Céſar les pourſuivit, & leur livra pluſieurs combats avec différens ſuccès, juſqu'à ce qu'à la fin il les vainquit dans une bataille rangée, les obligea de revenir chez eux, &

réduiſit leur pays à l'obéiſſance des Romains, le joignant à la partie de ſon gouvernement, appelée la *Gaule Celtique*.

Ils vécurent ſous la domination Romaine juſqu'à ce que cet Empire même fût déchiré par les inondations des Nations ſeptentrionales, & qu'il s'éleva de nouveaux Royaumes de ſes ruines. L'un de ces Royaumes fut celui de Bourgogne, dont la Suiſſe fit partie juſques vers la fin du XIIe ſiècle. Il arriva pour lors que ce Royaume fut diviſé en pluſieurs petites Souverainetés ſous les Comtes de Bourgogne, de Maurienne, de Savoye, de Provence, ainſi que ſous les Dauphins du Viennois & ſous les Ducs de Zéringen.

Par ce démembrement la Suiſſe ne ſe trouva plus réunie ſous un même Chef. Quelques-unes de ſes Villes furent faites Villes Impériales. L'Empereur Frédéric Barberouſſe en donna d'autres avec leur territoire (pour les poſſéder en fief de l'Empire) aux Comtes de Habsbourg, deſquels la Maiſon d'Autriche eſt deſcendue. D'autres Villes Suiſſes, du moins leur gouvernement héréditaire fut accordé au Duc de Zéringen. La Race de ces Ducs s'éteignit dans le XIIIe ſiècle, ce qui fournit l'occaſion aux Comtes de Habsbourg d'aggrandir leur pouvoir dans tout le pays; mais ce qui mit la liberté de la Suiſſe le plus en danger, ce fut le ſchiſme qui partagea ſi fort l'Empire dans le même ſiècle, lorſqu'Othon IV & Frédéric II étoient Empereurs à la fois, & alternativement excommuniés par deux Papes qui ſe ſuccédèrent. Dans ce déſordre tout le gouvernement fut bouleverſé, & les Villes de la Suiſſe en particulier ſentirent les triſtes effets de cette anarchie; car comme ce pays étoit rempli de Nobles & d'Eccléſiaſtiques puiſſans, chacun y exerça ſon empire, & tâcha de s'emparer tantôt d'une ville, tantôt d'une autre, ſous quelque prétexte que ce fût.

Cette oppreſſion engagea pluſieurs Villes de la Suiſſe & de l'Allemagne d'entrer enſemble en confédération pour leur défenſe mutuelle; c'eſt par ce motif que Zurich, Ury & Schvitz conclurent une alliance étroite en 1251. Cependant cette union de Villes ne ſe trouvant pas une barrière ſuffiſante contre la violence de pluſieurs Seigneurs, la plupart des Villes libres de la Suiſſe, & entr'autres les trois Cantons qu'on vient de nommer, ſe mirent ſous la protection de Rodolphe de Habsbourg, en ſe réſervant leurs droits & leurs franchiſes.

Rodolphe étant devenu Empereur, la Nobleſſe accuſa juridiquement les Cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale, & d'avoir démoli leurs châteaux. Rodolphe qui avoit autrefois combattu avec danger ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche au lieu de ſuivre les traces de ſon père, ſe conduiſit dès qu'il fut ſur le trône d'une manière entièrement oppoſée. Il tâcha d'étendre ſa puiſſance ſur des pays qui ne lui appartenoient pas, & perdit par ſa conduite violente ce que ſon prédéceſſeur avoit acquis par ſa modération. Ce Prince ayant une famille nombreuſe forma le projet de ſoumettre toute la Suiſſe à la Maiſon d'Autriche, afin de l'ériger en Principauté pour un de ſes fils. Dans ce deſſein il nomma un certain Griſler, Bailli ou Gou-

verneur d'Ury, & un nommé Landerberg, Gouverneur de Schvitz & d'Undervald; c'étoient deux hommes dévoués à ſes volontés. Il leur preſcrivit de lui ſoumettre ces trois Cantons ou par la corruption ou par la force.

Ces deux Gouverneurs n'ayant rien pu gagner par leurs artifices, employèrent toutes ſortes de violences, & exerçèrent tant d'horreurs & de traitemens barbares, que le peuple irrité n'obtenant aucune juſtice de l'Empereur, & ne trouvant plus de ſalut que dans ſon courage, concerta les meſures propres à ſe délivrer de l'affreux eſclavage ſous lequel il gémiſſoit.

Il y avoit trois hommes de ces trois Cantons dont chacun étoit le plus accrédité dans le ſien, & qui pour cette raiſon furent les objets principaux de la perſécution des Gouverneurs; ils s'appeloient *Arnold Melchtat*, du canton d'Undervald; *Werner Stanfacher*, du canton de Schvitz, & *Walter Furſt*, de celui d'Ury. C'étoient de bons & d'honnêtes payſans; mais la difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables a nui peut-être à leur célébrité.

Ces trois hommes naturellement courageux, également maltraités des Gouverneurs, & unis tous trois par une longue amitié que leurs malheurs communs avoient affermie, tinrent des aſſemblées ſecrettes pour délibérer ſur les moyens d'affranchir leur patrie, & pour attirer dans leur parti tous ceux de chaque Canton, auxquels ils pourroient ſe fier, & qu'ils ſauroient avoir aſſez de cœur pour contribuer à exécuter les réſolutions qu'ils prendroient. Conformément à cette convention ils engagèrent chacun trois amis ſûrs dans leur complot, & ces douze Chefs devinrent les conducteurs de l'entrepriſe. Ils confirmèrent leur alliance par ſerment, & réſolurent de faire, le jour qu'ils fixèrent, un ſoulèvement général dans les trois Cantons, de démolir les châteaux fortifiés, & de chaſſer du pays les deux Gouverneurs avec leurs créatures.

Tous les Hiſtoriens nous apprennent que cette conſpiration acquit une force irréſiſtible par un événement imprévu. Griſler, Gouverneur d'Ury, s'aviſa d'exercer un genre de barbarie également horrible & ridicule. Il fit planter ſur le marché d'Altorff, capitale du canton d'Ury, une perche avec ſon chapeau, ordonnant, ſous peine de la vie, de ſaluer ce chapeau en ſe découvrant, & de plier le genou avec le même reſpect que ſi lui Gouverneur eût été là en perſonne.

Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, homme intrépide & incapable de baſſeſſe, ne ſalua point le chapeau. Griſler le condamna à être pendu, & par un raffinement de tyrannie il ne lui donna ſa grâce qu'à condition que ce père, qui paſſoit pour archer très-adroit, abattroit d'un coup de flèche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le père tira, & fut aſſez heureux ou aſſez adroit pour abattre la pomme ſans toucher à la tête de ſon fils. Tout le peuple éclata de joie & battit des mains d'une acclamation générale. Griſler appercevant une ſeconde flèche ſous l'habit de Tell, lui en demanda la raiſon, & lui promit de lui pardonner quelque deſſein qu'il eût pu avoir. « Elle t'étoit deſtinée, lui répon-» dit Tell, ſi j'avois bleſſé mon » fils. » Cependant effrayé du dan-

ger qu'il avoit couru de tuer ce cher fils, il attendit le Gouverneur dans un endroit où il devoit paſſer quelques jours après, & l'ayant apperçu, il le viſa, lui perça le cœur de cette même flèche, & le laiſſa mort ſur la place. Il informa ſur le champ ſes amis de ſon exploit, & ſe tint caché juſqu'au jour de l'exécution de leur projet.

Ce jour fixé au premier Janvier 1308, les meſures des confédérés ſe trouvèrent ſi bien priſes, que dans le même temps les garniſons des trois châteaux furent arrêtées & chaſſées ſans effuſion de ſang, les fortereſſes raſées, & par une modération incroyable dans un peuple irrité, les Gouverneurs furent conduits ſimplement ſur les frontières & relâchés après en avoir pris le ſerment qu'ils ne retourneroient jamais dans le pays. Ainſi quatre hommes privés des biens de la fortune & des avantages que donne la naiſſance, mais épris de l'amour de leur patrie, & animés d'une juſte haine contre leurs tyrans, furent les immortels fondateurs de la liberté Helvétique. Les noms de ces grands hommes devroient être gravés ſur une même médaille avec ceux des Doria & des Naſſau.

L'Empereur Albert informé de ſon déſaſtre, réſolut d'en tirer vengeance; mais ſes projets s'évanouirent par ſa mort prématurée; il fut tué à Konigsfeld par ſon neveu Jean, auquel il retenoit, contre toute juſtice, le Duché de Souabe.

Sept ans après cette aventure, qui donna le temps aux habitans de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de pourvoir à leur ſureté, l'Archiduc Léopold, héritier des États & des ſentimens de ſon père Albert, aſſembla une armée de vingt mille hommes dans le deſſein de ſaccager ces trois Cantons rebelles, & de les mettre à feu & à ſang. Leurs citoyens ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de cinq cens hommes, la plus grande partie de l'armée Autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils portèrent le déſordre dans la cavalerie de l'Archiduc en faiſant tomber ſur elle une grêle affreuſe de pierres, & profitant de la confuſion, ils ſe jeterent avec tant de bravoure ſur leurs ennemis épouvantés, que leur défaite fut entière.

Cette victoire ſignalée ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres Cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore ſouvenir par ce ſeul nom des ſuccès brillans qui leur acquirent la liberté.

En vain la Maiſon d'Autriche tenta pendant trois ſiècles de ſubjuguer ces trois Cantons; tous ſes efforts eurent ſi peu de réuſſite, qu'au lieu de ramener les trois Cantons à ſon obéiſſance, ceux-ci détachèrent au contraire d'autres pays & d'autres villes du joug de la Maiſon d'Autriche. Lucerne entra la première dans la confédération en 1332. Zurich, Glaris & Zug ſuivirent l'exemple de Lucerne vingt ans après; Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, renforça l'alliance. En 1481 Fribourg & Soleure, en 1501 Baſle & Schaffhouſe accrurent le nombre des Cantons. En voilà douze. Le petit pays d'Appenzell, qui y fut aggrégé en 1513, fit le treizième. Enfin les Princes de la Maiſon d'Autriche

triche se virent forcés par le Traité de Munster de déclarer les Suisses un peuple indépendant. C'est une indépendance qu'ils ont acquise par plus de soixante combats, & que, selon toute apparence, ils conserveront long-temps.

Les personnes un peu instruites conviennent que le Corps Helvétique doit plutôt être appelé la *Confédération* que la République des Suisses, parce que les treize Cantons forment autant de Républiques indépendantes. Ils se gouvernent par des principes tout différens. Chacun d'eux conserve tous les attributs de la souveraineté, & traite à son gré avec les Étrangers; leur diète générale n'est point en droit de faire des réglemens ni d'imposer des lois.

Il est vrai qu'il y a tant de liaison entre les treize Cantons, que si l'un étoit attaqué, les douze autres seroient obligés de marcher à son secours; mais ce seroit par la relation que deux Cantons peuvent avoir avec un troisième, & non par une alliance directe que chacun des treize Cantons a avec tous les autres. Enfin sept de ces Cantons forment chacun une République aristocratique avec quelque mélange de démocratie, & six sont purement démocratiques. Les sept aristocratiques sont Zurich, Berne, Lucerne, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, les six démocratiques sont Ury, Schvitz, Undervald, Zug, Glaris & Appenzell.

Outre les treize Cantons, il y a dans la Suisse trois autres souverainetés; savoir, la Principauté de Neufchatel, l'Abbaye de Saint-Gal & la ville de Saint-Gal. Les alliés des Suisses sont les Grisons, les Vallaisans & Genève. Les sujets des Suisses sont ceux qui sont hors de la Suisse, ou ceux qui obéissent à plusieurs cantons qui les possèdent par indivis.

Il y a des Cantons qui sont Catholiques, & d'autres Protestans. Dans ceux de Glaris & d'Appenzell, les deux religions règnent également sans causer le moindre trouble.

Les Suisses ne voulant pas sacrifier leur liberté à l'envie de s'aggrandir, ne se mêlent jamais des contestations qui s'élèvent entre les puissances étrangères. Ils observent une exacte neutralité, ne se rendant jamais garans d'aucun engagement, & ils ne tirent d'autre avantage des guerres qui désolent si souvent l'Europe, que de fournir indifféremment des hommes à leurs alliés, & aux Princes qui recourent à eux. Ils croyent être assez puissans, s'ils conservent leurs lois. Ils habitent un pays qui ne peut exciter l'ambition de leurs voisins, & ils sont assez forts pour se défendre contre la ligue de tous ces mêmes voisins.

SUISSE; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient, qui a rapport à la Suisse, qui est de la Suisse. *Un Négociant Suisse. Les Régimens Suisses. La garde Suisse. En France, les Suisses sont censés regnicoles. M. le Comte d'Artois vient d'être nommé Colonel des Suisses & Grisons.*

SUISSE, se dit aussi substantiv. d'un domestique à qui l'on confie la garde d'une porte. *Le Suisse de l'Hôtel.*

SUITE; substantif féminin, & terme collectif. Ceux qui suivent, ceux qui vont après. *On laissa entrer les six premiers qui se présentèrent, & on repoussa toute la suite.*

On dit dans le style de la conversation, qu'*un homme n'a point*

de ſuite ; pour dire, qu'il n'a point de famille, point d'enfans.

SUITE, ſignifie auſſi, ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur, qui ſont autour de lui, devant ou après lui pour lui faire honneur. *L'Ambaſſadeur avoit une ſuite nombreuſe & brillante. Il avoit pluſieurs Gentilshommes à ſa ſuite.*

On appelle *carroſſes de ſuite*, les carroſſes qui ſont chez un Prince, chez un Ambaſſadeur, pour l'uſage de ſes domeſtiques : & *vin de ſuite*, du vin deſtiné pour la table des domeſtiques d'une maiſon.

SUITE, ſe dit quelquefois abſolument de ce qui ſuit, de ce qui eſt après. *Le premier acte de la piéce n'eſt pas ſi bien écrit que la ſuite. Il n'a lu que le premier volume, qui eſt moins intéreſſant que la ſuite.*

SUITE, en parlant de certains ouvrages d'eſprit, ſignifie continuation, ce qui eſt ajouté à un ouvrage pour le continuer. *La ſuite de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. La ſuite des Annales de Baronius.*

SUITE, ſe dit auſſi de l'enchaînement de pluſieurs choſes qui ſont arrivées les unes après les autres. *Toute ſa vie fut une ſuite de proſpérités. Le règne de ce Prince ne fut qu'une ſuite de troubles & de ſéditions.*

On dit à peu près dans le même ſens, *j'ai vu toute la ſuite de cette affaire. La ſuite des temps.*

SUITE, ſe dit auſſi d'un certain nombre de choſes de même eſpèce que l'on range ſelon l'ordre des temps & des matières. *Une belle ſuite d'hiſtoires, d'hiſtoriens. Une belle ſuite de tableaux.*

En ce ſens on appelle *ſuite de médailles*, l'arrangement que les antiquaires donnent à leurs médailles.

Les différens métaux des médailles, forment trois ſuites différentes dans les cabinets des curieux, c'eſt-à-dire pour l'ordre & l'arrangement de diverſes ſortes de médailles ; par exemple, la ſuite d'or dans les impériales n'excède point le nombre de mille ou de douze cens ; celle d'argent peut aller à trois mille ; celle de bronze dans les trois différentes grandeurs, & auſſi dans les impériales, va à ſix ou ſept mille. La ſuite du moyen bronze eſt la plus complette & la plus aiſée à former, puiſqu'on la peut pouſſer juſqu'à la décadence de l'Empire Romain en occident, & juſqu'aux Paléologues en orient. Dans l'Antique, on forme d'ordinaire les ſuites par le côté de la médaille que l'on appelle la tête. On met dans le premier ordre la ſuite des Rois. Dans le ſecond, la ſuite des villes Grecques, ou Latines. Dans le troiſième ſe rangent les familles Romaines, qu'on appelle Conſulaires. Dans le quatrième les Impériales. Dans le cinquième les Déités. On y peut ajouter une ſixième ſuite qui ſeroit compoſée des perſonnes illuſtres dont on a des médailles. On fait auſſi des ſuites des médailles modernes. La ſuite des médailles des Papes ne commence qu'à Martin V en 1430. Depuis ce temps-là on a une ſuite des Papes bien complette, au nombre de 5 ou 600. On pourroit auſſi faire une ſuite des Empereurs, depuis Charlemagne, pourvu qu'on y mêlât les monnoies : mais à proprement parler, on ne peut commencer qu'à Fréderic II en 1463. La ſuite des Rois de France, eſt la plus nombreuſe & la plus conſidérable parmi les modernes. Il eſt vrai que pour les deux premières races il ſe faut contenter des monnoies : mais ſous la troiſième, on commence à trouver quel-

ques médailles avec les monnoies. On peut faire de même des ſuites de toutes les perſonnes illuſtres, dont on retrouve aſſez communément des médailles depuis 200 ans, ou des autres États & Royaumes, comme a fait M. Bizot dans ſon Hiſtoire Métallique de Hollande. Pour bien former des ſuites, il faut bien connoître les métaux antiques, afin de ne s'y pas tromper, & de ne pas mêler les métaux dans les ſuites où ils ne doivent pas être mêlés. On le fait pourtant quelquefois : par exemple, pour rendre une ſuite d'argent plus ample, & plus achevée, on y place certaines têtes d'or qui ne ſe trouvent plus en argent. Cela s'appelle enrichir une ſuite.

SUITE, ſe dit auſſi d'un certain nombre de perſonnes qui ont été ſucceſſivement revêtues de la même dignité. *Il compte parmi ſes ancêtres une longue ſuite de Rois.*

SUITE, ſe dit encore des événemens cauſés par quelque choſe qui a précédé. *Cette entrepriſe eut d'heureuſes ſuites. Les reproches qu'il lui a faits pourront avoir des ſuites fâcheuſes. Il ne paroît pas que cette affaire puiſſe avoir aucune ſuite.*

On dit abſolument & ordinairement en mauvaiſe part, *cela peut avoir des ſuites*; pour dire, il en peut arriver quelque choſe de fâcheux.

SUITE, ſe dit encore dans le ſens d'ordre, de liaiſon. Ainſi on dit qu'*il n'y a point de ſuite dans un diſcours*; pour dire, qu'il n'y a point d'ordre dans un diſcours, point de liaiſon entre ſes différentes parties.

On dit figurément, qu'*un homme n'a point de ſuite dans l'eſprit*, ou *qu'il n'a point un eſprit de ſuite*; pour dire, qu'il n'eſt pas capable d'une attention continue : & qu'*il n'y a point de ſuite dans ſa conduite*; pour dire, qu'il y a beaucoup d'inégalité dans ſa conduite.

SUITE, eſt auſſi un terme de Pratique. *La ſuite par hypothèque* eſt lorſqu'en vertu de l'hypothèque on pourſuit le détenteur d'un bien qui eſt hypothéqué à une créance. On dit communément que *les meubles n'ont pas de ſuite par hypothèque*; c'eſt-à-dire, que quand ils ſont déplacés du lieu où on les avoit donnés en nantiſſement, on ne les peut pas ſaiſir entre les mains d'un tiers, ſi ce n'eſt en cas de banqueroute ou par droit de révendication.

On appelle *droit de ſuite du Châtelet de Paris*, un droit particulier en vertu duquel lorſqu'un Commiſſaire du Châtelet de Paris a appoſé le ſcellé, il doit être par lui appoſé par droit de ſuite dans tous les lieux où il peut ſe trouver des effets du défunt, & l'inventaire doit être fait de même par les Notaires du Châtelet, ou par ceux des lieux auxquels les Officiers du Châtelet délivrent des commiſſions à cet effet.

Ce droit de ſuite n'a été établi par aucune loi préciſe ; il paroît tirer ſon origine de ce qu'anciennement le ſcel du Châtelet étoit unique & univerſel pour tout le Royaume ; on s'en ſervoit même, au défaut du grand, pour ſceller les actes de Chancellerie.

Ce ſcel étant exécutoire dans toute l'étendue du Royaume, il eſt naturel que les Officiers du Châtelet ayant commencé à inſtrumenter en vertu de ce ſceau, continuent de le mettre à exécution dans tous les lieux où il y a occaſion de le faire.

Ce droit de ſuite réſulte d'ailleurs de l'indiviſibilité de la matière, & l'on argumente pour cela du titre du Code *ubi de hæreditate*

agatur, & des interprétations que les Docteurs lui ont données, en fixant la compétence du Juge par le lieu où ſe trouvent les choſes héréditaires ou la plus grande partie, par le lieu du domicile du défunt, ce qui doit ſur-tout avoir lieu en France, où les meubles ſuivent le domicile du défunt pour la manière d'y ſuccéder.

Quoi qu'il en ſoit des motifs qui ont pu faire introduire cet uſage, il eſt certain qu'il a été autoriſé par pluſieurs réglemens; il l'eſt implicitement par un Edit du mois de Décembre 1477, qui donne pour motif d'une nouvelle création de Commiſſaires examinateurs, que le Roi avoit recouvré par ſes conquêtes pluſieurs Duchés, Comtés, Châteaux, Seigneuries & poſſeſſions, ce qui donnoit, eſt-il dit, beaucoup plus d'étendue à la Juridiction du Châtelet, tant à cauſe des priviléges de l'Univerſité qu'autrement; motif qui ſuppoſe que les Commiſſaires, peuvent appoſer le ſcellé dans tout le Royaume par droit de ſuite.

Ce même droit a été autoriſé par divers Arrêts.

On peut néanmoins voir ce que dit à ce ſujet l'Auteur du *Recueil des Réglemens ſur les ſcellés & inventaires*, lequel prétend que ce droit de ſuite n'eſt point particulier aux Offices du Châtelet, qu'il ne réſulte que de l'indiviſibilité du ſcellé & de l'inventaire; il prétend même que divers Arrêts qu'il rapporte ont mis des bornes à ce privilège, mais il eſt certain que les Officiers du Châtelet ont pour eux la poſſeſſion.

Quelques autres Officiers jouiſſent auſſi du droit de ſuite pour les ſcellés, comme Meſſieurs de la Chambre des Comptes ſur les biens des comptables, en quelque endroit du Royaume que ces biens ſoient ſitués; mais c'eſt moins en vertu d'un privilége attaché à leur ſceau, qu'en conſéquence de leur Juridiction, qui s'étend par-tout ſur les biens des perſonnes qui ſont leurs Juſticiables.

En termes de chaſſe, on appelle *ſuites*, les teſtitules d'un ſanglier, par corruption pour *luites*, qui eſt le véritable nom.

Etre à la ſuite, ſe dit en pluſieurs phraſes différentes. Ainſi l'on dit, *être à la ſuite d'un Ambaſſadeur*; pour dire, l'accompagner, être de ſon cortége. *Etre à la ſuite de la Cour*; pour dire, ſuivre la Cour par-tout où elle va. *Etre à la ſuite du Conſeil*; pour dire, ſuivre le Conſeil pour quelque affaire que l'on a à ce Tribunal: & *être à la ſuite d'une affaire*; pour dire, la pourſuivre, la ſolliciter. Ce dernier s'emploie auſſi pour dire, être attentif à tout ce qui ſe paſſe dans le cours d'une affaire, en obſerver tous les incidens. *Il eſt depuis dix ans à la ſuite de cette affaire, perſonne n'en ſait mieux que lui tous les détails.*

On dit qu'*un Officier eſt réformé à la ſuite d'un Régiment, d'une place de guerre*, en parlant d'un Officier réformé qui doit ſuivre un tel Régiment, qui eſt attaché à une telle place.

A la ſuite, ſe conſtruit encore avec quelques autres verbes, & ſignifie après. *Marcher, entrer à la ſuite de quelqu'un*, c'eſt marcher, entrer après lui.

De suite, ſe dit adverbialement, pour ſignifier, l'un après l'autre, ſans interruption. *Ils ont joué ſix parties de ſuite. On lui fit boire trois coups de ſuite.*

Il ſe dit encore de l'ordre dans lequel les choſes doivent être rangées. *Ces médailles ne ſont pas de ſuite. Ces livres n'ont pas été mis de ſuite.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde très-brève.

SUIVANT; prépoſition. *Secundùm.* Selon. *Il lui parla ſuivant ſes vûes. Suivant le ſyſtême de Ptolémée la terre eſt immobile, mais elle tourne ſuivant celui de Copernic.*

SUIVANT QUE; conjonction. Selon que. *Elle le récompenſa ſuivant qu'il l'avoit ſervie.*

SUIVANT, ANTE; adjectif. *Inſequens.* Qui eſt après, qui va après. *Laiſſez le premier chapitre & liſez le ſuivant. Il vous parlera de cette affaire par une lettre ſuivante. La ville capitula le quinze & le château le jour ſuivant. Le Fermier perdit la première année, mais les récoltes des années ſuivantes le récompensèrent.*

On appelle, *demoiſelle ſuivante*, une demoiſelle attachée au ſervice d'une grande dame; & quelquefois on l'appelle abſolument *ſuivante*; alors *ſuivante* eſt employé au ſubſtantif, & ce mot n'eſt plus en uſage que dans les pièces de théâtre.

La ſuivante, dans ces pièces, eſt la confidente de la femme au ſervice de laquelle elle eſt attachée; c'eſt elle qui conſeille cette femme bien ou mal, qui la révolte contre ſes parens ou qui la ſoumet à leurs volontés; qui conduit ſon intrigue, qui parle à l'amant, qui ménage l'entrevue, *&c.* en un mot, qui lui rend à peu-près les mêmes ſervices que l'amant reçoit de ſon valet, avec lequel la *ſuivante* eſt preſque toujours en aſſez bonne intelligence. La *ſuivante* eſt communément ruſée, intéreſſée, fine, à moins qu'il ne plaiſe au Poëte d'en diſpoſer autrement, & de placer de l'honnêteté, du courage, du bon eſprit & de la vertu même dans ce rôle.

On dit proverbialement & familièrement de quelqu'un qui n'a ni enfans ni parens fort proches, qu'*il n'a ni enfans ni ſuivans.*

SUIVRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaiſon. *Sequi.* Aller après. *Il m'a ſuivi juſqu'au village. Les bagages ſuivoient l'armée. Elle le ſuivoit pas à pas. On le fit ſuivre par un domeſtique pour ſavoir où il demeuroit.*

On dit proverbialement, *qui m'aime me ſuive*; pour dire, que celui qui a de l'amitié, de l'attachement pour moi, faſſe ce que je ferai, qu'il m'imite, qu'il prenne mon parti, qu'il ſe déclare pour moi.

SUIVRE, ſignifie auſſi, aller après pour prendre, pour attraper. *Les chiens ſuivirent le cerf pendant cinq heures. La maréchauſſée ſuit ces voleurs depuis hier.*

SUIVRE, ſignifie encore, accompagner, eſcorter, aller avec. Il ſe dit d'un inférieur à l'égard d'un ſupérieur. *Il ſuivoit ſouvent le Roi à la chaſſe. Quand le Cardinal ſortoit il ſe faiſoit ſuivre par ſes gardes.*

On dit figurément en ce ſens, *L'envie ſuit la proſpérité. L'embarras ſuit les grandes dignités.*

On dit, *ſuivre un chemin, ſon chemin*; pour dire, aller par un chemin, continuer de marcher dans un chemin.

En ce ſens on dit figurément, *ſuivre le chemin, le ſentier de la vertu, ſuivre le chemin de la gloire, ſuivre les traces de ſes ancêtres.*

On dit figurément & familièrement, *ſuivre ſa pointe*; pour dire, continuer dans ſon entrepriſe.

On dit, *ſuivre une affaire*; pour dire, s'attacher à une affaire avec perſévérance, & ne rien négliger de ce qui peut la faire réuſſir; ou pour dire, tâcher de découvrir ce qu'il y a de plus caché dans une affaire, & toutes les circonſtances qui peuvent en faire juger.

On dit figurément, *ſuivre le parti de quelqu'un*; pour dire, être du parti de quelqu'un. *Les uns ſuivoient le parti des Guelphes, les autres celui des Gibelins.*

On dit, *ſuivre une doctrine, une opinion*; pour dire, faire profeſſion d'une doctrine, être d'une opinion. Et *ſuivre Ariſtote, ſuivre Platon, ſuivre Deſcartes*; pour dire, être du ſentiment d'Ariſtote, du ſentiment de Platon, du ſentiment de Deſcartes.

On dit, *ſuivre la Cour, ſuivre le Barreau*; pour dire, s'attacher à la Cour, fréquenter le Barreau.

On dit, *ſuivre un Prédicateur*; pour dire, être aſſidu aux ſermons d'un Prédicateur.

On dit, *ſuivre un homme dans un diſcours, dans un raiſonnement*; pour dire, être attentif à ſon diſcours, à ſon raiſonnement, enſorte qu'on n'en perde rien. *Cet Acteur parle ſi bas qu'on ne ſauroit le ſuivre.*

SUIVRE, ſignifie auſſi, être après, par rapport au temps, au lieu, à la ſituation, au rang, &c. *L'hiver ſuit l'automne. Vous ſerez plus content du chapitre qui ſuit que de celui que je viens de vous lire.*

SUIVRE, ſignifie auſſi, s'abandonner à... s'attacher à... ſe laiſſer conduire à... *Il ne ſuit que ſa paſſion. Il ne faut pas toujours ſuivre ſes idées. Les animaux ſuivent leur inſtinct. Cette femme ne ſuit que ſes caprices.*

SUIVRE, ſignifie encore, ſe conformer à.... *Chacun doit ſuivre les lois du pays qu'il habite. J'ai toujours ſuivi ſes conſeils. C'eſt un exemple bon à ſuivre. Je ne m'attache pas à ſuivre les modes.*

La première ſyllabe eſt moyenne & la ſeconde très-brève.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ſuis, tu ſuis, il ſuit.

Pluriel. Nous ſuivons, vous ſuivez, ils ſuivent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long, celui de la troiſième eſt bref. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue : la troiſième perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je ſuivois, tu ſuivois, il ſuivoit.

Pluriel. Nous ſuivions, vous ſuiviez, ils ſuivoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je ſuivis, tu ſuivis, il ſuivit.

Pluriel. Nous ſuivîmes, vous ſuivîtes, ils ſuivîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves. Toutes les perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Futur. Singulier. Je ſuivrai, tu ſuivras, il ſuivra.

Pluriel. Nous ſuivrons, vous ſuivrez, ils ſuivront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont leurs deux

ſyllabes brèves : la ſeconde perſonne du ſingulier & les trois du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue.

Conditionnel. Préſent. Singulier. Je ſuivrois, tu ſuivrois, il ſuivroit.

Pluriel. Nous ſuivrions, vous ſuivriez, ils ſuivroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Sui, qu'il ſuive.

Pluriel. Suivons, ſuivez, qu'ils ſuivent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je ſuive, que tu ſuives, qu'il ſuive.

Pluriel. Que nous ſuivions, que vous ſuiviez, qu'ils ſuivent.

Imparfait. Singulier. Que je ſuiviſſe, que tu ſuiviſſes, qu'il ſuivît.

Pluriel. Que nous ſuiviſſions, que vous ſuiviſſiez, qu'ils ſuiviſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. ſuivant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Suivi, ſuivie.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde eſt longue au pluriel & au féminin.

On dit, *c'eſt un Prédicateur, un Profeſſeur en philoſophie, en théologie fort ſuivi* ; pour dire, qui attire un grand nombre d'auditeurs.

On dit auſſi dans le même ſens d'une pièce de théâtre, que *c'eſt une pièce fort ſuivie.*

On dit, *un diſcours, un raiſonnement, un deſſein bien ſuivi, une pièce bien ſuivie* ; pour dire, un diſcours, un raiſonnement, une pièce dont toutes les parties ont l'ordre & la liaiſon qu'elles doivent avoir les unes avec les autres.

SULFUREUX, EUSE; adjectif. *Sulfureus.* Qui tient de la nature du ſoufre. *Les volcans exhalent des vapeurs ſulfureuſes.*

SULLI; petite ville de France dans l'Orléanois, ſur la Loire, à 8 lieues, ſud-eſt, d'Orléans : on y compte environ 2700 habitans. C'eſt le ſiége d'un Bailliage & d'un Grenier à ſel. Il y a une Collégiale dédiée à Saint Ythier, dont le Chapitre eſt compoſé d'un Chantre, d'un Chevecier, d'un Sous-Chantre, & de 11 Chanoines. C'eſt le Duc de Sulli qui nomme à tous ces Bénéfices. La Terre & Seigneurie de Sulli fut érigée en Duché-Pairie en 1606, en faveur de Maximilien de Béthune.

SULLY, (Maximilien de Béthune, Baron de Roſni, Duc de) Maréchal de France, & principal miniſtre ſous Henri IV, naquit à Roſni en 1559, d'une famille illuſtre & connue dès le dixième ſiècle. Il étudioit au collége de Bourgogne, lorſque l'affreux maſſacre de la ſaint Barthelemi inonda de ſang la capitale. Le Principal du collége l'arracha aux aſſaſſins. Roſni entra au ſervice de Henri Roi de Navarre, & s'y ſignala par des actions de bravoure prodigieuſes au ſiége de Marmande, où il commandoit un corps d'arquebuſiers. Sur le point d'être accablé par un nombre trois fois ſu-

périeur, le Roi de Navarre couvert d'une ſimple cuiraſſe, vola à ſon ſecours, & lui donna le temps de s'emparer du poſte qu'il attaquoit. Eauſe, Mirande, Cahors furent enſuite les théâtres de ſa valeur. En 1586 Roſni fut employé avec honneur à différens ſiéges, & l'année d'après avec ſix chevaux ſeulement, il défit & emmena priſonniers quarante hommes. A la bataille de Coutras il contribua à la victoire, en faiſant ſervir à propos l'artillerie. Au combat de Foſſeuſe, journée très-meurtrière, il marcha cinq fois à la charge, eut ſon cheval renverſé ſous lui, & deux épées caſſées entre ſes mains. A la bataille d'Arques en 1589, Sully à la tête de deux cens chevaux, en attaqua neuf cent des ennemis, & les fit reculer. Il partagea à la bataille d'Ivri donnée l'année d'après, les fatigues & la gloire de ſon maître. Ce bon Prince ayant appris qu'il avoit eu deux chevaux tués ſous lui & reçu deux bleſſures, ſe jeta à ſon cou & le ſerra tendrement, en lui diſant les choſes les plus touchantes & les plus flatteuſes. En 1591 Roſni prit Giſors par le moyen d'une intelligence; il paſſoit dès-lors pour un des hommes les plus habiles de ſon temps dans l'attaque & dans la défenſe des places. La priſe de Dreux en 1593, celle de Laon en 1594, de La Fère en 1596, d'Amiens en 1597, donnèrent un nouveau luſtre à ſa réputation. Auſſi habile négociateur qu'excellent guerrier, il avoit été envoyé dès 1583 à la Cour de France, pour en ſuivre tous les mouvemens. On l'employa dans pluſieurs autres occaſions, & il montra dans chacune la profondeur du politique, l'éloquence de l'homme d'état, le ſang froid du philoſophe & l'activité de l'homme de génie. En 1586 il traita avec les Suiſſes, & en obtint une promeſſe de vingt mille hommes. En 1599 il négocia le mariage du Roi avec Marie de Médicis. En 1600 il conclut un traité avec le Cardinal Aldobrandin, médiateur pour le Duc de Savoye. En 1604 il termina en faveur du Roi une conteſtation avec le Pape ſur la propriété du pont d'Avignon; mais c'eſt ſurtout dans ſon ambaſſade en Angleterre qu'il déploya toute la pénétration de ſon eſprit & toute l'adreſſe de ſa politique. La Reine Elizabeth étant morte en 1609, Sully revêtu de la qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire fixa dans le parti de Henri IV le ſucceſſeur de cette illuſtre Princeſſe. De ſi grands ſervices ne demeurèrent pas ſans récompenſe; il fut Secrétaire d'Etat en 1594, membre du Conſeil des finances en 1596, Sur-intendant des finances & grand Voyer de France en 1599, grand Maître de l'artillerie en 1601, Gouverneur de la Baſtille & Sur-intendant des fortifications en 1602. Sully de guerrier devenu Miniſtre des finances, remédia aux brigandages des partiſans. En 1596 on levoit cent cinquante millions ſur les peuples, pour en faire entrer environ trente dans les coffres du Roi. Le nouveau Sur-intendant mit un ſi bel ordre dans les affaires de ſon maître, qu'avec ce revenu il acquitta deux cens millions de dettes en dix ans, & mit en réſerve trente millions d'argent comptant dans la Baſtille. Son ardeur pour le travail étoit infatigable. Tous les jours il ſe levoit à quatre heures du matin. Les deux premières heures étoient employées à lire & à expédier les mémoires

qui

qui étoient toujours mis ſur ſon bureau; c'eſt ce qu'il appeloit *nettoyer le tapis*. A ſept heures il ſe rendoit au Conſeil, & paſſoit le reſte de la matinée chez le Roi qui lui donnoit ſes ordres ſur les différentes charges dont il étoit revêtu. A midi il dînoit. Après dîner il donnoit une audience réglée. Tout le monde y étoit admis. Les Eccléſiaſtiques de l'une & de l'autre religion étoient d'abord écoutés. Les gens de village & autres perſonnes ſimples qui appréhendoient de l'approcher, avoient leur tour immédiatement après. Les qualités étoient un titre pour être expédiés des derniers. Il travailloit enſuite ordinairement juſqu'à l'heure du ſouper. Dès qu'elle étoit venue il faiſoit fermer les portes. Il oublioit alors toutes les affaires, & ſe livroit au doux plaiſir de la ſociété avec un petit nombre d'amis. Il ſe couchoit toujours à dix heures; mais lorſqu'un événement imprévu avoit dérangé le cours ordinaire de ſes occupations, alors il reprenoit ſur la nuit le temps qui lui avoit manqué dans la journée. Telle fut la vie qu'il mena pendant tout le temps de ſon miniſtère. Henri dans pluſieurs occaſions loua cette grande application au travail. Un jour qu'il alla à l'Arſenal où demeuroit Sully, il demanda en entrant où étoit ce miniſtre, on lui répondit qu'il étoit à écrire dans ſon cabinet. Il ſe tourna vers deux de ſes courtiſans, & leur dit en riant: ne penſiez-vous pas qu'on alloit me dire qu'il eſt à la chaſſe ou avec des dames. La table de ce ſage miniſtre n'étoit ordinairement que de dix couverts: on n'y ſervoit que les mets les plus ſimples & les moins recherchés. On lui en fit ſouvent des reproches; il répondoit toujours par ces paroles d'un ancien: ſi les conviés ſont ſages, il y en aura ſuffiſamment pour eux: s'ils ne le ſont pas, je me paſſe ſans peine de leur compagnie. L'avidité des courtiſans fut mal ſatisfaite par ce miniſtre: ils l'appelèrent le *négatif*, & ils diſoient que le mot *oui* n'étoit jamais dans ſa bouche. Son maître auſſi bon économe que lui, l'en aimoit davantage. A ſon retour de ſon ambaſſade d'Angleterre, il le fit Gouverneur du Poitou, grand Maître des Ports & Havres de France, & érigea la terre de Sully ſur Loire en Duché-Pairie en 1606. Sa faveur ne fut point achetée par des flateries. Henri IV ayant eu la foibleſſe de faire une promeſſe de mariage à la Marquiſe de Verneuil, Sully à qui ce Prince la montra, eut le courage de la déchirer devant lui. *Comment morbleu*, dit le Roi en colère, *vous êtes donc fou? Oui, Sire*, répondit Béthune, *je ſuis fou; mais je voudrois l'être ſi fort, que je le fuſſe tout ſeul en France.* Parmi les maux que cauſa à ce royaume la mort de Henri IV, un des plus grands fut la diſgrace de ce fidelle miniſtre. Il fut obligé de ſe retirer de la Cour avec un don de cent mille écus. Louis XIII l'y fit revenir quelques années après pour lui demander des conſeils. Les petits maîtres qui gouvernoient le Roi, voulurent donner des ridicules à ce grand homme, qui parut avec des habits & des manières qui n'étoient plus de mode. Sully s'en appercevant, dit au Roi: *Sire, quand votre père me faiſoit l'honneur de me conſulter, nous ne parlions d'affaires qu'après avoit fait paſſer dans l'anti-chambre les baladins & les bouffons de la Cour.* En 1634 on lui donna le bâton de Maréchal de

France, en échange de la charge de grand Maître de l'artillerie, dont il ſe démit en même temps. Il mourut ſept ans après en 1641 dans ſon château de Villebon au pays Chartrain. Il s'étoit occupé dans ſa retraite à compoſer ſes mémoires. Ils ſont écrits d'une manière groteſque, ſans ordre, ſans liaiſon dans les récits; mais on y voit regner un air de probité & une naïveté de ſtyle qui ne déplaît point à ceux qui peuvent lire d'autres ouvrages françois que ceux du ſiècle de Louis XIV. L'Abbé de l'Ecluſe qui en a donné une bonne édition en huit volumes *in*-12, les a mis dans un meilleur ordre, & a fait parler à Sully un langage plus pur. C'eſt un tableau des règnes de Charles IX, de Henri III & de Henri IV tracé par un homme d'eſprit pour l'inſtruction des politiques & des guerriers. Sully y paroît toujours à côté de Henri. Les amours de ce Prince, la jalouſie de ſa femme, ſes embarras domeſtiques, les affaires publiques, tout eſt peint d'une manière intéreſſante. On n'y exigeroit qu'un peu plus de préciſion. Sully étoit Proteſtant, & voulut toujours l'être, quoiqu'il eût conſeillé à Henri IV de ſe faire Catholique. *Il eſt néceſſaire*, lui dit-il, *que vous ſoyez Papiſte & que je demeure réformé.* Le Pape lui ayant écrit une lettre qui commençoit par des éloges ſur ſon miniſtère, & finiſſoit par le prier d'entrer dans la bonne voie, le Duc lui répondit qu'il ne ceſſoit de ſon côté de prier Dieu pour la converſion de ſa Sainteté.

SULMONA; ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure, ſur la Sora, à neuf lieues, ſud eſt, d'Aquila. C'eſt la patrie d'Ovide.

SULPICE, (Sévère) Hiſtorien eccléſiaſtique, nâquit à Agen dans l'Aquitaine, où ſa famille tenoit un rang aſſez diſtingué. Auſſi-tôt qu'il eut fini ſes études, il ſe mit dans le Barreau, & y fit admirer ſon éloquence; il s'engagea dans les liens du mariage; mais ſa femme étant morte peu de temps après, il penſa ſérieuſement à quitter le monde, quoiqu'à la fleur de ſon âge, très-riche & généralement eſtimé. Il ne ſe contenta pas de pratiquer la vertu, il l'a rechercha. Il s'attacha à *Saint Martin* de Tours, ſuivit ſes conſeils, & fut ſon plus fidelle diſciple. Il ſe laiſſa ſurprendre par les Pélagiens, alla juſqu'à les défendre; mais il connut ſa faute & la répara. On croit qu'il mourut vers l'an 420. Nous lui ſommes redevables d'un excellent Abrégé d'Hiſtoire, qui eſt intitulé, *Hiſtoire ſacrée*. Elle renferme d'une manière fort conciſe, ce qui s'eſt paſſé de ſiècle en ſiècle depuis la création du monde, juſqu'au conſulat de *Stilicon*, l'an de Jésus-Christ 400. Cet ouvrage a fait donner à *Sulpice* le nom de *Salluſte Chrétien*, parce qu'en l'écrivant il s'y eſt propoſé cet Hiſtorien pour modèle. Il faut avouer qu'il l'égale quelquefois pour la pureté & pour l'élégance du ſtyle. On trouve dans ſon Hiſtoire quelques ſentimens particuliers, tant ſur l'Hiſtoire, que ſur la Chronologie; mais ces défauts n'empêchent pas qu'il ne ſoit regardé comme le premier Ecrivain pour les Abrégés de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. *Sleidan* en a donné la ſuite, écrite avec aſſez d'élégance. Un autre ouvrage qui fait beaucoup d'honneur à *Sulpice Sévère*, eſt la *Vie de Saint Martin*, qu'il compoſa du vivant de ce Saint Evêque, à la ſollicitation

de pluſieurs de ſes amis. La meilleure édition de ſes ouvrages eſt celle de Léipſick, en 1705. Il y a eu encore Saint Sulpice Sévère, Evêque de Bourges, mort en 591, & Saint Sulpice le *Débonnaire* ou le *Pieux*, Evêque de Bourges, mort en 647. L'un & l'autre ſe ſignalerent par leurs vertus & leurs lumières.

SULPICIA, Dame Romaine, femme de *Calenus*, floriſſoit vers l'an 90 de Jésus-Christ. Nous avons d'elle un *Poëme* latin contre Domitien, ſur l'expulſion des Philoſophes. Elle avoit auſſi compoſé un Poëme ſur l'Amour conjugal, dont nous devons regretter la perte, ſi l'éloge qu'en fait *Martial* n'eſt point exagéré.

SULPICIENS; (les) on a donné ce nom à une ſociété de Prêtres ſéculiers, dont l'établiſſement qui ſe fit vers le dernier ſiècle dans le Séminaire de Saint Sulpice de Paris, a pour objet l'inſtruction & l'éducation des jeunes eccléſiaſtiques. L'état de ces Prêtres eſt libre; ils ne font aucun vœu ni ſolennel, ni ſimple; ils ne ſont liés entr'eux que par la noble ardeur de remplir les Egliſes de miniſtres fidelles à leurs devoirs. Cette ſociété a la direction de pluſieurs Séminaires, dont le plus conſidérable eſt le Séminaire de Saint Sulpice de Paris, tant pour le bâtiment, que pour le nombre des ſujets.

SULPICIUS, (Gallus) de l'illuſtre famille Romaine des *Sulpicius*, fut le premier Aſtronome parmi les Romains, qui donna les raiſons naturelles des éclipſes du ſoleil & de la lune. Etant tribun de l'armée de *Paul Emile*, en l'an de Rome 586, le 168e avant Jésus-Christ, la ſagacité de ſon eſprit lui avoit appris que le jour qu'on alloit donner bataille à *Perſée*, il arriveroit la nuit précédente une éclipſe de lune. Il eut peur que les ſoldats n'en tiraſſent un mauvais augure. Il les fit aſſembler avec la permiſſion du Conſul, leur expliqua l'éclipſe, & les avertit qu'elle arriveroit la nuit ſuivante. Cet avis guérit les ſoldats de leur ſuperſtition, & le fit regarder comme un homme extraordinaire. On l'honora du Conſulat deux ans après, avec *Marcellus*, l'an de Rome 588, le 166e avant Jésus-Christ. *Servius-Sulpicius Rufus*, excellent Juriſconſulte du temps de *Cicéron*, homme recommandable par ſa vertu & par ſes autres belles qualités, étoit de la même famille.

SULPITIUS, (Jean) ſurnommé *Verulanus*, du nom de Veroli ſa patrie, ſe fit quelque réputation dans le quinzième ſiècle, par la culture des Belles-Lettres; il fit imprimer *Vegece*, & publia le premier *Vitruve*. On lui doit auſſi le rétabliſſement de la muſique ſur le théâtre.

SULTAN; ſubſtantif maſculin. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs.

Le Sultan exerce ſur ſes Sujets l'empire le plus deſpotique. Selon la doctrine des Turcs, leur empereur a le privilége de mettre à mort impunément chaque jour quatorze de ſes Sujets, ſans encourir le reproche de tyrannie; parce que, ſelon eux, ce prince agit ſouvent par des mouvemens ſecrets, par des inſpirations divines, qu'il ne leur eſt point permis d'approfondir; ils exceptent cependant le parricide & le fratricide, qu'ils regardent comme des crimes, même dans leurs *Sultans*. Cela n'empêche point que les frères des empereurs n'aient été

ſouvent les premières victimes qu'ils ont immolées à leur ſûreté. Les *Sultans* les plus humains les tiennent dans une priſon étroite dans l'intérieur même du palais impérial; on ne leur permet de s'occuper que de choſes puériles, & très-peu propres à leur former l'eſprit, & à les rendre capable de gouverner. Malgré ce pouvoir ſi abſolu des *Sultans*, ils ſont ſouvent eux-mêmes expoſés à la fureur & à la licence d'un peuple furieux & d'une ſoldateſque effrénée, qui les dépoſe & les met à mort ſous les prétextes les plus frivoles.

Le lendemain de ſon avénement au trône, le *Sultan* va viſiter en grand cortege un couvent qui eſt dans un des fauxbourgs de Conſtantinople; là le Scheik ou Supérieur du monaſtère lui ceint une épée, & pour conclure la cérémonie, il lui dit: *Allez la victoire eſt à vous; mais elle ne l'eſt que de la part de Dieu.* Jamais l'empereur ne peut ſe diſpenſer de cette cérémonie, qui lui tient lieu de couronnement.

On n'aborde le *Sultan* qu'avec beaucoup de formalité; nul mortel n'eſt admis à lui baiſer la main; le grand Viſir, lorſqu'il paroît en ſa préſence, fléchit trois fois le genou droit; enſuite touchant la terre de ſa main droite, il l'a porte à ſa bouche & à ſon front, cérémonie qu'il recommence en ſe retirant.

Le *Sultan* n'admet perſonne à ſa table; nul homme n'oſe ouvrir la bouche ſans ordre dans ſon palais; il faut même y étouffer juſqu'aux envies de touſſer ou d'éternuer; on ne ſe parle que par ſignes; on marche ſur la pointe des piés; on n'a point de chauſſure, & le moindre bruit eſt puni avec la dernière ſévérité.

Les réſolutions priſes par le *Sultan* paſſent pour irrévocables, quelque injuſtes qu'elles ſoient; il ne peut jamais ſe rétracter. Ses ordres ſont reçus comme s'ils venoient de Dieu même, & c'eſt une impiété que d'y déſobéir; quand il veut faire mourir un grand Viſir, il lui ſignifie ſa ſentence par écrit en ces termes: *Tu as mérité la mort, & notre volonté eſt qu'après avoir accompli l'abdeſt* (c'eſt-à-dire, l'ablution de la tête, des mains & des piés ordonnée par la loi), & *fait le namaz ou la prière ſelon la coutume, tu réſigne ta tête à ce meſſager que nous t'envoyons à cet effet.* Le Viſir obéit ſans héſiter, ſans quoi il ſeroit déshonoré & regardé comme un impie & un excommunié. Le *Sultan* prend parmi ſes titres celui de *Zillulah*, qui ſignifie *image* ou *ombre de Dieu*: ce qui donne à ſes ordres un caractère divin, qui entraîne une obéiſſance aveugle.

Malgré tout ce pouvoir, le *Sultan* ne peut point toucher, ſans la néceſſité la plus urgente, au tréſor public de l'état, ni en détourner les deniers à ſon uſage particulier; le contraire occaſionneroit infailliblement une révolte; ce prince n'a la diſpoſition que de ſon tréſor particulier, dont le gardien s'appelle *Haſnadar Bachi*, & dans lequel du tems du prince Cantemir, il entroit tous les ans juſqu'à vingt-ſept mille bourſes, chacune d'environ 1500 liv. argent de France; c'eſt dans ce tréſor qu'entrent toutes les richeſſes des Bachas & des Viſirs que le *Sultan* fait ordinairement mourir après qu'ils ſe ſont engraiſſés de la ſubſtance des peuples dans différentes places qu'ils ont occupées. La confiſcation de leurs biens appartient de droit à leur maître.

Les *Sultans* ſont dans l'uſage de marier leurs ſœurs & leurs filles dès le berceau aux Viſirs & aux Bachas; par-là ils ſe déchargent ſur leurs maris du ſoin de leur éducation; en attendant qu'elles ſoient nubiles, ceux-ci ne peuvent point prendre d'autre femme avant d'avoir conſommé leur mariage avec la Sultane; ſouvent le mari eſt mis à mort avant d'avoir rempli cette cérémonie; alors la femme qui lui étoit deſtinée, eſt mariée à un autre Bacha. En moins d'un an la ſœur d'Amurath IV eût quatre maris ſans que le mariage eût été conſommé par aucun d'eux; auſſi-tot que la cérémonie nuptiale tiroit à ſa concluſion, le mari étoit accuſé de quelque crime, on le mettoit à mort, & ſes biens étoient adjugés à ſa femme, mais on prétend qu'ils entroient dans les coffres de l'Empereur.

Les Sultans ont un grand nombre de concubines. Dans le temps du *Bairam* ou de la Pâque des Mahométans, les Bachas envoient à leur Souverain les filles les plus charmantes qu'ils peuvent trouver; parmi ces concubines il ſe choiſit des maîtreſſes, & celles qui ont l'honneur de recevoir le Sultan dans leurs bras & de lui plaire, ſe nomment *Sultanes Aſekis*.

SULTAN, eſt auſſi un titre de dignité qui ſe donne à pluſieurs Princes Mahométans, & en particulier aux Princes Tartares. *Sultan Noradin*.

SULTANE; ſubſtantif feminin. Titre qu'on donne aux femmes du grand Seigneur. La *Sultane régnante* eſt la première des Sultanes qui donne un enfant mâle au grand Seigneur. La *Sultane validé* eſt la mère de l'Empereur régnant, comme nous diſons la *Reine mère*.

Toutes ces Sultanes ſont renfermées dans le ſerrail ſous la garde d'eunuques noirs & blancs, & n'en ſortent jamais qu'avec le grand Seigneur, mais dans des voitures ſi exactement fermées, qu'elles ne peuvent ni voir ni être vues.

Quand le grand Seigneur meurt ou perd l'empire par quelque révolution, toutes ces Sultanes ſont confinées dans le vieux ſerrail.

SULTANE, eſt auſſi le nom que les Turcs donnent à leurs plus gros vaiſſeaux de guerre.

SULTANE, en termes de confiſeurs, ſe dit de petits ouvrages d'aſſortiment & de ſymétrie dont on ſe ſert pour garnir quelque tourte ou autre choſe.

SULTANIE; ville conſidérable de Perſe, dans l'Irac-agemi, ſur les frontières de l'Aderbijan, à 90 lieues, nord-oueſt, d'Iſpahan.

SULTANIN; ſubſtantif maſculin. Monnoie d'or qui ſe fabrique au Caire, & qui a cours dans tous les états du Turc. C'eſt la ſeule eſpèce d'or qui ſe faſſe au coin du grand Seigneur. On l'appelle auſſi *ſcherif* & *ſequin*. Il vaut à peu près le ducat d'or.

On nomme auſſi *ſultanins*, des eſpèces d'or qui ſe frappent à Tunis; mais outre que ces ſultanins ſont d'un tiers plus forts que ceux d'Égypte, l'or en eſt à plus haut titre, & le plus fin qu'il puiſſe être, c'eſt-à-dire, au plus près de 24 carats.

SULTZ; petite ville ou bourg de France en Alſace, ſur les frontières du Sundgaw, à quatre lieues, oueſt, d'Einſisheim.

SULTZ, eſt auſſi le nom d'un bourg de Suabe, à deux lieues, ſud, de Lauffenbourg.

SULTZBACH; petite ville d'Allemagne, capitale d'une principauté

de même nom, ſur les frontières du Palatinat & de la Franconie, à quinze lieues, nord-oueſt, de Ratisbonne. Elle appartient à l'Electeur Palatin.

SULTZBOURG; petite ville d'Allemagne dans le Briſgaw, à trois lieues, ſud-oueſt, de Fribourg.

SUMAC; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau dont on diſtingue pluſieurs eſpèces.

Le *ſumac ordinaire* ou *commun*, appelé le *roux des Corroyeurs*, eſt un arbriſſeau qui croît quelquefois à la hauteur d'un homme: ſes feuilles ſont oblongues, velues, aîlées, dentelées à leurs bords, rougeâtres, aſſez ſemblables à celles du ſorbier. Il naît d'entre les feuilles, aux ſommités des branches, des fleurs ramaſſées en épi, de couleur blanche, compoſées chacune de fleurs diſpoſées en roſe; aux fleurs ſuccèdent des baies preſque ovales, membraneuſes, verdâtres, qui renferment une ſemence arrondie en forme de petite lentille de couleur rougeâtre.

Ce fruit eſt d'un goût acide & aſtringent.

Ce ſumac croît dans les lieux ſecs & pierreux, ſur les collines & aux environs de Montpellier. En Eſpagne dans le territoire de Salamanque, on cultive cet arbre avec autant de ſoin que la vigne, parceque les habitans en font un commerce aſſez conſidérable. On coupe tous les ans ſes rejetons juſqu'à la racine, puis on les fait ſécher pour les réduire en une poudre fine dont on ſe ſert pour préparer les cuirs, & ſur-tout pour les apprêts des peaux de bouc, de chèvre & de maroquin noir: les anciens s'en ſervoient aux mêmes uſages. On employoit ſon fruit autrefois dans les cuiſines, pour aſſaiſonner les viandes: cela ſe pratique même encore chez les Turcs. C'eſt de la différence de ſes uſages qu'il a reçu différens noms: le *ſumac des Cuiſiniers* eſt le fruit: il noircit les dents & les cheveux; le *ſumac des Corroyeurs* ſont les feuilles & les branches: la plus grande quantité de ce qu'on en conſomme en France ſe tire du Portugal; & le *ſumac rouge de Galien* eſt la graine du même arbriſſeau.

Le *ſumac des jardins* ou *de Virginie* ſe cultive dans les jardins où il s'élève aiſément, & porte de beaux épis veloutés rouges: il fleurit de bonne heure. Aux fleurs ſuccèdent des fruits fort rouges, arrondis, preſſés qui contiennent chacun une ſemence applatie comme une lentille d'un goût aigrelet: ſes fruits ſont rafraîchiſſans; on en met macérer une grappe dans une pinte d'eau froide qu'on fait boire enſuite par verrées dans toutes ſortes d'hémorrhagies: cette infuſion eſt encore recommandée contre les deſcentes; les feuilles de ſumac pilées & appliquées ſur le panaris, réſiſtent à la pourriture, & empêchent la gangrène.

Ces deux eſpèces de ſumacs ſont propres à garnir des remiſes & certaines parties des parcs. Elles font un bel effet dans les boſquets d'été & d'automne. Il y a deux autres eſpeces de ſumac de la Caroline: l'un à fruit noir, l'autre à fruit de couleur rouge orangé, qui peuvent auſſi paſſer très-bien l'hiver en terre.

Il découle, dit M. Duhamel, des inciſions qu'on fait aux troncs des gros ſumacs, une ſubſiſtance réſineuſe qui paroît mériter qu'on eſſaie d'en faire un vernis analogue à celui de la Chine; cet Auteur croit que la décoction des grappes eſt

employée à préparer les étoffes pour quelques eſpèces de teinture : au reſte ces grappes bouillies dans le vin, calment l'inflammation des hémorrhoïdes.

Le bois de ſumac eſt fort tendre, principalement celui du ſumac de Virginie que l'on appelle *vinaigrier* en Canada : il eſt d'une très-belle couleur verte, & de deux nuances qui ſont aſſez agréables.

Il y a une autre eſpèce de Sumac dont on ſe ſert en teinture du grand & du petit teint vert ſous le nom de redoul.

Enfin on diſtingue ſix ſortes de Sumacs qui ſont originaires de l'Afrique, & qui n'ont d'autre agrément que d'être toujours verts.

SUMATRA ; île de la mer des Indes, une des trois grandes iles de la Sonde, à l'oueſt de la preſqu'île de Malaca & de l'île de Borneo, ſéparée de celle de Java par le détroit de la Sonde ; on lui donne environ 300 lieues de long ſur 70 de large. Elle a de bons pâturages, des terres fertiles en ris & autres grains, des mines d'or & d'argent, *&c.* On y recueille toutes ſortes d'épiceries, & beaucoup de fruits. Dans une forêt qui eſt ſur la côte occidentale de cette île croît un arbre qui produit la gomme de benjoin, & celui qui produit le camphre. L'air y eſt mauvais, le pays étant ſujet aux pluies, & coupé au milieu par la ligne. Elle eſt partagée entre pluſieurs Rois, dont celui d'Achem eſt le plus puiſſant. Les habitans ſont preſque tous Mahométans. Ils ſont noirs, orgueilleux, ſanguinaires, trompeurs, ruſés, traîtres & perfides. On trouve parmi eux d'aſſez bons ouvriers pour la conſtruction des Navires, pour la fonte des vaiſſeaux de cuivre, & pour forger des couteaux, des poignards, des javelines.

Les Hollandois ont pluſieurs fortereſſes dans cette île, où ils ont acquis une grande autorité par leur puiſſance & leur commerce ; ils ſe ſont fait reſpecter des Rois d'Achem, de Bantam & de Java. Ils enlèvent tout le poivre du pays, qui eſt le plus eſtimé des Indes après celui de Cochim.

SUMBI, Province d'Afrique au Royaume d'Angola, dans l'Éthiopie occidentale. Elle eſt ſituée par les 11 degrés de *latitude méridionale*. Pluſieurs rivières la traverſent & l'arroſeroient ſuffiſamment pour la fertiliſer, ſi elle étoit cultivée, & qu'on détruiſît les bêtes ſauvages qui la déſolent.

SUNAM ; nom d'une ancienne Ville de la Terre Sainte dans la tribu d'Iſſachar.

SUND ; (le) fameux détroit qui joint la mer d'Allemagne avec la mer Baltique & qui eſt ſitué entre les côtes de Schonen & de Zélande. Elſeneur, place de Dannemarck, défendue par la fortereſſe de Cronemburg, eſt ſur le bord du Sund, & garde le paſſage de ce détroit ; de l'autre côté, eſt le Château d'Elſinbourg, dans la Province de Schonen, qui appartient à la Suède ; on donne à ce détroit 16 lieues de longueur, & 5 dans ſa plus grande largeur ; mais vis-à-vis de la fortereſſe de Cronemburg, il n'a pas au-de-là d'une lieue de large, de ſorte que les gros vaiſſeaux n'y peuvent paſſer que ſous le canon de la fortereſſe ; c'eſt ce qui produit un revenu conſidérable au Roi de Dannemarck par les droits qu'il lève ſur les vaiſſeaux qui paſſent par le détroit. Ce tribut procède d'une ancienne convention des villes anſéa-

riques avec le Dannemarck, pour l'entretien de quelques fanaux le long de la côte. Lorſque ces villes tombèrent en décadence, cette convention devint un droit. On y voit paſſer année commune deux mille vaiſſeaux, parmi leſquels il y en a bien mille appartenans aux Hollandois.

SUNDERBOURG; ville maritime de Dannemarck, dans l'île d'Alſen, à cinq lieues, eſt, de Flensbourg.

SUNDGAW, ou SUNTGAW; pays de France au Gouvernement général de l'Alſace. Il eſt borné au nord par la Haute-Alſace, au levant par le Rhin, ou la Souabe & le canton de Baſle, au midi par la Franche-Comté & la province de Porentru, & au couchant par la Lorraine. On lui donne 8 à 10 lieues dans ſa plus grande longueur du midi au ſeptentrion, ſur environ la même diſtance dans la largeur du levant au couchant. La ville de Bedfort en eſt la capitale: les autres Villes plus conſidérables ſont Ferrette & Huningue. Ses principales rivières ſont l'Ill, Larg, la Tolder, *&c.* qui toutes y prennent leurs ſources dans la partie du midi, & dirigent leur cours vers le ſeptentrion; un petit nombre ſeulement ont leur direction vers la Franche-Comté. Dans la partie du midi & ſur-tout celle du couchant, cette province eſt remplie de montagnes couvertes de bois. Le reſte de la Province eſt aſſez abondant en pâturages, & on n'y recueille guère que de l'orge, de l'avoine & du ſeigle.

Les cantons les plus fertiles & où les productions ſont le plus variées, ſont ceux de Huningue, Altkirch, & Mulhauſen. Le Bailliage de Landſer eſt preſque tout entier occupé par une forêt que l'on nomme *Hartt*. Au reſte la plus grande partie de cette province eſt en Forêts. On y trouve quelques mines d'argent, de cuivre & de plomb; il y a auſſi des mines de fer, des forges & des manufactures de ferblanc.

Les François ont conquis ce pays ſous Louis XIII; il leur a été cédé par la paix de Munſter en 1648. Il relevoit auparavant de l'Évêque de Baſle, & appartenoit aux Archiducs d'Autriche.

SUNDI; Province du Royaume de Congo, dans l'Éthiopie occidentale, au midi de la rivière de Zaïre. Cette Province eſt arroſée d'un grand nombre de rivières, & a dans ſes montagnes pluſieurs mines de fer, & de cuivre. La capitale qui lui donne ſon nom, eſt à ſix lieues de la grande caſcade du Zaïre.

SUNGKIANG; ville de la Chine dans la Province de Kiangnan, dont elle eſt la quatrième Métropole. Elle a deux autres villes dans ſon département.

SUNNIS; (les) Secte des Mahométans Turcs oppoſée à celle des Schiais, c'eſt-à-dire, des Mahométans de Perſe.

Les Sunnis ſoutiennent que Mahomet eut pour légitime ſucceſſeur Abubekre, auquel ſuccéda Omar puis Oſman, & enſuite Mortuzali, neveu & gendre de Mahomet. Ils ajoutent qu'Oſman étoit Sécrétaire du Prophète & homme d'un génie profond; que les trois autres étoient auſſi fort éclairés, & d'ailleurs très-grands Capitaines, & qu'ils ont plus étendu la loi par la force des armes que par celle des raiſons. C'eſt pourquoi dans la ſecte des Sunnis, il n'eſt pas permis de diſputer de la religion, mais ſeulement

ment de la maintenir le cimeterre à la main. Les Schiais ou Schiſtes traitent les Sunnis d'hérétiques, qualification que ceux-ci ne ménagent pas davantage à l'égard des Schiſtes.

SUPER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Marine. Se boucher. On dit qu'*une voie d'eau a ſupé*; pour dire, que l'ouverture s'eſt bouchée, ſoit par l'herbe, ſoit par quelqu'autre choſe que le haſard y a conduit.

SUPÉRATION; ſubſtantif féminin & terme d'Aſtronomie. Différence du mouvement d'une planète comparée à une autre ou à elle-même en deux points différens de ſon orbite.

SUPERBE; ſubſtantif féminin. Orgueil, vaine gloire, préſomption, arrogance. *La ſuperbe eſt un des péchés capitaux. L'eſprit de ſuperbe.* Il n'eſt guère uſité que dans les matières de dévotion, & il vieillit.

SUPERBE; adjectif des deux genres. *Superbus.* Orgueilleux, arrogant, qui s'eſtime trop, qui préſume trop de lui. *Dieu ſe plaît à humilier les eſprits ſuperbes.*

On le dit auſſi par analogie de quelques animaux, & ſur-tout dans le ſtyle ſoutenu. *Son char étoit traîné par de ſuperbes courſiers.*

Il s'emploie quelquefois ſubſtantivement. *Le ſuperbe ne cherche point à faire de bonnes actions, il n'en veut faire que d'éclatantes.*

SUPERBE ſignifie auſſi, ſomptueux, magnifique. *Un ſuperbe édifice. Un équipage ſuperbe. L'Ambaſſadeur fit l'entrée la plus ſuperbe qu'on eut encore vue.*

SUPERBE, ſe dit en termes d'Anatomie, de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, qu'on appelle autrement *le releveur.*

SUPERBEMENT; adverbe. *Superbè.* Orgueilleuſement, d'une manière ſuperbe. *Répondre ſuperbement. Marcher ſuperbement.*

SUPERBEMENT, ſignifie auſſi magnifiquement. *Il eſt ſuperbement meublé.*

SUPERBENNIA, fils d'Ixora, & de Parameſſéri, eſt adoré comme un Dieu par les Indiens qui le repréſentent avec ſix faces & douze bras. Ils racontent que Parameſſéri ſe baignant un jour dans une citerne, vit paſſer ſix Tiſſerands qui jetèrent ſur elle des regards amoureux. Elle, de ſon côté, les regarda aſſez tendrement. Ce fut de ces regards mutuels que naquit Superbennia. Les Tiſſerands qui le regardoient avec quelque raiſon, comme leur fils, ſe chargèrent de ſon éducation & s'en acquittèrent avec tant de ſuccès, que lorſqu'il fut grand, Ixora charmé de ſon eſprit, ne fit point difficulté de l'adopter. Superbennia étoit fort agile, & aimoit les exercices du corps. Il ſe promenoit ſouvent monté ſur un paon dont Ixora lui avoit fait préſent. Son frère Quenavati n'étoit pas à beaucoup près, ſi alerte: ſa monture n'étoit pas ſi avantageuſe; car il n'en avoit point d'autre qu'une ſouris; mais, en récompenſe, il étoit beaucoup plus ruſé: en voici une preuve. Ixora leur père, ayant promis de donner une belle figue à celui des deux qui feroit plus promptement le tour de la montagne de Calaja, Superbennia partit comme un éclair, monté ſur ſon paon, & ſe promettoit bien de ſe regaler de la figue; Mais Quenavati, laiſſant ſon frère prendre le devant, alla par proviſion manger la figue, qui étoit expoſée à l'entrée

de la carrière, comme le prix du vainqueur. Superbennia après avoir achevé ſa courſe, fut très-ſurpris de ne plus trouver de figue. Il entra dans une furieuſe colère contre ſon frère, & il fallut qu'Ixora pour l'appaiſer, lui donnât une autre figue. Quelle ſource d'extravagances que la ſuperſtition !

SUPERCHERIE; ſubſtantif féminin. *Fraus.* Tromperie, fraude avec fineſſe. *Il ne gagna ſon procès que par ſupercherie.*

SUPERFÉTATION; ſubſtantif féminin. *Superfœtatio.* Conception d'un fétus, lorſqu'il y en a déjà un dans le ventre de la mère. *Les ſuperfétations ſont fréquentes dans l'eſpèce du lièvre, mais elles ſont très-rares dans les femmes.*

SUPERFICIE; ſubſtantif féminin. *Superficies.* Selon les Géomètres, c'eſt longueur & largeur ſans profondeur. *La ſuperficie d'un cercle, d'un triangle. La ſuperficie d'un corps.* Et dans l'uſage ordinaire c'eſt la ſimple ſurface. *La ſuperficie d'un champ.*

En termes de droit, on dit que la *ſuperficie cède au fonds*, pour dire, que la ſurface du terrain, & en conſéquence tout ce qui eſt bâti ou planté deſſus, appartient au propriétaire du fonds.

Il ſe dit auſſi de la ſurface des corps, conſidérée comme ayant quelqu'épaiſſeur, quelque profondeur; de ce qui ſe préſente le premier aux yeux dans chaque corps. *Nous ne voyons que la ſuperficie des corps.*

On dit figurément de ceux qui n'ont qu'une légère connoiſſance des choſes qu'*ils ne ſavent que la ſuperficie des choſes*, qu'*ils s'amuſent à la ſuperficie. C'eſt un homme qui n'approfondit rien, il s'arrête à la ſuperficie.*

SUPERFICIEL, ELLE; adjectif. *Superficialis.* Qui n'eſt qu'à la ſuperficie. *La partie ſuperficielle d'un corps.* Il n'eſt guère uſité dans le propre.

On dit figurément, *connoiſſance ſuperficielle*, pour dire, une connoiſſance légère qui ne va qu'à effleurer les matières ſans les approfondir; & *homme ſuperficiel*, pour dire, un homme qui n'a qu'une légère connoiſſance des choſes, & qui ne ſait rien à fond.

SUPERFICIELLEMENT; adverbe. D'une manière ſuperficielle. *Il n'eſt bleſſé que ſuperficiellement.*

SUPERFICIELLEMENT, ſe dit plus ſouvent au figuré. *Elle ne ſait cela que ſuperficiellement. Il n'en a parlé que ſuperficiellement.*

SUPERFIN; adjectif maſculin. Qui eſt très-fin. *Du drap ſuperfin.*

Il s'emploie d'ordinaire ſubſtantivement, & l'on dit, *c'eſt du ſuperfin*, pour dire, cela eſt très-fin.

SUPERFLU, UE; adjectif. *Superfluus.* Qui eſt de trop. *Un ornement ſuperflu. Un train ſuperflu. Des dépenſes ſuperflues.*

SUPERFLU, ſignifie quelquefois, inutile. *Des regrets ſuperflus. Des paroles ſuperflues. Une épithète ſuperflue.*

SUPERFLU, eſt auſſi ſubſtantif & ſignifie, ce qui eſt de trop, ce qui eſt au-delà du néceſſaire. *Le ſage ne déſire que le néceſſaire & mépriſe le ſuperflu. L'avare ne connoît point de ſuperflu. Notre ſuperflu eſt le patrimoine des pauvres.*

SUPERFLUITÉ; ſubſtantif féminin. *Superfluitas.* Abondance vicieuſe, ce qui eſt ſuperflu. *Le ſage eſt ennemi de la ſuperfluité. Il y a bien des ſuperfluités dans ce livre.*

SUPÉRIEUR, EURE; adjectif. *Superior.* Qui eſt au-deſſus. Il eſt oppoſé à inférieur. *L'orifice ſupérieur*

de l'eſtomac. La région ſupérieure de l'air.

SUPÉRIEUR, ſe dit auſſi dans le moral. *Corneille fut un génie ſupérieur. Il a des talens ſupérieurs.*

On appelle la raiſon, *la partie ſupérieure de l'ame*, par oppoſition à la partie inférieure ou réſident les paſſions.

SUPÉRIEUR, ſignifie auſſi, qui a autorité, pouvoir ſur les autres. *Les Officiers ſupérieurs de la gendarmerie. On doit reſpecter ceux qui ont en main le pouvoir ſupérieur, l'autorité ſupérieure.*

On dit, *force ſupérieure*; pour dire, force au-deſſus d'une autre.

En termes de Géographie ancienne, on dit, *Pannonie ſupérieure, Pannonie inférieure, &c.* ce qui eſt la même choſe que haute Pannonie, baſſe Pannonie.

SUPÉRIEUR, ſignifie auſſi, qui eſt au deſſus d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. *Il étoit ſupérieur en connoiſſances. Etre ſupérieur en dignité. Les bonnes pièces de Molière ſont ſupérieures en mérite à celles qui ont paru après lui. L'armée ennemie étoit ſupérieure en cavalerie à notre armée.*

Il ſe dit auſſi abſolument dans le même ſens. *Nos troupes étoient ſupérieures. Démoſthènes fut fort ſupérieur aux orateurs de ſon ſiècle.*

On appelle *cours ſupérieures*, les cours qui jugent en dernier reſſort & qu'on appelle autrement, *cours ſouveraines.*

On appelle auſſi dans le même ſens, *conſeils ſupérieurs*, des tribunaux qui jugent en dernier reſſort. *On vient de créer un conſeil ſupérieur à Lyon.*

SUPÉRIEUR, ſe dit auſſi ſubſtantivement pour ſignifier, qui a commandement, autorité ſur un autre. *Les Rois n'ont d'autre ſupérieur que Dieu. Il eſt du bon ordre que chacun obéiſſe à ſes ſupérieurs.*

On appelle ordinairement dans les couvens, *le ſupérieur, le père ſupérieur, la mère ſupérieure*, celui ou celle qui dirige, qui gouverne le monaſtère.

SUPÉRIEUREMENT; adverbe. *Excellentiùs.* D'une manière ſupérieure. *Cet artiſte travaille bien ſupérieurement aux autres.*

Il s'emploie auſſi abſolument & ſans qu'il y ait de comparaiſon exprimée. Ainſi on dit, qu'*un homme penſe ſupérieurement*, qu'*il écrit ſupérieurement*; pour dire, qu'il penſe avec beaucoup de nobleſſe, qu'il écrit parfaitement bien.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, la cinquième très brève, & la dernière moyenne.

SUPÉRIORITÉ; ſubſtantif féminin. *Auctoritas.* Autorité, prééminence. *Son emploi lui donne la ſupériorité ſur beaucoup de perſonnes. L'Egliſe Gallicane reconnoît la ſupériorité du Pape, ſans le croire infaillible.*

SUPÉRIORITÉ, ſignifie auſſi, élévation, excellence au-deſſus des autres. *Supériorité de force, de mérite, de génie. La répugnance la plus naturelle eſt de reconnoître en qui que ce ſoit une ſupériorité de raiſon.*

SUPÉRIORITÉ, ſe dit encore de l'emploi, de la dignité de Supérieur dans un Couvent, dans une Communauté. *Ces deux Religieuſes aſpiroient à la ſupériorité du Couvent.*

SUPERLATIF, IVE; adjectif, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Terme de Grammaire. Qui eſt au-deſſus du comparatif, & qui exprime le degré de comparaiſon le plus élevé.

Le *ſuperlatif* eſt de deux ſortes ; l'un abſolu, l'autre relatif.

Le *ſuperlatif abſolu* exprime une qualité au ſuprême degré, mais ſans aucun rapport à une autre choſe ; pour lors l'adjectif eſt précédé de *très*, *fort* ou *bien*. Exemples. *Lille Capitale de la Flandre Françoiſe eſt une ville* très-belle & fort marchande. *On eſt* bien eſtimable, *quand on eſt ſavant & modeſte en même temps.*

Le *ſuperlatif relatif* exprime la qualité dans le plus haut degré, & avec rapport à quelqu'autre choſe ; pour lors on met *le*, *mon*, *ton*, *ſon*, *notre*, *votre* ou *leur* avant *meilleur*, *moindre*, *pire*, *plus*, *moins*. Exemples. *Le menſonge* eſt le plus bas *de tous les vices.*

Nobles, ſouvenez-vous qu'une naiſſance illuſtre,
Des ſentimens du cœur reçoit ſon plus beau luſtre.

Mais ſi avant *meilleur*, *moindre*, *pire*, *plus* ou *moins*, il n'y avoit que *de*, *à*, *de*, ce ſeroient des comparatifs & non des ſuperlatifs ; comme, *pour ſe fortifier dans la vertu, il n'y a rien de* meilleur que *le bon exemple. Il ne faut pas ſe fier* à plus fin *que ſoi.* Dans ces phraſes *de meilleur, à plus fin*, ſe traduiroient en latin par le comparatif.

Vaugelas a cru que *voiſin* & *prochain* ne pouvoient s'employer ni au comparatif ni au ſuperlatif. Mais on dit bien, *il perdit courage, quand il vit la mort* plus prochaine. *Nos maiſons ſont* fort voiſines. *Dans le village* le plus prochain, *&c.*

On dit dans le ſtyle familier, qu'*une choſe eſt bonne ou mauvaiſe au ſuperlatif* ; pour dire, qu'une choſe eſt extrêmement bonne, ou extrêmement mauvaiſe.

SUPERLATIVEMENT ; adverbe. *In ſuperlativo gradu.* Au ſuperlatif. Il n'eſt uſité que dans le ſtyle burleſque. *Elle eſt ſuperlativement laide.*

SUPERPOSITION ; ſubſtantif féminin & terme didactique. Action de poſer une ligne, une ſurface, un corps ſur un autre. *La ſuperpoſition eſt une manière de démontrer en Géométrie.*

SUPERPURGATION ; ſubſtantif féminin. *Superpurgatio.* Purgation outrée. *Ce Charlatan lui donna un remède qui lui cauſa une ſuperpurgation.*

SUPERSÉDER ; vieux terme de Pratique qui ſignifie, ſurſeoir, différer pour un temps.

SUPERSTITIEUSEMENT ; adverbe. *Superſtitioſè.* D'une manière ſuperſtitieuſe. *Les Egyptiens étoient ſuperſtitieuſement attachés au culte qu'ils rendoient à certains animaux.*

SUPERSTITIEUSEMENT, ſe dit auſſi figurément de toutes les choſes où l'on porte l'exactitude juſqu'à l'excès, comme ſi elles avoient rapport à la religion. *Ce ſont de petits objets auxquels il eſt ridicule de s'attacher ſuperſtitieuſement.*

SUPERSTITIEUX, EUSE ; adjectif. *Superſtitioſus.* Qui a de la ſuperſtition. *Les Juifs ſont ordinairement ſuperſtitieux. C'eſt une femme ſuperſtitieuſe. Le petit peuple eſt ſuperſtitieux.*

SUPERSTITIEUX, ſe dit auſſi des choſes où il y a de la ſuperſtition. *Louis XI cherchoit à calmer ſa conſcience par des dévotions ſuperſtitieuſes. Un culte ſuperſtitieux. Les obſervations vaines & ſuperſtitieuſes des Aſtrologues.*

SUPERSTITIEUX, ſe dit encore figu-

rément de toutes les choſes où l'on porte l'exactitude juſqu'à l'excès, comme ſi elles avoient rapport à la religion. *Il eſt ſi exact ſur toutes choſes, qu'il en eſt preſque ſuperſtitieux.*

SUPERSTITION ; ſubſtantif féminin. *Superſtitio.* Fauſſe idée que l'on a de certaines pratiques de la religion, & auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance.

La ſuperſtition, dit Bacon, accable l'eſprit principalement dans la maladie ou dans l'adverſité ; elle change la bonne diſcipline & les coutumes vénérables en momeries & en cérémonies ſuperficielles. Dès qu'elle a jeté de profondes racines dans quelque religion que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe, elle eſt capable d'éteindre les lumières naturelles, & de troubler les têtes les plus ſaines. Enfin c'eſt le plus terrible fléau de l'humanité. L'athéiſme même, (c'eſt tout dire) ne détruit point les ſentimens naturels, ne porte aucune atteinte aux mœurs du peuple ; mais la ſuperſtition eſt un tyran deſpotique, qui fait tout céder à ſes chimères ; ſes préjugés ſont ſupérieurs à tous les autres préjugés. Un Athée eſt intéreſſé à la tranquillité publique, par l'amour de ſon propre repos ; mais la ſuperſtition fanatique, née du trouble de l'imagination, renverſe les Empires.

Voici comment M. de Voltaire peint les triſtes effets de cette démence ;

Lorſqu'un mortel atrabilaire
Nourri de ſuperſtition,
A par cette affreuſe chimère
Corrompu ſa religion,
Son ame alors eſt endurcie :
Sa raiſon s'enfuit obſcurcie ;
Rien n'a plus ſur lui de pouvoir ;
Sa juſtice eſt folle & cruelle :
Il eſt dénaturé par zèle,
Et ſacrilége par devoir.

La ſuperſtition eſt la plus cruelle de toutes les démences. Un ſuperſtitieux n'épargneroit pas ſon père ni ſon fils, ſi ſon imagination lui diſoit qu'ils ne rempliſſent pas les devoirs de la religion, comme ils le doivent. La ſuperſtition naît de l'ignorance : l'hypocriſie la nourrit de vaines cérémonies ; le faux zèle la répand, & l'intérêt la perpétue. Le fanatiſme n'eſt autre choſe que la ſuperſtition miſe en action.

Il n'y a rien de plus contraire à la vraie piété que la ſuperſtition ; elle prend ſouvent ſon manteau ; il faut s'en défier. La religion honore Dieu, & fait le bonheur de l'homme ; la ſuperſtition, injurieuſe à l'Être Suprême, eſt le crime d'un ame foible.

Selon le ſuperſtitieux, Dieu eſt difficile à contenter, facile à s'irriter, long à s'appaiſer, épiant nos actions, comme s'il deſiroit nous trouver coupables. Il craint toujours de n'en pas faire aſſez ; il importune le Ciel de prières, de vœux imprudens, ſe feint des miracles qui ſuppoſent l'orgueil & la foibleſſe ; interprète les événemens les plus naturels, par des actes émanés ſpécialement de la Divinité qu'il revêt de nos foibleſſes & de nos miſères. Quel blaſphême !

Nous avons tous quelque penchant à ce malheureux vice. Il eſt le fruit des préjugés & du défaut de connoiſſances : auſſi eſt-il plus commun chez les femmes, les

vieillards, les malades, que chez ceux qui réfléchiſſent.

La ſuperſtition eſt le plus horrible ennemi du genre humain. Quand elle domine le Prince, elle l'empêche de faire le bien de ſon peuple: quand elle domine le peuple, elle le ſoulève contre ſon Prince.

Quiconque a un peu vécu avec les hommes, a pu voir quelquefois combien aiſément on eſt prêt à ſacrifier la nature à la ſuperſtition. Que de pères ont déteſté & déshérité leurs enfans! Que de frères ont pourſuivi leurs frères par ce funeſte principe! La ſuperſtition enfin eſt à la religion ce que l'aſtrologie eſt à l'aſtronomie, la fille très-folle d'une mère très-ſage.

SUPERSTITION, ſe dit auſſi du vain préſage qu'on tire de certains accidens qui ſont purement fortuits. *Il y a de la ſuperſtition à penſer qu'une ſalière renverſée préſage un malheur. Croire que quand on ſe trouve treize à table, il en doive mourir un dans l'année, c'eſt une ſuperſtition populaire.*

SUPERSTITION, ſe dit pareillement des pratiques ſuperſtitieuſes. *L'examen des entrailles des victimes étoit une ſuperſtition des anciens Romains.*

SUPERSTITION, ſe dit figurément de tout excès d'exactitude, de ſoin, en quelque matière que ce ſoit. *Il eſt ſi jaloux de ſa parole, qu'il va ſur cela juſqu'à la ſuperſtition.*

SUPIN; ſubſtantif maſculin. *Supinum.* Terme de Grammaire latine dont on ſe ſert pour exprimer cette partie du verbe latin qui ſert à former pluſieurs temps. *La Langue Françoiſe n'a point de ſupin.*

SUPINATEUR; adjectif maſculin ſubſtantivement pris & terme d'Anatomie. On donne ce nom à deux muſcles dont l'action eſt de renverſer en-deſſus la paume de la main.

Le long ou grand ſupinateur eſt un muſcle long & plat, couché ſur le condyle externe du bras & ſur toute la convexité du rayon depuis un bout juſqu'à l'autre. Il eſt attaché par des fibres charnues au ligament inter-muſculaire externe & à la crête du condyle externe de l'humerus, trois ou quatre travers de doigt au-deſſus de ce condyle externe entre le muſcle brachial & l'anconé externe: delà il va tout le long de la convexité ou face convexe du rayon, & ſe termine par un tendon plat & étroit un peu au-deſſus de l'apophyſe ſtyloïde à l'angle commun de la face concave & de la face plate de l'extrémité de cet os.

Son nom indique ſon uſage.

Le muſcle court ou petit ſupinateur eſt un petit muſcle charnu & mince qui embraſſe obliquement & immédiatement une bonne partie du tiers ſupérieur du rayon.

Il eſt attaché par un bout au bas du condyle externe de l'os du bras, au ligament latéral externe de l'articulation de l'os du coude avec l'os du bras, au ligament annulaire ou circulaire du rayon, & à la partie voiſine de l'éminence latérale de la tête de l'os du coude.

De-là il paſſe obliquement ſur la tête du rayon, & en couvre une partie; il s'avance enſuite ſur le cou qu'il embraſſe en quelque manière en ſe contournant au-deſſous de la tubéroſité bicipitale, où il s'attache à côté du ligament inter-oſſeux le long du premier quart de la face interne de l'os, & au-delà,

On voit dans quelques ſujets des traces obliques du premier trajet de ce muſcle ſur la ſurface externe de l'os; il fait angle comme un V avec le pronateur rond.

Son uſage eſt de concourir à la ſupination.

SUPINATION; ſubſtantif féminin. *Supinatio.* Terme didactique. On appelle *mouvement de ſupination*, celui par lequel on tourne le dos de la main vers la terre.

SUPINO; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans le Comté de Moliſe, à ſept lieues, nord, de Bénévent.

SUPPERVILLE, (Daniel de) Miniſtre de l'Égliſe Wallone de Roterdam, naquit en 1657, à Saumur, en Anjou, où il fit de très-bonnes études. Il étudia enſuite à Genève ſous les plus habiles Profeſſeurs de Théologie. Il paſſa en Hollande en 1685, & mourut à Roterdam le 19 Juin 1728. On a de lui, I, *les devoirs de l'Egliſe affligée*, 1691, *in*-8°. II. *Sermons*, *in*-8°. 4 vol., dont la ſeptième édition eſt de 1726. III. *Les vérités & les devoirs de la Religion en forme de Catéchiſme*, 1706. IV. *Traité du vrai communiant*, 1718, *&c.* Ces différens ouvrages ſont eſtimés des Proteſtans.

SUPPLANTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPLANTER.

SUPPLANTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Rejicere.* Faire perdre à un homme le crédit, la faveur, l'autorité, l'établiſſement qu'il avoit auprès de quelqu'un, le ruiner dans ſon eſprit, & ſe mettre à ſa place. *S'il peut ſupplanter ſon rival, il épouſera cette fille. Ces Miniſtres cherchoient à ſe ſupplanter l'un l'autre.*

SUPPLÉÉ, ÉE, participe paſſif. *Voyez* SUPPLÉER.

SUPPLÉER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Ajouter ce qui manque, fournir ce qu'il faut de ſurplus. *Il doit y avoir cent louis dans cette bourſe, s'il y en manquoit quelques-uns, je les ſuppléerois.*

On dit, *ſuppléer ce qui manque à un Auteur*; pour dire, remplir les lacunes qui ſe trouvent dans ſes ouvrages.

On dit en termes de pratique, *& autres raiſons que la Cour ſuppléera de droit.*

SUPPLÉER, ſignifie auſſi ſous-entendre dans un diſcours un mot qui n'y eſt pas exprimé. Dans cette phraſe, *il prêche à S. Sulpice*, il faut ſuppléer l'Égliſe de..... & c'eſt ce qu'on appelle *Ellipſe.*

SUPPLÉER, eſt auſſi verbe neutre, & ſignifie, réparer le manquement, le défaut de quelque choſe. *Le fils peut ſuppléer au défaut du père. Ses talens ſuppléent à ce qui peut lui manquer d'ailleurs. L'argent ſupplée ſouvent au mérite.*

SUPPLÉMENT; ſubſtantif maſculin. *Supplementum.* Ce qu'on donne pour ſuppléer. *On demanda un ſupplémene de finance aux ſecrétaires du Roi. Il reçut mille écus pour ſupplément de partage.*

On dit auſſi, *le ſupplément d'un Auteur, d'un livre*; pour dire, ce qu'on a ajouté à un livre pour ſupplément à ce qui manquoit. *Freinſhémius a compoſé divers ſupplémens pour rétablir les livres de pluſieurs Auteurs de l'antiquité, dont on avoit perdu des fragmens.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième moyenne au

ſingulier, mais elle eſt longue au pluriel.

On prononce *ſuplémant.*

SUPPLIANT, ANTE; adjectif. *Supplicans.* Qui ſupplie. *D'orgueilleux il devint ſuppliant.* On dit auſſi, *un viſage ſuppliant, une voix ſuppliante.*

SUPPLIANT, eſt auſſi ſubſtantif, & alors il ſe dit des perſonnes qui ſupplient & préſentent des requêtes en Juſtice ou à quelque Puiſſance pour obtenir quelque choſe. *Il plaiſe à la Cour donner acte au ſuppliant, à la ſuppliante..... Ulyſſe parut en poſture de ſuppliant à la Cour d'Alcinoüs, dont il venoit implorer le ſecours.*

SUPPLICATION; ſubſtantif féminin. *Supplicatio.* Prière avec ſoumiſſion. *Il lui fit une ſupplication, de très-humbles ſupplications. On n'eut point d'égard à ſes ſupplications.*

Le mot de *ſupplications* déſigne particulièrement dans l'hiſtoire Romaine, certaines prières publiques ordonnées par le Sénat en diverſes occaſions importantes, & accompagnées de cérémonies religieuſes dont le rit étoit preſcrit. Dans cette acception, ce mot ne s'emploie qu'au pluriel.

Le Parlement appelle *ſupplications*, les remontrances de vive voix qu'il fait au Roi en certaines occaſions.

SUPPLICE; ſubſtantif maſculin. *Supplicium.* Punition corporelle ordonnée par la Juſtice. *Le ſupplice du gibet, du fouet. Il faudroit que le ſupplice fût toujours proportionné au crime. On a tort de punir du même ſupplice l'aſſaſſin & celui qui ne fait que voler ſur le grand chemin. Les Tyrans gouvernent par la force des ſupplices.*

On dit, *condamner quelqu'un au dernier ſupplice;* pour dire, le condamner à la mort. Dans le même ſens, *mener au ſupplice*, ſignifie ordinairement mener à un ſupplice qui eſt ſuivi de la mort.

On appelle *ſupplices éternels*, les peines des damnés.

SUPPLICE, ſe dit auſſi par extenſion de tout ce qui cauſe une douleur de corps vive, & qui dure quelque temps. *La goutte eſt un ſupplice.*

SUPPLICE, ſe dit figurément de tout ce qui cauſe une peine, une affliction, une inquiétude violente. *L'ambition, l'amour & les autres paſſions ont leurs ſupplices. C'eſt un ſupplice pour elle que de ſe trouver avec lui.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

SUPPLICIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPLICIER.

SUPPLICIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Supplicio afficere.* Faire ſouffrir le ſupplice de la mort. *L'aſſaſſin & ſes complices furent ſuppliciés.*

SUPPLIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPLIER.

SUPPLIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Supplicari.* Prier avec ſoumiſſion. *Elle vous ſupplie de lui accorder votre protection. Il ſupplie très-humblement la Cour de.....*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, &c. s'unit à la ſyllabe précédente & la rend longue.

SUPPLIQUE; ſubſtantif féminin & terme de la daterie de la Cour de Rome,

Rome. Requête préſentée au Pape. C'eſt ſur cette requête que s'accordent les proviſions de bénéfices & autres grâces que l'on demande en Cour de Rome ou à la Légation.

Tous les faits énoncés dans une ſupplique doivent être véritables, ſinon la ſupplique eſt nulle.

La ſupplique pour les proviſions de bénéfices en cour de Rome, doit exprimer les titres & les qualités de l'Impétrant ; s'il eſt ſimple clerc ou dans les ordres ſacrés ; s'il a des degrés & en quelle faculté ; la nature du bénefice pour lequel il demande des proviſions ; s'il eſt ſimple ou à charge d'ames, ſujet à réſidence ou non ; le Diocèſe où il eſt ſitué ; le genre de vacance du bénéfice ; s'il eſt demandé par prévention, permutation, réſignation en faveur, ou de quelque autre manière, ou pour quelque genre de vacance que ce puiſſe être.

Les Correcteurs & Reviſeurs de la Chancellerie romaine, ajoutent quelquefois dans les ſuppliques des clauſes contraires à nos libertés ; mais on n'y fait attention que dans les Bulles ſujettes à l'enregiſtrement.

Dans les Univerſités, on appelle auſſi *ſupplique* la réquiſition qu'un Gradué fait au Recteur pour avoir ſa nomination, à l'effet d'obtenir un bénéfice en vertu de ſes grades.

Enfin, l'on appelle encore *ſupplique*, la démarche que fait un candidat qui ſupplie dans quelque Faculté pour y ſubir un examen ou autre acte.

SUPPORT ; ſubſtantif maſculin. *Fulcimen.* Ce qui ſoutient quelque choſe, ſur quoi elle poſe. *Cette pièce de bois eſt le ſupport de toute la charpente du comble. Ce pilier eſt le principal ſupport de la voûte.*

SUPPORT, ſignifie figurément, aide, appui, ſoutien, protection. *Il étoit le ſupport de toute ſa famille. Ce grand Prince étoit le ſupport des ames vertueuſes. Il n'a d'autre ſupport que ſa probité.*

SUPPORT, en termes de Blaſon, ſe dit des figures d'anges, d'hommes ou d'animaux qui ſoutiennent un écuſſon ; & il n'eſt guère d'uſage qu'au pluriel. *L'écu de France a deux anges pour ſupports. Les Princes de Monaco ont deux moines Auguſtins pour ſupports dans leurs armes. Il a deux cerfs pour ſupports.*

Différences relatives entre *appui*, *ſoutien*, *ſupport*.

L'*appui* fortifie ; on le met tout auprès, pour réſiſter à l'impulſion du corps étranger. Le *ſoutien* porte, on le place au-deſſous pour empêcher de ſuccomber ſous le fardeau. Le *ſupport* aide ; il eſt à l'un des deux bouts pour ſervir de jambage.

Une muraille eſt *appuyée* par des arcs-boutans. Une voûte eſt *ſoutenue* par des colonnes. Le toit d'une maiſon eſt *ſupporté* par les gros murs.

Ce qui eſt violemment pouſſé, ou ce qui penche trop a beſoin d'*appui*. Ce qui eſt exceſſivement chargé ou ce qui eſt trop lourd par ſoi-même a beſoin de *ſoutien*. Les pieces d'une certaine étendue qui ſont élevées, ont beſoin de *ſupports*.

On met des *appuis* pour tenir les choſes dans une ſituation droite ; des *ſoutiens* pour les rendre ſolides ; des *ſupports* pour les maintenir dans le lieu de leur élevation.

Dans le ſens figuré, l'*appui* a plus de rapport à la force & à l'autorité ; le *ſoutien* en a plus au crédit & à l'habileté ; le *ſupport* en a davantage à l'affection & à l'amitié.

On cherche dans un protecteur

puiſſant de l'*appui* contre ſes ennemis. Quand les raiſons manquent, on a recours à l'autorité pour appuyer ſes ſentimens. Ce n'eſt pas les plus honnêtes gens de la Cour qu'il faut choiſir pour *ſoutiens* de ſa fortune, mais ceux qui ont le plus de crédit auprès du Prince. On ne ſe repent guère d'une entrepriſe où l'on ſe voit ſoutenu d'un habile homme. Des amis toujours diſpoſés à parler en notre faveur, & toujours prêts à nous ouvrir leur bourſe, ſont de bons *ſupports* dans le monde.

Le vrai Chrétien ne cherche d'*appui* contre la malignité des hommes, que dans l'innocence & la droiture de ſa conduite; il fait de ſon travail le plus ſolide *ſoutien* de ſa fortune, & regarde la parfaite ſoumiſſion aux ordres de la Providence comme le plus inébranlable *ſupport* de ſa félicité.

SUPPORTABLE; adjectif des deux genres. *Tolerabilis.* Tolérable, qu'on peut ſupporter, ſouffrir. *La chaleur qu'il fait n'eſt pas exceſſive, elle eſt ſupportable. Il a une humeur qui n'eſt pas ſupportable. Il eſt de l'intérêt du Prince que les impôts ſoient ſupportables.*

SUPPORTABLE, ſignifie auſſi excuſable, ce qu'on peut tolérer, excuſer. *C'eſt un écart qui n'eſt pas ſupportable à un Evêque. Un pareil diſcours n'eſt pas ſupportable dans un Miniſtre.*

SUPPORTABLEMENT; adverbe. *Tolerabiliter.* D'une manière ſupportable, tolérable. *Cet acteur a joué ſon rôle ſupportablement.*

SUPPORTANT, ANTE; adjectif & terme de Blaſon. Il ſe dit des pièces au-deſſus deſquelles il ſe trouve quelque choſe qui ne porte pas abſolument deſſus. Dans ce cas on ſe ſerviroit du mot *chargé.*

SUPPORTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPORTER.

SUPPORTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ferre.* Porter, ſoutenir. *Cette colonne ſupporte la voûte. Cette piece de bois ſupporte toute la charpente.*

SUPPORTER, ſignifie auſſi ſouffrir, endurer. *Les peuples du Nord ſupportent mieux la fatigue que ceux du Midi. Il ſupporte ſon mal patiemment. Elle ne pourra jamais ſupporter le froid qu'il fait dans ce pays.*

SUPPORTER, ſignifie quelquefois, ſouffrir avec patience. *Une des qualités les plus néceſſaires dans la ſociété, c'eſt de ſupporter patiemment ce qui ne plaît pas, & de renfermer en ſoi-même le jugement qu'on en porte. La connoiſſance de nous-mêmes nous apprend à ſupporter les défauts d'autrui.*

Différences relatives entre *ſouffrir, endurer, ſupporter.*

Souffrir, ſe dit d'une manière abſolue; on *ſouffre* le mal dont on ne ſe venge point. *Endurer* a rapport au temps; on *endure* le mal dont on différe de ſe venger. *Supporter* regarde proprement des défauts perſonnels; on *ſupporte* la mauvaiſe humeur de ſes proches.

L'humilité chrétienne fait *ſouffrir* les mépris ſans reſſentiment. La politique fait *endurer* le joug qu'on n'eſt pas en état de ſecouer. La politeſſe fait *ſupporter* dans la ſociété une infinité de choſes qui déplaiſent.

On *ſouffre* avec patience: on *endure* avec diſſimulation: on *ſupporte* avec douceur.

SUPPOSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPOSER.

SUPPOSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe con-

jugue comme CHANTER. *Conſtituere velut certum.* Poſer une choſe pour établie, pour reçue, afin d'en tirer enſuite quelque induction. *Je ſuppoſe que ce récit ſoit exact, quelle conſéquence en peut-on tirer. C'eſt ſuppoſer une choſe qui ne peut pas être.*

En ce ſens, on dit, *cela ſuppoſé*, ou abſolument *ſuppoſé que ;* pour dire, cela étant ſuppoſé. On dit de même, *la choſe ſuppoſée de la manière que vous prétendez.....*

SUPPOSER, ſignifie auſſi, alléguer comme vrai quelque choſe de faux. *Il ſuppoſe une convention qui ne peut pas avoir eu lieu.*

SUPPOSER, ſignifie encore, produire pour vraie en Juſtice une pièce fauſſe. *Il ſuppoſa un codicille. Suppoſer une tranſaction, une quittance.*

On dit, *ſuppoſer un enfant ;* pour dire, vouloir le faire paſſer, le faire reconnoître pour fils ou fille de ceux dont il n'eſt pas né. *La veuve ſuppoſa un enfant pour fruſtrer les héritiers de ſon mari.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

SUPPOSITION ; ſubſtantif féminin. *Suppoſitio.* Propoſition que l'on ſuppoſe comme vraie ou comme poſſible, afin d'en tirer enſuite quelque induction. *Quand votre ſuppoſition ſeroit vraie, vous ne pourriez pas en tirer une conſéquence qui vous fût favorable.*

SUPPOSITION, ſignifie auſſi une choſe controuvée & alléguée fauſſement. *La convention dont il parle n'a point eu lieu, c'eſt une pure ſuppoſition.*

SUPPOSITION, ſignifie encore production, allégation en Juſtice d'une pièce fauſſe. *La ſuppoſition d'une tranſaction. La ſuppoſition d'une quittance, d'une donation, d'un teſtament.*

On dit à peu près dans le même ſens, *ſuppoſition d'enfant.*

Dans le ſtyle du Palais, on appelle *ſuppoſition de part*, le crime de celui ou celle qui ſuppoſe un enfant comme né de ceux qui ne lui ont pas donné l'être, ou qui ôte à un enfant ſon état véritable pour lui en donner un faux. *Voyez* PART.

SUPPOSITION, en termes de Muſique, ſe dit en deux acceptions différentes :

1°. Lorſque pluſieurs notes montent ou deſcendent diatoniquement dans une partie ſur une même note d'une autre partie ; alors ces notes diatoniques ne ſauroient toutes faire harmonie, ni entrer à la fois dans le même accord : il y en a donc qu'on y compte pour rien, & ce ſont ces notes étrangères à l'harmonie qu'on appelle notes *par ſuppoſition.*

La règle générale eſt, quand les notes ſont égales, que toutes celles qui frappent ſur le temps fort portent harmonie ; celles qui paſſent ſur le temps foible ſont des notes de ſuppoſition qui ne ſont miſes que pour le chant & pour former des degrés conjoints. Remarquez que par temps fort & temps foible on entend moins ici les principaux temps de la meſure que les parties mêmes de chaque temps. Ainſi s'il y a deux notes égales dans un même temps, c'eſt la première qui porte harmonie ; la ſeconde eſt de ſuppoſition. Si le temps eſt compoſé de quatre notes égales, la première & la troiſième portent har-

monie, la ſeconde & la quatrième ſont les notes de ſuppoſition, *&c.*

Quelquefois on pervertit cet ordre ; on paſſe la première note par ſuppoſition, & l'on fait porter la ſeconde ; mais alors la valeur de cette ſeconde note eſt ordinairement augmentée par un point aux dépens de la première.

Tout ceci ſuppoſe toujours une marche diatonique par degrés conjoints ; car quand les degrés ſont disjoints, il n'y a point de ſuppoſition, & toutes les notes doivent entrer dans l'accord.

2°. On appelle *accords par ſuppoſition*, ceux où la baſſe continue, ajoute ou ſuppoſe un nouveau ſon au deſſous de la baſſe fondamentale, ce qui fait que de tels accords excèdent toujours l'étendue de l'octave.

Les diſſonnances des accords par ſuppoſition doivent toujours être préparées par des ſyncopes, & ſauvées en deſcendant diatoniquement ſur des ſons d'un accord ſous lequel la même baſſe ſuppoſée puiſſe tenir comme baſſe fondamentale, ou du moins comme baſſe continue ; c'eſt ce qui fait que les accords par ſuppoſition, bien examinés, peuvent tous paſſer pour de pures ſuſpenſions.

Il y a trois ſortes d'accords par ſuppoſition ; tous ſont des accords de ſeptième. La première, quand le ſon ajouté eſt une tierce au-deſſous du ſon fondamental ; tel eſt l'accord de neuvième : ſi l'accord de neuvième eſt formé par la médiante ajoutée au-deſſous de l'accord ſenſible en mode mineur, alors l'accord prend le nom de quinte ſuperflue. La ſeconde eſpèce eſt quand le ſon ſuppoſé eſt une quinte au-deſſous du fondamental, comme dans l'accord de quarte ou onzième : ſi l'accord eſt ſenſible, & qu'on ſuppoſe la tonique, l'accord prend le nom de ſeptième ſuperflue. La troiſième eſpèce eſt celle où le ſon ſuppoſé eſt au-deſſous d'un accord de ſeptième diminuée : s'il eſt une tierce au-deſſous, c'eſt-à-dire que le ſon ſuppoſé ſoit la dominante, l'accord s'appelle *accord de ſeconde mineure & tierce majeure ;* il eſt fort peu uſité : ſi le ſon ajouté eſt une quinte au-deſſous, ou que ce ſon ſoit la médiante, l'accord s'appelle *accord de quarte & quinte ſuperflue ;* & s'il eſt une ſeptième au-deſſous, c'eſt-à-dire la tonique elle-même, l'accord prend le nom de ſixte mineure & ſeptième ſuperflue. A l'égard des renverſemens de ces divers accords, où le ſon ſuppoſé ſe tranſporte dans les parties ſupérieures, n'étant admis que par licence, ils ne doivent être pratiqués qu'avec choix & circonſpection.

SUPPOSITOIRE ; ſubſtantif maſculin. Sorte de médicament en forme de cône long & gros comme le petit doigt, que l'on met dans le fondement pour lâcher le ventre. *Il y a pluſieurs ſortes de ſuppoſitoires dont on uſe ſelon le beſoin. Le ſuppoſitoire peut ſouvent remplacer l'uſage des lavemens purgatifs.*

SUPPÔT ; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt Membre d'un Corps, & qui y remplit certaines fonctions pour le ſervice du même Corps. *Les Imprimeurs & les Libraires ſont Suppôts de l'Univerſité de Paris. Le Recteur & ſes Suppôts.* Il n'eſt guère uſité dans cette acception qu'en parlant de l'Univerſité.

SUPPÔT, ſe dit auſſi de celui qui eſt fauteur & partiſan de quelqu'un dans le mal, qui ſert aux mauvais

deſſeins d'un autre. *Il étoit un des principaux Suppôts de la Ligue. Je ne crains ni ſon crédit ni celui de ſes Suppôts.*

On dit d'un méchant homme, *c'eſt un ſuppôt de ſatan.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

SUPPRESSION; ſubſtantif féminin. *Suppreſſio.* Action de ſupprimer. Ce mot eſt en uſage dans toutes les différentes acceptions du verbe ſupprimer. Ainſi la ſuppreſſion d'un livre, d'un libelle, ſe dit de l'action par laquelle on empêche qu'il n'ait cours. La ſuppreſſion d'un contrat, ſe dit de l'action par laquelle on cèle frauduleuſement un contrat. La ſuppreſſion d'une circonſtance, ſe dit de l'action par laquelle, ou de deſſein formé, ou par oubli, on paſſe une circonſtance ſous ſilence. La ſuppreſſion d'une loi, ſe dit de l'abolition d'une loi. La ſuppreſſion *d'un Ordre Religieux, la ſuppreſſion d'une charge, la ſuppreſſion d'un impôt*, &c. ſe diſent de l'extinction d'un Ordre Religieux, d'une charge, d'un impôt. *&c. Édit de ſuppreſſion*, eſt un Édit par lequel le Roi éteint & ſupprime quelque charge, quelque impôt, *&c.*

SUPPRESSION, en termes de Médecine, ſe dit du défaut d'évacuation de quelque humeur. Ainſi on appelle *ſuppreſſion d'urine*, une maladie qui empêche l'urine de ſe ſéparer du ſang, & de ſe filtrer dans les reins. *Il eſt mort d'une ſuppreſſion d'urine ; & ſuppreſſion de mois*, ou *ſuppreſſion* abſolument, la retenue des purgations que les femmes ont accoutumé d'avoir tous les mois.

En termes de Palais, on appelle *ſuppreſſion de part*, le crime de celui ou celle qui met obſtacle à la naiſſance d'un enfant, ou qui ôte la connoiſſance de ſon exiſtence & de ſon état.

SUPPRIMÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUPPRIMER.

SUPPRIMER, verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Supprimere.* Empêcher de paroître, ou faire ceſſer de paroître. Dans cette acception, il ſe dit d'un écrit, d'un livre, d'un libelle dont on empêche la publication, dont on défend le cours. *La Cour a ſupprimé ce mémoire.*

SUPPRIMER, ſe dit auſſi d'un acte, d'un contrat, ou de quelqu'autre pièce dont on veut ôter, dont on veut dérober la connoiſſance. *Il ſupprima le teſtament de ſon oncle.*

SUPPRIMER, ſignifie encore, taire, paſſer ſous ſilence. *En racontant le fait il a ſupprimé une circonſtance intéreſſante.*

SUPPRIMER, ſignifie auſſi, abolir, annuller. *Le Roi ſupprima les offices municipaux de la province & en créa de nouveaux. On a ſupprimé pluſieurs fêtes dans ce diocèſe.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUPPURATIF, IVE; adjectif. Qui facilite la ſuppuration, qui aide les plaies à ſuppurer. *Un cataplaſme ſuppuratif. Un emplâtre ſuppuratif.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Il y a des ſuppuratifs émolliens, des ſuppuratifs relâchans, des ſuppuratifs irritans*, &c.

SUPPURATION; ſubſtantif fémin. *Suppuratio.* La formation, l'écoulement du pus qui s'eſt formé dans une plaie, dans un ulcère, &c. *Quand il eſt néceſſaire qu'une tumeur ſuppure, on ne peut compter que ſur l'inflammation pour obtenir une ſup-*

puration louable. La ſuppuration de l'abcès eſt abondante.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

SUPPURER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Suppurare.* Rendre, jeter du pus. *La plaie ſuppure encore.*

SUPPUTATION; ſubſtantif fémin. *Supputatio.* Calcul. *La ſupputation des revenus du Prince. Cette ſupputation n'eſt pas exacte.*

SUPPUTÉ, ÉE; part. paſſif. *Voyez* SUPPUTER.

SUPPUTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Computare.* Calculer, compter à quoi montent pluſieurs nombres. *Il faut ſupputer à quoi montent les dettes de la ſucceſſion. Avez-vous ſupputé combien il y a de journées à payer à ces ouvriers.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUPRALAPSAIRE; ſubſtantif des deux genres & terme de Théologie. On appelle ainſi ceux qui ſoutiennent que Dieu, ſans avoir aucun égard aux bonnes & aux mauvaiſes œuvres, a réſolu par un décret éternel de ſauver les uns & de damner les autres.

On les appelle auſſi *Antelapſaires*, & ils ſont oppoſés à ceux qu'on nomme *Sublapſaires* & *Infralapſaires.*

Suivant les Supralapſaires l'objet de la prédeſtination eſt l'homme en tant qu'il peut être créé, & qu'il peut tomber dans le péché; en ſuivant les Infralapſaires, c'eſt l'homme créé & tombé.

Il ſemble que les Supralapſaires dans un ſeul décret abſolu confondent deux décrets différens, ſavoir un décret conditionnel qui précède la préviſion de l'obéiſſance ou de la déſobéiſſance de l'homme à la grâce de Dieu, & le décret abſolu qui ſuit cette préviſion.

Les Prédéterminans admettent auſſi un décret abſolu antérieur à la préviſion du péché originel, en quoi ils ſe conforment au ſentiment des Supralapſaires; mais ils ſe diſtinguent de ces derniers auſſi-bien que des Janſéniſtes, en ce que leur décret renferme des moyens ſuffiſans que Dieu ne refuſe à perſonne pour arriver au ſalut; de ſorte que pour ce qui regarde l'article du pouvoir rien n'empêche les hommes de ſe ſauver.

SUPRÉMATIE; ſubſtantif féminin. *Suprematia.* Terme qui n'eſt d'uſage qu'en parlant du droit que les Rois d'Angleterre & même les Reines qui le ſont de leur chef, ſe ſont attribué d'être chefs de la religion anglicane.

La ſuprématie du Roi d'Angleterre fut établie par Henri VIII en 1534, après qu'il eut rompu avec le Pape. Depuis ce temps-là elle a été confirmée par divers Canons, auſſi-bien que par les Statuts ſynodaux de l'Égliſe Anglicane, ce qui a donné lieu au formulaire d'un ſerment que l'on exige de tous ceux qui entrent dans les Charges & Emplois de l'Egliſe & de l'Etat, de ceux qui aſpirent aux Ordres ſacrés, des Membres de la Chambre haute & de la Chambre baſſe du Parlement, *&c.*

Le droit de ſuprématie conſiſte principalement dans ces articles:

1°. Que l'Archevêque de chaque Province ne peut convoquer les

Évêques & le Clergé, ni dreſſer des Canons ſans le conſentement exprès du Roi, comme il paroît par un Statut de la vingt-cinquième année du règne de Henri VIII; au lieu qu'auparavant les Aſſemblées Eccléſiaſtiques étoient convoquées, & que l'on y faiſoit des lois pour le gouvernement de l'Egliſe, ſans aucune intervention de l'autorité royale.

2°. Aujourd'hui on peut appeler de l'Archevêque à la Chancellerie du Roi; en conſéquence de cet appel, on expédie une commiſſion ſous le grand ſceau adreſſée à certaines perſonnes, qui pour la moitié ſont ordinairement des Juges ſéculiers, & pour l'autre moitié des Juges eccléſiaſtiques, ce que l'on appelle *la Cour des Délégués*, où ſe décident définitivement toutes les cauſes eccléſiaſtiques; quoique dans certains cas on permette de revenir de la Sentence de cette Cour par forme de réviſion. Avant ce Statut de Henri VIII on ne pouvoit appeler de l'Archevêque qu'au Pape ſeul.

3°. Le Roi peut accorder des commiſſions à l'effet de viſiter les lieux exempts de la juridiction des Evêques ou des Archevêques, & de-là les appels reſſortiſſent à la Chancellerie du Roi; au lieu qu'avant le Statut de Henri VIII il n'y avoit que le Pape qui pût ordonner ces viſites, & recevoir les appels interjetés de ces Cours.

4°. Les perſonnes revêtues des Ordres ſacrés ne ſont pas plus exemptes de l'autorité des lois temporelles que les perſonnes ſéculières.

5°. Les Evêques & le Clergé ne prêtent aucun ſerment, & ne doivent aucune obéiſſance au Pape; mais ils ſont obligés de prêter au Roi le ſerment de fidélité & de ſuprématie.

SUPRÊME; adjectif des deux genres. *Supremus*. Qui eſt au-deſſus de tout en ſon genre, en ſon eſpèce. *Il étoit revêtu du pouvoir ſuprême. Dieu eſt la bonté, la ſageſſe, la puiſſance ſuprême.*

On dit d'une très-belle femme, qu'*elle eſt belle au ſuprême degré*; & d'une fort laide femme, qu'*elle eſt laide au ſuprême degré.*

SUR; prépoſition de lieu qui ſert à marquer la ſituation d'une choſe, à l'égard de celle qui la ſoutient. *Sur le toit. Sur le plancher. Sur un pilier. Sur la table. Le nid de l'oiſeau étoit ſur un poirier. Il s'appuya ſur le baluſtre.*

On dit d'un oiſeau qui plane, qu'*il ſe ſoutient ſur ſes aîles.*

SUR, ſert auſſi à marquer ce qui eſt ſimplement au-deſſus. *Les globes céleſtes qui roulent ſur nos têtes.*

SUR, ſignifie, joignant, tout proche. *La ville de Londres eſt ſur la Tamiſe. Sa maiſon de campagne eſt ſur la route de Paris à Verſailles. Cette ville eſt ſituée ſur les frontières du Milanez.*

Il ſe dit encore en d'autres phraſes par rapport à la ſituation des choſes dont on parle. *Sa chambre donne ſur la cour. Le palais royal ouvre ſur quatre rues.*

On dit, qu'*une maiſon domine ſur la campagne*; pour dire, que delà on découvre toute la campagne. Et, qu'*elle a vue ſur le jardin*; pour dire, que de la maiſon on a la vue du jardin.

SUR, ſignifie auſſi, dans. *Il faut écrire cela ſur votre regiſtre. Je ne vous oublierai pas ſur mon teſtament. Cet arrêt ſe trouve ſur les regiſtres de la chambre des comptes.* On dit, *avoir*

ſur ſoi, *porter ſur ſoi*; pour dire, porter dans ſes poches.

SUR, ſignifie quelquefois *à*, comme dans ces phraſes, *l'Imprimeur a mis trois Compoſiteurs ſur cet ouvrage. On fut obligé de mettre ſix chevaux ſur la voiture pour la tirer de ce mauvais pas.*

SUR, ſe dit en parlant des denrées, des autres choſes dont on paye l'entrée & de toute ſorte d'impoſition. *On vient d'augmenter l'impôt ſur le ſel. Ce Seigneur lève un droit ſur les liqueurs qui ſe débitent dans ſa ſeigneurie. Lever un ſubſide ſur le clergé.* C'eſt à peu près en ce ſens qu'on dit, *donner à prendre ſur un fonds. On lui a déduit cent écus ſur ſes appointemens.*

SUR, ſert à marquer la ſupériorité, la domination, la Juridiction, l'excellence, l'avantage d'une perſonne, d'une choſe à l'égard d'une autre. *Alexandre régna ſur l'Aſie. Le Juge d'égliſe n'a de Juridiction que ſur les matières ſpirituelles. Son autorité s'étend ſur tous les Officiers de finances. Il avoit inſpection ſur toute la cavalerie. Elle n'a aucun avantage ſur vous. Il a beaucoup d'aſcendant ſur elle.*

SUR, ſert auſſi à marquer la matière dont on parle, le ſujet auquel on s'applique, auquel on travaille, la cauſe qui fait agir. *Il revint à Paris ſur la nouvelle qu'il reçut de la mort de ſon oncle. Il a fait un ouvrage ſur l'électricité. Quel parti prenez-vous ſur cette affaire. Il eſt ridicule de juger un homme ſur ſa mine. C'eſt une matière ſur laquelle on a diſputé longtemps ſans s'entendre. Il fut chargé de travailler ſur l'hiſtoire de France. La cour n'a rien prononcé ſur la demande incidente. Les parties ont été miſes hors de cours ſur leurs plaintes reſpectives. Il ſuffit de jeter un coup-d'œil ſur cet écrit pour le ſoupçonner de faux. Un Graveur ſur bois.*

On dit, *faire des vers ſur un air*; pour dire, accommoder des paroles à un air déjà fait.

SUR, ſert auſſi à marquer le motif, le fondement en vertu duquel on fait, on dit, on prétend quelque choſe. *On lui a donné cette place ſur votre recommandation. Nous naviguions dans ces parages ſur la foi des traités. Il ne prête ſon argent que ſur de bons nantiſſemens. Sur quoi fondez-vous vos prétentions. Il compte ſur votre crédit pour trouver la ſomme qu'il lui faut. Sa demande eſt fondée ſur l'ordonnance.* On dit dans le même ſens, *écrire*, *parler ſur parole*; pour dire, ſur la foi d'autrui.

SUR, ſert encore à marquer l'affirmation de quelque choſe. *Je vous le certifie ſur mon honneur*, *ſur ma conſcience*, *ſur ma foi*, *ſur mon ame*, *ſur ma parole.*

On dit, *jurer ſur les ſaints évangiles*; pour dire, faire un ſerment en mettant les mains ſur le livre des évangiles.

SUR, ſert auſſi à marquer le temps; & alors il ſignifie, durant, environ, vers. *Nous partirons ſur les quatre heures après midi. Il ſera ici ſur la fin du carnaval. C'eſt une beauté ſur le retour. Elle eſt ſur le point de quitter Paris.*

SUR, s'emploie en pluſieurs autres façons de parler; ainſi on dit, *je me décharge de cette affaire ſur vous. Je m'en repoſe ſur vous*, *ſur votre prudence. Le ſort tomba ſur lui. Quand le malheur eſt ſur quelqu'un*; *ſur une maiſon. Marcher ſur les traces de ſes ancêtres. Vous le prenez-là ſur un ton bien haut. Il aura toujours cela ſur le cœur. Prendre ſur l'ennemi*, *ſur le payſan. Être ſur la défenſive*,

ſur le qui vive, ſur le quant à moi. Marcher ſur le bon pied. Être ſur le bon pied. Être ſur un bon pied. Remettre ſes affaires ſur pied. Je ſaurai le mettre ſur le bon pied. Demeurer ſur ſon appétit. Mettre un cheval ſur les voltes. Il faut tourner ſur la droite, ſur la gauche. Être ſur les dents. Être ſur ſes fins. Être ſur les crochets de quelqu'un. Être ſur ſes pieds, &c. L'explication particulière de la plûpart de ces phraſes eſt renvoyée aux noms qui ſervent à les former.

On dit, *prendre quelque choſe ſur ſa conſcience*; pour dire, charger ſa conſcience de quelque choſe: *prendre l'événement d'une affaire ſur ſoi*; pour dire, ſe charger de l'événement d'une affaire. Et l'on dit, qu'*un homme prend trop ſur lui*; pour dire, qu'il ſe charge de trop de ſoins, de trop de travail, de trop d'affaires.

On dit, *ſur toutes choſes*; pour dire, principalement, par préférence à toute autre choſe. *Je vous prie, je vous recommande ſur toutes choſes de...* Et l'on dit également, *ſous & ſur peine de la vie*; pour marquer qu'il y va de la vie. *Il eſt défendu ſur peine de la vie, de... On eſt obligé ſur peine de la vie, de....*

La préposition *ſur*, entre dans la compoſition de pluſieurs mots de la langue, pour ſignifier, ce qui eſt ſur quelque choſe, ſoit par ſa poſition, ſoit par ſa qualité, par ſon excès, &c. On trouvera à leur ordre les mots que l'uſage a admis.

SUR ET TANT MOINS; façon de parler dont on ſe ſert, pour dire, en déduction. *On lui a payé telle ſomme ſur & tant moins de ce qu'on lui doit.*

SUR LE TOUT; terme de Blaſon. Il ſe dit d'un écuſſon qui ſe met au milieu d'une écartelure.

CHISSEY, à Genève, parti d'or & de geules au lion de ſable ſur le tout.

On dit auſſi en termes de Blaſon, *brochant ſur le tout*, en parlant d'une pièce qui va d'un côté à l'autre d'un écu dans lequel il y a d'autres piéces dont elle couvre une partie.

On dit encore, *ſur le tout du tout*, en parlant d'un écuſſon qui eſt déjà ſur le tout.

SUR, URE; adjectif. *Acerbus.* Qui a un goût acide & aigret. *Ces fruits ſont encore ſurs. L'oſeille ronde eſt fort ſure.*

SÛR, ÛRE; adjectif. *Certus.* Certain, indubitable, vrai. *Rien n'eſt plus sûr que ce qu'il vient dire. C'eſt un principe sûr. La nouvelle eſt sûre.*

SÛR, ſe dit auſſi des choſes qui doivent arriver infailliblement ou qu'on regarde comme telles. *Il eſt sûr que nous mourrons. Cette ſucceſſion lui eſt sûre.*

SÛR, ſignifie auſſi, qui produit ordinairement ſon effet. *On ne connoît aucun remède sûr contre la peſte.*

On dit, qu'*un Chirurgien a la main sûre*; pour dire, qu'il a la main ferme dans les opérations qu'il fait; qu'*un homme a un coup sûr à quelque jeu, à quelque exercice*; pour dire, qu'il a un coup preſque immanquable; & qu'*il a la mémoire sûre*; pour dire, que ſa mémoire ne le trompe jamais.

On dit de même, qu'*un homme a le goût sûr. Ce Cuiſinier a le goût sûr.* La même choſe ſe dit au figuré d'un homme qui juge bien des ouvrages d'eſprit. *Cet homme a le goût sûr, il ne prendra jamais une mauvaiſe choſe pour une bonne.*

On dit d'un cheval qu'*il a le pied sûr, la jambe sûre*; pour dire, qu'il ne bronche jamais.

ÊTRE SÛR, ſignifie, ſavoir certai-

nement, infailliblement quelque chose. *Je suis très-sûr de ce que j'avance. Il faudroit être sur que les choses se sont passées comme il le dit.*

On dit, qu'*un homme est sûr de son fait*; pour dire, qu'il est certain du succès de ce qu'il a entrepris; & l'on dit dans le même sens, qu'*il est sûr de son coup.*

On dit, qu'*un homme est sûr d'un autre*; pour dire, qu'il est certain que cet homme ne lui manquera pas. *Êtes-vous bien sûr de cet homme-là?*

On dit en parlant de musique, qu'*un homme est sûr de sa partie*; pour dire, qu'il chante sa partie à livre ouvert, sans faire de faute.

On dit aussi au jeu, qu'*un homme est sûr de sa partie*; pour dire, qu'il a fait sa partie de manière qu'il est assuré de gagner; & figurément & familièrement, pour dire, qu'il a si bien pris ses mesures dans une affaire qu'il est assuré qu'elle réussira.

On dit au jeu des cartes, qu'*un homme a jeu sûr*; pour dire, qu'il a si beau jeu, qu'il est impossible qu'il ne gagne.

SÛR, signifie aussi, celui en qui on se peut fier. *C'est un ami sûr. Un valet sûr. Ce Banquier est sûr.*

SÛR, se dit en parlant des lieux, des chemins, des passages, & de certaines autres choses. Ainsi on dit, que *les chemins sont sûrs*; pour dire, qu'il n'y a rien à craindre des voleurs; qu'*un vaisseau est sûr*; pour dire, qu'on peut s'y embarquer sans crainte; & qu'*un port est sûr*; pour dire, que les vaisseaux y sont en sûreté.

On dit dans la même acception, qu'*une planche est sûre*; pour dire, qu'on peut passer dessus; qu'*une échelle est sûre*; pour dire, qu'on y peut monter sans rien craindre; & dans un sens à peu près égal, que *le temps n'est pas sûr*; pour dire, qu'il y a apparence que le temps deviendra bientôt mauvais.

On dit, *il ne fait pas sûr en ce lieu-là*; pour dire, on n'y est pas en sûreté.

On dit, *mettre un homme en lieu sûr*; pour dire, le mettre en lieu de sûreté où il n'a rien à craindre.

On dit encore, *mettre un homme en lieu sûr*; pour dire, le mettre en quelque lieu où l'on soit assuré de sa personne.

SÛR, s'emploie aussi substantivement, pour dire, le parti le plus sûr. *Aller au plus sûr. Prendre le plus sûr.*

À COUP SÛR; façon de parler adverbiale. Immanquablement, infailliblement. *Vous le trouverez à coup sûr.*

Voyez ASSURÉ, pour les différences qui en distinguent *sûr*, &c.

SURABONDAMMENT; adverbe. *Abundè.* Plus que suffisamment. *C'est un moyen qu'il emploie surabondamment.*

SURABONDANCE; substantif féminin. *Nimia abundantia.* Très-grande abondance. *Saint Paul dit que Dieu a répandu une surabondance de grâces. Il allégue cette raison par surabondance de droit.*

SURABONDANT, ANTE; adject. *Super abundans.* Qui surabonde. *Un moyen surabondant. Une preuve surabondante.*

SURABONDANT, signifie aussi quelquefois, superflu. *Il y a bien des phrases surabondantes dans ce discours.*

SURABONDER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Super abundare.* Abonder excessivement. Il n'est guère usité que dans cette phrase de l'écriture. *Où le péché abondoit, la grâce a surabondé.*

SURACHETÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SURACHETER.

SURACHETER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Acheter une choſe plus qu'elle ne vaut. *Cette maiſon eſt aſſez bien bâtie, mais il l'a ſurachetée.*

SURAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Suralis.* Qui a rapport au gras de la jambe appelée en latin *ſura. La veine ſurale. Le nerf ſural.* Voyez TIBIAL.

SUR-ALLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie. Il ſe dit d'un limier ou chien courant qui paſſe ſur la voie ſans ſe rabattre & ſans rien dire.

SURANDOUILLER; ſubſt. maſc. & terme de Vénerie. Andouiller plus grand que les autres qui ſe trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION; ſubſtantif fémin. Il n'eſt guère d'uſage qu'en ſtyle de Chancellerie & dans cette phraſe, *lettres de ſurannation*, qui ſont des lettres qu'on obtient du Prince, pour rendre la force & la validité à celles qui ſont ſurannées.

SURANNÉ, ÉE; adjectif. Il ſe dit de certains actes publics, lorſque l'année au-delà de laquelle ils ne peuvent avoir d'effet, eſt expirée. *Les lettres ſurannées ne peuvent plus ſervir à moins que le Roi n'accorde d'autres lettres pour les valider. Une procuration ſurannée.*

SURANNÉ, ſe dit auſſi des conceſſions qui, faute d'être enregiſtrées dans le temps preſcrit, deviennent nulles.

SURANNÉ, ſe dit encore de certaines choſes qu'on regarde comme déjà vieilles. *Vous avez une coiffure ſurannée. C'eſt un avis ſuranné. Une façon de parler ſurannée.*

Il ſe dit de même des perſonnes. *Une beauté ſurannée. Un galant ſuranné. Elle voudroit encore faire la jolie, mais elle eſt ſurannée.*

SURANNER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Avoir plus d'un an de date. Il ſe dit principalement des lettres de Chancellerie. *Il ne faut pas laiſſer ſuranner ces lettres.*

SURARBITRE; ſubſtantif maſculin. Celui qu'on choiſit par-deſſus deux ou pluſieurs arbitres, pour décider une affaire quand ils ſont partagés. On peut prendre pour ſurarbitres tous ceux que l'on prend pour arbitres; mais ordinairement on obſerve de prendre pour ſurarbitre, quelqu'un qui ſoit plus qualifié que les arbitres, ou au moins de rang, d'âge & de conſidération égale; on peut prendre un ou pluſieurs *ſurarbitres*; on les choiſit ordinairement en nombre impair, afin qu'il n'y ait point de partage.

SURARD; ſubſtantif maſculin. Il ne ſe dit qu'en cette phraſe, *vinaigre ſurard*, en parlant d'un vinaigre préparé avec des fleurs de ſureau.

SURATE; ville des Indes orientales dans les Etats du Grand Mogol, au Royaume de Guzarate, à trois lieues du golfe de Cambaye, & à 150 lieues, ſud-oueſt, d'Agra. Les dehors de la ville ſont les plus beaux du monde; car outre les jardins où l'on cultive toutes ſortes d'arbres fruitiers, la campagne entière ſemble vouloir contribuer à tout ce qui peut réjouir la vue.

Les maiſons des gens aiſés ſont bâties en brique, les autres ſont conſtruites en bambous & couvertes de feuilles de palmiers. C'eſt la ville de toute l'Aſie la plus commer-

çante, & l'abord des Marchands de toutes les nations. Les Anglois & les Hollandois y ont des loges, des magaſins & des Commis. Les Anglois particuliérement y ont établi le fort de tout leur commerce des Indes.

La ville eſt auſſi peuplée d'Arabes, de Perſans, d'Arméniens, de Turcs & de Juifs qui y demeurent ou qui s'y rendent perpétuellement pour le commerce qui y conſiſte en étoffes d'or, de ſoie, de coton, en épiceries que les Hollandois y portent, en perles, en diamans, rubis, ſaphirs & toutes autres pierres précieuſes.

SURBAISSÉ, ÉE; adjectif & terme d'Architecture. Il ſe dit des arcades & des voûtes qui ne ſont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaiſſant par le milieu. *Une voûte ſurbaiſſée.*

SURBAISSEMENT; ſubſtantif maſ. & terme d'Architecture. Quantité dont un arcade eſt ſurbaiſſée.

SURBECK, (Eugène-Pierre de) de la ville de Soleure, Capitaine-Commandant de la compagnie générale des Suiſſes, au Régiment des Gardes, ſervit la France avec autant de valeur que de zèle. Son ſavoir le fit recevoir honoraire étranger de l'Académie Royale des Inſcriptions. Ce ſavant militaire mourut à Bagneux près de Paris, en 1741, à 65 ans. On a de lui en manuſcrit, une *Hiſtoire Métallique des Empereurs, depuis Jules-Céſar juſqu'à l'Empire de Conſtantin le Grand*, dans laquelle il a répandu beaucoup d'érudition.

SURCENS; ſubſtantif maſculin & terme de Juriſprudence féodale. Second cens qui eſt ajouté au premier: c'eſt pourquoi on l'appelle auſſi *croît de cens* ou *augmentation de cens*.

Il diffère du chef-cens ou premier cens, en ce que celui-ci eſt ordinairement très-modique & impoſé moins pour le profit que pour marque de la Seigneurie, au lieu que le *ſurcens* eſt ordinairement plus conſidérable que le cens, & eſt établi pour tenir lieu du produit de l'héritage.

Le *ſurcens* eſt ſeigneurial ou ſimplement foncier.

Il eſt ſeigneurial, lorſqu'il eſt dû au Seigneur cenſuel outre le cens; & dans ce cas même il n'a pas les privilèges du cens, il n'emporte pas lods & ventes, il ſe purge par decret faute d'oppoſition.

Le *ſurcens* ſimple foncier eſt la rente non-ſeigneuriale impoſée ſur le fonds par le propriétaire depuis le bail à cens.

SURCHARGE; ſubſtantif féminin. Nouvelle charge ajoutée à une autre. *Ce mulet eſt aſſez chargé, il ne lui faut point de ſurcharge. Cette ſurcharge écraſera le Crocheteur.*

SURCHARGE, ſe dit auſſi dans le ſens figuré. *Il avoit de la peine à vivre, & pour ſurcharge il a eu ſa maiſon incendiée. Elle vient de perdre ſon mari, & pour ſurcharge elle eſt ſur le point d'accoucher. Son navire fit naufrage, & pour ſurcharge il eſſuya une banqueroute ſix mois après.*

SURCHARGÉ, ÉE; partic. paſſif. *Voyez* SURCHARGER.

SURCHARGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Impoſer une charge exceſſive, un trop grand fardeau. *Il ſurcharge ſes chevaux. Les blés qui ſont dans le grenier ſurchargent le plancher.*

SURCHARGER, ſe dit auſſi en parlant d'une exceſſive impoſition de deniers. *Cette Province ſe plaint qu'on la ſurcharge.*

On dit, qu'*un homme eſt ſurchargé de travail*, qu'*il eſt ſurchargé d'affaires* ; pour dire, qu'il en a trop. Et en parlant d'un homme qui mange exceſſivement, on dit, qu'*il ſe ſurcharge l'eſtomac*, qu'*il ſe ſurcharge d'alimens*, qu'*il ſe ſurcharge de vin & de viande.*

SURCOMPOSÉ; ſubſtantif maſculin. & terme de Chimie. Corps qui réſulte de la combinaiſon des corps qu'on apelle compoſés.

SURCOMPOSÉ, ÉE ; adjectif & terme de Grammaire. Il ſe dit des temps des verbes dans la conjugaiſon deſquels on redouble l'auxiliaire *avoir*. *Vous auriez eu parlé, il auroit eu chanté*, ſont des temps ſurcompoſés.

SURCOSTAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Supracoſtalis.* Situé ſur les côtes.

Les muſcles ſurcoſtaux ou les releveurs des côtes, ont leurs attaches fixes à l'extrémité des apophyſes tranſverſes de la dernière vertèbre du cou & de celles des onze ſupérieures du dos, & leur attache mobile eſt à la côte qui eſt au-deſſous en s'y portant obliquement de haut en bas. Le nombre de ces muſcles répond à celui des côtes; on doit même en compter davantage, attendu que pluſieurs ſont doubles. En effet on obſerve qu'à chaque apophyſe tranſverſe de la ſeptième, huitième, neuvième & dixième vertèbre du dos ſe trouvent attachés deux de ces muſcles qui ſont d'inégale longueur ; le plus court va ſe terminer à la côte qui eſt immédiatement au-deſſous, & le plus long paſſe ſur cette même côte ſans s'y attacher, & va ſe rendre à celle qui ſuit.

SURCROIT ; ſubſtantif maſculin. *Additamentum.* Augmentation, ce qui eſt ajouté à quelque choſe, & qui en accroît le nombre ou la quantité. *Je n'attendois que ſix perſonnes à dîner, il en vint quatre de ſurcroît. On embarqua un ſurcroît de munitions de guerre. Pour ſurcroît de bonheur, on lui donna une riche Abbaye. C'eſt un ſurcroît de chagrin pour lui que la diſgrace de ce Miniſtre qui le protégeoit.*

SURCROÎTRE ; verbe neutre de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CONNOÎTRE. Il ne ſe dit guère que de la chair qui vient dans les plaies, & en plus grande abondance qu'il ne faudroit. *La chair commençoit à ſurcroître dans la plaie.*

SURDENT ; ſubſtantif féminin. Dent qui vient hors de rang ſur une autre, ou entre deux autres dents. *Il faut arracher cette ſurdent.*

On dit auſſi d'un cheval qui a quelques dents plus longues que les autres, qu'*il a les ſurdents, des ſurdents. Ôter les ſurdents à un cheval.*

SURDITÉ ; ſubſtantif féminin. *Surditas.* Perte ou diminution conſidérable du ſens de l'ouie. *La ſurdité vient en général ou d'une obſtruction ou compreſſion du nerf auditif, ou de quelque amas de matière dans la cavité interne de l'oreille. La ſurdité ſe guérit rarement.*

SURDORÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* SURDORER.

SURDORER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Dorer doublement, dorer à fond, ſolidement. *Surdorer un lingot d'argent pour le mettre à la filière.*

SURDOS ; ſubſtantif maſculin. Bande de cuir qui porte ſur le dos du cheval de carroſſe, & qui ſert à ſoutenir les traits & le reculement.

SUREAU; ſubſtantif maſculin. *Sambucus*. Arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpèces, qui diffèrent par la couleur de leurs fruits & par leurs feuilles.

Les fleurs de ſureau ſont raſſemblées en ombelles. Chaque fleur eſt en roſette : il leur ſuccède des baies ſphériques, qui ſont noires, dans certaines eſpèces, & blanches, rouges ou vertes dans d'autres; les feuilles ſont compoſées de grandes folioles pointues, découpées & dentelées ſur les bords, oppoſées deux à deux ſur les branches. Il y a une eſpèce de ſureau dont les feuilles ſont profondément laciniées.

Les ſureaux ſont de grands arbriſſeaux très-jolis, ſurtout dans le mois de Juin, quand ils ſont chargés de fleurs : ainſi ils ſont propres à être employés à la décoration des boſquets de la fin du printemps & de l'été. Il y a peu d'arbres qui ſoient moins délicats ſur la nature du terrein. Ils reprennent très-facilement de bouture, ainſi que tous les arbres qui ont beaucoup de moëlle. On ſait que les jeunes branches de ſureau ſont remplies de moëlle, leur bois eſt peu épais; elles ſont vertes d'abord, puis griſâtres : elles peuvent ſervir à faire des ſarbacannes. On ne trouve point de moëlle dans les gros troncs qui ſont couverts d'une écorce rude, crevaſſée, de couleur cendrée : ſous cette écorce il s'en trouve une ſeconde qui eſt verte & d'uſage en en Médecine. Le bois de ſureau eſt aſſez dur & liant : il ſert à faire différens ouvrages. Les Tourneurs en font des boîtes, des tabatières, & des peignes communs; après le buis c'eſt un des meilleurs bois qu'on puiſſe employer à cet uſage.

On fait un vinaigre aromatique avec les fleurs de ſureau : il eſt très-agréable pour l'uſage de la table, & moins contraire à l'eſtomac que le vinaigre ſimple. On conſeille la décoction de fleurs & de branches de ſureau pour déterger les ulcères, & pour faire des fomentations ſur les parties affligées d'éréſipelles. La fleur de ſureau, infuſée dans de l'eau, eſt excellente pour les coliques d'indigeſtion : ſon écorce infuſée dans du vin blanc, eſt purgative & puiſſamment diurétique; l'écorce moyenne eſt ſpécifique pour la brûlure, l'inflammation des hémorrhoïdes & la goutte. On fait avec de la farine de ſeigle & les baies de ſureau, des gâteaux qui ſont très-eſtimés pour arrêter les diarrhées & dyſſenteries. On fait auſſi un rob avec le ſuc de ce fruit. Le ſureau eſt depuis long-temps célèbre en Médecine, même du temps d'Hippocrate. Martin Blokvitzius a écrit un Livre entier des vertus de cet arbriſſeau, ſous le titre d'*Anatomie du ſureau*. Il croît ſur le ſureau une eſpèce de champignon, que l'on appelle *oreille de Judas*.

SÛREMENT; adverbe. *Securè*. Avec ſûreté, en ſûreté, en aſſurance. *C'eſt un pays où l'on voyage ſûrement. Il eſt ſouvent difficile de placer ſûrement ſon argent.*

SÛREMENT, ſignifie auſſi, certainement. *Je partirai ſûrement le mois prochain.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième moyenne.

SURENA, Général des Parthes dans la guerre contre les Romains commandés par Craſſus, l'an de Rome 701, le 53 avant Jéſus-Chriſt. Il

étoit le ſecond après le Roi, en nobleſſe & en richeſſes; & le premier en valeur, en capacité & en expérience. C'étoit lui qui avoit remis Orodes ſur le trône. Il ſe ſignala ſurtout par la défaite de l'armée romaine, commandée par Craſſus. Le Vainqueur ternit ſa gloire par la perfidie dont il uſa envers le vaincu, en lui demandant à s'aboucher pour la concluſion d'un traité de paix. Il fit de grandes honnêtetés à ce Général Romain, auquel il engagea ſa parole, & l'aſſura que l'accord étoit conclu entre les deux armées, & qu'il ne s'agiſſoit que de s'avancer juſqu'à la rivière pour le mettre par écrit. Craſſus le crut & s'avança; mais peu après, Surena lui fit couper la tête. Il ajouta la plaiſanterie à cette infidélité; il entra en triomphe dans Séleucie, diſant qu'il amenoit Craſſus. Il avoit forcé un des priſonniers à faire le perſonnage de ce Général Romain, & il fit couvrir ce faux Craſſus de toutes ſortes d'opprobres. Surena ne jouit pas long-temps du plaiſir de ſa victoire; car s'étant rendu ſuſpect à Orodes, ce Prince le fit mourir. Il paſſoit non-ſeulement pour un homme brave, mais encore pour un homme de tête, ſage & capable de donner de bons conſeils; mais il terniſſoit ces qualités par le ſoin efféminé qu'il avoit de ſa perſonne, & par ſon amour exceſſif pour les femmes.

SURENCHÈRE; ſubſtantif féminin. Enchère qu'on fait au-deſſus d'une autre enchère. *Les doublemens & les tiercemens ſont des ſurenchères*

SURENCHÉRI, IE; participe paſſif. *Voy.* SURENCHÉRIR.

SURENCHÉRIR; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Pretium augere.* Faire une ſurenchère. *Il avoit pris le bail de cette terre, mais un autre eſt venu ſurenchérir, & a fait un tiercement.*

SURENHUSIUS, (Guillaume) Auteur Allemand du dernier ſiècle, ſavant dans la Langue Hébraïque, eſt connu principalement par une bonne édition de la Miſna. Ce Recueil important pour connoître la juriſprudence, les cérémonies & les lois traditionnelles des Hébreux, eſt accompagné des Commentaires des Rabbins *Maimonides* & *Bartenora*, d'une verſion latine & de ſavantes notes de l'Éditeur. Il fut imprimé en Hollande en 1698, en 6 tom. ou 3 vol. *in* fol.

SUR-ÉPINEUX, EUSE; adjectif & terme d'Anatomie. *Supraſpinatus.* Situé ſur l'épine.

On donne ce nom aux différens vaiſſeaux qui ſe trouvent ſur la foſſe ſur-épineuſe de l'omoplate.

Le muſcle ſur-épineux ou ſus-épineux eſt un muſcle fort épais, peu large, & en quelque façon penniforme qui occupe toute la cavité ou foſſe ſus-épineuſe.

Il eſt attaché à toute la moitié poſtérieure de la cavité ou foſſe ſus-épineuſe de l'omoplate, & quelquefois même juſque vers le cou de cet os: de-là les fibres quittent la ſurface de l'os, & étant comme ſoutenues de la graiſſe ou d'un tiſſu cellulaire, elles paſſent par l'acromion & le cou de l'omoplate ſous la voûte ou arcade faite par l'acromion & l'extrémité de la clavicule, & ſous le ligament qui eſt entre l'acromion & le bec coracoïde; elles vont enſuite s'attacher à la facette ſupérieure de la grande tubéroſité de

la tête de l'os du bras, tout proche de la gouttière osseuse. Ce muscle est couvert par le trapèse.

L'usage de ce muscle est d'aider à lever le bras.

SURÉROGATION; substantif féminin. Ce qu'on fait de bien au-delà de ce qu'on est obligé, ce qui n'est pas précisément d'obligation. Il se dit proprement de ce qui est au-delà des obligations ou du christianisme, ou de la profession religieuse.

Les Catholiques soutiennent & avec raison, que les œuvres de surérogation sont méritoires aux yeux de Dieu, puisqu'elles ne sont pas commandées à tout le monde, & qu'il y a du mérite à tendre à la perfection. Les protestans, au contraire qui nient le mérite de toutes sortes de bonnes œuvres, rejettent conséquemment les œuvres de surérogation.

SURÉROGATION, se dit aussi dans la même acception, en parlant de celui qui fait plus qu'il ne promet. *Il a non seulement exécuté la convention, mais par surérogation il a encore travaillé à cette affaire.*

SURÉROGATOIRE; adjectif des deux genres. Qui est au-delà de ce qu'on est obligé de faire. *Œuvre surérogatoire.*

SURET, ÈTE; adjectif. Diminutif de sur. *Ce fruit est un peu suret. Cette pomme est surète.*

SURETÉ; substantif féminin. *Securitas.* Eloignement de tout péril, état de celui qui n'a rien à craindre. *Pourvoir à la sureté du Prince. Il n'y a aucune sureté à vivre dans cette ville. Les Lois punissent ceux qui violent la sureté publique. Ni la personne, ni les biens des Particuliers ne sont en sureté dans les Etats despotiques.*

On dit, *être en lieu de sureté*; pour dire, être dans un lieu d'asile, dans un lieu où l'on n'a rien à craindre pour sa personne. Et, *mettre un homme en lieu de sureté*; pour dire, le mettre en prison, s'assurer de sa personne.

On dit, qu'*une chose ne peut se faire en sureté de conscience*; pour dire, qu'elle ne peut se faire sans blesser la coscience.

On dit proverbialement, *la défiance est mère de sureté.*

SURETÉ, se dit aussi d'une sorte de caution, de garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité. *Il ne falloit pas négliger de prendre vos suretés. Si vous prêtez de l'argent à cet homme, je vous conseille de lui demander des suretés. Le nantissement est la meilleure sureté.*

On appelle *places de sureté*, les places qu'un Prince donne ou retient pour la sureté de l'exécution d'un traité.

SURFACE; substantif féminin. *Superficies.* Supercie, l'extérieur, les dehors d'un corps. *Une surface unie, raboteuse. Une surface rectiligne est celle qui est comprise entre des lignes droites; & une surface curviligne, celle qui est comprise entre des lignes courbes. Il paroît par les observations des Physiciens que la mer a couvert toute la surface de la terre successivement.*

SURFAIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FAIRE. Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. *La plupart des Marchands de Paris ont la mauvaise maxime de surfaire leurs marchandises.*

SURFAIT, AITE; participe passif. *Voyez* SURFAIRE.

SURFAIX; substantif masculin. Sangle de cheval qui se met sur les

autres

autres ſangles, & qui paſſant ſous la ſelle, embraſſe le dos & le ventre du cheval.

SURGEON; ſubſtantif maſculin. Rejeton qui ſort du tronc, du pied d'un arbre. *Cet arbre n'a point pouſſé de rameaux, il en eſt ſeulement ſorti quelques ſurgeons.*

On le diſoit autrefois figurément, pour dire, iſſu, deſcendant d'une race. *Surgeon de la race de Charlemagne.*

On appelle *ſurgeon d'eau*, un petit jet d'eau qui ſort naturellement de terre ou d'une roche.

SURGÈRES; bourg de France dans le pays d'Aunis à ſix lieues, eſt, de la Rochelle.

SURGIR; vieux mot qui ſignifioit autrefois, arriver, aborder.

SURHAUSSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SURHAUSSER.

SURHAUSSEMENT; ſubſtantif maſculin. Action de ſurhauſſer: *le ſurhauſſement des blés.*

SURHAUSSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Exaltare.* Terme d'Architecture. Élever plus haut. Il ne ſe dit guère qu'en parlant des voûtes qu'on élève au-delà de leur plein cintre. *Les voûtes gothiques étoient preſque toutes ſurhauſſées.*

SURHAUSSER, ſignifie auſſi, mettre à plus haut prix ce qui étoit déjà aſſez cher. *Ils ont ſurhauſſé leurs marchandiſes, la gelée du mois d'Avril fut cauſe qu'on ſurhauſſa les vins.*

SURJET; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de couture qui ſe fait en tenant les deux étoffes qui doivent être jointes, appliquées l'une ſur l'autre bord à bord, & en les traverſant toutes deux à chaque point d'aiguille.

SURJETÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* SURJETER.

SURJETER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de couture. Coudre en ſurjet.

SURIKATE; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède qui ſe trouve dans l'Amérique méridionale. Il eſt de la grandeur à peu près d'un lapin; & par la partie ſupérieure du muſeau, il reſſemble au *Coati*. Le Surikate a un caractère qui le diſtingue de tous les quadrupèdes, & qui ne lui eſt commun qu'avec l'*Hyæne*; ce caractère eſt d'avoir également quatre doigts à tous les pieds. Cet animal eſt joli, vif, adroit: il ſe ſoutient aiſément ſur ſes pattes de derrière & marche de cette manière: il ſe place auprès du feu dans cette attitude: il aime beaucoup le poiſſon, la viande & les œufs. Un de ces animaux que M. de Buffon avoit, ſe ſervit de ſes pattes réunies pour tirer des œufs de l'eau où on les avoit mis pour les faire cuire: le même animal ne buvoit point d'eau à moins qu'elle ne fût tiède; ſa boiſſon ordinaire étoit ſon urine, dont l'odeur étoit cependant fort déſagréable: il étoit apprivoiſé au point de venir lorſqu'on l'appeloit, & il jouoit avec les chats ſans leur faire de mal. Lorſque le ſurikate a peur, ou qu'il s'ennuie, ſa voix reſſemble alors à l'aboiement d'un jeune chien; mais lorſqu'il eſt affecté par quelque ſenſation de plaiſir, il fait un bruit vif & ſemblable à celui d'une creſſelle que l'on tourne avec rapidité.

SURINAM; rivière de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au pays appelé *Guïane* ou *Goyanne*.

Cette rivière qui a ſon embouchure entre celles des rivières de Coupenam & de Soramine, eſt ſituée dans la Guïane ſur les côtes de l'Améri-

que méridionale, à ſix ou ſept degrés de latitude ſeptentrionale. Elle donne ſon nom à une vaſte étendue de pays, où les Anglois s'étoient d'abord établis & qu'ils cédèrent aux Hollandois en 1674.

Ce pays a plus de trente lieues d'étendue le long de la rivière. Les Hollandois y ont aujourd'hui une Colonie très-floriſſante, défendue par deux forts, celui de Zélandia & celui de Sommelſdyk.

La Colonie de *Surinam* eſt ſujette à trois cò-Seigneurs qui ſont la Compagnie des Indes occidentales, la Ville d'Amſterdam, & l'héritier de feu M. de Sommelſdyk; mais la ſouveraineté appartient aux États Généraux.

Les principales productions du pays pour le Commerce, ſont du tabac, du bois de teinture, du café & du ſucre. Il y croît préſentement aſſez de riz, de cacao & de rocou. Le tabac eſt preſque tout conſommé par les habitans. Le bois de teinture a un aſſez bon débit; mais le café & le ſucre ſont des objets importans. Le café a très-bien réuſſi & le ſucre vaut mieux que celui de l'île des Barbades; on en tire une liqueur diſtillée qu'on nomme *rum*, qui eſt plus forte que l'eau-de vie, & dont on fait un grand négoce dans les Colonies Angloiſes. Les orangers, limonniers, citronniers, les melons d'eau, & les raiſins de vigne, croiſſent parfaitement bien dans cette Colonie. Les rivières y ſont abondantes en poiſſons.

Les pluies règnent fréquemment dans ce pays depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Juillet, & dans ce tems-là le vent de nord-eſt tempère le climat; pendant le reſte de l'année la chaleur y eſt exceſſive. Les jours & les nuits y ſont preſque toujours égaux; le ſoleil ſe levant & ſe couchant toujours à ſix heures, une demi-heure plutôt, ou plus tard.

Dans de certaines ſaiſons de l'année, on prend ſur le bord de la mer de très-groſſes tortues. On cultive dans la terre ferme la caſſave, le bonanoe & d'autres racines bonnes pour la nourriture. Les guaves & les pommes de pin y naiſſent naturellement; les bêtes ſauvages & les animaux vénimeux infectent les bois de cette contrée. On y redoute extrêmement les tigres, qui y ſont en grande quantité. Les ſinges & les guenons fourmillent dans les forêts. On y trouve des ſerpens en grand nombre, de différentes ſortes de grandeurs. Les Moſquites y ſont extrêmement incommodes, ſur-tout dans les terres baſſes & vers la mer. Les terres ſablonneuſes ſont ravagées par les fourmis. Enfin il n'y a point de pays au monde où il ait une plus grande quantité de grenouilles & de crapauds.

La Colonie de Surinam eſt gouvernée à Amſterdam par un Collége de Directeurs, qui envoie ſes ordres à la régence de Surinam pour l'obſervation de la police, & de tout ce qui eſt néceſſaire au maintien de la Colonie. Ce ſont auſſi les directeurs qui envoient un Gouverneur à Surinam; mais il faut qu'il ſoit approuvé par les États Généraux, auxquels il doit prêter ſerment de fidélité de même qu'aux directeurs.

SURINTENDANCE; ſubſtantif féminin. Inſpection & Direction générale au-deſſus des autres. *Il avoit la ſurintendance des vivres des hôpitaux.*

Il ſe dit auſſi de la charge, de la commiſſion du ſurintendant, de la

ſurintendante. *La ſurintendance des bâtimens. La ſurintendance des poſtes & relais de France. Cette Princeſſe avoit la ſurintendance de la maiſon de la Reine.*

SURINTENDANCE, ſe dit encore dans les maiſons royales, de la demeure du ſurintendant des bâtimens. *Il va dîner à la ſurintendance.*

SURINTENDANT; ſubſtantif maſculin. Titre uſité en France en divers temps & pour différentes charges dans leſquelles il marque la première ſupériorité.

Surintendant de la navigation & du commerce de France, fut le titre que prit le Cardinal de Richelieu, à qui n'auroit pas convenu à cauſe de ſon état, celui d'Amiral dont la charge avoit toujours été remplie par des militaires du premier ordre.

Surintendant des finances, étoit un Officier qui avoit le maniment & la direction de toutes les finances ou revenus du Roi. Ce titre fut ſupprimé en 1661, après la diſgrace de M. Fouquet. Les fonctions & l'autorité du ſurintendant ont paſſé au Contrôleur général des finances.

Surintendant des bâtimens de France; il y avoit autrefois des ſurintendans particuliers pour les principales maiſons royales. Mais les ſurintendans des bâtimens royaux de Paris étant les plus conſidérables, ils ont eu enſuite le titre de *ſurintendant général des bâtimens* auxquels on a joint le ſoin des arts & manufactures qui ſervent à la conſtruction & à l'embéliſſement des maiſons royales comme l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, les Tapiſſeries. M. Colbert qui eut le titre de *ſurintendant des bâtimens du Roi*, y ajouta l'inſpection ſur tous les arts & manufactures du Royaume. Après la mort de Manſart on ſubſtitua au nom de *ſurintendant* celui de *directeur général des bâtimens du Roi*, c'eſt ce qu'on appelle en Angleterre *inſpecteur des travaux*.

Surintendant général des poſtes & relais de France, eſt un miniſtre chargé de l'inſpection des poſtes. Ce titre eſt encore ſubſiſtant.

Surintendant de la maiſon de la Reine; premier officier de la maiſon de la Reine qui en a la principale adminiſtration, pour régler les dépenſes, payer les officiers, entendre & arrêter les comptes.

SURINTENDANT, ſignifie auſſi un *ſupérieur eccléſiaſtique* dans les différentes Égliſes proteſtantes où l'Épiſcopat n'eſt point reçu, & particuliérement parmi les Luthériens d'Allemagne & les Calviniſtes de quelques autres pays.

Ce ſurintendant différe peu d'un Évêque quant à l'autorité; elle eſt ſeulement un peu plus reſtreinte que celle de nos Évêques diocéſains. Il eſt le principal Paſteur, & a l'inſpection ſur tous les Paſteurs inférieurs de ſon diſtrict ou diocèſe.

Il y avoit autrefois en Allemagne des ſurintendans généraux en ce genre qui étoient au-deſſus des ſurintendans ordinaires, comme ſont les Archevêques parmi les Catholiques; mais cette dignité ne ſubſiſte plus. Il n'y a que le ſurintendant de Virtemberg qui prenne la qualité de *ſurintendant général*.

SURINTENDANTE; ſubſtantif féminin. La femme du ſurintendant.

On appelle *ſurintendante de la maiſon de la Reine*, la dame qui a la première charge de la maiſon de la Reine. *Il n'y a point actuellement de ſurintendante en titre.*

SURITA, (Jérôme) de Sarragoſſe, mort en 1580, à 67 ans, s'eſt fait

un nom par ſon ſavoir. On a de lui, 1°. *l'hiſtoire d'Arragon juſqu'à la mort de Ferdinand le Catholique.* 2°. Des *notes* ſur *l'itinéraire d'Antonin*, ſur *Céſar* & ſur *Claudien.*

SURLENDEMAIN ; ſubſtantif maſculin. Jour qui ſuit immédiatement le lendemain. *Le 30 Octobre 1628, Louis XIII prit la Rochelle & y fit ſon entrée le ſurlendemain.*

SURLONGE ; ſubſtantif féminin & terme de boucherie. La partie du bœuf qui reſte après qu'on en a coupé l'épaule & la cuiſſe.

SURMARCHER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Vénerie qui ſe dit de la bête chaſſée, lorſqu'elle revient ſur ſes erres, & repaſſe où elle avoit déjà paſſé.

SURMECH ; ſubſtantif maſculin & terme de relation. Poudre faite d'antimoine crud, & dont les Turcs ſe ſervent pour ſe peindre les ſourcils en noir.

SURMENÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* SURMENER.

SURMENER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Fatigare.* Il ne ſe dit que des chevaux & des autres bêtes de ſomme, pour ſignifier, les excéder de fatigue, en les faiſant aller ou trop vîte ou trop long-temps. *Surmener un cheval, un mulet.*

SURMESURE ; ſubſtantif féminin & terme d'Eaux & Forêts. Ce qui ſe trouve au-delà des ventes ordinaires réglées à une certaine quantité d'arpens, ſuivant la poſſibilité de chaque forêt.

Lorſqu'il ſe trouve de la ſurmeſure dans une vente, l'arpenteur qui en a fait l'aſſiette doit être puni, aux termes de l'art. 10 du tit. 15 qui porte que l'arpenteur ne pourra comprendre dans la vente, que la quantité d'arpens qui aura été réglée par le grand maître, ſous quelque prétexte que ce ſoit, enſorte que le plus ne puiſſe excéder un arpent ſur vingt, & ainſi à proportion, à peine d'interdiction & d'amende arbitraire, qui ſera réglée par le Grand-Maître ; & s'il tombe juſqu'à trois fois dans la même faute, il ſera déclaré incapable de faire la fonction d'arpenteur.

Le Marchand doit être condamné à payer la ſurmeſure à proportion du prix principal, & des charges de la vente, ſans qu'il ſoit permis de faire en eſpèce la compenſation de la ſurmeſure, avec le manque de meſure.

La ſurmeſure, dans les ventes des bois eccléſiaſtiques ſe doit payer ſur le même pied, ainſi qu'il paroît par un Arrêt du 19 Novembre 1701.

SURMONTÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* SURMONTER.

SURMONTÉ, ſe dit en termes de Blaſon d'une pièce au-deſſus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement.

JOIBERT, en Champagne, d'argent, au chevron d'azur, ſurmonté d'un croiſſant de gueules accompagné de trois roſes de même.

SURMONTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Monter au-deſſus. *La rivière s'enfla tellement qu'elle ſurmontoit les quais.*

SURMONTER, s'emploie auſſi abſolument. *Si vous mettez de l'huile & de l'eau dans le même vaſe, l'huile ſurmontera.*

SURMONTER, ſe dit auſſi dans le ſens figuré, & alors il ſignifie, vaincre, dompter. *Le travail opiniâtre ſur-*

monte ordinairement toutes ſortes d'obſtacles & de difficultés. Celui qui ſurmonte ſes paſſions mérite plus de gloire que celui qui gagne des batailles. Il faut tâcher de ſe ſurmonter ſoi-même. Ce Général ſurmontoit les incommodités de l'âge & de la goutte par la tempérance & l'exercice. Il ſurmonta ſes ennemis par ſa prudence.

SURMONTER, ſignifie auſſi, ſurpaſſer. *Surmonter quelqu'un en valeur, en ſageſſe, en généroſité, en vertu, en ſcience, en érudition.* Il ne ſe dit en ce ſens-là que quand il y a une eſpèce de concurrence, de combat.

Différences relatives entre *ſurmonter, vaincre.*

Vaincre ſuppoſe un combat contre un ennemi qu'on attaque & qui ſe défend. *Surmonter* ſuppoſe ſeulement des efforts contre quelque obſtacle qu'on rencontre & qui fait de la réſiſtance.

On a *vaincu* ſes ennemis, quand on les a ſi bien battus qu'ils ſont hors d'état de nuire. On a *ſurmonté* ſes adverſaires, quand on eſt venu à bout de ſes deſſeins malgré leur oppoſition.

Il faut du courage & de la valeur pour *vaincre*, de la patience & de la force pour *ſurmonter.*

On ſe ſert du mot de *vaincre* à l'égard des paſſions, & de celui de *ſurmonter* pour les difficultés. De toutes les paſſions, l'avarice eſt la plus difficile à *vaincre*, parce qu'on ne trouve point de ſecours contre elle, ni dans l'âge, ni dans la foibleſſe du tempérament, comme on en trouve contre les autres; & que d'ailleurs étant plus reſſerrée qu'entreprenante, les choſes extérieures ne lui oppoſent aucune difficulté à *ſurmonter.*

SURMOUT; ſubſtantif maſculin. Vin tiré de la cuve ſans avoir cuvé, ni été preſſuré. *Faire du ſurmoût.*

SURMULET; ſubſtantif maſculin. Poiſſon dont on diſtingue pluſieurs eſpèces.

Le *ſurmulet barbu* a juſqu'à un pied de long; il eſt orné de lignes dorées depuis la tête juſqu'à la queue. On apperçoit au travers de ſes écailles, une couleur pourprée: ces écailles ſont grandes, découpées à l'entour, & placées de travers; elles tombent aiſément. Ce poiſſon a le dos & la tête voûtés, les yeux rouges, la bouche petite & ſans dents; au bout de la mâchoire inférieure, pendent deux filets blancs & mous: il a deux nâgeoires dorées près des ouies, & deux autres blanches au-deſſous; il en a une autre près de l'anus, & deux au dos; ſa queue eſt rouge. Le ſurmulet barbu a le paſſage du goſier petit: il a quatre ouies de chaque côté. Il ſe corrompt facilement; ce qui fait qu'on ne le tranſporte guères loin de la mer.

Rondelet dit que les ſurmulets barbus ſe prennent ſur les rivages, & que les non-barbus ſe prennent en haute mer: leur chair eſt fort eſtimée.

Les *ſurmulets d'étang* habitent toujours dans la fange: leur chair ſent la bourbe. Ils ſont plus grands que ceux de mer, & n'en ſont pas pour cela meilleurs; mais leurs écailles tiennent davantage, & leurs traits dorés ſont plus éclatans.

Le *ſurmulet de mer ordinaire*, eſt plus grand que le ſurmulet barbu; ſes écailles ſont plus épaiſſes & plus adhérentes à la peau: il a aux côtés trois ou quatre lignes dorées, & les nâgeoires qu'il a ſur le dos ſont d'un jaune mêlé d'un beau vermillon.

Ce ſurmulet reſſemble beaucoup au ſurmulet d'étang..

Le ſurmulet ſans barbillons eſt *l'imbriaco.*

SURMULOT; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal qui reſſemble au rat par la forme du corps; mais il eſt plus grand, plus fort & plus méchant. Il a le poil roux, la queue extrêmement longue & ſans poils; l'épine du dos arquée comme l'écureuil, & le corps beaucoup plus épais : il a auſſi des mouſtaches comme le chat.

Ce n'eſt que depuis quelques années que cet animal eſt connu & que l'eſpèce s'en eſt répandue dans les environs de Paris. On ne ſait d'où ces animaux ſont venus, mais ils ont prodigieuſement multiplié; & l'on n'en ſera pas étonné, lorſqu'on ſaura qu'ils produiſent ordinairement depuis douze juſqu'à dix-neuf petits, & qu'ils engendrent juſqu'à trois fois par an.

Les endroits où les ſurmulots ont paru pour la première fois, & où ils ſe ſont bientôt fait remarquer par leurs dégats, ſont Chantilly, Marly-la-ville & Verſailles.

Les mâles ſont plus gros, plus hardis & plus méchans que les femelles. Lorſqu'on les pourſuit, & qu'on veut les ſaiſir, ils ſe retournent & mordent le bâton ou la main qui les frappe; leur morſure eſt non-ſeulement cruelle, mais dangereuſe; elle eſt promptement ſuivie d'une enflure conſidérable, & la plaie, quoique petite eſt long-temps à ſe refermer.

Les chiens chaſſent les ſurmulots comme ils chaſſent les rats d'eau, c'eſt-à-dire, avec un acharnement qui tient de la fureur. Lorſque les ſurmulots ſe ſentent pourſuivis, & qu'ils ont le choix de ſe jetter à l'eau, ou de ſe fourrer dans un buiſſon d'épines, à égale diſtance, ils choiſiſſent l'eau : ils y entrent ſans crainte, & nagent avec une merveilleuſe facilité. Cela leur arrive toutes les fois qu'ils ne peuvent regagner leurs terriers; car ils ſe creuſent comme les mulots, des retraites ſous terre, ou bien ils ſe gîtent dans celles des lapins, & ſemblent même les chercher avec plus d'ardeur.

Ces animaux paſſent l'été dans la campagne; & quoiqu'ils ſe nourriſſent principalement de fruits & de grains, ils ne laiſſent pas d'être auſſi très-carnaſſiers. Ils mangent les lapereaux, les perdreaux, la jeune volaille; & quand ils entrent dans un poulaillier, ils y font preſque autant de ravage que le putois.

Vers le mois de Novembre, les mères, les petits & tous les jeunes ſurmulots quittent la campagne, & vont en troupes dans les granges, où ils font un dégât infini, ils hachent la paille, conſomment beaucoup de grains, & infectent le tout de leur ordure. Les vieux mâles reſtent à la campagne : chacun d'eux habite ſeul dans ſon trou : ils y font comme les mulots, proviſion pendant l'automne de gland, de faîne, *&c.* ils rempliſſent leur trou juſqu'au bord, & demeurent eux-mêmes au fond : ils ne s'y engourdiſſent pas comme les loirs; ils en ſortent l'hiver, ſur-tout dans les beaux jours. Ceux qui vivent dans les granges, en chaſſent les ſouris & les rats. On a de même remarqué, depuis que les ſurmulots ſe ſont ſi fort multipliés aux environs de Paris, que les rats y ſont beaucoup moins communs qu'ils ne l'étoient autrefois.

SURNAGER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Supernatare.* Nager deſſus. Il ſe dit ſeulement des liqueurs qui étant plus légères que l'eau ou quelqu'autre liqueur, ſe ſoutiennent deſſus ſans s'y mêler. *L'huile ſurnage ſur l'eau.* Il s'emploie auſſi abſolument. *Quand on met de l'huile dans de l'eau, l'huile ſurnage.*

SURNATUREL, ELLE ; adjectif *Supernaturalis.* Qui eſt au-deſſus des forces de la nature. *La victoire de Samſon ſur les Philiſtins fut ſurnaturelle. Les miracles ſont des effets ſurnaturels. Vertu ſurnaturelle. Lumière ſurnaturelle.*

On appelle *vérités ſurnaturelles*, les vérités que l'on ne connoît que par la foi.

SURNATURELLEMENT ; adverbe. *Suprà naturæ vires.* D'une manière ſurnaturelle. *Cela ne ſe peut faire que ſurnaturellement.*

SURNOM ; ſubſtantif maſculin. *Cognomen.* Le nom de la maiſon, de la famille dont on eſt, & qui ſe met après le nom de Baptême, après les noms propres, comme Bourbon, Autriche, Lorraine, Savoie, *&c.*

Ducheſne obſerve que les ſurnoms étoient inconnus en France avant l'année 987, lorſque les Seigneurs commencèrent à prendre les noms de leurs domaines : Cambden rapporte que l'on commença à les prendre en Angleterre, un peu avant la conquête qui ſe fit ſous le Roi Edouard le Confeſſeur ; mais il ajoute que cette coutume ne fut pas établie parfaitement parmi le commun du peuple, avant le règne d'Edouard II ; car juſqu'alors on ne prenoit que le nom de ſon père ; ſi, par exemple, le père s'appeloit *Richard*, le fils prenoit le nom de *Richard Son*, c'eſt-à-dire, *fils de Richard* ; mais depuis ce temps là l'uſage des *ſurnoms* fut établi, à ce que diſent quelques auteurs, par un acte du Parlement.

En Suède, perſonne ne prit de *ſurnom* avant l'année 1514, & le commun du peuple n'en prend point encore aujourd'hui, non plus que les Irlandois, Polonois, Bohémiens, *&c.*

Ceux du pays de Galles n'en prennent que depuis peu, encore ne ſont-ils formés que par la ſuppreſſion de l'*a* dans le mot *ap*, dont ils ajoutent le *p* au nom de leur père, comme au lieu de dire *Evan Aprice*, ils diſent aujourd'hui *Evan Price*, &c.

Du Tillet ſoutient qu'originairement tous les *ſurnoms* furent donnés par forme de ſobriquet, & il ajoute que tous ces *ſurnoms* ſont ſignificatifs & intelligibles pour ceux qui entendent les anciens dialectes des différens pays.

La plupart des *ſurnoms* Anglois, & ceux des plus grandes familles, ſont des noms de Terres de Normandie, ou ceux qui paſſerent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, & qui portèrent les premiers ces noms, avoient leurs domaines ; tels ſont les noms *Mortimer* ou *Mortemart*, *Varen* ou *Varennes*, *Albigny* ou *Aubigny*, *Piercy*, *d'Evreux*, *Tankerville*, *Neuil*, *Monteſort*, &c. Il ajoute qu'il n'y a pas un village en Normandie, qui n'ait donné le nom à quelque famille d'Angleterre ; les autres *ſurnoms* dérivent des places d'Angleterre, comme *Aſton*, *Suttons*, *Woton*, &c.

Parmi les anciens Saxons, les particuliers prenoient le nom de Baptême de leur père ou de leur

mère, en y ajoutant le mot *fitz*; pluſieurs prenoient le *ſurnom* de leur métier, comme *Jean Maréchal*, *Paul Charpentier*, *Jacques Tailleur*, *François Tiſſerand*, &c. D'autres celui de leur office, comme *Portier*, *Cuiſinier*, *Sommelier*, *Berger*, *Chartier*, &c. D'autres de leur complexion, comme *Fair Fax*, c'eſt-à dire, *beaux cheveux*, *blond* ou *jaune*. D'autres des noms d'oiſeaux, comme *roitelet*, *pinſon*, &c. D'autres des noms d'animaux, comme *mouton*, *lièvre*, *cerf*, &c. D'autres des noms de vents, d'autres des noms de Saints, *&c.*

En France, les noms de famille ſont héréditaires, tant pour les roturiers que pour les nobles; ceux-ci ſeulement ajoutent un nombre au nom de Baptême qu'ils peuvent avoir commun avec leurs ancêtres, ainſi l'on dit dans les généalogies, *Jean de Rochechouart*, *deuxième du nom*; *Charles de Rohan Guemené*, *troiſième du nom*; mais cette dénomination numérale n'appartient qu'aux aînés des maiſons.

SURNOM, ſignifie auſſi l'épithète qu'on ajoute au nom ou au ſurnom d'une perſonne pour marquer quelqu'une de ſes actions ou de ſes qualités bonnes ou mauvaiſes, pour la déſigner par quelque choſe de remarquable. *Henri IV mérita le ſurnom de Grand. On a donné à Jean Scot le ſurnom de Docteur ſubtil, & à S. Thomas celui de Docteur angélique. Rome donna le ſurnom d'Africain à Scipion, pour avoir conquis l'Afrique.*

SURNOMMÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SURNOMMER.

SURNOMMER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Ajouter une épithète au nom ou au ſurnom d'une perſonne, pour marquer quelqu'une de ſes actions, ou de ſes qualités bonnes ou mauvaiſes, pour la déſigner par quelque choſe de remarquable. *Charles V, Roi de France, a été ſurnommé le Sage. Pierre d'Arragon, Roi de Caſtille, fut ſurnommé le Cruel.*

SURNUMÉRAIRE; adjectif des deux genres. *Numerum excedens.* Qui eſt au-deſſus du nombre déterminé. *Il y a dans ce Régiment pluſieurs Officiers ſurnuméraires.*

SURON; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans le commerce à certains cuirs de bœuf, qui recouvrent les ballots de marchandiſes que l'on nous envoie de la Nouvelle-Eſpagne & de Buenos-Ayres dans l'Amérique méridionale. Ces cuirs ſont couſus avec des filets & lanières de la même peau fraîche. On dit aujourd'hui un *ſuron* de quinquina, un *ſuron* de jalap, un *ſuron* de canelle, *&c.*

SUROS; ſubſtantif maſculin. Tumeur dure ſituée ſur la jambe du cheval, & qui dépend de l'os même.

On diſtingue pluſieurs eſpèces de ſuros; le ſuros ſimple, le ſuros chevillé, le ſuros près de l'articulation, le ſuros près des tendons, ou ſur le tendon.

Le ſuros ſimple eſt celui qui paroît ou qui ſe reconnoît ſur la partie latérale du canon, plus ſouvent ſur l'interne que ſur l'externe; il n'offre rien de véritablement dangereux.

Les ſuros chevillés ſont deux ſuros, l'un à la partie latérale interne, l'autre à la partie latérale externe, & placés tellement vis-à-vis l'un de l'autre, qu'on diroit que le canon eſt traverſé par une cheville oſſeuſe; celui-là eſt à craindre.

Le ſuros près des tendons ou ſur le tendon, rendent le jeu des tendons ſi douloureux, par le paſſage bruſque

brusque de ces mêmes tendons sur la tumeur osseuse, que le cheval en boitera infailliblement très-bas, & pourra devenir incapable de service.

Les suros près de l'articulation peuvent estropier l'animal, en s'étendant insensiblement dans l'articulation même, parce que dès-lors ils en gêneront & en empêcheront le mouvement.

Les suros proviennent de causes externes ou de causes internes.

Des coups, des heurts reçus à un endroit du canon peuvent sans intéresser la peau meurtrir & le périoste & la surface de l'os: alors les petits vaisseaux du périoste déchirés laissent échapper la matière qui se portoit à l'os, & le périoste s'y durcit & forme ainsi une tumeur dure, qui ne sera qu'une fausse exostose. Si c'est l'os lui-même qui a été meurtri, il arrivera que le suc osseux qui y circule s'extravasera, & formera une tumeur qui s'étendra plus sur la superficie de l'os, parcequ'elle trouvera moins de résistance au-dehors qu'au-dedans; & cette tumeur dépendante de l'os même, sera véritablement une exostose.

Si la cause est dans l'intérieur, & que la tumeur soit envisagée comme une véritable exostose, alors ce sera la lymphe, qui naturellement trop épaisse, sera conséquemment disposée à s'arrêter dans les endroits où elle rencontrera plus d'obstacle à sa circulation; & c'est sans doute préférablement dans les os qu'elle rencontrera cet obstacle, qui augmentera encore, selon la situation des parties.

Au reste, il est assez difficile dans la pratique, de reconnoître si le suros est produit par une cause interne ou externe. Cependant la tumeur provenue par un heurt, par un coup, est ordinairement située à la partie latérale interne du canon, & elle est seule. Elle est située à la partie latérale interne du canon, parceque le cheval peut s'atteindre & se heurter fréquemment lui même. Elle est seule, parcequ'il est rare que l'animal se frappe deux fois à une partie où il a déjà ressenti de la douleur: on ne peut pas néanmoins assurer qu'un suros ainsi placé, ne reconnoisse qu'une cause externe: ainsi, dans le cas où les topiques ne feroient point dissiper la tumeur, on pourroit conclure qu'elle a sa source dans l'intérieur.

SURPARTIENT, ENTE; adjectif. Terme d'Arithmétique & de Géométrie. Il se dit de la partie dont il s'en faut qu'un nombre ou une grandeur quelconque ne soit contenu juste dans un autre.

SURPASSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURPASSER.

SURPASSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Superare.* Excéder, être plus haut élevé. *Ce chêne surpasse en hauteur tous les arbre du parc. Elle est plus grande que son mari, elle le surpasse au moins de deux pouces.*

SURPASSER, signifie figurément, être au-dessus de quelqu'un, le surmonter en quelque chose; & il se dit en bien & en mal. *Cette Princesse surpassoit en beauté tout ce qu'il y avoit à la Cour. Il surpassoit tous ses contemporains en science, en sagesse. Personne ne le surpasse en paresse, en négligence. Le Pergolèse surpassoit en talens tous les Musiciens d'Italie.*

On dit, qu'*un homme s'est surpassé lui-même*; pour dire, qu'il a beaucoup mieux fait qu'à son ordi-

naire; & cela se dit d'un homme qui a accoutumé de réussir dans ce qu'il fait. *Cette Actrice joue parfaitement dans Iphigénie, elle s'est surpassée elle-même.*

SURPAYÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* SURPAYER.

SURPAYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Plus æquo solvere.* Payer au-delà de la juste valeur. *Ce meuble lui coûta cent louis, mais il l'a surpayé.*

Il se dit aussi des personnes, & signifie, payer au-delà de ce qui est dû. *Il prétend que non-seulement il s'est acquitté de ce qu'il vous devoit, mais encore qu'il vous a surpayé.*

SURPEAU; substantif féminin. Nom qu'on donne quelquefois à l'épiderme. *Voyez* ÉPIDERME.

SURPLIS; substantif masculin. Sorte de vêtement d'Église fait de toile, & dont les manches sont fort longues & fort larges, les unes rondes & fermées & les autres pendantes. *Il étoit en surplis.*

On dit, qu'*un Ecclésiastique porte le surplis dans une Paroisse*; pour dire, qu'il est du Clergé d'une Paroisse, qu'il y assiste ordinairement au service; & il se dit particulièrement des jeunes Clercs.

SURPLOMB; substantif masculin. Défaut de ce qui n'est pas à plomb. *Cette tour paroît être en surplomb.*

SURPLOMBER; verbe neut. de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Être hors de l'aplomb. *Cette muraille surplombe.*

SURPLUS; substantif masculin. Ce qui reste, l'excédent. *Il ne vous envoie que les deux tiers de la somme, je payerai le surplus. Si vous voulez me donner mille écus à compte de ce que vous me devez, je vous ferai crédit du surplus pendant trois ans.*

AU SURPLUS, se dit adverbialement pour signifier, au reste. *Cet Historien est un peu diffus, mais au surplus il est exact.*

SURPRENANT, ANTE; adjectif. *Mirus.* Etonnant, qui cause de la surprise. *Un récit surprenant. Une aventure surprenante.*

SURPRENDRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme PRENDRE. Prendre quelqu'un sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyoit pas être vu. *Le père la surprit dans les bras de son amant.*

SURPRENDRE, s'emploie communément pour prendre à l'imprévu, au dépourvu. *Nous surprîmes le corps de troupe qui étoit posté dans le village. La circonstance étoit favorable pour surprendre la ville. Un Général intelligent & sage ne se laisse pas surprendre. Je ne souperai pas chez vous ce soir, mais un de ces jours je viendrai vous surprendre.*

SURPRENDRE, signifie aussi, tromper, abuser, induire en erreur. *Il cherche à surprendre tous ceux qui ont affaire à lui. Les honnêtes gens ne surprennent jamais personne. Il n'a employé ce moyen que pour surprendre la Cour.* On dit dans le même sens, *surprendre la religion de la Cour, des Juges.*

On dit encore, *surprendre*; pour dire, obtenir frauduleusement, par artifice, par des voies indues. *Il surprit un Arrêt du Conseil.*

On dit, *surprendre des lettres*; pour dire, les prendre furtivement, les intercepter.

On dit, *surprendre la confiance de quelqu'un*; pour dire, se l'attirer par artifice. On dit aussi dans le

même ſens, *ſurprendre le ſecret de quelqu'un.*

SURPRENDRE, ſignifie auſſi, étonner. *Cet événement nous a beaucoup ſurpris. Je ne ſuis pas ſurpris que ce Général ait battu les ennemis, quoique ſupérieurs en nombre.*

SURPRENDRE, ſe dit auſſi de toutes les choſes auxquelles on ne s'attendoit point. *L'orage nous ſurprit à l'entrée du village. La nuit les a ſurpris dans la forêt.* Il ſe dit plus ſouvent des choſes déſagréables, & qui traverſent nos deſſeins.

On dit d'un mal qui arrive ſubitement, inopinément, qu'*on en a été ſurpris. Il fut ſurpris de la petite vérole.*

Différences relatives entre, *ſurprendre, tromper, leurrer, duper.*

Faire donner dans le faux eſt l'idée commune qui rend ſynonymes ces quatre mots. Mais *ſurprendre*, c'eſt y faire donner par adreſſe, en ſaiſiſſant la circonſtance de l'inattention à diſtinguer le vrai. *Tromper*, c'eſt y faire donner par déguiſement, en donnant au faux l'air & la figure du vrai. *Leurrer*, c'eſt y faire donner par les appâts de l'eſpérance, en le faiſant briller comme quelque choſe de très-avantageux. *Duper*, c'eſt y faire donner par habileté, en faiſant uſage de ſes connoiſſances aux dépens de ceux qui n'en ont pas, ou qui en ont moins.

Il ſemble que *ſurprendre* marque plus particulièrement quelque choſe qui induit l'eſprit en erreur : que *tromper* diſe nettement quelque choſe qui bleſſe la probité ou la fidélité : que *leurrer* exprime quelque choſe qui attaque directement l'attente ou le deſir : que *duper* ait proprement pour objet les choſes où il eſt queſtion d'intérêt & de profit.

Il eſt difficile que la religion du Prince ne ſoit pas *ſurpriſe* par l'un ou l'autre des partis, lorſqu'il y en a pluſieurs dans ſes États. Il y a des gens à qui la vérité eſt odieuſe, il faut néceſſairement les *tromper* pour leur plaire. L'art des grands eſt de *leurrer* les petits par des promeſſes magnifiques ; & l'art des petits eſt de *duper* les grands dans les choſes que ceux-ci commettent à leurs ſoins.

SURPRIS, ISE ; participe paſſif. *Voy.* SURPRENDRE.

SURPRISE ; ſubſtantif féminin. Action par laquelle on ſurprend.

A la guerre les ſurpriſes ſont des attaques imprévues auxquelles on ne s'attend point. Ce qui peut les faire réuſſir, c'eſt le ſecret & l'art de ſe conduire de manière que l'on ne donne aucun ſoupçon à l'ennemi.

Si l'on conſidère toutes les règles & les préceptes que preſcrit la ſcience militaire pour ſe garantir des ſurpriſes, il paroîtra que rien ne doit être plus difficile que la réuſſite de ces ſortes d'entrepriſes : mais ſi l'on fait attention que les hommes ſe négligent ſouvent ſur les devoirs les plus eſſentiels de leur état ; que tous n'ont pas une aſſez grande étendue d'eſprit pour prévoir tout ce qui peut arriver, & le prévenir, on verra bientôt que les ſurpriſes conduites avec art & intelligence peuvent réuſſir dans bien des circonſtances, ſurtout vis à-vis des Généraux bornés ou préſomptueux.

Les ruſes & les ſurpriſes doivent être la reſſource des foibles. C'eſt par-là qu'ils peuvent ſe ſoutenir devant les plus puiſſans, & leur

faire perdre l'avantage de leur supériorité.

Comme cette partie de la guerre dépend absolument de l'esprit & du génie du général, qu'elle est le fruit de l'étude & de la réflexion, & que la routine n'apprend rien sur ce sujet, il arrive que les surprises sont plus rares qu'elles ne l'étoient autrefois. Il faut que le Général imagine lui-même les différens piéges qu'il veut tendre à son ennemi; & cela relativement aux connoissances qu'il a de son caractère, de sa science, du pays qu'il occupe, & de la manière dont il fait observer le service militaire. C'est à quoi Annibal donnoit la plus grande attention. Il changeoit sa manière de faire la guerre, suivant les Généraux qui lui étoient opposés, & c'est par cette conduite que ce redoutable ennemi des Romains leur fit éprouver tant de défaites.

Si l'on se trouve opposé à un Général qui se croit supérieur en tout à son ennemi, & qui se persuade qu'on le craint, il faut pour le surprendre, l'entretenir dans cette idée, se retrancher avec soin lorsqu'il est à portée, affecter d'éviter avec grande attention toutes les occasions de se commettre avec lui, & lorsqu'on s'apperçoit qu'il se conduit relativement à l'idée qu'il croit qu'on a de ses forces & de ses talens, qu'il commence à se relâcher sur l'exactitude du service, il n'est pas bien difficile de lui tendre des piéges pour tomber sur lui, & l'attaquer dans le moment même qu'il pense qu'on n'a dessein que de l'éviter.

Comme les ruses & les moyens qu'il faut employer pour surprendre l'ennemi, doivent varier à l'infini suivant les circonstances qui peuvent y donner lieu, il est difficile d'entrer dans aucun détail raisonné sur ce sujet. Nous observerons seulement que le secret de se garantir des surprises n'est pas impossible, & que la meilleure précaution qu'on puisse prendre à cet égard, consiste à avoir des espions sûrs & fidelles, à portée de pénétrer les secrets de l'ennemi, & d'être informés de tous ses desseins. Mais il ne faut pas que la confiance que l'on a dans les espions fasse négliger les autres moyens qui peuvent mettre à l'abri des surprises, parcequ'il peut arriver qu'un espion étant découvert, soit obligé de donner de faux avis, comme le Prince d'Orange obligea celui de M. de Luxembourg, qui étoit dans son secrétariat, d'écrire à ce Général, ce qui manqua de le faire battre à Steinkerque. C'est pourquoi indépendamment des avis que donnent les espions, il faut éclairer toutes les démarches du Général ennemi par des partis commandés par des Officiers habiles & intelligens qui puissent rendre compte de tout ce qui entre & qui sort de son camp.

SURPRISE, se prend aussi pour étonnement, trouble. *Cette nouvelle a causé une grande surprise.*

Voyez ÉTONNEMENT, pour les différences relatives qui en distinguent *surprise*.

SURREY; province d'Angleterre avec le titre de Comté. Elle est bornée au nord par la Tamise, au midi par la province de Sussex, au levant par celle de Kent & de Sussex encore, & au couchant par les Comtés de Northampton & de Back.

Elle a trente-quatre milles de

longueur, vingt-deux de largeur, & cent douze milles de circuit. On compte dans cet eſpace treize hundreds ou quartiers, treize villes ou bourgs à marché, cent quarante Paroiſſes, & plus de trente quatre mille maiſons; ce qui ſuffit pour faire comprendre combien cette province eſt peuplée.

Outre la Tamiſe elle a deux rivières qui l'arroſent dans toute ſa largeur du ſud au nord, ſavoir, le Wrey & le Mole; ſon terroir eſt ſurtout abondant en pâturages, où l'on nourrit les meilleurs moutons du Royaume: on y recueille auſſi beaucoup de blé; mais les extrémités de ce Comté ſont beaucoup moins fertiles que le milieu; c'eſt ce qui fait qu'on le compare à une pièce de drap groſſier, avec une liſière fine. Guilford en eſt la Capitale.

SURSAUT; ſubſtantif maſculin. Surpriſe. Il ne ſe dit guère que dans cette phraſe, *s'éveiller en ſurſaut*; pour dire, être éveillé ſubitement par quelque grand bruit, ou par quelque violente agitation.

SURSÉANCE; ſubſtantif féminin. Délai, ſuſpenſion, temps pendant lequel une affaire eſt ſurſiſe.

Les lettres de répi & celles que l'on accorde en Chancellerie contiennent des clauſes de ſurſéance.

Les Arrêts & Sentences qui portent défenſes d'exécuter les jugemens d'un Juge inférieur portent ſurſéance à toute pourſuite. Ces ſurſéances ſont levées en connoiſſance de cauſe par le Juge qui les a accordées.

SURSÉE; petite ville de Suiſſe, au canton de Lucerne, ſur la rivière de Sur, entre Lucerne & Araw.

SURSEMÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* SURSEMER.

SURSEMER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà enſemencée. *L'Evangile propoſe une parabole de celui qui avoit ſemé ſon champ de bon grain, & de ſon ennemi qui y vint la nuit ſurſemer de la zizanie.*

SURSEOIR; verbe actif irrégulier de la troiſième conjugaiſon. Suſpendre, remettre, différer. Il ne ſe dit guère que des affaires, des procédures. *Surſeoir le payement d'une dette. Surſeoir une procédure. Surſeoir l'exécuion d'un Arrêt.*

On dit dans le même ſens, en termes de palais, *ſurſeoir au jugement d'une affaire. Il a été ſurſis à l'exécution de l'Arrêt.*

CONJUGAISON & quantité proſodique.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je ſurſois, tu ſurſois, il ſurſoit.

Pluriel. Nous ſurſoyons, vous ſurſoyez, ils ſurſoient.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel, ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue: la troiſième perſonne du ſingulier a la ſeconde ſyllabe moyenne: les deux premières perſonnes du plurier ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

Imparfait. Singulier. Je ſurſoyois, tu ſurſoyois, il ſurſoyoit.

Pluriel. Nous ſurſoyions, vous ſurſoyiez, ils ſurſoyoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont les deux premières ſyllabes brèves & la dernière longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa dernière ſyllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je ſurſis, tu ſurſis, il ſurſit.

Pluriel. Nous fursîmes, vous fursîtes, ils fursîrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue ; la troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves ; les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Futur. Singulier. Je furſeoirai, tu furſeoiras, il furſeoira.

Pluriel. Nous furſeoirons, vous furſeoirez, ils furſeoiront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont leurs trois ſyllabes brèves ; la ſeconde perſonne & les trois du pluriel, ont les deux premières ſyllabes & la troiſième longue.

Conditionnel préſent. Singulier. Je furſeoirois, tu furſeoirois, il furſeoiroit.

Pluriel. Nous furſeoirions, vous furſeoiriez, ils furſeoiroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

Impératif. *Singulier.* Surſois, qu'il ſurſoye.

Pluriel. Surſoyons, ſurſoyez, qu'ils ſurſoyent.

Subjonctif. *Préſent. Singulier.* Que je ſurſoye, que tu ſurſoyes, qu'il ſurſoye.

Pluriel. Que nous ſurſoyions, que vous ſurſoyiez, qu'ils ſurſoient.

Imparfait. Singulier. Que je ſurſiſſe, que tu ſurſiſſes, qu'il ſurſît.

Pluriel. Que nous ſurſiſſions, que vous ſurſiſſiez, qu'ils ſurſiſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves & la troiſième longue.

Participe actif. Surſoyant. Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

Participe passif. Surſis, iſe.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième du féminin très-brève.

Sursis, s'emploie quelquefois ſubſtantivement en termes de palais, & ſignifie délai. *Ses créanciers lui ont acccordé un ſurſis. Il a obtenu un ſurſis.*

SURSOLIDE ; ſubſtantif & adjectif des deux genres. Terme d'algèbre. Il ſe dit de la quatrième puiſſance d'une grandeur, que l'on nomme ainſi, par la ſuppoſition ou la fiction qu'elle a une dimenſion de plus que le ſolide.

SURTAUX ; ſubſtantif maſculin. Taux exceſſif pour la taille. Il n'eſt guère d'uſage qu'en cette phraſe. *Plaider en ſurtaux*, qui ſignifie, porter ſa plainte en juſtice, d'une impoſition que l'on prétend être trop haute.

SURTAXÉ, ÉE, participe paſſif. *Voyez* Surtaxer.

SURTAXER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Taxer trop haut. *Les habitans de ce Village repréſentent qu'on les a ſurtaxés.*

SURTOUT ; adverbe. *Præſertim.* Principalement, plus que toute autre choſe. *Il me chargea ſurtout de vous parler de cette affaire.*

SURTOUT ; ſubſtantif maſculin. Il ſe dit d'une ſorte de juſte-au-corps fort large, que l'on met ſur tous

les autres habits. *Un ſurtout de velours.*

SURTOUT, ſe dit auſſi d'une eſpèce de petite charrette fort légère, faite en forme de grande manne, & qui ſert à porter du bagage.

SURTOUT, ſe dit encore d'une grande pièce de vaiſſelle d'argent, de cuivre doré, *&c.* qu'on place au milieu des grandes tables, & ſur laquelle il y a un ſucrier, un poivrier, un vinaigrier, des ſalières, *&c. Germain a fait de très-beaux ſurtouts.*

SURVEILLANT, ANTE; ſubſtantif. *Invigilans.* Qui ſurveille. *On lui donna des ſurveillans. Cette femme eſt une bonne ſurveillante.*

SURVEILLE; ſubſtantif féminin. Avant-veille, le jour qui précède immédiatement la veille. *Nous partîmes la ſurveille de Pâques.*

SURVEILLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SURVEILLER.

SURVEILLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Invigilare.* Prendre garde à quelque choſe, l'obſerver avec attention & diligence. *Les Paſteurs ſont établis pour ſurveiller à leur troupeau. Il s'eſt chargé de ſurveiller à cette affaire.*

On dit auſſi activement, *ſurveiller quelqu'un*; pour dire, être attentif à ſa conduite.

SURVENANCE; ſubſtantif féminin & terme de Juriſprudence. Arrivée que l'on n'a point prévue. *Les donations ſont révocables par ſurvenance d'enfans.*

SURVENANT, ANTE; adjectif. Qui ſurvient. Son plus grand uſage eſt au ſubſtantif. *Il y a toujours dans cette maiſon, quelques couverts pour les ſurvenans.*

SURVENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme FENDRE. *Carius æquo vendere.* Vendre trop cher, vendre plus que les choſes ne valent. *Les Marchands qui ſurvendent perdent leurs pratiques. On lui a ſurvendu cette terre.*

SURVENIR; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme SOUTENIR. *Supervenire.* Arriver inopinément. *Il lui ſurvint une ſucceſſion qui le mit à ſon aiſe. Il ſurvient ſouvent dans le plaiſir quelque incident léger qui en altère la douceur.*

SURVENIR, ſignifie auſſi arriver de ſurcroît. *Si la fièvre arrivoit là-deſſus, il auroit peine à s'en tirer.*

SURVENTE; ſubſtantif féminin. *Venditio ultra pretium.* Vente à un prix exceſſif. *Il a payé dix mille francs de cette terre, mais il y a mille écus de ſurvente.*

SURVIDER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Ôter une partie de ce qui eſt dans un vaiſſeau, dans un ſac trop plein. *Il faut ſurvider ce ſac.*

SURVIE; ſubſtantif féminin. Terme de Juriſprudence. Etat de celui qui ſurvit à un autre. La ſurvie eſt une condition ſous-entendue dans les inſtitutions d'héritier & de légataire.

Les donations de *ſurvie* ſont celles qui ne doivent avoir lieu au profit du donataire, qu'au cas qu'il ſurvive au donateur.

Les gains de *ſurvie* ſont des gains nuptiaux qui dépendent de la même condition.

SURVIVANCE; ſubſtantif féminin. Droit, faculté de ſuccéder à un homme dans ſa charge après ſa mort.

Loyſeau en ſon traité des Of-

fices, distingue quatre sortes de *survivances*.

La première qu'il appelle *simple*, est quand on résigne l'office pour en jouir par le résignataire au cas qu'il survive au résignant.

La seconde est la survivance reçue, où le résignataire est reçu & installé dès le moment de la résignation, de manière qu'après le décès du résignant il n'a pas besoin de nouvelle réception ni installation.

La troisième est la survivance jouissante, c'est-à-dire, celle avec laquelle on accorde dès-à-présent au survivancier l'exercice par concurrence avec le résignant.

Il faut remarquer, dit Loyseau, que les seigneurs peuvent bien accorder la survivance des offices auxquels ils peuvent nommer; mais ils ne peuvent pas insérer dans les lettres de survivance, que le survivancier pourra exercer en l'absence ou en cas d'empêchement du titulaire, parcequ'ils ne peuvent pas donner à deux personnes l'exercice qui n'appartient qu'à une seule, & que d'ailleurs ils n'ont pas le droit d'augmenter le nombre de leurs officiers sans une permission expresse du Roi.

La quatrième espèce de survivance, qu'on appelle *survivance en blanc*, est celle où le nom du résignataire est laissé en blanc, de manière qu'on peut le remplir du nom de telle personne que l'on juge à propos; ce qui empêche l'office de vaquer par mort.

De cette dernière espèce ont été les survivances accordées par les édits de 1568, 1577 & 1586, qu'on appelle les édits de *survivance*, qui attribuent cette survivance en finançant le tiers denier de la valeur de l'office, même avec la clause de regrès dans les résignations faites au fils ou au gendre de l'officier, & encore avec la clause d'ingrès ou accès, savoir, que si l'officier qui avoit financé délaissoit un fils mineur, il succéderoit à l'office & y seroit reçu étant en âge, & cependant que l'office seroit exercé par commission.

Telle est aussi la survivance attribuée par l'édit du 12 Décembre 1604, appelé vulgairement *l'édit de Paulet*, du moins à l'égard des officiers non sujets à suppression.

SURVIVANCIER; substantif masculin. Qui a la survivance d'une charge. *Le survivancier exerce par concurrence avec le titulaire & de son consentement.*

SURVIVANT, ANTE; adjectif qui s'emploie d'ordinaire substantivement. Qui survit à un autre.

Le conjoint survivant a souvent la faculté de prendre un préciput sur les meubles de la communauté.

En pays de droit-écrit, le survivant qui est indigent, peut demander une partie des biens du prédécédé.

Le survivant de deux époux qui n'ont ni enfans ni héritiers, succède au prédécédé.

SURVIVRE; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme VIVRE. *Supereſſe alicui.* Demeurer en vie après une autre personne. *Il a survécu à son neveu. Il y a des pays barbares où les femmes se tuent pour ne pas survivre à leurs maris.*

Il s'emploie aussi avec le régime simple, mais plus rarement. *Elle a survécu sa fille.*

On dit figurément, *survivre à son honneur, à sa réputation, à sa fortune;* pour dire, vivre encore après la perte de son honneur, de

ſa réputation, de ſa fortune. Au figuré il eſt toujours ſuivi de la préposition *à*.

On dit auſſi *ſurvivre à ſoi-même*, *ſe ſurvivre à ſoi-même*; pour dire, perdre avant la mort l'uſage des facultés naturelles, comme la mémoire, l'ouïe, la vue, la raiſon. Il ſe dit particulièrement de ceux qui tombent en enfance.

SUS; prépoſition. Sur. Il n'eſt plus guère d'uſage que dans cette phraſe, *courir ſus à quelqu'un*. C'eſt un terme de déclarations, d'ordonnances, &c.

Dans l'uſage ordinaire, *la moitié*, *le tiers*, *le quart en ſus*, eſt l'addition de la moitié, du tiers, du quart d'une ſomme. *Quatre francs & le quart en ſus, font cinq livres.* Mais en termes de finances, *le tiers*, *le quart en ſus*, veut dire, la moitié, le tiers d'une première ſomme, lequel y étant ajouté, fait le tiers ou le quart du total. *Le quart en ſus de douze mille francs, eſt quatre mille francs. Le tiers en ſus de ſix mille francs, eſt trois mille francs. Quinze mille francs & le quart en ſus, font vingt mille francs.*

Sus, eſt auſſi une interjection du ſtyle familier, dont on ſe ſert pour exhorter, pour exciter. *Sus camarades, buvons. Or ſus expliquez-nous ce que cela ſignifie.*

SUS; province d'Afrique dans les états du Roi de Maroc; elle eſt borné à l'oueſt par l'Océan, au nord par l'Atlas, à l'eſt par le fleuve de Sus, qui la ſépare de la province de Géſula, & au ſud par les ſables de la Numidie. Sus, ou Tarudant, en eſt la capitale. C'eſt un pays plat dont la plus grande partie abonde en blé, troupeaux, cannes de ſucre & dattes. Les habitans ſont pour la plûpart Bérébères, & fort à leur aiſe. Quoiqu'ils ſoient tous Mahométans, ils ont une grande vénération pour le corps de S. Auguſtin, qu'ils croient être enterré dans leur province auprès de la ville de Tagoaſt.

Le fleuve de Sus a ſa ſource dans le grand Atlas, & ſon embouchure dans l'Océan, après avoir traverſé la province de Sus.

SUSANNE, fille d'Helcias & femme de *Joakim*, de la tribu de Juda, eſt célèbre dans l'écriture par ſon amour pour la chaſteté. Elle demeuroit à Babylone avec ſon mari, qui étoit le plus riche & le plus conſidérable de ceux de ſa nation. Deux vieillards conçurent pour elle une paſſion criminelle, & pour la lui déclarer, ils choiſirent le moment qu'elle étoit ſeule, à prendre le bain dans ſon jardin. Ils l'allèrent ſurprendre & la menacèrent de la faire condamner comme adultère ſi elle refuſoit de les entendre. *Suſanne* ayant jeté un grand cri, les deux ſuborneurs appelèrent les gens de la maiſon & l'accuſèrent de l'avoir ſurpriſe avec un jeune homme. *Suſanne* fut condamnée comme coupable, mais lorſqu'on l'a menoit au ſuplice, le jeune *Daniel* inſpiré de Dieu, demanda un ſecond examen de cette affaire. On interrogea de nouveaux les deux accuſateurs. Ils ſe contredirent dans leurs réponſes, l'innocence triompha, & ils furent condamnés par le peuple au même ſupplice auquel ils avoient injuſtement fait condamner *Suſanne*, l'an du monde 3397, le 607 avant J. C.

SUSCEPTIBILITÉ; ſubſtantif féminin. Qualité de ce qui eſt ſuſceptible.

SUSCEPTIBLE; adjectif des deux genres. *Suſceptibilis*. Capable de re-

cevoir en ſoi. *La matière eſt ſuſceptible de toutes ſortes de formes.*

Il ſe prend auſſi figurément. *La jeuneſſe eſt ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions, bonnes ou mauvaiſes. Etre ſuſceptible d'amitié, de colère,* &c.

On dit, qu'*une propoſition, qu'un paſſage eſt ſuſceptible de pluſieurs ſens, d'interprétations différentes*, pour dire, qu'une propoſition peut être entendue dans pluſieurs ſens différens; qu'un paſſage peut être expliqué, peut être interprété de bien des façons différentes.

On dit quelquefois d'une perſonne, qu'*elle eſt trop ſuſceptible*, pour dire, qu'elle eſt trop ſenſible, qu'elle s'offenſe facilement.

SUSCEPTION; ſubſtantif féminin. Il ne ſe dit qu'en parlant de l'action de prendre les Ordres ſacrés.

SUSCITATION; ſubſtantif féminin. Suggeſtion, inſtigation. *Il lui dit des injures à la ſuſcitation de cette femme.*

SUSCITÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* SUSCITER.

SUSCITER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Suſcitare.* Faire naître, faire paroître dans un certain temps. Il ſe dit particulièrement des hommes extraordinaires que Dieu inſpire, qu'il conduit & pouſſe à exécuter ſes volontés. *Dieu a ſuſcité de temps en temps des prophètes, des martyrs, des docteurs qui ont uni leurs voix à celle de l'univers pour annoncer aux hommes ſa gloire, ſa puiſſance, ſa juſtice, ſon exiſtence.*

On dit en termes de l'écriture, *ſuſciter lignée à ſon frère;* pour dire, faire revivre le nom de ſon frère mort ſans poſtérité, en épouſant ſa veuve pour en avoir des enfans; ce qui étoit d'uſage parmi les Juifs.

SUSCITER, ſe prend plus ordinairement en mauvaiſe part, & ſe dit en parlant des embarras, des mauvaiſes affaires, &c. qu'on fait naître à quelqu'un pour lui nuire. *Il lui a ſuſcité des ennemis. On lui ſuſcita un procès, une querelle.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

SUSCRIPTION; ſubſtantif féminin. Le deſſus qu'on met à une lettre.

La ſuſcription doit contenir le nom, les qualités, la profeſſion, ou la demeure de celui à qui l'on écrit. Sous le mot de *demeure*, eſt compris le nom de la province, de la ville, du quartier, & même de la rue où celui à qui la lettre s'adreſſe fait actuellement ſon ſéjour, parceque des erreurs ſur ces différens points dans les ſuſcriptions ou adreſſes des lettres ſont quelquefois de la dernière conſéquence.

SUSDAL; ville de Ruſſie, capitale d'une province de même nom, à trente-deux lieues, nord eſt, de Moſcou.

La province de Suſdale eſt bornée au nord par le Volga, au midi par le duché de Moskou, au levant par celui de Volodimer, au couchant par ceux de Jéroſlaw & de Roſtow; c'eſt un pays en friche & tout couvert de forêts remplies de bêtes fauves.

SUSE; ville d'Italie, en Piémont, capitale d'une province de même nom, ſur la Doria, à douze lieues, nord-oueſt, de Turin.

La province de Suſe eſt bornée au nord par le val de Maurienne, au midi par le val de Carmagnole, à l'orient par la province de Turin, & au couchant par les Alpes. Suſe en eſt

la capitale; ſes deux principales rivières ſont la Doria & le Cénis. Cette province autrefois très étendue ſous le nom de *Marche Séguſiane*, n'a guère aujourd'hui que vingt-quatre milles de longueur, ſur huit milles de largeur. Sa partie ſeptentrionale eſt inhabitable & impraticable, à cauſe des hautes montagnes qui la couvrent, & qui ſont partie du mont Génèvre & du mont Cénis. On ne peut paſſer de la vallée de Prégel dans le val de Suſe que par trois endroits qui ſont le Col de Collet, le Col de la Rouſſe & le Col de Feneſtrelles.

SUSÉPINEUX; *voyez* SURÉPINEUX.

SUSES, ou SOUSTER; ancienne ville de Perſe, capitale du Khuſiſtan, à trente-quatre lieues, ſud-oueſt, d'Iſpahan. Elle n'eſt plus rien en comparaiſon de ce qu'elle fut autrefois.

SUSIANE; ancienne contrée de Perſe qui prenoit ſon nom de la ville de Suſes ſa capitale. Cette contrée avoit pour borne l'Aſſyrie au ſeptentrion, à l'orient l'Élymaïde, dont elle étoit ſéparée par le fleuve Eulée; au midi le golfe Perſique, & le Tigre au couchant. Ptolémée lui donne une plus grande étendue; car il y comprend l'Élimaïde, & il lui donne le fleuve Oroatis pour borne du côté de l'orient. Strabon diſtingue les Elyméens des Suſiens, & Pline dit poſitivement que le fleuve Eulée faiſoit la ſéparation entre la Suſiane & l'Élymaïde. Le nom moderne de la *Suſiane* eſt *Kus*, ou le *Kuſiſtan*.

SUSIN; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. Pont briſé ou partie de tillac depuis la dunette juſqu'au grand mât.

SUSPECT, ECTE; adjectif. *Suſpectus*. Ce qui eſt ſoupçonné, ou qui mérite de l'être. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. *Une opinion ſuſpecte. Un livre ſuſpect d'héréſie. On récuſe les Juges ſuſpects de partialité. La cour les tient pour ſuſpects. Ses promeſſes me ſont fort ſuſpectes. Elle eſt ſuſpecte d'infidélité envers ſon mari.*

On appelle *lieu ſuſpect, pays ſuſpect*, un lieu, un pays qu'on ſoupçonne être infecté de peſte; & c'eſt dans ce ſens qu'on dit, que *des marchandiſes viennent d'un lieu ſuſpect de peſte, de contagion*, ou abſolument *d'un lieu ſuſpect, d'un pays ſuſpect*.

SUSPENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme FENDRE. *Suſpendere*. Élever quelque corps en l'air, l'attacher, le ſoutenir en l'air avec un lien, de telle ſorte qu'il pende & qu'il ne porte ſur rien. *Suſpendre une cloche. Suſpendre une cage. Suſpendre des luſtres. Ce miroir n'eſt pas ſuſpendu comme il convient.*

On dit figurément, que *les nuées ſont ſuſpendues en l'air*, que *les corps céleſtes ſont ſuſpendus ſur nos têtes*, qu'*une clef demeure ſuſpendue à une pierre d'aimant*.

SUSPENDRE, ſignifie figurément, ſurſeoir, différer pour quelque temps, ceſſer, diſcontinuer. *On a ſuſpendu l'exécution de l'édit par une déclaration. Suſpendez votre reſſentiment. Le Prince ne voulut pas ſuſpendre les effets de ſa haine.*

On dit, que *des troupes ont ſuſpendu leur marche, ont eu ordre de ſuſpendre leur marche*, pour dire, qu'elles ont diſcontinué leur marche, qu'elles ont eu ordre d'interrompre leur marche pour quelque temps.

On dit auſſi, *ſuſpendre ſon jugement ſur quelque choſe*, pour dire,

ne porter ſon jugement ni en bien, ni en mal, ne rien décider; &, *ſuſpendre ſon travail*, pour dire, interrompre ſon travail.

SUSPENDRE, ſe dit encore figurément, en parlant d'un Eccléſiaſtique que l'on interdit de ſes fonctions pour un temps. *Suſpendre un Prêtre de ſes fonctions.*

SUSPENS; adjectif maſculin. Interdit. Il n'eſt d'uſage qu'en parlant d'un Prêtre ou d'un autre Eccléſiaſtique qu'on a ſuſpendu des fonctions de ſon état. *Un Curé déclaré ſuſpens. Il eſt ſuſpens de fait & de droit.*

EN SUSPENS, ſe dit adverbialement pour ſignifier en incertitude, ſans ſavoir à quoi ſe déterminer. *Il eſt encore en ſuſpens du parti qu'il prendra.*

On dit, qu'*une affaire eſt demeurée en ſuſpens*; pour dire, qu'elle eſt encore indéciſe.

SUSPENSE; ſubſtantif féminin. Cenſure Eccléſiaſtique par laquelle il eſt défendu à un Clerc d'exercer le pouvoir qui lui a été confié par l'Égliſe à cauſe de ſon office ou bénéfice eccléſiaſtique.

La ſuſpenſe *ab officio* emporte la ſuſpenſe de l'exercice de l'ordre & de la juridiction.

La ſuſpenſe *à beneficio* interdit au Bénéficier la perception des fruits de ſon bénéfice & des autres droits qui en dépendent.

La ſuſpenſe eſt pour un temps fixé ou pour un temps indéterminé: mais comme elle laiſſe une eſpérance de rétabliſſement, elle diffère de la dépoſition qui prive pour toujours du bénéfice & de l'exercice de l'office.

La ſuſpenſe ne peut regarder que les fautes que l'on expie par une pénitence de quelque temps; car ſi ces fautes méritent une peine plus forte, c'eſt le cas de la dépoſition.

Les Supérieurs Eccléſiaſtiques peuvent ſuſpendre *ab officio* même ſans avoir le pouvoir d'excommunier; tels ſont les Chapitres, Abbés, Abbeſſes, Prieurs, Archidiacres, Archiprêtres, Doyens Ruraux. Lorſque la ſuſpenſe ſe prononce par ſentence, les preuves de la faute doivent être certaines & on l'exprime ainſi, *quia conſtet te commiſiſſe.... ideò ab officio.... te ſuſpendimus.*

Le mépris de la ſuſpenſion par la continuation des fonctions dont elle exclud, produit toujours l'irrégularité & ſouvent ce mépris eſt puni par l'excommunication *ipſo jure.* Mais en France cela doit être déclaré par un jugement.

L'abſolution de la ſuſpenſe au for extérieur doit être donnée par celui qui l'a prononcée, *ejus eſt ſolvere, cujus eſt ligare.* En cas de refus on s'adreſſe au Supérieur.

L'Eccléſiaſtique dont la ſuſpenſe a été déclarée abuſive par le Parlement, rentre dans ſes fonctions de plein droit.

SUSPENSIF, IVE; adjectif. Qui ſuſpend, qui arrête & empêche d'aller en avant. *Dans les cauſes ordinaires l'appel n'eſt pas ſimplement dévolutif, il eſt auſſi ſuſpenſif.*

SUSPENSION; ſubſtantif féminin. *Suſpenſio.* Surſéance, ceſſation d'opération pour quelque temps. *La ſuſpenſion de l'exécution d'un édit, d'un arrêt. Suſpenſion des facultés de l'eſprit.*

On dit, *ſuſpenſion d'armes*, pour dire, ſuſpenſion d'actes d'hoſtilité.

SUSPENSION, en termes d'Horlogerie, ſe dit en général des pièces ou parties par leſquelles un régulateur eſt ſuſpendu.

En Mécanique, on appelle *point*

de ſuſpenſion d'une balance, le point où la balance eſt arrêtée & ſuſpendue. Les points de *ſuſpenſion* des poids de la balance ſont les points où ſont attachés ces poids. Le point de *ſuſpenſion* d'une balance à bras égaux eſt le point de milieu de la balance. Il n'en eſt pas de même de la balance romaine, dont le point de *ſuſpenſion* eſt fort près d'une de ſes extrémités.

On appelle auſſi *ſuſpenſion*, ce qui tient le Saint-Sacrement ſuſpendu en certaines Egliſes.

SUSPENSION, ſe dit en termes de Muſique, de tout accord ſur la baſſe duquel on ſoutient un ou pluſieurs ſons de l'accord précédent, avant de paſſer à ceux qui lui appartiennent : comme ſi la baſe paſſant de la tonique à la dominante, on prolonge encore quelques inſtans ſur cette dominante l'accord de la tonique qui la précède avant de le réſoudre ſur le ſien, c'eſt une *ſuſpenſion*.

Il y a des *ſuſpenſions* qui ſe chiffrent & entrent dans l'harmonie. Quand elles ſont diſſonnantes, ce ſont toujours des accords par ſuppoſition. D'autres ſuſpenſions ne ſont que de goût ; mais de quelque nature qu'elles ſoient, on doit toujours les aſſujettir aux trois règles ſuivantes.

1°. La *ſuſpenſion* doit toujours ſe faire ſur le frappé de la meſure, ou du moins ſur un temps fort.

2°. Elle doit toujours ſe réſoudre diatoniquement, ſoit en montant, ſoit en deſcendant ; c'eſt-à-dire, que chaque partie qui a ſuſpendu, ne doit enſuite monter ou deſcendre que d'un degré pour arriver à l'accord naturel de la note de baſſe qui a porté la *ſuſpenſion*.

3°. Toute ſuſpenſion chiffrée doit ſe ſauver en deſcendant, excepté la ſeule note ſenſible qui ſe ſauve en montant.

Moyennant ces précautions il n'y a point de *ſuſpenſion* qu'on ne puiſſe pratiquer avec ſuccès, parce qu'alors l'oreille preſſentant ſur la baſſe la marche des parties, ſuppoſe d'avance l'accord qui ſuit. Mais c'eſt au goût ſeul qu'il appartient de choiſir & diſtribuer à propos les *ſuſpenſions* dans le chant & dans l'harmonie.

SUSPENSION, eſt auſſi une figure de rhétorique, qui conſiſte à tenir les Auditeurs en ſuſpens, pour lui dire enſuite des choſes inattendues. On trouve un exemple de cette figure dans ces vers de l'Enéïde de Virgile placés dans la bouche de Didon :

Vel Pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quàm te violo, aut tua jura reſolvo.

Didon s'arrête à la fin du premier vers ; elle fortifie ſon ſerment, elle s'effraye elle-même par des ſpectres, afin de s'encourager à tenir ſon ſerment.

Voici une même *ſuſpenſion* dans des vers qui ne le cèdent point en beauté à ceux de Virgile ; c'eſt Clitemneſtre qui s'adreſſe à Oreſte, qui avoit demandé en mourant que ſa cendre fût dépoſée à côté de celle d'Agamemnon ſon père ; elle lui dit : *Tu veux donc*

Que je deſcende au fond de ces grands monumens,
Où la nuit du trépas, cette nuit immobile,
De l'ombre de ton père eſt l'éternel aſile.

SUSPENSOIRE ; ſubſtantif maſculin & terme de Chirurgie. Sorte de bandage dont on ſe ſert pour empêcher le progrès des deſcentes de boyaux & autres incommodités pareilles. *Le ſuſpenſoire doit être proportionné au volume du ſcrotum. Porter un ſuſpenſoire.*

En termes d'Anatomie, on appelle *ligament ſuſpenſoire du foie*, celui des quatre ligamens de ce viſcère qui en partage la ſurface convexe en deux lobes. Et *ligament ſuſpenſoire de la verge*, un fort ligament qui attache la verge à l'os pubis, & qui l'empêche de trop peſer ſur le ſcrotum. Dans ces phraſes, *ſuſpenſoire* eſt adjectif.

SUSPICION ; ſubſtantif féminin. *Suſpicio.* Soupçon, défiance. Il n'eſt guère uſité qu'en termes de Palais. *Suſpicion de fraude. Suſpicion de ſimonie. Donner ſuſpicion. Entrer en ſuſpicion. Il y a une grande ſuſpicion qu'il eſt Auteur de ce Libelle. La moindre ſuſpicion de partialité dans une affaire, doit en écarter un Juge délicat.*

SUSSEX ; province maritime d'Angleterre, dans la partie méridionale, avec titre de comté. Elle eſt bornée au ſud par l'Océan, au nord par les comtés de Kent & de Surrey, à l'eſt, par le comté de Kent, & à l'oueſt, par le comté de Southampton. Elle a vingt-deux lieues de long ſur ſept de large. Le terrein y abonde en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. On y trouve des mines de fer. Chicheſter en eſt la capitale.

SUSTENTÉ, ÉE ; participe paſſif. *voyez* SUSTENTER.

SUSTENTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Suſtentare.* Nourrir, entretenir la vie par le moyen des alimens. Il ne ſe dit que des hommes. *Ce Prélat emploie la plupart de ſes revenus à ſuſtenter les pauvres de ſon diocèſe. Il ne lui reſtoit pas de quoi ſe ſuſtenter.*

SUSTEREN ; petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans le duché de Juliers, à une lieue de la Meuſe, vis à-vis de Maſeik.

SUTHERLAND ; province maritime d'Écoſſe. Elle eſt bornée à l'orient par la mer d'Allemagne, au midi, par le Taine, & la rivière d'Okell qui la ſépare de la province de Roſſ ; à l'occident, par la ſeigneurie d'Aſſint ; au nord, par la province de Strath-navern, & au nord-eſt, par celle de Caith-neſſ. Sa longueur eſt d'environ quarante milles, & ſa grande largeur de vingt. Les plus remarquables des rivières qui l'arroſent ſont le Shin, l'Uns, le Brora & l'Ully, qu'on appelle autrement *Helmſdail.* Cette province eſt toute montueuſe, & entre-coupée de trois grandes forêts remplies de bêtes ſauvages, & d'oiſeaux de diverſes eſpèces. Le plus conſidérable des lacs du pays eſt le lac de Shin : il eſt comme tous les autres abondant en poiſſon. L'orge de cette province eſt la meilleure qui croiſſe dans le pays du Nord. On tire d très-bon fer des mines de cette province.

SUTRI ; petite ville d'Italie, dans l'État de l'Égliſe, à neuf lieues, nord-oueſt, de Rome.

SUTURE ; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Jointure de deux parties du crâne qui entrent l'une dans l'autre, & qui paroiſſent couſues enſemble.

On diviſe les *ſutures* en *vraies* & en *fauſſes*. Les premières ſont au nombre de trois ; ſavoir, la *coronale*, la *ſagitale*, la *lambdoïde*. Il n'y

en a qu'une fauſſe de chaque côté qui porte le nom de *ſquammeuſe* ou *écailleuſe*.

La ſuture *coronale* tire ſon nom de ſon uſage, qui eſt de joindre l'os coronal aux pariétaux. Elle s'étend d'une tempe à l'autre.

La ſuture *ſagittale* s'appelle ainſi du mot latin qui ſignifie flèche, parcequ'en effet elle eſt fort droite comme le ſont les flèches : c'eſt par ſon moyen que les deux pariétaux ſont unis entr'eux. Elle s'étend à la partie ſupérieure & moyenne du crâne, depuis la ſuture coronale juſqu'à la lambdoïde. Il eſt aſſez ordinaire que cette ſuture s'efface dans ceux qui ſont avancés en âge, de manière qu'il n'en reſte aucun veſtige. Il y a des ſujets dans leſquels l'os coronal eſt formé de deux pièces : dans ce cas elles ſont ſéparées l'une de l'autre par la ſuture ſagittale qui s'étend alors juſqu'à la racine du nez.

La ſuture *lambdoïde* a été ainſi nommée de la reſſemblance qu'on a cru lui trouver avec une lettre que les Grecs appeloient *lambda*. Elle eſt placée à la partie poſtérieure de la tête, & joint l'occipital aux bords poſtérieurs des pariétaux. Elle ſe partage enſuite en deux branches de chaque côté du crâne, à ſa partie latérale & inférieure. Une de ces branches unit la partie inférieure de l'os des tempes & la partie inférieure de l'os occipital.

Il n'eſt pas rare de trouver deux & même trois ſutures lambdoïdes entre l'occipital & les pariétaux. On donne le nom de *vormiens* à de petits os qui rempliſſent l'eſpace qui ſe trouve entre ces différentes ſutures. Il faut bien prendre garde de confondre ces ſutures avec des fractures au crâne, comme il arriva à Hippocrate qui s'apperçut trop tard de ſa mépriſe pour y remédier.

Il y a deux ſutures fauſſes qui uniſſent le bord ſupérieur du temporal & la grande aîle du ſphénoïde au bord inférieur du pariétal. On les appelle *ſquammeuſes* ou *écailleuſes*, parceque les os dont la réunion forme ces ſutures, ſont appliqués l'un ſur l'autre comme des écailles de poiſſon. On a dit que cette ſuture étoit fauſſe, parcequ'on croyoit qu'il n'y avoit pas d'engrenure entre ces os, & qu'ils étoient ſimplement appliqués l'un contre l'autre, ce qui eſt faux. Il y a des dentelures en forme de rayon au moyen deſquelles ces os ſont articulés enſemble. Ainſi c'eſt une ſuture vraie comme toutes les autres.

Il y a encore d'autres ſutures, telles que la *ſphénoïdale*, l'*ethmoïdale*, qui prennent leur nom des os de l'union deſquels elles ſont formées.

SUTURE, ſe dit auſſi en termes de Chirurgie, de la couture que l'on fait pour rejoindre & réunir les lèvres d'une plaie, ſoit que cette réunion s'opère avec les aiguilles & le fil, ſoit qu'on y parvienne par le moyen des emplâtres.

SWAMMERDAM, (Jean) Médecin d'Amſterdam, au dix ſeptième ſiècle, s'eſt fait connoître par pluſieurs Ouvrages. On a de lui, 1. *Un Traité de la reſpiration & de l'uſage des poumons.* 2 Un autre *de Fabricâ uteri muliebris.* 3. *Une Hiſtoire Générale des Inſectes*, & pluſieurs autres Ouvrages dans leſquelles on trouve l'Obſervateur exact & laborieux.

SWIFT, (Jonathan) ſurnommé le

Rabelais d'Angleterre; naquit à Dublin en 1667, d'une bonne famille. Les liaiſons de ſa mère avec le Chevalier Temple, ont fait concevoir quelques doutes ſur la légitimité de ſa naiſſance. On prétend que Swift lui-même n'a pas peu contribué à accréditer ce ſoupçon, ne doutant pas qu'il ne fût plus glorieux d'être le fils naturel de Jupiter, que le fils légitime de Philippe. Il prit ſes grades à Oxford, où Temple fourniſſoit aux frais de ſon éducation. Ce Seigneur ayant renoncé aux affaires publiques, s'étoit retiré dans une de ſes terres, où il recevoit ſouvent des viſites du Roi Guillaume. Le jeune Swift eut des occaſions fréquentes de converſer avec ce Prince. Le Roi lui offrit une place de Capitaine de Cavalerie, qu'il refuſa pour embraſſer l'État Eccléſiaſtique. Il obtint un bénéfice en Irlande à la recommandation du Chevalier Temple; mais il ſe laſſa bientôt d'une place qui l'éloignoit de l'Angleterre qu'il aimoit, & qui le privoit de ſes ſociétés ordinaires. Il réſigna ſa prébende à un ami, & vint retrouver ſon protecteur. Swift employa tout le temps qu'il paſſa avec lui à cultiver l'eſprit & les talens d'une jeune perſonne qu'il a célébrée dans ſes Ouvrages ſous le nom de *Stella*. C'étoit la fille de l'Intendant du Chevalier, qui devint la femme du Docteur, quoique leur mariage ait toujours été caché. L'orgueil de Swift l'empêchoit d'avouer pour ſon Épouſe la fille d'un domeſtique. Il continua même de vivre avec elle après ſon mariage comme auparavant, & il ne parut rien dans leur conduite qui fût au-delà des bornes d'un amour platonique.

Stella ne s'accommoda point de ce genre de vie qui la plongea dans une noire mélancolie, & elle mourut la victime d'un ſort auſſi cruel que biſarre. Long-temps avant la mort de ſa femme, Swift avoit perdu ſon protecteur. Privé de tout ſecours du côté de la fortune, il vint à Londres ſolliciter une nouvelle prébende. Il préſenta une requête au Roi Guillaume, mais ce Prince avoit oublié le Docteur. C'eſt au mauvais ſuccès de cette démarche qu'il faut attribuer l'aigreur répandue dans tous les Ouvrages de Swift contre les Rois & les Courtiſans. Il obtint pourtant quelque temps après pluſieurs bénéfices, entr'autres le Doyenné de Saint-Patrice en Irlande. Obligé de retourner en province, il fit de l'étude ſa principale occupation. En 1736 il fut attaqué d'une fièvre violente qui eut pour lui des ſuites très-fâcheuſe. Sa mémoire s'affoiblit, un noir chagrin s'empara de ſon ame. Il devint de jour en jour d'une humeur plus difficile, & tomba enfin dans un triſte délire. Il traîna le reſte de ſa vie dans cet état déplorable. Il eut cependant des momens heureux quelque temps avant ſa mort qui arriva à la fin de l'année 1745. Il mit à profit ces inſtans de raiſon pour faire ſon teſtament, par lequel il a laiſſé une partie de ſon bien pour la fondation d'un Hôpital de fous de toute eſpèce. Swift étoit un homme capricieux & inconſtant. Né ambitieux, il ne ſe nourriſſoit que de projets vaſtes, mais chimériques, & il échouoit dans preſque tous ſes deſſeins. Sa fierté étoit extrême & ſon humeur indomptable. Il recherchoit l'amitié & le commerce des grands; & il ſe plaiſoit à converſer

verſer avec le petit peuple. Dans ſes voyages qu'il faiſoit preſque toujours à pied, il logeoit dans les plus minces auberges, mangeoit avec les valets d'écurie, les voituriers & les gens de cette ſorte. Il étoit aimable dans ſes politeſſes, ſincère dans ſon amitié & ſans déguiſement dans ſa haine; il parloit comme il penſoit. Il eut pour amis les plus grands hommes de ſon ſiècle. Il étoit ſurtout étroitement lié avec le Comte d'Oxford, le Vicomte de Bolingbroke & le célèbre Pope. Les femmes, celles particulièrement qui ſe piquoient de bel eſprit, recherchoient ſon amitié. Il avoit ſur elles un pouvoir étonnant; ſa maiſon étoit une eſpèce d'Académie de femmes, qui l'écoutoient depuis le matin juſqu'au ſoir. Le Docteur Swift a enfanté un grand nombre d'écrits en vers & en proſe recueillis en 1762, à Londres, en 9 vol. *in*-8°. L'Ouvrage le plus long & le plus eſtimé que ce Docteur ait fait en vers, eſt un poëme intitulé, *Cadenus & Vaneſſa*. C'eſt l'hiſtoire de ſes amours, ou plutôt de ſon indifférence pour une femme qui brûla pour lui d'une flamme inutile. Son véritable nom étoit Vanhomrigh. Elle étoit fille d'un Négociant d'Amſterdam qui s'étoit enrichi en Angleterre. Après la mort de ſon père, *Vaneſſa* alla s'établir en Irlande, où l'ambition de paſſer pour bel eſprit lui fit rechercher la ſociété du Docteur, qui inſenſible à ſon amour, la jeta dans une mélancolie dont elle mourut. Il y a dans cette production, ainſi que dans les autres poëſies de Swift, de l'imagination, des vers heureux, trop d'écarts & trop peu de correction. Ses Ouvrages en proſe les plus connus ſont, 1. Les *Voyages de Gulliver à Liliput, à Brodignac, à Lapute*, &c. en 2 vol. *in*-12. Ce Livre neuf & original dans ſon genre, offre à la fois une fiction ſoutenue & des contes puériles, des allégories plaiſantes & des alluſions inſipides, des ironies fines & des plaiſanteries groſſières, une morale ſenſée & des polliſſonneries révoltantes; enfin une critique pleine de ſel, des réflexions & des redites ennuyeuſes. L'Abbé des Fontaines, Traducteur de cet Ouvrage, l'a un peu corrigé. 2. Le *Conte du tonneau*, traduit en François par *Van-Effen*; c'eſt une hiſtoire allégorique & ſatyrique, ou ſous le nom de *Pierre*, qui déſigne le Pape, de Martin, qui repréſente *Luther*, & de Jean qui ſignifie *Calvin*, il déclare la guerre à la religion catholique, au luthéraniſme & au calviniſme. On ne peut nier que ſa plaiſanterie n'ait de la force; mais il l'a pouſſée ſouvent au delà des bornes, s'appeſantiſſant ſur des détails puérils, indécens & même odieux; enfin ne ſachant jamais s'arrêter au véritable point, on ne peut montrer plus d'eſprit & moins de goût. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'il réunit une préciſion de ſtyle admirable, avec une extrême prolixité d'idées. 3. *Le grand myſtère*, ou l'*Art de méditer ſur la garde-robe, avec des penſées hardies ſur les études, la Grammaire, la Rhétorique & la poëtique*, par G. L. le Sage, à la Haie 1729, *in* 8°. 4. *Production d'eſprit, contenant tout ce que les arts & les ſciences ont de rare & de merveilleux*, à Paris 1736, en 2 vol. *in*-12 avec des notes. 5. La *Guerre des Livres*, Ouvrage auſſi traduit en françois, que l'on

trouve à la ſuite du *Conte du tonneau*. Cet Ouvrage dut ſa naiſſance à une diſpute qui s'éleva vers la fin du dernier ſiècle, entre Wooton & le Chevalier Temple, au ſujet des Anciens. Cette pièce ingénieuſe eſt écrite dans un ſtyle héroï-comique. Le Docteur Swift y donne la palme au Chevalier Temple, ſon protecteur & ſon ami. Il y a des vides qui interrompent ſouvent la narration; mais en général il eſt très bien écrit, & il contient des choſes extrêmement amuſantes. Tous les Ouvrages précédens ont été traduits en françois. Ceux que nous avons en Anglois conſiſtent en différens écrits de morale & de politique. Le plus célèbre eſt ſon recueil intitulé: *Lettres du Drapier*: voici ce qui donna lieu à cette feuille périodique. Le Roi d'Angleterre avoit accordé à Guillaume Wood des lettres-patentes qui l'autoriſoient à fabriquer pendant quatorze ans une certaine monnoie pour l'uſage d'Irlande. Swift fit voir au peuple l'abus qu'il y auroit à recevoir les nouvelles eſpèces. Au ſon de la trompette du *Drapier*, un murmure s'éleva parmi ſes compatriotes, les eſprits s'échauffèrent, on déclama avec force contre le gouvernement, & l'on ne prévint la révolte qu'en ſupprimant cette monnoie. Swift devint dès-lors l'idole du peuple. On célébra ſa fête: ſon portrait fut expoſé dans les rues de Dublin. Les pauvres lui eurent une obligation plus eſſentielle. Il établit pour leur ſoulagement une banque, où ſans caution, ſans gages, ſans ſûreté, ſans intérêts quelconques on prêtoit à tout homme ou femme du bas peuple, ayant quelque métier ou quelque talent juſqu'à la concurrence de dix livres ſterlings, c'eſt-à-dire, de plus de deux cens liv. monnoie de France.

SUYDEROEF, (Jonas) Graveur Hollandois, s'eſt plus attaché à mettre dans ſes ouvrages un effet pittoreſque & piquant, qu'à faire admirer la propreté & la délicateſſe de ſon burin. Il a gravé pluſieurs portraits d'après *Rembrant*; mais on eſtime ſurtout ceux qu'il nous a donnés d'après *Frans-Hals*, bon Peintre. Une de ſes plus belles eſtampes, & la plus conſidérable, eſt celle de la paix de Munſter. Il y a ſaiſi admirablement le goût de *Terburg*, auteur du tableau original, dans lequel ce Peintre a repréſenté une ſoixantaine de portraits de plénipotentiaires qui aſſiſtèrent à la ſignature de cette paix.

SUZE, (Henriette de Coligni, connue ſous le nom de Comteſſe de la) morte à Paris en 1673, étoit fille du Maréchal de *Coligni*. Auſſi aimable par ſon eſprit que par ſa figure, elle fut mariée avec *Thomas Hamilton*, Seigneur Ecoſſois. La mort lui ayant enlevé ſon mari, elle épouſa en ſeconde noces le Comte de la *Suze*; ce nouvel hymen fut pour elle un martyre. Le Comte jaloux de ce qu'elle plaiſoit, réſolut de la confiner dans une de ſes terres. Pour faire échouer ce projet, la Comteſſe quitta la religion Proteſtante que ſuivoit ſon mari, & ſe fit Catholique; *pour ne pas le voir*, dit la Reine *Chriſtine*, *ni dans ce monde, ni dans l'autre*: ce changement n'ayant fait qu'aigrir les deux époux, la Comteſſe de la *Suze* obtint du Parlement la caſſation de ſon mariage. Comme le Comte ne vouloit pas conſentir à cette ſéparation, ſa femme lui donna vingt-cinq mille écus pour avoir

ſon agrément. Ce fut alors qu'un plaiſant dit : « Que la Comteſſe » avoit perdu 50000 écus dans cette » affaire, parceque ſi elle avoit encore attendu quelque temps, au » lieu de donner vingt-cinq mille » écus à ſon mari, elle les auroit » reçus de lui pour s'en débarraſſer. » Madame de la *Suze* libre du joug du mariage, cultiva ſes talens pour la poëſie : ſa maiſon fut le rendez-vous des beaux eſprits, qui la célébrèrent en vers & en proſe. Elle mourut en 1673, regardée comme une femme qui avoit les foibleſſes de ſon ſexe, & tous les agrémens d'un bel eſprit. Elle a excellé ſurtout dans *l'Elégie*. Ce qui nous reſte d'elle en ce genre, eſt auſſi délicat qu'ingénieux. Sa verſification manque quelquefois d'exactitude & d'harmonie, mais elle a de la facilité & de l'élegance. On a encore d'elle des *Madrigaux* aſſez jolis; des *Chanſons* qui méritent le même éloge, & des *Odes* qui leur ſont fort inférieures.

SUZERAIN, AINE; adjectif & terme de Juriſprudence féodale. Il ſe dit d'un Seigneur qui poſſede un fief dont d'autres fiefs relèvent. *Les appellations des Juges des hauts juſticiers ſe relèvent devant celui du Seigneur ſuzerain quand il a droit de reſſort.*

SUZERAINETÉ; ſubſtantif féminin. Qualité de ſuzerain.

SYCOMORE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de figuier qui tient beaucoup du mûrier par ſes feuilles, & qui devient un grand arbre fort rameux; ſon bois eſt dur, noirâtre, jetant un ſuc laiteux quand on y fait des inciſions; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du mûrier, mais plus rudes & moins vertes; ſon fruit eſt une eſpèce de figue qui croît attachée à ſon tronc; il en porte trois ou quatre fois l'année; ce fruit diffère de la figue commune, premièrement, en ce qu'il ne mûrit que rarement, à moins qu'on ne l'entame avec l'ongle ou avec un couteau; ſecondement, en ce qu'il ne contient point de graines; troiſièmement, en ce que ſon goût eſt plus doux. On peut cultiver cet arbre dans les pays chauds; il a été apporté d'Égypte en Europe.

L'arbre qu'on appelle à Paris *ſycomore*, eſt une eſpèce d'érable. *Voyez* ÉRABLE.

SYCOPHANTE; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté du grec, qui ſignifie fripon, délateur, coquin.

SYDENHAM, (Thomas) né dans le Comté de Dorſet en 1624, mort en 1689, ſe fit recevoir Docteur en Médecine dans l'Univerſité de Cambridge. Il exerça ſon art à Londres avec un ſuccès éclatant depuis 1661 juſqu'en 1686. C'étoit l'homme le plus expérimenté de ſon temps, & l'obſervateur le plus curieux & le plus exact des démarches de la Nature. Il ſe diſtingua ſur-tout par les rafraîchiſſans qu'il donnoit dans la petite vérole; par l'uſage du quinquina après l'accès dans les fièvres aiguës & par ſon *laudanum*. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en latin, qui mériteroient d'être plus communs dans les pays étrangers. On les a recueillis en un volume *in*-4°. ſous le titre d'*Opera omnia*. Ce Recueil ſervira long-temps de guide aux jeunes Praticiens, & de ſecours aux malades. On y trouve un Traité de la goutte, maladie cruelle qui avoit tourmenté la vieilleſſe de l'Auteur.

SYÈNE; nom d'une ancienne Ville

de la haute Égypte, ſur le Nil, près des frontières de l'Éthiopie.

SYGALLE, (Lanfranc) Gentilhomme Génois, fut envoyé en ambaſſade par ſes Compatriotes auprès de Raymond, Comte de Provence. Ce Prince fit avec les Génois un Traité qui les mit à couvert de leurs ennemis. C'eſt à l'eſprit inſinuant de Sygalle que Gênes dût ce Traité. Ce Négociateur écrivit beaucoup en langue Provençale, & on cite de lui diverſes poéſies à l'honneur de Bertrande Cibo ſa maîtreſſe, & un poëme adreſſé à pluſieurs Princes pour les exhorter au recouvrement de la Terre Sainte. Sygalle fut maſſacré par des brigands en retournant à Gênes.

SYLBURGE, (Frédéric) né près de Marpurg, dans le Landgraviat de Heſſe, mourut à Heidelberg en 1569 à la fleur de ſon âge. Il s'attacha à revoir & à corriger les anciens Auteurs grecs & latins que Wechel & Commelin mettoient au jour. On loue la correction des éditions auxquelles il a travaillé. Il eut grande part au tréſor de la langue grecque de Henri Etienne. On a de lui des poéſies grecques & quelques autres ouvrages dans leſquels on remarque beaucoup d'érudition & de jugement. On eſtime ſur-tout ſa grammaire grecque.

SYLLA, (Lucius Cornélius) d'une Maiſon illuſtre, naquit pauvre; mais il s'éleva par la faveur de Nicopolis, riche courtiſan, qui le fit héritier de ſes biens. Il fit ſes premières armes en Afrique ſous Marius, qui l'employa en différentes rencontres. Il l'envoya contre les Matſes, nouvel eſſaim de Germains. Sylla n'employa contre eux que l'éloquence. Il leur perſuada d'embraſſer le parti des Romains. Peut-être que cette nouvelle gloire acquiſe par Sylla fit éclater dès-lors la jalouſie de Marius. Il eſt certain du moins qu'ils ſe ſéparèrent, & que Sylla ſervoit, dès l'année ſuivante, ſous le Conſul Catulus, qui fut donné pour Collegue à Marius dans ſon quatrième Conſulat. Cependant Sylla battit les Samnites en campagne, & les força deux fois en deux différens temps. Il mit lui-même le prix à ſes victoires, demanda la Préture, & l'obtint. Céſar Strabon prétendoit que Sylla avoit acheté la Préture, & le lui reprocha agréablement un jour que celui-ci le menaçoit d'uſer contre lui du pouvoir de ſa charge. *Vous parlez juſte*, lui répliqua-t-il en riant, *votre charge eſt bien à vous, puiſque vous l'avez achetée*. Sylla après avoir paſſé à Rome la première année de ſa préture, fut chargé du gouvernement de la province d'Aſie, & il eut la glorieuſe commiſſion de remettre ſur le trône de Cappadoce Ariobarzane, élu Roi par la Nation, du conſentement des Romains. Le Roi de Pont, le fameux Mithridate Eupator, avoit fait périr par des aſſaſſinats ou par des empoiſonnemens tous les Princes de la famille royale de Cappadoce, & avoit mis ſur le trône un de ſes fils ſous la tutelle de Gordius, l'un de ſes courtiſans. Ce fut Gordius que Sylla eut à combattre. Une ſeule bataille décida l'affaire. Avant de quitter l'Aſie le Préteur Romain reçut une ambaſſade du Roi des Parthes, qui demandoit à faire alliance avec la République. Il ſe comporta en cette occaſion avec tant de hauteur, & en même temps avec tant de nobleſſe, qu'un des aſſiſtans s'écria : *Quel*

homme! C'eſt ſans doute le Maître de l'Univers, ou il le ſera bientôt. Sylla ſe ſignala une ſeconde fois contre les Samnites. Il prit Boviane, ville forte, où ſe tenoit l'aſſemblée générale de la Nation. Il termina par cet exploit la plus glorieuſe campagne qu'il eût encore faite, ou peut-être la plus heureuſe; car il convenoit lui-même que la fortune eut toujours plus de part à ſes ſuccès que la prudence & la conduite. Il aimoit à s'entendre appeler l'*heureux Sylla*. Ses exploits lui valurent le Conſulat, l'an de Rome 665, le 89 avant Jéſus-Chriſt. Le commandement de l'armée contre Mithridate lui fut donné l'année d'après. Marius dévoré par l'envie & par la fureur de dominer fit tant qu'on ôta le commandement au nouveau Général. Sylla marche alors à Rome à la tête de ſes légions, ſe rend maître de la République, fait mourir Sulpicius qui avoit fait faire la loi portée contre lui, & oblige Marius à ſortir de Rome. Après qu'il eut mis le calme dans ſa patrie, & qu'il ſe fut vengé de ſes ennemis, il paſſa dans la Grèce l'an de Rome 668, le 86 avant Jéſus-Chriſt, reprit Athènes, lui rendit ſa première liberté, & remporta ſucceſſivement trois victoires ſur les Généraux de Mithridate. Dans le temps qu'il faiſoit triompher la République dans la Grèce, on raſoit ſa maiſon à Rome; on confiſquoit ſes biens, & on le déclaroit ennemi de la patrie. Cependant il pourſuivoit ſes conquêtes, traverſoit l'Helleſpont, & forçoit Mithridate à lui demander la paix: dès qu'il l'eut conclue, il laiſſa à Murena le commandement dans l'Aſie, & reprit avec ſon armée le chemin d'Italie. Sylla fut joint dans la Campanie par pluſieurs perſonnages qui avoient été proſcrits, & à leur exemple Cnéius Pompéius, connu depuis ſous le nom du grand Pompée, vint le trouver avec trois légions de la Marche d'Ancone. Sylla l'aima, & fut le premier inſtrument de ſa fortune. Malgré ces ſecours, les ennemis de Sylla lui étoient ſupérieurs en force. Il eut recours à la ruſe & aux intrigues. Il les fit conſentir à une ſuſpenſion d'armes, à la faveur de laquelle il gagna, par des émiſſaires ſecrets, un grand nombre de ſoldats ennemis. Il battit enſuite le jeune Marius, le força de s'enfermer dans Préneſte, où il l'aſſiégea ſur le champ. Après avoir bien établi ſes poſtes autour de la Ville, il marcha vers Rome avec un détachement. Il y entra ſans oppoſition, & borna ſa vengeance à faire vendre publiquement les biens de ceux qui avoient pris la fuite. Il retourna enſuite devant Préneſte, & s'en rendit maître. La Ville fut livrée au pillage, & peu de Romains du parti de Marius échappèrent à la cruauté du vainqueur. Sylla ayant ainſi dompté tous ſes ennemis, entra dans Rome à la tête de ſes troupes, & prit ſolennellement le ſurnom d'heureux, *felix*: *titre qu'il eût porté plus juſtement*, dit Velleïus, *s'il eût ceſſé de vivre le jour qu'il acheva de vaincre*. Le reſte de ſa vie ne fut plus qu'un tiſſu d'injuſtices & de cruautés. Il fit maſſacrer dans le cirque de Rome ſix ou ſept mille priſonniers de guerre, auxquels il avoit promis la vie. Le Sénat étoit alors aſſemblé dans le temple de Bellone, qui donnoit ſur le cirque. Les Sénateurs ayant paru extrêmement émus lorſqu'ils entendirent les cris d'une ſi

TAYLOR INST. OXFORD

grande multitude de mourans, il leur dit ſans s'émouvoir : *Ne détournez point votre attention, Pères conſcripts, c'eſt un petit nombre de rebelles qu'on châtie par mon ordre.* Tous les jours on affichoit les noms de ceux qu'il avoit dévoués à la mort. Rome & toutes les Provinces d'Italie furent remplies de meurtres & de carnage. On récompenſoit l'eſclave qui apportoit la tête de ſon maître, le fils qui préſentoit celle de ſon père. Catilina ſe diſtingua dans cette boucherie. Après avoir tué ſon frère, il ſe chargea du ſupplice de M. Marius Gratianus, auquel il fit arracher les yeux, couper les mains & la langue, briſer les os des cuiſſes, & enfin trancher la tête. Pour récompenſe il eut le commandement des ſoldats Gaulois, qui faiſoient la plupart de ces cruelles exécutions. On fait monter à quatre mille ſept cens le nombre de ceux qui périrent par cette proſcription, & ce grand nombre ne doit pas ſurprendre, puiſque pour être condamné à la mort il ſuffiſoit d'avoir déplu à Sylla ou à quelqu'un de ſes amis, ou même d'être riche. Plutarque rapporte qu'un certain Q. Aurelius qui n'avoit jamais pris part aux affaires, ayant apperçu ſon nom ſur la liſte fatale, s'écria, *ah malheureux! c'eſt ma terre d'Albe qui me proſcrit*, & à quelques pas de là il fut aſſaſſiné. Le barbare Sylla s'étant fait déclarer Dictateur perpétuel, parut dans la place avec le plus terrible appareil, établit de nouvelles lois, en abrogea d'anciennes, & changea ſelon ſon gré la forme du gouvernement. Quelque temps après il renouvela la paix avec Mithridate, donna à Pompée le nom de *grand*, & ſe dépouilla de la dictature. On n'oubliera jamais qu'un jeune homme ayant eu la hardieſſe de l'accabler d'injures, comme il deſcendoit de la tribune aux harangues, il ſe contenta de dire à ſes amis qui l'environnoient : *voilà un jeune homme qui empêchera qu'un autre qui ſe trouvera dans une place ſemblable à la mienne, ſonge à la quitter.* Il ſe retira enſuite dans une maiſon de campagne à Pouzzoles, où il ſe plongea dans les plus infames débauches. Il mourut d'une maladie pédiculaire, l'an de Rome 676, le 78 avant Jésus-Christ, à l'âge de 60 ans. On croit qu'il ſe cauſa cette maladie par les excès auxquels il ſe livroit pour calmer ſes remords, & en ce cas il auroit eu cela de commun avec Marius. Il ajoutoit foi aux devins, aux aſtrologues & aux ſonges. Il écrivoit dans ſes mémoires deux jours avant ſa mort, qu'il venoit d'être averti en ſonge qu'il alloit rejoindre inceſſamment ſon épouſe Métella. La choſe n'étoit pas difficile à prévoir dans l'état où il étoit; mais il hâta ſa mort de quelques jours en ſe livrant à un accès de colère qui fit crever un abcès qu'il avoit dans les entrailles, & dont la matière lui ſortit par la bouche. C'eſt lui qui à la priſe d'Athènes, recouvra les livres d'Ariſtote.

SYLLABE; ſubſtantif féminin. *Syllaba.* Une voyelle ou ſeule ou jointe à d'autres lettres qui ſe prononcent par une ſeule émiſſion de voix. *Dans le mot* ami, A *fait une ſyllabe, &* MI *en fait une autre. Les vers françois appelés* alexandrins *ſont compoſés de douze ſyllabes quand ils ſont maſculins, & de treize quand ils ſont féminins, non compris les ſyllabes qui s'élident. Le mot* action *eſt de trois ſyllabes en vers, & il n'eſt que*

de deux dans le diſcours ordinaire.

SYLLABIQUE ; adjectif des deux genres. Qui a rapport aux ſyllabes. L'unité ſyllabique eſt ce qui fait qu'une ſyllabe eſt une, ce qui dépend ſur-tout de l'unité du coup de voix. Le temps ou la valeur ſyllabique eſt la proportion de la durée d'une ſyllabe, relativement à celle des autres ſyllabes d'un même diſcours. L'harmonie, le nombre ou le rythme n'eſt pas le réſultat de la ſimple combinaiſon des temps ſyllabiques des mots ; c'eſt la proportion de cette combinaiſon avec la penſée même dont la phraſe eſt l'image.

SYLLABUB ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi une ſorte de boiſſon compoſée de vin blanc & de ſucre, à quoi l'on ajoute du lait nouveau. On en fait principalement uſage pendant les chaleurs de l'été.

Quelquefois on la fait de vin de Canarie au lieu de vin blanc, auquel cas on épargne le ſucre, & l'on y met à la place un peu de jus de citron & de noix de muſcade.

La meilleure façon eſt de mêler le vin avec tous les ingrédiens dès la veille, & de n'y joindre le lait ou la crême que le lendemain. La proportion eſt une pinte de vin ſur trois pintes de lait.

SYLLEPSE ; ſubſtantif féminin. *Syllepſis.* Figure de Grammaire, par laquelle le diſcours répond plutôt à notre penſée qu'aux règles grammaticales. *Il eſt ſix heures*, au lieu de dire, *il eſt la ſixième heure*, eſt une ſyllepſe.

SYLLEPSE, ſe dit auſſi d'une eſpèce de métaphore ou de comparaiſon, par laquelle un même mot eſt pris en deux ſens dans la même phraſe ; l'un au propre, l'autre au figuré. Par exemple, *Coridon* dit que *Galathée* eſt pour lui plus douce que le thym du Mont-hybla, (*Galathea mihi dulcior Hyblæ ;*) ainſi parle ce berger dans une églogue de *Virgile*. Le mot *doux* eſt au propre, par rapport au thym ; & il eſt au figuré, par rapport à l'impreſſion que ce berger dit que *Galathée* fait ſur lui.

Pyrrhus, fils d'Achille, l'un des principaux chefs des Grecs, & qui eut le plus de part à l'embraſement de la ville de Troye, s'exprime en ces termes dans une des plus belles piéces de Racine :

Je ſouffre tous les maux que j'ai faits devant Troye ;
Vaincu, chargé de fers, de regrets conſumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

Brûlé eſt au propre, par rapport aux feux que *Pyrrhus* alluma dans la ville de Troye ; & il eſt au figuré, par rapport à la paſſion violente que *Pyrrhus* dit qu'il reſſentoit pour *Andromaque*.

Cette figure, dit M. *du Marſais*, joue trop ſur les mots, pour ne pas demander bien de la circonſpection ; il faut éviter les jeux de mots trop affectés & tirés de loin. C'eſt ce qui a fait dire à M. de *Voltaire* en parlant de ce vers,

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai ;

Que « ſi Pyrrhus s'exprimoit toujours dans ce ſtyle, il ne toucheroit point ; on s'appercevroit que » la vraie paſſion s'occupe rarement » de pareilles comparaiſons, & » qu'il y a peu de proportion entre » les feux réels dont Troye fut » conſumée, & les feux de l'amour » de *Pyrrhus*.

SYLLOGISME; ſubſtantif maſculin. *Syllogiſmus.* Terme de Logique. Argument compoſé de trois propoſitions, ſavoir, la majeure, la mineure & la conſéquence. *Un ſyllogiſme en forme. L'art du ſyllogiſme n'eſt pas le moyen le plus ſimple pour démontrer la vérité.*

SYLLOGISTIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient au ſyllogiſme. *Il faut laiſſer à l'école la forme ſyllogiſtique.*

SYLPHE, IDE; ſubſtantif. Nom que les Cabaliſtes donnent aux prétendus génies élémentaires de l'air.

SYLVAIN; nom d'un Dieu champêtre des Romains que quelques-uns font fils de Saturne & les autres de Faune. On le trouve repréſenté tantôt avec les cornes & la moitié du corps d'une chèvre, tantôt avec toute la forme humaine; les attributs de Sylvain ſous la forme humaine, ſont une ſerpe à la main, une couronne groſſièrement faite de feuilles & de pommes de pin, un habit ruſtique qui lui deſcend juſqu'au genou, un chien auprès de lui, & des arbres à ſes côtés, comme Dieu des forêts.

Sylvain en la forme de Pan, étoit figuré avec les cornes, les oreilles & la partie inférieure du corps de chevre tout nud, couronné de lierre, dont les cornes percent la couronne, portant de la main gauche une branche de pin, ou tenant des pommes de cet arbre, ce qui montre que le pin étoit l'arbre favori de ce Dieu. Souvent au lieu de pin, c'eſt une branche de cyprès à cauſe de la tendreſſe qu'il avoit pour le jeune *Cypariſſus*, qui fut métamorphoſé en cyprès, ou, ſelon les Hiſtoriens, parcequ'il a le premier appris à cultiver cet arbre en Italie.

Une troiſième manière aſſez ordinaire de repréſenter Sylvain c'eſt en forme d'herme, où l'on ne voit que la tête & la moitié du corps ſans bras; le reſte ſe termine en pilier, dont la groſſeur diminue toujours juſqu'à la baſe.

Sylvain fut extrêmement honoré en Italie, où l'on croyoit qu'il avoit pris naiſſance, & qu'il avoit régné utilement pour les hommes. Il avoit pluſieurs temples à Rome, un dans les jardins du mont Aventin, un autre dans la vallée du mont Viminal, & un troiſième ſur le bord de la mer, d'où il étoit appelé *Littoralis*. Ses Prêtres formoient un des principaux Colléges du ſacerdoce Romain, & ils étoient dans une grande conſidération.

SYLVE; ſubſtantif féminin & terme d'antiquité. Divertiſſemens & jeux publics des Romains qui conſiſtoient dans une eſpèce de chaſſe. On conſtruiſoit une forêt artificielle dans le cirque avec de grands arbres que l'on faiſoit apporter par les ſoldats & qu'on y replantoit; on y lâchoit quantité de bêtes que le peuple pourſuivoit à la courſe, & qu'il falloit prendre vives; c'eſt pourquoi on n'y lâchoit point de bêtes féroces, comme on faiſoit au pancarpe, qui étoit un autre ſpectacle à peu près ſemblable.

SYLVIUS, (François) Profeſſeur d'éloquence, & Principal du Collége de Tournai à Paris, étoit du village de Lévilly près d'Amiens, & mourut au commencement du ſeizième ſiécle, après avoir travaillé avec zèle à bannir des Colléges la barbarie, & à y introduire les belles lettres & l'uſage du beau Latin. Ses ſoins ne furent pas perdus & la littérature doit le compter parmi ſes bienfaiteurs.

SYLVIUS, (Jacques) frère du précédent, & célébre Médecin, mourut en 1555, à 77 ans avec la réputation d'un homme habile dans les langues Grecque & Latine, dans les Mathématiques & dans l'Anatomie. On a de lui divers ouvrages *in-folio* qu'on ne conſulte que très-rarement.

SYMBOLE; ſubſtantif maſculin. *Symbolum.* Figure ou image qui ſert à déſigner quelque choſe, ſoit par le moyen de la peinture ou de la ſculpture.

Le thyrſe qui eſt un javelot entouré de lierre ou de pampre, eſt le ſymbole de Bacchus, & caractériſe la fureur que le vin inſpire.

La foudre dans la main d'une figure, & ou à côté ou au-deſſous du buſte, lorſque ce n'eſt pas la tête d'un Empereur, marque la tête de Jupiter foudroyant & irrité; car il y a quelques Empereurs que l'on a flatté juſqu'à leur mettre la foudre en main, comme à Jupiter.

Une branche de laurier à la main d'un Empereur fait voir ſes victoires, ſes conquêtes, & ſon triomphe, comme la branche d'olivier repréſente la paix qu'il a donnée ou conſervée à l'Etat. Les autres plantes particulières déſignent les pays où elles naiſſent, comme la roſe marque l'île de Rhodes, *&c.*

Deux mains jointes peignent la concorde des Particuliers, ou les alliances, ou l'amitié.

Un Gouvernail poſé ſur un globe accompagné de faiſceaux, eſt le ſymbole de la ſouveraine puiſſance. Dans la médaille de Jules, où l'on y a joint le caducée, la corne d'abondance & le bonnet pontifical, on a voulu marquer que Céſar gouvernant la République, y faiſoit fleurir la paix, la félicité & la religion.

Un vaiſſeau en courſe annonce la joie, la félicité, le bon ſuccès, l'aſſurance. Quand on en voit pluſieurs aux pieds d'une figure tourelée, ils indiquent que c'eſt une ville maritime, où il y a un port & du commerce. Quand ils ſont aux pieds d'une Victoire ailée, ils marquent des combats de mer, où l'on a vaincu la flotte ennemie.

Une grappe de raiſin déſigne la joie & un pays fertile en bon vin.

Une ou deux harpes marquent les villes où Apollon étoit adoré, comme Chef des Muſes.

Le boiſſeau d'où il ſort des épis de blés & de pavots, eſt le ſymbole de l'abondance & des grains qu'on a fait venir pour le ſoulagement du peuple, dans un temps de famine.

Les Divinités ſe reconnoiſſent preſque toutes par des ſymboles particuliers; Jupiter, par la foudre & par l'aigle; Neptune par le trident & le dauphin. Quelques-uns veulent que le trident marque la troiſième région que tient l'eau dans le monde après le feu & l'air.

Les Dieux marins, Mélicerte, Palémon & Portumne, ſoit qu'ils ne faſſent que la même déïté ſous trois noms différens, ſoit qu'on les ait regardés comme trois Dieux, n'ont que le même ſymbole; car ils ſont repréſentés par un enfant aſſis ſur un dauphin, & ils déſignent les jeux iſthmiques, qui furent inſtitués par Siſyphe en l'honneur du premier de ces Dieux.

Junon ſe reconnoît par le paon

qui devint ſon oiſeau, après qu'elle en eut donné la forme à ſon fidelle Argus : Eſculape, Hygée & Salus, par le ſerpent, qui eſt le premier inventeur de ce que la Médecine cherche inutilement, ſavoir le moyen de rajeunir.

Bacchus, couronné de pampres, marque la joie que le vin inſpire ; le pot à la main, il eſt toujours prêt à boire & à faire boire les autres ; une panthère eſt à ſes pieds, parceque le vin rend furieux. Un tyrſe eſt à la main de ce Dieu, & ſon char eſt tiré par des tigres. Il eſt tantôt barbu, tantôt ſans barbe, parceque les jeunes gens boivent par débauche, & les vieillards par néceſſité : il eſt quelquefois nud, d'autres fois habillé, parceque l'excès du vin ruine les buveurs, au lieu que le vin pris modérément entretient la ſanté, & aide la chaleur naturelle.

Le Canope, Dieu d'Egypte eſt repréſenté par un pot de terre, d'où il ſort une tête qui porte la fleur d'Iſis. Ce pot plein d'eau, percé de tous côtés, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, éteignit le feu des Perſes qui conſumoit toutes les autres Déïtés. Ainſi furent confondus les Prêtres de Mithra, qui ſe vantoient que leur Dieu étoit le plus grand de tous les Dieux.

Le Dieu Lunus eſt diſtingué par le croiſſant, dont il a les épaules chargées ; par le bonnet Arménien qui lui couvre la tête, & par un coq qu'on met auprès de lui ; Latone, mère de Diane, avoit fait du coq ſon oiſeau favori, depuis qu'il lui avoit été d'un grand ſecours à ſes couches.

Aſtarté, la Déeſſe des Sidoniens, eſt placée ſur un char à deux roues : c'eſt ainſi qu'on la menoit dans le pays, pour amaſſer de l'argent. Quoique l'on ne convienne ni de ſon nom ni de ſa figure, quelques-uns croient avec aſſez peu de vraiſemblance que c'eſt l'Aſtaroth, dont il eſt parlé dans l'Écriture. On la voit quelquefois ſur un lion, tenant en main la foudre, principalement ſur les médailles de Carthage.

Cybèle porte la couronne de tours, parceque la terre porte les villes. Elle a des lions à ſes pieds qui marquent ſes amours furieuſes pour Atys. Le crotale, eſpèce de tambour de baſque, eſt l'inſtrument dont ſes Prêtres ſe ſervoient, comme ceux d'Iſis du ſiſtre.

Iris a pour ſymbole une étoile, c'eſt la canicule : un ſiſtre qui rappelle à l'imagination l'harmonie des Cieux dans leur mouvement continuel ; une fleur ſur la tête, parceque les immortels ne vieilliſſent point.

Cérès ſe reconnoît par la couronne d'épis, par le char que traînent des ſerpens & par les flambeaux allumés au mont Ethna, pour chercher Proſerpine.

Proſerpine a pour ſymbole une grenade, parceque Cérès ayant preſſé Jupiter de lui faire rendre ſa fille, il la lui promit, pourvu qu'elle n'eût encore rien mangé chez Pluton. Or il ſe trouva qu'elle avoit mangé quelques grains de grenade.

Diane s'énonce par le croiſſant, par l'arc, par le carquois, par l'habit de chaſſeuſe, & par le char où des cerfs ſont attelés.

Pour la Diane d'Éphèſe, ſon type eſt très-ſingulier ; elle a une

infinité de mamelles, parcequ'on la regarde comme la mère de toutes choſes : elle eſt ſoutenue ſur des appuis, ayant à ſes pieds, tantôt deux cerfs, tantôt deux bœufs, & ſur la tête un panier de fruits. Tout cela eſt myſtérieux, & ſe trouve expliqué dans le ſavant Ouvrage de Menêtrier, intitulé *ſymbolica Dianæ Epheſiæ Statua.*

On donne ordinairement à Minerve le chathuant & le ſerpent, tous deux ſymboles de la ſageſſe, l'un parcequ'il voit clair au milieu des ténèbres, l'autre parcequ'il ſait garder adroitement ſa tête & expoſer tout ſon corps pour la couvrir. Il a l'adreſſe de ſe dépouiller de ſa vieille peau pour en prendre une nouvelle ; enfin il ſait ſe précautionner contre les charmes de l'enchanteur en ſe bouchant les oreilles.

Vénus ſe connoît par la pomme que Paris lui adjugea, par ſon fils Cupidon qui eſt ſouvent auprès d'elle, & par un gouvernail qu'on lui donne, pour montrer le pouvoir de l'amour ; quelquefois par le bouclier & le caſque, pour peindre la force de cette paſſion.

Veſta eſt repréſentée ordinairement aſſiſe ou debout, tenant d'une main le palladium, & de l'autre une patère.

Mars eſt figuré avec le caſque & la cuiraſſe, tenant une pique ou haſte d'une main, & un trophée de l'autre.

La Paix ſe fait connoître par la branche d'olivier, ou par un flambeau avec lequel elle met le feu ſur un monceau d'armes.

La Providence porte une baguette dont elle ſemble toucher un globe pour marquer qu'elle gouverne le monde ; elle eſt très-ſouvent auſſi repréſentée tenant un globe à la main droite, & de la gauche une longue haſte tranſverſale.

L'Abondance étale des épis ; elle a à ſes pieds un boiſſeau d'où ſortent des épis & un pavot pour figurer l'attention du Prince à entretenir l'abondance dans ſes États. Quelquefois on y voit un vaiſſeau qui montre qu'on a fait venir du blé des pays éloignés.

La Piété eſt ordinairement couverte d'un grand voile, quelquefois elle a les bras étendus en forme de ſuppliante. On la voit auſſi tenant en main un temple ou une boîte d'encens pour jeter ſur un autel ; à ſes piés eſt une cicogne. Tous ces ſymboles ſignifient que la piété paroît dans les prières publiques & particulières, & dans les devoirs que l'on rend à ſes parens. On dit que les cicognes nourriſſent les leurs, & qu'elles ont été nommées pour cela par les Hébreux & les Latins *Aves pia.*

La Liberté tient d'une main le bonnet, parceque les eſclaves étoient toujours tête nue, & qu'en les affranchiſſant, on leur mettoit un bonnet. De l'autre main elle porte une baguette nommée *vindicta*, dont le Préteur touchoit auſſi les eſclaves, pour apprendre qu'il les tiroit de la ſervitude & du pouvoir de leur maître.

La Libéralité tient à la main une tablette carrée, emmanchée, piquée d'un certain nombre de points qui marquent ce que le Prince donnoit de blé ou d'argent. Elle préſide à tous les Congiaires.

La Clémence porte le plus ſouvent une branche d'olivier qui caractériſe la douceur ; quelquefois

une branche de laurier, parcequ'on s'en ſervoit pour expier les Criminels.

La Nobleſſe porte une haſte, pour marquer qu'elle approche des Dieux, & une petite image, parceque l'on conſacroit celle de ſes ancêtres, & que le nombre de ces images étoit la preuve de l'antiquité de ſa race.

La Pudicité eſt couverte d'un grand voile, & a le doigt ſur la bouche, pour régler les habits, les regards & les paroles.

La Sécurité eſt aſſiſe négligemment ſur une chaiſe la tête appuyée ſur ſa main, pour montrer qu'elle n'a rien à craindre.

La Fortune eſt tantôt aſſiſe, & tantôt debout, tenant un gouvernail, parceque les païens croyoient que le haſard gouvernoit tout. On voit une roue à côté d'elle, pour annoncer ſon inconſtance; & dans ſa main une corne d'abondance, parcequ'elle répand aveuglément tous les biens.

La Valeur eſt repréſentée ſous la figure d'une femme caſquée, tenant d'une main la haſte; & de l'autre, le *paraʒonium*, type aſſez ſemblable à celui de Rome.

La Félicité eſt peinte par une femme debout, vêtue de la ſtole, tenant le caducée d'une main, & la corne d'abondance de l'autre.

L'Eſpérance offre de la main droite une poignée d'herbes naiſſantes, ou un bouquet de fleurs; & de la gauche relève ſa robe par derrière.

La Fécondité eſt repréſentée ſur une médaille de Julia Domna, par une femme demi-nue, couchée à terre, appuyée du bras gauche ſur une corbeille remplie de fruits; de la main droite elle touche un globe, autour duquel ſont quatre petits enfans.

La Joie brille ſous la figure d'une femme debout, qui tient de la main droite une palme ou une branche d'arbre; & de la gauche, la corne d'abondance.

La Foi, *Fides*, ou *Fides publica*, eſt le plus ſouvent figurée tendant la main à quelqu'un en ſigne d'aſſurance.

Trois figures qui ſe tiennent par la main comme pour danſer, ſont les trois Grâces.

Trois figures qui ſupportent un grand voile étendu en arc ſur la tête, marquent l'éternité ou les trois différences du temps paſſé, préſent & futur, qui ſont confondues dans un ſeul inſtant, incompréhenſible à l'eſprit humain. L'Éternité eſt encore marquée par une figure debout qui tient dans une de ſes mains la tête du ſoleil, & dans l'autre celle de la lune, parceque ce ſont les deux Dieux que les Égyptiens croyoient éternels.

Trois autres figures armées de flambeaux, de poignards & de ſerpens ſont les Furies, nommées autrement *Euménides* & *Erymies*, qui portent la diſcorde, le fer & le feu partout.

Quatre petites figures déſignent les quatre ſaiſons de l'année. La ſeule qui eſt vêtue, marque l'hiver; l'automne ſe diſtingue par un lièvre, parceque c'eſt la ſaiſon de la chaſſe; le printemps porte un panier de fleurs; l'été une faucille pour les moiſſons.

Les provinces, les villes, *&c.* ont auſſi leurs ſymboles particuliers qu'il ſeroit trop long de décrire ici.

En termes de religion on appelle *ſymboles*, ou *ſymboles ſacrés*, les ſignes extérieurs des ſacremens. *Jéſus-Chriſt nous a donné ſon corps & ſon ſang dans l'Euchariſtie ſous les ſymboles du pain & du vin.*

SYMBOLE, ſe dit auſſi du formulaire qui contient les principaux articles de la foi.

L'Égliſe reconnoît trois ſymboles dans leſquels les articles de la foi ſont plus ou moins développés. Le premier eſt appelé le *ſymbole des Apôtres*, parceque ſelon le témoignage des Pères de l'Égliſe, les Apôtres le compoſèrent avant de ſe ſéparer. Il contient douze articles. On l'appelle auſſi abſolument le *ſymbole*.

Le ſecond eſt appelé *ſymbole de Nicée*, parcequ'il a été compoſé dans le premier Concile général de ce nom, tenu l'an 325, ſous l'Empereur Conſtantin. Il eſt auſſi appelé de Cònſtantinople, parceque dans le ſecond Concile Général de ce nom, tenu l'an 381, ſous le grand Théodoſe, on y fit pluſieurs additions conſidérables, & dans la ſuite l'Égliſe Latine y ajouta, en parlant du Saint-Eſprit, qu'il procède du fils auſſi bien que du Père. C'eſt celui qu'on chante à la Meſſe.

Le troiſième eſt appelé de *Saint Athanaſe*. On le dit le dimanche à Prime. Il paroît que le ſtyle eſt d'un Auteur plutôt Latin que Grec; auſſi les Savans croient qu'on doit l'attribuer moins à S. Athanaſe qu'à Vigile, Évêque de Tapſe en Afrique, lequel vivoit vers la fin du cinquième ſiècle: leur opinion eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'avant le ſixième ſiècle aucun Auteur n'a fait honneur de ce ſymbole à Saint Athanaſe.

SYMBOLIQUE; adjectif des deux genres. Qui ſert de ſymbole. *Figure ſymbolique. Image ſymbolique.*

SYMBOLISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme didactique. Avoir du rapport, de la conformité. *Les Alchimiſtes ont prétendu que les planètes ſymboliſoient avec les métaux; que le ſoleil ſymboliſoit avec l'or, la lune avec l'argent*, &c.

SYMÉTRIE; ſubſtantif féminin. Proportion & rapport d'égalité ou de reſſemblance que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles & avec leur tout.

La ſymétrie, qui eſt le fondement de la beauté en Architecture, en eſt la ruine dans la plupart des autres beaux Arts. Rien n'eſt plus inſipide qu'un diſcours oratoire ſymétrique, bien arrangé, bien diſtribué, bien compaſſé; rien n'eſt plus inſipide dans un diſcours oratoire, où le ſtyle doit ſe conformer naturellement aux paſſions & aux images, que des phraſes bien arrondies, bien arrangées, bien cadencées, bien ſymétriques; rien n'eſt plus inſipide que la méthode, le compas & la règle dans un poëme, où le génie & la verve doivent régner, & où l'on doit toujours voir le Poëte la tête ceinte d'une couronne en déſordre, les yeux égarés dans le ciel, les bras agités comme un énergumène, emporté dans les airs ſur un cheval aîlé, ſans épérons qui le dirige, ſans mors qui l'arrête. Dans un ouvrage de peinture, où l'Artiſte n'a dû ſuivre dans la diſtribution de ſes perſonnages ſur la toile que la vérité de la Nature, rien n'eſt plus inſipide qu'un contraſte recherché, une balance

rigoureuſe, une ſymétrie incompatible avec les circonſtances de l'événement, la diverſité des intérêts, la variété des caractères; rien enfin de plus contraire aux grands effets, à la variété, à la ſurpriſe, que la ſymétrie, qui par une ſeule partie donnée vous annonce toutes les autres, & ſemble vous diſpenſer de les regarder.

SYMÉTRIE, ſe dit auſſi de toutes les choſes arrangées ſuivant une certaine proportion. *Des plats arrangés avec ſymétrie. Obſerver la ſymétrie. Négliger la ſymétrie.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

SYMÉTRIQUE; adjectif des deux genres. Qui a de la ſymétrie. *Arrangement ſymétrique.*

SYMÉTRIQUEMENT; adverbe. Avec ſymétrie.

SYMÉTRISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire ſymétrie. *Les deux aîles du château ſymétriſent.*

SYMMACHIE; ſubſtantif féminin. Surnom que les habitans de Mantinée donnèrent à Vénus, parce qu'elle avoit combattu pour les Romains à la journée d'Actium, la molleſſe d'Antoine & ſa paſſion pour Cléopâtre lui ayant fait perdre la bataille.

SYMMAQUE, natif de Sardaigne, monta ſur la Chaire de S. Pierre après le Pape Anaſtaſe II, le 22 Novembre 498 Le Patrice Feſtus fit élire quelques temps après l'Archiprêtre Laurent, dont il croyoit diſpoſer plus facilement que de Symmaque, partiſan zélé du Concile de Calcédoine. Ce ſchiſme fut éteint par Théodoric, Roi des Goths, qui prononça en faveur de Symmaque, lequel fut auſſi reconnu par les Évêques pour Pape légitime, & déclaré innocent dans pluſieurs Conciles des crimes dont il étoit accuſé. L'Empereur Anaſtaſe s'étant déclaré contre le Concile de Calcédoine, le Pontife Romain lança ſur lui les foudres eccléſiaſtiques. Symmaque mourut en 514, après avoir fait bâtir pluſieurs Egliſes. C'étoit un homme auſtère & inflexible. Son zèle ne fut pas toujours éclairé; mais ſa vertu fut ſans tache. Nous avons de lui onze Épîtres & divers Décrets. On dit que c'eſt lui qui ordonna de chanter à la Meſſe les Dimanches & les Fêtes des Martyrs le *Gloria in excelſis*; mais cette opinion n'a aucun fondement ſolide.

SYMMAQUE, Écrivain du onzième ſiècle, étoit Samaritain. Il ſe fit Juif, puis Chrétien, & tomba enſuite dans les erreurs des Ébionites. Il ne nous reſte que des fragmens de la verſion grecque de la Bible qu'il avoit faite.

SYMMAQUE, Préfet de Rome, & Conſul Romain en 391, fit éclater beaucoup de zèle pour le rétabliſſement du paganiſme & de l'autel de la victoire. Il trouva un puiſſant adverſaire dans S. Ambroiſe, & fut banni de Rome par l'Empereur Théodoſe le Grand. Il nous reſte de lui des Épîtres en dix livres, qui ne contiennent rien d'important, mais dans leſquelles on trouve des preuves de ſa probité & de ſon éloquence.

SYMPATHIE; ſubſtantif féminin. *Sympathia.* Correſpondance des qualités que les Anciens imaginoient entre certains corps. *Il ſemble qu'il y a de la ſympathie entre la vigne & l'ormeau.*

On appelle *poudre de ſympathie*, une poudre préparée que l'on applique ſur le ſang ſorti d'une bleſſure, & que l'on prétend qui agit ſur la perſonne bleſſée, quoiqu'elle ſoit éloignée. *Il y a des Charlatans qui prétendent avoir le ſecret de guérir les malades avec de la poudre de ſympathie.*

SYMPATHIE, ſe dit auſſi de la convenance & du rapport d'humeurs & d'inclinations.

Il y a une ſympathie des corps & une ſympathie de l'ame. Il faut chercher la cauſe de la première dans le tempérament, & celle de la ſeconde dans les ſecrets reſſorts qui font agir notre cœur. Il eſt même certain que ce que nous croyons être une ſympathie de tempérament, a quelquefois ſa ſource dans les principes cachés de notre cœur. Pourquoi penſez-vous que je hais cet homme à une première vue, quoiqu'il me ſoit inconnu? C'eſt qu'il a quelques traits d'un homme qui m'a offenſé; que ces traits frappent mon ame, & réveillent une idée de haine ſans que j'y faſſe réflexion. Pourquoi au contraire aimé-je une perſonne inconnue dès que je la vois, ſans m'informer ſi elle a du mérite ou ſi elle n'en a pas? C'eſt qu'elle a de la conformité ou avec moi ou avec mes enfans & mes amis, en un mot avec quelque perſonne que j'aurai aimée.

Il eſt des nœuds ſecrets, il eſt des ſympathies
Dont par le doux rapport, les ames aſſorties
S'attachent l'une à l'autre & ſe laiſſent piquer
Par ce je ne ſais quoi qu'on ne peut expliquer.

SYMPATHIE, ſe dit en termes de Peinture, en parlant des couleurs qui par le mélange en font naître une autre agréable à la vue. On dit alors que telle & telle couleur ſont amies, qu'elles ont de la ſympathie, de l'union entre elles. Le bleu, par exemple, rompu de jaune, forme un vert qui plaît à l'œil: le bleu au contraire mélangé avec le vermillon produit une couleur aigre, rude & déſagréable, d'où l'on conclut qu'il y a antipathie entre le bleu & le vermillon.

SYMPATHIQUE; adjectif des deux genres. Il ſe dit de ce qui appartient à la cauſe ou aux effets de la ſympathie. *Mouvement ſympathique. Vertu ſympathique. Qualités ſympathiques.*

SYMPATHISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Avoir de la ſympathie. *Ils ſympathiſoient enſemble avant d'être mariés. On voit rarement deux amis qui ſympathiſent parfaitement. Leurs caractères ne ſympathiſent pas enſemble.* Il ne ſe dit guère qu'en parlant des perſonnes.

SYMPHISE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Nom que les anciens Anatomiſtes donnoient à la liaiſon ou connexion de deux os enſemble. *La ſymphiſe du menton. La ſymphiſe du pubis.*

SYMPHONIE; ſubſtantif féminin. *Symphonia.* Ce mot ſignifie dans la muſique ancienne, cette union des ſons qui forment un concert. C'eſt un ſentiment reçu que les Grecs ne connoiſſoient pas l'harmonie dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ainſi leur ſymphonie ne formoit pas des accords, mais elle réſultoit du concours de pluſieurs inſtrumens, ou d'inſtrumens mêlés

aux voix, chantant ou jouant la même partie. Cela se faisoit de deux manières : ou tout concertoit à l'unisson, & alors la symphonie s'appeloit plus particulièrement *homophonie* : ou la moitié des concertans étoit à l'octave ou même à la double octave de l'autre, & cela se nommoit *antiphonie*. On trouve la preuve de ces distinctions dans les problêmes d'Aristote.

Aujourd'hui le mot de symphonie s'applique à toute musique instrumentale, tant des pièces qui ne sont destinées que pour les instrumens, comme les sonates & les concerto, que de celles où les instrumens se trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra & dans plusieurs autres sortes de musique. On distingue la musique vocale en musique sans symphonie, qui n'a d'autre accompagnement que la basse continue; & musique avec symphonie, qui a au moins un dessus d'instrumens, violons, flûtes ou hautbois. On dit d'une pièce, qu'*elle est en grande symphonie*, quand, outre la basse & les dessus, elle a encore deux autres parties instrumentales; savoir, taille & quinte de violon. La musique de la Chapelle du Roi, celle de plusieurs Églises & celle des opéra sont presque toujours en grande symphonie.

SYMPHONISTE ; substantif masculin. Celui qui joue des instrumens de musique ou qui compose des pièces qu'on joue dessus. *Ce Musicien fut un grand symphoniste.*

SYMPTOMATIQUE ; adjectif des deux genres. Terme didactique. Qui appartient au symptôme, qui en dépend. *Fievre symptomatique.*

SYMPTÔME ; substantif masculin. *Symptoma.* Accident produit par une maladie, & dont on tire quelque présage, quelque conséquence. Le délire est regardé comme un symptôme de fièvre. La douleur, les veilles, l'assoupissement, les convulsions, la suppression d'urine, la difficulté de respirer ou d'avaler, la toux, le dégoût, les nausées, la soif, les défaillances, les pâmoisons, le dévoiement, la constipation, la sécheresse & la noirceur de la langue sont les principaux symptômes des maladies aiguës, malignes ou fâcheuses.

SYMPTÔME, se dit figurément en parlant des Etats, des Républiques, *&c. Le mécontentement qui règne dans les provinces de ce Royaume, sont les symptômes d'une révolution prochaine.*

SYMPULE ; substantif masculin & terme d'Antiquaires. Petit vase dont les Pontifes romains se servoient dans les sacrifices pour faire des libations.

SYNAGOGUE ; substantif féminin. *Synagoga.* L'assemblée des Fidelles sous l'ancienne loi. *Saint Paul, avant qu'il fût converti, avoit beaucoup de zele pour la synagogue. Docteur de la synagogue. Chef de la synagogue.*

Depuis la publication de l'évangile, la Synagogue se dit par opposition à l'Église. *L'Église a succédé à la Synagogue.*

SYNAGOGUE, se dit aussi du lieu où les Juifs s'assembloient hors du temple pour faire des lectures, des prières publiques. *JÉSUS-CHRIST alloit souvent enseigner dans les synagues.*

SYNAGOGUE, se dit encore présentement des lieux où les Juifs s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. Les murailles des synagogues sont boisées ou couvertes de tapisseries. On lit à l'entour, des passages de l'Écriture & des Sentences

ces propres à réveiller la dévotion; mais on n'y voit point d'images. Le long des murs ſont placés des bancs pour la commodité du peuple. Il y a pluſieurs lampes & chandeliers deſtinés à éclairer le lieu ſaint, & qui ſont ſuſpendus au milieu ou attachés contre les murailles. Dans quelques ſynagogues on trouve des armoires où ſont renfermées les livres & les vêtemens dont on ſe ſert pour les prières. A la porte ſont ordinairement placés des troncs pour recueillir les aumônes des fidelles, qu'enſuite on diſtribue aux pauvres. Au milieu ou bien à l'entrée, il y a une eſpèce de pupitre où l'on place le livre de la loi. Les femmes ne ſont point mêlées avec les hommes dans les ſynagogues.

La plus belle ſynagogue que l'on connoiſſe, eſt celle des Juifs Portugais d'Amſterdam. Cet édifice eſt ſitué à l'orient de la ville; ſa longueur eſt de cent cinquante pieds ſur cent de largeur, ſans y comprendre la cour & les murailles extérieures. Sa hauteur juſqu'à la voûte eſt de ſoixante-dix pieds. Des deux côtés de la ſynagogue il y a deux galeries deſtinées pour les femmes, & qui règnent d'un bout à l'autre. Pendant la ſolennité du ſabat on y voit cinq rangs de lampes allumées. L'armoire ou l'Arche que l'on nomme *Aaron*, & le pupitre ſont faits d'un bois précieux qui vient des Indes, & qu'on appelle *xacharanda*. La dédicace de cette ſynagogue ſe fit le 2 Août en 1675, avec la plus grande ſolennité.

On dit proverbialement & figurément, *enterrer la ſynagogue avec honneur*; pour dire, finir une entrepriſe, une partie, une fonction, une liaiſon par quelque choſe de marqué. Il ne ſe dit qu'en bonne part. *Avant d'entrer en quartier d'hiver, le Général a attaqué cette place & l'a emportée, il a enterré la ſynagogue avec honneur. Je vous conſeille de lui accorder ce qu'il exige plutôt que de plaider, il faut enterrer la ſynagogue avec honneur.*

SYNALÈPHE; ſubſtantif maſculin & terme de Grammaire. Éliſion ou réunion de deux ſyllabes en une ſeule dans deux mots. *Quelqu'un* pour *quelque un.*

SYNALLAGMATIQUE; adjectif des deux genres & terme de Juriſprudence. Il ſe dit des actes paſſés entre deux perſonnes qui contractent des engagemens mutuels, à la différence de certains actes qui n'obligent qu'une perſonne envers une autre: ainſi le contrat de louage eſt un acte ſynallagmatique, parcequ'il oblige le bailleur à faire jouir le preneur, & celui-ci à payer le prix du louage, à la différence d'une promeſſe ou billet qui n'oblige que le débiteur envers le créancier.

SYNAPHE; ſubſtantif féminin & terme de muſique ancienne. Conjonction de deux tétracordes, ou plus préciſément, réſonnance de quarte ou diateſſaron, qui ſe fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints. Ainſi il y a trois ſynaphes dans le ſyſtême des Grecs; l'une entre le tétracorde des hypates & celui des mèſes; l'autre, entre le tétracorde des mèſes & celui des conjointes; & la troiſième, entre le tétracorde des diſjointes & celui des hyperbolées.

SYNARTHROSE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. On appelle ainſi l'articulation de l'os qui ſe fait ſans mouvement. *Pluſieurs ont confondu la ſynarthroſe avec la ſymphiſe.*

SYNAULIE ; ſubſtantif féminin & terme de muſique ancienne. Concert de pluſieurs Muſiciens qui dans la muſique ancienne, jouoient & ſe répondoient alternativement ſur des flûtes, ſans aucun mélange de voix.

M. Malcolin qui doute que les anciens euſſent eu une muſique compoſée uniquement pour les inſtrumens, ne laiſſe pas de citer cette ſynaulie après Athénée, & il a raiſon ; car ces ſynaulies n'étoient autre choſe qu'une muſique vocale jouée par des inſtrumens.

SYNAXARION, ſubſtantif maſculin. Nom d'un livre eccléſiaſtique des Grecs, où ils ont recueilli en abrégé la vie de leurs Saints, & où ils expoſent en peu de mots, le ſujet de chaque fête.

SYNAXE ; ſubſtantif féminin & terme d'hiſtoire eccléſiaſtique. C'étoit anciennement l'aſſemblée des Chrétiens où l'on chantoit les pſeaumes, & où l'on faiſoit les prières en commun.

SYNCELLE ; ſubſtantif maſculin. Eccléſiaſtique qu'anciennement les Évêques conſervoient auprès d'eux nuit & jour, comme un témoin de leur vertu. Ce perſonnage devint par la ſuite ſi conſidérable en Orient, que les frères & les enfans des Empereurs ambitionnèrent ſa place. Les Syncelles tentèrent de s'élever au-deſſus des Évêques & des Métropolitains. Dans le ſynode tenu à Conſtantinople en 1624 contre le Patriarche Cyrille Lucas qui vouloit embraſſer les opinions de Calvin, le *Proto-Sincelle* y parut comme la première dignité de l'Égliſe de Conſtantinople.

SYNCELLE, (George le) étoit Syncelle de *Taraiſe*, Patriarche de Conſtantinople, vers l'an 792, c'eſt-à-dire qu'il occupoit l'office de cet homme qu'on plaçoit auprès du Patriarche pour être le témoin de ſes actions. C'eſt de cette charge qu'il tira ſon nom. Il étoit Moine & il rempliſſoit les obligations de ſon état. Nous avons de lui une chronographie que le Père Goar a publiée en grec & en latin *in-fol.* Cet ouvrage eſt important pour la connoiſſance des dynaſties d'Égypte. Il a ſuivi Jules Africain & Euſèbe, mais avec des différences ſur leſquelles il faut conſulter ſon ſavant éditeur.

SYNCHONDROSE ; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Symphiſe cartilagineuſe ou connexion de deux os par le moyen d'un cartilage.

SYNCHRONE ; adjectif des deux genres & terme didactique. Il ſe dit des mouvemens qui ſe font dans le même temps. *Des vibrations ſynchrones.*

SYNCHRONISME ; ſubſtantif maſculin & terme didactique. Rapport de deux choſes qui ſe font ou qui ſont arrivées dans le même temps. *Le ſynchroniſme des oſcillations de deux pendules. Le ſynchroniſme de deux événemens.*

SYNCOPE ; ſubſtantif féminin. *Syncope.* Défaillance, pamoiſon, quelquefois avec convulſion & avec interméſſion du mouvement du cœur & du battement du pouls.

La durée de la ſyncope eſt communément de quelques inſtans ou de quelques minutes, quelquefois d'une ou pluſieurs heures & même de plus d'un jour : ſi l'on en revient, on éprouve une laſſitude extraordinaire que le temps diſſipe.

La foibleſſe & l'épuiſement, ſources ordinaires de la maladie dont nous parlons, viennent ſou-

vent du défaut d'alimens, d'une ſimple ſaignée ou de quelque grande perte, de l'évacuation même des eaux ou de tout autre liquide croupiſſant dans quelque partie du corps. Les excès qu'on fait à table ou auprès des femmes, y expoſent. Il y en a même qui ſont morts dans l'acte. Les paſſions vives, la vue de quelqu'objet déſagréable, comme d'un corps mort, d'un ſerpent, d'une ſouris, *&c.* peuvent faire tomber en ſyncope. Certaines odeurs tant agréables que déſagréables, comme de la roſe, du jaſmin, du muſc, de l'ambre, *&c.*, les vers, les narcotiques, les poiſons & les alimens pernicieux donnent encore lieu à cette maladie. Elle peut être enfin la ſuite de la goutte irrégulière, de l'affection hyſtérique & hypochondriaque, des accouchemens laborieux, d'une ſaignée, *&c.*. Les cachectiques, les gens foibles & les convaleſcens y ſont les plus ſujets; mais les pléthoriques n'en ſont pas exempts. La ſyncope eſt quelquefois l'avant-coureur de la fièvre; elle eſt auſſi au nombre de ſes ſymptômes & de pluſieurs autres maladies; ſymptôme toujours formidable. Hyppocrate a dit que ceux qui tomboient en ſyncope ſans cauſe évidente, mouroient ſubitement: l'expérience ne confirme que trop la vérité de cet aphoriſme. On ne redoute rien tant dans la ſyncope, que ſes fréquens retours & ſa durée; mais on ne s'en allarme pas, lorſqu'elle dépend d'une cauſe accidentelle & paſſagère.

Il n'y a, pour ainſi dire, perſonne qui ne ſache ce qu'on doit faire pour diſſiper la ſyncope; & les Médecins même n'y ſont guère appelés. On étend le malade ſur le dos, dans un lieu où il puiſſe reſpirer un air pur; on lui jette de l'eau froide au viſage, on l'agite, on le chatouille, ou on tâche de lui exciter de la douleur, en lui arrachant des poils, ou de toute autre manière: on lui met du ſel dans la bouche; on lui fait ſentir du vinaigre, de l'eau de la Reine d'Hongrie, l'eau des Carmes, l'eau de Luce, l'eſprit de ſel ammoniac, *&c.* Les ſternutatoires peuvent auſſi y être utiles quoiqu'on les emploie peu. On applique encore des rôties au vin aromatiſées, à la paume des mains, à la plante des pieds, à la région de l'eſtomac: on enveloppe chaudement les extrémités refroidies: on fait des frictions, *&c.* On donne enfin intérieurement des cordiaux & des céphaliques, tels que le bon vin, l'eau de canelle, l'impériale, la thériacale, *&c.* On ſe contente d'en verſer dans la bouche lorſque les malades ne peuvent pas avaler; mais on doit le faire avec précaution, dans la crainte que ces liqueurs ne coulent dans la trachée-artère, & ne rendent, par cet accident, la maladie mortelle, comme on l'a vu arriver. Les lavemens les plus ſtimulans peuvent être auſſi de quelque ſecours, de même que les ventouſes ſcarifiées & les véſicatoires; mais il eſt rare qu'on ait le temps d'employer ces moyens.

La ſaignée pendant le paroxiſme, eſt rarement néceſſaire, ſouvent dangereuſe: le ſang même, lorſqu'on la tente, a de la peine à couler; mais elle peut être préſervative ou palliative dans les autres temps. On prévient le retour de cette maladie, en dirigeant ſes vues du côté des cauſes qui l'ont produite: le régime y eſt toujours très-eſſentiel; les émétiques & les pur-

gatifs y ſont ſouvent néceſſaires : on doit au moins tenir le ventre libre par d'autres moyens.

Les abſorbans, les ſtomachiques & les amers, ſont les remèdes qu'on a employés le plus familièrement, ainſi que les fortifians martiaux, très-propres à donner de l'action au cœur & aux vaiſſeaux ; mais le choix de tous ces remèdes doit être, comme on le penſe bien, relatif à la cauſe de la maladie.

SYNCOPE, ſe dit auſſi d'une figure de Grammaire, qui conſiſte dans le retranchement d'une lettre ou d'une ſyllabe au milieu du mot. Ainſi on écrit quelquefois, *j'avoûrai*, pour *j'avouerai ;* nous *joûrons*, pour nous *jouerons ; dénoûment*, pour *dénouement.*

SYNCOPE, en terme de Muſique, eſt le prolongement ſur le temps fort d'un ſon commencé ſur le temps foible ; ainſi, toute note *ſyncopée* eſt à contre-temps, & toute ſuite de notes ſyncopées eſt une marche à contre-temps.

Il faut remarquer que la ſyncope n'exiſte pas moins dans l'harmonie, quoique le ſon qui la forme, au lieu d'être continu, ſoit frappé par deux ou pluſieurs notes, pourvu que la diſpoſition de ces notes qui répètent le même ſon, ſoit conforme à la définition.

La *ſyncope* a ſes uſages dans la mélodie pour l'expreſſion & le goût du chant ; mais ſa principale utilité eſt dans l'harmonie pour la pratique des diſſonnances. La première partie de la *ſyncope* ſert à la préparation : la diſſonnance ſe frappe ſur la ſeconde ; & dans une ſucceſſion de diſſonnances, la première partie de la *ſyncope* ſuivante ſert en même temps à ſauver la diſſonnance qui précède, & à préparer celle qui ſuit.

SYNCOPER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Muſique. Faire une ſyncope. *Cette note doit ſyncoper.*

SYNCRÉTISME ; ſubſtantif maſc. & terme didactique. Conciliation, rapprochement de diverſes ſectes, de différentes communions. *Il n'y aura jamais de vrai ſyncrétiſme que la tolérance civile.*

SYNCRÉTISTE ; ſubſtantif maſculin & terme didactique. Celui qui cherche à concilier, à rapprocher diverſes ſectes, différentes communions. *La plupart des ouvrages des Syncrétiſtes ſont oubliés.*

SYNDÉRÈSE ; ſubſtantif féminin & terme de dévotion. Remords de conſcience. *Il a une ſyndérèſe continuelle. Le défaut de ſyndérèſe dans le crime caractériſe une ame ſcélérate.*

SYNDESMOLOGIE ; ſubſtantif féminin & terme de Médecine. La partie de l'Anatomie qui traite des ligamens.

SYNDIC ; ſubſtantif maſculin. *Syndicus.* Officier établi pour prendre ſoin des affaires d'une Communauté, d'un corps dont il eſt membre.

Le *Syndic* eſt chargé de répondre de la conduite du corps ; il fait & reçoit les mémoires qui regardent les affaires ou les intérêts de la Communauté ; il contrôle & corrige les actions & les fautes des particuliers qui dépendent de la Communauté, ou du moins il les fait blâmer ou réprimander dans les aſſemblées publiques. Dans le fond, le *Syndic* eſt en même temps l'agent & le cenſeur de la Communauté. La plupart des compagnies

de Paris & d'autres villes, comme les Univerſités & les Communautés des Arts & Métiers ont leur *Syndic*, auſſi bien que la plupart des villes de Provence & de Languedoc.

On appelle auſſi *Syndic*, celui qui eſt chargé de ſolliciter une affaire commune, & où il eſt intéreſſé lui-même; comme il arrive en particulier dans les directions, où il ſe trouve pluſieurs créanciers d'un même débiteur qui a fait banqueroute, ou qui eſt mort inſolvable.

Le premier Magiſtrat de la ville de Genève, s'appelle *Syndic*; il y a quatre *Syndics* pour chaque année; le plus ancien préſide au Conſeil des vingt-cinq, qui eſt Conſeil principal de la ville, & où l'on décide de toutes les affaires, tant civiles que politiques: les trois autres *Syndics* élus ne peuvent revenir en charge qu'au bout de quatre ans; de ſorte que le Syndicat roule entre ſeize perſonnes, que l'on choiſit toujours dans le nombre de ceux qui compoſent le Conſeil des vingt-cinq.

Syndic eſt auſſi le titre que le Roi Louis XIV a accordé par les Arrêts de ſon Conſeil d'Etat pour l'érection des Chambres particulières de Commerce dans quelques villes du Royaume, aux Marchands, Négocians ou autres qui compoſent ces Chambres. Ceux de Rouen ſont appelés *Syndics du Commerce de la Province de Normandie:* à Lille, ſimplement *Syndics de la Chambre du Commerce:* dans les autres villes ce ſont des Députés ou Directeurs.

SYNDICAL, ALE; adjectif. Qui a rapport au Syndicat. Il n'eſt guère uſité qu'avec le mot chambre. *La chambre Syndicale des Libraires.*

SYNDICAT; ſubſtantif maſculin. La charge, la fonction de Syndic. *Il exerça le Syndicat de ſa Communauté pendant trois ans. Il refuſa le Syndicat.*

SYNECDOQUE; ſubſtantif féminin. *Synecdoche.* Figure par laquelle on fait entendre le plus en diſant le moins, ou le moins en diſant le plus; on prend le genre pour l'eſpèce ou l'eſpèce pour le genre; le tout pour la partie, ou la partie pour le tout.

Voici les différentes ſortes de *ſynecdoques* qu'on a remarquées.

Synecdoque du genre. Quand on dit *les mortels* pour *les hommes*, le terme de *mortels* pourroit encore comprendre les animaux qui ſont ſujets à la mort auſſi bien que nous: ainſi, quand par les *mortels* on n'entend que les hommes, c'eſt une ſynecdoque du genre; on dit le *plus* pour le *moins.*

Dans l'Écriture Sainte, *créature* ne ſignifie ordinairement que les hommes; c'eſt encore ce qu'on appelle la *ſynecdoque du genre.*

Synecdoque de l'eſpèce. C'eſt lorſqu'un mot qui, dans le ſens propre, ne ſignifie qu'une eſpèce particulière, ſe prend pour le genre, c'eſt ainſi qu'on appelle quelquefois *voleur*, un méchant homme. C'eſt alors prendre le *moins* pour marquer le *plus.*

Le mot de *corps* & le mot d'*ame* ſe prennent auſſi quelquefois ſéparément pour tout l'homme: on dit populairement, ſur-tout dans les Provinces, *ce corps-là* pour cet homme-là: *voilà un plaiſant corps*; pour dire, *un plaiſant perſonnage.* On dit auſſi, qu'*il y a cent mille ames dans une ville*; c'eſt-à-dire, cent mille habitans.

Synecdoque dans le nombre. C'eſt

lorſqu'on met un ſingulier pour un pluriel, ou un pluriel pour un ſingulier; 1°. *le Germain révolté*; c'eſt-à-dire, *les Germains, les Allemands : l'ennemi vient à nous*; c'eſt-à-dire, les ennemis. 2°. Le pluriel pour le ſingulier. Souvent dans le ſtyle ſérieux, on dit *nous*, au lieu de *je*. 3°. Un nombre certain pour un nombre incertain. *Il me l'a dit dix fois, vingt fois, cent fois, mille fois*; c'eſt-à-dire, *pluſieurs fois*. 4°. Pour faire un compte rond, on ajoute ou l'on retranche ce qui empêche que le compte ne ſoit rond: ainſi on dit d'un homme qui n'a que quatre-vingt-dix-neuf ans & deux ou trois mois : *il a cent ans*.

La partie pour le tout & le tout pour la partie; ainſi la tête ſe prend quelquefois pour tout l'homme :

Les Chrétiens vous devroient *une tête ſi chère* :

c'eſt-à-dire, une perſonne ſi précieuſe, ſi fort aimée. Les Poëtes diſent encore: *après quelques moiſſons, quelques étés, quelques hivers*, c'eſt-à-dire, *après quelques années*. *L'onde*, dans le ſens propre, ſignifie une vague, un flot; cependant les Poëtes prennent ce mot ou pour la mer, ou pour l'eau d'une rivière, ou pour la rivière même :

Vous juriez autrefois que cette onde rebelle
Se feroit vers ſa ſource une route nouvelle,
Plutôt qu'on ne verroit votre cœur dégagé :
Voyez couler ces flots dans cette vaſte plaine;
C'eſt le même penchant qui toujours les entraîne;
Leur cours ne change point, & vous avez changé.

Nous diſons : *il y a cent feux dans ce village*; c'eſt-à-dire, *cent familles*. On voit ſouvent dans les Poëtes *le Tibre* pour les Romains; *le Nil* pour les Égyptiens; *la Seine* pour les François.

Chaque climat produit des favoris de Mars;
La Seine a des *Bourbons*, le Tibre a des *Céſars*.
BOILEAU.

Le même Poëte dit ailleurs :

Fouler aux pieds l'orgueil & du Tage & du Tibre.

Par le Tage, il entend les Eſpagnols; le Tage eſt une des plus célèbres rivières d'Eſpagne.

On ſe ſert ſouvent du nom de *la matière*, pour marquer *la choſe qui en eſt faite*. *Le fer* ſe prend pour l'épée : *périr par le fer*. *Virgile* s'eſt ſervi de ce mot pour le ſoc de la charrue :

At priùs ignotum ferro quàm ſcindimus aquor.

Boileau a dit *l'airain*, pour dire, les canons.

Et par cent bouches horribles
L'airain, ſur ces monts terribles,
Vomit le fer & la mort.

SYNÉRÈSE ; ſubſtantif féminin. Terme de grammaire grecque & latine. Contraction, réunion de deux ſyllabes en une ſeule dans un même mot. *Vemens* pour *vehemens*.

SYNESIUS, fut diſciple de la fameuſe Hypacie d'Alexandrie. Les Fidelles touchés de la régularité de ſes mœurs, l'engagèrent à embraſſer le Chriſtianiſme. Dé-

puté à Conſtantinople en 400, il préſenta ſon livre *de la Royauté* à l'Empereur Arcadius, qui le reçut favorablement. On l'éleva dix ans après ſur le trône épiſcopal de Ptolémaïde. *Syneſius* n'accepta cette dignité qu'avec beaucoup de répugnance. Elle lui paroiſſoit contraire à la vie philoſophique qu'il avoit menée, & il n'étoit pas encore convaincu de tous les dogmes de la religion chrétienne. *Syneſius* devenu Evêque, eut les vertus d'un Apôtre. Il célébra un Concile, & ſoulagea les indigens. Nous avons de lui cent cinquante-cinq *Épîtres*, des Homélies, & pluſieurs autres ouvrages dont la meilleure édition eſt celle du Père Petau en grec & en latin, avec des notes. Ils méritent tous d'être lus, quoiqu'ils ne ſoient pas entièrement exempts des erreurs de la philoſophie païenne. On y remarque de l'élégance, de la nobleſſe & de la pureté. On ignore l'année de la mort de cet homme illuſtre.

SYNÉVROSE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Symphiſe ligamenteuſe, ou connexion de deux os par le moyen des ligamens.

SYNODAL, ALE; adjectif *Synodalis*. Qui appartient au ſynode. *Statut ſynodal. Aſſemblée ſynodale. Règlemens ſynodaux.*

SYNODALEMENT; adverbe. *In ſynodo.* En ſynode. *Les ſtatuts faits ſynodalément.*

SYNODATIQUE; adjectif maſculin qui s'emploie auſſi ſubſtantivement, & terme de Juriſprudence. Il ſe dit du droit que les Curés & les Abbés qui ſont obligés d'aſſiſter aux ſynodes des Evêques, étoient tenus de leur payer. On l'appelle *ſynodatique*, parcequ'il ſe payoit ordinairement dans le ſynode; & *cathédratique*, parcequ'il ſe payoit *pro honore cathedræ.*

Hincmar Archevêque de Reims, reprend pluſieurs Evêques qui convoquoient de fréquens ſynodes pour percevoir plus ſouvent ce droit.

Quelques-uns prétendent que ce droit eſt le même que celui qu'on appeloit *circada*; mais d'autres tiennent que celui-ci eſt le même que le droit de procuration.

Quoi qu'il en ſoit de l'identité de ces deux droits, l'uſage des ſynodatiques eſt très-ancien dans l'Egliſe.

Le Concile de Braga en 572, en parle comme d'un uſage déjà ancien qui l'autoriſe.

Ce réglement fut confirmé au ſeptième Concile de Tolède en 646.

Gratien dans ſon décret rapporte pluſieurs déciſions des Conciles & des Papes ſur cette matière.

Suivant un capitulaire de Charles-le-Chauve en 844, il étoit au choix de l'Evêque de percevoir le droit en deniers ou en argent.

Quelques Evêques l'ayant voulu augmenter, le Concile de Châlons-ſur-Saône en 813, leur défendit de le faire.

Le Pape Honoré III écrivant à l'Évêque d'Aſſiſe, confond le cathédratique & le ſynodatique, & le met au nombre des droits dûs à l'Evêque dans les égliſes ſoumiſes à ſa juridiction; il fixe ce droit à deux ſous qui ſe payoient ſur le pied que la monnoie étoit lorſque le droit avoit été établi, à moins qu'il n'y eût quelque accord au contraire.

Suivant ce qu'en dit Innocent III, ce droit n'étoit pas partout le même, & ſe payoit ailleurs qu'au ſynode.

Le Concile de Bourges en 1584, ordonna que le droit de cathédratique & autres, ſeroient payés par tout eccléſiaſtique ſans diſtinction, à peine d'excommunication & autres pourſuites extraordinaires.

Le payement en fut auſſi ordonné par l'aſſemblée de Melun en 1579.

Dans les derniers ſiècles, ce droit ayant été conteſté à pluſieurs Evêques, la perception en a été négligée dans pluſieurs Diocèſes.

Dans l'aſſemblée du clergé de 1602, ce droit fut réclamé par l'Évêque d'Autun, & en 1605 le clergé fit des remontrances pour la conſervation de ce droit & autres, qu'on refuſoit de payer aux Evêques. Le Roi répondit qu'il vouloit qu'ils leur fuſſent conſervés; mais qu'ils ſe contenteroient de ce que leur attribuoit l'article 20 de l'ordonnance de Blois.

M. Bignon portant la parole le 23 Février 1637, ne traita pas favorablement le ſynodatique: il établit que les Curés devoient aſſiſter au ſynode; mais qu'ils n'étoient tenus de payer pour cela aucune choſe.

SYNODE; ſubſtantif maſculin. Aſſemblée des Curés & autres Eccléſiaſtiques qui ſe fait par le mandement de l'Ordinaire ou autre ſupérieur eccléſiaſtique.

Il y a pluſieurs ſortes de ſynodes: ainſi,

Synode de l'Archidiacre, eſt la convocation que l'Archidiacre fait devant lui de tous les Curés de la campagne dans le Diocèſe de Paris; il ſe tient le mercredi d'après le ſecond Dimanche de Pâques.

Synode de l'Archevêque, eſt celui que tient l'Archevêque dans ſon Diocèſe propre, comme chaque Evêque dans le ſien.

Synode du grand Chantre, eſt celui que le Chantre de la Cathédrale tient pour les Maîtres & Maîtreſſes d'école.

Synode diocéſain, eſt celui auquel ſont convoqués tous les Curés & autres Eccléſiaſtiques d'un même Diocèſe.

Synode épiſcopal ou *de l'Evêque*, eſt la même choſe que *ſynode diocéſain*: l'objet de ces aſſemblées eſt de faire quelques réglemens & quelques réformations pour conſerver la pureté des mœurs.

Les Conciles d'Orléans & de Vernon ordonnent la convocation des ſynodes tous les ans, & que tous les Prêtres, même les Abbés, ſeront tenus d'y aſſiſter.

Le Concile de Trente ordonne auſſi la tenue du ſynode diocéſain tous les ans, auquel doivent aſſiſter les exempts qui ne ſont point ſous Chapitres généraux, & tous ceux qui ſont chargés du gouvernement des Egliſes paroiſſiales ou autres ſéculières, même annexes.

Ces aſſemblées ſe faiſoient même anciennement deux fois l'année au mois de Mai & aux calendes de Novembre.

Les Curés des Paroiſſes qui dépendent des Abbayes & Ordres exempts, ne ſont pas diſpenſés d'aſſiſter au ſynode de l'Evêque, n'étant pas exempts de ſa juridiction.

Le réglement de l'aſſemblée de Melun en 1579, ordonne aux Curés qui viennent au ſynode, de déférer à l'Evêque le nom de leurs paroiſſiens coupables de crimes publics, afin que le ſynode y pourvoie.

Synode national, eſt celui qui comprend le clergé de toute une nation.

Synode de l'Official, eſt celui que tient l'Official, où il convoque tous

tous les Curés de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. Ce ſynode ſe tient le lundi de *Quaſimodo*.

Les prétendus Réformés appellent auſſi *ſynode*, l'aſſemblée de leurs miniſtres & de leurs anciens, pour ce qui regarde leur religion. *Le ſynode de Dordrecht pour la condamnation des Arminiens, eſt fameux dans l'hiſtoire.*

SYNODIQUE; adjectif des deux genres. Il ne s'emploie guère que dans cette phraſe affectée à l'hiſtoire eccléſiaſtique, *lettres ſynodiques*, en parlant des lettres qui étoient écrites au nom des Conciles, aux Evêques abſens.

On appelle en Aſtronomie, *mouvemens ſynodiques de la lune*, le mouvement de cet aſtre depuis une nouvelle lune juſqu'à l'autre: & *mois ſynodique*, le temps qui s'écoule entre deux lunes conſécutives.

SYNONYME; adj. des deux genres qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. On entend communément par *ſynonymes*, dit M. l'Abbé Girard, des mots qui ne différant que par l'articulation de la voix, ſont ſemblables par l'idée qu'ils expriment. Mais y a-t-il de ces ſortes de mots? Il faut diſtinguer: ſi vous prenez le terme de *ſynonyme*, dans un ſens étendu, pour une ſimple reſſemblance de ſignification, il y a des termes ſynonymes, c'eſt-à-dire, qu'il y a des mots qui expriment une même idée principale. *Demander, interroger, queſtionner*, ſeront, en ce ſens, des ſynonymes. Mais ſi par *ſynonymes*, vous entendez des mots qui ont une reſſemblance de ſignification ſi entière & ſi parfaite, que le ſens pris dans toute ſa force & dans toutes ſes circonſtances, ſoit toujours & abſolument le même, enſorte qu'un des ſynonymes ne ſignifie ni plus ni moins que l'autre; qu'on puiſſe les employer indifféremment dans toutes les occaſions, & qu'il n'y ait pas plus de choix à faire entr'eux pour la ſignification & pour l'énergie, qu'entre les gouttes d'eau d'une même ſource pour le goût & pour la qualité; dans ce ſens, il n'y a point de mots ſynonymes en aucune langue: ainſi, *demander, interroger, queſtionner*, auront chacun leur deſtination particulière. En effet, quoique l'on *queſtionne*, que l'on *interroge* & que l'on *demande* pour ſavoir, il ſemble que *queſtionner* faſſe ſentir un eſprit de curioſité; qu'*interroger* ſuppoſe de l'autorité, & que *demander* ait quelque choſe de plus honnête & de plus reſpectueux. L'eſpion *queſtionne* les gens. Le Juge *interroge* les criminels. Le ſoldat *demande* l'ordre au Général.

Les ſavans ont obſervé de pareilles différences entre pluſieurs autres mots que les jeunes gens, & ceux qui manquent de goût & de réflexion, regardent comme autant de ſynonymes.

M. *de la Bruyere* remarque « qu'entre toutes les différentes » expreſſions qui peuvent rendre » une ſeule de nos penſées, il n'y » en a qu'une qui ſoit la bonne; » que tout ce qui n'eſt point exprimé clairement eſt foible & » ne ſatisfait pas un homme d'eſprit ».

Voici les principales raiſons pour leſquelles il n'y a point de ſynonymes parfaits.

1°. S'il y avoit des ſynonymes parfaits, il y auroit deux langues dans une même langue. Quand on a trouvé le ſigne exact d'une idée, on n'en cherche pas un autre. Les

mots anciens & les mots nouveaux d'une langue, ſont ſynonymes : *maints* eſt ſynonymes de pluſieurs : mais le premier n'eſt plus en uſage ; c'eſt la grande reſſemblance de ſignification, qui eſt cauſe que l'uſage n'a conſervé que l'un de ces termes, & qu'il a rejeté l'autre comme inutile. L'uſage, ce tyran des langues, y opère ſouvent des merveilles que l'autorité de tous les Souverains ne pourroit jamais y opérer.

2°. Il eſt fort inutile d'avoir pluſieurs mots pour une ſeule idée ; mais il eſt très-avantageux d'avoir des mots particuliers pour toutes les idées qui ont quelque rapport entre elles.

3°. On doit juger de la richeſſe d'une langue par le nombre des penſées qu'elle peut exprimer, & non par le nombre des articulations de la voix. Une langue ſera véritablement riche, ſi elle a des termes pour diſtinguer, non-ſeulement les idées principales, mais encore leurs différences, leurs délicateſſes, le plus ou le moins d'énergie, d'étendue, de préciſion, de ſimplicité & de compoſition.

4°. Il y a des occaſions où il eſt indifférent de ſe ſervir d'un de ces mots qu'on appelle *ſynonymes*, plutôt que d'un autre ; mais il y a auſſi des occaſions où il eſt beaucoup mieux de faire un choix : il y a donc de la différence entre ces mots ; ils ne ſont donc pas exactement ſynonymes.

Lorſqu'il ne s'agit que faire entendre l'idée commune, ſans y joindre ou ſans exclure les idées acceſſoires, on peut employer indiſtinctement l'un ou l'autre de ces mots, puiſqu'ils ſont tous deux propres à exprimer ce qu'on veut faire entendre ; mais cela n'empêche pas que chacun d'eux n'ait une force particulière qui le diſtingue de l'autre, & à laquelle il faut avoir égard, ſelon le plus ou le moins de préciſion que demande ce qu'on veut exprimer.

Ce choix eſt un effet de la fineſſe de l'eſprit, & ſuppoſe une grande connoiſſance de la langue.

SYNONYMIE ; ſubſtantif féminin. Figure de Rhétorique où l'on emploie pluſieurs paroles qui ont à peu près la même ſignification, dans le deſſein d'amplifier ou d'enfler le diſcours. Tel eſt ce paſſage de *Cicéron : abiit, evaſit, erupit ;* « il s'en eſt allé, il a pris la fuite, » il s'eſt échappé » ; pour dire que *Catilina* eſt ſorti de Rome.

Ces prétendus mots ſynonymes ſont comme autant de coups de pinceau qui font paroître les traits qui n'étoient pas aſſez formés ; mais, quand ils ſont inutiles, ils ſont vicieux, comme les ſeconds coups de pinceau gâteroient ce qui eſt fini ; auſſi on critique ce vers de *Boileau*,

Fuir d'un ſi grand fardeau la charge trop peſante ;

parce qu'il y a trop de reſſemblance entre *charge* & *fardeau*, & qu'on ne dit jamais *la charge d'un fardeau*. Si ces ſortes de ſynonymes ſont vicieux, il faut condamner ce grand nombre d'épithètes dont les mauvais Orateurs, & ſur-tout les mauvais Poëtes chargent leurs diſcours.

SYNOQUE ; adjectif féminin qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Il ſe dit d'une fièvre qui eſt continue ſans redoublement. *On diſtingue deux eſpèces de fièvres ſynoques ; la*

ſynoque ſimple & la ſynoque putride.

SYNOVIAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport à la ſynovie. *Les glandes ſynoviales ſervent à ſéparer la ſynovie.*

SYNOVIE; ſubſtantif féminin, & terme de Médecine. La liqueur viſqueuſe & mucilagineuſe qui ſe trouve dans l'intérieur des articulations, dans les gaînes des tendons, *&c.* Afin de prévenir le deſſéchement qui ne manqueroit point de ſurvenir à raiſon des froiſſemens réitérés, auxquels les extrêmités oſſeuſes articulées ſe trouvent continuellement expoſées. Quelquefois cette même liqueur, qui peut être comparée au blanc d'œuf par les différens états où elle ſe trouve, donne lieu à d'autres fâcheuſes maladies, ſoit dans les articulations, ſoit dans les gaînes des tendons. Pluſieurs prétendent encore qu'elle eſt le véritable ſiège de la goutte.

Lorſque cette humeur vient à s'épaiſſir juſqu'au point de faire corps avec les deux parties oſſeuſes, il en réſulte une anchyloſe, maladie fâcheuſe qui demande de prompts ſecours dans ſon origine. Lorſqu'on connoît que l'articulation tend à ſe coller, il faut faire beaucoup d'exercice qui faſſe agir cette articulation, la remuer ſouvent, uſer de fondans, *&c.*

SYNTAXE; ſubſtantif féminin. *Syntaxis.* Arrangement, conſtruction des mots & des phraſes ſelon les règles de la grammaire.

Il ſignifie auſſi, les règles de l'arrangement des mots & des phraſes.

Cet arrangement ſuppoſe dans toutes les langues, 1°. l'union, 2°. l'accord des mots.

1°. Quant à l'union des mots la ſyntaxe françoiſe apprend en quel cas l'article & la prépoſition doivent accompagner le nom; en quels cas ils doivent ou peuvent être ſupprimés; elle enſeigne la même choſe pour les pronoms avant le verbe, *&c.*

2°. Par rapport à l'accord des mots, la ſyntaxe nous dit que l'article, l'adjectif, le pronom doivent être au même genre & au même nombre que leur ſubſtantif; que le verbe doit prendre la perſonne & le nombre du ſujet auquel il ſe rapporte: que le mot régi doit paroître ſans prépoſition ou avec une prépoſition ſelon que l'exige le mot régiſſant, *&c.*

Voyez pour les détails relatifs à la ſyntaxe, les différentes parties du diſcours, comme ARTICLE, PARTICIPE, VERBE, *&c.*

SYNTAXE, ſignifie auſſi le livre qui comprend les règles de la ſyntaxe.

SYNTHÈSE; ſubſtantif féminin, & terme didactique. Méthode de compoſition. Elle eſt oppoſée à l'analyſe. On ſe ſert de la ſynthèſe pour chercher la vérité par des raiſons tirées de principes établis comme certains, & des propoſitions que l'on a déjà prouvées, afin de paſſer ainſi à la concluſion par un enchaînement régulier de vérités connues ou prouvées.

En Chirurgie, on appelle *ſynthèſe*, l'opération par laquelle on réunit les parties diviſées, comme les lèvres d'une plaie.

En Pharmacie, on appelle *ſynthèſe*, la compoſition des remèdes.

SYNTHÉTIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient à la ſynthèſe. *Méthode ſynthétique.*

SYNTHÉTIQUEMENT; adv. D'une manière ſynthétique.

SYNTONIQUE; adjectif des deux

genres, & terme de Muſique. C'eſt l'épithète par laquelle Ariſtoxène diſtingue celle des deux eſpèces du genre diatonique ordinaire, dont le tétracorde eſt diviſé en un ſémi-*ton* & deux tons égaux : au lieu que dans le diatonique mol, après le ſémi-*ton*, le premier intervalle eſt de trois quarts de *ton*, & le ſecond de cinq.

Outre le genre *ſyntonique* d'Ariſtoxène, appelé auſſi *diatono-diatonique*, Ptolémée en établit un autre par lequel il diviſe le tétracorde en trois intervalles : le premier, d'un ſémi-*ton* majeur ; le ſecond, d'un *ton* majeur ; & le troiſième, d'un *ton* mineur. Ce diatonique dur ou *ſyntonique* de Ptolémée nous eſt reſté, & c'eſt auſſi le diatonique unique de Dydime ; à cette différence près, que Dydime ayant mis ce *ton* mineur au grave, & le *ton* majeur à l'aigu, Ptolémée renverſa cet ordre.

SYNUSIASTES ; (les) Hérétiques qui ſoutenoient qu'il n'y avoit dans Jésus-Christ, qu'une ſeule nature & une ſeule ſubſtance. Ils nioient que le Verbe eût pris un corps dans le ſein de la Vierge, mais ils prétendoient qu'une partie du Verbe Divin, s'étant détachée du reſte, s'y étoit changée en chair & en ſang : par conſéquent, ils croyoient que J. C. étoit conſubſtantiel au père, non-ſeulement par rapport à ſa Divinité, mais auſſi par rapport à ſon humanité & à ſon corps humain.

SYPHAX ; Roi d'une partie de la Numidie, quitta les Romains pour les Carthaginois. Il épouſa enſuite *Sophonisbe*, qui avoit été promiſe à *Maſſiniſſa*, à qui il déclara la guerre. Il fut vaincu & fait priſonnier près de Cyrtha, avec *Sophonisbe*, l'an de Rome 551, le 203 avant J. C. Les Romains donnèrent à *Maſſiniſſa* une partie des Etats de ſon ennemi.

SYRACUSE ; ancienne & fameuſe ville Epiſcopale de Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la mer, à 25 lieues, ſud-oueſt, de Meſſine, & à 44 lieues, ſud-eſt, de Palerme, ſous le 33e degré de longitude, & le 37e 4 minutes de latitude.

Cette ville étoit autrefois très-grande & très-puiſſante, mais elle eſt fort déchue de ſon ancien luſtre. Elle fut ſouvent aſſiégée ſans être priſe ; mais enfin, Marcellus, qui avoit eu la Sicile pour département, réduiſit toute cette île ſous la puiſſance du peuple Romain, en ſe rendant maître de Syracuſe, qui fut emportée malgré le génie d'Archimède, qui employoit tout ſon ſavoir à défendre ſa patrie. On prétend que les richeſſes qui furent pillées par les Romains au ſac de *Syracuſe*, égaloient celles qui furent trouvées bientôt après à Carthage. Il n'y eut que le tréſor des Rois de *Syracuſe* qui ne fut point pillé par le ſoldat. Marcellus le réſerva pour être porté à Rome dans le tréſor public.

On diſoit communément que *Syracuſe* produiſoit les meilleurs hommes du monde, quand ils ſe tournoient à la vertu, & les plus méchans, lorſqu'ils s'adonnoient au vice ; quoique portés naturellement à la volupté, les fâcheux accidens qu'ils eſſuyèrent, les remirent dans le devoir. Ils défendirent aux femmes les robes riches & mêlées de pourpre, à moins qu'elles ne vouluſſent ſe déclarer courtiſanes publiques, & les mêmes lois défendoient aux hommes d'avoir de ſemblables ornemens, s'ils ne vou-

loient passer pour gens qui servoient à corrompre les femmes.

SYRACUSAIN, AINE; adject. qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à Syracuse, qui est de Syracuse. *Les Syracusains soutinrent la guerre contre les Athéniens, contre les Carthaginois & contre les Romains.*

SYRIAM; ville des Indes orientales, dans le Royaume de Pégu, au confluent des revières de Pégu & d'Ava, près de la mer.

SYRIE; grande contrée d'Asie, qui, selon les anciens, s'étendoit du nord au midi, depuis les Monts Amanus & Taurus, jusqu'à l'Egypte & l'Arabie pétrée; & d'occident en orient, depuis la mer Méditerranée jusqu'à l'Euphrate, & l'Arabie déserte dans l'endroit où l'Euphrate prend son cours vers l'orient. Strabon dit même que les peuples qui demeuroient au-delà de l'Euphrate, & ceux qui habitoient en-deçà, avoient la même langue, & il ajoute que le nom de *Syrien* s'étendoit depuis la Babylonie jusqu'au golfe Issicus, & autrefois même depuis ce golfe jusqu'au Pont-Euxin; il fait voir que les Cappadociens, tant ceux qui habitoient le Mont Taurus, que ceux qui demeuroient sur le bord du Pont-Euxin, avoient été appelés *Leuco-Syri*, c'est-à-dire, Syriens blancs.

La *Syrie* est nommée dans l'Hébreu, *Aram* ou *Paddam-Aram*; & Laban est dit *Araméen* ou *Syrien*, comme traduisent les Septante. Les Araméens ou les Syriens occupoient la Mésopotamie, la Chaldée, une partie de l'Arménie, la Syrie proprement dite, comprise entre l'Euphrate à l'orient, la Méditerranée à l'occident, la Cilicie au nord, la Phénicie, la Judée, & l'Arabie déserte au midi.

Les Hébreux étoient Araméens d'origine, puisqu'ils venoient de Mésopotamie, & qu'il est dit que Jacob étoit un pauvre Araméen. L'écriture désigne ordinairement les Provinces de *Syrie*, par la ville qui en étoit la capitale; elle dit, par exemple, la *Syrie* de Damas, la *Syrie* d'Émoth, la *Syrie* de Rohob, *&c.* mais les Géographes partagent la *Syrie* en trois parties; savoir, la *Syrie* propre, ou la haute *Syrie*, la *Célé-Syrie*, c'est-à-dire, la basse *Syrie*, proprement la *Syrie* creuse; & la *Syrie* Palestine.

La haute *Syrie* contenoit la Comagène, la Cyrrhétique, la Séleucide & quelques autres petits pays, & s'étendoit depuis le Mont Aman au septentrion, jusqu'au Liban au midi; elle fut appelée dans la suite la *Syrie Antiochienne*. La seconde commençoit au Liban, & alloit jusqu'à l'Anti-Liban; elle renfermoit Damas & son territoire; & parceque ce n'étoit presque que des vallons entre ces deux hautes chaînes de montagnes, on l'appeloit *Célé-Syrie* ou *Syrie creuse*. De l'Anti-Liban jusqu'à la frontière d'Égypte, étoit la *Syrie Palestine*. Toute la côte de ces deux dernières, étoit ce que les Grecs appeloient la Phénicie, depuis Arad jusqu'à Gaza.

La *Syrie* propre devint un grand Royaume, lorsque l'Empire d'Alexandre fut divisé entre ses Capitaines, après sa mort. Ce royaume commença l'an du monde 3692, c'est-à-dire 312 ans avant l'Ère Vulgaire. Il a duré 249 ans, & a eu 27 Rois. Séleucus I, surnommé Nicator, fut le premier de ses Rois; & Antiochus XIII, nommé l'Asiatique, fut le dernier. Pompée, vainqueur

de l'orient, le dépouilla du Royaume de *Syrie*, l'an du monde 3941, & ne lui laiſſa que Comagène. Ainſi finit ce Royaume, qui étant aſſujetti aux Romains, devint une Province Romaine.

Les Sarraſins ſe rendirent maîtres de la *Syrie* dans le ſeptième & le huitième ſiècle; les Chrétiens dans les croiſades, leur en prirent une partie, mais dont ils ne jouirent que peu de temps, ſous Godefroi de Bouillon. Les Sarraſins y rentrèrent bientôt & laiſsèrent la *Syrie* aux Sultans d'Egypte, à qui les Turcs l'enlevèrent. Ce pays ſe nomme aujourd'hui *Sourie* ou *Soriſtan*.

SYRIEN, Sophiſte d'Alexandrie, vers 470, avoit compoſé, 1°. *quatre livres* ſur la république de Platon. 2°. *ſept livres* ſur la république d'Athènes. 3°. Des *Commentaires* ſur *Homere*. Tous ces ouvrages ſont perdus, & on doit les regretter.

SYRIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Qui appartient à la Syrie, qui eſt de Syrie.

SYRINGOTOME; ſubſtantif maſculin. Inſtrument dont le Chirurgien ſe ſert pour couper les ſinus fiſtuleux à l'anus.

SYRINX; nom d'une Naïade dont l'hiſtoire eſt rapportée au mot PAN.

SYROP; *voyez* SIROP.

SYSSARCOSE; ſubſtantif féminin & terme d'Anatomie. Symphiſe charnue, ou liaiſon des os par le moyen des chairs.

SYSTALTIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui a la vertu de contracter, de reſſerrer. On donne cette épithète au mouvement du cœur, des artères, & de toutes les parties qui, par leur vertu élaſtique, ſe contractent, ſe reſſerrent continuellement & alternativement, broyent les liquides & en accélèrent le mouvement progreſſif.

SYSTÉMATIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient au ſyſtême. *Ordre ſyſtématique. Eſprit ſyſtématique.*

SYSTÉMATIQUEMENT; adverbe. D'une manière ſyſtématique.

SYSTÈME; ſubſtantif maſculin. *Syſtema.* Aſſemblage de pluſieurs propoſitions, de pluſieurs principes vrais ou faux, liés enſemble, & des conſéquences qu'on en tire, & ſur leſquels on établit une opinion, une doctrine, un dogme, *&c.*

On peut remarquer dans les ouvrages des Philoſophes trois ſortes de principes, d'où ſe forment trois ſortes de ſyſtèmes. Les uns ſont des maximes générales ou arbitraires. On exige qu'ils ſoient ſi évidens ou ſi bien démontrés qu'on ne les puiſſe révoquer en doute. La vertu que les Philoſophes leur attribuent eſt ſi grande, qu'il étoit naturel qu'on travaillât à les multiplier. Les Métaphyſiciens ſe ſont en cela diſtingués; Deſcartes, Mallebranche, Leibnitz, *&c.* chacun nous en a prodigué, & nous ne devons plus nous en prendre qu'à nous-mêmes, ſi nous ne pénétrons pas les choſes les plus cachées. Les principes de la ſeconde eſpèce ſont des ſuppoſitions qu'on imagine pour expliquer les choſes dont on ne ſauroit d'ailleurs rendre raiſon. Si les ſuppoſitions ne paroiſſent pas impoſſibles, & ſi elles fourniſſent quelque explication des phénomènes connus, les philoſophes ne doutent pas qu'ils n'ayent découvert les vrais reſſorts de la nature. Une ſuppoſition qui donne des dénouemens heureux, ne leur paroît pas pouvoir être

fauſſe. Delà cette opinion que l'explication des phénomènes prouve la vérité d'une ſuppoſition, & qu'on ne doit pas tant juger d'un ſyſtème par ſes principes que par la manière dont il rend raiſon des choſes. C'eſt l'inſuffiſance des maximes abſtraites qui a obligé d'avoir recours à ces ſortes de ſuppoſitions. Les métaphyſiciens ont été auſſi inventifs dans cette ſeconde eſpèce de principes que dans la première. Les troiſièmes principes ſont des faits que l'expérience a recueillis, qu'elle a conſultés & conſtatés. C'eſt ſur les principes de cette dernière eſpèce que ſont fondés les ſyſtèmes les plus ſolides.

Rien n'eſt plus dangereux en phyſique & plus capable de conduire à l'erreur, que de ſe hâter de faire des ſyſtèmes, ſans avoir auparavant le nombre de matériaux néceſſaires pour les conſtruire. Ce n'eſt ſouvent qu'après un très-grand nombre d'expériences qu'on parvient à entrevoir la cauſe d'un effet; il y en a même pluſieurs ſur leſquelles des expériences répétées & variées à l'infini, n'ont pu encore nous éclairer.

SYSTÈME, en termes d'Aſtronomie, ſe dit de la ſuppoſition d'un certain arrangement des différentes parties qui compoſent l'univers, d'après laquelle hypothèſe les aſtronomes expliquent tous les phénomènes ou apparences des corps céleſtes, *&c.*

Il y a dans l'Aſtronomie trois *ſyſtèmes* principaux, ſur leſquels les philoſophes ont été partagés : le *ſyſtème* de Ptolémée, celui de Copernic & celui de Tycho-Brahé.

Le *ſyſtème* de Ptolémée place la terre immobile au centre de l'univers, & fait tourner les cieux autour de la terre d'orient en occident; de ſorte que tous les corps céleſtes, aſtres & planètes, ſuivent ce mouvement.

Pour ce qui eſt de l'ordre & des diſtances des différens corps qui entrent dans ce ſyſtème: les voici. D'abord la lune tourne autour de la terre; enſuite Vénus, puis Mercure, le Soleil, Mars, Jupiter & Saturne. Tous les aſtres, ſelon Ptolémée, tournoient autour de la terre en vingt quatre heures, & ils avoient outre cela un mouvement particulier par lequel ils achevoient leurs révolutions annuelles.

Les principaux partiſans de ce ſyſtème ſont Ariſtote, Hypparque, Ptolémée & un grand nombre d'anciens philoſophes que tout l'univers a ſuivis pendant pluſieurs ſiècles, & que ſuivent encore pluſieurs colléges d'où l'on a banni la liberté de philoſopher; mais les obſervations des derniers temps ont entièrement détruit ce ſyſtème, & même aujourd'hui on ne manque pas de démonſtrations pour l'anéantir abſolument.

En effet les obſervations nous apprennent qu'en quelque lieu que l'on place le Soleil, il faut néceſſairement reconnoître qu'il eſt renfermé dans l'orbite de Vénus, puiſque cette planète paroît paſſer tantôt derrière le Soleil, tantôt entre le Soleil & la terre. Donc l'orbite du Soleil ne ſauroit entourer celle de Vénus, comme elle l'entoure dans le ſyſtème de Ptolémée. Il en eſt de même de Mercure qui eſt preſque perpétuellement plongé dans les rayons du Soleil, & qui parcequ'il s'en écarte beaucoup moins que Vénus, doit par cette raiſon avoir une orbite beaucoup plus petite.

D'ailleurs nous n'expoſons ici que

ce qu'il y a de plus ſimple dans le ſyſtême de Ptolémée. Si nous y ajoutions tous les cieux de criſtal qu'il imaginoit pour rendre raiſon des différens phénomènes céleſtes, c'en ſeroit aſſez à un bon eſprit pour rejeter entièrement cette hypothèſe.

Le *ſyſtème* de Copernic place le Soleil immobile au centre de l'univers, ſi ce n'eſt qu'il donne au ſoleil un mouvement de rotation autour de ſon axe.

Autour de lui tournent d'occident en orient, & dans différentes orbites, Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Jupiter & Saturne.

La lune tourne dans une orbite particulière autour de la terre, & elle l'accompagne dans tout le cercle qu'elle décrit autour du Soleil.

Quatre ſatellites tournent de même autour de Jupiter, & cinq autour de Saturne.

Dans la région des planètes ſont les comètes qui tournent autour du Soleil, mais ſur des orbites fort excentriques, le Soleil étant placé dans un de leurs foyers.

A une diſtance immenſe, au-delà de la région des planètes & des comètes, ſont les étoiles fixes.

Les étoiles, eu égard à l'immenſité de leur diſtance, & au peu de rapport qu'elles paroiſſent avoir à notre monde, ne ſont pas cenſées en faire partie. Il eſt très-probable que chaque étoile eſt elle-même un ſoleil & le centre de l'univers & de ſon immenſité, & toutes les obſervations s'accordent à en prouver la vérité.

Le ſyſtème qu'on vient d'expoſer eſt le plus ancien; c'eſt le premier qui ait été introduit par Pythagore en Grèce & en Italie, où il a été appelé pendant pluſieurs ſiècles le *ſyſtême pythagoricien*: il fut ſuivi par Philolaüs, Platon, Archimède, *&c.* Il ſe perdit ſous le règne de la philoſophie péripatéticienne; mais enfin il fut remis en vigueur heureuſement il y a plus de deux cens ans par Nicolas Copernic dont il porte aujourd'hui le nom.

Le *ſyſtème* de Tycho-Brahé revient à pluſieurs égards, à celui de Copernic; mais dans celui de Tycho-Brahé on ſuppoſe la terre immobile; on ſupprime ſon orbite que l'on remplace par l'orbite du Soleil qui tourne autour de la Terre, tandis que toutes les autres planètes, excepté la Lune & les ſatellites, tournent autour de lui.

Mais il n'y a aucune raiſon ni aucun phénomène dans la nature qui oblige d'avoir recours à un ſubterfuge ſi manifeſte, que l'Auteur n'a employé lui-même que par le motif de la perſuaſion ſuperſtitieuſe où il étoit que c'étoit une choſe contraire à l'écriture, que de ſuppoſer le Soleil immobile & la Terre en mouvement; ce ſcrupule n'a pas donné un échec bien conſidérable au vrai ſyſtème.

L'écriture dans les endroits où elle ſemble ſuppoſer le mouvement de la Terre, parle conformément aux idées vulgairement reçues & aux ſimples apparences. C'eſt pourquoi on ne ſauroit taxer d'héréſie ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire, une telle matière n'intéreſſant ni les mœurs ni la foi. D'ailleurs la loi découverte par Kepler dans les mouvemens des planètes, & expliquée ſi heureuſement par le célèbre Newton, fournit une démonſtration directe contre le ſyſtème de Tycho-Brahé.

Kepler a obſervé que les temps des révolutions des planètes autour du

du Soleil, avoient un certain rapport avec leurs distances à cet astre, & on a trouvé que la même loi s'observoit dans les satellites de Jupiter & de Saturne, & M. Newton a fait voir que cette loi si admirable étoit une suite nécessaire de la gravitation de toutes les planètes vers le Soleil, & de la gravitation des satellites vers leurs planètes principales en raison inverse du carré des distances. Desorte que si la Lune & le Soleil tournoient autour de la Terre, il faudroit que ces deux planètes gravitassent ou pesassent vers la Terre, comme font les autres planètes vers le Soleil, & que les temps des révolutions du Soleil & de la Lune autour de la Terre fussent entre eux dans le rapport que la loi de Kepler établit; c'est-à-dire, comme les racines carrées des cubes de leurs distances à la Terre. Or ces temps ne sont point du tout dans ce rapport; d'où il s'ensuit que le Soleil & la Lune ne tournent point autour de la Terre comme centre commun.

On se sert aussi en général du mot de *système*, pour marquer une certaine disposition ou arrangement que plusieurs corps ont les uns par rapport aux autres. Ainsi dans la mécanique l'assemblage de plusieurs corps qui se meuvent ou qui sont en repos sur un plan ou sur une surface quelconque, s'appelle un *système* de corps; une verge chargée de trois corps, est un système de trois corps, *&c.*

SYSTILE; substantif féminin & terme d'Architecture. Bâriment où les colonnes sont placées moins près les unes des autres, que dans les pycnostiles; la mesure de cet espacement est d'ordinaire de deux diamètres, ou de quatre modules entre deux fûts.

SYSTOLE; substantif féminin & terme d'Anatomie. Mouvement naturel & ordinaire du cœur lorsqu'il se resserre. *La systole & la diastole. Lower & Drake prétendent que la systole est l'état naturel du cœur & que la diastole est son état violent: Boerhaave prétend au contraire, que la systole est l'état violent & la diastole l'état naturel.*

SYZYGIE; substantif féminin & terme d'Astronomie. Terme dont on se sert également pour marquer la conjonction & l'opposition d'une planète avec le soleil, & sur-tout le temps de la nouvelle lune & celui de la pleine lune.

On sait dans l'Astronomie physique que la force qui diminue la pesanteur de la lune dans les *syzygies* est double de celle qui l'augmente dans les quadratures; ensorte que dans les *syzygies* la pesanteur de la lune est diminuée en partie par l'action du soleil; & cette partie est à la pesanteur totale, comme 1 est à 89, 36: au lieu que dans les quadratures sa pesanteur augmentée est à la pesanteur totale comme 1 est à 178, 73.

Quand la lune est dans les *syzygies*, ses aplides sont rétrogrades.

Quand la lune est dans les *syzygies*, les nœuds se meuvent très-vîte contre l'ordre des signes; ensuite leur mouvement se rallentit petit à petit jusqu'à ce qu'ils parviennent au repos, lorsque la lune arrive aux quadratures.

Enfin quand les nœuds arrivent aux *syzygies*, l'inclinaison de l'orbite est la plus petite de toutes.

Ajoutez que ces differentes inégalités ne sont pas égales à chaque *syzygie*, mais toutes un peu plus

grandes dans la conjonction que dans l'oppoſition.

C'eſt au célèbre M. Newton que nous devons l'explication de toutes ces inégalités que les Aſtronomes ont obſervées ſi long-temps, ſans en pouvoir pénétrer la cauſe. Ce célèbre Philoſophe a fait voir qu'elles étoient la ſuite de l'action du ſoleil ſur la lune, & il a employé toute une ſection du livre premier de ſes principes à expliquer en détail ces différentes inégalités, & à faire voir comment l'action du ſoleil ſur la lune les produiſoit. Cette ſection eſt la onzième de ce premier livre; & la propoſition dans laquelle il développe les cauſes des inégalités dont ils s'agit, eſt la ſoixante-ſixième qui a un grand nombre de corollaires. Non-ſeulement ce grand Géomètre les a expliquées, il a donné auſſi le moyen de les calculer par la théorie de la gravitation; & ſes calculs répondent très-bien aux obſervations. Cet accord a été confirmé depuis d'une manière plus indubitable par les Géomètres qui dans ces derniers temps ont travaillé à la théorie de la lune.

SZASCOWA; petite ville de Pologne au palatinat de Rava, entre Varſovie & Lencici.

SZUCZA; ville de la Pruſſe Polonoiſe, dans le palatinat de Culm, ſur la Viſtule, à trois lieues de Culm.

T

T

; ſubſtantif maſculin. Lettre conſonne, la vingtième de l'alphabet françois. On prononce ordinairement *té*, mais il ſeroit plus à propos de prononcer *te*, pour rendre plus faciles les élémens de l'art de lire.

Nous avons parlé au mot ORTHOGRAPHE, de l'abus qu'on fait de cette lettre en l'employant dans certains mots au lieu de la lettre *s*, ou en la redoublant ſans néceſſité.

Lorſque le temps d'un verbe terminé par une voyelle, eſt ſuivi immédiatement des pronoms, *il*, *elle*, *on*, on met un *t* entre le verbe & le pronom, uniquement pour empêcher l'hiatus. *Aime-t-il. Jouera-t-elle. A-t-on fait.*

T

Le T, eſt le caractère qui diſtingue la monnoie fabriquée à Nantes.

T, dans les anciens monumens, ſignifie aſſez ſouvent *Titus* ou *Tullius*.

T, étoit-auſſi une lettre numérale qui ſignifioit 160, & 160 mille lorſqu'il y avoit une barre horiſontale au-deſſus, comme $\overline{T}$.

T, en Muſique, s'écrit quelquefois dans les partitions pour déſigner la partie de la taille, lorſque cette taille prend la place de la baſſe, & qu'elle eſt écrite ſur la même portée, la baſſe gardant le tacet.

Quelquefois dans les parties de ſymphonie le T ſignifie *tous* ou *tutti*, & eſt oppoſé à la lettre S, ou au mot *ſeul* ou *ſolo*, qui alors doit né-

ceſſairement avoir été écrit auparavant dans la même partie.

T, en terme de Chirurgie, eſt le nom d'un bandage ainſi appelé à cauſe de ſa figure. Il eſt deſtiné à contenir l'appareil convenable à l'opération de la fiſtule à l'anus, aux maladies du périnée & du fondement.

T, en terme de Mines ou d'Artillerie, ſe dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle d'un *T*, & qui ſe forme par la diſpoſition & l'arrangement des fourneaux, chambres ou logemens qui ſe font ſous une pièce de fortification pour la faire ſauter.

TA; pronom poſſeſſif féminin. *Ta femme. Ta main. Ta tête. Ta juſtice. Ta philoſophie. Ta hauteur.* Devant les noms féminins qui commencent par une voyelle ou par *h* ſans aſpiration, on dit, *ton* au lieu de *ta. Ton amitié. Ton aimable ſœur. Ton humeur.*

Le pluriel de *ta* eſt *tes. Tes jambes. Tes métairies. Tes chemiſes.*

Le monoſyllabe du ſingulier eſt bref & celui du pluriel long.

TAATA; ville de la haute Egypte, à cent lieues du Caire, & à une demi-lieue du Nil.

TABAC; ſubſtantif maſculin; ou NICOTIANE, ſubſtantif féminin. *Nicotiana.* Plante très-uſitée, dont on diſtingue trois eſpèces principales: ſavoir, le *grand tabac*, le *moyen* & le *petit.*

LA NICOTIANE A LARGE FEUILLE, qui eſt le grand & le vrai tabac mâle, a ſa racine blanche, fibreuſe, d'un goût fort âcre. Elle pouſſe une tige à la hauteur de cinq ou ſix pieds, groſſe comme le pouce, ronde, velue, remplie de moëlle blanche: ſes feuilles ſont amples, ſans queue, alternes, velues, nerveuſes, de couleur verte-pâle, un peu jaunâtres, glutineuſes au toucher, d'un goût âcre; elles teignent la ſalive; elles ſont attachées à la tige par de larges appendices. Le haut de la tige ſe diviſe en pluſieurs rejetons, qui ſoutiennent des fleurs faites en godets, découpées en cinq parties, de couleur purpurine: à ces fleurs ſuccèdent des fruits membraneux, oblongs, partagés en deux loges contenant beaucoup de ſemences petites & rougeâtres: toute la plante a une odeur forte, ainſi que la ſuivante. C'eſt une plante d'été chez nous; cependant elle endure quelquefois un hiver modéré dans nos jardins; elle fleurit comme les autres nicotianes en Juillet & Août, dans notre pays, & y eſt ordinairement annuelle; au lieu que dans le Bréſil où la terre eſt bonne & l'air toujours tempéré, elle fleurit continuellement, & vit dix ou douze ans. Sa graine ſe peut conſerver dix années en ſa fécondité, & les feuilles près de cinq avec toute leur force.

LA NICOTIANE A FEUILLE ÉTROITE, OU LE TABAC DE VIRGINIE, OU LE PÉTUN DES AMAZONES, eſt une plante qui ne diffère de la précédente que par ſes feuilles, qui ſont plus étroites & plus pointues, & attachées à leur tige par des queues aſſez longues.

LA NICOTIANE A FEUILLE RONDE, OU PETITE NICOTIANE, OU TABAC FEMELLE, OU FAUX TABAC, OU TABAC DU MEXIQUE, a ſa racine quelquefois ſimple & groſſe comme le petit doigt, d'autres fois elle eſt diviſée en pluſieurs fibres tendres, blanchâtres & rampantes. Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un à deux pieds, ronde, dure, velue, groſſe comme le doigt, rameuſe, gluti-

neuſe au toucher. Ses feuilles ſont eſpacées & alternes, oblongues, graſſes, de couleur verte-brunâtre, & attachées à des queues courtes. Ses fruits & ſes ſemences ſont ſemblables à ceux des eſpèces précédentes; mais ſes fleurs ſont jaunes verdâtres. Il leur ſuccède des capſules arrondies, qui dans la maturité s'ouvrent en deux parties, remplies d'un nombre infini de menues ſemences d'un jaune tanné & d'un goût âcre.

Cette plante, ainſi que les précédentes eſpèces, nous vient originairement d'Amérique; elle eſt annuelle: par la culture elle s'eſt comme naturaliſée dans toute l'Europe; car dès qu'une fois elle eſt tranſplantée dans un jardin, elle y multiplie tous les ans avec abondance, & commence à paroître au mois de Mai: au reſte elle ſe renouvelle aiſément de graine. Cluſius dit que ce tabac femelle eſt bon à la plupart des maladies auxquelles ſert le véritable pétun, mais qu'il eſt beaucoup plus foible; auſſi a-t-il peu d'odeur en comparaiſon des autres.

Les continuateurs de la matière Médicale de M. Geoffroy, diſent qu'en Eſpagne & en Portugal le tabac demeure toujours vert comme le citronnier; mais dans les pays froids, il périt aux premières gelées, & l'hiver on ne le peut conſerver que très-difficilement dans les ſerres, en pots ou en caiſſes. En Amérique il vient très-haut, ſurtout le mâle, & ſon odeur eſt très-pénétrante: on emploie indifféremment les feuilles des deux premières eſpèces pour faire le tabac en corde, à mâcher & en poudre, dont l'uſage eſt ſi commun. C'eſt en Août & en Septembre qu'on ramaſſe les feuilles des plantes dont on a coupé les ſommités des tiges pour les empêcher de fleurir. C'eſt moins par la diverſité des feuilles de nicotiane, que par la préparation qu'on leur fait ſubir, en y mêlant du ſirop de ſucre, ou de l'eau de pruneau, de l'eau de bois de violette ou de bois de roſe, qu'on parvient à produire de la différence dans les ſortes de tabac connus ſous les noms de *Scafarlati du levant*, de *Canaſſe*, d'*Andouille de S. Vincent* ou *Cigale d'Amérique*, de *Rolle de Montauban*, de *Briquet du Bréſil*, &c. La nature du climat, le temps de la récolte, l'eſpèce de leſſive dont on arroſe les feuilles, le mélange du tabac d'un pays avec celui d'un autre, tout contribue à lui donner une certaine couleur, ſaveur & odeur. Celui de la Havanne & de Séville, vulgairement appelé *tabac d'Eſpagne*, eſt préparé ſans aucune drogue odoriférante.

Lorſqu'on veut cultiver du tabac, ce doit être dans une terre graſſe & humide, expoſée au midi, labourée & engraiſſée avec du fumier conſommé: on le sème en France à la fin de Mars; les Indiens & les Eſpagnols le sèment en automne ou en Août au plutôt. On fait un petit trou en terre de la longueur du doigt, on y jette dix à douze graines de tabac, & on recouvre le trou: lorſqu'il eſt levé, on doit arroſer la plante pendant le temps ſec, & la couvrir avec des paillaſſons dans le grand froid. Comme chaque graine pouſſe une tige, on doit ſéparer les racines: lorſque les tiges ſont hautes d'environ trois pieds, on coupe le ſommet avant la fleuraiſon, afin qu'elles ſe fortifient, & l'on arrache celles qui ſont piquées de vers, ou qui veu-

lent pourrir. On connoît que les feuilles ſont mûres, quand elles ſe détachent facilement de la plante, qu'elles ſe caſſent, & que froiſſées elles exhalent déjà une odeur pénétrante : on doit alors cueillir les plus belles, & les enfiler par la tête, en faire des paquets, & les mettre ſécher dans un grenier. On laiſſe la tige en terre pour donner le temps aux autres feuilles de mûrir.

On a donné à la nicotiane bien des noms différens. Dans les Indes occidentales, ſon pays natal, elle a toujours porté celui de *Pétun*, ſur-tout au Bréſil & dans la Floride, & elle le garde encore aujourd'hui dans l'un & l'autre monde. Les Eſpagnols qui la connurent premièrement à Tabaco, ſur la mer du Mexique, lui donnèrent le nom de *Tabac*, du lieu où ils l'avoient trouvée, & ce nom a prévalu ſur tous les autres. On l'a appelée *Nicotiane* du nom de M. Nicot, Ambaſſadeur de France à la Cour de Portugal en 1560, qui en ayant eu connoiſſance par un Marchand Flamand, la préſenta au Grand Prieur à ſon arrivée à Lisbonne, puis à ſon retour en France, à la Reine Catherine de Médicis ; de ſorte qu'elle fut nommée *Nicotiane*, *herbe du Grand Prieur* ou *herbe de la Reine*. Le Cardinal de Sainte-Croix, Nonce en Portugal, & Nicolas Ternabon, Légat en France, l'ayant les premiers introduite en Italie, donnèrent auſſi leurs noms au tabac : quelques-uns l'ont appelé la *bugloſe* ou la *panacée antarctique*, d'autres *l'herbe ſainte* ou *ſacrée*, & propre à tous maux, apparemment à cauſe de ſes vertus miraculeuſes. Il y a eu des Botaniſtes qui, à raiſon de ſa feule vertu narcotique, ſemblable à celle de la juſquiame, l'ont nommée *juſquiame du Pérou*. Thévet a diſputé à Nicot la gloire d'avoir donné le tabac à la France ; & c'eſt ſans conteſtation que François Drack, fameux Capitaine Anglois, qui conquit la Virginie, en enrichit ſon pays. Les trois eſpèces de tabac ſont d'uſage, mais on ſe ſert plus communément du mâle, tant intérieurement qu'extérieurement.

La nature n'a jamais rien produit en végétaux, dont l'uſage ſe ſoit étendu ſi univerſellement & ſi rapidement. Le tabac n'étoit autrefois qu'une ſimple production ſauvage d'un petit canton de l'Amérique ; mais depuis que les Européens ont contracté l'habitude d'en prendre, ſoit rapé en poudre par le nez, ſoit en feuilles, au moyen d'une pipe, ou en machicatoire, on en a prodigieuſement étendu la culture. Les lieux les plus renommés où cette plante croît ſont le Bréſil, Borneo, la Virginie, le Mexique, l'Italie, l'Eſpagne, la Hollande & l'Angleterre ; car le tabac vient partout & ſe vend très-cher, quoiqu'il coûte fort peu. Il eſt à préſent défendu d'en cultiver preſque par toute la France : ailleurs on ne le cultive guères que pour avoir ſes feuilles. Quel que ſoit l'intérêt de cette défenſe, il eſt certain que le tabac d'Amérique eſt préférable à celui de l'Europe, & qu'il eſt d'un produit conſidérable pour les Souverains. On ne nous apporte point de tabac de l'Aſie & notamment de la Chine où on en cultive & conſomme beaucoup. Le tabac de ce pays ſeroit-il moins bon que celui d'Amérique.

Le tabac a eu ſes Antagoniſtes, ainſi que ſes panégyriſtes. Amurath IV, Empereur des Turcs, le Czar

& le Roi de Perſe en défendirent l'uſage à leurs ſujets, ſous peine de la vie ou d'avoir le nez coupé. Jacques Stuarr, Roi d'Angleterre, & Simon Paulli ont fait un traité ſur le mauvais uſage du tabac. On trouve une bulle d'Urbain VIII par laquelle il excommunie ceux qui prennent du tabac dans les Égliſes. Le Père Labat dit que le pétun fut comme une pomme de diſcorde qui alluma une guerre très-vive entre les ſavans, & qu'en 1699, M. Fagon, premier Médecin du Roi, n'ayant pu ſe trouver à une thèſe de médecine contre le tabac, à laquelle il devoit préſider, en chargea un autre Médecin dont le nez ne fut pas d'accord avec la langue; car on remarqua que pendant tout le temps que dura l'acte, il eut la tabatière à la main & ne ceſſa pas un moment de prendre du tabac.

Nous ne nous arrêterons point ſur l'uſage du tabac en poudre pris par le nez, autant par plaiſir ou par uſage, que pour la néceſſité. Perſonne n'ignore qu'il excite l'éternuement & procure une abondante évacuation de ſérosité, ſurtout à ceux qui n'en ont pas contracté l'habitude. L'excès ou l'abus du tabac en poudre ou en feuilles, n'eſt pas moins dangereux, qu'un uſage réglé en peut être utile. Le mouvement convulſif que le tabac excite dans les nerfs, quoique irrégulier, peut être bon à quelque choſe, ne fût-ce qu'à nous délivrer d'une humeur ſuperflue; alors il eſt un remède: mais y a t il apparence que pour être en ſanté, il faille avoir toujours le remède à la main, & qu'on puiſſe regarder comme un régime utile d'être à tout moment en convulſions?

Toutes les eſpèces de tabac purgent par haut & par bas avec violence. Pris intérieurement en ſubſtance, il convient dans l'apoplexie & la léthargie, même contre l'épilepſie; mais on ne peut trop en redouter les effets: il faut une main habile & prudente pour diriger un tel remède; car le caractère âcre & cauſtique de cette plante s'eſt décélé plus d'une fois, même envers ceux qui le prennent en fumée pour la première fois; ils deviennent ivres, & s'ils ne rejetoient pas la fumée, ils tomberoient dans un triſte état. Combien de malades tombés dans des aſſoupiſſemens léthargiques, n'ont recouvré le ſentiment & la connoiſſance que pour mieux ſentir d'autres accidens plus funeſtes? S'il faut être ſur ſes gardes quand on emploie ce remède, même dans les affections ſoporeuſes, que doit-on penſer de ſes effets quand en bonne ſanté, on en fait un uſage continuel, ſouvent immodéré, & toujours ſans correctifs? Le meilleur bien qu'il en arrive, eſt de faire couler les catharres, de faire paſſer la migraine, *&c.* comme le font moins dangereuſement la poudre de bétoine, le muguet, *&c.* Mais le plus petit mal qu'il puiſſe produire eſt de deſſécher le cerveau, d'amaigrir, d'affoiblir la mémoire & de détruire, ſinon entièrement, au moins en partie, la fineſſe de l'odorat. On lit dans un des journaux d'Allemagne des exemples de vertiges & de cécité, même de paralyſie occaſionnés par l'uſage immodéré du tabac. Jean Bauhin vante la nicotiane pour détruire comme par enchantement toute eſpèce de vermines qui déſolent les hommes & les animaux. En Italie on ſe ſert de ſa ſemence pour appaiſer le priapiſme; c'eſt de-là qu'on a donné

à la troiſieme eſpèce de tabac le nom de *priapée*.

TABACO ; île de l'Amérique ſeptentrionale, dans la mer du nord, l'une des Antilles, au ſeptentrion de l'île de la Trinité. Elle eſt peu conſidérable. C'eſt de là que le premier tabac a été apporté en Eſpagne. Les François enlevèrent cette île en 1678 aux Hollandois qui y avoient établi une colonie en 1632 ; mais par le traité de Verſailles de 1763, la propriété en a été cédée aux Anglois.

TABAGIE ; ſubſtantif féminin. Lieu deſtiné pour fumer du tabac. *Dans les villes maritimes il y a des tabagies publiques.*

TABAGIE, ſe dit auſſi d'une ſorte de petite caſſette dans laquelle on ſerre du tabac, des pipes & tout ce qui eſt néceſſaire pour fumer.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

TABAGO ; *voyez* TABACO.

TABARCA ; petite ville maritime d'Afrique ſur la Méditerranée, au royaume de Tunis.

TABARIN ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi un Farceur qui repréſente dans les places publiques, étant monté ſur des treteaux. *Des plaiſanteries de Tabarin.*

Le Parnaſſe parle le langage des halles ;
Apollon traveſti devient un Tabarin.
BOILEAU.

TABARINAGE ; ſubſtantif maſculin. Action de Tabarin, bouffonnerie. *Plaute ſemble n'avoir travaillé que pour les eſclaves, & Térence pour les maîtres ; celui-ci garde toujours une ſimplicité majeſtueuſe ; celui-là tombe au contraire dans un tabarinage effronté.*

TABASCO ; province ou gouvernement de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la baie de Campêche, à l'eſt par l'Yucatan, au ſud, par la province de Chiapa, & à l'oueſt par celle de Guaxaca. Sa longueur eſt d'environ 40 lieues & ſa largeur de 35. Elle eſt très-fertile, ſurtout en cacao qui fait ſa principale richeſſe. Il y pleut neuf mois de l'année. Tabaſco ou Neuſtra Senora de la Vittoria en eſt la capitale.

TABATIERE ; ſubſtantif féminin. Petite boîte où l'on met du tabac en poudre. *Une tabatiere d'or. Une tabatière de carton.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

TABELLION ; ſubſtantif maſculin. Notaire. Officier public qui reçoit & paſſe les contrats & autres actes.

Chez les Romains, les Tabellions étoient diſtingués des Notaires ; ceux-ci n'étoient que les Clercs ou les Aides des Tabellions.

Dans nos anciennes Ordonnances, juſqu'au temps de Louis XII, les Greffiers ſont communément appelés *Notaires*, auſſi bien que les Tabellions, & la fonction de Greffier & Tabellion eſt confondue comme n'étant qu'une ſeule & même charge.

Les Greffes & Tabellionages étoient communément donnés à fermes ; ce qui continua ſur ce pied juſqu'au temps de François I, lequel par un Edit de l'an 1542, érigea les Clercs des Tabellions en titre d'office, & en fit un Office ſéparé de celui du Maître, voulant qu'en chaque ſiége royal où il y avoit un Tabellion, il y eût un certain nombre de Notaires, au lieu des Clercs ou Subſtituts que le Ta-

bellion avoit auparavant ; & que dans les lieux où il y avoit plusieurs Notaires, il y eût en outre un Tabellion : on attribua aux Notaires le droit de recevoir les minutes d'actes, & aux Tabellions, le droit de les mettre en grosse.

Mais depuis, Henri IV réunit les fonctions de Notaire & de Tabellion ; ce qui a eu son exécution, excepté dans un petit nombre d'endroits où la fonction des Tabellions est encore séparée de celle des Notaires. *Voyez* NOTAIRE.

TABELLIONAGE ; substantif masculin. Office, exercice, fonction de Tabellion. *Il a obtenu le Tabellionage de cette Seigneurie.*

On appelle *droit de tabellionage*, le droit qu'ont les Seigneurs Hauts-Justiciers, d'établir un Tabellion ou Notaire, pour instrumenter dans l'étendue de leur Justice.

TABERNACLE ; substantif masculin. *Tabernaculum*. Tente, pavillon. En ce sens, il n'est usité qu'en parlant des tentes, des pavillons des Israélites. *Retourne, Israël, dans tes tabernacles.*

TABERNACLE, s'est aussi dit du Temple où les Israélites, durant leur voyage du désert, faisoient leurs actes de religion, offroient leurs sacrifices & adoroient le Seigneur.

Ce Temple où reposoit l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert, n'étoit qu'une tente distinguée des autres par sa magnificence, & que l'on pouvoit transporter partout. Sa figure étoit un carré oblong, qui avoit trente coudées de longueur, dix de largeur & autant de hauteur. Il y avoit en-dedans deux appartemens. Le plus reculé se nommoit *le Sanctuaire*, ou *le saint des saints*. L'autre étoit appelé *le lieu saint*, ou simplement le *saint*. Ces deux appartemens étoient séparés par une rangée de quatre colonnes de bois de *Séthim*, couvertes d'or & posées sur des piédestaux d'argent. Au haut de ces colonnes, étoit attaché avec des crochets d'or un rideau richement brodé. A l'entrée du lieu saint, il y avoit une autre rangée de cinq colonnes sur des piédestaux d'airain. Au haut de ces colonnes, étoit suspendu un grand rideau qui empêchoit ceux de dehors de voir l'intérieur du lieu saint. Tout l'édifice étoit fermé, du côté du septentrion, de l'occident & du midi, par des planches de bois de *Séthim*, couvertes d'or & revêtues de riches tapisseries. Du côté de l'orient il étoit couvert d'un grand rideau. Il régnoit dans ces deux appartemens une obscurité profonde qui contribuoit beaucoup à augmenter le respect qu'ils inspiroient. On ne trouve pas dans l'Écriture qu'ils eussent aucune ouverture pour donner passage à la lumière.

On appelle *fête des tabernacles*, une des trois grandes solennités des Hébreux. Ils la célébroient après la moisson, le quinzième du mois Tizry, pendant sept jours, qu'ils passoient sous des tentes de verdure en mémoire de ce que leurs Pères avoient ainsi campé dans le désert. On offroit chacun des jours que duroit la fête, un certain nombre de victimes en holocauste, & un bouc en sacrifice, pour les péchés du peuple. Les Juifs, pendant tout ce temps, faisoient des festins de réjouissance avec leurs femmes & leurs enfans, où ils admettoient les Lévites, les étrangers, les veuves & les orphelins.

Les sept jours expirés, la fête se

ſe terminoit par une ſolemnité qu'on célébroit le huitième jour, & où tout travail étoit défendu de même que le premier jour; tous les mâles, en ce jour, devoient ſe rendre d'abord au *tabernacle*, & enſuite au temple; & ils ne devoient point y paroître les mains vides, mais offrir au Seigneur des dons & des ſacrifices d'actions de graces, chacun à proportion de ſon bien.

Léon de Modène dit que les Juifs d'à préſent n'ayant plus la commodité d'aller au temple, ni de faire toutes les cérémonies ordonnées par Moïſe, font chacun chez ſoi, en un lieu découvert, une cabane couverte de feuillages, tapiſſée à l'entour, & ornée autant qu'on le peut. Ils y boivent & y mangent; quelques-uns même y couchent; mais du moins on y paſſe tout le temps qu'on a accoutumé d'être à la maiſon, & cela, pendant les huit jours de la fête.

Dans le nouveau Teſtament le ciel eſt appelée, *les tabernacles éternels.*

TABERNACLE, ſe prend aujourd'hui parmi nous pour un ouvrage de menuiſerie, d'orfévrerie, de marbre, *&c.* fait en forme de petit temple, & mis au-deſſus de la table de l'autel, pour y renfermer le Saint Ciboire. *Tabernacle doré. Il y a un beau tabernacle dans cette égliſe.*

TABIDE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Qui eſt d'une maigreur exceſſive par phthiſie, conſomption, *&c.*

TABIS; ſubſtantif maſculin. Sorte de gros taffetas ondé. *On donne les ondes aux tabis par le moyen de la calendre. Une doublure de tabis. Du tabis à fleurs.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

TABISÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TABISER.

TABISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis. *Tabiſer des rubans. Tabiſer de la moire.*

TABLATURE; ſubſtantif féminin. Ce mot ſignifioit autrefois la totalité des ſignes de la muſique; de ſorte que qui connoiſſoit bien la note & pouvoit chanter à livre ouvert, étoit dit ſavoir la *tablature.*

Aujourd'hui le mot *tablature* ſe reſtreint à une certaine manière de noter par lettres, qu'on emploie pour les inſtrumens à cordes qui ſe touchent avec les doigts, tels que le luth, la guittare, le ciſte, & autrefois le théorbe & la viole.

Pour noter en *tablature*, on tire autant de lignes parallèles que l'inſtrument a de cordes, on écrit enſuite ſur ces lignes des lettres de l'alphabet, qui indiquent les diverſes poſitions des doigts ſur la corde, de ſémi-ton en ſémi-ton. La lettre *a* indique la corde à vide, *b* indique la première poſition, *c* la ſeconde, *d* la troiſième, *&c.*

A l'égard des valeurs des notes, on les marque par des notes ordinaires de valeurs ſemblables, toutes placées ſur une même ligne, parce que ces notes ne ſervent qu'à marquer la valeur & non le degré. Quand les valeurs ſont toujours ſemblables; c'eſt-à-dire, que la manière de ſcander les notes eſt la même dans toutes les meſures, on ſe contente de la marquer dans la première, & l'on ſuit.

Comme les inſtrumens pour leſquels on employoit la *tablature* ſont la plûpart hors d'uſage, & que pour ceux dont on joue encore,

on a trouvé la note ordinaire plus commode, la *tablature* eſt preſque entiérement abandonnée, ou ne ſert qu'aux premières leçons des écoliers.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme donneroit de la tablature à un autre ſur quelque choſe*; pour dire, qu'il eſt plus habile que lui en cela, & qu'il le redreſſeroit.

On dit auſſi figurément & familièrement, *donner de la tablature à quelqu'un*; pour dire, lui donner de l'embarras, lui ſuſciter quelqu'affaire fâcheuſe. *Ce procès lui donne de la tablature.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-breve.

TABLE; ſubſtantif féminin. *Tabula.* Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de pluſieurs ais, & poſé ſur un ou pluſieurs pieds, qui ſert à divers uſages. *Table ovale. Table large. Table ronde. Des tréteaux de table. Une table à manger. Une table à jouer. Une table à écrire.*

On appelle, *table d'hombre, de brelan, de piquet*, une table où l'on joue à l'hombre, au brelan, au piquet. Et *table de billard*, un chaſſis fait de planches bien unies & bien jointes enſemble, où l'on applique le tapis de drap vert ſur lequel on joue au billard.

On appelle, *table de nuit*, une petite table qui ſe place à côté du lit, & ſur laquelle on met les choſes dont on peut avoir beſoin durant la nuit.

TABLE, ſe prend particulièrement & abſolument pour une table à manger. *Ils ſont à table. On met ſur table. Il dépenſe beaucoup pour ſa table. Ce ſont des gens qui aiment la table. Il eſt temps de quitter la table.*

On dit, *ſe mettre à table*; pour dire, s'aſſeoir auprès de la table pour manger. Et, *ſortir de table, ſe lever de table*; pour dire, interrompre ou finir le repas.

On dit figurément, *mettre quelqu'un ſous la table*; pour dire, l'enivrer.

On dit, qu'*il y a tant de tables chez le Roi; la table du Chambellan; la table du Maître d'hôtel, &c.* en parlant des tables ſervies réglément où certains Officiers ont droit de manger.

Dans les grandes maiſons, on dit, *la première table*; pour dire, la table des maîtres; *la ſeconde table*; pour dire, la table des principaux domeſtiques; & *la table du commun*; pour dire, la table des valets. Dans les Communautés, *la première table*, eſt la principale table qui ſe ſert à une heure réglée; & *la ſeconde table*, celle qui eſt le ſupplément de la première.

On dit, *tenir la première, tenir la ſeconde table*; pour dire, faire les honneurs de la première, de la ſeconde table. On dit de même, *la grande table; la petite table.*

On dit, *tenir table*; pour dire, donner oidinairement à manger. *Il tenoit table autrefois. Il ne tient plus table. Il tient une table de douze couverts, & très-proprement ſervie.* On dit auſſi, *tenir table ouverte*; pour dire, tenir une table où l'on reçoit tous ceux qui ſe préſentent.

On dit encore, *tenir table*; pour dire, demeurer long-temps à table. *C'eſt un homme qui aime à tenir table; à tenir table long-temps.*

On dit, *retrancher ſa table, réformer ſa table*; pour dire, faire moins de dépenſe pour ſa table qu'on n'avoit accoutumé de faire;

& *rompre ſa table*; pour dire, ceſſer de tenir table.

On dit, *donner ſa table à quelqu'un*; pour dire, le nourrir en le faiſant manger à ſa table. *Il s'eſt retiré chez un de ſes amis qui lui donne ſa table.*

On dit, *courir les tables*, *piquer les tables*; pour dire, aller manger chez ceux qui tiennent table. Il eſt du ſtyle familier, & ne ſe dit que des paraſites.

On dit, *manger à table d'hôte*; pour dire, manger à l'hôtellerie, à l'auberge à un certain prix réglé.

Il eſt parlé dans les anciens romans, *des Chevaliers de la table ronde*. Quelques-uns ont prétendu que ces Chevaliers compoſoient un ordre militaire qui avoit été inſtitué par Arthur, premier Roi des Bretons vers l'an 516.

On dit que ces Chevaliers, tous choiſis entre les plus braves de la nation, étoient au nombre de vingt-quatre, & que la *table ronde*, d'où ils tirèrent leur nom, fut une invention d'Arthur, qui voulant établir entr'eux une parfaite égalité, imagina ce moyen d'éviter le cérémonial & les diſputes du rang au ſujet du haut & bas bout de la *table*.

Leſly nous aſſure qu'il a vu cette *table ronde* à Vincheſtre, ſi l'on en veut croire ceux qui y en montrent une de cette forme avec beaucoup de cérémonies, & qu'ils diſent être celle même dont ſe ſervoient les Chevaliers, & pour confirmer la vérité de cette tradition, ils montrent les noms d'un grand nombre de ces Chevaliers tracés autour de la *table*. Larrey, & pluſieurs autres écrivains, ont débité ſérieuſement cette fable comme un fait hiſtorique. Mais outre que Cambden obſerve que la ſtructure de cette *table* eſt d'un goût beaucoup plus moderne que les ouvrages du ſixième ſiècle, on regarde le Roi Arthur comme un Prince fabuleux, & le P. Papebrok a démontré qu'avant le dixième ſiècle on ne ſavoit ce que c'étoit que des ordres de Chevalerie.

Il paroît au contraire que la *table ronde* n'a point été un ordre militaire, mais une eſpèce de joûte ou d'exercice militaire entre deux hommes armés de lances, & qui différoit des tournois où l'on combattoit troupe contre troupe. C'eſt ce que Mathieu Paris diſtingue expreſſément. « *Non in haſtitudio illo*, » dit-il, *quod* torneamentum *dici-* » *tur*, *ſed potiùs in illo ludo mili-* » *tari quì* menſa rotunda *dicitur* ». Et l'on croit que l'on donnoit à cette joûte le nom de *table ronde*, parce que les Chevaliers qui y avoient combattu venoient au retour ſouper chez le principal tenant, où ils étoient aſſis à une *table ronde*.

Pluſieurs auteurs diſent qu'Artur, Duc de Bretagne, renouvela l'ordre de la *table ronde*, qu'on ſuppoſoit fauſſement avoir exiſté. Paul Jove rapporte que ce ne fut que ſous l'empire de Frédéric Barberouſſe, que l'on commença à parler des Chevaliers de la *table ronde*: d'autres attribuent l'origine de ces Chevaliers aux factions des Guelphes & des Gibelins. Edouard III fit, ſelon Walſingham, bâtir un palais qu'il appela la *table ronde*, dont la cour avoit deux cens pieds de diamètre.

On appelle, *ſainte table*, l'autel; & figurément, la communion. *S'approcher de la ſainte table. Se préſenter à la ſainte table.*

TABLE, ſe dit figurément de la bonne

ou mauvaiſe chère que l'on fait à la table de quelqu'un. *Bonne table. Table délicate. Table frugale.*

En termes de Juriſprudence féodale, on dit, qu'*un Seigneur met en ſa table un fief qui relevoit de lui*; pour dire, qu'il le réunit à ſon domaine, ſoit par retrait féodal ou autrement.

TABLE, ſe dit auſſi d'une lame ou plaque de cuivre, d'airain, d'argent ou d'autre métal, d'un morceau de pierre ou de marbre plat & uni, ſur quoi on peut écrire, graver, peindre, *&c.* Dans ce ſens on appelle *les tables de la loi* ou *les tables de Moyſe*, les tables que Dieu, ſuivant l'écriture, donna à Moyſe ſur le mont-Sinaï, & ſur leſquelles étoient écrits les préceptes du Décalogue.

On forme pluſieurs queſtions ſur ces *tables*, ſur leur matière, leur forme, leur nombre, ſur l'auteur qui les a écrites, & ſur ce qu'elles contenoient.

Quelques auteurs orientaux cités par d'Herbelot, en comptent juſqu'à dix, d'autres ſept, mais les Hébreux n'en comptent que deux. Les uns les font de bois, les autres de pierres précieuſes; ceux-ci ſont encore partagés, les uns les font de rubis, & les autres d'eſcarboucles: ceux qui les font de bois les compoſent d'un bois nommé *ſédras*, qui eſt une eſpèce de lot que les Muſulmans placent dans le Paradis.

Moyſe remarque, que ces *tables* étoient écrites des deux côtés. Pluſieurs croyent qu'elles étoient percées à jour, enſorte qu'on pouvoit lire des deux côtés; d'un côté à droite, & de l'autre à gauche. D'autres veulent que le Légiſlateur faſſe ſimplement cette remarque, parce que pour l'ordinaire, on n'écrivoit que d'un côté ſur les tablettes. Quelques-uns enfin, comme Oléaſter & Rivet, traduiſent ainſi le texte hébreu, *elles étoient écrites des deux parties*, qui ſe regardoient l'une l'autre; enſorte qu'on ne voyoit rien d'écrit en dehors. Il y en a qui croient que chaque *table* contenoit les dix préceptes, d'autres qu'ils étoient mi-partis, cinq ſur chaque table; enfin, quelques-uns font ces *tables* de dix ou douze coudées.

Moyſe dit expreſſément qu'elles étoient écrites de la main de Dieu, *digito Dei ſcriptas*, ce que quelques-uns entendent à la lettre. D'autres expliquent par le miniſtère d'un Ange; d'autres de l'eſprit de Dieu, qui eſt quelquefois nommé *le doigt de Dieu*; d'autres enfin, que Moyſe inſpiré de Dieu & rempli de ſon eſprit, les écrivit; explication qui paroît la plus naturelle.

On ſait que Moyſe deſcendant de la montagne de Sinaï, comme il rapportoit les premières *tables de la loi*, les briſa d'indignation en voyant les Iſraëlites adorer le veau d'or: mais quand ce crime fut expié, il en obtint de nouvelles qu'il montra au peuple, & que l'on conſervoit dans l'arche d'alliance.

Les Muſulmans diſent que Dieu commanda au burin céleſte d'écrire ou de graver ces *tables*, ou qu'il commanda à l'Archange Gabriel de ſe ſervir de la plume, qui eſt l'invocation du nom de Dieu, & de l'encre qui eſt puiſée dans le fleuve des lumières pour écrire les *tables de la loi*. Ils ajoutent que Moyſe ayant laiſſé tomber les premières *tables* elles furent rompues, & que les Anges en rapportèrent les morceaux dans le ciel, à la réſerve d'une pièce de la grandeur d'une

coudée, qui demeura ſur la terre & qui fut miſe dans l'arche d'alliance.

On appelle, *lois des douze tables*, les lois que firent à Rome les Decemvirs depuis vers l'an 301 juſqu'à l'an 304 de la fondation de cette ville, & qu'on grava ſur douze tables de cuivre pour ſervir de Juriſprudence à la République Romaine.

On appelle *table raſe*, & *table d'attente*, une lame, une pierre, ou une planche qu'on deſtine pour graver quelque choſe.

On dit figurément de quelqu'un qui n'a reçu encore aucune inſtruction qui ait fait impreſſion ſur lui, & qui par conſéquent eſt ſuſceptible de toutes celles qu'on lui voudra donner, que *c'eſt une table raſe où l'on gravera tout ce que l'on voudra.*

On appelle *tables*, les deux lames oſſeuſes qui compoſent le crâne.

TABLE, ſignifie auſſi, index fait ordinairement par ordre alphabétique, pour trouver les matières ou les mots qui ſont dans un livre. *La table de ce livre n'eſt pas bien faite. Il faut à cet ouvrage une table des matières.*

On appelle, *table des chapitres*, la table où l'on marque la matière qui eſt traitée dans chaque chapitre d'un livre.

TABLE, ſignifie encore, une feuille, une planche ſur laquelle les matières dogmatiques, hiſtoriques, *&c.* ſont digérées & réduites méthodiquement & en raccourci, afin qu'on les puiſſe voir plus facilement & d'un même coup d'œil. *Table chronologique. Table généalogique. Enſeigner la logique par tables.*

TABLE ISIAQUE; *voyez* ISIAQUE.

On appelle, *tables aſtronomiques*, des calculs des mouvemens, des lieux & des autres phénomènes des planètes premières & ſecondaires.

Les *tables aſtronomiques* les plus anciennes ſont celles de Ptolémée, que l'on trouve dans ſon *Almageſte*; mais elles ſont bien éloignées d'être conformes aux mouvemens des corps céleſtes.

En 1252, Alphonſe XI, Roi de Caſtille, entreprit de les faire corriger. Le principal auteur de ce travail fut Iſaac Haſan, Aſtronome Juif: & l'on a cru que le Roi Alphonſe y avoit auſſi mis la main. Ce Prince dépenſa 400000 écus pour l'exécution de ſon projet. C'eſt ainſi que parurent les *tables* Alphonſines, auxquelles on dit que ce Prince mit lui-même une préface: mais Purbauhius & Régiomontanus en remarquèrent bientôt les défauts; ce qui engagea Régiomontanus, & après lui Vaſthérus & Varnérus, à s'appliquer aux obſervations céleſtes, afin de rectifier ces *tables*; mais la mort les arrêta dans ce travail.

Copernic, dans ſes livres des *Révolutions céleſtes*, au lieu de *tables* Alphonſines, en donne d'autres qu'il a calculées lui-même ſur des obſervations plus récentes, & en parties ſur les ſiennes propres.

Eraſ. Reinholdus ſe fondant ſur les obſervations & la théorie de Copernic, compila des tables qui ont été imprimées pluſieurs fois & dans pluſieurs endroits.

Ticho-Brahé remarqua de bonne heure les défauts de ces *tables*; ce qui le détermina à s'appliquer lui-même avec beaucoup d'ardeur aux obſervations céleſtes. Il s'attacha principalement aux mouvemens du ſoleil & de la lune. Enſuite Longomontanus, outre les théories des

différentes planètes publiées dans ſon *Aſtronomia danica*, y ajouta des *tables* de leurs mouvemens que l'on appelle *Tabulæ danicæ*; & après lui Képler en 1627 publia les *tables* Rudolphines qui ſont fort eſtimées: elles tirent leur nom de l'Empereur Rodolphe à qui Képler les dédia.

En 1680, Maria Cunitia leur donna une autre forme.

Mercator eſſaya la même choſe dans ſes *Obſervations aſtronomiques*, qu'il publia en 1676; ainſi que J. B. Morini qui mit un abrégé des *tables* Rudolphines à la tête d'une verſion latine de l'Aſtronomie Caroline de Stréet, publiée en 1705.

Lansberge n'oublia rien pour décrier les *tables* Rudolphines; il conſtruiſit des *tables* perpétuelles des mouvemens céleſtes, ainſi qu'il les appelle lui-même: mais Horroxius, Aſtronome Anglois, attaqua vivement Lansberge, dans ſa défenſe de l'aſtronomie de Képler.

Depuis les *tables* Rudolphines, on en a publié un grand nombre d'autres: telles ſont les *tables* philoſophiques de Bouillaud, les *tables* Britanniques de Vincent Wing, calculées ſur l'hypothèſe de Bouillaud; les *tables* Britanniques de Newton, les *tables* Françoiſes du Comte de Pajan, calculées ſur l'hypothèſe de Vard; les *tables* Novalmageſtiques de Riccioli.

Cependant parmi ces dernières, les *tables* Philolaïques & Carolines ſont les plus eſtimées. M. Whiſton, ſuivant l'avis de M. Flamſteed, Aſtronome d'une autorité reconnue en pareille matière, jugea à propos de joindre les *tables* Carolines à ſes leçons aſtronomiques

Les *tables* nommées *Tabulæ Ludovicæ*, publiées en 1702 par M. de la Hire, ſont entiérement conſtruites ſur ſes propres obſervations, & ſans le ſecours d'aucune hypothèſe; ce que l'on regardoit comme impoſſible avant l'invention du micromètre, du téleſcope & du pendule.

M. le Monnier, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, nous a donné en 1746 dans ſes *Inſtitutions aſtronomiques*, d'excellentes *tables* des mouvemens du ſoleil, de la lune, des ſatellites, des réfractions, des lieux de pluſieurs étoiles fixes.

On a auſſi d'excellentes tables du ſoleil par M. de la Caille, *&c.*

On appelle *table pythagorique*, une table qui contient tous les produits poſſibles juſqu'à neuf.

On appelle *tables des ſinus*, des tables qui contiennent par ordre les longueurs des ſinus, tangentes & ſécantes de tous les degrés & minutes d'un quart de cercle. *Il y a des tables des ſinus où l'on a pouſſé l'exactitude juſqu'à calculer les lignes de dix ſecondes en dix ſecondes. Il y en a qui outre les lignes contiennent encore leurs logarithmes.*

On appelle *tables loxodromiques*, des tables où la différence des longitudes & la quantité de la route que l'on a courue en ſuivant un certain rhumb, ſont marquées de dix en dix minutes de latitude.

Au trictrac, on appelle *tables*, les pièces plates & rondes avec leſquelles on joue à ce jeu; on les nomme plus ordinairement *dames*.

Il y a une ſorte de jeu qui ſe joue dans un trictrac & qu'on nomme *toutes tables. Il joue beaucoup mieux à toutes tables qu'au trictrac.*

TABLE, en parlant de certains inſtrumens de muſique, ſe dit de la partie ſupérieure de ces inſtrumens, ſur

laquelle les cordes ſont tendues. *Table de luth. Table de clavecin. Table de baſſe de viole*, &c.

TABLE, eſt auſſi un terme dont on ſe ſert en parlant de pierreries. Ainſi on appelle *diamant en table*, un diamant taillé de manière que la ſurface en eſt plate. On dit de même *table de rubis. Table d'émeraudes.* Et l'on appelle *table de bracelet*, pluſieurs pierres taillées en table, & arrangées pour ſervir à un bracelet.

En termes d'Anatomie, on appelle *tables du crâne*, deux lames oſſeuſes qui forment les os du crâne. Il y a pourtant quelques endroits du crâne où on ne les trouve pas; & dans ces endroits-là, il n'y a point de diploé; c'eſt ce qu'il faut bien obſerver quand il eſt néceſſaire d'appliquer le trépan.

La *table extérieure* eſt la plus épaiſſe & la plus polie; elle eſt recouverte du péricrâne: l'intérieure eſt plus mince, & la dure-mère eſt fortement attachée à ſa ſurface interne, particulièrement au fond & aux ſutures. De plus on remarque dans cette *table* pluſieurs ſillons, qui y ont été creuſés par le battement des artères de la dure-mere, non-ſeulement lorſque les os étoient encore tendres dans la jeuneſſe, mais même juſqu'à leur accroiſſement parfait.

Ruiſch dit qu'il a vu pluſieurs fois le crâne des adultes ſans diploé; de ſorte que l'on ne remarquoit aucune ſéparation d'une *table* avec l'autre.

On trouve entre les deux *tables* du crâne, une infinité de petites cellules oſſeuſes appelées par les Grecs *diploé*, & par les Latins *meditullium*. Ces cellules ſont évidentes dans les crânes de ceux qui ſont nouvellement décédés, particulièrement à l'os du front; on trouve dans ces cellules un ſuc moelleux, & quantité de vaiſſeaux ſanguins, qui portent non-ſeulement la nourriture aux os, mais auſſi la matière de ce ſuc médullaire.

Quand on fait l'opération du trépan, & que l'on voit la ſciure de l'os prendre une teinture rouge, c'eſt une marque que l'on a percé la première *table*, & qu'on eſt arrivé au diploé; il faut percer la ſeconde *table* avec une grande précaution, parce qu'elle eſt plus mince que la première, & qu'il ne faut point s'expoſer à donner atteinte à la dure-mère, parce que cette faute ſeroit ſuivie de funeſtes accidens.

A l'occaſion d'un coup reçu ſur la tête, ou d'une chute, les vaiſſeaux ſanguins peuvent ſe rompre dans le diploé; & le ſang épanché ſe corrompant, cauſe dans la ſuite par ſon âcreté une éroſion à la *table* intérieure du crâne, ſans qu'il en paroiſſe aucun ſigne à l'extérieur; la corruption de cette *table* ſe communique bientôt aux deux méninges, & à la ſubſtance même du cerveau; de manière que l'on voit périr les malades, après qu'ils ont ſouffert de longues & cruelles douleurs, ſans que l'on ſache bien préciſément à quoi en attribuer la cauſe.

Il arrive auſſi à l'occaſion du virus vérolique, dont le diploé peut être infecté, que les deux *tables* du crâne ſe trouvent cariées; ce qui fait ſouffrir des douleurs violentes aux malades, quand l'exoſtoſe commence à paroître dans ces véroles invétérées, à cauſe de la ſenſibilité du péricrâne; quelquefois même la carie ayant percé la première *table*, on en voit partir des fungus, qui ſont des excroiſſances en forme de champignons. C'eſt un terrible accident; car un nouveau traitement de la vérole n'y peut rien, & les topi-

ques contre la carie & le fungus, ne font que pallier le mal.

TABLE DE MARBRE, s'eſt dit autrefois d'une grande table de marbre qui étoit dans la grande ſalle du palais à Paris, & ſur laquelle ſe faiſoient les feſtins royaux, quand les Rois tenoient cour plenière. Depuis on a ainſi appelé à Paris la connétablie, l'amirauté & la juridiction des eaux & forêts.

Il y a auſſi des juridictions appelées *tables de marbre*, dans pluſieurs autres Parlemens du royaume, mais pour les eaux & forêts ſeulement. Elles ont été créées à *l'Inſtar* de celle de Paris; elles furent ſupprimées par édit de 1704, qui créa au lieu de ces juridictions une chambre de réformation des eaux & forêts en chaque Parlement; mais par différens édits poſtérieurs, pluſieurs de ces *tables de marbre*, ont été rétablies.

Les Officiers des tables de marbre doivent connoître de tous procès concernant la propriété & le fonds des eaux & forêts, îles & rivières appartenant au Roi, bois tenus en grurie, graitie, ſégrairie, tiers & danger, appanage, engagement, uſufruit, ou par indivis, & de ceux qui leur ſont portés ou envoyés par les Grands-Maîtres, *à la charge de l'appel aux Parlemens, dans les cas ſujets à l'appel.*

Les Officiers des tables de marbre & chambres ſouveraines doivent auſſi connoître des appellations des ſentences rendues aux maîtriſes; ſur quoi il faut remarquer que les tables de marbre ne peuvent connoître des appellations des ſentences rendues par les Grands-Maîtres.

Il faut remarquer en ſecond lieu que la qualité de Juge de l'appel, qui conſtitue principalement la juridiction des Officiers des tables de marbre, ne leur donne pas le droit de ſurſeoir l'exécution des ſentences rendues pour délits, abus, malverſations & deſtitutions, dont il ſera appelé, ni de modérer les amendes prononcées par les premières ſentences, lorſqu'elles ſont conformes à l'ordonnance & aux réglemens du conſeil.

Il faut remarquer encore que les tables de marbre ne peuvent prendre connoiſſance de ce qui a été fait & jugé par les Officiers des maîtriſes en vertu d'ordres particuliers du conſeil & des mandemens des Grands-Maîtres à cet égard.

Les Officiers des tables de marbre ne peuvent connoître en première inſtance des matières ordinaires d'eaux & forêts, pêches & chaſſes.

Il peuvent connoître des extraordinaires qui ſont les procès concernant le fonds & la propriété des eaux & forêts du Roi, & ceux qui leur ſont envoyés ou portés par les Grands-Maîtres, *&c.*

TABLEAU; ſubſtantif maſculin. *Tabella.* On donne ce nom à toute repréſentation peinte d'un ou de pluſieurs objets réels ou imaginaires. On diſtingue les *tableaux*, en grands *tableaux* & *en tableaux de chevalet.* Les grands ſont ceux qui ont plus de cinq pieds de grandeur; tous ceux qui ſont moins grands ſont des *tableaux de chevalet*, ainſi nommés de ce qu'on les place ſur le chevalet pour les peindre.

Les grands tableaux ſont deſtinés pour les égliſes, ſalons, galeries & autres grands lieux: les autres ſe mettent partout ailleurs.

La nature eſt repréſentée à nos yeux dans un beau tableau. Si notre eſprit n'y eſt pas trompé, nos ſens du moins y ſont abuſés. La figure des objets, leur couleur & les re-

flets

flets de la lumière, les ombres, enfin tout ce que l'œil peut appercevoir ſe trouve dans un tableau, comme nous le voyons dans la nature. Elle ſe préſente dans un tableau ſous la même forme où nous la voyons réellement. Il ſemble même que l'œil ébloui par l'ouvrage d'un grand Peintre, croit quelquefois appercevoir du mouvement dans les figures.

L'induſtrie des hommes a trouvé quelques moyens de rendre les tableaux plus capables de faire beaucoup d'effet ſur nous; on les vernit, on les renferme dans des bordures qui jettent un nouvel éclat ſur les couleurs, qui ſemblent, en ſéparant les tableaux des objets voiſins, réunir mieux entr'elles les Parties dont ils ſont compoſés, à peu près comme il paroît qu'une fenêtre raſſemble les différens objets qu'on voit par ſon ouverture.

Enfin quelques Peintres modernes ſe ſont aviſés de placer dans les compoſitions deſtinées à être vues de loin, des parties de figures de ronde-boſſe qui entrent dans l'ordonnance, & qui ſont coloriées comme les autres figures peintes, entre leſquelles ils les mettent. On prétend que l'œil qui voit diſtinctement ces parties de ronde-boſſe ſaillir hors du *tableau*, en eſt plus aiſément ſéduit par les parties peintes, leſquelles ſont réellement plates, & que ces dernières font ainſi plus facilement illuſion à nos yeux. Mais ceux qui ont vu la voûte de l'Annonciade de Gènes & celle de Jéſus à Rome, où l'on a fait entrer des figures en relief dans l'ordonnance, ne trouvent point que l'effet en ſoit bien merveilleux.

Les hommes qui n'ont pas l'intelligence de la mécanique de la peinture, ne ſont pas en état de décider de l'auteur d'un *tableau*, c'eſt aux gens de l'art qu'il faut s'en rapporter; cependant l'expérience nous enſeigne qu'il faut mettre bien des bornes à cette connoiſſance de diſcerner la main des grands maîtres dans les *tableaux* qu'on nous donne ſous leurs noms. En effet les experts ne ſont bien d'accord entr'eux que ſur ces *tableaux* célèbres qui, pour ainſi dire, ont déjà fait leur fortune, & dont tout le monde ſait l'hiſtoire. Quant aux *tableaux* dont l'état n'eſt pas certain en vertu d'une tradition conſtante & non interrompue, il n'y a que les *tableaux* de ces experts & ceux de leurs amis qui doivent porter le nom ſous lequel ils paroiſſent dans le monde. Les *tableaux* des autres, & ſur-tout les *tableaux* des concitoyens, ſont des originaux douteux. On reproche à quelques-uns de ces *tableaux* de n'être que des copies, & à d'autres, d'être des paſtiches. L'intérêt acheve de mettre de l'incertitude dans la déciſion de l'art, qui ne laiſſe pas de s'égarer, même quand il opère de bonne foi.

On ſait que pluſieurs peintres ſe ſont trompés ſur leurs propres ouvrages, & qu'ils ont pris quelquefois une copie pour l'original qu'eux-mêmes avoient peint. Vaſari raconte, comme témoin oculaire, que Jules Romain, après avoir fait la draperie dans un *tableau* que peignoit Raphaël, reconnut pour ſon original la copie qu'André del Sarte avoit faite de ce *tableau*.

Lorſqu'il s'agit du mérite des *tableaux*, le public n'eſt pas un juge auſſi compétent que lorſqu'il s'agit du mérite des poëmes. La perfection d'une partie des beautés d'un *tableau*, par exemple, la perfection du deſſein

n'eſt bien ſenſible qu'aux peintres ou aux connoiſſeurs qui ont étudié la peinture autant que les artiſtes mêmes. Mais il ſeroit trop long de diſcuter quelles ſont les beautés d'un *tableau* dont le public eſt un juge non recuſable, & quelles ſont les beautés d'un *tableau* qui ne ſauroient être appréciées à leur juſte valeur que par ceux qui ſavent les règles de la peinture.

Ces derniers exigent, par exemple, qu'on obſerve trois unités dans un *tableau* par rapport au temps, à la vue & à l'eſpace, c'eſt-à-dire qu'on ne doit repréſenter d'un ſujet 1°. que ce qui peut s'être paſſé dans un ſeul moment; 2°. ce qui peut facilement être embraſſé par une ſeule vue; 3°. ce qui eſt renfermé dans l'eſpace que le *tableau* paroît comprendre.

Ils preſcrivent auſſi des règles pour les *tableaux* allégoriques, mais on croit que les allégories, toujours pénibles & ſouvent froides dans les ouvrages, ont le même caractère dans les *tableaux*. Les rapports ne ſe préſentent pas tout de ſuite, il faut les chercher, il en coûte pour les ſaiſir, & l'on eſt rarement dédommagé de ſa peine. La peinture eſt faite pour plaire à l'eſprit par les yeux, & les *tableaux* allégoriques ne plaiſent aux yeux que par l'eſprit qui en devine l'énigme.

Il y a des *tableaux* de grands maîtres, qu'on déſigne par quelque acceſſoire remarquable dans le *tableau*; ainſi l'on dit la Vierge au *lapin* du Titien, parce que ce peintre a mis un *lapin* dans un de ſes *tableaux* qui repréſente une Vierge: la Vierge au *panier*, la Vierge aux *poiſſons*, la *caſſette*, la *jardiniere*, & ainſi des autres.

Manière d'ôter les tableaux de deſſus leur vieille toile, de les remettre ſur de la neuve, & de raccommoder les endroits enlevés ou gâtés. Il faut commencer par ôter le *tableau* de ſon cadre, & l'attacher enſuite ſur une table extrêmement unie, le côté de la peinture en-deſſus, en prenant bien garde qu'il ſoit tendu, & ne faſſe aucuns plis. Après cette préparation, vous donnerez ſur-tout votre *tableau* une couche de colle-forte, ſur laquelle vous appliquerez à meſure des feuilles de grand papier blanc, le plus fort que vous pourrez trouver; & vous aurez ſoin avec une molette à broyer les couleurs, de bien preſſer & étendre votre papier, afin qu'il ne faſſe aucun pli, & qu'il s'attache bien également par-tout à la peinture. Laiſſez ſécher le tout, après quoi vous déclouerez le *tableau*, & le retournerez, la peinture en-deſſous & la toile en-deſſus, ſans l'attacher; pour lors vous aurez une éponge, que vous mouillerez dans de l'eau tiède, & avec laquelle vous imbiberez petit-à-petit toute la toile, eſſayant de temps en temps ſur les bords ſi la toile ne commence pas à s'enlever & à quitter la peinture. Alors vous la détacherez avec ſoin tout le long d'un des côtés du *tableau*, & replierez ce qui ſera détaché, comme pour le rouler, parce qu'enſuite en pouſſant doucement avec les deux mains, toute la toile ſe détachera en roulant. Cela fait, avec votre éponge & de l'eau vous laverez bien le derrière de la peinture, juſqu'à ce que toute l'ancienne colle, ou à peu près, en ſoit enlevée: vous obſerverez dans cette opération que votre éponge ne ſoit jamais trop remplie d'eau, parce qu'il pourroit en couler par-deſſous la peinture, qui détacheroit la colle qui tient le papier que vous avez mis d'abord.

Tout cela fait avec ſoin, vous donnerez une couche de votre colle,

ou de l'apprêt ordinaire dont on ſe ſert pour apprêter les toiles ſur leſquelles on peint, ſur l'envers de votre peinture ainſi bien nettoyée, & ſur le champ vous y étendrez une toile neuve, que vous aurez eu ſoin de laiſſer plus grande qu'il ne faut, afin de pouvoir la clouer par les bords, pour l'étendre de façon qu'elle ne faſſe aucun pli, après quoi avec votre molette vous preſſerez légèrement en frottant pour faire prendre la toile également partout, & vous laiſſerez ſécher; enſuite vous donnerez par-deſſus la toile une ſeconde couche de colle par parties, & petit-à petit, ayant ſoin, à meſure que vous coucherez une partie, de la frotter & étendre avec votre molette, pour faire entrer la colle dans la toile, & même dans la peinture, & pour écraſer les fils de la toile; le *tableau* étant bien ſec, vous le détacherez de deſſus la table, & le reclouerez ſur ſon cadre; après quoi avec une éponge & de l'eau tiède vous imbiberez bien tous vos papiers pour les ôter: après qu'ils ſeront ôtés vous laverez bien pour enlever toute la colle & nettoyer toute la peinture; enſuite vous donnerez ſur le *tableau* une couche d'huile de noix toute pure, & le laiſſerez ſécher pour mettre enſuite le blanc d'œuf.

Remarques. Lorſque les *tableaux* que l'on veut changer de toile ſe trouvent écaillés, crevaſſés ou avoir des ampoules, il faut avoir ſoin ſur les endroits défectueux de coller deux feuilles de papier l'une ſur l'autre pour ſoutenir ces endroits, & les empêcher de ſe fendre davantage, ou de ſe déchirer dans l'opération, & après avoir remis la toile neuve on rajuſtera ces défauts de la manière ſuivante. Ceux que l'on change de toile ſe trouvent raccommodés par l'opération même; mais ſi la toile eſt bonne, & que l'on ne veuille pas la changer, on fait ce qui ſuit.

Il faut avec un pinceau mettre de la colle-forte tiède ſur les ampoules, enſuite percer de petits trous avec une épingle dans ces ampoules, & tâcher que la colle les pénètre de façon à paſſer deſſous. Il faut après cela eſſuyer légèrement la colle, & avec un autre pinceau paſſer ſur les ampoules ſeulement un peu d'huile de lin; après quoi on aura un fer chaud, ſur lequel on paſſera une éponge ou un linge mouillé, juſqu'à ce qu'il ne frémiſſe plus (crainte qu'il ne fût trop chaud), & alors on pouſſera le fer ſur les ampoules, ce qui les rattachera à la toile, & les ôtera tout à fait.

Il faut cependant remarquer qu'après avoir ôté ces ampoules, il eſt néceſſaire de mettre par derière une ſeconde toile pour maintenir l'ancienne, & empêcher que les ampoules ne viennent à ſe former de nouveau; en voici la manière.

Il faut mettre d'abord ſur l'ancienne toile une couche de colle forte tout le long des bords, le long du cadre, & rien dans le milieu, après quoi on appliquera la ſeconde toile qu'on fera prendre, en paſſant la molette légèrement deſſus; on couchera de la colle par parties, que l'on preſſera & étendra avec la molette, comme pour changer les *tableaux* de toile.

Pour raccommoder les crevaſſes & les endroits écaillés tant aux tableaux changés de toile qu'aux autres. Il faut prendre de la terre glaiſe en poudre & de la terre d'ombre, délayer enſuite ces deux matières avec de l'huile de noix, de façon qu'elles

forment comme une pâte ; on y ajoute ſi l'on veut un peu d'huile graſſe pour faire ſécher plus vîte ; on prend enſuite de cette pâte avec le couteau à mêler les couleurs, & on l'inſinue dans les crevaſſes & dans les endroits écaillés, eſſuyant bien ce qui peut s'attacher ſur les bords & hors des trous : cette pâte étant bien ſèche, on donne ſur-tout le *tableau* une couche d'huile de noix bien pure, & lorſqu'elle eſt ſèche, on fait ſur la palette les teintes des couleurs juſte aux endroits où ſe trouvent les crevaſſes, & on les applique avec le couteau ou avec le pinceau.

Pour faire revivre les couleurs des tableaux, ôter tout le noir, & les rendre comme neufs. Il faut mettre par-derrière la toile une couche de la compoſition ſuivante.

Prenez deux livres de graiſſe de rognon de bœuf, deux livres d'huile de noix, une livre de céruſe broyée à l'huile de noix, une demi-livre de terre jaune, auſſi à l'huile de noix : faites fondre votre graiſſe dans un pot, & lorſqu'elle ſera tout à fait fondue, mêlez-y l'huile de noix, enſuite la céruſe & la terre jaune ; vous remuerez le tout avec un bâton pour faire mêler toutes les drogues ; vous employerez cette compoſition tiède.

Pour les tableaux ſur le cuivre. Prenez du maſtic fait avec de la terre glaiſe & de la terre d'ombre délayée à l'huile de noix, rempliſſez-en les endroits écaillés, après quoi vous prendrez du ſublimé corroſif, que vous ferez diſſoudre dans une quantité ſuffiſante d'eau, vous l'appliquerez deſſus, & le laiſſerez ſécher ; au bout de quelques heures vous laverez bien avec de l'eau pure & s'il n'eſt pas encore bien dégraiſſé, vous recommencerez ; on peut auſſi ſe ſervir de cette eau de ſublimé pour les *tableaux* ſur bois & ſur toile.

Pour ôter le vieux vernis des *tableaux*, il ſuffit de les frotter avec le bout des doigts, & les eſſuyer enſuite avec un linge mouillé.

On dit figurément, d'un léger défaut qui fait mieux ſentir les beautés d'un ouvrage, que *c'eſt une ombre au tableau.*

TABLEAU, ſignifie figurément, la repréſentation naturelle & vive d'une choſe, ſoit de vive voix, ſoit par écrit. *Sans l'art de faire des tableaux de toutes ſortes de caractères, il ne faut pas tenter un poëme épique. Le tableau de l'inſtabilité des choſes de ce monde. Les écrits de Boſſuet ſont pleins de tableaux admirables. Faire un tableau des caprices de la fortune.*

TABLEAU, ſe dit auſſi de la table, carte, ou feuille ſur laquelle les noms des perſonnes qui compoſent une compagnie, ſont écrits ſelon l'ordre de leur réception. *Il n'y a que les Avocats qui ſont ſur le tableau qui aient le droit de plaider au Parlement. On députa trois Conſeillers ſelon l'ordre du tableau. La Cour ordonna que ſon nom ſeroit effacé du tableau.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde moyenne au ſingulier, mais celle-ci eſt longue au pluriel.

TABLER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme dont on ſe ſervoit autrefois au jeu du trictrac, pour ſignifier, poſer, arranger les tables du trictrac, ſuivant les points qu'on a amenés. On dit aujourd'hui *caſer.*

On dit figurément, *vous pouvez tabler là deſſus ;* pour dire, vous pouvez compter là deſſus, faire fond

ladeſſus. *Ce que je vous dis eſt vrai, vous pouvez tabler là deſſus.*

TABLETIER, IÈRE; ſubſtantif. Celui, celle qui fait des échiquiers, des trictracs & des tables ou dames, pour jouer aux échecs, au trictrac, *&c.* des billes pour jouer au billard, & autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, *&c.*

Les Maîtres Tabletiers ne ſont à Paris qu'une ſeule & même communauté avec les Maîtres Faiſeurs & Marchands de peignes : ils ſont qualifiés dans les ſtatuts de cette communauté, Maîtres Peigniers, Tabletiers, Tourneurs & Tailleurs d'images. Cette dernière dénomination leur eſt venue de ce qu'il eſt permis aux Tabletiers de faire des Crucifix & autres petites images en bois ou en ivoire.

Ces ſtatuts leur furent donnés ou plutôt renouvelés par Jacques d'Eſtouteville, Prévôt de Paris en 1507; Henri III les confirma par ſes Lettres patentes du mois de Juin 1578; & Henri IV, par les ſiennes de 1600, dont l'enregiſtrement au Châtelet fut reculé juſqu'en 1604. Louis XIV en 1691 les confirma de nouveau par ſes Lettres patentes, y ajoutant ſeulement quelques articles de diſcipline pour les droits de réception à l'apprentiſſage & à la maîtriſe.

La communauté eſt dirigée par des Jurés dont l'élection & les viſites ſe font comme dans les autres communautés.

L'apprentiſſage eſt de ſix ans.

Chaque Maître ne peut avoir plus d'un apprenti à la fois; il n'en peut prendre un ſecond, à moins que ce ſecond ne ſoit fils de Maître.

Tout apprenti eſt ſujet au chef-d'œuvre, excepté le fils de Maître qui n'eſt pas même tenu à la ſimple expérience.

L'apprenti étranger, s'il ne juſtifie de ſon apprentiſſage, & n'a travaillé en qualité de compagnon chez les Maîtres de Paris, ne peut pas être reçu à la maîtriſe.

Toute marchandiſe foraine doit être viſitée, & celle de Paris doit être marquée au poinçon de chaque Maître.

Les veuves ont les mêmes droits que celles des autres corps.

TABLETTE; ſubſtantif féminin. *Tabella.* Planche poſée pour mettre quelque choſe deſſus. *On met des tablettes dans les bibliothèques pour y arranger des livres. Il y a des tablettes proprement travaillées qui ſervent d'ornement dans les ruelles où dans les cabinets, particulièrement des dames, & ſur leſquelles elles mettent des livres d'uſage journalier, des porcelaines & des bijoux de toutes ſortes. J'ai mis ce vaſe ſur la ſeconde tablette de l'armoire.*

TABLETTE, ſe dit auſſi des pierres ordinairement plattes dont on ſe ſert pour terminer les murs d'appui ou autres pièces de maçonnerie.

On appelle de même une planche de bois ou une pièce de marbre qui eſt poſée à plat ſur le chambranle d'une cheminée ou ſur l'appui d'une fenêtre. *La tablette de cette cheminée n'eſt pas aſſez large.*

TABLETTE, chez les Apothicaires, ſe dit d'une ſorte de médicament ſec, compoſé de différentes matières qui à l'aide du ſucre diſſous & cuit, prend une forme ſolide & caſſante: On voit par là en quoi il diffère du trochiſque.

La matière eſt ou *excipiende* ou *excipiente.*

L'*excipiende* eſt preſque tout ce

qui entre dans l'électuaire, tant les excipiens que les excipiendes.

L'*excipiente* eſt toujours le meilleur ſuere diſſous dans une liqueur appropriée, aqueuſe, & cuit à conſiſtance convenable.

Le choix demande quelques particularités.

Il faut que le remède dont il s'agit, ſoit ſolide & caſſant, cohérent ſans être viſqueux, qu'il ſe fonde aiſément dans la bouche, & qu'il ne ſoit pas déſagréable à prendre.

Ainſi on ne doit guère y faire entrer les gommes, les extraits, les ſucs épais, les terreux gras & autres ſemblables qui donnent trop de ténacité.

Ce n'eſt pas ici non plus le lieu des matières qui ont une ſaveur ou une odeur déſagréable, parce que le remède doit ou ſe fondre dans la bouche, ou être mâché.

On ne fait point uſage ici de ſels, ſurtout de ceux qui ſe fondent ou qui s'exhalent: on emploie les poudres groſſières, mais qui ſont molles; point d'acides foſſiles, ils empêcheroient le ſucre de ſe coaguler.

On doit éviter les noyaux remplis d'une huile qui ſe corrompt facilement, ſi le malade doit uſer du remède pendant long-temps. La tablette étant ſolide, on peut y faire entrer des remèdes très-puiſſans & qui même pèſent beaucoup, pourvu que le mélange ſoit bien exact.

On peut donner une bonne odeur au remède, en y mettant un peu d'ambre, de muſc, de civette, ou bien lorſque la maſſe eſt congelée, en la frotant avec des liqueurs qui ſentent bon, comme des huiles eſſentielles, des eſſences odoriférantes, *&c.* On peut auſſi lui donner une couleur gracieuſe, en répandant deſſus, un peu avant qu'elle ſe refroidiſſe, des feuilles d'or ou d'argent, ou bien des fleurs de différentes couleurs, hachées bien menues. Le nombre des ingrédiens doit être en petite quantité; l'ordre eſt le même que dans les trochiſques & dans les pilules, quoique ſouvent il ne s'accorde pas avec celui de la préparation.

La figure eſt indifférente; comme elle ne fait ni bien ni mal à la vertu du remède, on peut en laiſſer le choix à l'Apothicaire; car, ou lorſque la maſſe eſt prête à ſe geler, on la verſe dans une boîte pour qu'elle en prenne la figure, & c'eſt ce qu'on appelle *pandaléon*; ou bien l'ayant verſée, ſoit toute entière, ſoit par parties ſur un plan, on la forme en petites maſſes, en manière de carrés oblongs, de rhombes, *&c.*

La maſſe de la tablette ſe détermine très-rarement par les poids ou par les meſures. Elle n'eſt pas ſi limitée qu'elle ne puiſſe bien aller depuis une drachme juſqu'à demi-once.

La doſe s'ordonne par le nombre, par exemple, ſuivant que les tablettes ſont plus grandes ou plus petites; par morceaux, quand la maſſe n'eſt pas diviſée; par le poids, quand on y fait entrer des ingrédiens efficaces, & alors la doſe eſt plus grande ou plus petite, ſelon la force & la préparation de ces ingrédiens: elle ne va cependant guère au-delà d'une once.

La quantité générale, quand elle eſt au-deſſous de quatre onces, ne ſe prépare pas commodément. Si cependant on ſe ſert des tablettes officinales, on n'en preſcrit qu'autant qu'il en eſt beſoin pour peu de jours.

La proportion des ingrédiens excipiendes entr'eux ſe détermine facilement, en ayant égard à la nature de chacun, au but qu'on ſe propoſe, aux précautions indiquées; celles de l'excipient à l'égard des excipiendes, ſe connoît par ce qui ſuit.

En général, on emploie fort bien le quadruple ou le ſextuple de ſucre, à raiſon des excipiendes.

Il faut avoir égard à la peſanteur ſpécifique & à la conſiſtance des excipiendes. Ceux qui ſont très-legers par rapport à leur grand volume, demandent une quantité plus conſidérable d'excipiens; ceux qui ſont ſecs, durs, poreux, joints avec une petite quantité de ſucre, deviennent preſque auſſi durs que la pierre.

Si les excipiendes contiennent en eux-mêmes du ſucre, on doit diminuer la quantité de l'excipient au *prorata*; ce qu'il faut obſerver pour les conſerves, les condits, *&c.* Cependant on laiſſe à l'Apothicaire le ſoin de déterminer la quantité de ſucre, excepté quand on veut que la doſe ſoit peſée, parcequ'il en coûte peu de lever tous les doutes.

La ſouſcription. On laiſſe à l'Apothicaire la manière & l'ordre de la préparation: on indique auſſi, ſi bon ſemble, de quelle liqueur on doit arroſer la maſſe, & ſi on doit l'orner avec des feuilles d'or ou de petites fleurs: on mentionne quelquefois le poids que doit avoir chaque tablette.

Le ſucre fait qu'on n'a pas beſoin de véhicule; le but détermine le temps & la manière d'uſer du remède; on le mâche ou on le laiſſe fondre dans la bouche peu à peu.

On donne quelquefois, ſous la forme de tablettes, les purgatifs, les ſtomachiques, les carminatifs, les cantarides, les antiglutineux, les aphrodiſiaques, les alexipharmaques, les béchiques. Cette forme eſt d'ailleurs utile pour l'uſage domeſtique & pour les voyageurs; elle eſt commode pour faire prendre bien des remèdes aux enfans & aux gens délicats; mais elle ne convient pas dans les cas où il faut que l'action ſoit prompte, ni à ceux qui ont de la répugnance pour les choſes douces.

On appelle auſſi du même nom, certaines autres compoſitions. *Tablette de chocolat. Tablette à faire du bouillon*, &c.

TABLETTES, ſe dit au pluriel, d'une certaine quantité de feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, *&c.* qui ſont collées enſemble, & qu'on porte ordinairement dans la poche, pour écrire avec un crayon ou avec une aiguille d'or ou d'argent, les choſes dont on veut ſe ſouvenir.

Manière de faire les tablettes blanches pour écrire avec un poinçon de cuivre. Prenez du gypſe criblé & paſſé par le tamis; détrempez-le avec de la colle de cerf ou autre, & en donnez une couche ſur les feuilles de parchemin; quand elle ſera sèche, vous la raclerez pour la rendre unie & polie, puis vous donnerez encore une couche comme deſſus, & raclerez une ſeconde fois; après quoi, avec de la céruſe bien broyée & tamiſée, détrempée dans l'huile de lin cuite, vous oindrez vos tablettes & les laiſſerez ſécher à l'ombre pendant cinq ou ſix jours; cela fait avec un drap ou linge un peu mouillé, vous les frotterez & unirez; après quoi, lorſqu'elles auront encore ſéché dix-

huit ou vingt jours, elles ſeront faites.

On appelle *tablettes de cire*, des feuillets ou planches minces enduites de cire, ſur leſquelles on a long-temps écrit, à l'exemple des Romains, avec une eſpèce de ſtyle ou de poinçon de métal. Ces ſortes de tablettes étoient communément enduites de cire noire, & quelquefois de cire verte pour l'agrément de la vue. On en faiſoit un grand nombre de portatives, de différentes grandeurs & largeurs qu'on renfermoit dans un étui exprès ou dans un coffre, ou même dans un ſac.

Toutes ces ſortes de tablettes ne ſont pas encore perdues; on en conſerve à Paris dans la bibliothèque du Roi, dans celle des Carmes déchaux, dans celle de Saint-Germain des-Prés & de Saint Victor; on voit encore des tablettes en cire à Florence & à Genève.

Les tablettes en cire de la Bibliothèque du Roi ſont dans un marroquin rouge doré, & y ſont conſervés apparemment depuis long-temps, puiſque le porte-feuille a déjà été coté trois fois, premièrement 1272, enſuite 5653, & enfin 8727 *B*. Ce portefeuille a huit tablettes toutes enduites de cire noire des deux côtés, excepté une qui ne l'eſt que d'un côté, & qui eſt vraiſemblablement la dernière du livre. Toutes ces petites planches ſont détachées & ſans numero. On y diſtingue cependant le *folio recto* d'avec le *folio verſo*, par le moyen de la dorure qui eſt ſeulement du côté extérieur qu'on regardoit comme celui de la tranche.

Les huit tables dont nous parlons, contiennent les dépenſes d'un Maître d'hôtel; mais elles ſont aſſez difficiles à déchiffrer, à cauſe de la pouſſière qui couvre la plupart des mots. Il y a des articles *pro coquinâ*, *pro pullis*, *pro avenâ*; des articles pour les bains, *ad balneа*; tout y eſt ſpécifié en latin; les ſommes ſont toujours cotées en chiffres romains; les jours que ſe ſont faites les dépenſes y ſont marquées; en ſorte qu'on s'apperçoit qu'il n'y a dans chaque tablette ou feuillet, que la dépenſe de quatre ou cinq jours; ce qui fait que tous les huit enſemble ne renferment la dépenſe que d'un mois ou environ. L'écrivain n'y nomme jamais le lieu où s'eſt faite la dépenſe, non plus que l'année; mais par la reſſemblance pour la grandeur des formes & pour le caractère de l'écriture avec d'autres tablettes, on peut conclure que ces tablettes de cire ſont de la fin du règne de Philippe le Hardi. Dans le haut d'une page ſe lit diſtinctement, *die Lunæ in feſto omnium Sanctorum*; ce qui ſuffit pour déſigner l'an 1283, auquel la Touſſaint tomba effectivement un lundi; il y a des pages entières qui paroiſſent avoir été effacées en les préſentant au feu.

Les tablettes en cire qui étoient au Collége des Jéſuites, forment, comme celles de la Bibliothèque du Roi, ſept ou huit planches dont l'écriture eſt la même que celle des tablettes dont on va bientôt parler. Ce ſont des comptes de dépenſes autres que pour la bouche, mais toujours pour le Roi ou pour la Cour. L'année y eſt marquée ſimplement par *anno* LXXXIII, ce qui veut dire, ſelon les apparences, l'an 1283; le comptable fait ſouvent des payemens à un Marcellus, lequel ſe trouve nommé fréquemment dans celles que les Carmes conſervent, & qui ſont certainement de l'année 1283.

Les

Les tablettes écrites en cire les moins mal conservées & les plus dignes de l'attention des Historiens, par rapport au règne de Philippe le le Hardi, sont celles qui sont renfermées avec les manuscrits de la Bibliothèque des Carmes déchaux de Paris. Elles consistent en douze planches dont il y en a deux qui contiennent la recette des deniers du Roi, & dix autres qui contiennent la dépense. Lorsqu'on a lu les quatre pages de la recette, & qu'on veut lire les vingt pages de la dépense, il est bon de retourner les planches du haut en bas.

Les tablettes de Saint-Germain-des-prés sont fort gâtées; dans les seize pages qui les composent, & dont les feuillets sont séparés, sans avoir jamais été chiffrés, on apperçoit seulement qu'il y a des dépenses pour les achats des faucons, pour des Messagers chargés d'aller présenter des cerfs à telles ou telles personnes; & d'autres Messagers qui achetèrent des drogues à Orléans pour l'Impératrice de Constantinople qui étoit malade.

Le Docteur Antoine Cocchi Muchellani a publié une notice imprimée des tablettes de Florence. Elles contiennent les voyages d'été du Roi Philippe le Bel en 1301; & les tablettes de Saint Victor dont nous parlerons bientôt, contiennent les voyages d'hiver de la même année. Elles ont été écrites par le même Officier qui a rédigé les précédentes, & n'en sont, à ce qu'on dit, qu'une continuation.

M. Cocchi a fait remarquer en général, que dans ces tablettes, à chaque jour du voyage, il y a la dépense de la Cour en six articles, savoir pour le pain, le vin, la cire, la cuisine, l'avoine & la chambre, & qu'après une traite d'un mois ou environ, le comptable donne l'état du payement des gages des Officiers, puis des Chevaliers & des valets pendant cet intervalle. Après cela il continue les différentes stations du voyage; & afin qu'on pût juger de l'utilité de ces tablettes, il rapporte les noms des Officiers, Chevaliers & valets qui furent payés, *&c.* M. Cocchi finit par quelques réflexions sur l'usage où l'on étoit alors d'user d'eau rose & de grenade après le repas, & cela à l'occasion de quelque dépense de cette nature.

Les tablettes de Saint Victor ont été écrites par le même Officier qui a rédigé les précédentes, & n'en sont qu'une continuation; elles renferment vingt-six pages.

Les tablettes que la ville de Genève possède, sont des planches fort minces de la grandeur d'un *in-folio*, enduites de cire noire: elles contiennent la dépense journalière de Philippe le Bel durant six mois, & la suite de celle de Saint Germain-des-prés; ce qui forme onze pages: les savans de Genève ont pris la peine de les déchiffrer, & d'en publier la notice dans la Bibliothèque raisonnée, tome 28. Ils en ont aussi communiqué une copie très-exactement figurée à M. Schoeflin, membre de l'Académie des Inscriptions de Paris.

Ces tablettes postérieures à celles de Saint Victor de six ou sept ans, comprennent les articles des sommes payées à ceux qui apportoient des présens au Roi, des aumônes distribuées dans les lieux de son passage aux pauvres, à des Religieux ou Religieuses, à des gens qui venoient de tous côtés pour être

guéris de ce qu'ils appeloient *morbus Regis* (des écrouelles); de la dépense pour les funérailles des Officiers qui mouroient sur la route, des sommes données à l'Abbaye de Saint-Denis pour des anniversaires, aux Hôpitaux des lieux par où la Cour passoit, à certains Officiers, lorsque cela étoit d'usage, outre leurs gages, pour l'achat de chevaux en place de ceux qui mouroient; d'autres sommes pour les offrandes que le Roi & les Princes, ou la Reine faisoient aux Églises qu'ils visitoient; pour celles qu'ils employoient au jeu; les sommes à quoi étoient évaluées les dixmes, soit du pain seul, soit du pain & du vin que le Roi s'obligeoit de payer à quelques Monastères voisins des lieux où il s'arrêtoit pour le repas, suivant d'anciennes concessions; le payement des gages des nouveaux Chevaliers, à mesure que le Roi en créoit dans ses voyages, & le coût du cheval, ou au moins, du frein doré dont il leur faisoit présent. En général, les tablettes de Genève paroissent très-instructives, & il seroit à souhaiter qu'on en eût conservé beaucoup d'autres de ce genre.

On peut tirer de ces sortes de tablettes plusieurs lumières, par rapport à d'anciens usages de la Cour, du Prince ou de la nation, de même que pour la vérification de certaines époques sur lesquelles on n'a pas de monumens plus certains. On y trouve avec plaisir le prix de diverses choses de ce temps-là; par exemple dans les tablettes en cire de Genève on voit que le cheval de somme & le roussin étoient payés 8 liv., le palefroi 10 liv., le cheval de trait simplement appelé *equus*, 12, 14 & 16 liv.; un grand cheval (sans doute de bataille) fut payé 32 liv.; le sieur de Trie, pour avoir employé vingt-quatre jours en son voyage d'Angleterre demanda 150 l. Mais pour son Palefroi & deux Roussins qui étoient morts, il requit 120 liv.; ce qui faisoit alors une somme fort considérable. On accorde à un valet du Roi 2 sols 6 d. pour ses gages par jour, & au cuisinier le double: ce qui est fort cher, si on évalue l'argent d'alors à celui de nos jours.

L'article des aumônes de nos Rois forme dans les tablettes de Genève plus de trois grandes pages *in-folio*, parcequ'on y marquoit le nom, la qualité & le pays des personnes auxquelles elles se faisoient. Mais ce qui mérite d'être observé dans ce détail, c'est qu'on y apprend que les malades qui étoient alors affligés des écrouelles, venoient trouver le Roi de toutes les provinces du Royaume, & même d'Espagne & d'Italie.

Il n'est pas à présumer que ces gens accourussent de si loin seulement pour avoir vingt ou trente sous qu'on leur donnoit en aumône, mais apparemment parceque Philippe le Bel les touchoit, quelque jour que ce fût & sans se faire attendre.

Remarquons encore qu'on qualifioit du titre d'aumône, *per eleemosynam*, tout ce qui se donnoit gratuitement. En vertu de cet usage l'écrivain de ces mêmes tablettes marque au Jeudi 29 Novembre 1308, que ce jour là le Roi étant à Fontainebleau, Pierre de Condé, Clerc de sa Chapelle, reçut 8 liv. *per eleemosynam*.

Le Père Alexandre, Dominicain, voulant établir que la tradition des Provençaux sur la posses-

ſion du corps de la Magdeleine eſt très-ancienne, ſe ſert d'une inſcription écrite ſur une petite tablette enduite de cire; & pour donner du poids à cette inſcription, il dit qu'elle eſt du cinquième ſiècle de Jésus-Christ, parcequ'on n'a point écrit ſur la cire depuis ce ſiècle-là. M. l'Abbé Lebeuf, dans ſon mémoire ſur cette matière, inſéré dans le recueil de l'Académie des belles Lettres, prouve invinciblement contre le Dominicain, que l'uſage d'écrire ſur des tablettes de cire, loin d'avoir ceſſé avec le cinquième ſiècle, a été pratiqué plus ou moins dans tous les ſiècles ſuivans, & même dans le dernier ſiècle.

L'Abbé Chatelain de Notre-Dame de Paris, témoigne qu'en 1692 les tablettes du Chœur de Saint Martin de Savigny, au Diocèſe de Lyon, qui eſt une maiſon d'anciens Religieux de Cluny, étoient de cire verte, & qu'on écrivoit deſſus avec un ſtylet d'argent. La même choſe eſt atteſtée pour la fin du même ſiècle à l'égard de la Cathédrale de Rouen, par Lebrun des Marettes, auteur du voyage liturgique compoſé alors, & imprimé en 1718, à la réſerve qu'on n'écrivoit le nom des Officiers qu'avec un ſimple poinçon. Peut-être que cet uſage ne ſubſiſte plus aujourd'hui à Rouen; mais il y étoit encore en vigueur en 1722; car M. Lebeuf y vit alors les Officiers de la ſemaine courante *in tabulis* ſur la cire. Les Romains s'en ſervoient à d'autres uſages, & preſque toujours pour les lettres qu'ils écrivoient à table, ſouvent entre les deux ſervices, au Sénat, au théâtre, en voyages dans leurs litières, *&c.* Ils nommoient ces petites planches ou tablettes enduites de cire, *codicillos*. Cicéron les employoit volontiers pour ſes billets à Atticus.

On dit proverbialement & figurément, *ôtez cela de deſſus vos tablettes, rayez cela de vos tablettes, de vos papiers*; pour dire, ne comptez pas là-deſſus.

On dit auſſi proverbialement, *vous êtes ſur mes tablettes*; pour dire, vous m'avez déjà donné ſujet de me plaindre de vous; & cela ne ſe dit guère que d'un ſupérieur à un inférieur, & par manière de menace.

TABLETTERIE; ſubſtantif féminin. Le métier du Tabletier & les ouvrages qu'il fait. *Voyez* Tablettier.

TABLIER; ſubſtantif maſculin. *Gremium*. Pièce de toile, de ſerge, de cuir, *&c.* que les femmes & les artiſans mettent devant eux pour conſerver leurs habits en travaillant. *Cette toile eſt propre pour faire des tabliers de cuiſine. Les Serruriers portent des tabliers de cuir.*

On appelle *tablier à bourſe*, un tablier au-devant duquel il y a une bourſe pour mettre de l'argent.

Tablier, ſe dit auſſi d'un certain morceau de mouſſeline, de tafetas, *&c.* que les femmes mettent devant elles pour l'ornement. *Un tablier de damas. Un tablier à dentelles.*

On appelle auſſi *tablier de timbale*, un morceau d'étoffe enrichi de broderie qui ſe met autour d'une timbale.

Tablier, ſe dit encore de chacune des deux parties d'un trictrac. *Il y a ſix caſes dans chaque tablier.*

On a auſſi appelé *tablier*, l'échiquier ou damier diſtingué par ſoixante-quatre carrés de deux différentes couleurs, comme blanc & noir, rouge & jaune, *&c.* & ſur le-

quel on joue aux échecs, aux dames, &c. mais ce mot n'a plus d'uſage en ce ſens.

TABLIER, ſe dit encore d'un ornement ſculpté ſur la face d'un piédeſtal.

TABLOIN; ſubſtantif maſculin. Plateforme faite de madriers pour placer une batterie de canons. *Les tabloins empêchent que la peſanteur des canons n'enfonce les roues des affuts dans les terres.*

TABOGA; île de la mer du ſud, dans la baie de Panama. Elle a trois milles de long ſur deux de large, & appartient aux Eſpagnols. Son terroir eſt en partie aride & en partie couvert d'arbres fruitiers, ſur-tout de cacaotiers.

TABOR, (Jean Othon) né à Bautzen en Luſace en 1604, voyagea en France, & s'y fit connoître par ſon érudition. Les guerres d'Allemagne ayant réduit en cendres ſa patrie, où il exerçoit la charge d'Avocat & de Syndic de la Ville, il ſe retira à Gieſſen en 1659, où il fut Conſeiller du Landgrave de Heſſe Darmſtadt, & en 1667 à Francfort, où ſes chagrins le ſuivirent. Il y mourut en 1674. Ses divers ouvrages ſur le droit ont été publiés en 1688, en 2 vol. *in*-fol. *Parſchius* ſon gendre a écrit ſa vie, qui fut celle d'un bon citoyen & d'un ſavant appliqué.

TABOR; *voyez* THABOR.

TABOT; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. C'eſt ainſi que l'on nomme chez les Éthiopiens, une eſpèce de coffre qui ſert en même temps d'autel ſur lequel leurs Prêtres célèbrent la Meſſe. Ils ont la plus grande vénération pour ce coffre, dans l'idée que c'eſt l'Arche d'alliance conſervée dans le temple de Jéruſalem, mais qui, ſuivant eux, fut enlevée furtivement par des Miſſionnaires Juifs, qui furent envoyés en Éthiopie par le Roi Salomon, pour inſtruire les peuples dans la loi du vrai Dieu. Les Abyſſins, quoique convertis au Chriſtianiſme, conſervent toujours le même reſpect pour le *Tabot*. Le Roi lui-même n'a point la permiſſion de le voir. Ce coffre eſt porté en grande cérémonie par quatre Prélats qui ſont accompagnés de beaucoup d'autres; on dépoſe le *Tabot* ſous une tente qui ſert d'Egliſe dans les camps où le Roi fait ſa demeure ordinaire. Les Miſſionnaires Portugais ayant voulu ſoumettre les Abyſſins au ſiége de Rome, tâchèrent de ſe rendre maîtres de cet objet de la vénération du pays. Mais des moines zelés le tranſportèrent ſecrettement dans des endroits inacceſſibles, d'où le *Tabot* ne fut tiré qu'après l'expulſion des Miſſionnaires Catholiques, que l'on avoit trouvés trop entreprenans.

TABOURET; ſubſtantif maſculin. Sorte de petit ſiége à quatre pieds, qui n'a ni bras, ni dos. *Il n'a dans ſa chambre qu'une chaiſe & un tabouret. Un tabouret de damas.*

On dit, *avoir le tabouret*; pour dire, avoir droit de s'aſſeoir ſur un tabouret ou ſur un ſiége pliant en préſence du Roi, en préſence de la Reine. *Les Ducheſſes ont le tabouret.*

TABOURET, eſt auſſi le nom d'une plante qu'on appelle autrement *bourſe à paſteur*. Elle croît naturellement dans les chemins, dans des lieux incultes & déſerts. Sa racine blanche & fibreuſe pouſſe une tige qui s'élève à la hauteur d'une coudée. Ses feuilles inférieures ſont découpées comme celles du piſſenlit; celles qui embraſſent la tige ſont plus petites, garnies d'oreilles

à leur base. Ses fleurs sont petites, blanches, en croix & naissent au sommet des rameaux : à ces fleurs succède un fruit applati, en forme de petite bourse, ce qui lui a fait donner le nom de *bourse à pasteur*.

Cette plante est mise au rang des rafraîchissantes & vulnéraires astringentes ; elle est regardée comme spécifique dans le pissement de sang : la plante pilée ou une tente de charpie trempée dans son suc, arrête les hémorrhagies des narines ; la plante fraîche pilée & appliquée sur les plaies récentes, arrête le sang, & prévient l'inflammation.

TABROUBA ; substantif masculin. Fruit qui croît à Surinam sur un grand arbre de même nom, dont les fleurs sont d'un blanc verdâtre. A ces fleurs succede un fruit qui renferme des graines blanches semblables à celles des figues. On en tire un suc qui devient noir au soleil, & qui fournit aux Indiens une teinture pour se peindre le corps. Il sort des branches de cet arbre un suc laiteux fort amer, dont les Sauvages se frottent la tête pour écarter les insectes incommodes.

TAC ; substantif masculin. Sorte de maladie contagieuse qui attaque les brebis & les moutons, & qui les fait mourir. *Le tac a fait périr bien des moutons dans ce village.*

TAC-TAC ; mot dont on se sert pour exprimer un bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACAMAQUE ; substantif féminin. Substance résineuse qui découle, soit naturellement, soit par incision, d'un arbre beau & grand nommé *Baumier*, *Tacamaque*, ou *Horame*, & qui a une ressemblance avec le peuplier. Il porte des fruits qui sont petits, arrondis, & renferment un noyau qui diffère peu de celui de la pêche. Il découle naturellement de cet arbre une résine, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, un peu molle, d'une odeur suave, qui approche de celle de l'ambre gris & de la lavande, & qu'on recueille dans des coquilles faites de fruits de cucurbite : c'est ce qu'on appelle *la Tacamaque en coque* ou *en couis*, ou *sublime*, & qui est fort rare. L'espèce la plus commune est en masse ou en grains jaunâtres, ou verdâtres, parsemés de larmes blanches : son odeur est pénétrante, & moins suave que celle de la première espèce. Avant que les Espagnols l'eussent apportée de la Nouvelle-Espagne, elle étoit inconnue. Cette résine est vulnéraire, astringente, nervale : on n'en fait point usage intérieurement, mais on l'applique extérieurement en emplâtre pour les douleurs de goutte, de rhumatisme, & les maladies de la matrice : on dit que cette résine mise dans le creux d'une dent gâtée, préserve le reste de corruption. *Le bois de Tacamaque* est odorant : on l'emploie en planches & dans la construction des navires.

La Tacamaque de l'île Bourbon & de l'île de Madagascar, est verdâtre, & est tout à fait différente de la précédente ; elle a beaucoup de rapport avec *la Caragne* & la résine élemi : on la nomme *baume vert*.

Les Espagnols recueillent aussi par le moyen d'une incision faite à l'espèce de peuplier qu'on nomme *Focot* ou *faux Tacamaca* au Mexique, le *baume Focot*. Son odeur est agréable : il s'emploie sur les plaies gangréneuses.

TACATALPO ; ville de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle-

Eſpagne, au gouvernement de Tabaſco.

TACAZE, ou TAGAZE ; rivière conſidérable d'Abyſſinie. Elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent les royaumes d'Angoſte & de Bégameder, & tombe dans le Nil du côté de l'orient.

La rivière de *Tacaze*, grande comme la moitié du Nil, pourroit être l'Aſtaboras des Anciens ; c'eſt l'opinion de Jean de Barros, le Tite-Live des Portugais ; & c'eſt auſſi le ſentiment de M. Deliſle, par deux raiſons. La première, dit-il, eſt que, ſelon les Jéſuites qui ont été en Éthiopie, elle entre dans le Nil à dix-ſept degrés & demi de latitude, qui eſt à quelques minutes près, la même hauteur que Ptolémée donne à l'embouchure de l'Aſtaboras, ſept cens ſtades au-deſſus de la ville de Méroé, comme on voit par Strabon, par Diodore & autres.

La ſeconde choſe qui fait croire à M. Deliſle que le *Tacaze* eſt le même que l'Aſtaboras, eſt que cette rivière s'appelle autrement *Atbara*, comme on le voit par le rapport des Scheiks de Nubie, & par celui d'un Récollet qui a paſſé cette rivière en allant en Éthiopie. Or, les noms d'*Atbara* & d'*Aſtaboras* ne ſont pas fort différens. Il ſuppoſe que l'Atbara eſt ſon véritable nom, & que les Grecs l'ont altéré comme ils ont fait tant d'autres mots, puiſque cela arrive encore très-ſouvent à ceux qui ſont obligés d'employer des noms étrangers dans leurs écrits.

TACET ; ſubſtantif maſculin. Terme Latin qu'on emploie dans la Muſique pour indiquer le ſilence d'une partie. Quand dans le cours d'un morceau de Muſique, on veut marquer un ſilence d'un certain temps, on l'écrit avec des *bâtons* ou des *pauſes* : mais quand quelque partie doit garder le ſilence durant un morceau entier, on exprime cela par le mot *tacet* écrit dans cette partie au-deſſous du nom de l'air ou des premières notes du chant.

Figurément & familièrement en parlant d'un homme qui eſt toujours demeuré ſans rien dire dans une converſation, on dit, qu'*il a toujours gardé le tacet.*

TACHAW ; ville de Bohème ſur la rivière de Miſa, à 9 lieues, oueſt, de Pilſen.

TACHE ; ſubſtantif féminin. *Macula.* Souillure ſur quelque choſe, marque qui ſalit, qui gâte. *Une tache de graiſſe. Il y a pluſieurs taches ſur votre robe.*

TACHE, ſe dit auſſi de certaines marques naturelles qui paroiſſent ſur la peau. *Elle a des taches de rouſſeur.*

TACHE, ſe dit encore des marques qui ſont ſur la peau ou ſur le poil de certaines bêtes. *Un chien noir qui a des taches jaunes.*

TACHE, en termes d'Aſtronomie, ſe dit des endroits obſcurs qu'on remarque ſur les ſurfaces lumineuſes du ſoleil, de la lune & même de quelques planètes.

Entre toutes les taches que nous voyons ſur la ſurface du ſoleil, il y en a qui ne commencent à paroître que vers le milieu du diſque, & d'autres qui diſparoiſſent entièrement après s'être détruites peu à peu à meſure qu'elles ſe ſont avancées. Souvent pluſieurs taches ſe ramaſſent ou s'accumulent en une ſeule, & ſouvent une même tache ſe réſout en une infinité d'autres extrêmement petites.

Il y a long-temps qu'on a remarqué des taches dans le ſoleil : elles varient beaucoup quant au nombre, &c. quelquefois il y en a beaucoup, & quelquefois point du tout. Galilée eſt le premier qui les ait découvertes auſſi tôt après l'invention du téleſcope : S. heiner les obſerva dans la ſuite avec plus de ſoin, & a publié un gros livre à ce ſujet : dans ce temps là on en voyoit plus de cinquante ſur le ſoleil ; mais depuis 1753 juſqu'en 1760, à peine en a-t-on découvert une ou deux ; depuis elles ont reparu aſſez ſouvent en abondance, il n'y a preſque point de volume de l'Académie des Sciences où il n'en ſoit fait mention. Il ſemble qu'elles ne ſuivent aucune loi dans leurs apparitions.

Quelques-uns s'imaginent que ces taches peuvent devenir en ſi grand nombre, qu'elles cachent toute la ſurface du ſoleil, ou du moins la plus grande partie, & c'eſt à cela qu'ils attribuent ce que dit Plutarque, la raiſon pour laquelle la première année du regne d'Auguſte la lumière du ſoleil fut ſi foible & ſi obſcure, qu'on pouvoit aiſément la conſidérer ſans en être ébloui.

Les hiſtoires ſont pleines de remarques ſur des années entières où le ſoleil a paru fort pâle & dépouillé de cette vive lumière à laquelle les hommes ſont accoutumés, on prétend même que ſa chaleur étoit alors ſenſiblement ralentie ; ce qui pourroit bien venir d'une multitude de taches qui couvroient alors le diſque apparent du ſoleil. Il eſt certain que l'on voit ſouvent des taches ſur le ſoleil dont la ſurface excède non-ſeulement l'Aſie & l'Afrique, mais même occupent un plus grand eſpace que n'occuperoit ſur le ſoleil toute la ſurface de la terre.

A quoi Kepler ajoute qu'en 1547 le ſoleil paroiſſoit rougeâtre, de même que quand on l'apperçoit au travers d'un brouillard épais ; & il conjecture de-là que les taches qu'on voit dans le ſoleil ſont une eſpèce de fumée obſcure, ou de nuages qui flottent ſur ſa ſurface.

D'autres prétendent que ce ſont des étoiles ou des planètes qui paſſent devant le corps du ſoleil. Mais il eſt beaucoup plus probable que ce ſont des corps opaques en manière de croûtes qui s'y forment, comme l'écume ſur la ſurface des liqueurs.

Pluſieurs de ces taches paroiſſent n'être autre choſe qu'un amas de parties hétérogènes, dont les plus obſcures & les plus denſes compoſent ce qu'Hevelius appelle le *noyau*, & elles ſont entourées de tous côtés de parties plus rares & moins obſcures, comme ſi elles avoient des atmoſphères ; mais la figure, tant du noyau que des taches entières, eſt variable. En 1644 Hevelius obſerva une petite tache qui en deux jours de temps devint deux fois plus groſſe qu'il ne l'avoit vue d'abord, paroiſſant en même temps plus obſcure, & avec un plus gros noyau, & ces changemens ſoudains étoient fréquens. Il obſerva que le noyau commença à diminuer inſenſiblement, juſqu'à ce que la tache diſparût, & qu'avant qu'il ſe fût entièrement évanoui, il ſe partagea en quatre portions qui ſe réunirent de nouveau en deux jours de temps : il y a eu des taches qui ont duré 2, 3, 10, 15, 20, 30, & même, quoique rarement, 40 jours. Kirchius en a obſervé une en 1681, depuis le 26 Avril juſqu'au 17 Juin.

Les taches ſe meuvent ſur le diſque du ſoleil d'un mouvement qui eſt un peu plus lent près du limbe que près du centre. Celle que Kirch obſerva fut 12 jours viſible ſur le diſque du ſoleil, & elle fut quinze jours derrière le diſque ſelon la règle ordinaire qu'elles reviennent au limbe 27 ou 28 jours après qu'elles en ſont parties.

Il faut enfin obſerver que les taches ſe contractent près du limbe; que dans le milieu du diſque elles paroiſſent plus étendues, y en ayant de ſéparées les unes des autres vers le limbe, qui ſe réuniſſent en une ſeule dans le diſque; que pluſieurs commencent à paroître dans le milieu du diſque, & que pluſieurs diſparoiſſent au même endroit; qu'on n'en a vu aucune qui s'écartât de ſon orbite près de l'horiſon, au lieu qu'Hevelius obſervant Mercure dans le ſoleil près de l'horiſon, le trouve écarté de 27 ſecondes au deſſous de la route qu'il avoit d'abord tenue.

On peut conclure de ces phénomènes, 1°. que puiſque la dépreſſion apparente de mercure au deſſous de la route qu'il devoit ſuivre, vient de la différence des parallaxes de cet aſtre & du ſoleil, ces taches, dont la parallaxe eſt la même que celle du ſoleil, doivent être beaucoup plus près de lui que mercure; mais puiſqu'elles ont été cachées derrière cet aſtre trois jours de plus qu'elles n'en ont paſſé ſur celui de ſon hémiſphère qui nous eſt viſible, il y a des Auteurs qui concluent de là qu'elles n'adhèrent pas non plus à la ſurface du ſoleil, mais qu'elles en ſont un peu éloignées; mais il eſt d'autres Auteurs qui ne ſont point de cet avis, & qui croient que les taches ſont adhérentes à la ſurface du ſoleil.

2°. Puiſqu'elles naiſſent & diſparoiſſent au milieu du diſque, & qu'elles ſubiſſent diverſes altérations, eu égard à leur grandeur, à leur figure & à leurs denſités; on peut conclure de là qu'elles ſe forment & ſe diſſolvent enſuite fort près du ſoleil, & que ce ſont très-probablement des eſpèces de nuages ſolaires formés des exhalaiſons du ſoleil.

3°. Puis donc que les exhalaiſons du ſoleil s'élevent de ſon corps, & ſe tiennent ſuſpendues à une certaine hauteur de cet aſtre, il s'enſuit de-là, ſelon les lois de l'hydroſtatique, que le ſoleil doit être entouré de quelque fluide qui puiſſe porter ces exhalaiſons vers en haut, fluide qui comme notre atmoſphère doit être plus denſe vers le bas, & plus rare vers le haut; & puiſque les taches ſe diſſolvent & diſparoiſſent au milieu même du diſque, il faut que la matière qui les compoſent, c'eſt-à-dire, que les exhalaiſons ſolaires retombent en cet endroit; d'où il ſuit que c'eſt en cet endroit que doivent naître les changemens de l'atmoſphère du ſoleil, & par conſéquent du ſoleil lui-même.

4°. Puiſque la révolution des taches autour du ſoleil eſt très-régulière, & que leur diſtance du ſoleil eſt ou nulle, ou au moins très-petite, ce ne ſont donc pas, à proprement parler, les taches qui ſe meuvent autour du ſoleil, mais c'eſt le ſoleil lui-même qui tournant autour de ſon axe, emporte avec lui les taches, ſoit qu'elles nagent ſur la ſurface de cet aſtre, ou dans ſon atmoſphère, & il arrive de là que les taches, étant vues obliquement

près

près du limbe, paroiſſent en cet endroit étroites & oblongues.

Les taches de la lune ſont fixes : quelques-uns prétendent que ce ſont les ombres des montagnes ou des endroits raboteux qui ſe trouvent dans le corps de la lune ; mais leur immobilité détruit cette opinion. L'opinion la plus générale & la plus probable eſt que les taches de la lune ſont des mers, des lacs, des marais, *&c.* qui abſorbent une partie des rayons du ſoleil, & ne nous en renvoyent qu'un petit nombre, de manière qu'elles paroiſſent comme des taches obſcures ; au lieu que les parties terreſtres réfléchiſſent à cauſe de leur ſolidité, toute la lumière qu'elles reçoivent, & ainſi paroiſſent parfaitement brillantes. M. Hartſoeker eſt d'un autre avis, & prétend que les taches de la lune, ou du moins la plupart ſont des forêts, de petits bois, *&c.* dont les feuilles, les branches interceptent les rayons que la terre réfléchit, & les renvoye autre part.

Les Aſtronomes comptent environ 48 taches ſur la ſurface de la lune, à chacune deſquelles ils ont donné un nom différent. La vingt-unième eſt une des plus conſidérables & eſt appelée *Tycho.*

Taches des planètes. Les Aſtronomes trouvent que les autres planètes ont auſſi leurs taches. Jupiter, Mars & Vénus en font voir de bien conſidérables quand on les regarde avec un téleſcope, & c'eſt par le mouvement de ces taches que nous concluons que les planètes tournent ſur leur axe, de même que nous inférons le même mouvement dans le ſoleil à cauſe du mouvement de ſes taches.

On dit figurément & proverbialement d'un homme qui cherche à trouver des défauts dans les choſes les plus parfaites, les plus accomplies, qu'*il veut trouver des taches dans le ſoleil.*

On dit figurément, *la tache du péché* ; pour dire, la ſouillure que l'ame contracte par le péché *Le baptême efface la tache du péché originel.*

On emploie figurément *tache*, en parlant de tout ce qui bleſſe l'honneur, la réputation. *Il craignoit que cette injure ne fût une tache à ſa réputation. Le crime de cet homme & ſon ſupplice furent des taches pour la famille.*

On dit auſſi figurément & familièrement de ces ſortes de taches, que *ce ſont des taches d'huile qui s'effacent difficilement.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très brève.

TÂCHE, ſubſtantif féminin. L'ouvrage, le travail qu'on donne à faire à une ou pluſieurs perſonnes, à certaines conditions, dans un certain eſpace de temps. *Il n'a pas fait ſa tâche. Elle donne tous les jours une tâche à ſa fille. Voilà la tâche que je me ſuis preſcrite.*

Travailler à la tâche, être à la tâche, &c. ſe dit des ouvriers qui travaillent à un ouvrage qu'ils ont entrepris en gros, & dont ils doivent être payés, ſuivant le marché fait avec eux, ſans égard au nombre des journées qu'ils y auront employées. *Ces maçons travaillent à la tâche. Ces Charpentiers ont entrepris tout l'ouvrage à la tâche. Tous ſes ouvriers ſont à la tâche & non pas à la journée.*

On dit figurément, *prendre à tâche de faire une choſe* ; pour dire, s'attacher à faire une choſe, ne perdre aucune occaſion de la faire. *Il a toujours pris à tâche de me nui-*

re. Nous prendrons à tâche de faire réuſſir le projet.

On dit adverbialement, *en bloc & en tâche ;* pour ſignifier, en gros & ſans entrer en diſcuſſion du détail. *Il entreprit ce bâtiment en bloc & en tâche.*

TACHÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TACHER.

TACHÉOGRAPHIE, ou TACHYGRAPHIE; ſubſtantif féminin. L'art d'écrire avec rapidité & par abréviations.

La tachéographie étoit fort en uſage chez les Romains. Dès que le ſecret en eût été découvert, il fut bientôt perfectionné; il devint une eſpèce d'écriture courante, dont tout le monde avoit la clef, & à laquelle on exerçoit les jeunes gens. L'Empereur Tite, au rapport de Suétone, s'y étoit rendu ſi habile, qu'il ſe faiſoit un plaiſir d'y défier ſes Secrétaires mêmes. Ceux qui en faiſoient une profeſſion particulière, s'appeloient en latin *Notarii*. Il y avoit à Rome peu de Particuliers qui n'euſſent quelque eſclave ou affranchi exercé dans ce genre d'écriture. Pline le jeune en menoit toujours un dans ſes voyages. Ils recueilloient ainſi les harangues qui ſe faiſoient en public.

Plutarque attribue à Cicéron l'art d'écrire en notes abrégées, & d'exprimer pluſieurs mots par un ſeul caractère. Il enſeigna cet art à Tiron ſon affranchi; ce fut dans l'affaire de Catilina qu'il mit en uſage cette invention utile, que nous ignorons en France. Comme Caton d'Utique ne donnoit aucune de ſes belles harangues, Cicéron voulut s'en procurer quelques-unes. Pour y réuſſir, il plaça dans différens endroits du Sénat deux ou trois perſonnes qu'il avoit ſtylées lui-même dans l'art tachéographique, & par ce moyen il eut, & nous a conſervé le fameux diſcours que Caton prononça contre Céſar, & que Salluſte a inſéré dans ſon hiſtoire de Catilina. C'eſt le ſeul morceau d'éloquence qui nous reſte de ce grand homme.

Les Anglois ont perfectionné ce genre d'écriture : ils l'ont porté au point de pouvoir ſuivre facilement l'Orateur le plus rapide; & c'eſt de cette façon qu'on recueille les dépoſitions des témoins dans les procès célèbres, les harangues dans les Chambres du Parlement, les diſcours des prédicateurs, &c. de ſorte qu'on n'y peut rien dire impunément même dans une Compagnie, pour peu que quelqu'un ſe donne la peine de recueillir les paroles.

Cet art y eſt fondé ſur les principes de la Langue & de la Grammaire; ils ſe ſervent pour cet effet d'un alphabet particulier, compoſé des figures les plus ſimples pour les lettres qui s'emploient le plus fréquemment, & un peu compoſées pour celles qui ne paroiſſent que rarement.

Ces caractères ſe peuvent auſſi très-facilement unir les uns aux autres, & former ainſi des monogrammes qui expriment ſouvent toute une parole; tels ſont les monogrammes des Tachéographes Anglois, qui depuis un ſiècle & demi ont donné une quarantaine de méthodes dont nous donnons le titre des principales au bas de cet article. Elles ſe trouvent actuellement réduites à deux, qui ſont les ſeules uſitées aujourd'hui; ſavoir, celle de Macaulay & celle de Weſton; nous nous bornerons

à donner ici une légère idée de la méthode de ce dernier, comme la plus généralement ſuivie, & parce qu'on trouve pluſieurs livres imprimés dans ſes caractères; entr'autres, une Grammaire, un Dictionnaire, les pſeaumes, le Nouveau Teſtament & pluſieurs livres d'Égliſe.

Le Docteur Wilkins & quelques autres vouloient à l'aide de ce genre d'écriture, former un langage ou plutôt une écriture univerſelle, c'eſt-à-dire, que le même caractère qui ſignifie *cheval*, le François le lût *cheval*, l'Anglois, *horſe*, l'Allemand, *pferd*; l'Italien, *cavallo*; le Latin, *equus*; & ainſi des autres.

Mais outre la différence de conſtruction dans les différentes Langues, qui ſeroit un grand obſtacle, & la forme des verbes auxiliaires qui dans l'Allemand & l'Anglois, diffèrent totalement de celle uſitée en françois & en latin, on retomberoit dans l'inconvénient de la méthode de Tiro, qui requéroit preſqu'autant de ſignes différens qu'il y avoit d'objets à préſenter.

En attendant qu'on trouvât quelque choſe de mieux, il y auroit peut-être une méthode ſimple & facile à propoſer, à l'aide de laquelle, ſur le champ & ſans étude, chacun pourroit ſe faire entendre, & entendre les autres, ſans ſavoir d'autres langues que la ſienne. Il s'agiroit de numéroter les articles d'un Dictionnaire en un idiôme quelconque, & que tous les peuples miſſent le même chiffre après le même terme dans leurs Dictionnaires reſpectifs: ces Dictionnaires devroient être compoſés de deux parties, l'une à l'ordinaire ſuivant l'ordre alphabétique; l'autre, ſuivant l'ordre numérique.

Ainſi l'on ſuppoſe un François à Londres ou à Rome, qui voudroit dire, *je viendrai demain*; ignorant la langue du pays, il cherchera dans la partie alphabétique de ſon dictionnaire, *je*, que l'on ſuppoſe comme la première perſonne déſignée par le numéro 1; *venir*, par 2800, *demain*, par 664.

Il écrit 1. 664. 2800. L'Anglois ou l'Italien cherchant ſuivant l'ordre numérique, liront, *j comé tomorron*, *jo venire domani*.

Et répondront par d'autres chiffres, dont le François trouvera l'explication en cherchant le numéro.

On n'a mis ici que l'infinitif du verbe pour ſuivre l'ordre des Dictionnaires; mais il ſeroit aiſé d'y ajouter un ſigne ou point qui en déterminât le temps.

Nous avons auſſi quelques Auteurs François qui ſe ſont exercés ſur la Tachéographie; telle eſt la Plume volante, & quelques Manuſcrits dans la Bibliothèque du Roi; mais ils ne ſe ſont point appliqués à ſimplifier leurs ſignes, ni à en généraliſer l'uſage, ni cette attention ſuffiſante au génie de la langue; & au lieu de recourir aux racines de l'idiôme, ils ſe ſont pris aux branches.

La méthode de Weſton eſt fondée ſur cinq principes.

1°. La ſimplicité des caractères.

2°. La facilité de les joindre, & combiner les uns avec les autres.

3°. Les monogrammes.

4°. La ſuppreſſion totale des voyelles, comme dans les Langues Orientales.

5°. D'écrire comme l'on prononce; ce qui évite les aſpirations,

les lettres doubles & les lettres muettes. Les caractères ſont en tout au nombre de 72, dont 26 comprennent l'alphabet y ayant quelques lettres qui s'écrivent de différentes façons, ſuivant les circonſtances; & cela pour éviter les équivoques que la combinaiſon pourroit faire naître. Les 46 caractères reſtans ſont pour les articles, pronoms, commencemens & terminaiſons qui ſe répètent fréquemment, & pour quelques adverbes & prépoſitions.

Pour ſe rendre cette méthode familière, on commence par écrire en entier les paroles dans le nouveau caractère, à l'exception des voyelles que l'on ſupprime; mais le lieu où commence la lettre ſuivante l'indique; c'eſt-à-dire, ſi le commencement de cette lettre eſt au niveau de la lettre précédente, cela marque la voyelle *a*; ſi c'eſt au pied, c'eſt un *u*; ſi c'eſt au milieu, c'eſt un *i*; un peu plus haut ou un peu plus bas déſigne l'*e* & l'*o*.

On croiroit d'abord que cette préciſion de placer les lettres empêcheroit d'aller vîte; mais cela ne retarde aucunement; car le ſens fournit naturellement la voyelle au Lecteur comme dans les lettres miſſives ou phraſes, dont la plupart des élémens pris ſéparément, pourroient à peine ſe déchiffrer; ce qui n'empêche pas qu'on n'en liſe la totalité très-vîte.

Comme rien ne nuit davantage à la célérité de l'écriture que de détacher la plume de deſſus le papier, la perſonne ſe joint au verbe, comme dans l'hébreu: celui-ci eſt uni inſéparablement avec ſon verbe auxiliaire, & ordinairement avec ſon adverbe; ce qui, loin d'apporter de la confuſion, donne de la clarté, en ce que par l'étendue & forme de ce groupe de caractères, on voit tout d'un coup que c'eſt un verbe dans un temps compoſé.

Quand on eſt parvenu à écrire ainſi couramment, on apprend les abréviations; car chaque lettre iſolée ſignifie un pronom, adverbe, ou prépoſition, *&c.*

Chaque union de deux lettres *ab*, *ac*, *ad*, par exemple, en exprime auſſi un mot relatif aux élémens qui la compoſent. Il y a d'ailleurs quelques autres règles d'abréviations générales, comme au lieu de répéter une parole ou une phraſe, de tirer une ligne deſſous; quand une conſonne ſe trouve répétée dans la même ſyllabe, de la faire plus grande, *&c.*

Il y a apparence que l'écriture chinoiſe, où chaque parole s'exprime par un caractère particulier, n'eſt pas eſſentiellement différente de notre tachéographie, & que les 400 clefs ſont 400 caractères élémentaires dont tous les autres ſont formés, & dans leſquels ils peuvent ſe réſoudre. En cela la tachéographie angloiſe lui ſeroit fort préférable, à cauſe de ſon petit nombre de caractères primitifs, qui par la même raiſon, doivent être infiniment moins compoſés que dans un plus grand nombre qui ſuppoſent néceſſairement une multiplicité de traits.

Pour n'avoir rien à déſirer ſur cette matière, il faut ſe procurer l'alphabet de Weſton, avec ſes 26 caractères, & 46 abréviations, l'Abrégé du Dictionnaire & des règles, & y joindre l'Oraiſon Dominicale, le Symbole des Apôtres, & les dix Commandemens écrits ſuivant ces principes.

Outre les méthodes de Weſton

& de Macaulay, on peut conſulter les ſuivantes, qui ont eu cours en différens temps.

Steganographie, or the art of short writing by addy.

Willis's abbreviation, or writing by characters, *London* 1618.

Sheltons art of short hand writing, *Lond.* 1659.

Mercury, or the ſecret and ſwift meſſengers, by Wilkins, 1641.

Richs short hand.

Maſuns, art of short writing, *London.* 1672.

Caſi method of shorth hand writing, *Lond.* 1681.

On prononce *takéografie.*

TACHÉOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres. Qui a rapport à la tachéographie. *L'art tachéographique.*

On prononce *takéografike.*

TACHER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Maculare.* Souiller, ſalir, faire une tache. *La pluie a taché cette robe.*

Il ſe dit auſſi figurément. *Une ſeule action répréhenſible ſuffit pour tacher l'honneur, la réputation d'une perſonne.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TÂCHER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Conari.* Faire ſes efforts pour venir à bout de quelque choſe. *Il faut tâcher de finir aujourd'hui cet ouvrage. Je tâcherai de lui rendre ce ſervice.*

Quand *tâcher* eſt ſuivi de la particule *à* ou de l'équivalent, il ſignifie, viſer à... *Depuis long temps elle tâche à le ſurprendre. Il tâchoit à me ruiner.*

On dit populairement, lorſque l'on a heurté quelqu'un, ou qu'on lui a fait mal par mégarde, *je vous demande pardon, je n'y tâchois pas*; pour dire, je n'y ſongeois pas, je l'ai fait contre mon intention. On dit auſſi par plaiſanterie, quand un homme a fait quelque choſe de bien, plutôt par haſard que par adreſſe, *pardonnez-lui, il n'y tâchoit pas.* Il eſt du ſtyle familier.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

TACHETÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TACHETER.

TACHETER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Maculis diſtinguere.* Marquer de diverſes taches. Il ſe dit proprement des taches qui ſont ſur la peau des hommes & de certains animaux. *Le hâle lui a tacheté la peau. La Nature paroît avoir pris plaiſir à tacheter les tigres & les léopards. Ce chien eſt tacheté de jaune & de blanc.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TACHU; ville de la Chine, dans la province de Hokien, troiſième Métropole de la province.

TACITE; adjectif des deux genres. *Tacitus.* Qui n'eſt point formellement exprimé, mais qui eſt ſouſentendu, ou qui ſe peut ſouſentendre. *Aveu tacite. Condition tacite. Conſentement tacite.*

On appelle *tacite réconduction*, la continuation d'un bail qui n'a point été renouvelé à ſon expiration, & en vertu duquel on ne laiſſe pas de jouir d'une ferme, d'une maiſon, &c. *Voyez* RECONDUCTION.

TACITE, (Cornelius) Hiſtorien Latin, étoit Chevalier Romain. *Veſpaſien* le prit en affection, & commença à l'élever aux dignités. *Tite* & *Domitien* eurent toujours beaucoup d'eſtime pour lui. Il fut Conſul en 93, ſous *Nerva*, & épouſa la fille du fameux *Agricola*. Il plaida pluſieurs fois à Rome, & fit admirer ſon éloquence. Pline le jeune & lui étoient étroitement liés; ils ſe corrigeoient mutuellement leurs ouvrages. Nous avons de *Corneille Tacite*, 1°. un Traité des *Mœurs des Germains*. Il loue les mœurs de ces peuples; mais comme *Horace* chantoit celles des Barbares nommés Gétes, l'un & l'autre ignoroient ce qu'ils louoient, & vouloient ſeulement faire la Satyre de Rome. 2°. La *vie* de ſon beau pere *Agricola*. Cet écrit eſt un des plus beaux & des plus précieux morceaux de l'antiquité. Les gens de guerre, les courtiſans, les Magiſtrats, y peuvent trouver d'excellentes inſtructions. 3°. *Hiſtoire des Empereurs*; mais de vingt-huit ans que cette Hiſtoire contenoit, depuis l'an 69 juſqu'en 96, il ne nous reſte que l'année 69, & une partie de 70. 4°. Ses *Annales*; elles renfermoient l'hiſtoire de quatre Empereurs, *Tibere*, *Caligula*, *Claude*, *Néron*. Il ne nous reſte que l'hiſtoire du premier & du dernier, à peu près entière. Caligula eſt perdu tout entier, & nous n'avons que la fin de Claude. L'Empereur Tacite qui ſe faiſoit honneur de deſcendre de la famille de l'Hiſtorien, ordonna qu'on mît ſes ouvrages dans toutes les bibliothèques, & qu'on en fit tous les ans dix copies aux dépens du public, afin qu'elles fuſſent plus correctes. Cette ſage précaution n'a pas pu néanmoins conſerver en entier, un ouvrage ſi digne de paſſer à la poſtérité. Tacite eſt ſans comparaiſon le plus grand des Hiſtoriens aux yeux d'un Philoſophe. Il a peint les hommes avec beaucoup d'énergie, de fineſſe & de vérité; les événemens touchans, d'une manière pathétique, & la vertu avec autant de ſentiment que de goût. Il poſſéde dans un haut degré, la véritable éloquence, le talent de dire ſimplement de grandes choſes. On doit le regarder comme un des meilleurs maîtres de morale, par la triſte, mais utile connoiſſance des hommes, qu'on peut acquérir dans la lecture de ſes ouvrages. On l'accuſe d'avoir peint trop en mal la nature humaine, c'eſt-à-dire de l'avoir peut-être trop étudiée. On l'accuſe encore d'être obſcur, ce qui ſignifie ſeulement qu'il n'a pas écrit pour la multitude. On lui reproche enfin d'avoir le ſtyle trop concis, comme ſi le plus grand mérite d'un écrivain n'étoit pas de dire beaucoup en peu de mots. S'il peint en racourci, ſes traits en récompenſe ſont d'autant plus vifs & plus frapans.

TACITE, (M. Claudius) Empereur Romain, fut élu par le Sénat en la place d'*Aurelien*, le 25 Septembre de l'an 275, après un interrègne d'environ ſept mois. Il ſe donna tout entier à l'adminiſtration de la juſtice, & à régler l'état, & dans l'une & dans l'autre de ces fonctions, il s'attira l'approbation générale. Il pouſſa le déſintéreſſement ſi loin, qu'au lieu de profiter des revenus de l'Empire, il lui ſacrifia ſes propres biens, qui montoient en fonds & en meubles à ſept ou huit millions d'or: la juſtice exempte de corruption ſe rendoit ſelon le droit de chacun; & afin

que le cours en fût toujours égal, il dreſſa de ſages conſtitutions. Les mauvaiſes coutumes furent abolies, les lieux de proſtitution furent condamnés, & les bains publics furent fermés après le coucher du ſoleil. Tacite ne ſe régloit que ſur les conſeils du Sénat, & jamais Empereur ne lui laiſſa plus d'autorité. Le Sénat lui ayant refuſé le Conſulat qu'il demandoit pour *Florien* ſon frere, il répondit : *Il eſt à croire que le Sénat a un meilleur choix à faire.* Il ne voulut jamais permettre à l'Impératrice de ſe parer de pierreries, & il défendit à qui que ce fût, de porter des habits brodés d'or. Au commencement de ce règne, les Barbares ſe jetèrent lorſqu'on y penſoit le moins, ſur les terres de l'Empire; mais ils en ſortirent très-promptement, ſoit qu'ils y fuſſent forcés, ſoit qu'ils euſſent été payés pour s'en retirer. Le quatrième ou le cinquième mois de l'avénement de Tacite au trône Impérial, il entreprit de porter la guerre chez les Perſes & les Scythes aſiatiques; & il étoit déjà à Tharſe en Cilicie, quand il fut attaqué de la fiévre, qui termina bientôt ſa vie. Les hiſtoriens qui conviennent le plus entr'eux, ne lui donnent qu'environ ſix mois de règne.

TACITEMENT ; adverbe. *Tacitè.* D'une manière tacite, ſans être formellement exprimé. *Il ne s'eſt point oppoſé à ce mariage, parcequ'il y conſentoit tacitement.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève & la dernière moyenne.

TACITURNE ; adjectif des deux genres. *Taciturnus.* Qui eſt de tempérament & d'humeur à parler peu. C'eſt un Prince *ſombre & taciturne. Elle eſt fort taciturne. On devient taciturne avec les gens qu'on craint.*

TACITURNITÉ ; ſubſtantif féminin. *Taciturnitas.* Humeur, tempérament, ou état d'une perſonne taciturne. *La taciturnité ne ſauroit être regardée comme une bonne qualité.*

TACT ; ſubſtantif maſculin. *Tactus.* Le toucher, l'attouchement, celui des cinq ſens par lequel on connoît ce qui eſt chaud ou froid, dur ou mou, uni ou raboteux, *&c.*

Le tact eſt le plus ſûr de tous les ſens ; c'eſt lui qui rectifie tous les autres, dont les effets ne ſeroient ſouvent que des illuſions, s'il ne venoit à leur ſecours; c'eſt en conſéquence le dernier retranchement de l'incrédulité : il ajoute à cette qualité avantageuſe, celle d'être la ſenſation la plus générale. Nous pouvions bien ne voir ou n'entendre, que par une petite portion de notre corps; mais il nous falloit du ſentiment dans toutes les parties pour n'être pas des automates, qu'on auroit démontés & détruits, ſans que nous euſſions pu nous en appercevoir ; la nature y a pourvu; partout où ſe trouvent des nerfs & de la vie, on éprouve plus ou moins cette eſpèce de ſentiment : il paroît même que cette ſenſation n'a pas beſoin d'une organiſation particulière, & que la ſimple tiſſure ſolide du nerf lui eſt ſuffiſante. Les parois d'une plaie fraîche, le périoſte, ou un tendon découvert, ont un ſentiment très-vif, quoiqu'ils n'ayent pas les houppes nerveuſes qu'on obſerve à la peau : on diroit que la nature, obligée de faire une grande dépenſe en ſenſation du *toucher*, l'a établi à moins de frais qu'il lui a été poſſible ; elle a fait enſorte que les houppes nerveuſes ne fuſſent pas abſolument néceſſaires; ainſi le ſen-

timent du *toucher* eſt comme la baſe de toutes les autres ſenſations ; c'eſt le genre dont elles ſont des eſpèces plus parfaites.

Tous les ſolides nerveux animés de fluides ont cette ſenſation générale ; mais les mamelons de la peau, ceux des doigts, par exemple, l'ont à un degré de perfection, qui ajoute au premier ſentiment une ſorte de diſcernement de la figure du corps touché. Les mamelons de la langue enchériſſent encore ſur ceux de la peau ; ceux du nez ſur ceux de la langue, & toujours ſuivant la fineſſe de la ſenſation. Ce qui ſe dit des mamelons, n'exclut pas le reſte du tiſſu nerveux, de la part qu'il a à la ſenſation, les mamelons y ont plus de part que ce tiſſu dans certains organes, comme à la peau & à la langue ; dans d'autres, ils y ont moins de part, comme à la membrane pituitaire du nez qui fait l'organe de l'odorat. Enfin, ailleurs le tiſſu du ſolide nerveux fait preſque ſeul l'organe, comme dans la vue ; ces différences viennent, de ce que chaque organe eſt proportionné à l'objet dont il reçoit l'impreſſion.

Il étoit à propos que le ſentiment du toucher ſe fît parfaitement, que les nerfs formaſſent de petites éminences ſenſibles, parceque ces pyramides ſont beaucoup plus propres qu'un tiſſu uniforme, à être ébranlés par la ſurface des corps. Le goût avoit beſoin de boutons nerveux qui fuſſent ſpongieux & imbibés de la ſalive pour délayer, fondre les principes des ſaveurs, & leur donner entrée dans leur tiſſure, afin d'y mieux faire leur impreſſion. La membrane pituitaire qui tapiſſe l'organe de l'odorat a ſon velouté, ſes corners & ſes cellules, pour arrêter les vapeurs odorantes ; mais ſon objet étant ſubtil, elle n'avoit beſoin ni de boutons ni de pyramides groſſières. La choroïde a auſſi ſon velouté noir pour abſorber les images ; mais le fond de ce velours fait pour recevoir des images, devoit être une membrane nerveuſe, très-polie & très-ſenſible.

Nous appelons donc *tact* ou *toucher* non pas ſeulement ce ſens univerſel dont il n'eſt preſque aucune partie du corps qui ſoit parfaitement dépourvue ; mais ſurtout ce ſens particulier qui ſe fait au bout de la face interne des doigts, comme à ſon véritable organe. La douleur, la tenſion, la chaleur, le froid, les inégalités de la ſurface des corps ſe font ſentir à tous les nerfs, tant intérieurement qu'extérieurement.

Le tact cauſe une douleur ſourde dans les viſcères ; mais ce ſentiment eſt exquis dans les nerfs changés en papilles & en nature molle : ce tact n'a point une différente nature du précédent, il n'en diffère que par degrés.

La peau qui eſt l'organe du toucher, préſente un tiſſu de fibres, de nerfs & de vaiſſeaux merveilleuſement entrelacés. Elle eſt collée ſur toutes les parties qu'elle enveloppe par les vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, nerveux, & pour l'ordinaire par une couche de pluſieurs feuillets très-minces, leſquels forment entre eux des cellules où les extrémités artérielles dépoſent une huile graiſſeuſe ; auſſi les anatomiſtes nomment ces couches de feuillets, *le tiſſu cellulaire* ; c'eſt dans ce tiſſu que les bouchers introduiſent de l'air quand ils ſouffient leur viande pour lui donner plus d'apparence.

La

La peau eſt faite de toutes ces parties mêmes qui l'attachent au corps qui l'enveloppe. Ces feuillets, ces vaiſſeaux & ces nerfs capillaires ſont appliqués les uns ſur les autres, par la compreſſion des eaux qui environnent le fœtus dans le ſein de la mère, & par celle de l'air lorſqu'il eſt né. Pluſieurs de ces vaiſſeaux creux d'abord, deviennent bientôt ſolides, & ils forment des fibres comme tendineuſes, qui ſont avec les nerfs la principale tiſſure de cette toile épaiſſe. Les capillaires nerveux après avoir concouru par leur entrelacement à la formation de la peau, ſe terminent à la ſurface externe; là ſe dépouillant de leur première paroi, ils forment une eſpèce de réſeau, qu'on a nommé *corps réticulaire*. Ce réſeau nerveux eſt déjà une machine fort propre à recevoir l'impreſſion des objets; mais l'extrémité du nerf dépouillé de ſa premiere tunique s'épanouït, & produit le mamelon nerveux; celui-ci dominant ſur le réſeau eſt bien plus ſuſceptible d'ébranlement, & par conſéquent de ſenſation délicate. Une lymphe ſpiritueuſe abreuve ces mamelons, leur donne de la ſouplеſſe, du reſſort, & achève par-là d'en faire un organe accompli.

Ces mamelons ſont rangés ſur une même ligne, & dans un certain ordre qui conſtitue les ſillons qu'on obſerve à la ſurface, & qui ſont ſi viſibles au bout des doigts où ils ſe terminent en ſpirale. Quand ils y ſont parvenus, ils s'allongent ſuivant la longueur de cette partie, & ils s'uniſſent ſi étroitement, qu'ils forment les corps ſolides que nous appelons *ongles*.

Les capillaires ſanguins que nous appelons *lymphatiques* & *huileux*, qui entrent dans le tiſſu de la peau, s'y diſtribuent à peu près comme les nerfs; leur entrelacement dans la peau forme le réſeau vaſculaire, leur épanouiſſement fait l'épiderme qui recouvre les mamelons, & qui leur eſt ſi néceſſaire pour modérer l'impreſſion des objets, & rendre par-là cette impreſſion plus diſtincte. Enfin les glandes ſituées ſous la peau ſervent à abreuver les mamelons nerveux.

Il ſuit de ce détail, 1°. que l'organe corporel qui ſert au toucher, eſt formé par des mamelons ou des houpes molles, pulpeuſes, médullaires, nerveuſes, muqueuſes, veloutées, en un mot de diverſes eſpèces, infiniment variées en figures & en arrangement, produites par les nerfs durs qui rampent ſur la peau, leſquels s'y dépouillent de leurs membranes externes, & par-là deviennent très-mous, & conſéquemment très-ſenſibles. Il ſuit 2°. que ces houpes ſont humectées & arroſées d'une liqueur très-fluide qui abonde ſans ceſſe. 3°. Que cette membrane fine & ſolide qu'on appelle *épiderme*, leur prête des ſillons, des ſinuoſités où elles ſe tiennent cachées, & leur ſert ainſi de défenſe ſans altérer leur ſenſibilité.

Ces houpes ont la vertu de ſe retirer ſur elles-mêmes & de reſſortir. Malpighi qui a tant éclairci la matière que nous traitons, a dit qu'une fois en examinant au microſcope les extrémités des doigts d'un homme délicat à un air chaud, il vit ſortir les houpes nerveuſes des ſillons de l'épiderme qui ſembloient vouloir toucher & prendre exactement quelque choſe au bout du doigt. Mais ailleurs le même Malpighi ne paroiſſant pas bien certain

de ce qu'il avoit vu, révoque preſque en doute cette expérience. Il eſt probable cependant que ces houppes s'élèvent, comme il arrive dans le bout du teton qui s'étend par le chatouillement. Quand on préſente des ſucreries à un enfant qui les aime, & qu'on lui fait tirer la langue devant un miroir, on y voit de toutes parts s'élever de petits tubercules. Le limaçon en ſe promenant fait ſortir ſes cornes, à la pointe deſquelles ſont ſes yeux qui n'apperçoivent jamais de corps durs, ſans que le craintif animal n'entre dans ſa coquillle. Nos houppes en petit ſortent comme les cornes du limaçon en grand; ainſi l'impreſſion que les corps font ſur les houppes de la peau, conſtitue le tact qui conſiſte en ce que l'extrémité du doigt étant appliquée à l'objet qu'on veut toucher, les houpes préſentent leur ſurface à cet objet, & le frottent doucement.

Le tact peut faire quelquefois, pour ainſi dire, la fonction des yeux, en jugeant des diſtances, & réparant à cet égard en quelque façon chez des aveugles la perte de leur vue. Mais il ne faut pas s'imaginer que l'art du *toucher* s'étende juſqu'au diſcernement des couleurs, comme on le rapporte dans la République des lettres (Juin 1685) d'un certain Organiſte Hollandois; & comme Bartholin, dans les *Acta Medica Hafnienſia*, *anno 1675*, le raconte d'un autre Artiſan aveugle qui, dit-il, diſcernoit toutes les couleurs au ſeul *tact*. On lit encore dans Aldrovandi, qu'un nommé *Ganibaſius*, natif de Volterre, & bon Sculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20 ans, s'aviſa, après un repos de dix années, d'eſſayer ce qu'il pourroit produire dans ſon Art, & qu'il fit à Rome une ſtatue qui reſſembloit parfaitement à Urbain VIII. Mais il n'eſt pas poſſible à un aveugle, quelque vive que ſoit ſon imagination, quelque délicat qu'il ait le *tact*, quelque ſoin qu'il ſe donne de ſentir avec ſes doigts les inégalités d'un viſage, de ſe former une idée juſte de la figure de l'objet, & d'exécuter enſuite la reſſemblance de l'original.

Après avoir établi quel eſt l'organe du *toucher*, la texture de cet organe, ſon mécaniſme, l'objet de ce ſens, ſon étendue & ſes bornes, il nous ſera facile d'expliquer les faits ſuivans.

1°. Pourquoi l'action du *toucher* eſt douloureuſe, quand l'épiderme eſt rariſié, macéré ou brûlé: c'eſt ce qu'on éprouve après la chûte des ongles, après celle de l'épiderme cauſée par des fièvres ardentes, par la brûlure, & dans la gerçure des lèvres, dont eſt enlevé l'épithélion, ſuivant l'expreſſion de Ruyſch. Tout cela doit arriver, parce qu'alors les nerfs étant trop à découvert, & par conſéquent trop ſenſibles, le *tact* ſe fait avec trop de force. Il paroît que la nature a voulu parer à cet inconvénient, en mettant une tunique ſur tous les organes de nos ſenſations.

2°. Pourquoi le *tact* eſt-il détruit, lorſque l'épiderme s'épaiſſit, ſe durcit, devient calleux, ou eſt deshonoré par des cicatrices, &c. par la raiſon que le *toucher* ſe fait mal quand on eſt ganté. Les cals ſont ici l'obſtacle des gants: ce ſont des lames, des couches, des feuillets de la peau, pluſieurs fois appliqués les uns ſur les autres par une violente compreſſion, qui empêche l'impreſſion des mamelons nerveux,

& ces cals ſe forment ſur-tout dans les parties où la peau eſt épaiſſe & ſerrée comme au creux de la main, ou à la plante des piés. C'eſt à la faveur de ces cals, de ces tumeurs dures & inſenſibles, dans leſquels tous les nerfs & vaiſſeaux entamés ſont détruits, qu'il y a des gens qui peuvent, ſans ſe brûler, porter du fer fondu dans la main, & des verriers manier impunément le verre brûlant. Charriere, Kaw & autres, ont fait la même obſervation dans les faiſeurs d'ancres.

Plus le revêtement de la peau eſt dur & ſolide, moins le ſentiment du toucher peut s'exercer; plus la peau eſt fine & délicate, plus le ſentiment eſt vif & exquis. Les femmes ont entr'autres avantages ſur les hommes, celui d'avoir la peau plus fine, & par conſéquent le *toucher* plus délicat. Le fœtus dans le ſein de la mère pourroit ſentir par la délicateſſe de ſa peau, toutes les impreſſions extérieures; mais comme il nage dans une liqueur, & que les liquides reçoivent & rompent l'action de toutes les cauſes qui peuvent occaſionner des chocs; il ne peut être bleſſé que rarement, & ſeulement par des coups ou des efforts très-violens. Il a donc fort peu, ou plutôt il n'a point d'exercice de la ſenſation du *tact* général, qui eſt commune à tout le corps; comme il ne fait aucun uſage de ſes mains, il ne peut acquérir dans le ſein de ſa mère aucune connoiſſance de cette ſenſation particulière qui eſt au bout des doigts. A peine eſt-il né, qu'on l'en prive encore par l'emmaillottement pendant ſix ou ſept ſemaines, & qu'on lui ôte par-là le moyen d'acquérir de bonne heure les premières notions de la forme des choſes, comme ſi l'on avoit juré de retarder en lui le développement d'un ſens important, duquel toutes nos connoiſſances dépendent.

Par la raiſon que les cals empêchent l'action du *toucher*, la macération rend le *toucher* trop tendre en enlevant la ſurpeau; c'eſt ce qu'éprouvent les jeunes blanchiſſeuſes, en qui le ſavon amincit tellement l'épiderme, qu'il vient à leur cauſer un ſentiment déſagréable, parceque le *tact* des doigts ſe fait chez elles avec trop de force.

3°. D'où vient que les doigts ſont le principal organe du *toucher*? Ce n'eſt pas uniquement, répond l'Auteur ingénieux de l'Hiſtoire naturelle de l'Homme, parcequ'il y a une plus grande quantité de houppes nerveuſes à l'extrémité des doigts que dans les autres parties du corps; c'eſt encore parceque la main eſt diviſée en pluſieurs parties toutes mobiles, toutes flexibles, toutes agiſſantes en même tems, & obéiſſantes à la volonté, enſorte que par ce moyen les doigts ſeuls nous donnent des idées diſtinctes de la forme des corps. Le *toucher* parfait eſt un contact de ſuperficie dans tous les points; les doigts peuvent s'étendre, ſe raccourcir, ſe plier, ſe joindre & s'ajuſter à toutes ſortes de ſuperficies, avantage qui ſuffit pour rendre dans leur réunion l'organe de ce ſentiment exact & précis, qui eſt néceſſaire pour nous donner l'idée de la forme des corps.

Si la main, continue M. de Buffon, avoit un plus grand nombre d'extrémités, qu'elle fût, par exemple, diviſée en vingt doigts, que ces doigts euſſent un plus grand nombre d'articulations & de mouvemens, il n'eſt pas douteux que

doués comme ils ſont de houpes nerveuſes, le ſentiment de leur *toucher* ne fût infiniment plus parfait dans cette conformation qu'il ne l'eſt, parceque cette main pourroit alors s'appliquer beaucoup plus immédiatement & plus préciſément ſur les différentes ſurfaces des corps.

Suppoſons que la main fût diviſée en une infinité de parties toutes mobiles & flexibles, & qui puſſent toutes s'appliquer en même tems ſur tous les points de la ſurface des corps; un pareil organe ſeroit une eſpèce de géométrie univerſelle, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, par le ſecours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'attouchement, des idées préciſes de la figure des corps que nous pourrions manier, de l'égalité ou de la rudeſſe de leur ſurface, & de la différence même très-petite de ces figures.

Si au contraire la main étoit ſans doigts, elle ne pourroit nous donner que des notions très imparfaites de la forme des choſes les plus palpables, & il nous faudroit beaucoup plus d'expérience & de tems que nous n'en employons, pour acquérir la même connoiſſance des objets qui nous environnent. Mais la nature a pourvu ſuffiſamment à nos beſoins, en nous accordant les puiſſances de corps & d'eſprit convenables à notre deſtination.

On dit figurément, *avoir le tact fin, ſûr, &c.* pour dire, juger finement, ſûrement en matière de goût.

On prononce le *c* & le *t* final.

TACTILE; adjectif des deux genres. *Tactilis.*. Qui ſe peut toucher, qui eſt ou peut être l'objet du tact. Il n'eſt uſité que dans le didactique. *Les qualités tactiles des corps. L'ame n'eſt pas tactile.*

TACTION; ſubſtantif féminin & terme didactique. Action du toucher.

TACTIQUE; ſubſtantif féminin. *Tactica.* L'art de ranger des troupes en bataille, & de faire les évolutions militaires.

Le fonds de la tactique moderne eſt compoſé de celle des Grecs & des Romains. Comme les premiers nous formons des corps à rangs & à files ſerrées; & comme les ſeconds, nous avons nos bataillons qui répondent aſſez exactement à leurs cohortes, & qui peuvent combattre & ſe mouvoir aiſément dans tous les différens terrains.

Par la preſſion des rangs & des files, les troupes ſont en état de réſiſter au choc des aſſaillans & d'attaquer elles-mêmes avec force & vigueur. Il ne s'agit pour cet effet, que de leur donner la hauteur ou la profondeur convenables, ſuivant la manière dont elles doivent combattre.

On n'entrera point ici dans un examen raiſonné de notre tactique, le détail en ſeroit trop long; on ſe contentera d'obſerver qu'il en doit être des principes de la tactique, comme de ceux de la fortification, qu'on tâche d'appliquer à toutes les différentes ſituations des lieux qu'on veut mettre en état de défenſe.

Qu'ainſi la diſpoſition & l'arrangement des troupes doit varier ſelon le caractère & la façon de faire la guerre de l'ennemi qu'il faut combattre. Lorſqu'on eſt bien inſtruit des règles de la tactique, que les troupes ſont bien exercées aux à droite, aux à gauche, doublemens & dédoublemens de files, de rangs, & aux quarts de converſion, qu'el-

les ont contracté d'ailleurs l'habitude de marcher & d'exécuter enſemble tous les mouvemens qui leur ſont ordonnés, il n'eſt aucune figure ni aucun arrangement qu'on ne puiſſe leur faire prendre. Les circonſtances des temps & des lieux doivent faire juger de la diſpoſition la plus favorable pour combattre avec le plus d'avantage qu'il eſt poſſible. En général, la tactique ſera d'autant plus parfaite, qu'il en réſultera plus de force dans l'ordre de bataille; que les mouvemens des troupes ſe feront avec plus d'ordre, de ſimplicité & de promptitude; qu'on ſera en état de les faire agir de toutes les manières qu'on jugera à propos, ſans les expoſer à ſe rompre; qu'elles pourront toujours s'aider & ſe ſoutenir réciproquement, & qu'elles ſeront armées convenablement pour réſiſter à toutes les attaques des troupes de différentes eſpèces qu'elles auront à combattre. Il eſt encore important de s'appliquer dans l'ordre & l'arrangement des différens corps de troupes, à faire enſorte que le plus grand nombre puiſſe agir offenſivement contre l'ennemi; & cela en conſervant toujours la ſolidité néceſſaire pour une action vigoureuſe & pour ſoutenir le choc ou l'impétuoſité de l'ennemi.

De ce principe dont il eſt difficile de ne pas convenir, il s'enſuit qu'une troupe formée ſur une trop grande épaiſſeur, comme par exemple, ſur ſeize rangs, ainſi que l'étoit la phalange des Grecs, n'auroit pas la moitié des hommes dont elle ſeroit compoſée, en état d'offenſer l'ennemi, & qu'un corps rangé auſſi ſur très-peu de profondeur, comme deux ou trois rangs, n'auroit aucune ſolidité dans le choc.

Comme il y a des poſitions où les troupes ne peuvent ſe joindre pour combattre la bayonette au bout du fuſil, & que la trop grande hauteur de la troupe n'eſt pas favorable à une action où il ne s'agit que de tirer, on voit par là qu'il eſt néceſſaire de changer la formation des troupes, ſuivant la manière dont elles doivent combattre.

Dans les actions de feu, les troupes peuvent être ſur trois ou quatre rangs, & dans les autres, ſur ſix ou huit.

TADCASTER; petite ville d'Angleterre dans la province d'Yorck, à quarante-ſept lieues, nord-oueſt, de Londres.

TADDA, (François) Sculpteur d'Italie, floriſſoit vers le milieu du quatorzième ſiècle. Côme de Médicis, Grand Duc de Toſcane, l'honora de ſa protection & de ſon eſtime. Ce ſculpteur trouvant pluſieurs morceaux de porphyre parmi des pièces de vieux marbre, voulut en compoſer un baſſin de fontaine qui parût être d'une ſeule pierre. Il fit, dit-on, diſtiller certaines herbes dont il tira une eau qui avoit tant de vertu, qu'en y trempant pluſieurs morceaux détachés, elle les uniſſoit & leur donnoit une dureté extraordinaire. Il répéta cet eſſai pluſieurs fois avec un égal ſuccès; mais ſon ſecret fut enterré avec lui.

TADMOR; *voyez* PALMYRE.

TADORNE, ou TARDONE; ſubſtantif féminin. Oiſeau aquatique qui eſt plus petit que l'oie, & plus gros que le canard; ſes narines ſont noires; tout le reſte du bec a une couleur rouge; il y a près de la baſe de la pièce ſupérieure du bec, une proéminence oblongue & charnue;

la tête & la partie ſupérieure du cou ſont d'un vert foncé & luiſant; le reſte du cou & le jabot ont une belle couleur blanche; les plumes de la poitrine & des épaules ſont de belle couleur de feuilles mortes; cette couleur forme un cercle autour de la partie antérieure du corps; le bas de la poitrine & le ventre ſont blancs; les plumes du deſſous de l'anus ont une couleur tirant ſur l'orangé, à peu près ſemblable à celle des plumes du deſſus de la poitrine; les plumes du dos & des aîles, à l'exception de celles de la dernière articulation de l'aîle, ſont blanches; les longues plumes des épaules ont une couleur noire; celles de la queue ſont blanches, à l'exception de la pointe qui eſt noire.

Le cri de la tadorne eſt ſemblable à celui du canard. Elle fait ſon nid dans des trous en terre. On la trouve dans le nord & même en Angleterre.

TAËL; ſubſtantif maſculin. Monnoie de compte de la Chine qui vaut environ une once d'argent.

C'eſt auſſi le nom d'un petit poids du même pays, qui fait le ſeizième d'un catis.

TAËLPE; ſubſtantif maſculin. Sorte de rat qu'on trouve fréquemment dans certains cantons des Kalchas, dans la Tartarie orientale. Cet animal creuſe en terre des trous pour s'y loger: chaque mâle fait le ſien; il y en a toujours un qui fait la garde & qui ſe précipite dans ſon trou, lorſqu'il voit approcher quelqu'un; mais la troupe n'échappe pas pour cela aux chaſſeurs; lorſqu'ils ont une fois découvert le nid, ils l'environnent; ils ouvrent la terre en deux ou trois endroits, & ils y jettent de la paille enflammée qui les oblige auſſi-tôt de ſortir: c'eſt ainſi qu'ils en prennent facilement un ſi grand nombre, que les peaux en ſont à fort bon marché dans le pays. On emploie à Pekin la peau de ces animaux pour faire des mantilles.

TAFALLA; petite ville d'Eſpagne dans la Navarre, à cinq lieues de Pampelune.

TAFFETAS; ſubſtantif maſculin. Étoffe de ſoie fort mince & tiſſue comme de la toile. *Taffetas uni, taffetas à fleurs, taffetas d'Angleterre. Une robe de taffetas. A Paris, les femmes commencent à porter le taffetas à la Pentecôte.*

TAFFI, (André) Peintre natif de Florence, mort en 1294, âgé de 81 ans, apprit ſon art de quelques Peintres grecs que le Sénat de Veniſe avoit mandés. Il s'appliqua ſurtout à la moſaïque, ſorte de peinture dont le ſecret lui fut montré par Apollonius, un de ces Peintres Grecs. Taffi travailla de concert avec lui dans l'Égliſe de Saint Jean de Florence, à repréſenter pluſieurs hiſtoires de la bible. On admiroit ſurtout un *Chriſt* de la hauteur de ſept coudées, compoſé avec un grand ſoin par Taffi. On reproche à ce Peintre d'avoir été plus ſenſible au profit qu'à l'honneur qu'il retira de ce beau morceau de peinture, & d'avoir depuis précipité ſon travail pour le gain.

TAFIA; ſubſtantif maſculin. Eau de vie de ſucre. *Le tafia entre dans la compoſition de la liqueur que l'on appelle* eau des Barbades.

TAFILET; Royaume d'Afrique en Barbarie, dans les Etats du Roi de Maroc. Il eſt borné au nord par les Royaumes de Fez & de Tremecen; à l'eſt, par le pays des Berebères; au ſud, par le déſert de Barbarie;

& à l'oueſt, par les Royaumes de Fez, de Maroc & de Sus. Il eſt diviſé en trois provinces, Dras, Sara & Touet. Le terrein y eſt fort ſablonneux & ſtérile. On y trouve des dattes, du bétail, des chameaux, des dromadaires & des autruches. Tafilet en eſt la capitale; c'eſt une ville aſſez marchande, peuplée de Berebères & d'Arabes qui ſont fort riches & fort adroits. Elle a un château & eſt bâtie ſur la rivière de Tafilet, dans une plaine à cent dix lieues, ſud-eſt, de Maroc.

TAGAOST; ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Sus, à quatre lieues, ſud, de Tarudant.

TAGASTE; c'étoit autrefois une ville épiſcopale & conſidérable d'Afrique, dans la province de Conſtantine, au royaume d'Alger; mais ce n'eſt plus aujourd'hui qu'un village. C'eſt là où naquit Saint Auguſtin.

TAGE; ville d'Aſie, dans l'Arabie Heureuſe, ſur la route de Moka, entre Manzeri & Manzuel.

TAGE; (le) nom d'un fleuve qui a ſa ſource dans la partie orientale de la nouvelle Caſtille, aux confins du royaume d'Arragon. Il traverſe toute la Caſtille de l'orient à l'occident, & baigne Tolède: de là il paſſe à Almaraz & à Alcantara, dans l'Eſtramadure d'Eſpagne, d'où entrant dans l'Eſtramadure de Portugal il lave Santaren & va former un petit golfe d'une lieue de largeur qui ſert de port à Lisbonne, & deux lieues au deſſous il ſe décharge dans l'Océan Atlantique.

TAGÈS; nom d'un demi-Dieu trouvé endormi ſous une motte de terre, & réveillé par un Laboureur avec le ſoc d'une charrue. On lui attribue d'avoir porté l'art de la divination en Étrurie. C'eſt là qu'Ovide le fait naître de la terre. D'autres Poëtes nous le donnent pour le fils du Génie & petit-fils de Jupiter. C'étoit un homme obſcur, mais qui ſe rendit célèbre en enſeignant aux Étruriens l'art des auſpices qui fit fortune à Rome & immortaliſa le nom de l'inventeur.

TAGLIAGOZZO; ville d'Italie au royaume de Naples, dans l'Abruzze Ultérieure, à huit milles, oueſt, du lac Celano.

TAGUMADERT; ville d'Afrique dans les Etats du Roi de Maroc, au Royaume de Tafilet, près de la rivière de Dras.

TAJACU; *voyez* PÉCARI.

TRAJAMENTO; rivière d'Italie, qui a ſa ſource dans les Alpes, aux frontières du Cadorin & de la Carinthie, traverſe tout le Frioul du nord au ſud, & va enſuite ſe perdre dans le golfe de Veniſe.

TAIAUT; cri du chaſſeur quand il voit le cerf, le daim & le chevreuil.

TAICHEU; ville de la Chine dans la province de Chékiang dont elle eſt la dixième Métropole. Elle a cinq autres villes dans ſon département.

TAIE; ſubſtantif féminin. Linge qui ſert d'enveloppe à un oreiller. *Une taie d'oreiller.*

TAIE, ſignifie auſſi une certaine pellicule blanche qui ſe forme quelquefois ſur l'œil. *Les taies récentes qui ne viennent point de cicatrices, ſe guériſſent aiſément par les collyres déterſifs; mais les anciennes & celles qui viennent de cicatrice, ne ſe guériſſent point. Avoir une taie ſur l'œil.*

On appelle encore *taie*, en termes d'Anatomie, l'enveloppe du

fœtus & de quelques viſcères tels que le foie, *&c.*

Ce monoſyllabe eſt long.

TAILLABLE ; adjectif des deux genres. *Vectigalis.* Qui eſt ſujet à la taille. *Un noble n'eſt pas taillable. Cette ſomme ne fut impoſée que ſur les ſujets taillables de la Communauté.*

TAILLABLE, ſe dit auſſi en parlant des provinces & des villes dont les habitans ſont ſujets à la taille. *Il y a dans cette province pluſieurs villes qui ne ſont pas taillables.*

Il ſe dit encore des terres mêmes & des biens ſur leſquels on impoſe la taille, dans les pays de taille réelle. *En Languedoc, les héritages des roturiers ſont taillables ; mais ceux des Nobles & des Eccléſiaſtiques ne le ſont pas.*

TAILLADE ; ſubſtantif féminin. *Inciſio.* Coupure, balafre dans la chair, dans les chairs. *Il revint avec une taillade à la joue.*

TAILLADE, ſe dit auſſi des coupûres en long qu'on fait dans de l'étoffe, dans des habits, ſoit que ces coupures gâtent l'étoffe & l'habit, ſoit qu'elles ſoient faites pour orner l'habit. *Elle a fait maladroitement une taillade dans ce taffetas. Les hauts-de-chauſſes des Cent Suiſſes ſont à taillades.*

TAILLADÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TAILLADER.

TAILLADER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Cædere.* Faire des taillades. Il ſe dit tant des balafres qu'on fait ſur la peau & dans les chairs, que des coupûres qu'on fait dans de l'étoffe. *On lui a tailladé la jambe. Taillader un haut-de-chauſſes.*

TAILLANDERIE ; ſubſtantif féminin. *Aciaria Ars.* Métier, art du Taillandier. *Il apprend la taillanderie.*

TAILLANDERIE, eſt auſſi un terme collectif ſous lequel on comprend tous les ferremens, tous les ouvrages que fait un Taillandier. *La taillanderie eſt un des principaux objets du commerce des Merciers.*

TAILLANDIER ; ſubſtantif maſculin. *Faber ferrarius.* Ouvrier qui fait toutes ſortes d'outils pour les Charpentiers, les Charrons, les Tonneliers, les Laboureurs, *&c.* comme haches, cognées, ſerpes, *&c.*

Les Maîtres de la Communauté des Taillandiers de Paris ſont qualifiés Taillandiers travaillant en œuvres blanches, Groſſiers, Vrilliers, Tailleurs de limes, & Ouvriers en fer blanc & noir. La qualité de Taillandier eſt commune à tous les maîtres : les autres qualités, ſans diviſer la Communauté, ſe partagent entre quatre eſpèces d'ouvriers qui ſont les Taillandiers travaillant en œuvre blanche, les Taillandiers Groſſiers, les Taillandiers Vrilliers, Tailleurs de Limes, & les Taillandiers Ouvriers en fer blanc & noir.

Les ſtatuts des uns & des autres ſont les mêmes à proportion de ce qui peut être propre à chacun d'eux, dont il eſt traité dans des articles particuliers de leurs ſtatuts communs qui furent réformés ou plutôt renouvelés en 1572, en conſéquence de la Déclaration de Charles IX, concernant la jurande.

Quelques omiſſions ayant été faites dans les premières Lettres patentes, les Taillandiers en obtinrent d'autres le 9 Janvier 1573 du même Roi, & encore de troiſièmes de Henri III en 1575, enregiſtrées au Châtelet

Châtelet & au Parlement la même année.

Ce ſont ces réglemens qui s'obſervent encore, à l'exception d'un ſeul article concernant les apprentis, lequel fut ajouté dans les lettres de confirmation obtenues de Louis XIII en 1642, & de ce qui peut être arrivé de changement ſous le règne de Louis XIV, par rapport à l'augmentation des droits, à cauſe de l'union & incorporation faite à la Communauté au mois d'Avril 1691, pour les charges de Jurés en titre d'Office.

Quatre Jurés gouvernent la Communauté, dont deux ſont élus tous les ans.

L'apprentiſſage eſt de cinq ans; le chef-d'œuvre eſt donné aux aſpirans à la Maîtriſe par les quatre Jurés & huit Bacheliers, dont deux doivent être de chacun des métiers de la taillanderie; & ce chef-d'œuvre doit être des ouvrages dont l'aſpirant a fait apprentiſſage.

Tous les Maîtres doivent avoir un poinçon pour marquer leurs ouvrages; ceux qui ſe forgent, ſe marquent à chaud, les autres ſeulement à froid.

Enfin, quoique ces quatre eſpèces d'Ouvriers ſemblent avoir peu de rapport entr'eux pour leurs ouvrages, il eſt néanmoins permis à chacun d'eux de travailler à tout ce qui peut ſe fabriquer dans les quatre métiers, ſuivant les ſtatuts.

TAILLANT; ſubſtantif maſculin. Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, &c. *Le taillant d'un coutelas. Le taillant d'un ſabre. Le taillant d'un raſoir. Un couteau à deux taillans.*

TAILLE; ſubſtantif féminin. Le tranchant d'une épée. En ce ſens il n'eſt guère uſité qu'en cette phraſe: *frapper d'eſtoc & de taille*; pour dire, frapper de la pointe & du tranchant.

TAILLE, ſignifie auſſi la coupe, la manière dont on coupe certaines choſes. *La taille d'un habit.*

On dit, qu'*un habit eſt galonné ſur les tailles*; pour dire, qu'il eſt galonné ſur tous les endroits où il eſt taillé, ſur toutes les coutures.

TAILLE, en parlant des arbres, ſe dit de l'art de les diſpoſer & de les conduire pour en tirer plus d'utilité ou plus d'agrément. C'eſt le talent principal qui doit conſtituer l'habileté du jardinier; c'eſt l'opération la plus eſſentielle pour ſoutenir la fécondité & pour amener l'embelliſſement; c'eſt en un mot le chef-d'œuvre du jardinage.

Dans la taille des arbres fruitiers, on diſtingue ceux qui donnent des fruits à pepin de ceux dont les fruits ſont à noyau. La taille qui convient aux premiers eſt différente à pluſieurs égards de celle qui eſt propre aux autres. La taille des fruits à pepin eſt moins difficile, moins importante, moins indiſpenſable que celle des fruits à noyau. Les arbres fruitiers à pepin ſe cicatriſent plus aiſément que ceux à noyau, ſont plus robuſtes, ſe prêtent plus volontiers à la figure qu'on veut leur donner, & peuvent ſe réparer avec plus de ſuccès lorſqu'on les a négligés pendant quelques années; mais les fruitiers à noyau croiſſent plus promptement, ſont plus précoces pour la fleur, donnent plutôt du fruit & en plus grande quantité que les arbres à pepin, d'où il ſuit qu'il faut s'attacher à reſtreindre les fruits à noyau & à diſpoſer à fruit ceux à pepin; que

l'on doit beaucoup plus ſoigner les premiers que les derniers, & que les meilleures expoſitions doivent être deſtinées aux fruits à noyau.

La première notion de la taille des arbres fruitiers conduit à diſtinguer cinq ſortes de branches; 1°. les *branches à bois*, ſont celles qui doivent contribuer à l'arrangement de la forme qu'on veut donner à l'arbre. Son âge, ſa force, ſa figure & le ſujet ſur lequel il a été greffé doivent décider chaque année du retranchement à faire; 2°. les *branches chiffonnes*, ont de menus rejetons qui ne peuvent donner de fruits; & n'étant pas néceſſaires pour les garnitures de l'arbre, elles doivent être ſupprimées; 3°. les *branches de faux bois*, ſont des rejetons élancés, dont les yeux ſont plats & éloignés, & qu'on peut ſupprimer comme inutiles; 4°. les *branches gourmandes*, ſont de gros & puiſſans rejetons qui ont pris tout à coup naiſſance ſur les fortes branches de bois, & qu'il faut abſolument retrancher, à moins qu'ils ne ſoient propres à garnir une place vide; 5°. enfin les *branches à fruit*, ſont petites, aſſez courtes, garnies d'yeux gros & ſerrés; on accourcit celles qui ſont trop longues, & même s'il y en a de ſuperflues, on les ſupprime.

Deux choſes enſuite à obſerver, 1°. de couper fort près de la branche les rejetons qu'on veut ſupprimer en entier; 2°. de couper près de l'œil & en talus les branches qu'on ne veut retrancher qu'en partie, & de conſerver par préférence l'œil tourné du côté où l'on veut que la nouvelle pouſſe puiſſe ſe diriger.

Après cela, toute l'adreſſe de la taille peut ſe réduire à trois points, propreté, économie, prévoyance. Par la *propreté*, on entend la belle figure de l'arbre & l'agrément qui doit réſulter du retranchement de tout ce qui peut jeter de la confuſion & de l'inégalité. L'*économie*, conſiſte à ménager également la ſéve, en taillant plus long ou plus court, ſelon que les arbres ſont foibles ou vigoureux. Dans ce dernier cas même on peut tailler court en laiſſant beaucoup de branches capables de diviſer la ſéve; car c'eſt en raiſon de ſa marche qu'il faut diriger toute l'opération, d'où il arrive quelquefois que dans cette vue il y a des parties de l'arbre que l'on ne taille point du tout. La *prévoyance* n'eſt pas moins néceſſaire; elle conſiſte à juger par avance du ſort des branches, à diſpoſer celles qui doivent donner du fruit, à ménager des reſſources pour remplir les vides, & à conſerver tout ce qui doit ſoutenir la perfection de la forme, quand même le produit devroit en ſouffrir.

Les arbres fruitiers ſe cultivent ordinairement ſous quatre formes différentes; en arbres de tiges, en buiſſon, en eſpalier & en contre-eſpalier; il faut peu d'art pour la taille des arbres de tiges ou de plein vent, ſur-tout ſi ce ſont des fruitiers à pepin. Tout au plus doit-on prendre ſoin dans les commencemens de façonner leur tête, afin de les diſpoſer pour toujours à une forme agréable; mais les fruitiers à noyau étant plus ſujets à s'élancer exigent une attention plus ſuivie pour contribuer à leur durée, au moyen d'un retranchement bien ménagé. L'art conſiſte ici à diviſer la ſéve ſans trop lui couper chemin; car dans ce dernier cas elle s'extravaſe & ſe tourne en un ſuc glutineux que l'on appelle *gomme*, & cette gomme eſt pour les arbres à noyau un fléau

qui les fait périr immanquablement : du reſte la taille des fruitiers de plein vent, tant à pepin qu'à noyau, conſiſte à retrancher le bois mort, croiſé ou ſuperflu, & à raccourcir les branches qui tombent trop bas ou qui s'élancent trop ſur les côtés. La taille des fruitiers en buiſſon conſiſte à les former ſur une tige très-baſſe, à les diſpoſer en rond, à les bien évider par le milieu en manière de vaſe, à les tenir également épais & garnis dans leur contour, & à ne les laiſſer s'élever qu'à la hauteur de ſix à ſept pieds. La taille des arbres fruitiers en eſpalier eſt plus difficile; cette forme exige des ſoins ſuivis, une culture entendue & beaucoup d'art pour en tirer autant d'agrément que de produit; c'eſt le point qui décele l'ignorance des mauvais jardiniers, & c'eſt le chef-d'œuvre de ceux qui ont aſſez d'habileté pour accorder la contrainte que l'on impoſe à l'arbre avec le produit qu'on en attend. Les fruits à pepin y conviennent moins que ceux à noyau, dont quelques eſpeces y réuſſiſſent mieux que ſous aucune autre forme. Un arbre en eſpalier doit avoir une demi-tige s'il eſt deſtiné à garnir le haut de la muraille, & n'en avoir preſque point s'il doit occuper le bas; il faut enſuite lui donner une forme qui en ſe rapprochant le plus qu'il ſoit poſſible de la façon dont les arbres prennent naturellement leur croiſſance, ſoit autant agréable à l'œil que favorable à la production du fruit. La figure d'une main ouverte ou d'un éventail déplié a paru la plus propre à remplir ces deux objets. L'attention principale eſt que l'arbre ſoit également garni de branches ſur les côtés pour forcer la ſéve à ſe diviſer également; on retranche celles qui ſont mortes, chiffonnes, ſuperflues & mal placées, toujours eu égard à l'agrément & au produit. On accourcit les branches qui doivent reſter ſelon l'âge de l'arbre, ſa force, ſon étendue & la qualité de ſon fruit. Les arbres en contre-eſpalier exigent à peu près la même taille; on les conduit & on les cultive de même, ſi ce n'eſt qu'on ne permet pas aux fruitiers en contre-eſpalier de s'élever autant que ceux en eſpalier, & que ceux-ci ne préſentent qu'une face, au lieu que les autres en ont deux.

Taille des arbres en pépinière. Cette ſorte de culture demande également des attentions & des ménagemens. On plante les jeunes arbres en pépinière après qu'on les a multipliés de graine, de boutures ou de branches couchées. Ceux venus de graine ſe plantent à différens âges, depuis un an juſqu'à trois ou quatre, ſelon leur force ou leurs eſpèces. Il y en a quelques-uns de privilégiés en ce point, c'eſt qu'on ne leur doit jamais couper la cime. Tels ſont le frêne, le châtaignier, le marronnier d'inde, le noyer, le pin, le bonduc, le tulipier, *&c.* On les altéreroit, on les retarderoit, & en un mot on leur nuiroit beaucoup ſi on en uſoit autrement. Le commun de tous les autres arbres ſe traite différemment. Il faut couper leur tige juſqu'à deux ou trois yeux au-deſſus du niveau de la terre; on doit auſſi retrancher de moitié les racines pivotantes de tout arbre quelconque, & réduire les autres racines à proportion de leur longueur. On en uſe à peu près de même pour la taille des jeunes plants venus de bouture, de branches couchées ou de rejetons. S'ils ont de la

force & de bonnes racines, on peut ſe contenter de réduire ſeulement leurs branches latérales à deux ou trois yeux. Dans les années qui ſuivront la plantation en pépinière, il faudra chaque année les tailler au printemps, mais avec un grand ménagement, qui conſiſte à ne jamais retrancher les branches en entier, mais ſeulement peu à peu, à meſure que l'arbre prend aſſez de corps pour ſe défendre lui-même des vents impétueux, & ſe ſoutenir contre le poids de la pluie; c'eſt ce qu'on ne ſauroit trop recommander aux jardiniers pépiniériſtes, car c'eſt en quoi ils péchent principalement. Leur attention du reſte doit ſe porter à former des arbres d'une tige unie, proportionnée & bien droite. Quant aux plants qui s'y refuſent en devenant tortus, défectueux ou languiſſans, le meilleur expédient eſt ſouvent de les couper au pied.

Taille des arbres que l'on ſe propoſe de tranſplanter. C'eſt la ſorte de taille que l'on pratique avec le moins d'attention, & qui en mérite le plus; car c'eſt de-là que dépend ſouvent tout l'agrément d'une plantation. Preſque tous les jardiniers ont la fureur de couper à ſept pieds de hauteur tous les arbres qu'ils tranſplantent. Il ſemble que ce ſoit un point abſolu au-delà duquel la Nature doive ſe trouver dans l'épuiſement. Ils ne voient pas que cette vieille routine de planter des arbres ſi courts retarde beaucoup leur accroiſſement, & les prépare à une défectuoſité qui n'eſt que trop ſouvent irréparable. Des arbres ainſi rabattus font preſque toujours, à l'endroit de la coupe, un genou difforme d'un aſpect très-déſagréable; on ne peut prévenir ce défaut qu'en laiſſant au moins douze pieds de tige aux arbres deſtinés pour des allées, des avenues, des quinconces, *&c.* On laiſſe croître pendant quelques années les rejetons qu'ils ont pouſſés au-deſſous des dix premiers pieds, enſuite on les élague peu à peu pour ne leur laiſſer que les principales tiges qui s'élancent à la cime. C'eſt ainſi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès toujours accompagnés d'agrément.

Taille ou tonte des paliſſades. Quand on n'a pas employé des plants d'une bonne hauteur pour former des paliſſades, il faut de grands ſoins pour les conduire & traiter dans les commencemens. On doit plus s'occuper pendant les deux premières années à les dreſſer & à les diriger qu'à y faire du retranchement. La tonte au croiſſant ne doit guère commencer qu'à la troiſième année. Leur grande beauté eſt d'avoir peu d'épaiſſeur; mais comme elles s'épaiſſiſſent toujours en vieilliſſant, il faut alors forcer la tonte juſqu'à deux ou trois pouces près du tronc. Cette opération fait pouſſer de nouveau branchage qui renouvelle la paliſſade, & la remet à ſa juſte épaiſſeur. Si malgré ce retranchement elle ſe trouve dégarnie dans le bas, la dernière reſſource ſera de la rabaiſſer de quelques pieds en-deſſus. Ceci ſe doit faire au printemps, & la tonte ordinaire après la première ſéve, dans le commencement de Juillet.

Taille ou élagage des avenues & des allées. L'uſage eſt pour les avenues & les grandes allées de laiſſer monter les arbres tant que leur vigueur peut y fournir. La grande élévation en fait la principale beauté. Quant

aux allées de médiocre étendue, on ſe détermine quelquefois à les arrêter par le haut pour les faire garnir, pour leur donner plus de régularité, ou plutôt pour ménager les vues des bâtimens qu'elles avoiſinent; mais le point principal eſt de donner aux avenues & aux allées la forme d'un berceau, ſoit à une hauteur moyenne, ſoit à une grande élévation, ſuivant la nature de l'arbre & la qualité du terrein. On ne peut y parvenir avec ſuccès qu'en s'y prenant de bonne heure, afin de n'être pas obligé de ſupprimer de groſſes branches qui laiſſent du vide, ou dont le retranchement endommage ſouvent les arbres. Pendant les trois ou quatre premières années de plantation on ne doit s'attacher qu'à retrancher les rejetons inutiles, à ſimplifier la tête des arbres & à diriger les maîtreſſes branches qui peuvent garnir la ligne, ou qui doivent prendre de l'élevation. Après ce temps on fera tous les ans au printemps une tonte au croiſſant des branches qui prennent leur direction, ſoit en dedans de l'allée, ſoit en-dehors; d'abord à environ un demi-pied du tronc des arbres, enſuite on ſe relâche peu à peu de cette préciſion, afin d'éviter le chiffonnage des branches. Le but doit être ici de former une ſorte de paliſſade de huit à dix pieds d'élévation. On fera bien de ne diſcontinuer ce ſoin de culture que quand la plantation aura vingt ans. C'eſt le temps où les arbres auront pris leur force; on pourra leur permettre alors d'étendre leurs branches ſupérieures pour faire du couvert, & il ſuffira d'y donner un coup de main tous les trois ans pour entretenir les premières diſpoſitions, & donner faveur à tout ce qui peut procurer de l'ombre & former un aſpect agréable.

Taille des arbres toujours verts. On doit pour cette culture diſtinguer ſpécialement les arbres réſineux qui demandent plus de précaution que les autres arbres toujours verts, pour les retranchemens qu'on eſt obligé de faire, ſoit dans le premier temps, ou lorſqu'on veut leur donner une forme régulière à meſure qu'ils avancent en âge. Si l'on veut leur faire une tête, il ne faut couper les branches que peu à peu, & avoir attention de laiſſer ſur l'arbre plus de rameaux que l'on n'en retranche; & comme la plûpart de ces arbres réſineux par la régularité de leur croiſſance pouſſent pluſieurs branches raſſemblées autour de la tige dans un même point circulaire, enſorte qu'elles ſe touchent à leur inſertion; il ne faut ſupprimer ces branches qu'alternativement, parceque ſi on les ôtoit toutes à la fois, cela formeroit une plaie autour de la tige, d'où il réſulteroit le même inconvénient que ſi on avoit enlevé une zone d'écorce, & on ſait le tort que cette opération fait à un arbre. Une autre obſervation importante, c'eſt que les arbres réſineux qui ont été coupés au pied à quelque âge que ce ſoit, ne repouſſent preſque jamais, à moins qu'il ne ſoit reſté à leurs pieds quelques rameaux de verdure, encore cela ſouffre-t-il des exceptions. Mais il n'y a nul riſque à les étêter légèrement, ſi ce n'eſt de mettre en retard leur accroiſſement, parceque la plus vive des branches voiſines de la coupure ſe dreſſe naturellement. Du reſte on peut tailler & tondre ces arbres, & les reſtreindre à la régularité autant que l'on veut, pourvu que l'on ne

retranche que partie des rameaux, & qu'il en reſte plus ſur l'arbre que l'on n'en aura enlevé ; exception faite des arbres réſineux, les autres toujours verts ſe conduiſent pour la taille ou la tonte, comme ceux qui quittent leurs feuilles. Le mois de Septembre eſt le moment le plus propre à cette opération pour tous les arbres verts. Alors leur sève n'eſt plus en mouvement, les plaies ont le temps de s'affermir avant l'hiver, & on les diſpoſe pour cette ſaiſon qui eſt celle de leur agrément.

Récépage & élagage des ſemis de bois. Le récépage eſt l'opération la plus profitable dont on puiſſe faire uſage pour accélérer l'accroiſſement des jeunes ſemis. On ne peut même guère s'en diſpenſer que quand le ſemis a été fait dans un excellent terrain, ou que ſi c'eſt dans un ſol de médiocre qualité, on a contribué au ſuccés par des ſoins de culture. Mais ſi dans un terrain quelconque les jeunes plants ſe trouvent foibles, languiſſans, de baſſe venue, même dépériſſant, comme il arrive quelquefois, il faut les réceper au bout de quatre ou cinq ans ; c'eſt l'unique moyen de les remettre en vigueur, & d'exciter leur accroiſſement de façon que la plûpart pouſſent dès la première année des rejetons auſſi élevés qu'étoient les tiges récepées. Si après cette première opération on apperçoit encore quelque langueur, il faudra la recommencer au bout de quatre ans. C'eſt encore un expédient propre à remédier au fléau d'une forte grêle, au dégât des grands hivers, & aux dégradations du bétail. Mais on peut mettre en queſtion s'il eſt utile d'élaguer les ſemis de bois. Cette ſorte de culture, encore peu miſe en uſage, n'a pas non plus montré de grands ſuccès juſqu'à préſent. On retarde les jeunes arbres en leur retranchant des branches entières. Il faudroit donc les conduire comme les plants de pépinières, ce qui n'eſt pas plus propoſable qu'une culture complette.

Avantages & inconvéniens de la taille. On tire avantage de la taille lorſqu'elle a été faite avec ménagement, qu'elle a été ſuivie avec exactitude, & qu'elle a été appliquée avec intelligence. Ce ſoin de culture accélère la puiſſance, prolonge la durée & conſtitue l'agrément ſous toutes les différentes formes dont les arbres ſont ſuſceptibles. C'eſt le plus grand moyen qu'on puiſſe employer pour remettre en vigueur les arbres languiſſans, pour donner de la force à ceux qui ſe chiffonnent & s'arrêtent dans des terrains de mauvaiſe qualité, pour hâter les progrès de tous les arbres en général, & leur faire prendre de belles tiges. Il peut réſulter au contraire les plus grands inconvéniens d'une taille forcée, ou négligée, ou mal entendue. Par une taille forcée on entend le retranchement qui a été fait tout à la fois de pluſieurs branches entières ſur un même arbre. Cette culture maladroite & précipitée affoiblit l'autre, amaigrit la tige, & retarde conſidérablement la croiſſance. Une taille négligée peut quelquefois ſe réparer ſous une main habile ; mais quand elle a été mal appliquée, il eſt bien plus difficile d'y remédier.

TAILLE, ſe dit auſſi de la manière dont on coupe les pierres dures pour un bâtiment. *Cet ouvrier entend la taille des pierres.* Et l'on appelle *pierres de taille*, les pierres propres à être taillées pour un bâtiment.

TAILLE, ſe dit encore de la manière

dont on travaille les pierres précieuſes. *Ce Lapidaire entend la taille des pierreries.*

TAILLE, ſe dit pareillement de la manière dont on coupe une plume pour écrire. *La taille de cette plume ne vaut rien.*

TAILLE, en termes de Gravure, ſe dit d'une inciſion qui ſe fait dans le cuivre ou autre métal, avec le burin. Les tailles, les hachures & les points ménagés ſelon les règles de l'Art, forment toutes les figures qu'il eſt poſſible de repréſenter en *taille douce*. Quand on copie un tableau, la première doit ſuivre la touche du pinceau; la ſeconde doit être paſſée par-deſſus, dans l'intention d'en aſſurer les formes. Les *tailles* inégales valent mieux, & font un plus beau travail que quand elles ſont d'une égale groſſeur. On doit les *quitter*, quand elles ne ſont pas propres à rendre le ſens d'une draperie, & avoir ſoin de n'en point faire de diamétralement oppoſées dans la même étoffe. C'eſt travailler de très-mauvais goût, que d'en paſſer de roides par deſſus toute une draperie, pour faire un ton plus noir. On a remarqué que les *tailles* courtes & méplates donnent plus de caractère, & valent beaucoup mieux que les longues & unies: on doit les reſſerrer toujours de plus en plus, ſuivant la dégradation des objets.

On appelle *taille-douce*, non-ſeulement la gravure faite au burin ſur une planche de cuivre, mais encore l'eſtampe qui eſt tirée ſur cette gravure. *Gravure en taille-douce. Cette eſtampe eſt une belle taille-douce.* Et l'on appelle *taille de bois*, la gravure faite ſur une planche de bois, ainſi que l'eſtampe qu'on tire ſur cette planche.

En termes de Sculpture, on appelle *baſſe taille*, des figures de peu de ſaillie, ſur le marbre, ſur la pierre, ſur le bronze, *&c.* On nomme ordinairement ces ſortes de figures, *des bas-reliefs.*

TAILLE, en termes de Monnoie, ſe dit de la diviſion d'un marc d'or ou d'argent, en une certaine quantité de pièces égales. *Les louis ſont à la taille de trente au marc.*

TAILLE, ſignifie auſſi, l'opération qu'on fait pour tirer les pierres de la veſſie. *Le printemps & l'automne ſont les temps les plus favorables pour l'opération de la taille.*

TAILLE, ſignifie encore la ſtature du corps. *Ce prince eſt de belle taille. Il a une taille avantageuſe. Un cavalier de moyenne taille. Il eſt de la riche taille. Avoir la taille dégagée, la taille aiſée.* En ce ſens, il ſe dit auſſi de quelques animaux. *Les chevaux de belle taille pour la ſelle, ne doivent être ni trop grands ni trop petits. Un lévrier de bonne taille.*

TAILLE, ſe dit particulièrement & principalement de la conformation du corps depuis les épaules juſqu'à la ceinture. *Cette femme a une belle taille. Cet habillement fait bien la taille.* On dit d'une femme groſſe & courte, qu'*elle n'a point de taille.*

TAILLE, ſignifie auſſi, un bois qui commence à revenir après avoir été coupé. *Une taille de deux ans. Le gibier ſe retire dans les tailles.*

TAILLE, ſe dit auſſi d'un petit bâton fendu en deux parties égales, ſur leſquelles le vendeur & l'acheteur font des coches, pour marquer la quantité du pain, vin, viande, *&c.* que l'un fournit à l'autre. *Il prend le pain à la taille chez le Boulanger. Prendre à la taille la viande de boucherie.*

On dit, que *des Joueurs jouent à la taille ;* pour dire, que s'étant proposé de jouer enſemble pluſieurs jours de ſuite, ils ſont convenus de part & d'autre, qu'au lieu de payer ſur le champ, on écrira à chaque partie qui aura gagné ou qui aura perdu, pour ne payer que le dernier jour.

TAILLE, en termes de Finances, ſe dit d'une certaine impoſition qui ſe lève ſur le peuple.

La *taille* eſt royale ou ſeigneuriale : celle qui ſe paye au Roi eſt ſans doute la plus ancienne ; & il y a lieu de croire que la *taille* ſeigneuriale ne fut établie par les Seigneurs ſur leurs hommes, qu'à l'imitation de celle que le Roi levoit ſur ſes Sujets.

L'origine de la *taille* royale eſt fort ancienne ; on tient qu'elle fut établie pour tenir lieu du ſervice militaire que tous les Sujets du Roi devoient faire en perſonne ; nobles, eccléſiaſtiques, roturiers, aucun n'en étoit exempt.

On convoquoit les roturiers ou villains lorſque l'on avoit beſoin de leur ſervice, & cette convocation ſe nommoit *Halbannum ſeu Heribannum*, *Herban* ou *Arrière-ban ;* & ceux qui ne comparoiſſoient pas, payoient une amende qu'on appeloit le *Hauban.*

Les nobles faiſant profeſſion de porter les armes, & les eccléſiaſtiques étant auſſi obligés de ſervir en perſonne à cauſe de leurs fiefs, ou d'envoyer quelqu'un à leur place, n'étoient pas dans le cas de payer une contribution ordinaire pour le ſervice militaire ; & c'eſt de-là que vient l'exemption de *taille* dont jouiſſent encore les nobles & les eccléſiaſtiques.

Les roturiers au contraire qui par état ne portoient point les armes, ne ſervoient qu'extraordinairement lorſqu'ils étoient convoqués ; & ce fut pour les diſpenſer du ſervice militaire que l'on établit la *taille*, afin que ceux qui ne contribueroient pas de leurs perſonnes au ſervice militaire, y contribuaſſent au moins de leurs deniers pour fournir aux frais de la guerre.

On attribue communément l'établiſſement des *tailles* à S. Louis ; elles ſont cependant beaucoup plus anciennes. Pierre Lovet Médecin, en ſon Hiſtoire de la ville de Beauvais, rapporte une charte de l'an 1060, par laquelle il paroît que la *taille* étoit déjà établie, puiſqu'il eſt parlé d'une décharge qui fut donnée de pluſieurs Coutumes injuſtes, ſavoir la *taille* & autres oppreſſions, mais ce ne fut qu'en 1445, ſous le règne de Charles VII, que la *taille* fut rendue annuelle, ordinaire & perpétuelle. Elle ne montoit alors qu'à 1800000 livres, & la cotte de chacun étoit ſi modique, que l'on s'empreſſoit à qui en payeroit davantage.

Depuis ce tems les *tailles* ont été augmentées par degré & quelquefois diminuées ; elles montent préſentement à une ſomme très-conſidérable.

La *taille* eſt perſonnelle ou plutôt mixte, c'eſt-à-dire, qu'elle s'impoſe ſur les perſonnes à raiſon de leurs biens. En quelques provinces, comme en Languedoc, elle eſt réelle : ce ſont les biens qui la doivent.

Dans les pays où la *taille* eſt perſonnelle, elle n'eſt dûe que par les roturiers ; les nobles & les eccléſiaſtiques en ſont exempts. Il y a encore beaucoup d'autres perſonnes qui en ſont exemptes, ſoit en vertu

de quelque office, commiſſion ou privilège particulier.

L'Edit du mois de Novembre 1666, veut que tous Sujets taillables qui ſe marieront avant ou dans leur vingtième année, ſoient exempts de *tailles* juſqu'à ce qu'ils aient 25 ans. Mais l'Arrêt d'enregiſtrement porte, que ceux qui contracteront mariage en la vingt-unième année de leur âge ou au-deſſous, & qui prendront des fermes, ſeront taillables, à proportion du profit qu'ils y feront.

Le grand âge n'exempte point de la *taille*.

Le montant général de la *taille* & des autres impoſitions acceſſoires, telles que taillon, crûe, uſtenſile, cavalier, quartier d'hiver, capitation, eſt arrêté tous les ans au Conſeil du Roi; on y fixe auſſi la portion de ces impoſitions que chaque généralité doit ſupporter.

Il ſe fait enſuite deux départemens de ces impoſitions, l'un général, l'autre particulier.

Le département général ſe fait ſur chaque élection par les Tréſoriers de France en leur bureau, en conſéquence du brevet ou commiſſion qui leur eſt adreſſé par le Roi. L'Intendant préſide au bureau, & après avoir ouï le rapport de celui qui a fait les chevauchées, on expédie en préſence de l'Intendant les attaches & ordonnances qui contiennent ce que chaque élection doit porter de *taille*.

Le département particulier ſur chaque Paroiſſe ſe fait auſſi par l'Intendant avec celui des Tréſoriers de France qui eſt député à cet effet, & trois des Préſidens & Élus nommés & choiſis par l'Intendant; on appelle à ce département le Procureur du Roi, le Receveur des *tailles* & le Greffier de l'Élection.

Cette répartition faite, l'Intendant & les Officiers de l'Élection adreſſent des mandemens aux Maires & Échevins, Syndics & Habitans de chaque Paroiſſe, par leſquels il leur notifie que la Paroiſſe eſt impoſée à une telle ſomme pour le principal de la *taille*, crûes & impoſitions y jointes.

Ce mandement porte auſſi que cette ſomme ſera par les Collecteurs nommés à cet effet, répartie ſur les Habitans, levée par les Collecteurs, & payée ès mains du Receveur des *tailles* en exercice, en quatre payemens égaux: le premier au premier Décembre, le ſecond au premier Février, le troiſième au dernier Avril, le quatrième au premier Octobre.

Ces rôles ſe font ordinairement dans le mois de Novembre.

On y impoſe auſſi ſix deniers pour livre de la *taille* attribués aux Collecteurs pour le droit de collecte, & une certaine ſomme pour le droit de ſcel, ſuivant le tarif.

Quand il y a quelque rejet à faire ſur la Paroiſſe, on ajoute la ſomme au rôle des *tailles* en vertu d'une ordonnance de l'Intendant.

Les taxes d'office ſont marquées dans le mandement qui eſt adreſſé aux Collecteurs, & doivent être par eux employées dans le rôle ſans aucune diminution, ſi ce n'eſt qu'il fût ſurvenu depuis quelque diminution dans les facultés du taillable.

Ceux qui étant taxés d'office, ſe prétendent ſurchargés, doivent ſe pourvoir par oppoſition devant l'Intendant.

On ne doit pas comprendre dans les rôles des *tailles* les eccléſiaſtiques pour les biens d'égliſe qu'ils poſſèdent, les nobles vivant noble-

ment, les officiers des Cours ſupérieures, ceux du Bureau des finances, ceux de l'Élection qui ont domicile ou réſidence dans le reſſort de leur juridiction, ni les officiers & privilégiés dont les priviléges n'ont point été révoqués ou ſuſpendus.

Les gens d'Egliſe, les nobles vivant noblement, les officiers de Cours ſupérieures & les Secrétaires du Roi, ne peuvent faire valoir qu'une ſeule ferme du labour de quatre charrues à eux appartenantes, & les autres privilégiés une ferme de deux charrues ſeulement.

Les habitans qui vont demeurer d'une Paroiſſe dans une autre, doivent le faire ſignifier aux habitans en la perſonne du Syndic, avant le premier Octobre, & faire dans le même tems leur déclaration au greffe de l'Élection dans laquelle eſt la Paroiſſe où ils vont demeurer.

Nonobſtant ces formalités, ceux qui ont ainſi transféré leur domicile, ſont encore impoſés pendant quelque tems au lieu de leur ancienne demeure; ſavoir, les fermiers & laboureurs pendant une année, & les autres contribuables pendant deux, au cas que la Paroiſſe dans laquelle ils auront transféré leur domicile, ſoit dans le reſſort de la même élection, & ſi elle eſt d'une autre, les laboureurs continueront d'être impoſés pendant deux années, & les autres contribuables pendant trois années.

Ceux dont les priviléges ont été révoqués, qui transfèrent leur domicile dans des villes franches, ou abonnées, ſont compris pendant dix ans dans le rôle du lieu où ils avoient auparavant leur domicile.

Les habitans qui veulent être impoſés dans le lieu de leur réſidence pour tout ce qu'ils poſſedent ou exploitent en diverſes Paroiſſes; doivent en donner leur déclaration au greffe de l'Élection avant le premier Septembre de chaque année.

Les rôles ſont écrits ſur papier timbré, avec une marge ſuffiſante pour y annoter les payemens.

Auſſi-tôt que le rôle eſt fait, les Collecteurs doivent le porter avec un double à l'officier de l'Élection qui a la Paroiſſe dans ſon département, pour être par lui vérifié & rendu exécutoire.

Lorſqu'il eſt ainſi vérifié, il doit être lu par les Collecteurs à la porte de l'Égliſe, à l'iſſue de la Meſſe paroiſſiale, le premier Dimanche ou jour de Fête ſuivant.

Ceux qui étant cotiſés à l'ordinaire, ſe prétendent ſurchargés, doivent ſe pourvoir devant les officiers de l'Élection; mais le rôle eſt toujours exécutoire par proviſion.

On appelle *taille abonnée*, celle qui eſt fixée pour toujours à une certaine ſomme.

On appelle *taille à volonté*, ou *à diſcrétion*, ou *à miſéricorde*, une taille que le Seigneur lève annuellement ſur les gens de condition ſerve qui ſont dans ſa ſeigneurie. On l'appelle *taille à volonté*, non pas que le Seigneur ſoit le maître de la lever autant de fois que bon lui ſemble, mais parceque dans l'origine le Seigneur faiſoit ſon rôle auſſi fort & auſſi léger qu'il le vouloit, préſentement il ſe fait *arbitrio boni viri*, & ſelon la poſſibilité.

On appelle *taille aux quatre cas*, une taille ſeigneuriale, que dans certains lieux les Seigneurs ont droit de lever ſur leurs hommes taillables en quatre cas différens.

On l'appelle *taille aux quatre cas*, parce qu'elle ſe lève communément dans quatre cas qui ſont les plus

uſités ; ſavoir, pour voyages d'outre-mer du Seigneur, pour marier ſes filles, pour ſa rançon, quand il eſt fait priſonnier, & pour faire ſon fils Chevalier.

Quelques coutumes n'admettent que trois cas.

Dans les pays de Droit écrit, cette *taille* eſt perçue en certains lieux dans ſept ou huit cas, ſelon que les Seigneurs ont été plus ou moins attentifs à étendre ce droit ſur leurs Fermiers. Les Barons de Neufchatel en Suiſſe la levoient dans un cinquième cas ; ſavoir, pour acheter de nouvelles terres.

En Pays coutumier ce droit ne ſe lève ordinairement qu'en vertu d'un titre : les coutumes qui l'admettent ſont celles d'Anjou & Maine, Normandie, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Bourgogne, Lodunnois, Poitou, Tours. Les trois premieres ne reconnoiſſent que trois cas, les autres en admettent quatre.

Dans la coutume de Bourgogne ce droit eſt appelé *Aide* ; en Normandie *Aide-Chevel* ; en Poitou & ailleurs, *Loyaux-Aides* ; en Anjou & Maine, *Doublage* ; en Bourbonnois, *Quête* ou *Taille aux quatre cas* ; en Forez, *Droits de Muage* ; en d'autres lieux, *Droit de Complaiſance*, *Coutumes volontaires*.

L'origine de ce droit eſt fort ancienne ; quelques-uns la tirent des Romains chez leſquels les Cliens étoient obligés d'aider leurs Patrons lorſque ceux-ci manquoient d'argent, & qu'il s'agiſſoit de rédimer eux ou leurs fils de captivité ou de marier leurs filles.

D'autres rapportent cet uſage au temps de l'inſtitution des fiefs.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît qu'au commencement cette taille ne conſiſtoit qu'en dons & préſens volontaires que les vaſſaux & tenanciers faiſoient à leurs Seigneurs dans des cas où ils avoient beſoin de ſecours extraordinaires, & que les Seigneurs ont depuis tourné ces préſens en obligation & en droit.

Cette *taille* extraordinaire eſt différente de la *taille* à volonté, à miſéricorde & à merci, qui ſont auſſi des *tailles* ſeigneuriales, mais qui ne ſe lèvent que ſur les ſerfs, à la différence de la *taille* aux quatre cas, qui eſt auſſi due par les vaſſaux & autres tenanciers non main-mortables.

Le cas de Chevalerie étoit autrefois lorſque l'on recevoit la ceinture ou le baudtier, préſentement c'eſt lorſque l'on reçoit le collier de l'ordre du Saint-Eſprit, qui eſt le premier ordre du Roi.

Le cas de rançon n'a lieu que quand le Seigneur eſt pris priſonnier portant les armes pour le ſervice du Roi.

Quand les titres ne fixent pas la quotité de la *taille* aux quatre cas, l'uſage eſt de doubler les cens & rentes des emphitéotes ; c'eſt pourquoi quelques coutumes appellent ce droit *doublage*.

Chaque Seigneur ne peut lever cette taille qu'une fois en ſa vie dans chacun des cas dont en a parlé ; encore les voyages d'outre-mer n'ont-ils plus lieu, ni les cas de rançon, vu que le ſervice militaire ne ſe fait plus pour les fiefs, ſi ce n'eſt en cas de convocation du ban & de l'arriere-ban ; mais dans ce cas même les priſonniers de guerre ne payent plus eux-mêmes leur rançon.

A l'égard du cas de mariage, quelques coutumes ne donnent la taille que pour le premier mariage

de la fille aînée, d'autres pour le premier mariage de chaque fille.

TAILLE, en termes de jeu, ſe dit de chaque fois que le Banquier, qui tient le jeu à la baſſette & au pharaon, achève de retourner toutes les cartes. *Il a perdu dix louis à la première taille, & il en a gagné vingt à la ſeconde. Les pontes vous demandent encore une taille. Je donnerai cinq tailles.*

TAILLE, en termes de Muſique, ſe dit de celle des quatre parties qui eſt entre la baſſe & la haute-contre.

La taille eſt la partie qui convient le mieux à la voix d'homme la plus commune; ce qui fait qu'on l'appelle auſſi *voix humaine* par excellence.

La taille ſe diviſe quelquefois en deux autres parties; l'une plus élevée, qu'on appelle *première* ou *haute-taille*; l'autre plus baſſe, qu'on appelle *ſeconde* ou *baſſe-taille*. Cette dernière eſt en quelque manière une partie mitoyenne ou commune entre la *taille* & la *baſſe*, & s'appelle auſſi, à cauſe de cela, *concordant*.

On n'emploie preſqu'aucun rôle de *taille* dans les opéra François: au contraire les Italiens préférent dans les leurs la taille à la baſſe, comme une voix plus flexible, auſſi ſonore & beaucoup moins dure.

On dit d'un homme qui a une belle voix de taille, que *c'eſt une bonne taille, une belle taille.*

On appelle *taille de violon*, un violon ſur lequel on joue la taille.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

TAILLE, (Jean & Jacques de la) Poëtes dramatiques François, étoient deux frères qui naquirent à Bondaroi, dans la Beauce, près de Pithiviers, d'une famille noble & ancienne; *Jean* en 1536, & *Jacques* en 1542. Le premier s'appliqua d'abord au droit; la lecture de *Ronſard* & de *du Bellay* lui fit bientôt abandonner les lois pour les muſes. Il inſpira ſon goût à ſon frère, qui, avant l'âge de 20 ans, compoſa cinq tragédies & d'autres poëſies; mais il mourut de la peſte en 1562 à la fleur de ſon âge. *Jean* ſon frère aîné prit le parti des armes. Il ſe trouva à la bataille de Dreux, & fut dangereuſement bleſſé au viſage à celle d'Arnaile-Duc. Au retour du combat, le Roi de Navarre, depuis *Henri IV*, courut l'embraſſer, & le remit à ſes Chirurgiens pour être panſé. Il mourut à 97 ans, vers 1633. On a de lui des *Tragédies*, des *Comédies*, des *Elegies* & autres poëſies, imprimées avec celles de ſon frère *Jacques*, en 2 vol. *in*-8°.; le guerrier valoit mieux en lui que le poëte.

TAILLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TAILLER.

On dit, qu'*un homme eſt bien taillé*; pour dire, qu'il eſt bien fait, qu'il a le corps bien proportionné.

On appelle *cote mal taillée*, une convention, un arrêté en gros, ſur pluſieurs ſommes ou prétentions, ſans égard à ce qui peut appartenir à chacun à la rigueur. *Vous avez des prétentions l'un contre l'autre, il faut faire de tout cela une cote mal taillée.*

TAILLÉ, eſt auſſi un terme de Blaſon, & ſe dit d'un écu lorſqu'il eſt partagé en deux parties égales, par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe.

CLEREY, au pays de Vaud, taillé d'or & de gueule, à un ſanglier iſſant de ſable & mouvant de gueules ſur l'or.

TAILLEBOURG; bourg de France

en Saintonge, ſur la Charente, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Saint-Jean-d'Angely.

TAILLEPIED, (Noel) Religieux de Saint *François*, né à Pontoiſe, mort en 1589, fut lecteur en théologie & prédicateur. On a de lui, I. Une *Traduction* Françoiſe des vies de *Luther*, de *Carloſtad* & de *Pierre Martyr*. II. Un *Traité de l'Apparition des Eſprits*, fruit d'un eſprit ſuperſtitieux & crédule. III. Un *Recueil* ſur les Antiquités de la ville de Rouen : c'eſt ſon meilleur ouvrage. IV. *L'Hiſtoire des Druides ;* livre ſavant, rare & recherché.

TAILLER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Secare.* Couper, retrancher d'une matière, en ôter avec le marteau, le ciſeau, ou autre inſtrument, ce qu'il y a de ſuperflu, pour lui donner certaine forme, pour la mettre en certain état, pour en faire une ſtatue, une colonne, *&c. On taille les pierres qui doivent ſervir aux croiſées du bâtiment. L'art de bien tailler les arbres eſt peu connu de la plupart des Jardiniers. Il eſt temps de tailler la vigne. Ce Lapidaire taille parfaitement les pierreries, les diamans. Je ne ſais pas tailler les plumes.*

TAILLER, ſe dit auſſi en parlant de certaines choſes qui ſe coupent en pluſieurs morceaux, en pluſieurs pièces, ſoit avec le coûteau, ſoit avec des ciſeaux. *On taille la ſoupe. Tailler du pain par morceaux. Tailler un habit en plein drap. Tailler des chemiſes.*

On dit figurément *tailler en pièces une armée ;* pour dire, la défaire entièrement ; & dans le même ſens on dit, *tailler en pièces un Régiment, une Compagnie.*

On dit figurément & familièrement, *tailler des croupières à une troupe de gens de guerre ;* pour dire, la mettre en fuite, la pourſuivre ; & proverbialement, *tailler des croupières à quelqu'un ;* pour dire, lui ſuſciter des affaires, des embarras, lui donner bien de l'exercice.

On dit figurément & familièrement *tailler de la beſogne à quelqu'un ;* pour dire, lui ſuſciter bien des affaires, ou lui donner beaucoup de choſes à faire. *Ses Adverſaires lui ont taillé de la beſogne. Ce Prince taille plus de beſogne à ſon Intendant qu'il n'en peut faire.*

On dit figurément & familièrement, *tailler les morceaux à quelqu'un ;* pour dire, lui limiter ce qu'il doit dépenſer, ou lui preſcrire ce qu'il doit faire. *On leur a taillé leurs morceaux. Elle lui taille ſes morceaux bien court.*

On dit proverbialement & figurément, *tailler & rogner ;* pour dire, diſpoſer des choſes à ſa fantaiſie. *Il peut tailler & rogner à ſon gré, il en eſt le maître.*

On dit auſſi proverbialement & figurément, qu'*un homme peut tailler en plein drap*, qu'*il a de quoi tailler en plein drap ;* pour dire, qu'il a amplement & abondamment tout ce qui peut ſervir à l'exécution de ſon deſſein. Et qu'*un homme a taillé en plein drap ;* pour dire, qu'il a été en pouvoir de faire ce qu'il a voulu.

TAILLER, ſignifie auſſi, inciſer, faire une inciſion pour tirer la pierre de la veſſie. *On l'a taillé & on lui a trouvé cinq pierres dans la veſſie.*

TAILLER, en termes de Monnoie, ſignifie, diviſer un marc d'or ou d'argent en une certaine quantité de pièces égales, ſelon ce qui eſt ordonné par les réglemens ſur le fait des Monnoies.

TAILLER, ſe dit auſſi en parlant de certains jeux des cartes, comme la baſſette ou le pharaon, ou un ſeul qu'on nomme le *Banquier*, tient les cartes & joue contre pluſieurs. *Il y a beaucoup d'avantage à tailler au pharaon.* En cette ſignification, ce verbe eſt neutre.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAILLERESSE; ſubſtantif féminin & terme de Monnoie. Ouvrière qui réduit les pièces au poids ordonné par les réglemens.

TAILLEUR; ſubſtantif maſculin. Celui qui taille. *Tailleur de pierres. Tailleur d'arbres. Tailleur de diamans. Tailleur d'habits.* Quand ce mot eſt employé abſolument, on entend *un Tailleur d'habits*, c'eſt-à-dire, un ouvrier qui taille, coud, fait & vend des habits.

Les Maîtres-Marchands Tailleurs d'habits, & les Maîtres-Marchands Pourpointiers faiſoient autrefois à Paris deux Communautés différentes, qui avoient chacune leurs Statuts & Ordonnances. L'union des deux Communautés ayant été faite en 1645, ſous le nom des Maîtres-Marchands Tailleurs d'habits & Pourpointiers, il fut dreſſé de nouveaux Statuts, qui ayant été approuvés par le Lieutenant Civil au Châtelet, le 22 Mai 1660, le Roi Louis XIV les confirma par ſes Lettres-patentes des mêmes mois & an, & ils furent enregiſtrés au Parlement le même jour.

Il y a deux Jurés Maîtres & Gardes de la Communauté qui s'éliſent tous les ans la veille de la fête de la Sainte-Trinité, en préſence du Procureur du Roi.

Chaque Maître ne peut avoir qu'un ſeul apprenti à la fois, obligé pour trois ans, & il faut trois ans de compagnonage pour aſpirer à la maîtriſe & faire chef-d'œuvre.

Les viſites ſont réglées à un jour par ſemaine, eu égard à l'étendue de cette Communauté qui compte plus de quinze cens Maîtres.

TAILLIS; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi une certaine étendue de bois qu'on coupe de temps en temps. On dit auſſi adjectivement *bois taillis.*

Chaque fois qu'on coupe un taillis, il eſt dans un danger évident, ſi on ne le préſerve pas pendant deux ans de la dent des lapins, & pendant quatre de celle de la bête fauve. Ces ennemis des bois qu'ils habitent, dévorent les germes tendres deſtinés au rétabliſſement des forêts. Quelques eſpèces d'arbres, tels que le charme, le frêne, ſont en danger du côté des lapins pendant ſix ou ſept ans. Mais partout où la quantité de gibier n'eſt pas trop grande, les plantations deviennent très-faciles, & ſe font à peu de frais: on peut auſſi pour cette raiſon, ſe ſervir de plant élevé en pépinière. Si on veut un taillis à couper tous les quinze ans, il faut planter à quatre pieds de diſtance; ou à cinq ſi l'on ſe propoſe de couper le bois à trente ou quarante ans, & plus encore ſi on le deſtine à devenir une futaie; à l'égard du choix de l'eſpèce de plant, il doit répondre à la conſommation & aux beſoins du pays. Depuis que les vignes ſe ſont multipliées, & que le luxe a introduit dans nos jardins une immenſe quantité de treillages, le châtaignier eſt devenu celui de tous les bois, dont le taillis produit le revenu le plus conſidérable. Si un taillis eſt mangé par les lapins à la première pouſ-

ſe, il ne faut point le réceper : les rejetons dépouillés meurent, mais il en revient un petit nombre d'autres, qui ſont plus vigoureux que ceux qui repouſſeroient ſur les jeunes tiges. Si le taillis a deux ans lorſqu'il eſt mangé, & qu'il ſoit entièrement dépouillé, il faut le réceper.

Les revenus des bois taillis coupés après la mort de l'un des conjoints, ſe partagent entre le ſurvivant & les héritiers du défunt, par proportion du temps que la communauté a duré.

De même les revenus des bois taillis dépendant d'un bénéfice, qui n'ont été en âge d'être coupés, qu'après la mort du titulaire, doivent être partagés entre ſes héritiers & le ſucceſſeur, au prorata du temps que le défunt a joui du bénéfice.

Le bois taillis coupé ou prêt à l'être eſt meuble ; le créancier le peut faire ſaiſir & vendre ſans qu'il ſoit beſoin de le décréter.

La plupart des coutumes donnent au Seigneur qui a choiſi la jouiſſance de la terre pendant l'année pour ſon droit de rachat, une portion dans le revenu des bois taillis.

On dit proverbialement & figurément, *garder le taillis* ; pour dire, s'en[illegible] & ſe mettre en ſûreté.

TAILLOIR ; ſubſtantif maſculin. Aſſiette de bois ſur laquelle on taille, on coupe de la viande. Il eſt peu uſité.

TAILLOIR, en termes d'Architecture, ſe dit de la partie ſupérieure du chapiteau des colonnes, & ſur laquelle poſe l'architrave.

TAILLON ; ſubſtantif maſculin. Impoſition de deniers qui ſe lève comme la taille. *Le taillon fut établi par Henri II en 1559, pour l'entretien de la Gendarmerie.*

TAIN ; ſubſtantif maſculin. Feuille ou lame d'étain fort mince, que l'on met derrière des glaces pour en faire des miroirs. *Le tain de ce miroir eſt gâté.*

TAIPING ; ville de la Chine dans la province de Quangſi, dont elle eſt la huitième Métropole ; elle à vingt-deux autres villes dans ſon département.

Il y a dans le même empire une autre ville de même nom qui eſt l'onzième Métropole de la province de Kiangnan. Celle-ci a deux autres villes dans ſon département.

TAIRE ; verbe actif de la quatrième conjugaiſon. *Tacere.* Ne dire pas. *En parlant de cette affaire, il a tu ce qui pouvoit m'être favorable. Ce que vous voulez que les autres taiſent, ne le dites pas vous-même.*

SE TAIRE, verbe pronominal réfléchi, ſignifie, garder le ſilence, s'abſtenir de parler. *Il y a plus de mérite à ſe taire par jugement, qu'à parler mal-à propos avec eſprit. Il eſt des occaſions où il eſt bien difficile de ſe taire quoiqu'il ſoit dangereux de parler. On ſe tairoit ſouvent ſi l'on ſe reſpectoit aſſez pour ne dire que des choſes qui valuſſent la peine d'être écoutées d'un homme de ſens. Rien n'a pu la faire taire. C'eſt la première fois qu'elle a ſu ſe taire. Ils ſe ſont tus. Faites taire cette petite fille.*

On dit proverbialement, *qui ſe tait conſent* ; pour dire, que quand on ne dit mot ſur quelque propoſition, c'eſt une marque qu'on ne s'y oppoſe point. On dit plus ordinairement, *qui ne dit mot conſent.*

On dit, qu'*une perſonne ne ſe peut taire d'une choſe* ; pour dire,

qu'elle la publie partout, qu'elle en parle ſans ceſſe. *Il ne peut ſe taire du ſervice que vous lui avez rendu.*

Se taire, ſignifie quelquefois ſimplement, ne point faire de bruit. En ce ſens, il ſe dit des animaux & généralement de tout ce qui eſt capable de faire du bruit. *Taiſez-vous, roſſignols; zéphirs faites ſilence. La terre ſe tut en ſa préſence. Les loix ſe taiſent au milieu des armes.*

On dit, *notre canon a fait taire celui des ennemis;* pour dire, qu'il a mis celui des ennemis hors d'état de continuer à tirer. Et dans le même ſens, on dit, qu'*un ſon ſupérieur fait taire le moindre.*

Ce verbe ſervant de modèle pour conjuguer tous les autres de la même terminaiſon, on trouvera au mot Verbe, la conjugaiſon & la quantité proſodique de tous ſes temps.

TAISAND, (Pierre) Avocat & Juriſconſulte au Parlement de Dijon, ſa patrie, puis tréſorier de France, en la généralité de Bourgogne, nâquit en 1644, & mourut en 1715, aimé & eſtimé. Ses meilleurs ouvrages ſont, 1°. *les vies des plus célèbres Juriſconſultes.* La plus ample édition de cet ouvrage eſt celle de 1737, *in-4a.* 2°. *Hiſtoire du Droit Romain.* 3°. *Coutume générale de Bourgogne, avec un Commentaire.*

TAISSON; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède qu'on appelle autrement *blaireau. Voyez* ce mot.

TAITUNG; ville de la Chine dans la province de Xenſi dont elle eſt la troiſième Métropole. Elle a dix autres villes dans ſon département.

TAIYVEN; ville de la Chine dans la province de Xenſi dont elle eſt la première Métropole. Elle a vingt-quatre autres villes dans ſon département.

TAIX, (Guillaume de) Chanoine & Doyen de l'Égliſe de Troies en Champagne, & Abbé de Baſſe-Fontaine, nâquit au Château de Freſnay, près de Châteaudun, en 1532, d'une famille noble, & mourut en 1599. Il a donné une *relation*, curieuſe & intéreſſante de ce qui s'eſt paſſé aux États de Blois en 1576, & dans deux aſſemblées du clergé où il a aſſiſté comme député.

TALAPOIN; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom à une ſorte de Moines ou Prêtres fort accrédités dans pluſieurs royaumes de l'Aſie, & particulièrement dans ceux de Siam & du Pégu.

Selon le recueil que la Loubère a donné des principales maximes qui compoſent la morale des Talapoins, il paroît que leur devoir n'eſt pas moins gênant que difficile à remplir. Il leur eſt expreſſément défendu d'uriner, ſoit ſur le feu, ſoit dans l'eau, ſoit ſur la terre. Ils ne peuvent faire aucun creux dans la terre; où s'ils en ont fait un, il faut qu'ils le rempliſſent. Ce ſeroit un crime pour eux d'apoſtropher d'une manière injurieuſe aucun être, même inanimé. Ils ont une extrême vénération pour les élémens & pour toute la nature; mais on remarque, en général, dans toutes leurs maximes, plus de bienſéances extérieures que de véritables vertus. Ils négligent le ſolide pour s'attacher aux minuties. La modeſtie eſt une des vertus qui leur eſt le plus recommandée. Ils doivent marcher les yeux baiſſés, éviter les regards des femmes. Il faut qu'il n'y ait rien de recherché dans leur habillement, rien qui reſſente la molleſſe & l'affectation

ſectation. L'uſage des parfums & des fleurs leur eſt abſolument interdit. Un ſeul vêtement doit leur ſuffire; & l'on exige qu'il ſoit ſimple & ſans aucun ornement. Au reſte ils ſont dans une extrême vénération fondée en partie ſur leur ſainteté apparente, & en partie ſur leur ancienneté. Leur origine eſt ſi obſcure, qu'on les croit communément auſſi anciens que le monde. On ne leur connoît point de fondateur; & tous les grands hommes qui ſont adorés comme des ſaints & des dieux à Siam, ont porté ſelon l'opinion vulgaire, l'habit de Talapoin. L'éducation des enfans, dont ces moines ſont chargés, & le miniſtère de la prédication qu'ils exercent, ſont des fonctions qui ne laiſſent pas de contribuer beaucoup au reſpect que le peuple a pour eux. Il y a de grands priviléges attachés à la profeſſion de Talapoin. Ils ſont exempts de travailler pour le Roi, pendant ſix mois; corvée à laquelle ſont obligés tous les Siamois qui ſont eſclaves nés du Prince. Un ſi beau privilége rendroit l'ordre des Talapoins plus nombreux qu'il ne convient aux intérêts du Roi, ſi ce Monarque n'avoit ſoin de faire ſubir de temps en temps, un examen rigoureux à ces moines privilégiés. S'il ſe trouve qu'ils n'ayent pas une connoiſſance ſuffiſante de la langue Balie, & des livres qui ſont compoſés en cette langue, on les fait rentrer dans l'ordre des ſéculiers. On fit par ce moyen, une réforme conſidérable dans les couvens des Talapoins, vers l'an 1687; & l'on chaſſa ignominieuſement pluſieurs milliers de ces moines ignorans.

Un autre privilége non moins conſidérable des Talapoins, c'eſt que leur perſonne eſt ſacrée, & qu'il n'y a aucune puiſſance qui puiſſe leur ôter la vie.

TALAVERA; ville d'Eſpagne dans la Nouvelle-Caſtille, ſur le Tage, à vingt-trois lieues, ſud-oueſt, de Madrid.

TALBOT, (Jean) Comte de Shrewſbury & de Waterford, d'une illuſtre maiſon d'Angleterre, originaire de Normandie, donna les premières marques de ſa valeur, lors de la réduction de l'Irlande ſous l'obéiſſance du Roi *Henri V*, qui le fit Gouverneur de cette île. Il ſe ſignala enſuite en France, où il étoit paſſé en 1417, avec l'armée Angloiſe. Il reprit la ville d'Alençon en 1428, puis Pontoiſe & Laval. Il commandoit au ſiége d'Orléans, avec les Comtes de *Suffolk* & d'*Eſcalles*; mais la pucelle les obligea de le lever. *Talbot* continua à ſe diſtinguer juſqu'à ce qu'il fut fait priſonnier à la bataille du Patay, en Beauce. Après ſa délivrance, il emporta d'aſſaut Beaumont ſur Oiſe, & rendit de grands ſervices au Roi d'Angleterre, qui le fit Maréchal de France en 1451. Deux ans après, ce Prince l'envoya en qualité d'Ambaſſadeur, pour traiter de la paix avec le Roi *Charles VII*; il remplit ſa commiſſion avec beaucoup d'intelligence. La Guienne ayant tenté de ſe détacher du parti de l'Angleterre, il prit Bordeaux avec pluſieurs autres villes, & rétablit les affaire des Anglois; mais étant accouru vers la ville de Caſtillon, pour en faire lever le ſiége aux François, il fut tué dans une bataille, avec un de ſes fils, le 17 Juillet 1453. Les Anglois l'appeloient leur Achille, & il étoit digne de ce nom. Auſſi brave qu'habile, il étoit le plus grand Général qu'ils

eussent alors. Les armes n'étoient pas son seul talent ; il savoit négocier ainsi que combattre.

TALBOT (Pierre) né en Irlande en 1620, d'une branche de l'illustre Maison de Talbot, devint Aumônier de la Reine *Catherine* de Portugal, femme de *Charles II*, Roi d'Angleterre. Son zèle pour la Religion Catholique le porta à quitter la Cour & à repasser en Irlande où il travailla si utilement pour l'Église, que le Pape *Clément XI* le fit Archevêque de Dublin. Arrêté & renfermé par les Protestans dans une étroite prison, il y mourut vers l'an 1682. On a de lui, 1°. *de natura fidei & hæresis.* 2° *Politicorum Catechismus.* 3°. *Tractatus de religione & regimine*, & autres ouvrages.

TALBOT, (Richard) Duc de Tyrconel, frère du précédent, se trouva dès l'âge de 15 ans dans une bataille, où il resta trois jours parmi les morts. Après la mort de *Cromwel* il s'attacha à *Charles II*, Roi d'Angleterre, & fut laissé Viceroi d'Irlande par *Jacques II* lorsque ce dernier Prince passa en France. Talbot s'opposa à *Guillaume*, Prince d'Orange, & se préparoit à donner bataille lorsqu'il mourut en 1692. Son oraison funèbre, prononcée à Paris par l'Abbé *Anselme*, in-4°. donne une grande idée de sa valeur, & de son zèle pour la Religion Catholique & pour les *Stuards*.

TALBOT (Guillaume) de la même maison que les précédens, mais d'une branche protestante, établie en Angleterre, mort en 1730, avoit été successivement Évêque d'Oxford, puis de Sarisbury, & enfin de Durham. On a de lui un volume de *Sermons*, & quelques autres écrits qui n'ont qu'un mérite médiocre.

TALBOT, (Charles) fils du précédent, & Lord Grand Chancelier d'Angleterre, naquit en 1686, & mourut en 1736 après avoir montré beaucoup de talent pour les affaires d'État & pour la politique.

TALC ; substantif masculin. *Talcum.* Espèce de pierre réfractaire, dont les particules n'ont point de figure déterminée ; elles sont bien déliées, & semblent cependant n'être qu'un amas de feuillets bien courts, brillans, inégaux, doux & gras au toucher, friables & cassans.

Le talc est pesant, il résiste à l'action du feu où le marbre se réduiroit en chaux, & sans que sa couleur, qui lui est étrangère, ni sa pesanteur spécifique s'altèrent sensiblement. Il ne se dissout point dans les acides.

Cette substance pierreuse forme dans la carrière une masse continue ; on en distingue plusieurs sortes, soit par la couleur, l'opacité, la pesanteur, soit par la dureté & par la finesse du grain, soit par l'arrangement & par la grandeur des parties feuilletées.

Le *talc blanc*, *talcum argenteum*, est très-tendre, fort friable, à demi transparent, gras au toucher & à la vue. On dit qu'il s'en trouve dans le Canada.

Le *talc jaune*, *talcum aureum*, est opâque jusques dans ses plus petites parties, composé de plusieurs petits feuillets jaunâtres, quelquefois rousâtres, courbés & fort cassans. Cette espèce de talc accompagne souvent la mine d'étain, & sert communément de minière ou matrice aux grenats.

Le *Talc verdâtre*, *talcum virescens*, est composé d'un nombre de feuillets courts, à peine transparens, comme entrelacés, argentins, lus-

trés ou vîtreux, verdâtres, friables. Ce talc vient du Royaume de Naples, & ſe tranſporte à Veniſe où il s'en fait un grand commerce.

Le *talc commun*, *talcum commune*, eſt dur, compacte, ſouvent de diverſes couleurs & opaque, tantôt blanchâtre & ſtrié, tantôt verdâtre écailleux, ſemblable à de l'huile congelée, traçant facilement des lignes comme de la craie. C'eſt de cette eſpèce de talc en maſſes blanches, qu'on prépare le fard, qui eſt une poudre blanche, graſſe au toucher, un peu écailleuſe & comme perlée; les dames l'emploient en poudre pour rehauſſer l'éclat de leur teint, & pour conſerver la fraîcheur de la jeuneſſe: ce talc forme auſſi le fond du rouge de la toilette, après avoir été coloré avec du carmin, & qu'on y a joint quelques gouttes d'huile de ben, afin de lui donner du corps.

On a appelé *huile de talc*, une liqueur fort vantée par quelques anciens Chimiſtes, qui lui attribuoient des qualités merveilleuſes & incroyables pour blanchir le teint, & pour conſerver aux femmes la fraîcheur de la jeuneſſe, juſque dans l'âge le plus avancé. Malheureuſement ce ſecret, s'il a jamais exiſté, eſt perdu pour nous: on prétend que ſon nom lui vient de ce que la pierre que nous appelons *talc*, étoit le principal ingrédient de ſa compoſition.

M. de Juſti, Chimiſte Allemand, a cherché à faire revivre un ſecret ſi intéreſſant pour le beau ſexe: pour cet effet il prit une partie de *talc* de Veniſe, & deux parties de borax calciné; après avoir parfaitement pulvériſé & mêlé ces deux matières, il les mit dans un creuſet, qu'il plaça dans un fourneau à vent après l'avoir fermé d'un couvercle; il donna pendant une heure un feu très-violent; au bout de ce temps il trouva que le mélange s'étoit changé en un verre d'un jaune verdâtre; il réduiſit ce verre en poudre, puis il le mêla avec deux parties de ſel de tartre, & fit refondre le tout de nouveau dans un creuſet; par cette ſeconde fuſion il obtint une maſſe, qu'il mit à la cave ſur un plateau de verre incliné, & au-deſſous duquel étoit une ſoucoupe; en peu de temps la maſſe ſe convertit en une liqueur dans laquelle le talc ſe trouvoit totalement diſſous.

On voit que par ce procédé, on obtient une liqueur de la nature de celle qui eſt connue ſous le nom *d'huile de tartre par défaillance*, qui n'eſt autre choſe que de l'alcali fixe que l'humidité a mis en liqueur. Il eſt très-douteux que le talc entre pour quelque choſe dans ſes propriétés ou les augmente; mais il eſt certain que l'alcali fixe à la propriété de blanchir la peau, de la nétoyer parfaitement, & d'emporter les taches qu'elle peut avoir contractées; d'ailleurs il paroît que cette liqueur peut être appliquée ſur la peau ſans aucun danger.

TALED; ſubſtantif maſculin. Voile dont les Juifs ſe couvrent la tête dans leurs Synagogues.

TALENT; ſubſtantif maſculin. *Talentum*. Fameux poids & monnoie des anciens, qui étoit de différente valeur non-ſeulement dans les divers pays, mais dans le pays même, ſelon que les eſpèces qui compoſent le talent étoient plus ou moins fortes.

Le talent d'argent en poids chez les Hébreux peſoit trois mille ſicles, ou 125 livres de 12 onces chacu-

ne, ou 12 mille drachmes. Quant à ſa valeur, cinquante mines faiſoient le talent hébraïque d'argent; ce qui revient à 450 livres ſterlings. Le talent d'or des Hébreux ſur le pié de ſeize d'argent, reviendroit à 7200 livres ſterlings.

Le talent d'Athènes comprenoit ſoixante mines qui reviendroient, ſelon le Docteur Bernard, à 206 livres ſterlings 5 ſchellings. Le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3300 livres ſterlings.

Le talent d'argent de Babylone contenoit 7000 drachmes d'Athènes, faiſant 240 livres ſterlings 12 ſchelings 6 ſols. Le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, 3850 livres ſterlings.

Cinquante mines faiſoient le talent d'argent d'Alexandrie, qui revient à 550 livres ſterlings. Le talent d'or, à raiſon de 16 d'argent, 7200 livres ſterlings.

Le talent de Cyrène étoit égal à celui d'Alexandrie. Le talent de Corinthe étoit le même que celui d'Egine, ſavoir de cent mines attiques. Le talent de Rhodes étoit de 4502 deniers Romains. Le talent Thracien étoit du poids de 110 livres, l'Égyptien de 80 livres.

Les Romains avoient de grands & de petits talens. Soixante-douze liv. Romaines faiſoient leur grand talent, que le Docteur Bernard évalue à 116 livres ſterlings. Plaute déſigne toujours le grand talent Romain par *magnùm talentum*; conſidéré comme poids, il peſoit 125 l.

Hérodote en parlant du talent de Babylone, dit qu'il valoit 70 mines d'Eubée. Elien en parlant du même talent, dit qu'il valoit 72 mines d'Athènes. De-là il s'enſuit que 70 mines d'Eubée en valoient 72 d'Athènes; & comme le talent étoit toujours de 60 mines, on voit par-là la différence du talent d'Eubée & de celui d'Athènes.

TALENT, ſignifie figurément, don de la nature, diſpoſition & aptitude manuelle pour certaines choſes, capacité, habileté. *La nature a partagé les talens. Il eſt rare qu'on ait deux grands talens; il eſt plus rare encore qu'on ne faſſe pas plus de cas dans la ſociété des talens agréables que des talens utiles, & des uns & des autres que de la vertu. Souvent les talens ſupérieurs font naître la vanité qui eſt l'ennemie du vrai bonheur & de la vraie grandeur. Il eſt né avec un heureux talent pour la Peinture. Il a beaucoup de talent pour les affaires.*

On dit figurément, *faire valoir le talent*; pour dire, ſe ſervir utilement de ſon eſprit, de ſon adreſſe: & figurément, par une métaphore tirée d'une parabole de l'Evangile *enfouir, enterrer ſon talent, ſes talens*; pour dire, rendre ſes bonnes qualités inutiles par pure pareſſe.

Différences relatives entre *qualité, talent.*

Les *qualités* forment le caractère de la perſonne; les *talens* en font l'ornement. Les premières rendent bon ou mauvais, & influent fortement ſur l'habitude des mœurs. Les ſeconds rendent utile ou amuſant, & ont grande part au cas qu'on fait des gens.

On peut ſe ſervir du mot de *qualité* en bien & en mal; mais on ne prend qu'en bonne part celui de *talent.*

L'homme eſt un mêlange de bonnes & de mauvaiſes qualités, quelquefois bizarre juſqu'à raſſembler en lui les extrêmes. Il y a des gens à talens ſujets à ſe faire valoir, & dont il faut ſouffrir pour en jouir:

mais à cet égard, il vaut encore mieux ellluyer le caprice du renchéri, que la fatigue de l'ennuyeux.

Les *qualités* du cœur ſont les plus eſſentielles : celles de l'eſprit ſont les plus brillantes. Les *talens* qui ſervent aux beſoins ſont les plus néceſſaires : ceux qui ſervent aux plaiſirs ſont les mieux récompenſés.

On ſe fait aimer ou haïr par ſes *qualités*. On ſe fait rechercher par ſes *talens*.

Des *qualités* excellentes jointes à de rares *talens*, font le parfait mérite.

Différences relatives entre *génie*, *talent*.

Ils naiſſent tous les deux avec nous, & ſont une heureuſe diſpoſition de la nature pour les arts & pour les emplois : mais le *génie* paroît être plus intérieur, & tenir un peu de l'eſprit inventif ; le *talent* ſemble être plus extérieur, & tenir davantage d'une exécution brillante.

On a le *génie* de la poëſie & de la peinture. On a le *talent* de parler & d'écrire.

Tel qui a du *génie* pour compoſer, n'a point de *talent* pour débiter.

TALER, ou TALLER. *Voyez* DALLER.

TALI ; ville de la Chine, dans la province de Junnan, dont elle eſt la ſeconde Métropole. Elle a cinq autres villes dans ſon département.

TALIACOT ; (Gaſpard) Profeſſeur en Médecine & en Chirurgie dans l'Univerſité de Bologne ſa patrie, mourut vers la fin du XVI ſiécle. Il s'eſt rendu très-fameux par un livre où il enſeigne la manière de réparer les défauts des narines, des oreilles & des lèvres. Mais *Manget* croit que tout ce qu'il dit ſur cette matière, quelque ingénieux qu'il ſoit, n'a jamais pu être que dans la théorie, & que Taliacot lui-même ne l'avoit point pratiqué. Son ouvrage eſt partagé en deux livres. Il y explique enſuite les principes de ſa méthode, & traite de la manière propre à la réparation qu'il ſe propoſe poſſible ; du lieu où l'on doit la prendre ; en quel temps il faut l'employer, & de la manière de cette réparation. Tout l'ouvrage eſt ſemé de quantité de queſtions & de déciſions auſſi utiles que curieuſes. Ce livre, accompagné de figures, parut à Francfort en 1598, *in-8°.*, ſur l'édition faite à Veniſe l'année précédente 1597, *in-fol.*

TALIIRKARA ; ſubſtantif maſculin. Grand arbre du Malabar toujours vert ; ſa racine eſt couverte d'une écorce obſcure, d'une odeur forte & d'un goût aſtringent ; ſon tronc eſt fort élevé, blanchâtre, & couvert d'une écorce unie & poudreuſe. Ses branches ſont nombreuſes & s'étendent fort au loin ; elles ſont armées d'épines oblongues & très-dures ; ſes feuilles ſont vertes, oblongues, un peu dentelées par les bords, épaiſſes, luiſantes, très-aromatiques & fort âcres au goût. Les feuilles qui naiſſent aux ſommets ſont pour la plupart tendres & d'un rouge purpurin. On prétend n'avoir point encore vu de fleurs, ni de fruits ſur cet arbre.

TALION ; ſubſtantif maſculin. Punition pareille à l'offenſe.

Le traitement du talion eſt la vengeance naturelle, & il ſemble que l'on ne puiſſe taxer la Juſtice d'être trop rigoureuſe, lorſqu'elle traite le coupable de la même manière qu'il a traité les autres, & que c'eſt un moyen plus ſûr pour contenir les malfaiteurs.

Pluſieurs Juriſconſultes ont pour-

tant regardé le talion comme une loi barbare, & contraire au droit naturel; Grotius entr'autres prétend qu'elle ne doit avoir lieu ni entre Particuliers, ni d'un peuple à l'autre; il tire sa décision de ces belles paroles d'Aristide. » Ne seroit-» il pas absurde de justifier & d'i-» miter ce que l'on condamne en au-» trui comme une mauvaise action».

Cependant la loi du talion a son fondement dans les livres sacrés; on voit en effet dans l'Exode, que Moyse étant monté avec Aaron sur la montagne de Sinaï, Dieu après lui avoir donné le décalogue, lui ordonna d'établir sur les enfans d'Israël plusieurs lois civiles, du nombre desquelles étoit la loi du talion.

Les Grecs, à l'exemple des Juifs, pratiquèrent aussi la loi du talion.

Par les lois de Solon la peine du talion avoit lieu contre celui qui avoit arraché le second œil à un homme qui étoit déjà privé de l'usage du premier, & le coupable étoit condamné à perdre les deux yeux.

Aristote écrit que Rhadamante, Roi de Lycie, fameux dans l'histoire par sa sévérité, fit une loi pour établir la peine du talion qui lui parut des plus justes; il ajoute que c'étoit aussi la doctrine des Pythagoriciens.

Il paroît que chez les Romains la loi du talion n'étoit pas suivie dans tous les cas indistinctement; c'est pourquoi Sextus Cæcilius dans Aulu-Gelle dit que toutes les injures ne se réparent pas avec vingt-cinq as d'airain; que les injures atroces, comme quand on a rompu un os à un enfant ou à un esclave, sont punies plus sévérement, quelquefois même par la loi du talion; mais avant d'en venir à la vengeance permise par cette loi, on proposoit un accommodement au coupable; & s'il refusoit de s'accommoder, il subissoit la peine du talion: si au contraire, il se prêtoit à l'accommodement, l'estimation du dommage se faisoit.

La peine du talion avoit lieu anciennement en France en matière criminelle. Guillaume le Breton rapporte qu'après la conquête de la Normandie, Philippe Auguste fit une Ordonnance pour établir la peine du talion dans cette province: qu'il établit des champions, afin que dans tout combat qui se feroit pour vider les causes de sang, il y eût, suivant la loi du talion, des peines égales; que le vaincu, soit l'accusateur ou l'accusé fût condamné par la même loi à être mutilé ou à perdre la vie; car auparavant c'étoit la coutume chez les Normands, que si l'accusateur étoit vaincu dans une cause de sang, il en étoit quitte pour payer une amende de 60 sous; au lieu que si l'accusé étoit vaincu, il étoit privé de tous ses biens, & subissoit une mort honteuse; ce qui ayant paru injuste à Philippe Auguste, fut par lui abrogé, & il rendit à cet égard les Normands tout semblables aux Francs; ce qui fait connoître que la peine du talion avoit alors lieu en France.

On suit encore strictement en France la loi du talion dans certains crimes des plus graves; par exemple, on punit de mort les assassins, & l'on condamne au feu les incendiaires; mais depuis longtemps on n'observe plus cette justice grossière & barbare, qui faisoit subir à tous accusés indistinctement le même traitement qu'ils

avoient fait ſubir à l'accuſateur. On n'ordonne plus que l'on crevera un œil, ni que l'on caſſera un membre à un autre : on fait ſubir à l'accuſé d'autres peines proportionnées à ſon crime.

TALISMAN ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi certaines figures gravées ou taillées auxquelles la ſuperſtition attribue des propriétés & des vertus extraordinaires. Le Taliſman aſtronomique eſt l'image d'un ſigne céleſte, d'une conſtellation ou d'une planète gravée ſur une pierre ſympathique, ou ſur un métal correſpondant à l'aſtre pour en recevoir les influences. Le taliſman magique conſiſte en certaines figures extraordinaires, accompagnées de mots ſuperſtitieux & de noms d'Anges inconnus.

Les Siamois ont des taliſmans & des caractères magiques dont ils font un grand uſage. Ils s'imaginent que par ce moyen ils peuvent rendre leurs corps invulnérables, & procurer la mort à leurs ennemis. Lorſqu'un ſcélérat a quelque mauvais coup à faire, & qu'il appréhende qu'on ne le découvre, il ſe ſert de ces mêmes taliſmans pour empêcher les gens de crier, & les chiens d'aboyer.

Les Arabes fort adonnés à l'aſtrotrologie judiciaire, répandirent les taliſmans en Europe, après l'invaſion des Mores en Eſpagne ; & il n'y a pas deux ſiécles que cette ſuperſtition étoit encore fort accréditée en France. Elle a toujours un grand cours dans l'Orient.

TALISMANIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient au taliſman. *Vertu taliſmanique.*

TALLARD, (Camille d'Hoſtein, Comte de) Maréchal de France, naquit le 14 Février 1651, d'une ancienne & illuſtre maiſon de Provence. Il eut à l'âge de ſeize ans le Régiment Royal des Cravates, à la tête duquel il ſe ſignala pendant 10 ans. Il ſuivit *Louis XIV* en Hollande en 1672. *Turenne*, inſtruit de ſon mérite, lui confia en 1674, le corps de bataille de ſon armée au combat de Mulhauſen & de Turkeim. Après s'être diſtingué en diverſes occaſions, il fut élevé au grade de Lieutenant Général en 1693. Egalement propre aux armes & à la négociation, il fut envoyé en 1697 en qualité d'Ambaſſadeur en Angleterre, où il conclut le traité de partage pour la ſucceſſion de *Charles II.* La guerre s'étant allumée, il commanda ſur le Rhin en 1702. Le bâton de Maréchal de France lui fut accordé l'année d'après. Il prit le vieux Briſac ſous les ordres du Duc de Bourgogne, & mit le ſiége devant Landau. Les Impériaux, commandés par le Prince de Heſſe-Caſſel, étant venus l'attaquer dans ſes lignes, il alla au-devant d'eux, les joignit ſur les bords du Spirbak, les attaqua la baionnette au bout du fuſil, les battit, & obtint tous les trophées qui ſuivent la victoire la plus décidée. Son caractère avantageux lui fit gâter une action ſi brillante, par une lettre follement hyperbolique. *Nous avons pris plus de drapeaux & d'étendards*, écrivit-il à *Louis XIV, que Votre Majeſté n'a perdu de ſoldats.* La priſe de Landau fut le fruit de cette victoire. Le Maréchal de *Tallard* fut envoyé, en 1704, avec un corps d'environ trente mille hommes, pour s'oppoſer à *Marlborough*, & ſe joindre à l'Electeur de Baviere. Les deux armées ſe rencontrèrent à peu près dans les mêmes campagnes, où le Maréchal de *Villars* avoit

remporté une victoire un an auparavant. Le Général Anglois auquel s'étoit joint le Prince *Eugene*, eut tout l'honneur de cette journée. Le Maréchal de *Tallard* courant pour rallier quelques eſcadrons, la foibleſſe de ſa vue lui fit prendre un corps ennemi pour un corps de nos troupes; il fut fait priſonnier & mené au Général Anglois, qui n'oublia rien pour le conſoler. Le Maréchal fatigué de tous les lieux communs qu'on lui débitoit ſur l'inconſtance de la fortune, dit à *Marlborough*, avec une impatience très déplacée : *Tout cela n'empêche pas que votre Grandeur n'ait battu les plus braves troupes du monde. J'eſpère*, répliqua le Général Anglois, *que votre Grandeur exceptera celles qui les ont battues*. Le Maréchal de *Tallard* fut conduit en Angleterre, où il ſervit beaucoup la France en détachant la Reine *Anne* du parti des Alliés, & en faiſant rappeler *Marlborough*. De retour en France en 1712, il fut créé Duc. En 1726, il fut nommé Secrétaire d'Etat, place qu'il ne conſerva pas long-temps, étant mort en 1728, à 76 ans. L'Académie des Sciences ſe l'étoit aſſocié en 1723.

TALLARD ; bourg de France, en Dauphiné, ſur la Durance, à 4 lieues, ſud, de Gap.

TALLEMANT, (François) Abbé du Val-Chrétien, Prieur de St Iréné de Lyon, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, nâquit à la Rochelle vers l'an 1620. Il fut Aumonier du Roi pendant 24 ans, & enſuite de la Dauphine à laquelle il plut par ſon amour pour les Belles Lettres. Il mourut Sous-Doyen de l'Académie Françoiſe en 1693, à 73 ans. L'Abbé Tallemant poſſédoit les langues mortes & les vivantes; mais il écrivoit avec beaucoup de négligence dans la ſienne. Nous avons de lui, 1°. une *Traduction* Françoiſe des vies des hommes illuſtres de *Plutarque*, en pluſieur volumes *in*-12. L'Abbé *Tallemant*, ſec Traducteur du François d'*Amyot*, ſuivant l'expreſſion de *Boileau*, n'offre dans cette verſion, ni fidélité, ni élégance. 2°. Une *Traduction* de l'Hiſtoire de Veniſe du Procurateur *Mani*, qui vaut mieux que la précédente.

TALLEMANT, (Paul) parent du précédent, né à Paris en 1642, devint membre de l'Académie Françoiſe & Sécrétaire de celle des Inſcriptions. Le grand *Colbert* lui obtint des penſions & des bénéfices ; il eut beaucoup de part à *l'Hiſtoire de Louis XIV* par les médailles. On a encore de lui des *Harangues* & des *Diſcours*, qui ne ſont pas des chefs-d'œuvre d'éloquence. Il mourut en 1712.

TALLEMONT ; ville de France en Saintonge, ſur la Gironde, à huit lieues, ſud-oueſt, de Saintes.

TALLIPOT ; ſubſtantif maſculin. Arbre fameux de l'île de Ceylan, dont les feuilles ſont, dit on, ſi grandes qu'une ſuffit pour mettre pluſieurs perſonnes à couvert de la pluie ; elles ſe conſervent ſi ſouples en ſéchant, qu'elles ſe plient à volonté comme des éventails : elles ſont d'ailleurs fort légeres. Auſſi les Inſulaires ne ſortent-ils jamais ſans une feuille de tallipot, qui leur ſert de paraſol, & même de tente dans leurs voyages.

TALMOND ; petite ville de France dans le Poitou, à ſept lieues, oueſt, de Luçon. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut à l'Abbé Commendataire environ 5000 livres de rente.

TALMOUSE ; ſubſtantif féminin. Pièce

Pièce de pâtiſſerie faite avec du fromage, des œufs & du beurre. *Manger des talmouſes.*

TALMUD ; ſubſtantif maſculin. Livre qui contient la doctrine, la morale & les traditions des Juifs.

Environ 120 ans après la deſtruction du Temple, le Rabbin Juda que les Juifs ſurnommoient *notre ſaint Maître*, homme fort riche & fort eſtimé de l'Empereur Antonin le Pieux, voyant avec douleur que les Juifs diſperſés commençoient à perdre la mémoire de la loi qu'on appelle *orale* ou de tradition, pour la diſtinguer de la loi écrite, compoſa un livre où il renferma les ſentimens, les conſtitutions & les traditions de tous les Rabbins qui avoient fleuri juſqu'à ſon temps. Ce livre, qu'il appelle *Miſna*, eſt diviſé en ſix parties. La première traite de l'agriculture & des ſemences ; la ſeconde, des fêtes ; la troiſième, des mariages & de tout ce qui regarde les femmes ; la quatrième, des procès & des différens qui peuvent ſurvenir entre les Particuliers, & de tout ce qui concerne les affaires civiles ; la cinquième des ſacrifices ; & la ſixième, des pnretés & impuretés. Ce livre, où les matières étoient traitées de la manière la plus ſuccinte, occaſionna de grandes diſputes entre ceux qui l'interprétoient différemment. Pour les faire ceſſer, Ravena & Ravaſce, deux Rabbins qui étoient à Babylone, raſſemblèrent les différentes explications qu'on avoit données de la Miſna, juſqu'à leur temps, les ſentences & les paroles mémorables des fameux Docteurs. Ils y joignirent la Miſna pour ſervir de texte, & formèrent du tout un livre conſidérable, diviſé en ſoixante parties nommées *manactoth*, ou traités. Ce livre fut appelé *Talmud Babeli*, Talmud de Babylone, ou bien *Ghemara*, qui ſignifie perfection. Il avoit paru quelques années auparavant, un Ouvrage du même genre, intitulé *Talmud Geruſalmi*, Talmud de Jéruſalem, & compoſé par un Rabbin de Jéruſalem, nommé Jocanan ; mais le Talmud de Babylone étant plus complet & mieux écrit eut la préférence. C'eſt ſur ce dernier Talmud que le Rabbin Salomon Jerchi, ou, ſelon les Juifs, Iſaaki compoſa un ſavant Commentaire. Une Académie de Rabbins y fit auſſi des additions nommées *Toſſafoth*. On a retranché du Talmud Babylonien pluſieurs traités qui concernent les ſacrifices, l'agriculture, les puretés & impuretés qui ne ſont plus aujourd'hui d'uſage. Quelques Papes ont toléré la lecture du Talmud ; d'autres l'ont défendue. Ce livre eſt aujourd'hui particulièrement défendu dans l'Italie.

TALMUDISTE ; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt attaché aux opinions du Talmud.

TALOCHE ; ſubſtantif féminin & terme populaire. Coup donné ſur la tête à quelqu'un avec la main. *Il reçut une taloche. Ils lui donnèrent cinq ou ſix taloches.*

TALON ; ſubſtantif maſculin. *Talus.* La partie poſtérieure du pied. *Les enfans ſont ſujets à avoir des mules aux talons. Eurydice fut piquée au talon par un ſerpent. On repréſente le Meſſager des Dieux avec des ailes aux talons.*

On dit à un Cavalier *de ſerrer les talons* ; pour lui dire, d'appuyer deux coups d'éperon à ſon cheval.

On dit auſſi en termes de Ma-

nége, *promener un cheval dans la main & dans les talons*; pour dire, le gouverner avec la bride & l'éperon. Et l'on dit, qu'*un cheval entend les talons, obéit, répond aux talons*, pour dire, qu'il eſt ſenſible à l'éperon, qu'il y obéit, *&c.*

On dit d'un cheval, qu'*il a le talon haut, le talon bas*, qu'il *eſt relevé de talon, bas de talon.*

La diſtance du talon du pied du cerf aux os ou ergots, ſert à connoître ſon âge. Dans les jeunes cerfs, cette diſtance eſt de quatre doigts: dans les vieux, le talon joint preſque les os; plus il approche, plus le cerf eſt vieux.

TALON, ſe dit auſſi de la partie d'un ſoulier ou d'une botte, ſur laquelle poſe le derrière du pied. *Les femmes portent des ſouliers à talons hauts. Le talon d'une botte. Les ſouliers à talons de bois étoient fort en uſage autrefois.*

On dit figurément & familièrement d'un homme qui en ſuit toujours un autre, qu'*il eſt toujours à ſes talons, ſur ſes talons.*

On dit figurément & familièrement, *marcher ſur les talons de quelqu'un*; pour dire, le ſuivre de près en richeſſes, en dignité, en réputation, juſqu'à lui pouvoir donner de la jalouſie, lui faire de la peine, lui porter ombrage.

On dit encore figurément & familièrement qu'*une fille ou un garçon marche ſur les talons de leur père ou de leur mère*, pour dire, qu'ils ſont déjà grands & en âge de les remplacer.

On dit figurément d'un homme qu'on a fait fuir, qu'*il a montré les talons. On lui a fait montrer les talons.* Il eſt familier.

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui manque d'eſprit en quelque occaſion, qu'*il a l'eſprit aux talons.*

On dit proverbialement & populairement, *ſe donner des talons dans le cul*, pour dire, donner de grandes marques de joie, ſe mocquer de ce qui peut arriver.

TALON, ſe dit auſſi du fer dont eſt garnie la partie d'en bas d'une hallebarde, d'une pique, d'un eſponton, *&c.*

TALON, en termes de ſerrurerie, ſe dit de l'extrémité du pêne qui eſt dans la ſerrure vers le reſſort.

TALON, en termes de Jardiniers, ſe dit de la petite feuille échancrée qui ſoutient la feuille des orangers: on appelle auſſi *talon*, la partie baſſe & la plus groſſe d'une branche coupée. Enfin, on appelle *talon* l'endroit d'où ſortent les feuilles de l'œilleton que l'on détache d'un pied d'artichaud.

TALON, en termes d'Architecture, ſe dit d'une moulure concave par le bas, & convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine. On l'appelle *talon renverſé*, lorſque la partie concave eſt en haut.

TALON, ſe dit encore à certains jeux des cartes, de ce qui reſte de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qu'il leur en faut. *Au piquet le talon eſt compoſé de huit cartes.*

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

TALON, (Omer) Avocat Général au Parlement de Paris, d'une famille diſtinguée dans la robe, en ſoutint la gloire par ſon intégrité autant que par ſes talens. Il mourut en 1652, à 57 ans, regardé comme l'oracle du barreau, & reſ-

pecté même de ſes ennemis. On a de lui huit vol. *in*-12 de Mémoires ſur différentes affaires qui s'étoient préſentées au Parlement, pendant qu'il étoit Avocat Général. Les Juriſconſultes en font beaucoup de cas.

TALON, (Denis) fils du précédent, lui ſuccéda dans la charge d'Avocat Général. Il fut digne de ſon père, & il ſe ſignala par les mêmes vertus & les mêmes talens. Il mourut en 1698, Préſident à Mortier. Nous avons de lui quelques pièces imprimées avec les mémoires de ſon pere, qu'elles ne déparent point. Le *Traité de l'Autorité des Rois dans le gouvernement de l'Égliſe*; qu'on lui attribue, n'eſt point de lui. Ce Traité eſt de *Roland Levoyer de Boutigny*, mort Intendant de Soiſſons, en 1685.

TALONNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TALONNER.

TALONNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier qui ſignifie, pourſuivre de près. *Les ennemis nous talonnèrent pendant trois jours.*

TALONNER, ſignifie auſſi, importuner, preſſer vivement juſqu'à l'importunité. *Elle a tellement talonné le Miniſtre, qu'il a été obligé de lui accorder ce qu'elle demandoit.*

TALONNIER; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui fait des talons de bois pour les Cordonniers.

TALONNIERE; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi les aîles que les Poëtes feignent que Mercure portoit aux talons. *Les talonnières de Mercure.*

TALUS; ſubſt. maſc. Inclinaiſon que l'on donne à la ſurface latérale & intérieure d'un mur, de telle ſorte que de haut en bas il aille toujours en s'épaiſſiſſant. Il ſe dit auſſi d'une terraſſe ſans murs, lorſque ſes faces latérales s'élargiſſent de haut en bas. *Il faut donner du talus, plus de talus à cette muraille, à cette terraſſe.*

TALUTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* TALUTER.

TALUTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Mettre en talus. *Taluter un foſſé.*

TAMAGA; rivière de Portugal qui a ſa ſource dans la Galice, entre enſuite dans la Province de Tra-los-montes, & va ſe jeter dans le Duero, à 5 lieues au-deſſus de Porto.

TAMALAMEQUE; ville de l'Amérique, au Gouvernement de Sainte Marthe, ſur la rivière de la Madelaine. Elle appartient aux Eſpagnols.

TAMANDUA; *voyez* FOURMILIER.

TAMANOIR; *voyez* FOURMILIER.

TAMARA; ville d'Aſie dans l'île de Socotora, à l'entrée de la mer rouge, ſur la côte ſeptentrionale de l'île.

TAMARACA; Capitainerie de l'Amérique méridionale au Bréſil, bornée au nord par la Capitainerie de Parayba, à l'eſt par la mer du nord, au ſud par la Capitainerie de Fernambuc, & à l'oueſt par les Tapuyes. Il y a une île de même nom qui eſt ſéparée de la terre ferme par un canal fort étroit, & qui a trois lieues de long, & une de large. On y trouve un bon port, dont l'entrée eſt défendue par un château.

TAMARIN; ſubſtantif maſc. Eſpèce de ſagoin remarquable par ſes larges oreilles & ſes pieds jaunes; c'eſt un joli animal très-vif, aiſé à apprivoiſer, mais ſi délicat qu'il ne peut réſiſter long-temps à l'intempérie de notre climat.

Le tamarin n'a ni abajoues ni calloſités ſur les feſſes; il a la queue

lâche, non prenante & une fois plus longue que la tête & le corps pris enſemble : la cloiſon entre les narines fort épaiſſe & leurs ouvertures à côté ; la face couleur de chair obſcur ; les oreilles carrées, larges, nues & de la même couleur ; les yeux châtains, la lèvre ſupérieure fendue à peu près comme celle du lièvre ; la tête, le corps & la queue garnis de poils d'un brun-noir & un peu hériſſés, quoique doux ; les mains & les pieds couverts de poils courts d'un jaune-orangé ; il a le corps & les jambes bien proportionnées ; il marche à quatre pieds, & la tête & le corps pris enſemble n'ont que ſept ou huit pouces de longueur. Les femelles ne ſont pas ſujettes à l'écoulement périodique.

TAMARIN ; ſubſtantif maſc. Fruit du tamarinier. *On nous apporte les tamarins d'Egypte, d'Arabie, d'Ethiopie & du Sénégal.*

TAMARINIER ; ſubſtantif maſculin. *Tamarindus.* Arbre qui eſt grand comme un noyer, mais plus touffu ; ſa racine eſt branchue, fibreuſe & chevelue, s'étendant de tous côtés ; ſon tronc a quelquefois dix pieds de circonférence : il eſt revêtu d'une écorce épaiſſe, brune, cendrée & gercée ; ſon bois eſt dur & d'un brun rouſsâtre : il pouſſe des branches rameuſes qui s'étendent de tous côtés & ſymétriquement ; les feuilles ſont placées ſur ces rameaux alternativement, & compoſées de neuf, dix & quelquefois de douze paires de petites folioles attachées ſur une côte & accompagnées de ſtipules : elles ſont d'un vert gai, un peu velues en-deſſous, traverſées dans leur longueur par un petit filet ; leur ſaveur eſt acide.

Les fleurs ſortent neuf ou dix enſemble des aiſſelles des feuilles ; comme en grappes, portées par des pédicules grêles, compoſées de trois pétales de couleur de roſe, parſemées de veines ſanguines ; le piſtil qui ſort du milieu de la fleur eſt crochu, accompagné ſeulement de trois étamines : il ſe change en un fruit ſemblable par ſa grandeur & par ſa figure aux gouſſes des fèves, relevé par trois ou quatre protubérances, & muni de deux écorces, dont l'extérieure eſt rouſſe, caſſante, & de l'épaiſſeur d'une coque d'œuf, & l'intérieure verte & plus mince.

Le tamarinier produit quelquefois, dans les étés fort chauds, une certaine ſubſtance viſqueuſe, acide & rouſsâtre, qui, lorſqu'elle eſt sèche, imite la crême de tartre par ſa dureté & par ſa blancheur. Cet arbre ne croît aux îles de l'Amérique, que parceque les Eſpagnols l'y tranſportèrent au commencement de leurs conquêtes.

Les fruits du tamarinier abondent en acide. Belon dit que lorſque les Turcs & les Arabes ſont ſur le point de faire un long voyage pendant l'été, ils font proviſion de tamarins pour ſe déſaltérer : ils font confire dans le ſucre ou dans le miel des gouſſes de tamarins, ſoit vertes ſoit mûres, pour les emporter avec eux, lorſqu'ils voyagent dans les déſerts de l'Arabie. Les marins ſe ſervent auſſi de cette confiture qu'on prépare aujourd'hui en Amérique.

La pulpe de ce fruit eſt non-ſeulement rafraîchiſſante, mais légèrement laxative, & cependant aſtringente. Les Médecins d'Europe diſent que le tamarin tempère l'acrimonie des humeurs, calme le bouillonnement de la bile & du ſang, guérit les fièvres aiguës, ardentes,

peſtilentielles & la jauniſſe : il eſt auſſi très-recommandé pour la diarrhée bilieuſe, & il corrige ſingulièrement les vices des purgatifs trop âcres & trop violens. M. Géoffroy dit que ces fruits augmentent la vertu des médicamens émétiques.

Dans le commerce on diſtingue deux ſortes de pulpe de tamarins : l'une rougeâtre, qui vient de la Perſe, de Bengale ; & l'autre noire-brunâtre qui vient du levant. L'acide de l'une & de l'autre ſorte de tamarin bien naturel, perd ſa qualité purgative lorſqu'on l'étend dans beaucoup d'eau, & donne une boiſſon auſſi délicate & auſſi agréable que celle du limon.

TAMARIS, ou TAMARISC ; ſubſtant. maſc. *Tamariſcus*. Sorte de plante ou de petit arbre dont on diſtingue deux eſpèces principales ; ſavoir, le tamariſc d'Allemagne & celui de Narbonne.

Le *tamariſc d'Allemagne* ou *petit tamariſc*, eſt un arbriſſeau qui croît naturellement en Hongrie, aux environs de Strasbourg, de Genève & ailleurs, le long des endroits humides & pierreux : il ne ſouffre pas aiſément la culture des jardins, à moins qu'on ne le plante près de l'eau ; alors il ſoutient bien l'hiver, mais il ne monte jamais en arbre. Sa racine eſt à peu près de la groſſeur de la jambe, revêtue d'une écorce un peu épaiſſe & fort amère : elle pouſſe quantité de tiges fragiles, couvertes d'une écorce rougeâtre, rameuſes, & garnies d'un grand nombre de feuilles ſemblables à celles de la bruyère commune, ou à celles du cyprès, d'une couleur de vert de mer, & d'un goût aſtringent. Ses fleurs ſont diſpoſées en épi à l'extrémité des tiges & des rameaux, compoſées chacune de cinq feuilles ovales, d'un blanc purpurin, avec autant d'étamines à ſommets arrondis & jaunâtres. A ces fleurs ſuccèdent de petits fruits oblongs, pointus, triangulaires, qui contiennent pluſieurs ſemences menues & aigrettées : ces fleurs & ces graines durent preſque tout l'été.

Le tamariſc de Narbonne, ou le tamaris commun, croît principalement dans les pays chauds, comme en Italie, en Eſpagne & en Languedoc : il pouſſe pluſieurs tiges qui, pour l'ordinaire, ſont en arbriſſeau ou buiſſon ; mais quelquefois elles forment un arbre de la grandeur du coignaſſier. Cet arbre a le tronc couvert d'une écorce griſe en dehors, rougeâtre en dedans, & le bois blanc : ſes feuilles ſont plus petites que celles du tamariſc précédent. Cet arbriſſeau fleurit d'ordinaire trois fois l'année, au printems, en été & en automne : il eſt d'un aſſez bel aſpect, à cauſe de ſes fleurs blanches purpurines, grouppées en épi ; il ſe dépouille de ſes feuilles pendant l'hiver, & tous les ans il en repouſſe de nouvelles au printems ; il demande une terre humide & cependant légère : les grands froids lui ſont contraires ; il ſe multiplie de boutures & de rejetons ; ſon bois, ſa racine, ſon écorce & ſes feuilles ſont d'uſage en Médecine.

On ſe ſert également des deux eſpèces de tamariſc. On fait avec leur bois, de petits barils, des taſſes, des gobelets & autres vaiſſeaux, dont on ſe ſert pour contenir la liqueur qu'on doit boire, laquelle y acquiert une vertu diurétique. Toutes les parties de l'arbre ſont eſtimées apéritives, ainſi que le ſel

lixiviel qu'on en retire, & qui eſt uſité dans l'opilation de la rate, du foie & du méſentère. La nature de ce ſel a été inconnue juſqu'au commencement de 1759, temps auquel M. Montet, célèbre Chymiſte de Montpellier, démontra que c'étoit un vrai ſel de Glauber abſolument pur. On prétend que le bois de tamariſc eſt auſſi bon que celui de gayac dans les maladies vénériennes: il convient encore contre toutes les maladies de la peau. Les Teinturiers ſe ſervent quelquefois des fruits du tamariſc, à la place de noix de Galle, pour teindre en noir.

TAMARO; rivière d'Italie au Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure. Elle a ſa ſource dans l'Apennin & ſon embouchure dans la Calore un peu au-deſſus de Bénévent.

TAMBOUR; ſubſtantif maſculin. *Timpanum.* Caiſſe de forme cylindrique, dont les deux fonds ſont de peaux tendues, au ſon de laquelle on aſſemble l'infanterie, on la fait marcher, on l'anime au combat, &c. *Les baguettes doivent être proportionnées à la groſſeur du tambour. On bat le tambour. Le tambour eſt pour l'infanterie ce que la trompette eſt pour la cavalerie.*

On dit, que *le tambour appelle*; pour dire, que le tambour bat pour aſſembler les ſoldats & leur faire prendre les armes.

On dit figurément & familièrement d'un homme ſur qui on a remporté pluſieurs avantages conſécutifs dans le jeu, dans la diſpute, dans un procès, dans une affaire, qu'*on l'attend tambour battant.*

On dit proverbialement d'un homme enflé, ou par maladie ou pour avoir trop mangé, qu'*il a le ventre tendu comme un tambour.*

On dit proverbialement, en parlant d'une entrepriſe qui a beſoin de ſecret pour réuſſir, & que l'on divulgue mal-à-propos avant de l'avoir exécutée, que *c'eſt vouloir prendre le lievre au ſon du tambour.*

On appelle *tambour de baſque*, une ſorte de petit tambour qui n'a qu'un fond de peau tendue ſur un cercle de bois, autour duquel il y a des plaques de cuivre & des grelots, & dont on joue avec le bout des doigts. *Jouer du tambour de baſque. Danſer au ſon du tambour de baſque.*

On dit proverbialement, *ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*; pour dire, que des biens acquis trop facilement, ou par des voies peu honnêtes, ſe dépenſent auſſi aiſément qu'ils ont été amaſſés.

TAMBOUR, ſe dit auſſi de celui dont la fonction eſt de battre le tambour, & qui le porte ordinairement pendu à ſon côté.

Chaque compagnie d'infanterie a un tambour particulier, & chaque régiment un tambour major.

Le tambour major a la même autorité ſur les autres tambours, qu'un caporal ſur ſon eſcouade. Il les inſtruit des différentes manières de battre, leſquelles ſont en France, *la générale, l'aſſemblée, le dernier; le drapeau, aux champs, la marche, la diane, l'allarme, la chamade, l'appel, la faſcine ou breloque* pour avertir les travailleurs de ſe rendre au travail, *le ban & la retraite.* C'eſt lui qui commande les tambours pour les gardes, pour les détachemens, & pour toutes les autres fonctions où il eſt néceſſaire qu'il y ait des tambours.

Le tambour major marche à leur tête quand ils battent tous enſemble au corps, ou pour la garde

dans les places & pendant les routes. Il doit tous les jours d'exercice ou de combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie ſur les mouvemens indiqués. Il a une paye particulière.

TAMBOUR, ſe dit en termes de broderie, d'un inſtrument par le moyen duquel on tient tendue une toile ou une étoffe légère de ſoie, ſur laquelle on exécute avec une aiguille, montée ſur un manche, & qui a ſa forme particulière, le point de chaînette, ſoit avec un fil de ſoie nue, ou couverte d'or ou d'argent, & cela avec une vîteſſe & une propreté ſurprenante; avec ce ſeul point on forme des feuilles, des fleurs, des ramages, & une infinité d'objets agréables dont on embellit l'étoffe deſtinée à des robes & autres uſages.

TAMBOUR, ſe dit encore d'une avance de menuiſerie avec une porte au-devant de l'entrée d'une chambre, pour empêcher le vent. *Ouvrir la porte du tambour.*

TAMBOUR, ſe dit auſſi dans certains jeux de paume, d'une avance ou ſaillie de Maçonnerie faite en biais, qui eſt du côté de la grille, & qui en détournant le cours de la balle, la rend plus difficile à juger. *La balle a donné dans le tambour.*

TAMBOUR, en termes d'horlogerie, ſe dit du cylindre ſur lequel eſt roulée la corde ou la chaîne qui ſert à monter une montre, une horloge.

TAMBOUR, ſe dit de chacune des aſſiſes de pierres cylindriques qui compoſent le fût d'une colonne.

TAMBOUR, en termes de Marine, ſe dit d'un aſſemblage de pluſieurs planches clouées ſur les joutereaux de l'éperon, & qui ſervent à rompre les coups de mer qui donnent ſur cette partie de la proue.

TAMBOUR, en termes d'Anatomie, ſe dit de la partie de l'oreille qu'on appelle autrement *tympan*. C'eſt une pellicule mince, tranſparente & un peu plate, dont le bord eſt rond & fortement engagé dans la raînure orbiculaire qui diſtingue le conduit oſſeux de l'oreille externe d'avec la caiſſe du tambour. Elle eſt très-bandée ou tendue, ſans être tout à fait plate; car du côté du conduit externe, elle a une convexité légèrement pointue dans le milieu; & du côté de la caiſſe elle a une concavité qui va pareillement en pointe dans le milieu.

Cette membrane en partie connue dès le temps d'Hippocrate, eſt ſituée obliquement. La partie ſupérieure de ſa circonférence eſt tournée en dehors; & la partie inférieure eſt tournée en-dedans, conformément à la direction de la raînure oſſeuſe. Elle eſt compoſée de lames très-fines & très-adroitement collées enſembles, arroſées de vaiſſeaux ſanguins découverts & injectés par Ruiſch. La lame externe eſt une production de la peau & de l'épiderme du conduit auditif externe. On les en peut tirer enſemble comme un doigt de gant, & la lame interne n'eſt que la continuation du périoſte de la caiſſe. On peut encore diviſer chacune de ces lames en d'autres, principalement après avoir fait macérer la membrane entière dans de l'eau. Elle eſt couverte extérieurement d'une toile mucilagineuſe très-épaiſſe dans la première enfance.

L'Enfoncement du centre de la membrane du tambour ou peau du tympan, ſe fait par l'attache de l'oſſelet appelé *marteau*, dont le man-

che eſt fortement collé à la face interne de la membrane, depuis la partie ſupérieure de ſa circonférence juſqu'au centre où eſt attaché le bout du manche.

Le périoſte du tympan produit celui des oſſelets; il devient aſſez viſible par l'injection anatomique qui fait paroître des vaiſſeaux capillaires très-diſtinctement ramifiés ſur la ſurface de ces oſſelets. Il ſe continue ſur les deux fenêtres & s'inſinue dans le conduit d'Euſtachi où il s'efface en ſe confondant avec la membrane interne du conduit.

On ſait des gens qui peuvent éteindre une bougie en faiſant ſortir de l'air par le conduit de l'oreille, d'autres en fumant, en font ſortir de la fumée de tabac.

Quelques-uns croyent que cela ne peut arriver que parceque le tympan eſt percé; mais la perforation du tympan cauſeroit une ſurdité quelque temps après, ce qui eſt contraire aux obſervations. D'autres veulent avec Dionis, que la membrane du tambour ne tient pas également à toute la circonférence du cercle oſſeux dans lequel elle eſt enchâſſée, mais qu'il y a à la partie ſupérieure un endroit auquel elle eſt moins collée, & par où quelques-uns peuvent faire paſſer la fumée qu'ils ont dans la bouche. Il eſt certain qu'il faut qu'il y ait alors quelque ouverture; mais Dionis ne dit point avoir vu cet endroit décolé ou déraché dont il parle. Divers Anatomiſtes l'ont inutilement cherché avec beaucoup de ſoin & dans pluſieurs ſujets: Valſalva, en faiſant des injections dans le canal d'Euſtachi, n'a jamais pu faire paſſer aucune liqueur dans le conduit de l'oreille; mais cette expérience ne prouve rien contre le paſſage de la fumée ou de l'air. Il croit pourtant avoir trouvé un paſſage dans un autre endroit du tambour, dans des têtes de perſonnes mortes de maladie & de mort violente. Cowper aſſure qu'on trouve cette ouverture à l'endroit ſupérieur de cette membrane. Rivinus & quelques autres ſoutiennent que le tambour eſt percé dans l'endroit où le manche du marteau s'attache à ſa tête, & que c'eſt par là que la fumée du tabac paſſe. Cependant pluſieurs Anatomiſtes du premier ordre cherchent en vain ce petit trou oblique dont parle Rivinus, & ce n'eſt vraiſemblablement qu'un jeu de la nature; car Ruiſch dit avoir rempli la caiſſe du tambour de vif argent par le canal d'Euſtachi, & que rien de ce métal fluide ne trouva d'iſſue vers l'oreille extérieure.

On ne regarde plus la membrane du tambour comme le principal organe de l'ouïe, depuis une expérience qu'on fit à Londres ſur deux chiens, & qui eſt mentionnée dans Willis & dans les actes de la Société royale. On prit deux chiens, on leur creva le tympan, & ils n'entendirent pas moins bien qu'auparavant, la voix de ceux qui les appelloient; cependant peu de temps après ils perdirent l'ouïe. Peut être cette membrane ſert elle de prélude ou de préparation à l'ouïe-même. Derham penſe qu'un de ſes grands uſages eſt de proportionner les ſons à l'organe intérieur; que par ſa tenſion & ſon relâchement, elle ſe met à l'uniſſon avec toutes ſortes de ſons, comme la prunelle ſe proportionne aux divers degrés de lumière. Une preuve de l'uſage de cette tenſion & de ce relâchement de la membrane du tambour pour entendre diſtinctement les ſons, c'eſt que les ſourds entendent plus facilement au milieu d'un

d'un grand bruit. Or, ſuivant Derham qui a fait ſur ce ſujet de profondes recherches, voici la manière dont les impreſſions du ſon ſe communiquent au nerf auditif.

Premièrement elles agiſſent ſur le tympan & ſur le marteau; enſuite le marteau agit ſur l'enclume; celui-ci ſur l'os orbiculaire & ſur l'étrier; & enfin l'étrier communique cette action au nerf auditif; car la baſe de l'étrier ne couvre pas ſeulement la fenêtre ovalaire au-dedans de laquelle le nerf eſt ſitué, mais une partie du nerf même ſe répand ſur cette baſe. Il eſt vraiſemblable que c'eſt-là la manière dont ſe fait l'ouïe, ajoute-t-il, parceque le tympan étant remué, on peut voir tous les petits oſſelets ſe remuer en même tems, & pouſſer la baſe de l'étrier alternativement dehors, dans le trou & dans la fenêtre ovalaire. On le voit dans la taupe; on le peut voir auſſi dans les oreilles des autres animaux avec ſoin, & de manière que les parties gardent leur ſituation naturelle.

Le tympan eſt bandé & relâché par le moyen des petits muſcles qui s'attachent au marteau: mais comment cette membrane ſe bande & ſe relâche-t-elle ſi promptement? Comment communique-t-elle ſans notre volonté & avec tant de proportion, les divers tremblemens de l'air aux autres parties de l'oreille interne? C'eſt, répond-on, une membrane ſèche, mince, tranſparente; ces conditions la rendent très-propre à cet uſage; s'il lui ſurvient quelque altération en ces qualités, il arrive des duretés d'oreilles; tout cela eſt vrai, mais tout cela n'explique point une infinité de phénomènes qui concernent l'ouïe, les ſons & la muſique.

Les uſages que quelques Anatomiſtes aſſignent au tympan, comme les ſeuls & les principaux, ſavoir de fermer l'entrée à l'air froid du dehors, à la pouſſière & à d'autres choſes nuiſibles, ne ſont que des uſages ſubalternes ou du ſecond ordre: c'eſt comme ſi l'on diſoit que la peau d'un tambour ne ſert qu'à empêcher qu'il n'entre de l'air & de la pouſſière dans la caiſſe.

TAMBOURIN; ſubſtantif maſculin. Sorte de tambour moins large & plus long que le tambour ordinaire, ſur lequel on bat d'une ſeule main, & qu'on accompagne ordinairement avec la petite flûte pour danſer. *Jouer du tambourin.*

TAMBOURIN, ſe dit auſſi d'une ſorte de danſe dont l'air eſt très-gai & ſe bat à deux temps vifs. *Danſer le tambourin.*

TAMBOURIN, ſe dit encore de celui qui joue du tambourin.

On diſoit autrefois *tabourin*, & il s'eſt conſervé dans ce proverbe, *il vient comme tabourin à noces*, qu'on dit en parlant d'un homme qui ſurvient à propos dans quelque occaſion.

TAMBOURINER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Battre le tambour ou le tambourin. Il ne ſe dit proprement que des petits enfans lorſqu'ils battent de petits tambours qui leur ſervent de jouets. *Ces enfans ne font que tambouriner.*

La première ſyllabe eſt moyenne, les deux ſuivantes brèves, & la dernière longue ou brève *Voyez* VERBE.

TAMBOURINEUR; ſubſt. maſ. Terme de mépris. Celui qui tambourine.

On dit proverbialement d'un homme qui pour ſes intérêts, ménage avec baſſeſſe juſqu'aux perſonnes les plus mépriſables, qu'*il fait ſa cour au valet du valet du tambourineur.*

TAMER ; rivière d'Angleterre qui a ſa ſource dans le comté de Devon qu'elle ſépare de la province de Cornouaille, & ſon embouchure dans la Manche à Plymouth.

TAMERLAN, appelé par les ſiens *Timour-Lene* ou *Timour le Boiteux*, étoit fils d'un berger, ſuivant les uns, & iſſu du ſang royal, ſuivant les autres : il naquit en 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous Alexandre, & où ils fondèrent des Colonies. Son courage éclata de bonne heure ; ſa première conquête fut celle de Balk, capitale du Coraſſan, ſur les frontières de la Perſe. De là il alla ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugua toute l'ancienne Perſe, & retournant ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane, il prit Bagdad. Il paſſa enſuite aux Indes, les ſoumit & ſe ſaiſit de Déli qui en étoit la capitale. Vainqueur des Indes, il ſe jette ſur la Syrie, il prend Damas. Il revole à Bagdad déjà ſoumiſe, & qui vouloit ſecouer le joug, il la livre au pillage & en fait paſſer les habitans au fil de l'épée. On dit qu'il y périt plus de 800000 perſonnes : elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étoient aiſément raſées & ſe rétabliſſoient de même ; elles n'étoient que de briques ſéchées au ſoleil. Ce fut au milieu du cours de ſes victoires, que l'Empereur grec qui ne trouvoit aucun ſecours chez les Chrétiens, s'adreſſa au Héros tartare. Cinq Princes Mahométans que Bajazet avoit dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploroient dans le même temps ſon ſecours. Tamerlan fut ſenſible à ce concours d'Ambaſſadeurs ; mais il ne les reçut pas également. Ennemi déclaré du nom chrétien & admirateur de Bajazet, il ne voulut le combattre qu'après lui avoir envoyé des Ambaſſadeurs pour le ſommer d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux Princes Muſulmans dépoſſédés. Le fier Bajazet reçut ces propoſitions avec colère & avec mépris. Tamerlan furieux de ſon côté, ſe prépara à marcher contre lui : après avoir traverſé l'Arménie, il prit la ville d'Arcingue & fit paſſer au fil de l'épée les habitans & les ſoldats. De là il alla ſommer la garniſon de Sebaſte de ſe rendre ; mais cette ville ayant refuſé, il l'abandonna à la fureur du ſoldat. Il permit de maſſacrer tout, à la réſerve des principaux citoyens qu'il voulut qu'on lui amenât, pour les punir comme les premiers auteurs de la réſiſtance. Après qu'on leur eut lié la tête aux cuiſſes, on les jeta dans une foſſe profonde que l'on couvrit de poutres & de planches ſur leſquelles on jeta de la terre, afin qu'ils ſouffriſſent plus long-temps dans cet affreux abyme, & qu'ils ſentiſſent toutes les horreurs du déſeſpoir & de la mort. Après avoir raſé Sébaſte, il s'avança vers Damas & Alep qu'il traita de la même manière, enlevant des richeſſes infinies, & emmenant une multitude innombrable de captifs. Ayant demandé inutilement au Sultan d'Égypte de lui abandonner la Syrie & la Paleſtine, il s'en empara à main armée. Il entra enſuite dans l'Égypte, porta ſes armes victorieuſes juſqu'à la ville du Caire dont il tira des tréſors immenſes. Cependant il s'approchoit de Bajazet ; les deux Héros ſe rencontrèrent dans la plaine d'Ancyre en Phrygie, en 1403. On livre bataille & Bajazet

eſt vaincu & fait priſonnier. Le vainqueur l'ayant enviſagé attentivement dit à ſes ſoldats : *eſt-ce là ce Bajazet qui nous a inſulté ?* Oui, répondit le captif, *c'eſt moi, & il te ſied mal d'outrager ceux que la fortune a humiliés.* Tamerlan lui ayant demandé comment il l'auroit traité ſi la fortune lui avoit été favorable : *je t'aurois renfermé*, lui répondit il, *dans une cage de fer ;* & auſſi-tôt le vainqueur le condamna à la même peine, ſi l'on en croit les annales turques. Les auteurs Arabes prétendent que ce Prince ſe faiſoit verſer à boire par l'épouſe de Bajazet à demi-nue ; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les Sultans ne ſe marient plus depuis cet outrage. Il eſt difficile, dit M. de Voltaire, de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de Bajazet avec la généroſité que les Turcs attribuent à Tamerlan. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Pruſe, capitale des États turcs aſiatiques, écrivit à Soliman, fils de Bajazet, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit Tamerlan dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet, je ſervirai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence ; mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.* Les Turcs diſent encore que Tamerlan n'étant pas écouté de Soliman, déclara Sultan un autre fils de Bajazet, en lui diſant, *reçois l'héritage de ton père, une ame royale ſait conquérir les Royaumes & les rendre.* Les Hiſtoriens Orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres, les paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. La prétendue magnanimité de Tamerlan n'étoit pas ſans doute de la modération : on le vit bientôt après piller la Phrygie, l'Ionie, la Bithynie. Il repaſſa enſuite l'Euphrate & retourna dans Samarkande qu'il regardoit comme la capitale de ſes vaſtes États. Ce fut dans cette ville qu'il reçut l'hommage de pluſieurs Princes de l'Aſie, & l'ambaſſade de pluſieurs Souverains. Non ſeulement l'Empereur Grec, *Manuel Paléologue*, y envoya ſes Ambaſſadeurs ; mais il en vint de la part de *Henri III*, Roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers Rois de Perſe. Tous les ordres de l'État, tous les artiſans paſſèrent en revue chacun avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils & toutes ſes petites filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieilleſſe, après avoir régné trente-ſix ans, plus heureux par ſa longue vie & par le bonheur de ſes petits-fils, qu'Alexandre auquel les Orientaux le comparent ; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruiſit beaucoup de villes, comme Genghiskan, ſans en bâtir. Je ne crois point d'ailleurs, dit l'Hiſtorien déjà cité, que Tamerlan fût d'un naturel plus violent qu'Alexandre. Un fameux Poëte Perſan étant dans le même bain que lui avec pluſieurs Courtiſans, & jouant à un jeu d'eſprit qui conſiſtoit à eſtimer en argent ce que valoit chacun d'eux : *je vous eſtime trente aſpres*, dit-il au grand Kam. *La ſerviette dont je m'eſſuie les vaut*, répondit le Monarque ; *mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette*, répartit Homédi. Peut-être qu'un Prince qui laiſſoit prendre ces innocentes

libertés, n'avoit pas un fonds de naturel entièrement féroce ; mais on ſe familiariſe avec les petits & on égorge les autres. Ses fils partagèrent entr'eux ſes conquêtes.

TAMING ; ville de la Chine dans la province de Pekin dont elle eſt la ſeptième Métropole. Il y a dix autres villes dans ſon département.

TAMIS, ſubſtantif maſculin. *Cribrum.* Eſpèce de ſas qui ſert à paſſer des matières pulvériſées, pour en ſéparer les parties les plus fines des plus groſſières. On s'en ſert auſſi pour couler les liqueurs compoſées & en ôter le marc. Le tamis eſt fait d'un cercle de bois mince & large à diſcrétion, au milieu duquel eſt placé un tiſſu de toile de ſoie, de crin, ou de quelque autre toile claire, ſuivant l'uſage qu'on en veut faire. C'eſt dans la partie ſupérieure du tamis que l'on met la drogue pulvériſée, & où l'on verſe la liqueur qu'on veut épurer. Lorſque les drogues qu'on a deſſein de tamiſer, s'évaporent facilement, on met un couvercle au tamis, quelquefois tout de bois, & quelquefois avec le cercle de bois & le deſſus de cuir.

On dit figurément & familièrement, qu'*un homme a paſſé par le tamis* ; pour dire, qu'on l'a examiné ſur ſa doctrine & ſur ſes mœurs.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

TAMISE ; (la) rivière la plus conſidérable d'Angleterre. Elle ſe forme des rivières de Tama & d'Iſis qui ſe joignent auprès de Dorceſtre, dans le comté d'Oxford, & va enſuite ſe jeter dans la mer d'Allemagne, après avoir arroſé Londres. C'eſt la rivière d'Europe la plus avantageuſe pour la navigation, les plus grands navires pouvant la remonter juſqu'à Londres.

TAMISÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TAMISER.

TAMISER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Paſſer par le tamis. *Tamiſer de la farine.*

TAMLING ; *voyez* TACH.

TAMMESBRUCK ; petite ville d'Allemagne dans la Thuringe, près de l'Unſtrut, à trois lieues, ſud-eſt, de Mulhauſen.

TAMOATA ; ſubſtantif maſculin. Poiſſon de rivière du Breſil, que les Portugais nomment *ſoldido :* il eſt de couleur de fer, ſur-tout à la tête ; il eſt long de cinq doigts : ſa tête eſt faite à peu près comme celle d'une grenouille ; ſa bouche eſt petite & ſans dents, garnie de deux barbillons longs d'un doigt ; ſes yeux ſont petits, l'iris en eſt dorée ; ſa peau eſt une eſpèce de cuiraſſe garnie d'écailles oblongues, finement dentelées tout autour, & diſtribuées en quatre rangs. Ce poiſſon paſſe pour être un manger délicieux.

TAMPON ; ſubſtantif maſculin. *Obturamentum.* Bouchon, morceau de bois, ſervant à boucher un tuyau, un muid, une cruche, ou quelqu'autre ſorte de vaiſſeau. *Un tampon de bois. Boucher un fuſil avec un tampon de liège.*

Il ſe dit auſſi d'un bouchon fait avec du linge ou du papier. *Un tampon de papier.*

TAMPON, ſe dit en termes d'imprimeurs en taille douce, d'un morceau de linge torrillé qui ſert à appliquer l'encre ſur la planche.

TAMPONNÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TAMPONNER.

TAMPONNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Obturare.* Boucher avec un tampon. *Tamponner une cruche d'huile.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAMWORTH; petite ville d'Angleterre dans le comté de Statford, à 30 lieues, nord-oueſt, de Londres. Elle a deux députés au Parlement.

TAN; ſubſtantif maſculin. Écorce de chêne moulue avec laquelle on prépare les gros cuirs.

Le tan nouveau eſt le plus eſtimé, car lorſqu'il eſt vieux & ſuranné, il perd une partie de ſa qualité qui le rend propre à condenſer où à boucher les pores du cuir; de ſorte que plus on laiſſe les peaux dans le *tan* plus elles acquièrent de force & de fermeté.

TANAÏDE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Vénus: Clément Alexandrin dit qu'Artaxercès Roi de Perſe, fils de Darius, fut le premier qui érigea à Babylone, à Suze, & à Ecbatane, la ſtatue de Vénus *Tanaïde*, & qui apprit par ſon exemple aux Perſes, aux Bactres, & aux peuples de Damas & de Sardes, qu'il falloit l'honorer comme Déeſſe. Cette Vénus étoit particuliérement vénérée chez les Arméniens, dans une contrée appelée *Tanaïtis*, près du fleuve Cyrus, d'où la Déeſſe avoit pris ſon ſurnom, & d'où ſon culte a pu paſſer chez les Perſes. C'étoit la divinité tutélaire des eſclaves de l'un & de l'autre ſexe, les perſonnes mêmes de condition libre conſacroient leurs filles à cette Déeſſe; & en vertu de cette conſécration, les filles étoient autoriſées par la loi a accorder leurs faveurs à un étranger avant leur mariage, ſans qu'une conduite auſſi extraordinaire éloignât d'elles les prétendans.

TANAIS; ancien nom d'un fleuve qui ſépare l'Europe de l'Aſie & qui s'appelle aujourd'hui *le Don*. *Voy.* DON.

TANAISIE; ſubſtantif féminin. *Tanacetum*. Plante qui croît preſque par-tout, le long des chemins & des prés, dans les champs & aux bords des lieux humides: ſa racine eſt longue, ligneuſe, fibrée, ſerpentante & vivace; elle pouſſe des tiges rondes, rayées, moelleuſes & un peu velues: ſes feuilles ſont grandes, longues, ailées, ornées de découpures qui ſont diſpoſées par paires, & dentelées en leurs bords; leur couleur eſt verte jaunâtre, elles ont une odeur forte & une ſaveur amere: ſes fleurs naiſſent en Juillet & Août aux ſommets des tiges, par gros bouquets arrondis, rangés en ombelle, compoſés chacun de pluſieurs fleurons évaſés & dentelés par le haut, d'une belle couleur jaune dorée, luiſante, rarement blanche, & ſoutenus par un calice écailleux: à ces fleurs ſuccèdent des ſemences menues, ordinairement oblongues & qui noirciſſent en muriſſant.

Toute la plante a une odeur forte, déſagréable, & un goût amer. On trouve quelquefois des pieds de tanaiſie dont les feuilles ſont découpées, menues & comme friſées, qu'on appelle *tanaiſie angloiſe* ou *crépue*. Ce n'eſt qu'une variété de la précédente qu'on cultive dans les jardins à cauſe de ſa beauté: la couleur des feuilles de cette plante varie auſſi; de-là le *tanacetum verſicolor* de Parkinſon, qui fait une autre variété panachée de blanc & de vert.

La tanaiſie eſt regardée comme ſtomacale, fébrifuge, ſudorifique, carminative & apéritive. On a des exemples que l'infuſion de ſes feuilles provoque les menſtrues & nettoie très-bien les conduits urinaires, & que ſon ſuc pris à la doſe de quatre

onces convient dans les pâles couleurs & l'hidropiſie. On trouve dans les boutiques, une eau diſtillée de cette plante, dont on fait uſage dans les potions anti-vermineuſes. On fait avec ſes feuilles, une conſerve utile pour l'épilepſie & pour le vertige. Dans quelques pays du nord, on fait vers le temps de Pâques, des gâteaux où l'on fait entrer le ſuc & les jeunes feuilles de cette plante : on s'en ſert diſent les continuateurs de la *matière médicale*, pour fortifier l'eſtomac, & diſſiper les vents que les aliments du Carême engendrent ordinairement. Bien des perſonnes ſubſtituent la ſemence de la tanaiſie à celle de la poudre aux vers ; mais elle eſt bien moins amère, par conſéquent beaucoup moins anti-vermineuſe.

Quant à l'uſage extérieur de la tanaiſie, on eſtime ſon ſuc pour les engelures des mains, pour les dartres & pour la teigne : en cataplaſme elle convient pour les foulures & les entorſes. On prétend à Paris, que cette plante étant miſe autour du lit ou entre deux matelas, tue & chaſſe les puces & les punaiſes. On fait un vin de tanaiſie, utile pour les rhumatiſmes, & pour fomenter les jambes des hydropiques.

TANAQUILLE, appelée auſſi Cécilie, femme de Tarquin l'Ancien, née à Tarquinie, ville de Toſcane, fut mariée à Lucumon, fils d'un homme qui s'étoit réfugié dans cette ville, après avoir été chaſſé de Corinthe, ſa patrie. Ces deux époux, dévorés l'un & l'autre d'une ambition égale, allèrent tenter fortune à Rome. Lucumon y prit le nom de *Tarquin*. Il gagna l'eſtime & l'amitié des Romains, & s'inſinua tellement dans les bonnes grâces du Roi, qu'il fut revêtu des plus grands emplois, & qu'il devint Roi lui-même. Ce Prince ayant été aſſaſſiné la trente-huitième année de ſon règne, Tanaquille fit tomber la Couronne ſur Servius Tullius, ſon Gendre. Elle l'aida dans l'adminiſtration des affaires, & fut ſon conſeil, ainſi qu'elle avoit été celui de ſon époux. La mémoire de cette femme illuſtre fut en ſi grande vénération dans Rome pendant pluſieurs ſiècles, qu'on y conſervoit précieuſement les ouvrages qu'elle avoit filés, ſa ceinture, & une robe royale qu'elle avoit faite pour Servius Tullius. C'eſt elle qui fit la première de ces tuniques tiſſues, que l'on donnoit aux jeunes gens quand ils ſe défaiſoient de la *prætexta*, pour prendre la robe virile, & de celles dont on revêtoit les filles qui ſe marioient.

TANARO ; rivière d'Italie qui a ſa ſource dans l'Apennin, ſur les frontières du Comté de Tende, & ſon embouchure dans le Pô près de Baſſignana.

TANCE, ÉE ; part. paſ. *Voy.* TANCER.

TANCER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier. Réprimander. *Le Miniſtre les a tancés. Le Père Gardien le tancera.*

TANCHE ; ſubſtantif féminin. *Tinca.* Poiſſon de lac, d'étang & de marais, à nâgeoires molles. Il a la tête & le muſeau petits à proportion du corps qui eſt large, gros & court ; l'ouverture de la bouche eſt médiocre, les dents ſe trouvent au nombre de cinq ſur deux rangées dans le goſier : les couvercles des ouies ſont compoſés de part & d'autre, de quatre lames & de trois artères courbées : la ligne latérale

du corps eſt courbe, & plus proche du ventre, comme dans tous les poiſſons du genre des carpes.

On remarque quelques petits conduits ou trous à la tête de ce poiſſon, au-deſſus & au-deſſous des yeux : les yeux ſont petits, ſitués aux côtés de la tête ; l'iris eſt rouge : on compte quatre ouies de chaque côté, peu larges, dont chacune eſt garnie d'une double rangée de nœuds mollets, & faits en forme de peigne : le dos eſt un peu élevé au-deſſus de la tête, mais épais, & nullement tranchant ; le ventre eſt aſſez large, & plat partout ; les écailles oblongues, petites, étroitement adhérentes, noires ſur le dos, noirâtres ſur les côtés, & mêlées d'un peu de doré & de vert jaunâtre ; mais de couleur blanchâtre au ventre, de façon néanmoins que tout le corps eſt d'une teinture foncée. Les écailles ſont extérieurement enduites d'une mucoſité viſqueuſe, ce qui rend ce poiſſon gliſſant comme l'anguille : toutes les nâgeoires & la queue ſont noirâtres & à rayons ; la queue n'eſt point fourchue, mais plutôt carrée. Enfin la longueur ordinaire de la tanche eſt de neuf pouces un quart ; elle reſſemble extérieurement à la truite ſaumonée.

La tanche a la peau épaiſſe, le palais charnu comme la carpe, & dans le fond du palais eſt un oſſelet triangulaire. Le mâle a les nageoires du ventre beaucoup plus grandes que la femelle. Ce poiſſon ſe plaît dans les eaux bourbeuſes, ſtagnantes, ou au moins qui coulent lentement. On amorce facilement la tanche avec de petits vers & des eſcargots. Ce poiſſon dépoſe ſes œufs au printemps & en été, & quoique les œufs ſoient moins nombreux dans la tanche que dans la carpe, elle peuple beaucoup, & parvient promptement à ſa grandeur.

La tanche eſt d'aſſez bon goût, ſurtout lorſqu'elle habite une eau claire & courante ; mais ſa chair nourrit médiocrement, & n'eſt pas bien ſaine, parcequ'elle eſt remplie de ſucs viſqueux & groſſiers.

On trouve dans la tête de ce poiſſon, deux petites pierres, que l'on eſtime abſorbantes, déterſives & diurétiques : on en prend pour arrêter le cours du ventre.

On appelle *tanche de mer*, un poiſſon ſaxatile qui a la chair molle, & reſſemble beaucoup à la perche de mer par ſon muſeau pointu & alongé, la ſituation, le nombre & la figure de ſes nâgeoires ; mais ſa bouche eſt plus grande : la mâchoire ſupérieure eſt auſſi munie de dents plus grandes que celles de la perche de mer, & la tête eſt plus groſſe ; ſes nâgeoires ne ſont point marquées de petites taches rouſſes, & elle n'a pas non plus les lignes tranſverſales noires qu'on remarque ſur la perche de mer. On voit à ſa tête & aux opercules des ouies, de petites lignes & des points bleus. Le mâle eſt couvert d'écailles plus larges & plus noires que celles de la femelle. La tanche de mer vient frayer dans l'Algue, où ſes œufs éclofent & ſont à l'abri des tempêtes. On fait rarement uſage de ce poiſſon dans les alimens.

TANCHELIN ; nom d'un Héréſiarque du douzième ſiècle qui publia diverſes erreurs.

Les incurſions des Barbares & les guerres avoient anéanti les ſciences dans l'Occident, & corrompu les mœurs ; le déſordre & l'ignorance régnoient encore dans l'on-

zième & dans le douzième ſiècles : on ne voyoit parmi les Laïques que meurtres, que pillages, que rapines, que violences : le Clergé ſe reſſentoit de la corruption générale ; les Évêques, les Abbés & les Clercs alloient à la guerre ; l'uſure & la ſimonie étoient communes, l'abſolution étoit vénale, le concubinage des Clercs étoit public & commun, les bénéfices étoient devenus héréditaires, quelquefois on vendoit les Évêchés du vivant des Évêques, d'autrefois les Seigneurs les léguoient à leurs femmes par teſtament ; beaucoup d'Évêques diſoient qu'ils n'avoient beſoin, ni de bons Eccléſiaſtiques, ni de canons, parcequ'ils avoient tout cela dans leur bourſe.

Ces déſordres étoient portés à un plus grand excès dans la Flandre qu'ailleurs.

Ce fut dans cette province que Tanchelin publia des erreurs qui commençoient à ſe répandre en France depuis près d'un ſiècle, contre le Pape, contre les ſacremens, & contre les Évêques. Il prêcha qu'il falloit compter pour rien le Pape, les Évêques & tout le Clergé ; que les Égliſes étoient des lieux de proſtitution, & les ſacremens des profanations ; que le ſacrement de l'autel n'étoit d'aucune utilité pour le ſalut : que la vertu des ſacremens dépendoit de la ſainteté des Miniſtres, & enfin il défendit de payer la dixme.

Le peuple, ſans inſtruction & ſans mœurs, reçut avidement la doctrine de Tanchelin, & le regarda comme un Apôtre envoyé du Ciel pour réformer l'Égliſe. Ses diſciples prirent les armes, & l'accompagnoient lorſqu'il alloit prêcher ; on portoit devant lui un étendard & une épée : c'étoit avec cet appareil qu'il prêchoit, & le peuple l'écoutoit comme un oracle.

Lorſqu'il eut porté le peuple à ce point d'illuſion, il prêcha qu'il étoit Dieu, & égal à J. C. ; il diſoit que J. C. n'avoit été Dieu, que parcequ'il avoit reçu le S. Eſprit, & Tanchelin prétendoit qu'il avoit reçu auſſi bien que J.C. la plénitude du St-Eſprit, que par conſéquent il n'étoit point inférieur à J. C.

Le peuple le crut, & Tanchelin fut honoré comme un homme divin.

Tanchelin étoit voluptueux ; il profita de l'illuſion de ſes diſciples pour jouir des plus belles femmes de ſa Secte, & les maris ou les pères, témoins avec le public des plaiſirs de Tanchelin, rendoient grâce au Ciel des faveurs que l'homme divin accordoit à leurs femmes ou à leurs filles.

Tanchelin avoit commencé ſa miſſion en prêchant contre le déſordre des mœurs ; l'auſtérité de ſa morale, ſon extérieur mortifié, ſon zèle contre les déréglemens du Clergé, avoient gagné les peuples ; & il la finit en faiſant canoniſer par ce même peuple des déſordres plus monſtrueux que ceux contre leſquels il s'étoit élevé, ſans que ce peuple s'apperçut de cette contradiction.

Tanchelin, à la tête de ſes Sectateurs, rempliſſoit de troubles & de meurtres tous les lieux où l'on ne recevoit pas ſa doctrine. Un Prêtre lui caſſa la tête lorſqu'il s'embarquoit : ſes diſciples ſe répandirent alors du côté de Cologne & d'Utrecht ; quelques-uns furent brûlés, & les autres paroiſſent s'être confondus avec les pelotons d'Hérétiques qui attaquoient

attaquoient les ſacremens, les cérémonies de l'Égliſe, & le Clergé.

TANDIS; prépoſition qui eſt toujours ſuivie de *que*, & qui ſignifie, pendant que, durant que. *Il faut terminer cette affaire, tandis que vous êtes ici. Elle arriva tandis que nous ſoupions.*

TANESIE; *voyez* TANAISIE.

TANGAGE; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. Balancement d'un vaiſſeau de l'avant à l'arrière, & de l'arrière à l'avant alternativement.

Ce balancement peut provenir de deux cauſes; des vagues qui agitent le vaiſſeau, & du vent ſur les voiles qui le fait incliner à chaque bouffée: le premier dépend abſolument de l'agitation de la mer & n'eſt pas ſuſceptible d'examen; le ſecond eſt cauſé par l'inclinaiſon du mât, & peut être ſoumis à des règles.

Lorſque le vent agit ſur les voiles, le mât incline, & cette inclinaiſon eſt d'autant plus grande que ce mât eſt plus long, que l'effort du vent eſt plus conſidérable, que le vaiſſeau eſt plus ou moins chargé, & que cette charge eſt différemment diſtribuée.

La pouſſée verticale de l'eau, s'oppoſe à cette inclinaiſon, ou du moins la ſoutient d'autant plus que cette pouſſée excède le moment ou l'effort abſolu du mât ſur lequel le vent agit; à la fin de chaque bouffée, où le vent ſuſpend ſon action, cette pouſſée relève le vaiſſeau, & ce ſont ces inclinaiſons & ces relèvemens ſucceſſifs qui produiſent le *Tangage*; ce mouvement eſt très-incommode, & quand il eſt conſidérable, il eſt très-nuiſible au ſillage du vaiſſeau. Il eſt donc important de ſavoir comment on peut le modérer lorſqu'il eſt trop vif, ou l'accélérer, ſi cette accélération peut être utile à ce même ſillage. Ces deux queſtions forment le fond de toute la théorie du *Tangage*; & comme tout ceci s'applique aux balancemens du vaiſſeau dans tous les ſens, la théorie du roulis ſera auſſi compriſe dans les ſolutions ſuivantes.

On a vu que le mât avoit deux réſiſtances à vaincre pour pouvoir incliner: premièrement, la peſanteur du vaiſſeau & ſa charge; & en ſecond lieu la pouſſée verticale de l'eau. Mais quand le vaiſſeau a incliné, & que la bouffée a ceſſé, cette pouſſée n'a d'autre obſtacle à vaincre que ſon propre poids: or, il eſt évident que ce ſoulevement dépend, 1°. de la diſtance à la verticale, qui paſſe par le centre de gravité; 2°. de ſa ſituation à l'égard de ce même centre. Dans le premier cas, plus cette diſtance ſera grande, plus grand ſera l'effort de l'eau pour ſoulever le vaiſſeau, parceque la pouſſée ſera multipliée par cette diſtance qui lui ſervira de bras & de levier: ainſi le *Tangage* ſera d'autant plus grand, que l'inclinaiſon du mât, & par conſéquent du vaiſſeau, ſera conſidérable.

Conſidérons maintenant la ſituation du centre de la pouſſée verticale, à l'égard du centre de gravité du vaiſſeau; & voyons ce que cette ſituation peut produire ſur le *Tangage*. Si le centre de gravité du vaiſſeau & la pouſſée verticale de l'eau, coïncidoient dans un même point, il n'y auroit rien à changer à ce que l'on vient de dire, & ce ſecond cas reviendroit au premier; mais ſi le centre de gravité eſt ſupérieur au centre de la pouſſée verticale, il eſt évident que la moin-

dre impulsion peut faire tanguer le vaisseau, puisque le centre de sa pesanteur sera au-dessus de son point de suspension, conformément aux lois de la mécanique; la poussée verticale de l'eau aura donc un grand avantage alors pour le relever, & par conséquent le *Tangage* sera alors extrêmement prompt. Le contraire aura lieu, si le centre de gravité est au-dessous du centre de la poussée verticale, parceque le poids du vaisseau qui résistera à l'effort de l'eau, sera multiplié par sa distance à cette poussée; d'où il faut conclure, 1°. que les balancemens du vaisseau seront d'autant plus grands, que l'inclinaison du vaisseau sera plus considérable; 2°. que la promptitude de ces balancemens augmentera en même proportion que l'accroissement de l'élévation du centre de gravité du vaisseau, au-dessus de la poussée verticale, 3°. que les balancemens seront d'autant plus lents que le centre de la poussée verticale sera élevé au-dessus du centre de gravité du vaisseau.

Tout ceci est dit en général sans aucune considération pour la figure du vaisseau; cette figure peut encore contribuer à ralentir ou à favoriser le *Tangage*, suivant qu'elle résistera à l'impulsion de l'eau, lors de l'inclinaison; & il est certain que moins cette figure aura de convexité, plus elle résistera au *Tangage*. Ce seroit donc un avantage de donner peu de rondeur aux vaisseaux; mais cet avantage est balancé par d'autres pour le moins aussi importans.

TANGENTE; substantif féminin & terme de Géométrie. *Linea tangens*. Ligne droite qui touche une courbe en quelqu'un de ses points. *Tirer une tangente*.

On appelle *tangente d'un angle*, la ligne qui est tangente à l'extrémité de l'arc décrit entre les deux côtés de l'angle, & qui est terminée par ces deux côtés.

On appelle *méthode des tangentes*, une méthode de déterminer la grandeur & la position de la *tangente* d'une courbe quelconque algébrique, en supposant que l'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe. Cette méthode qui renferme l'un des plus grands usages du calcul différentiel, est expliquée avec beaucoup de clarté, & appliquée à beaucoup d'exemples dans la seconde & la neuvième sections de l'analyse des infiniment petits par M. le Marquis de l'Hôpital.

TANGER; ville d'Afrique au royaume de Fez, sur l'Océan, près du détroit de Gibraltar, à 50 lieues, nord, de Fez.

Les Rois de Portugal firent des efforts dans le quinzième siécle pour s'emparer de *Tanger*. Edouard Roi de Portugal, y envoya son fils Don Ferdinand, pour assiéger cette place en 1437, & ce fut sans succès. Le Roi Alphonse fut encore obligé d'en lever le siége en 1463; mais ayant pris Arzyle en 1471, les habitans de *Tanger* effrayés de cet événement, abandonnèrent eux-mêmes leur ville, dont le Duc de Bragance se mit en possession; on chanta des *Te Deum* de cette conquête, non-seulement en Portugal, mais dans toute l'Andalousie, la Castille & le royaume de Grenade.

En 1662, cette place fut donnée à Charles II, Roi d'Angleterre, pour la dot de sa femme, l'Infante

de Portugal. Elle étoit alors défendue par deux citadelles; mais comme les frais qu'il en coûtoit pour entretenir les ouvrages & la garnison, consommoient & au-delà les avantages qu'on pouvoit en retirer, les Anglois céderent la place démantelée en 1684, au Roi de Maroc, qui en jouit aujourd'hui.

TANGER, est aussi le nom d'une rivière d'Allemagne dans la Vieille-Marche de Brandebourg: elle a sa source au village de Colbits, & son embouchure dans l'Elbe à Tangermund.

TANGERMUND; ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la Vieille-Marche de Brandebourg, au confluent de la rivière de Tanger & de l'Elbe, à onze lieues, nord-est, de Magdebourg.

TANGUE DE MER; substantif féminin. On appelle ainsi un sable de mer, léger & terreux, que les Riverains des côtes maritimes de la basse Normandie ramassent sur les terres basses de la mer pour la culture & l'engrais de leurs terres, ou pour en former le sel au feu. Les Laboureurs voisins des côtes de la mer, distinguent quatre espèces de Tangue. La première est d'un gris blanc ou cendré clair, & ne forme guère que deux lignes d'épaisseur sur le rivage. La deuxième s'appelle *Tangue forte*. Elle est pesante, d'une couleur d'ardoise, & forme une couche de quinze à dix-huit pouces d'épaisseur. La troisième est la *Tangue légere* dont on a retiré le sel: on la transporte durant les chaleurs sur le fond des marais salans qu'on laboure & qu'on herse pour unir ces deux terres ensemble. La quatrième est la *Tangue usée*, dont on a retiré deux fois le sel: il reste à cette dernière assez de qualité pour l'usage du labour.

TANGUER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine. Il se dit d'un vaisseau qui éprouve le balancement de tangage. *Le vaisseau tanguoit.*

Il se dit aussi d'un vaisseau qui enfonce trop dans l'eau par son avant. *Ce navire tangue sur l'ancre.*

TANGUT; Royaume d'Asie dans la Tartarie Chinoise. Il est borné à l'est, par la Chine; au sud, par le royaume d'Ava; à l'oueſt, par les états du Mogol, & au nord par les états du Grand Kan des Calmoucks. Il est divisé en deux parties, dont la méridionale est le Tangut propre, & l'autre le Tibet. C'est le patrimoine du Dalay Lama, Souverain Pontife des Tartares. Ce Pontife est regardé comme un dieu, qui sait tout, qui voit tout & connoît le fond des cœurs, sans faire aucunes questions. On vient de toutes les Indes lui offrir des hommages & des adorations. Il reçoit toutes ces humiliations dessus un autel posé au plus haut étage de la plus belle des pagodes de la montagne de *Poutala*. Il ne rend le salut à personne, pas même aux Princes. Il se contente de leur mettre la main sur la tête, après quoi ils croyent avoir obtenu la remission de leurs péchés.

TANJAOUR; ville d'Asie, capitale d'un Royaume de même nom sur la côte de Coromandel. Ce Royaume est borné au nord par celui de Gingi, au midi par le Marava, & à l'occident par le royaume de Maduré. C'est un des meilleurs pays des Indes Orientales. Plusieurs nations d'Europe y ont des établissemens.

TANJEB ; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans le commerce à une ſorte de mouſſeline qu'on tire des Indes Orientales, particulièrement du Bengale. Il y en a de brodées & d'unies.

TANIÈRE ; ſubſtantif féminin. *Spelunca.* Caverne, concavité dans la terre, dans le roc, où des bêtes ſauvages ſe retirent. *Le renard fut pris dans ſa tanière. La tanière d'un ours.*

On dit figurément & familièrement d'un homme ſauvage & qui ſort rarement de chez lui, qu'*il eſt toujours dans ſa tanière.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

TANIS ; ancienne ville de la baſſe Égypte, ſituée près de la mer, ſur une branche du Nil, à l'occident de Damiette.

TANLAY ; bourg de France en Bourgogne, ſur l'Armançon, à ſix lieues, nord-oueſt, de Montbart.

TANNE ; ſubſtantif féminin. Sorte de petite bube durcie qui s'engendre dans les pores de la peau. *Les tannes ne ſont autre choſe que l'humeur ſébacée de la ſueur & de la tranſpiration retenue dans ſes petits canaux excrétoires. C'eſt ſans fondement que pluſieurs perſonnes ont pris les tannes pour des vers.*

On dit de certaines drogues, qu'*elles font mourir les tannes ;* pour dire, qu'elles les ôtent de telle ſorte qu'elles ne reviennent plus. Voici un remède de cette eſpèce :

Prenez une drachme & demie de la liqueur rouge & clarifiée du fiel de bœuf ; après qu'elle aura été deux ou trois mois expoſée au ſoleil en été, & autant d'huile de tartre par défaillance, ajoutez-y une once d'eau de rivière ; mêlez-les bien enſemble, & tenez les dans une phiole bien bouchée ; il ne faut pas faire de ce mélange beaucoup à la fois, parcequ'il ne ſe conſerve pas long-temps. Pour s'en ſervir on mouille un doigt dans ce mélange, on en tappe l'endroit où ſont les tannes, on le laiſſe ſécher, & on en remet ; on fait cela ſept à huit fois par jour, juſqu'à ce que l'endroit étant ſec, commence à devenir rouge, alors on ceſſe d'en mettre ; on ſentira une très-légère cuiſſon, ou plutôt une eſpèce de chatouillement, & la peau ſe fera un peu farineuſe pendant un jour ou deux ; la farine étant tombée, les tannes ſeront effacées pendant cinq ou ſix mois de temps, enſuite il faudra recommencer le même remède. Si après la première opération, c'eſt à-dire, ſi la farine étant tombée, les tannes n'étoient pas tout à fait effacées, il en faudroit appliquer deux fois de ſuite.

TANNÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TANNER.

TANNÉ, employé adjectivement, ſignifie qui eſt de couleur à peu près ſemblable à celle du tan. *Du velours tanné. Une chienne tannée.*

TANNÉ, s'emploie quelquefois ſubſtantivement. *Ce drap tire ſur le tanné.*

TANNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Préparer les cuirs avec du tan.

Les peaux telles que ſont celles de bœuf, de vache, de cheval, de mouton, bélier ou brebis, de ſanglier, cochon ou truie, *&c.* peuvent

être tannées, c'eſt-à-dire qu'on peut les rendre propres à différens uſages, ſelon leur force & les différentes manières de les apprêter, par le moyen du tan dont on les couvre dans une foſſe deſtinée à cet effet, après qu'on en a fait préalablement tomber le poil, ſoit avec la chaux détrempée dans l'eau, & cela s'appelle *plamer à la chaux*, ſoit avec de la farine d'orge, & cela s'appelle *plamer à l'orge*, ſoit enfin par la ſeule action du feu & de la fumée, manière que l'on pratique déjà depuis long-temps à Saint-Germain-en-Laye, & que les Tanneurs des autres endroits ignorent en partie; ceux de cette ville la regardant comme un ſecret; ce dernier moyen ne pourroit cependant paroître ſurprenant qu'à ceux qui ignorent les effets les plus naturels & les plus à portée d'être remarqués; tout le monde ſait qu'une peau même vivante perd beaucoup de ſon poil pendant les chaleurs de l'été, ce que nous appelons *muer*, à plus forte raiſon le poil doit-il quitter une peau morte, lorſqu'elle eſt expoſée à l'action d'un feu & d'une fumée dont la chaleur peut égaler, & même ſurpaſſer celle de l'été; cette dernière façon s'appelle *plamer à la gigée* ou *à la gigie*; nous allons expoſer ces trois façons de traiter les cuirs.

Article I. Manière de plamer à la chaux. Plamer un cuir à la chaux, c'eſt lui faire tomber le poil ou bourre, après l'avoir fait paſſer dans le plain pour le diſpoſer à être tanné enſuite, de la manière que nous allons détailler.

Lorſque les bouchers ont dépouillé les bœufs qu'ils ont tués, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ont levé les cuirs de deſſus, on les ſale avec le ſel marin & l'alun ou avec le natron, qui eſt une eſpèce de ſoude blanche ou ſalpêtre, ce qu'il faut abſolument faire, ſi on veut les garder quelque temps ou les envoyer au loin; car dans le cas où le Tanneur les apprêteroit auſſi-tôt qu'ils auroient été abattus, il ſeroit inutile de les ſaler, cette opération n'étant néceſſaire que pour en prévenir la corruption. Lorſque les cuirs auront été ſalés, & qu'ils ſeront parvenus entre les mains des Tanneurs, la première choſe qu'il faudra faire pour les apprêter ſera d'en ôter les cornes, les oreilles & la queue, & c'eſt ce que les tanneurs appellent l'*émouchet*; on commencera auſſi par cette opération, quand même les cuirs n'auroient point été ſalés, après quoi on les jetera dans l'eau pour les dégorger du ſang caillé & en faire ſortir les autres impuretés qui pourroient y être jointes; on ne peut déterminer le temps fixe que les peaux doivent reſter dans l'eau; on les laiſſe moins dans une eau vive comme celle de fontaine, plus dans celle de rivière, & plus encore dans une eau croupie & dormante; ce temps doit auſſi s'évaluer ſelon la fraîcheur des peaux, & du plus ou du moins de corps étrangers qui y ſont joints, dont il faut qu'elles ſoient abſolument purgées; cependant un jour & demi doit ordinairement ſuffire, & pour peu que l'ouvrier ſoit intelligent, il augmente ou diminue ce terme, ſuivant les circonſtances, après quoi on les retire; on les poſe ſur le chevalet, & on fait paſſer ſur toutes leurs parties un couteau long à deux manches qui n'a point de tranchant, que l'on appelle *couteau de rivière*, dont l'action eſt de faire ſortir l'eau qui entraîne avec elle le

ſang caillé en le preſſant ſur le chevalet ; quelques-uns n'en retirent les cornes, les oreilles & la queue, qu'après que les peaux ont été ainſi nettoyées ; mais c'eſt s'éloigner de l'ordre naturel. Cette opération finie, on doit replonger les peaux dans la rivière, & les y laver juſqu'à ce que l'eau dont elles s'imbibent, en ſorte nette & pure, enſuite on les met égoutter ; quoique le Tanneur, pour s'épargner de la peine, puiſſe s'exempter de paſſer le couteau de rivière au temps que nous venons d'indiquer, peu cependant y manquent ; autrement les peaux n'auroient point la netteté requiſe pour les opérations ſuivantes, & le Dictionnaire du Commerce n'auroit pas dû paſſer cet article ſous ſilence, vu que la bonté du cuir dépend en plus grande partie de la manière dont il eſt apprêté.

Les peaux étant ainſi nettoyées & égoutées, on les met dans un *plain*, c'eſt-à-dire dans une grande cuve de bois ou de pierre, maſtiquée en terre, remplie d'eau juſqu'à la moitié ou environ, & de chaux tout-à-fait uſée, ce qui lui fait donner le nom de *plain vieux* ou *mort-plain* ; c'eſt donc dans un mort plain que les peaux doivent premièrement entrer, autrement on courroit riſque de les brûler, ce qui fait que les différens plains par où les peaux doivent ſucceſſivement paſſer, doivent aller de degrés en degrés juſqu'à ce qu'elles puiſſent entrer ſans danger dans le plain vif. On doit les laiſſer dans ce mort-plain environ dix à douze jours, en obſervant cependant de les en retirer tous les deux jours, quelquefois même tous les jours, ſurtout ſi la chaux n'étoit point tout-à-fait uſée, ou que les chaleurs fuſſent exceſſives ; on les met égoutter ſur le bord du plain qu'on appelle la *traite*, & on les laiſſe ainſi en retraite à peu près le même temps qu'elles ont ſéjourné dans le mort-plain, c'eſt-à-dire un ou deux jours. Quoique nous ayons fixé le temps du ſéjour des peaux dans le mort-plain à dix ou douze jours, nous nous garderons cependant bien de les faire paſſer immédiatement après dans le plain vif comme nous avons remarqué qu'on indiquoit dans le Dictionnaire du Commerce, quoique l'Auteur ne les faſſe ſéjourner qu'une nuit dans le mort-plain, ce qui doit encore les rendre beaucoup plus ſuſceptibles des impreſſions du plain vif, ce que nous n'oſons faire même après un ſéjour de dix ou douze jours dans le mort-plain, ſéjour qui auroit pu accoutumer inſenſiblement les peaux à l'action de la chaux dans toute ſa force ; cette marche & ces obſervations paroîtront peut-être de peu de conſéquence à ceux qui ignorent la vraie & unique manière de tanner, ou qui n'ont eu ſur cet article que des connoiſſances fort bornées & fort imparfaites par la difficulté d'en acquérir de juſtes ; mais nous ſommes perſuadés qu'un bon ouvrier les mettra à leur juſte valeur, & ſentira que nous indiquons la manière de traiter parfaitement les peaux, & non pas celle de gâter les cuirs. Si le poil quitte facilement les peaux en ſortant du mort-plain, ce qu'il eſt facile de connoître, on les jette à l'eau pour les nettoyer en plus grande partie de la chaux dont elles peuvent être couvertes ; on les retire enſuite & on les poſe ſur le chevalet pour les ébourrer, ce qui ſe fait avec le même couteau de rivière, dont nous avons parlé ci-

deſſus. Lorſque la dépilation eſt complette, on les lave exactement & on les met enſuite égoutter; bien entendu cependant, que ſi le poil ne quittoit point facilement les peaux, il faudroit les faire paſſer dans un plain dont la chaux fût moins uſée; on doit alors les en retirer tous les jours pour les mettre en retraite égouter, comme lorſqu'elles étoient dans le mort-plain, & les y laiſſer juſqu'à ce qu'elles ſoient parvenues au point d'être facilement ébourrées. Ce premier & léger apprêt donné, il faut les remettre dans un plain qui tienne le milieu entre le mort & le vif; elles y doivent reſter environ ſix ſemaines, en obſervant de les en retirer au plus tard tous les deux jours, & de les laiſſer en retraite au moins le même temps; ce terme expiré, on doit les plonger dans un plain vif & les y laiſſer environ cinq à ſix jours & autant en retraite, & cela alternativement pendant un an & même dix-huit mois. Au reſte, le temps du ſéjour dans les différens plains, ſans enlever les peaux pour les mettre en retraite, doit s'évaluer ſuivant la ſaiſon, c'eſt-à-dire le plus ou moins de chaleur; car en hiver, & ſurtout lorſqu'il gèle, elles peuvent reſter ſix ſemaines, même deux mois ſans être miſes en retraite; l'uſage & l'attention ſont ſeuls capables de donner de la préciſion & de la juſteſſe à toutes ces différentes opérations. Le temps que les peaux ſont en retraite doit être pour la plus grande partie employé à remuer le plain, afin que la chaux ne s'amaſſe point au fond, qu'elle ſoit bien délayée, & qu'elle puiſſe ainſi agir également ſur toutes les peaux & ſur toutes les parties de chacune. Si les plains qui deivent être ou en partie, ou tout-à-fait vifs, avoient notablement perdu de leur force, il faudroit y remettre une quantité ſuffiſante de chaux, eu égard à la quantité de peaux qui doivent y entrer & à l'action qu'on en exige, & c'eſt ce qu'on appelle *panſer un plain*, ce qui ſe fait auſſi, lorſque les peaux ſont en retraite. Les peaux ayant été parfaitement plamées & ayant ſéjourné ſuffiſamment dans les plains, il faut les porter à la rivière & les y laver; on les poſe enſuite ſur le chevalet pour les écharner, ce qui ſe fait avec un couteau à peu près ſemblable à celui dont on ſe ſert pour ébourrer, à l'exception que ce dernier doit être tranchant. Après quoi, on doit les *quioſſer*, c'eſt-à-dire les frotter à force de bras ſur le chevalet avec une eſpèce de pierre à aiguiſer, que l'on nomme *quioſſe* ou *queue*, pour achever d'ôter la chaux qui pourroit être reſtée du côté où étoit le poil, qu'on appelle le *côté de la fleur*; on ne doit faire cette dernière opération qu'un ou deux jours après que les peaux auront été lavées & écharnées. Auſſitôt que les peaux auront été ainſi quioſſées, on les met dans les foſſes, on les y étend avec ſoin, & on les poudre à meſure avec du tan, c'eſt-à-dire avec de l'écorce de jeune chêne, concaſſée & réduite en groſſe poudre dans des moulins deſtinés à cet uſage, & que l'on appelle pour cela *moulins à tan*. Il eſt bon d'obſerver ici, que plus le tan eſt nouveau, plus il eſt eſtimé, car il perd beaucoup de ſa qualité à meſure qu'il vieillit; ſa principale action ſur les cuirs étant d'en reſſerrer les pores, il eſt conſtant qu'il doit être moins aſtringent lorſqu'il eſt ſuranné, & ſi les tanneurs avoient

à cœur de ne livrer des cuirs que parfaitement apprêtés, ils ſe ſerviroient toujours du tan le plus nouveau, vu que la bonté du cuir ne conſiſte que dans la denſité & le reſſerrement de ſes parties; d'où il eſt facile de conclure, que plus les cuirs reſtent dans le tan pourvu qu'il ſoit nouveau, & plus ils acquièrent de force & de conſiſtance pour réſiſter aux différens uſages auxquels on peut les employer.

On donne aux cuirs forts cinq poudres & même ſix, au lieu que trois ou au plus quatre doivent ſuffire lorſqu'ils le ſont moins, en obſervant de les imbiber d'eau à chaque poudre qu'on leur donnera, ce que les Tanneurs appellent *donner de la nourriture*; pour nous nous croyons effectivement que l'eau peut bien être aux cuirs une eſpèce de nourriture, en ce qu'elle diſſout le tan, & qu'elle en doit par conſéquent rendre les parties aſtringentes, beaucoup plus faciles à pénétrer; mais il faut auſſi pour agir ſur la quantité de cuirs étendus dans la foſſe, qu'il y ait une quantité ſuffiſante de tan, que nous regardons comme la principale & la vraie nourriture qui doit donner aux cuirs leur perfection. La première poudre doit durer environ deux mois. La ſeconde trois ou quatre, & les autres cinq ou ſix plus ou moins, ſuivant la force du cuir qui pourra s'évaluer par la grandeur & l'épaiſſeur de la peau, par l'âge de l'animal, & par le travail où il aura pu être aſſujetti; de ſorte que pour qu'un cuir fort ait acquis le degré de bonté requis pour être employé, il faut qu'il ait ſéjourné dans les foſſes un an & demi, même deux ans, autrement on tanneroit par extrait, comme dans le Dictionnaire du Commerce, qui ne donne aux cuirs les plus forts, qui exigent au moins cinq poudres, que neuf mois & demi de ſéjour dans les foſſes. Nous ſavons bien que peu de tanneurs les y laiſſent le temps que nous aſſurons être abſolument néceſſaire pour qu'ils ſoient parfaitement tannés; mais c'étoit une raiſon de plus pour l'Auteur du Dictionnaire, de relever l'erreur occaſionnée, ou par l'avidité du gain, ou par l'impuiſſance de ſoutenir un métier qui demande de groſſes avances; quelque ſpécieuſes que puiſſent être les raiſons des tanneurs pour déguiſer, ou leur avarice, ou leur impuiſſance, les gens inſtruits n'en ſeront jamais dupes. La preuve la plus claire & la plus facile à être apperçue par les yeux mêmes les moins clairvoyans, que les cuirs n'ont point ſéjourné aſſez de temps, ſoit dans les plains, ſoit dans les foſſes, ou dans les deux enſemble, & qu'ils n'ont pas été ſuffiſamment nourris dans les foſſes; c'eſt lorſqu'en les fendant, on apperçoit dans le milieu une raie blanchâtre, que l'on appelle la *corne* ou la *crudité du cuir*; c'eſt ce défaut qui eſt cauſe que les ſemelles des ſouliers ou des bottes s'étendent, tirent l'eau, & enfin ſe pourriſſent en très-peu de temps. Les cuirs une fois ſuffiſamment tannés, on les tire de la foſſe pour les faire ſécher en les pendant en l'air; enſuite on les nettoie de leur tan, & on les met dans un lieu qui ne ſoit ni trop ſec ni trop humide, on les étend après, on les empile les uns ſur les autres, & on met deſſus de groſſes pierres ou des poids de fer afin de les redreſſer; c'eſt en cet état que le Tanneur peut alors recueillir légitimement le fruit de ſes

ſes travaux, de ſa patience & de ſon induſtrie. Les cuirs ainſi apprêtés s'appellent *cuirs plaqués*, pour les diſtinguer des autres différemment travaillés; cette manière de tanner, s'appelle *tanner en fort*. On peut tanner, & on tanne effectivement en fort des cuirs de vaches & de chevaux, & ils ſe traitent de la même manière que nous venons d'expoſer; mais il ne faut, en égard à leur force qui eſt moindre, ni qu'ils ſéjournent auſſi long-temps dans les plains & dans les foſſes, ni qu'ils ſoient auſſi nourris; l'uſage indiquera la quantité de temps & de nourriture qu'exigeront les cuirs ſurtout lorſque le Tanneur ſaura en diſtinguer exactement la force. Lorſqu'on deſtine les cuirs de vaches ou de chevaux à faire les empeignes & les quartiers des ſouliers, & des bottes, on doit les rougir, ce qui s'appelle les mettre en *coudrement*; cela ſe fait de la manière ſuivante; après qu'ils ont été plamés à la chaux de la façon que nous avons indiquée, ce qui exige beaucoup moins de temps, vu qu'ils ne ſont pas à beaucoup près ſi forts que les cuirs de bœufs, on les arrange dans une cuve de bois, appelée *emprimerie*; on y met enſuite de l'eau froide en aſſez grande quantité pour pouvoir remuer les cuirs, en leur donnant un mouvement circulaire; & c'eſt préciſément dans ce temps qu'on verſe peu-à-peu & très-doucement le long des bords de la cuve, de l'eau un peu plus que tiède en aſſez grande quantité pour échauffer le tout, enſuite on jette par-deſſus plein une corbeille de tan en poudre; il faut bien ſe donner de garde de ceſſer de remuer les cuirs en tournant, autrement l'eau & le tan pourroient les brûler; cette opération s'appelle *coudrer les cuirs*, ou les *braſſer* pour faire lever le grain; après que les cuirs ont été ainſi tournés dans la cuve pendant une heure ou deux plus ou moins, ſuivant leur force & la chaleur du coudrement, on les met dans l'eau froide pendant un jour entier; on les remet enſuite dans la même cuve & dans la même eau qui a ſervi à les rougir, dans laquelle ils reſtent huit jours. Ce temps expiré on les retire, on les met dans la foſſe, & on leur donne ſeulement trois poudres de tan, dont la première dure cinq à ſix ſemaines, la ſeconde deux mois, & la troiſième environ trois. Tout le reſte ſe pratique de même que pour les cuirs forts. Ces cuirs ainſi apprêtés, ſervent encore aux Selliers & aux Malliers. Les peaux de veaux reçoivent les mêmes apprêts que les cuirs de vaches & de chevaux qu'on a mis en coudrement, cependant avec cette différence que les premiers doivent être rougis ou tournés dans la cuve plus long-temps que les derniers. Quand les cuirs de chevaux, de vaches & de veaux ont été plamés, coudrés & tannés & qu'on les a fait ſécher au ſortir de la foſſe au tan, on les appelle *cuirs* ou *peaux en croûte*, pour les diſtinguer des cuirs plaqués qui ne ſervent uniquement qu'à faire les ſemelles des ſouliers & des bottes. Les peaux de veaux en coudrement ſervent aux mêmes ouvrages que les cuirs de vaches qui ont eu le même apprêt; elles ſervent auſſi à couvrir les livres, à faire des fourreaux d'épée, des étuis & des gaînes à couteaux, lorſqu'elles ont été outre cela paſſées en alun. Les peaux de moutons, béliers ou brebis en coudrement qu'on nomme

baſannes, ſervent auſſi à couvrir des livres, & les Cordonniers les emploient aux talons des ſouliers & des bottes pour les couvrir. Enfin les Tanneurs paſſent encore en coudrement & en alun, des peaux de ſangliers, de cochons ou de truies; ces peaux ſervent à couvrir des tables, des malles & des livres d'Égliſe. Il eſt à propos d'obſerver ici, que preſque tous les artiſans qui emploient ces différentes eſpèces de peaux, ne ſe ſervent de la plupart qu'après qu'elles ont encore été apprêtées par les Corroyeurs.

Article II. Manière de plamer les peaux à l'orge. Après avoir ôté les cornes, les oreilles & la queue aux peaux & les avoir lavées & nettoyées comme nous l'avons indiqué pour les plamer à la chaux, on les met dans des cuves, ſoit de bois, ſoit de pierre, & au lieu de chaux, on ſe ſert de farine d'orge, & on les fait paſſer ſucceſſivement dans quatre, ſix & même huit cuves, ſuivant la force des cuirs: ces cuves s'appellent *baſſemens*, & équivalent aux plains; il eſt à remarquer que quoique les Tanneurs n'aient pas effectivement le nombre de plains ou de baſſemens que nous indiquons être néceſſaires, les peaux ſont cependant cenſées paſſer par ce nombre de plains ou de baſſemens, parceque la même cuve peut, en remettant, ou de la chaux, ſi c'eſt un plain, ou de la farine d'orge, ſi c'eſt un baſſement, tenir lieu d'une, de deux, même de trois, ſoit plains, ſoit baſſemens; deſorte que pour ce qui regarde les plains, la cuve qui aura ſervi au mort-plain, peut ſervir après de plain vif, ſi on le panſe pour cet effet, & ainſi des baſſemens: les peaux qui reſtent dans ces différens baſſemens environ 15 jours dans chaque, & cette progreſſion ſucceſſive des peaux de baſſement en baſſement, peut durer 4, 5, même ſix mois, ſelon que le Tanneur les a pouſſées & nourries, & ſelon la force des cuirs qu'il y a poſés.

Ordinairement les peaux ſortant du premier baſſement ſont en état d'être ébourrées; l'Ouvrier attentif peut ſeul décider de cet inſtant, & le ſaiſir. Lorſque les peaux ont ſuffiſamment ſéjourné dans les baſſemens, on les lave: on les nettoie & on les écharne, comme nous l'avons indiqué en traitant la manière de plamer à la chaux; après quoi on les poſe dans les foſſes, & on les y traite de la même façon que ci-deſſus. La ſeule différence qu'il pourroit y avoir, c'eſt qu'elles ne ſéjournent pas à beaucoup près ſi long-temps dans les ſoubaſſemens, ſurtout s'ils ſont bien nourris, que dans les plains qu'il n'eſt guère poſſible de hâter, crainte de brûler les cuirs. Nous appellerons ces ſortes de baſſemens *baſſemens blancs*, pour les diſtinguer des baſſemens rouges, dont nous allons parler en expliquant la manière de plamer les peaux à la gigée.

Article III. Manière de plamer les cuirs à la gigée. Les peaux ſorties des mains du boucher, on les nettoie comme pour les plamer des deux façons que nous venons de traiter: lorſqu'elles ſont bien lavées & bien égouttées, on les met dans des étuves, on les étend ſur des perches les unes ſur les autres: quand la chaleur les a pénétrées, & quand elles ſont échauffées au point que le poil les puiſſe facilement quitter, on les met ſur le chevalet pour les ébourrer: & s'il

ſe trouve des endroits où le poil réſiſte, on ſe ſert du ſable que l'on ſème ſur la peau; & en la frottant avec le couteau de rivière, dont nous avons parlé en traitant la manière de plamer à la chaux, on enlève le poil qui avoit d'abord réſiſté à la ſeule action du couteau. Les peaux ne reſtent ordinairement que trois ou quatre jours dans ces étuves: au reſte, le plus ou moins de temps dépend abſolument du plus ou du moins de chaleur: lorſque les peaux ſont bien ébourrées, écharnées & lavées, on les fait paſſer dans huit à dix baſſemens, plus ou moins, ſuivant la force des cuirs. Ces ſortes de baſſemens, qu'on appelle *baſſemens rouges*, ſont compoſés de jus d'écorce, auquel on donne tel degré de force que l'on veut, ce que l'on connoît au goût & à l'odeur. Le temps ordinaire que doivent reſter les peaux dans chaque baſſement, eſt de vingt à trente jours. Lorſque les peaux ont ſéjourné un temps ſuffiſant dans les différens baſſemens par où elles ont été obligées de paſſer, qu'elles ſont bien imbibées, & que le jus en a pénétré toutes les parties, on les met dans les foſſes avec la poudre de tan, & avec les mêmes précautions que nous avons indiquées ci deſſus, à l'exception cependant qu'on ne donne ordinairement que trois poudres aux peaux qui ont été ainſi plamées, mais il faut obſerver de changer davantage les peaux, & de ſe ſervir de tan moins pulvériſé, c'eſt-à-dire, que l'écorce ne ſoit que concaſſée. Les peaux ne doivent ordinairement reſter que trois ou quatre mois au plus ſous chaque poudre; ce qui peut être évalué à un an pour le total: ainſi cette façon d'apprêter les cuirs, eſt beaucoup plus courte que les autres, & ne doit pas les rendre inférieurs en bonté lorſqu'ils ſont traités avec ſoin. Lorſque les cuirs ſortent de leur troiſième & dernière foſſe, on les met ſécher, & le reſte ſe pratique comme ci deſſus.

Les outils & inſtrumens en uſage chez les Tanneurs ſont ſimples & en petit nombre; ils conſiſtent en de grandes tenailles; un couteau, nommé *couteau de rivière*, qui ſert à ébourrer; un autre pour écharner qui diffère peu du premier; de gros ciſeaux, autrement nommés *forces*: le chevalet, & la quioſſe ou queue.

Les tenailles ont au moins quatre pieds de longueur, & conſiſtent en deux branches de fer d'égale grandeur, & attachées enſemble par une petite cheville de fer ou ſommier qui les traverſe à environ ſix à huit pouces loin de l'extrémité: ce ſommier eſt rivé aux deux côtés, & contient les deux branches, de façon qu'elles ne peuvent ſe disjoindre, mais elles y conſervent la facilité de tourner comme ſur un axe. Ces tenailles ſervent à retirer les peaux des plains pour les mettre égoutter ſur le bord: quelquefois cependant on ſe ſert de crochets, ſurtout lorſque les plains ſont profonds; ces crochets ne ſont autre choſe qu'une petite branche de fer recourbée, & emmanchée au bout d'une perche plus ou moins longue.

Le couteau eſt une lame de fer, longue d'environ deux piés & demi, large de deux doigts dont les deux bouts ſont enchâſſés chacun dans un morceau de bois arrondi, & qui ſert de poignée, deſorte que le tout reſſemble aſſez à la plane dont ſe ſervent les Charrons,

Ce couteau ſe nomme *couteau de rivière*, & ſert à ébourrer : on ſe ſert d'un ſemblable pour écharner, avec cette différence néanmoins que le tranchant de ce dernier eſt fin, au lieu qu'il eſt fort gros dans le premier, & qu'il ne coupe point.

Les ciſeaux ou forces ſervent à couper les oreilles & la queue aux peaux que l'on veut plamer, & c'eſt ce qu'on appelle l'*émouchet*.

Le chevalet eſt une pièce de bois creuſe & ronde, longue de quatre à cinq pieds, diſpoſée en talus, ſur laquelle on étend les peaux, ſoit pour les ébourer, ſoit pour les écharner, ſoit enfin pour les quioſſer.

La quioſſe ou queue eſt une eſpèce de pierre à aiguiſer, longue de huit à dix pouces, & aſſez polie : on la fait paſſer ſur la peau à force de bras du côté de la fleur qui eſt l'endroit où étoit le poil, pour achever d'ôter la chaux & les ordures qui pourroient être reſtées, & c'eſt ce qu'on appelle *quioſſer les cuirs*. Le quioſſage ne ſe fait, comme nous l'avons obſervé, qu'après les avoir lavés & écharnés.

TANNER, ſe dit auſſi figurément & familièrement, pour ſignifier, fatiguer, ennuyer, moleſter ; & dans ce ſens on dit auſſi *tannant*. *C'eſt un homme tannant. Cette femme nous tanne.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TANNERIE ; ſubſtantif féminin. Le lieu où l'on tanne les cuirs.

On dit proverbialement, *à la boucherie toutes vaches ſont bœufs, & à la tannerie tous bœufs ſont vaches* ; pour dire, que quand on veut faire paſſer des marchandiſes pour meilleures qu'elles ne ſont, on les appelle du nom qui peut les faire débiter plus facilement.

Pour conſtruire une tannerie utile & commode, ſurtout lorſqu'on n'eſt pas gêné par le terrain, on doit la diſpoſer en carré long, comme par exemple, quarante pieds ſur cent vingt : d'un bout au milieu de ſa largeur doit ſe trouver la porte dont l'ouverture ſoit ſuffiſante pour le paſſage des charrois ; aux deux côtés de la porte, on fera élever un bâtiment qui ſervira de logement au Tanneur & à ſa famille. La hauteur du rez de chauſſée ſeroit celle de la porte ſur laquelle régneroit le bâtiment : après ce bâtiment doit être une grande cour, au milieu de laquelle on conſervera un chemin de la largeur au moins de l'entrée, & qui réponde en droite ligne à la porte. Aux deux côtés de cette voie, on pratiquera des foſſes à tan, que l'on peut multiplier ſelon les facultés du tanneur, & le terrain dont il peut diſpoſer. Ces foſſes à tan doivent porter environ cinq piés de diamètre, ce qui feroit par conſéquent quinze piés cinq ſeptièmes de circonférence : il faudroit obſerver de ne point approcher trop près de la voie ces foſſes à tan aux deux bouts de la cour, afin que les charrois euſſent la liberté de tourner. A la ſuite de la Cour doit ſe trouver un autre bâtiment dont le rez de chauſſée ſoit de toute la largeur du terrain. La porte de ce bâtiment doit être en face de la porte de la maiſon & auſſi large ; c'eſt dans cette pièce que l'on doit pratiquer les plains qu'on peut diſpoſer à droite & à gauche, & multiplier également comme les foſſes à tan, & dont les dimenſions ſont à peu près les mêmes. Enfin il

doit y avoir une porte ſur le derrière qui réponde à celle de l'entrée, afin d'aller à la rivière, car il eſt très-à-propos, pour ne pas dire, indiſpenſable, qu'elle paſſe en travers à environ dix à douze pieds de diſtance du mur du dernier bâtiment où ſont les plains. Le rez de chauſſée de cet endroit ne doit point être ſi élevé, afin que la chaleur ſe conſerve & ſe conçentre. Au-deſſus de ce rez de chauſſée, on peut bâtir des magaſins, on en peut pratiquer auſſi dans la cour un de chaque côté & adoſſé contre l'endroit où ſont les plains; ce qui éviteroit la peine de monter les cuirs, de même que les tourbes ou mottes qu'on peut également mettre dans la cour ſur des claies deſtinées à cet uſage. Ces mottes ſe font avec le tan qui ſort des foſſes, & ſont un grand ſecours l'hiver pour les pauvres qui n'ont pas le moyen de brûler du bois. Une tannerie ainſi diſpoſée pourroit paſſer pour belle & commode; mais comme ſouvent on ne peut diſpoſer du terrain ſelon ſes déſirs, on eſt alors obligé de ſe conformer aux lieux, ſe contentant de ſe procurer par la façon de diſtribuer, les commodités indiſpenſablement néceſſaires.

TANNEUR; ſubſtantif maſculin. *Coriarius.* Ouvrier qui tanne les cuirs.

La Communauté des Tanneurs de Paris eſt compoſée d'environ cent Maîtres, & elle a des ſtatuts qui lui ont été donnés en 1345 par Philippe de Valois. Le préambule & la fin de ces ſtatuts ſont en latin, mais tous les articles de Réglement qu'ils contiennent ſont en françois. Ces ſtatuts, qui par l'article neuf, ſont déclarés communs à tous les Tanneurs des autres Villes du Royaume, portent que dans chaque ville il y aura quatre Prud'hommes-Jurés; que l'apprentiſſage ſera au moins de cinq ans, & que chaque Maître Tanneur n'aura qu'un apprenti ou deux; que tout Maître Tanneur de Paris ne pourra faire travailler qu'à Paris & dans ſa maiſon; que nul Maître, ſoit de Paris, ſoit de province, ne pourra vendre un cuir tanné, s'il n'a été auparavant viſité & marqué par les Jurés. Défenſes aux Tanneurs, ſoit forains, ſoit de Paris, d'expoſer en vente des cuirs encore chargés de leur tan.

TANOR; ville des Indes orientales, capitale d'un petit royaume de même nom ſitué ſur la côte de Malabar au nord de celui de Calicut. Ce royaume n'a qu'environ dix lieues de longueur & huit ou neuf de largeur; mais l'air y eſt pur, & les terres y ſont fertiles.

TANREC, ou TENRAC; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi de petits animaux des Indes orientales qui reſſemblent un peu à notre hériſſon, mais qui cependant en diffèrent aſſez pour conſtituer des eſpèces différentes; ce qui le prouve indépendamment de l'inſpection & de la comparaiſon, c'eſt qu'ils ne ſe mettent point en boule comme le hériſſon, & que dans les mêmes endroits où ſe trouvent les tanrecs, comme à Madagaſcar, on y trouve auſſi des hériſſons de la même eſpèce que les nôtres, qui ne portent pas le nom de tanrec, mais qui s'appellent *ſora.*

Il paroît qu'il y a des tanrecs de deux eſpèces, ou peut-être de deux races différentes; le premier, qui eſt à peu près grand comme notre hériſſon, a le muſeau à proportion

le miniſtère. Il me prêta cent louis pour tant & ſi long-temps que je voudrois.

TANT PLUS QUE MOINS ; façon de parler dont on ſe ſert dans le ſtyle familier, pour dire, à peu près. *Sa charge lui rapporte mille écus par année, tant plus que moins.*

TANT MIEUX ; façon de parler adverbiale dont on ſe ſert pour marquer qu'une choſe eſt avantageuſe, qu'on en eſt bien aiſe. *Il a de l'appétit, tant mieux. Si vous réuſſiſſez, tant mieux pour vous.*

TANT PIS ; autre façon de parler adverbiale dont on ſe ſert pour marquer qu'une choſe eſt déſavantageuſe & qu'on en eſt faché. *C'eſt un mauvais ſujet ; ſi elle l'épouſe tant pis pour elle.*

On dit quelquefois dans le ſtyle familier, *tant pis, tant mieux*, pour marquer qu'on ne ſe ſoucie guère de la choſe dont on parle, & qu'elle eſt indifférente.

TANT S'EN FAUT QUE ; façon de parler dont on ſe ſert pour dire, bien loin que. *Tant s'en faut qu'il ait abandonné ſon maître, qu'au contraire il l'a défendu.*

TANT Y A QUE ; façon de parler dont on ſe ſert dans la concluſion d'un diſcours familier, & qui à peu près ſignifie, quoi qu'il en ſoit. *Je ne ſais ce qui lui eſt arrivé, mais tant y a qu'il eſt de fort mauvaiſe humeur.* Il vieillit.

SI TANT EST ; façon de parler dont on ne ſe ſert plus guère que dans le ſtyle familier, pour dire, ſi la choſe eſt, ſuppoſé que la choſe ſoit. *Il pourra gagner ſon procès, ſi tant eſt que les choſes ſe ſoient paſſées comme il le dit.*

SUR ET TANT MOINS ; façon de parler dont on ſe ſert lorſqu'on paye quelque choſe à compte, pour dire, en déduction. *Il me donna douze cens francs ſur & tant moins des mille écus que je lui avois prêtés.*

Ce monoſyllabe eſt long.

TANTALE ; fils de Jupiter, étoit Roi de Phrygie, & avoit eu l'honneur d'être admis à la table des Dieux ; il y déroba, dit-on, le Nectar & l'Ambroiſie pour en faire part aux hommes, ou, ſelon d'autres il leur révéla les ſecrets des Dieux. On a dit auſſi, qu'ayant voulu régaler la troupe des immortels, il leur fit ſervir les membres de Pélops ſon fils, & que pour le punir ſoit de ſon vol, ſoit de ſon indiſcrétion, ſoit enfin de ſa barbarie, il avoit été condamné dans les enfers à un ſupplice ſingulier ; on l'avoit plongé juſqu'au cou dans un étang, & lorſqu'il vouloit ſe pencher pour boire, les eaux ſe retiroient tout à coup ; que de plus, il y avoit au-deſſus de ſa tête des arbres chargés d'excellens fruits, & qui ſe retiroient pareillement, lorſqu'il y portoit les mains pour en cueillir ; enſorte qu'au milieu de l'abondance, il ſouffroit une faim & une ſoif inſupportable. Cette peinture a été appliquée aux avares qui vivent dans l'indigence au milieu de leurs tréſors.

TANTAMOU ; ſubſtantif maſculin. Plante qui croît dans l'île de Madagaſcar : elle reſſemble au nénuphar ; mais ſa fleur eſt violette. On fait cuire la racine dans l'eau, ou ſous la braiſe. Les habitans en font uſage lorſqu'ils veulent s'exciter à l'acte vénérien.

TANTE ; ſubſtantif féminin relatif. La ſœur du père ou de la mère. *Tante paternelle, tante maternelle.* On appelle *grand'tante*, la ſœur de l'aïeul ou de l'aïeule ; & *tante à la mode de Bretagne*, celle qui a le germain ſur quelqu'un, ſoit du

côté

côté paternel, ſoit du côté maternel.

Dans la coutume de Paris la tante comme l'oncle ſuccède à ſes neveux & nièces avant les couſins germains; elle concourt comme l'oncle avec les neveux du défunt qui n'a point laiſſé de frères ni de ſœurs.

TANTÔT; adverbe de temps qui s'emploie pour le futur & qui ſignifie dans peu de temps. Sa ſignification eſt ordinairement renfermée dans l'eſpace du jour où l'on parle. *Nous arrivâmes hier & nous partirons tantôt.*

TANTÔT, s'emploie auſſi pour le paſſé & ſignifie, il y a peu de temps; mais toujours en parlant de la même journée. *Je lui ai parlé tantôt de votre affaire.*

TANTÔT, ſe prend quelquefois dans le ſtyle familier, pour un temps plus indéterminé, & les verbes que l'on y joint ſe mettent ordinairement au préſent. *Cet ouvrage eſt tantôt achevé.*

TANTÔT, redoublé, s'emploie pour marquer des changemens conſécutifs & fréquens d'un état à un autre. *Il eſt tantôt joyeux & tantôt chagrin. Ce cheval marche tantôt bien & tantôt mal.*

La première ſyllabe eſt moyenne & la ſeconde longue.

TAON; ſubſtantif maſculin. *Tabanus.* Inſecte à deux aîles, qui eſt armé d'un aiguillon avec lequel il ſuce en été le ſang des chevaux, des bœufs & autres gros animaux qu'il rend furieux par ſes piqûres. Il reſſemble aſſez à une mouche extraordinairement groſſe. Ses yeux ſont gros; & lorſque l'animal eſt vivant, ils ſont panachés (du moins dans pluſieurs eſpèces) de raies d'un jaune vert, & de bandes brunes rougeâtres. Son ventre eſt gros & large; ſes aîles ſont aſſez fortes & ornées de nervures conſidérables. Dans quelques eſpèces ces aîles ſont joliment panachées de taches blanches & de bandes noires. Les couleurs de ces inſectes ſont en général aſſez obſcures.

Les taons ont deux caractères bien diſtinctifs: ſavoir, des antennes articulées qui reſſemblent à un fil court terminé en pointe. L'autre caractère eſt celui de la bouche, laquelle eſt armée de deux dents aiguës, qui ſe meuvent de droit à gauche, & dont la mouche ſe ſert comme de crocs aigus pour percer la peau épaiſſe des chevaux, des bœufs, *&c.* afin d'en tirer le ſang avec ſa trompe.

On dit proverbialement & figurément, *la première mouche qui le piquera ſera un taon;* pour dire, le moindre mal, le moindre malheur qui lui arrivera, achevera de le perdre.

On prononce *ton.*

TAPABOR; ſubſtantif maſculin. Bonnet de campagne dont les bords ſe rabattent pour garantir des mauvais temps.

TAPACRI; province de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le diocèſe de la Plata. Elle a 20 lieues de longueur & douze de largeur.

TAPAGE; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Déſordre accompagné d'un grand bruit. *Ils firent tapage. Pourquoi faites-vous du tapage ici.*

TAPAGEUR; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Celui qui fait du tapage. *C'eſt un tapageur.*

TAPAYAXIN; ſubſtantif maſculin. Lézard de la nouvelle Eſpagne, très-rare & fort ſingulier; ſon corps, ainſi que ſa tête, ſes pieds & ſa queue, ſont comme hériſſés d'épines blanchâtres & piquantes comme des

aiguilles. Cet animal, qui eſt auſſi large que long, eſt revêtu d'écailles de diverſes couleurs; les pieds ſont écailleux en deſſus & en deſſous, & armés d'ongles très-pointus, crochus & marbrés de belles écailles qui les couvrent juſqu'au bout. Il a la tête courte, dure, triangulaire, aſſez ſemblable à celle du caméléon, & obtuſe par devant. Depuis la pointe du nez s'avance une eſpèce de bouclier qui va juſques ſur les yeux, qu'il a grands & brillans. Son corps eſt rond, le deſſus eſt couvert de petites écailles uniformes & barrées de raies rhomboïdes, artiſtement rangées, & tirant ſur le jaune : la queue qui eſt faite en anneaux, eſt écailleuſe tout autour.

On dit que le tapayaxin eſt froid au toucher, & ſi pareſſeux, qu'il ſe remue à peine de ſa place, même quand on l'y excite. Quoiqu'armé de piquans, c'eſt néanmoins un animal doux, très-apprivoiſé, & qui paroît content d'être touché & manié.

TAPE; ſubſtantif féminin, & terme populaire. Coup de la main ſoit ouverte, ſoit fermée. *Il lui donna cinq ou ſix tapes.*

On dit proverbialement, *donner une tape ſur l'oreille*; pour dire ſimplement, donner une tape.

TAPÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Cheveux tapés. Friſure tapée. Voyez* TAPER.

Il ſe dit auſſi de certains fruits applatis & ſechés au four. *Des pommes tapées. Des poires tapées.*

TAPECU; ſubſtantif maſculin. Sorte de baſcule qui s'abaiſſe par un contrepoids ou autrement pour fermer l'entrée d'une barrière.

TAPER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Verberare.* Frapper, donner un coup. *Il vous tapera. Son père l'a bien tapé.* En ce ſens il eſt populaire.

On dit, *taper les cheveux*; pour dire, les arranger & les relever avec le peigne d'une certaine manière qui les renfle, & les fait paroître davantage. *Ce Perruquier tape bien les cheveux. Elle ſe tape les cheveux.*

On dit, *taper du pied*; pour dire, frapper la terre, le plancher avec le pied; & alors il eſt neutre.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAPETI; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède qu'on trouve au Bréſil & dans pluſieurs autres endroits de l'Amérique; il reſſemble au lapin d'Europe par la figure; au lièvre par la grandeur & par le poil, qui ſeulement eſt un peu plus brun; il a les oreilles très-longues & de la même forme; ſon poil eſt roux ſur le front & blanchâtre ſous la gorge, quelques-uns ont un cercle de poil blanc autour du cou; tous ſont blancs ſous la gorge, la poitrine & le ventre; ils ont les yeux noirs, & des mouſtaches comme nos lapins, mais ils n'ont point de queue. Le tapeti reſſemble encore au lièvre par ſa manière de vivre, par ſa fécondité & par la qualité de ſa chair, qui eſt très-bonne à manger; il demeure dans les champs ou dans les bois comme le lièvre, & ne ſe creuſe pas un terrier comme le lapin. Il paroît que l'animal de la nouvelle Eſpagne, indiqué par Fernandès, ſous le nom de *Citli*, eſt le même que le *tapeti* du Bréſil, & que ces animaux ne ſont qu'une variété de nos lièvres d'Europe, qui ont pu paſſer par le nord, d'un Continent à l'autre.

TAPI, IE; participe paſſif. *Voyez* TAPIR.

TAPIA ; ſubſtantif maſculin. Arbre des Indes, grand comme un hêtre : ſon bois, facile à rompre & plein de moelle comme le ſureau, eſt couvert d'une écorce liſſe cendrée ; ſes feuilles diſpoſées trois enſemble ſur une queue, ſont vertes, liſſes & luiſantes ; ſa fleur eſt compoſée de quatre feuilles blanches, longues d'un doigt, & accompagnées de quatre autres petites feuilles courtes, verdâtres, & de pluſieurs étamines rougeâtres ; ſes fruits ont la figure, la couleur & la groſſeur des oranges : leur écorce eſt auſſi aſſez ſemblable, mais d'une odeur dégoûtante ; cependant les fruits ſont bons à manger, & d'un goût doux.

Les feuilles de cet arbre, écraſées, ſont un excellent remède & fort uſité parmi les ſauvages & les Indiens contre les inflammations de l'anus, auxquelles ces peuples ſont ſujets. On les applique en cataplaſme : on en met auſſi dans les oreilles pour calmer les douleurs de tête, qui proviennent d'une grande chaleur.

Le tapia vient avec & ſans culture aux environs d'Olinde, & aux îles d'Amérique.

TAPINOIS ; (en) façon de parler adverbiale. Sourdement, en cachette. *Elle entra en tapinois.*

Il ſe dit auſſi en parlant d'un homme ruſé & diſſimulé qui va adroitement à ſes fins par des voies ſourdes & détournées. *Il n'agit pas ouvertement, il ne fait rien qu'en tapinois.*

TAPIR ; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Abſcondere ſe.* Se cacher en ſe tenant dans une poſture raccourcie & reſſerrée. *Il ſe tapit derrière un buiſſon. Se tapir contre un mur. Se tapir ſous une table. Se tapir dans un coin.*

TAPIR ; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède qui ſe trouve dans le nouveau Monde. Il eſt de la grandeur d'une petite vache ou d'un zébu, mais ſans cornes & ſans queue : les jambes courtes, le corps arqué, comme celui du cochon, portant une livrée dans ſa jeuneſſe, comme le cerf, & enſuite un pélage uniforme d'un brun foncé ; la tête groſſe & longue avec une eſpèce de trompe comme le Rhinocéros : dix dents inciſives & dix molaires à chaque mâchoire, caractère qui le ſépare entièrement du genre des bœufs & des autres animaux ruminans, *&c.*

Il paroît, dit M. de Buffon, que le tapir eſt un animal triſte & ténébreux, qui ne ſort que de nuit, qui ne ſe plaît que dans les eaux, où il habite plus ſouvent que ſur la terre ; il vit dans les marais, & ne s'éloigne guère du bord des fleuves ou des lacs : dès qu'il eſt menacé, pourſuivi, ou bleſſé, il ſe jette à l'eau, s'y plonge & y demeure aſſez de temps pour faire un grand trajet avant de reparoître : ces habitudes, qu'il a communes avec l'hippopotame, ont fait croire à quelques Naturaliſtes qu'il étoit du même genre, mais il en differe autant par la nature, qu'il en eſt éloigné par le climat.

Quoique habitant des eaux, le tapir ne ſe nourrit pas de poiſſon, & quoiqu'il ait la gueule armée de vingt dents inciſives & tranchantes, il n'eſt pas carnaſſier ; il vit de plantes & de racines & ne ſe ſert point de ſes armes contre les autres animaux : il eſt d'un naturel doux, timide & fuit tout combat, tout danger : avec des jambes courtes &

le corps maſſif, il ne laiſſe pas de courir aſſez vîte, & il nâge encore mieux qu'il ne court : il marche ordinairement de compagnie & quelquefois en grande troupe; ſon cuir eſt d'un tiſſu très-ferme & ſi ſerré, que ſouvent il réſiſte à la balle; ſa chair eſt fade & groſſière, cependant les Indiens la mangent : on le trouve communément au Bréſil, au Paraguai, à la Guiane, aux Amazones, & dans toute l'étendue de l'Amérique Méridionale, depuis l'extrêmité du Chily, juſqu'à la Nouvelle Eſpagne.

TAPIS; ſubſtantif maſculin. Piéce d'étoffe, ou de tiſſu de laine, de ſoie, *&c.* dont on couvre une table, une eſtrade, *&c.*

Les tapis qui viennent en France des pays étrangers, ſont des tapis de Perſe ou de Turquie, velus ou ras, c'eſt-à-dire ou à poil court, ou à long poil. Les uns & les autres ſe tirent ordinairement de Smyrne; il y en a de trois ſortes; les uns qu'on appelle *moſquets*, ſe vendent à la piéce ſuivant leur grandeur & leur fineſſe, & ſont les plus beaux & les plus fins de tous. Les autres ſe nomment *tapis de pied* parce qu'on les achete au pied carré. Ce ſont les plus grands de ceux qui s'apportent du levant. Les moindres tapis qu'on reçoit de ce pays, ſe nomment *Cadène.*

Il y a une manufacture royale de tapis façon de Turquie établie à la Savonnerie au fauxbourg de Chaillot près Paris. Les métiers pour fabriquer les tapis façon de Turquie, ſont montés comme ceux qui ſervent à faire les tapiſſeries de haute-liſſe aux Gobelins, c'eſt-à-dire, que la chaîne eſt poſée verticalement; ſavoir le rouleau ou enſuple des fils en haut, & celui de l'étoffe fabriquée en bas.

La façon de travailler eſt totalement différente de celle de faire la tapiſſerie. Dans le travail des tapis, l'ouvrier voit devant lui l'endroit de ſon ouvrage, au lieu que dans la tapiſſerie, il ne voit que l'envers.

L'ourdiſſage des chaînes eſt différent auſſi; dans celles qui ſont deſtinées pour les tapis, l'ourdiſſeur ou l'ourdiſſeuſe doit avoir ſoin de ranger les fils de façon que chaque portée de dix fils ait le dixième d'une couleur différente des neuf autres qui tous doivent être d'une même couleur, afin de former dans la longueur une eſpèce de dixaine.

Le deſſein du tapis doit être peint ſur un papier tel que celui qui ſert aux deſſeins de fabrique, mais beaucoup moins ſerré, puiſqu'il doit être de la largeur de l'ouvrage que l'on doit fabriquer. Chaque carreau du papier doit avoir neuf lignes verticales, & une dixième pour faire la diſtinction du carré, qui réponde au dixième fil de la chaîne ourdie.

Outre ces lignes verticales, le papier eſt encore compoſé de dix lignes horiſontales qui coupent les dix lignes verticales, & ſervent à conduire l'ouvrier dans le travail de ſon ouvrage.

Les lignes horiſontales ne ſont point diſtinguées ſur la chaîne comme les verticales; mais l'ouvrier ſupplée à cela par une petite baguette de fer qu'il poſe vis-à-vis de la ligne horiſontale du deſſein, lorſqu'il veut fabriquer l'ouvrage.

Le deſſein eſt coupé par bandes dans ſa longueur, pour que l'ouvrier ait moins d'embarras, & chaque bande contenant plus ou moins

de carreaux eſt poſée derrière la chaîne vis-à-vis de l'ouvrier.

Lorſque l'ouvrier veut travailler, il poſe ſa baguette de fer vis-à-vis de la ligne horiſontale du deſſein, & paſſant ſon fuſeau ſur lequel eſt la laine ou ſoie de la couleur indiquée par le deſſein, il embraſſe la baguette de fer & le fil de la chaîne un par un juſqu'à la dixième corde, après quoi il s'arrête, & prenant un fil il le paſſe au travers de la même dixaine, de façon qu'il y en ait un pris & un laiſſé, après quoi il en paſſe un ſecond où il laiſſe ceux qu'il a pris, & prend ceux qu'il a laiſſés, ce qui forme une eſpèce de gros de Tours ou taffetas qui forme le corps de l'étoffe; enſuite avec un petit peigne de fer il ſerre les deux fils croiſés qu'il a paſſés de façon qu'ils retiennent le fil de couleur qui forme la figure du tapis ſerré, & qu'il peut les couper ſans craindre qu'ils ſortent de la place où ils ont été poſés.

La virgule de fer ſur laquelle les fils de couleur ſont paſſés eſt un peu plus longue que la largeur de la dixaine; elle eſt courbée du côté droit, afin que l'ouvrier puiſſe la tirer, & du côté oppoſé elle a un tranchant un peu large, ce qui fait que quand l'ouvrier la tire, elle coupe tous les fils dont elle étoit enveloppée; ſi par haſard il ſe trouve quelques fils plus longs les uns que les autres après que la virgule eſt tirée, pour lors l'ouvrier avec des ciſeaux a ſoin d'égaliſer toutes les parties.

En continuant le travail il faut que l'ouvrier paſſe dix fois la baguette dans le carreau pour que ſon ouvrage ſoit parfait; quelquefois il n'en paſſe que huit ſi la chaîne eſt trop ſerrée, parceque la chaîne doit être ourdie & ſerrée proportionnellement aux lignes verticales du deſſein. Quoique toutes les couleurs différentes ſoient paſſées dans toute la largeur de l'ouvrage, néanmoins il eſt indiſpenſable d'arrêter & de couper dixaine par dixaine, attendu que ſi avec une baguette plus longue, on vouloit aller plus avant ou en prendre deux, la quantité de fils ou ſoie de couleur dont elle ſe trouveroit enveloppée empêcheroit de la tirer, & c'eſt la raiſon qui fait qu'à chaque dixaine on coupe, ce qui n'empêche pas néanmoins que ſi la même couleur eſt continuée dans la dixaine ſuivante on ne continue avec la même laine ou ſoie dont le fil n'eſt point coupé au fuſeau.

Les jets de fil que l'ouvrier paſſe pour arrêter la laine ou ſoie qui forment la figure de l'ouvrage, doivent être paſſés & encroiſés dans tous les travers où il ſe trouve de la laine ou ſoie arrêtée; il n'en faut pas moins de deux paſſées ou jetées bien croiſées & bien ſerrées, parcequ'elles forment ce qu'on appelle *trame* dans les velours ciſelés, & compoſent avec la croiſée de la chaîne ce que nous appelons ordinairement *le corps de l'étoffe*.

On dit figurément, *mettre une affaire, une queſtion ſur le tapis*; pour dire, la propoſer pour l'examiner, pour en juger.

On dit auſſi figurément, *tenir un homme ſur le tapis*; pour dire, parler de lui, en faire le ſujet de la converſation.

On dit encore figurement, *amuſer le tapis*; pour dire, entretenir la compagnie de choſes vaines & vagues, ſoit à deſſein ou autrement. *Tout ce qu'il dit n'eſt que pour amuſer le tapis.*

Au jeu des cartes, lorſque quelqu'un manque à mettre au jeu, on dit proverbialement & familièrement, que *le tapis brûle.*

On appelle figurément, *tapis vert*, un endroit gazonné dans un jardin. *Il y a un beau tapis vert au-deſſous du parterre.*

On dit d'un cheval, qu'*il raſe le tapis*; pour dire, qu'il ne relève point.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

TAPISSÉ, ÉE, participe paſſif. *Voy.* TAPISSER.

TAPISSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Revêtir, orner de tapiſſeries les murailles d'une ſalle, d'une chambre, &c. *Tapiſſer un appartement. Tapiſſer un cabinet.*

On dit par extenſion, *tapiſſer une chambre de papier peint. Sa chambre eſt tapiſſée d'eſtampes.*

On dit figurément & poëtiquement, que *la terre eſt tapiſſée de fleurs au printemps.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAPISSERIE; ſubſtantif féminin. Ouvrage fait à l'aiguille ſur du canevas, avec de la laine, de la ſoie, de l'or, &c. *Elle travaille en tapiſſerie. Des fauteuils de tapiſſerie. Tapiſſerie de point de Hongrie.*

TAPISSERIE, ſe dit auſſi de grandes pièces d'ouvrage faites au métier avec de la laine, de la ſoie, de l'or, &c. *Les tapiſſeries de haute & baſſe liſſe qu'on exécute aux Gobelins, y ont acquis un degré de perfection fort ſupérieur à tout ce que les Anglois & les Flamands ont jamais fait dans ce genre.* Voyez *les mots* LISSE & HAUTE-LISSE.

On dit, *garnir une tapiſſerie*, pour dire, la doubler de toile.

TAPISSERIE, ſe dit encore de toutes ſortes d'étoffes ſervant à couvrir & à parer les murailles d'une chambre, &c. *Une tapiſſerie de damas. Il a dans ſa chambre une tapiſſerie de velours.*

TAPISSIER; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui travaille en toutes ſortes de meubles de tapiſſerie & d'étoffe.

La communauté des Marchands Tapiſſiers eſt très-ancienne à Paris; elle étoit autrefois partagée en deux; l'une ſous le nom de Maîtres Marchands Tapiſſiers de haute-liſſe, ſarajinois & rentraiture; l'autre ſous celui de courtepointiers, neuſtrez & couſtiers. Mais la jonction en fut ordonnée par Arrêt du Parlement du 11 Novembre 1621, & par trois autres Arrêts des 3 Juillet 1627, 7 Décembre 1629, & 27 Mars 1630. Les nouveaux ſtatuts furent approuvés le 25 Juin 1636, par le Lieutenant Civil du Châtelet de Paris, ſur l'approbation duquel Louis XIII donna ſes Lettres-Patentes de confirmation au mois de Juillet ſuivant, enregiſtrées en Parlement le 23 Août de la même année.

Les Jurés ſont au nombre de quatre.

Un Maître ne peut engager qu'un ſeul apprenti pour ſix ans; après leſquels ayant ſervi trois ans comme compagnon, & fait chef-d'œuvre, il peut parvenir à la maîtriſe.

Les Tapiſſiers ſont à Paris au nombre d'environ ſix cens maîtres.

TAPISSIÈRE; ſubſtantif féminin. La femme d'un Tapiſſier.

Il ſe dit auſſi d'une ouvrière qui fait de la tapiſſerie, qui travaille en tapiſſerie à l'aiguille. *Cette femme de chambre eſt une habile tapiſſière.*

TAPON; ſubſtantif maſculin. Ex-

preſſion familière qui s'emploie en parlant des étoffes, de la ſoie, du linge, &c. qui ſe bouchonnent & ſe mettent tout en un tas.

TAPOTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TAPOTER.

TAPOTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier, qui ſignifie, donner de petits coups à pluſieurs repriſes. *Elle vient de tapoter ſa fille.*

TAPPEN, (Sylveſtre) Miniſtre Proteſtant, né à Hildesheim en 1670, mort en 1747, eſt auteur de divers ouvrages en Allemand, ſur la *Théologie*, la *Morale* & *l'Hiſtoire*. Le plus connu eſt une petite *Géographie* en vers latins, ſous le titre de *Poëta Geographus*.

TAPROBANE; île célèbre, que Ptolémée place à l'oppoſite du Promontoire de l'Inde appelé *Cory*, entre les golfes Colchique & Argarique.

Les anciens, ſavoir, Pomponius Mela, Strabon, Pline & Ptolémée, ont donné des deſcriptions ſi peu reſſemblantes de *Taprobane*, que pluſieurs habiles gens ont douté ſi l'île de *Taprobane* de Pline étoit la même que celle de Ptolémée: & comme la plupart ſe ſont accordés à dire que l'ancienne *Taprobane* étoit l'île de Ceylan d'aujourd'hui, il s'eſt trouvé des auteurs de nom qui, voyant que tout ce qu'on diſoit de cette ancienne île ne convenoit pas à l'île de Ceylan, ont été la chercher dans l'île de Sumatra. De ce nombre ſont Oroſe, Mercator, Jule Scaliger, Rhamuſio & Stukius; mais il n'eſt guère probable que les Romains ni les habitans d'Alexandrie, ayent navigué juſqu'à Sumatra; c'eſt en partie ce qui a obligé Saumaiſe, Samuel Bochart, Cluvier & Iſaac Voſſius, à prendre l'île de Ceylan pour l'île de *Taprobane*. En effet, tout ce que dit Ptolémée de l'île de *Taprobane*, convient aſſez à l'île de Ceylan, pourvu que l'on convienne que la deſcription qu'il donne doit l'emporter ſur celle de Pline, & qu'il s'eſt trompé en la faiſant trop grande, en la plaçant trop au midi, & en l'avançant juſqu'au-delà de l'équateur. Cependant les difficultés qui ſe trouvent à concilier toutes ces différences, ont porté M. de Caſſini à placer l'île de *Taprobane* dans un autre endroit; & voici le ſyſtême qu'il a imaginé.

La ſituation de l'île de *Taprobane*, ſuivant Ptolémée, au ſeptième livre de ſa Géographie, étoit vis-à-vis du Promontoire Cory. Ce Promontoire eſt placé par Ptolémée, entre l'Inde & le Gange, plus près de l'Inde que du Gange. Cette île *Taprobane* étoit diviſée par la ligne équinoxiale en deux parties inégales, dont la plus grande étoit dans l'hémiſphère boréal, s'étendant juſqu'à 12 ou 13 degrés de latitude boréale: la plus petite partie étoit dans l'hémiſphère auſtral, s'étendant juſqu'à deux degrés & demi de latitude auſtrale. Autour de cette île, il y avoit 1378 petites îles, parmi leſquelles il s'en trouvoit 19 plus conſidérables, dont le nom étoit connu en occident.

Le Promontoire Cory ne ſauroit être autre que celui qui eſt appelé préſentement *Comori* ou *Comorin*, qui eſt auſſi entre l'Inde & le Gange, & plus près de l'Inde que du Gange. Vis à-vis de ce Cap, il n'y a pas préſentement une auſſi grande île que la *Taprobane* qui ſoit diviſée par l'équinoxiale, & environnée de 1378 îles: mais il y a une multitude de petites îles appelées *Maldives*, que les habitans diſent être au nom-

bre de 12000, ſuivant la relation de Pirard qui y a demeuré cinq années; ces îles ont un Roi, qui ſe donne le titre de *Roi de treize province & de douze mille îles.*

Chacune de ces treize Provinces eſt un amas de petites îles, dont chacune eſt environnée d'un grand Banc de pierre qui la ferme tout autour comme une grande muraille: on les appelle *Attolons.* Elles ont chacune 30 lieues de tour, un peu plus ou un peu moins, & ſont de figure à-peu-près ovale. Elles ſont bout à bout l'une de l'autre, depuis le nord juſqu'au ſud, elles ſont ſéparées par des canaux de mer, & ſont les unes larges, les autres fort étroites. Ces Bancs de pierre qui environnent chaque Attolon, ſont ſi élevés, & la mer s'y rompt avec une telle impétuoſité, que ceux qui ſont au milieu d'un Attolon, voient les bancs tout autour avec les vagues de la mer qui ſemblent hautes comme des maiſons. L'enclos d'un Attolon n'a que quatre ouvertures, deux du côté du nord, & deux du côté du ſud, dont une eſt à l'eſt, l'autre à l'oueſt, & dont la plus large eſt de deux cens pas, & la plus étroite d'environ trente. Aux deux côtés de chacune de ces entrées, il y a des îles, mais les courans & les plus grandes marées en diminuent tous les jours le nombre.

Picard ajoute qu'à voir le dedans d'un de ces Attolons, on diroit que toutes ces petites îles, & les canaux de mer qu'il enferme, ne ſont qu'une plaine continue, & que ce n'étoit anciennement qu'une ſeule île coupée depuis en pluſieurs. On voit preſque partout le fond des canaux qui les diviſent, tant ils ſont peu profonds, à la réſerve de quelques endroits; & quand la mer eſt baſſe, l'eau n'y monte pas à la ceinture, mais ſeulement à mi-jambe preſque partout. Il y a un courant violent & perpétuel qui, depuis le mois d'Avril juſqu'au mois d'Octobre, vient impétueuſement du côté de l'oueſt, à cauſe des pluies continuelles qui y font l'hiver; pendant les autres ſix mois, les vents ſont fixes du côté de l'eſt, & portent une grande chaleur, ſans qu'il y pleuve jamais, ce qui cauſe leur été. Au fond de ces canaux, il y a de groſſes pierres, dont les habitans ſe ſervent à bâtir, & il y a quantité de brouſſailles qui reſſemblent au corail; ce qui rend extrêmement difficile le paſſage des bateaux par ces canaux.

L'Inſcot témoigne que ſuivant les Malabares, ces petites îles ont été autrefois jointes à la terre ferme, & que par la ſucceſſion des temps, elles ont été détachées par la violence de la mer. Il y a donc apparence que les Maldives ſont un reſte de la grande île *Taprobane*, & des 1378 îles qui l'environnoient, qui ont été emportées par les courans, ſans qu'il en ſoit reſté autre choſe que ces rochers, qui devoient être autrefois les baſes des montagnes; de ſorte que la mer n'eſt plus capable que de diviſer les terres qui ſont enfermées en dedans de leur circuit. Il eſt du moins certain que ces îles ont la même ſituation à l'égard de l'équinoxial, & à l'égard du promontoire, & de l'Inde & du Gange, que Ptolémée aſſigne à divers endroits de l'île *Taprobane.*

Les anciens ont donné plus d'un nom à cette île, mais celui de *Taprobane* eſt le plus célèbre.

TAPSIE; ſubſtantif féminin. *Thapſia.* Plante qui croît aux lieux montagneux,

gneux ; & que l'on appelle *turbith bâtard :* elle eſt haute de deux ou trois pieds ; ſa tige & ſes feuilles ſont férulacées ; ſes fleurs ſont diſpoſées en ombelles, comme celles de l'anet, de couleur jaune. Il leur ſuccède un fruit compoſé de deux graines longues, griſes, cannelées ſur le dos & aîlées. Sa racine eſt peu groſſe, longue, chevelue vers la tige, griſe ou blanchâtre, quelquefois noire en dehors, empreinte d'un ſuc laiteux, très-âcre, un peu corroſif & amer. On fait ſécher cette racine pour la conſerver, après en avoir ôté le cœur : elle a à peu-près la même figure que celle du véritable turbith ; mais elle eſt plus légere, plus blanche & beaucoup plus âcre : elle purge la pituite, & agit avec tant de violence & d'irritation, qu'on n'oſe pas la mettre beaucoup en uſage, ſinon à l'extérieur dans les onguens pour la gratelle, & pour les autres maladies de la peau.

TAPUYES ; (les) peuple ſauvage de l'Amérique méridionale qui habite dans le Bréſil.

Les Tapuyes ſont robuſtes, courageux, & les Portugais n'ont pu juſqu'ici les ſubjuguer.

TAQUÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TAQUER.

TAQUER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme d'Imprimerie. Paſſer le taquoir ſur une forme.

TAQUET ; ſubſtantif maſculin & terme de Marine. On donne ce nom à différentes ſortes de crochets où l'on amarre diverſes manœuvres. *Taquet à cornes. Taquet à dent. Taquet de fer.*

TAQUET, ſe dit en termes de fauconnerie, d'un ais ſur le bout duquel on frappe pour faire revenir l'oiſeau lorſqu'il eſt au ſoleil en liberté.

TAQUIN, INE ; adjectif du ſtyle familier. *Avarus.* Vilain, avare. *Elle a un mari taquin. Cette dame eſt un peu taquine.*

Il ſignifie auſſi mutin, opiniâtre. *Il eſt d'un caractère taquin.*

TAQUIN, ſe dit encore ſubſtantivement. *C'eſt un taquin, une taquine.*

TAQUINEMENT ; adverbe. *Sordidè.* D'une manière taquine.

TAQUINERIE ; ſubſtantif féminin du ſtyle familier. Avarice ſordide. *Il eſt d'une taquinerie inconcevable.*

TAQUOIR ; ſubſtantif maſculin & terme d'Imprimerie. Petite planche de bois de ſapin dont on ſe ſert pour faire entrer également dans le châſſis tous les caractères dont une forme eſt compoſée.

TAQUON ; ſubſtantif maſculin & terme d'Imprimerie. Ce que l'on met ſous le grand tympan, ou ſous les caractères, afin que l'impreſſion vienne bien.

TARA ; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau qui croît abondamment dans la vallée de Lima, où il s'élève à plus de deux toiſes. Sa tige eſt droite, couverte d'une écorce griſe, ridée & garnie d'épines rangées régulièrement. Ses branches ſont fort rameuſes & chargées de ſept ou huit paires de feuilles ovales & vertes. Les fleurs ſont en bouquet, à cinq pétales, diſpoſées en roſe ; les étamines en ſont blanches & à ſommets rouges. Aux fleurs ſuccèdent des ſiliques longues de trois à quatre pouces, remplies de ſemences arrondies & amères. Les teinturiers ſe ſervent des coſſes du tara pour teindre en noir : on en fait auſſi de fort bonne encre.

TARABAT ; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans quelques Cou-

vens à une ſorte d'inſtrument qui ſert à réveiller les Religieux dans la nuit, pour les avertir de ſe rendre au Chœur.

TARABÉ ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de perroquet du Bréſil, dont le plumage eſt vert : il eſt plus grand que celui qu'on appelle *paragua*. Sa tête eſt rouge de même que ſa poitrine & le commencement de ſes aîles : ſon bec & ſes pieds ſont d'un cendré obſcur.

TARABITE ; ſubſtantif féminin & terme de Relation. Machine auſſi ſimple que ſingulière, dont les habitans du Pérou ſe ſervent pour paſſer les rivières, & pour ſe faire tranſporter d'un côté à l'autre, ainſi que les chevaux & les beſtiaux. La tarabite eſt une ſimple corde faite de liane ou de courroies très-fortes de cuir, & qui eſt tendue d'un des bords d'une rivière à l'autre. Cette corde eſt attachée au cylindre d'un tourniquet au moyen duquel on lui donne le degré de tenſion que l'on veut. A cette corde ou tarabite ſont attachés deux crocs mobiles qui peuvent parcourir toute ſa longueur, & qui ſoutiennent un panier aſſez grand pour qu'un homme puiſſe s'y coucher en cas qu'il craigne les étourdiſſemens auxquels on peut être ſujet en paſſant des rivières qui ſont quelquefois entre des rochers coupés à pic d'une hauteur prodigieuſe. Les Indiens donnent d'abord une ſecouſſe violente au panier qui par ce moyen coule le long de la tarabite ; & les Indiens de l'autre bord, par le moyen des deux cordes, continuent d'attirer le panier de leur côté. Quand il s'agit de faire paſſer un cheval ou une mule, on tend deux cordes ou tarabites, l'une près de l'autre. On ſuſpend l'animal par des ſangles qui paſſent ſous ſon ventre, & qui le tiennent en reſpect ſans qu'il puiſſe faire aucun mouvement. Dans cet état on le ſuſpend à un gros croc de bois qui coule entre les deux tarabites par le moyen d'une corde qui l'y attache. La première ſecouſſe ſuffit pour faire arriver l'animal à l'autre rive. Il y a des tarabites qui ont trente à quarante toiſes de longueur, & qui ſont placées à vingt-cinq ou trente toiſes au-deſſus de la rivière.

TARABUSTÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TARABUSTER.

TARABUSTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier qui ſignifie importuner par des interruptions, par du bruit, par des diſcours à contre-temps. *Il ne faut pas le tarabuſter.*

TARAGALE ; ville d'Afrique au Royaume de Tafilet, dans la province de Dras, à 110 lieues, ſud-oueſt, de Tafilet.

TARAIJO ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de laurier cériſe du Japon, dont les fleurs ſont à quatre pétales odorantes, jaunâtres & ramaſſées en grand nombre ſous les aiſſelles des feuilles ; ſon fruit qui reſſemble à une poire, eſt rouge & contient quatre ſemences : on le cultive dans les jardins.

TARAGUICO AYCURABA ; ſubſtantif maſculin. Nom d'une eſpèce de lézard du Breſil, dont la queue eſt couverte de petites écailles triangulaires, marquetées de quatre taches brunes régulières ; ſon dos eſt joliment ondé de rayûres brunes.

TARAGUIRA ; ſubſtantif maſculin. Nom d'un lézard d'Amérique, qui eſt de la longueur d'un pied ; ſon corps eſt tout couvert de petites écailles triangulaires, griſes brunes :

il eſt très-commun aux environs des maiſons du ſud de l'Amérique. Il court avec une grande rapidité, mais toujours en tortillant ſon corps; & d'abord qu'il apperçoit quelque choſe, il a une manière ſingulière de branler ſa tête avec une extrême vîteſſe.

TARANDE; *voyez* RENNE.

TARANTAISE; province de Savoie, avec titre de comté. Elle eſt bornée au nord par le duché de Savoye & le Fauſſigny, à l'orient par le duché d'Aoſt, au midi & au couchant par le comté de Maurienne. Elle eſt peu fertile & montagneuſe. Monſtier en eſt la capitale.

TARARE; eſpèce d'interjection familière dont on ſe ſert pour marquer qu'on ſe moque de ce qu'on entend dire, ou qu'on ne le croit pas.

TARARE; petite ville ou bourg de France dans le Lyonnois, entre Roanne & Lyon, à ſix lieues de chacune de ces deux villes. On y fabrique des toiles & des mouſſelines.

TARASCON; ville de France en Provence ſur le Rhone, vis-à-vis de la ville de Beaucaire avec laquelle elle communique par le moyen d'un pont de bateaux, à quatre lieues, nord, d'Arles.

TARASCON, eſt auſſi le nom d'une ville du comté de Foix, ſituée ſur l'Arriége, à quatre lieues au-deſſus de Foix.

TARAUDÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TARAUDER.

TARAUDER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Percer une pièce de bois ou de métal en écrou, de manière qu'elle puiſſe recevoir une vis.

TARAXIPPE; ſubſtantif maſculin. *Taraxippus*. On appeloit ainſi chez les Grecs un Dieu ou génie malfaiſant que l'on ſuppoſoit remplir d'épouvante les chevaux attelés au char de ceux qui diſputoient le prix de la courſe dans l'Hippodrome.

TARAZONA; ville épiſcopale d'Eſpagne au royaume d'Arragon, ſur les frontières de la vieille Caſtille, à 50 lieues, nord-eſt, de Madrid.

TARBES; ville épiſcopale de France capitale du comté de Bigorre, ſur l'Adour, à neuf lieues, ſud-oueſt, d'Auch. C'eſt le ſiége d'une ſénéchauſſée & d'une maîtriſe des eaux & forêts. Le chapitre de la cathédrale eſt compoſé de 8 archidiacres qui ſont dignitaires, & de 14 chanoines. Les dignités & les 7 canonicats du côté droit ſont à la nomination de l'évêque; les 7 canonicats du côté gauche à celle du chanoine en ſemaine.

TARCIBOYA; ſubſtantif maſculin. Serpent du Breſil qui ſe trouve tantôt dans l'eau, & tantôt ſur la terre. Ray dit qu'il n'eſt pas ſi dangereux que les Européens le prétendent. Ce ſerpent eſt noir & de moyenne grandeur; quand on l'irrite il mord, mais ſa bleſſure eſt facile à guérir.

TARD; adverbe de temps dont on ſe ſert indifféremment, pour dire, après le temps néceſſaire, déterminé, convenable, après le temps ordinaire & accoutumé. *Il faut bien que cette affaire ſe termine tôt ou tard. Vous prenez ce parti un peu tard. Il eſt dans l'uſage de ſe lever tard. On lui a donné ce remède trop tard.*

On dit proverbialement, *Il vaut mieux tard que jamais.*

On dit en termes de pratique, *venir à tard*, pour dire, faire quelque acte, quelque oppoſition en juſtice après le temps expiré.

TARD, ſe dit auſſi par rapport ſeulement à la durée du jour; & alors il ſignifie, vers la fin de la journée.

Si nous ne partons qu'à midi nous n'arriverons que tard à la ville.

TARD, s'emploie auſſi ſubſtantivement dans les différentes ſignifications de l'adverbe. *Vous vous aviſez ſur le tard. Il étoit tard quand il eſt arrivé. Il commence à ſe faire tard.*

TARDER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Differre.* Différer à faire quelque choſe. *Il ne faut pas qu'il tarde à remplir cet engagement. Pour peu que vous tardiez vous perdrez le moment favorable.*

TARDER, ſignifie auſſi, s'arrêter, ou aller lentement, enſorte qu'on vienne tard. *Le courrier tarde bien à revenir.*

TARDER, s'emploie auſſi impersonnellement; & alors il ne ſe dit que pour marquer que l'on a impatience de quelque choſe, & que le temps paroît long dans l'attente de ce qu'on déſire. *Il me tardoit bien de le voir. Il lui tarde fort que cette affaire ne ſoit terminée.*

TARDIF, IVE; adjectif. *Tardus.* Qui tarde, qui vient tard. *Vos ſoins ſont tardifs & ſuperflus. Une charité tardive tient autant de l'avarice que de la vertu.*

TARDIF, ſignifie auſſi lent. *Le mouvement de Saturne eſt plus tardif que celui des autres planètes. Tracer à pas tardifs un pénible ſillon.*

TARDIF, ſignifie encore, qui n'eſt en ſa bonté, en ſa perfection que bien tard. *La plupart des payſans ont l'eſprit groſſier & tardif. Les chevaux de Naples ſont tardifs.*

On appelle *fruits tardifs*, les fruits qui ne mûriſſent qu'après les autres de même eſpèce. *Ceriſes tardives. Pêches tardives. Poires tardives.* On dit auſſi, *des agneaux tardifs, des poulets tardifs, des perdreaux tardifs*, pour dire, des agneaux, des poulets, des perdreaux qui viennent après les autres.

TARE; ſubſtantif féminin. *Deceſſio.* Déchet, diminution, ſoit pour la quantité, ſoit pour la qualité. *Il y a des marchandiſes ſur leſquelles on ne peut demander compte d'aucune tare. Le vendeur fait ordinairement une remiſe à l'acheteur pour la tare. Il n'y a dans ces ſacs d'argent aucune tare ni pour le compte ni pour les eſpèces.*

TARE, ſignifie auſſi figurément, vice, défaut, défectuoſité. *Ces chevaux n'ont aucune tare ni défaut. Quelle tare trouvez-vous à ce diamant.*

Les marchands appellent encore *tare*, les barrils, pots, caiſſes, emballages, *&c.* qui contiennent les marchandiſes; & *net*, les marchandiſes mêmes déduction faite de la tare.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

TARÉ, ÉE; adjectif. Vicieux, gâté, corrompu. *Des marchandiſes tarées.*

Il ſe dit auſſi des perſonnes. On dit *un homme taré*; pour dire, un homme qui a mauvaiſe réputation par une ou pluſieurs mauvaiſes actions connues.

TARÉ, en termes de blaſon, ſe dit de la poſition du heaume ou timbre de l'écu. *Taré de front. Taré de profil.*

TAREIRA; ſubſtantif maſculin. Poiſſon du Breſil dont Marc-grave diſtingue deux eſpèces; ſavoir, l'une de mer appelé *tareira d'alto, ſeu marina*, & l'autre de rivière nommé *tareira de rio, ſeu fluviatilis.*

Le premier tareira eſt de figure ronde, long de huit pouces & épais de cinq; ſa groſſeur va en diminuant vers la queue; ſa tête, qui reſſemble à celle d'une couleuvre, eſt garnie au-deſſus des yeux de deux tubercules; ſes yeux ont l'iris de couleur jaune, ſa bouche eſt pointue &

grande, jaune en dedans & munie de dents pointues; toutes ſes nageoires ſont auſſi minces que des feuilles de pavot, & bordées d'aiguillons mous; ſes écailles ſont ſi bien arrangées, que ſa peau paroît unie au toucher: il a le ventre blanc: les côtés & le dos ſont ſtriés en long de lignes jaunes & vertes; la nageoire du dos eſt marquée de lignes brunes, les autres ſont jaunes, & ſa queue eſt ſtriée de brun.

Le ſecond tareira, qui eſt un poiſſon de rivière, eſt long d'un pied: il a le corps oblong, le dos droit, le ventre élevé, la machoire inférieure plus longue que la ſupérieure; toutes deux ſont armées de dents fort aiguës; la tête reſſemble aſſez à celle du brochet; ſes yeux ſont grands & élevés; la nageoire du dos eſt grande & droite; ſes écailles ſont aſſez grandes & brunes ſur le dos, celles des côtés ſont brunes & argentées; ſa tête eſt couverte d'une peau brune: tout ſon ventre eſt blanc, & ſes nageoires ſont brunes & ondées de noir en travers, ainſi que ſa queue; la chair de ce poiſſon eſt bonne à manger.

TARENTE; ville archiépiſcopale d'Italie au Royaume de Naples, dans la Terre d'Otrante, ſur un golfe de même nom, à ſeize lieues, ſud-eſt, de Barri, & vingt-trois lieues, nord-oueſt, d'Otrante.

Cette ville eſt fort ancienne: Antiochus veut qu'elle ait été fondée par quelques Barbares de Crète, qui, venus de Sicile, abordèrent dans cet endroit avec leur flotte, & deſcendirent à terre. Solin en attribue la fondation aux Héraclides. Servius croit qu'elle eſt due à Tara fils de Neptune. Enfin d'autres prétendent plus vraiſemblablement, que Tarente étoit une colonie de Lacédémoniens, qui furent conduits ſur les côtes de la Tapygie Meſſapienne par Phalante, environ 696 ans avant l'ère chrétienne, & 55 ans depuis la fondation de Rome. Horace adopte cette origine; il appelle Tarente, *Œbalia Tellus* du nom d'Œbalus, Compagnon de Phalante, venu de Lacédémone dans la Lucanie où il établit une colonie, & bâtit la ville de Tarente.

Cette ville avantageuſement ſituée, devint en peu de temps très-puiſſante. Elle avoit une flotte conſidérable & une armée compoſée de trente mille hommes de pied, & de trois mille chevaux montés par d'excellens Cavaliers; mais dans la ſuite, ſes proſpérités la perdirent. Elle abandonna la vertu pour le luxe, & ſon goût pour les plaiſirs fut porté ſi loin que le nombre des jours de l'année ne ſuffiſoit pas aux Tarentins pour leurs fêtes publiques. Ils abattoient tout le poil de leur corps, pour avoir la peau plus douce, les femmes ne ſe paroient que de robes tranſparentes, pour qu'aucun de leurs charmes ne fût voilé: les hommes les imitèrent, & portoient auſſi des habits de ſoie; ils ſe vantoient de connoître ſeuls le prix du moment préſent, tandis, diſoient-ils, que partout ailleurs on remettoit ſans ceſſe au lendemain à jouir des douceurs de la vie, & l'on perdoit ſon temps dans les préparatifs d'une jouiſſance future; enfin ils portèrent ſi loin l'amour de la volupté, que l'antiquité mit en proverbe les délices de Tarente. Tite-Live a détaillé les jeux qu'on faiſoit dans cette ville en l'honneur de Pluton: il ajoute qu'on les célébra magnifiquement dans la première guerre

entre les Carthaginois & les Romains.

Des mœurs ſi différentes des premières qu'eurent les Tarentins dans leur inſtitution, d'après l'exemple de Pythagore & d'Archytas, amollirent leur courage, énervèrent leur ame, & peu-à-peu la République déchue de ſon état floriſſant ſe vit réduite aux dernières extrémités; au lieu qu'elle avoit coutume de donner des capitaines à d'autres peuples, elle fut contrainte d'en chercher chez les étrangers, ſans vouloir leur obéir, ni ſuivre leurs conſeils; auſſi les Tarentins devinrent-ils la victime de leur molleſſe & de leur indocilité. Rome qu'ils avoient offenſée envoya contr'eux Fabius qui s'empara de leur ville, & en enleva des richeſſes immenſes, entr'autres quatre-vingt mille livres peſant d'or en monnoie.

TARENTINS; (les) peuple habitant de Tarente. *Les Tarentins furent ſubjugués par les Romains.*

TARENTISME; ſubſtantif maſculin. Maladie occaſionnée par la piqûre de la tarentule.

TARENTULE; ſubſtantif féminin. Sorte de groſſe araignée qui ſe trouve aux environs de Tarente, d'où elle a tiré ſon nom. On l'appelle autrement *araignée enragée.* Voyez ce mot.

TARENTULE, eſt auſſi le nom d'une eſpèce de petit lézard que l'on voit en Toſcane, & qui fait la chaſſe aux araignées.

TARERONDE; *voyez* PASTENAQUE.

TARGA; petite ville d'Afrique, dans le Royaume de Fez, ſur la Méditerranée, à ſept lieues, eſt, de Tétuan.

TARGE; ſubſtantif féminin. Sorte de bouclier dont on ſe ſervoit autrefois.

TARGETTE; ſubſtantif féminin. Petite plaque de fer ou de bronze qui eſt ordinairement de forme ovale, avec un petit verrou, & qu'on met aux portes & aux fenêtres pour les fermer. *Une targette de fer. Des targettes dorées.*

TARGOWISKO; ville conſidérable de Turquie, Capitale de la Valachie, ſur la rivière de Laüniza, à ſoixante-quinze lieues, nord, de Belgrade, & à cent dix-ſept, nord-oueſt, de Conſtantinople.

TARGUER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier, qui ſignifie, ſe prévaloir, tirer avantage avec oſtentation. *Les Prudes qui ſe targuent de je ne ſai quelle vertu farouche, ſont ſouvent celles qui en ont le moins. Il ſe targuoit de l'autorité que le Prince lui avoit confiée.*

TARGUM; ſubſtantif maſculin. Nom des Commentaires Chaldaïques du texte hébreu de l'Ancien Teſtament. *Le Targum d'Onkelos eſt le plus eſtimé de tous.*

TARI; ſubſtantif maſculin. Sorte de liqueur qu'on tire des palmiers & des cocotiers: elle tient lieu de vin dans la plus grande partie des Indes Orientales: elle fortifie, elle enivre même, mais elle n'eſt bonne qu'étant récente: car dans l'eſpace de vingt-quatre heures elle devient aigre.

TARI, IE; participe paſſif. *Voyez* TARIR.

TARIERE; ſubſtantif féminin. Outil de fer dont les Charpentiers, les Charrons, les Menuiſiers ſe ſervent pour faire des trous ronds dans une

pièce de bois. *Une groſſe tarière. Une petite tarière.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

TARIF; ſubſtantif maſculin. Rôle qui marque le prix de certaines denrées, où les droits d'entrée, de ſortie, de paſſage, &c. que chaque ſorte de marchandiſe doit payer. *La raiſon & l'équité voudroient que les tarifs des différens droits impoſés ſur les marchandiſes fuſſent connus & affichés partout. La Manufacture des glaces établie à Paris, a un tarif qui contient toutes les largeurs & hauteurs des glaces qu'elle fait fabriquer, & le prix qu'elle les vend.*

On appelle *tarif des monnoies*, le rôle, la table qui marque le prix courant des monnoies.

TARIFÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TARIFER.

TARIFER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Réduire à un tarif. *Tarifer les droits de paſſage.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TARIFFE; ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur le détroit de Gibraltar, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Gibraltar.

TARIN; ſubſtantif maſculin. Monnoie de compte dont les Banquiers & Négocians de Naples, de Sicile & de Malthe, ſe ſervent pour tenir leurs livres. Le tarin à Naples vaut environ dix-huit ſous de France, & à Malthe il vaut vingt grains, ce qui revient preſqu'au même.

TARIN; ſubſtantif maſculin. Sorte de petit oiſeau fort commun en France, & qu'on apprivoiſe aiſément. Il reſſemble à la linotte par la forme de la tête & de tout le corps: il a la tête & le dos verts, & le croupion d'un vert jaunâtre: le derrière de la tête & le cou ont une couleur cendrée: il y a cependant des individus dont le ſommet de la tête, la face ſupérieure du cou, & les plumes des épaules ſont en partie d'un jaune verdâtre & en partie bruns: toute la face inférieure de cet oiſeau a une couleur verte, à l'exception des plumes qui entourent l'anus, leſquelles ſont blanchâtres. Les mâles ont le deſſus de la poitrine & le ventre d'un beau jaune. La queue a deux pouces de longueur; elle eſt entièrement noire, à l'exception de l'extrémité des barbes des plumes qui a une couleur verdâtre. Les grandes plumes des aîles ont la même couleur que la queue & les petites ſont vertes; certains individus ont l'extrémité des grandes plumes, & celles du ſecond rang blanches, & la queue un peu fourchue. Cet oiſeau chante très-agréablement.

TARIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Exſiccare.* Mettre à ſec. *Les chaleurs ont tari la plupart des fontaines.*

TARIR, eſt auſſi verbe neutre & ſignifie, être mis à ſec, ceſſer de couler. *Cette ſource tarit ordinairement vers la fin de l'été. Cette fontaine ne tarit jamais. Rien ne peut faire tarir ſes pleurs.*

TARIR, ſe dit figurément tant à l'actif qu'au neutre, en parlant des choſes morales, pour ſignifier, faire ceſſer, ou ceſſer, arrêter ou s'arrêter. *Tarir la ſource des déſordres. La ſource de nos maux ne tarira jamais.* Et en parlant de la miſéri-

corde de Dieu, on dit, que *c'eſt une ſource inépuiſable qu'on ne ſauroit jamais tarir, qui ne tarit point.*

On dit figurément au neutre, d'un homme qui fournit beaucoup à la converſation ſur certains ſujets, qu'il *ne tarit point ſur ces ſujets-là.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TARISSABLE; adjectif des deux genres. Qui ſe peut tarir, qui peut être tari. Il n'eſt guère uſité qu'avec la négative. *Ce lac n'eſt pas tareſſable. Les ſources de ſa triſteſſe ne ſont pas tariſſables.*

TARISSEMENT; ſubſtantif maſculin. *Exſiccatio.* Deſſéchement, état de ce qui eſt tari. *C'eſt à la ſéchereſſe exceſſive qu'il fait, qu'on doit attribuer le tariſſement de cette fontaine.*

TARKU; ville d'Aſie, Capitale du Dagheſtan, ſur la Mer Caſpienne, à quinze lieues, nord, de Derbent.

TARN; rivière de France qui a ſa ſource dans le Gévaudan, au mont de l'Oſère, près de Florac, traverſe le Rouergue, rentre dans le Languedoc, mouille Alby, Montauban, & ſe jette dans la Garonne, au-deſſous de Moiſſac. Elle commence à être navigable à Gaillac, & facilite le trafic des vins de ce pays avec les Anglois.

TARNOWITZ; petite ville d'Allemagne en Siléſie, près des frontières de la Pologne, à deux lieues de Strelitz.

TARO, ou BORGO DI VAL DI TARO; Petite ville d'Italie dans le duché de Parme, ſur la rivière de Taro, & dans un petit pays de même nom dont elle eſt le chef lieu, à dix lieues, ſud-oueſt, de Parme.

Le Taro a ſa ſource dans la partie méridionale du duché de Milan, traverſe le Parmeſan, & va enſuite ſe jeter dans le Pô, à quatre lieues au-deſſous de Crémone.

TAROT; ſubſtantif maſculin. *Voyez* BASSON.

TAROTÉ, ÉE; adjectif. Il n'eſt uſité qu'en cette phraſe, *des cartes tarotées*, qui ſignifie des cartes marquées & imprimées ſur le dos de griſailles & en compartiment.

TAROTIER; *voyez* CARTIER.

TAROTS; ſubſtantif maſculin pluriel. Sorte de cartes à jouer, qui ſont marquées d'autres figures que les nôtres, & dont le dos eſt imprimé de griſaille en compartiment. *On joue beaucoup aux tarots en Allemagne & en Suiſſe.*

TAROUPE; ſubſtantif féminin. Nom qu'on donne au poil qui croît entre les ſourcils. *On arrache la taroupe avec de petites pincettes.*

TARPEÏEN, ENNE; adjectif & terme d'antiquité. On appeloit chez les Romains *roc tarpéïen*, ou *roche tarpéïenne*, un rocher ſur lequel étoit bâti le Capitole. Le nom lui vint d'une veſtale appelée *Tarpéïa*, qui livra aux Sabins le Capitole dont ſon père étoit gouverneur, à condition que les ennemis lui donneroient tout ce qu'ils portoient à leur bras gauche, entendant parler de leurs bracelets; mais les Sabins au lieu de lui préſenter ces joyaux, lui jetèrent leurs boucliers qu'ils portoient auſſi au bras gauche, & l'écraſèrent ſous le poids de ces armes. D'autres attribuent la trahiſon du Capitole à ſon père Spurius Tarpéïus; ils ajoutent qu'il fut précipité du rocher par ordre de Romulus, & que depuis ce temps-là on fit ſubir le même ſupplice à tous ceux qui s'étoient

s'étoient rendus coupables du crime de trahiſon.

TARQUIN l'*ancien*, Roi des Romains, monta ſur le trône après le Roi *Ancus-Martius*, l'an de Rome 139, le 615 avant JÉSUS-CHRIST. Il étoit originaire de Grèce, mais né en Etrurie dans la ville de Tarquinium d'où il prit ſon nom. Une grande ambition, ſoutenue d'immenſes richeſſes, l'avoit conduit à Rome. Il ſe diſtingua tellement ſous le règne d'Ancus Martius, qu'on le jugea digne de devenir ſon ſucceſſeur. Bientôt après il remporta une grande victoire ſur les Latins & les Sabins. Un ſtratagème la lui procura. Les Sabins avoient derrière eux un pont de bois, par lequel ils tiroient leurs ſubſtances, & qui favoriſoit leur retraite. Tarquin fit mettre le feu pendant la bataille à une grande quantité de bois qu'il fit jeter dans la rivière, & qui portée contre le pont, le mit bientôt en flamme. Les Sabins effrayés voulurent prévenir ſa ruine; mais le plus grand nombre ſe noya. Pluſieurs autres avantages lui procurèrent trois triomphes. Il profita du loiſir de la paix pour faire reconſtruire magnifiquement les murs de Rome. Il environna la place publique de galeries, & l'orna de temples & de ſalles deſtinées aux tribunaux de juſtice & aux écoles publiques. Rome dans ſes temps les plus faſtueux, ne trouva preſque qu'à admirer dans ces ouvrages. Pline qui vivoit huit cens ans après Tarquin, ne parle qu'avec étonnement de la beauté des acqueducs ſouterrains qu'il fit conſtruire pour purger Rome de ſes immondices; & procurer un écoulement aux eaux des montagnes que cette ville renfermoit dans ſes murs. Il introduiſit auſſi la coutume des faiſceaux de verges qu'on lioit autour des haches des Magiſtrats, les robes des Rois & des Augures, les chaires d'ivoire des Sénateurs, avec les anneaux & les ornemens des Chevaliers & des enfans des familles nobles. Il fut aſſaſſiné par les deux fils d'Ancus-Martius, l'an de Rome 177, le 577 avant JÉSUS-CHRIST, à quatre-vingts ans, après en avoir regné trente-huit.

TARQUIN *le ſuperbe*, parent du précédent, épouſa *Tullia*, fille du Roi *Servius-Tullius*. La ſoif de regner lui fit ôter la vie à ſon beau-père, l'an de Rome 223, le 531 avant JÉSUS-CHRIST. Il s'empara du trône par violence, & ſans aucune forme d'élection. Il ſe défit ſous divers prétextes de la plus grande partie des Sénateurs & des riches citoyens: ſon orgueil & ſa cruauté lui firent donner le nom de *ſuperbe*. Tarquin s'appuya de l'alliance des Latins par le mariage de ſa fille avec Manilius, le plus conſidérable d'entre eux. On renouvela les traités faits avec ces peuples. Tarquin ſignala ſon règne par la conſtruction d'un temple de Jupiter, qui étoit commun à tous les Latins. Ce temple fut élevé ſur le mont Tarpeïen. Ce fut en y travaillant que les ouvriers trouvèrent la tête d'un certain *Tolus*, encore teinte d'un ſang vermeil; ce qui fit donner le nom de *Capitole* (*caput Toli*) à tout l'édifice. Les dépenſes de Tarquin ayant épuiſé le tréſor public & la patience du peuple, il ſe flatta que la guerre feroit ceſſer les murmures. Il la déclara aux Rutules. Il étoit occupé au ſiége d'Ardée, capitale du pays, lorſque la violence que fit Sextus à Lucrèce ſouleva les Romains: ils fermèrent les portes de leur ville,

renversérent le trône, & Tarquin n'y put jamais remonter. Il se retira chez les Etruriens, dont les armes lui furent inutiles. Après une guerre de treize ans, la paix fut conclue, & le tyran se vit abandonné de tous ceux qui l'avoient secouru. Il seroit mort errant & vagabond, si Aristodème, Prince de Comes dans la Campanie, ne l'eût enfin reçu chez lui. Il mourut bientôt après, âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de Rome 145, le 609 avant J. C.

TARRAGONE; ville archiépiscopale d'Espagne, dans la Catalogne, sur la Méditerranée, à dix-huit lieues, oueſt, de Barcelonne. Elle fut autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

TARREGA; ville d'Espagne dans la Catalogne, à six lieues de Lérida.

TARSE; substantif masculin & terme d'Anatomie. Nom que l'on donne à la partie du pied qui est avant les doigts.

Quelques Anatomistes appellent aussi *tarse*, les cartilages qui terminent les paupières & d'où naissent les cils.

TARSE; nom d'une ancienne & fameuse ville d'Asie dans la Cilicie, sur le fleuve Cydnus. C'est là où Antoine devint amoureux de Cléopâtre, lorsqu'elle y parut sur un vaisseau brillant d'or, superbement parée & telle que le peuple la prit pour Vénus qui venoit rendre visite à Bacchus pour le bien de l'Asie.

Cette ville autrefois la plus belle & la plus florissante de la Cilicie, n'est presque plus aujourd'hui qu'un tas de ruines dans la Caramanie.

TARTAGLIA, ou TARTALEA, (Nicolas) Mathématicien, de Bresse, florissoit au commencement du seizième siècle. Il passoit avec raison pour un des plus grands Géomètres de son temps. Nous avons de lui un *Commentaire* sur *Euclide*, & d'autres ouvrages imprimés en 3 volumes. Il s'est fait un nom par l'invention de la méthode de résoudre les équations cubiques, que l'on attribue ordinairement à *Cardan*. C'est aussi le premier Auteur qui a écrit expressément sur la théorie du mouvement des bombes & des boulets : sujet qu'il examine dans sa *Nova scientia*, imprimée à Venise en 1537.

TARTAGNI, (Alexandre) jurisconsulte, surnomé d'*Imola*, parce qu'il étoit natif de cette ville, enseigna le droit à Bologne & à Ferrare, avec tant de réputation, qu'on le nomma le *monarque du droit*, & le *père des jurisconsultes*. On a de lui des *commentaires* sur les *clémentines*, & sur le *sexte*, & d'autres ouvrages dont il y a eu plusieurs éditions autrefois. Ce jurisconsulte mourut à Bologne en 1487, à 53 ans.

TARTANE; substantif féminin. Sorte de petit bâtiment, dont on se sert sur la mer Méditerranée, & qui porte une voile triangulaire.

TARTARE; substantif masculin. Nom que les Poëtes donnent au lieu où les coupables sont tourmentés dans les enfers. *Voyez* ENFERS.

TARTARE; adjectif & substantif des deux genres. Qui est de la Tartarie, qui appartient à la Tartarie.

Les Tartares habitent presque tout le nord de l'Asie, & s'étendent encore en Europe. Ils se divisent en plusieurs nations païennes ou mahométanes dont les principales sont; 1°. *les Tartares Barabinskoi*; 2°. *les Tartares Baskirs, & ceux d'Uffa*; 3°. *les Tartares de Budziack*; 4°. *les Tartares Calmoucks*; 5°. *les Tartares de la Casatschia orda*; 6°. *les*

Tartares de la Crimée ; 7°. *les Tartares Circaſſes ;* 8°. *les Tartares du Dagheſtan ;* 9°. *les Tartares Koubans ;* 10°. *les Tartares Moungales ;* 11°. *les Tartares Nogais ;* 12°. *les Tartares Télangouts ;* 13°. *les Tartares Tonguſes ;* 14°. *les Tartares Usbecks.*

Les *Tartares Barabinskoi* ſont des peuples païens de la grande Tartarie. Ils habitent le déſert de Baraba, qui s'étend entre Tara & Tomskoi ; ils demeurent dans des huttes creuſées en terre, avec un toit couvert en paille, ſoutenu par des pieux de trois pieds. Cette nation eſt tributaire du Czar.

Les *Tartares Baskirs*, ou de *Baskain*, occupent la partie orientale du royaume de Caſan, & les *Tartares d'Uffa* occupent la partie méridionale. Leur pays eſt fertile en grains, en miel & en fruits. Ils ſont ſous la domination des Ruſſes.

Les *Tartares de Budziack* habitent vers le rivage occidental de la mer Noire, entre l'embouchure du Danube & la rivière de Bog. Quoique ces Tartares ſoient une branche de ceux de la Crimée, & qu'ils en aient la religion & les coutumes, cependant ils vivent indépendans de la Porte & du Chan de la Crimée. Ils n'obéiſſent qu'à des Murſes, chefs des différens Ordres qui compoſent leur corps. Ils font même quelquefois des incurſions ſur les terres des Turcs, & ſe retirent chez eux après le pillage. On dit que leur nation peut faire environ trente mille hommes.

Les *Tartares Calmoucks* occupent une grande partie du pays qui eſt entre le Mongul & le Volga. Ils ſont diviſés en pluſieurs hordes particulieres, qui ont chacune leur Chan à part. Les Calmoucks n'ont point d'habitation fixe, mais ſeulement des tentes de feutre, avec leſquelles ils campent & décampent en un inſtant. Ils ſe mettent en marche au printemps le long des pâturages ſur le bord du Volga, & menent avec eux quantité de chameaux, de bœufs, de vaches, de chevaux, de moutons & de volaille. Ils viennent de cette manière en forme de caravanes à Aſtracan avec toutes leurs familles pour y commercer. Ils échangent leurs beſtiaux pour du blé, du cuivre, du fer, des chaudrons, des couteaux, des ciſeaux, du drap, de la toile, &c.

Les Calmoucks ſont robuſtes & guerriers. Il y en a toujours un corps dans les troupes des Empereurs de Ruſſie, ſuivant le traité d'alliance fait avec eux.

Les *Tartares de la Caſatſchia Orda*, ſont une branche de *Tartares* Mahométans, qui habitent dans la partie orientale du pays de Turkeſtan, entre la rivière de Jemba & celle de Sirth. Ils vivent ſous la domination d'un Kan, & ils ſont toujours à cheval, en courſe ou à la chaſſe, laiſſant le ſoin de leurs troupeaux & de leurs habitations à leurs femmes & à quelques eſclaves. Ils campent pour la plupart ſous des tentes ou hutes vers les frontières des Calmoucks & la rivière de Jemba, pour être à portée de butiner.

Les *Tartares de la Crimée* ſont préſentement partagés en trois branches, dont la première eſt celle des Tartares de la Crimée, la ſeconde celle des Tartares de Budziach, & la troiſième celle des Tartares Koubans. Les Tartares de la Crimée ſont les plus puiſſans de ces trois

branches; on les appelle auſſi les *Tartares de Perekop*, ou les *Tartares Saporovi*, à cauſe que par rapport aux Polonois qui leur donnent ce nom, ils habitent au-delà des cataractes du Boryſthène.

Ces Tartares occupent à préſent la preſque île de la Crimée, avec la partie de la terre ferme au nord de cette preſque île, qui eſt ſéparée par la rivière de Samar de l'Ukraine & par la rivière de Mius du reſte de la Ruſſie. Les Tartares de la Crimée ſont ceux de tous les Tartares Mahométans qui reſſemblent le plus aux Calmoucks, ſans être néanmoins ſi laids; leur ſouverain eſt un Kan, allié de la Porte Ottomane.

Les *Tartares Circaſſes* habitent au nord-eſt, de la mer Caſpienne, entre l'embouchure du Volga & la mer Caſpienne. Ils ont des Princes particuliers de leur nation auxquels ils obéiſſent, & ceux-ci ſont ſous la protection de la Ruſſie, qui poſsède Terki, capitale de tout le pays: les Circaſſes peuvent faire une vingtaine de mille hommes armés.

Les *Tartares* du Dagheſtan s'étendent en longueur depuis la rivière de Buſtro qui tombe dans la mer Caſpienne, à 45 degrés, 20 minutes de latitude, juſqu'aux portes de la ville de Derbent, & en largeur depuis le rivage de la mer Caſpienne, juſqu'à ſix lieues de la ville d'Erivan. Le pays eſt partout montueux, mais il ne laiſſe pas d'être d'une grande fertilité dans les endroits où il eſt cultivé.

Ces *Tartares* ſont les plus laids de tous les *Tartares* Mahométans.

Ils obéiſſent à divers petits Princes de leur nation, qui prennent le nom de *Sultans*, & qui ſont tous auſſi voleurs que leurs ſujets; ils nomment leur grand Chan *Schemkal*, dont la dignité eſt élective. Ce Schemkal réſide à Boinac. Tout barbare que ſont les Tartares du Dagheſtan, ils ont un excellent uſage pour le bien de leur pays; ſavoir, que perſonne ne ſe peut marier chez eux avant d'avoir planté dans un certain endroit marqué cent arbres fruitiers; c'eſt pourquoi on trouve partout dans les montagnes du Dagheſtan de grandes forêts d'arbres fruitiers de toute eſpèce.

Les *Tartares Koubans* habitent au ſud de la ville d'Azof, vers le bord de la rivière de Kouban, qui a ſa ſource dans la partie du mont Caucaſe, que les Ruſſes appellent *Turki-Gora*, & vient ſe jeter dans le Palus Méotide, à 46 degrés, 15 minutes de latitude au nord-eſt de la ville de Daman.

Ces Tartares ſont encore une branche de ceux de la Crimée, & étoient autrefois ſoumis au Chan de cette preſqu'île; mais préſentement ils ont leur Chan particulier qui eſt d'une même famille avec les Chans de la Crimée. Il ne reconnoît point les ordres de la Porte, & ſe maintient dans une entière indépendance par rapport à toutes les puiſſances voiſines. La plus grande partie de ces Tartares ne ſubſiſtent que de ce qu'ils peuvent piller ſur leurs voiſins, & fourniſſent aux Turcs quantité d'eſclaves Circaſſes, Georgiennes & Abaſſes, qui ſont fort recherchées.

Les *Tartares Moungales* ou *Monguls* occupent la partie la plus conſidérable de la grande Tartarie, que nous connoiſſons maintenant ſous le nom du pays des *Moungales*. Ce pays, dans l'état où il eſt à préſent, eſt borné à l'eſt par la mer orientale,

au ſud par la Chine, à l'oueſt par le pays des Calmoucks, & au nord par la Sibérie. Il eſt ſitué entre les 40 & 50 degrés de *latitude*, & les 110 & les 150 degrés de *longitude;* enſorte que le pays des Moungales n'a pas moins de quatre cens lieues d'Allemagne de longueur & environ 150 de largeur.

Les Tartares qui habitent ce pays ſont les deſcendans de ceux qui ont conquis l'empire de la Chine.

Les *Tartares Nogais* occupent la partie méridionale des Landes d'Aſtracan, & habitent vers les bords de la mer Caſpienne, entre le Jaïck & le Volga : ils ont les Coſaques du Jaïck pour voiſins du côté de l'orient, les Calmoucks dépendans de la Juka-chan du côté du ſeptentrion; les Circaſſes du côté de l'occident, & la mer Caſpienne les borne vers le midi.

Les *Tartares Nogais* vivent de la chaſſe, de la pêche, & de leur bétail. Quelques-uns même s'attachent à l'agriculture. Ils ſont maintenant ſoumis à la Ruſſie, mais ſans être ſujets à d'autres obligations que celle de prendre les armes toutes les fois que l'Empereur de Ruſſie le demande.

Les *Tartares Telangouts* habitent aux environs du lac que les Ruſſes appellent Oſeroteleskoi, & où la grande rivière Obi a ſa ſource. Ils vivent comme les autres Calmouks.

Les *Tartares Tungous* ou *Tunguſes*, ſont ſoumis à l'empire de Ruſſie. Ces peuples occupent à préſent une grande partie de la Sibérie orientale, & ſont diviſés par les Ruſſes en quatre branches principales ; ſavoir,

1°. Les Podkamena-toungonſi, qui habitent entre la rivière de Jéniſéa & celle de Lena, au nord de la rivière d'Angara. 2°. Les Sabatski-toungonſi, qui habitent entre la Léna, & le fond du golfe de Kamtzchatka, vers les 60 degrés de latitude au nord de la rivière d'Aldan. 3°. Les Olenni-toungonſi, qui habitent vers les ſources de la Lenna, & de la rivière d'Aldan, au nord de la rivière d'Amur. 4°. Les Conni-toungonſi, qui habitent entre le lac Baikal & la ville de Nerzinskoi, & le long de la rivière d'Amur.

Il n'eſt pas difficile d'appercevoir que ces peuples ſont iſſus d'un même ſang avec tous les autres *Tartares*, parce qu'ils ont a peu près les mêmes inclinations & la même phyſionomie; cependant ils ne ſont pas tout a fait ſi baſanés & ſi laids que les Calmoucks, ayant les yeux beaucoup plus ouverts, & le nez moins écraſé que ne les ont ces derniers. Ils ſont pour la plûpart d'une taille haute & robuſte, & ſont généralement plus actifs que les autres peuples de la Sibérie.

Les *Tartares Usbecks* habitent la grande Buccatie. *Voyez* BUCCARIE.

TARTARE, eſt auſſi un nom qu'on donne aux valets qui ſervent les troupes de la maiſon du Roi en campagne.

TARTAREUX, EUSE ; adjectif. Qui a la qualité du tartre. *Les parties tartareuſes du vin.*

TARTARIE ; pays qu'habitent les Tartares. Il y a la grande & la petite Tartarie.

La *grande Tartarie* eſt une vaſte région de l'Aſie qui s'étend au nord, depuis les états des Turcs, la Perſe, l'Indoſtan & la Chine juſqu'à la mer glaciale. Sa latitude ſeptentrionale eſt depuis le vingt-quatrième degré juſqu'au-delà du ſoixante-quinzième : ſa longitude depuis le ſoixante-deuxième juſqu'au deux

cent ſixième, en y comprenant les découvertes du nord-eſt de la Sibérie, faites ſous le règne de Pierre le Grand & de ſes ſucceſſeurs.

La *grande Tartarie* occupe ainſi la moitié de l'Aſie. La terre y eſt inculte en beaucoup d'endroits : ce n'eſt que vers le midi qu'elle produit du ris, du bled, des fruits, des pâturages & la meilleure rhubarbe. Vers le ſeptentrion il y a beaucoup de bois, où l'on trouve des ours blancs, & quantité de renards noirs, d'hermines, & de martres-zibelines, dont les fourrures ſont très-eſtimées, & font le principal commerce du pays.

La *petite Tartarie* eſt un pays d'Europe qui a la Ruſſie au nord & à l'orient, la Volhinie à l'occident & la mer Noire au midi. *Voyez* TARTARE.

TARTARO ; rivière d'Italie dans l'état de Veniſe. Elle a ſa ſource dans le Véronèſe & après s'être partagée en deux branches au-deſſous d'Adria, elle va d'un côté groſſir l'Adige & de l'autre, ſe jeter dans le Pô.

TARTAS ; ville de France en Gaſcogne, à cinq lieues, nord-eſt, de Dax. C'eſt le ſiége d'une ſénéchauſſée & d'une maîtriſe des eaux & forêts.

TARTE ; ſubſtantif féminin. Pièce de pâtiſſerie faite avec de la crême ou avec des confitures, & qui n'eſt pas couverte par deſſus. *Il aime les tartes à la crême. Manger de la tarte.*

TARTELETTE ; ſubſtantif féminin. Petite tarte. *Manger des tartelettes.*

TARTERON, (Jérôme) Jéſuite de Paris, mort dans cette ville en 1720, à 75 ans, profeſſa avec diſtinction au collége de *Louis-le-grand*. Il eſt auteur, 1. d'une *traduction* des *ſatyres de Perſe & de Juvénal*, dont la derniere édition eſt celle de 1752, *in*-12. Le père *Tarteron* a ſupprimé les obſcénités répandues dans Horace & Juvénal. Il a ménagé en cela la jeuneſſe pour laquelle il croyoit travailler ; mais ſa traduction n'eſt pas aſſez littérale pour elle ; le ſens eſt rendu, mais non pas la valeur des mots.

TARTONRAIRE ; ſubſtantif féminin. Eſpèce de thymelée qui croît en arbriſſeau aux environs de Marſeille, dans les ſables, près du bord de la mer : elle diffère des eſpèces de *laureole* par ſes feuilles très-courtes, un peu arrondies, ſoyenſes & blanchâtres. Ses fleurs naiſſent des aiſſelles des feuilles : elles ſont très-petites : on les met au nombre des purgatifs violens.

TARTRE ; ſubſtantif maſculin. *Tartarus*. On appelle ainſi un acide concret, huileux & végétal qui ſe ſépare par dépôt & par criſtalliſation des liqueurs qui ont ſubi la fermentation ſpiritueuſe ; c'eſt une eſpèce de ſel eſſentiel du vin.

Il y a lieu de croire que les vins de toutes les eſpèces peuvent laiſſer dépoſer une plus ou moins grande quantité de tartre ; mais le vin de raiſin eſt un de ceux qui en fourniſſent le plus, & le tartre de cette eſpèce de vin eſt preſque le ſeul qui ſoit connu & employé.

Tous les vins de raiſin ne fourniſſent pas une égale quantité de tartre : il y en a qui en dépoſent très-abondamment ; d'autres n'en dépoſent que très-peu. Il faut auſſi un temps plus ou moins long au vin pour laiſſer dépoſer ſon tartre. En général ce dépôt du tartre ne ſe fait qu'à la longue & par l'effet d'une fermentation inſenſible qui continue dans le vin encore fort long-temps, après que les ſignes de

la fermentation ſpiritueuſe ſenſible ſont ceſſés.

C'eſt autour des parois des tonneaux dans leſquels on conſerve le vin, que le tartre ſe dépoſe; il y forme un enduit aſſez dur qui s'augmente avec le temps: & comme il entraîne avec lui une portion de lie fine, &de la partie colorante du vin, le tartre de vin blanc n'a qu'une couleur griſe blanche: on le nomme *tartre blanc*; mais celui du vin rouge eſt coloré en rouge, & ſe nomme *tartre rouge*.

Le tartre tel qu'on le retire des tonneaux, eſt, comme on le voit, chargé de matières qui lui ſont étrangères; on l'en dépouille, & on le purifie pour les uſages de la Médecine & de la Chimie. On voit dans un Mémoire de M. Fizes, Profeſſeur en Médecine à Montpellier, imprimé dans le Recueil de l'Académie pour l'année 1725, que cette purification conſiſte à faire bouillir d'abord le tartre dans de l'eau pure, à filtrer cette eau & à lui laiſſer dépoſer par refroidiſſement la partie ſaline qu'elle avoit diſſoute. Par cette première opération, on ſépare du tartre des impuretés groſſières qui ne lui ſont point, ou que très-peu adhérentes; mais les criſtaux qu'on obtient après cette opération, ſont encore roux & chargés d'une matière huileuſe étrangère auſſi au tartre: on l'en débarraſſe en le faiſant bouillir de nouveau dans de l'eau où l'on a délayé une certaine quantité de terre argilleuſe, ſur laquelle le tartre n'a que peu ou point d'action dans ce procédé. En filtrant & faiſant criſtalliſer une ſeconde fois, on obtient des criſtaux de tartre très-blancs, quoique petits & irrégulièrement configurés à cauſe de la promptitude de la criſtalliſation.

Cette criſtalliſation ſe fait en partie par évaporation, & en partie par refroidiſſement: la portion qui ſe criſtalliſe par évaporation, forme une croute ſaline à la ſurface de la liqueur, on la nomme *crême de tartre*: celle qui ſe criſtalliſe par refroidiſſement, forme de petits criſtaux irréguliers qu'on appelle *criſtaux de tartre*: mais le nom de crême de tartre a prévalu, enſorte qu'on le donne auſſi préſentement aux criſtaux de tartre, & qu'il déſigne en général du tartre purifié.

La crême de tartre a une ſaveur acide bien ſenſible; elle rougit les couleurs bleues; elle ſe ſature en s'uniſſant à toutes les ſubſtances capables de réduire les autres acides en ſels neutres, & peut être ſéparée de ces ſubſtances en reparoiſſant telle qu'elle étoit d'abord: ainſi il eſt bien certain que cette matière ſaline eſt un acide, mais il eſt concret & ſuſceptible de criſtalliſation à cauſe d'une portion de terre & d'huile, avec leſquelles il eſt intimement combiné, & qui le rapprochent juſqu'à un certain point de la nature des ſels neutres, ſurtout en ce qui concerne la criſtalliſabilité & la diſſolubilité.

Le tartre, quoiqu'acide, eſt très-peu diſſoluble, il l'eſt même beaucoup moins que la plupart de ceux des ſels parfaitement neutres qui le ſont le moins. Suivant l'expérience de M. Spielmann, une once d'eau diſtillée ne peut tenir en diſſolution que trois grains de crême de tartre à la température du cinquantième degré du thermomètre de Fahrenheit, qui revient environ au dixième de celui de Réaumur. A la faveur de l'é-

bullition, l'eau en diſſout une beaucoup plus grande quantité, mais ce tartre ſe criſtalliſe très-promptement auſſi-tôt que l'eau ceſſe d'être bouillante : il paroît que c'eſt ſurtout à la partie huileuſe du tartre qu'on doit attribuer ſon peu de diſſolubilité dans l'eau.

On appelle *tartre émétique* ou *ſtibié*, une préparation d'antimoine faite avec ſon foie & ſon verre à parties égales avec le double de crême de tartre.

Cet émétique eſt le meilleur & le plus aſſuré de tous. On peut le donner ſous telle forme que l'on veut ; & d'autant que l'on connoît ſa doſe & ſa vertu, on peut les augmenter ou les diminuer plus aiſément au gré du Médecin, ſelon les forces du malade & l'exigence des maladies ; car, ſelon les obſervations des plus habiles Chimiſtes, le tartre émétique qui contient un quart de grain de régule par grain eſt trop violent ; mais celui qui ne contient que trois ſeizièmes de grains par grain eſt fait en proportion qui eſt bonne & ſûre ; car il fait vomir efficacement à la doſe de deux ou deux grains & demi.

La façon la plus ſûre de donner l'émétique d'antimoine, eſt de le preſcrire dans un poiſſon ou deux d'eau à la doſe de deux grains, lorſqu'on veut faire vomir efficacement. Sur quoi il faut ſavoir que le grand lavage ou véhicule l'étend trop, & émouſſe ſes pointes, de même que donné à trop petite doſe, comme à un grain, à un quart de grain, il fatigue violemment ſans exciter de vomiſſement ; il faut un milieu.

C'eſt la vertu émétique du tartre ſtibié, qui le rend le ſpécifique aſſuré dans toutes les maladies qui proviennent de plénitude d'eſtomac ; c'eſt un grand préſervatif dans les maladies inflammatoires, dans les engorgemens du cerveau, parcequ'en irritant l'eſtomac, il agit violemment ſur le cerveau, & lui donne des ſecouſſes qui aident à dégorger ſes vaiſſeaux du ſang qui n'y peut circuler. L'émétique ſtibié donné à propos dans le cas de crudité, l'évacue puiſſamment, & empêche les mauvais effets que ſon paſſage dans les ſecondes voies pourroient y cauſer. Mais pour produire ſûrement cet effet, il faut connoître cet état avant de l'ordonner, & préparer le malade ſelon les circonſtances par la ſaignée & la boiſſon, quoiqu'il eſt bien des cas où il faut employer cet émétique ſans aucun préliminaire, comme dans l'apoplexie, dans l'indigeſtion, dans la plénitude des premières voies ſans aucune marque de chaleur, & ſouvent même dans la foibleſſe, dans l'engourdiſſement des membres, la peſanteur de tête, l'accablement, la laſſitude : qui connoîtra ſûrement les indications & la façon de placer ce remede, pourra s'aſſurer de pratiquer avec ſuccès dans toutes ſortes de maladies, ſoit aiguës ou chroniques. Ceſt le plus court moyen d'abréger le traitement des maladies quelle qu'en ſoit la cauſe.

Le *tartre* ſtibié devient altérant, apéritif, & diaphorétique ou tonique, lorſqu'il eſt donné à grande doſe & en lavage ; alors continué pendant long-temps, il rétablit au mieux le reſſort de l'eſtomac affoibli par les crudités ou la trop grande quantité d'alimens ; les convaleſcens ſe trouvent bien de ſon uſage en guiſe d'eau minérale.

TARTUFE ; ſubſtantif maſculin. faux

Faux dévot, hypocrite. *C'eſt un tartufe.*

TARTUFERIE; ſubſtantif féminin. Action, maintien de tartufe.

TARUDANT; ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la province de Sus dont elle eſt Capitale, à deux lieues, ſud, du grand Atlas, & à 50 lieues, ſud-oueſt, de Maroc.

TAS; ſubſtantif maſculin. *Congeries.* Monceau, amas de quelque choſe. *Un gros tas de pierres. Mettre des fagots en tas. Un tas de blé. Les inſectes y ſont par tas.*

On dit familièrement, qu'*une perſonne ſe met toute en un tas;* pour dire, qu'elle s'accroupit, ſe ramaſſe & ſe met toute en un peloton.

On dit proverbialement, d'un homme qui ſe plaint de manquer d'une choſe dont on ſait, qu'il a une grande abondance, qu'*il crie famine ſur un tas de blé.*

On dit proverbialement & populairement, en parlant de choſes qui ſont miſes confuſément enſemble, qu'*elles ſont miſes ablativo tout en un tas.*

TAS, ſe dit auſſi d'une multitude de gens amaſſés enſemble; & alors il ne ſe dit guère qu'en mauvaiſe part & par mépris. *Un tas de fripons. Un tas de créanciers.*

Quoiqu'un tas de grimauds vante notre éloquence,
Le plus sûr eſt pour nous de garder le ſilence. BOILEAU.

TAS, ſe dit encore d'une petite enclume portative qui ſert aux Orfèvres & à divers autres ouvriers.

Ce monoſyllabe eſt long.

Différences relatives entre *tas*, *monceau*.

Ils ſont également un aſſemblage de pluſieurs choſes placées les unes ſur les autres, avec cette différence que le *tas* peut être rangé avec ſymétrie, & que le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le haſard lui donne.

Il paroît que le mot *tas* marque toujours un amas fait exprès, afin que les choſes n'étant point écartées, occupent moins de place; & que celui de *monceau* ne déſigne quelquefois qu'une portion détachée par accident, d'une maſſe ou d'un amas.

On dit un *tas* de pierres, lorſqu'elles ſont des matériaux préparés pour faire un bâtiment; & l'on dit un *monceau* de pierres, lorſqu'elles ſont les reſtes d'un édifice renverſé.

TASSART; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de grand brochet de mer des plus goulus: ſa chair eſt blanche, &, quoique dure & difficile à cuire, d'un goût excellent & nourriſſante. On pêche communément ce poiſſon entre deux îles, ſur les côtes de l'Amérique, & dans les îles ſituées ſous la Zônetorride, aux endroits où la marée eſt la plus forte, & où la mer eſt plus agitée qu'ailleurs. Le père du Tertre dit que ceux qui mangent trop de ce poiſſon, ou qui le mangent à demi cuit, ſont ſujets à des coliques bilieuſes, ou à des dégorgemens de bile.

TASCADRUGITES; (les) on a ainſi appelé une branche de montaniſtes qui, pour marque de triſteſſe, mettoient les doigts ſur le nez durant la prière, c'eſt ce que ſignifie le nom qu'ils prenoient; ils mettoient encore leurs doigts dans leur bouche, pour recommander le ſilence: cette ſecte fut nombreuſe: on en trouvoit quelques-uns dans la Galatie.

Ils ſe nommoient auſſi paſſalorinchites, patalorinchites, aſcodrupites, *&c.*

TASSE, (Torquato) naquit à Surrento en 1544 le 11 Mars, de *Bernardo Taſſo* & de *Portia de Roſſi*. La maiſon dont il ſortoit étoit une des plus illuſtres d'Italie, & avoit été long-temps une des plus puiſſantes. Sa grand-mère étoit une *Cornaro* : on ſait aſſez qu'une noble Vénitienne a d'ordinaire la vanité de ne point épouſer un homme d'une qualité médiocre. Mais toute cette grandeur paſſée ne ſervit peut-être qu'à le rendre plus malheureux. Son père, né dans le déclin de ſa maiſon, s'étoit attaché au Prince de Salerne, qui fut dépouillé de ſa principauté par Charles-Quint. De plus *Bernardo* étoit poëte lui-même ; avec ce talent & le malheur qu'il eut d'être domeſtique d'un petit Prince, il n'eſt pas étonnant qu'il ait été pauvre & malheureux.

Torquato fut d'abord élevé à Naples. Son génie poëtique, la ſeule richeſſe qu'il avoit reçu de ſon père, ſe manifeſta dès ſon enfance : il faiſoit des vers à l'âge de ſept ans. Bernardo banni de Naples avec les partiſans du Prince de Salerne, & qui connoiſſoit par une dure expérience le danger de la poëſie, & d'être attaché aux grands, voulut éloigner ſon fils de ces deux ſortes d'eſclavages. Il l'envoya étudier le droit à Padoue. Le jeune *Taſſe* y réuſſit, parcequ'il avoit un génie qui s'étendoit à tout : il reçut même ſes degrés en philoſophie & en théologie. C'étoit alors un grand honneur ; car on regardoit comme ſavant un homme qui ſavoit par cœur la logique d'Ariſtote, & ce bel art de diſputer pour & contre en termes inintelligibles ſur des matières qu'on ne comprend point. Mais le jeune homme entraîné par l'impulſion irréſiſtible du génie, au milieu de toutes ces études qui n'étoient point de ſon goût, compoſa à l'âge de dix-ſept ans ſon poëme de *Renaud*, qui fut comme le précurſeur de ſa *Jéruſalem*. La réputation que ce premier ouvrage lui attira, le détermina dans ſon penchant pour la poëſie. Il fut reçu dans l'Académie des *Etherei* de Padoue, ſous le nom de *Pentito*, du repentant, pour marquer qu'il ſe repentoit du temps qu'il croyoit avoir perdu dans l'étude du droit & dans les autres, où ſon inclination ne l'avoit pas appelé.

Il commença la *Jéruſalem* à l'âge de vingt-deux ans. Enfin pour accomplir la deſtinée que ſon père avoit voulu lui faire éviter, il alla ſe mettre ſous la protection du Duc de Ferrare, & crut qu'être logé & nourri chez un Prince pour lequel il faiſoit des vers, étoit un établiſſement aſſuré. A l'âge de vingt-ſept ans il alla en France à la ſuite du Cardinal d'Eſt. *Il fut reçu du Roi Charles IX*, diſent les hiſtoriens italiens, *avec des diſtinctions dûes à ſon mérite, & revint à Ferrare comblé d'honneurs & de biens*. Mais ces biens & ces honneurs tant vantés, ſe réduiſoient à quelques louanges ; c'eſt la fortune des poëtes. On prétend qu'il fut amoureux à la Cour de Ferrare de la ſœur du Duc, & que cette paſſion jointe aux mauvais traitemens qu'il reçut dans cette Cour, fut la ſource de cette humeur mélancolique qui le conſuma vingt années, & qui fit paſſer pour fou un homme qui avoit mis tant de raiſon dans ſes ouvrages.

Quelques chants de ſon poëme avoient déjà paru ſous le nom de *Godefroy* ; il le donna tout entier au public à l'âge de trente ans, ſous le titre plus judicieux de la *Jéruſa-*

lem délivrée. Il pouvoit dire alors comme un grand homme de l'antiquité : *j'ai vécu aſſez pour le bonheur & pour la gloire*. Le reſte de ſa vie ne fut plus qu'une chaîne de calamités & d'humiliations. Enveloppé dès l'âge de huit ans dans le banniſſement de ſon père, ſans patrie, ſans bien, ſans famille, perſécuté par les ennemis que lui ſuſcitoient ſes talens, plaint, mais négligé par ceux qu'il appeloit ſes amis, il ſouffrit l'exil, la priſon, la plus extrême pauvreté, la faim même ; & ce qui devoit ajouter un poids inſupportable à tant de malheurs, la calomnie l'attaqua & l'opprima. Il s'enfuit de Ferrare, où le protecteur qu'il avoit tant célébré l'avoit fait mettre en priſon : il alla à pied, couvert de haillons, depuis Ferrare juſqu'à Surrento dans le Royaume de Naples, trouver une ſœur qu'il y avoit, & dont il eſpéroit quelques ſecours ; mais dont probablement il n'en reçut point, puiſqu'il fut obligé de retourner à pied à Ferrare, où il fut empriſonné encore. Le déſeſpoir altéra ſa conſtitution robuſte, & le jeta dans des maladies violentes & longues qui lui ôtèrent quelquefois l'uſage de la raiſon. Il prétendoit un jour avoir été guéri par le ſecours de la *Sainte Vierge* & de *Sainte Scholaſtique*, qui lui apparurent dans un grand accès de fièvre. Le Marquis *Manſo di Villa* rapporte ce fait comme certain. Tout ce que la plupart des lecteurs en croiront, c'eſt que le *Taſſe* avoit la fièvre.

Sa gloire poëtique, cette conſolation imaginaire dans des malheurs réels, fut attaquée de tous côtés. Le nombre de ſes ennemis éclipſa pour un temps ſa réputation. Il fut preſque regardé comme un mauvais poëte. Enfin après vingt années l'envie fut laſſe de l'opprimer ; ſon mérite ſurmonta tout. On lui offrit des honneurs & de la fortune ; mais ce ne fut que lorſque ſon eſprit fatigué d'une ſuite de malheurs ſi longue, étoit devenu inſenſible à tout ce qui pouvoit le flatter. Il fut appelé à Rome par le Pape Clément VII, qui dans une congrégation de Cardinaux, avoit réſolu de lui donner la couronne de laurier & les honneurs du triomphe : cérémonie bizarre qui paroît ridicule aujourd'hui, ſurtout en France, & qui alors étoit très-ſérieuſe & très-honorable en Italie. Le Taſſe fut reçu à un mille de Rome par les deux Cardinaux neveux, & par un grand nombre de Prélats & d'hommes de toutes conditions. On le conduiſit à l'audience du Pape : *je déſire*, lui dit le Pontife, *que vous honoriez la couronne de laurier qui a honoré juſqu'ici tous ceux qui l'ont portée*. Les deux Cardinaux *Aldobrandins*, neveux du Pape, qui aimoient & admiroient le Taſſe, ſe chargèrent de l'appareil du couronnement ; il devoit ſe faire au Capitole : choſe aſſez ſingulière, que ceux qui éclairent le monde par leurs écrits triomphent dans la même place que ceux qui l'avoient déſolé par leurs conquêtes. Le Taſſe tomba malade dans le temps de ces préparatifs ; & comme ſi la fortune avoit voulu le tromper juſqu'au dernier moment, il mourut la veille du jour deſtiné à la cérémonie.

Le temps qui ſappe la réputation des ouvrages médiocres a aſſuré celle du Taſſe. La *Jéruſalem délivrée* eſt aujourd'hui chantée en pluſieurs endroits de l'Italie, comme les poëmes d'Homère l'étoient

en Grèce, & on ne fait nulle difficulté de le mettre à côté de Virgile & d'Homère, malgré ſes fautes, & malgré la critique de Deſpréaux.

La *Jéruſalem* paroît à quelques égards, être d'après l'Iliade ; mais ſi c'eſt imiter que de choiſir dans l'hiſtoire un ſujet qui a des reſſemblances avec la fable de la guerre de Troye ; ſi *Renaud* eſt une copie d'*Achille* & *Godefroy* d'*Agamemnon*, on peut dire que le *Taſſe* a été bien au-delà de ſon modèle. Il a autant de feu qu'*Homère* dans ſes batailles, avec plus de variété. Ses Héros ont tous des caractères différens comme ceux de l'*Iliade ;* mais ſes caractères ſont mieux annoncés, plus fortement décrits & mieux ſoutenus : car il n'y en a preſque pas un ſeul qui ne ſe démente dans le poëte grec, & pas un qui ne ſoit invariable dans l'italien.

Il a peint ce qu'Homère crayonnoit ; il a perfectionné l'art de nuancer les couleurs, & de diſtinguer les différentes eſpèces de vertus, de vices & de paſſions, qui ailleurs ſemblent être les mêmes. Ainſi *Godefroy* eſt prudent & modéré ; l'inquiet *Aladin* a une politique cruelle ; la généreuſe valeur de *Tancrede* eſt oppoſée à la fureur d'*Argant ;* l'amour dans *Armide* eſt un mélange de coquetterie & d'emportement ; dans *Herminie* c'eſt une tendreſſe douce & aimable. Il n'y a pas juſqu'à l'Hermite *Pierre* qui ne faſſe un perſonnage dans ce tableau, & un beau contraſte avec l'enchanteur *Iſmeno*. Renaud eſt une imitation d'*Achille ;* mais ſes fautes ſont plus excuſables ; ſon caractère eſt plus aimable, ſon loiſir eſt mieux employé. *Achille* éblouit & *Renaud* intéreſſe.

TASSE ; ſubſtantif féminin. Sorte de vaſe qui ſert à boire, & dont les bords ne ſont pas fort élevés. *Une taſſe de vermeille. Une taſſe de porcelaine.*

Bûvons, Tircis, à pleine taſſe,
L'âge inſenſiblement ſe paſſe,
Et nous mène à nos derniers jours.

On appelle auſſi *taſſe*, les gobelets dans leſquels on prend du thé, du café, du chocolat, &c.

TASSE, ſe prend encore pour la liqueur qui eſt contenue dans la taſſe ; & c'eſt dans ce ſens qu'on dit, *prendre une taſſe de café, de chocolat.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-breve.

TASSÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TASSER.

TASSEAU ; ſubſtantif maſc. Terme de menuiſerie. Petit morceau de bois qui ſert à ſoutenir une tablette.

TASSÉE ; ſubſtantif féminin. Autant qu'il en peut tenir dans une taſſe. *Une taſſée de vin.* Il eſt peu uſité.

TASSER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Congerere.* Mettre des choſes en tas, de façon qu'elles occupent peu de place. *Taſſer des fagots. Taſſer du blé.*

Il eſt auſſi neutre. *Cette plante a bien taſſé.* Et en ce ſens, il ſignifie encore, croître, multiplier.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TASSETTE ; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi les pièces d'une armure qui ſont au bas ou au défaut de la cuiraſſe.

TASSING ; petite île de Dannemarck dans la mer Baltique, entre celles

de Fionie, de Longeland & d'Arroé.

TASSONI, (Alexandre) né à Modène en 1565, ſuivit en Eſpagne en 1600, le Cardinal *Aſcagne-Colonne*, en qualité de premier Secrétaire; mais ſes traits ſatyriques contre les Eſpagnols, lui firent perdre ſa place. Il ſe retira à Rome, où il partagea ſon temps entre la culture des fleurs de ſon jardin & des fruits du Parnaſſe. *François I*, Duc de Modène, l'appela à ſon ſervice, & l'honora des titres de Gentilhomme ordinaire & de Conſeiller d'Etat. *Taſſoni* brilloit dans cette Cour, lorſqu'il mourut en 1635, à 71 ans. Ce Poète avoit un caractère enjoué & un eſprit aimable, mais il étoit trop porté à la ſatyre. On le regardoit comme un des premiers ſavans de ſon ſiècle, & le ſavoir, dit M. *Groſley*, étoit ſon moindre mérite. On a de lui quelques ouvrages. Les principaux ſont, 1°. un *Poème* héroï-comique, ſur la guerre entre les Modenois & les Bolonois, au ſujet d'un ſceau qui avoit été pris, & qu'il intitula *Secchia Rapita*. L'édition la plus recherchée eſt celle de *Ronciglione*, 1624. Ce Poème a été traduit en François par le P. Perrault, & dernièrement par un anonyme, en 1759. C'eſt un agréable mêlange de comique, d'héroïque & de ſatyrique; mais la décence n'y eſt pas toujours obſervée. 2°. Des *Obſervations* ſur *Petrarque*, dont quelques-unes ſont curieuſes. 3°. Une *Critique* de l'Hiſtoire de *Baronius*, qui n'a point vu le jour. 5°. Son *teſtament*. C'eſt une pièce pleine de ſel & d'enjouement, en voici un échantillon. » Je ſouſſigné, dit-il, ſain de corps & d'eſprit, ſi l'on excepte la fièvre commune de l'ambition humaine qui » porte ſes vues au-delà du trépas, » voulant déclarer ma dernière volonté: 1°. Je laiſſe mon ame au » Principe qui l'a créée. Pour mon » corps, il ne ſeroit bon qu'à être » brûlé; mais comme l'uſage de la » religion dans laquelle je ſuis né ne » le permet pas, je prie les maîtres » de la maiſon où je mourrai (n'en » ayant aucune à moi); ou ſi je » mourois en plein air, je prie les » voiſins ou les paſſans de me faire » enterrer en lieu ſaint, déclarant » que pour tout appareil d'enterrement, je ſerai content d'un ſac, » d'un porte-faix, d'un Prêtre, » d'une croix & d'une chandelle. » 2°. Je laiſſe à l'Egliſe où je ſerai » inhumé douze écus d'or, ſans » exiger ni obligation, ni reconnoiſſance pour une ſi petite ſomme, que je ne laiſſerai d'ailleurs, » de même que tout mon bien, » que parce que je ne pourrai pas » l'emporter. 3°. Je laiſſe à *Marzio*, mon fils naturel, né de *Lucie Grafaguina*, cent écus en carlins, afin qu'il puiſſe s'en faire » honneur au cabaret, *&c.* Ce fils naturel du *Taſſoni* étoit un libertin qui lui donna beaucoup de chagrin, & qui le voloit de temps en temps.

TASZMIN; rivière de Pologne qui a ſa ſource dans le Palatinat de Kiovie près des frontières de celui de Braclaw, & ſon embouchure dans le Boryſthène, près de Krylaw.

TATA, ou TATAH; ville des Indes Orientales capitale d'une province de même nom, dans les Etats du grand Mogol, ſur le Sinde à quelques lieues de ſon embouchure. On y fait un grand commerce. La province de Tata ſe nomme auſſi Sinde. Elle eſt riche & fertile.

TATAJIBA, ou TATAUBA; ſubſtantif maſculin. Arbre qui croît dans

les bois par-tout au Bréſil, ſur-tout dans les lieux maritimes : ſon écorce eſt grisâtre, & ſon bois de couleur de ſafran ou rougeâtre ; ſes feuilles ſont pointues & dentelées ; ſon fruit, qui reſſemble à celui du mûrier, eſt pâle, charnu, & rempli d'une infinité de petits grains blanchâtres : il ſort de ſes tubercules pluſieurs filamens noirâtres & peu longs ; on mange ce fruit, ou ſeul, ou au vin, ou au ſucre : il eſt d'un goût exquis. Le bois du tatauba eſt fort dur : il ne perd jamais ſa verdure, & ſe conſerve long-temps dans la terre & dans l'eau ; il donne, lorſqu'il eſt vieux, une teinture d'un très-beau jaune.

TÂTÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TÂTER.

TÂTER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Palpare.* Toucher, manier doucement une choſe, pour connoître ſi elle eſt dure ou molle, sèche ou humide, froide ou chaude, *&c. Si vous tâtez cette plante le matin vous la trouverez humide, & ſi vous la tâtez le ſoir vous la trouverez sèche. Mettez la main dans le bain pour tâter s'il eſt aſſez chaud.*

On dit, *tâter le poulx* ; pour dire, toucher l'artère pour connoître le mouvement du ſang : & figurément & familièrement, *tâter le pouls à quelqu'un ſur une affaire* ; pour dire, eſſayer de connoître ſes diſpoſitions, ſes ſentimens ſur une affaire.

On dit d'un homme qui ne ſe peut appuyer fortement en marchant, qu'*il tâte le pavé.* Et figurément & familièrement, *tâter le pavé* ; pour dire, agir avec irréſolutions & timidité dans une affaire. *C'eſt un homme timide & irréſolu dans les affaires, il ne ſait que tâter le pavé.*

On dit auſſi, *ce cheval tâte le terrain* ; pour dire, qu'il ne marche pas franchement, qu'il a les pieds douloureux.

TÂTER, ſignifie auſſi, goûter à quelque choſe, goûter de quelque choſe. *Avez-vous tâté aux ſauces. Tâtons de cette liqueur. Il faut tâter de ce jambon.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *il n'en tâtera que d'une dent* ; pour dire, il n'en aura point du tout.

TÂTER, ſe dit auſſi figurément & familièrement pour ſignifier, eſſayer de quelque choſe, connoître par expérience ce que c'eſt. *Quand il fut las du métier de la guerre, il voulut tâter de celui de la robe. Elle ne veut plus qu'on lui parle de mariage, elle prétend qu'elle en a aſſez tâté.*

TÂTER, ſe dit encore figurément, pour ſignifier, eſſayer de connoître les ſentimens d'une perſonne ſur quelque choſe. *Nous l'avons tâté ſur ce projet, mais il n'a pas voulu y prendre part.*

On dit dans le même ſens, *tâter l'ennemi. Tâter le courage de quelqu'un.*

TÂTER, ſe dit figurément avec le pronom perſonnel dans le même ſens qu'on dit, s'examiner, ſe ſonder ſur quelque choſe. Ainſi en parlant d'un homme qui conſulte en lui-même s'il s'engagera dans une affaire, on dit qu'*il s'eſt tâté là-deſſus.*

SE TÂTER, ſignifie auſſi, être trop attentif à ſa ſanté. *Il craint ſi fort de tomber malade qu'il ſe tâte ſans ceſſe.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TATIANISTES ; (les) Hérétiques

ainſi nommés de Tatien leur chef. On les appeloit autrement *Encratites*. Voyez ce mot.

TATILLON; ſubſtantif des deux genres. Celui, celle qui tatillonne. *Vous n'êtes qu'un tatillon. Cette femme eſt une vraie tatillon.* Il eſt du ſtyle familier.

TATILLONAGE; ſubſtantif maſculin. Action de tatillonner. Il eſt familier.

TATILLONNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier qui ſignifie, entrer mal à propos, inutilement dans toute ſorte de petits détails. *Il ne fait que tatillonner.*

TATIUS, Roi des Sabins, fit la guerre à *Romulus*, pour venger l'enlevement des Sabines. Dans un combat où *Romulus* étoit près de ſuccomber, ces femmes ſe jetant au milieu des combattans, qui étoient leurs pères & leurs époux, vinrent à bout de les ſéparer. La paix fut conclue l'an 4 de Rome, le 750 avant J. C. à condition que le Roi des Sabins partageroit le trône de Rome avec le Fondateur de cette ville, qui, fâché de ce partage, fit tuer *Tatius* ſix ans après.

TÂTONNEMENT; ſubſtantif maſculin. Action de tâtonner.

TÂTONNER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Chercher dans l'obſcurité en tâtant. *Je tâtonne pour trouver où eſt mon chapeau.*

TÂTONNER, ſignifie auſſi, tâter avec les pieds & les mains pour ſe conduire plus ſûrement; & en ce ſens, il ne s'emploie guère qu'au gérondif. *Nous n'oſions marcher qu'en tâtonnant.*

TÂTONNER, ſe dit figurément pour ſignifier, procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les lumières néceſſaires. *Un Peintre qui n'a pas des principes ſurs, ne travaille qu'on tâtonnant, ne fait que tâtonner.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde brève, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TÂTONNEUR; ſubſtantif maſculin. Qui tâtonne.

A TÂTONS; adverbe. *Tentatim.* En tâtonnant dans l'obſcurité. *Marcher à tâtons.*

A TÂTONS, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, ſans les lumières & les connoiſſances néceſſaires, d'une manière incertaine, en eſſayant de divers moyens dont on n'eſt pas ſûr. *C'eſt une vérité qu'on a long-temps cherchée à tâtons. Il ne faut aller qu'à tâtons dans cette affaire.*

TATOU; ſubſtantif maſculin. On a donné ce nom à des animaux quadrupèdes, qui n'ont ni dents inciſives, ni dents canines, mais ſeulement des dents molaires de figure cylindrique. Leur corps eſt couvert d'un teſt oſſeux, comme d'une forte cuiraſſe; ce teſt eſt diviſé en pluſieurs parties; l'intérieure & la poſtérieure forment chacune dans la plûpart des tatous une eſpèce de bouclier; il y a entre ces deux grandes parties du teſt pluſieurs bandes étroites jointes enſemble par une peau membraneuſe qui leur donne la facilité de gliſſer les unes ſur les autres; deſorte que l'animal peut ſe pelotonner comme un hériſſon.

On diſtingue pluſieurs eſpèces de tatous, comme *l'apar*, *l'encoubert*, le *tatuète*, &c. *voyez* ces mots.

TATUÈTE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de tatou qui n'eſt pas ſi grand à beaucoup près que l'encoubert; il a la tête petite, le muſeau pointu, les

oreilles droites, un peu allongées, la queue encore plus longue & les jambes moins baſſes à proportion que l'encoubert; il a les yeux petits & noirs, quatre doigts aux pieds de devant & cinq à ceux de derrière; la tête eſt couverte d'un caſque, les épaules d'un bouclier, la croupe d'un autre bouclier, & le corps d'une cuiraſſe compoſée de huit bandes mobiles qui tiennent entre elles & aux boucliers par neuf jointures de peau flexible; la queue eſt revêtue de même d'un teſt compoſé de huit anneaux mobiles & ſéparés par neuf jointures de peau flexible. La couleur de la cuiraſſe ſur le dos eſt d'un gris de fer, ſur les flancs & ſur la queue elle eſt d'un gris blanc avec des taches gris de fer. Le ventre eſt couvert d'une peau blanchâtre, grenue & ſemée de quelques poils. L'individu de cette eſpèce qui a été décrit par Marcgrave avoit la tête de trois pouces de longueur, les oreilles de près de deux, les jambes d'environ trois pouces de hauteur. Les deux doigts du milieu des pieds de devant d'un pouce, les ongles d'un demi-pouce; le corps depuis le cou juſqu'à l'origine de la queue avoit ſept pouces & la queue neuf pouces de longueur; le teſt des boucliers paroît ſemé de petites taches blanches proéminentes & larges comme des lentilles; les bandes mobiles qui forment la cuiraſſe du corps ſont marquées par des figures triangulaires; ce teſt n'eſt pas dur. Le plus petit plomb ſuffit pour le percer & pour tuer l'animal dont la chair eſt fort blanche & très-bonne à manger.

TAU; ſubſtantif maſculin. Terme de blaſon. Croix dont on a retranché la partie qui eſt au-deſſus de la traverſe & qui ſe trouve dans pluſieurs armoiries.

TAVAÏOLE; ſubſtantif féminin. Sorte de linge garni de dentelles & quelquefois tout entier de dentelle. *On couvre ordinairement avec une tavaïole les enfans qu'on porte à l'Égliſe pour les faire baptiſer.*

TAVANES, (Garpart de Saulx de) né en 1509, fut appelé *Tavanes*, du nom de *Jean de Tavanes*, ſon oncle maternel, qui avoit rendu à l'état des ſervices ſignalés. Il fut élevé à la cour en qualité de Page du Roi, & fut fait priſonnier avec *François I*, à la malheureuſe journée de Pavie. Devenu guidon de la compagnie du grand Écuyer de France, il ſervit dans les guerres de Piémont où il ſe ſignala. Le Duc d'Orléans, ſecond fils de *François I*, charmé des agrémens de ſon caractère, le nomma lieutenant de ſa compagnie, & ſe l'attacha particulièrement. Comme ils étoient l'un & l'autre vifs, hardis & entreprenans, ils ſe livrèrent à toute l'impétuoſité de leur âge, & firent différentes folies, dans leſquelles ils couroient ordinairement riſque de la vie. Ils paſſoient à cheval à travers des buchers ardens; ils ſe promenoient ſur les toîts des maiſons, & ſautoient quelquefois d'un côté de la rue à l'autre. Une fois, on dit que *Tavanes*, en préſence de la cour, qui étoit alors à Fontainebleau, ſauta à cheval d'un rocher à un autre, qui en étoit diſtant de trente-trois pieds. Tels étoient les amuſemens groſſiers du Prince, de *Tavanes*, & en général, des jeunes gens de qualité qui étoient attachés au Duc d'Orléans. La guerre mit fin à ces extravagances, dignes des Héros des ſiècles barbares. Tavanes ſe diſtingua par des actions plus nobles. Il fut envoyé à la Rochelle, qui s'étoit révoltée, en 1542, à l'occaſion

ſion de la gabelle, & il ramena les rebelles à leur devoir. En 1544, il eut beaucoup de part au gain de la bataille de Cériſoles. Le Duc d'Orléans étant mort l'année ſuivante, le Roi donna à *Tavanes* la moitié de la compagnie de ce Prince, & le fit ſon chambellan. *Henri II*, héritier des ſentimens de *François I* pour *Tavanes*, le nomma maréchal de camp, place d'autant plus honorable, qu'alors il n'y en avoit que deux dans une armée. Notre Héros ſe montra digne de ſon emploi dans les différentes guerres qu'eut le Roi avec l'Empereur *Charles-Quint*, ſurtout à la bataille de Renti, en 1554. Le Roi le voyant revenir tout couvert de ſang & de pouſſière à la fin de cette bataille, arracha le collier de Saint Michel qu'il portoit à ſon cou, & le jeta ſur celui de *Tavanes*, après l'avoir embraſſé. Il ſe trouva, en 1558, au ſiége & à la priſe de Calais & de Thionville. Pendant les règnes orageux de *François II* & de *Charles IX*, *Tavanes* appaiſa les troubles du Dauphiné & de la Bourgogne, & montra en toute occaſion beaucoup d'averſion pour les proteſtans. Il forma même contre eux en 1567, une ligue, qui fut appelée *la Confrérie du Saint-Eſprit*; mais cette ligue fut ſupprimée par la cour comme une innovation dangereuſe. Il fut enſuite chef du conſeil du Duc d'Anjou, & décida de la victoire à Jarnac, à Moncontour, & en pluſieurs autres rencontres. Le bâton de maréchal de France fut la récompenſe de ſes ſervices, en 1570. *Tavanes* s'oppoſa deux ans après au deſſein que l'on avoit d'envelopper le Roi de Navarre & le Prince de Condé dans le cruel maſſacre de la *ſaint Barthelemi*, & l'on a eu raiſon de dire que c'eſt à lui que la maiſon de *Bourbon* a l'obligation d'être aujourd'hui ſur le trône. Peu de temps après il dirigea les opérations du ſiége de la Rochelle qui s'étoit revoltée. Le ſiége traînant en longueur, le Roi l'engagea à s'y tranſporter. Il obéit quoique convaleſcent; mais s'étant mis en marche, il retomba malade & mourut en chemin dans ſon château de Sulli, le 29 Juin 1575, Gouverneur de Provence & Amiral des mers du levant. *Tavanes* eut une jeuneſſe emportée, & une vieilleſſe ſage. Il ne lui reſta du feu de ſes premières années qu'une activité de courage toujours prête à éclater, mais que la prudence renferma dans de juſtes bornes.

TAVASTHUS; ville de Suède, capitale de la province de Tavaſtland, à vingt-cinq lieues, nord-eſt, d'Abo.

TAVASTLAND; Province de Suède dans la Finlande. Elle eſt bornée au nord par la Bothnie orientale; à l'orient par la grande Savolax; au midi par la Nylande, & à l'occident par la Finlande propre. Elle abonde en mines de fer.

TAUBER; rivière d'Allemagne en Franconie. Elle a ſes ſources vers les frontières de la Souabe, & ſon embouchure dans le Mein, au-deſſous de la ville de Vertheim.

TAUCHEL; petite ville de Pologne, dans la Pomerelle, ſur la rivière de Verde, à treize lieues, nord-oueſt, de Culm.

TAUDION; *voyez* TAUDIS.

TAUDIS; ſubſtantif maſculin. Petite maiſonnette, petit logement en mauvais état. *Il habite un miſérable taudis.*

On dit d'une chambre, d'un appartement où tout eſt en déſordre & malpropre, que *c'eſt un taudis, un vrai taudis.*

TAVE; (la) rivière d'Angleterre au pays de Galles. Elle a ſa ſource dans le Comté de Brecknock, & ſon embouchure dans la Saverne au-deſſous de Cardiff.

TAVELÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* TAVELER.

TAVELER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Maculis variare.* Tacheter, moucheter. Il n'eſt guère uſité qu'en parlant des taches de mouchetures, que la peinture repréſente ſur la peau de certains animaux. *Le Peintre eſt occupé à taveler la peau du léopard qu'il place dans ſon tableau*

Il eſt auſſi pronominal réfléchi. *La peau de cet animal commence à ſe taveler.*

TAVELURE; ſubſtantif féminin. Bigarrure d'une peau tavelée. *La tavelure de la peau de ce chat eſt ſingulière.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, la troiſième longue & la quatrième très brève.

TAVERNA; petite ville d'Italie au Royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, à cinq lieues, eſt, de Nicaſtro.

TAVERNAGE; ſubſtantif maſculin & terme de Coutume. Il ſignifie quelquefois le droit que les vendans vin payent au Seigneur pour la permiſſion de tenir taverne; ſouvent il ſe prend pour l'amende qui eſt dûe par les Taverniers, quand ils ont vendu le vin à plus haut prix qu'il n'avoit été taxé par le Juge.

TAVERNE; ſubſtantif féminin. *Caupona.* Cabaret, lieu où l'on vend du vin en détail. *Tenir taverne. Il eſt toujours à la taverne.* Il ne ſe dit guère que par mépris.

TAVERNIER, (Jean-Baptiſte,) nâquit à Paris, en 1605, où ſon père qui étoit d'Anvers, étoit venu s'établir, & faiſoit un bon trafic de cartes géographiques. Le fils contracta une ſi forte inclination pour les voyages, qu'à vingt-deux ans il avoit déjà parcouru la France, l'Angleterre, les Pays-bas, l'Allemagne, la Pologne, la Suiſſe, la Hongrie & l'Italie. La curioſité le porta bientôt au-delà de l'Europe. Pendant l'eſpace de quarante ans il fit ſix voyages en Turquie, en Perſe & aux Indes, par toutes les routes que l'on peut tenir. Il faiſoit un grand commerce de pierreries qui lui procura une fortune conſidérable. Il voulut en jouir dans un pays libre; il acheta en 1688 la Baronnie d'Aubonne, proche le lac de Genève. La malverſation d'un de ſes neveux, qui dirigeoit dans le Levant une cargaiſon conſidérable, l'eſpérance de remédier à ce déſordre, & le déſir de voir la Moſcovie, l'engagèrent à entreprendre un ſeptième voyage. Il partit pour Moſcow, & à peine y fut-il arrivé, qu'il y termina ſa vie ambulante en 1689, à 84 ans. Louis XIV lui donna des lettres de nobleſſe, quoiqu'il fût de la religion prétendue reformée; mais il regardoit moins en lui le chrétien, que l'homme qui avoit porté ſon nom aux extrémités de l'Aſie. Nous avons de Tavernier un Recüeil de Voyages réimprimé en 6 vol. *in*-12. On y trouve des choſes curieuſes.

TAVERNIER, IERE; ſubſtantif. Celui, celle qui tient taverne. Il vieillit.

TAVILA, ou TAVIRA; ville conſidérable de Portugal, Capitale de la province d'Algarve, à l'embouchure du Xilaon, entre le Cap de Saint-Vincent & le détroit de

Gibraltar. Elle a un des meilleurs ports du Royaume.

TAVISTOK ; ville d'Angleterre dans le Comté de Devon, ſur la rivière de Tawy, à 55 lieues, ſud-oueſt, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

TAUMALIN ; *voyez* POUPART.

TAUNTON ; ville d'Angleterre dans le Comté de Sommerſet, à quarante lieues, oueſt, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

TAVORMINA ; petite ville d'Italie en Sicile, dans le val de Démone, à dix lieues, ſud-oueſt, de Meſſine.

TAUPE ; ſubſt. fémin. *Talpa.* Petit quadrupède long d'environ cinq pouces, & qui ſans être aveugle, a les yeux ſi petits, ſi couverts, dit M. de Buffon, qu'il ne peut faire grand uſage du ſens de la vue : en dédommagement la nature lui a donné avec magnificence l'uſage du ſixième ſens, un appareil remarquable de réſervoirs & de vaiſſeaux, une quantité prodigieuſe de liqueur ſéminale, des teſticules énormes, le membre génital exceſſivement long, tout cela ſecrettement caché à l'intérieur, & par conſéquent plus actif & plus chaud. La taupe à cet égard eſt de tous les animaux le plus avantageuſement doué, le mieux pourvu d'organes, & par conſéquent de ſenſations qui y ſont relatives ; elle a de plus le toucher délicat ; ſon poil eſt doux comme la ſoie ; elle a l'ouie très-fine, & de petites mains à cinq doigts, bien différentes de l'extrémité des pieds des autres animaux, & preſque ſemblables aux mains de l'homme ; beaucoup de force pour le volume de ſon corps, le cuir ferme, un embonpoint conſtant, un attachement vif & réciproque du mâle & de la femelle, de la crainte ou du dégoût pour toute autre ſociété, les douces habitudes du repos & de la ſolitude, l'art de ſe mettre en ſûreté, de ſe faire en un inſtant un aſile, un domicile, la facilité de l'étendre, & d'y trouver ſans en ſortir une abondante ſubſiſtance : voilà ſa nature, ſes mœurs & ſes talens ſans doute préférables à des qualités plus brillantes & plus incompatibles avec le bonheur, que l'obſcurité la plus profonde.

Elle ferme l'entrée de ſa retraite, n'en ſort preſque jamais qu'elle n'y ſoit forcée par l'abondance des pluies d'été, lorſque l'eau la remplit où lorſque le pied du Jardinier en affaiſſe le dôme ; elle ſe pratique une voûte en rond dans les prairies, & aſſez ordinairement un boyau long dans les jardins, parcequ'il y a plus de facilité à diviſer & à ſoulever une terre meuble & cultivée qu'un gaſon ferme & tiſſu de racines ; elle ne demeure ni dans la fange ni dans les terreins durs, trop compactes ou trop pierreux ; il lui faut une terre douce, fournie de racines ſucculentes, & ſurtout bien peuplée d'inſectes & de vers dont elle fait ſa principale nourriture.

Comme les taupes ne ſortent que rarement de leur domicile ſouterrain, elles ont peu d'ennemis, & échappent aiſément aux animaux carnaſſiers ; leur plus grand fléau eſt le débordement des rivières ; on les voit dans les inondations fuir en grand nombre à la nage, & faire tous leurs efforts pour gagner les terres plus élevées ; mais la plupart périſſent auſſi bien que leurs petits qui reſtent dans les trous ; ſans cela les grands talens qu'elles ont pour la multiplication

nous deviendroient trop incommodes. Elles s'accouplent vers la fin de l'hiver ; elles ne portent pas longtemps, car on trouve déjà beaucoup de petits au mois de Mai ; il y en a ordinairement quatre ou cinq dans chaque portée, & il eſt aſſez aiſé de diſtinguer, par les mottes qu'elles élèvent celles ſous leſquelles elles mettent bas. Ces mottes ſont faites avec beaucoup d'art, & ſont ordinairement plus groſſes & plus élevées que les autres.

Le domicile où les taupes font leurs petits eſt fait avec une intelligence ſingulière ; elles commencent par pouſſer, par élever la terre, & former une voûte aſſez élevée ; elles laiſſent des cloiſons, des eſpèces de piliers de diſtance en diſtance ; elles preſſent & battent la terre, la mêlent avec des racines & des herbes, & la rendent ſi dure & ſi ſolide par-deſſous, que l'eau ne peut pénétrer la voûte à cauſe de ſa convexité & de ſa ſolidité ; elles élèvent enſuite un tertre par-deſſous, au ſommet duquel elles apportent de l'herbe & des feuilles pour faire un lit à leurs petits ; dans cette ſituation ils ſe trouvent au-deſſus du niveau du terrain, & par conſéquent à l'abri des inondations ordinaires, & en même temps à couvert de la pluie par la voûte qui recouvre le tertre ſur lequel ils repoſent. Ce tertre eſt percé tout autour de pluſieurs trous en pente qui deſcendent plus bas, & s'étendent de tous côtés comme autour de routes ſouterraines par où la mère taupe peu ſortir & aller chercher la ſubſiſtance néceſſaire à ſes petits ; ces ſentiers ſouterrains ſont fermes & battus, s'étendent à douze ou quinze pas, & partent tous du domicile comme des rayons d'un centre. On y trouve auſſi bien que ſous la voûte des débris d'oignons de colchique, qui ſont apparemment la première nourriture qu'elle donne à ſes petits. On voit bien par cette diſpoſition qu'elle ne ſort jamais qu'à une diſtance conſidérable de ſon domicile, & que la manière la plus ſimple & la plus ſûre de la prendre avec ſes petits eſt de faire autour une tranchée qui l'environne en entier, & qui coupe toutes les communications ; mais comme la taupe fuit au moindre bruit, & qu'elle tâche d'emmener ſes petits, il faut trois ou quatre hommes qui travaillant enſemble avec la bêche, enlèvent la motte toute entière, ou faſſent une tranchée preſque dans un moment, & qui enſuite les faiſiſſent ou les attendent aux iſſues.

La taupe ne ſe trouve guère que dans les pays cultivés : il n'y en a point dans les déſerts arides, ni dans les climats froids, où la terre eſt gelée pendant la plus grande partie de l'année. L'animal qu'on a appelé taupe de Sibérie, qui a le poil vert & or, eſt d'une eſpèce différente de nos taupes, qui ne ſont en abondance que depuis la Suède juſqu'en Barbarie ; car le ſilence des voyageurs fait préſumer qu'elles ne ſe trouvent point dans les climats plus chauds. Celles de l'Amérique ſont auſſi différentes : la taupe de Virginie eſt cependant aſſez ſemblable à la nôtre, à l'exception de la couleur du poil qui eſt mêlée de pourpre foncé ; mais la taupe rouge d'Amérique eſt un autre animal. Il y a ſeulement deux ou trois variétés dans l'eſpèce commune de nos taupes ; on en trouve de plus ou moins brunes, & de plus ou moins noires. On en a vu de toutes

blanches, & Seba fait mention, & donne la figure d'une taupe tachée de noir & de blanc, qui ſe trouve en Oſt-Friſe, & qui eſt un peu plus groſſe que la taupe ordinaire.

On dit proverbialement d'un homme qui ne voit pas bien, qu'*il ne voit pas plus clair qu'une taupe.*

On dit auſſi proverbialement d'un homme qui marche doucement ſans faire de bruit, qu'*il va comme un preneur de taupes.*

On dit proverbialement & populairement, qu'*un homme eſt allé au royaume des taupes*; pour dire, qu'il eſt mort.

TAUPE, eſt auſſi une tumeur qui ſe forme à la tête, & à laquelle les chevaux ne ſont pas moins ſujets que les hommes.

TAUPIER; ſubſtantif maſculin. Preneurs de taupes.

TAUPIÈRE; ſubſtantif témin. Morceau de bois creuſé avec une ſoupape, & qui ſert à prendre des taupes.

TAUPINÉE; ou TAUPINIÉRE; ſubſtantif féminin. Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant. *Il y a beaucoup de taupinières dans cette prairie.*

TAUPINS; ſubſtantif maſculin pluriel. On a donné le nom de *Francs Taupins*, à un corps de milice Françoiſe ſous Charles VII.

TAURE; ſubſtantif féminin. *Juvenca.* Jeune vache qui n'a point encore porté. *Une jeune taure.*

TAUREAU; ſubſtantif maſc. *Taurus.* Bête à corne qui eſt le mâle de la vache. Il ſert principalement à la propagation de l'eſpèce, & quoiqu'on puiſſe auſſi le ſoumettre au travail, on eſt moins ſûr de ſon obéiſſance, & il faut être en garde contre l'uſage qu'il peut faire de ſa force; la nature a fait cet animal indocile & fier; dans le temps du rut il devient indomptable, & ſouvent furieux; mais par la caſtration l'on détruit la ſource de ces mouvemens impétueux, & l'on ne retranche rien à ſa force, il n'en eſt que plus gros, plus maſſif, plus peſant & plus propre à l'ouvrage auquel on le deſtine; il devient auſſi plus traitable, plus patient, plus docile & moins incommode aux autres : un troupeau de taureaux ne ſeroit qu'une troupe effrénée que l'homme ne pourroit ni dompter ni conduire.

Le taureau doit être choiſi comme le cheval étalon, parmi les plus beaux de ſon eſpèce; il doit avoir l'œil noir, le regard fier, le front ouvert, la tête courte, les cornes groſſes, courtes & noires, les oreilles longues & velues, le muffle grand, le nez court & droit, le cou charnu & gros, les épaules & la poitrine larges, les reins fermes, le dos droit, les jambes groſſes & charnues, la queue longue & bien couverte de poil, l'alure ferme & ſûre, & le poil rouge. Les vaches retiennent ſouvent dès la première, ſeconde ou troiſième fois, & ſi-tôt qu'elles ſont pleines le taureau refuſe de les couvrir, quoiqu'il y ait encore apparence de chaleur; mais ordinairement la chaleur ceſſe preſque auſſi-tôt qu'elles ont conçu, & elles refuſent auſſi elles-mêmes les approches du taureau.

TAUREAU, en termes d'Aſtronomie, ſe dit d'un des douze ſignes du zodiaque.

Suivant le catalogue de Ptolémée, il y a 44 étoiles dans la conſtellation du taureau, 41, ſelon celui de Tycho, & 135 ſelon le catalogue Britannique.

Cette conſtellation eſt, ſelon la

Mythologie, le taureau dont Jupiter prit la forme pour enlever Europe, fille d'Agenor, Roi des Phéniciens : on explique auſſi cette fable, en diſant que ce taureau étoit la figure de la proue d'un vaiſſeau, ſur lequel Europe fut enlevée par des Marchands Crétois.

On a cru que c'étoit la vache dont Io avoit reçu la forme ; & l'on a expliqué cette fable, en diſant qu'Io, ou Iſis avoit enſeigné l'agriculture aux Egyptiens, & par reconnoiſſance avoit été déifiée ſous la figure d'une vache, ſymbole de l'agriculture.

TAURIQUE ; *Voyez* CHERSONESE.

TAURIS ; grand ville d'Aſie, dans la Perſe, capitale de l'Aderbijan, à l'entrée de la Turquie, de la Ruſſie & de la Perſe, ſur deux rivières, à 36 lieues, ſud-eſt, de Naſſivan, & 130 lieues, nord-oueſt, d'Iſpahan, ſous le 64e degré 25 minutes de longitude & le 38e, 2 minutes de latitude. On y compte plus de cent mille ames & le commerce y eſt très floriſſant.

TAUROBOLE ; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. Eſpèce de ſacrifice expiatoire où l'on immoloit un taureau en l'honneur de Cybèle.

On ne trouve pas que l'uſage des Tauroboles ait eu lieu avant le règne d'Antonin, & il paroît avoir ceſſé ſous les Empereurs Honorius & Théodoſe le jeune.

Voici les cérémonies de ce ſacrifice ſingulier qui étoit particulièrement uſité pour la conſécration du grand Prêtre & des autres Prêtres de Cybèle. On creuſoit une foſſe aſſez profonde, ou celui pour qui ſe devoit faire la cérémonie, deſcendoit avec des bandelettes ſacrées à la tête, avec une couronne, enfin avec tout un équipage myſtérieux. On mettoit ſur la foſſe un couvercle de bois percé de quantité de de trous, on mettoit ſur ce couvercle un taureau couronné de fleurs, & ayant les cornes & le front ornés de petites lames d'or, on l'égorgeoit avec un couteau ſacré ; ſon ſang couloit par un trou dans la foſſe, & celui qui y étoit le recevoit avec beaucoup de reſpect. Il y préſentoit ſon front, ſes joues, ſes bras, ſes épaules, enfin toutes les parties de ſon corps, & tâchoit de n'en pas laiſſer tomber une goutte ailleurs que ſur lui. Enſuite il ſortoit de là hideux à voir, tout ſouillé de ce ſang, ſes cheveux, ſa barbe, ſes habits tout dégouttans ; mais auſſi il étoit purgé de tous ſes crimes, & régénéré pour l'éternité ; car il paroît poſitivement par les inſcriptions, que ce ſacrifice étoit pour ceux qui le recevoient, une régénération myſtique & éternelle. Il falloit le renouveler tous les 20 ans, autrement il perdoit cette force qui s'étendoit dans tous les ſiécles à venir.

Les femmes recevoient cette régénération auſſi bien que les hommes ; on y aſſocioit qui l'on vouloit ; & ce qui eſt encore plus remarquable, des villes entières la recevoient par députés. Quelquefois on faiſoit ce ſacrifice pour le ſalut des Empereurs. Les provinces envoyoient un homme ſe barbouiller en leur nom, de ſang de taureau, pour leur obtenir une longue & heureuſe vie.

TAURUS ; grande chaîne de montagnes d'Aſie, qui commence dans la partie orientale de la petite Caramanie, & s'étend fort avant dans les Indes orientales. On lui donne différens noms, ſelon les différens pays qu'elle traverſe.

TAUTOCHRONE ; adjectif & terme de Mécanique & de Phyſique. Il ſe dit des effets qui ſe font dans le même temps, c'eſt-à-dire, qui commencent & qui finiſſent en temps égaux. Les vibrations d'un pendule, lorſqu'elles n'ont pas beaucoup d'étendue, ſont ſenſiblement tautochrones, c'eſt-à-dire, ſe font en temps égaux.

On appelle *courbe tautochrone*, une courbe dont la propriété eſt telle que ſi on laiſſe tomber un corps peſant le long de la concavité de cette courbe, il arrivera toujours dans le même temps au point le plus bas, de quelque point qu'il commence à partir.

TAUTOCHRONISME ; ſubſt. maſc. & terme de Mécanique. C'eſt la propriété par laquelle deux ou pluſieurs effets ſont tautochrones, ou la propriété par laquelle une courbe eſt tautochrone ; ainſi on dit le *tautochroniſme* de la cycloïde, *&c.*

TAUTOGRAMME ; ſubſtantif maſculin. Il ſe dit des Poëmes où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre. Un Bénédictin nommé *Hubaldus*, préſenta à Charles le Chauve un *tautochrone* en l'honneur des chauves, dont tous les mots commencent par un C. Il y a pluſieurs autres de ces chefs-d'œuvre de patience & de mauvais goût.

TAUTOLOGIE ; ſubſtantif féminin & terme didactique. Répétition inutile d'une même idée en différens termes.

TAUTOLOGIQUE ; adj. des deux genres. Qui a rapport à la tautologie.

TAUVRI, (Daniel) né en 1669, d'un Médecin de Laval, qui fut ſon Précepteur, fit des progrès ſi rapides, que dès l'âge de 18 ans, il donna au public ſon *anatomie* raiſonnée, & à 21 ſon *Traité des Médicamens*. Aſſocié à l'Académie des Sciences en 1699, il s'engagea contre *Meri* dans la fameuſe diſpute de la circulation du ſang dans le fœtus. Il compoſa à cette occaſion ſon *Traité de la génération & de la nourriture du fœtus*. Cette diſpute contribua à abréger ſes jours. L'application que demandoient les réponſes qu'il préparoit à ſon adverſaire, augmenta la diſpoſition qu'il avoit à devenir aſthmatique, & le jeta dans une phtiſie dont il mourut en 1701, dans ſa trente-deuxième année. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a de lui une *nouvelle pratique des maladies aiguës, & de toutes celles qui dépendent de la fermentation des liqueurs*. C'étoit un homme d'un eſprit vif & pénétrant, qui avoit le talent d'imaginer des idées nouvelles, dont la plupart étoient ſyſtématiques. Il ne fut pas auſſi répandu qu'il auroit pu l'être, parce qu'il n'avoit pas le talent de ſe faire valoir, & l'homme d'étude faiſoit tort en lui au Médecin praticien.

TAUX ; ſubſtantif maſculin. *Pretium.* Le prix établi pour la vente des denrées. *La Police met ordinairement le taux au pain & à la viande.*

TAUX, ſe prend auſſi pour le denier auquel les intérêts de l'argent ſont réglés par l'Ordonnance. *Il répète l'intérêt au taux de l'Ordonnance.* On dit plus ordinairement en ce ſens, *au taux du Roi. Le taux du Roi eſt cinq pour cent.*

TAUX, ſignifie encore, la ſomme à laquelle une perſonne eſt taxée pour la taille. *Son taux eſt modique. Il ne doit pas porter ce taux là, il eſt exceſſif.*

Ce monoſyllabe eſt long.

TAXATEUR ; ſubſtantif maſculin & terme de Palais. Celui qui taxe quelque choſe. *Les taxateurs de dépens.*

TAXATION ; ſubſtantif féminin. Il n'eſt guère uſité qu'au pluriel, & ſignifie, certains droits attribués à quelques Officiers qui ont le maniement des deniers du Roi. *Le Tréſorier a cinq deniers pour livres de taxations. Ses taxations lui produiſent mille écus par an.*

TAXE ; ſubſtantif féminin. Règlement fait par autorité publique pour le prix des denrées. *On doit punir les Bouchers & les Boulangers qui ne ſe conformant pas à la taxe, vendent le pain & la viande trop cher.*

TAXE, ſignifie auſſi le prix établi par le Règlement. *La taxe de la livre de pain eſt de deux ſous.*

TAXE, ſe dit encore d'une impoſition en deniers ſur des perſonnes en certains cas. *On impoſa une taxe ſur les Financiers.*

Il ſignifie auſſi la ſomme portée par le réglement d'impoſition. *Il n'a pas encore payé ſa taxe. Leur taxe eſt trop haute.*

On appelle *taxe de dépens*, la liquidation ou l'évaluation & fixation des dépens adjugés à une partie contre l'autre. Pour parvenir à cette taxe, le Procureur de la partie qui a obtenu la condamnation de dépens fait ſignifier au Procureur adverſe ſa déclaration de dépens ; le Procureur défendant met ſes apoſtilles en marge de la déclaration, pour faire rayer ou modérer les articles qu'il croit en être ſuſceptibles ; le Procureur tiers arrête & fixe les articles.

Les dépens ainſi taxés, on en délivre exécutoire.

Quelquefois le défendeur interjette appel de la taxe, & même de l'exécutoire, ſi c'eſt devant un Juge inférieur.

TAXÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TAXER.

TAXER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Taxare.* Régler, limiter le prix des denrées, des marchandiſes, & de quelqu'autre choſe que ce ſoit. *Taxer le pain. Taxer la viande. Taxer des dépens.*

TAXER, ſignifie auſſi, faire une impoſition, ſoit en deniers, ſoit en denrées. *Cette ville fut taxée à mille écus. Chaque habitant fut taxé à 50 bottes de foin & autant de paille. On taxa l'induſtrie.*

On dit, *taxer d'office ;* pour dire, régler par autorité ſupérieure & extraordinaire, la taxe qu'un taillable doit porter. *Ils ſe plaignirent qu'on les avoit impoſés trop haut & l'Intendant fut chargé de les taxer d'office.*

On dit *ſe taxer*, pour dire, ſe cottiſer. *Ils ſe taxèrent chacun à cent écus. Ses enfans ſe taxèrent pour payer ſes dettes.*

TAXER, ſignifie auſſi, accuſer. *On le taxe d'orgueil. Pourquoi la taxez-vous d'être coquette ?*

On dit dans le ſtyle de la converſation, *je ne taxe perſonne* ; pour dire, je ne fais tomber ſur perſonne nommément, le ſoupçon, l'accuſation dont il s'agit.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

TAY ; (le) grande rivière d'Écoſſe qui a ſa ſource au mont Grantsbain, dans la province de Braidalbin, & ſon embouchure dans la mer du nord à trois lieues, eſt, de Dundée. Elle diviſe l'Ecoſſe en ſeptentrionale & méridionale.

TAYLOR, (Jérémie) fils d'un Barbier

bier de Cambridge, devint Professeur de Théologie à Oxford. Il souffrit beaucoup pour la cause du Roi *Charles I*, auquel il demeura toujours fidelle, & dont il étoit Chapelain. A l'avenement de *Charles II* à la Couronne, *Taylor* fut fait Evêque de Downe & de Connor en Irlande : place qu'il remplit avec édification. On a de lui, 1°. un livre intitulé : *Ductor dubitantium*, 2°. une *Histoire* des antiquités de l'Université d'Oxford, & d'autres ouvrages où l'on trouve des recherches. Ce savant Prélat mourut en 1667.

TCHAHOA; substantif masc. Plante qui fait l'ornement des jardins en Chine : on en distingue quatre sortes, dont les fleurs sont agréables. Les tchahoa ont du rapport à notre laurier d'Espagne par le bois & par le feuillage ; le tronc est gros comme la jambe, le bois est blanchâtre & lisse, les feuilles sont alternes, les fleurs ont la grandeur d'un double louis d'or : elles sont rougeâtres & doubles.

TCHILMINAR ; *voyez* PERSÉPOLIS.

TE; pronom personnel. *Voyez* TU.

TÉ; substantif masculin & terme de Mineurs. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification.

TEBESSA; ville d'Afrique au royaume de Tunis, sur les frontières de celui d'Alger à cinquante lieues de la mer.

TECCALI; substantif masculin. Poids dont on se sert dans le royaume de Pégu. Cent teccalis font 40 onces de Venise.

TÉCEUT ; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus. Les terres y produisent des dattes, du froment & de l'orge en abondance.

TECHNIQUE ; adjectif des deux genres. Artificiel. Il se dit principalement des mots affectés aux Arts.

On appelle *vers techniques*, des vers faits pour soulager la mémoire, en y rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, *&c.* Tels sont les vers latins ou *Despautère* donne les régles de la Grammaire & de la versification latine ; tels sont encore les vers latins où le Père *Labbe* a renfermé les principales époques de la chronologie.

Les vers techniques peuvent être utiles, mais ils sont ordinairement fort mauvais. Dans ceux où le Père Buffier a voulu mettre la chronologie, l'histoire, & même la géographie, il n'y a du vers françois que la rime & le nombre des syllabes ; du reste, c'est une prose barbare. Il n'appartient qu'aux grands Poëtes de donner en vers les règles ou les principes d'un art. Il y a des vers techniques dans l'art poétique d'*Horace*, & dans celui de Despréaux ; mais ces vers ne sont pas les moins bons de ces deux ouvrages. En voici quelques-uns tirés de la poëtique de Despréaux :

Selon que votre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pure.
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément. . . .
Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos. . . .
Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.

Le Poëte, parlant du ſonnet, dit qu'*Apollon*

Voulut qu'en deux quatrains de meſure pareille,
La rime avec deux ſens frappât huit fois l'oreille ;
Et qu'enſuite ſix vers artiſtement rangés,
Fuſſent en deux tercets par le ſens partagés.

On trouve une infinité de ces ſortes de vers dans les poëſies de M. *de Voltaire ;* nous nous contenterons de citer ceux que voici ; ils ſont tirés d'un diſcours ſur la modération, adreſſé à M. Helvétius :

Demandez à *Silva* par quel ſecret myſtère
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré,
Se transforme en un lait doucement préparé ?
Comment, toujours filtré dans ſes routes certaines,
En longs ruiſſeaux de pourpre, il court enfler mes veines,
A mon corps languiſſant rend un pouvoir nouveau,
Fait palpiter mon cœur & penſer mon cerveau.

TECKLENBOURG ; ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, chef-lieu d'un Comté de même nom, à dix lieues, nord-eſt, de Munſter.

TECOANTEPÈQUE ; ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la Nouvelle-Eſpagne, au gouvernement de Guaxaca, ſur la côte de la mer du Sud.

TECORT ; ville d'Afrique, en Barbarie, au royaume de Maroc, dans une province de même nom.

TECTOSAGES ; (les) ancien peuple des Gaules qui habitoit le haut Languedoc.

TÉCULET ; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Hea.

TEDELEZ ; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume d'Alger, ſur la Méditerranée, à vingt lieues, nord-eſt, d'Alger.

TE DEUM ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi un Cantique qui commence par ces mots *Te Deum*, & qui, outre qu'il ſe dit ordinairement à la fin de Matines ſe chante extraordinairement avec pompe & cérémonie, pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire remportée, ou de quelque autre événement heureux. *On chanta le* Te Deum *en action de grâces de la victoire que nos troupes remportèrent ſur les ennemis.*

Il ſe prend auſſi pour la cérémonie qui accompagne cette action de grâces. *Le Parlement & la Chambre des Comptes furent invités au* Te Deum. *Ils eurent place au* Te Deum.

TEDNEST ; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Hea, dont elle eſt capitale.

TEDSE ; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, à douze lieues de Tarudant, & ſept de l'Atlas.

TEFEZARA ; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Trémécen, à cinq lieues de Trémécen.

TEFLIS, ou TIFLIS ; ville conſidérable d'Aſie, dans la Perſe, capitale de la Géorgie, ſur le Kur, à quatre-vingt lieues, nord-eſt, d'Érivan. On y compte environ vingt mille ames. Il s'y fait un commerce conſidérable en ſoie & en fourrures.

TEFTERDAR ; *voyez* DEFTERDAR.

TEGAN ; ville de la Chine dans

province de Huquang, dont elle eſt la quatrième Métropole. Elle a cinq autres villes dans ſon département.

TÉGAZA; ville d'Afrique, capitale d'un pays de même nom, dans le déſert de la Libye. On y trouve des montagnes de ſel.

TÉGÉE; nom d'une ancienne ville de Grèce dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée.

TÉGORARIN; pays d'Afrique dans le Biledulgerid, entre la Barbarie & le Zara. C'eſt dans ce pays où les Caravanes s'aſſemblent pour traverſer les déſerts de la Libye.

TEGTEZA; ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Hea.

TÉGUMENT; ſubſtantif maſculin. *Tegumentum.* Terme d'Anatomie. Ce qui ſert à couvrir. *L'épiderme, la peau, les membranes ſont des tégumens.*

TÉHAMA; nom d'une contrée de l'Arabie Heureuſe, ſituée ſur le bord de la mer Rouge, entre l'État du Chérif de la Mecque, au nord, & le territoire de Moka au midi.

TEIGNASSE; ſubſtantif féminin & terme populaire. Mauvaiſe perruque. On prononce communément *tignaſſe* en mouillant *gn.*

TEIGNE; ſubſtantif féminin. Gale plate & sèche, qui vient à la tête, & qui s'y attache. *Voyez* GALE.

TEIGNE, ſe dit auſſi d'une eſpèce de gale qui vient à l'écorce des arbres.

On dit proverbialement d'une choſe qui tient bien & qu'on ne peut aiſément ôter. *Cela tient comme teigne.*

TEIGNE, ſe dit auſſi d'une ſorte d'inſecte particulièrement connu par le dégât qu'il fait dans les étoffes, les fourrures, les meubles, *&c.*

Les teignes ſont de véritables chenilles, mais qui ſont très-petites. Leur tête, leurs ſerres, leurs ſix jambes, ſituées proche de la tête, & une partie de leur premier anneau eſt tout ce qu'elles ont d'écailleux.

Leur premier ſoin, dès qu'elles ſont nées, eſt de ſe vêtir: elles ne peuvent ſouffrir d'être nues, elles s'établiſſent ſur une étoffe de laine, ou ſur une pelleterie; elles filent au tour d'elles-mêmes un petit tuyau ſoyeux, renflé par le milieu comme un fuſeau; enſuite elles arrachent avec leurs ſerres les poils de l'étoffe, elles les collent ſur cette gaze de ſoie, avec une gomme ſoyeuſe qu'elles tirent de leur corps. Leur habit ſe trouve avoir la forme d'un fourreau ouvert par les deux bouts; ſon tiſſu eſt de laine, tantôt bleue, tantôt verte, tantôt rouge, *&c.*, ſelon la couleur de l'étoffe que l'inſecte a dépouillée: quelquefois ces couleurs ſont mêlées ſur leurs fourreaux, quelquefois rapportées par bandes, lorſque l'étoffe mangée eſt compoſée de pluſieurs couleurs combinées.

A meſure que la teigne prend de l'accroiſſement, ſon fourreau devient trop court & trop étroit; auſſi l'inſecte travaille-t-il à l'allonger & à l'élargir il fait; ſortir ſa tête par un des bouts ouverts, arrache les poils de laine qui ſont le plus à ſon gré, & les colle à ſon fourreau: il ſe retourne enſuite dans ce fourreau, & il l'allonge de même par le bout oppoſé; veut-il l'élargir, il le coupe dans ſa longueur, & y rajoute une pièce de la couleur de l'étoffe.

La teigne n'a que ſa mâchoire pour tout inſtrument, tant pour fabriquer ſon étoffe, que pour la tail-

ler, la fendre & la coudre. Il paroît que les teignes pour conſtruire leurs habits, préférent de certaines couleurs à d'autres, apparemment parceque les matières dont les couleurs ſont compoſées peuvent être plus ou moins agréables à leur gout.

Les laines de nos étoffes ne leur fourniſſent pas ſeulement de quoi ſe vêtir, elles leur ſervent auſſi de nourriture, & ces inſectes digèrent; enſorte que les couleurs de l'étoffe ſe trouvent dans leurs excrémens, & même ſi bien conſervées, que l'on peut les en retirer très-facilement. En ramaſſant ces excrémens tels que les teignes les rendent, & en les délayant dans un peu d'eau, on peut en faire de ces laques ou pâtes dont les Peintres en mignature ſe ſervent dans leurs ouvrages.

Lorſque la teigne eſt parvenue à ſon parfait accroiſſement, elle abandonne ordinairement les étoffes ſur leſquelles elle a vécu, & va attacher ſon fourreau dans les angles des murs, ou autre part: elle s'y change en chryſalide, & reſte ſous cette forme environ trois ſemaines, après leſquelles elle ſort ſous la forme de papillon nocturne ou phâlène. Depuis le milieu du printemps, juſques vers le milieu de l'été, & ſurtout le ſoir, on voit voler dans les appartemens, ces petits papillons, d'un blanc un peu gris, mais argenté: ils cherchent à s'unir, & à pondre enſuite ſur nos meubles: l'éclat de la lumière les attire, & ils viennent s'y brûler.

Les procédés de ces inſectes, pour la conſervation de leur eſpèce, ne diffèrent des procédés ordinaires que dans la durée de leur union, pour laquelle il faut aſſez communément une nuit entière. Les œufs qu'ils dépoſent ſont extrêmement petits. Les petites teignes en éclоſent environ trois ſemaines après.

Les teignes font un bien plus grand ravage ſur les pelleteries, que ſur les étoffes: elles y trouvent beaucoup plus de facilité, elles coupent le poil à fleur de peau. Le crin du cheval n'eſt point, par ſa dureté, à l'abri de leurs dents: on n'a que trop d'exemples de teignes qui s'établiſſent dans le crin dont les fauteuils ſont rembourés, & qu'elles hachent & mettent en pièces.

Ces inſectes préfèrent communément l'obſcurité au grand jour: ils ſe tiennent plus ſouvent ſur le dos de nos fauteuils, que ſur le devant: c'eſt ce qui a fait abandonner l'uſage de la ſerge pour faire ces dos: ainſi les fauteuils ſont bien plutôt à l'abri des teignes, en reſtant ſans être couverts, que lorſqu'on les enveloppe.

Le moyen de faire périr les teignes, eſt d'empoiſonner l'air qu'elles reſpirent; pour cet effet on prend une cuillerée d'huile eſſentielle de térébenthine, on y ajoute le double d'eſprit de vin, & on frotte de cette liqueur avec une broſſe les meubles & les tapiſſeries que l'on veut garantir. Cette vapeur, en tuant les jeunes teignes, extermine en même temps les puces & les punaiſes, ſoit qu'elles ſoient déjà nées, ſoit qu'elles ſoient encore dans les œufs; car cette odeur agit auſſi puiſſamment ſur les œufs, que ſur les inſectes mêmes. On peut mettre dans les armoires des feuilles imbibées de cette même huile: on doit faire cette opération en Avril & au mi-

lieu de l'été. Cette huile eſſentielle, bien loin de gâter les meubles, eſt d'uſage pour enlever de deſſus les étoffes les taches de graiſſe, de cambouis, & de toute autre ſorte d'huiles.

Le mercure & le ſoufre produiſent le même effet, mais le premier eſt dangereux pour notre ſanté, & le ſecond eſt fatal aux couleurs: l'odeur de la fumée de tabac fait périr auſſi les teignes; mais il faut faire durer cette fumée pendant vingt-quatre heures, & elle eſt pluſieurs jours à ſe diſſiper: celle de la térébenthine au contraire, ſe diſſipe en très-peu de temps.

Les toiſons des moutons ne ſont point attaquées des teignes ſur l'animal, parcequ'elles ſont enduites d'une graiſſe, dont l'odeur déplaît aux teignes. Une tapiſſerie ou une pelleterie qu'on frotteroit avec cet antidote, ſe trouveroit par là aſſez bien défendue contre les teignes qui voudroient en approcher, mais celles qui y ſeroient ne lâcheroient point priſe.

Une obſervation importante, c'eſt que les teignes s'attachent de préférence aux étoffes dont le tiſſu eſt le plus lâche. Plus la laine des étoffes eſt torſe, & plus le tiſſu eſt ſerré, moins elles ſont recherchées par ces animaux, parcequ'ils ont plus de peine à en arracher les poils. On voit d'anciennes tapiſſeries qui ſe ſont conſervées bien entières, parceque leur laine eſt bien torſe, & que leur tiſſu eſt bien ſerré: au lieu qu'on en voit de nouvelles qui ſont entièrement mangées, parcequ'elles n'ont pas ces qualités. C'eſt par cette raiſon que les tapiſſeries d'Auvergne ſont bien plus ſujettes à être mangées des vers, que les tapiſſeries de Flandre.

Il eſt dit dans l'Evangile, *amaſſez-vous des tréſors que la rouille ni la teigne ne puiſſent gâter.*

TEIGNES, ſe dit au pluriel d'une maladie qui conſiſte dans la pourriture de la fourchette du pied du cheval: pourriture occaſionnée par une ſeroſité fort âcre, & qui ſe décèle par une odeur très-fétide, par une démangeaiſon violente, par le heurt continuel du pied contre terre, & par la chûte de la partie pourrie.

TEIGNERIE; ſubſtantif féminin. Hôpital où l'on ne panſe que des teigneux.

TEIGNEUX, EUSE; adjectif. Qui a la teigne. *Il eſt teigneux.*

On dit proverbialement & par mépris d'une aſſemblée de peu de perſonnes, & de gens très-peu conſidérables, qu'*il n'y a que trois teigneux & un pelé.* Il eſt populaire.

En termes d'Imprimerie, on appelle *balles teigneuſes*, les balles dont le cuir eſt trop humecté, & ſur leſquelles l'encre ne peut pas prendre.

TEILLE; ſubſtantif féminin. Ecorce déliée d'un brin de chanvre & de lin dont on fait le fil.

TEILLÉ, ÉE participe paſſif. *Voyez* TEILLER.

TEILLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Rompre les brins de chanvre, & ſéparer les chenevotes de l'écorce qu'on doit convertir en fil. *Teiller du chanvre.*

TEINDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CRAINDRE. *Tingere.* Faire prendre à une étoffe ou à quelqu'autre choſe, une couleur différente de celle qu'elle avoit, en la plongeant dans une liqueur préparée dont elle s'imbibe. *On teint les lai-*

nes, les ſoies, le bois, &c. *Teindre en bleu. Teindre en jaune.*

On dit, qu'*un drap eſt teint en laine*; pour dire, que la laine a été teinte avant que l'on ait fait le drap.

TEINDRE, ſe dit auſſi des choſes qui colorent l'eau & les autres liqueurs où on les jette. *Les Cabaretiers teignent le vin blanc avec de gros vin rouge. Le ruiſſeau qui paſſe auprès de la boucherie, eſt ſouvent teint de ſang.*

TEINDRE, ſe dit encore de pluſieurs autres choſes qui impriment ordinairement une couleur qu'on ne peut ôter que mal-aiſément. *Les mûres teignent les mains, le linge.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève. *Voyez* VERBE.

TEINT, EINTE; participe paſſif. *Voyez* TEINDRE.

TEINT; ſubſtantif maſculin. Manière de teindre. On appelle *le grand teint*, le teint qui ſe fait avec des drogues chères, & qui donnent une couleur vive & ſolide: & *le petit teint*, celui qui ſe fait avec des drogues de moindre prix & de moindre effet. *Le Règlement du mois d'Août 1669, déſigne les ſortes d'étoffes qui doivent être teintes au grand teint, & celles qu'on peut teindre au petit teint.*

TEINT, ſe dit auſſi du coloris du viſage. *Cette femme a un beau teint. Avoir le teint frais & vermeil. Il a le teint plombé. Un teint de lys & de roſes Le ſoleil lui a gâté le teint.*

TEINTE; ſubſtantif féminin & terme de Peinture. On appelle ainſi le degré de force que les Peintres donnent aux couleurs. *Une teinte vive. Une teinte forte. Une bonne teinte.*

On appelle *demi-teinte*, une teinte extrêmement foible & diminuée. Et l'on dit, que *des figures ſont dans la demi-teinte*, lorſqu'elles ſont d'une teinte extrêmement foible qui les fait paroître dans un plus grand éloignement.

Tout l'art du coloris conſiſte dans la ſcience des *teintes* & des *demi-teintes*. Il faut parfaitement connoître la nature des couleurs & leur ſympathie pour réuſſir à former des teintes qui imitent bien la couleur des objets qu'on veut repréſenter. On les fait ordinairement ſur la palette, mais quelques-uns les font au bout du pinceau, à chaque coup qu'ils portent ſur la toile. Lorſqu'on veut que les teintes conſervent leur fraîcheur, il ne faut pas les tourmenter ſur la toile; il ſuffit de les placer l'une auprès de l'autre, & de les réunir en les adouciſſant; c'eſt ce qui forme la demi-teinte.

TEINTURE; ſubſt. fémin. *Tinctura.* Il ſe dit tant de la liqueur préparée pour teindre, que de l'impreſſion de couleur que cette liqueur laiſſe ſur les étoffes & ſur les autres choſes que l'on teint.

La plûpart des ſubſtances végétales & pluſieurs matières animales, contiennent des principes colorés qu'on en peut extraire, pour les appliquer enſuite ſur d'autres corps; mais ces principes colorés ne ſont pas tous à beaucoup près de même nature & dans le même état; & ces différences exigent qu'on emploie différens moyens pour les extraire & pour les appliquer.

Les uns réſident en partie dans une matière terreuſe & réſineuſe. Lorſqu'on fait bouillir dans l'eau des ſubſtances, dont le principe colorant eſt dans cet état, elles imprégnent l'eau de leur couleur, parce qu'une partie de la portion *réſino-*

terreuſe ſe mêle & s'étend dans l'eau à la faveur du principe ſavonneux extractif. Si l'on plonge une étoffe dans la décoction des ſubſtances de ce genre, les parties colorantes s'y appliquent à la faveur du contact, & même d'une manière très-ſolide, parce que le principe colorant réſino-terreux, une fois uni à l'étoffe & ſéparé d'avec le principe extractif, n'eſt plus diſſoluble, non-ſeulement par l'eau pure, mais même par le ſavon, par les ſels & autres agens aſſez forts. On connoît pluſieurs ſubſtances dont le principe colorant eſt dans cet état; les principales ſont, le brou de noix, la racine de noyer, le ſumac, le ſantal, l'écorce d'aune, parmi les végétaux; & parmi les animaux l'eſpèce de coquillage qu'on nomme *murex*, & qu'on croit être la pourpre des anciens. A l'exception de cette dernière ſubſtance qui donne un rouge aſſez beau, toutes les autres de ce genre ne fourniſſent qu'une couleur aſſez fauve qu'on appelle *couleur de racine*, mais qui eſt précieuſe malgré ſon peu d'éclat, parce qu'elle ſert d'un très-bon fond à d'autres couleurs plus brillantes qu'on applique par-deſſus. Il eſt évident, par la nature de ces ingrédiens colorans, que les couleurs qu'on en tire, n'exigent aucune préparation, ni de leur part, ni de la part de la matière à teindre. Ils fourniſſent l'eſpèce de teinture la plus ſimple & la plus facile à pratiquer, puiſqu'il ne s'agit pour cela que de faire bouillir dans l'eau la drogue qui fournit la couleur, & de plonger dans cette décoction l'étoffe qui doit recevoir cette couleur.

Le principe colorant d'un autre genre de ſubſtance propre à la teinture, réſide dans une matière purement réſineuſe, & diſpoſée de manière qu'elle ne peut être rendue miſcible à l'eau par l'intermède du principe ſavonneux extractif de la même ſubſtance; les principaux ingrédiens de ce genre ſont l'*indigo*, qui fournit le bleu, & la fleur *de carthame* ou *ſafran bâtard*, dont on tire un très beau rouge. Ces matières ne peuvent fournir leur couleur dans l'eau pure; la partie réſineuſe bleue de l'indigo eſt même de la nature de celles que l'eſprit de vin ne peut diſſoudre: mais comme les ſels alkalis fixes ont de l'action ſur les matières réſineuſes de quelque nature qu'elles ſoient, on ſe ſert avec ſuccès de ces ſels pour extraire la partie colorante de ces ingrédiens, & pour les rendre propres à la teinture.

A l'égard de preſque toutes les autres matières végétales & animales qui fourniſſent des couleurs à la teinture, & qui ſont en très grand nombre, leur principe colorant eſt de nature purement extractive ſavonneuſe, il peut par conſéquent être extrait par l'eau ſeule avec la plus grande facilité; mais la nature même de ce principe colorant eſſentiellement diſſoluble dans l'eau, fait aſſez connoître que ſi l'étoffe ſur laquelle il doit s'appliquer n'étoit impregnée de quelque matière capable de le dénaturer & de le décompoſer en partie, ce ſeroit inutilement qu'on l'appliqueroit ſur les étoffes, puiſque conſervant la même diſſolubilité qu'il avoit dans le végétal, l'eau ſeule ſeroit capable de l'enlever de deſſus l'étoffe avec la même facilité & par la même raiſon qu'elle l'auroit extrait d'abord de la ſubſtance dans laquelle il étoit originairement contenu.

On eſt parvenu à fixer ces couleurs ſur les étoffes par le moyen de différens ſels dont on les impregne avant de les teindre. L'effet de ces ſels, qu'on peut regarder comme des mordans, eſt de changer tellement la nature des parties extractives colorées ſur leſquelles ils agiſſent, que de diſſolubles dans l'eau qu'elles étoient d'abord, elles y viennent indiſſolubles, & même une grande partie d'entr'elles, après avoir été ainſi aſſurées par le mordant, deviennent capables de réſiſter auſſi à l'action du ſavon & des autres agens les plus propres à dégrader & à enlever les couleurs, & dont on ſe ſert pour en reconnoître la ſolidité dans les épreuves qu'on appelle *déboüillis*.

Le meilleur des ſels propres à ſervir de mordant pour ces ſortes de couleurs, qu'on ait trouvé juſqu'à préſent, c'eſt l'*alun*. Ce ſel eſt employé généralement pour toutes les teintures extractives, qui ſont très-nombreuſes, & dont les principales ſont celles de la Gaude & de toutes les herbes qui donnent du jaune, la garance, le kermès végétal, la cochenille, les bois de Campêche & de Brésil & autres bois & racines ſervant à la teinture. Il n'eſt cependant point le ſeul qui puiſſe être employé à cet uſage, la plûpart des ſels neutres à baſe métallique, ſont capables d'aſſurer les teintures extractives de même que l'alun; mais quelques-uns ſont fort chers, d'autres ont l'inconvénient de changer ou même de gâter les couleurs; enfin ils n'ont point été tous éprouvés, enſorte que juſqu'à préſent l'alun eſt reſté ſeul en poſſeſſion d'être le mordant général pour toutes les couleurs extractives.

Il eſt à remarquer à ce ſujet, que ni l'alun ni aucun des autres ſels qui peuvent lui être ſubſtitués comme mordans, n'ont les propriétés de donner le même degré de ſolidité à toutes les teintures: il y en a beaucoup qui ne s'aſſurent par ces mordans que tout juſte autant qu'il le faut pour ne plus être enlevées par l'eau, mais trop peu pour réſiſter aux déboüillis, ni même à la ſeule action de l'air pendant un certain temps. Ces dernières teintures ſe nomment *de faux teint* ou *de petit teint*, pour les diſtinguer des plus ſolides qui réſiſtent à toutes ces épreuves, & qu'on appelle de *grand & bon teint*.

On ſent bien que ces différences ne peuvent venir que de la nature particulière de chaque ingrédient colorant: mais il faudroit un très-grand nombre de recherches qui n'ont point encore été faites, & ſur-tout des analyſes bien délicates & bien exactes des différentes drogues ſervant à la teinture, pour éclaircir cette matière ſi obſcure. Elle le paroîtra même encore davantage ſi l'on conſidère que la différente nature des ſubſtances ſur leſquelles on applique la teinture, influe auſſi d'une manière tout-à-fait étonnante, ſur la beauté & ſur la ſolidité des couleurs. On ſait, par exemple, que le rouge de garance qui eſt aſſez beau & très-ſolide ſur la laine & ſur le coton, ne donne qu'une couleur de faux teint ſur le fil; que la teinture de cochenille transformée en écarlate qui teint la laine & la plûpart des autres matières animales, en un rouge couleur de feu des plus vifs & des plus brillans, ne prend point ſur la ſoie, ni ſur le coton, ni ſur le fil. On trouve dans les détails des

procédés

procédés de teinture particuliers à chaque eſpèce de matière à teindre, un nombre infini d'autres différences auſſi ſingulières, qui demandent à être bien étudiées pour qu'on en puiſſe développer la cauſe. Ce qui paroît réſulter de plus général de ces détails particuliers, c'eſt que la laine, & même toutes les matières animales, ſont de toutes les ſubſtances qu'on peut teindre, celles qui ſe prêtent le plus aux opérations de la teinture; que le fil & toutes les matières purement végétales, ſont au contraire celles qu'il eſt le plus difficile de teindre, qui prennent le moindre nombre de couleurs, & de plus qui les prennent les moins belles & les moins ſolides; enfin que la ſoie & les autres ſubſtances qui paroiſſent tenir le milieu entre les matières purement animales, & celles qui ſont purement végétales, tiennent auſſi le milieu à cet égard dans les opérations de la teinture.

TEINTURE, ſe dit auſſi en Chymie & en Pharmacie, pour ſignifier la couleur d'un minéral ou d'un végétal tirée par le moyen de quelque liqueur que ce ſoit. *Teinture d'antimoine. Teinture de ſafran.*

TEINTURE, ſignifie figurément, connoiſſance ſuperficielle dans quelque ſcience, dans quelque art. *Cet enfant a déjà une teinture d'arithmétique. Il n'a pas la moindre teinture des mathématiques.*

TEINTURE, ſignifie auſſi figurément, l'impreſſion que la bonne ou mauvaiſe éducation laiſſe dans l'ame. *Il eſt revenu de Paris avec une teinture de libertinage. Comme elle a été élevée dans un couvent, il lui reſte encore quelque teinture de dévotion.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

TEINTURIER, IÈRE; ſubſtantif. Celui qui exerce l'art de teindre.

Il y a pluſieurs eſpèces de Teinturiers: ſavoir, ceux du *grand & bon teint*, & ceux du *petit teint*, qui ne s'occupent les uns & les autres que de la teinture des laines, mais qui font deux corps ſéparés, enſorte qu'il n'eſt pas permis aux uns d'employer, ni même de tenir chez eux les ingrédiens affectés aux autres. Il y a auſſi les Teinturiers en ſoie, laine & fil; mais cette communauté forme trois branches, dont l'une eſt pour la ſoie, la ſeconde pour la laine filée, la troiſième pour le fil, & celui qui a opté pour un de ces trois genres de travail, ne peut faire les autres. Le Teinturier qui a choiſi le travail des laines filées, peut avoir chez lui les ingrédiens du grand & du petit teint; mais il ne peut faire uſage de ces derniers, que ſur les laines groſſières; la règle générale eſt que les laines pour les tapiſſeries de haute & baſſe liſſe, & les étoffes dont la valeur excede quarante ſous l'aune en blanc, doivent être teintes en bon teint.

On compte à Paris environ deux cens cinquante maîtres Teinturiers. L'apprentiſſage eſt de quatre ans & le compagnonage de deux.

TEISCHNITZ; petite ville d'Allemagne, au Cercle de Franconie dans l'Évêché de Bamberg.

TEISS; rivière de Hongrie qui a ſa ſource aux monts Krapachs, ſur les frontières de la Tranſilvanie, & ſon embouchure dans le Danube, vis-à-vis de Salankemen.

TEISSIER, (Antoine) de Montpellier, fut élevé dans le Calviniſme, & ſe retira en Pruſſe après la révocation de l'Edit de Nantes. L'Élec-

teur de Brandebourg lui donna le titre de Conseiller d'ambassade & le nomma son Historiographe, avec une pension annuelle de 300 écus, qui fut augmentée dans la suite. Cet Écrivain mourut à Berlin en 1716, à 80 ans. Sa probité & ses mœurs lui firent un nom respectable dans son parti; son érudition ne le fit pas moins connoître. On a de lui plusieurs ouvrages dans lesquels on trouve des recherches, mais le style n'en est pas assez pur. Les principaux sont, 1°. *les Éloges des hommes savans*, tirés de l'histoire de M. *de Thou*, dont on a quatre éditions. La dernière est de Leyde, 1715, en 4 vol. *in*-12, par les soins de la *Faye*, qui a joint des remarques & des additions aux éloges. 2°. *Catalogus auctorum qui librorum catalogos, indices, bibliothecas, vivorum litteratorum Elogia, vita aut orationes funebres scriptis consignârunt*, à Genêve, en 1686, *in*-4°. 3°. *Des devoirs de l'Homme & du Citoyen*, traduit du latin de Pufendorf, 1690. 4°. *Instructions de l'Empereur Charles-Quint à Philippe II, & de Philippe II au Prince Philippe son fils; avec la Méthode tenue pour l'éducation des enfans de France.* 5°. *Instructions morales & politiques*, 1700. 6°. *Abrégé de l'Histoire des quatre Monarchies du monde, de Sleidan*, 1700. 7°. *Lettres choisies de Calvin*, traduites en françois, 1702. 8°. *Abrégé de la Vie de divers Princes illustres*, *in*-12. Le grand défaut de *Teissier* dans ces livres historiques est de n'avoir pas sçu discerner les choses essentielles, éclaircir les faits en les débrouillant, raccourcir & resserrer sa prose traînante & incorrecte.

TEITEI; substantif masculin. Oiseau du Brésil, qui est de la grandeur d'une rouge gorge: son bec est noir bleuâtre, très-brillant: le plumage des parties inférieures est jaunâtre. La femelle diffère du mâle par des mouchetures vertes, jaunes & grises. On élève cet oiseau en cage à cause de sa beauté & de la douceur de son chant.

TÉJUGUACU; substantif masculin. Espèce de Lézard du Brésil, qu'on soupçonne être une espéce de *temapara*, & qui a une certaine ressemblance avec le *Senembi*: il en differe cependant par sa couleur noire, tiquetée de blanc vers les extrémités de sa queue; il a comme des aiguillons blancs & dentelés: sa queue est grosse à l'origine; sa langue est fourchue: il se nourrit volontiers d'œufs; mais il souffre patiemment la faim. Marc-Grave dit qu'au Brésil on mange la chair de cet animal. Ce même auteur rapporte avoir conservé un téjuguacu en vie pendant sept mois sans aucune nourriture: il dit aussi que si l'on coupe la queue de ce lézard, elle renaît de nouveau.

Seba donne le nom de *téjuguacu*, à plusieurs espèces de lézards de différens pays, parmi lesquels il compte entre autres le lézard auquel les orientaux ont donné le nom de *Sauve-garde*. M. Linnæus, en parlant du *Teguixin*, dit que ce lézard a la queue ronde, plus longue du double que le corps, & composée d'environ deux cens segmens: ses quatre pieds ont chacun cinq doigts: les ongles sont très aigus & un peu courbés; l'orteil extérieur du pied de derière est plus éloigné & plus court que les autres; la couleur de l'animal est blanche, mêlée de bleu, sur laquelle sont des bandes d'un brun gris; le dos & les

cuiſſes ſont tiquetés de taches blanches ovales.

TÉJUNHANA; ſubſtantif maſculin. Lézard d'Amérique qui eſt de la groſſeur du petit doigt: il a le nez fort pointu; la queue effilée, fort longue, & couverte d'écailles carrées très minces & fort fines: ſa tête eſt couverte d'écailles brunes; celles de la gorge & du ventre ſont carrées, blanches & tiquetées de rouge: ſes flancs & ſes jambes ſont couverts d'une peau membraneuſe comme ſatinée, rayée de brun & de vert, parſemée de taches noires qui courent ſur toute la longueur du corps.

TÉKELI, (Emeric Comte de) né en 1658, d'une famille illuſtre de Hongrie. Son père, *Etienne Tekeli*, avoit été mêlé dans la funeſte affaire des comtes de *Serin-Frangipani*, qui périrent par le dernier ſupplice en 1671. Le Général *Spark*, à la tête des troupes de l'Empereur, l'alla aſſiéger dans ſes forteresſes; il capitula après avoir fait évader ſon fils déguiſé en payſan, & mourut peu de temps après. Emeric *Tekeli* ſortit alors de ſa retraite de Pologne pour paſſer en Tranſilvanie avec quelques autres chefs des mécontens de Hongrie. Son eſprit & ſon courage le rendirent ſi agréable au Prince *Abaffi*, qu'il devint en peu de temps ſon premier miniſtre. On l'envoya au ſecours des mécontens, qui le reconnurent pour Généraliſſime; ſes armes eurent un ſuccès heureux. La cour de Vienne fut allarmée, mais n'ayant pas voulu ſatisfaire à toute les demandes de *Tekeli*, les mécontens recommencerent la guerre en 1680. Les étendards de ce héros rebelle portoient cette inſcription: *comes Tekeli qui pro deo & patria pugnat.* Son armée fut renforcée par les Turcs & les Tranſilvains. Il ſe lia avec le Bacha de Bude, qui lui fit ôter ſon bonnet à la hongroiſe & lui en fit mettre un à la turque enrichi de pierreries, dont il lui fit préſent de la part du grand Seigneur, avec un ſabre, une maſſe d'armes & un drapeau. Quelques-uns diſent qu'il lui mit la couronne de Hongrie ſur la tête, & le revêtit des habits royaux par ordre de *Mahomet IV*, qui ſe croyoit en droit de diſpoſer de cet Etat. *Tekeli*, ayant ainſi ſatisfait ſon ambition, ſongea à contenter ſon amour; il épouſa la Princeſſe *Ragotzki*, fille du Comte de *Serin*. Au commencement d'Août 1682, il ſe joignit aux Turcs armés contre l'Empire, & répandit la terreur par tout. Après avoir tenté dans une diète, tenue l'année d'aprés à Caſſovie, de ſe raccommoder avec l'Empereur, il unit ſes armes à celles du Grand-Viſir *Muſtapha*, qui avoit aſſiégé Vienne. Ce Miniſtre fut vaincu & obligé de ſe retirer. Dans ſon déſeſpoir il attribua le mauvais ſuccès de la campagne au Comte de *Tekeli*, qu'il rendit ſuſpect à *Mahomet*. *Tekeli* part pour Andrinople, ſe juſtifie & s'aſſure de plus en plus la protection du Grand-Seigneur, qui le nomma Prince de Tranſilvanie, après la mort de *Michel Abaffi*, arrivée en 1690. Ce nouveau Prince ne put jamais ſe faire reconnoître, quoiqu'il fît des prodiges de valeur contre le Général *Heuſler*, qui défendoit cette province pour la cour de Vienne. Il ſe retira alors à Conſtantinople, où il vécut en particulier juſqu'au 13 Septembre 1705, qu'il mourut Catholique Romain, près de Nicomédie. Le Comte de *Tekeli*

avoit plus de courage que de conduite.

TEL, ELLE; adjectif. *Talis.* Pareil, ſemblable, de même, de la même qualité. *Il leur fit une telle promeſſe. Il lui accorda une telle grâce. Je n'ai jamais eu de telles penſées. On ne voit pas de telles plantes en France.*

Lorſque *tel* ſert à marquer le rapport, la reſſemblance de deux choſes que l'on compare enſemble, il ſe conſtruit avec *que. Il a un équipage tel que le vôtre. Elle n'eſt pas telle que ſa ſœur. Voilà un cheval tel que vous le demandez.*

Il ſe conſtruit de même avec *que*, dans pluſieurs autres phraſes où il tient lieu d'un adjectif qui ſeroit joint à la particule *ſi. Son crédit eſt tel qu'on en doit tout eſpérer;* pour dire, eſt ſi grand qu'on en doit, *&c. Sa naiſſance eſt telle qu'il n'en eſt point de plus diſtinguée. Il a une telle mémoire qu'il ſe ſouvient de tout ce qu'il a lu. Ces enfans font un tel bruit qu'on ne peut rien entendre.*

On dit à peu près dans le même ſens, *telle eſt la condition des hommes, qu'ils ne ſont jamais contens de ce qu'ils poſsèdent;* pour dire, que les hommes ſont faits de telle manière que....

On dit proverbialement, *tel maître, tel valet;* pour dire, qu'ordinairement les valets ſuivent l'exemple du maître.

On dit auſſi *telle vie, telle fin;* pour dire, que d'ordinaire on meurt comme on a vécu.

TEL, s'emploie ſouvent dans le ſtyle ſoutenu, pour exprimer les comparaiſons. *Il eſt contre les rigueurs du ſort, tel qu'un rocher contre la fureur des flots.*

TEL, s'emploie auſſi en poëſie, tant au commencement du premier membre qui établit une comparaiſon, qu'au commencement de celui où elle eſt appliquée & redite.

Telle qu'une Bergère au plus beau jour de fête,
De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête;
Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens:
Telle, aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtyle
Doit éclater ſans pompe une élégante Idylle.

TEL, ſe dit des perſonnes, des lieux, des choſes qu'on ne veut ou qu'on ne peut marquer qu'indéterminément. *Il avoit chez lui Monſieur un tel, Madame une telle.*

TEL, ſignifie auſſi quelqu'un indéterminément. *Tel croit vivre long-temps qui meurt le lendemain.*

Telle ſous ſes habits paroît & jeune & belle,
Qui n'eſt rien moins au fond que ce qu'elle paroît.

CORNEIL.

TEL, s'emploie encore par rapport aux choſes qu'on a déjà dites. *Tel étoit l'avis qu'il vouloit propoſer. Telle fut la réſolution que nous prîmes.*

TEL QUEL; manière de parler dont on ſe ſert dans le ſtyle familier, pour ſignifier auſſi mauvais que bon, & même quelquefois plus mauvais que bon, de peu de valeur, de peu de conſidération. *Il y avoit dans cette chambre un lit tel quel. C'eſt une maiſon telle quelle.* En ce ſens on dit, *des gens tels quels;* pour dire, des gens de peu de conſidération.

TELAMON, fils d'Œacus, l'un des Juges des Enfers & de la Nymphe Egine, fut chaſſé par ſon pere pour avoir tué avec ſon frère Pélée, en jouant au palet, un autre de ſes

frères appelé Phocus. Il ſe retira dans l'île de Salamine où il fonda une ville de même nom. Il fut un des principaux compagnons d'Hercule, & le ſuivit dans la plupart de ſes expéditions. Lorſque ce Héros aſſiégea Troye pour punir Laomédon du refus qu'il lui avoit fait d'Héſione ſa fille, qu'il avoit ſauvée d'un monſtre marin, Telamon monta le premier à l'aſſaut, & en obtint pour récompenſe cette même Héſione dont Hercule lui fit préſent. Il en eut Teucer, & avoit eu d'une première femme Ajax, le plus vaillant des Grecs après Achille.

TELAMONE; petite ville d'Italie ſur la côte de Toſcane, à quatre lieues, nord, d'Orbitello. Elle appartient au Grand Duc de Toſcane.

TELCHINES; ſubſtantif maſculin pluriel & termes d'antiquité. Anciens perſonnages des temps fabuleux, ſur leſquels il règne d'étranges contrariétés dans les traditions mythologiques, contrariétés qui ſe ſont étendues juſque ſur le nom de *telchines*, en s'éloignant de ſa ſignification naturelle & primitive. La fable a changé en Magiciens odieux ceux qui ont été les inventeurs des arts les plus néceſſaires. Mais c'eſt M. Freret qui a le premier débrouillé ce mélange d'idées & d'attributs dans des mémoires pleins de ſagacité inſérés parmi ceux de *l'Académie des Inſcriptions & belles lettres*.

Nous devons, dit ce ſavant, rejeter également les deux traditions oppoſées qui faiſoient les Telchines peres ou enfans des Dactyles Idéens. Ces noms, comme ceux de Corybantes & de Curètes, n'étant point des noms de peuples ou de famille, mais de ſimples épithètes, il ne faut les regarder que comme ſervant à déſigner l'emploi & les occupations de ceux auxquels l'antiquité les donnoit.

On trouve des Telchines dans le Péloponèſe, ſous les premiers deſcendans d'Inachus, & longtemps avant l'arrivée des Dactyles. On ſuppoſe qu'ils habitoient le territoire de Sycione qui porta d'abord le nom de *Telchinie*, & qu'après une guerre de quarante-ſept ans, ils furent chaſſés du pays par Apis, ſucceſſeur de Phoronée : on ajoute que du continent de la Grece ils paſſèrent en Crete, de là dans l'île de Chypre, & de cette île dans celle de Rhodes où ils s'établirent enfin. Mais tous ces voyages ſont une fable imaginée par les critiques du moyen âge, qui trouvant le nom de Telchines donné à des hommes de différens pays, ſuppoſèrent qu'ils avoient paſſé de l'un dans l'autre, ſans réfléchir que dans le temps où ils plaçoient ces tranſmigrations ſucceſſives, les Grecs n'avoient point de vaiſſeaux. Ces paſſages prétendus des Telchines ſont antérieurs à Cécrops, à Cadmus, à Danaüs d'environ trois cens ans, ſelon la chronologie de Caſtor adoptée par Africain & par Euſebe.

La plus légère attention ſur ce que ſignifioit le nom de *Telchines*, auroit détrompé les critiques. Ce nom écrit indifféremment *Telchines* ou *Telghines*, ſe dérivoit d'un mot grec qui ſignifie *ſoulager*, *guérir*, *adoucir la douleur*. C'eſt de la même racine que ſortoient le nom donné à Junon par les Jalyſiens, & celui qu'Apollon portoit dans quelques Temples.

Cependant nous voyons dans Héſychius & dans Strabon, que malgré ſa ſignification primitive, ce terme étoit devenu dans la ſuite un

mot injurieux, un ſynonyme des noms d'enchanteurs, de ſorciers, d'empoiſonneurs, de génies ou démons malfaiſans. On accuſoit les Telchines d'avoir inventé cette magie qui donnoit le pouvoir d'exciter des orages & de jeter des ſorts ſur les hommes. Ils ſe ſervoient, dit-on, d'un mélange de ſoufre avec de l'eau du Styx pour faire périr les plantes; Ovide leur attribue même la faculté de faſciner oud'empoiſonner par le ſimple regard, les végétaux & les animaux.

Malgré ce déchaînement de la part des Grecs, occaſionné par les invectives des anciens Écrivains de l'hiſtoire d'Argos, dévoués aux ſucceſſeurs de Phoronée, les Telchines avoient leurs partiſans qui regardoient toutes ces imputations comme les ſuites de la jalouſie inſpirée par le mérite de leurs découvertes.

Les Telchines étoient, ſelon Diodore, fils de la mer; d'autres leur donnoient une mère nommée *Zaps*; mais Zaps dans l'ancien grec, ſignifioit la mer, ſi nous en croyons Euphorion, & le Poëte Denys cités par Clément Alexandrin; ils furent chargés de l'éducation de Neptune. Cette origine & cet emploi qui les ſuppoſent des navigateurs, s'accordent avec la tradition qui leur faiſoit habiter ſucceſſivement les trois îles principales de la mer Égée. On vantoit auſſi leur habileté dans la métallurgie; c'étoit eux, diſoit-on, qui avoient forgé la faulx dont la Terre arma Saturne, & le trident de Neptune. On leur attribuoit l'art de travailler le fer & l'airain: probablement ils l'apprirent dans l'île de Chypre célèbre par ſes mines, & dont les habitans furent les premiers mettre le cuivre en œuvre. L'uſage de ce métal auſſi connu ſous le nom d'airain, avoit précédé celui du fer, du moins dans la Grece, & l'on en fabriquoit des armes. Le fer étoit rare dans cette contrée; la dureté qu'il eſt capable d'acquérir par la trempe, lui faiſoit donner le nom d'*adamas*, d'inflexible, qui depuis a paſſé au diamant.

Comme les anciens uſages conſacrés par la religion, s'obſervent toujours avec un ſoin qui les perpétue, on continua d'employer l'airain pour les inſtrumens des ſacrifices, & dans la fabrique des armes qu'on offroit aux Dieux. Il eſt même aſſez vraiſemblable que ces épées & ces inſtrumens de cuivre qu'on déterre de temps en temps, eurent autrefois cette deſtination excluſivement à tout autre. En effet dès que le fer devint commun, on ne continua pas ſans doute, à ſe ſervir comme auparavant, du cuivre, métal aigre, caſſant & beaucoup plus peſant que le fer. Si l'on ne découvre aujourd'hui que peu d'armes de fer, c'eſt que le fer ſe détruit par la rouille; au lieu que celle de cuivre le couvre d'un vernis qui en conſerve la ſubſtance, & dont la dureté réſiſte quelquefois au burin le mieux trempé.

Il n'eſt pas ſurprenant que les premiers ſauvages de la Grece ayent cru tout ce qu'on débitoit du pouvoir magique des Telchines. Cette crédulité régna dans les ſiècles les plus éclairés d'Athènes & de Rome. Peut-être ce mélange du ſoufre avec l'eau du Styx réduit au ſimple, n'eſt que l'ancienne pratique de purifier les troupeaux avec la fumée du ſoufre, avant de les mener aux champs pour la première fois à la fin de l'hiver. Peut-être a-t-il quelque rap-

port à cet autre uſage non moins ancien, d'arroſer ou de frotter les plantes avec des infuſions de drogues amères, pour les garantir des inſectes. Caton, Columelle, Pline, ſont pleins de différentes recettes qu'on croyoit propres à compoſer ces fumigations & ces liqueurs.

Lorſqu'on examine les pratiques de l'ancienne magie, on adopte l'idée que Pline s'en étoit faite. Ce judicieux & ſavant Naturaliſte la regardoit comme une eſpèce de médecine ſuperſtitieuſe qui joignoit aux remèdes naturels, des formule auxquelles on croyoit de grandes propriétés. Caton nous rapporte ſérieuſement quelques-unes de ces formules: nous voyons même que le préjugé vulgaire attribuoit à de ſimples remèdes, à des fumigations, le pouvoir d'empêcher la grêle & de chaſſer les démons. Vegece dans un de ſes ouvrages, termine la longue recette d'une fumigation qu'il preſcrit par ces mots étranges : *quod ſuffimentum præter curam jumentorum ſanat hominum paſſiones, grandinem depellit, demones abigit & larvas.* Cette fumigation utile aux troupeaux, guérit de plus les paſſions des hommes, détourne la grêle, chaſſe les démons & les ſpectres: quel texte à commenter pour la philoſophie!

TELÉGONE; nom d'un fils d'Ulyſſe & de Circé. Sa mère lui ayant ordonné d'aller chercher Ulyſſe pour s'en faire connoître, & les vents contraires l'ayant pouſſé ſur les côtes de l'île d'Itaque dont il ignoroit le nom, il fut obligé de faire des courſes pour avoir des vivres. Ulyſſe étant venu avec des troupes pour le réprimer, il ſe donna un combat où Telégone tua ſon pere ſans le connoître, avec un javelot dont le bout étoit armé de l'épine venimeuſe du dos d'un poiſſon anciennement appelé *tourterelle de mer.*

TÉLÉMAQUE; nom d'un fils d'Ulyſſe & de Pénélope, dont les aventures prétendues ont ſervi à compoſer le profond & ingénieux ouvrage de l'illuſtre Fénélon. *Voyez* FÉNÉLON.

TÉLÈPHE, fils d'Hercule & d'Augé, ayant été abandonné par ſa mère auſſi-tôt après ſa naiſſance, fut trouvé ſous une biche qui l'alaitoit. Teuthras, Roi des Myſiens, l'adopta pour ſon fils, & lorſqu'il fut en âge de porter les armes, il ſe mit en devoir de s'oppoſer aux Grecs qui alloient à Troye; mais Achille le bleſſa, & l'Oracle lui conſeilla de faire alliance avec ce Héros, & l'aſſura qu'enſuite il guériroit en employant les remèdes de Chiron.

TÉLÉPHIEN; adjectif maſculin & terme de Chirurgie. Ulcère dont la guériſon eſt difficile.

Ce mot vient de Télephe, qui avoit été bleſſé par Achille, & dont la plaie dégénéra en un mauvais ulcère.

TÈLESCOPE; ſubſtantif maſculin. *Teleſcopium.* Nom générique de tous les inſtrumens d'Aſtronomie, ſoit à réflexion, ſoit par réfraction, qui ſervent à obſerver les objets éloignés, tant ſur la terre que dans le ciel; mais depuis que les téleſcopes à réflexion, tels que ceux qu'on nous a d'abord apportés d'Angleterre, ſont devenus très-communs, on ne donne plus guère le nom de *téleſcope* qu'à ces derniers, & l'on nomme *lunette d'approche*, ou ſimplement *lunette*, tout téleſcope à tuyau qui n'eſt compoſé que de verres, l'objectif & l'oculaire ou les oculaires.

L'invention du téleſcope eſt une des plus nobles & des plus utiles dont les derniers ſiècles puiſſent ſe

vanter ; car c'eſt par ſon moyen que les merveilles du ciel nous ont été découvertes, & que l'Aſtronomie eſt montée à un degré de perfection dont les ſiècles paſſés n'ont pas pu ſeulement ſe former une idée.

Quelques Savans ont avancé que les anciens Égyptiens avoient l'uſage des téleſcopes, & que d'une tour fort élevée de la Ville d'Alexandrie, ils découvroient les vaiſſeaux qui en étoient éloignés de 600 milles ; mais cela eſt impoſſible, à moins que ces milles n'ayent été fort courts, puiſque la rondeur de la terre empêche de voir de deſſus une tour, un objet ſitué ſur l'horiſon à une plus grande diſtance que 12 ou 15 milles, & un vaiſſeau à la diſtance de 20 milles. On doit donc regarder comme fabuleux ce qu'on rapporte ſur cela des Egyptiens.

Sirturus dans ſon Traité du Téleſcope imprimé en 1618, prétend que Jean Lipperſon, Lunetier de Middelbourg, eſt l'inventeur de cet inſtrument. Borel, dans un volume qu'il a compoſé exprès ſur l'invention du téleſcope, & qu'il a publié en 1655, fait voir que c'eſt Zacharie Janſen, ou comme l'orthographie Volſius, Hanſen. Voici de quelle manière on raconte cette hiſtoire de la découverte du téleſcope par Janſen.

Des enfans, en ſe jouant dans la boutique de leur père, lui firent, dit-on, remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunette, & qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre à quelque diſtance, ils voyoient le coq de leur clocher beaucoup plus gros que de coutume, & comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une ſituation renverſée. Le père frappé de cette ſingularité, s'aviſa d'ajuſter deux verres ſur une planche, en les y tenant debout, à l'aide de deux cercles de laiton qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté. Avec ce ſecours, on voyoit mieux & plus loin. Bien des curieux accoururent chez le Lunetier ; mais cette invention demeura quelque temps informe & ſans utilité. D'autres Ouvriers de la Ville firent uſage à l'envi de cette découverte, & par la nouvelle forme qu'ils lui donnèrent, ils s'en approprièrent tout l'honneur. L'un d'eux, attentif à l'effet de la lumière, plaça les verres dans un tuyau noirci par-dedans. Par-là, il détourna & abſorba une infinité de rayons, qui en ſe réfléchiſſant de deſſus toutes ſortes d'objets ou de deſſus les parois du tuyau, & n'arrivant pas au point de réunion, mais à côté, brouilloient ou abſorboient la principale image. L'autre enchériſſant encore ſur ces précaution, plaça les mêmes verres dans des tuyaux rentrans & emboîtés l'un dans l'autre, tant pour varier les points de vue, en alongeant l'inſtrument à volonté, ſelon les beſoins de l'obſervateur, que pour rendre la machine portative & commode par la diminution de la longueur quand on la voudroit tranſporter, ou qu'on n'en feroit pas uſage.

Jean Lappuy, autre Artiſte de la même ville, paſſe pour le troiſième qui ait travaillé au téleſcope, en ayant fait un en 1610, ſur la ſimple relation de celui de Zacharie.

En 1620, Jacques Métius, frere d'Adrien Métius, Profeſſeur de Mathématique à Francker, ſe rendit

dit à Middelbourg avec Drebel, & y acheta des téleſcopes des enfans de Zacharie, qui les rendirent publics. Cependant Adrien Métius attribue à ſon frère l'honneur de la découverte du téleſcope, & a fait donner Deſcartes dans la même erreur.

Mais aucun de ceux qu'on vient de nommer n'ont fait des téleſcopes de plus d'un pied & demi de long; Simon Marius en Allemagne, & Galilée en Italie ſont les premiers qui ayent fait de longs téleſcopes, propres pour les obſervations aſtronomiques.

Le Roſſi raconte que Galilée étant à Veniſe apprit que l'on avoit fait en Hollande une eſpèce de verre optique, propre à rapprocher les objets: ſur quoi s'étant mis à réfléchir ſur la manière dont cela pouvoit ſe faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut poſſible, & les ajuſta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réuſſit au point qu'immédiatement après il fit voir à la Nobleſſe Vénitienne toutes les merveilles de ſon invention au ſommet de la tour de Saint Marc. Le Roſſi ajoute que depuis ce temps-là Galilée ſe donna tout entier à perfectionner le téleſcope; & que c'eſt par-là qu'il ſe rendit digne de l'honneur qu'on lui fait aſſez généralement de l'en croire l'inventeur, & d'appeler cet inſtrument le *tube de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée apperçut des taches ſur le ſoleil. Il vit enſuite cet aſtre ſe mouvoir ſur ſon axe, *&c.*

Divers autres Savans tels que Kepler, Grégory, Huygens, Newton, *&c.* ont contribué ſucceſſivement à porter le téleſcope au point de perfection où il eſt aujourd'hui.

Les téleſcopes de trente-deux pouces qui ſont ceux dont on fait l'uſage le plus fréquent, ont les dimenſions ſuivantes: le foyer du grand miroir eſt de deux pieds, le diamètre de cinq pouces; le foyer du petit miroir concave de trois pouces, ou un pouce & demi, ſuivant que l'on veut faire groſſir plus ou moins: le diamètre du petit miroir qui eſt égal au diamètre du trou fait dans le grand miroir, a ordinairement un pouce; le tuyau des oculaires en renferme deux, l'un de quatre pouces & l'autre de deux pouces de foyer, placés à trois pouces l'un de l'autre; mais quand on veut groſſir davantage les objets, on a un plus fort équipage ou un tuyau de rechange, dont les deux oculaires ſont de trois pouces & de quatorze lignes de foyer placés à deux pouces l'un de l'autre; l'œil ſe place environ à ſix lignes du dernier oculaire.

TÉLESPHORE; Dieu de la convaleſcence qu'on diſoit fils d'Eſculape, & qui étoit particulièrement révéré à Pergame. Il avoit la figure d'un enfant couvert d'une eſpèce de chappe ſans manches, & ayant ſur la tête un capuchon qui ne laiſſoit voir qu'une partie de ſon viſage. Cet habillement myſtérieux étoit propre à faire connoître que dans la convaleſcence on eſt ſenſible au froid, & qu'il faut être bien vêtu.

TELGEN; ville de Suède dans la Sudermanie, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Stockholm.

TELL, (Guillaume) eſt l'un des principaux auteurs de la révolution des Suiſſes en 1307. Griſler, Gouverneur de ce pays pour l'Empereur Albert, l'obligea, dit-on, ſous peine de mort, d'abattre d'aſſez loin, d'un coup de flèche, une

pomme de deſſus la tête d'un de ſes enfans. Il eut le bonheur de tirer ſi juſte, qu'il enleva la pomme ſans faire de mal à ſon fils. Après ce coup d'adreſſe, le Gouverneur ayant apperçu une autre flèche cachée ſous le pourpoint de Tell, lui demanda ce qu'il en vouloit faire : *je l'avois priſe exprès*, répondit-il, *afin de t'en percer, ſi j'euſſe eu le malheur de tuer mon fils.* Il faut convenir, dit M. de Voltaire, que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que Tell ayant été mis aux fers, tua enſuite le Gouverneur d'un coup de flèche, & que ce fut le ſignal des Conjurés.

TELLEMENT ; conjonction. *Ita.* De telle ſorte. *Il eſt tellement occupé de cette affaire, qu'il oublie toutes les autres.*

TELLEMENT QUE, ſe dit dans le ſtyle familier, pour dire, de ſorte que. *Tellement donc que vous voulez avoir un procès.*

TELLEMENT QUELLEMENT, ſe dit adverbialement & familièrement, pour dire, d'une manière telle quelle. *Il fait des vers tellement quellement. Elles ſont amies tellement quellement.*

TELLIER, (Michel le) fils d'un Conſeiller à la Cour des Aides, naquit à Paris en 1603. Son premier emploi dans la Robe fut celui de Conſeiller au Grand Conſeil, qu'il quitta l'an 1631 pour exercer la charge de Procureur du Roi au Châtelet de Paris. De ce poſte il paſſa à celui de Maître des Requêtes. Nommé Intendant de Piémont en 1640, il gagna les bonnes graces du Cardinal Mazarin, qui le propoſa au Roi Louis XIII pour remplir la place de Secrétaire d'État. Les diviſions qui déchiroient la France après la mort de ce Prince lui donnèrent lieu de ſignaler ſon zèle pour l'État. Tout ce qui fut négocié avec M. le Duc d'Orléans & avec M. le Prince paſſa par ſes mains ; il eut la plus grande part au Traité de Ruel, & ce fut à lui que la Reine régente & le Cardinal Mazarin donnèrent leur principale confiance pendant les brouilleries dont la France fut agitée depuis ce Traité. Le parti des factieux ayant prévalu en 1651, il ſe retira, & fut bientôt rappelé. Pendant l'abſence du Cardinal Mazarin il fut chargé des ſoins du miniſtère, que la ſituation des affaires rendoit très-épineux. Après la mort du Cardinal il continua d'exercer la charge de Secrétaire d'État juſqu'en 1666, qu'il la remit entièrement au Marquis de Louvois ſon fils aîné, qui en avoit la ſurvivance. Sa démiſſion volontaire ne l'éloigna pas du Conſeil. En 1677 il fut élevé à la dignité de Chancelier & de Garde des Sceaux. Il avoit pour lors ſoixante quatorze ans. Son grand âge ne diminua rien de ſon zèle vigilant & actif. Ce zèle ne fut pas toujours prudent. Le Tellier ſervit beaucoup à animer Louis XIV contre les Proteſtans ; il fut un des principaux moteurs de la révocation de l'Édit de Nantes, révocation qui a été ſi funeſte à la France. Il s'écria en la ſignant : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il mourut peu de jours après en 1685, à quatre-vingt-trois ans. Boſſuet prononça ſon oraiſon funèbre. Si on lit cette pièce, ce Chancelier paroît un juſte & un grand homme. Si on conſulte les Annales de l'Abbé de S. Pierre, c'eſt un lâ-

che & dangereux courtiſan, un calomniateur adroit, dont le Comte de Grammont diſoit en le voyant ſortir d'un entretien particulier avec le Roi : *Je crois voir une fouine qui vient d'égorger des poulets, ſe lécher le muſeau teint de leur ſang.* Il eſt certain que ce Miniſtre étoit extrême dans ſes amitiés & dans ſes haines, & qu'il abuſa ſouvent de la confiance du Roi pour obtenir des places à des amis ſans mérite, ou pour perdre d'illuſtres ennemis.

TELLIER, (François-Michel le) Marquis de Louvois, fils du précédent, fut reçu en ſurvivance de la charge de Miniſtre de la Guerre en 1654. Son activité, ſon application & ſa vigilance lui méritèrent la confiance du Roi, & lui procurèrent tous les jours de nouvelles faveurs. Nommé Surintendant général des Poſtes en 1668, Chancelier des Ordres du Roi, grand Vicaire des Ordres de S. Lazare & de Mont-Carmel, il remplit ces différentes places en homme ſupérieur. Un grand nombre d'Hôpitaux démembrés de l'Ordre de S. Lazare y furent réunis par ſes ſoins, & deſtinés en 1680 à former cinq grands Prieurés & pluſieurs Commanderies, dont le Roi gratifia près de deux cens Officiers eſtropiés ou vétérans. Les ſoldats que les diſgraces de la guerre mettoient hors d'état de ſervir furent aſſez heureux pour reſſentir les effets de la protection du Roi par l'établiſſement de l'Hôtel Royal des Invalides, qui fut bâti par les ſoins du Marquis de Louvois. Son zèle pour l'éducation de la nobleſſe lui fit encore obtenir de Sa Majeſté l'inſtitution de quelques Académies dans les places frontières du Royaume, où grand nombre de jeunes Gentilshommes élevés gratuitement apprenoient le métier de la guerre. Après la mort de Colbert, arrivée en 1683, il fut pourvu de la charge de Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures de France. La vaſte étendue de ſon génie l'élevoit au-deſſus de cette multitude d'emplois qu'il exerça toujours par lui-même ; mais ſes grands talens éclatèrent ſur-tout dans les affaires de la guerre. Il introduiſit le premier cette méthode avantageuſe que la foibleſſe du Gouvernement avoit juſqu'alors rendue impraticable, de faire ſubſiſter les armées par magaſins ; quelques ſiéges que le Roi voulût faire, de quelque côté qu'il tournât ſes armes, les ſecours en tout genre étoient prêts, les logemens des troupes marqués, leurs marches reglées. La diſcipline rendue plus ſévère de jour en jour par l'auſtérité inflexible du Miniſtre enchaînoit tous les Officiers à leur devoir. Il avoit ſi bien banni la molleſſe des armées françoiſes, qu'un Officier ayant paru à une alerte en robe de chambre, ſon Général la fit brûler à la tête du camp comme une ſuperfluité indigne d'un homme de guerre. L'artillerie, dont il exerça lui-même plus d'une fois la charge de Grand-Maître, fut ſervie avec plus d'exactitude que jamais, & des magaſins établis par ſes conſeils dans toutes les places de guerre furent fournis d'une quantité prodigieuſe d'armes & de munitions de toute eſpèce. Dans le grand nombre de fortifications que le Roi fit élever ou réparer pendant ſon miniſtère on n'entendoit plus parler de malverſations. Les plans étoient levés avec toute l'exactitude poſſible, & les marchés exécutés avec une entière fidélité. D'ailleurs rien

de plus juſte & de mieux concerté que les réglemens publiés pour les étapes, pour les marches, pour les quartiers & pour les détails des troupes. La paye des Officiers & des ſoldats étoit conſtamment aſſurée par des fonds toujours prêts qui ſuivoient & devançoient les armées. La force de ſon génie & le ſuccès de ſes plus hardies entrepriſes lui acquirent un aſcendant extrême ſur l'eſprit de Louis XIV; mais il abuſa de ſa faveur; il traitoit ce Prince avec une hauteur qui le rendit odieux. Au ſortir d'un conſeil où le Roi l'avoit très-mal reçu, il rentra dans ſon appartement, & expira conſumé par l'ambition, la douleur & le chagrin le 16 Juillet 1691, à cinquante-un ans. Il ne fut regretté ni par le Roi ni par ſes courtiſans. Son eſprit dur, ſon caractère hautain avoit indiſpoſé tout le monde contre lui. Les Philoſophes lui reprochoient les cruautés, les ravages exercés dans le Palatinat, le bombardement de Liége ſur un prétexte aſſez léger, le projet d'exciter le Duc de Savoye & les Suiſſes à déclarer la guerre à la France en manquant à tous les Traités faits avec eux. Il penſoit fauſſement qu'il falloit faire une guerre cruelle ſi l'on vouloit éviter les repréſailles. Le ſeul moyen de faire ceſſer les incendies & les cruautés étoit, ſelon lui, d'enchérir ſur celui qui commençoit; auſſi écrivoit-il au Maréchal de Boufflers: *Si l'ennemi brûle un village de votre gouvernement, brûlez-en dix du ſien.* Mais quelques reproches qu'on ait faits à ſa mémoire, ſes talens ont été encore plus utiles à la patrie que ſes fautes ne lui ont été funeſtes. On ne trouva dans aucun des ſujets qu'on eſſaya depuis cet eſprit de détail qui ne nuit point à la grandeur des vues; cette prompte exécution malgré la multiplicité des reſſorts; cette fermeté à maintenir la diſcipline militaire, ce profond ſecret qui avoit fait paſſer de ſi cruelles nuits à l'ombrageux Guillaume; ces inſtructions ſavantes qui dirigeoient un Général, & qui ne gênoient que Turenne; cette connoiſſance des hommes qui ſavoit les approfondir & les employer à propos: en un mot, on ne retrouva plus cet enfant de Machiavel, moitié courtiſan, moitié citoyen, né ce ſemble pour l'oppreſſion & pour la gloire de ſa patrie. Louvois étoit connu de tous les Seigneurs de la Cour pour un Miniſtre impénétrable. Il étoit prêt à partir pour un grand voyage, & il feignit de dire où il devoit aller. *Monſieur*, lui dit le Comte de Grammont, *ne nous dites point où vous allez, auſſi-bien nous n'en croirons rien.* Il laiſſa des biens immenſes, qui venoient en partie de ſa femme, Anne de Souvré, Marquiſe de Courtenvaux, la plus riche héritière du Royaume. Il en eut pluſieurs enfans, entr'autres Michel-François le Tellier, Marquis de Courtenvaux, mort en 1721, & père de Louis-Charles, Marquis de Courtenvaux. Celui-ci prit le nom & les armes de la Maiſon d'Eſtrées, & fut fait Maréchal de France en 1757.

TELLIER, (Charles Maurice le) Archevêque de Reims, Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, Docteur & Proviſeur de Sorbonne, Conſeiller d'État ordinaire, *&c.* né à Paris en 1642, étoit frère du précédent. Il ſe diſtingua par ſon zèle pour les Sciences & pour l'obſervation de la diſcipline eccléſiaſtique.

Il mourut ſubitement à Paris en 1710, à ſoixante-neuf ans. Il laiſſa ſa belle bibliothèque aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Ce Prélat tenoit beaucoup du caractère dur & inflexible de ſon père & de ſon frère.

TELLIER, (Michel le) Jéſuite, né auprès de V.re en baſſe Normandie en 1643, profeſſa avec ſuccès les humanités & la philoſophie. Il étoit Provincial de la province de Paris lorſque le P. de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, mourut. C'étoit un homme ſombre, ardent, inflexible, cachant ſes violences ſous un flegme apparent, auſſi attentif à couvrir ſes menées qu'à les faire réuſſir. Il fut long-temps le dénonciateur des Janſéniſtes, en attendant qu'il en fût le perſécuteur. Ce fut à cet homme turbulent qu'on confia le poſte du P. de la Chaiſe. Il fit tout le mal qu'il pouvoit faire dans cette place, où il eſt trop aiſé, dit un Hiſtorien, d'inſpirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait. Il fatigua la foibleſſe de Louis XIV juſque dans ſes derniers momens pour lui faire donner des Édits en faveur de la conſtitution *unigenitus*. Après la mort de Louis XIV, ſon impitoyable Confeſſeur fut exilé à Amiens, puis à la Flèche, où il mourut en 1719 à ſoixante-ſeize ans, chargé de l'exécration publique. Ce Jéſuite avoit quelques connoiſſances; il étoit Membre de l'Académie des Belles-Lettres. On a de lui pluſieurs ouvrages, 1°. une édition de *Quinte-Curce*, à l'uſage du Dauphin. 2°. *Défenſe des nouveaux Chrétiens & des Miſſionnaires de la Chine, du Japon & des Indes*. Ce livre excita beaucoup de clameur, fut réfuté par le grand Arnauld, & cenſuré à Rome par un décret de l'inquiſition. 3°. *Obſervations ſur la nouvelle défenſe de la verſion françoiſe du nouveau Teſtament*, imprimées à Mons & à Rouen en 1684, *in*-8°. 4°. Pluſieurs ouvrages polémiques qui ne méritent pas d'être tirés de l'oubli. Le Cardinal de Polignac a contredit une anecdote qui eſt digne d'être rapportée. Le P. le Tellier alla un jour le trouver, & lui dit que le Roi étant déterminé de faire ſoutenir dans toute la France l'infaillibilité, il le prioit d'y donner la main. Le Cardinal lui répondit: *Mon Père, ſi vous entreprenez une pareille choſe, vous ferez bientôt mourir le Roi*. Ce qui fit ſuſpendre les démarches & les intrigues du Confeſſeur à ce ſujet. C'eſt à ce perſécuteur inſolent du mérite que les Jéſuites doivent attribuer une partie de leurs malheurs. La charrue qu'il fit paſſer ſur les ruines de Port royal a produit les fruits amers qu'ils recueillent aujourd'hui.

TELLIGT; petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, ſur l'Embs, dans l'Évêché de Munſter.

TELLINE; ſubſtantif féminin. *Tellina*. Eſpèce de coquillage bivalve, du genre des moules, mais qui ſelon M. Adanſon, differe peu des cames. Les Tellines parviennent en peu de temps au période de leurs grandeur; les deux valves ſont parfaitement égales en grandeur. En général, les tellines ſont plus évaſées, plus minces & plus légères que les moules: leur charnière n'eſt pas bien dans le milieu; & elles ont la plûpart, dit Liſter, à l'extrémité de la partie la plus courte, une eſpèce de bec qui s'éleve tant ſoit peu: il y en a auſſi dont une extrémité eſt cambrée; telle eſt l'eſpèce qu'on appelle *épaulée*. On

remarque que les tellines, à la différence des moules, ont deux muſcles qui les attachent à leurs coquilles: on les nomme en Normandie *Flion*; & en quelques provinces *Tenilles*.

On peut diviſer les tellines en trois genres: 1°. Les tellines oblongues plattes, dont les côtés ſont égaux, comme la *Telline violette*, qui a quelquefois quatorze zônes blanches; la *telline chevelue* de la Méditérranée & de l'Océan, les *tellines* du Canada, des Açores, du grand banc de Terre-Neuve, & celle de Saint Savinien: on voit cette derniere communément polie dans les cabinets des amateurs, & alors elle eſt d'un beau couleur de roſe & argent.

2°. Le genre des *tellines* oblongues, dont les côtés ſont inégaux; comme la *telline rougeâtre* avec un bec (elle eſt connue ſous le nom de *pince des Chirurgiens*); la *Volſelle*, couleur de citron; la *telline* en forme de couteau; la *telline* à long bec; la *telline rude*, appellée la *langue de chat*; la *telline faſciée*, & rayée de couleur de roſe; la *telline* bariolée de violet & de blanc; la *telline orangée* & dentée; la *telline* appellée la *feuille d'Arbre* de Rumphius; la *telline blanche* & chagrinée; la *telline* qui eſt rougeâtre avec des ſtries tranſverſales.

3°. Le genre des *tellines* applaties & tronquées, renferme la *telline violette* au ſommet ſtrié; la *telline citrine*, avec des ſtries ſemblables à la *telline rougeâtre*. M. de Réaumur a expliqué l'allure de ce coquillage dans les *Mémoires de l'Académie* des Sciences, ann. 1710.

TELMESSE; nom d'une ancienne ville maritime, qui étoit ſituée auxextrémités de la Lycie, auprès d'une montagne de même nom, faiſant partie du mont Cragus. Cette ville donnoit auſſi ſon nom au golfe ſur lequel elle étoit bâtie, & qu'on appeloit *Sinus Telmiſſicus*; d'un côté il touchoit la Lycie, & de l'autre la Carie, ſelon la deſcription de Tite-Live.

Comme *Telmeſſe* étoit la premiere ville que l'on trouvoit en entrant de la Carie dans la Lycie, Étienne le Géographe la met dans la Carie, ainſi que Cicéron qui dit: *Telmeſſus in Cariâ eſt, quâ in urbe excellit Aruſpicum diſciplina.*

Cette ville fut donnée à Eumènes par les Romains lorſqu'ils eurent défait Antiochus; cependant les Lyciens la recouvrèrent après que le Royaume d'Eumènes eut été ruiné.

Mais ce qui a fait parler de *Telmeſſe*, eſt moins ſes viciſſitudes que le naturel prophétique de ſes habitans, dont Pline, Juſtin, Arrien, & Cicéron ont parlé: tout le monde y naiſſoit devin; les Femmes, les Enfans recevoient cette faveur de la nature.

Ce fut là que Gordius alla ſe faire interpréter un prodige qui l'embarraſſoit. Il en apprit l'explication ſans être obligé de paſſer la porte; car ayant rencontré une belle fille à l'entrée de *Telmeſſe*, il lui demanda quel étoit le meilleur devin auquel il pût s'adreſſer; cette fille s'enquit auſſi-tôt de ce qu'il avoit à propoſer au devin; il le lui dit, elle lui en donna le ſens, & ce fut une très agréable nouvelle, puiſqu'elle l'aſſura que le prodige promettoit une couronne à Gordius. En même tems la propheteſſe s'offrit à lui en mariage, & la condition fut acceptée comme un commencement du bonheur qu'on lui annonçoit.

Cicéron croyoit que les Telmeſſiens devinrent de grands obſervateurs de prodiges, à cauſe qu'ils habitoient un terroir fertile, qui produiſoit pluſieurs ſingnlarités. D'autres anciens remontent plus haut, & nous parlent d'un Telmeſſus, grand devin, qui fut fondateur de cette ville, & dont les reliques étoient vénérées par les habitans. Elles repoſoient ſur leur autel d'Apollon, qui étoit *le* père de Telmeſſus. Voilà ſelon les préjugés du paganiſme, l'origine de l'eſprit de divination qui ſe faiſoit tant remarquer dans cette ville. Telmeſſus, pendant ſa vie, avoit enſeigné l'art de deviner, & après ſa mort il ne pouvoit manquer de l'inſpirer à ſes dévots. Ajoutons que ſa mère, fille d'Antenor, avoit été poſſédée de ce même eſprit; Apollon l'en gratifia après avoir obtenu ſes faveurs. Si l'ouvrage d'Etienne de Byzance n'étoit pas prodigieuſement mutilé, nous y apprendrions quelque choſe de particulier touchant Telmeſſus: on y entrevoit qu'il fonda la ville dont il s'agit ici, & qu'il étoit venu des climats Hyperboréens à l'oracle de Dodone. L'oracle lui promit l'eſprit de divination, tant pour lui que pour ceux qui bâtiroient autour de l'Autel qu'il feroit conſtruire. Il faut croire que cet autel étoit dans le temple d'Apollon telmeſſien, & par conſéquent les habitans de cette ville devoient naître devins par un privilège particulier.

Ils avoient beaucoup de foi aux ſonges, à ce qu'aſſure Tertullien. *Telmeſſenſes*, dit-il, *nulla ſomnia evacuant*. Il ſemble que ces paroles indiquent que ceux de *Telmeſſe* croyoient que tous les ſonges ſignifioient quelque choſe, & qu'il n'y en avoit point qui fût vide de réalité.

Ariſtandre qui étoit de *Telmeſſe*, & qui y fut un des plus habiles devins de ſon tems, avoit compoſé un ouvrage ſur cette matière; c'eſt apparemment lui qui travailla au traité que ſa patrie fit avec Alexandre, & dont Arrien a parlé dans ſon *premier livre*. Ce qu'il y a de ſûr c'eſt qu'il ſuivit Alexandre à la conquête de la Perſe, & s'acquit un grand aſcendant ſur l'eſprit de ce Monarque.

Il avoit déjà montré ſon génie, dans la divination à la cour du Roi Philippe, car ce fut lui qui expliqua le mieux le ſonge que fit ce Prince, après avoir épouſé Olympias. Il ſongea qu'il appliquoit ſur le ventre de la Reine un cachet, ou la figure d'un lion étoit gravée. Les autres devins que l'on conſulta, conſeillerent à Philippe de faire obſerver plus ſoigneuſement la conduite de ſa Femme; mais Ariſtandre plus habile dans le manège de la cour, ſoutint que la Reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion.

TELTSH; petite ville d'Allemagne, dans la Moravie, ſur les fontières de la Bohême.

TEMÉCEN; province d'Afrique dans le Royaume de Fez, au nord du grand Atlas. Elle a 30 lieues de long ſur 20 de large. C'eſt un des plus beaux pays de la Barbarie, par ſa fertilité en blés & en pâturages, mais il n'y a ni villes ni bourgs. Les peuples qui l'habitent errent ſous leurs tentes comme les Arabes.

TEMENDFUST; ville d'Afrique au Royaume d'Alger, près de la Méditerranée, à quatre lieues, eſt, d'Alger.

TÉMÉRAIRE ; adjectif des deux genres. *Temerarius.* hardi avec imprudence. Il ſe dit des perſonnes & des choſes. *Ce Prince fut ſouvent téméraire. Une entrepriſe téméraire.*

En matière de doctrine & principalement en matière de morale & de théologie, on appelle *propoſition téméraire*, une propoſition trop hardie, de la quelle on peut tirer des inductions contraires à la véritable doctrine. *Cet Évêque avoit avancé pluſieurs propoſitions que le concile condamna comme téméraires.*

On appelle *jugement téméraire*, le jugement qu'on fait de quelqu'un en mauvaiſe part, ſans être fondé ſur de bonnes preuves. *Ce que vous dites là eſt un jugement téméraire. Le ſage ne fait point de jugement téméraire.*

TÉMÉRAIRE, s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt un jeune téméraire. Chaque ſiècle eſt fécond en heureux téméraires.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

TÉMÉRAIREMENT ; adverbe. *Temerè.* Avec une hardieſſe imprudente, inconſidérément. *Il ſe jeta témérairement au milieu de la cavalerie ennemie. Décider témérairement. Juger témérairement.*

TÉMÉRAIREMENT, ſignifie quelquefois contre droit & raiſon. Ainſi les Arrêts qui condamnent à une réparation, à une amende honorable, portent quelquefois ces mots, *pour avoir méchamment & témérairement avancé, dit,* &c.

TÉMÉRITÉ ; ſubſtantif féminin. *Temeritas.* Hardieſſe imprudente & inconſidérée. *Il y avoit moins de bravoure que de témérité dans cette entrepriſe. La plupart des conquêtes ſont des téméritès heureuſes. Si la témérité qui nous porte au-delà de nos forces, les rend impuiſſantes, un effroi qui nous empêche d'y compter, les rend inutiles. La témérité eſt quelquefois couronnée. Il y a de la témérité à ſoutenir cette prétention.*

Tout eſt bref au ſingulier, mais la dernière ſyllabe eſt longue au pluriel.

TÉMESWAR, ou TEMISWAR ; ville forte de la haute Hongrie, capitale d'un comté de même nom, ſur les frontières de la Tranſylvanie, à ſoixante lieues, ſud-eſt, de Bude, & à vingt deux lieues, nord eſt, de Belgrade. Soliman II s'en rendit maître en 1551, mais le Prince Eugène la reprit en 1716, & elle fut cédée à la maiſon d'Autriche par le traité de paix de Paſſarowitz en 1718.

TÉMOIGNAGE ; ſubſtantif maſculin. *Teſtimonium.* Rapport d'un ou de pluſieurs témoins ſur un fait, ſoit de vive voix, ſoit par écrit.

Le témoignage peut être donné en préſence de ſimples particuliers, ou devant un Juge ou autre Officier public, & de là il ſe diviſe en témoignage public ou privé.

Le témoignage domeſtique eſt celui qui émane de perſonnes demeurantes en même maiſon que celui du fait duquel il s'agit.

Être appelé en témoignage, c'eſt être interpellé de déclarer ce que l'on ſait. Cela ſe dit ordinairement de quelqu'un qui eſt aſſigné pour dépoſer dans une enquête ou dans une information.

Le faux témoignage eſt réputé un crime des plus graves & des plus dangereux dans la ſociété ; car il renferme en même temps trois différens crimes ; le parjure, l'injuſtice & le menſonge. C'eſt lui qui fait

fait que ſouvent des propriétaires & des poſſeſſeurs légitimes ſont dépouillés de leurs biens, & que des innocens ſont punis injuſtement & quelquefois même condamnés à mort.

La peine du faux témoignage, ſelon Julius Clarus, eſt arbitraire. Cet auteur ajoute que quand le faux témoignage eſt rendu en matière civile, on condamne ordinairement les coupables au fouet, & quelquefois à avoir la langue coupée; mais qu'en matière criminelle, lorſque des faux témoins accuſent par malice & de deſſein prémédité un innocent, on peut les condamner à la peine portée contre les homicides.

Farinacius dit auſſi que la peine contre les faux témoignages eſt arbitraire, & qu'on les punit ſuivant la qualité des perſonnes & les circonſtances du fait; que dans le cas où le faux témoignage eſt rendu dans une matière civile de peu d'importance, on les condamne ſeulement au banniſſement & même à une peine pécuniaire; & que lorſque la cauſe eſt plus importante, ſoit qu'elle ſoit civile ou criminelle, on les condamne au fouet ou aux galères; mais que quand la dépoſition fauſſe a donné lieu à condamner à la peine de mort, alors l'uſage conſtant eſt auſſi de condamner les faux témoins à la mort.

La règle générale qu'on peut établir à ce ſujet, eſt qu'en matière criminelle, le faux témoin doit être puni de la peine du talion; c'eſt-à-dire de la même peine dont auroit été puni l'accuſé contre lequel le faux témoin a dépoſé, ſi cet accuſé eût été trouvé coupable.

Par l'Edit de François I, du mois de Mars 1531, il eſt ordonné que tous ceux qui ſeront convaincus d'avoir porté faux témoignage en Juſtice, tant en matière civile que criminelle; enſemble les ſubornateurs deſdits faux témoins, ſeront exécutés à mort, ainſi que les juges l'arbitreront, ſelon l'exigence des cas.

Mais quoique cette Ordonnance ait été enregiſtrée au Parlement, néanmoins elle ne s'exécute pas à la rigueur, & l'on y obſerve une différence entre ceux qui dépoſent faux en matière civile, & ceux qui le font en matière criminelle. Les faux témoins en matière civile, ſont punis à l'arbitrage du Juge, ſelon les cas; mais en matière criminelle, il faut diſtinguer entre les témoins qui dépoſent faux en crime capital, & ceux qui dépoſent faux en crime non capital. En crime capital, les faux témoins doivent toujours, ſans diſtinction, être condamnés à mort. Mais à l'égard des faux témoins qui dépoſent en matière criminelle non capitale, la peine doit être moindre & dépend des circonſtances, de la qualité du fait & des perſonnes.

La coutume de Saint-Séver porte qu'en matière civile, le faux témoin doit amende à celui contre qui il aura porté faux témoignage, & doit être fuſtigé, avoir la langue percée d'un fer chaud, & banni à perpétuité de la ville. L'article 5 porte qu'en matière criminelle il doit être puni de ſemblable peine qu'on auroit puni celui contre qui il a porté faux témoignage.

Suivant la loi des Lombards, la peine contre les faux témoins eſt la perte de la main.

Covarruvias dit qu'en Eſpagne il y a un uſage bien ſingulier touchant la punition des faux témoins, ſui-

vant une conſtitution royale; & la peine qu'on leur fait ſouffrir, eſt de leur arracher la cinquième partie des dents; ſoit qu'ils ayent dépoſé faux en matière civile ou en matière criminelle.

Entre les peines dont on vient de parler, les faux témoins ſont auſſi tenus des dommages & intérêts envers les Parties, ainſi que ceux qui les ont corrompus.

On dit communément, qu'*il faut toujours rendre témoignage à la vérité*; pour dire, qu'il ne faut point qu'aucune conſidération empêche de dire vrai.

On appelle *témoignage de la conſcience*, le ſentiment & la connoiſſance que chacun a en ſoi-même de la vérité ou de la fauſſeté d'une choſe, & de la bonté ou de la méchanceté d'une action. *Quand on a pour ſoi le témoignage de ſa conſcience, on eſt bien fort.*

TÉMOIGNAGE, s'emploie auſſi pour une preuve ou marque de quelque choſe. *Ce procédé eſt un témoignage de ſa prudence. Cette action eſt un témoignage de ſon avarice. Il lui donna de grands témoignages de ſon zèle & de ſa fidélité.*

Prononcez *témoiniaje.*

TÉMOIGNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TÉMOIGNER.

TÉMOIGNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Teſtari.* Porter témoignage, ſervir de témoin. En ce ſens il ne s'emploie guère qu'abſolument. *Un domeſtique ne peut pas témoigner en faveur de ſon maître, ſi ce n'eſt dans les cas néceſſaires. Un Avocat n'eſt pas obligé de témoigner contre ſa Partie.*

TÉMOIGNER, ſignifie auſſi marquer, faire connoître ce qu'on ſent, ce qu'on a dans la penſée. *Il témoigna qu'il ſavoit ce qui s'étoit paſſé. Elle témoignoit du goût pour l'épouſer. Il n'a rien témoigné de ce que vous lui avez dit. Les amans témoignent leurs paſſions par leurs regards. Témoigner de la joie. Témoigner du reſſentiment.*

Voir cajoler ſa femme & n'en témoigner rien,
Se pratique aujourd'hui par force gens de bien.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

On prononce *témoinier.*

TÉMOIN; ſubſtantif maſculin. *Teſtis.* Celui ou celle qui a vu ou entendu quelque fait & qui en peut faire rapport.

La déclaration des témoins eſt le genre de preuve le plus ancien, puiſqu'il n'y en avoit point d'autre avant l'uſage de l'écriture; il a bien fallu, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur une infinité de choſes dont on ne peut avoir autrement la preuve, s'en rapporter aux témoins.

Un ſeul témoin ne ſuffit pas pour faire une preuve, mais deux ou trois témoins qui dépoſent d'un même fait d'une manière claire & préciſe, font une preuve complette, tant en matière civile que criminelle.

En général toutes ſortes de perſonnes peuvent être témoins, ſoit en matière civile ou en matière criminelle, à moins que la loi ou le Juge ne leur ayent interdit de porter ce témoignage.

Perſonne ne peut être témoin dans ſa propre cauſe.

Le Juge, le Commiſſaire, l'Adjoint & le Greffier ne peuvent être

témoins dans l'enquête qui ſe fait par-devant eux.

Les Clercs, même les Évêques peuvent dépoſer en une affaire de leur Égliſe, pourvu qu'ils ne ſoient pas Parties ou intéreſſés dans l'affaire.

Les Religieux peuvent auſſi être témoins, & peuvent être contraints, même ſans le conſentement de leur Supérieur, à dépoſer, ſoit en matière civile ou criminelle, mais non pas dans des actes où l'on a la liberté de choiſir d'autres témoins, comme dans les contrats & teſtamens.

Les femmes peuvent porter témoignage en toute cauſe civile ou criminelle; mais on ne les prend pas pour témoins dans les actes; & dans les cas mêmes où leur témoignage eſt reçu, on n'y ajoute pas tant de foi qu'à celui des hommes, parce qu'elles ſont plus foibles & plus faciles à ſe laiſſer ſéduire; en ſorte que ſur le témoignage de deux femmes ſeulement, on ne doit pas condamner quelqu'un.

Le domeſtique ne peut pas être témoin pour ſon maître, ſi ce n'eſt dans les cas néceſſaires.

Celui qui eſt interdit de l'adminiſtration de ſon bien pour cauſe de prodigalité, peut néanmoins porter témoignage.

Les parens & alliés juſqu'aux enfans des couſins iſſus de germains, ne peuvent porter témoignage pour leur parent, ſi ce n'eſt lorſqu'ils ſont témoins néceſſaires.

On peut dans un même fait employer pour témoins pluſieurs perſonnes d'une même maiſon.

Ceux qui refuſent de porter témoignage en Juſtice, peuvent y être contraints par amende & même par empriſonnement.

La Juſtice eccléſiaſtique emploie même les cenſures pour obliger ceux qui ont connoiſſance de quelque délit, à venir à révélation.

Le mari peut dépoſer contre ſa femme & la femme contre ſon mari; mais on ne peut pas les y contraindre, ſi ce n'eſt pour crime de leze-Majeſté.

Le père & la mère & autres aſcendans ne peuvent pareillement être contraints de dépoſer contre leurs enfans & petits enfans, ni contre leurs brus & gendres, ni ceux-ci contre leurs père, mère, aïeul, beau-père, belle-mère, ni les frères & ſœurs l'un contre l'autre; on étend même cela aux beaux-frères & belles-ſœurs, à cauſe de la grande proximité.

Les furieux & les imbeciles ne ſont pas reçus à porter témoignage.

Les impubères en ſont auſſi exclus juſqu'à l'âge de puberté.

Les Confeſſeurs ne peuvent revéler ce qu'ils ſavent par la voie de la confeſſion; il en eſt de même de ceux qui ne ſavent une choſe que ſous le ſceau du ſecret; on ne peut pas les obliger à revéler; il faut cependant toujours excepter le crime de leze-Majeſté.

La preuve par témoins ne peut pas être admiſe pour ſomme au-deſſus de 100 liv., ſi ce n'eſt qu'il y ait un commencement de preuve par écrit, ou que ce ſoit dans un cas où l'on n'a pas été à portée de faire paſſer une obligation ou reconnoiſſance.

Dans les enquêtes qui ſe font par autorité de Juſtice ſur les conteſtations qui ſurviennent entre les gros Décimateurs & les habitans des Paroiſſes pour la qualité de la dixme, les habitans de la Paroiſſe dans la-

quelle la contestation s'élève, & ceux qui y possedent des biens, ne peuvent être entendus ni produits pour témoins de la part des habitans, suivant la réponse du Roi aux cahiers présentés par le Clergé en 1725.

Celui qui produit un témoin sur la vérité d'un fait qu'il a avancé, n'est point recevable à donner des reproches contre ce témoin, s'il lui est contraire : la Cour l'a ainsi jugé par Arrêt rendu en la quatrième Chambre des Enquêtes, au rapport de M. Ferrand, le 31 Janvier 1715.

Pour juger sainement de la confiance qu'on doit donner aux dépositions des *témoins*, il n'y a point de moyen plus sûr que d'examiner si les faits dont ils déposent choquent la vraisemblance, s'il y a entr'eux une contradiction marquée sur les mêmes faits, s'ils déposent de faits qui se détruisent les uns les autres; enfin, s'il y a de la bizarrerie, de l'absurdité ou de l'impossibilité dans certains faits.

Il est bien constant qu'un fait particulier ne peut s'être passé que d'une manière unique, qu'un discours attribué à une personne ne peut avoir été tenu que par cette personne, *&c.* & lorsque deux ou trois *témoins* déposant du même fait, en rapportent les principales circonstances d'une manière contradictoire; lorsqu'ils rapportent un discours de la même personne dans une circonstance déterminée, & qu'ils lui font tenir un discours tout à fait différent dans cette même circonstance; enfin, lorsqu'ils donnent différentes époques, différens jours, à un seul & même fait, on doit présumer qu'ils sont des imposteurs.

Des dépositions sur un fait négatif ne détruisent point celles des *témoins* qui affirment le fait positif contraire; parceque celui qui dépose d'un fait négatif, n'affirme & ne peut affirmer autre chose, si ce n'est qu'il n'a rien vu de contraire à ce qu'il nie.

Il est permis aux accusés de reprocher des *témoins*; mais ces reproches doivent être pertinens.

Il n'est pas permis d'injurier un *témoin* sous prétexte de le reprocher. Par exemple, la dame de Beloy & l'Abbé Bérard, Vicaire de la Magdeleine de la Ville-l'Evêque, accusés d'adultère, alléguèrent pour reproches contre les Sieur & Dame Gillet (qui avoient déposé, l'un avoir vu commettre le crime, l'autre avoir appris de la dame Beloy même son commerce & ses amours avec l'Abbé Bérard) qu'ils étoient de faux *témoins* qui avoient vendu leur témoignage & suborné les autres *témoins*; que la vie du sieur Gillet n'étoit qu'un tissu de crimes & de scélératesse, & que sa femme étoit la concubine du sieur Beloy. Les sieur & dame Gillet se plaignirent, ils intervinrent au procès, & demandèrent réparation de l'injure qui leur étoit faite.

Par l'Arrêt définitif qui fut rendu dans cette affaire, le Lundi 7 Juillet 1755, la Grand'Chambre & la Tournelle assemblées, la Cour ordonna, entr'autres choses que les termes injurieux employés contre les *témoins* seroient rayés & les mémoires des accusés d'adultère supprimés, avec dix livres de dommages & intérêts, & que l'Arrêt seroit imprimé & affiché.

Les *témoins* ne doivent déposer que ce qu'ils savent; les solliciter à dire quelque chose contre la vérité, en un mot, les suborner, c'est un

crime grave qui mérite peine afflictive ; c'eſt même un de ceux que la Juſtice doit s'attacher à réprimer avec plus d'attention, puiſqu'il a pour objet, ou de détourner les preuves dont elle a beſoin pour punir les coupables & empêcher les progrès du mal, ou de faire juger coupable un innocent.

Les auteurs qui ont traité cette matière, entr'autres, *Julius-Clarus* & *Menochius*, ſoutiennent que ceux qui ſubornent des *témoins*, doivent être punis des mêmes peines que les faux *témoins* qu'ils ont ſubornés ; parceque les uns & les autres ſont coupables du crime de faux.

Voyez d'ailleurs à l'article TÉMOIGNAGE, ce que nous diſons des peines qui doivent être infligées aux faux témoins.

Le témoin qui reçoit de l'argent ou autre choſe d'une partie pour dépoſer en ſa faveur, eſt pour cela ſeul dans le cas d'être pourſuivi extraordinairement : *voyez* Mathæus, ſur la loi *Cornelia de falſis*, chap. 1, n. 13.

On regarde la ſubornation de *témoins* comme un fait juſtificatif qui peut ſe propoſer par l'accuſé. Le ſieur Saurin uſa de cette reſſource dans l'affaire qu'il eut contre le célèbre Rouſſeau. Lorſqu'il vit qu'il y avoit des preuves poſitives, il rendit plainte en ſubornation de *témoins*, & obtint permiſſion d'informer ; c'eſt ſur cette information qu'eſt intervenu le fameux Arrêt rendu le 7 Avril 1712, qui a condamné Rouſſeau à un banniſſement perpétuel.

On appelle *témoins néceſſaires*, ceux dont le témoignage eſt admis ſeulement en certain cas par néceſſité, & parceque le fait eſt de telle nature, que l'on ne peut pas en avoir d'autres *témoins* ; ainſi les domeſtiques dont le témoignage eſt recuſable en général dans les affaires de leurs Maîtres à cauſe de la dépendance où ils ſont à ſon égard, deviennent *témoins néceſſaires* lorſqu'il s'agit de faits paſſés dans l'intérieur de la maiſon, parcequ'eux ſeuls ſont à portée d'en avoir connoiſſance, comme s'il s'agit de faits de ſévices & mauvais traitemens du mari envers ſa femme, ou de certains crimes qui ne ſe commettent qu'en ſecret ; dans ces cas & autres ſemblables, on admet le témoignage des domeſtiques, ſauf à y avoir tel égard que de raiſon.

On appelle *témoin oculaire*, celui qui dépoſe d'un fait qu'il a vu, ou de choſes qu'il a entendu dire à l'accuſé même ou autre perſonne du fait de laquelle il s'agit. Et *témoin auriculaire*, celui qui ne dépoſe que de faits qu'il a ouï dire à des tiers, & non à la perſonne du fait de laquelle il s'agit. Les témoins auriculaires ne font point foi, à la différence des oculaires dont deux font une foi pleine & entière, pourvu qu'il n'y ait point eu de reproche valable fourni contre eux.

On appelle *témoins ſinguliers*, ceux qui dépoſent chacun en particulier de certains faits, dont les autres ne parlent pas. Chaque dépoſition qui eſt unique en ſon eſpèce, ne fait point de preuve : par exemple, ſi deux *témoins* chargent chacun l'accuſé d'un délit différent, leurs dépoſitions ne forment point de preuve en général ; cependant lorſqu'il s'agit de certains délits dont la preuve peut réſulter de pluſieurs faits particuliers, on raſ-

ſemble ces différens faits ; comme quand il s'agit de prouver le mauvais commerce qui a été entre deux perſonnes, on rapproche toutes les différentes circonſtances qui dénotent une habitude criminelle.

On appelle *témoin muet*, une choſe inanimée qui ſert à la conviction d'un accuſé ; par exemple, ſi un homme a été égorgé dans ſa chambre, & que l'on y trouve un coûteau enſanglanté, ce coûteau eſt un *témoin muet*, qui fait ſoupçonner que celui auquel il appartient peut être l'auteur du délit ; mais ces *témoins muets* ne ſont point une preuve pleine & entière, ce ne ſont que des indices & des ſémi-preuves.

On dit d'une choſe qu'on a vue ſoi-même, *mes yeux en ſont témoins.*

On dit par une eſpèce de ſerment, *Dieu m'eſt témoin, Dieu m'en eſt témoin ;* pour dire, Dieu ſait que ce que je dis eſt véritable.

On dit, *prendre quelqu'un à témoin ;* pour dire, invoquer ſon témoignage, le ſommer de déclarer ce qu'il a vu.

On dit figurément & poëtiquement, *arbres, forêts témoins de mes peines. Rochers témoins de mes larmes, de mes ſoupirs.*

TÉMOINS, ſignifie quelquefois marque, monument, ce qui ſert à faire connoître. *Ses bleſſures ſont les témoins de ſon zèle pour le ſervice de ſon Prince. Telles & telles Egliſes ſont les témoins de la piété de nos Rois. Le Colyſée eſt encore aujourd'hui un témoin de la magnificence romaine.* Et on dit, *témoin une telle choſe. Témoin de ce qui eſt arrivé. Temoin ce que dit Ariſtote, ce que dit Platon. Témoin les victoires qu'il a remportées. Témoin les bleſſures dont il eſt encore tout couvert.*

On appelle auſſi *témoins*, de petits morceaux de tuile, d'ardoiſe, *&c.* qu'on enterre ſous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connoître dans la ſuite ſi ces bornes n'ont point été déplacées.

Quand on eſt en doute ſi une pierre eſt une borne ou non, on ordonne ſouvent qu'elle ſera levée pour voir s'il y a deſſous des *témoins* qui marquent que ce ſoit effectivement une borne.

TÉMOINS, ſe dit encore au pluriel, de certaines buttes ou élevations de terre, qu'on laiſſe pour faire voir de quelle hauteur étoient les terres qu'on a enlevées tout autour. *Les témoins* qu'on a laiſſés marquent quel travail & quelle dépenſe il a fallu faire pour mettre toutes ces terres de niveau.

EN TÉMOIN DE QUOI ; façon de parler adverbiale, & terme de pratique, pour dire, en témoignage de quoi, en foi de quoi.

TEMPE ; ſubſtantif féminin. La partie de la tête qui eſt depuis l'oreille juſqu'au front. *La tempe gauche. La tempe droite. Les coups dans les tempes ſont dangereux.*

TEMPÉ ; vallée célèbre dans la Theſſalie, entre le Mont Oſſa & le Mont Olympe. C'étoit, ſelon les Poëtes, un lieu charmant tapiſſé de verdure & ombragé de toutes ſortes d'arbres ſur leſquels les oiſeaux formoient les plus agréables concerts.

TEMPÉRAMENT ; ſubſtantif maſculin. *Corporis habitus.* Complexion, conſtitution du corps, mélange des humeurs dans le corps de l'animal. Il ne ſe dit guère qu'en parlant de l'homme.

Dans l'explication que donne M.

Quesnay, des tempéramens des hommes, il remarque que les parties solides ont outre leur action organique, une force élastique par laquelle elles tendent à se resserrer ou à se raccourcir, lorsqu'elles souffrent quelques extensions : nos vaisseaux dilatés par le sang qu'ils reçoivent dans le moment de la diastole, tendent indépendamment de leur action organique à se contracter, par le ressort de leurs parois ; ainsi leur ressort & leur action organique forment une double force qui agit dans la contraction des vaisseaux ; plus la force élastique des parois des vaisseaux est considérable, plus elle s'oppose à la dilatation, & plus elle contribue à la contraction de ces vaisseaux.

On doit être fort attentif à ce ressort ; car il contribue beaucoup, selon qu'il a plus ou moins de trait, & selon qu'il est plus ou moins excité, à varier & à modifier le jeu des vaisseaux ; on peut remarquer facilement ces différens effets du ressort dans un arc ; car un arc plus ou moins tendu, varie beaucoup le jet de la flèche indépendamment même de la force plus ou moins grande de celui qui met son ressort en action ; ainsi les effets des vaisseaux ne doivent pas être les mêmes dans ceux qui ont des vaisseaux fort amples, que dans ceux qui les ont serrés ; dans ceux dont les parois des vaisseaux sont fermes ou roides, que dans ceux où elles sont molles & fort souples ; dans ceux où ces parois ont beaucoup d'élasticité que dans ceux où elles en ont peu ; dans ceux dont l'action de ces parois est forte, que dans ceux où elle est foible. Toutes ces variétés sont fort remarquables dans les hommes, de-là viennent les différens tempéramens qui apportent tant de diversité dans les facultés mécaniques, animales & intellectuelles des hommes.

Quoique les causes dont on vient de parler, doivent varier à l'infini les tempéramens des hommes, les anciens Physiciens fort attentifs à observer les signes les plus remarquables de ces tempéramens, les ont réduits à quatre classes : mais ces Physiciens ont cru que les tempéramens dépendoient de l'humeur qui dominoit dans le corps ; le sang qui, selon eux, étoit chaud & humide, donnoit un tempérament où ces qualités dominoient ; la bile qui étoit chaude & sèche, formoit le tempérament chaud & sec ; la mélancolie donnoit un tempérament froid & sec ; la pituite, un tempérament froid & humide.

Il est certain que les différentes qualités des liquides peuvent causer différentes modifications dans les solides. Les Praticiens savent que les sucs aqueux, huileux, mucilagineux, s'ordonnent avec succès pour amollir, relâcher & détendre les parties solides, froncées, roides, desséchées, pour modérer l'action de ces parties ; que d'abondantes saignées qui rendent la masse des humeurs plus aqueuse, plus crue & plus fluide, produisent les mêmes effets ; qu'au contraire les sucs terrestres, austères, spiritueux, âcres, échauffans, causent des effets opposés. Quels changemens n'observe-t-on pas dans le pouls, lorsque certains remèdes se mêlent avec nos humeurs ? L'abord du chyle dans les vaisseaux augmente leur mouvement ; les substances fort âcres & fort échauffantes l'animent extraordinairement ; les analeptiques alimenteux & les cordiaux

rendent le corps plus vigoureux; les acides, les nitreux & les autres rafraîchiſſans modèrent l'action des vaiſſeaux ; les ſubſtances hétérogènes malfaiſantes, produiſent des changemens encore plus ſenſibles dans l'action des ſolides ; quels déſordres une goutte du pus de la petite vérole ne cauſe-t-elle pas quelquefois, lorſqu'elle eſt introduite dans nos vaiſſeaux? Si nous voulons nous borner à des faits qui peuvent s'appliquer plus préciſément à notre ſujet, il ſuffit de remarquer que la force de l'action des vaiſſeaux & des organes dépend du ſang ; que la vîteſſe du pouls eſt accélérée par l'humeur bilieuſe ; qu'elle eſt modérée par l'humeur mélancolique, & plus encore par la pituite : or ſi la chaleur eſt cauſée par l'action des vaiſſeaux, ceux dans leſquels le ſang ou la bile domine, auront donc des tempéramens chauds, & ceux où la mélancolie, ou bien la pituite domine, des tempéramens froids.

Il paroît donc que l'humeur qui domine dans le corps établit & règle le tempérament. Les obſervations des anciens ſemblent donc les avoir conduits aux véritables cauſes des tempéramens.

Si les anciens avoient apperçu que la chaleur eſt cauſée par l'action des vaiſſeaux, & que c'eſt cette chaleur qui forme les humeurs mêmes, ils ne ſe ſeroient pas laiſſé ſurprendre par cette vraiſemblance, ils n'auroient pas regardé les humeurs qui excitent & fortifient, ou qui rallentiſſent & qui affoibliſſent la cauſe qui produit ces mêmes humeurs, comme la ſource des tempéramens ; ils n'auroient enviſagé que l'action des vaiſſeaux ; ils ſe ſeroient attachés à en examiner tous les effets, & ils auroient reconnu qu'une humeur ne domine dans un tempérament que parceque dans ce tempérament la chaleur que cauſe l'action des vaiſſeaux, eſt à un degré où elle produit plus de cette humeur que des autres : or il eſt aiſé de s'aſſurer que le plus ou le moins d'activité des vaiſſeaux dépend foncièrement de ces mêmes vaiſſeaux; car ſi l'humeur dominante vient à ſouffrir une perte ou une diminution conſidérable, & que les autres humeurs dominent, ces humeurs ne changeront pas le fond du tempérament, elles y apporteront ſeulement quelques changemens paſſagers ; l'action des vaiſſeaux reproduira peu à peu l'humeur qui aura ſouffert de la diminution, & rétablira le tempérament dans ſon premier état ; c'eſt ce qu'on remarque dans les filles d'une complexion active, robuſte & vigoureuſe qui tombent dans les pâles couleurs ; elles deviennent débiles, languiſſantes, parceque dans cette maladie le ſang ſe détruit, la maſſe des humeurs abonde en ſéroſité, elle eſt trop fluide & trop détrempée ; mais auſſi-tôt que la cauſe qui entretient cette indiſpoſition ceſſe, le reſſort & l'organiſation des vaiſſeaux qui donnent à ces vaiſſeaux une action capable d'exciter une chaleur aſſez forte pour former beaucoup de ſang, y rétabliſſent peu à peu le tempérament dans ſon premier état ; la même choſe arrive tous les jours aux perſonnes qui ont ſupporté beaucoup de ſaignées, ou une grande hémorrhagie.

Quoique la cauſe des tempéramens conſiſte dans l'action ou dans la manière d'agir des vaiſſeaux, ces tempéramens ne ſont pas cependant inaltérables,

inaltérables. C'eſt pourquoi les anciens ont diviſé les tempéramens, en *tempéramens innés* ou *primitifs*, & en *tempéramens acquiſitifs*.

Le *tempérament inné*, eſt celui qui dépend originairement de la formation des parties ſolides.

Le *tempérament acquiſitif*, eſt celui qui conſiſte dans les changemens qui arrivent pendant le cours de la vie, dans la conſtitution primitive des parties ſolides, par les déréglemens où nous jettent les paſſions, par les dérangemens du régime, par les excès dans les exercices du corps ou de l'eſprit, par la température des pays que l'on habite, par les injures de l'air, & par d'autres cauſes qui peuvent contribuer à produire dans nos corps des changemens conſidérables.

Le tempérament inné même varie ſelon les âges; dans l'enfance il eſt plus chaud que dans la caducité, & plus chaud encore dans l'âge d'adoleſcence que dans l'enfance; dans l'âge moyen ſa chaleur eſt plus tempérée que dans l'adoleſcence, & elle s'affoiblit de plus en plus à meſure que nous aprochons de la vieilleſſe.

Les anciens ont remarqué que les principaux caractères du *tempérament ſanguin* ou chaud & humide, ſont un pouls grand, ſimple, médiocrement fort & fréquent, le corps ferme & vigoureux, les veines amples & tendues, la peau ſimple & unie, une couleur vermeille, de l'embonpoint, une chaleur douce, beaucoup de gaieté & de penchant au plaiſir, l'imagination féconde, la conception aiſée, la mémoire un peu bornée, les manières fort ſociables, une tendance à la fièvre ſinoque, aux maladies inflammatoires, aux hémorragies, aux laſſitudes, à la pléthore, à l'apoplexie; les hommes de ce tempérament doivent être retenus dans le manger, & éviter les alimens fort échauffans.

Les caractères du *tempérament bilieux* ſont un pouls grand, vigoureux, bruſque & fréquent; les veines fort groſſes & apparentes, le corps maigre, la peau ardente, sèche, âpre & jaunâtre; le ſang bouillant, fort fluide & d'un rouge clair, les urines fort colorées, enflammées & peu chargées, les matières fécales fort fœtides & jaunes; le ventre libre, la ſalive ſouvent un peu amère, le ſommeil léger, beaucoup de ſoif & de peine à ſoutenir le jeûne, les ſenſations vives, une vieilleſſe prématurée, beaucoup de précipitation dans les actions, l'imagination & la conception vive, le jugement peu ſolide, beaucoup d'inconſtance, de légéreté & d'emportement dans les mœurs, une diſpoſition aux fièvres ardentes, aux enflammations érésipélateuſes, aux éruptions inflammatoires & cutanées, à des vomiſſemens, & à des flux bilieux. Les alimens échauffans, âcres & deſſéchans ſont nuiſibles aux hommes de ce tempérament; ceux qui ſont rafraîchiſſans & humectans leur ſont utiles.

Les ſignes des *tempéramens mélancoliques*, ſont des vaiſſeaux rigides, denſes & ſerrés, un pouls dur, petit & lent, une couleur terne & brune, le corps maigre, un peu de chaleur, les humeurs groſſières, tenaces & acides, quelquefois peu d'appétit, quelquefois beaucoup, des urines tantôt claires, tantôt fort chargées, le ventre pareſſeux, les ſenſations peu vives, l'imagination ingrate, la mémoire fidelle, la conception tar-

dive, le jugement ſolide, le génie peu élevé; on a remarqué encore que les hommes de ce tempérament ſon méditatifs, ruſés, induſtrieux, conſtans, inquiets, craintifs, taciturnes, triſtes, prudens, tardifs à ſe déterminer & à agir, vindicatifs, ſujets à la fièvre quarte, aux affections hémorroïdales & hipochondriaques, aux gonflemens d'eſtomac & des inteſtins, aux rapports aigres, aux maladies ſoriques, aux varices, au ſcorbut, &c. que les alimens humectans tempérés leur ſont utiles, que ceux qui ſont acides, tenaces, venteux leur ſont contraires.

Le pouls eſt tardif, mou & petit dans le *tempérament pituiteux*; la chaleur débile, les vaiſſeaux ſanguins petits, le tiſſu des graiſſes relâché, les chairs & la peau molles, le teint pâle, les humeurs crues & fort aqueuſes, le corps débile, quoiqu'il paroiſſe en embompoint, les urines ſont pâles, les matières fécales peu teintes & peu fétides, les ſenſations peu vives, l'imagination peu active, la mémoire facile, mais peu durable, les facultés intellectuelles fort bornées; ainſi les hommes de ce tempérament ſont lourds, lents, pareſſeux, ſtupides, grands dormeurs, ſujets aux maladies *catarreuſes*, *à l'anaſarque*, *à la cachexie*, *à la léthargie*, *à la paralyſie*, *aux congeſtions œdémateuſes*, *&c.* Les alimens deſſéchans, échauffans & fortifians leur ſont utiles, les humectans, rafraîchiſſans & glutineux, nuiſibles.

Ces tempéramens ſont ici expoſés dans leur état le plus dominant, afin de les rendre plus remarquables; mais ils ſe trouvent rarement à ce degré dans les hommes. Comme les tempéramens, ainſi que nous l'avons dit, dépendent des diſpoſitions des ſolides, & que ces diſpoſitions peuvent varier par degrés & à l'infini, ils peuvent être multipliés auſſi à l'infini; de plus les diſpoſitions qui appartiennent à un tempérament, peuvent ſe trouver dans les mêmes hommes, avec celles qui appartiennent aux autres; ce qui forme des tempéramens mixtes & difficiles à déterminer. On ne peut rien calculer ni meſurer dans la Médecine; les vérités y peuvent être ſeulement appréciées ou eſtimées par l'obſervation; mais quoique ſouvent l'on ne puiſſe faire à la plupart des hommes qu'une application vague des connoiſſances que nous pouvons acquérir ſur les tempéramens, elles ne doivent pas être négligées dans la pratique, ſurtout par rapport à ceux où les caractères de ces tempéramens dominent.

TEMPÉRAMENT, ſe dit quelquefois du caractère en y joignant une épithète. *Un tempérament violent.*

On dit abſolument, *avoir du tempérament*; pour dire, être fort porté à l'amour.

TEMPÉRAMENT, s'emploie figurément en matière de négociation, & ſe dit des expédiens & des adouciſſemens qu'on propoſe pour concilier les eſprits, & pour accommoder les affaires. *Il a trouvé un tempérament pour concilier leurs intérêts reſpectifs. Cette loi eſt trop rigoureuſe, il faut y apporter quelque tempérament. Propoſer divers tempéramens pour arranger une affaire. Le grand art de plaire conſiſte à trouver le milieu entre trop & trop peu; ce tempérament fait la perfection des vertus humaines.*

TEMPÉRAMENT, en termes de muſique, ſe dit d'une opération par laquelle, au moyen d'une légère altération

dans les intervalles, faiſant évanouir la différence de deux ſons voiſins, on les confond en un, qui, ſans choquer l'oreille, forme les intervalles reſpectifs de l'un & de l'autre. Par cette opération l'on ſimplifie l'échelle en diminuant le nombre des ſons néceſſaires. Sans le tempérament, au lieu de douze ſons ſeulement que contient l'octave, il en faudroit plus de ſoixante pour moduler dans tous les tons.

TEMPÉRANCE; ſubſtantif féminin. *Temperantia.* Vertu morale qui règle, qui modère les paſſions & les déſirs déréglés, & particulièrement les déſirs ſenſuels. *La tempérance eſt une des quatre vertus cardinales. La tempérance veut que l'on jouiſſe avec modération du plaiſir & des ſenſations que l'on éprouve dans l'uſage du boire, du manger, du mariage,* &c.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

TEMPÉRANT, ANTE; adjectif. *Tempérans.* Qui a la vertu de tempérance. *L'homme tempérant évite toute ſorte d'excès. Soyez tempérant dans les plaiſirs ſi vous voulez en jouir long-temps.*

TEMPÉRANT, ſe dit dans le ſtyle didactique pour ſignifier, qui a la vertu de tempérer. *Les remèdes tempérans ſont d'un uſage fort étendu dans les maladies inflammatoires. Poudre tempérante.*

TEMPÉRANT, s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Le tempérant modère ſes appetits ſuivant la droite raiſon.*

TEMPÉRATURE; ſubſtantif feminin. *Temperies.* La conſtitution, la diſpoſition de l'air ſelon qu'il eſt froid ou chaud, ſec ou humide. *C'eſt un pays où la température de l'air eſt humide & mal ſaine. La température de l'air change ſelon les ſaiſons. La température de l'air eſt agréable & douce dans cette province.*

TEMPÉRÉ, ÉE; adjectif & participe paſſif. *Une ſévérité tempérée de douceur. Voyez* TEMPÉRER.

On appelle *climats tempérés*, les climats où il ne fait ni trop chaud, ni trop froid. Et *air tempéré*, l'air qui n'eſt ni trop froid, ni trop chaud.

On appelle *zones tempérées*, les deux zones qui ſont entre la zone torride & la zone froide; l'une dans l'hémiſphère ſeptentrional, l'autre dans l'hémiſphère méridional. On les appelle *tempérées*, parce que la chaleur y eſt beaucoup moindre que dans la zone torride, & le froid moindre que dans les zones froides. Les habitans de ces zones participent d'autant plus de la chaleur ou du froid, qu'ils ſont plus près de la zone *tempérée* ou de la zone froide; le climat que nous habitons, eſt peut être à cet égard le plus doux & le plus *tempéré* qui ſoit ſur la terre.

TEMPÉRÉ, ſignifie figurément, modéré, poſé, ſage. *C'eſt un homme tempéré. Il eſt d'une humeur fort tempérée.*

TEMPÉRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Temperare.* Modérer, diminuer l'excès d'une qualité, de quelque manière que ce ſoit. *La fraîcheur de la nuit tempère la chaleur du jour. Tempérer l'aigre par le doux. L'âge tempère l'ardeur des paſſions. Tempérer la chaleur du ſang.*

On dit, *tempérer ſa bile*; pour dire, réprimer ſa colère.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde bréve, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le pénultième *e* des temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, prend le ſon de l'*e* ouvert & alonge la ſyllabe.

TEMPESTE; (Antoine) Peintre & Graveur de Florence, mort en 1630. *Stradan*, qui fut ſon maître, lui donna du goût pour peindre des animaux, genre dans lequel il a excellé. Son deſſein eſt un peu lourd, mais ſes compoſitions prouvent la beauté & la facilité de ſon génie. Sa gravure eſt inférieure à ſa peinture. On a de lui tant en tableaux, qu'en eſtampes, beaucoup de ſujets de batailles & de chaſſes.

TEMPÊTE; ſubſtantif féminin. *Tempeſtas*. Orage, violente agitation de l'air cauſée par l'impétuoſité des vents & ſouvent mêlée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, *&c.* Il ſe dit plus ordinairement des orages qui arrivent ſur mer.

Il y a des endroits dans la mer plus ſujets que d'autres aux tempêtes; par exemple, vers la partie ſeptentrionale de l'équateur, entre le quatrième & le dixième degré de latitude, & entre les méridiens qui s'étendent au-delà des îles Heſpérides, on a toujours entre le mois d'Avril & de Septembre, du tonnerre, des éclairs, des ouragans, des ondées, *&c.* qui ſe ſuccèdent fort vîte les uns aux autres; il fait auſſi ſouvent des *tempêtes* proche les côtes d'Angola.

Tempête, ſignifie figurément, grande perſécution qui s'élève contre quelqu'un pour le perdre, pour l'accabler. *Il ſe mit à l'abri de la tempête. Il vient de s'élever une furieuſe tempête contre l'auteur de cet ouvrage. Ses amis détournèrent la tempête qui étoit près de fondre ſur lui.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

TEMPÊTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Tumultuari.* Terme du ſtyle familier, qui ſignifie, faire bien du bruit. *Il n'a fait que crier & tempêter durant toute la matinée.*

TEMPLE; ſubſtantif maſculin. *Templum.* Édifice public conſacré à Dieu ou à ce qu'on révère comme Dieu.

Hygin nous apprend que les temples des dieux des anciens païens furent d'abord conſtruits de manière que le peuple avoit le viſage tourné vers l'occident. On jugea enſuite qu'il étoit plus convenable de regarder l'endroit du ciel d'où la lumière eſt communiquée aux hommes; & les temples furent tournés vers l'orient. Ces temples n'avoient qu'une ſeule entrée. Ils ſe multiplièrent conſidérablement en raiſon du nombre prodigieux de divinités que les païens adoroient; car chaque divinité en avoient un dans chaque pays, & ſouvent pluſieurs. Ils n'avoient pas tous la même forme. Ceux de Jupiter étoient longs & fort élevés: communément ils étoient découverts. Les temples des dieux qui avoient quelque rapport à la terre, comme Céres, Veſta, Bacchus, *&c.* étoient d'une forme ronde. Pluton & les dieux infernaux avoient leurs temples en forme de voûtes ſouterraines.

On appelle abſolument *temple*, le temple que Salomon bâtit à Jéruſalem par ordre de Dieu.

Ce Prince commença la conſtruction de cet édifice l'an du monde 2992, & il fut achevé dans l'eſpace de ſept ans & demi.

Le temple proprement dit étoit un édifice couvert long de cent deux pieds ſix pouces, haut de cinquante & un pieds trois pouces, & large de trente-quatre pieds deux pouces. Il étoit partagé en trois parties,

ſavoir le ſanctuaire, le ſaint & le veſtibule.

Le veſtibule étoit ſéparé du reſte par un grand voile de différentes couleurs, & orné de diverſes repréſentations de fleurs & autres choſes de cette nature, ſans aucun mélange de figures d'hommes ni d'animaux.

Le ſanctuaire formoit un cube parfait, ayant trente pieds en tous ſens. Au milieu étoit placée l'arche d'alliance. A ſes deux extrémités on voyoit deux Chérubins de quinze pieds de haut, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, à égale diſtance du centre de l'arche & du mur de chaque côté. Ces Chérubins, en étendant leurs aîles, occupoient toute la largeur du ſanctuaire: voilà pourquoi l'Ecriture dit ſi ſouvent que Dieu habitoit entre les Chérubins.

Le Saint contenoit le chandelier d'or, la table des pains de propoſition & l'autel d'or ſur lequel on offroit les parfums. Ce métal étoit ſemé avec profuſion dans tout l'intérieur du *temple*. Nabuchodonoſor ruina ce fameux édifice l'an 598 avant Jéſus-Chriſt, en enleva tous les tréſors, & les tranſporta à Babylone.

On appelle auſſi abſolument *temple*, les lieux où demeuroient en certaines villes des Chevaliers nommés Chevaliers du Temple, ou Templiers, & qui ſont préſentement poſſédés en France par des Chevaliers de Malte. C'eſt par cette raiſon qu'il y a à Paris un lieu appelé le *Temple*.

On ne donne guére le nom de *temple* aux Égliſes des Chrétiens, ſi ce n'eſt en poëſie & dans le ſtyle ſoutenu; il faut cependant excepter les lieux où les Prétendus Réformés s'aſſembloient pour l'exercice de leur religion.

On dit poëtiquement, qu'*un nom eſt écrit dans le temple de la Gloire, au temple de mémoire;* pour dire, qu'il eſt aſſuré d'une réputation immortelle.

On dit figurément, que *les fidelles ſont les temples vivans du Saint Eſprit.*

Différences relatives entre *temple, égliſe.*

Ces mots ſignifient un édifice deſtiné à l'exercice public de la religion: mais *temple* eſt du ſtyle pompeux; *égliſe* du ſtyle ordinaire, du moins à l'égard de la religion romaine; car à l'égard du paganiſme & de la religion proteſtante, on ſe ſert du mot de *temple*, même dans le ſtyle ordinaire, au lieu de celui d'*égliſe*. Ainſi l'on dit le *temple* de Janus, le *temple* de Charenton, l'*égliſe* de Saint Sulpice.

Temple paroît exprimer quelque choſe d'auguſte, & ſignifier proprement un édifice conſacré à la Divinité. *Egliſe* paroît marquer quelque choſe de plus commun, & ſignifier particuliérement un édifice fait pour l'aſſemblée des fidelles.

Rien de profane ne doit entrer dans le *temple* du Seigneur. On ne devroit permettre dans nos *égliſes* que ce qui peut contribuer à l'édification des Chrétiens.

L'eſprit & le cœur de l'homme ſont les *temples* chéris du vrai Dieu; c'eſt là qu'il veut être adoré; en vain on fréquente les *egliſes*, il n'écoute que ceux qui lui parlent dans leur intérieur.

Les temples des faux-dieux étoient autrefois des aſiles pour les criminels: mais c'eſt, ce ſemble, deshonorer celui du Très-

Haut, que d'en faire un réfuge de malfaiteurs. Si l'on ne peut apporter à l'Egliſe un eſprit de recueillement, il faut du moins y être d'un air modeſte; la bienſéance l'exige ainſi que la piété.

TEMPLE, (Guillaume) né à Londres en 1628, d'un Secrétaire du Comte d'Eſſex, voyagea en France, en Hollande & en Allemagne: de retour dans ſa patrie, gouvernée par l'uſurpateur Cromwel, il ſe retira en Irlande, où il ſe conſacra à l'étude de la philoſophie & de la politique. Après que Charles II fut remonté ſur le trône de ſes pères, le Chevalier Temple retourna à Londres, & fut employé dans des affaires importantes. Une des négociations qui fit le plus d'honneur à ſon habileté, fut celle de la triple alliance qui fut conclue en 1662, entre l'Angleterre, la Hollande & la Suède. Ces trois puiſſances étoient pour lors amies de la France; cependant par ſes intrigues & ſes clameurs il parvint à les réunir contr'elle. Il avoit formé lui-même le plan de cette ligue. Le Chevalier Temple, qui regardoit cette confédération comme le ſalut de l'Europe, paſſa enſuite en Allemagne pour inviter l'Empereurs & les Princes à y accéder; mais il eut bientôt le chagrin de voir que ſa Cour ne partageoit pas ſon zèle, & qu'elle étoit même ſur le point de rompre avec la Hollande. Il fut donc rappelé, & on reſpecta ſi peu ſon ouvrage, que Charles II ſe ligua avec Louis XIV pour écraſer les Provinces Unies. Il ſe trouva en 1668 aux conférences d'Aix-la-Chapelle en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, & à celles de Nimégue en 1678. Après avoir conclu ce dernier traité, il retourna en Angleterre, où il fut admis au Conſeil du Roi, & diſgracié peu de temps après. N'ayant plus de rôle à jouer ſur la ſcène du monde, il ſe fit Auteur. Il ſe retira dans une terre du Comte de Suſſex, & y mourut en 1698, âgé de ſoixante-dix ans. Par une clauſe aſſez biſarre de ſon teſtament, il ordonna que ſon cœur ſeroit dépoſé dans une boîte d'argent, & qu'on l'enterreroit ſous le cadran ſolaire de ſon jardin. Il faut convenir que cet homme célèbre avoit de grands talens, des vertus éminentes, du zèle, une rare habileté, mais encore plus d'intrigue. Il étoit fort vain & fort violent. Quelques Pédans l'attaquèrent par des écrits peu meſurés, & il leur répondit dans le même ſtyle. Nous avons de lui, 1. Des *Mémoires* depuis 1672 juſqu'en 1692, *in*-12. Ils ſont utiles pour la connoiſſance des affaires de ſon temps. 2. *Remarques ſur l'état des Provinces-Unies*, in-12, aſſez intéreſſantes, mais pleines de penſées libres ſur la religion. 3. *Introduction à l'hiſtoire d'Angleterre*, in-12. C'eſt une ébauche d'une hiſtoire générale. 5. Des lettres qu'il écrivit pendant ſes dernières ambaſſades: elles ſont curieuſes, & on les a traduites en françois en deux vol. *in*-12. 6. Des Œuvres diverſes dans leſquelles on trouve quelques bons morceaux. L'Auteur penſoit profondément, & écrivoit avec force.

TEMPLIER; ſubſtantif maſculin. On appelle *Templiers* les Chevaliers d'un certain Ordre militaire établi à Jéruſalem, vers l'an 1118. Neuf perſonnages pieux & touchés des cruautés qu'exerçoient les infidèles à l'égard des pélerins qui alloient à

la Terre Sainte, formèrent le projet d'une Société religieuse & militaire, laquelle devoit avoir pour but de défendre les Pélerins, & de veiller à la sûreté des chemins qui conduisoient à Jérusalem. Ils en furent eux-mêmes les premiers membres, & se lièrent par les vœux de religion, qu'ils prononcèrent en présence du Patriarche de Jérusalem. Baudouin II, charmé du zèle & de la piété de ces nouveaux Religieux, leur donna une maison à Jérusalem auprès du temple, d'où ils prirent le nom de *Templiers*, ou de Chevaliers du Temple. Ils n'eurent d'abord d'autres fonds pour subsister, que les bienfaits qu'ils recevoient du Roi, des Prélats & des Seigneurs; mais ces bienfaits se multiplièrent tellement, que les Chevaliers acquirent bientôt d'immmenses revenus. Avec les richesses, ils reçurent les vices qui les accompagnent ordinairement; ils refusèrent de se soumettre au Patriarche de Jérusalem, & montrèrent dans leur conduite beaucoup de traits d'arrogance : enfin ils devinrent odieux à Philippe le Bel qui entreprit de ruiner leur Ordre.

Il ne s'agissoit que d'avoir des accusateurs, & l'on en avoit en main. Les deux premiers qui se présentèrent furent un Bourgeois de Béfiers, Prieur de Montfaucon près de Toulouse, nommé *Squin de Floriau*, & Noffodei, Florentin, Templiers Apostats, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le Roi à qui seul ils vouloient révéler des choses importantes. S'ils n'avoient pas su quelle étoit l'indignation du Roi contre les Templiers, auroient-ils espéré leur grâce en les accusant? Ils furent écoutés. Le Roi, sur leur déposition, ordonna à tous les Baillis du Royaume, à tous les Officiers de prendre mainforte, & leur envoya un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre 1309. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre; il portoit de mettre en prison tous les Templiers. Tous sont arrêtés. L'affaire fut poussée avec vigueur par Guillaume Nogaret, & un Dominicain nommé *Imbert*, Confesseur du Roi, & revêtu du titre d'inquisiteur.

» On fit des informations de tous » côtés, dit un Auteur Moderne, » & bientôt on n'entendit plus par» ler que de chaînes, de cachots, » de bourreaux & de buchers. On » attaqua jusqu'aux morts : leurs » ossemens furent déterrés, brû» lés, & leurs cendres jetées au » vent. On accordoit la vie & des » pensions à ceux qui se recon» noissoient volontairement cou» pables; on livroit les autres aux » tortures. Plusieurs qui n'auroient » pas craint la mort, épouvantés » par l'appareil des tourmens, con» vinrent de tout ce qu'on leur di» soit d'avouer. Il y en eut aussi un » grand nombre dont la constance » ne put être ébranlée ni par les » promesses, ni par les Supplices. » On en brûla cinquante-quatre » derrière l'Abbaye de S. Antoine, » qui tous, au milieu des flammes, » protestèrent de leur innocence » jusqu'au dernier soupir. Le Grand» Maître Jacques de Molai, (qui » avoit été parrain d'un des enfans » du Roi Philippe le Bel) Gui, » Commandeur d'Aquitaine, fils » de Robert II & de Mahaut d'Au» vergne, & frère du Dauphin

» d'Auvergne ; Hugues de Péral-
» de, Grand-Prieur de France, &
» un autre dont on ignore le nom,
» après avoir été conduits à Poi-
» tiers devant le Pape, furent ra-
» menés à Paris, pour y faire une
» confeſſion publique de la corrup-
» tion générale de leur Ordre. Ils
» en étoient les principaux Offi-
» ciers ; &, comme Philippe le
» Bel n'ignoroit pas qu'on diſoit
» hautement que les richeſſes im-
» menſes que les Templiers avoient
» apportées de l'Orient, & dont
» il vouloit s'emparer, étoient la
» véritable cauſe de la perſécution
» qu'ils eſſuyoient, il eſpéroit que
» cette cérémonie en impoſeroit au
» peuple, & calmeroit les eſprits
» effrayés par tant & de ſi horri-
» bles exécutions dans la Capitale
» & dans les provinces. On les fit
» monter tous les quatre ſur un
» échaffaut dreſſé devant l'Égliſe
» de Notre Dame. On lut la Sen-
» tence qui modéroit leur peine à
» une priſon perpétuelle. Un des
» Légats fit enſuite un long diſ-
» cours, où il détailla toutes les
» abominations & les impiétés dont
» les Templiers avoient été con-
» vaincus, diſoit-il, par leur pro-
» pre aveu ; & afin qu'aucun des
» ſpectateurs n'en pût douter, il
» ſomma le Grand-Maître de par-
» ler, & de renouveler publique-
» ment la confeſſion qu'il avoit faite
» à Poitiers... oui, je vais parler,
» dit cet infortuné vieillard, en
» ſecouant ſes chaînes, & s'avan-
» çant juſque ſur le bord de l'écha-
» faut : je n'ai que trop long-temps
» trahi la vérité. Daigne m'écou-
» ter, daigne recevoir, ô mon Dieu,
» le ſerment que je fais ; & puiſ-
» ſe-t-il me ſervir, quand je com-
» paroîtrai devant ton Tribunal ! Je
» jure que tout ce qu'on vient de
» dire des Templiers eſt faux ; que
» ce fut toujours un Ordre zélé
» pour la foi, charitable, juſte,
» orthodoxe, & que, ſi j'ai eu la
» foibleſſe de parler différemment,
» à la ſollicitation du Pape & du
» Roi, & pour ſuſpendre les hor-
» ribles tortures qu'on me faiſoit
» ſouffrir, je m'en repens. Je vois,
» ajouta-t-il, que j'irrite nos bour-
» reaux, & que le bucher va s'al-
» lumer. Je me ſoumets à tous les
» tourmens qu'on m'apprête, & re-
» connois, ô mon Dieu, qu'il n'en
» eſt point qui puiſſe expier l'of-
» fenſe, que j'ai faite à mes frè-
» res, à la vérité & à la religion...
» Le Légat extrêmement déconcer-
» té fit ramener en priſon le Grand-
» Maître & le frère du Dauphin
» d'Auvergne, qui s'étoit auſſi ré-
» tracté. Le ſoir même ils furent
» tous les deux brûlés vifs, & à
» petit feu, dans l'endroit où eſt
» aujourd'hui la ſtatue de Henri
» IV. Leur fermeté ne ſe démentit
» point. Ils invoquoient J. C & le
» prioient de ſoutenir leur courage.
» Le peuple conſterné, & fondant
» en larmes ſe jeta ſur leurs cen-
» dres, & les emporta comme de
» précieuſes reliques. Les deux
» Commandeurs qui n'avoient pas
» eu la force de ſe rétracter, fu-
» rent traités avec douceur : Mé-
» zeray rapporte que le Grand-Maî-
» tre ajourna le Pape à comparoître
» devant le Tribunal de Dieu, dans
» quarante jours, & le Roi dans un
» an. Si cet ajournement eſt vrai,
» ce fut une prophétie que l'événe-
» ment vérifia. A l'égard des deux
» ſcélérats qui occaſionnèrent toute
» cette procédure, le premier pé-
» rit dans une mauvaiſe affaire,
» & l'autre nommé *Noffodei*, fut
» pendu

» pendu pour quelques nouveaux » crimes.

Les Templiers furent auſſi pourſuivis en Italie, en Eſpagne & en Angleterre, mais avec moins de rigueur qu'en France. Enfin, dans un Concile tenu à Vienne, en 1311 leur Ordre fut entièrement ſupprimé par le Pape Clément V. Leurs biens furent unis à l'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, à l'exception de ceux des Templiers d'Arragon & de Portugal, qui furent donnés, les premiers à l'Ordre de Calatrava, les ſeconds à l'Ordre de Chriſt.

Les abominations que l'on imputoit aux Templiers ſont ſi atroces, qu'elles ne méritent aucune croyance. On diſoit qu'à leur réception dans l'Ordre, ils étoient conduits dans une chambre obſcure, où on leur faiſoit renier Jéſus-Chriſt, & cracher trois fois ſur le crucifix; qu'ils adoroient une tête de bois doré, qui avoit une grande barbe, & qu'on ne montroit qu'aux Chapitres Généraux. On ajoutoit » qu'en Languedoc trois » Commandeurs, mis à la torture, » avoient avoué qu'ils avoient aſſiſté » à pluſieurs Chapitres provinciaux » de l'Ordre; que dans un de ces » Chapitres tenu à Montpellier, & » de nuit, ſuivant l'uſage, on » avoit expoſé une tête; qu'auſſi- » tôt le diable avoit apparu ſous » la figure d'un chat; que ce chat, » tandis qu'on l'adoroit, avoit parlé » & répondu avec bonté aux uns & » aux autres; qu'enſuite pluſieurs » démons avoient auſſi apparu avec » des femmes avec leſquelles les » frères s'étoient unis indiſtinctement ». Ce n'eſt là que la moindre partie des infamies qu'on leur attribuoit. Mais il paroît que leurs plus grands crimes furent leurs richeſſes & leurs diſcours ſéditieux ſur la conduite de Philippe le Bel, & ſur celle de ſes deux favoris, Enguerrand de Marigny, Surintendant des Finances, & Etienne Barbette, Prévôt de Paris & Maître des Monnoies.

Philippe le Bel étoit vindicatif, fier, avide, prodigue, & s'abuſant toujours ſur les moyens que ſes Miniſtres employoient pour lui trouver de l'argent. Il ne fut pas difficile de lui faire goûter le projet d'une vengeance qui mettroit dans ſes coffres la dépouille des Juifs & une partie des richeſſes que les *Templiers* avoient en partage.

On dit proverbialement, *boire comme un Templier*; pour dire, boire beaucoup, boire avec excès.

TEMPLIN; petite ville d'Allemagne, dans l'Electorat de Brandebourg, à 12 lieues de Berlin.

TEMPORAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a rapport aux tempes.

La *foſſe temporale* eſt ce leger enfoncement qui reçoit le muſcle temporal.

Le *muſcle temporal* eſt le même que le crotaphite.

Le *nerf temporal* eſt un ſecond rameau de la branche inférieure de la cinquième paire, nommée *maxillaire inférieure*. Ce nerf ſe diſtribue au muſcle crotaphite.

Les *os temporaux* ſont deux os communs au crâne & à la face, ſitués aux parties latérales, moyennes & inférieures du crâne.

Les ſutures temporales uniſſent les os temporaux aux bords inférieurs des pariétaux.

TEMPORALITÉ; ſubſtantif fémin. *Temporalitas*. La juridiction du domaine temporel d'un Evêché, d'un

Chapitre, d'une Abbaye, &c. *Il plaide à la temporalité. Bailli de la temporalité.*

TEMPOREL, ELLE; adjectif. *Temporalis.* Qui passe avec le temps, périssable. Il est opposé à éternel & à spirituel. *Les plaisirs temporels ne sont pas comparables à ceux de l'éternité. C'est une grande folie de préférer les biens temporels aux spirituels.*

TEMPOREL, signifie aussi séculier, & il se dit par opposition à ecclésiastique. *La juridiction temporelle. La puissance temporelle. Seigneur temporel.*

TEMPOREL, est quelquefois pris substantivement & se dit du revenu qu'un Ecclésiastique tire de son bénéfice.

Tous les Juges en général peuvent, en certains cas, ordonner la *saisie du temporel* des Ecclésiastiques qui refusent d'exécuter leurs jugemens: mais les Juges Royaux seuls peuvent ordonner la distribution des deniers provenans du *temporel saisi.* C'est ce qui résulte de l'article 6 du titre 7 de l'Ordonnance de 1670: ces mots *nos Juges*, qui se trouvent dans cet article, excluent ceux des Seigneurs.

La *saisie du temporel* des Ecclésiastiques peut être ordonnée toutes les fois qu'ils résistent ou qu'ils désobéissent à la Justice séculière. Cette voie de contraindre le Clergé est même très-ancienne en France: on voit, en effet, que le temporel de l'Archevêque de Rouen fut saisi en 1373, pour rébellion & désobéissance à la Justice séculière.

TEMPOREL, se dit aussi de l'autorité temporelle des Rois. *Les Canonistes ultramontains ont voulu soumettre au Pape le temporel des Rois, mais les plus célèbres Universités & les Eglises les plus florissantes, entr'autres l'Eglise Gallicane, ont proscrit cette doctrine.*

TEMPORELLEMENT; adverbe. *Ad tempus.* Il se dit par opposition à éternellement. *L'impie ne peut être heureux que temporellement & le sage le sera éternellement.*

TEMPORISEMENT; subst. masc. *Cunctatio.* Retardement, dans l'attente d'un temps plus favorable. *Ce temporisement ralentit l'ardeur des soldats.*

TEMPORISER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Cunctari.* Retarder, différer dans l'attente d'une occasion favorable, d'un temps propre. *Il est souvent à propos de temporiser. Fabius sauva Rome en temporisant.*

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

TEMPORISEUR; substantif masculin. *Cunctator.* Qui temporise. *Les Espagnols passent pour être temporiseurs.*

TEMPS; substantif masculin. *Tempus.* Succession de phénomènes dans l'univers, ou mode de durée marqué par certaines périodes & mesures, & principalement par le mouvement & par les révolutions apparentes du soleil.

Voici les différentes opinions des Philosophes sur le temps.

M. Locke observe que l'idée du temps en général s'acquiert en considérant quelque partie d'une durée infinie, divisée par des mesures périodiques; & l'idée de quelque temps particulier ou de longueur

de durée, comme eſt un jour, une heure, &c. s'acquiert d'abord en remarquant certains corps qui ſe meuvent ſuivant des périodes régulières, &, à ce qu'il ſemble, également diſtantes les unes des autres.

Comme nous pouvons nous repréſenter ou répéter tant que nous voulons les longueurs ou meſures de temps, nous pouvons auſſi nous imaginer une durée dans laquelle rien ne ſe paſſe ou n'exiſte réellement, &c. C'eſt ainſi que nous nous formons l'idée de ce qu'on appelle *lendemain, année prochaine*, &c.

Quelques-uns des Philoſophes modernes définiſſent le temps, la durée d'une choſe dont l'exiſtence n'eſt point ſans commencement, ni ſans fin; ce qui diſtingue le temps de l'éternité.

Ariſtote & les Péripatéticiens définiſſent le temps, *numerus motûs ſecundùm prius & poſterius*; ou une multitude de parties de mouvemens qui paſſent & ſe ſuccèdent les unes aux autres dans un flux continuel, & qui ont rapport enſemble en tant que les unes ſont antérieures & les autres poſtérieures.

Il s'enſuivroit de là que le temps n'eſt autre choſe que le mouvement lui-même, ou du moins la durée du mouvement, conſidéré comme ayant pluſieurs parties, dont les unes ſuccèdent continuellement aux autres; mais ſuivant ce principe, le temps ou la durée temporelle n'auroient pas lieu par rapport aux corps qui ne ſont point en mouvement; cependant perſonne ne peut nier que ces corps n'exiſtent dans le temps, ou qu'ils n'ayent une durée ſucceſſive.

Pour éviter cet inconvénient, les Épicuriens & les Corpuſculaires définiſſent le temps, une ſorte de flux ou de ſucceſſion différant du mouvement, & conſiſtant dans une infinité de parties qui ſe ſuccèdent continuellement & immédiatement les unes aux autres; mais d'autres Philoſophes rejettent cette notion, comme établiſſant un Être éternel indépendant de Dieu: en effet, comment concevoir un temps avant l'exiſtence de choſes qui ſoient ſuſceptibles de flux ou de ſucceſſion? & d'ailleurs il faudroit dire ce que c'eſt que ce flux, ſi c'eſt une ſubſtance ou un accident.

Pluſieurs Philoſophes diſtinguent le temps comme on diſtingue le lieu, en temps abſolu & en temps relatif.

Le temps abſolu eſt le temps conſidéré en lui-même, ſans aucun rapport aux corps, ni à leur mouvement; ce temps s'écoule également, c'eſt-à-dire, qu'il ne va jamais ni plus vîte, ni plus lentement, mais que tous les degrés de ſon écoulement, ſi on peut parler ainſi, ſont égaux ou invariables.

Le temps relatif ou apparent eſt la meſure de quelque durée rendue ſenſible par le moyen du mouvement. Comme le flux égal & uniforme du temps n'affecte point nos ſens, & que dans ce flux il n'y a rien qui puiſſe nous faire connoître immédiatement le temps même, il faut de néceſſité avoir recours à quelque mouvement, par lequel nous puiſſons déterminer la quantité du temps, en comparant les parties du temps à celles de l'eſpace que le mobile parcourt. C'eſt pourquoi, comme nous jugeons que les temps ſont égaux, quand ils s'écoulent pendant qu'un corps qui eſt en mouvement uniforme parcourt des eſpaces égaux, de même nous jugeons que les temps ſont égaux quand ils

s'écoulent pendant que le ſoleil, la lune & les autres luminaires céleſtes achevent leurs révolutions ordinaires, qui, à nos ſens, paroiſſent uniformes.

Mais comme l'écoulement du temps ne peut être accéléré ni retardé, au lieu que tous les corps ſe meuvent tantôt plus vîte, tantôt plus doucement, & que peut être il n'y a point de mouvement parfaitement uniforme dans la nature, quelques Auteurs croient qu'on ne peut conclure que le temps abſolu eſt quelque choſe de réellement & effectivement diſtingué du mouvement : car en ſuppoſant pour un moment, que les cieux & les aſtres euſſent été ſans mouvement depuis la création, s'enſuit-il de là que le cours du temps auroit été arrêté ou interrompu ? & la durée de cet état de repos n'auroit-elle point été égale au temps qui s'eſt écoulé depuis la création ?

Comme le temps abſolu eſt une quantité qui coule d'une manière uniforme & qui eſt très-ſimple de ſa nature, les Mathématiciens le repréſentent à l'imagination par les plus ſimples grandeurs ſenſibles, & en particulier par des lignes droites & par des cercles, avec leſquels le temps abſolu paroît avoir beaucoup d'analogie pour ce qui regarde la ſucceſſion, la ſimilitude des parties, *&c.*

A la vérité il n'eſt pas abſolument néceſſaire de meſurer le temps par le mouvement; car le retour conſtant & périodique d'une choſe qui arrive ou ſe manifeſte par intervalles également éloignés les uns des autres, comme par exemple, l'épanouiſſement d'une plante, *&c.* peut faire la même choſe. En effet, M. Locke fait mention d'un peuple de l'Amérique, lequel a coûtume de compter les années par l'arrivée & par le départ des oiſeaux.

On dit en ſtyle poëtique, *le temps dévore tout ; & dans la nuit des temps*, pour dire, dans le temps le plus éloigné, & dont on n'a aucune connoiſſance certaine.

On dit, *avant tous les temps ;* pour dire, avant la création du monde : & *dans le cours des temps, dans la ſuite des temps*, pour déſigner un temps fort éloigné de celui dont on a parlé.

On dit dans le ſtyle de l'Ecriture Sainte, *dans la plénitude des temps ;* pour dire, dans le temps auquel notre Seigneur eſt venu accomplir les Prophéties ; & *à la conſommation des temps ;* pour dire, à la fin des ſiécles.

On dit, *perdre le temps*, ou *perdre ſon temps ;* pour dire, ne rien faire, ou faire des choſes inutiles. En ce ſens on dit, que *le temps perdu ne ſe recouvre point.*

On dit familièrement, *paſſer bien le temps, ſon temps ;* & *ſe donner du bon temps ;* pour dire, ſe divertir ; & *paſſer mal le temps, ſon temps*, pour dire, s'ennuyer beaucoup, ou ſouffrir.

On dit figurément & familièrement, *tuer le temps ;* pour dire, s'amuſer à quelque choſe pour ſe déſennuyer ; & *couler le temps ;* pour dire, laiſſer écouler le temps, dans l'attente de quelque occaſion plus favorable.

On dit proverbialement dans un ſens à peu près pareil, *pouſſer le temps avec l'épaule.*

En termes de Pratique, on appelle *laps de temps*, l'écoulement du temps. La *preſcription eſt un droit acquis par un certain laps de temps.*

Temps, ſe prend quelquefois pour

terme préfix. *Je payerai dans le temps porté par le traité. Il faut ſpécifier le temps pour lequel l'ouvrage doit être fait. Je partirai dans quelque temps. Le temps de ſon mariage s'approche.*

On dit d'un homme qui ſort d'un emploi dont le temps étoit limité, ou qui n'eſt plus propre aux choſes dont il s'eſt mêlé autrefois avec ſuccès, qu'*il a fait ſon temps.*

Il ſe dit auſſi des choſes. *Ce caroſſe a fait ſon temps. Voilà des bas qui ont fait leur temps.*

TEMPS, ſe prend encore pour délai. *Je vous donne un temps aſſez long pour payer ce que vous me devez. Le temps qu'il a pris pour payer ſes créanciers me paroît bien court. On prolongera le temps.*

On dit, qu'*un homme ne cherche qu'à gagner du temps*; pour dire, qu'il ne cherche qu'à différer.

On dit proverbialement, *qui a temps, a vie*; pour dire, que quand le terme où l'on doit ſatisfaire à quelque choſe n'eſt pas arrivé on peut donner ordre à l'affaire dont il s'agit.

TEMPS, ſe prend auſſi pour loiſir. *Il n'a pas le temps de ſéjourner ici. On ne lui a pas laiſſé le temps de dîner.*

On dit proverbialement, *le temps eſt à Dieu & à nous*; pour dire, nous avons le loiſir de faire ce qu'il nous plaît.

Dans cette acception il ſe joint ſouvent avec le pronom poſſeſſif. *Cela vous prendra tout votre temps. Il ne diſpoſe pas de ſon temps comme il voudroit.*

TEMPS, ſe prend encore pour conjoncture, occaſion propre. *Il faut attendre un temps plus convenable pour propoſer cette affaire. Il ne faut pas manquer le temps de leur communiquer ce projet. Vous prenez mal votre temps pour demander cette grâce.*

On dit proverbialement, *chaque choſe a ſon temps. Il y a temps pour tout. Il y a temps de rire & temps de pleurer, temps de parler & temps de ſe taire.*

On dit de même, *tout vient à temps qui peut attendre*; pour dire, qu'avec de la patience on vient à bout de tout.

TEMPS, ſe dit auſſi de la ſaiſon propre à chaque choſe. *Le temps des vendanges. Le temps de la moiſſon. Dans le temps des perdreaux*; pour dire, dans le temps où l'on va à la chaſſe des perdreaux. *Le carême eſt un temps de pénitence.*

On dit qu'*une choſe n'a qu'un temps*; pour dire, qu'elle ne dure que fort peu.

On appelle *quatre temps*, les trois jours de jeûne ordonnés par l'Égliſe, en chacune des quatre ſaiſons de l'année.

TEMPS, ſe dit encore des ſiècles, des différens âges, & par rapport à la chronologie. *Du temps des Patriarches. Du temps des Carthaginois. Du temps d'Alexandre. Les temps héroïques. Il ſe ſouvient encore de ſon jeune temps. Virgile & Horace vivoient dans le même temps.*

On dit communément & par manière de proverbe, *diſtinguez les temps & vous concilierez les écritures*; pour dire, que les choſes qui ſemblent les plus oppoſées, ſe peuvent ſouvent accorder, quand on a égard à la différence des temps.

On dit proverbialement & populairement, *du temps du Roi Guillemot, du temps qu'on ſe mouchoit ſur la manche*; pour marquer des ſiecles éloignés, des ſiecles groſſiers.

TEMPS, ſe dit auſſi par rapport à l'état où ſont les choſes pour le gouvernement d'un pays, pour les ma-

nières de vivre, pour les modes, &c. *Le ſiecle des Médicis fut un temps heureux pour les arts. On étoit alors en temps de paix. Les impôts ſont ordinairement plus conſidérables en temps de guerre qu'en temps de paix. C'étoit un temps de troubles. Un temps de corruption. Ce n'eſt plus le temps où la bonne foi étoit l'ame du commerce. Nous ne reverrons plus cet heureux temps. Il faut bien ſe gouverner ſelon les temps. Si ce temps-ci dure, il ne ſera plus poſſible de vivre dans ce pays.*

On dit, *le temps des gens de lettres, le temps des gens de bien, des délateurs;* pour dire, que le temps leur eſt favorable, ou pour marquer un temps où il y en a beaucoup.

TEMPS, ſe dit auſſi de la diſpoſition de l'atmoſphère par rapport à l'humidité ou à la ſéchereſſe, au froid ou au chaud, au vent ou au calme, à la pluie, à la grêle, &c.

Comme c'eſt dans l'atmoſphère que toutes les plantes & tous les animaux vivent, & que l'air eſt, ſuivant toutes les apparences, le plus grand principe des productions animales & végétales, ainſi que des changemens qui leur arrivent; il n'y a rien en phyſique qui nous intéreſſe plus immédiatement que l'état de l'air. En effet, tout ce qui a vie n'eſt qu'un aſſemblage de vaiſſeaux dont les liqueurs ſont conſervées en mouvement par la preſſion de l'atmoſphère; & toutes les altérations qui arrivent ou à la denſité ou à la chaleur, ou à la pureté de l'air, doivent néceſſairement en produire ſur tout ce qui y vit.

Toutes ces altérations immenſes mais régulières qu'un petit changement dans le temps produit, peuvent être aiſément connues à l'aide d'un tube plein de mercure ou d'eſprit de vin, ou avec un bout de corde, ainſi que tout le monde le ſait, par l'uſage des thermomètres, baromètres & hygromètres; & c'eſt en partie notre inattention, & en partie le défaut d'uniformité de notre genre de vie, qui nous empêche de nous appercevoir de toutes les altérations & de tous les changemens qui arrivent aux tubes, cordes & fibres dont notre corps eſt compoſé.

Il eſt certain qu'une grande partie des animaux a beaucoup plus de ſenſibilité & de délicateſſe que les hommes ſur les changemens de temps; ce n'eſt pas qu'ils ayent d'autres moyens ou d'autres organes que nous; mais c'eſt que leurs vaiſſeaux, leurs fibres étant en comparaiſon de ceux des hommes, dans un état permanent, les changemens extérieurs produiſent en eux des changemens intérieurs proportionnels. Leurs vaiſſeaux ne ſont proprement que des baromètres, &c. affectés ſeulement par les cauſes extérieures; au lieu que les nôtres recevant des impreſſions du dedans auſſi-bien que du dehors, il arrive que pluſieurs de ces impreſſions nuiſent ou empêchent l'effet des autres.

Il n'y a rien dont nous ſoyons plus éloignés que d'une bonne théorie de l'état de l'air. Mais on ne ſauroit y parvenir ſans une ſuite complette d'obſervations. Lorſque nous aurons eu des regiſtres tenus exactement dans différens lieux de la terre & pendant une longue ſuite d'années, nous ſerons peut-être en état de déterminer les directions, la force & les limites du vent, la conſtitution de l'air apporté par le vent, la relation qui eſt entre l'état du ciel de différens

climats, & les différens états du ciel dans le même lieu ; & peut-être nous saurons prédire alors les chaleurs excessives, les pluies, la gelée, les sécheresses, les famines, les pestes & autres maladies épidémiques. Ces sortes d'observations s'appellent du nom général *d'observations météorologiques*. Elles se font depuis quelques années par toute l'Europe avec beaucoup d'exactitude.

On dit proverbialement, *il fait un temps de demoiselle, il ne fait ni poudre ni soleil.*

On dit figurément & proverbialement, *prendre le temps comme il vient ;* pour dire, ne s'inquiéter de rien & s'accommoder à tous les événemens.

On dit figurément & familièrement d'un homme puissant qui est en grand crédit dans un pays ou dans quelque maison particulière, qu'*il y fait la pluie & le beau temps.*

On dit proverbialement & populairement, *hausser le temps ;* pour dire boire.

On appelle *gros temps* à la mer, un temps d'orage.

Temps, se dit dans la danse, dans l'escrime, dans les exercices militaires, *&c.* de certains momens pendant lesquels il faut faire certains mouvemens qui sont distingués & séparés par des pauses. *Tirer la baguette en deux temps, en trois temps. Observer les temps de la danse. Pousser une botte en deux temps, en trois temps.*

Temps, en termes de Musique, se dit de la mesure du son quant à la durée.

Une succession de sons, quelque bien dirigée qu'elle puisse être dans sa marche, dans ses degrés du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave, ne produit, pour ainsi-dire, que des effets indéterminés. Ce sont les durées relatives & proportionnelles de ces mêmes sons qui fixent le vrai caractère d'une musique, & lui donnent sa plus grande énergie. Le temps est l'ame du chant ; les airs dont la mesure est lente, nous attristent naturellement ; mais un air gai, vif & bien cadencé, nous excite à la joie, & à peine les pieds peuvent-ils se retenir de danser. Ôtez la mesure, détruisez la proportion des temps, les mêmes airs que cette proportion vous rendoit agréables, restés sans charme & sans force, deviendront incapables de plaire & d'intéresser. Le temps, au contraire a sa force en lui-même, elle dépend de lui seul & peut subsister sans la diversité des sons ; le tambour nous en offre un exemple, grossier toutefois & très-imparfait, parce que le son ne s'y peut soutenir.

On considère le temps en Musique, ou par rapport au mouvement général d'un air ; & dans ce sens on dit qu'il est lent ou vîte ; ou selon les parties aliquotes de chaque mesure, parties qui se marquent par des mouvemens de la main ou du pied, & qu'on appelle particulièrement des *temps ;* ou enfin selon la valeur propre de chaque note.

Nos anciens Musiciens ne reconnoissoient que deux espèces de mesure ou de temps, l'une à trois temps, qu'ils appeloient *mesure parfaite ;* & l'autre à deux, qu'ils traitoient *de mesure imparfaite :* & ils appeloient, *temps, modes* ou *prolations*, les signes qu'ils ajoutoient à la clef pour déterminer l'une ou l'autre de ces mesures. Ces signes ne servoient pas à cet unique usage

comme ils ſont aujourd'hui ; mais ils fixoient auſſi la valeur relative des notes par rapport à la maxime, à la longue & à la ſémi-brève. A l'égard de la brève, la manière de la diviſer étoit ce qu'ils appeloient plus préciſément *temps*, & ce temps étoit parfait ou imparfait.

Quand le temps étoit parfait, la brève carrée valoit trois rondes ou ſemi-brèves ; & ils indiquoient cela par un cercle entier barré ou non barré, & quelquefois encore par ce chiffre compoſé $\frac{3}{1}$.

Quand le temps étoit imparfait, la brève ne valoit que deux rondes, & cela ſe marquoit par un demi-cercle ou C. Quelquefois ils tournoient le C à rebours ; & cela marquoit une diminution de moitié ſur la valeur de chaque note. Nous indiquons aujourd'hui la même choſe en barrant le C. Quelques-uns ont auſſi appelé *temps mineur*, cette meſure du C barré où les notes ne durent que la moitié de leur valeur ordinaire, & *temps majeur*, celle du C plein ou de la meſure ordinaire à quatre temps.

Nous avons bien retenu la meſure triple des anciens, de même que la double ; mais par la plus étrange biſarrerie, de leurs deux manières de diviſer les notes, nous n'avons retenu que la ſous-double, quoique nous n'ayons pas moins beſoin de l'autre ; de ſorte que, pour diviſer une meſure ou un temps en trois parties égales, les ſignes nous manquent, & à peine ſait-on comment s'y prendre. Il faut recourir au chiffre 3 & à d'autres expédiens qui montrent l'inſuffiſance des ſignes.

Nous avons ajouté aux anciennes muſiques une combinaiſon de temps qui eſt la meſure à quatre ; mais comme elle ſe peut toujours réſoudre en deux meſures à deux, on peut dire que nous n'avons abſolument que deux temps & trois temps pour parties aliquotes de toutes nos différentes meſures.

Il y a autant de différentes valeurs de temps qu'il y a de ſortes de meſures & de modifications de mouvement. Mais quand une fois la meſure & le mouvement ſont déterminés, toutes les meſures doivent être parfaitement égales & tous les temps de chaque meſure parfaitement égaux entr'eux. Or, pour rendre ſenſible cette égalité, on frappe chaque meſure & l'on marque chaque temps par un mouvement de la main ou du pied ; & ſur ces mouvemens on règle exactement les différentes valeurs des notes, ſelon le caractère de la meſure. C'eſt une choſe étonnante de voir avec quelle préciſion l'on vient à bout, à l'aide d'un peu d'habitude, de marquer & de ſuivre tous les temps avec une ſi parfaite égalité, qu'il n'y a point de pendule qui ſurpaſſe en juſteſſe la main ou le pied d'un bon muſicien, & qu'enfin le ſentiment ſeul de cette égalité ſuffit pour le guider, & ſupplée à tout mouvement ſenſible ; en ſorte que dans un concert chacun ſuit la même meſure avec la dernière préciſion, ſans qu'un autre la marque, & ſans la marquer ſoi-même.

Des divers temps d'une meſure, il y en a de plus ſenſibles, de plus marqués que d'autres, quoique de valeurs égales. Le temps qui marque davantage s'appelle *temps fort* ; celui qui marque moins s'appelle *temps foible* : c'eſt ce que M. Rameau dans ſon traité d'Harmonie, appelle *temps bon* & *temps mauvais*. Les temps forts ſont, le premier dans la meſure à deux temps ; le

premier & le troiſième dans les meſures à trois & quatre. A l'égard du ſecond temps, il eſt toujours foible dans toutes les meſures, & il en eſt de même du quatrième dans la meſure à quatre temps.

Si l'on ſubdiviſe chaque temps en deux autres parties égales, qu'on peut encore appeler *temps* ou *demi-temps*, on aura derechef *temps fort* pour la première moitié, *temps foible* pour la ſeconde, & il n'y a point de partie d'un temps qu'on ne puiſſe ſubdiviſer de la même manière. Toute note qui commence ſur le temps foible & finit ſur le temps fort eſt une note à contre-temps; & parcequ'elle heurte & choque en quelque façon la meſure, on l'appelle *ſyncope*.

Ces obſervations ſont néceſſaires pour apprendre à bien traiter les diſſonnances. Car toute diſſonnance bien préparée doit l'être ſur le temps foible, & frappée ſur le temps fort, excepté cependant dans des ſuites de cadence évitées où cette règle, quoiqu'applicable à la première diſſonnance, ne l'eſt pas également aux autres.

TEMPS, eſt auſſi un terme de grammaire, & ſe dit des différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps où ſe paſſent les actions dont on parle. *Voyez* VERBE.

En Vénerie, on dit, *revoir de bon temps*; pour dire, trouver une voie fraîche & de la nuit.

TEMPS, en termes de Mythologie, ſe dit d'un Dieu de l'Antiquité qu'on repréſentoit avec des ailes pour marquer la rapidité avec laquelle il paſſe, & avec une faux, pour ſignifier ſes ravages. Le temps étoit diviſé en pluſieurs parties: les ſiècles, la génération ou eſpace de trente ans, le luſtre, l'année, les ſaiſons, les mois, les jours & les heures, & chacune de ces parties avoit ſa figure particulière en homme ou en femme, ſuivant que le nom en étoit maſculin ou féminin; on en portoit même l'image dans les cérémonies religieuſes.

A TEMPS; façon de parler adverbiale qui ſignifie, aſſez tôt. *Nous y ſerons à temps. Il n'arriva pas à temps.*

Il ſignifie auſſi pour un temps fixé. *Le banniſſement à temps n'emporte pas la confiſcation des biens.*

AU MÊME TEMPS, EN MÊME TEMPS; façons de parler adverbiales, qui ſignifient, dans le même inſtant, à la même heure, enſemble. *Nous arrivâmes en même temps. Ils arrivèrent à la Cour en même temps.*

DE TOUT TEMPS, ſe dit adverbialement pour ſignifier, toujours. *C'eſt une choſe qui s'eſt de tout temps pratiquée dans cette ville.*

DE TEMPS EN TEMPS, DE TEMPS A AUTRE; façons de parler adverbiales, qui ſignifient, ſucceſſivement, à pluſieurs repriſes. *Il va de temps en temps à l'Opéra. Elle vient ici de temps à autre.*

EN TEMPS ET LIEU, ſe dit adverbialement pour ſignifier, dans le temps & le lieu convenable. *Je m'occuperai de cette affaire en temps & lieu.*

Ce monoſyllabe eſt long.

On prononce *tans*.

TENABLE; adjectif des deux genres. *Firmus.* En termes de guerre, il ſe dit d'une place, d'un endroit où l'on peut ſe défendre, où l'on peut demeurer ſans un trop grand péril. Il ne ſe dit guère qu'avec la négative. *La citadelle n'étoit plus tenable. Ce poſte n'eſt pas tenable.*

TENABLE, ſe dit auſſi figurément avec la négative, dans l'uſage ordinaire, pour marquer un lieu, un endroit où

l'on ne peut demeurer commodément. *Il pleut de tous côtés dans cette maiſon, la place n'eſt pas tenable.*

TENACE ; adjectif des deux genres. *Tenax.* Viſqueux, qui tient extrêmement. Il n'eſt guère uſité qu'en parlant des humeurs du corps humain. *Les humeurs gluantes & tenaces cauſent des obſtructions.*

TENACE, ſignifie figurément, avare, qui ne donne rien qu'avec peine. *Il a un père fort tenace. Les vieillards ſont ſouvent d'une humeur tenace.*

TENACE, eſt auſſi un terme du jeu de l'ombre & de quelques autres jeux. Il ſe dit d'un joueur qui voyant venir avec deux cartes qui ne ſe ſuivent pas immédiatement, eſt aſſuré de les faire toutes deux. *Il a ſpadille & baſte & voit venir, il eſt tenace.*

La ſeconde ſyllabe eſt brève, & les autres très-brèves.

TENACERIM ou TENASSERIM ; ville des Indes orientales, capitale d'une province de même nom au royaume de Siam.

TÉNACITÉ ; ſubſtantif féminin. *Tenacitas.* Viſcoſité, qualité de ce qui eſt tenace. *Les ſignes de la ténacité des humeurs ſont des tumeurs, des douleurs, des anxiétés.*

TÉNACITÉ, ſignifie figurément, avarice ou attachement invariable à une idée, à un projet.

Les quatre ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

TENAILLE ; ſubſtantif féminin. *Forceps.* Inſtrument de fer compoſé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille autour de laquelle elles s'ouvrent & ſe refferrent pour tenir ou pour arracher quelque choſe. *La tenaille eſt un outil qui ſert à la plupart des ouvriers. Où ſont vos tenailles ? Je vais chercher mes tenailles. Des tenailles de maréchal, de ſerruriers, de cordonniers, &c. Des tenailles à attiſer le feu.* Il s'emploie le plus ſouvent au pluriel.

TENAILLE, ſe dit en termes de fortifications, d'un ouvrage conſtruit ſur les lignes de défenſe, vis-à-vis & tout proche de la courtine. *On donne ordinairement à la tenaille un rempart de huit ou neuf toiſes.*

La première ſyllabe eſt très-brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

TENAILLÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TENAILLER.

TENAILLER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. C'eſt un genre de ſupplice qu'on ne fait guère ſouffrir qu'aux criminels de lèſe-majeſté au premier chef. *Ravaillac fut condamné à être tenaillé aux mamelles, aux bras & aux cuiſſes pour avoir aſſaſſiné Henri IV.*

TENAILLON ; ſubſtantif maſculin & terme de fortification. Ouvrage conſtruit vis-à vis d'une des faces de la demi-lune. Il y en a ordinairement deux qui ſe nomment auſſi *lunettes.*

TENANCIER, IÈRE ; ſubſtantif & terme de Juriſprudence. Celui, celle qui tient des terres en roture dépendantes d'un fief auquel il eſt dû des cens ou autres droits. *Les tenanciers furent aſſignés pour paſſer déclaration.*

TENANT ; ſubſtantif maſculin On appeloit ainſi autrefois celui qui dans un tournoi entreprenoit de tenir contre toute ſorte d'aſſaillans. *Les tenans & les aſſaillans.*

TENANT, ſe dit figurément de celui qui dans une diſpute ſoutient une opinion contre ceux qui la com-

battent. *C'eſt le tenant de la diſpute.*

Il ſe dit de même de celui qui défend une perſonne dans la converſation. *C'eſt un des plus zélés tenans de Corneille.*

On dit d'un homme qui va ſouvent dans une maiſon, & qui y eſt comme le maître, qu'*il eſt le tenant.*

On dit, *les tenans & aboutiſſans d'une terre, d'un héritage;* pour dire, les héritages adjacens à une pièce de terre, à un héritage. Dans les contrats de vente ou de louage, dans les aveux & reconnoiſſances, on doit exprimer les *tenans & aboutiſſans*, & ſurtout dans les demandes en déſiſtement ou en déclaration d'hipothèque & autres ſemblables, afin que l'on puiſſe connoître d'une manière certaine de quel héritage il s'agit.

On dit figurément, *qu'un homme ſait tous les tenans & aboutiſſans d'une affaire;* pour dire, qu'il en ſait toutes les circonſtances & dépendances.

TOUT EN UN TENANT, TOUT D'UN TENANT; façons de parler dont on ſe ſert en parlant d'héritages, pour dire ſans interruption, d'une même continuité. *Il a tant d'arpent de terre, de pré, de vigne, de bois, tout d'un tenant, tout en un tenant.*

On appelle *tenans* en blâſon, les ſupports qui ont des mains, comme les Anges, les Sirènes, &c.

TÉNARE; nom d'un promontoire de Grèce dans le Péloponnèſe, entre le golfe de Meſſénie & celui de Laconie. Comme on y remarquoit un abyme profond dont l'entrée étoit très-obſcure, les Poëtes ont feint que cet abyme étoit le ſoupirail ou l'entrée des enfers, & ſouvent ils emploient ce mot pour déſigner les enfers mêmes: c'eſt ainſi que Rouſſeau en parlant de Caſtor & Pollux, dit,

Couple de Déités bizarre,
Tantôt habitans du Ténare,
Et tantôt habitans des cieux.

TENCIN, (Pierre-Guérin de) né à Grenoble en 1679 d'une famille originaire de Romans, devint Prieur de Sorbonne, Docteur & Grand-Vicaire de Sens. Ses liaiſons avec le fameux *Law* dont il reçut l'abjuration, furent auſſi utiles à ſa fortune que nuiſibles à ſa réputation. Il accompagna en 1721, le Cardinal de *Biſſy* à Rome, en qualité de Conclaviſte; & après l'élection *d'Innocent XIII*, il fut chargé des affaires de France à Rome. Ses ſervices le firent nommer Archevêque d'Embrun en 1724: il y tint en 1727 le fameux Concile d'Embrun contre *Soanen*, Évêque de Sénez; Concile qui lui a fait donner tant d'éloges par un parti, & tant de malédictions par l'autre. Ayant obtenu la pourpre en 1739, ſur la nomination du Roi *Jacques*, il devint Archevêque de Lyon en 1740. Miniſtre d'Etat deux ans après, on croyoit qu'il avoit été appelé à la Cour pour remplacer le Cardinal de *Fleury*, mais ſes eſpérances & celles du public ayant été trompées, il ſe retira dans ſon diocèſe où il ſe fit aimer par d'abondantes aumônes. Il y mourut en 1758, à 80 ans. Qui croire ſur le compte de ce zélé défenſeur de la bulle? Les uns en font un génie, un homme d'Etat, un politique conſommé; d'autres lui diſputent ces talens, & attribuent ſon élévation moins à ſon mérite qu'à celui d'une ſœur ambitieuſe & bel eſprit. Vers la fin de ſes jours, les choſes pour leſquelles

il avoit montré le plus d'ardeur, ſe préſentèrent à lui ſous un autre point de vue. Ses ſentimens allèrent juſqu'à la tolérance. On l'a cru du moins ſur la conduite qu'il tint dans un temps de trouble, & ſur quelques propos qui lui ont échapé, mais qu'on n'a pas manqué de reprendre. On a de lui des *Mandemens* & des *Inſtructions paſtorales*.

TENCIN, (Claudine-Alexandrine Guérin de) ſœur du précédent, prit l'habit religieux dans le monaſtère de Montfleury, près de Grenoble. Dégoûtée du cloître, elle rentra dans le monde & vint à Paris. Les graces de ſon eſprit lui firent des amis illuſtres; elle prit part à la folie épidémique du ſyſtême, & cette folie fut avantageuſe à ſa fortune, ainſi qu'à celle de ſon frère. Elle ſongea dès-lors à demander à la Cour de Rome un bref qui la rendît au monde qu'elle avoit quitté. Elle l'obtint en effet par le crédit de *Fontenelle*; mais comme le bref avoit été rendu ſur un faux expoſé, il ne fut point fulminé. Madame *Tencin* n'en reſta pas moins dans la capitale, où ſa maiſon devint le rendez-vous des gens les plus aimables de Paris, ou du moins les plus ingénieux. On la voyoit au milieu d'un cercle de beaux eſprits & de gens du monde qui compoſoient ſa cour, donner le ton & ſe faire écouter avec attention. Sa petite ſociété fut troublée de temps en temps par quelques aventures aſſez triſtes. La *Freſnaye*, Conſeiller au Grand-Conſeil, fut tué dans ſon appartement; & elle fut pourſuivie comme ayant trempé dans ce meurtre. On la transféra d'abord au Châtelet, enſuite à la Baſtille; enfin elle eut le bonheur d'être déchargée de l'accuſation intentée contre elle. Cette Dame illuſtre mourut à Paris en 1749, vivement regrettée par pluſieurs gens de lettres qu'elle appeloit ſes *Bêtes*, & à qui elle donnoit à dîner le mardi & le Dimanche. Nous avons d'elle, 1°. *le Siège de Calais*, *in*-12. C'eſt un Roman écrit avec beaucoup de délicateſſe & plein de penſées fines. Certaines idées d'une licence enveloppée, des portraits aimables de l'un & de l'autre ſexe, mais qui auroient dû être plus contraſtés; beaucoup de tendreſſe dans ſes expreſſions, le ton de la bonne compagnie, voilà ce qui en fit le ſuccès. On ferma les yeux ſur ſes défauts, ſur la multitude des épiſodes & des perſonnages; ſur la complication des événemens, la plûpart peu vraiſemblables; enfin ſur la conduite moins judicieuſe que ſpirituelle de ce Roman. 2°. *Mémoires de Comminges*, qui ne ſont bons que pour la forme. 3°. *Les malheurs de l'Amour*, Roman dans lequel on a prétendu qu'elle traçoit ſa propre hiſtoire.

TENÇONS ou TENSONS; ſubſtantif maſculin pluriel. C'eſt ainſi qu'on appeloit des queſtions galantes ſur l'amour, que les anciens Poëtes françois mirent en vogue, & qui donnèrent lieu à l'établiſſement d'une Cour, qu'on nomma la *Cour d'Amour*. Là, des gens d'eſprit terminoient par leurs déciſions, les diſputes que les *Tençons* avoient fait naître, & les arrêts de ce tribunal étoient irréfragables. La Picardie tenoit auſſi *ſous l'Ormel*, à l'imitation de la *Cour d'Amour* de Provence, *ſes plaids & jeux*, qui avoient la même origine & le même but. Martial d'Auvergne nous a donné un Recueil de ces Jugemens galans, ou du moins faits à leur imitation, ſous le titre d'*Arreſta amorum*; on

trouve plusieurs exemples de *Tensons* dans les poëſies de Thibaut, Comte de Champagne, & dans celles du Roi de Navarre.

TENDANCE; ſubſt. fémin. Terme de Statique & de Dynamique. L'action, la force par laquelle un corps tend à ſe mouvoir vers un côté ou à pouſſer un autre corps qui l'en empêche. *La tendance des corps vers un centre.*

TENDANCE, ſe prend auſſi quelquefois pour la ſimple direction du mouvement.

TENDANT, ANTE; adjectif. *Tendens.* Qui tend à quelque fin, qui va à quelque fin. *Des moyens tendans au même objet. Une enquête tendante à prouver la poſſeſſion. Des diſcours tendans à ſéduire le peuple & à le révolter contre l'autorité légitime.*

TENDE; ville forte d'Italie, capitale d'un Comté de même nom dans le Piémont, à huit lieues, ſud-oueſt, de Coni.

TENDEUR; ſubſtantif maſc. Celui qui tend des piéges aux oiſeaux ou autres animaux pour les prendre.

TENDINEUX, EUSE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui a du rapport au tendon, qui approche de la nature des tendons. *Fibres tendineuſes.*

TENDON; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. L'extrêmité du muſcle. *La piqûre des tendons eſt très-ſenſible.*

On appelle *tendon d'Achille*, un tendon large & fort qui ſert à étendre le pied, & qui vient du milieu de la jambe au talon.

On le regarde comme le plus fort & le plus gros de tous les *tendons.* Il eſt formé par l'union intime des tendons de deux muſcles différens, l'un appelé les *jumeaux*, & l'autre le *ſolaire*; il va s'attacher à la partie poſtérieure du calcaneum, & produit par l'épanouiſſement de ſes filets, l'aponévroſe plantaire.

Un homme bleſſé au *tendon d'Achille*, ne peut ſe tenir droit, parceque quoique les muſcles jambier & péronier poſtérieurs ſoient ſuffiſans pour étendre le pied, le point par où ces muſcles paſſent de la jambe au pied eſt trop proche de l'appui.

Cette obſervation montre que l'éloignement du *tendon d'Achille*, fait toute la force du pied, & que plus ce tendon eſt éloigné de l'articulation, plus il a de force. Les animaux qui courent & ſautent avec le plus de facilité, ſont ceux qui ont ce *tendon* plus éloigné; les hommes qui ont le talon fort long, ſe fatiguent moins à marcher, & plus le pied eſt long, plus la longueur du talon eſt néceſſaire.

TENDRE, adjectif des deux genres. *Tener.* Qui peut être aiſément coupé, diviſé, ſoit par le fer, ſoit par quelque autre choſe de ſemblable. Il eſt oppoſé à *dur. Le ſapin eſt un bois tendre. L'albâtre eſt plus tendre que le marbre. l'émeraude eſt une pierre tendre. Le plomb eſt le plus tendre des métaux.*

TENDRE, ſe dit de la viande lorſqu'elle eſt aiſée à inciſer, à broyer avec les dents. *Ce mouton n'eſt pas tendre. On nous ſervit une volaille fort tendre.*

On dit dans cette acception, que *de la viande* eſt tendre *au couteau*, qu'*elle eſt tendre ſous le couteau*, qu'*elle eſt tendre ſous la dent.*

Dans cette acception, & dans le ſtyle familier, en parlant d'une Viande extrêmement tendre, on dit, qu'*elle eſt tendre comme roſée.* La même choſe ſe dit des herbes

& des légumes extrêmement tendres.

TENDRE, ſe dit auſſi du pain nouvellement cuit. *Manger du pain tendre. Le pain de Goneſſe eſt excellent quand il eſt tendre.*

On dit proverbialement, *jeune femme, pain tendre & bois vert, mettent la maiſon en déſert*; pour dire, que c'eſt ordinairement ce qui ruine les petits ménages.

TENDRE, ſignifie encore, ſenſible, délicat, qui eſt aiſément pénétré par les impreſſions de l'air. *Avoir la peau tendre. Cet arbriſſeau à l'écorce fort tendre. On ne peut point élever d'Oliviers dans les pays ſeptentrionaux par ce que ces arbres ſont trop tendres au froid.*

On dit qu'*un cheval eſt tendre à l'éperon*; pour dire, qu'il eſt extrêmement ſenſible à l'éperon; qu'*il a la bouche tendre*, pour dire, qu'il a la bouche délicate, & qu'il ne faut pas le gourmander de la main; qu'*il eſt tendre aux mouches*; pour dire, qu'il eſt extrêmement ſenſible aux moindres piqûres des mouches.

On dit figurément & familièrement d'un homme qui s'offenſe des moindres choſes, qu'*il eſt tendre aux mouches.*

On dit, *dès ſes plus tendres années, dès ſa plus tendre jeuneſſe, dans un âge tendre*; pour dire, dès ſon enfance, dès ſa plus grande jeuneſſe, dans ſa grande jeuneſſe.

On dit, *avoir la vue tendre, les yeux tendres*; pour dire, avoir la vue délicate & foible.

On dit, figurément, *avoir la conſcience tendre*; pour dire, être délicat ſur les choſes qui intéreſſent la conſcience.

TENDRE, ſignifie figurément, ſenſible à l'amitié, à la compaſſion & plus particulièrement à l'amour *Avoir le cœur tendre. Être d'un naturel tendre.*

Il ſe dit de même des choſes propres à inſpirer l'amitié, la compaſſion, & principalement l'amour. *Elle le regardoit d'un air tendre. On n'aime plus que les vers tendres & paſſionnés. Tenir des diſcours tendres.*

TENDRE, ſe dit auſſi du ſon de la voix. Ainſi on dit, *avoir le ſon de la voix tendre*; pour dire, avoir le ſon de la voix touchant & gracieux. Et en muſique, on appelle *un air tendre*, un air touchant & paſſionné.

TENDRE, en termes de peinture, ſe dit de certains coups de pinceau extrêmement délicats. C'eſt dans cette acception qu'on dit qu'*il y a des touches extrêmement tendres dans un tableau.*

Et l'on dit qu'*un peintre à le pinceau tendre*; pour dire, qu'il a le pinceau fort délicat.

TENDRE, ſe dit auſſi ſubſtantivement & ſignifie tendreſſe. *Elle commence à ſentir du tendre pour lui.*

TENDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme FENDRE. *Tendere.* Tirer & bander quelque choſe comme une corde, un arc, &c. *Tendre des toiles pour le ſanglier. Tendre une ſouricière. On tend des pièges pour prendre les renards. Tendre les chaînes. Tendre une corde.*

On dit figurément *tendre un panneau à quelqu'un, lui tendre un piège*; pour dire, faire en ſorte qu'il tombe dans quelque ridicule, l'induire à commettre quelque faute.

TENDRE, dans la ſignification de *tendre des filets aux oiſeaux*, s'emploie quelquefois abſolument & ſans regime. *Tendre aux bécaſſes. Tendre aux grives.*

On dit, *tendre un pavillon, une tente*, pour dire, les dreſſer & les mettre en état de ſervir.

On dit, dans un ſens à peu près pareil, *tendre un lit; tendre une tapiſſerie.* Et l'on dit, *tendre une chambre;* pour dire, la tapiſſer, la parer de tapiſſerie. *Tendre un appartement, le tendre de damas, de velours. Tendre de deuil une chambre. L'Égliſe étoit toute tendue de noir.*

TENDRE, ſe dit abſolument dans la même acception: & dans ce ſens on dit, qu'*on a ordonné de tendre dans toutes les rues, de tendre par tout;* pour dire, qu'on a ordonné de tapiſſer le devant de toutes les maiſons.

TENDRE, ſignifie auſſi, préſenter en avançant. *L'écriture loue celui qui ayant reçu un ſoufflet ſur une joue tend l'autre joue pour en recevoir un ſecond. Tendez votre chapeau. Il lui tendit la main pour le relever. Tendre le dos aux coups. Tendre le cou au bourreau.*

On dit, qu'*une perſonne tend le cou, tend le ventre*; pour dire, qu'elle avance trop le cou, qu'elle avance trop le ventre.

On dit figurément, *tendre les bras à quelqu'un*, pour dire; lui donner du ſecours dans ſon beſoin. *Il lui a tendu les bras dans ſa diſgrâce. Et tendre les mains à quelqu'un;* pour dire, implorer ſon ſecours.

TENDRE, eſt auſſi un verbe neutre, & qui ſignifie, aller à un certain terme, aboutir. *Où tendent vos pas. J'ignore où tend ce chemin.*

En ce ſens il s'emploie plus ordinairement au figuré. *Tout ce que vous dites ne tend pas à réſoudre la difficulté. A quoi tend votre projet. vous formez des plaintes qui ne peuvent tendre à rien de raiſonnable.*

On dit, qu'*une maladie tend à la mort*; pour dire, qu'elle eſt mortelle. Et, qu'*un malade tend à ſa fin*, pour dire, qu'il eſt bien près de ſa fin.

On dit figurément d'un homme qui a toujours ſes intérêts en vue, que *c'eſt un homme qui tend à ſes fins.*

TENDREMENT; adverbe. *Teneræ.* Avec tendreſſe. *Il aimoit ſa femme tendrement. Elle le regarda tendrement.*

On dit d'un Peintre qui a le pinceau délicat & léger, qu'*il peint tendrement.*

TENDREMENT, écrit à la tête d'un air de muſique, indique un mouvement lent & doux, des ſons filés gracieuſement & animés d'une expreſſion tendre & touchante.

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième moyenne.

TENDRESSE; ſubſtantif féminin. Il ſe dit de la ſenſibilité à l'amitié ou à l'amour. *La tendreſſe nous ferme les yeux ſur les défauts d'autrui. La tendreſſe eſt tranquille, d'un caractère aſſez égal tant qu'elle ne reſſent pas les atteintes de l'amour. Elle aime ſa nièce avec tendreſſe.*

TENDRESSE, ſe prend quelquefois pour la paſſion même de l'amour. *Répondre à la tendreſſe d'un amant.*

TENDRETÉ; ſubſtantif féminin. *Teneritas.* Qualité de ce qui eſt tendre. Il ne ſe dit que des viandes, des fruits, des légumes. *La tendreté eſt une des bonnes qualités des viandes, des fruits, des légumes.*

TENDRON; ſubſtantif maſculin. Bourgeon, rejeton tendre de quelques arbres, de quelques plantes. *Les chèvres broutent les tendrons des arbres & des plantes.*

Figurément & familièrement en

parlant d'une jeune fille, on dit, que *c'eſt un jeune tendron.*

On appelle encore *tendrons*, les cartilages qui ſont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux. *Manger des tendrons de veau.*

TENDU, UE; participe paſſif. *Voyez* TENDRE.

On dit figurément, qu'*un homme a l'eſprit tendu, toujours tendu;* pour dire, qu'il l'a fortement appliqué à quelque choſe. *J'ai eu l'eſprit ſi tendu toute la matinée, qu'il faut que je me repoſe.*

TÉNÈBRES; ſubſtantif féminin pluriel. *Tenebræ.* Privation de lumière, obſcurité, *Quand le ſoleil eut diſſipé les ténèbres de la nuit. Marcher dans les ténèbres. D'épaiſſes ténèbres étoient répandues ſur notre hémiſphère.*

TÉNÈBRES, ſe dit figurément dans le moral. *L'hiſtoire des premiers temps eſt remplie de ténèbres. Les peuples d'Occident ont été long-temps enſevelis dans les ténèbres de l'ignorance. La lumière de l'Évangile a diſſipé les ténèbres de l'idolâtrie.*

En parlant de l'Office de la Semaine-Sainte, on appelle *ténèbres*, les matines qui ſe chantent le ſoir du Mercredi, du Jeudi & du Vendredi.

Cet Office a été appelé *ténèbres*, à cauſe des prières qu'on chante après le Cantique *Benedictus*, tout le Chœur étant à genoux, & toutes les lumières de l'Égliſe étant éteintes; ce qui produiſoit une nuit obſcure dans le temps qu'on chantoit cet Office la nuit. La ſolennité de ces prières chantées pendant l'obſcurité de la nuit, ainſi qu'il eſt dit dans le Catéchiſme de Montpellier, a fait donner à tout l'Office le nom d'*Office de ténèbres*, comme la ſolennité du renvoi des Cathécumènes & du renvoi des fidelles à fait donner au Saint Sacrifice le nom de *Meſſe.*

Pendant l'Office de ténèbres, on met devant l'Autel un chandelier triangulaire, ſur lequel ſont pluſieurs cierges qu'on éteint ſucceſſivement à la fin de chaque Pſeaume; ceci eſt un veſtige de l'ancien uſage de l'Egliſe. Autrefois le luminaire étoit placé au milieu du chœur; & ſi l'Office ſe diſoit avant le jour, on éteignoit les cierges à meſure que le jour approchoit. Pluſieurs Auteurs Eccléſiaſtiques ont donné un ſens ſpirituel à l'uſage d'éteindre les cierges peu à peu aux Offices des ténèbres. Ils ont dit que ces cierges qu'on éteint ſucceſſivement ſont l'image des Apôtres & des Diſciples de Jeſus Chriſt, que ce divin Sauveur appelle lui-même *la lumière du monde*, & qui s'enfuirent & diſparurent au temps de la Paſſion de Notre Seigneur.

Le bruit fait après cet Office eſt encore un veſtige de l'antiquité. Le Célébrant frappoit ſur ſon livre ou ſur ſa chaiſe pour donner le ſignal de s'en aller. Ce bruit imité aujourd'hui par tout le peuple eſt toléré comme étant une image de la confuſion qui parut dans toute la terre à la mort de Jeſus-Chriſt.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

Voyez NUIT pour les différences relatives qui en diſtinguent *ténèbres*, &c.

TÉNÉBREUX, EUSE; adjectif. *Tenebroſus.* Sombre, obſcur. *Un lieu ténébreux. Une forêt épaiſſe & ténébreuſe.*

On appelle en poëſie l'enfer, *le ſéjour ténébreux.*

On

On dit figurément, *les temps ténébreux de l'hiſtoire ;* pour dire, les temps où l'hiſtoire eſt obſcure & incertaine.

On dit auſſi figurément d'un homme mélancolique, qu'*il eſt ſombre & ténébreux*, qu'*il a l'air ſombre & ténébreux.*

TÉNÉDOS ; île célèbre de l'Archipel, au ſud-eſt de Lemnos, & à quatre lieues du détroit de Gallipoli. Elle a environ cinq lieues de longueur & quatre de largeur. On y recueille le meilleur vin muſcat du Levant. On y voit une ville de même nom qui a un vaſte & excellent port.

Tous les anciens Auteurs conviennent que cette île, qui ſe nommoit *Leucophris*, fut appelée *Ténédos*, du nom de *Tenes* ou *Tennes*, qui y mena une colonie. Diodore de Sicile en parle en véritable Hiſtorien. Ténes, dit-il, fut un homme illuſtre par ſa vertu ; il étoit fils de Cygnus, Roi des Colones dans la Troade ; & après avoir bâti une ville dans l'île de Leucophris, il lui donna le nom de Ténédos. L'île devint miſérable après la deſtruction d'Ilium, & fut obligée, comme remarque Pauſanias, de ſe donner à ſes voiſins, qui avoient bâti la ville d'Alexandrie ſur les ruines de Troye.

Cette île fut enſuite une des premières conquêtes des Perſes, qui ayant défait les Ioniens à l'île de Lada, vis-à-vis de Milet, ſe rendirent maîtres de Scio, de Leſbos & de Ténédos. Elle tomba ſous la puiſſance des Athéniens, ou du moins elle ſe rangea de leur parti contre les Lacédémoniens, puiſque Nicoloque qui ſervoit ſous Antalcidas, Amiral de Lacédémone, ravagea cette île, & en tira des contributions malgré toute la vigilance des Généraux Athéniens qui étoient à Samothrace & à Thaſe.

Les Romains jouirent de Ténédos dans leur temps, & le temple de cette ville fut pillé par Verrès. Cet impie ne lui fit pas plus de grace qu'à ceux de Scio, d'Erytrée, d'Halycarnaſſe & de Délos. Cicéron parle en pluſieurs endroits de cette grande bataille que Lucullus remporta à Ténédos ſur Mithridate & ſur les Capitaines que Sertorius avoit fait paſſer dans ſon armée.

Ténédos eut le même ſort que les autres îles ſous les Empereurs Grecs. Les Turcs s'en ſaiſirent de bonne heure, & la poſſedent encore aujourd'hui.

TENEMENT ; ſubſtantif maſculin & terme de Juriſprudence, qui ſignifie en général poſſeſſion. Quelquefois ce terme ſe prend pour un héritage ou certaine étendue de terrain que l'on tient d'un Seigneur à certaines charges & conditions.

Franc ténement, dans l'ancienne Coutume de Normandie, étoit un héritage tenu ſans hommage & ſans parage en fief lai par un accord particulier entre le bailleur & le preneur.

TÉNEMENT, ſe dit auſſi d'une ſorte de preſcription particulière uſitée dans les Coutumes d'Anjou, Maine, Touraine & Lodunois. Ce ténement dans l'origine n'étoit autre choſe que la ſaiſine ou poſſeſſion d'an & jour ; mais comme cette preſcription étoit trop courte, on l'étendit au terme de cinq années.

Il y a quelque différence à cet égard dans l'uſage des Coutumes que l'on a nommées ci-devant.

En Anjou & au Maine, un acquéreur peut ſe défendre par le ténement ou poſſeſſion de dix ans, contre toutes hypothèques créées avant

trente années, & par le ténement de cinq ans contre toutes celles qui ſont créées depuis trente ans.

Dans les Coutumes de Touraine & de Lodunois l'acquéreur peut ſe défendre par le ténement de cinq ans contre les acquéreurs de rentes conſtituées, dons & legs faits depuis trente ans; mais les autres dettes hypothécaires contractées avant ou depuis trente ans ne ſont point ſujettes au ténement.

TÉNÉRIFFE; île d'Afrique, l'une des Canaries, la plus conſidérable par ſes richeſſes, ſon commerce & ſon étendue. Elle eſt au ſud de l'île de Salvages, à l'oueſt de la grande Canarie, au nord de l'île de Gomère, & à l'eſt de l'île de Palme. Elle a environ dix-huit lieues de long & huit de large. On y trouve en abondance du vin de Canarie, des fruits de différentes eſpèces, des beſtiaux, du gibier, *&c.* Une partie de l'île eſt entourée de montagnes inacceſſibles: il y en a une ſur-tout qu'on appelle *le Pic de Ténériffe*, qui eſt regardée comme une des plus hautes montagnes du monde; ſon ſommet eſt à deux mille ſept cens cinquante-quatre toiſes au-deſſus du niveau de la mer; il s'y élève bien au-deſſus des nues, & on le voit de plus de cinquante milles en mer quand le ciel eſt ſerein. Il eſt toujours couvert de neige.

TÉNÉRIFFE, eſt auſſi le nom d'une ville de l'Amérique méridionale dans la terre ferme, au gouvernement de Sainte-Marthe, ſur la rivière de la Magdeleine, à quarante lieues de Sainte-Marthe.

TENESME; ſubſtantif maſculin. Épreintes fort douloureuſes qu'on ſent au fondement, avec des envies continuelles & preſque inutiles d'aller à la ſelle.

Le teneſme eſt non-ſeulement un ſymptôme de la dyſſenterie & de la diarrhée, mais encore de pluſieurs autres maladies: telles ſont la ſtrangurie excitée par la préſence de la pierre ou par toute autre cauſe; les hémorrhoïdes, les aſcarides, l'ulcération de l'anus ou la fiſtule, *&c.* Le teneſme eſt à craindre pour les femmes groſſes, qui y ſont aſſez ſujettes, parcequ'il peut exciter l'avortement: dans les autres cas, il eſt plus ou moins fâcheux, relativement à la maladie dont il eſt le ſymptôme, & vers laquelle, ſans contredit, on doit diriger le traitement.

Cela n'empêche pas qu'on n'uſe de quelques remèdes, dans la vue d'appaiſer l'irritation, comme de l'eau émulſionnée de riz ou de poulet, du petit lait, du lait, &c. Les laxatifs ſont encore propres à cet effet, tels ſont la manne, la caſſe, les tamarins, la rhubarbe, &c. Les abſorbans & pluſieurs autres remèdes internes propoſés dans l'article de la dyſſenterie, peuvent être utiles, de quelque maladie que dépende le teneſme. Les lavemens adouciſſans & déterſifs qu'on peut rendre narcotiques en y faiſant bouillir de la tête de pavot, ſont ici d'un grand uſage. On peut tirer quelque avantage de la décoction des fleurs de ſureau dans le lait, & de pluſieurs autres fomentations émollientes & réſolutives; de la vapeur de l'eau chaude, de la décoction de bouillon-blanc, de guimauve & autres plantes émollientes; des demi-bains, des linimens faits avec le populéum, l'huile d'œuf, les graiſſes, &c.

TENETTE; ſubſtantif féminin. Inſ-

trument de chirurgie qui ſert à ſaiſir & à tirer la pierre de la veſſie dans l'opération de la taille. *Il y a des tenettes droites & d'autres qui ſont courbes.*

TENEUR ; ſubſtantif féminin & terme de Pratique. Ce qui eſt contenu mot à mot dans un écrit. *Un contrat dont la teneur s'enſuit. La Cour ordonna que la ſentence ſeroit exécutée ſelon ſa forme & teneur.*

TENEUR, eſt auſſi un terme de plainchant qui marque dans la pſalmodie la partie qui règne depuis la fin de l'intonation juſqu'à la médiation, & depuis la médiation juſqu'à la terminaiſon. Cette *teneur*, qu'on peut appeler *la dominante de la pſalmodie*, eſt preſque toujours ſur le même ton.

TENEUR ; ſubſtantif maſculin & terme de Négoce. Il n'eſt en uſage que dans cette phraſe, *teneur de livres*, qui ſignifie, celui qui chez un Négociant a ſoin de mettre par écrit ce qui s'y vend & ce qui s'y achette, les ſommes qu'on y paye & celle qu'on y reçoit. *Il eſt important pour un Négociant, pour un Marchand, d'avoir un bon teneur de livres.*

TENEZ ; ville d'Afrique, capitale d'une Province de même nom, au Royaume de Trémécen, ſur le penchant d'une montagne, à une demi-lieue de la mer, & à 33 lieues, oueſt, d'Alger.

La Province de Tenez eſt bornée au nord par la Méditerranée, au midi par le Mont-Atlas, à l'orient par la Province d'Alger, & à l'occident par celle de Trémécen. C'eſt un pays abondant en blé & en troupeaux.

TENEZA ; petite ville d'Afrique au Royaume de Maroc, ſur la pente d'une branche du grand Atlas.

TENGCHEU ; ville de la Chine dan la Province de Xantung, dont elle eſt la cinquième métropole. Elle a ſept autres villes dans ſon département.

TÉNIA ; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté du latin dont on ſe ſert en françois pour ſignifier *le ver ſolitaire*. Voyez VER.

TÉNIERS, dit le vieux, (David) Peintre, né à Anvers en 1582, mort dans la même ville en 1649, apprit les principes de la peinture, de *Rubens*. Le deſir de voyager le fit ſortir de cette école, & il alla à Rome, où il demeura durant dix années. Ce Peintre a travaillé en Italie dans le grand & dans le petit. Il a peint dans le goût de ſes deux maîtres : mais à ſon retour à Anvers, il prit pour ſujet de ſes tableaux, des buveurs, des chimiſtes & des payſans, qu'il rendoit avec beaucoup de vérité.

TENIERS le jeune, (David) né à Anvers en 1610, mort dans la même ville en 1694, étoit fils du précédent & ſon élève, mais il ſurpaſſa ſon père par ſon goût & par ſes talens. *Teniers le jeune* jouit de ſon vivant, de toute la réputation, des honneurs & de la fortune dûs à ſon mérite & à ſes bonnes qualités. L'Archiduc *Léopold Guillaume* lui donna ſon portrait attaché à une chaîne d'or, & le fit Gentilhomme de ſa chambre. La Reine de Suède donna auſſi ſon portrait à *Teniers*. Les ſujets ordinaires de ſes tableaux, ſont des ſcènes réjouiſſantes. Il a repréſenté des buveurs, des chimiſtes, des nôces & fêtes de village, pluſieurs tentations de Saint *Antoine*, des corps-de-gardes, *&c.* Ce Peintre manioit le pinceau avec beaucoup de facilité. Ses ciels ſont très-bien rendus & d'une couleur gaie

& lumineuſe. Il touchoit les arbres avec une grande légèreté, & donnoit à ſes figures une expreſſion & un caractère admirables. Ses tableaux ſont comme le miroir de la nature ; elle ne peut être rendue avec plus de vérité. On eſtime ſingulièrement ſes petits tableaux ; il y en a qu'on appelle après-ſoupers, parceque ce Peintre les commençoit & les finiſſoit le ſoir même. On ne doit pas oublier ſon talent à imiter la manière des meilleurs maîtres, qui l'a fait ſurnommer le *Singe* de la peinture. Il a quelquefois donné dans le gris & dans le rougeâtre ; on lui reproche auſſi d'avoir fait des figures trop courtes & de n'avoir pas aſſez varié ſes compoſitions. *Louis XIV* n'aimoit point ſon genre de peinture. On avoit un jour orné ſa chambre de pluſieurs tableaux de *Téniers*, mais auſſi-tôt que ce Prince les vit, *qu'on m'ôte*, dit-il, *ces magots de devant les yeux.* On a beaucoup gravé d'après les ouvrages de *Téniers*. Il a lui-même gravé pluſieurs morceaux.

TENIR ; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme SOUTENIR. *Tenere.* Avoir à la main, avoir entre les mains. *Tenir un oiſeau. Tenir un piſtolet. Tenez ce cordeau. Je tenois les rênes des chevaux.*

On dit par exagération, *ſe tenir les côtés de rire ;* pour dire, rire déméſurément.

On dit proverbialement, *tenir le loup par les oreilles ;* pour dire, être dans une ſituation embarraſſante, ne ſavoir quel parti prendre parcequ'il y a du péril de tous côtés.

On dit *tenir quelqu'un à la gorge ;* pour dire, lui ſerrer la gorge avec les mains ; & figurément pour dire, le réduire dans un état à ne pouvoir faire aucune réſiſtance à ce qu'on veut de lui. On dit à peu près dans la même acception, *tenir le pied ſur la gorge à quelqu'un.*

On dit auſſi figurément dans le même ſens, *tenir le poignard ſur la gorge à quelqu'un.*

On dit proverbialement & figurément, *tenir quelqu'un au cul & aux chauſſes ;* pour dire, le tenir, le ſerrer de ſi près qu'il ne peut échapper, qu'il ne peut s'empêcher de faire ce qu'on veut.

On dit proverbialement & figurément, *tenir quelqu'un dans ſa manche ;* pour dire, diſpoſer ſouverainement de quelqu'un, être en état d'en exiger ce qu'on voudra. On dit de même, *tenir quelque choſe dans ſa manche ;* pour dire, en être aſſuré.

Dans le ſtyle familier, en parlant de quelqu'un à qui il arrive quelque grand ſujet de joie, on dit, *qu'il croit tenir Dieu par les pieds.*

On dit dans le ſtyle familier, *tenir quelqu'un le bec dans l'eau ;* pour dire, le tenir toujours dans l'attente de quelque choſe qu'on lui fait eſpérer.

On dit, *tenir des chevaux au filet ;* pour dire, les attacher avec un filet dans la bouche pour les empêcher de manger : & figurément, *tenir quelqu'un au filet ;* pour dire, lui faire long-temps eſpérer quelque choſe ſans lui rien donner.

On dit figurément, *tenir quelqu'un par les cordons ;* pour dire, le mener comme un enfant.

On dit figurément & proverbialement, qu'*un homme tient le bon bout par devers lui ;* pour dire, qu'il eſt nanti, qu'il a ſes ſûretés.

On dit au jeu des dés, *tenir le dé ;* pour dire, tenir le cornet, avoir la main pour jeter les dés. Et

figurément on dit, qu'*un homme veut toujours tenir le dé dans la conversation*; pour dire, qu'il veut s'en rendre le maître & toujours parler.

On dit d'un fou, d'un furieux, qu'*il faut le tenir à quatre*; pour dire, qu'il faut être plusieurs à le tenir. Et figurément d'un homme difficile & emporté, qu'*il faut le tenir à quatre*; pour dire, qu'on a de la peine à le contenir, à l'empêcher de faire des violences.

On dit de même d'un homme qui fait le difficile dans un accommodement, qu'*il se fait tenir à quatre.*

On dit absolument, *tenez*; pour dire, prenez ce que je vous présente. Et dans le discours familier, on dit, *tenez*; pour s'attirer l'attention. *Tenez, tout ce que vous dites-là ne me touche pas.* Il se dit aussi pour avertir de prendre garde à quelque chose; & dans le même sens qu'on a accoutumé de dire *voyez. Tenez, le voilà qui passe.*

On dit proverbialement, *un tiens vaut mieux que deux tu auras*; pour dire, que la possession d'un bien présent quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un plus grand bien à venir & incertain.

On dit proverbialement & populairement à un homme de qui on veut se moquer, en faisant semblant de lui vouloir donner une chose qu'on ne lui donne pas, *ferrez la main, & dites que vous ne tenez rien.*

On dit aussi proverbialement & par plaisanterie, d'un homme qui manque à réussir dans quelque chose, qu'*il ne tient rien. Il pensoit toucher cet argent, avoir cette charge, mais il ne tient rien. Il croyoit vous attraper, mais il ne tient rien.*

On dit encore proverbialement, figurément & avec une espèce de joie maligne d'un homme à qui il arrive par sa faute quelque chose de fâcheux, de désagréable, d'embarrassant, de honteux, qu'*il en tient. Il a perdu son procès, il en tient. Il n'a rien a répliquer à cela, il en tient.*

On dit aussi d'un homme qui devient amoureux, *cette femme lui a donné dans la vue, il en tient.* Et d'un homme ivre, *il a bu plus que de raison, il en tient.*

On dit proverbialement, qu'*un homme tient bien ce qu'il tient*; soit pour dire, qu'il n'est pas aisé de lui faire quitter prise sur quelque chose, soit pour faire entendre qu'il est avare.

On dit proverbialement & figurément, qu'*on tient un homme*; pour dire, qu'on l'a réduit en tel état qu'il ne peut plus trouver d'échapatoire, qu'il ne peut plus éluder comme auparavant. *Il a beau faire à présent je le tiens.*

On dit, *tenir un enfant sur les fonts de baptême*; pour dire, en être le parrain ou la marraine: & figurément *tenir quelqu'un sur les fonts*; pour dire, s'entretenir de lui avec d'autres personnes. Il se dit plus ordinairement en mal. *Vous avez bien fait de venir, on vous tenoit sur les fonts.* On dit aussi figurément dans le même sens, *tenir quelqu'un sur le tapis.*

TENIR, signifie posséder. *Les Espagnols tenoient autrefois la Hollande en souveraineté. Il tient cette Abbaye en commende. Les François ne tiennent plus le Canada. Il a tenu cette terre à bail pendant neuf ans. Après la mort de Charles I, Cromwel tint le Royaume d'Angleterre en qualité de Protecteur.*

On dit, *tenir une terre par ses mains*; pour dire, la faire valoir

ſoi-même au lieu de l'affermer.

On dit, *tenir une terre à ſoi & hommage de quelqu'un*; pour dire, poſſéder une terre qui relève de quelqu'un. *Les Ducs de Lorraine tenoient autrefois le Duché de Bar à ſoi & hommage de la France.* On dit auſſi abſolument, *tenir de quelqu'un à cauſe de quelque terre. Le Landgrave de Heſſe-Caſſel tient de l'Empire. Le Duc de Courlande tient de la Pologne.*

On dit figurément, qu'*on ne tient rien de quelqu'un*; pour dire, qu'on ne dépend point de lui. *Il n'a point d'ordre à me donner, je ne tiens rien de lui.*

On dit auſſi figurément, qu'*on tient quelque choſe de quelqu'un*; pour dire, qu'on lui en a l'obligation. *C'eſt de ſa femme qu'il tient toute ſa fortune. Je tiens de vous tout ce que je ſais. Il ne vouloit tenir cette grâce que du Roi.*

On dit, *tenir la vie de quelqu'un*; pour dire, lui avoir obligation de la vie.

On dit encore, *tenir quelque choſe de quelqu'un*; pour dire, l'avoir appris de quelqu'un. *Il tient ce ſecret d'un habile Chymiſte. De qui tenez-vous cette nouvelle?*

On dit, *tenir une choſe de race, de naiſſance*; pour dire, que c'eſt une choſe qui s'eſt tranſmiſe avec le ſang, & qu'on a reçue de ſes ancêtres, qu'on a apportée en naiſſant. *Ils ſont tous remplis de probité dans cette famille, ils tiennent cette vertu de race.*

On dit, *tenir quelque choſe de ſon père & de ſa mère*; pour dire, leur reſſembler, ſoit par la figure & les manières, ſoit par les inclinations & par les mœurs. *Elle eſt un peu coquette, elle tient cela de ſa mère. Il tient fort de ſon père, il en a le front & les yeux.*

On dit dans le même ſens d'un enfant qui reſſemble en quelque choſe à ſon père ou à ſa mere, qu'*il a de qui tenir. Il eſt bien fait, il a de qui tenir. Il eſt brave, il a de qui tenir.* Dans ces phraſes, il s'emploie neutralement; & c'eſt à peu près dans le même ſens qu'on dit, *cette architecture tient du gothique. Ce ſtyle tient un peu du burleſque.* Alors *tenir* ſignifie participer.

On ſe ſert quelquefois du mot de *tenir*, en parlant des maladies tant du corps que de l'eſprit, & des différentes paſſions de l'ame dont on eſt comme poſſédé ou ſaiſi. *Il y a trois jours que ſon mal de tête le tient. Quand ſa folie le tient, il court les champs. Depuis quand cette belle humeur vous tient-elle?*

En ce ſens, on dit de quelqu'un, *qu'a-t-il, qu'eſt-ce qui le tient*; pour dire, quel ſujet, quelle raiſon a-t-il de faire comme il fait. *Qu'avez vous, qu'eſt ce qui vous tient. J'ignore ce qui la tient.*

TENIR, ſignifie auſſi, occuper un eſpace, une place. *Ces effets tiennent beaucoup de place. Si nous nous ſerrions, nous tiendrions moins de place. Ce verger tient trois arpens. La cavalerie tenoit une lieue de pays.*

On dit, *tenir une maiſon, un appartement*; pour dire, occuper une maiſon, un appartement pour ſon logement. *Il ne tient qu'une chambre dans cette maiſon. Elle tient le rez de chauſſée, & le premier étage.*

Il ſe dit encore en parlant de certains lieux que l'on occupe, de certaines choſes dont on fait métier & profeſſion pour l'utilité & la commodité du public. *Tenir auberge, tenir hôtellerie. Tenir cham-*

bres garnies. Tenir cabaret, tenir boutique. Tenir banque. Tenir penſion. Tenir école. Tenir académie. Le dernier ſe dit des académies de jeu, comme de celles où l'on fait ſes exercices.

Dans le ſens d'occuper, *tenir* s'emploie en pluſieurs phraſes. Ainſi on dit d'une ville, d'une place de guerre, qu'*un Officier, un Commandant la tient pour le Roi, pour le ſervice d'un Prince*; pour dire, qu'il y commande, qu'il la garde pour les intérêts du Prince: & cela ſe dit ordinairement, quand on parle de temps de troubles, de temps de guerre, ou quand il s'agit de droits conteſtés. *Il ſe jeta dans la place, & la tint pour le Roi, pour le ſervice du Roi.*

On dit en termes de guerre, qu'*une armée tient la campagne*; pour dire, qu'elle eſt en campagne, en état de s'oppoſer aux ennemis ou d'entreprendre ſur eux. *Les ennemis n'oſeroient tenir la campagne.* On dit dans le même ſens, qu'*une flotte tient la mer.* On dit qu'*un vaiſſeau tient le vent*; pour dire, qu'il va le plus près qu'il eſt poſſible vers l'endroit d'où vient le vent.

On dit en termes de pratique, *tenir priſon*; pour dire demeurer en priſon: Et *tenir le lit, tenir la chambre*; pour dire, demeurer dans ſon lit, dans ſa chambre. *La cour ordonna qu'il tiendroit priſon pendant trois mois. Il y a trois jours qu'il tient le lit. Cette fluxion me fit tenir la chambre pendant quinze jours.*

TENIR, ſe dit en parlant de l'ordre dans lequel les perſonnes ou les choſes ſont placées, du rang qu'elles occupent, ſoit en effet, ſoit dans l'opinion des hommes. *Dans une aſſemblée chacun doit tenir ſon rang. La valeur tient le milieu entre la lâcheté & la témérité.*

On dit figurément, qu'*un homme tient bien ſon rang, ſa place, ſon poſte*; pour dire, qu'il occupe dignement l'emploi où il eſt, qu'il l'exerce avec dignité, avec capacité.

On dit à peu près dans le même ſens, qu'*il tient bien ſon coin.* Il eſt familier.

Et l'on dit *tenir le milieu dans une affaire*; pour dire, prendre un tempérament, un expédient entre deux extrémités, entre deux choſes oppoſées.

On dit en termes de muſique, *tenir ſa partie*; pour dire, chanter ou jouer ſa partie.

Et l'on dit figurément & familièrement, qu'*un homme tient bien ſa partie*; pour dire, qu'il s'acquitte bien de ce qu'il doit, qu'il fait bien ce qu'il doit, qu'il fait bien ce qu'il a à faire dans l'emploi qu'il remplit.

TENIR, ſe dit en parlant des aſſemblées, des fonctions publiques, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires, qui regardent le gouvernement & la police d'un état. *La cour va tenir l'audience. Le Roi tint un lit de juſtice à Verſailles. Les pères qui tenoient le concile de Baſle. L'Abbeſſe tint chapitre pour examiner cette affaire. Le Chancelier tiendra de main le ſceau.*

TENIR, ſignifie, mettre & garder en quelque lieu. *Il tient ſa bibliothèque ſous la clef. Elle tient ſes diamans dans ſa caſſette. Il faut tenir ces volailles au chaud pour les engraiſſer. On tient le vin à la cave & le blé au grenier pour les conſerver. Elle tient ſa fille enfermée.*

On dit, qu'*un homme tient ſa femme à la campagne, dans un couvent*; pour dire, qu'il l'oblige

de demeurer à la campagne, dans un couvent; qu'*il tient ſon fils au collége, à l'académie;* pour dire, qu'il l'a mis au collége, à l'académie, pour y étudier, pour y faire ſes exercices.

On dit *tenir des écoliers en penſion;* pour dire, les avoir en penſion chez ſoi.

On dit *tenir quelqu'un chez ſoi;* pour dire, l'avoir chez ſoi. *Puiſque nous vous tenons ici, nous ne vous laiſſerons pas partir ſi-tôt.* Il ſe dit de même; pour dire, loger quelqu'un chez ſoi, lui donner ſa table.

On dit qu'*un Prince tient des Ambaſſadeurs, des Réſidens dans quelques cours, auprès de quelques Princes;* pour dire, qu'il entretient des Ambaſſadeurs, des Réſidens, &c.

On dit auſſi qu'*un Prince tient garniſon dans une telle ville;* pour dire, qu'il y entretient une garniſon.

TENIR, ſignifie, maintenir, entretenir; & dans cette acception, il n'eſt guère d'uſage que dans ces phraſes, *tenir en état, tenir en bon état. En attendant que je revienne, tenez les choſes en état, tenez tout en bon état.*

On dit *tenir des chevaux en exercice, en haleine;* pour dire, les exercer ſouvent.

TENIR, ſignifie renfermer en un certain eſpace, dans une certaine meſure. *Ce grenier tiendroit au moins deux cens ſetiers de blé. Cette bouteille tient une pinte de Paris.*

On dit d'un muid, d'un ſeau, &c. qu'*il tient l'eau*, qu'*il tient bien le vin;* pour dire, que l'eau ou le vin qu'on y met ne s'enfuit point.

TENIR, ſignifie, arrêter, fixer. *Cet enfant eſt ſi vif qu'on ne le ſauroit tenir.*

TENIR, ſignifie encore réprimer, empêcher de faire, de dire. *Vous auriez dû tenir votre langue. Lorſqu'il reprend le train d'aller à la chaſſe, on ne ſauroit plus le tenir.*

On dit dans cette acception; *je ne ſais qui me tient, je ne ſais à quoi il tient que je ne lui rompe en viſiere;* pour dire, je ne ſais qui m'empêche, qui me retient...

On dit, *il n'y a parenté, amitié, &c. qui tienne;* pour dire, il n'y a aucune conſidération de parenté, d'amitié, &c. qui empêche que..... *Il n'y a crédit ni richeſſes qui tiennent, je le condamnerai s'il a tort.*

En ſe ſens, *tenir* s'emploie avec les pronoms perſonnels. *Il ne ſauroit ſe tenir de diſputer. Il ne ſe tiendra jamais de boire. Elle ne peut ſe tenir de lui marquer de l'attachement.*

On dit à une perſonne qui importune par des geſtes incommodes ou trop libres; *tenez vous en repos. Tenez vous.* Le dernier eſt familier.

On dit *tenir quelqu'un de court;* pour dire, ne lui laiſſer pas la liberté de faire ce qu'il voudroit. Et qu'*un emploi tient en ſujétion;* pour dire, qu'il ne laiſſe guère de loiſir, guère de temps libre.

On dit, *tenir rigueur à quelqu'un;* pour dire, le traiter avec rigueur, ne lui faire aucune grâce.

TENIR, ſignifie auſſi faire qu'on ſoit, qu'on demeure dans un certain état, dans une certaine ſituation, dans une certaine poſture. *Les bonnes lois ſont les meilleurs moyens pour tenir les peuples dans l'obéiſſance. Cette nouvelle tint la concluſion du traité en balance. Elle tient ſon fils mal habillé. On tenoit la citadelle aſſiégée. Pourquoi tient-elle les yeux baiſſés?*

On dit d'une place de guerre, qu'*elle tient le pays en reſpect, qu'elle tient le pays en crainte;* pour dire, que tout le pays eſt en quelque

ſorte ſous ſa domination, ſous ſa dépendance.

On dit qu'*un corps de troupes a tenu les ennemis en reſpect*; pour dire, que par le poſte qu'il occupoit, & par ſa contenance, il les a empêchés de faire aucune entrepriſe.

TENIR, ſignifie, occuper durant quelque temps. *Cette diſcuſſion nous tint plus d'une heure. La proceſſion les a tenus plus long-temps qu'ils ne croyoient. Cette affaire a tenu ſix audiences.*

TENIR, ſignifie, réputer, eſtimer, croire. *C'eſt une choſe que vous pouvez tenir pour certaine. Je tiens cette doctrine pour vraie. On le tient fort mal dans ſes affaires. On peut tenir que la paix ſe fera cette année.*

On dit à peu près dans la même acception, *tenir un dogme. Tenir une opinion. Les catholiques romains tiennent la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie. On tient la métempſycoſe dans les Indes orientales. C'eſt tenir une opinion erronée. Quelques canoniſtes ultramontains tiennent l'autorité du Pape ſur le temporel des Rois.*

TENIR, dans le ſens de réputer, s'emploie auſſi avec les pronoms perſonnels. *S'il lui rend ce ſervice elle ſe tiendra pour ſatisfaite. Je me tiens fort honoré de la confiance que vous me témoignez. Il ne faut pas encore vous tenir exclus.*

On dit communément, *je me le tiens pour dit*; pour dire, il n'eſt pas beſoin que vous m'en avertiſſiez davantage, que vous m'en faſſiez davantage ſouvenir. On dit, de même, *tenez vous pour dit que...* pour dire, ſoyez aſſuré que.....

TENIR UN CHEMIN, UNE ROUTE, ſignifie, ſuivre un chemin, une route, aller par un chemin, par une route. *Il tenoit la route d'Italie quand nous l'avons trouvé. Quel chemin tenez vous. Vous ne tenez pas le bon chemin.*

On dit figurément dans ce ſens, *tenir une bonne conduite, une mauvaiſe conduite*; pour dire, ſe conduire bien, ſe conduire mal. *Il tient une étrange conduite depuis quelque temps.*

On dit, *tenir le parti de quelqu'un*; pour dire, ſuivre le parti de quelqu'un, être du parti de quelqu'un.

On dit, *tenir ſa parole, tenir ſa promeſſe*; pour dire, exécuter ce qu'on a promis. *Je vous tiendrai ce que je vous ai promis. Vous ne m'avez pas tenu parole.*

On dit proverbialement, *promettre & tenir ſont deux*; pour dire, que ſouvent on manque à faire ce qu'on a promis.

On dit, *tenir un traité, tenir un marché, tenir une convention*; pour dire, exécuter un traité, exécuter une convention, exécuter un marché.

On dit, *tenir des diſcours, tenir des propos, tenir un langage*; pour dire, parler d'une certaine façon, avancer de certains propos, dire de certaines choſes. *Il tient des diſcours un peu libres. Aux propos qu'il me tint, je vis bien qu'il ne falloit rien attendre de lui. Vous me tenez un langage qui me ſurprend.* Et l'on dit *tenez cela ſecret*; pour dire, gardez le ſilence ſur cela, n'en parlez point.

On dit proverbialement dans le même ſens, *il nous a tenu le cas ſecret*; pour dire, qu'il a affecté de n'en point parler, qu'il en a fait myſtère.

On dit, *tenir ſa colère, tenir ſon courage*; pour dire, perſiſter dans ſon reſſentiment. *Il eſt prompt, mais il ne tient pas ſa colère.* En, *tenir ſa gravité, tenir ſa morgue*,

pour dire, affecter d'avoir une mine grave, une mine fiére & dédaigneuſe.

On dit, *tenir table*; pour dire, donner ordinairement à manger chez ſoi, ſans inviter. *Il tient table, une grande table. Il tient table ouverte.*

On dit d'un homme qui donne ordinairement à manger chez lui, *il tient table aujourd'hui, il ne tient pas table aujourd'hui*; pour dire, il donne aujourd'hui à manger, il ne donne pas aujourd'hui à manger.

On dit auſſi, *tenir table*; pour dire, demeurer long-temps à table. *Il y a deux heures qu'ils tiennent table.* Et l'on dit de celui qui fait les honneurs d'une table, qui ordonne à ceux qui la ſervent, que *c'eſt lui qui tient la table.*

TENIR CHAPELLE, ſe dit du Pape lorſqu'étant accompagné des Cardinaux, il aſſiſte à l'office divin, ſoit dans la chapelle de ſon palais, ſoit dans une Égliſe.

On dit auſſi, que l'*Empereur & le Roi d'Eſpagne tiennent chapelle*, lorſqu'ils aſſiſtent en cérémonie à l'office divin.

On dit, *tenir la plume dans une compagnie*, pour dire, être prépoſé pour écrire les actes, les délibérations d'une aſſemblée. *Tenir la caiſſe chez un Banquier, chez un Receveur, &c.* pour dire, être chargé du ſoin de recevoir & de payer l'argent pour un Banquier, pour un Receveur, *&c.* & *tenir les livres, les regiſtres chez un Banquier, chez un Receveur, chez un Marchand*, pour dire, être chargé du ſoin d'écrire dans les livres, dans les regiſtres, les choſes qui doivent y être écrites.

On dit auſſi, *tenir regiſtre de quelque choſe*, pour dire, écrire quelque choſe dans le livre, dans le regiſtre. Et on dit figurément, qu'*un homme tient regiſtre de tout*, pour dire, qu'il remarque tout exactement, & qu'il s'en ſouvient.

On dit pareillement, *tenir compte d'une ſomme à quelqu'un*, pour dire, lui paſſer cette ſomme en compte. Et figurément, *que l'on tiendra compte de quelque choſe à quelqu'un*, pour dire, qu'on cherchera les occaſions de reconnoître les obligations qu'on lui a. Et figurément encore, *ne tenir compte de quelqu'un, de quelque choſe*, pour dire, n'en faire point cas, ne s'en pas ſoucier. Ce dernier eſt du ſtyle familier.

On dit figurément, *tenir tête à quelqu'un*, pour dire, lui réſiſter, ne lui point céder. *Si vous voulez agiter cette queſtion là avec lui, vous trouverez un homme qui vous tiendra tête. Vous n'avez qu'à lui propoſer de jouer il vous tiendra tête; c'eſt un homme hardi & inſolent, dès qu'il voit qu'on le craint; mais il s'adoucit, dès qu'on lui tient tête.*

On dit figurément & familiérement, *tenir pied à boule*, pour dire, être extrêmement aſſidu, s'attacher ſans diſcontinuation à quelque étude, à quelque travail, à quelque emploi. *C'eſt un homme qui veut que l'on tienne pied à boule auprès de lui. Il eſt commis dans un tel bureau, & y tient pied à boule depuis le matin juſqu'au ſoir.*

On dit, *tenir la main à quelque choſe*, pour dire, prendre garde à quelque choſe, avoir ſoin que quelque choſe ſe faſſe comme il faut. *Ne vous mettez pas en peine, je tiendrai la main à cela; je vous réponds que la choſe ſe fera, je me charge d'y tenir la main.*

On dit, *faire tenir des lettres, faire tenir des hardes, faire tenir de l'argent*, pour dire, faire enſorte que des

lettres ſoient rendues; faire rendre des lettres, faire que des hardes ſoient remiſes, faire toucher de l'argent.

On dit, *tenir jeu à quelqu'un*, pour dire, continuer à joüer contre lui autant qu'il veut. Et dans les jeux de renvi, comme dans ceux où la couche n'eſt pas réglée, *tenir* ſe dit pour ſignifier, y aller de tout l'argent dont un autre y va. *Vous y allez de cent piſtoles, je les tiens, je tiens tout; & abſolument, je le tiens, je tiens.*

TENIR, ſe dit auſſi abſolument au trictrac, pour dire, n'être pas forcé par le dé de rompre ſon plein, ou continuer à jouer ſans lever les dames.

TENIR, eſt auſſi neutre, & ſignifie, être attaché à quelque choſe, être difficile à arracher ou à déplacer. *La lame ne tient pas ſolidement au manche. La pierre tenoit à la veſſie. Le clou ne tient pas aſſez. Il faut que toutes les pièces tiennent enſemble. Ce meuble ne tenoit ni à fer ni à clou, & le Propriétaire à tort de prétendre qu'il appartenoit à la maiſon.*

On dit proverbialement, d'une choſe qui eſt extrêmement attachée à une autre, enſorte que l'on a de la peine à l'en détacher, qu'*elle tient comme poix*. On dit auſſi qu'*elle tient comme teigne*; ils ſont tous deux populaires.

On dit figurément d'un infirme, ou d'un malade qui eſt ſur le point de mourir, que *ſa vie ne tient qu'à un fil, à un filet*; & d'un homme d'Egliſe, d'un homme de robe qui n'a nul attachement à ſa profeſſion, ou qui eſt tout prêt à la quitter à la première occaſion, que *ſa ſoutane, ſa robe ne tient qu'à un bouton*. Ce dernier eſt familier.

On dit, d'un homme qui eſt en priſon pour dette, qu'*il tient pour une telle ſomme*. On dit de même des choſes qui ſont en gage pour une certaine ſomme, qu'*elles tiennent pour tant. Ses pierreries tiennent pour mille écus*. Ces phraſes ſont du ſtyle familier.

On dit figurément, que *quelque choſe tient au cœur*, pour dire, qu'on l'affectionne extrêmement, qu'on s'y intéreſſe fort. *C'eſt une affaire qui me tient au cœur, vous m'obligerez ſenſiblement de vous employer pour la faire réuſſir*. On dit auſſi, que *quelque choſe tient au cœur*, pour dire, qu'on en a du reſſentiment. *L'injure qu'il a reçue lui tient au cœur.*

On dit figurément, d'un enfant, d'un jeune homme vif & qui eſt toujours en mouvement, ou d'un homme qui marche, qui danſe fort légèrement, que *ſes pieds ne tiennent pas à terre*, qu'*il ne tient pas à terre.*

On dit figurément, qu'*un homme tient à un autre*, pour dire, qu'il y eſt attaché par quelque lien d'intérêt, d'amitié, de reconnoiſſance, &c. *Il tient à cet homme là par bien des endroits. Il tient à ce parti là par des raiſons de famille. C'eſt un homme qui ne tient à perſonne.* Et l'on dit figurément, d'un homme détaché des choſes du monde, qu'*il ne tient plus à la terre.*

On dit, qu'*un homme ne tient à rien*, pour dire, que rien ne l'empêche de.... *me voilà prêt à partir, je ne tiens à rien*; & à peu près dans le même ſens, *je vous payerai quand vous voudrez, votre argent ne tient à rien.*

Il ſe dit auſſi impersonnellement des obſtacles, des conſidérations qui empêchent de faire quelque choſe. *A qui tient-il que ce mariage ne ſe*

faſſe? A quoi tient-il que l'on ne nous ſerve à dîner. Il ne tient pas à lui de m'empêcher de partir. Il n'a tenu qu'à vous de l'épouſer. On dit, qu'*il ne tient pas à quelqu'un qu'une choſe ne ſe faſſe*; pour dire, que ce n'eſt pas lui qui y apporte de l'obſtacle, ou pour dire, qu'il y contribue autant qu'il peut. *Il n'a pas tenu à moi qu'on n'ait accepté ſes offres. S'il ne tenoit qu'à lui vous obtiendriez ce que vous déſirez.*

TENIR, ſignifie auſſi, être contigu. *Sa maiſon tient à la nôtre.*

On dit, *tenir pour quelqu'un*, pour dire, être dans les intérêts, dans le parti de quelqu'un; être de l'opinion, du ſentiment de quelqu'un. *Les uns tenoient pour la Cour & les autres pour le Parlement. La plûpart des Philoſophes tiennent pour le ſyſtême de Newton.*

TENIR, ſignifie auſſi, réſiſter. *L'eſcadre n'étoit plus en état de tenir à la mer. La citadelle peut encore tenir deux mois. Il tint avec ſon détachement contre la cavalerie des ennemis. On ne ſauroit plus tenir au quinze contre lui, il eſt trop heureux.*

On dit figurément, qu'*on ne peut pas tenir contre les prières, contre les raiſons de quelqu'un*, pour dire, qu'on ne ſauroit réſiſter à ſes prières, à ſes raiſons.

On dit dans le même ſens, qu'*on ne ſauroit tenir contre les charmes d'une belle perſonne, qu'un homme ne tient point contre l'intérêt, contre l'argent, contre les louanges.* Et *qu'un homme ne tient point contre la raillerie, contre la plaiſanterie*, pour dire, que dès qu'on le raille, qu'on le plaiſante, il s'embarraſſe, il ſe décontenance.

On dit, *tenir bon, tenir ferme*, pour dire, réſiſter, ſe défendre. *Ils tinrent bon dans le château pendant ſix ſemaines. Il faudroit qu'un Magiſtrat tint toujours ferme contre les ſollicitations.*

On dit auſſi, *tenir bon, tenir ferme*; pour dire, ne ſe point relâcher, ne ſe point laiſſer aller aux perſuaſions d'autrui. *Il a envie de votre charge, tenez bon, tenez ferme, vous en tirerez tout ce que vous voudrez.*

TENIR, ſe dit d'un traité, d'une convention, d'un marché; & ſignifie, ſubſiſter ſans aucun changement, ſans aucune altération. *Il faut que le traité tienne. Notre marché tient.*

TENIR, ſignifie auſſi, demeurer en un certain état; & dans ce ſens on dit que *la friſure ne tient pas.* On dit en termes de muſique, que *des inſtrumens ne tiennent pas d'accord.* On dit dans un ſens à peu près pareil que *le temps ne tiendra pas.* On dit en termes de chaſſe, que *les perdrix ne tiennent pas*, pour dire, qu'elles n'attendent pas, qu'elles partent de loin. Et en termes de guerre, on dit, que *les ennemis ne tiendront pas*, pour dire, qu'ils n'attendront pas qu'on aille à eux, & qu'ils ſe retireront.

TENIR, ſignifie auſſi, être compris dans un certain eſpace, dans une certaine meſure. Ainſi on dit à l'impersonnel, *il tient tant de pintes dans un muid. Il tiendroit tant de milliers de gerbes dans cette grange.* Et au neutre, on dit, *tous vos meubles ne peuvent pas tenir dans cette chambre. Tout le monde ne peut pas tenir ici.*

On dit proverbialement & populairement, d'une choſe dont on veut aſſurer qu'on n'a point du tout, qu'*on n'en a non plus qu'il en pourroit tenir dans l'œil.*

TENIR, ſignifie encore, durer, être pendant un certain temps. *Jean Hus*

& Jérome de Prague furent brûles tandis que le Concile de Conſtance tenoit. L'audience commençoit à tenir. Le marché tient deux fois la ſemaine dans cette ville. Le Parlement ne tient pas durant la quinzaine de Pâques.

Outre les façons de parler qui ont été marquées ci-deſſus, dans leſquelles le verbe *tenir* s'emploie avec les pronoms perſonnels, il y en a encore pluſieurs autres, dans leſquelles il a force tantôt de verbe actif & tantôt de verbe réciproque, comme on le verra dans les exemples ſuivans.

TENIR, ſe tenir, s'arrêter, s'attacher à quelque choſe pour s'empêcher de tomber. *Il ſe tint à une branche. Il ſe tint aux crins du cheval.*

On dit figurément & proverbialement, *ſe tenir au gros de l'arbre*; pour dire, demeurer fermement attaché au bon parti, au pouvoir reconnu pour légitime. *Je m'en rapporte à ce que l'Egliſe en a décidé, je me tiens au gros de l'arbre. Dans les brouilleries de la Cour, il n'a point quitté le ſervice du Roi, il s'eſt toujours tenu au gros de l'arbre.*

On dit, *ſe tenir bien à cheval*; pour dire, y être ferme & de bonne grâce. Et *s'y tenir mal*; pour dire, n'y être pas ferme, y être de mauvaiſe grâce.

On dit figurément, *ſe tenir à quelque choſe*; pour dire, s'y arrêter, s'y fixer de telle ſorte qu'on ne veuille rien de plus. *Je me tiens, je m'en tiens à la déciſion de l'Egliſe. Je m'en tiens là, & je n'en veux pas ſavoir davantage. Il s'en tient à ſa donation, à ſon legs.* On dit en jouant à de certains jeux des cartes, *je m'y tiens*; pour dire, je ſuis content des cartes que j'ai, je n'en demande pas d'autres.

On dit, *ſe tenir à ſon mot*; pour dire, s'arrêter, ſe fixer à ce qu'on dit; & cela ſe dit ordinairement d'un Marchand lorſqu'il demeure ferme à ne vouloir rien rabattre du prix de ſa marchandiſe. *Dès que ce Marchand vous a dit le prix, il s'en tient à ſon mot.* On dit, entre gens qui vendent & achettent, & entre perſonnes qui traitent enſemble, *ſe tenir à peu, ſe tenir à peu de choſe*; pour dire, s'arrêter, ſe fixer tellement aux propoſitions, aux offres qu'on a faites d'abord, que, quoiqu'il s'agiſſe de peu de choſe de plus ou de moins, on ne veuille de part ou d'autre, ni ſe relâcher ni paſſer outre. *Vous vous tenez à trop peu de choſe. Il ne faut pas ſe tenir à ſi peu de choſe. Ils ſe tiennent tous deux à peu de choſe. Vous vous tenez à une piſtole ſur un marché de mille écus. Il ſe tient à une vétille, à une choſe de rien, dans une affaire qui peut faire ſa fortune.* On dit dans le même ſens, *ſe tenir à rien*; pour dire, ſe tenir à très-peu de choſe.

SE TENIR, ſignifie auſſi, être, demeurer dans un certain lieu. *Tenez-vous là, & n'en partez pas. Tenez-vous auprès de moi. Se tenir deux heures à une porte. Il ſe tient au vent & au ſoleil. Il ſe tient toutes les après dînées chez lui. Il ſe tient tous les matins dans ſa chambre.*

On dit, qu'*un homme ſe tient ſix mois à la campagne & ſix mois à la ville*; pour dire, qu'il paſſe ſix mois à la ville, & ſix mois à la campagne.

On dit proverbialement & comme par dépit d'un homme dont on entend vanter le bonheur, *s'il eſt bien qu'il s'y tienne.* On dit encore proverbialement, *quand on eſt bien il faut s'y tenir*; pour dire, qu'il ne faut pas changer légèrement, pour peu qu'on ſe trouve bien dans ſon

état. Et, *quand on eſt bien on ne peut s'y tenir*; pour dire, que la ſeule envie du changement fait qu'on s'ennuie de tout.

SE TENIR, ſignifie encore, être, demeurer dans une certaine ſituation, dans un certain état; ainſi on dit, *ſe tenir à ne rien faire. Se tenir toujours propre. Se tenir caché. Se tenir clos & couvert. Se tenir à genoux. Se tenir droit, courbé. Faire de l'exercice pour ſe tenir en haleine.*

On dit figurément, *ſe tenir les bras croiſés*; pour dire, demeurer dans l'inaction lorſqu'on devroit agir.

On dit par forme de menace & familièrement, *vous avez offenſé un homme qui ne pardonne jamais, vous n'avez qu'à vous bien tenir.*

SE TENIR, ſe dit auſſi en parlant d'aſſemblées publiques ou particulières. *Il ſe tint une aſſemblée de notables. Il ſe tint un conſeil entre eux.*

TENNSTADT; petite ville d'Allemagne dans la Thuringe, à trois milles d'Erfurt.

TENON, ſubſtantif maſc. & terme commun à pluſieurs arts & particulièrement à la Charpenterie & à la Menuiſerie, où il ſe dit du bout d'une pièce de bois qui entre dans une mortoiſe. *Il faut faire entrer le tenon dans la mortoiſe.*

TENOR; ſubſtantif maſculin. Terme de Muſique emprunté de l'Italien. Il répond à ce que nous appelons en françois une voix de taille, ou ſimplement une taille. C'eſt une voix moyenne entre la haute-contre & la baſſe-taille.

TENSION; ſubſtantif féminin. *Tenſio.* Etat de ce qui eſt tendu. *La tenſion des muſcles. La différente tenſion des cordes d'un inſtrument de muſique, fait qu'elles rendent des ſons plus aigus ou plus graves.*

TENSION, ſe prend auſſi figurément pour grande application d'eſprit. *Il ne faut pas que l'eſprit ſoit dans une tenſion continuelle.*

TENSON; *voyez* TENÇONS, c'eſt la même choſe.

TENTANT, ANTE; adjectif. Qui tente, qui cauſe une envie, un deſir. *L'occaſion eſt tentante.*

TENTATEUR, TRICE; ſubſtantif féminin. Celui ou celle qui tente. *Cette femme eſt une tentatrice dangereuſe. Vous êtes un tentateur.*

TENTATEUR, pris abſolument, s'entend du démon. *Le tentateur. Réſiſter au tentateur.*

Il s'emploie auſſi adjectivement. *L'eſprit tentateur.*

TENTATION; ſubſtantif féminin. *Tentatio.* Mouvement intérieur qui excite l'homme au mal, & qui vient ou de quelque objet extérieur, ou de la ſuggeſtion du diable, ou de la concupiſcence. *Prions Dieu qu'il ne permette pas que nous ſuccombions à la tentation. Nous ſommes entraînés vers le vice par mille tentations extérieures & intérieures. Il faut toute la vigilance du ſage pour réſiſter aux tentations. Les grands ſont plus expoſés que les autres aux tentations de l'orgueil & de l'amour propre.*

TENTATIONS, ſe dit auſſi du mouvement intérieur par lequel on eſt porté à des choſes qui ſont d'elles-mêmes indifférentes, & quelquefois même à des choſes où l'on trouve quelque ſorte d'inconvénient. *Il n'a pu ſe défendre de la tentation de paſſer l'hiver à Paris. Il faut ſavoir réſiſter à la tentation qu'on a naturellement de faire paroître de l'eſprit. Il*

succomba à la tentation de dire un bon mot.

Les mystiques appellent *tentations utiles*, les épreuves où ils prétendent que l'ame doit passer pour arriver à la vie unitive & à la paix intérieure.

La première syllabe est moyenne, la seconde est longue & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

TENTATIVE; substantif féminin. Action par laquelle on tente, on essaye de faire réussir quelque chose. *Il fit une tentative auprès du Ministre. Les tentatives qu'on fit pour obtenir cette grâce ne réussirent pas.*

Dans les Universités de France on appelle aussi *tentative*, la première thèse ou le premier acte qu'un candidat en théologie est obligé de soutenir pour faire connoître sa capacité : quand on est content de ses réponses sur les difficultés qu'on lui a faites dans la dispute, on lui confère le degré de Bachelier.

TENTE; substantif féminin. *Tentorium.* Espèce de pavillon fait ordinairement de toile, de coutil, *&c.* dont on se sert à la guerre, à la campagne, pour se mettre à couvert.

L'usage des tentes est de la plus haute antiquité. Avant l'invention de la toile que les Romains n'eurent que très-tard, ils faisoient les leurs avec une grosse étoffe ou avec des peaux. On voit que dans une guerre d'orient, Scipion l'Asiatique, pour déterminer ses soldats à combattre Antiochus Roi de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur dit, que si la campagne se passe sans une action qui décide de la guerre, il sera obligé de leur faire passer l'hiver sous les peaux, pour pouvoir commencer de meilleure heure la campagne suivante.

Il est croyable qu'on se servoit l'été de *tentes* d'étoffe, & que celles de peaux étoient pour l'hiver quand on étoit obligé de faire la guerre dans cette saison; ou de la passer dans les camps ordinaires; car par une sage politique, les Romains tenoient continuellement leurs troupes campées, & leur faisoient passer toute l'année sous des *tentes.* C'étoit une très-bonne maxime pour l'entretien de la vigueur & de la discipline militaire, qui s'affoiblit beaucoup quand le soldat séjourne long-temps dans les villes.

Quoiqu'une légion restât plusieurs années dans un même camp, & qu'il semblât que ce lieu fût devenu pour elle un établissement solide, néanmoins le service s'y faisoit avec une telle régularité, qu'on y voyoit continuellement l'appareil d'une guerre, même au milieu de la paix la plus profonde, & il n'y avoit point à craindre comme dans les villes que la vue d'un citoyen oisif, & qui mène une vie délicieuse fût un exemple propre à corrompre le soldat.

Les *tentes* de peaux ou de grosse étoffe, n'étoient que pour les soldats. On employoit des étoffes plus belles pour celles des Officiers, & sur-tout pour celles des Généraux. Le pavillon d'Hérode, Roi de Palmyre, fils d'Odenat & de la fameuse Zénobie, étoit d'une étoffe d'or. Celui d'Antiochus, Roi de Syrie, étoit d'écarlate remplie de broderie en or & en argent. Selon le Sire de Joinville, S. Louis avant d'aborder la Terre-Sainte, fit présent à un Prince Tartare *d'une tente, moult riche, bien faite & d'une bonne écarlate.*

Dans le quatrième tome des *Monumens de la Monarchie Françoiſe*, il eſt parlé de l'entrevue qu'eut François I avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, en 1519, aux environs des villes d'Andres & de Guignes, dans un lieu, qui à cauſe de la richeſſe dont étoient les *tentes* qui ſervirent à cette occaſion, fut nommé le *camp de drap d'or.*

La beauté de nos anciennes *tentes* ſe fait encore remarquer dans la vignette d'un manuſcrit de Froiſſard, qui ſe trouve à la bibliothéque du Roi. Cette vignette repréſente le camp des François, lorſque ſous la conduite du Connétable du Gueſclin, ils aſſiégeoient la ville de Chiſay en Poitou, l'an 1372. Ce camp eſt environné de paliſſades, & les *tentes* qui ſont dedans, ont les unes la figure ronde, les autres la figure carrée, portant toutes des girouettes ſur leur comble.

Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'il paroît ſur chacune de ces tentes dans les feſtons du comble, de grandes lettres, qui ſont les initiales des noms de ceux à qui elles appartenoient. Apparemment qu'alors une perſonne, lorſqu'elle ne mettoit pas ſur ſa *tente* ſes armoiries, y mettoit au moins ſon monogramme, par un reſte de l'ancien uſage de marquer de cette façon tout ce qui ſervoit à la guerre; auſſi voit-on que les *tentes* de nos anciens Rois, outre la richeſſe dont elles étoient, portoient toujours à leur cime le ſymbole qui déſignoit, ou leur Empire ou leur religion.

Les Rois de Perſe mettoient le ſoleil ſur les leurs : les Rois des Huns, la figure d'un cheval : les Princes de Tartarie, la queue d'un ſemblable animal; & les Rois de France y avoient un Saint Michel. Il y auroit aujourd'hui une fleur de lys double.

Les Empereurs Ottomans & Chinois ont des croiſſans & des dragons ſur les leurs. Tamerlan mettoit ſur ſa tente un drapeau, dont la couleur déſignoit la clémence ou la rigueur que ce Prince vouloit exercer envers ceux contre qui il combattoit. Le premier jour d'un ſiége, il faiſoit arborer un drapeau blanc pour marquer qu'il étoit encore temps d'implorer ſa clémence; le ſecond il faiſoit mettre un drapeau rouge, pour apprendre aux habitans de la ville aſſiégée, qu'il falloit qu'ils payâſſent de leur ſang la témérité qu'ils avoient eue de vouloir arrêter le cours de ſes victoires : le troiſième jour paroiſſoit un drapeau noir, qui annonçoit que le temps de la grâce étoit paſſé, & que la ville étoit deſtinée au ſac.

L'uſage de mettre une figure ſur le ſommet des *tentes*, prenoit ſon origine dans l'idolâtrie la plus reculée. Il y avoit des Dieux lares & pénates, qui veilloient à la ſureté des maiſons. Il falloit bien auſſi que de ſemblables Divinités euſſent ſoin des *tentes*, & celles-ci étoient ſans doute les mêmes qui protégeoient les campagnes, comme Pan, Faune, Sylvain, *&c.*

Tente, ſe dit auſſi d'un petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies, pour y porter plus facilement le remède, & pour empêcher qu'elles ne ſe referment trop tôt. *L'Académie Royale de Chirurgie a propoſé pour le prix de l'année 1734, de déterminer quels ſont, ſelon les différens cas, les avantages & les inconvéniens de l'uſage des tentes.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

On prononce *tante.*

TENTÉ,

TENTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* TENTER.

TENTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Tentare.* Eſſayer, mettre quelque moyen en uſage pour faire réuſſir quelque choſe. *Avez-vous tenté ce moyen. C'eſt une entrepriſe que je n'oſe tenter.*

On dit, *tenter fortune;* pour dire, haſarder quelque choſe dans l'eſpérance du ſuccès.

TENTER, ſignifie auſſi, ſolliciter au péché, au mal. *Le diable tenta Eve, ſous la figure du ſerpent. Être tenté par la concupiſcence. Il eſt aiſé de le tenter avec de l'or.*

On dit, *tenter Dieu;* pour dire, lui demander des miracles, des effets de ſa toute puiſſance, ſans néceſſité. *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu.*

En termes de l'Écriture Sainte, *tenter* ſignifie quelquefois, éprouver la fidélité. *L'Écriture dit que Dieu tenta Abraham & Job pour éprouver leur obéiſſance, leur patience, leur modération.*

TENTER, ſignifie auſſi, donner envie, faire naître le deſir, l'envie de faire quelque choſe. *Eſt ce que la couleur de ce vin ne vous tente pas? Cela ne vous tente-t-il pas d'aller à l'opéra.*

On dit communément, qu'*une perſonne eſt bien tentée de faire quelque choſe;* pour dire, qu'elle en a une extrême envie. *Elle eſt bien tentée de l'épouſer. Ils étoient bien tentés de ſe battre.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voy.* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

On prononce *tanter.*

TENTURE; ſubſtantif féminin. Certain nombre de pièces de tapiſſerie ordinairement de même deſſein, de même ouvrage, de même ſuite d'hiſtoire. *Une tenture des Gobelins. Une tenture de Flandre. Une tenture de verdure. Il y a dans ce ſalon une magnifique tenture de tapiſſerie. Cette tenture eſt mal travaillée.* On dit auſſi, *une tenture de velours. Une tenture de damas. Une tenture de deuil.*

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

On prononce *tanture.*

TENTYRE; nom d'une ancienne ville d'Égypte, & la métropole d'un Nome, appelé *Nomus Tentyrites,* du nom de cette ville ſelon Strabon, Pline, Ptolémée & Étienne le géographe. Le premier ajoute, que les *Tentyrites* faiſoient la guerre aux Crocodiles plus qu'aucune autre nation; & qu'il y avoit des gens qui croyoient que les *Tentyrites* avoient un don particulier de la nature pour pouvoir réduire les animaux; mais Séneque, dans ſes queſtions naturelles, nie que les *Tentyrites* euſſent en cela reçu de la nature aucun avantage ſur les autres hommes. Ils ne maîtriſent les crocodiles, dit-il, que par le mépris qu'ils en ont, & par leur témérité; ils les pourſuivent vivement; ils leur jettent une corde, les lient, & les traînent où ils veulent: auſſi en voit on périr beaucoup de ceux qui n'apportent pas toute la préſence d'eſprit néceſſaire dans une occaſion ſi périlleuſe.

Cette antipathie des *Tentyrites* pour les Crocodiles que les habitans des autres villes adoroient, cauſa une haine qui produiſit une guerre ouverte, dont Juvénal parle dans ſa quinzième ſatyre.

TENU, UE; participe paſſif. *Un jardin bien tenu. Une maiſon bien tenue.* Voyez TENIR.

On dit proverbialement, *tant tenu, tant payé*, pour dire, qu'on ne récompenſe une perſonne, ou qu'on ne paye une choſe qu'à proportion du temps qu'on s'en eſt ſervi.

Il ſignifie auſſi, qui eſt obligé à faire quelque choſe. *Je ne ſuis pas tenu à cela. Il eſt tenu de m'acquitter. Un héritier eſt tenu des faits & promeſſes de celui dont il hérite. Les Locataires ſont ordinairement tenus des menues réparations.*

On dit proverbialement, à *l'impoſſible nul n'eſt tenu.*

TENU, UE; adjectif. *Tenuis.* Qui eſt fort délié, qui eſt peu compacte. Il n'eſt uſité que dans le didactique. *Subſtance ténue. Les particules ténues de l'air.*

TÉNUE; ſubſtantif féminin. Il ſe dit du temps pendant lequel certaines aſſemblées ſe tiennent. *Durant la tenue du ſynode. Cet édit fut publié pendant la tenue de l'aſſemblée du clergé.*

TENUE, ſignifie auſſi, aſſiette ferme d'un homme à cheval. *La tenue d'un homme de cheval ne conſiſte pas à ne pas tomber, mais à conſerver & à maintenir toutes les parties de ſon corps dans l'attitude où elles doivent être pour bien opérer. Cet Écuyer a de la tenue.*

On dit des ſelles raſes, des ſelles à l'angloiſe, qu'*elles n'ont point de tenue*, pour dire, qu'il n'eſt pas aiſé de ſe tenir ferme ſur ces ſortes de ſelles.

On dit en termes de marine, qu'*un fond eſt de bonne tenue, de mauvaiſe tenue*, pour dire, qu'il eſt bon ou mauvais pour l'ancrage, que l'ancre y tient ou n'y tient point.

On dit figurément, que *le temps n'a point de tenue*, pour dire, qu'il eſt fort variable.

On dit de même d'un homme léger qui change ſouvent d'avis, qu'*il n'a point de tenue. Ne vous fiez pas à ces eſprits là, ils n'ont point de tenue.*

On dit, *tout d'une tenue*, pour dire, tout d'un tenant. *Il poſsède tant d'arpens de terre tout d'une tenue.*

En matière de fief, on appelle *tenue noble*, un fief qui relève d'un autre fief.

TENUE, en termes de trictrac, ſignifie l'action du joueur, qui ayant gagné un trou, ne s'en va pas, ne relève pas ſes dames. *Cette tenue lui a fait perdre la partie.*

TENUE, en termes de muſique, ſe dit d'un ſon ſoutenu par une partie durant deux ou pluſieurs meſures, tandis que d'autres parties travaillent. Il arrive quelquefois, mais rarement, que toutes les parties font des *tenues* à la fois; & alors il ne faut pas que la *tenue* ſoit ſi longue que le ſentiment de la meſure s'y laiſſe oublier.

TÉNUITÉ; ſubſtantif féminin. *Tenuitas.* Qualité d'une choſe ténue. Il n'eſt uſité que dans le didactique. *La ténuité des parties élémentaires des corps.*

TENURE; ſubſtantif féminin. Terme uſité en matière féodale pour ſignifier, mouvance, dépendance & étendue d'un fief. *Cette terre eſt dans la tenure de ce comté.*

TENZEGZET; ville d'Afrique au royaume de Trémécen, ſur le chemin de Fez à Trémécen.

TÉORBE; *voyez* TUORBE.

TÉOS; ancienne ville de l'Aſie mineure, dans l'Ionie, ſur la côte méridionale d'une péninſule, vis-à-

vis de l'île de Samos, entre Chalcis & Lebedus. Strabon lui donne un port; mais du temps d'Anacréon, les habitans de *Téos* ne pouvant ſouffrir les inſultes des Perſes, abandonnèrent leur ville, & ſe retirèrent à Abdére ville de Thrace, ce qui donna lieu au proverbe.

Abdera pulchra Tejorum colonia.

Cependant dans la ſuite quelques-uns d'entr'eux y retournèrent. Hérodote loue ces peuples d'avoir mieux aimé abandonner leur ville, que de vivre dans l'eſclavage. Ils furent traités plus doucement par les Romains que par les Perſes. On en cite pour preuve le grand nombre de médailles que cette ville fit frapper à l'honneur de divers Empereurs. Il nous en reſte d'Auguſte, de Néron, de Domitien, de Commode & de Valérien.

Dans une de ces médailles, Auguſte eſt dit fondateur de *Téos*, parce qu'il l'avoit fait réparer, ou parce qu'il l'avoit embellie. Cellarius prétend qu'on ne doit avoir aucun égard à ce que dit Pline, lorſqu'il fait entendre que la ville de *Téos* étoit dans une île de même nom. Le P. Hardouin n'eſt pas de ce ſentiment: il dit à la vérité avec Strabon & avec divers autres anciens, que la ville de *Téos* étoit dans une péninſule, mais de façon que cette péninſule devenoit une île lorſque la mer étoit haute & agitée. C'eſt un tempérament que l'envie de ſauver l'honneur de Pline lui a fait imaginer.

Téos, eſt auſſi le nom d'une ville de Scythie. Étienne le géographe la donne aux *Dyrboei*.

C'eſt *Téos* de l'Ionie qui eſt la patrie d'Anacréon.

TÉPHRAMANCIE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de divination dans laquelle on ſe ſervoit de la cendre du feu, qui dans les ſacrifices avoit conſumé les victimes. On la pratiquoit ſur-tout, ſur l'autel d'Apollon Iſménien; c'eſt peut-être ce qui a fait donner à Sophocle, dans ſa tragédie d'Œdipe, Roi, le nom de Devineresſe à la cendre.

Delrio dit que de ſon temps on avoit encore en quelques endroits la ſuperſtition d'écrire ſur la cendre le nom de la choſe qu'on prétendoit ſavoir; qu'on expoſoit enſuite cette cendre à l'air, & que ſelon que le vent effaçoit les lettres en enlevant la cendre ou les laiſſoit en leur entier, on auguroit bien ou mal pour ce qu'on vouloit entreprendre.

On prétend que tous les Algonquins & les Abenaquis, peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, pratiquoient autrefois une eſpèce de *Téphramancie* ou *Pyromancie* dont voici tout le myſtère. Ils réduiſoient en poudre très-fine du charbon de bois de cédre; ils diſpoſoient cette poudre à leur manière, puis y mettoient le feu; & par le tour que prenoit le feu en courant ſur cette poudre, ils connoiſſoient, diſoient-ils, ce qu'ils cherchoient. On ajoute que les Abenaquis, en ſe convertiſſant au Chriſtianiſme, ont eu bien de la peine à renoncer à un uſage qu'ils regardoient comme un moyen très-innocent de connoître ce qui ſe paſſoit loin de chez eux.

TÉPIDARIUM; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. On appeloit ainſi une chambre des thermes des anciens. C'étoit une étuve voûtée pour faire ſuer, un bain de vapeur; ces lieux étoient arrondis au compas, afin qu'ils reçuſſent également en leur milieu, la force de la vapeur chaude, qui tournoit & ſe répan-

doit dans toute leur cavité. Ils avoient autant de largeur que de hauteur juſqu'au commencement de la voûte, au milieu de laquelle on laiſſoit une ouverture pour donner du jour, & l'on y ſuſpendoit avec des chaînes un bouclier d'airain, par le moyen duquel, en le hauſſant & en le baiſſant, on pouvoit augmenter ou diminuer la chaleur qui faiſoit ſuer. Le plancher de ces étuves étoit creux & ſuſpendu pour recevoir la chaleur de *l'hypocauſte*, qui étoit un grand fourneau mâçonné au-deſſous, que l'on avoit ſoin de remplir de bois & d'autres matières combuſtibles, & dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves, à la faveur du vide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers.

Ce fourneau ſervoit non-ſeulement à échauffer les deux étuves, mais auſſi une autre chambre appelée *vaſarium*, ſituée proche de ces mêmes étuves, & des bains chauds. On plaçoit dans cet endroit trois grand vaſes d'airain appelés *miliaria*, à cauſe de leur capacité; l'un étoit deſtiné pour l'eau chaude, l'autre pour la tiède, & le troiſième pour la froide. Ces vaſes étoient tellement diſpoſés, que l'eau pouvoit paſſer de l'un dans l'autre par le moyen de pluſieurs ſyphons, & ſe diſtribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voiſins, ſuivant les beſoins de ceux qui s'y baignoient.

Le *tepidarium* qui ſervoit auſſi de garde-robe, paroiſſoit d'une ſtructure magnifique dans les thermes de Dioclétien, avant la démolition: c'étoit un grand ſallon octogone de figure oblongue, dont chaque face formoit un demi-cercle, & dont la voûte étoit ſoutenue par pluſieurs rangs de colonnes d'une hauteur extraordinaire.

On a trouvé à Lincoln, ſous terre, en 1739, les reſtes d'un *tepidarium* des Romains, & l'on en peut voir la deſcription dans les *tranſactions philoſophiques*.

TER; (le) rivière d'Eſpagne qui a ſa ſource dans les pyrénées, & ſon embouchure dans la Méditerrannée au-deſſous de Gironne.

TERAMO; ville épiſcopale d'Italie au Royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure, à quatre lieues, nord-oueſt, d'Atri.

TÉRASSON; petite ville de France dans le haut Périgord, ſur la Vézère, à ſix lieues, nord, de Sarlat.

TÉRATOSCOPIE; ſubſt. féminin. Divination par l'apparition & la vue des monſtres, des prodiges, des ſpectres, des phantômes.

Ce fut par la *tératoſcopie* que Brutus, le meurtrier de Céſar, augura qu'il perdroit la bataille de Philippe, lorſque la veille de cette action, un ſpectre lui apparut dans ſa tente. Ce fut auſſi par elle que Julien l'Apoſtat étant à Paris, ſe laiſſa proclamer Auguſte par l'armée des Gaules; le génie de l'empire, qui lui apparut, dit-il, la nuit, ſous la figure d'un jeune homme, l'ayant ſollicité & comme forcé de condeſcendre à la volonté des ſoldats. Il étoit aiſé par ambition, ou par d'autres motifs ſemblables, d'imaginer des prodiges & des apparitions, & de feindre qu'on ſe rendoit à la volonté des Dieux, lors même qu'on ne ſuivoit que ſon penchant.

TERBURG, (Gérard) Peintre, né en 1608, à Zuwol dans la province d'Overyſſel, mort à Deventer en 1681, voyagea dans les Royaumes les plus floriſſans de l'Europe. Le congrès pour la paix qui ſe tenoit

à Munſter, l'attira en cette ville, où ſon mérite le produiſit auprès des Miniſtres. On le chargea de pluſieurs tableaux qui ajoutèrent à ſa fortune & à ſa réputation. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne l'emmena avec lui à Madrid, & *Terburg* y fit des ouvrages qui charmèrent le Roi & toute la Cour. Ce maître reçut de riches préſens & fut fait Chevalier. Londres, Paris, Deventer, lui fournirent de nouvelles occaſions de ſe ſignaler. Sa réputation, & ſurtout ſa probité & ſon eſprit, le firent choiſir pour être un des principaux Magiſtrats de cette dernière ville. *Terburg* conſultoit toujours la nature; ſa touche eſt précieuſe & très-finie. On ne peut porter plus loin que ce Peintre, l'intelligence du clair-obſcur. On lui reproche quelques attitudes roides & contraintes. Les ſujets qu'il a traités ſont, pour l'ordinaire, des bambochades & des galanteries; il excelloit encore à peindre le portait. *Netſcher* a été ſon diſciple.

TERCEAU; ſubſtantif maſculin & terme de Coutume. Il ſe dit d'une redevance ſeigneuriale qui eſt dûe en quelques lieux au Seigneur, pour la conceſſion de terres plantées en vignes.

Dans la coutume de Chartres, où ce droit à lieu, ſuivant l'article 113, il ſe prend ſur les vins, à la cuve, ou autre vaiſſeau à vin, & le ſujet doit avertir le Seigneur, ſon Procureur, Receveur ou Commis, avant de tirer ſon vin, à peine de ſoixante ſous d'amende.

Ce droit paroît venir de la tierce, *tertia*, ou troiſième partie des fruits en général, qui ſe payoit anciennement au propriétaire par le ſerf, ou colon, qui faiſoit valoir la terre de ſon maître.

TERCÈRE; île de la mer du nord, & la plus conſidérable entre les Açores; elle a environ quinze lieues de tour, trente mille habitans, & eſt toute environnée de rochers qui la rendent preſque imprenable. Cette île eſt abondante en poiſſon, en viande, en fruits, en gros bœufs qui ſont les plus beaux du monde, & en blé; mais elle manque d'huile, de ſel, de chaux, & de toutes ſortes de poterie. On conſerve le blé dans des puits creuſés en terre, & ſcellés d'une pierre à leur ouverture.

La capitale de l'île ſe nomme *Angra*; elle a cinq Paroiſſes, & eſt le ſiége d'un Évêque ſuffragant de Lisbonne. Son havre fait en forme de croiſſant, eſt le ſeul mouillage qu'il y ait dans l'île; le principal commerce de Tercère eſt en paſtel; les paſſages des flottes de Portugal & d'Eſpagne qui vont aux Indes, au Bréſil, au Cap-verd, y apportent par le commerce du profit aux habitans.

Les Portugais ayant obſervé que lorſqu'un vaiſſeau eſt au méridien des Açores, l'aiguille marine frottée d'aimant, regarde directement le ſeptentrion, ſans aucune variation ni vers l'orient ni vers l'occident, mais qu'au-delà & au-deçà elle incline un peu vers l'une ou l'autre partie du monde; cette obſervation leur a fait placer à Tercère le premier méridien, au lieu que les François le poſent dans l'île de Fer, l'une des Canaries.

TERCET; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de couplet compoſé de trois vers. *Les tercets ſont en uſage dans l'ode & dans le ſonnet.*

TÉRÉBENTHINE; ſubſtantif féminin. Réſine qui coule du térébinthe.

La térébenthine eſt déterſive,

balſamique, vulnéraire & propre à réunir les lèvres des plaies récentes. Elle excite l'urine & lui donne une odeur de violette. On l'emploie beaucoup dans la gonorrhée & les fleurs blanches.

TÉRÉBINTHE ; ſubſtantif maſculin. *Terebinthus*. Arbre de hauteur médiocre, & qui croît naturellement dans l'île de Chio, dans l'Italie & dans les parties méridionales de la France & de l'Eſpagne. Son bois eſt dur, très-réſineux, & reſſemble à celui du lentiſque ; ſon écorce eſt griſe & cendrée : on la vend quelquefois pour du véritable *narcaphte*. Ses feuilles ſont vertes, annuelles & tombent en hiver : elles ſont rangées pluſieurs ſur une côte qui eſt terminée par une ſeule feuille. Les fruits naiſſent ſur des pieds ou tiges qui ne portent point de fleurs ; ce ſont des baies griſâtres, ovalaires, viſqueuſes au toucher, & qui teignent les mains d'une couleur bleue verdâtre. On fait des inciſions au tronc & aux groſſes branches de cet arbre pour en retirer la réſine aromatique & fluide qui en découle alors. Souvent cette réſine diſtille naturellement de veſſies qui paroiſſent comme autant de loupes à l'extérieur de l'arbre : mais il paroît plus qu'eſſentiel de faire des ſaignées à tous les arbres qui abondent en ſuc propre & réſineux, autrement cette liqueur venant à ſe répandre dans l'intérieur de l'arbre, en arrête la végétarion & le fait mourir. On eſtime le fruit, les feuilles & l'écorce du térébinthe propres à arrêter le cours de ventre, pour exciter l'urine & la ſemence. Il paroît que le térébinthe eſt d'une longue durée : on en voit en Italie qui ſont très-vieux.

TÉRÉBRATION ; ſubſtantif fémi-nin. Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la réſine, *&c.*

TÉRÉBRATULE ; ſubſtantif fémin. Coquille bivalve qui paroît être du genre des huîtres. Elle eſt ordinairement compoſée d'écailles unies, dont l'une eſt plus petite que l'autre ; la grande qui eſt l'inférieure, a un petit bec crochu & un peu recourbé par-deſſus l'autre : ce bec eſt comme percé d'un trou. Telles ſont les *térébratules* de mer que l'on voit aujourd'hui dans les collections de foſſiles.

TÉRENCE, né à Carthage, fut enlevé par les Numides dans les courſes qu'ils faiſoient ſur les terres des Carthaginois. Il fut vendu à *Terentius Lucanus*, Sénateur Romain, qui le fit élever avec beaucoup de ſoin, & l'affranchit fort jeune. Ce Sénateur lui donna le nom de *Térence*, ſuivant la coutume qui vouloit que l'affranchi portât le nom du maître dont il tenoit ſa liberté. Son eſprit le lia étroitement avec *Lélius* & *Scipion l'Africain*. On les ſoupçonna même d'avoir travaillé à ſes comédies ; en effet ils pouvoient donner lieu à ces ſoupçons avantageux par leur rare mérite & par leur eſprit fin & délicat. Nous avons ſix *Comédies de Térence* ; on admire dans ce Poëte l'art avec lequel il a ſu peindre les mœurs & rendre la nature. Rien de plus ſimple & de plus naïf que ſon ſtyle, rien en même temps de plus élégant & de plus ingénieux. De tous les Auteurs latins, c'eſt celui qui a le plus approché de l'atticiſme, c'eſt-à-dire, de ce qu'il y de plus délicat & de plus fin chez les Grecs, ſoit dans le tour des penſées, ſoit dans le choix de l'expreſſion ; mais on lui reproche de n'avoir été le plus ſouvent que leur traducteur.

Térence ſortit de Rome n'ayant pas encore trente cinq ans ; on ne le vit plus depuis. Il s'étoit, dit-on, amuſé dans ſa retraite à traduire les pièces de Ménandre, & à compoſer de ſon propre fonds ; & ce fut à ce qu'on prétend, la douleur d'avoir perdu ces différentes pièces qui lui cauſa la mort.

TERENIABIN ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de manne liquide qui vient de Perſe.

TERENTE ; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. On appeloit ainſi un endroit du champ de Mars aſſez près du Capitole, où étoit un autel ſouterrain conſacré à Pluton & à Proſerpine. On ne découvroit cet autel que pour les jeux ſéculaires & on le recouvroit auſſi-tôt qu'ils étoient finis.

TERFEZ ; ſubſtantif maſculin. On a donné ce nom à une eſpèce de truſe qu'on trouve dans les ſables de la Numidie en Afrique. On en fait de la bouillie avec du lait. Elle eſt fort nourriſſante.

TERGIVERSATEUR ; ſubſt. maſc. & terme de Palais. Celui qui tergiverſe.

TERGIVERSATION ; ſubſt. fém. Action de tergiverſer. *Les plaideurs uſent ſouvent de tergiverſations.*

TERGIVERSER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Tergiverſari.* Prendre des détours, prendre des faux fuyans pour éloigner ou pour éluder la concluſion d'une affaire, la déciſion d'une queſtion, & pour ne pas faire une réponſe poſitive, &c. *Un honnête homme ne doit pas tergiverſer.*

TERKI ; ville forte d'Aſie, dans la Circaſſie, à une demi-lieue de la mer Caſpienne, & à 50 lieues, eſt, de Teflis. Elle appartient aux Ruſſes.

TERME ; ſubſtantif maſculin. Fin, borne des actions & des choſes qui ont quelque étendue de temps ou de lieu. *C'eſt ici le terme de mes voyages. Cent ans ſont communément le plus long terme de la vie. Ce fut le terme des conquêtes d'Alexandre.*

On dit en phyſique, que *tout mouvement a deux termes, le terme d'où l'on part & le terme où l'on va.*

Les Logiciens diſent auſſi, en parlant du rapport & de la relation que deux choſes ont entre elles, *toute relation a deux termes. Père & fils ſont deux termes de relation.*

En mathématique, on appelle *terme d'un rapport, d'une proportion, d'une progreſſion*, chacune des quantités qui entrent dans le rapport, dans la proportion, dans la progreſſion. Et, *termes d'une quantité algébrique*, chacune des quantités qui ſont ſéparées par les ſignes *plus* ou *moins.*

TERME, ſignifie un temps préfix de payement. *Je payerai quand le terme ſera échu. Les loyers des maiſons ſe payent à Paris en quatre termes, qui ſont le terme de Pâques, celui de la Saint-Jean, celui de la Saint-Remi & celui de Noël.* Il ſignifie auſſi la ſomme due au bout du terme. *Il a payé le premier terme, mais il doit le ſecond. Payer un terme d'avance. Le débiteur peut obliger le créancier à recevoir ſon payement avant le terme.*

On dit proverbialement, *qui a terme ne doit rien ;* pour dire, qu'on ne peut être contraint de payer avant le terme échu. Et, *le terme vaut l'argent ;* pour dire, que quand on a beaucoup de temps devant ſoi pour payer, on a tout le temps néceſſaire pour ſatisfaire à ſes engagemens.

TERME, ſe dit du temps au bout duquel une femme doit accoucher, dans le cours ordinaire de la nature; & en ce ſens il ſe met ordinairement ſans article. *Elle n'eſt pas à terme. Elle eſt accouchée avant terme. Cet enfant eſt venu à terme.* Il ſe joint auſſi aux pronoms poſſeſſifs. *Cette femme n'eſt pas encore à ſon terme. Son terme viendra bientôt. Elle approche de ſon terme.*

Il ſe dit de même en ce ſens, des femelles de quelques animaux, comme des vaches, jumens, &c. *Sa jument a mis bas avant terme. Une vache qui n'eſt pas encore à terme.*

On dit d'un homme qui eſt à l'article de la mort, qu'*il eſt à ſon dernier terme.*

TERME, en Mythologie, ſe dit d'un Dieu protecteur des bornes que l'on met dans les champs & vengeur des uſurpations. C'eſt un des plus anciens Dieux des Romains. La preuve eſt dans les lois romaines faites par les Rois, où l'on ne trouve le culte d'aucun Dieu établi avant celui du Dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les lois d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la diſtribution des terres, il bâtit au Dieu *Terme* un petit Temple ſur la roche Tarpéïenne. Dans la ſuite, Tarquin le ſuperbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter ſur le Capitole, il fallut déranger les ſtatues, & même les chapelles qui y étoient déjà: tous les Dieux céderent ſans réſiſtance la place qu'ils occupoient; le Dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever & il fallut neceſſairement le laiſſer à ſa place: ainſi il ſe trouva dans le temple même qui fut conſtruit en cet endroit. Ce conte ſe débitoit parmi le peuple, pour lui perſuader qu'il n'y avoit rien de plus ſacré que les limites des champs: c'eſt pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient devoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le Dieu *Terme* fut d'abord repréſenté ſous la figure d'une groſſe pierre carrée, ou d'une ſouche: dans la ſuite, on lui donna une tête humaine, placée ſur une borne pyramidale; mais il étoit toujours ſans bras & ſans pieds, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce Dieu non ſeulement dans ſes temples, mais encore ſur les bornes des champs, qu'on ornoit ce jour-là de guirlandes, & même ſur les grands chemins. Les ſacrifices qu'on lui faiſoit ne furent pendant longtemps que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruit & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la ſuite on lui immola des agneaux & des truies dont on faiſoit un feſtin auprès de la borne.

TERME, ſe dit auſſi dans l'uſage ordinaire, d'une ſorte de ſtatue qui n'a que la ſeule tête ou le haut du corps & qui finit en forme de pilaſtre ou de ſcabellon, qui ſervoit anciennement de borne ou de limite. *Il y a des termes de marbre aux coins des allés de ce jardin. Les termes de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome, ſe terminent en double queue de poiſſon tortillée.*

On dit de quelqu'un qui eſt continuellement en quelque endroit ſans agir, qu'*il eſt planté là comme un terme.*

TERME, ſignifie auſſi, mot, diction. *Terme impropre. Terme figuré. Les termes ont été inventés pour la communication*

munication des idées. Terme barbare. S'exprimer en termes nobles. Il ne faut pas toujours parler en termes trop choisis & trop recherchés. Cet auteur dit cela en termes exprès. Je vous ai rapporté sa réponse en propres termes; c'est-à-dire, mot pour mot.

On dit *s'exprimer en termes propres*; pour dire, employer des termes convenables à la chose dont on parle. Et, *mesurer, peser, composer ses termes;* pour dire, parler avec circonspection. *Parler de quelqu'un en bons termes*, c'est en dire du bien; *en parler en mauvais termes*, c'est en dire du mal.

Il se dit aussi des façons de parler qui sont particulières à quelque art, à quelque science. *Il ne sait pas les termes de l'art. Termes de logique, de mathématique, de grammaire. Cela s'appelle ainsi en termes d'architecture, de fortifications.*

En jurisprudence, on appelle *termes consacrés*, ceux qui sont destinés singulièrement à exprimer quelque chose. Et *termes démonstratifs*, ceux qui ne servent que d'indication, & non de limitation: ils sont opposés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un testateur lègue une rente à quelqu'un, & qu'il assigne le payement sur une telle maison, ces termes ne sont que démonstratifs; de sorte que si la maison vient à périr, la rente n'en est pas moins dûe: mais s'il lègue une telle maison & qu'elle vienne à périr, le legs est caduc, parce que le legs est conçu en termes limitatifs.

On appelle *termes directs*, ceux par lesquels on ordonne directement quelque chose & qui tombent directement sur la personne qui est appelée à une succession ou legs. Et *terme obliques* ou *indirects*, ceux par lesquels on ordonne indirectement quelque chose, ou qui s'adressent indirectement à quelqu'un.

On appelle *termes impératifs*, ceux par lesquels le législateur ou un testateur ordonnent quelque chose. *Termes négatifs*, ceux qui défendent de contrevenir à une disposition. Et *termes prohibitifs*, ceux par lesquels le législateur ou un testateur défendent quelque chose: ils sont *prohibitifs négatifs*, lorsqu'il est défendu de faire aucune disposition ou convention contraire à ce qui est ordonné.

TERMES, au pluriel, se dit de l'état où est une affaire, ou une personne par rapport à une affaire. *Savez-vous en quels termes est leur procès? Ils sont en termes de conclure le marché. Nous étions en termes d'accommodement.*

Différences relative entre *terme*, *mot*, *expression*.

Le *mot* est de la langue; l'usage en décide. Le *terme* est du sujet; la convenance en fait la bonté. L'*expression* est de la pensée, le tour en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots*; sa précision dépend des *termes*; & son brillant dépend des *expressions*.

Tout discours travaillé demande que les *mots* soient françois; que les *termes* soient propres; & que les *expressions* soient nobles.

Un *mot* hasardé choque moins qu'un *mot* qui a vieilli. Les *termes* d'arts sont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde; il en est pourtant qui n'ont de grâce que dans la bouche de ceux qui font profession de ces arts. Les *expressions* guindées & trop recherchées font à l'égard du discours, ce que

le fard fait à l'égard de la beauté du ſexe ; employées pour embellir, elles enlaidiſſent.

TERMINAISON, ſubſtantif féminin. *Terminatio.* La déſinence d'un mot. *Terminaiſon difficile à prononcer. Terminaiſon douce. Les terminaiſons en* eux *& en* ion *fourniſſent beaucoup de rimes aux Poëtes François. Les vers alexandrins dont la terminaiſon eſt féminine, ont une ſyllabe de plus que ceux dont la terminaiſon eſt maſculine.*

TERMINALES, ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête inſtituée par Numa, & que les Romains célébroient le 23 Février en l'honneur du Dieu Terme. On couronnoit alors ce Dieu de fleurs, & on lui faiſoit des ſacrifices. *Voyez* TERME.

TERMINÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TERMINER.

TERMINER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Terminare.* Mettre des bornes, borner. *Les Pyrénées terminent la France du côté de l'Eſpagne. La rivière termine cette prairie.*

TERMINER, ſignifie auſſi, achever, finir. *Hercule termina ſes voyages à l'endroit où la Méditerranée communique avec l'Océan. On étoit ſur le point de terminer la campagne. Il termina ſes exploits par une victoire mémorable.*

On dit à peu près dans le même ſens, *terminer un procès par un accommodement. Terminer un différend à l'amiable.*

SE TERMINER, verbe pronominal réfléchi, ſignifie, ſe paſſer, s'achever. *L'affaire ſe termina à la ſatisfaction des uns & des autres. Le marché ne ſe terminera pas ſans boire. Comment s'eſt terminée la querelle ?*

Il ſe dit auſſi de la déſinence d'un mot, de la manière dont un mot s'écrit & ſe prononce à la dernière ſyllabe. *Les verbes latins qui ſe terminent en* are *ſont de la première conjugaiſon. Les verbes françois qui ſe terminent en* ir *ſont de la ſeconde conjugaiſon. Il y a beaucoup de mots françois qui ſe terminent en* ion.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Voyez ACHEVER, pour les différences relatives qui en diſtinguent *terminer.*

TERMINI ; ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Mazare, près de l'embouchure d'une petite rivière de même nom dans la mer, à huit lieues, ſud-eſt, de Palerme.

TERMINISTES ; (les) on a ainſi appelé une ſecte de Calviniſtes dont les opinions particulières peuvent ſe réduire à cinq points ; ſavoir, 1°. qu'il y a beaucoup de perſonnes dans l'Egliſe & hors de l'Egliſe, à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, au bout duquel terme Dieu ne veut plus qu'elles ſe ſauvent, quelque long que ſoit le temps qu'elles ont encore à vivre après ce terme ; 2°. Que c'eſt par un décret impénétrable que Dieu a fixé ce terme de grace. 3°. Que le terme une fois expiré, Dieu ne leur offre plus les moyens de ſe repentir ou de ſe ſauver, mais qu'il retire de ſa parole tout le pouvoir qu'elle auroit de les convertir. 4°. Que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, & beaucoup de Gentils ont été de ce nombre ; 5°. que Dieu ſouffre encore aujourd'hui beaucoup de gens de cette ſorte, & même qu'il leur confère

des graces après l'expiration du terme, mais qu'il ne le fait pas dans l'intention de les convertir.

Tous les autres proteſtans, & en particulier les Luthériens, ont de l'horreur pour ces ſentimens, comme étant contraires à la bonté de Dieu, deſtructifs de toutes les vertus chrétiennes, & oppoſés à l'Ecriture.

TERMINTHE; ſubſtantif maſculin. Tubercule inflammatoire ſur lequel s'élève une puſtule noire, reſſemblante en quelque façon au fruit du térébinthe. *Les jambes ſont ordinairement le ſiége des terminthes.*

TERMOLI; ville épiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, près de la mer, à treize lieues, ſud-eſt, de Lanciano.

TERNAIRE; adjectif des deux genres. Il n'eſt guère uſité qu'en cette phraſe, *le nombre ternaire;* pour dire, le nombre de trois

TERNATE; île de la mer des Indes, la principale des Moluques proprement dites, ſous la ligne. Elle abonde en noix de cocos, bananes, citrons, oranges, amandes, girofle, *&c.* On y trouve quantité de perroquets & d'oiſeaux de paradis. Le pays eſt rempli de montagnes dont une élevée de plus de 360 braſſes, a un volcan terrible, ſurtout dans le temps des équinoxes : les bois y fourniſſent beaucoup de gibier. La mer y eſt fort poiſſonneuſe. Il y a un Roi particulier qui dépend des Hollandois. Les habitans ſont Mahométans; ils vivent long-temps, quoiqu'ils ſe nourriſſent très-mal. Ils ſont fort pareſſeux, & ne peuvent comprendre comment on peut ſe donner tant de peine pour ſe procurer les avantages de la vie. Malayo eſt la Capitale de l'île & la réſidence du Roi.

TERNE; adjectif des deux genres. *Obſcuratus.* Qui n'a point l'éclat qu'il devroit avoir, ou qui en a peu en comparaiſon d'une autre choſe. *Une dorure terne. En ſouffiant ſur une glace, on la rend terne. Des pierreries ternes.*

TERNES; ſubſtantif maſculin. Terme du jeu de trictrac, & qui ſe dit lorſqu'on amène deux trois. *Il a amené un ternes qui lui a fait gagner la partie.*

TERNEUSE; petite mais forte ville de la Flandre Hollandoiſe, entre les branches de l'Eſcaut, à deux lieues d'Axel & du Sas de Gand.

TERNI; ville épiſcopale d'Italie, dans l'Etat de l'Égliſe, au Duché de Spolète & à ſoixante-deux milles, nord-eſt, de Rome. On y compte environ ſept mille habitans, & elle jouit de près de ſoixante-dix mille livres de revenu. Elle eſt gouvernée ſous une forme preſque républicaine. Soixante-dix Nobles, dont la nobleſſe eſt héréditaire, forment le conſeil général, & choiſiſſent tous les deux ans ſix Nobles, parmi leſquels on prend tous les deux mois, les trois *Priori* qui gouvernent la ville.

TERNI, IE; participe paſſif. *Voyez* TERNIR.

TERNIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Infuſcare.* Rendre terne, obſcur; ôter ou diminuer l'éclat de quelque choſe. *L'humidité ternit la dorure. Les vapeurs de la boue terniſſent le galon. L'haleine ternit les glaces de miroir.*

TERNIR, ſe dit figurément en parlant des choſes morales. *La mort de Clitus a terni la réputation d'Alexandre. Les malhonnêtes gens ne cherchent qu'à*

ternir les bonnes qualités des autres. Cette action a terni ſa gloire. L'envie s'occupe ſans ceſſe à ternir la mémoire des grands hommes.

Il eſt auſſi pronominal réfléchi au propre & au figuré. *Ces pierreries ſe terniſſent. Il faut avoir ſoin de ces tableaux & empêcher les couleurs de ſe ternir. Sa réputation commence à ſe ternir.*

TERNISSURE; ſubſtantif féminin. *Obſcuratio.* État de ce qui eſt terni. *La terniſſure d'une glace.*

TERNOVA; ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, à 35 lieues, nord-oueſt, d'Andrinople. Elle fut autrefois la capitale & la réſidence des Rois de Bulgarie.

TÉROUANE; ville ruinée de France, au comté d'Artois, ſur la Lys, à trois lieues, oueſt, d'Aire. Elle fut autrefois épiſcopale, mais Charles-Quint s'en étant emparé en 1552, il la fit raſer & elle n'a point été rebâtie.

TERPSICHORE; nom d'une des neuf Muſes, celle qui préſidoit aux danſes; ſon nom ſignifie *la divertiſſante*, parce qu'elle divertiſſoit le cœur des Muſes par ſa danſe. On la repréſente ordinairement couronnée de lauriers, tenant à la main une flute, ou une harpe, ou une guitare. Il y a des mythologues qui font *Terpſichore* mère des ſirènes; d'autres diſent qu'elle eut de Strymon, Rhéſus, & de Mars, Biſton.

TERRACINE; ville épiſcopale d'Italie, dans la campagne de Rome, ſur les frontières de la terre de Labour, près de la mer, à 22 lieues, nord-oueſt, de Naples. Le voiſinage des marais Pontins y rend l'air dangereux, du moins à la partie baſſe de la ville, car on ne croit pas qu'il y ait de danger ſur la hauteur; les Romains y avoient beaucoup de maiſons de campagne très-agréables; l'Empereur Galba y avoit un palais près de l'endroit où ſont d'anciennes grottes ou cavernes creuſées dans le rocher.

On y remarque auſſi les ruines du palais de Théodoric, Roi des Oſtrogots, qui fut le premier Roi d'Italie en 489 & en même-temps le plus puiſſant Monarque de l'Europe. On voit encore de fort loin les ſubſtructions qui ſoutenoient ſes terraſſes & ſes jardins.

Le port de Terracine conſtruit par Antonin le pieux, devoit être conſidérable, à en juger par les reſtes qui ſubſiſtent; on y reconnoit très-bien la forme du baſſin; les anneaux de pierre qui ſervoient pour amarrer les vaiſſeaux, s'y voient encore, mais les atterriſſemens qui l'ont rempli, ont éloigné la mer du baſſin, & l'on voit les écueils au milieu des ſables dont il eſt plein.

TERRAGE; ſubſtantif maſculin & terme de coutume. Redevance annuelle qui ſe paye en nature ſur les fruits que la terre a produits.

Quand il tient lieu du cens il eſt ſeigneurial.

Quand il eſt dû à un autre qu'au Seigneur, il n'eſt conſidéré que comme une rente foncière.

Ce droit eſt la même choſe que ce qu'on appelle ailleurs *champart*, ou *agrier*.

TERRAGEAU; ſubſtantif maſculin & terme de coutume. Il ſe dit du Seigneur auquel appartient le droit de terrage ou champart.

TERRAGER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de coutume. Lever le terrage ou champart.

TERRAGER; ſubſtantif maſculin &

terme de coutume. Celui qui tient une terre à charge d'en payer le terrage ou champart.

TERRAGERESSE ; adjectif féminin & terme de coutume. On appelle *grange terragereſſe*, le lieu où l'on eſt obligé de porter le terrage dû au Seigneur.

TERRAGEUR ; ſubſtantif maſculin & terme de coutume. Il ſe dit de celui qui a droit de terrage ou champart. Dans quelques endroits on l'appelle *terrageau*.

Quelquefois on entend par *terrageur*, le prépoſé du Seigneur & qui lève pour lui le terrage.

TERRAGIER, IÈRE ; adjectif & terme de coutume. Qui eſt ſujet au droit de terrage. *Une terre terragière.*

TERRAIN ; ſubſtantif maſc. Eſpace de terre conſidéré ſoit par rapport à ce qu'on y fait ou qu'on y pourroit faire, ſoit par rapport à quelque action qui s'y paſſe. *Ce terrain eſt aſſez vaſte pour y bâtir un château. Ce parc occupe beaucoup de terrain. Le Général va reconnoître le terrain. Nous diſputâmes long-temps le terrain. Les aſſiégeans n'avoient pas encore gagné beaucoup de terrain.*

On dit, *ménager le terrain*, pour dire, employer utilement le peu d'eſpace de terre qu'on a. *Il a bâti une maiſon, & a bien ménagé le peu de terrain qu'il avoit.* Et figurément, pour dire, ſe ſervir avec prudence de ce que l'on a de moyens pour réuſſir dans une affaire.

TERRAIN, s'emploie figurément, en pluſieurs phraſes, comme, *diſputer le terrain*, pour dire, ne pas laiſſer prendre facilement de l'avantage ſur ſoi dans une affaire, dans une diſpute ; &, *connoître bien le terrain*, pour dire, connoître fort bien l'humeur, les inclinations, les intérêts des perſonnes de qui dépendent les affaires dont il s'agit, & avec qui l'on a à traiter. On dit à peu près dans le même ſens *reconnoître le terrain, tâter, ſonder le terrain.*

On dit auſſi figurément, *gagner du terrain*, pour dire, avancer peu à peu dans une affaire.

TERRAIN, ſe dit auſſi de la terre par rapport à certaines qualités, comme d'être molles, d'être dures, &c. *Ce terrain eſt marécageux. Les pluies ont rendu le terrain gliſſant. Un terrain inégal. Ce terrain eſt excellent pour y ſémer des légumes.*

TERRAL ; ſubſtantif maſculin & terme de marine. Vent de terre. *La flotte attend un bon terral pour lever l'ancre.*

TERRA-MERITA ; *voy.* CURCUMA.

TERRA-NUOVA ; ville d'Italie, ſur la côte orientale de l'île de Sardaigne, à dix-ſept lieues de Caſtel Aragonèſe.

Il y a une autre ville de même nom en Sicile dans la vallée de Noto, à douze lieues, eſt, d'Agrigente.

TERRASSE ; ſubſtantif féminin. Levée de terre dans un jardin, dans un parc, faite de main d'homme pour la commodité de la promenade, & pour le plaiſir de la vue. On laiſſe une pente douce ſur la terraſſe pour l'écoulement des eaux d'environ un pouce & demi par toiſe, ſelon la grandeur de la *terraſſe* ; & cette pente ſe prend toujours ſur la longueur. On orne les *terraſſes* d'arbriſſeaux, d'ifs & de charmilles à hauteur d'appui, avec des vaſes, des caiſſes & des pots de fleurs poſés ſur des dés de pierre. Les figures & les fontaines contribuent encore encore beaucoup à leur décoration.

On dit, qu'*un jardin eſt en ter-*

raſſé, pour dire, qu'il eſt élevé en forme de terraſſe; & qu'*il eſt tout en terraſſe*, pour dire, qu'il y a pluſieurs terraſſes l'une ſur l'autre.

TERRASSE, ſe dit en termes de guerre, pour exprimer dans les ſiéges des anciens, un épaulement environnant ſur le bord du foſſé, tout ſemblable à nos tranchées, où les archers & les frondeurs tiroient à couvert & ſans ceſſe contre les défenſes de la ville, pendant qu'on l'inſultoit de toutes parts. Les *terraſſes* ſervoient auſſi de contrevallation pour brider, & reſſerrer de plus près ceux de la place. On appeloit auſſi *terraſſe*, un cavalier élevé fort haut pour dominer les murs d'une ville.

TERRASSE, ſe dit auſſi d'un ouvrage de maçonnerie en forme de balcon & de galerie découverte. *Le ſalon aboutit à une grande terraſſe.*

TERRASSE, ſe dit encore du toit d'une maiſon lorſqu'il eſt en plate forme & à découvert. *Il fait pratiquer une terraſſe au haut de ſa maiſon. Le toit du château eſt en terraſſe.*

En peinture, on appelle *terraſſe*, le devant des payſages. *Les terraſſes doivent être ſpacieuſes & bien ouvertes.*

Les Sculpteurs appellent *terraſſe*, certains défauts qui ſe trouvent dans le marbre & qui empêchent de lui donner un beau poli.

TERRASSÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* TERRASSER.

On dit en termes de blaſon, qu'*un arbre eſt terraſſé*, pour dire, qu'on voit autour de l'arbre la motte de terre dans laquelle ſont ſes racines. *Ce Baron porte d'argent à l'arbre de Sinople terraſſé de même.*

On dit auſſi ſimplement *terraſſé*, pour dire, que la pointe de l'écu eſt occupée par de la terre couverte d'herbe. *Un tel porte d'argent terraſſé de Sinople.*

TERRASSER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Mettre un amas de terre derrière une muraille pour la fortifier & pour divers autres uſages. *On a terraſſé tous les murs de cette ville.*

TERRASSER, ſignifie auſſi jeter de force par terre. *Il vint à bout de terraſſer ſon ennemi. Diogène diſoit d'un certain mauvais Luteur, qu'il s'étoit fait médecin pour avoir ſa revanche & pour terraſſer à ſon tour ceux qui l'avoient terraſſé.*

TERRASSER, ſignifie figurément, conſterner, faire perdre courage. *Sa préſence ſuffit pour terraſſer ſes rivaux.*

On dit auſſi figurément, qu'*on a terraſſé quelqu'un à force de raiſons*; pour dire, qu'on l'a convaincu par des raiſons ſi fortes, qu'il n'a rien eu à répondre.

TERRASSIER; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui travaille à des terraſſes, qui travaille à remuer, à tranſporter des terres. *Il faut payer le terraſſier. Le terraſſier demande, cinquante écus pour le tranſport de ces terres.*

TERRASSON, (André) prêtre de l'Oratoire, étoit fils aîné d'un Conſeiller à la Sénéchauſſée & Préſidial de Lyon ſa patrie. Il parut avec éclat dans la chaire; il prêcha le Carême de 1717 devant le Roi, puis à la cour de Lorraine, & enſuite deux Carêmes dans l'Égliſe Métropolitaine de Paris, & toujours avec le ſuccès le plus flateur. Son dernier Carême dans cette Cathédrale, lui cauſa un épuiſement, dont il mourut à Paris, en 1723. On a de lui des *ſermons*, imprimés en 1726, & réimprimés en 1736 en 4 vol. *in*-12. Son éloquence a autant de nobleſſe que de ſimplicité, & autant de force que de naturel. Il plaît d'autant plus

qu'il ne cherche point à plaire. On ne le voit point employer ces penſées qui n'ont d'autre mérite qu'un faux brillant, ni ces tours recherchés, ſi fréquens dans nos orateurs modernes, & plus dignes d'un roman que d'un ſermon.

TERRASSON, (Jean) frère du précédent, né à Lyon en 1670, fut envoyé par ſon père à la maiſon de l'inſtitution de l'Oratoire, à Paris. Il quitta cette congrégation preſque auſſi-tôt qu'il y fut entré; il y rentra de nouveau & il en ſortit pour toujours. Son père, irrité de cette inconſtance, le réduiſit par ſon teſtament à un revenu très-médiocre. *Terraſſon*, loin de s'en plaindre, ne parut que plus gai. L'abbé *Bignon*, inſtruit de ſon mérite, lui obtint une place à l'Académie des Sciences, en 1707, & en 1721 la chaire de philoſophie grecque & latine. L'abbé *Terraſſon* s'enrichit par le fameux ſyſtême, mais cette opulence ne fut que paſſagère. La fortune étoit venue à lui ſans qu'il l'eût cherchée, elle le quitta ſans qu'il ſongeât à la retenir. Quoiqu'il eût conſervé au milieu des richeſſes la ſimplicité de mœurs qu'elles ont coutume d'ôter, il n'étoit pas ſans défiance de lui-même: *je réponds de moi*, diſoit-il, *juſqu'à un million*; ceux qui le connoiſſoient auroient répondu de lui par-delà. Un homme qui penſoit comme lui ne devoit guère ſolliciter de grâces, mêmes purement littéraires; ſon mérite ſeul avoit brigué pour lui celles qu'on lui avoit accordées. Ce qui l'occupoit le moins étoit les démêlés des Princes & les affaires d'état. Il avoit coutume de dire qu'il *ne faut point ſe mêler du gouvernail dans un vaiſſeau où l'on n'eſt que paſſager*. L'ignorance où étoit l'Abbé *Terraſſon* ſur la plûpart des choſes de la vie, lui donnoit une naïveté que bien des gens taxoient de ſimplicité; ce qui a fait dire qu'il n'étoit homme d'eſprit que de profil. Madame la Marquiſe de *Laſſai* qui étoit de ſa ſociété, répétoit voulontiers *qu'il n'y avoit qu'un homme de beaucoup d'eſprit qui pût être d'une pareille imbécillité*. Ce Philoſophe mourut en 1750. Ses ouvrages ſont, I°. *Diſſertation contre l'Iliade*, en 2 vol. *in*-12, pleine de paradoxes & d'idées bizares. Égaré par une fauſſe métaphyſique, il analyſe froidement ce qui doit être ſenti avec tranſport. II°. *Des réflexions en faveur du ſyſtême de Law*. III°. *Sethos*, roman moral, en 2 vol. *in*-12. Cet ouvrage, quoique bien écrit, & eſtimable par beaucoup d'endroits, ne fit cependant qu'une fortune médiocre. Le mêlange de phyſique & d'érudition, que l'auteur y avoit répandu, ne fut point du goût des François, quoique plein d'un grand nombre de caractères, de traits de morale, de réflexions fines, & de diſcours quelquefois ſublimes. Il n'y a rien de plus beau peut être, que le portrait de la Reine d'Égypte, qui ſe trouve dans le premier vol. IV°. Une *traduction de Diodore* de Sicile, en 7 vol. *in*-12, accompagnée de préface, de notes & de fragmens, qui ont paru depuis 1737 juſqu'en 1744. Cette verſion eſt auſſi fidelle qu'élégante.

TERRASSON, (Gaſpar) frère d'*André* & de *Jean*, naquit à Lyon en 1680. A l'âge de 18 ans, il entra dans l'Oratoire, où il s'appliqua d'abord à l'étude de l'Écriture & des Pères. Après avoir profeſſé les humanités & la philoſophie, il ſe conſacra à la prédication, & s'acquit bientôt une réputation ſupérieure à celle dont ſon frère avoit joui. Il prêcha

à Paris pendant cinq années. Il brilla ſur-tout pendant un Carême dans l'Égliſe Métropolitaine, & il ne brilla que par l'Évangile & les Pères. Il ne cherchoit pas les applaudiſſemens. Le ſeul éloge qu'il exigeoit de ſes auditeurs, étoit qu'ils ſe corrigeaſſent. Différentes circonſtances l'obligèrent enſuite de quitter en même-temps la congrégation de l'Oratoire & la prédication. Ses ſentimens excitèrent contre lui le zèle perſécuteur des conſtitutionnaires outrés; mais ſes vertus auroient mérité plus d'égards. Il mourut à Paris en 1752. On a de lui, I°. des *Sermons*, en 4 vol. *in*-12, publiés en 1749. Ce recueil contient vingt-neuf diſcours pour le Carême, des ſermons détachés, trois panégyriques, & l'oraiſon funèbre du grand Dauphin. Tout y reſpire la ſublime ſimplicité de l'Évangile. II°. Un livre anonyme intitulé: *Lettres ſur la juſtice chrétienne*, cenſuré par la Sorbonne.

TERRASSON, (Matthieu) né à Lyon en 1669, de parens nobles, & de la même famille que les précédens, vint à Paris, où il ſe fit recevoir Avocat en 1691. Il plaida quelques cauſes d'éclat, qui furent le premier fondement de ſa grande réputation. Profondément verſé dans l'étude du droit écrit, il devint en quelque ſorte, l'oracle du Lyonnois & de toutes les autres provinces qui ſuivent ce droit. La juriſprudence n'éteignit point en lui le goût de la littérature. Il fut aſſocié pendant cinq ans, au travail du *journal des ſavans*, & il exerça, pendant quelques années, les fonctions de Cenſeur royal. Cet homme auſſi eſtimable par ſes connoiſſances que par ſa douceur & ſon déſintéreſſement mourut à Paris, en 1734, à 66 ans. On a de lui un *recueil de ſes diſcours, plaidoyers, mémoires & conſultations*, ſous le titre d'*œuvres de Matthieu Terraſſon*, &c. *in*-4°. Il a été donné au public par ſon fils unique, *Antoine* Terraſſon, Avocat au Parlement de Paris, & auteur de l'*hiſtoire de la juriſprudence Romaine*, imprimée à Paris en 1750, *in-fol.* Ses plaidoyers ſont d'un homme qui avoit de l'imagination & de l'eſprit; mais il prodiguoit trop l'un & l'autre. Il eſt quelquefois plus fleuri que ſolide, & les agrémens de ſon ſtyle font tort à la force de ſes raiſonnemens.

TERRE; ſubſtantif féminin. *Terra.* L'un des quatre élémens ou principes primitifs qui entrent dans la combinaiſon des corps compoſés: les autres élémens ſont l'air, le feu & l'eau.

Il n'en eſt pas de la terre comme des autres élémens; la nature nous offre ces derniers, le feu, l'air & l'eau, ſinon abſolument exempts de tout mélange, du moins dans un degré de pureté ſuffiſant, pour que les matières hétérogènes qui leur ſont alliées ne nous empêchent point de reconnnoître avec certitude & facilité, leurs propriétés eſſentielles & fondamentales. Ces propriétés de chacun de ces élémens purs, ſont ſi bien marquées & ſi ſenſibles, que perſonne n'a jamais été tenté d'admettre pluſieurs eſpéces de feu, d'air ou d'eau, malgré les différences qui peuvent naître des corps hétérogènes dont ils ſont preſque toujours mêlés.

Mais nous ne pouvons pas dire la même choſe de la terre; car il y a un nombre conſidérable de ſubſtances auxquelles on a donné le nom de *terre*, parcequ'elles poſsèdent en effet les principales propriétés

priétés de l'élément terreſtre : mais ces ſubſtances examinées plus particulièrement, ſe trouvent être à d'autres égards ſi différentes les unes des autres, & il eſt ſi difficile de les ſimplifier & de les purifier exactement de tout ce qui déguiſe en elles les propriétés eſſentielles de la terre la plus élémentaire, comme on peut le faire par exemple à l'égard de l'eau, qu'on n'eſt point encore bien aſſuré, s'il n'y a qu'une ſeule terre primitive ſimple & élémentaire, ou s'il y en a pluſieurs eſſentiellement différentes quoiqu'également ſimples.

L'opinion cependant la plus générale & la plus vraiſemblable, eſt que comme il n'y a qu'une ſeule eſpèce de feu, d'air & d'eau, de même il n'y a qu'une ſeule & unique terre élémentaire. Ce ſont les Alchymiſtes qui ont fait les plus grandes recherches, & entrepris les plus grands travaux pour trouver cette terre primitive : non qu'ils ſe ſouciaſſent beaucoup de la connoître pour elle-même, & d'en déterminer les propriétés ; un pareil motif étoit peu capable de les toucher ; mais parcequ'ils s'imaginoient que comme l'or eſt le plus pur des métaux, ce devoit être auſſi la terre la plus pure qui entrât dans ſa compoſition ; ils ont donc cherché preſque partout cette terre élémentaire qu'ils nommoient *vierge & pure* ; ils ont entrepris de la tirer de la pluie, de la roſée, de l'air, des cendres des végétaux, des animaux & de pluſieurs minéraux ; mais en la cherchant ainſi dans des corps compoſés dont elle faiſoit partie, c'étoit préciſément le moyen de ne la pas trouver : car l'expérience a appris que quand une fois cet élément a fait partie d'un corps compoſé, il eſt comme impoſſible de le débarraſſer entièrement des ſubſtances auxquelles il s'étoit uni.

Quelques-uns des plus excellens chimiſtes phyſiciens ſemblent avoir mieux aimé admettre pluſieurs eſpèces différentes de terres principes, que de rechercher la nature de la plus ſimple & de la plus élémentaire de toutes les terres. On ſait que Becher admettoit trois principes auxquels il donnoit le nom de *terre* : ſavoir, la *terre vitrifiable*, la *terre inflammable* & la *terre mercurielle*, qui ſont connues ſous le nom des *trois terres de Becher*.

M. Pott en examinant les principales eſpèces de terres différentes que nous offre la nature, les a diviſées en quatre eſpèces qu'il nomme *terre vitrifiable*, *terre calcaire*, *terre argilleuſe* & *terre gypſeuſe*. Ce ſavant chimiſte expoſe les propriétés eſſentielles de ces quatre eſpèces de terre, ſans cependant affirmer qu'elles ſoient toutes également ſimples, & ſans même déterminer celle qu'il regarde comme la plus ſimple. Il paroît au ſurplus qu'on chercheroit vainement une terre abſolument ſimple dans la nature, parceque ſi elle exiſtoit ſeule elle échapperoit à tous nos ſens ; ainſi quand on parle d'une terre ſimple ou pure, cette ſimplicité ou cette pureté n'eſt que relative.

TERRE, ſe prend auſſi pour tout le compoſé de terre & d'eau dont eſt formé le globe que nous habitons.

On prétend que les Chaldéens étoient parvenus à connoître à peu près la grandeur de la terre : ils diſoient qu'un homme marchant d'un bon pas, ſuivroit le ſoleil autour de la terre, & arriveroit en même temps au point équinoxial,

c'eſt-à-dire, qu'en trois cent ſoixante cinq jours un homme feroit le tour de la terre s'il marchoit ſans interruption; nous trouvons en effet aujourd'hui que la terre a neuf mille lieues de circonférence; or en trois cent ſoixante-cinq jours on en feroit huit mille ſept cens ſoixante, à raiſon d'une lieue par heure: ainſi les Chaldéens auroient eu une idée aſſez diſtincte de l'étendue de notre globe; mais cette connoiſſance ne doit pas être plus ancienne que cinq cens ans avant J. C.

On convient généralement que le globe de la terre a deux mouvemens, l'un diurne par lequel il tourne autour de ſon axe dont la période eſt de vingt-quatre heures, & qui forme le jour ou le nychtemeron.

L'autre annuel & autour du ſoleil ſe fait dans une orbite elliptique, durant l'eſpace de trois cent ſoixante-cinq jours, ſix heures, ou plutôt trois cent ſoixante-cinq jours cinq heures, quarante-neuf minutes qui forment l'année.

C'eſt du premier mouvement qu'on déduit la diverſité de la nuit & du jour, & c'eſt par ce dernier qu'on rend raiſon de la viciſſitude des ſaiſons, *&c.*

Le grand point qui diſtingue le ſyſtême de Ptolémée & celui de Copernic, c'eſt que le premier de ces Auteurs ſuppoſe la terre en repos, & que l'autre la fait mouvoir; c'eſt-à-dire, que l'un la met dans le centre, & fait tourner autour d'elle de l'orient à l'occident le ſoleil, les cieux & les étoiles; au lieu que l'autre, ſuppoſant les cieux & les étoiles en repos, fait mouvoir la terre de l'occident à l'orient.

L'induſtrie des aſtronomes de notre ſiècle a mis hors de doute le mouvement de la terre. Copernic; Gaſſendi, Kepler, Hoock, Flamſtéed, *&c.* ſe ſont ſurtout fait par-là une réputation à jamais durable.

Il eſt vrai que d'anciens philoſophes ont ſoutenu ce même mouvement: Ciceron dit dans ſes queſtions tuſculanes, que Nicetas de Syracuſe avoit découvert le premier que la terre a un mouvement diurne, par lequel elle tourne autour de ſon axe dans l'eſpace de vingt-quatre heures, & Plutarque *de placit. philoſoph.* nous apprend que Philolaüs en avoit découvert le mouvement annuel autour du ſoleil. Environ cent ans après Philolaüs, Ariſtarque de Samos ſoutint le mouvement de la terre en termes encore plus clairs & plus forts, ſuivant que nous l'apprend Archimède dans ſon traité *De numero arenæ.*

Mais les dogmes trop reſpectés de la religion païenne, empêchèrent qu'on ne ſuivît davantage ces idées; car Cléanthes ayant accuſé Ariſtarque de ſacrilége, pour vouloir faire mouvoir de ſa place la déeſſe Veſta & les autres Divinités tutélaires de l'univers, les philoſophes commencèrent alors à abandonner un ſentiment qui paroiſſoit ſi dangereux.

Pluſieurs ſiècles après Nicolas de Coeſa, Cardinal, fit revivre cet ancien ſyſtême; mais ce ſentiment ne fut pas fort en vogue juſqu'à Copernic qui démontra ſes grands uſages & ſes avantages dans l'aſtronomie. Il eut bientôt pour lui tous ceux qui osèrent ſe dépouiller d'un préjugé vulgaire, & qui ne furent point effrayés des cenſures injuſtes.

Les argumens qu'on a allégués contre le mouvement de la terre ſont foibles ou frivoles: on objecte, 1°. Que la terre eſt un corps pe-

ſant, & par conſéquent, ajoute-t-on, peu propre au mouvement.

2°. Que ſi la terre tourne autour de ſon axe en vingt-quatre heures, ce mouvement devroit renverſer nos maiſons, nos bâtimens, &c.

3°. Que les corps ne tomberoient pas préciſément ſur les endroits qui ſont au-deſſous d'eux lorſqu'on les laiſſe échapper. Une balle, par exemple, qu'on laiſſeroit tomber perpendiculairement à terre, tomberoit en arrière de l'endroit ſur lequel elle auroit été avant de tomber.

4°. Que ce ſentiment eſt contraire à l'écriture.

5°. Qu'il contredit nos ſens qui nous repréſentent la terre en repos & le ſoleil en mouvement.

Les preuves qu'on donne du mouvement de la terre ſont d'une eſpèce bien différente, & portent à l'eſprit une évidence à laquelle on ne ſauroit ſe refuſer, ce qui vient de ce qu'elles ſont tirées des obſervations & des phénomènes actuels, & non des raiſonnemens vagues. Les voici en raccourci :

1°. Le ſoleil doit également paroître en mouvement & la terre en repos à un ſpectateur placé ſur la terre, ſoit que le ſoleil ſe meuve, & que la terre ſoit en repos, ſoit qu'au contraire ce ſoit le ſoleil qui reſte en repos & la terre qui ſe meuve. Ainſi on ne doit faire aucun cas de l'objection qu'on tire des apparences ſenſibles.

2°. Comme il eſt prouvé que l'orbite de la terre eſt ſituée entre celle de Vénus & celle de Mars, il s'enſuit delà que la terre doit tourner autour du ſoleil ; car puiſqu'elle eſt renfermée dans les orbites des planètes ſupérieures, leur mouvement pourroit à la vérité lui paroître inégal & irrégulier ſans cette ſuppoſition ; mais au moins ſans cela elles ne pourroient lui paroître ſtationaires ni rétrogrades.

3°. Les orbites & les périodes des différentes planètes autour du ſoleil, de la lune autour de la terre, des ſatellites de Jupiter & de Saturne autour de ces deux planètes, prouvent que la loi de la gravitation ſur la terre, ſur Jupiter & ſur Saturne, eſt la même que ſur le ſoleil, & que les temps périodiques des différens corps qui ſe meuvent autour de chacune de ces planètes, ſont dans une certaine proportion avec les diſtances reſpectives.

Or il eſt certain que dans la ſuppoſition du mouvement annuel de la terre, ſon temps périodique ſe trouveroit ſuivre exactement cette loi, enſorte qu'il y auroit entre ſon temps périodique & les temps périodiques de Mars & de Vénus, le rapport qui règne entre les temps périodiques des autres planètes, c'eſt-à-dire, le rapport qui règne entre les racines carrées des cubes des diſtances de ces planètes au ſoleil ; au lieu qu'on s'écarte prodigieuſement de cette loi, ſi on ſuppoſe que ce ſoit le ſoleil qui tourne autour de la terre. Or le rapport des diſtances du ſoleil & de la lune à la terre eſt de 22000 à 57, & la période de la lune eſt d'ailleurs moindre que de vingt-huit jours ; il faudroit donc (pour que la proportion des temps périodiques eût lieu) que la révolution du ſoleil ne ſe fît qu'en plus de quarante-deux ans, au lieu qu'elle n'eſt que d'une année. Cette réflexion ſeule a paru à M. Vhiſton d'aſſez grand poids pour terminer la diſpute ſur les deux ſyſtêmes, & pour établir le mouvement de la terre.

4°. Ou bien les corps céleſtes tournent autour de la terre en 24 heures, ou bien il faut que la terre tourne dans le même temps autour de ſon axe; or les planètes qui tournent autour du ſoleil font leur révolution en plus ou moins de temps, ſuivant que leurs orbites ſont plus ou moins grandes, c'eſt-à-dire, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins éloignées du ſoleil, d'où il s'enſuit que ſi les étoiles & les planètes tournoient autour de la terre, elles feroient de même leur révolution en des temps inégaux, ſuivant que leurs orbites ou leurs diſtances ſeroient plus ou moins grandes; au moins ſeroit-il vrai que les étoiles fixes qui ſont à des diſtances ſi prodigieuſes de la terre, ne ſauroient ſe mouvoir autour d'elles en vingt-quatre heures, comme on ſuppoſe que le font les planètes les plus voiſines.

5°. Dans tous les ouvrages de la nature qui ſont ſoumis à notre connoiſſance, le Créateur paroît agir par les moyens les plus courts, les plus aiſés & les plus ſimples. Or ſi la terre paroît être en repos & que les étoiles ſe meuvent, la vîteſſe des étoiles devra être immenſe, au lieu qu'il ne faudroit pour expliquer ces mêmes effets, que ſuppoſer à la terre un mouvement plus modéré.

En effet la moyenne diſtance de la lune à la terre eſt de 57 demi-diamètres de la terre; ce qui ſuppoſant le demi-diamètre de la terre de 3440 milles géographiques ſe monte à 196080 milles; la circonférence du cercle diurne de la lune eſt donc de 1231380 milles, & par conſéquent ſon mouvement horaire de 483308 milles; de ſorte que dans chaque ſeconde (eſpace de temps moindre que celui qui eſt employé à chaque battement d'artère) la lune, quoique le plus lent de tous les corps céleſtes, parcourt trois milles & $\frac{1}{9}$, c'eſt-à-dire, plus d'une lieue & demie. De plus la moyenne diſtance du ſoleil à la terre eſt de 22000 demi-diamètres de la terre, ou de 75680000 milles géographiques; d'où il s'enſuit que le mouvement diurne du ſoleil lorſqu'il eſt dans l'équateur, devroit être de 475270400 milles, & que par conſéquent dans l'eſpace d'une ſeconde il devroit parcourir 5480 milles géographiques, ou plus de 2000 lieues; de plus, la diſtance du ſoleil à la terre eſt à celle du ſoleil à Mars, comme 1 eſt à 2; à celle du ſoleil à Jupiter, comme 1 eſt à 5 & $\frac{1}{4}$; & à celle du ſoleil à Saturne, comme 1 eſt à 9; ainſi puiſque les eſpaces diurnes, & tous les autres eſpaces ſemblables décrits dans un même temps devroient être entre eux comme ces diſtances, Mars devroit donc en un clin d'œil décrire 8222 milles, Jupiter 28688 milles, & Saturne 520652 milles, c'eſt-à-dire, environ 200000 lieues; enfin les étoiles fixes étant bien plus éloignées de la terre que Saturne, leur mouvement dans l'équateur ou auprès de l'équateur, devra donc être par cette raiſon beaucoup plus prompt que celui de cette planète.

6°. Si la terre eſt en repos, & que les étoiles ſe meuvent d'un mouvement commun, les différentes planètes décriront chaque jour différentes ſpirales qui s'éloigneront juſqu'à un certain terme vers le nord, & retourneront enſuite vers le terme oppoſé du côté du ſud dans des limites tantôt plus & tantôt moins étroites.

Car les différences des diſtances

des planètes au zénith varient chaque jour, & elles augmentent juſqu'à un certain point vers le nord, & décroiſſent enſuite vers le ſud; ainſi puiſqu'on trouve en même temps la hauteur du pôle toujours la même, & que les planètes ne retournent pas au même point du méridien, on doit conclure de là qu'elles décrivent non pas des cercles, mais des ſpirales; à quoi il faut ajouter que comme les différentes planètes ne conſervent pas toujours la même diſtance de la terre, mais qu'elles s'en approchent quelquefois, & que d'autres fois elles s'en éloignent, elles décrivent donc de plus grandes ſpirales à de plus grandes diſtances & de plus petites ſpirales à de plus petites diſtances. De plus, puiſque leur mouvement devient plus lent lorſque la planète eſt plus éloignée de la terre, il s'enſuit delà que les plus grandes ſpirales devront être décrites en moins de temps que les plus petites; or toute cette complication de mouvemens en ſpirale peut-elle être admiſe, lorſqu'on a un moyen ſi ſimple d'y ſuppléer en admettant le mouvement de la terre?

7°. On trouve que la force de la gravité décroît à meſure qu'on approche de l'équateur, & cela arrive dans tous les corps qui ont un mouvement ſur leur axe, & dans ceux-là ſeulement, parceque c'eſt en effet le réſultat néceſſaire d'un pareil mouvement.

En effet lorſqu'un corps tourne ſur ſon axe, toutes les parties ou tous les corps qui lui appartiennent font un effort continuel pour s'éloigner du centre; ainſi l'équateur étant un grand cercle, & le parallèle allant toujours en diminuant vers les pôles, c'eſt dans l'équateur que la force centrifuge eſt la plus grande, & elle décroît vers les pôles en raiſon des diamètres des parallèles à celui de l'équateur: or la force de la gravité détermine les différentes parties vers le centre du ſyſtême total, & par conſéquent la force centrifuge qui agit en ſens contraire de la force de la gravité, retarde la deſcente des graves, & elle la retarde d'autant plus qu'elle eſt plus grande. Le docteur Keiff prouve par le calcul que la force de la gravité eſt à la force centrifuge vers l'équateur, comme 289 eſt à 1, & que par conſéquent les corps qui s'y trouvent y perdent $\frac{1}{289}$, partie du poids qu'ils auroient ſi la terre étoit en repos. La force centrifuge étant donc extrêmement petite vers les pôles, les corps qui ne pèſent à l'équateur que 288 livres, péſeront aux pôles 289; or on a remarqué en effet que la peſanteur eſt moindre à l'équateur qu'aux pôles. La terre tourne donc ſur ſon axe.

Pour peu qu'on obſerve la nature, on s'apperçoit que le globe que nous habitons eſt recouvert d'un grand nombre de différentes ſubſtances, diſpoſées par couches horiſontales & parallèles les unes aux autres, lorſque quelque cauſe extraordinaire n'a point mis obſtacle à ce parallélisme. Ces couches varient en différens endroits, pour le nombre, pour leur épaiſſeur & pour la qualité des matières qu'elles contiennent; dans quelques terrains on ne trouvera en fouillant à une très-grande profondeur, que deux, trois ou quatre couches différentes, tandis que dans d'autres on trouvera trente ou quarante couches placées les unes au-deſſus des autres. Quelques couches ſont purement com-

posées de terres, telles que la glaise, la craie, l'ochre, &c. d'autres sont composées de sable, de gravier; d'autres sont remplies de cailloux & de gallets, ou de pierres arrondies semblables à celles que l'on trouve sur le bord des mers & des rivières; d'autres contiennent des fragmens de rochers qui ont été arrachés ailleurs & rassemblés dans les lieux où on les trouve actuellement; d'autres couches ne sont composées que d'une roche suivie, qui occupe un espace de terrain quelquefois très-considérable; ces roches ne sont point partout de la même nature de pierre; tantôt c'est de la pierre à chaux, tantôt c'est du gypse, du marbre, de l'albâtre, du grès, du schiste ou de l'ardoise, & souvent il arrive que la roche qui forme une couche, est elle-même composée de plusieurs bancs ou lits de pierre, qui diffèrent entre elles; on trouve des couches qui sont remplies de matières bitumeuses; c'est ainsi que sont les mines de charbon de terre. D'autres sont un amas de matières salines; c'est ainsi que se trouve le natron & le sel gemme.

Plusieurs couches enfin ne sont que des amas de substances métalliques, & des mines qui semblent avoir été transportées par les eaux dans des endroits où nous les trouvons, après avoir été arrachées des endroits où elles avoient pris naissance. Toutes ces différentes couches sont quelquefois remplies de coquilles, de madrépores, de corps marins, de bois & d'autres substances végétales, d'ossemens de poissons & de quadrupèdes, & d'un grand nombre de corps entièrement étrangers à la terre.

Toutes ces circonstances qui accompagnent les couches, ont de tout temps exercé l'imagination des physiciens; ils ont cherché à rendre raison de l'arrangement qu'ils y remarquoient, & des autres phénomènes qu'elles présentent: la position horisontale de la plupart de ces couches, & la situation parallèle qu'elles observent entre elles, ont fait aisément sentir qu'il n'y avoit que les eaux qui eussent pu leur donner cet arrangement uniforme. Une expérience très-simple suffit pour confirmer cette idée; si l'on jette dans un vase plein d'eau quelque poignée de terre, de sable, de gravier, *&c.* chacune de ces substances s'y déposera plutôt ou plus tard, en raison de sa pesanteur spécifique, & le tout formera plusieurs couches qui seront parallèles les unes aux autres: cela posé, on a conclu qu'il falloit que les couches de la terre eussent aussi été formées par des substances qui avoient été délayées dans un fluide immense, d'où elles se sont successivement déposées. Comme l'histoire ne nous a point conservé le souvenir d'une inondation plus universelle que celle du déluge, les Naturalistes n'ont point fait de difficulté de le regarder comme le seul auteur des couches de la terre; parmi ceux qui ont adopté ce sentiment, Woodvard occupe le premier rang; il suppose que les eaux du déluge ont détrempé & délayé toutes les parties de notre globe; & que lorsque les eaux se retirèrent, les substances qu'elles avoient détrempées se déposèrent & formèrent les différens lits dont nous voyons la terre composée. Cette hypothèse plus ingénieuse que vraie, a eu un grand nombre de sectateurs; cependant pour peu que l'on y fasse

attention, on verra que le prétendu détrempement de toute la maſſe de notre globe, eſt une idée très-chimérique. De plus il n'eſt point vrai que les couches de la terre ſe ſoient dépoſées en raiſon de leur peſanteur ſpécifique, vu que ſouvent quelques-unes de ces couches compoſées de ſubſtances plus légères ſont au-deſſous de couches compoſées de matières plus peſantes.

En général le déluge n'eſt point propre à rendre raiſon de la formation des couches dont nous parlons; on ne peut nier qu'il n'en ait produit quelques-unes; mais ce ſeroit ſe tromper, que de les lui attribuer toutes indiſtinctement, comme ont fait quelques Auteurs. En effet, comment concevoir qu'une inondation paſſagère qui, ſuivant le récit de Moïſe, n'a pas même duré une année, ait pu produire toutes les couches de ſubſtances ſi différentes, dont les différentes parties de notre globe ſont compoſées.

Le ſentiment le plus vraiſemblable ſur la formation des couches de la terre, eſt celui qui en attribue la plus grande partie au ſéjour des mers qui ont ſucceſſivement & pendant pluſieurs ſiècles, occupé les continens qui ſont aujourd'hui habités. C'eſt au fond de ces mers que ſe ſont dépoſées peu à peu les différentes ſubſtances que leurs eaux avoient détrempées; les fleuves qui ſe rendent dans les mers, charrient ſans ceſſe un limon qui ne peut manquer à la longue de former des dépôts immenſes qui hauſſent les lits de ces mers, & les force à ſe jeter vers d'autres endroits. Notre globe étant expoſé à des révolutions continuelles, a dû changer de centre de gravité, ce qui a fait varier l'inclinaiſon de ſon axe, & ce mouvement a pu ſuffire pour mettre à ſec quelques portions du globe, & pour en ſubmerger d'autres. La diſpoſition & la nature de quelques couches de la terre, nous fourniſſent même des preuves convaincantes que les eaux de la mer ont couvert & ont abandonné à pluſieurs repriſes les mêmes endroits de la terre.

Ce ſeroit cependant ſe tromper, que d'attribuer à la mer ſeule la formation de toutes les couches que nous voyons ſur la terre; les débordemens des rivières portent ſur les terrains qu'elles inondent, une quantité prodigieuſe de limon, qui au bout de pluſieurs ſiècles, forment des lits que l'œil diſtingue facilement, & par leſquels on pourroit compter le nombre des débordemens de ces rivières, dont le lit par-là même eſt ſouvent forcé de changer.

Quelques pays préſentent aux yeux des couches d'une nature très-différentes de celles dont nous avons parlé juſqu'ici; ces couches ſont des amas immenſes de cendres, de pierres calcinées & vitrifiées, de pierres ponces, *&c.* Il eſt aiſé de ſentir que ces ſortes de couches n'ont point été produites par les eaux; elles ſont l'ouvrage des embraſemens ſouterrains & des volcans, qui dans différentes éruptions ont vomi ces matières à des intervalles quelquefois très-éloignés les uns des autres. Telles ſont les couches que l'on trouve en Sicile près du mont Etna, en Italie près du mont Véſuve, en Iſlande près du mont Hecla, *&c.* C'eſt l'inſpection de ces ſortes de couches qui a fait croire à Lazzaro Moro que toutes les couches de la terre n'avoient été produites que par des

volcans, d'où l'on voit qu'il a étendu à tout notre globe les phénomènes qui n'exiſtoient que dans la contrée qu'il habitoit, & dans d'autres qui ſont ſujettes aux mêmes révolutions.

Les différentes cauſes dont nous venons de parler, agiſſant perpétuellement ſur notre globe, il a dû éprouver pluſieurs révolutions, & il n'eſt pas étonnant que la terre ne nous offre preſque à chaque pas qu'un vaſte amas de débris & de ruines. La nature eſt occupée à détruire d'un côté pour aller produire de nouveaux corps d'un autre. Les eaux travaillent continuellement à abaiſſer les hauteurs & à hauſſer les profondeurs. Celles qui ſont renfermées dans le ſein de la *terre* la minent peu à peu, & y ſont des excavations qui détruiſent peu à peu ſes fondemens. Les feux ſouterrains briſent & détruiſent d'autres endroits.

On dit communément, *on ne voit ni ciel ni terre*; pour marquer, qu'on eſt dans une grande obſcurité.

On dit proverbialement, *tant que terre nous pourra porter*; pour dire, auſſi loin que nous pourrons aller. *Nous partirons de bon matin, & nous irons tant que terre nous pourra porter.* Et on dit quelquefois dans le même ſens, *tant que terre*, abſolument. *Nous irons tant que terre.*

TERRE, ſe dit des diverſes parties ou portions du globe de la terre. *Terres inhabitées. Terres auſtrales. Terres inconnues.*

TERRE, ſe dit auſſi de diverſes natures de terre, par rapport à leur état ou à leurs qualités.

Les différentes terres que l'on rencontre ſur notre globe, varient conſidérablement pour leurs couleurs, leurs mélanges & leurs propriétés; c'eſt là ce qui a déterminé les naturaliſtes à en faire différentes claſſes. Woodvard diviſe toutes les *terres*, 1°. en celles qui ſont onctueuſes ou douces au toucher; 2°. en celles qui ſont rudes au toucher. Sthal, relativement aux effets que l'action du feu produit ſur les *terres*, les diviſe en *terres vitrifiables*, c'eſt à-dire, que l'action du feu change en verre, & en *calcinables*, que le feu convertit en chaux.

Voltetſdorff diviſe les *terres* en *argilleuſes*, dont la propriété eſt de prendre de la liaiſon dans l'eau & de durcir dans le feu, & en *alcalines*, qui comme les alcalis ſe diſſolvent par les acides, & que l'action du feu convertit en chaux. Cartheuſer, dans ſa minéralogie, fait deux claſſes de *terres*; il appelle les premières, *terres diſſolubles*. Ce ſont celles qui ſont propres à ſe détremper, & à reſter quelque temps melées avec l'eau, telles ſont les argilles, les *terres* ſavonneuſes, *&c.* Il nomme les ſecondes *terres indiſſolubles*; ce ſont celles qui ne ſe détrempent point dans l'eau, & qui ſe dépoſent promptement au fond; telles ſont la craie, la marne, *&c.*

Le célebre Vallerius diviſe les *terres* en quatre claſſes. La première eſt celles des *terres en pouſſière*; elles n'ont aucune liaiſon, ſont sèches au toucher, ne ſe détrempent point dans l'eau, & n'y prennent point de corps; mais elles s'y gonflent & occupent un plus grand eſpace. Il les nomme *terres maigres*, & les ſoudiviſe en deux genres; ſavoir, le terreau, *humus*, & la craie.

2°.

2°. Les *terre onctueuſes* ou compactes, telles que les argilles, dont les parties ont de la ténacité, qui paroiſſent graſſes au toucher, qui ſe détrempent dans l'eau, & peuvent enſuite prendre une forme.

3°. Les *terres compoſées*; ce ſont celles qui ſont mêlées de ſubſtances étrangères, ſalines, métalliques, bitumineuſes, ſulfureuſes, *&c.*

4°. Les ſables qui doivent avec plus de raiſon être mis au rang des pierres que des *terres*.

Enfin M. Emanuel Mendez da Coſta, de la ſociété Royale de Londres, a diviſé les *terres* en trois claſſes, qu'il ſoudiviſe en ſept genres. Selon cet auteur, 1°. la première claſſe eſt celle des *terres* qui ſont naturellement humides, d'un tiſſu compacte & douces au toucher; telles ſont les *terres* bolaires, les argilles & les marnes.

2°. La ſeconde claſſe eſt celle des *terres* qui ſont naturellement ſéches, d'un tiſſu lâche, & qui ſont rudes au toucher; dans cette claſſe on met la craie & les ochres.

3°. La troiſième claſſe eſt celle des *terres* compoſées; elles ſont mélangées de ſubſtances étrangeres qui font qu'elles ne ſont jamais pures; telles ſont les glaiſes & le terreau.

Voilà les principales diviſions que les minéralogiſtes nous ont données des *terres*; il eſt aiſé de ſentir qu'elles ſont purement arbitraires & fondées ſur les différens points de vue ſous leſquels ils ont conſidéré ces ſubſtances, & l'on voit que ſouvent ils ſe ſont arrêtés à des circonſtances purement accidentelles, & qui ne nous peuvent rien apprendre ſur les qualités eſſentielles qui mettent de la différence entre les *terres*.

Quelques auteurs ont fait différentes claſſes des *terres*, & leur ont aſſigné des dénominations, d'après les uſages auxquels on les employoit dans les arts & métiers; c'eſt ce qui a donné lieu aux diviſions des *terres* en *médicinales* & en *mécaniques*: par les premières, on entend celles que le préjugé ou l'expérience a fait trouver propres aux uſages de la médecine & de la pharmacie, comme les *terres* bolaires, les *terres* ſigillées, dont l'efficacité n'eſt communément dûe qu'aux parties ferrugineuſes & étrangères qui y ſont melées dans différentes proportions, tandis que ces *terres* n'agiſſent point du tout par elles mêmes, ou ſi elles agiſſent, ce ne peut être que comme abſorbantes, & alors elles ſont calcaires, parce que les *terres* calcaires étant les ſeules qui ſe diſſolvent par les acides, ſont auſſi les ſeules qui peuvent paſſer dans l'économie animale: quant aux terres argilleuſes & non calcaires, les ſubſtances avec leſquelles elles ſont mêlées, peuvent produire quelqu'effet, mais les *terres* elles-mêmes ſont incapables de paſſer au-delà des premières voies dans le corps humain, n'étant point ſolubles dans les acides, & par conſéquent elles ne peuvent y rien produire, ſinon d'obſtruer, d'embarraſſer & de charger l'eſtomac de ceux à qui on les donne.

Les *terres mécaniques*, ſont celles que l'on emploie dans différens arts & métiers; telles ſont les *terres colorées* dont on ſe ſert dans la peinture, les *terres* à potier, les *terres* à foulon, les *terres à pipes*, les *terres à porcelaine*, *&c.*

On a encore donné différentes

dénominations aux *terres*, ſelon les noms des différens endroits dont on les fait venir ; telles ſont la *terre* de Lemnos, la *terre* Cimolée, la *terre* de Cologne, *&c.*

Quoi qu'il en ſoit de ces différentes diviſions & dénominations des *terres*, il eſt certain que le regne minéral ne nous en offre point qui ſoient parfaitement pures ; elles ſont toujours mélangées de plus ou moins de ſubſtances étrangères qui ſont la cauſe de leurs couleurs, de leur ſaveur & des autres qualités que l'on y découvre.

On appelle *terres raportées*, des terres que l'on a tirées d'un endroit pour les porter dans un autre. *Une terraſſe faite de terres rapportées.*

En parlant du démêlé d'un homme foible & ſans appui, avec un homme puiſſant, on dit figurément & familièrement, que *c'eſt le pot de terre contre le pot fer*, *ou que c'eſt un pot de terre contre un pot de fer.*

On dit *ſe jeter à terre*, *tomber à terre*, *jeter à terre*, quoique ce ſoit dans une chambre, ſur un parquet, ſur un tapis.

En parlant d'un homme avare & timide, qui craint à tout moment que l'argent ne vienne à lui manquer, on dit, qu'*il a peur que terre manque*, *que terre ne lui manque.*

On dit figurément, que *l'homme n'eſt que terre*, *qu'il n'eſt qu'un ver de terre devant Dieu.*

On dit figurément & familièrement, *donner du nez en terre* ; pour dire, ſuccomber dans une affaire. Et, qu'*une choſe n'eſt pas tombée à terre* ; pour dire, qu'on a relevé quelque parole que quelqu'un a dite, qu'on y a extrêmement pris garde. On dit dans le même ſens, *il ne laiſſera pas tomber cela à terre.*

On dit familièrement, qu'*une affaire n'a pas touché à terre* ; pour dire, qu'elle a paſſé tout d'une voix, ſans difficulté ; & qu'*un homme ne laiſſe pas toucher du pied à terre* ; pour dire, qu'il ne donne pas le temps de ſe reconnoître, de reſpirer.

On dit en termes de Manége, qu'*un cheval va travailler terre à terre* ; pour dire, que ſon galop eſt de deux temps & de deux piſtes. *Le terre à terre qui eſt une des allures artificielles du cheval, eſt le fondement des airs relevés.*

On dit figurément d'un homme qui a les vues peu élevées, d'un auteur qui a l'eſprit peu élevé, que *c'eſt un homme qui ne va que terre à terre.*

On dit proverbialement, *bonne terre mauvais chemins* ; pour dire, qu'ordinairement dans les bonnes terres les chemins ſont fort mauvais.

On dit en termes de guerre, *on a bien remué de la terre*, *on a bien remué la terre à un tel ſiége. Se couvrir de terre. Ouvrage de terre. Baſtion de terre. Sac à terre.*

On appelle la Paleſtine, *Terre de promiſſion*, ou *Terre promiſe*, parce que Dieu l'avoit deſtinée & promiſe au peuple d'Iſraël : & l'on appelle le même pays *la Terre-ſainte*, parce que notre-Seigneur y a pris naiſſance & y a opéré les myſtères de notre rédemption.

On dit qu'*un homme eſt enterré en terre-Sainte* ; pour dire, qu'on l'a enterré dans l'Égliſe, ou dans le cimetière de l'Égliſe.

TERRE, ſe dit dans la même acception, ſans aucune épithète. *Il y a huit jours que le pauvre homme eſt en terre, qu'on l'a mis, qu'on l'a*

porté en terre. Benir la terre d'un cimetière. Ouvrir la terre. On paye dans cette paroiſſe pour l'ouverture de la terre. En ce ſens on dit proverbialement, *ſix pieds de terre ſuffiſent au plus grand homme.*

On dit proverbialement, qu'*un homme ſent la terre*; pour dire, qu'il eſt près de ſa mort.

On dit proverbialement & populairement, qu'*on aimeroit mieux un homme en terre qu'en pré*; pour dire, qu'on aimeroit mieux le voir mort que de le voir en vie.

TERRE, ſe dit de l'étendue d'un pays, & en ce ſens il s'emploie ordinairement au pluriel. *Les terres du Pape. Les terres d'Empire. Être en terre ennemie.*

On dit auſſi, *cette ville eſt bien avant dans les terres*; pour dire, bien éloignée de la mer.

TERRE, ſe dit d'un domaine, d'un fonds d'heritage, d'une ſeigneurie. En ce ſens on appelle *terre allodiale*, celle qui eſt poſſédée en franc-aleu; *terre aumonée*, celle qui a été donnée en franche aumône, à l'égliſe; *terre emblavée*, celle qui eſt enſemencée en blé; *terre titrée*, une ſeigneurie qui a titre de Duché, Comté, Marquiſat, Baronnie, *&c. Terre bien plantée*, un domaine où il y a de beaux plants; & *terre bien bâtie*, celui où il y a un château bien bâti.

On dit, qu'*un homme n'a pas un pouce de terre*; pour dire, qu'il n'a point de bien en fonds de terre. Et l'on dit, qu'*un homme eſt riche en fonds de terre*; pour dire, qu'il poſſéde de grandes, de belles terres.

On dit proverbialement *qui terre a, guerre a*; pour dire, qui a du bien eſt ſujet à avoir des procès; &, *tant vaut l'homme tant vaut ſa terre*; pour dire, que les terres, les charges, les emplois rapportent à proportion de la capacité de celui qui les poſsède.

On dit proverbialement, *faire de la terre le foſſé*; pour dire, tirer de la choſe même les dépenſes néceſſaires pour l'agrandir ou pour l'entretenir.

TERRE, ſe prend encore pour la terre qui eſt ſur le bord de la mer, & pour le fonds de la terre qui eſt ſous l'eau. *La flotte côtoyoit la terre. Le navire rangeoit la terre. Gagner la terre. On tire de la terre blanche du fond de l'eau.*

En termes de marine ou de voyage par mer, on dit, *prendre terre*; pour dire, aborder, deſcendre à terre, mettre à terre.

On dit auſſi *prendre terre*, lorſqu'étant dans une rivière, on trouve des endroits dont l'on ne peut pas étant debout, toucher le fond avec les pieds.

En termes de marine, *perdre terre*, ſe dit d'un bâtiment qui s'éloigne aſſez de la terre, pour qu'il la perde de vue.

On dit figurément, qu'*un homme dans une diſpute fait perdre terre à un autre*; pour dire, qu'il a réduit celui contre qui il diſputoit, à ne ſavoir que répondre.

On dit en termes de marine, que *des galères, des felouques ou d'autres petits bâtimens vont terre à terre*; pour dire, qu'ils ne s'éloignent pas des côtes.

On dit que *des vaiſſeaux raſent la terre*; pour dire, qu'ils vont près des côtes. Et au figuré on dit, *raſer la terre*; pour dire, ramper, ne pas s'élever.

On appelle *terre ferme*, tout le continent, ſans être environné d'eau, à la différence des îles. *Après avoir*

passé les îles du Bréſil, nous deſcendîmes en terre ferme.

TERRE, ſe prend figurément pour les habitans de la terre. *Alexandre fit trembler toute la terre, vouloit ſoumettre toute la terre.*

TERRE, ſignifie auſſi un grand nombre de perſonnes, par rapport au lieu ou aux circonſtances où l'on ſe trouve. *C'eſt une nouvelle que toute la terre ſait. Sa vertu eſt connue par toute la terre.*

TERRE, s'emploie figurément en termes de morale chrétienne, & ſe dit des biens & des plaiſirs de la vie préſente. *Le ſage ne tient pas à la terre.*

TERRE, en termes de Chimie, ſignifie, ce qui reſte de plus terreſtre d'un corps, duquel on a tiré les ſels, les eſprits, les huiles. *Leſſiver les terres qui reſtent après la diſtillation.*

TERRE, en termes de Mythologie, ſe dit d'une Divinité à laquelle la plupart des nations Païennes ont rendu un culte religieux. Les Egyptiens, les Syriens, les Phrygiens, les Scythes, les Grecs & les Romains ont adoré la *terre*, & l'ont miſe avec le ciel & les aſtres au nombre des plus anciennes Divinités; c'eſt que dans les premiers temps, tous les cultes ſe rapportoient à des êtres matériels, & que l'on croyoit alors que les aſtres, la *terre* & la mer étoient les cauſes de tout le bien & le mal qui arrivoient dans le monde.

Héſiode dit que la *terre* nâquit immédiatement après le chaos; qu'elle épouſa le ciel, & qu'elle fut mère des Dieux & des Géans, des biens & des maux, des vertus & des vices. On lui fait auſſi épouſer le Tartare, & le Pont ou la mer, qui lui firent produire tous les monſtres que renferment ces deux élémens, c'eſt-à-dire, que les anciens prenoient la *terre* pour la nature ou la mère univerſelle des choſes, celle qui crée & nourrit tous les êtres; c'eſt pourquoi on l'appeloit communément la grande-mère, *magna Mater*. Elle avoit pluſieurs autres noms, *Titée* ou *Titéja*, *Ops*, *Tellus*, *Veſta*, & même *Cybelle*; car on a ſouvent confondu la *terre* avec *Cybelle*.

A Athènes on ſacrifioit à la *terre*, comme à une Divinité qui préſidoit aux noces. En Achaïe, ſur le fleuve Chratis, étoit un temple célèbre de la *terre* qu'on appeloit la *Déeſſe au large ſein*; ſa ſtatue étoit de bois. On nommoit pour ſa prêtreſſe une femme qui dès ce moment étoit obligée de garder la chaſteté, encore falloit-il qu'elle n'eût été mariée qu'une fois; & pour s'aſſurer de la vérité, on lui faiſoit ſubir l'épreuve de boire du ſang de taureau: ſi elle étoit coupable de parjure, ce ſang devenoit pour elle un poiſon mortel.

Les Romains firent bâtir leur premier temple à la Déeſſe *Tellus* ou la *terre*, l'an de Rome 268; mais les hiſtoriens ne nous apprennent point qu'elle figure on donnoit à la Déeſſe; il y avoit pluſieurs attributs de Cybelle qui ne lui convenoient que par rapport à la *terre*, comme le lion couché & apprivoiſé, pour nous apprendre qu'il n'eſt point de *terre* ſi ſtérile & ſi ſauvage qui ne puiſſe être bonifiée par la culture; le tambour, ſymbole du globe de la *terre*; les tours ſur la tête, pour repréſenter les villes ſemées ſur la ſurface de la *terre*.

Avant qu'Apollon fût en poſſeſſion de l'oracle de Delphes, c'étoit la *terre* qui y rendoit ſes oracles &

qui les prononçoit elle-même, dit Pauſanias; mais elle étoit en tout de moitié avec Neptune. Daphné, l'une des Nymphes de la montagne, fut choiſie par la Déeſſe *Tellus* pour préſider à l'oracle. Dans la ſuite *Tellus* céda tous ſes droits à Thémis ſur Delphes, & celle-ci à Apollon.

TERREAU; ſubſtantif maſculin. Fumier pourri & réduit en terre. On l'appelle auſſi *terre végétale. Les Jardiniers font leurs couches avec du terreau. Mettez ce terreau au pied de ces arbres.*

TERRE-NEUVE; grande île de l'Océan, ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale, à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, à 15 ou 16 lieues de l'île du Cap-Breton. Elle eſt de figure triangulaire. On lui donne 300 lieues de tour. Elle eſt remplie de montagnes & de bois; il y a de grandes prairies. La terre n'y eſt pas fort bonne. Le principal avantage qu'on retire de cette île, eſt la pêche de la morue qui eſt très-abondante ſur les côtes. Les François & les Anglois y étoient établis; mais elle fut entiérement abandonnée aux Anglois par la paix d'Utrecht. Les François s'en emparèrent en 1762, & l'abandonnèrent la même année. Ils l'ont cédée de nouveau par le traité de Verſailles en 1763, avec cette clauſe, que *les François auront la liberté de la pêche & de la ſécherie ſur une partie des côtes de cette île.* Les Eſpagnols ont renoncé à ce droit par le même traité.

TERRE-NEUVIER; ſubſt. maſculin. Pêcheur qui va à la pêche des morues ſur les bancs de Terre neuve. On donne auſſi ce nom aux vaiſſeaux qui ſervent à cette pêche. *Vaiſſeau Terre-neuvier.* En ce ſens il eſt adjectif.

TERRE-NOIX; ſub. fém. Plante qui croît dans les lieux humides & dans les terres à bleds. Sa racine eſt un tubercule gros comme une groſſe noix, charnu, noir au dehors, blanc en dedans, jetant pluſieurs fibres, d'un goût doux & agréable, approchant de celui de la châtaigne: ſa feuille eſt ſemblable à celle du perſil, mais d'un goût bien plus foible; ſa tige eſt rameuſe, portant à ſes ſommets des ombelles garnies de fleurs blanches à cinq feuilles & diſpoſées en roſe: à la fleur paſſée, ſuccède un fruit compoſé de deux graines menues, un peu longues, noires, d'un goût aromatique & âcre. On mange ſa racine cuite ſous la cendre ou à l'eau, ſur-tout dans le nord: elle eſt aſtringente & propre pour arrêter le ſang; ſa ſemence eſt apéritive.

TERRE-PLEIN; ſubſtantif maſculin & terme de fortification. Surface plate & unie d'un amas de terre élevé. *Le terre-plein du rempart doit avoir une pente inſenſible du côté de la place pour l'écoulement des eaux.*

TERRER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Abdere ſe.* Il ne ſe dit au propre que de certains animaux, pour ſignifier, ſe cacher ſous terre. *Les renards qu'on chaſſe ont coutume de ſe terrer quand ils ſont fatigués. Le blaireau s'eſt terré.*

On dit communément, que *des gens de guerre ſe ſont bien terrés*; pour dire, qu'ils ſe ſont mis ſi bien à couvert par des travaux de terre, que le feu des ennemis ne leur peut nuire. *Les aſſiégeans ſe terrèrent promptement pour être à couvert du feu de la citadelle.*

TERRESTRE; adjectif des deux genres. *Terreſtris.* Qui appartient à la terre, qui vient de la terre, qui

tient de la nature de la terre. *Les animaux terreſtres. La foudre & les orages ſe forment des vapeurs & des exhalaiſons terreſtres. Il faut tirer de cette ſubſtance ce qu'il y a de plus terreſtre.*

On appelle, *paradis terreſtre*, le lieu où Dieu mit Adam & Eve auſſitôt qu'il les eût créés. Et l'on dit figurément d'un lieu, d'un jardin, d'un pays délicieux & abondant, que *c'eſt un parradis terreſtre, un vrai paradis terreſtre.*

TERRESTRE, en termes de morale chrétienne, ſe dit par oppoſition à ſpirituel & éternel. *Les vues terreſtres ſont indignes du ſage. Les plaiſirs terreſtres paſſent comme l'ombre. Il n'a que des penſées terreſtres.*

TERRESTRÉITÉS; ſubſtant. fémin. pluriel & terme de Chimie. Les parties les plus groſſières des ſubſtances.

TERREUR; ſubſtantif fémin. *Terror.* Émotion cauſée dans l'ame par l'image d'un mal ou d'un péril prochain, épouvante, grande crainte. *Il répandit la terreur parmi eux. L'objet des anciens Poëtes tragiques étoit de produire la terreur & la pitié dans l'eſprit des ſpectateurs. Il ne faut pas ſe livrer à de vaines terreurs.*

En parlant d'un conquérant, on dit, qu'*il remplit tout de la terreur de ſon nom*; pour dire, que ſon nom imprime la terreur par-tout.

En parlant d'un grand capitaine, on dit, qu'*il eſt la terreur des ennemis*; & d'un juge ſévère, qu'*il eſt la terreur des ſcélérats.*

On appelle *terreur panique*, une terreur ſubite dont on eſt troublé ſans ſujet & ſans fondement. *Il leur prit une terrur panique. Le général ne dut la victoire qu'à la terreur panique qui s'étoit répandue parmi les ennemis. Quand les Gaulois conduits par Brennus voulurent piller le temple de Delphes, ils furent ſaiſis d'une terreur panique.*

TERREUR, en termes de Mythologie, ſe dit d'une Divinité qui ſelon Héſiode étoit fille de Mars & de Vénus. Homère dit dans l'Iliade que quand Mars apprit par le récit de Junon que l'on avoit tué ſon fils Aſcalaphe, ce Dieu ému de colère, ordonna à la terreur & à la fuite, d'atteler ſon char.

TERREUX, EUSE; adjectif. *Terroſus.* Mêlé de terre. *Sable terreux. Subſtance terreuſe.*

TERREUX, ſignifie auſſi, qui eſt ſali de terre, qui eſt plein de craſſe & de pouſſière. *Des légumes terreux. Avoir les mains terreuſes.*

On dit figurément, qu'*une perſonne a le viſage terreux*; pour dire, qu'elle a le viſage mal-ſain, qu'elle a le viſage d'un mort.

TERRIBLE; adjectif des deux genres. *Terribilis.* Qui donne de la terreur, qui eſt propre à donner de la terreur. *Un jugement terrible. Un ſupplice terrible. Des menaces terribles.*

TERRIBLE, ſe dit figurément & familièrement, pour ſignifier, étonnant, étrange, extraordinaire dans ſon genre. *Il faut que vous ayez une terrible envie de parler pour vous entretenir de pareilles choſes. Il a fait un temps terrible toute la nuit. C'eſt une maiſon où l'on joue un jeu terrible. On vient de leur annoncer une terrible nouvelle.*

On dit familièrement de quelqu'un, que *c'eſt un terrible homme*; & cela ſe dit tant en bien qu'en mal, par rapport à ce qui a été dit auparavant.

TERRIBLE, ſe dit quelquefois par dériſion & par mépris. *Vous êtes un terrible ſermonneur. C'eſt un terrible faiſeur de vers.*

TERRIBLEMENT ; adverbe. *Terribiliter.* D'une manière à inſpirer de la terreur. *Les loups hurloient terriblement. Il tonne terriblement.*

TERRIBLEMENT, ſe dit auſſi dans le ſtyle familier, pour ſignifier extrêmement, exceſſivement. *J'ai terriblement couru. C'eſt une ville où l'on joue terriblement. Cette femme eſt terriblement laide.*

TERRIEN, IENNE ; ſubſtantif. Celui, celle qui poſſède beaucoup de terres, qui eſt Seigneur de pluſieurs terres. Il n'eſt guère d'uſage que dans cette phraſe, *grand terrien*, qui ſe dit, tant d'un Seigneur qui eſt propriétaire de pluſieurs terres, que d'un grand Prince dont la domination s'étend ſur beaucoup de pays. *L'homme dont vous me parlez eſt un grand terrien. Ce Prince eſt un des plus grands terriens de l'Univers.*

TERRIER ; ſubſtantif maſculin. Regître contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une ſeigneurie, & le détail des droits, cens & rentes qui y ſont dûs.

On dit dans le même ſens, *papier terrier*, & alors *terrier* eſt adjectif.

Pour la confection d'un terrier, on obtient ordinairement en grande ou petite chancellerie des lettres qu'on appelle *lettres de terrier*, à l'effet de contraindre tous les vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres & paſſer nouvelle reconnoiſſance.

Les Seigneurs qui agiſſent en vertu d'un acte d'inféodation, bail à cens ou autre contrat, n'ont pas beſoin de lettres de *terrier* pour ſe faire paſſer reconnoiſſance : les lettres ne ſont néceſſaires que pour contraindre leurs vaſſaux & ſujets à repréſenter leurs titres devant le Notaire qui eſt commis.

L'ordonnance de Blois & l'édit de Melun diſpenſent les Eccléſiaſtiques d'obtenir des lettres de *terrier* pour ce qui relève de leurs bénéfices.

Lorſqu'un Seigneur a pluſieurs *terres* en différentes juriſdictions, & qu'il ne veut faire qu'un ſeul *terrier*, il faut qu'il obtienne des lettres en grande chancellerie, portant que le Notaire qui ſera commis recevra les reconnoiſſances même hors de ſon reſſort.

Les lettres de *terrier* doivent être enregiſtrées par le Juge royal, auquel elles ſont adreſſées ; cependant quand les terres ne relèvent pas en premiere inſtance d'un Juge royal, on autoriſe quelquefois par les lettres le Juge royal à déléguer le Juge des lieux pour régler les conteſtations.

Les lettres de *terrier* enregiſtrées, on fait enſuite des publications au marché, s'il y en a un dans le lieu, ou à l'iſſue des Meſſes de Paroiſſe, & l'on met des affiches qui en font mention.

Ces publications tiennent lieu d'interpellation générale à tous les vaſſaux & ſujets pour paſſer reconnoiſſance dans le délai qui eſt indiqué, & faute d'y ſatisfaire, ils peuvent être contraints par amende.

On inſéroit autrefois dans les lettres de *terrier* un relief de preſcription en faveur du Seigneur ; mais l'uſage de cette clauſe a été abrogé par une déclaration du 19 Août 1681.

Le *terrier* doit régulièrement être fait dans l'an de l'obtention des lettres.

Lorſqu'il eſt parachevé, il faut le faire clorre par le Juge.

Un *terrier* pour tenir lieu de titre doit avoir cent ans, & en rappeler un autre ; il y a néanmoins des cas où une ſeule reconnoiſſance ſuffit.

TERRIER, ſe dit auſſi d'un trou, d'une cavité dans la terre, ou certains animaux ſe retirent. *Les renards, les blaireaux, les lapins ſe retirent dans leurs terriers quand les chiens les pourſuivent.*

On dit figurément de quelqu'un, qu'*il s'eſt retiré dans ſon terrier*, pour dire, qu'il eſt allé finir ſa vie dans ſa maiſon paternelle, dans ſa province.

On dit proverbialement & populairement, *une toux de renard qui mène au terrier*, pour dire, une toux qui ne finira que par la mort.

TERRINE; ſubſtantif féminin. Sorte de vaiſſeau de terre de figure ronde, plat par en bas & qui va toujours en s'élargiſſant par en haut. *Mettre du lait dans une terrine.*

TERRINE, ſe dit auſſi d'une ſorte de ragoût fait dans une eſpèce de terrine, & qu'on ſert d'ordinaire pour entrée. *Il mangea ſeul une terrine d'ailerons.*

TERRINÉE; ſubſtantif féminin du ſtyle familier. Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. *On nous ſervit une terrinée de crême.*

TERRIR; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. Il ſe dit proprement des tortues, qui ſortant de la mer en certains temps, viennent ſur le rivage, & après y avoir fait un trou dans le ſable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent. *Voici le temps où les tortues terriſſent.*

TERRIR, ſe dit auſſi quelquefois en termes de marine, pour ſignifier, prendre terre après un long voyage. *Nous terrîmes au cap de Bonne-Eſpérance.*

TERRITOIRE; ſubſtantif maſculin. *Territorium.* L'eſpace de terre qui dépend d'une juridiction. *Un Officier de juſtice ne doit pas exploiter hors de ſon territoire. Le territoire de cette châtellenie s'étend juſqu'à la rivière.*

Lorſqu'un Évêque dans ſon diocèſe, permet à un autre Évêque de faire certaines fonctions épiſcopales, on dit, qu'*il lui donne territoire*, qu'*il lui prête territoire.*

TERROIR; ſubſtantif maſculin. *Solum.* Terre conſidérée par rapport à l'agriculture. *Les végétaux ne viennent bien que quand ils ſont dans un terroir qui leur eſt propre. Les ſaules, les peupliers ſe plaiſent dans un terroir humide. Un terroir gras. Un terroir fertile. Le terroir de cette contrée eſt excellent pour la vigne.*

On dit, que *du vin ſent le terroir*, qu'*il a un goût de terroir*, pour dire, qu'il a une certaine odeur, un certain goût qui vient de la qualité du terroir. Et figurément, qu'*un homme ſent le terroir*, pour dire, qu'il a les défauts qu'on attribue ordinairement aux gens de ſon pays.

TERTRE; ſubſtantif maſculin. Petite montagne, colline, éminence de terre dans une plaine. *Sa maiſon eſt ſur un tertre élevé. Allons nous promener ſur ce tertre.*

TERTRE, (Jean-Baptiſte du) né à Calais en 1610, quitta ſes études pour entrer dans les troupes, & fit divers voyages ſur terre & ſur mer. De retour en France, il ſe fit Dominicain à Paris, en 1635. Son zèle pour la converſion des ames le fit envoyer en miſſion dans les îles de l'Amérique, où il travailla avec fruit. Il en revint en 1658, & mourut à Paris en 1687, après avoir publié ſon hiſtoire générale des Antilles, habitées par les François, en 4 vol. *in*-4°: ouvrage écrit avec plus d'exactitude que de préciſion, de chaleur & d'agrément. Le premier volume renferme ce qui s'eſt paſſé

passé dans l'établissement des Colonies Françoises ; le second, l'histoire naturelle ; le troisième & le quatrième, l'établissement & le gouvernement des Indes occidentales depuis la paix de Breda.

TERTRE, (François Joachim du Port du) de la Société littéraire & militaire de Besançon, & Membre de l'Académie d'Angers, vit le jour à Saint-Malo. Il entra chez les Jésuites, où il professa les humanités pendant quelque temps. Rendu au monde, il travailla aux feuilles périodiques. Il se fit connoître ensuite par plusieurs Ouvrages. Les principaux sont, 1. *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre*, en 3 vol. *in*-12. Cet Ouvrage se peut lire avec plaisir sans interruption, & il a les avantages d'un abrégé chronologique, sans en avoir la sécheresse. La narration est fidelle, simple, claire & assez rapide ; le style un peu froid, mais en général pur & de bon goût ; les portraits d'après nature, & non d'imagination. 2. *Histoire des Conjurations & des Conspirations célèbres*, en 10 vol. *in*-12. C'est une compilation, dans laquelle tout n'est pas égal, mais qui offre des choses intéressantes. 3. Les deux derniers volumes de la *Bibliothèque amusante*. On y désireroit plus de choix, & ils ne sont pas dignes du premier. 4 *L'Almanach des beaux arts*, connu depuis sous le nom de *la France Littéraire*. Cet Ouvrage dont il donna une esquisse très-imparfaite en 1752, est devenu en 1756 le travail d'une Société, ou pour mieux dire, celui du Public lettré. 5. Cet Auteur a publié les *Mémoires du Marquis de Choupes*, 1753, *in*-12, & a eu part à l'*Abrégé de l'Histoire d'Espagne*, en 5 vol. *in*-12, donné par M. Désormeaux. Il mourut en 1759, à 44 ans avec la réputation d'un Ecrivain qui devoit plus au travail qu'à la nature.

TERTULLIANISTES ; (les) Hérétiques, Sectateurs de Tertullien. *Voyez* TERTULLIEN.

TERTULLIEN ; Prêtre de Carthage, étoit fils d'un Centenier dans la Milice, sous le Proconsul d'Afrique. La constance des Martyrs lui ayant ouvert les yeux sur les illusions du paganisme, il se fit chrétien, & défendit la foi de J. C. avec beaucoup de courage. Ses vertus & sa science le firent élever au sacerdoce. De Carthage il passa à Rome. Ce fut dans cette ville qu'il publia, durant la persécution de l'Empereur Sevère, son *Apologie* pour les Chrétiens, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition en son genre. Tertullien avoit un génie vif, ardent & subtil. Quoiqu'il parle peu avantageusement de ses études, ses livres prouvent assez qu'il avoit étudié toutes sortes de sciences. Son élocution est un peu dure, ses expressions obscures, ses raisonnemens quelquefois embarrassés ; mais il y brille une noblesse, une vivacité & une force que l'on ne peut s'empêcher d'admirer. On voit qu'il avoit beaucoup lu S. Justin & S. Irénée. Il rendit son nom célèbre dans toutes les Eglises par ses Ouvrages. Il confondit les Hérétiques de son siècle ; il en ramena plusieurs à la foi ; il encouragea par ses exhortations les Chrétiens à souffrir le martyre. Tertullien avoit une sévérité naturelle qui le portoit toujours à ce qu'il y avoit de plus rigoureux. Il trouva que Proclus, Disciple de Montan, vivoit d'une manière conforme à son humeur. Ces apparences de piété le séduisi-

rent, & il embraſſa le *Montaniſme*; il donna aveuglément dans les viſions ridicules de cette Secte. Il devint alors auſſi nuiſible à l'Egliſe qu'il lui avoit été utile, & les Ouvrages qu'il compoſa contre les Catholiques cauſèrent de grands troubles. Il ne paroît point qu'il ſoit revenu de ſes égaremens. Il laiſſa quelques Sectateurs auxquels on donna le nom de *Tertullianiſtes*. Saint-Auguſtin, qui en parle, dit que de ſon temps cette Secte étoit preſque entièrement éteinte, & que le petit nombre qui en reſtoit, rentra dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Cet homme, à la fois ſi illuſtre & ſi dangereux, mourut ſous le règne d'*Antonin Caracalla*, vers l'an 216. Les Ouvrages de Tertullien ſont de deux genres, ceux qu'il a faits avant ſa chûte, & ceux qu'il a enfantés depuis. Les écrits du premier genre ſont, 1. Les *Livres de la prière*, du Baptême & de l'Oraiſon. 2. Son *Apologétique* pour la Religion Chrétienne. 3. Les *Traités* de la Patience. 4. L'*Exhortation* au Martyre. 5. Le Livre à Scapula. 6. Celui du témoignage de l'ame. 7. Les *Traités* des Spectacles & de l'Idolâtrie. 8. L'excellent Livre des *Preſcriptions* contre les Hérétiques. Ceux du ſecond genre ſont, 1. Les quatre Livres contre *Marcion*. 2. Les *Traités* de l'Ame, de la Chair de J. C. & de la Réſurrection de la Chair. 3. Le *Scorpiaque*. 4. Le Livre de la *Couronne*. 5. Celui du *Manteau*. 6. Le Traité contre les Juifs. 7. Les Écrits contre *Praxée* & contre *Hermogène*, où il ſoutient que la matière ne peut être éternelle, mais que Dieu l'a produite de rien, *de nihilo*. 8. Les Livres de *la Pudicité*; de la fuite dans la perſécution; des *jeûnes* contre les Pſychiques; de la *Monogamie*, & de l'Exhortation à la chaſteté. Tous les autres Ouvrages qu'on lui attribue ſont ſuppoſés. Les Pères Latins, qui ont vécu après Tertullien, ont déploré ſon malheur, & ont admiré ſon eſprit & aimé ſes Ouvrages. Saint-Cyprien les liſoit aſſidûment.

TERTYLLIEN, ou TERTULLIEN; adjectif maſculin & terme de Juriſprudence. Il ſe dit d'un Senatus-Conſulte, ainſi appelé d'un certain Tertyllius ou Tertullus, Conſul ſous l'empire d'Adrien, & qui en fut l'Auteur.

Juſqu'alors ſuivant la loi des douze Tables, les Cognats, *Cognati*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient parens ſeulement par les femmes, ne ſuccédoient point; la mère ne ſuccédoit point à ſes enfans, ni les enfans à la mère.

Cependant pour adoucir la rigueur de ce droit, le Préteur accorda depuis à ces perſonnes la poſſeſſion des biens appelés *undè Cognati*.

L'Empereur Claude admit la mère à la ſucceſſion de ſes enfans.

Le Senatus-Conſulte Tertyllien, qui fut fait ſous le Conſulat de Tertyllus & de Maxime, admit à la ſucceſſion de ſes enfans la mère ingénue qui en avoit trois, & la mère affranchie qui en avoit quatre, voulant récompenſer ainſi la fécondité de la mère.

Cette ſucceſſion Tertullienne fut appelée *luctuoſa*, parcequ'elle eſt contre l'ordre de la nature.

Le Senatus-Conſulte Tertyllien n'admettoit cependant la mere à la ſucceſſion de ſes enfans, qu'au défaut des héritiers ſiens, ou de ceux qui en tenoient lieu, c'eſt-à-

dire, les enfans émancipés que le Préteur appeloit comme héritiers *ſiens*.

Il falloit auſſi, pour que la mère ſuccédât, qu'il n'y eût point d'enfans de la fille décédée, car s'il y en avoit, ils étoient préférés à leur aïeule, quand même ils n'auroient pas été *héritiers ſiens* de leur défunte mère.

Le père & le frère étoient auſſi préférés à la mère; mais la ſœur conſanguine étoit admiſe avec elle, bien entendu que la mère ne concouroit qu'au cas qu'elle eût le nombre d'enfans que l'on a expliqué.

Mais Juſtinien dérogea au Senatus-Conſulte Tertyllien, en admettant la mère à ſuccéder; quoiqu'elle n'eût pas eu le nombre d'enfans qui étoit requis par le Senatus-Conſulte.

TERUEL; ville épiſcopale d'Eſpagne dans le royaume d'Arragon, près des frontières du royaume de Valence, ſur le Guadalaviar & l'Alambra, à 30 lieues, ſud-oueſt, de Sarragoſſe, & 45, eſt, de Madrid.

TESAURO, (Emmanuel) Philoſophe & Hiſtorien Piémontois du ſeizième ſiècle. Il mérita par ſes talens la confiance de ſes Maîtres, & ce fut par leur ordre qu'il entreprit l'hiſtoire de Piémont, & enſuite celle de la Capitale de ce petit Etat. La première parut à Bologne en 1643, *in* 4°. & l'autre à Turin en 1679, 2 vol. *in*-fol. Les études qu'il fit pour ces deux hiſtoires, lui fournirent l'occaſion de ramaſſer des matériaux pour une hiſtoire générale de toute l'Italie. Il les réduiſit & en forma un abrégé pour les temps ſeulement où ce pays fut ſoumis à des Rois barbares. Il fut imprimé à Turin en 1664, *in*-fol. avec des notes de *Valerius Caſtiglione*. Ces hiſtoires ſont utiles, mais elles ne ſeront jamais comparables pour la fidélité à celles de *Guichardin*.

TESCATILPUTZA; nom d'une Divinité adorée par les Mexicains, à qui ils adreſſoient leurs vœux pour obtenir le pardon de leurs fautes. Cette idole étoit d'une pierre noire, luiſante & polie comme du marbre, parée de rubans; elle avoit à la lèvre inférieure des anneaux d'or & d'argent, avec un petit tuyau de criſtal, d'où ſortoit une plume verte ou bleue; la treſſe de ſes cheveux étoit dorée, & ſupportoit une oreille d'or ſouillée par de la fumée, pour repréſenter les prières des pécheurs. Cette ſtatue avoit ſur la poitrine un lingot d'or fort grand; ſes bras étoient couverts de chaînes d'or, & une grande émeraude formoit ſon nombril; elle tenoit dans la main gauche une plaque d'or unie comme un miroir, d'où ſortoient des plumes de différentes couleurs; la main droite portoit quatre dards. Ce Dieu étoit redouté des Mexicains, parcequ'on craignoit qu'il ne punît & ne revélât les crimes que l'on avoit pu commettre. Sa fête ſe célébroit tous les quatre ans; c'étoit une eſpèce de Jubilé, qui apportoit un pardon général de toutes les fautes.

TESCHEN; ville d'Allemagne, Capitale d'un Duché de même nom, dans la haute Siléſie, entre les rivières de Weiſchſel & d'Elſe, à 15 lieues, ſud-eſt, de Troppaw. On y fait un grand commerce de cuirs, d'étoffes de laine & de vin de Hongrie.

Le Duché de Teſchen confine à la Pologne, à la Hongrie & à la

Moravie. Il appartient à l'Impératrice-Reine de Hongrie qui l'a conſervé par la paix qu'elle a conclue en 1742 avec le Roi de Pruſſe.

TESEGUELT ; ville d'Afrique au royaume de Maroc dans la province de Hea.

TESIN, ou TESINO ; rivière d'Italie qui a une de ſes ſources au Mont Saint Gothard, & l'autre au Baillage de Bellizone, & ſon embouchure dans le Pô un peu au-deſſous de Pavie qu'elle arroſe.

TESSÈRE ; ſubſtantif féminin & terme d'Antiquité. *Teſſera.* Ce mot avoit chez les Romains pluſieurs acceptions différentes. Il ſignifioit un *dé à jouer* ; il vouloit dire auſſi le *mot du guet*, à la faveur duquel les ſoldats ſe reconnoiſſoient entr'eux, & ſe diſtinguoient des ennemis. Pluſieurs croyoient que ce mot ſignifioit encore une meſure de blé qu'on donnoit aux ſoldats. Du temps des Empereurs on diſtribuoit au peuple des *teſſères*, pour aller recevoir les préſens qu'on lui faiſoit en blé, en huile, en or, en argent & en autres choſes d'un prix plus ou moins conſidérable. Quelques teſſères ont ſervi de ſceaux.

Le nom de *teſſère* ſe donnoit auſſi aux marques ou contremarques qu'on diſtribuoit au peuple pour l'entrée des théâtres. Celles de ce genre qui ſont fort communes, juſtifient, ou plutôt font excuſer l'uſage où nous ſommes de les attribuer ſans diſtinction aux théâtres. Leur matière étoit arbitraire, & leur forme varioit ſuivant leur deſtination.

Pluſieurs teſſères étoient d'ivoire ; elles exigeoient néceſſairement la main du Sculpteur pour former le relief dont elles étoient décorées, & celle du Graveur pour marquer les lettres ou les différens ſignes que portoient ces trois ſortes de billets. Parmi les teſſères de cette eſpèce qui nous ſont reſtées, il y en a un grand nombre de forme ronde & ſemblable aux pièces de monnoie ; l'une repréſente une tête d'Empereur, avec des lettres au revers ; une autre un maſque de théâtre, auſſi avec des lettres au revers. Une troiſième un homme à cheval ; le revers ne préſente point de lettres, mais ſeulement un ſigne de convention.

Pluſieurs autres teſſères étoient de bois, ainſi que celles que l'on a trouvées à *Herculanum* ; leur forme eſt ſingulière.

Un grand nombre étoit de plomb & de forme ſemblable aux monnoies. Elles repréſentoient des Divinités Égyptiennes ou grecques, des têtes d'Empereurs, ou tels autres ſignes qu'on jugeoit à propos.

On appelle *teſſère de gladiateur*, une eſpèce de certificat d'os ou d'ivoire ſur lequel on lit qu'un tel Gladiateur a combattu un tel jour en public.

La plupart des inſcriptions ſont gravées ſur une petite tablette d'or de la forme d'un cube prolongé par les deux côtés oppoſés, ou d'un priſme quadrilatère, & cette tablette eſt parfaitement ſemblable à pluſieurs de celles que Thomaſſin a fait graver dans ſon Traité de *Teſſeris hoſpitalitatis.*

Parmi les différentes eſpèces de *teſſères* dont cet Antiquaire a parlé dans ſon Ouvrage, il n'a pas négligé de faire mention des *teſſères* qu'on avoit coutume de diſtribuer dans les Jeux ſolennels, & en particulier de celles qu'on donnoit aux Gladiateurs, comme une ſorte de

certificat qu'ils avoient combattu un tel jour en public. C'eſt même de cette eſpèce de teſſères qu'on trouve un plus grand nombre aujourd'hui. Il y en a quelques unes dans le ſecond Dialogue d'Antoine Auguſtin ſur les Médailles, dans les Recueils de Gruter & de Reinéſius; mais on peut en voir une collection beaucoup plus ample dans l'Ouvrage de Fabretti.

La figure de toutes ces teſſères eſt la même; elles ſont toutes, ou d'os, ou d'ivoire; les inſcriptions qu'on y lit ſont ordinairement diſtribuées en quatre lignes qui occupent les quatre faces du priſme, & quelquefois en trois lignes ſeulement: ces inſcriptions ne contiennent que le nom du Gladiateur, le jour où il avoit paru en public, & les noms des Conſuls de cette année; rarement il y eſt fait mention de l'arme dont le Gladiateur s'eſt ſervi: il y en a cependant une ſur laquelle eſt gravé un trident, pour marquer que Philomuſus eſt du nombre de ces Gladiateurs nommés *Rétiaires*, qui combattoient avec un filet d'une main & un trident de l'autre. La teſſère d'Hermia qui étoit dans le Cabinet de M. le Préſident de Mazangues, n'eſt chargée d'aucun ſymbole; ainſi il n'eſt pas poſſible de décider dans quelle eſpéce de combat ce Gladiateur s'eſt diſtingué.

La plus ancienne de ces teſſères qui nous ſoit connue, eſt datée du Conſulat de M. Terentius & C. Caſſius, c'eſt-à-dire, de l'an de Rome 681; la ſeconde eſt de l'an 684; la troiſième de l'an 694; la quatrième de l'an 696; la cinquième de l'an 701; celle de Mazangues eſt la ſixième dans l'ordre des temps, puiſqu'elle eſt de l'an 707

TESSERE D'HOSPITALITÉ, s'eſt dit de la marque juſtificative de l'hoſpitalité qu'on avoit contractée avec quelqu'un.

Les perſonnes de quelque rang chez les Romains poſſédoient dans leurs maiſons beaucoup plus de logement qu'elles n'en pouvoient occuper, afin d'avoir toujours des appartemens prêts pour y recevoir les étrangers avec leſquelles elles jugeoient à propos de contracter un droit d'hoſpitalité; & ce droit par une obligation reſpective, ſe tranſmettoit juſqu'aux deſcendans

Le gage & le témoignage aſſuré de la convention conſiſtoit dans certaines marques doubles d'ivoire ou de bois, qu'ils nommèrent *teſſères d'hoſpitalité.*

On ne peut donner une idée plus approchante de ces marques, qu'en les comparant à ces tailles dont ſe ſervent nos Boulangers & quelques Ouvriers, pour marquer la quantité de marchandiſes qu'il nous ont fournies à diverſes repriſes. C'étoit pareillement des marques de bois coupées dans la même piéce, qui faiſoient deux morceaux ſéparés, & qui en ſe joignant n'en formoient plus qu'une, ſur laquelle on avoit gravé quelques caractères qui ſe correſpondoient. Ces ſortes de tailles formoient la lettre de créance, & à leur préſentation on reconnoiſſoit ſes hôtes.

Quand deux perſonnes avoient contracté enſemble l'engagement d'hoſpitalité, chacune gardoit une de ces marques; elles ſervoient non-ſeulement à ceux qui avoient ce droit perſonnellement, mais encore à ceux à qui ils le vouloient prêter, enſorte que le porteur de cette eſpèce de bulletin, ou lettre de créance, étoit auſſi bien reçu,

logé & nourri, qu'auroit été celui à qui il appartenoit. Les Anciens ſe firent une eſpèce de religion des lois & des droits de cette vertu de bienveillance qu'ils nommèrent *hoſpitalité ;* & même ils établirent des Dieux pour punir ceux qui les violeroient.

TESSON ; ſubſtantif maſculin. Morceau d'un pot de terre caſſé. *Ramaſſer des teſſons.* On dit auſſi *têt.*

TEST ; ſubſtantif maſculin & terme d'hiſtoire moderne. Mot anglois, qui ſignifie *épreuve.* Le ſerment du teſt, dans ſon origine, étoit un acte par lequel on nioit la tranſubſtantation, & l'on renonçoit au culte de la Vierge & des Saints. On n'étoit obligé de prêter ce ſerment que lorſqu'on vouloit poſſéder quelque charge publique. Mais ſous Charles II, en 1674, les Communes voulurent que ce ſerment fût général, & qu'il fût prêté par tous les ſujets.

TESTACÉE ; adjectif des deux genres. Terme d'hiſtoire naturelle, qui ſe dit des animaux tels que les coquillages. *Le genre teſtacée. Les animaux teſtacées.*

Il eſt quelquefois ſubſtantif. *L'huître eſt du genre des teſtacées.*

TESTAMENT ; ſubſtantif maſculin. *Teſtamentum.* Acte par lequel on déclare ſes dernières volontés.

L'uſage des teſtamens eſt fort ancien. On voit par les livres ſacrés qu'il avoit lieu chez les Hébreux long-temps avant la loi de Moïſe. Il avoit auſſi lieu chez les Egyptiens d'où il paſſa à Lacédémone, à Athènes & dans les autres villes de Grèce.

Il paroît par ce que dit Tite-Live du legs du royaume d'Albe, que les teſtamens étoient uſités à Rome dès ſa fondation.

Toutes les autres nations policées ont auſſi reçu l'uſage des teſtamens, ſoit que les Romains l'y euſſent introduit, ou qu'il y fût déjà connu auparavant.

Il n'y avoit d'abord chez les Romains que deux ſortes de teſtamens; ceux qui ſe faiſoient en temps de paix dans les comices, & ceux que faiſoient les ſoldats prêts à partir pour quelque expédition militaire.

Dans la ſuite, ces deux ſortes de teſtamens étant tombés en déſuétude, on introduiſit une troiſième forme, qui étoit une vente fictive de la ſucceſſion à l'héritier futur.

Les inconvéniens que l'on trouva dans ces ventes imaginaires firent encore changer la forme des teſtamens; & le préteur en introduiſit une autre; ſavoir, que le teſtament ſeroit revêtu du ſceau de ſept témoins.

Les Empereurs ayant augmenté les ſolennités de ces teſtamens, on les appela *teſtamens* écrits ou ſolennels, pour les diſtinguer des *teſtamens* nuncupatifs que l'on pouvoit faire ſans écrit.

On introduiſit auſſi le *teſtament* militaire en faveur des ſoldats qui étoient occupés à quelque expédition militaire.

Les *teſtamens* des pères entre leurs enfans, les *teſtamens* ruſtiques, c'eſt-à-dire, faits par les perſonnes qui étoient aux champs, & ceux qui étoient en faveur de la cauſe pie furent auſſi diſpenſés de certaines formalités.

Dans les pays de droit-écrit, il il n'y a point de teſtament proprement dit ſans inſtitution d'héritier; car on ne peut y donner ni y ôter l'hérédité par un ſimple codicile.

En pays coutumier au contraire,

tous les teſtamens ne ſont que des codicilles, c'eſt-à-dire, qu'ils ne requièrent pas plus de formalités qu'un codicille.

Lorſque le teſtateur n'a point excédé ce qui lui étoit permis de faire, & que le teſtament eſt revêtu des formes preſcrites, ſes diſpoſitions tiennent lieu de lois pour la ſucceſſion du teſtateur, tant pour le choix d'un héritier ou autre ſucceſſeur univerſel, que pour les legs particuliers & autres diſpoſitions qui y ſont contenues.

Mais le teſtament ne prend ſon effet que par la mort du teſtateur, juſque-là il eſt toujours révocable.

Le teſtateur en peut faire ſucceſſivement pluſieurs, & révoquer à meſure les précédens, ſoit expreſſément ou tacitement par des diſpoſitions poſtérieures contraires aux premieres.

Il peut auſſi révoquer, augmenter, diminuer & changer les diſpoſitions par des codicilles ſans révoquer tout ſon teſtament.

On mettoit autrefois dans les *teſtamens* des cauſes appelées *révocatoires*, au moyen deſquelles le teſtament ne pouvoit être révoqué, à moins que dans le teſtament poſtérieur on n'eût rappelé la clauſe révocatoire; mais l'ordonnance des *teſtamens* a abrogé l'uſage de ces ſortes de clauſes.

La faculté de teſter appartient en général à tous ceux qui n'ont point d'incapacité.

Entre les cauſes d'incapacité, il y en a de perpétuelles, d'autres qui ne ſont que pour un temps.

De l'eſpèce de ces dernières eſt l'incapacité des impubères, qui ne dure que juſqu'à l'âge de puberté, ou autre âge fixé par la loi ou par la coutume du lieu qui régit les biens.

Telle eſt auſſi l'incapacité des fils de famille, qui ne dure qu'autant qu'ils ſont en la puiſſance d'autrui. Ils peuvent même en attendant, diſpoſer de leur pécule *caſtrenſe* ou *quaſicaſtrenſe*.

Les femmes, quoiqu'en puiſſance de mari, peuvent teſter ſans leur conſentement, parce que leurs diſpoſitions ne doivent avoir effet que dans un temps où leur perſonne ni leurs biens ne ſeront plus en la puiſſance du mari.

Les vieillards, quoique malades & infirmes peuvent teſter, pourvu qu'ils ſoient en leur bon ſens.

Mais les inſenſés ne peuvent teſter, à moins que ce ne ſoit dans quelque bon intervalle.

Ceux qui ſont interdits pour cauſe de prodigalité, ne peuvent pas non plus faire de teſtament.

Les étrangers ni les condamnés à mort, ne peuvent auſſi teſter.

Mais les bâtards le peuvent faire.

Les Religeux ont auſſi cette faculté pourvu qu'ils en uſent avant leur profeſſion.

Il y a des perſonnes qui ſont également incapables de teſter & de recevoir par teſtament, comme les étrangers, les religieux, les condamnés à mort; d'autres qui ſont ſeulement incapables de teſter, mais qui peuvent reçevoir par teſtament, comme les impubères & les fils de famille.

Les formalités preſcrites pour la validité des teſtamens ſont différentes, ſelon les pays & ſelon la qualité du teſtament que l'on veut faire. Tout ce que l'on peut dire en général ſur ce ſujet, c'eſt qu'il faut ſuivre les formalités preſcrites par

la loi du lieu où eſt fait le teſtament.

En pays de droit écrit, quand un teſtament ne peut valoir comme teſtament, il peut valoir comme codicille, ſi le teſtateur a mis la clauſe codicillaire, c'eſt-à-dire, s'il l'a ainſi ordonné.

On peut diſpoſer par teſtament de la totalité de ſes biens, ſauf la légitime des enfans, & les autres reſtrictions ordonnées par rapport à certains biens, tels que les propres en pays coutumier, dont on ne peut communément léguer que le quint, ce qui dépend de la loi du lieu où les biens ſont ſitués.

Les règles principales que l'on ſuit pour l'interprétation des teſtamens, ſont de conſulter d'abord la volonté du teſtateur; ſi dans quelque endroit ſa volonté ne paroît pas claire, on cherche à connoître quelle a été ſon intention par les autres diſpoſitions & par les différentes circonſtances.

L'exécution du teſtament appartient naturellement à l'héritier, à moins que le teſtateur ne l'ait confiée à quelque autre perſonne.

Il eſt cependant permis aux légataires & à tous ceux qui y ont intérêt d'y veiller de leur part.

TESTAMENT OLOGRAPHE, ſe dit de celui qui eſt écrit tout entier de la main du teſtateur.

L'ordonnance des teſtamens a confirmé l'uſage des teſtamens olographes pour les pays & les cas où ils avoient été admis juſqu'alors.

TESTAMENT NUNCUPATIF, s'eſt dit chez les Romains de celui qui étoit fait verbalement en préſence de ſept témoins; l'écriture n'y étoit pas néceſſaire, on en faiſoit la preuve par la réſomption judiciaire des témoins.

Cette forme de teſter s'étoit conſervée dans quelques-uns des pays de droit-écrit.

Mais par l'ordonnance des teſtamens, toute diſpoſition à cauſe de mort doit être par écrit, quelque modique que ſoit la ſomme qui en faſſe les objets.

L'ordonnance confirme ſeulement les *teſtamens nuncupatifs* dans les pays de droit-écrit & autres où ils ſont en uſage.

Pour faire un tel teſtament, il faut le prononcer intelligiblement devant ſept témoins, y compris le Notaire ou Tabellion qui doit écrire les diſpoſitions à meſure qu'elles ſont dictées, & enſuite faire lecture du teſtament & y faire mention de cette lecture; enfin le teſtament doit être ſigné par le teſtateur, le Notaire & les témoins; & ſi le teſtateur ne ſait ou ne peut ſigner, on en doit faire mention; & s'il étoit aveugle ou n'avoit pas alors l'uſage de la vue, il faut appeler un témoin de plus qui ſigne avec les autres.

TESTAMENT MYSTIQUE OU SECRET, qu'on appelle auſſi *teſtament ſolennel*, parce qu'il requiert plus de ſolennités, que le *teſtament* nuncupatif, eſt une forme de teſter uſitée en pays de droit écrit, laquelle conſiſte principalement en ce que l'on enferme ſous cachet en préſence de témoins, l'écrit qui contient le teſtament.

Chez les Romains, le teſtament ſolennel devoit être rédigé par écrit en préſence de ſept témoins; mais il pouvoit être écrit par un autre que le teſtateur, pourvu qu'il parût en avoir dicté le contenu.

Lorſque le teſtateur écrivoit lui-même ſa diſpoſition, il n'avoit pas beſoin de la ſigner.

Pour la confirmation ou authenticité de l'écriture il falloit,

1°. L'assistance de sept témoins citoyens Romains mâles & pubères qui fussent requis & priés pour assister au testament.

2°. Que le testateur présentât aux témoins, l'écrit plié ou enveloppé, avec déclaration que c'étoit son testament. Qu'il en fût dressé un acte au dos du testament, & que le testateur le signât, s'il savoit écrire, sinon qu'il ajoutât un huitième témoin qui signât pour lui; ensuite il présentoit l'écrit aux témoins pour y apposer leurs sceaux.

Quand le testateur avoit écrit lui-même le corps du testament, il n'étoit pas besoin qu'il signât au dos, ni de signer le testament, ni d'appeler un huitième témoin.

Anciennement il falloit que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur, mais cela fut changé par la novelle 119.

3°. Les sept témoins devoient tous en présence & à la vue du testateur, signer de leur main la partie extérieure du testament, & y apposer chacun leur sceau; mais la novelle 42 de Léon, retrancha la formalité des sceaux, & de la signature des témoins.

4°. Tout ce qui vient d'être dit devoit être fait *uno contextu*, c'est-à-dire, de suite & sans divertir à autres actes.

Parmi nous la forme des testamens solennels, mystiques ou secrets est réglée par la nouvelle ordonnance.

Suivant cette ordonnance, le testateur qui veut faire un testament mystique, doit signer ses dispositions, soit qu'il les ait écrites lui-même, ou qu'il les ait fait écrire par un autre.

Le papier qui contient les dispositions, ensemble celui qui sert d'enveloppe, s'il y en a une, doit être clos & scellé, avec les précautions en tel cas requises & accoutumées.

Le testateur doit présenter ce papier, ainsi clos & scellé à sept témoins au moins, y compris le Notaire ou Tabellion, ou bien il le fera clorre & sceller en leur présence & déclarer que le contenu en ce papier est son testament écrit & signé de lui, ou écrit par un autre & signé de lui.

Le Notaire ou Tabellion doit dresser l'acte de suscription qui sera écrit sur ce papier ou sur la feuille servant d'enveloppe, & cet acte doit être signé, tant par le testateur, que par le Notaire ou Tabellion, ensemble par les autres témoins, sans qu'il soit nécessaire d'y apposer le sceau de chacun desdits témoins.

Toutes ces opérations doivent être faites de suite, & sans *divertir* à autres actes.

Au cas que le testateur par un empêchement survenu depuis la signature du *testament*, ne pût signer l'acte de suscription, on doit faire mention de sa déclaration, sans néanmoins qu'il soit nécessaire en ce cas d'augmenter le nombre des témoins.

Si le testateur ne sait pas signer ou s'il n'a pu le faire, lorsqu'il a fait écrire ses dispositions, il doit être appelé à l'acte de suscription un témoin de plus qui doit signer, & l'on doit faire mention de la cause pour laquelle on l'a appelé.

Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire, ne peuvent faire de *testament mystique*.

En cas que le testateur ne puisse

parler mais qu'il puiſſe écrire, il peut faire un teſtament myſtique, pourvu qu'il ſoit entièrement écrit, daté & ſigné de ſa main, qu'il le préſente au Notaire ou Tabellion, & aux autres témoins, & qu'au haut de l'acte de ſuſcription, il écrive en leur préſence que c'eſt ſon teſtament, après quoi le Notaire doit écrire l'acte de ſuſcription, & y faire mention que le teſtateur a écrit ces mots en ſa préſence & devant les témoins.

Au ſurplus, l'Ordonnance n'a pas entendu déroger aux diſpoſitions des Coutumes qui exigent un moindre nombre de témoins, excepté pour les cas particuliers où elle ordonne d'en appeler un de plus.

TESTAMENT MILITAIRE, ſe dit de la diſpoſition faite par un homme de guerre, occupé à quelque expédition militaire.

Le teſtament militaire diffère des autres, en ce qu'il n'eſt pas aſſujetti aux mêmes formalités.

Anciennement il pouvoit être fait ſans écrit, préſentement l'écriture y eſt néceſſaire.

Le père de famille peut teſter militairement de tous ſes biens, le fils de famille de ſon pécule caſtrenſe.

L'Ordonnance des teſtamens veut que les teſtamens ou codicilles militaires puiſſent être faits en quelque pays que ce ſoit en préſence de deux Notaires ou Tabellions, ou d'un Notaire & de deux témoins, ou en préſence de deux des Officiers ci-après nommés; ſavoir, les Majors & Officiers ſupérieurs, les Prévôts des camps & armées, leurs Lieutenans ou Greffiers & les Commiſſaires des guerres, ou de l'un de ces Officiers avec témoins.

Au cas que le teſtateur ſoit malade ou bleſſé, il peut teſter devant un Aumonier des troupes ou des hôpitaux militaires avec deux témoins, & ce encore que les Aumoniers fuſſent réguliers.

Le *teſtament* doit être ſigné par le teſtateur, par ceux qui le recevront & par les témoins; ſi le teſtateur ne ſait ou ne peut ſigner, on en doit faire mention, & dans ce cas, il faut appeler des témoins qui ſachent ſigner.

Les *teſtamens* olographes valent auſſi par tout pays comme *teſtamens militaires*.

Le privilège de teſter militairement, n'a lieu qu'en faveur de ceux qui ſont actuellement en expédition militaire, ou qui ſont en quartier ou en garniſon hors le royaume, ou priſonniers chez les ennemis, ſans que ceux qui ſont en quartier ou en garniſon dans le royaume puiſſent uſer de ce privilege, à moins qu'ils ne ſoient dans une place aſſiégée ou dans une citadelle ou autre lieu, dont les portes fuſſent fermées & la communication interrompue à cauſe de la guerre.

Ceux qui ſont à la ſuite des armées ou chez les ennemis à cauſe du ſervice qu'ils rendent aux Officiers, ou pour les vivres & munitions, peuvent auſſi teſter militairement; tous *teſtamens militaires* ſont nuls ſix mois après que ceux qui les ont faits ſont revenus dans un lieu où ils ont la liberté de teſter en la forme ordinaire.

TESTAMENT MARITIME, ſe dit de celui qui eſt fait par quelqu'un étant en voyage ſur mer.

Suivant l'Ordonnance de la Marine, les teſtamens maritimes peuvent être faits en forme de teſtament olographe, ou reçus par l'Écrivain du vaiſſeau en préſence de

trois témoins qui doivent ſigner avec le teſtateur.

Quand le teſtateur eſt de retour, ce teſtament devient nul excepté s'il eſt olographe, & que cette forme ſoit uſitée dans le lieu de ſa réſidence.

Le *teſtament* olographe peut avoir ſon effet pour toutes ſortes de biens du teſtateur ; mais celui qui eſt reçu par l'écrivain ne vaut que pour les effets que le teſtateur a dans le vaiſſeau, & pour les gages qui lui ſeroient dûs.

Les diſpoſitions faites au profit des Officiers du vaiſſeau ſont nulles, à moins qu'ils ne ſoient parens.

TESTAMENT EN TEMPS DE PESTE, ſe dit de celui qui eſt fait dans un lieu infecté de peſte, avec moins de ſolennité que l'on n'en requiert pour les autres teſtamens.

L'Ordonnance permet de teſter partout en temps de peſte, devant deux Notaires ou Tabellions, ou deux des Officiers ci-deſſus nommés & deux témoins, ou en préſence du Curé, Deſſervant, Vicaire, ou autre Prêtre chargé d'adminiſtrer les malades, quand même il ſeroit régulier & de deux témoins.

Les *teſtamens* olographes ſont auſſi valables par tout pays en temps de peſte.

Il ſuffit pour teſter dans ces formes d'être dans un lieu infecté de la peſte, quand même on ne ſeroit pas malade.

Ces *teſtamens* demeurent nuls ſix mois après que le commerce a été rétabli dans le lieu, à moins qu'ils ne ſoient conformes au droit commun.

TESTAMENT *ab irato*, ſe dit de celui qui eſt fait par un mouvement de colère ou de haine contre l'héritier préſomptif, plutôt que par une envie ſincère de gratifier celui en faveur duquel le teſtateur diſpoſe de ſes biens à ſon préjudice.

Lorſque les faits de colère & de haine ſont prouvés, & que l'héritier ne l'a pas mérité, la diſpoſition eſt annullée comme injuſte, & comme ne partant pas d'une volonté libre.

Mais les héritiers collatéraux ne ſont pas admis à prouver les faits de colère & de haine.

TESTAMENT INOFFICIEUX, ſe dit de celui qui bleſſe les droits de quelque héritier préſomptif, ſoit qu'il y ſoit deshérité injuſtement, ſoit que le teſtateur lui donne moins que ce qui doit lui revenir ſuivant la loi. *Voyez* INOFFICIOSITÉ.

On appelle *teſtament de mort*, la déclaration libre & volontaire d'un criminel après ſa condamnation à la mort.

On appelle *l'Ancien Teſtament*, les livres ſaints qui ont précédé la naiſſance de JESUS CHRIST ; & *le Nouveau Teſtament*, les livres ſaints poſtérieurs à la naiſſance de JESUS-CHRIST.

On diſtingue quatre ſortes de livres dans l'Ancien Teſtament, 1°. les livres de la Loi, ou les cinq livres de Moyſe, ſavoir, la Genèſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome. 2°. Les livres d'hiſtoires, & ce ſont Joſué, les Juges, Ruth, les quatre livres de Tobie, de Judith, d'Eſther, de Job, les deux des Maccabées. 3°. Les livres de Morale ; ſavoir, les cent cinquante Pſeaumes, les Paraboles ou Proverbes de Salomon, l'Eccléſiaſte, le Cantique des Cantiques, la Sageſſe, l'Eccléſiaſtique. 4°. Les livres prophétiques qui renferment les quatre grands Prophètes, Iſaïe, Jérémie auquel Baruch eſt joint, Ezéchiel & Daniel, & les douze pe-

tits; ſavoir, Oſée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie & Malachie.

Les livres canoniques du Nouveau Teſtament ſont 1°. les quatre Evangéliſtes, Saint Mathieu, Saint Marc, Saint Luc & Saint Jean. 2°. Les Actes des Apôtres. 3°. Leurs Epîtres; ſavoir, quatorze de Saint Paul, & ſept autres appelées Catholiques. 4°. L'Apocalypſe de Saint Jean.

On dit auſſi *l'Ancien & le Nouveau Teſtament*, pour exprimer les deux alliances que Dieu a faites avec les hommes. *L'Ancien Teſtament n'étoit que la figure du Nouveau.*

TESTAMENTAIRE; adjectif des deux genres. *Teſtamentarius.* Qui concerne les teſtamens. Il eſt particulièrement uſité dans ces phraſes, *diſpoſition teſtamentaire*, qui ſe dit des diſpoſitions contenues dans un teſtament; & *Exécuteur teſtamentaire*, qui ſignifie, celui qui eſt chargé de l'exécution d'un teſtament.

TESTAMENTER; vieux mot qui ſignifioit autrefois faire un teſtament.

TESTATEUR, TRICE; ſubſtantif. Celui, celle qui fait un teſtament. *Telle a été l'intention du teſtateur. La teſtatrice leur a légué la maiſon où elle réſidoit.*

TESTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Teſtari.* Déclarer par un acte ce que l'on veut qui ſoit exécuté après ſa mort. *Les criminels condamnés à mort ne peuvent pas teſter. Il mourut ſans avoir teſté.*

Les temps compoſés ſe forment avec l'auxiliaire *avoir*. *Il a teſté. Elle auroit teſté.*

TESTE, (Pierre) Peintre & Graveur, natif de Luques, alla jeune encore à Rome ſous l'habit de Pélerin, pour apprendre le deſſein, mais ſon humeur ſauvage & ſon caractère timide, s'oppoſèrent longtemps à ſon avancement. Il vivoit miſérable, paſſant preſque tout ſon temps à deſſiner des ruines autour de Rome. *Sandrart*, Peintre & Graveur comme lui, le voyant dans cet état, le recueillit & lui procura les occaſions de faire connoître ſes talens. Ce Peintre avoit une grande pratique de deſſein & ne manquoit point d'imagination; mais il ſe laiſſoit trop aller à ſon feu. Il a ſouvent outré les caractères & les attitudes de ſes figures. Son pinceau eſt dur & ſes couleurs ſont mal étendues; ſes deſſeins, dont il a gravé une partie, ſont plus eſtimés. On y remarque beaucoup d'eſprit & de pratique; mais on voudroit qu'il eût eu plus d'intelligence du clair-obſcur, & que ſes figures fuſſent plus correctes & ſes expreſſions plus raiſonnées. Son principal talent étoit de deſſiner des enfans. Un jour que ce Peintre, aſſis ſur le bord du Tibre, étoit occupé à deſſiner, le vent emporta ſon chapeau, & l'effort qu'il fit pour le retenir, le précipita dans ce fleuve, où il ſe noya en 1648.

TESTELIN, (Louis) Peintre né à Paris en 1615, & mort dans la même ville en 1655. Les jeux de ſon enfance manifeſtèrent ſon inclination pour le deſſein, ce qui engagea ſon père à le faire entrer dans la célèbre École du Vouet. *Teſtelin* avoit un génie heureux, du goût, & un grand amour pour le travail. Avec ces ſecours de la Nature, il fit de rapides progrès dans l'Art qu'il exerçoit. La France lui offrit quelques tableaux d'excellens Maîtres, dont il fit des études ſecrettes: enfin il ſe produiſit au grand jour. Le tableau

de la réſurrection de Tabithe par S. Paul, que l'on voit dans l'Egliſe Notre-Dame, fit admirer la fraîcheur & le moëlleux de ſon coloris, les grâces & la nobleſſe de ſa compoſition, l'expreſſion & la hardieſſe de ſa touche. Perſonne n'avoit plus approfondi que ce Maître les principes de la Peinture. L'illuſtre le Brun le conſultoit ſouvent; l'eſtime & l'amitié qui régnoient entre eux, ſont l'éloge de leurs talens & de leur caractère. *Teſtelin* n'étoit pas favoriſé de la fortune: il reçut pluſieurs bienfaits de ſon ami, qui ſe faiſoit un art de ménager ſa délicateſſe. On voit encore à Notre-Dame, outre le tableau de la réſurrection de Tabithe, la flagellation de Saint Paul & de Silas. Une des ſalles de la Charité, offre auſſi de ce Peintre, un tableau repréſentant Saint Louis qui guérit les malades. On a beaucoup gravé d'après ſes deſſeins.

Henri TESTELIN, né en 1616, mort en 1595, ſe diſtingua dans la même profeſſion que ſon frère aîné. Le Roi l'occupa quelque temps, & lui donna un logement aux Gobelins. C'eſt lui qui a donné les *Conférences de l'Académie avec les ſentimens des plus habiles Peintres ſur la Peinture*. Ces deux Peintres ſe trouvèrent à la naiſſance de l'Académie, où ils furent l'un & l'autre nommés Profeſſeurs.

TESTI, (Fulvio) Poëte Italien, excella ſur-tout dans le genre lyrique. On a de lui des *Odes* & d'autres Poëſies, où il a imité avec ſuccès les meilleurs Poëtes d'Athènes & de Rome. On lui reproche ſeulement d'écrire quelquefois d'un ſtyle trop enflé. Il mourut à Modène ſa patrie, en 1646. Les agrémens de ſon eſprit le firent regretter par ceux qui le connoiſſoient.

TESTICULE; ſubſtantif maſculin. Partie qui eſt communément double dans chaque animal, & qui pour l'ordinaire eſt ſituée hors de l'abdomen à la racine de la verge, & enfermée dans un ſac membraneux qu'on appelle *ſcrotum*.

Il y a ordinairement deux teſticules, & il eſt rare d'en trouver trois, ou de n'en trouver qu'un. La figure des teſticules eſt ovalaire, & leur groſſeur varie ſelon les âges; ils ſont très-petits depuis le premier âge juſqu'à celui de puberté; mais aux adultes ils ſont de la groſſeur d'un petit œuf de poule, ou d'un gros œuf de pigeon. Le droit eſt pourtant ſouvent plus gros que le gauche.

La ſubſtance des teſticules eſt blanche, lâche & molaſſe, n'étant autre choſe qu'un entrelacement de petits vaiſſeaux ſéminaires, qui étant adroitement dépliés ſans les rompre, auroient bien la longueur de vingt aunes.

Ces petits conduits s'étendent depuis la circonférence du teſticule vers ſon milieu, où ils ſont ſéparés les uns des autres par des membranes très-déliées, à-peu-près comme on voit les cellules dans l'intérieur des oranges.

Les teſticules ſe terminent par un prolongement qu'on nomme *épididyme*. Leur uſage eſt de ſéparer la ſemence du ſang artériel, & quoiqu'il y en ait deux, ils ne ſont pas tous deux abſolument néceſſaires pour la génération, parcequ'il y a des exemples & d'hommes & d'animaux qui ont engendré avec un ſeul teſticule.

Les vaiſſeaux qui parcourent les teſticules ſe nomment *ſpermatiques*.

TESTIMONIAL, ALE; adjectif. *Teſtimonialis*. Qui rend témoigna-

ge. Il n'eſt guère uſité qu'au féminin & dans ces phraſes, *preuve teſtimoniale*, *lettres teſtimoniales*.

La *preuve teſtimoniale* eſt celle qui réſulte de la dépoſition des témoins entendus dans une enquête ou dans une information.

Les *lettres teſtimoniales* ſont des atteſtations, ſoit ſur la naiſſance, ſoit ſur les vie & mœurs, que les Évêques donnent aux Eccléſiaſtiques de leur diocèſe, & les Supérieurs réguliers aux Religieux de leur ordre, ſoit pour être promus aux ordres ſacrés, ſoit à l'effet d'obtenir des degrés, ou quelque bénéfice, ſoit lorſqu'ils vont d'un lieu à un autre.

On met auſſi dans cette claſſe les lettres de ſcholarité.

TESTON; ſubſtantif maſculin. Ancienne monnoie d'argent qui ſe fabriquoit en France & dans pluſieurs autres États, mais qui n'a plus de cours dans le royaume, & en a peu dans les pays étrangers, hors en Italie où elle eſt également monnoie courante & monnoie de compte.

Le reſton a augmenté de prix à proportion de la valeur de l'argent. Lorſqu'on en fabriqua pour la première fois ſous Louis XII, il ne valoit que 10 ſous, enſuite il a valu 15 ſous; & lorſqu'il a ceſſé en France d'être reçu dans le commerce, il étoit monté à 19 ſous 6 deniers, c'eſt-à-dire, à-peu près au tiers de l'écu de 60 ſous.

Les teſtons frappés en France, ainſi appelés de la tête qu'ils avoient pour empreinte, étoient du poids de 7 deniers 10 grains, tenant de fin 10 deniers 4 grains.

Une partie des teſtons fabriqués dans les monnoies étrangères, ſont du poids qu'étoient ceux de France, mais avec différence de quelques grains pour le fin. L'autre partie eſt non-ſeulement avec moins de fin, mais encore beaucoup inférieure en poids.

TESTONNER; vieux mot, qui ſignifioit autrefois peigner les cheveux, les friſer, les accommoder avec ſoin.

TET; rivière de Rouſſillon, qui a ſa ſource dans les Pyrénées, arroſe Perpignan, & va ſe perdre dans la Méditerranée.

TÊT; ſubſtantif maſculin. Morceau d'un pot de terre caſſé. *Amaſſer des têts de pots*. On dit auſſi *teſſon*.

Têt, ſe dit auſſi d'une écuelle ou vaiſſeau dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand. On l'appelle autrement *ſcorificatoire* ou *têt à vitrifier*.

Têt, eſt encore un vieux mot, qui ſignifioit autrefois le crâne, les os qui couvrent le cerveau.

Ce monoſyllabe eſt long.

TETANOS; ſubſtantif maſculin. Mot emprunté du grec, & dont les Médecins ſe ſervent pour déſigner une eſpèce de ſpaſme ou convulſion. *Voy.* Spasme.

TÊTARD; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi la nymphe ou le ver de la grenouille qui nage dans le frai dont il tire ſa nourriture. Sa tête, ſa poitrine & ſon abdomen forment enſemble une maſſe globuleuſe ſous une enveloppe commune, dit Swammerdam: le reſte, dit Harwey, n'eſt autre choſe que la queue dont l'animal ſe ſert pour nager. Quand cette nymphe va paſſer à l'état de grenouille, ſa peau ſe fend ſur ſon dos près de la tête: c'eſt par cette fente effectivement que la tête paſſe, & l'on voit alors la bouche du têtard qui fait partie de ſa dépouille, & qui diffère notablement de la bouche énorme de la

grenouille. Les jambes antérieures, qui juſques-là étoient cachées ſous la peau, commencent à ſe déployer au-dehors, & la dépouille eſt toujours repouſſée en arrière : le reſte du corps, les jambes de derrière & la queue elle-même ſe tirent ſucceſſivement de cette dépouille; après quoi la queue va toujours en diminuant de volume au profit des jambes, juſqu'à ce qu'elle diſparoiſſe entiérement. Lorſque c'eſt un mâle, il a aux deux côtés de la bouche, derrière les yeux, une véſicule d'air, & le pouce des pieds intérieurs eſt plus gros & plus grand que dans les femelles.

TÉTASSE ; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi par dénigrement des mamelles flaſques & pendantes. *Les femmes de ce pays ont toutes de longues tetaſſes.*

TÊTE ; ſubſtantif féminin. *Caput.* Chef, la partie de l'animal qui dans la plupart des animaux, tient au reſte du corps par le cou, & qui eſt regardée comme le ſiége des organes des ſens. *Les parties qui ſont renfermees dans la tête ſont le cerveau, le cervelet*, &c. *Le haut de la tête. Le devant de la tête. Les muſcles de la tête. Il y a des peuples qui applatiſſent la tête de leurs enfans, lorſqu'ils naiſſent, & d'autres qui tâchent de la rendre ronde. Lever la tête. Baiſſer la tête. Trancher la tête. Les Orientaux ſe couvrent la tête d'un turban, & les Occidentaux d'un chapeau. Il y a des inſectes dont il eſt difficile de reconnoître la tête. Le limaçon peut faire entrer ſa tête dans ſon corps, en ſorte qu'il n'en paroiſſe abſolument rien. La tête des couleuvres tient immédiatement au reſte du corps. La tête d'un perroquet. La tête d'un lievre.*

On dit, *avoir la tête enfoncée dans les épaules;* pour dire, avoir les épaules un peu trop élevées, ce qui paſſe pour une difformité. Et *avoir les yeux à fleur de tête ;* pour dire, avoir les yeux un peu plus avancés qu'ils ne le ſont ordinairement.

On dit, *tomber la tête la premiere ;* & familierement, *tomber cul par deſſus tête.*

On dit proverbialement, *il eſt accoutumé à cela, comme un chien à aller tête nue.*

On ſe ſert ſouvent du mot de *tête* pour ſignifier ſeulement le crâne, la partie de la tête qui comprend le cerveau & le cervelet; & c'eſt dans cette acception qu'on dit qu'*un homme s'eſt caſſé la tête*, qu'*il s'eſt donné un coup à la tête, qu'il s'eſt fait un trou à la tête. Les coups à la tête ſont dangereux.* On dit dans le même ſens, *tête pelée, tête chauve*, en parlant d'une perſonne qui n'a point du tout de cheveux, ou qui n'en a point ſur une partie de la tête.

On dit, *avoir la tête peſante;* pour dire, embarrraſſée. On dit auſſi, *mal de tête, douleur de tête ;* & dans ces phraſes *tête* ſignifie le dedans de la tête.

On dit proverbialement, *groſſe tête peu de ſens ;* pour dire que communément les perſonnes qui ont la tête fort groſſe n'ont pas beaucoup d'eſprit. Et *tête de fou ne blanchit jamais ;* ſoit pour dire que les fous ne vivent pas ordinairement longtemps ; ſoit pour dire que comme ils ne ſe mettent en peine de rien, ils ſont exempts par là des peines & des ſoucis qui paſſent communément pour être cauſe que les cheveux blanchiſſent de bonne heure.

On dit proverbialement & populairement d'un homme léger, vain, étourdi, extravagant, qu'*il a bien des chambres à louer dans ſa tête.* On

dit familièrement dans le même ſens, *avoir la tête mal timbrée, la tête fêlée, être bleſſé à la tête, avoir un coup de hache à la tête.*

On dit auſſi proverbialement d'un homme prompt, colère, & qui ſe fâche aiſément, qu'*il a la tête près du bonnet.* Et on dit de deux perſonnes qui ſont toujours du même ſentiment, que *ce ſont deux têtes dans un bonnet.*

On dit communément qu'*un homme a cinquante ans, ſoixante ans, &c. ſur la tête;* pour dire, qu'il eſt âgé de cinquante ans, de ſoixante ans, &c. qu'*il a des affaires par deſſus la tête;* pour dire, qu'il a beaucoup d'affaires; qu'*il a des dettes par deſſus la tête;* pour dire, qu'il eſt accablé de dettes; Et qu'*il ne ſait où donner de la tête;* pour dire, qu'il ne ſait que devenir.

On dit d'une entrepriſe où il eſt impoſſible de réuſſir, que *c'eſt vouloir donner de la tête contre les murs.*

On dit proverbialement & figurément, *à laver la tête d'un More, à laver la tête d'un âne, on y perd ſa leſſive;* pour dire, que c'eſt inutilement qu'on ſe donne beaucoup de ſoin & beaucoup de peine pour faire comprendre quelque choſe à un homme qui n'en eſt pas capable, ou pour corriger une perſonne incorrigible.

On dit auſſi proverbialement & figurément, qu'*on a bien lavé la tête à un homme;* pour dire, qu'on lui a fait une forte réprimande.

On dit proverbialement & figurément d'un homme à qui on ne peut faire aucun reproche avec juſtice, qu'*il peut aller partout la tête levée*, qu'*il va tête levée partout.*

On dit figurément d'un homme qui va bruſquement & courageuſement au combat, *qu'il y va tête baiſſée.* On dit auſſi d'un homme qui entreprend avec chaleur une affaire qu'on lui propoſe, qu'*il y donne tête baiſſée.*

On dit proverbialement & populairement d'un homme qui s'emploie avec ardeur & de toute ſa force pour faire réuſſir quelque choſe, qu'*il y va de cul & de tête comme une corneille qui abat des noix.*

On dit figurément d'un homme qui s'engage bruſquement & inconſidérément dans une affaire périlleuſe, qu'*il s'y eſt jeté la tête la première.*

On dit proverbialement d'un homme qui ſe trémouſſe fort pour quelque choſe, & qui fait bien des voyages inutiles, *que ſa tête donne bien de l'exercice à ſes pieds.*

On dit par exagération, *la tête me fend;* pour dire, j'ai un très-grand mal de tête; & *la tête me tourne;* pour dire, que les objets me paroiſſent comme s'ils tournoient autour de moi.

On dit que *la tête a tourné à un homme;* pour dire, qu'il eſt devenu fou. Et figurément on dit d'un homme qui ſe trouble dans le péril, dans quelque occaſion importante où l'on a beſoin de fermeté & de préſence d'eſprit, *que la tête lui tourne.* On dit auſſi d'un homme qui étant élevé en dignité, en faveur, vient à ſe méconnoître & à abuſer de ſa fortune, que *la tête lui a tourné.*

On dit figurément & familièrement, *tourner la tête à quelqu'un;* pour dire, lui inſpirer une ſorte de folie, changer ſa façon de penſer. *Cette femme lui a tourné la tête. Une fortune trop ſubite tourne ſouvent la*

tête

tête à des hommes qui n'étoient pas faits pour y arriver.

On dit figurément & familièrement, *crier à pleine tête, crier à tue-tête, du haut de ſa tête ;* pour dire, crier de toute ſa force ; *rompre la tête à quelqu'un de quelque choſe ;* pour dire, l'en importuner ; & *ſe rompre la tête, ſe caſſer la tête à faire quelque choſe ;* pour dire, s'y appliquer avec une grande contention, un grand travail d'eſprit. *Il eſt ſi ſourd que quand on lui parle, il faut crier à pleine tête, à tue-tête. J'ai bien affaire qu'il me vienne rompre la tête de ſes folies. Il ſe rompt la tête à faire des vers, à réſoudre des problêmes de géométrie.*

On dit proverbialement d'un vin gros & fumeux, que *c'eſt du caſſe-tête, un vrai caſſe-tête.* On dit auſſi que *du vin donne dans la tête, porte à la tête, monte à la tête ;* pour dire, qu'il envoie des vapeurs, des fumées à la tête.

On dit d'un homme qui boit beaucoup ſans s'enivrer, qu'*il a la tête bonne.*

On dit proverbialement & figurément qu'*un homme a martel en tête ;* pour dire qu'il eſt jaloux ; ou pour dire en général qu'il a dans l'eſprit des choſes qui l'inquiètent. Et l'on dit qu'*une choſe met martel en tête, donne martel en tête ;* pour dire, qu'elle donne de l'inquiétude, de la défiance, du chagrin.

On dit proverbialement, *jeter une marchandiſe à la tête ;* pour dire, l'offrir à vil prix. *Il y avoit tant de gibier au marché, qu'on le jetoit à la tête.* Et l'on dit, qu'*il ne faut pas ſe jeter à la tête des gens ;* pour dire, qu'il ne faut pas être trop facile à offrir ſon ſervice, ſes ſoins, qu'il eſt bon quelquefois de ſe faire un peu rechercher.

On dit proverbialement, *je parie ma tête à couper, qui eſt la gageure d'un fou, que cela eſt ;* pour dire, je parie tout ce qu'on voudra ſi cela n'eſt pas. Et proverbialement, à propos de quelque cérémonie, de quelque réjouiſſance publique dont on parle, on dit, pour marquer l'incertitude de la vie, *tel a beaux yeux en tête qui n'en verra pas la fête.*

On dit figurément, qu'*il y a eu beaucoup de têtes caſſées à un ſiége ;* pour dire, qu'on y a tué beaucoup de gens ; & que *la priſe d'une place a coûté bien des têtes ;* pour dire, qu'il en a coûté la vie à beaucoup de monde. On dit dans le même ſens, *haſarder ſa tête pour le ſervice d'un homme. Il y va de votre tête. Vous en répondrez ſur votre tête.*

On dit, *il lui en coûta la tête ;* pour dire, on lui coupa la tête ſur un échafaud.

On dit, *tête couronnée ;* pour dire, Empereur ou Roi. *Il eſt dangereux d'offenſer une tête couronnée.*

On dit familièrement, qu'*il n'y a tête d'homme qui oſe entreprendre de faire telle & telle choſe ;* pour dire, qu'il n'y a aucun homme aſſez hardi... Et proverbialement, *autant de têtes, autant d'opinions.*

On dit communément, *payer tant par tête ;* pour dire, payer tant par chaque perſonne. *On leur fit payer une piſtole par tête. Dîner à tant par tête. Traiter à tant par tête.*

On dit, *ſuccéder par tête*, lorſque chacun des copartageans vient de ſon chef à la ſucceſſion, & ſans repréſentation d'aucun autre ; au lieu que *ſuccéder par ſouches* ou par *tige*, c'eſt lorſque pluſieurs heritiers deſcendans d'une même ſouche, viennent par repréſentation de leur père,

mère ou autre parent, & ne prennent tous enſemble que la part qu'auroit eue le repréſenté.

TÊTE, ſe dit auſſi de l'eſprit, de l'imagination, des différentes conformations & diſpoſitions des organes qui ſervent aux opérations de l'eſprit; & dans ce ſens on dit, *ſe mettre des chimeres en tête, dans la tête. Il a l'amour en tête. Se remplir la tête de ſottiſes. C'eſt une femme qui a la tête legere. Sa maladie lui a rendu la tête foible. Il faudroit une tête de fer pour réſiſter à tout cela. Il a de grands projets dans ſa tête.*

On dit de quelqu'un, que *c'eſt une bonne tête, une excellente tête, une forte tête*; pour dire, que c'eſt un homme de beaucoup d'eſprit, de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité. *C'eſt une des meilleures têtes du Conſeil. C'eſt une des plus fortes têtes du Parlement.*

On dit, *agir de tête, jouer de tête, payer de tête, faire un coup de tête*; pour dire, agir avec beaucoup de capacité, beaucoup de prudence & de réſolution.

On dit, *il a fait un coup de ſa tête*; pour dire, il s'eſt déterminé de lui-même, ſans avoir pris conſeil de perſonne; & dans le même ſens, *c'eſt un homme qui ne veut rien faire qu'à ſa tête.*

On dit auſſi quelquefois en mauvaiſe part, qu'*un homme a fait un coup de ſa tête*; pour dire, qu'il a fait une fauſſe démarche, faute d'avoir pris conſeil.

On dit d'un homme, que *c'eſt une tête folle, une tête verte, une tête écervelée, une tête évaporée, une tête ſans cervelle, une tête éventée, une tête à l'évent, une tête de linotte, une tête de girouette*; pour dire, que c'eſt un homme extravagant, ſans jugement, ſans conduite, d'un eſprit frivole & leger.

On dit, *une tête legère*; pour dire, un homme qui n'a pas le jugement mûr: *perdre la tête*; pour dire, perdre le ſang froid néceſſaire pour prendre un parti.

On dit, qu'*un homme a la tête chaude*; pour dire, qu'il prend feu, qu'il s'emporte aiſément.

On dit, qu'*un homme a la tête froide*; pour dire, qu'il conſerve ſon ſang-froid.

On dit d'un homme, qu'*il a de la tête*; pour dire, qu'il a du ſens, du jugement; & qu'*il a perdu la tête*; pour dire, qu'il a perdu le jugement.

On dit auſſi, qu'*une perſonne a de la tête*; pour dire, qu'elle eſt opiniâtre, capricieuſe. *C'eſt une aſſez bonne femme, mais elle a de la tête.*

On dit de même d'une perſonne opiniâtre & d'humeur fâcheuſe, que *c'eſt une étrange tête, une mauvaiſe tête*

On dit proverbialement, *bonne femme, mauvaiſe tête*; pour dire, que ſouvent les plus honnêtes femmes ſont d'une humeur fâcheuſe & difficile.

On dit figurément, *tenir tête à quelqu'un*; pour dire, s'oppoſer à lui & lui réſiſter, ne lui point céder en quelque choſe. *Il s'imaginoit qu'il n'y auroit perſonne qui osât lui réſiſter, mais il trouva des gens qui lui tinrent tête, qui lui firent tête. Ils ſe mirent pluſieurs enſemble pour lui tenir tête au jeu, à la diſpute. On ne trouva perſonne qui pût lui tenir tête à boire.*

On dit dans le même ſens, *mettre un homme en tête à quelqu'un*; pour dire, lui oppoſer quelqu'un qui puiſſe lui réſiſter. *On lui mit un homme en tête qui l'embarraſſa fort.*

Je vous mettrai un homme en tête qui vous jouera beau jeu.

On dit, *mettre une rente viagère ſur la tête de quelqu'un*; pour dire, conſtituer une rente viagère pour en jouir durant la vie de quelqu'un.

TÊTE, en parlant des Corps politiques & des Aſſemblées, ſe dit figurément & ſignifie la première place, le premier rang. *Il porta la parole à la tête du Clergé. Être à la tête de la Nobleſſe. Le Roi l'a mis à la tête de ſon conſeil, à la tête du Parlement. Marcher à la tête de l'armée. Se mettre à la tête des troupes. Charger à la tête des enfans perdus. Il ſe tua à la tête des deux armées. Se mettre à la tête des ſéditieux, à la tête des mutins.*

On dit qu'*un homme eſt à la tête des affaires*; pour dire, qu'il a la principale direction des affaires.

En parlant de marche d'armée, on dit qu'*un Régiment a la tête de tout*; pour dire, qu'il a l'avant-garde de toute l'armée. *Un tel Régiment étoit à l'avant-garde & avoit la tête de tout.*

On dit, *la tête d'une armée*; pour dire, les premières troupes d'une armée.

On dit auſſi d'une armée qui avance en corps de troupes en quelqu'endroit, ſoit pour s'oppoſer à l'ennemi, ſoit pour lui dérober la connoiſſance de quelque choſe, qu'*elle montre une tête de ce côté là. On fit avancer une tête de ce côté là.*

En termes de guerre on appelle *la tête de la tranchée*, l'endroit de la tranchée qui eſt le plus avancé du côté de la place aſſiégée. *On a joint les deux têtes de la tranchée par une ligne parallèle. Il fut tué à la tête de la tranchée, à la tête des travaux*; & l'on appelle *la tête du camp*, la partie du camp qui regarde le terrain deſtiné pour mettre les troupes en bataille. *On fortifia la tête du camp. La paix fut publiée à la tête du camp. On aſſembla les gardes à la tête du camp.*

On appelle *la tête d'un pont*, le bout du pont qui eſt du côté des ennemis. *Ces troupes gardent la tête d'un tel pont.* On dit quelquefois, *les deux têtes du pont*, quand le pont eſt fortifié des deux côtés. On dit de même, *la tête d'un défilé.*

On dit auſſi *à la tête d'un livre*; pour dire, au commencement d'un livre. *Il y a une belle préface à la tête de ſon livre.*

On appelle *têtes de vin*, les premières cuvées des meilleurs vins de Champagne & de Bourgogne.

TÊTE, ſe prend auſſi pour chevelure. *Avoir la tête belle. Il a une belle tête. Il a la tête friſée.*

On appelle en ce ſens, *tête naiſſante*, des cheveux qui reviennent après avoir été coupés, & qui ſont déjà un peu longs.

TÊTE, ſe dit auſſi de la repréſentation, de l'imitation d'une tête humaine par un Peintre, par un Sculpteur, *&c. Il a pluſieurs buſtes antiques, & la plupart ſont des têtes grecques. Une tête antique. Une belle tête. Ce Peintre a une grande variété dans ſes airs de tête. Cela a l'air d'une tête du Carache. C'eſt une tête du Titien.*

En parlant des Monnoies & des Médailles, on appelle *la tête*, le côté où eſt l'effigie.

COURIR LES TÊTES, ſe dit d'une ſorte d'exercice à cheval, qui ſe pratique dans les Académies où l'on enſeigne à monter à cheval. Il conſiſte dans quatre tours de manége au grand galop. Dans le premier tour, le cavalier doit enlever avec la lance une tête

de carton, posée pour cet effet sur un poteau : dans le second, lancer un dard contre une autre tête semblable : dans le troisième, tirer un coup de pistolet contre une troisième ; & dans le dernier tour, enlever de terre une quatrième tête avec la pointe de l'épée.

TÊTE, se dit en vénerie, du bois du cerf. On dit, *tête portant trociures ;* pour dire, bois qui porte trois ou quatre andouillers à la sommité. *Tête enfourchée ;* pour dire, bois dont les andouillers du sommet font la fourche. *Tête paumée ;* pour dire, bois dont le sommet s'ouvre & représente les doigts & la paume de la main. *Tête couronnée ;* pour dire, bois dont les andouillers forment une espèce de couronne.

TÊTE, se dit du sommet des arbres. *Un chêne, un sapin qui porte sa tête jusques dans les nues. Des arbres coupés par la tête.*

On dit, qu'*un oranger fait bien sa tête ;* pour dire, que la tête en est bien garnie & bien ronde.

TÊTE, se dit encore de certaines plantes, de certains légumes ; & à l'égard des uns, il se dit de l'extrémité d'en haut, comme *des têtes de pavôt, des têtes d'artichaut, une tête de chou ;* à l'égard des autres, de l'extrémité d'en bas, comme *la tête d'un oignon, la tête d'un poireau.* Il se dit aussi de certains fruits, & signifie l'extrémité opposée à la queue. *Cette pomme commence à se pourrir par la tête. Poire à deux têtes.*

On dit *la tête d'un clou ;* pour dire, l'extrémité ronde ou applatie qui est opposée à la pointe. *La tête d'une épingle*, est un petit bouton arrondi, ajusté à l'extrémité opposée à la pointe, pour retenir l'épingle dans la toile ou l'étoffe, & l'empêcher de passer d'outre en outre comme feroit une aiguille. *La façon de la tête d'une épingle occupe un assez grand nombre d'ouvriers.* Et *la tête d'une aiguille*, est le bout qui est percé pour l'enfiler.

On appelle *la tête d'un compas*, le sommet de l'angle que les deux jambes du compas forment en s'écartant. Et *la tête d'un marteau, d'une coignée*, la partie dans laquelle entre le manche.

On nomme *la tête d'une comète*, cette lumière plus ou moins vive & de figure ronde, qui forme le corps de cet astre ; & on lui donne le nom de *tête*, par opposition à la traînée de lumière vague qui l'accompagne ordinairement, & que l'on appelle, tantôt *queue de la comète*, quand cette lumière s'étend du côté opposé au soleil ; tantôt *barbe de la comète*, quand elle se dirige vers le soleil ; tantôt *chevelure de la comète*, quand elle environne son corps, qu'on nomme improprement sa *tête*, & qu'on appelle aussi quelquefois *le noyau de la comète*

TÊTE MORTE, en termes de Chimie, se prend pour les parties terrestres & insipides d'un corps qui a été distillé.

On appelle *tête de more*, un vaisseau de cuivre étamé en-dedans, qui sert dans quelques distillations.

TÊTE A TÊTE ; façon de parler adverbiale. Seul à seul. *Parler tête à tête. Dîner tête à tête. Jouer tête à tête. Ils furent long-temps tête à tête.*

TÊTE A TÊTE, s'emploie aussi substantivement ; & alors il se dit d'une conversation, d'une entrevue de seul à seul. *Ils ont eu un long tête à tête.*

TÊTE POUR TÊTE ; autre façon de

parler adverbiale, pour dire, l'un devant l'autre. *Après avoir été deux ans ſans ſe voir, ils ſe rencontrèrent dans la rue tête pour tête.* Il eſt du ſtyle familier.

Différences relatives entre *tête*, *chef*.

Le ſecond de ces mots n'eſt d'uſage, dans le ſens littéral, que lorſqu'on parle des reliques des Saints; comme quand on dit le *chef* de Saint Jean & de Saint Denis : mais ils ſont tous les deux fort uſités dans le ſens figuré, avec cette différence, que le mot de *tête* convient mieux lorſqu'il eſt queſtion de place ou d'arrangement; & que le mot de *chef* s'emploie très-proprement lorſqu'il s'agit d'ordre ou de ſubordination.

On dit la *tête* d'un bataillon, d'un bâtiment; & le *chef* d'une entrepriſe, d'un parti. On dit auſſi être à la *tête* d'une armée, & commander en *chef*.

Il ſied bien au *chef* de marcher à la *tête* des troupes.

Tête bleue, ſe dit d'une ſorte de chenille qui ſe nourrit de feuilles de cerifier. Dans le mois de Juin, il en ſort un petit papillon d'une couleur aſſez bizarre, ſemblable à un habit compoſé de pièces, & ayant un cou mêlé de blanc & de noir.

Tête de chien, ſe dit d'une eſpèce de ſerpent non venimeux de la Dominique, nommé ainſi, parcequ'il a la tête fort groſſe, courte, & qu'il mord comme un chien : il fait une guerre continuelle aux rats & aux poulets. Ce ſerpent monte ſur les arbres pour manger les petits oiſeaux dans le nid, ou pour ſe mettre à ſec pendant la pluie.

Le Père Labat aſſure que quand les oiſeaux voient ce ſerpent dans l'arbre, où ils ont leur nid, il volent autour de lui & crient continuellement : ſi quelqu'un paſſe auprès de l'arbre, bien loin d'en être effarouchés, ils s'approchent de lui comme pour demander du ſecours contre leur ennemi. Si l'on tue le ſerpent, alors c'eſt un vrai plaiſir de les voir pleins de joie, voltiger, crier & becqueter le ſerpent étendu par terre.

La graiſſe du ſerpent *tête de chien* eſt, dit on, infiniment meilleure que celle des vipères pour les douleurs froides, les foulures de nerfs, pour la paralyſie & la goutte : on y mêle quelquefois un peu d'eſprit de vin pour que la friction ſoit plus pénétrante.

Tête de Dragon, ſe dit d'une plante d'Amérique fort ſingulière & unique de ſon eſpèce. Ses feuilles ſont plus étroites que celles du pêcher : ſes fleurs, qui croiſſent en petites guirlandes, ſont placées aux nœuds des tiges, & repréſentent, en quelque manière, la gueule ouverte d'un ſerpent.

M. de la Hire prétend que ſi l'on fait aller & venir horiſontalement ces fleurs dans l'eſpace d'un demi cercle, elles reſtent en quelque endroit que ce ſoit de cet eſpace, ſi-tôt que l'on ceſſe de les pouſſer : ce phénomène dépend de la ſeule ſituation des fleurs, de leur figure, & de la manière dont elles ſont attachées à la tige de la plante qui les porte. On trouve la figure de cette plante dans les *Mémoires* de l'Académie des Sciences.

Tête rouge, ſe dit d'un oiſeau très-petit, mais joliment garni de plumes. La tête & la poitrine du mâle ſont d'un beau rouge : la femelle n'a que la tête de cette couleur. Le chant de cet oiſeau, quoique peu

remarquable, forme cependant une eſpèce de ramage ou de gazouillement aſſez agréable ; ce qui le fait rechercher pour l'élever en cage. On le nourrit comme les linotes & les chardonnerets.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

TETÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* TETER.

TETER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Mammam ſugere.* Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal. *Teter une femme. Teter une ânesſe. Il a teté une chèvre pendant ſix ſemaines.*

On dit, qu'*un enfant a teté de quatre laits différens* ; pour dire, qu'il a eu quatre nourrices. On dit encore, *il a teté de mauvais lait.*

TETER, ſe dit quelquefois abſolument. *Sa fille n'a teté que pendant huit mois. Cet enfant tette-t il encore? Les petits de ces ſortes d'animaux ne tettent pas long-tems.*

TETHIS ; nom d'une Nymphe fille de Nérée & de Doris qui épouſa Pélée, l'un des Argonautes, & devint mère du vaillant Achille. Il ne faut pas la confondre avec Tethys, femme de l'Océan. *Voyez* ACHILLE, PÉLÉE & TETHYS.

TETHYE ; ſubſtantif féminin. Sorte d'inſecte ou de zoophite qui s'attache aux rochers, & quelquefois ſur les huîtres. Sa peau eſt dure comme celle des holothuries : il a deux trous à chaque bout, dont un preſque imperceptible, & par lequel il reçoit & rejette l'eau ; ſa figure eſt oblongue ; le plus petit trou lui ſert à ſe vider, & le plus grand à recevoir. Cet inſecte marin eſt roux ou ſafrané : quand on le preſſe, l'eau jaillit par les trous. Donati dit que ces corps ſont analogues aux *alcyons* ; mais que leur ſtructure eſt bien plus organique, car ils ont la propriété de changer de place & ſe meuvent d'eux-mêmes. Il eſt curieux de voir ces productions, conduites par la ſeule néceſſité de leur nature & de leur mécaniſme, ſuivre des mouvemens qu'elles ne connoiſſent pas, puiſqu'elles ſont privées de tête & d'yeux ; parties indiſpenſables pour ſe mouvoir avec connoiſſance. Notre auteur dit qu'elles ſont mêmes deſtituées de ces viſcères, qui ſemblent les plus néceſſaires pour vivre & pour multiplier l'eſpèce. Ces êtres ſont bien réellement des animaux quant au ſentiment & au mouvement ; & ils reſſemblent aux plantes par la ſimplicité de leur ſtructure & de leur mécaniſme, c'eſt pourquoi on range les tethyes parmi les zoophytes.

TÉTHYS ; nom d'une Déeſſe fille du Ciel & de la Terre, & femme de l'Océan. Son char étoit une conque d'une merveilleuſe figure, & d'une blancheur plus éclatante que l'ivoire. Ce char ſembloit voler ſur la face des eaux.

Quand la Déeſſe alloit ſe promener, les dauphins en ſe jouant, ſoulevoient les flots. Après eux venoient des Tritons qui ſonnoient de la trompette, avec leurs conques recourbées. Ils environnoient le char de la Déeſſe traîné par des chevaux marins plus blancs que la neige, & qui fendant l'onde ſalée, laiſſoient loin derrière eux un vaſte ſillon dans la mer. Leurs yeux étoient enflammés, & leurs bouches étoient fumantes. Les Océanides, filles de Téthys, couronnées de fleurs, nageoient en foule derrière ſon char ;

leurs beaux cheveux pendoient ſur leurs épaules, & flottoient au gré des vents.

Téthys tenoit d'une main un ſceptre d'or pour commander aux vagues ; de l'autre elle portoit ſur ſes genoux le petit dieu Palémon ſon fils pendant à ſa mamelle. Elle avoit un viſage ſerein & une douce majeſté qui faiſoit fuir les vents ſéditieux, & toutes les noires tempêtes. Les Tritons conduiſoient ſes chevaux, & en tenoient les rênes dorées. Une grande voile de pourpre flottoit dans les airs au-deſſus du char : elle étoit plus ou moins enflée par le ſouffle d'une multitude de petits zéphirs qui la pouſſoient par leurs haleines. Eole, au milieu des airs, inquiet, ardent, tenoit en ſilence les fiers aquilons, & repouſſoit tous les nuages : les immenſes baleines & tous les monſtres marins, faiſant avec leurs narines un flux & reflux de l'onde amère, ſortoient à la hâte de leurs grottes profondes, pour rendre hommage à la Déeſſe.

C'eſt Téthys qui délivra Jupiter, & le remit en liberté, dans le temps qu'il avoit été arrêté & lié par les autres Dieux.

Il ne faut pas confondre cette Déeſſe avec la Nymphe Téthis, mère d'Achille & l'une des Néréïdes.

TÊTIERE ; ſubſtantif féminin. Petite coiffe de toile qu'on met aux enfans nouveaux nés. *Une têtière d'enfant.*

TÊTIERE, ſe dit auſſi de cette partie de la bride qu'on met autour de la tête d'un cheval, & qui ſoutient le mors. *Une têtière de cuir de Ruſſie.*

En termes de Facteurs d'orgues, on appelle auſſi *têtières*, les pièces qui font les plis de la tête du ſoufflet.

Les deux premières ſyllabes ſont longues & la troiſième très-brève.

TETIN ; ſubſtantif maſculin. Le bout de la mamelle, ſoit aux hommes, ſoit aux femmes. *Il reçut un coup d'épée ſur le tetin. Les tetins des jeunes filles ſont rouges & petits.*

TETIN, s'eſt auſſi dit autrefois pour toute la mamelle ; mais en ce ſens il eſt vieux.

TETINE ; ſubſtantif féminin. Il ne ſe dit proprement que du pi de la vache ou de la truie conſidéré comme bon à manger. *On nous ſervit une tétine grillée. Il aime la tétine de vache.*

TETINE, ſe dit auſſi de l'enfoncement qu'un coup de mouſquet, de piſtolet ou d'une autre arme offenſive, fait ſur une cuiraſſe, lorſqu'il ne la perce pas d'outre en outre. *La balle fit une tétine ſur ſa cuiraſſe.*

TETON ; ſubſtantif maſculin. Mamelle. Il ne ſe dit proprement que des femmes. *Les tetons ſont durs & fermes dans les jeunes filles. Les enfans appellent leur nourrice, maman teton.* Voyez MAMELLE.

TAYLOR INST. OXFORD

TÉTRACORDE ; ſubſtantif maſculin. C'étoit dans la Muſique ancienne un ordre ou ſyſtême particulier de ſons dont les cordes extrêmes ſonnoient le quart. Ce ſyſtême s'appeloit *tétracorde*, parceque les ſons qui le compoſoient étoient ordinairement au nombre de quatre.

TÉTRADITES ; (les) nom qui ſe donnoit autrefois à pluſieurs Sectes d'Hérétiques, à cauſe d'un reſpect particulier qu'ils avoient pour le nombre de quatre.

Les Sabbathaires s'appeloient *Tétradites*, parcequ'ils vouloient célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune de Mars, & qu'ils jeûnoient le mercredi, ou le quatrième jour de la ſemaine.

On appeloit de même les Manichéens & autres qui admettoient en Dieu une quaternité ou quatre perſonnes au lieu de trois.

Les Sectateurs de Pierre le Foulon portoient auſſi le nom de *Tétradites*, parcequ'ils ajoutoient quelque choſe au triſagion pour favoriſer une erreur ; ſavoir, que ce n'étoit pas le fils, ni aucune des trois perſonnes particulières de la Trinité qui eût ſouffert dans la paſſion de notre Sauveur, mais la Divinité toute entière.

Les Anciens donnoient auſſi le nom de *Tétradites* aux enfans qui naiſſoient ſous la quatrième lune, & ils croyoient que le ſort de ces enfans ne pouvoit être que malheureux.

TÉTRADRAGME ; ſubſtantif ſéminin. Nom d'une monnoie grecque qui étoit d'argent, & qui valoit quatre dragmes.

TÉTRAÈDRE ; ſubſtantif maſculin & terme de Géométrie. Corps régulier dont la ſurface eſt formée de quatre triangles égaux & équilatéraux.

TÉTRAGONE ; ſubſtantif maſculin & terme de Géométrie. Figure de quatre angles. *Un carré, un parallélogramme, un trapèſe ſont des tétragones.*

TÉTRALOGIE ; ſubſtantif féminin & terme d'antiquité. On appeloit ainſi chez les Grecs quatre pièces dramatiques d'un même Auteur, dont les trois premières étoient des Tragédies & la quatrième ſatyrique ou bouffonne : le but de ces quatre pièces d'un même Poëte, étoit de remporter la victoire dans les combats littéraires.

Il eſt ſouvent fait mention de ces *Tétralogies* chez les Anciens ; nous avons même dans les Ouvrages d'Eſchyle & d'Euripide quelques-unes des Tragédies qui en faiſoient partie. On y voit ſous quel Archonte elles avoient été jouées, & les noms des concurrens qui leur avoient enlevé ou diſputé la victoire.

Les *Tétralogies* les plus difficiles & les plus eſtimées avoient chacune pour ſujet une des aventures d'un même Héros, par exemple, d'Oreſte, d'Ulyſſe, d'Achille, de Pandion, *&c.* c'eſt pourquoi on donnoit à ces quatre pièces un ſeul & même nom, qui étoit celui du Héros qu'elles repréſentoient. La Pandionide de Philoclès, & l'Oreſtiade d'Eſchyle, formoient quatre Tragédies, qui rouloient ſur autant d'aventures de Pandion & d'Oreſte.

Les Poëtes Grecs faiſoient auſſi des *Tétralogies*, dont les quatre pièces rouloient ſur des ſujets différens, & qui n'avoient enſemble aucun rapport direct ou indirect. Telle étoit une *Tétralogie* d'Euripide, qui comprenoit la Médée, le Philoctète, le Dictys & les Moiſſonneurs ; telle étoit encore la *Tétralogie* d'Eſchyle, qui renfermoit pour quatre pièces, les Phinées, les Perſes, le Glaucus & le Prométhée.

TETRAMÈTRE ; ſubſtantif maſculin & terme de Poëſie Grecque & Latine. Sorte de vers iambique compoſé de quatre pieds.

TÉTRAORDION ; ſubſtantif maſculin. Hymne qu'on chante le ſamedi dans l'Égliſe Grecque, & qui eſt ainſi appelée parcequ'elle eſt compoſée de quatre parties.

TÉTRAPÉTALE ; adjectif & terme de Botanique. Il ſe dit d'une fleur compoſée de quatre pétales.

TÉTRAPLES ; ſubſtantif maſculin pluriel & terme d'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

ſiaſtique. On a ainſi appelé la Bible rangée par Origène ſur quatre colonnes, dans chacune deſquelles étoit une verſion grecque différente ; ſavoir, celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante, & celle de Théodotion.

Sixte de Sienne confond ces *Tétraples* avec les hexaples, quoique ces deux Ouvrages ſoient différens, & que le premier ait été fait ſur le ſecond en faveur de ceux qui ne pouvoient pas ſe procurer celui-ci.

TÉTRARQUE ; ſubſtantif maſculin. Terme d'hiſtoire & d'antiquité. Titre par lequel on déſignoit des Princes du ſecond ordre ſubordonnés à une puiſſance ſupérieure, & ainſi nommés, parceque leurs États étoient cenſés faire à-peu-près la quatrième portion de Monarchies autrefois conſidérables, dont ils avoient été démembrés.

TETRASTYLE ; adjectif des deux genres & terme d'Architecture ancienne. Bâtiment ſoutenu par quatre colonnes.

TÊTTE ; ſubſtantif féminin. Le bout de la mamelle. Il ne ſe dit guères que des bêtes. *Tette de vache. Tette de truie.*

TETTE-CHÈVRE ; ſubſtantif maſculin. Sorte d'oiſeau de nuit qui eſt de la grandeur du coucou. Il a, dit Albin, dix pouces de longueur & vingt-quatre d'envergure ; la tête large, & le bec extrêmement menu, applati & un peu recourbé ; la bouche large & grande, ainſi que le goſier ; les narines ont pour plumes huit eſpèces de ſoies de cochon, qui ſelon M. Linnæus, ſervent à l'animal pour attraper facilement ſa proie, comme les papillons & autres inſectes : ſes yeux ſont grands comme dans tous les oiſeaux de nuit : la poitrine & le deſſus du corps eſt ondé de gris, de noir, de blanc & de brun ; le derrière de la tête eſt de couleur de frêne, tiqueté de brun & ondé de noir ; la queue a cinq pouces de longueur, & eſt de la couleur du dos & des aîles avec des barres triangulaires, noires & couleur de feu, qui traverſent & pointent par en haut : elle eſt marquetée de noir & de rouge. Le mâle a une grande tache blanche, preſque au milieu des aîles ; les cuiſſes ſont petites, bien emplumées, d'un rouge brun ; les griffes noires & petites ; les pieds petits & velus, le doigt du milieu fort long, & l'ongle qui y tient eſt marqué d'écailles dentelées ; les doigts ſont unis enſemble par une membrane juſqu'à la première jointure ; le bord intérieur de la griffe eſt gluant comme dans le héron.

Cet oiſeau pond ſes œufs, qui ſont longs, blancs & tiquetés de noir, dans le premier trou qu'il trouve en terre : il les couve dans ce nid formé par le hazard ; & quand on l'inquiete, il emporte ailleurs ſes petits : on en voit beaucoup dans la forêt d'Eppengen, en Angleterre. On diſtingue le mâle de la femelle par quelques bouts de plumes qui ſont blanches.

TETU ; ſubſtantif maſculin & terme de maçonnerie. Sorte d'outil qui eſt une eſpèce de gros marteau à large tête, dont les maçons ſe ſervent pour démolir les anciens ouvrages de maçonnerie.

TÊTU, UE ; adjectif. *Obſtinatus.* Opiniâtre, qui eſt trop attaché à ſon ſens, à ſes opinions. *Il eſt trop têtu pour qu'on puiſſe eſpérer qu'il changera d'avis. C'eſt une femme bien têtue.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde brève au ſingulier maſculin, mais longue au pluriel & au féminin.

Voyez OPINIÂTRE pour les différences relatives qui en diſtinguent *têtu*, &c.

TÉTUAN; ville d'Afrique au royaume de Fez, près de la mer, à quarante-trois lieues de Fez.

TEUCER, fils de *Télamon* Roi de Salamine, & frère *d'Ajax*, accompagna ce Héros au ſiége de Troie. A ſon retour, il fut chaſſé par ſon père, pour n'avoir point vengé la mort *d'Ajax*, dont *Ulyſſe* étoit la cauſe. Ce malheur n'ébranla point ſa conſtance; il paſſa dans l'île de Chypre, où il bâtit une nouvelle ville de Salamine.

TEVERONE; rivière d'Italie qui arroſe la campagne de Rome, baigne Tivoli, & va enſuite ſe perdre dans le Tibre au-deſſus de Rome.

TEUTONIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient aux Teutons, aux Allemands. *Langue Teutonique*. *Voyez* TEUTONS.

On appelle *ordre Teutonique*, un ordre militaire qu'on nommoit anciennement *l'ordre de Notre Dame du Mont de Sion*. Cet ordre fut inſtitué en 1191 à l'imitation des Templiers & des Hoſpitaliers de Saint Jean, en faveur de la nation Allemande par Henri Roi de Jéruſalem, ſecondé du Patriarche & des autres Princes chrétiens. Les ſtatuts donnés à cet ordre portoient que les Chevaliers qui ſeroient reçus dans cette religion militaire ſeroient de race noble; qu'ils feroient vœu de défendre l'Égliſe chrétienne & la Terre-Sainte; & qu'ils exerceroient l'hoſpitalité envers les Pélerins de leur nation. Leur premier établiſſement fut dans la ville d'Acre. Ils prirent pour uniforme un manteau blanc, orné d'une croix noire. L'Empereur Fréderic II leur permit d'ajouter à leurs armes l'aigle impériale, & le Roi Saint Louis les fleurs de lys. Ces Chevaliers ſe mêlèrent dans pluſieurs guerres contre les infidèles, où ils eurent des ſuccès très-heureux. Cet ordre parvint même au point de ſe rendre ſouverain dans pluſieurs provinces du nord; mais ſa puiſſance ne ſervit le plus ſouvent qu'à rendre odieux aux nouveaux convertis le joug de la religion, qui doit être léger ſelon la parole de Jéſus-Chriſt.

La diſcorde s'étant introduite parmi les Chevaliers, les Princes voiſins en profitèrent pour enlever à l'ordre une partie de ſes poſſeſſions. Le Luthéraniſme acheva ſa ruine. Les Chevaliers qui perſiſtèrent dans la religion Catholique, ayant été obligés de quitter la Pruſſe, où étoit le ſiége de l'ordre, ils le transférèrent à Mariendal en Franconie. Il ne leur reſte plus, du territoire immenſe dont leur ordre étoit en poſſeſſion, qu'un petit nombre de commanderies diviſées en différentes provinces. Le plus ancien des commandeurs de la province y eſt appelé *commandeur principal*; tous ces commandeurs ſont ſoumis au grand maître d'Allemagne, comme à leur chef. La plûpart de ces commanderies ſont poſſédées par les puinés des Princes & des grands Seigneurs Allemands. L'ordre porte *d'argent, à une croix patée de ſable, chargée d'une croix potencée d'or*. Il eſt appelé *Teutonique*, parce qu'il eſt compoſé de nobleſſe Teutonique, c'eſt-à-dire, Allemande.

TEUTONS; (les) peuples de la Germanie anciennement alliés des Cim-

bres, avec lesquels ils paroissent n'avoir fait pendant quelque temps qu'un même peuple. On donne quelquefois ce nom aux Allemands.

TEWKSBURY; petite ville d'Angleterre dans le Comté de Glocester, au confluent de la Saverne & de l'Avon, & à vingt-sept lieues, nord-oueſt, de Londres.

TEUZAR; ville d'Afrique en Barbarie, dans le Bildulgérid.

TEXEL; île des Pays-Bas dans la nord-Hollande, à l'embouchure du Zuiderzée. Elle est petite, mais fort connue par le grand nombre de navires qui entrent dans le Zuiderzée, ou qui en sortent. Elle a de puissantes digues & d'une grande hauteur. Son port est bon & vaste. Il y a une fortereſſe sur la côte méridionale, qui sert de défense à Amsterdam, dont elle est à dix-huit lieues. C'est au Texel que s'assemblent ordinairement les vaisseaux, afin d'attendre le vent & partir de compagnie. Auprès de la fortereſſe il y a un gros bourg & six villages.

TEXOCTLI; substantif masculin. Arbre qui croît sans culture aux lieux montagneux du Mexique. Il est de la grandeur de nos pommiers. Ses branches sont garnies d'une infinité de piquans. Les pommes & feuilles qu'il porte ressemblent aux nôtres; les feuilles sont cependant plus rudes & plus dentelées; les fruits sont de la grosseur d'un marron, jaunes & durs étant verts, mais devenant très-mous par la maturité; ils contiennent trois semences fort dures. Les Mexicains laissent mûrir entierement les fruits de cet arbre, après quoi ils les arrosent de nitre pour les conserver. Ils prétendent que plus ces pommes ont une saveur désagréable pour les Européens, plus elles sont du goût des habitans du pays.

TEXTE; substantif masculin. *Textus.* Les propres paroles d'un Auteur considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus. *Le texte d'Aristote. On a falsifié le texte de cet Auteur. Le texte de l'Ancien Testament. Le texte hébreu. Les Copistes glissent souvent des fautes dans le texte.*

Lorsque l'explication qu'on donne à un Auteur n'est pas bien claire, on dit proverbialement, que c'*est la gloſe d'Orléans, qui est plus obscure que le texte.*

On dit *restituer un texte*; pour dire, rétablir l'ordre, les mots ou la ponctuation dont on suppose que l'Auteur s'est servi.

On appelle absolument *texte*, un passage de l'Écriture Sainte qu'un Prédicateur prend pour le sujet de son sermon. *Ce Prédicateur a pris un beau texte. Il a bien choisi, bien appliqué son texte. Texte heureux, nouveau, trivial.*

On dit, *revenir à son texte*; pour dire, revenir au sujet principal dont il est question.

On appelle *gros texte*, un caractère d'Imprimerie, qui est entre le gros romain & le saint augustin. Et *petit texte* un caractère qui est entre la gaillarde & la mignone.

TEXTILE; adjectif des deux genres. Qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu. *L'asbeſte est une substance textile.*

TEXTUEL, ELLE; adjectif & terme de Palais. Qui est dans le texte. *C'est une disposition textuelle de l'ordonnance des testamens.*

TEXTURE; substantif féminin. Ce qui fait qu'une chose est tissue. Ce mot a peu d'usage au propre; mais au figuré on dit, *la tex-*

ture d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre; pour dire, la liaiſon des différentes parties qui conſtituent l'ouvrage.

TEYANG; ville de la Chine dans la province de Suchuen, au département de Chingtu, première Métropole de la Province.

TEZAR; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Fez, capitale de la province de Chus, à ſeize lieues, eſt, de Fez.

TEZELA; ville d'Afrique en Barbarie, au royaume de Trémécen, à ſix lieues d'Oran.

TEZEUCO; ville de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, à ſix lieues de la ville de Mexique, ſur le lac de ce nom.

THABOR; montagne de Galilée qu'Euſebe place ſur les frontières de Zabulon, au milieu de la Galilée, à dix milles de Diocéſarée vers l'orient. Joſephe dit que le Thabor eſt haut de trente ſtades, & qu'à ſon ſommet il y a une plaine de vingt-ſix ſtades de circuit, environnée de murailles, & inacceſſible du côté du ſeptentrion. Polybe aſſure qu'il y avoit une ville ſur ſon ſommet.

On croit depuis pluſieurs ſiècles que ce fut ſur le Thabor que Jeſus-Chriſt ſe transfigura en préſence de ſaint Pierre, de ſaint Jacques & de ſaint Jean. Euſebe le dit expreſſément, ainſi que ſaint Jérôme dans l'épitaphe ou éloge hiſtorique de ſainte Paule, & dans ſa lettre dix-ſept à Marcelle; ſaint Jean Damaſcène l'aſſure auſſi, & depuis très-long-temps la choſe a été regardée preſque comme indubitable. Cependant Maldonat, Ligtfoot, M. Roland & quelques autres en ont douté. L'ancien Itinéraire de Bourdeaux veut que Notre Seigneur ſe ſoit transfiguré ſur le mont des Oliviers. Les anciens Pères qui ont parlé de la transfiguration n'ont pas marqué le mont Thabor. Les Évangéliſtes ne le nomment point, & le chemin qu'ils font faire à Jesus-Christ ne paroît pas favorable à l'opinion qui veut qu'il ſe ſoit transfiguré ſur le Thabor.

Thabor, eſt auſſi le nom d'une montagne de Bohême, dont nous avons parlé à l'article Hussite.

THABORITES, (les) *voyez* Hussites.

THAIS, fameuſe courtiſane grecque, corrompit la jeuneſſe d'Athènes, ſuivit Alexandre dans ſes conquêtes, & l'engagea à détruire la ville de Perſépolis. Après la mort du conquérant Macédonien elle ſe fit tellement aimer de Ptolémée, Roi d'Égypte, que ce Prince l'épouſa. Il y eut une autre courtiſane de ce nom en Egypte, que ſaint Paphnuce, Anachorete de la Thébaïde, arracha aux charmes ſéducteurs du monde.

THALAME; *Thalamæ*. Ancienne ville du Péloponèſe. Polybe la met au nombre des villes des Éleuthérolacones, ce qui ſembleroit dire qu'elle n'étoit pas éloignée du golfe Argolique; car Pauſanias met les Éleuthérolacones ſur la côte: mais Polybe donne lui-même à Thalame une poſition bien différente. L'Eurotas, dit-il, & le territoire des Sellaſiens ſont ſitués à l'orient d'été de la ville de Sparte, & *Thalamæ*, *Sphæræ* & le fleuve *Pamiſus* ſont au couchant d'hiver; ainſi Thalame devoit être entre l'Eurotas & le Pamiſus.

Selon Pauſanias cette ville étoit à près de quatre-vingt ſtades d'Œtylus, & à vingt ſtades de Pephnus. Comme dans un autre endroit Pau-

ſanias dit que *Thalame* étoit une ville de Meſſénie, quelques-uns ont cru qu'il y avoit deux villes de même nom, l'une dans la Laconie, l'autre dans la Meſſénie, & Ortelius ſemble même en admettre trois, ſavoir deux dans la Laconie, & une dans la Meſſénie. Mais il y a lieu de croire que ce n'eſt que la même ville dont Pauſanias parle dans trois endroits de ſa deſcription de la Laconie.

Quoi qu'il en ſoit il y avoit à Thalame de Laconie un temple & un oracle de Paſiphaë. On alloit coucher dans ce temple, & la nuit la Déeſſe faiſoit voir en ſonge tout ce qu'on vouloit ſavoir. Les uns prennent Paſiphaë pour la fille d'Atlas, & d'autres pour Caſſandre, fille de Priam, qui ſe retira à Thalame après la priſe de Troie, & y porta le nom de Paſiphaë, parcequ'elle faiſoit des prédictions à tous ceux qui ſe préſentoient; car c'eſt ce que ſignifie ſon nom. On pourroit encore dire avec pluſieurs que cette Paſiphaë eſt la même que Daphné, qui ayant pris la fuite pour éviter les pourſuites d'Apollon fut changée en laurier, & reçut de ce Dieu le pouvoir de prédire l'avenir. Quelle que ſoit celle qui rendoit l'oracle, il eſt certain qu'elle fut d'un grand ſecours au Roi Agis quand il eſſaya de remettre le peuple ſur le pied où il avoit été lorſque les lois de Lycurgue abolies de ſon temps étoient en vigueur.

THALÈS, Philoſophe, naquit à Milet vers la première année de la trente-cinquième olympiade, la ſix cens quarante avant Jeſus-Chriſt. Pour profiter des lumières de ce qu'il y avoit alors de plus habiles gens, il fit pluſieurs voyages ſelon la coutume des Anciens. Il s'arrêta long-temps en Egypte, où il apprit ſous les Prêtres de Memphis la Géométrie, l'Aſtronomie & la Philoſophie. Ses Maîtres apprirent de lui le moyen de meſurer exactement leurs immenſes pyramides. Amaſis, alors Roi d'Egypte, lui donna des marques publiques de ſon eſtime; mais Thalès avec tous ſes grands talens n'avoit pas celui de ſe maintenir à la Cour. Il étoit grand Aſtronome, grand Géomètre, excellent Philoſophe, mais mauvais courtiſan. Sa liberté philoſophique déplut à Amaſis, & Thalès prit le parti de ſe retirer de la Cour. Il revint à Milet répandre dans le ſein de ſa patrie les tréſors de l'Egypte. Les grands progrès qu'il avoit faits dans les ſciences le firent mettre au nombre des ſept Sages de la Grèce, ſi vantés dans l'antiquité. De ces ſept Sages il n'y eut que lui qui fonda une ſecte de Philoſophes appelée la ſecte *ionique*. Il recommandoit ſans ceſſe à ſes diſciples de vivre dans une douce union. « Ne » vous haïſſez pas, *leur diſoit-il*, » parceque vous penſez différemment les uns des autres; mais aimez-vous plutôt, parcequ'il eſt » impoſſible que dans cette variété » de ſentimens il n'y ait quelque » point fixe où tous les hommes » viennent ſe rejoindre ». On lui attribue pluſieurs Sentences: les principales ſont, 1°. *il ne faut rien dire à perſonne dont il puiſſe ſe ſervir pour nous nuire, & vivre avec ſes amis comme pouvant être nos ennemis*: 2°. *Ce qu'il y a de plus ancien c'eſt Dieu, car il eſt incréé; de plus beau, le monde, parcequ'il eſt l'ouvrage de Dieu; de plus grand, le lieu; de plus prompt, l'eſprit; de plus fort, la néceſſité; de plus ſage, le temps*: 3°. *la choſe la plus diff-*

ficile du monde eſt de ſe connoître ſoi-même; *la plus facile*, de conſeiller autrui, & *la plus douce*, l'accompliſſement de ſes deſirs: 4°. *Pour bien vivre il faut s'abſtenir des choſes que l'on trouve répréhenſibles dans les autres*: 5°. *la félicité du corps conſiſte dans la ſanté, & celle de l'eſprit dans le ſavoir.* Il avoit établi, d'après Homère, que l'eau étoit le premier principe de toutes choſes. L'un & l'autre avoient emprunté cette doctrine des Egyptiens, qui attribuoient au Nil la production de tous les êtres. Ce Philoſophe parvint à une longue vie. Il mourut la quatrième année de la cinquante-huitième olympiade, la cinq cens quarante-cinq avant Jeſus-Chriſt, à quatre-vingt-dix ans ſans avoir été marié. Sa mère le preſſa en vain de prendre une femme. Il lui répondit, lorſqu'il étoit encore jeune: *Il n'eſt pas encore temps*; & lorſqu'il fut ſur le retour: *Il n'eſt plus temps.* Sa paſſion pour l'Aſtronomie le jetoit dans des diſtractions ſingulières. S'étant un jour laiſſé tomber dans une foſſe pendant qu'il étoit occupé à contempler les aſtres, une bonne vieille lui dit: Hé! comment connoîtrez-vous ce qui eſt dans le ciel ſi vous ne voyez pas ce qui eſt à vos pieds? Il avoit compoſé divers Traités en vers ſur les météores, ſur l'équinoxe, *&c.* mais ſes écrits ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

THALICTRON; ſubſtantif maſc. Plante qui croît ſur les vieux murs, aux lieux rudes & incultes, même parmi les décombres des bâtimens où elle revient tous les ans, & ſe multiplie fort aiſément de graines; ſa racine eſt annuelle, blanche, ligneuſe & fibrée: elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied & demi, rondes, dures & rameuſes, revêtues de feuilles aſſez amples, mais découpées très-menu, blanchâtres & un peu velues, d'un goût d'herbe potagère: ſes fleurs naiſſent en Juin & Juillet, aux ſommités des tiges & des rameaux; elles ſont nombreuſes, petites, à quatre feuilles diſpoſées en croix, & de couleur jaune pâle. A ces fleurs ſuccédent des gouſſes longues, grêles & déliées, remplies de ſemences menues, rondes, dures & rougeâtres.

Le thalictron eſt d'un goût un peu aſtringent, mais âcre, & qui approche de celui de la moutarde: cette plante eſt vulnéraire, déterſive, anti-vermineuſe, fébrifuge; on donne ſa ſemence à la doſe d'un gros dans un potage ou dans du vin, pour arrêter le cours de ventre: c'eſt un remède fort familier aux pauvres. Le ſuc, la conſerve, & l'extrait des feuilles & des fleurs ſont propres pour le flux immodéré des hémorrhoïdes & des menſtrues.

Quant à ſon uſage extérieur, toute la plante pilée & appliquée ſur les bleſſures & les ulcères, les guérit en très-peu de temps; c'eſt pourquoi on l'a appelée *ſophia Chirurgorum*, la ſcience des Chirurgiens.

THALIE; nom de la Muſe qui préſidoit à la comédie. *Voyez* MUSE.

THALIE, eſt auſſi le nom d'une des Grâces. *Voyez* GRÂCES.

THAMAR, Chananéenne, épouſa *Her*, fils aîné de *Juda*, qui mourut ſubitement, ainſi qu'*Onam* ſon ſecond époux. Juda craignant le même ſort pour Sella ſon troiſième fils, ne voulut point qu'il épouſât la veuve de ſes deux frères, quoiqu'il l'eût promis. Ce refus chagrina Thamar; elle ſe déguiſa en Courtiſane, alla attendre Juda ſur le grand chemin, eut commerce avec lui, & acoucha de deux jumeaux,

Phares & *Zara*. L'hiſtoire de *Thamar* arriva vers l'an du monde 2340, le 1664 avant JESUS-CHRIST.

THAMAR, eſt auſſi le nom d'une Princeſſe d'une rare beauté & qui étoit fille de David & de Maacha. Ayant inſpiré une paſſion violente à ſon frère Amnon, & ce jeune Prince déſeſpérant de pouvoir la ſatisfaire, feignit d'être malade. Sa ſœur *Thamar* vint le voir, & *Amnon* profita d'un moment où ils ſe trouvèrent ſeuls pour lui faire violence. Ce miſérable la chaſſa enſuite honteuſement. *Abſalon*, frère de Thamar, vengea cet outrage dans le ſang d'*Amnon*.

THAMMUS, ou THAMUS; mois des Juifs qui répondoit à la lune de Juin, & qui étoit le quatrième de l'année Sainte, & le dixième de l'année civile. Il n'a que vingt-neuf jours. Le dix-ſeptième jour de ce mois, les Juifs célèbrent un jeûne en mémoire de l'adoration du veau d'or, & du châtiment qui le ſuivit. Dans ce même mois, ils font mémoire de ce qui arriva à Marie, ſœur de Moyſe, qui fut frappée de lèpre pour avoir murmuré contre Moyſe.

Les Syriens ſe ſervent du nom de *Thamus* ou *Thamouz*, pour exprimer dans leur calendrier le mois qui répond au mois de Juillet. Les Perſans & les Turcs s'en ſervent auſſi pour exprimer la plus grande chaleur de l'été. Les Aſtronomes Juifs appellent encore aujourd'hui *tekupha thammus*, ou *la révolution de Thammus*, l'entrée du ſoleil dans le ſigne du Cancer.

THAMMUZ, ou THAMUZ, nom d'un faux dieu dont il eſt parlé dans Ezéchiel, & qu'on croit être le même qu'Adonis.

THAMNA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte dans la Tribu de Juda. Il eſt dit dans la Genèſe que le Patriarche Juda allant à Thamna, rencontra Thamar, ſa bru, & commit un inceſte avec elle.

THAMNAT-SARAA; ville de la Terre Sainte dans la Tribu d'Ephraïm. Joſué y choiſit ſa demeure & ſa ſépulture.

THANAC; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la demi-Tribu de Manaſſé en-deçà du Jourdain.

THANE; ſubſtantif maſculin. Nom d'une dignité parmi les anciens Anglo-Saxons.

Skene dit que la dignité de Thane étoit égale autrefois à celle de fils de Comte; mais Cambden prétend que les Thanes n'étoient titrés que relativement aux charges dont ils étoient revêtus.

Il y avoit deux ſortes de *Thanes*, ſavoir, les *Thanes* du Roi, & les *Thanes* ordinaires. Les premiers étoient des Courtiſans ou des Officiers ſervant à la Cour des Rois Anglo-Saxons, & poſſédant des fiefs qui relevoient immédiatement du Roi; de ſorte que dans le grand Cadaſtre d'Angleterre, ils ſont appelés indifféremment *Thanes & Officiers* du Roi, *Thani & Servientes Regis*.

Peu de temps après que les Normands eurent fait la conquête de l'Angleterre, le nom de *Thanes* fut aboli & remplacé par celui de *Barons* du Roi, *Barones Regis*.

L'origine des *Thanes* eſt rapportée au Roi Canut, qui ayant compoſé ſa garde de la principale Nobleſſe Danoiſe, au nombre de trois mille hommes, & les ayant armés de haches & de ſabres à poignées dorées, il les appela *Thing-litt*, des deux mots danois, *thein*, Corps

de Nobleſſe, & *lith*, ordre de bataille.

Les *Thanes* ordinaires, *Thani minores*, étoient les Seigneurs des terres qui avoient la juridiction particulière dans l'étendue de leurs Seigneuries, & rendoient la juſtice à leurs ſujets & tenanciers.

Ces deux ſortes de *Thanes* changèrent leur nom en celui de *Barons*, & c'eſt pour cela que leurs juridictions s'appellent encore aujourd'hui *Cours de Barons*.

Dans les anciens Auteurs & dans les vieilles chartes, le nom de *Thane* ſignifie un *noble*, quelquefois un *vaſſal libre*, & ſouvent un *Magiſtrat*.

Les *terres des Thanes* étoient celles dont les Rois Saxons avoient inveſti leurs Officiers.

THANN; petite ville de France dans la haute Alſace, à trois lieues, nord-eſt, de Moiſevaux. C'eſt le ſiége d'un Bailliage.

THAPSA; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, dans la Tribu d'Ephraïm.

THAPSAQUE; nom d'une ancienne ville ſur l'Euphrate, où l'on paſſoit ce fleuve pour aller de la Méſopotamie dans l'Arabie déſerte, & pour aller de l'Arabie déſerte dans la Méſopotamie. Elle n'étoit pas loin de l'embouchure du Chaboras dans l'Euphrate; les anciens en ont beaucoup parlé. Il paroît par la route que tenoient les Rois d'Aſſyrie en venant vers la Paleſtine, qu'ils devoient paſſer l'Euphrate à *Thapſaque*.

Tous les anciens Géographes ne s'accordent pas à mettre cette ville dans l'Aſſyrie. Ptolémée la marque dans l'Arabie déſerte, mais aux confins de la Syrie. Pline & Etienne le Géographe la mettent dans la Syrie. Ce dernier dit qu'elle fut bâtie par Séleucus: cela ne ſe peut pas, du moins n'en jeta-t-il pas les fondemens; il put la réparer ou l'orner. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Thapſaque ſubſiſtoit longtemps avant Séleucus. Xénophon nous apprend que cette ville étoit grande & opulente du temps de Cyrus. C'eſt à Thapſaque, ſelon Arrien, que Darius paſſa l'Euphrate, ſoit lorſqu'il marcha contre Alexandre, ſoit dans la ſuite après qu'il eût été vaincu.

THARGÉLIE, fameuſe Miléſienne, contemporaine de Xerxès, à qui elle gagna beaucoup de partiſans dans la Grèce, lorſque ce Prince voulut en faire la conquête. Courtiſane à la fois & Sophiſte, elle donna la première l'idée de cet aſſortiment inoui que la célèbre Aſpaſie imita dans la ſuite. Moins belle & moins éloquente que celle-ci, Thargélie ſut employer ſes talens & ſes charmes avec autant de ſuccès. Elle parcourut *pluſieurs pays* où elle ſe fit des amans & des admirateurs, & termina ſes courſes en Theſſalie, où elle épouſa le Souverain. Elle régna pendant 30 ans.

THARSIS; nom d'un lieu maritime où Salomon envoyoit ſes flottes. On en ignore la ſituation.

THASE; île de la Mer Egée, ſur la côte de la Thrace, à l'oppoſite de l'embouchure du fleuve de Neſtus. La plupart des Géographes écrivent *Thaſus*; mais Polybe & Etienne le Géographe, diſent *Thaſſos*, & Pline *Thaſſus*.

Thaſſus fils d'Agenor, & Roi des Phéniciens paſſe pour avoir peuplé cette île, & pour y avoir demeuré pluſieurs années; il lui donna ſon nom. L'île fut enſuite augmentée

mentée d'une nouvelle Colonie Grecque qu'on y avoit menée de Paros ; ce qui la rendit conſidérable entre les autres îles ſituées dans la Mer Egée ; mais elle ne continua guère de jouir de cette heureuſe poſition : elle tomba ſous la domination des Cériniens & des Eutriens. Ces peuples s'y étoient rendus de la Thrace, ou des confins de l'Aſie. A la fin les Athéniens ſe rendirent les Maîtres de *Thaſe ;* ils la dépouillèrent entièrement de ſa liberté, en déſarmèrent les habitans, & pour les tenir plus aiſément dans la ſujétion, ils les accablèrent de continuels impôts.

Les Athéniens en furent dépoſſédés par les Macédoniens, & ceux-ci par les Romains. *Thaſe* eſſuya depuis le gouvernement tyrannique de pluſieurs uſurpateurs, & finalement elle fut contrainte de ſuivre le ſort de l'Empire de Conſtantinople, & de ſubir le joug de la domination Turque. Mahomet II s'en empara dès l'an 1453 ; elle fut traitée d'abord avec la dernière rigueur, mais dans la ſuite, les Turcs mêmes y établirent un négoce, ce qui attira derechef de nouveaux habitans.

Cette île contient aujourd'hui trois bourgs aſſez peuplés, & mis par des fortifications en état de défenſe. On donne même au plus grand de ces bourgs le nom de *Ville de Thaſo*. Les deux autres bourgs retiennent en quelque manière leurs anciens noms ; l'un eſt appelé *Ogygia*, ou *Giſi*, & l'autre *Etyra*, ou *Tyrra*. Le Commerce y attire des étrangers, & pluſieurs bâtimens dans le port ; il en vient ſurtout de Conſtantinople.

Le terroir de cette île abonde en toutes ſortes de choſes néceſſaires à la vie ; les fruits particulièrement y ſont délicieux, & elle a un excellent vignoble, célèbre déjà dès le temps de Varron.

Il y a auſſi dans cette île des mines d'or & d'argent, & des carrières d'un marbre très-fin. Pline remarque que ces mines rapportoient beaucoup dès le temps d'Alexandre le Grand.

THAUMATURGE ; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Terme d'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Surnom que les Catholiques ont donné à pluſieurs Saints qui ſe ſont rendus célèbres par leurs miracles. *Saint Grégoire thaumaturge. Saint François de Paule & Saint François Zavier ſont les grands Thaumaturges des ſiècles derniers.*

THÉ ; ſubſtantif maſculin. Arbriſſeau qui croît à la Chine & au Japon, & dont on nous apporte les feuilles que nous appelons auſſi *thé*, de même que l'infuſion chaude que nous en prenons. Les racines de l'arbuſte à thé ſont menues, fibreuſes & traçantes ; l'arbriſſeau eſt haut de cinq à ſix pieds, touffu & fort rameux : ſes feuilles ſont d'un vert foncé, pointues, longues d'un pouce, larges de cinq lignes, & dentelées à leur bord en manière de ſcie ; ſes fleurs ſont en grand nombre, ſemblables à celles du roſier ſauvage, compoſées de ſix pétales d'un blanc pâle, portées ſur un calice partagé en ſix petites feuilles rondes, obtuſes, & qui ne tombent pas.

Le centre de ces fleurs eſt occupé par environ deux cens étamines jaunâtres : le piſtil ſe change en un fruit ſphérique, tantôt à trois, ou à deux angles, & à trois ou deux capſules, ſouvent à une ſeule ; chaque capſule contient une graine dont la figure reſſemble à

une aveline : elle eſt un peu moins groſſe, couverte d'une coque mince, liſſe, rouſſâtre, qui contient une amande d'un blanc pâle, ridée, huileuſe, couverte d'une pellicule mince & griſe, d'un goût douçâtre d'abord, mais enſuite amer, & excitant des nauſées ; enfin, brûlant & très-deſſéchant.

Voici la manière dont on cultive cet arbriſſeau au Japon : on creuſe des foſſes rondes dans la terre à la profondeur de ſept à huit pouces, dans chacune deſquelles on jette pêle-mêle quarante ou cinquante follicules qui contiennent la graine de thé ; on recouvre enſuite ces foſſes : une partie de ces petites graines ſe développe bientôt : elles pullulent & forment ſix, dix ou douze petits arbriſſeaux, quelquefois plus, quelquefois moins : les laboureurs n'y font pas d'autres façons, ſi ce n'eſt qu'ils ôtent les herbes inutiles qui s'y mêlent.

Il eſt rare que l'on recueille des feuilles de thé dans les trois premières années ; mais après ce temps, on en fait tous les ans une récolte abondante, obſervant néanmoins de ne pas laiſſer trop grandir les arbuſtes ; car, abandonnés à eux-mêmes, ils s'éleveroient de plus de huit à dix pieds de haut : on ne doit pas non plus les laiſſer vieillir, parceque leurs feuilles deviennent trop épaiſſes & trop dures.

Vers la fin du premier mois de l'année Japonoiſe, c'eſt-à-dire, dans les premiers jours de Mars, les mères de famille avec leurs enfans & leurs ſervantes cueillent les nouvelles feuilles qui viennent de paroître, lorſque le temps eſt ſec, à toutes les heures du jour, & ſurtout lorſque la chaleur eſt la plus grande ; & ſur le ſoir elles les emportent chez elles dans des paniers : enſuite elles les mettent toutes ſur une platine de fer poli, & chaude : elles les retournent continuellement avec la main juſqu'à ce qu'elles ſe fanent : elles les placent enſuite ſur des nates ou ſur du papier, & elles les éventent pour les refroidir : après cela, elles les froiſſent dans des corbeilles plates, faites de roſeaux indiens, juſqu'à ce qu'elles ſe ridenr davantage ; elles les remettent de nouveau ſur une platine de fer, nette & modérément chaude ; elles les retournent continuellement comme auparavant, avec les mains, juſqu'à ce qu'elles ſoient médiocrement dures ; elles les retirent & les refroidiſſent en faiſant du vent ; elles les retournent encore une troiſième & une quatrième fois ſur la platine de fer, en diminuant la chaleur par degrés, afin qu'elles deviennent plus ſèches & plus dures : enfin, elles les renferment, & les conſervent dans des bouteilles de verre bien bouchées, & plus communément dans des boîtes d'étain groſſier enfermées dans des étuis de ſapin dont les jointures ſont bouchées avec du papier.

Après les avoir gardées pendant ſix jours environ dans ces vaſes, elles les en retirent, & les trient, en ſéparent les plus petites parties & les plus tendres, de celles qui ſont les plus grandes & les plus dures : elles les ſèchent une cinquième fois ſur la platine de fer, pour une plus grande ſûreté, & alors elles peuvent ſe conſerver un grand nombre d'années, ſi on les renferme exactement.

On apporte plus de ſoin & plus d'attention pour le thé de l'Empereur & des grands Seigneurs : on

fait un choix ſcrupuleux de ces feuilles dans la ſaiſon convenable : on cueille les premières qui paroiſſent à peine déployées au ſommet des plus petits rameaux ; on les réſerve (ſous le nom de *thé impérial*) pour ceux qui ont le moyen de les acheter à grand prix : on les conſerve pour l'Empereur dans des vaſes de porcelaine. Les autres feuilles ſont d'un prix médiocre ; on les ſèche toutes à l'ombre, & on les renferme, pour l'uſage du peuple, dans de grands pots de terre dont l'ouverture eſt étroite. Parmi ces feuilles on retire encore celles qui ſont plus petites ; car le prix varie ſelon la grandeur de ces feuilles : plus elles ſont grandes, plus elles ſont chères : on donne encore à ce thé le nom de *thé mandarin* & de *thé bourguemeſtre*, ſelon ſon odeur, ſa couleur & la grandeur des feuilles. On prétend que le thé des Courtiſanes orientales n'eſt compoſé que de la fleur de l'arbuſte à thé. Le plus eſtimé au Japon eſt celui d'Udſi, petite ville aſſez proche de Meaco. Tout le thé qui ſert à la Cour de l'Empereur, & dans la Famille Impériale, doit être cueilli ſur une montagne qui eſt proche de cette ville, & qui forme un beau point de vue ; on le cultive avec une précaution inconcevable ; le plus haut eſt environné d'un vaſte & profond foſſé ; les arbriſſeaux y ſont diſpoſés en allées qu'on ne manque pas un ſeul jour de balayer : ceux qui en font la récolte doivent s'abſtenir de manger du poiſſon & de certaines viandes : il faut auſſi qu'ils ſe lavent au moins deux fois par jour dans un bain chaud & dans la rivière : on ne doit même toucher les feuilles qu'avec les mains gantées. Le premier Pourvoyeur de la Cour Impériale entretient des Commis qui veillent à la culture, à la récolte & à la préparation de cette ſorte de thé, qu'on envoie bien empaqueté à la Cour ſous bonne & ſûre garde avec une nombreuſe ſuite.

On vend en Europe une eſpèce de *thé impérial* fort cher, non-ſeulement à cauſe du choix de ſes feuilles, mais à cauſe de leur odeur ſubtile & agréable qui eſt tant eſtimée des Indiens mêmes : la feuille en eſt grande, lâche, ou moins roulée, & ſa couleur eſt d'un aſſez beau vert.

Le *thé vert* des boutiques eſt en feuilles longuettes, plus fortement roulées, tirant ſur le vert : quand elles ſont nouvellement préparées, leur infuſion eſt claire & verte d'une ſaveur agréable, d'une douce odeur de foin nouveau, ou d'iris, ou de violette ; mais les Chinois prétendent que cette odeur ne lui eſt point naturelle ; toujours eſt-il vrai qu'en Europe on ſe plaît à lui procurer, ou conſerver, ou augmenter ce parfum, en mettant dans les caiſſes remplies de thé, des chapelets de racines d'iris de Florence. Ce thé eſt légèrement aſtringent ; le ſucre que nous y mettons en corrige l'âcreté ; mais à la Chine, l'uſage eſt de le boire pur.

Le *thé-bohea*, ou *thé-bout*, ou *thé-roux*, eſt d'un roux noirâtre ; la feuille en eſt petite, arrondie ou très-roulée ; elle a été plus froiſſée & plus rôtie que le thé vert ; on n'en fait la récolte qu'en Avril & Mai : cette eſpèce de thé donne à l'eau une couleur jaunâtre : elle a peu d'âcreté ; elle a le goût & l'odeur du thé vert ; celui-ci ſe

prend volontiers à l'eau, & le thé bout au lait.

On distingue encore le *thé-péko*, dont les pointes sont blanchâtres : ses feuilles sont longues & petites ; on ne s'en sert guère en France qu'en médicament.

Les Chinois attribuent au thé des vertus précieuses ; il rétablit, disent-ils, la constitution du sang, & diminue les vertiges ; il convient dans la néphrétique & aux hydropiques, parcequ'il est diurétique : il guérit les rhumes catharreux ; mais il empêche le sommeil, surtout dans ceux qui en boivent beaucoup lorsqu'ils n'y sont pas habitués. Le thé facilite la digestion. On prétend que les Chinois sont exempts de la goutte, de la sciatique & de la pierre, par le grand usage qu'ils font du thé. C'est encore le premier antidote dans le Japon, contre la foiblesse de la vue, & les maladies des yeux, qui sont très-fréquentes dans ce pays.

Quoique cette plante ne soit pas dépourvue de toute vertu, comme le prétendent quelques personnes, il est constant qu'elle ne possède pas les propriétés sans nombre que les Chinois lui assignent On sait, par expérience, que le thé pris en substance ou en infusion dans l'eau ou dans du lait, est utile dans les flux de ventre & dyssentériques, & qu'il excite la sueur ; mais, d'un autre côté, on a observé, dans les Indes & en Hollande, que les grands buveurs de thé à l'eau sont maigres, & ont quelquefois des mouvemens convulsifs : ceux au contraire qui ne prennent du thé au lait que comme remède, en sont très-soulagés dans les rhumes.

On appelle *thé* ou *herbe du Paraguay*, la feuille d'un arbre grand comme un pommier. Son goût approche de la mauve ; & quand elle a toute sa grandeur, elle est à peu près de la figure de celle de l'oranger. La manière d'en faire usage, est de remplir un verre d'eau bouillante, & d'y jeter la feuille pulvérisée. Les Espagnols prétendent avoir dans cette herbe un remède ou un préservatif contre presque tous les maux. La grande fabrique de cette herbe est à Villa-Rica. Ce canton est le meilleur de tous pour la culture de l'arbre qui la produit. On en tire quelquefois pour le Pérou seul, pour plus de deux millions de notre monnoie.

THÉANDRIQUE ; adjectif & terme dogmatique dont on se sert quelquefois pour exprimer les opérations divine & humaine de Jésus-Christ.

Saint Denis, Évêque d'Athènes, fut le premier qui se servit du mot de *théandrique* pour exprimer une opération double, ou deux opérations unies en J. C., l'une divine & l'autre humaine.

Les Monophysites abusèrent ensuite de ce terme pour l'appliquer à une seule opération qu'ils admettoient en J. C. ; car ils soutenoient qu'il y a en lui un mélange de la nature divine & de la nature humaine, d'où résultoit une troisième nature qui étoit un composé de l'une & de l'autre, & dont les opérations tenoient de l'essence & des qualités du mélange, de sorte que ces opérations n'étoient ni divines ni humaines, mais l'une & l'autre à la fois, ce qu'ils entendoient exprimer par le terme de *théandrique*.

L'opération *théandrique* ou *deivirile*, dans le sens de S. Denis & de S. Jean Damascène, est expli-

quée par S. Athanaſe, qui en rapporte pour exemples la guériſon de l'aveugle né & la réſurrection du Lazarre. La ſalive que JESUS-CHRIST fit ſortir de ſa bouche étoit l'opération humaine ; mais l'ouverture des yeux ſe fit par l'opération divine. De même en reſſuſcitant le Lazarre il l'appela comme homme, mais il l'éveilla du ſommeil de la mort comme Dieu.

Le terme de *théandrique* & le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec des attentions infinies au Concile de Latran tenu en 649, où le Pape Martin réfuta ſolidement la notion des opérations théandriques, & fit voir que le ſens dans lequel S. Denis employa d'abord ce terme, étoit *catholique* & très-éloigné du ſens des Monophyſites & Monothélites.

THÉANTROPE ; ſubſtantif maſculin & terme dogmatique dont on ſe ſert quelquefois dans les écoles de théologie, pour déſigner JÉSUS-CHRIST qui eſt Dieu & homme, ou qui a deux natures dans une ſeule perſonne.

THÉATIN ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi des Religieux ou Clercs réguliers inſtitués à Rome vers l'an 1524 par Gaëtan de Thienne, gentilhomme Vénitien, & Jean-Pierre Caraffe, Archevêque de Chiezi au royaume de Naples, depuis Pape ſous le nom de Paul IV. La ville de Chiezi, autrefois *Théate*, a donné ſon ancien nom aux Théatins.

Ces Clercs réguliers ont des conſtitutions particulières conformes à la vie cléricale dont ils font profeſſion. Ils ſont aſſujettis à l'office du chœur. Le fondateur leur avoit donné l'exemple d'un abandon total à la providence ; mais cette pratique n'a jamais été une loi ni un précepte parmi eux, comme il paroît par leurs conſtitutions approuvées en 1604 par Clément VIII. Les Théatins ſont fort répandus en Italie, en Allemagne, en Eſpagne & en Pologne ; mais ils n'ont en France qu'un ſeul établiſſement, celui de Paris : ils le doivent au Cardinal Mazarin. Le ſupérieur général de l'Ordre eſt triennal : il nomme les ſupérieurs de chaque maiſon.

THÉATINE ; ſubſtantif feminin. On appelle ainſi des Religieuſes qui ſont ſous la direction des Théatins.

Il y a deux ſortes de *Théatines* ſous le nom de *Sœurs de l'Immaculée Conception* ; elles forment deux congrégations différentes ; les Religieuſes de l'une s'engagent par des vœux ſolennels, & celles de l'autre ne font que des vœux ſimples. Leur fondatrice commune étoit Urſule-Benin Caſa.

Les plus anciennes ſont celles qui font des vœux ſimples, & on les appelle ſimplement *Théatines de la Congrégation*. Elles furent inſtituées à Naples en 1583.

Les autres s'appellent *Théatines de l'Hermitage*. Elles n'ont autre choſe à faire qu'à prier Dieu en retraite, & à vivre dans une ſolitude auſtère, à quoi elles s'engagent par des vœux ſolennels.

Celles de la première Congrégation prennent ſoin des affaires temporelles des autres, leurs maiſons ſe touchent, & la communication eſt établie entre ces deux ſortes de Religieuſes par le moyen d'une grande ſalle. Leur fondatrice dreſſa leurs règles ou conſtitutions, & jeta les fondemens de leurs maiſons ; mais elle mourut avant qu'elles fuſſent achevées.

Grégoire XV qui confirma ce

nouvel inſtitut ſous la règle de S. Auguſtin, mit les deux Congrégations ſous la direction des Théatins. Urbain VIII révoqua cette diſpoſition par un bref de l'an 1624, & ſoumit les Théatines au Nonce de Naples. Mais Clément IX annulla ce bref, & les remit de nouveau ſous la direction des Théatins par un bref de l'an 1668.

THÉÂTRAL, ALE, adjectif. *Theatralis.* Qui appartient au théâtre, qui eſt propre au théâtre, qui ne convient guère qu'au théâtre. *Action théâtrale. Expreſſion théâtrale. manières théâtrales.*

THÉÂTRE; ſubſtan. maſculin. *Theatrum.* Sorte d'échafaud ſur lequel on repréſente des Tragédies, des Comédies, des Opéra & d'autres ſpectacles, & où l'on danſe des balets, &c. *Un beau théâtre. On travaille aux décorations du théâtre. Le théâtre de l'Opéra. Le Théâtre de la Comédie françoiſe.*

On appelle *changemens de théâtre*, les changemens de décoration dans la même pièce.

On dit, *monter ſur le théâtre;* pour dire, faire la profeſſion de Comédien. *Molière quitta le métier de ſon père pour monter ſur le théâtre.*

On dit qu'*un Acteur eſt né pour le théâtre;* pour dire, qu'il a des diſpoſitions naturelles pour bien repréſenter; & qu'*il n'eſt pas encore aſſez accoutumé au théâtre*, pour dire, qu'il n'a pas encore acquis l'habitude pour bien jouer.

On dit, qu'*un Comédien a quitté le théâtre;* pour dire, qu'il a renoncé à ſa profeſſion. On le dit auſſi d'un Poëte; pour dire, qu'il ne veut plus faire de pièces de théâtre. On dit en ces deux ſens, *renoncer au théâtre.*

On dit, *fermer le théâtre;* pour dire, ceſſer les repreſentations pendant quelque temps; & *ouvrir le théâtre;* pour dire, recommencer à jouer.

On dit que le premier Acteur qui paroît ſur le théâtre, *ouvre le théâtre.*

On dit figurément d'un Roi qui n'a aucune autorité dans ſes États, que *ce n'eſt qu'un Roi de théâtre.*

On dit figurément, que *le monde eſt un grand théâtre;* & d'un homme qui eſt dans un grand emploi, qu'*il eſt expoſé ſur un grand theâtre.* On dit auſſi d'une province, qu'*elle eſt le théâtre de la guerre;* pour dire, que c'eſt le lieu où la guerre ſe fait actuellement.

THÉÂTRE, ſe dit en général de tout le lieu qui eſt deſtiné tant pour repréſenter que pour voir les ſpectacles publics; & c'eſt dans ce ſens que l'on entend ce qui eſt dit du théâtre des anciens.

Le théâtre chez eux étoit un lieu vaſte & magnifique, accompagné de longs portiques, de galeries couvertes & de belles allées plantées d'arbres, où le peuple ſe promenoit en attendant les jeux. Leur théâtre ſe diviſoit en trois principales parties ſous leſquelles toutes les autres étoient compriſes, & qui formoient pour ainſi dire, trois différens départemens; celui des Acteurs qu'ils appeloient en général la *ſcène;* celui des ſpectateurs qu'ils nommoient particulièrement le *théâtre;* & *l'orcheſtre*, qui étoit chez les Grecs le département des mimes & des danſeurs, mais qui ſervoit chez les Romains à placer les Sénateurs & les Veſtales.

Pour ſe former d'abord une idée générale de la ſituation de ces trois parties, & par conſéquent de la

diſpoſition de tout le théâtre, il faut remarquer que ſon plan conſiſtoit d'une part en deux demi-cercles décrits d'un même centre, mais de différent diamètre; & de l'autre, en un carré long de toute leur étendue, & moins large de la moitié; car c'étoit ce qui en établiſſoit la forme & ce qui en faiſoit en même temps la diviſion. L'eſpace compris entre les deux demi-cercles étoit la partie deſtinée aux ſpectateurs; le carré qui les terminoit, celle qui appartenoit aux acteurs; & l'intervalle qui reſtoit au milieu, ce qu'ils appeloient *l'orcheſtre*.

Ainſi l'enceinte des théâtres étoit circulaire d'un côté & carrée de l'autre; & comme elle étoit toujours compoſée de deux ou trois rangs de portiques, les théâtres qui n'avoient qu'un ou deux étages de degrés, n'avoient que deux rangs de portiques; mais les grands théâtres en avoient toujours trois élevés les uns ſur les autres; de ſorte qu'on peut dire que ces portiques formoient le corps de l'édifice: on entroit non ſeulement par-deſſous leurs arcades de plein pied dans l'orcheſtre & l'on montoit aux différens étages du théâtre; mais de plus, les degrés où le peuple ſe plaçoit étoient appuyés contre leur mur intérieur; & le plus élevé de ces portiques faiſoit une des parties deſtinées aux ſpectateurs. De là les femmes voyoient le ſpectacle à l'abri du ſoleil & des injures de l'air; car le reſte du théâtre étoit découvert, & toutes les repréſentations ſe faiſoient en plein jour.

Pour les degrés où le peuple ſe plaçoit, ils commençoient au bas de ce dernier portique & deſcendoient juſqu'au pied de l'orcheſtre; & comme l'orcheſtre avoit plus ou moins d'étendue ſuivant les théâtres, la circonférence des degrés étoit auſſi plus ou moins grande à proportion; mais elle alloit toujours en augmentant à meſure que les degrés s'élevoient, parce qu'ils s'éloignoient toujours du centre en montant.

Il y avoit dans les grands théâtres juſqu'à trois étages, & chaque étage étoit de neuf degrés, en comptant le palier qui en faiſoit la ſéparation & qui ſervoit à tourner autour; mais comme ce palier tenoit la place de deux degrés, il n'en reſtoit plus que ſept où l'on pût s'aſſeoir, & chaque étage n'avoit par conſéquent que ſept rangs de ſiéges. Ainſi quand on lit dans les auteurs que les Chevaliers occupoient les quatorze premiers rangs du théâtre, il faut entendre le premier & le ſecond étages de degrés, le troiſième étant abandonné au peuple avec le portique ſupérieur, & l'orcheſtre étoit, comme nous avons dit, réſervé pour les Sénateurs & pour les Veſtales.

Il faut néanmoins prendre garde que ces diſtinctions de rangs ne commencèrent pas en même temps; car ce fut, ſelon Tite-Live, l'an 568 que le Sénat commença à être ſéparé du peuple aux ſpectacles, & ce ne fut que l'an 685, ſous le Conſulat de L. Metellus & de Q. Martius, que la loi *Roſcia* aſſigna aux Chevaliers les quatorze premiers rangs du théâtre. Ce ne fut même que ſous Auguſte que les femmes commencèrent à être ſéparées des hommes & à voir le ſpectacle du troiſième portique.

Les portes par où le peuple ſe répandoit ſur les degrés, étoient tellement diſpoſées entre les eſcaliers, que chacun d'eux répondoit

par enhaut à une de ces portes, & que toutes ces portes ſe trouvoient par en bas au milieu des degrés dont ces eſcaliers faiſoient la ſéparation. Ces portes & eſcaliers étoient au nombre de trente-neuf en tout, & il y en avoit alternativement ſix des unes & ſept des autres, à chaque étage, ſavoir ſept portes & ſix eſcaliers au premier, ſept eſcaliers & ſix portes au ſecond, & ſept portes & ſix eſcaliers au troiſième.

Mais comme ces eſcaliers n'étoient, à proprement parler, que des eſpèces de gradins pour monter plus aiſément ſur les degrés où l'on s'aſſeyoit, ils étoient pratiqués dans ces degrés mêmes & ils n'avoient que la moitié de leur hauteur & de leur largeur: les paliers au contraire qui en ſéparoient les étages, avoient deux fois leur largeur, & laiſſoient la place d'un degré vide; de manière que celui qui étoit au-deſſus avoit deux fois la hauteur des autres; tous ces degrés devoient être tellement allignés, qu'une corde tendue depuis le bas juſqu'en haut, en touchât toutes les extrémités.

C'étoient ſous ces degrés qu'étoient les paſſages par où l'on entroit dans l'orcheſtre & les eſcaliers par où l'on montoit aux différens étages du théâtre; & comme une partie de ces eſcaliers montoit aux degrés, & les autres au portique, il falloit qu'ils fuſſent différemment tournés; mais ils étoient tous également larges, entièrement dégagés les uns des autres & ſans aucun détour, afin que le peuple y fût moins preſſé en ſortant.

Juſqu'ici le théâtre des Grecs & celui des Romains étoient entièrement ſemblables, & le premier département avoit non ſeulement la même forme en général chez les uns & chez les autres, mais encore les mêmes dimenſions en particulier; & il n'y avoit de différence dans cette partie de leur théâtre, que par les vaſes d'airain que les Grecs y plaçoient, afin que tout ce qui ſe prononçoit ſur la ſcène fût diſtinctement entendu de tout le monde. Cet uſage même s'introduiſit enſuite chez les Romains dans leurs théâtres ſolides.

Les Grecs établirent beaucoup d'ordre pour les places, & les Romains les imitèrent encore. Dans la Grece les Magiſtrats étoient au théâtre ſéparés du peuple; les jeunes gens y étoient auſſi placés dans un endroit particulier, & les femmes y voyoient de même le ſpectacle du troiſième portique; mais il y avoit outre cela, des places marquées où il n'étoit pas permis à tout le monde de s'aſſeoir, & qui appartenoient en propre à certaines perſonnes. Ces places étoient héréditaires dans les familles & ne s'accordoient qu'aux particuliers qui avoient rendu de grands ſervices à l'État; c'étoient les premières places du théâtre, c'eſt-à-dire les plus proches de l'orcheſtre; car l'orcheſtre étoit, comme on l'a dit, une des parties deſtinées aux Acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des Sénateurs & des Veſtales.

Mais quoique l'orcheſtre eût des uſages différens chez ces deux Nations, la forme en étoit cependant à peu près la même en général. Comme il étoit ſitué entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre carrée, il tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'eſpace qui étoit entr'elles. Sa grandeur varioit par conſéquent ſuivant l'étendue

l'étendue des théâtres ; mais ſa largeur étoit toujours double de ſa longueur, à cauſe de ſa forme, & cette largeur étoit préciſément le demi-diametre de tout l'édifice.

La ſcène chez les Romains ſe diviſoit comme chez les Grecs, en trois parties dont la ſituation, les proportions & les uſages étoient les mêmes que dans les théâtres des Grecs.

La première & la plus conſidérable partie s'appeloit proprement la *ſcène* & donnoit ſon nom à tout ce département. C'étoit une grande face de bâtiment qui s'étendoit d'un côté du théâtre à l'autre, & ſur laquelle ſe plaçoient les décorations. Cette façade avoit à ſes extrémités deux petites aîles en retour qui terminoient cette partie : de l'une à l'autre de ces aîles s'étendoit une grande toile à peu près ſemblable à celle de nos théâtres, & deſtinée aux mêmes uſages, mais dont le mouvement étoit fort différent ; car, au lieu que la nôtre ſe lève au commencement de la pièce, & s'abaiſſe à la fin de la repréſentation, parce qu'elle ſe plie ſur le cintre, celle des anciens s'abaiſſoit pour ouvrir la ſcène, & ſe levoit dans les entre-actes, pour préparer le ſpectacle ſuivant, parce qu'elle ſe plioit ſur le théâtre ; de manière que lever & abaiſſer la toile ſignifioit préciſément chez eux le contraire de ce que nous entendons aujourd'hui par ces termes.

La ſeconde partie de la ſcène que nous appelons en françois *l'avant ſcène*, étoit un grand eſpace libre au devant de la ſcène, où les acteurs venoient jouer la pièce, & qui par le moyen des décorations, repréſentoit une place publique, un ſimple carrefour ou quelqu'endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert ; car toutes les pièces des anciens ſe paſſoient en-dehors & non dans l'intérieur des maiſons, comme la plupart des nôtres. La longueur & la largeur de cette partie varioient ſuivant l'étendue des théâtres, mais la hauteur en étoit toujours la même, ſavoir de dix pieds chez les Grecs, & de cinq chez les Romains.

La troiſième & dernière partie étoit un eſpace ménagé derrière la ſcène, qui lui ſervoit de dégagement : c'étoit où s'habilloient les Acteurs, où l'on ſerroit les décorations, & où étoit placée une partie des machines dont les anciens avoient de pluſieurs ſortes dans leurs théâtres, ainſi qu'on le verra.

Comme ils avoient de trois ſortes de pièces, des comiques, des tragiques & des ſatyriques, ils avoient auſſi des décorations de ces trois différens genres. Les tragiques repréſentoient toujours de grands bâtimens avec des colonnes, des ſtatues & les autres ornemens convenables ; les comiques repréſentoient des édifices particuliers avec des toîts & de ſimples croiſées, comme on voit communément dans les villes ; & les ſatyriques, quelque maiſon ruſtique, avec des arbres, des rochers & les autres choſes qu'on voit d'ordinaire à la campagne.

Ces trois ſcènes pouvoient ſe varier de bien des manières, quoique la diſpoſition en dût être toujours la même en général ; & il falloit qu'elles euſſent chacune cinq différentes entrées, trois en face & deux ſur les aîles. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal Acteur ; ainſi dans la ſcène tragique, c'étoit ordinairement la porte

d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche étoient deſtinées à ceux qui jouoient les ſeconds rôles; & les deux autres qui étoient ſur les aîles, ſervoient, l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre, à ceux qui venoient du port ou de la place publique.

C'étoit à peu près la même choſe dans la ſcène comique. Le bâtiment le plus conſidérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé, & celui qui étoit à gauche repréſentoit ordinairement une Hôtellerie. Mais dans la ſatyrique il y avoit toujours un antre au milieu, quelques méchantes cabanes à droite & à gauche; un vieux temple ruiné ou quelque bout de payſage.

On ne ſait pas bien ſur quoi ces décorations étoient peintes, mais il eſt certain que la perſpective y étoit obſervée; car Vitruve remarque que les règles en furent inventées & miſes en pratique dès le temps d'Eſchyle par un Peintre nommé *Agatharcus* qui en laiſſa même un traité, d'où les Philoſophes Démocrite & Anaxagore tirèrent ce qu'ils écrivirent depuis ſur ce ſujet.

A l'égard des machines, outre celles qui étoient ſous les portes de retour, pour introduire d'un côté les Dieux des bois & des campagnes, & de l'autre les Divinités de la mer, il y en avoit d'autres au-deſſus de la ſcène pour les Dieux céleſtes, & de troiſièmes ſous le théâtre, pour les ombres, les furies & les autres Divinités infernales. Ces dernières étoient à peu près ſemblables à celles dont nous nous ſervons pour ce ſujet. Pollux nous apprend que c'étoient des eſpèces de trapes qui élevoient les Acteurs au niveau de la ſcène & qui les redeſcendoient enſuite ſous le théâtre par le relâchement des forces qui les avoient fait monter. Ces forces conſiſtoient comme celles de nos théâtres, en des cordes, des roues & des contrepoids. Celles qui étoient ſur les portes de retour étoient des machines tournantes ſur elles-mêmes, qui avoient trois différentes faces, & qui ſe tournoient d'un ou d'autre côté, ſelon les Dieux à qui elles ſervoient.

De toutes ces machines il n'y en avoit point dont l'uſage fût plus ordinaire que de celles qui deſcendoient du ciel dans les dénouemens, & dans leſquelles les Dieux venoient pour ainſi-dire, au ſecours du Poëte. Ces machines avoient aſſez de rapport avec celles de nos cintres; car aux mouvemens près, les uſages en étoient les mêmes, & les anciens en avoient, comme nous, de trois ſortes en général; les unes qui ne deſcendoient point juſqu'en bas, & qui ne faiſoient que traverſer le théâtre; d'autres dans leſquelles les Dieux deſcendoient juſques ſur la ſcène; & de troiſièmes qui ſervoient à élever ou à ſoutenir en l'air les perſonnes qui ſembloient voler.

Comme ces dernières étoient toutes ſemblables à celles de nos vols, elles étoient ſujettes aux mêmes accidens. Nous liſons dans Suétone qu'un Acteur qui jouoit le rôle d'Icare, & dont la machine eut malheureuſement le même ſort, alla tomber près de l'endroit où étoit placé Néron, & couvrit de ſang ceux qui étoient autour de lui.

Mais quoique toutes ces machines euſſent aſſez de rapport avec celles de nos cintres, comme le

théâtre des anciens avoit toute ſon étendue en largeur, & que d'ailleurs il n'étoit point couvert, les mouvemens en étoient fort différens; car au lieu d'être emportés comme les nôtres par des chaſſis courans dans des charpentes en plafonds, elles étoient guindées à une eſpèce de grue dont le cou paſſoit par-deſſus la ſcène, & qui tournant ſur elle-même pendant que les contrepoids faiſoient monter ou deſcendre ces machines, leur faiſoient décrire des courbes compoſées de ſon mouvement circulaire & de leur direction verticale; c'eſt-à-dire, une ligne en forme de vis de bas en haut, ou de haut en bas, à celles qui ne faiſoient que monter ou deſcendre d'un côté du théâtre à l'autre.

Les contrepoids faiſoient auſſi décrire différentes demi-ellipſes aux machines qui après être deſcendues d'un côté juſqu'au milieu du théâtre, remontoient de l'autre juſqu'au deſſus de la ſcène d'où elles étoient toutes rappelées dans un endroit du *poſt-cenium* où leurs mouvemens étoient placés.

Quant aux changemens des théâtres, Servius nous apprend qu'ils ſe faiſoient ou par des feuilles tournantes qui changeoient en un inſtant la face de la ſcène, ou par des chaſſis qui ſe tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos théâtres: mais comme il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens, il y a bien de l'apparence qu'ils ne ſe faiſoient pas promptement.

D'ailleurs, comme les aîles de la ſcène ſur laquelle la toile portoit, n'avançoient que de la huitième partie de ſa longueur, les décorations qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence. Ainſi il falloit qu'il y eût au moins dix feuilles ſur la ſcène, huit de face & deux en aîles; & comme chacune devoit fournir trois changemens, il falloit néceſſairement qu'elles fuſſent doubles & diſpoſées de manière qu'en demeurant pliées elles formaſſent une des trois ſcènes, & qu'en ſe retournant enſuite les unes ſur les autres, de droite à gauche ou de gauche à droite, elles formaſſent les deux: ce qui ne peut ſe faire qu'en portant de deux en deux ſur un point fixe commun, c'eſt-à-dire en tournant toutes les dix ſur cinq pivots placés ſous les trois portes de la ſcène & dans les deux angles de ſes retours.

Comme il n'y avoit que les portiques & le bâtiment de la ſcène qui fuſſent couverts, on étoit obligé de tendre ſur le reſte du théâtre des voiles ſoutenus par des mâts & par des cordages, pour défendre les ſpectateurs de l'ardeur du ſoleil; mais comme les voiles n'empêchoient pas la chaleur cauſée par la tranſpiration & les haleines d'une ſi nombreuſe aſſemblée, les anciens avoient ſoin de la tempérer par une eſpèce de pluie dont ils faiſoient monter l'eau juſqu'au-deſſus des portiques, & qui retombant en forme de roſée par une infinité de tuyaux cachés dans les ſtatues qui régnoient autour du théâtre, ſervoit non ſeulement à y répandre une fraîcheur agréable, mais encore à y exhaler des parfums les plus exquis; car cette pluie étoit toujours d'eau de ſenteur. Ainſi ces ſtatues qui ſembloient n'être miſes en haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une ſource de délices pour l'aſſemblée, & enchériſſant

par leur influence ſur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du théâtre, & ſervoient de toute manière à en faire le couronnement.

Il convient d'ajouter un mot ſur les portiques qui étoient derrière les théâtres, & où le peuple ſe retiroit lorſque quelque orage interrompoit les repréſentations. Quoique ces portiques en fuſſent entièrement détachés, Vitruve prétend que c'étoit où les chœurs alloient ſe repoſer dans les entre-actes, & où ils achevoient de préparer ce qu'il leur reſtoit à repréſenter ; mais le principal uſage de ces portiques conſiſtoit dans les deux ſortes de promenades qu'on y avoit menagées dans l'eſpace découvert qui étoit au milieu & ſous les galeries qui en formoient l'enceinte.

Comme ces portiques avoient quatre différentes faces, & que leurs arcades étoient ouvertes en dehors, on pouvoit, quelque temps qu'il fit, ſe promener à l'abri de leur mur intérieur, & profiter de leur différente expoſition, ſuivant la ſaiſon ; & comme l'eſpace découvert qui étoit au milieu, étoit un jardin public, on ne manquoit pas de l'orner de tout ce qui en pouvoit rendre l'uſage plus agréable ou plus utile ; car les anciens avoient ſoin de joindre l'utile à l'agréable dans tous leurs ouvrages & ſurtout dans les monumens publics qui devoient tranſmettre leur goût à la poſtérité, & juſtifier à ſes yeux ce qu'ils publieroient eux-mêmes de leur grandeur.

Les théâtres à Rome ne ſe bâtiſſoient anciennement que de bois & ne ſervoient que pendant quelques jours, de même que les échaffauds que nous faiſons pour les cérémonies. L. Mummius fut le premier qui rendit ces théâtres de bois plus ſplendides, en enrichiſſant les jeux qu'on fit à ſon triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Enſuite Scaurus éleva le ſien avec une telle magnificence, que la deſcription de ce théâtre paroît appartenir à l'hiſtoire des Fées. Le théâtre ſuſpendu & briſé de Curion fit voir une machine merveilleuſe, quoique d'un autre genre.

Pompée fit bâtir le premier un magnifique théâtre de pierre & de marbre, où les ſpectateurs étoient aſſis. Il y avoit une eſpèce d'aquéduc pour porter de l'eau dans tous les rangs du théâtre, tant pour rafraîchir le lieu que pour remédier à la ſoif des ſpectateurs. Cet édifice pouvoit contenir quarante mille perſonnes & étoit orné de tableaux, de ſtatues de bronze & de marbre tranſportées de Corinthe, d'Athènes & de Syracuſe. Mais une particularité remarquable, c'eſt que Pompée, pour prévenir les caprices du peuple & des Magiſtrats, fit bâtir dans l'enceinte de ſon théâtre un Temple magnifique qu'il dédia à Venus la victorieuſe ; de ſorte qu'ayant mis ingénieuſement ſon édifice ſous la protection d'une grande Déeſſe, il le fit toujours reſpecter.

Marcellus conſtruiſit un autre théâtre dans la neuvième région de Rome, & ce fut Auguſte qui le conſacra.

Les théâtres de pierre ſe multiplièrent bientôt ; on en comptoit juſqu'à quatre dans le ſeul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus ſuperbes qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diverſité des colonnes

& des ſtatues, joignit les peintures pour en orner la ſcène. Catulus la fit revêtir d'ébène ; Antoine enchériſſant, la fit argenter ; Néron pour régaler Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

THÉÂTRE, ſe prend auſſi pour les règles de la poëſie dramatique, ou pour la poëſie dramatique même. *Corneille, Racine, Moliere entendoient bien le théâtre. On a banni du théâtre tout ce qui peut bleſſer la pudeur.* Et dans cette acception, en parlant des tragédies & des comédies d'une nation, on dit, *le théâtre Grec, le théâtre Anglois, Italien*, &c.

On dit *une piece de théâtre*; pour dire, une comédie ou une tragédie; & dans le même ſens, *les règles du théâtre, la pratique du théâtre.*

On appelle *coup de théâtre*, un événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce. *Les reconnoiſſances ſont des coups de théâtre.*

On le dit auſſi au figuré. *L'exil de ce Miniſtre fut un coup de théâtre. La journée des Dupes ſous Louis XIII, fut un des grands coups de théâtre.*

On dit, *accommoder un ſujet au théâtre*; pour dire, diſpoſer un ſujet de telle ſorte qu'il ſoit propre à être repréſenté ſur le théâtre. Et lorſqu'on raconte quelque choſe en y ſupprimant ou ajoutant à deſſein quelques circonſtances, on dit figurément, que *c'eſt une hiſtoire accommodée, ajuſtée au théâtre.*

THÉÂTRE, ſe dit des recueils de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. *Le théâtre de Pierre Corneille. Le théâtre de Thomas Corneille. Le théâtre de Racine. Le théâtre de Quinault.*

On appelle *théâtre de fleurs*, un arrangement ou mélange de pots de fleurs que l'on fait par ſymétrie ſur des gradins de bois ou de gazon. Les fleurs propres pour cela, ſont, l'œillet, la tubéreuſe, l'amaranthe, l'oreille d'ours, le tricolor, la giroflée, *&c.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

THÉBAÏDE; grande contrée d'Afrique dans la haute Egypte, depuis Fium auprès du Nil, juſqu'à la mer Rouge, entre de hautes montagnes de part & d'autre. C'eſt la province la moins fertile & la moins peuplée de l'Egypte. Elle eſt remplie de deſerts célèbres par la retraite d'un grand nombre de ſaints ſolitaires, & habités maintenant par des Arabes grands ennemis des Turcs, & voleurs de profeſſion.

THÉBAIN, AINE; ſubſtantif. Qui eſt de Thèbes. *Voyez* THÈBES.

THÈBES; nom d'une ancienne & fameuſe ville de la haute Egypte, capitale de la Thébaïde, ſur le Nil. Il n'en reſte que des ruines. On dit qu'elle avoit 140 ſtades de tour qui font ſix lieues, & qu'on y voyoit cent portes, & de-là vient le nom d'*Hecatompylos* qu'on lui donna. Elle étoit très-vaſte & très-peuplée. Les Grecs & les Romains ont célébré ſa magnificence & ſa grandeur. C'eſt le Roi *Buſiris* qui l'avoit bâtie, & qui en avoit fait le ſiége de ſon empire. On a découvert près de cette ville des temples & des palais preſqu'entiers, où les colonnes & les ſtatues ſont innombrables. La ſculpture, l'architecture & la peinture y avoient étalé tout leur art & toutes leurs richeſſes.

THÈBES, eſt auſſi le nom d'une ancienne & fameuſe ville de Grèce, capitale de la Béotie, à dix lieues, nord-oueſt, d'Athènes. Elle fut fon-

dée par Cadmus, & Thébé fils de Prométhée lui donna ſon nom. Amphion l'entoura de murailles, & perſuada par ſon éloquence aux peuples de la campagne de venir habiter ſa ville. C'eſt ce qui fit dire aux poëtes, qu'Amphion avoit bâti les murailles de *Thèbes* au ſon de ſa lyre, qui obligeoit les pierres à ſe placer d'elles-mêmes partout où il les falloit. Bientôt la ville de Cadmus ne devint que la citadelle de *Thèbes* qui s'aggrandit, & forma la République des Thébains qui s'attachèrent à l'art militaire, & eurent beaucoup de part aux grands événemens de la Grèce. Ils en trahirent d'abord indignement les intérêts ſous le règne de Xerxès, Roi de Perſe, action qui les décria d'autant plus que le ſuccès ne la juſtifia point, & que contre leur attente fondée ſur toutes les règles de la vraiſemblance, l'armée barbare fut défaite. Cet événement les jeta dans un étrange embarras : ils eurent peur que, ſous prétexte de venger une ſi noire perfidie, les Athéniens leurs voiſins, dont la puiſſance augmentoit de jour en jour, n'entrepriſſent de les aſſujettir ; reſolus de parer le coup, ils recherchèrent l'alliance de Lacédemone qu'ils devoient moins redouter quand il n'y auroit eu que la raiſon de l'éloignement. Sparte dans cette occaſion ſe relâcha de ſa vertu ſévère. Elle aima mieux pardonner aux partiſans des Barbares, que de laiſſer périr les ennemis d'Athènes.

Les *Thébains* par reconnoiſſance, s'attachèrent aux intérêts de leur protectrice ; & durant la guerre du Péloponnèſe, elle n'eut point de meilleurs ni de plus fidelles alliés. Ils ne tardèrent pas toutefois à changer de vues & d'intérêts. Sparte, toujours ennemie de la faction populaire, entreprit de changer la forme de leur gouvernement ; & après avoir ſurpris la citadelle de Thèbes dans la troiſième année de la quatre-vingt dix neuvième olympiade, après avoir détruit ou diſſipé tout ce qui réſiſtoit, elle dépoſa l'autorité entre les mains des principaux citoyens, qui la plupart agirent de concert avec elle. Pélopidas, à la tête des bannis, & avec le ſecours d'Athènes rentre ſecrettement dans Thèbes au bout de quarante ans, extermine les Tyrans, chaſſe la garniſon Lacédémonienne, & remet ſa patrie en liberté.

Juſques-là Thèbes unie, tantôt avec Sparte, tantôt avec Athènes, n'avoit tenu que le ſecond rang, ſans que l'on ſoupçonnât qu'un jour elle occuperoit le premier. Enfin les *Thébains* naturellement forts & robuſtes, de plus extrêmement aguerris, pour avoir preſque toujours eu les armes à la main depuis la guerre du Péloponnèſe, & pleins d'un deſir ambitieux, qui croiſſoit à proportion de leur force & de leur courage, ſe crurent trop ſerrés dans leurs anciennes limites. Ils refuſerent de ſigner la paix ménagée par Athènes, pour faire rentrer les villes Grecques dans leur pleine indépendance.

Les *Thébains* vouloient qu'on les reconnût pour les chefs de la Béotie. Ce refus, non-ſeulement les expoſoit à l'indignation du Roi de Perſe, qui pour agir plus librement contre l'Egypte révoltée, avoit ordonné à tous les Grecs de poſer les armes, mais encore ſoulevoit contre eux Athènes, Sparte & la Grèce entiere, qui ne ſoupiroit qu'après le repos. Toutes ces con-

fidérations ne les arrêtèrent pas. Ils rompirent avec Athènes, attaquèrent Platée & la raſerent. Depuis la bataille de Marathon, où les Platéens poſtés à l'aîle gauche par Miltiade, avoient ſignalé leur zèle & leur courage, les Athéniens ne célébroient point de fête, où le héraut ne formât des vœux communs pour la proſpérité d'Athènes & de Platée.

Les Lacédémoniens crurent alors que Thèbes délaiſſée de ſes Alliés, étoit hors d'état de leur faire tête. Ils marchèrent donc comme à une victoire certaine, entrèrent avec une puiſſante armée dans le pays ennemi & y pénétrèrent bien avant. Tous les Grecs regardèrent Thèbes comme perdue. On ne ſavoit pas qu'en un ſeul homme elle avoit plus d'une armée. Cet homme étoit Épaminondas : il n'y avoit pas de meilleure école que la maiſon de Polyme ſon père, ouverte à tous les Savans, & le rendez-vous des plus excellens Maîtres. De cette école ſortit Philippe de Macédoine. C'eſt-là qu'en ôtage pendant neuf années, il fut aſſez heureux pour devenir l'élève du Maître d'Épaminondas, ou plutôt pour étudier Épaminondas lui-même.

Les talens de ce dernier, ſoit pour la politique, ſoit pour la guerre, joint à beaucoup d'autres qu'il poſſédoit dans le degré le plus éminent, ſe trouvoient encore tous inférieurs à ſes vertus. Philoſophe de bonne foi, & pauvre par goût, il mépriſa les richeſſes ſans vouloir qu'on lui tînt compte de ce mépris ; & cultiva la vertu, indépendamment du plus doux fruit qu'elle donne, on entend la réputation. Avare de ſon loiſir qu'il conſacroit à la recherche de la vérité, il fuyoit les emplois publics & ne briguoit que pour s'en exclure. Sa modération le cachoit ſi bien qu'il vivoit obſcur & preſque inconnu. Son mérite le décéla pourtant ; on l'arracha de la ſolitude pour le mettre à la tête des armées.

Dès que ce ſage parut, il fit bien voir que la philoſophie ſuffit à former des héros, & que la plus grande avance pour vaincre ſes ennemis, c'eſt d'avoir appris à ſe vaincre ſoi-même. Épaminondas au ſortir de ſa vie privée & ſolitaire, battit les Lacédémoniens à Leuctres, & leur porta le coup mortel dont ils ne ſe relevèrent jamais. Ils perdirent quarre mille hommes avec le Roi Cléombrote, ſans compter les bleſſés & les priſonniers : cette journée fut la première, où les forces de la nation Grecque commencèrent à ſe déployer.

Les plus ſanglantes défaites juſjuſqu'alors n'avoient guère coûté plus de quatre ou cinq cens hommes. On avoit vu Sparte d'ailleurs ſi animée contre Athènes, racheter d'une trève de trente années huit cens de ſes Citoyens qui s'étoient laiſſé envelopper. On peut juger de la conſternation, ou plutôt du déſeſpoir des Lacédémoniens, lorſqu'ils ſe trouvèrent tout d'un coup ſans troupes, ſans alliés, & preſqu'à la merci du vainqueur. Les *Thébains* ſe croyant invincibles ſous leur nouveau général, traverſerent l'Attique, paſſerent le fleuve Eurotas, & allèrent aſſiéger Sparte. Toute la prudence & tout le courage d'Agéſilas ne la ſauvèrent que difficilement, du propre aveu de Xénophon.

D'ailleurs Épaminondas appréhendoit de s'attirer ſur les bras toutes les forces de Péloponnèſe,

& plus encore d'exciter la jalouſie des Grecs, qui n'auroient pu lui pardonner d'avoir pour ſon coup d'eſſai, détruit une ſi puiſſante République, & arraché, comme le diſoit Leptines, un œil à la Grèce. Il ſe borna donc à la gloire d'avoir humilié les Spartiates, & en même temps il perpétua le ſouvenir de ſa victoire par un monument de juſtice & d'humanité. Ce fut le rétabliſſement de Meſſene, dont il y avoit trois cens ans que les Lacédémoniens avoient chaſſé ou mis aux fers les habitans. Il rappelle de tous côtés les Meſſéniens épars, les rémet en poſſeſſion de leurs terres qu'un long exil leur faiſoit regarder comme étrangères, & forme de ces gens raſſemblés une république qui depuis l'honora toujours comme ſon ſecond fondateur.

Il n'en demeura pas là : ce grand homme ſi retenu, ſi modéré pour lui-même, avoit une ambition ſans bornes pour ſa patrie : non content de l'avoir rendue ſupérieure par terre, il vouloit lui donner ſur mer une même ſupériorité ; ſa mort renverſa ce beau projet que lui ſeul pouvoit ſoutenir. Il mourut entre les bras de la victoire à la bataille de Mantinée, & ſelon quelques-uns, de la main de Cryllus, fils de Xenophon. Les Thebains malgré la perte de leur Héros, ne laiſsèrent pas de vouloir ſe maintenir où il les avoit placés ; mais leur gloire naquit & mourut avec Epaminondas.

Bientôt après Philippe ſe rendit maître de toute la Béotie, & Thèbes au plus haut point de grandeur fut ſoumiſe au Roi de Macédoine.

Alexandre en partant pour la Thrace y mit une garniſon macédonienne que les habitans égorgèrent ſur les faux bruits de la mort de ce Prince. A ſon retour il aſſiégea Thèbes, la prit ; & par un terrible exemple de ſévérité, il l'a détruiſit de fond en comble. Six mille de ſes habitans furent maſſacrés, & le reſte fut enchaîné & vendu. On connoît la deſcription touchante & pathétique qu'Eſchine a donnée du ſaccagement de cette ville dans ſa harangue contre Ctéſiphon.

THÉBET, ou THEVET ; nom d'un mois des Hébreux. C'eſt le quatrième de l'année civile, & le dixième de l'année Eccléſiaſtique. Il a vingt-neuf jours, & répond à la lune de Décembre.

Le huit de ce mois les Juifs jeûnent à cauſe de la traduction de la Loi d'Hébreu en Grec.

Le jeûne du dixième mois ordonné par Moyſe, arrivoit auſſi dans le mois de *Thebet*.

Le dix les Juifs jeûnent encore en mémoire du ſiége de Jéruſalem par Nabuchodonoſor.

Le dix-huit ils célébrèrent une fête en mémoire de l'excluſion des Saducéens, qui furent chaſſés du Sanhédrin, où ils dominoient ſous le règne d'Alexandre Jannée.

THECA ; ſubſtantif maſculin. Faux chêne du Malabar, dont on trouve des forêts : ſon tronc eſt gros & grand, revêtu d'une écorce rude, épaiſſe & cendrée ; il pouſſe beaucoup de branches noueuſes & quadrangulaires : ſa racine eſt rougeâtre ; ſes feuilles, qui naiſſent par paires, ſont grandes, épaiſſes & d'un goût acide ; ſes fleurs ſont petites, odorantes, blanches, & à ſix pétales arrondis : elles ſont ſuivies par des fruits ſiliqueux qui contiennent chacun quatre ſemences d'un goût amer. Les Indiens emploient

emploient ſon bois qui eſt blanchâtre & dur, dans la conſtruction de leurs Temples. La feuille du théca donne une liqueur qui ſert à teindre leurs cotons & leurs ſoies en pourpre : on mange cette même feuille, & on en fait un ſirop qui guérit les aphtes. Les fleurs de cet arbre bouillies dans le miel du pays, ſont un remède contre la rétention d'urine & l'hydropyſie.

THÉCUA, ou THECUÉ; nom d'une ancienne ville de la Paleſtine dans la Tribu de Juda.

THÉGLATPHALASAR; *voyez* NINUS LE JEUNE.

THÉIÈRE; ſubſtantif féminin. Vaſe d'argent, de porcelaine, *&c.* pour faire infuſer le thé. *Une théière de fayence. Cette théière vient du Japon.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

THÉIFORME; adjectif & terme de Pharmacie. En guiſe de thé. *Une infuſion théiforme.*

THÉISME; ſubſtantif maſculin. Terme uſité en Théologie pour exprimer la doctrine qui conſiſte à reconnoître l'exiſtence de Dieu. Il eſt oppoſé à *athéiſme.*

Il eſt aiſé de prouver que le *théiſme* eſt préférable à l'athéiſme, & qu'il eſt plus avantageux, ſoit pour les Sociétés, ſoit pour les Princes, ſoit pour les Particuliers, d'admettre l'exiſtence d'un Dieu que de la rejeter. Voici les raiſons qu'on en apporte communément.

1°. Une Société d'Athées a un principe de moins pour arrêter la corruption des mœurs, qu'une Société de Théiſtes. La raiſon, le deſir de la gloire & de la bonne réputation, la crainte des peines ſéculières ſont les ſeuls motifs qui peuvent empêcher le crime dans une ſociété d'Athées. Dans une ſociété de Théiſtes la crainte des jugemens d'un être ſuprême ſe trouvant jointe à tous ces principes, leur donne une nouvelle force. L'homme eſt d'autant plus porté à remplir ſes devoirs, que les peines qu'on lui fait craindre, ſont plus grandes, & que les récompenſes qu'on lui fait eſpérer, ſont plus conſidérables & plus conſolantes. Qu'on diſe tant qu'on voudra qu'il eſt plus noble de faire le bien ſans intérêt, & de fuir le mal ſans aucun motif de crainte; c'eſt mal connoître l'homme que de prétendre qu'il puiſſe ou qu'il doive toujours agir indépendamment de ces motifs. L'eſpérance & la crainte ſont nées avec lui : ce ſont des apanages inſéparables de ſa nature, & les récompenſes ou les châtimens par leſquels le *théiſme* réveille l'une & l'autre dans le cœur des hommes, ſont des motifs infiniment plus puiſſans pour l'attacher à la vertu & pour l'éloigner du vice, que ceux que l'athéiſme propoſe à ſes partiſans.

2°. Les Princes ont plus d'intérêt que qui que ce ſoit, à l'établiſſement de la croyance d'une Divinité ſuprême. Les Athées eux-mêmes en conviennent, puiſqu'ils diſent que l'idée de la Divinité doit ſon origine aux artifices & aux deſſeins des politiques, qui par-là ont voulu rendre ſacrée l'obéiſſance dûe aux Souverains. Un homme ſe ſoumet par raiſon à ſon Prince, parcequ'il eſt juſte de tenir la foi à celui à qui on l'a promiſe; il s'y ſoumet par principe de crainte, parcequ'il a peur d'être condamné ſuivant toute la ſévérité des lois; mais ſon obéiſſance eſt tout autre-

ment ferme & conſtante, quand il eſt vivement perſuadé qu'il y a une Divinité vengereſſe qui prend connoiſſance de ſes déſobéiſſances pour les punir.

3°. Rien de plus avantageux ni de plus conſolant pour les Particuliers que le *théiſme*. L'homme qui eſt expoſé à tant de miſères dans le cours de cette vie, a un motif de conſolation, en croyant une Divinité pleine de juſtice & de bonté qui peut mettre fin à tous ſes maux. L'homme vertueux qui eſt ordinairement en bute à la contradiction des méchans, ſe ſoutient dans la pratique de la vertu par l'idée d'une Divinité qui récompenſe les bonnes actions, & qui punit les mauvaiſes; pour lui la mort eſt le commencement d'une nouvelle vie & d'un bonheur éternel; pour l'Athée, la mort n'eſt que la fin des miſères de la vie, & l'anéantiſſement qu'il ſe promet, eſt un état d'inſenſibilité parfaite, ou pour mieux dire, une privation d'exiſtence, que perſonne ne regardera jamais comme un avantage: anéantiſſement au reſte dont l'Athée n'a aucune certitude; il eſt donc à cet égard dans le doute & dans la perplexité; mais cet état d'incertitude eſt-il auſſi ſatisfaiſant que l'eſpérance du Théiſte? Enfin ce dernier riſque quelque choſe pour gagner infiniment; & l'autre aime mieux perdre tout que de rien riſquer. On peut voir ce raiſonnement pouſſé avec force dans les penſées de Paſcal.

THEISTE; ſubſtantif maſculin. Celui qui reconnoît l'exiſtence de Dieu. Il eſt oppoſé à *Athée*.

THÈME; ſubſt. maſc. *Thema*. Sujet, matière, propoſition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir. *Vous ne ſuivez pas votre thème*. Il n'eſt uſité que dans le didactique.

Dans le ſtyle familier, pour donner à entendre que quelqu'un a avancé quelque choſe mal-à-propos ſurtout en préſence de certaines gens, on dit figurément, qu'il a *mal pris ſon thème*.

THÈME, ſe dit auſſi de ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils ſavent, dans celle que l'on veut leur apprendre. *Le Régent vient de leur donner un thème difficile. Dicter un thème*.

THÈME, ſe dit encore de la compoſition de l'écolier. *Il fait ſon thème. Son père lui corrige ſes thèmes. J'ai fait mon thème en deux façons*.

On dit auſſi figurément, *faire ſon thème en deux façons*; pour ſignifier, dire la même choſe de deux manières différentes.

En termes d'Aſtrologie, on appelle *thème céleſte*, ou ſimplement *thème*, la poſition où ſe trouvent les aſtres, par rapport au moment de la naiſſance de quelqu'un, & au lieu où il eſt né, & ſur laquelle les Aſtrologues tirent des conjectures qu'ils appellent *horoſcope*.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

THÉMIS, fille du Ciel & de la Terre, étoit ſœur aînée de Saturne, & Tante de Jupiter. Elle ſe diſtingua par ſa prudence & par ſon amour pour la juſtice: c'eſt elle, dit Diodore, qui a établi la divination, les ſacrifices, les lois de la religion, & tout ce qui ſert à maintenir l'ordre & la paix parmi les hommes. Elle régna dans la Theſſalie, & s'appliqua avec tant de ſageſſe à rendre la juſtice à ſes peuples, qu'on la regarda toujours depuis comme la Déeſſe de la Juſtice, dont on lui fit porter le nom;

elle s'appliqua auſſi à l'Aſtrologie, & devint très-habile dans l'art de prédire l'avenir ; & après ſa mort elle eut des Temples où ſe rendoient des Oracles. Pauſanias parle d'un Temple & d'un Oracle qu'elle avoit ſur le mont Parnaſſe, de moitié avec la Déeſſe *Tellus*, & qu'elle céda enſuite à Apollon. *Thémis* avoit encore un autre Temple dans la Citadelle d'Athènes, à l'entrée duquel étoit le tombeau d'Hyppolite.

La Fable dit que Thémis vouloit garder ſa virginité, mais que Jupiter la força de l'épouſer, & lui donna trois filles, l'Equité, la Loi, & la paix ; c'eſt un emblême de la juſtice qui produit les lois de la paix en rendant à chacun ce qui lui eſt dû. Héſiode fait encore *Thémis* mère des Heures & des Parques.

THEMISCYRE; *Themiſcyra*. Ancienne ville de l'Aſie mineure dans le Pont. Arrien dans ſon périple du Pont-Euxin, ne marque entre les fleuves Iris & Thermodonte, aucune place qu'Héracleum, dont il dit que le port eſt à trois cens quarante ſtades de l'embouchure de l'Iris, & à quarante ſtades de celle du Thermodonte ; mais Ptolémée avant d'arriver à Héracleum, nomme la campagne *Phanaroca* ; car c'eſt ainſi qu'il faut écrire avec Strabon, & non comme portent les exemplaires de Ptolémée, *Phanagoria*, qui eſt le nom d'une ville ſur le Boſphore Cimmérien. Ptolémée nomme encore *Themiſcyra* dont il fait une ville. Le périple de Scylax en fait autant, & il dit que c'étoit une ville Grecque.

Strabon ne connoît qu'une campagne qu'il nomme *Themiſcyra*, & dont il loue beaucoup la fertilité. Étienne le géographe ne parle non plus que de la campagne, qu'il étend depuis Chadiſia juſqu'au fleuve Thermodonte. Il a pu y avoir une campagne & une ville de même nom ; & l'on ne peut raiſonnablement en douter, parce qu'un trop grand nombre d'Auteurs font mention de l'une & de l'autre. Diodore de Sicile en parlant d'Hercule, dit qu'il navigua juſqu'à l'embouchure du Thermodonte, & qu'il campa près de la ville de *Themiſcyre*, où étoit le palais royal de la Reine des Amazones. Hérodote met auſſi la ville de *Themiſcyre* ſur le fleuve Thermodonte. Pomponius Mela dit qu'il y a une campagne près du Thermodonte, & que c'eſt dans cette campagne qu'avoit été la ville de *Themiſcyre*. Elle ne ſubſiſtoit plus apparemment de ſon temps.

THEMISTIUS, fameux Philoſophe, étoit originaire de Paphlagonie. Il s'appliqua à l'éloquence, & y fit de ſi grands progrès, qu'on lui donna le ſurnom de beau parleur. Il alla à Conſtantinople, où il enſeigna la philoſophie avec beaucoup d'applaudiſſement. *Conſtance* le fit Sénateur de cette ville, & quatre ans après il lui fit ériger une ſtatue. Il alla à Rome l'an 376 ; mais il ne voulut point y demeurer, quelques offres qu'on lui fit. *Théodoſe le grand* conçut pour lui une eſtime ſingulière, & le fit préfet de Conſtantinople, l'an 384. On ignore les autres circonſtances de ſa vie, ainſi que l'année de ſa mort. Des ſa jeuneſſe il compoſa des *notes* ſur la philoſophie de *Platon* & *d'Ariſtote*, & cet ouvrage fut fort goûté. On a encore de lui quelques fragmens de ce qu'il avoit fait ſur *Ariſtote* ; & *Stobée* cite un paſſage de ſon livre ſur l'immortalité de l'ame. Il nous reſte auſſi de lui trente-trois

diſcours grecs qui ont été traduits en latin. Il oſe remontrer dans un de ſes diſcours, à l'Empereur *Valens* qui étant Arien, perſécutoit les Orthodoxes, qu'il ne falloit pas s'étonner de la diverſité des ſentimens parmi les Chrétiens, puiſqu'elle n'étoit rien en comparaiſon de cette multitude d'opinions qui régnoient chez les Grecs, c'eſt-à-dire chez les Païens, & que cette diverſité ne devoit pas ſe terminer par l'effuſion du ſang. Themiſtius avoit principalement en vue d'engager l'empereur à laiſſer la liberté de conſcience, & il y réuſſit. Dans ſes autres diſcours, *Themiſtius* prodigue l'encens aux Princes de ſon temps. Ses diſcours ont été donnés au public en particulier, par le P. *Petau*, & par le P. *Hardouin*, & imprimés au Louvre en 1684, *in-fol.*

THÉMISTOCLE, eut pour père *Néocle*, citoyen d'Athènes, auſſi illuſtre par ſa naiſſance que par ſes vertus; ſon fils ne l'imita point. Son libertinage fut ſi grand que ſon père le dèshérita. Cette infamie au lieu d'abattre ſon courage, ne ſervit qu'à le relever. Pour effacer cette honte, il ſe conſacra entièrement à la république, travaillant avec un ſoin extrême à acquérir des amis & de la réputation. Il étoit à la tête d'Athènes lorſque *Xerxès*, Roi de Perſe, marcha contre cette ville. Il fut élu général. On arrêta que les Lacédémoniens iroient défendre le paſſage des *Thermopyles*, où ils firent des prodiges de valeur, & que les Athéniens conduiroient la flotte au détroit d'Artemiſe au-deſſus de l'Eubée. Il s'éleva une conteſtation entre les Lacédémoniens & les Athéniens pour le commandement général de l'armée navale. Les alliés voulurent que ce fût un Lacédémonien. *Thémiſtocle* qui avoit droit de prétendre à cet honneur, perſuada aux Athéniens d'abandonner la diſpute qui auroit pu perdre la Grèce. Il donna le premier l'exemple, en cédant toute l'autorité à *Eurybiade* Spartiate. Ce Lacédémonien ayant levé le bâton ſur lui, & l'accablant d'injures, *Thémiſtocle* lui répondit modeſtement: *frappe*, lui dit-il, *mais écoute*: le courage des Grecs & une tempête furieuſe ruinèrent une partie de la flotte ennemie; mais il n'y eut aucune action déciſive. Cependant une armée de terre de *Xerxès*, à force de ſacrifier des hommes à la valeur des Lacédémoniens, avoit franchi le paſſage des Thermopyles, & ſe répandoit dans la Phocide, mettant tout à feu à ſang. Dans ce déſaſtre affreux, *Thémiſtocle* remua tout pour ſecourir ſa patrie; employa la raiſon pour perſuader les Juges, & fit parler les oracles pour entraîner la multitude. On rappela tous les citoyens exilés; *Ariſtide* alla au-devant de *Thémiſtocle*, & ils travaillèrent tous deux au ſalut de la république. *Thémiſtocle* fait donner un faux avis à *Xerxès* que les Grecs veulent s'échapper, & qu'il ſe hâte de faire avancer ſa flotte s'il veut leur couper la retraite du Péloponèſe; le Perſan donna dans le piège. La petite flotte Grecque agiſſant avec tout l'avantage poſſible contre les Perſes, trop reſſerrés dans ce détroit, porta le déſordre dans leurs premières lignes, & bientôt toute la flotte fut diſperſée. Cette victoire ſi célèbre, ſous le nom de la bataille de Salamine, coûta aux Grecs quarante vaiſſeaux, & les Perſes en perdirent deux cens. *Thémiſtocle* eut tout l'honneur de cette

fameuſe journée, qu'on place la première année de la LXXVolym-piade, la 480 avant J. C. Le Héros profita du crédit que lui donna cette victoire pour perſuader à ſes citoyens d'établir une marine puiſſante. Ce fut par ſes ſoins qu'on bâtit le port de Pyrée, & qu'on deſtina des fonds pour conſtruire des vaiſſeaux toutes les années. Ses ſervices furent mal récompenſés; on cabala contre lui, & il fut banni par la loi de l'Oſtraciſme. Après avoir erré de retraite en retraite, il ſe réfugia auprès du Roi de Perſe, qui le combla de biens & qui voulut lui confier le commandement général de ſes armées. Le vertueux Athénien ne voulut point porter les armes contre ſa patrie; mais afin de ne pas refuſer *Artaxerxès* ſon bienfaiteur, il ſe donna la mort la première année de la LXXIXe olympiade, la 464 avant J. C. *Thémiſtocle* né avec une ardeur extrême pour la gloire, étoit courageux, entreprenant; le repos ſembloit l'inquiéter. Grand homme d'état, ſon génie toujours prévoyant, toujours fécond en reſſources, le rendit ſupérieur aux événemens. Perſonne n'a poſſédé à un plus haut degré, l'art ſi ſouvent néceſſaire de rappeler les hommes à leurs paſſions pour les porter à ce qu'ils doivent faire. On cite de lui pluſieurs traits honorables. Le Poëte *Simonides*, s'appuyant ſur l'étroite liaiſon qu'il avoit avec ce grand homme, lui demanda quelque grace injuſte. *Thémiſtocle* la refuſa, & lui dit : *cher* Simonides, vous ne ſeriez pas un bon Poëte, ſi vous faiſiez des vers qui péchaſſent contre les règles de l'art poëtique; & moi je ne ſerois point bon Magiſtrat, ſi je commettois quelque action qui fût oppoſée aux lois de ma patrie.

THÉNAR; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. Muſcle qui ſert à éloigner le pouce du doigt indice; c'eſt pourquoi on le nomme auſſi *abducteur du pouce*.

Il y a un ſemblable muſcle qui appartient au gros orteil, & qui eſt auſſi appelé *thénar* ou *abducteur du gros orteil*.

THENSE; ſubſtantif féminin. *Thenſa*. Terme d'Antiquité. Les thenſes étoient comme nos châſſes ornées de figures. On les faiſoit en forme de char, de bois, d'ivoire, quelquefois d'argent. Il y a une médaille de l'Empereur Claude, qu'on trouve également en or & en argent, repréſentant d'un côté la tête de ce Prince couronnée de Laurier, & ayant de l'autre une thenſe. C'eſt un des honneurs qui furent rendus à l'Empereur Claude après ſa mort, par ordre du Sénat. On portoit dans des thenſes les ſtatues des Dieux.

THÉOBALDE, (J. Théobaldo Gatti) natif de Florence, mort à Paris en 1727 dans un âge avancé, occupa pendant cinquante ans une place de ſymphoniſte pour la baſſe du violon dans l'orcheſtre de l'Opéra. On dit que charmé de la muſique de Lully qui étoit parvenue juſqu'à lui, il quitta ſa patrie pour en féliciter ce célèbre muſicien. Enfin il ſe montra digne élève de ce grand homme par deux opéra qui ont été joués ſur notre théâtre : *Coronis*, paſtorale en trois actes, & *Scylla*, tragédie en cinq actes, qui a été repréſentée à trois repriſes différentes.

THÉOCATAGNOSTES, (les) ſecte d'hérétiques, ou plutôt de blaſphémateurs qui avoient la témérité de blâmer ou reprendre en Dieu certaines actions & certaines paroles.

THÉOCRATIE; ſubſtantif féminin.

Theocratia, Eſpèce de gouvernement où les chefs de la nation ne ſont regardés que comme les miniſtres de Dieu, dont l'autorité immédiate ſe manifeſte par des ſignes viſibles.

La nation des Hébreux nous fournit le ſeul exemple d'une vraie théocratie. Ce peuple dont Dieu avoit fait ſon héritage, gémiſſoit depuis long-temps ſous la tyrannie des Égyptiens, lorſque l'Éternel ſe ſouvenant de ſes promeſſes, réſolut de briſer ſes liens, & de le mettre en poſſeſſion de la terre qu'il lui avoit deſtinée. Il ſuſcita pour ſa délivrance un Prophète à qui il communiqua ſes volontés; ce fut Moïſe, Dieu le choiſit pour être le libérateur de ſon peuple, & pour lui preſcrire des lois dont lui-même étoit l'auteur. Moïſe ne fut que l'organe & l'interprète des volontés du Ciel; il étoit le miniſtre de Dieu qui s'étoit réſervé la ſouveraineté ſur les Iſraëlites; ce Prophète leur preſcrivit en ſon nom le culte qu'ils devoient ſuivre, & les lois qu'ils devoient obſerver.

Après Moïſe le peuple hébreux fut gouverné par des juges que Dieu lui permit de choiſir. La théocratie ne ceſſa point pour cela, les Juges étoient les arbitres des différends & les généraux des armées: aſſiſtés par un ſénat de ſoixante & dix vieillards, il ne leur étoit permis ni de faire de nouvelles lois, ni de changer celles que Dieu avoit preſcrites; dans les circonſtances extraordinaires on étoit obligé de conſulter le grand Prêtre & les Prophètes, pour ſavoir les volontés du Ciel: ainſi on régloit ſa conduite d'après les inſpirations immédiates de la Divinité. Cette théocratie dura juſqu'au temps de Samuel; alors les Iſraélites par une ingratitude inouie, ſe laſsèrent d'être gouvernés par les ordres de Dieu même, ils voulurent à l'exemple des nations idolâtres, avoir un Roi qui les commandât, & qui fît reſpecter leurs armes. Le prophète Samuel conſulté ſur ce changement, s'adreſſe au Seigneur qui lui répond, *j'ai entendu le peuple*, ce n'eſt pas toi qu'il rejette, *c'eſt moi-même*. Alors l'Éternel dans ſa colère conſent à lui donner un Roi, mais ce n'eſt point ſans ordonner à ſon Prophète d'annoncer à ces ingrats les inconvéniens de cette royauté qu'ils préféroient à la théocratie.

« Voici, leur dit Samuel, quel » ſera le droit du Roi qui régnera » ſur vous: il prendra vos fils, & » ſe fera porter ſur leurs épaules; » il traverſera les villes en triomphe; parmi vos enfans, les uns » marcheront à pied devant lui, & » les autres le ſuivront comme de » vils eſclaves; il les fera entrer » par force dans ſes armées; il les » fera ſervir à labourer ſes terres & » à couper ſes moiſſons; il choiſira parmi eux les artiſans de ſon » luxe & de ſa pompe; il deſtinera » vos filles à des ſervices vils & » bas; il donnera vos meilleurs » héritages à ſes favoris & à ſes » ſerviteurs; pour enrichir ſes courtiſans, il prendra la dixme de » vos revenus; enfin vous ſerez ſes » eſclaves, & il vous ſera inutile » d'implorer la clémence de Dieu » parcequ'il ne vous écoutera pas, » d'autant que vous êtes les ouvriers » de votre malheur».

Quoique Dieu par ſon Prophète eût fait connoître ainſi aux Hébreux les dangers du pouvoir qu'ils alloient conférer à l'un d'entr'eux, ils perſiſtèrent dans leur demande.

» Nous ferons, dirent-ils, comme » les autres nations, nous voulons » un Roi qui nous juge, & qui mar» che à notre tête contre nos en» nemis ». Samuel rend compte à Dieu de l'obſtination de ſon peuple. L'Eternel irrité ne lui répond que par ces mots, *donne-leur un Roi.* Le Prophête obéit en leur donnant Saül; ainſi finit la *théocratie.*

Quoique les Iſraélites ſoient le ſeul peuple qui nous fourniſſe l'exemple d'une vraie théocratie; on a vu cependant des impoſteurs qui ſans avoir la miſſion de Moïſe, ont établi ſur des peuples ignorans & ſéduits, un empire qu'ils leur perſuadoient être celui de la Divinité. Ainſi chez les Arabes, Mahomet s'eſt rendu le prophête, le légiſlateur, le pontife & le ſouverain d'une nation groſſière & ſubjuguée; l'alcoran renferme à la fois les dogmes, la morale & les lois civiles des Muſulmans; on ſait que Mahomet prétendoit avoir reçu ces lois de la bouche de Dieu même; cette prétendue théocratie dura pendant pluſieurs ſiècles ſous les Califes qui furent les ſouverains & les pontifes des Arabes. Chez les Japonois la puiſſance du Dairo ou de l'Empereur eccléſiaſtique, reſſembloit à une théocratie, avant que le Cubo ou Empereur ſéculier eût mis des bornes à ſon autorité. On trouve des veſtiges d'un empire pareil chez les anciens Gaulois; Les Druides exerçoient les fonctions de Prêtres & de Juges des peuples.

THÉOCRATIQUE; adjectif des deux genres. *Theocraticus.* Qui a rapport à la Théocratie. *Les Iſraélites las du gouvernement théocratique, voulurent avoir un Roi.*

THÉOCRITE, de Syracuſe, ou de l'île de Cô, floriſſoit ſous *Ptolémée Philadelphe*, roi d'Égypte, vers l'an du monde 3719, 285 ans avant J. C. On dit que ce Poëte eut l'imprudence d'écrire des Satyres contre *Hiéron*, tyran de Syracuſe, & qu'il fut puni de mort par ce Prince. *Théocrite* s'eſt fait une grande réputation par ſes *Idyles*, qui ont ſervi de modèle à *Virgile* dans ſes *Eglogues*. *Théocrite* a employé le Dialecte Dorien, qui eſt très-propre pour ce genre: les *Idyles* de ce Poëte paſſent avec raiſon pour une des plus belles images de la Nature; on y trouve cette beauté ſimple, ces grâces naïves, enfin ce *je ne ſais quoi*, qu'il eſt plus facile de ſentir que d'exprimer. *Longe-Pierre* en a traduit quinze en François. La meilleure édition des Poëſies de *Théocrite* eſt celle d'Oxford, *in*-8°. 1699.

THÉODÉBERT I, roi de Metz, ſuccéda à ſon père *Thierry*, & fut placé ſur le trône par ſes vaſſaux, malgré l'oppoſition de ſes oncles. Il les aida pourtant dans leur ſeconde expédition en Bourgogne, & eut part au partage qu'ils firent de ce royaume. Il ſe joignit à *Childebert* en 537, contre *Clotaire*, ſon oncle; mais cette guerre n'eût pas de ſuite. *Théodebert* ſecourut en 538, *Vitigès*, roi des Oſtrogots, & entra lui-même l'année ſuivante en Italie, d'où il revint chargé de dépouilles. Il mourut en 548, lorſqu'il ſe préparoit à faire la guerre à *Juſtinien*, & à la porter juſqu'aux portes de Conſtantinople. Sa valeur, ſa libéralité, ſa prudence & ſa clémence lui méritèrent l'éloge de ſes contemporains. Il eut aſſez d'ambition pour prendre le titre d'*Auguſte*, qui lui eſt donné dans une de ſes monnoies. Sa mort arriva à la chaſſe

par la chûte d'une groſſe branche d'arbre qu'un bœuf ſauvage lui fit tomber ſur la tête, & qui l'abattit de ſon cheval.

THÉODEBERT II, roi d'Auſtraſie, monta ſur le trône en 596, après la mort de ſon père *Childebert*, dont il partagea les États avec ſon frère *Thierry* ou Théodoric, roi d'Orléans. Il régna d'abord ſous la tutelle de *Brunehaud*, ſon aïeule; mais les grands d'Auſtraſie, laſſés de la domination tyrannique de cette Princeſſe, engagèrent ſon petit-fils à l'exiler en 599. *Théodebert* qui avoit joint ſes forces à celles de ſon frère, défit ſucceſſivement *Clotaire* & les Gaſcons. *Brunehaud* irritée contre lui, excita Thierry à lui faire la guerre. Ce Prince le vainquit & l'obligea de ſe renfermer dans Cologne, où on lui coupa la tête pour avoir la paix avec le vainqueur, l'an 612.

THÉODOLITE; ſubſtantif maſculin. Sorte d'inſtrument uſité en Angleterre, & qui a beaucoup de rapport à ce que nous nommons *Graphometre*. Il ſert à lever des plans, à prendre des hauteurs & des diſtances. Les différentes parties qui le compoſent, ſont un cercle de cuivre d'environ un pied de diamètre, diviſé en quatre quarts, & quelquefois accompagné d'un téleſcope. Chaque quart eſt diviſé en 90 degrés, & ſous-diviſé autant que la grandeur de l'inſtrument peut le permettre. Au centre de ce cercle eſt une boîte avec une aiguille aimantée & une roſe des vents, une bouſſole, en un mot. L'inſtrument, ſon alidade avec ſes pinnules ou ſon téleſcope, s'il y en a un, s'ajuſtent à ce centre de telle manière qu'ils peuvent tourner alentour. Enfin ſur le revers de cet inſtrument, eſt un genou fait pour recevoir ſon pied; c'eſt-à-dire, la tête d'un bâton à trois jambes, qui doit le ſoutenir quand on veut en faire uſage.

THÉODORA, femme de l'Empereur *Juſtinien I*, étoit fille d'un homme chargé du ſoin de nourrir les bêtes pour les ſpectacles. Sa mère immola ſa vertu pour de l'argent; & la jeune *Théodora* s'abandonna bientôt à tout le monde. Un certain *Hécébole* de Tyr, gouverneur de la Pentapole, l'entretint pendant quelque tems; mais il s'en dégoûta, & la chaſſa de chez lui; elle alla à Alexandrie, & revint à Conſtantinople, n'ayant pour ſubſiſter que ſes proſtitutions. *Juſtinien* en devint paſſionnément amoureux. Il en fit ſa maîtreſſe, engagea l'empereur *Juſtin* à abroger la loi qui défendoit à un Sénateur d'épouſer une femme débauchée, & l'épouſa. Cette femme fut le fléau du genre humain, ſi l'on en croit *Procope*, qui en fait une peinture affreuſe dans ſes *Anecdotes*, après l'avoir louée dans ſon *Hiſtoire*. Elle mourut vers l'an 548.

THÉODORA, eſt auſſi le nom d'une Dame Romaine, moins célèbre par ſa beauté & ſon eſprit, que par ſa lubricité & par ſes crimes. Elle étoit ſi puiſſante à Rome, vers 908, par le moyen du Marquis de Toſcane, qu'elle occupoit le château de Saint-Ange, & faiſoit élire les Papes qu'elle vouloit. *Jean*, un de ſes galans, obtint par ſon moyen l'Archevêché de Ravenne, & enfin la Papauté ſous le nom de *Jean X*. Elle étoit mère de *Maroſie*, qui ne lui céda rien ni en attraits, ni en débauches.

THÉODORE DE MOPSUESTE, ainſi nommé, parcequ'il étoit Évêque de Mopſueſte, ville de Ciſicie, fut élevé & ordonné Prêtre dans un monaſtère,

monastère, & il mourut l'an 428. On peut le regarder, dit l'Abbé *Racine*, comme le premier auteur de l'Hérésie, qui distingua deux personnes en Jésus-Christ. Quand on étudie ses ouvrages, on voit qu'il avoit dans l'esprit le principe qu'ont eu depuis les Sociniens, qu'il faut déférer tout au tribunal de la raison, & n'admettre que ce qu'elle approuve. *Théodore* avoit une grande réputation de science & de vertu, & passoit pour un des plus illustres docteurs de tout l'Orient; il avoit écrit contre S. *Jérôme*, pour défendre l'hérésie de *Pélage*. Le fameux *Julien*, un des sectateurs de cet Hérésiarque, ayant été chassé de son siége, se réfugia chez lui, & augmenta le nombre de ses disciples. *Théodore* cacha long-temps sa doctrine; mais lorsque le Nestorianisme éclata, elle étoit déjà répandue dans bien des esprits. Les Nestoriens se servirent en 531, après la tenue du Concile d'Éphèse, des ouvrages de cet hérétique pour appuyer leurs erreurs. Dans le cinquième Concile général, tenu en 554, la personne & les ouvrages de *Théodore* de *Mopsueste* furent anathématisés. Ses principaux ouvrages sont, 1°. Un *Commentaire sur les Pseaumes* dans la *chaîne* du Père Cordier. 2°. Un *Commentaire*, en manuscrit, sur les douze petits Prophètes. Ce Commentaire prouve que l'auteur étoit un Déiste. 3°. Plusieurs fragmens dans la bibliothèque de *Photius*.

THÉODORE *le Lecteur*, ainsi appelé, parcequ'il étoit lecteur de la grande Église de Constantinople, avoit composé une *Histoire de l'Église* depuis la vingtième année du règne de *Constantin* le *Grand*, jusqu'à la mort de ce Prince. Cet ouvrage étoit divisé en deux livres. Il l'avoit tiré de l'Histoire de *Socrate*, de *Sozomene* & de *Théodoret*. Il est en manuscrit dans quelques bibliothèques, & n'a pas encore été imprimé. *Théodore* avoit encore composé une Histoire ecclésiastique, depuis la fin du règne de *Théodore* le jeune, jusqu'au commencement du règne de *Justin*. Nous n'avons que des extraits de cet ouvrage. *Henri* de *Valois* nous a donné tout ce qu'il a pu ramasser de *Théodore* dans *Suidas*, *Théophane* & *Jean Damascene*.

THÉODORET, né en 386, fut disciple de *Théodore* de Mopsueste & de Saint *Jean Chrysostôme*, après avoir été formé à la vertu dans un monastère. Élevé malgré lui au Sacerdoce & à l'Épiscopat, vers 420, il fit paroître dans sa maison, à sa table, dans ses habits & dans ses meubles, beaucoup de modestie, mais il étoit magnifique à l'égard de Cyr sa ville épiscopale. Il y fit bâtir deux grands ponts, des bains publics, des fontaines & des aquéducs. Il travailla avec tant de zèle & de succès dans son diocèse composé de huit cens Paroisses, dont un grand nombre étoit infectées de diverses hérésies, qu'il eut le bonheur de rendre orthodoxes tous ses diocésains. Son zèle ne se borna point à son Église; il alla prêcher à Antioche & dans les villes voisines, où il fit admirer son éloquence & son savoir, & où il convertit des milliers d'hérétiques & de pécheurs. La gloire de cet homme illustre fut néanmoins obscurcie pendant quelque tems, par l'attachement qu'il eût pour *Jean* d'Antioche & pour *Nestorius*, en faveur duquel il écrivit contre les douze anathêmes de Saint Cyrille d'Alexandrie; mais il

effaça cette tache, en ſe réconciliant avec ce Prélat, & en anathématiſant l'héréſiarque. Le malheur qu'il avoit eu de le favoriſer étoit bien excuſable. Séduit par l'extérieur mortifié des Neſtoriens, il s'aveugloit ſur le fond de leur doctrine, juſqu'à croire que le Concile d'Ephèſe & S. *Cyrille* enſeignoient l'unité de nature en Jéſus-Chriſt : mais dès qu'il eut ouvert les yeux, il s'éleva avec force contre ces hérétiques. Il combattit les Eutychéens, réſiſta aux menaces de l'empereur *Théodoſe II*, & ſe vit tranquillement dépoſer dans le faux ſynode d'Ephèſe. Sa vertu triompha en 451, dans le Concile général de Calcédoine, où ſes lumières & ſa ſageſſe brillèrent également. Il termina ſaintement ſa carrière, quelques années après ; il la finit comme il l'avoit commencée dans la paix & dans la communion de l'Égliſe. Son humanité, ſa modération, ſa charité, ſont peintes dans tous ſes écrits, qui ſont en très-grand nombre. I. Une *Hiſtoire eccléſiaſtique*, qui renferme des choſes importantes, qu'on ne trouve pas ailleurs, & pluſieurs pièces originales. Elle commence où *Euſebe* a fini la ſienne, c'eſt-à-dire, à l'an 324 de Jéſus-Chriſt, & finit à l'an 429. Les Savans y remarquent des fautes de chronologie ; le ſtyle en eſt élevé, clair & net ; mais l'auteur y emploie des métaphores un peu trop hardies pour un Hiſtorien. II. Un *Commentaire*, par demandes & par réponſes, ſur les huit premiers livres de la Bible. III. Un *Commentaire* ſur tous les Pſeaumes. IV. *L'explication du Cantique des Cantiques.* V. Des *Commentaires* ſur *Jérémie*, ſur *Ezéchiel*, ſur *Daniel*, ſur les douze petits Prophètes & ſur les Épîtres de S. *Paul*. Ce ne ſont que des compilations, mais elles ſont faites avec ſoin. L'auteur ſe compare aux femmes des Juifs, qui n'ayant point d'or ni de pierreries à donner à Dieu pour la conſtruction du tabernacle, ramaſſoient les poils, les laines & les lins que les autres avoient donnés, les filoient & les uniſſoient enſemble. VI. Cinq livres des *Fables des Hérétiques*. VII. Dix livres ſur la *Providence*. VIII. Dix *Diſcours* ſur la Guériſon des fauſſes opinions des Païens. IX. Un ſur la *Charité*. X. Un ſur S. *Jean*. XI. Quelques ouvrages contre S. *Cyrille*. XII. Des *Sermons*. On y trouve du choix dans les penſées, de la nobleſſe dans les expreſſions, de l'élégance & de la netteté dans le ſtyle, de la ſuite & de la force dans les raiſonnemens. XIII. La *Vie* des Saints Solitaires. XIV. Des *Lettres*, fort courtes pour la plupart ; mais l'auteur y peint ſon caractère au naturel. La meilleure édition de ſes ouvrages, eſt celle du Père *Sirmond*, en grec & en latin, 4 vol. *in-fol.* auxquels le Père *Garnier*, Jéſuite, a ajouté un cinquième en 1684, qui contient divers autres traités auſſi de Théodoret. Quoique ce Père de l'Égliſe eût été lié avec les Neſtoriens, il fut reconnu pour Orthodoxe, par le Concile de Calcédoine, & par le Pape S. *Léon*. Le cinquième Concile général, en condamnant ſes écrits contre S. *Cyrille*, ne toucha point à ſa perſonne, & S. *Grégoire* le Grand déclara depuis qu'il l'honoroit avec le Concile de Calcédoine.

THÉODORIC, Roi des Oſtrogoths, étoit fils de Valamer, Roi d'une partie de la Mœſie. Il rendit de grands ſervices à l'Empereur chaſſé de ſon trône par Baſilique. Ce Prince

lui fit élever une ſtatue, & l'honora du conſulat en 484. Il l'envoya enſuite en Italie contre Odoacre, avec lequel il fit la paix en 493. Quelque temps après ayant fait mourir ce Prince ſous divers prétextes, il ſe vit maître de toute l'Italie. Pour s'affermir dans ſes nouveaux Etats, il épouſa une ſœur de Clovis de France, contracta d'autres puiſſantes alliances, & fit la paix avec l'Empereur Anaſtaſe & avec les Vandales d'Afrique. Théodoric, tranquille après de violentes ſecouſſes, ne penſa plus qu'à policer ſon Royaume. Il prit pour Secrétaire d'État le célèbre Caſſiodore, qui remplit parfaitement ſes vues. Quoique ce Prince fût Arien, il protégea toujours les Catholiques; il ne vouloit pas même qu'ils ſe fiſſent Ariens pour lui plaire, & il fit couper la tête à un de ſes Officiers favoris, parcequ'il avoit embraſſé l'Arianiſme, en lui diſant ces paroles remarquables : *Si tu n'as pas gardé la foi à Dieu, comment eſt-ce que tu me la garderas à moi qui ne ſuis qu'un homme?* Sa droiture le fit choiſir par les Orthodoxes pour juge dans une cauſe purement eccléſiaſtique. Comme il étoit Souverain de Rome, il devint l'arbitre de l'élection des Papes. Après la mort du Pape Anaſtaſe, en 498, Laurent & Symmaque ſe diſputèrent le trône pontifical. On s'en remit à la déciſion de Théodoric, qui jugea en faveur de Symmaque. Rome lui fut redevable de pluſieurs édifices & de la réparation de ſes murailles. Il ajouta cent cinquante lois nouvelles aux anciennes. Il régla l'aſyle des lieux ſaints & la ſucceſſion des Clercs qui meurent ſans teſter. Enfin il fut pendant trente-ſept ans le père des Italiens & des Goths, Bienfaiteur impartial des uns & des autres, & également cher aux deux Nations: mais il vécut trop pour ſa gloire. L'âge, les infirmités le rendirent jaloux, avare, inquiet, ſoupçonneux. Les adulateurs profitèrent de ces diſpoſitions pour perdre les deux plus reſpectables ſujets qu'il y eût dans la République, Symmaque & Boëce ſon gendre. Ils périrent tous deux par le dernier ſupplice. Théodoric ne ſurvécut pas long-temps à ce double homicide. Un jour qu'on lui ſervit à table une tête de poiſſon, il s'imagina que c'étoit celle de Symmaque qui le menaçoit; & ſe levant ſaiſi de frayeur, il ſe mit au lit, & rendit l'ame le 30 Août de l'an 526, déchiré par des remords que perſonne ne put calmer. C'eſt du moins ce que rapporte Procope.

THÉODOSE *le Grand*, Empereur, étoit né à Cauca, ville de la Galice en Eſpagne. Son père étoit le fameux Comte Théodoſe qui avoit fait de ſi grands exploits ſous Valentinien I, & qui fut décapité à Carthage l'an 376, ſous Gratien. Ce grand homme avoit illuſtré le nom de Théodoſe. Son fils ſe retira dans ſa patrie pour pleurer ſon père; mais Gratien connoiſſant ſon mérite, le rappela à la Cour, & l'aſſocia à l'Empire en 379. Il lui donna en partage la Thrace & toutes les Provinces que Valentinien avoit poſſédées dans l'orient. Peu de jours après ſon élection Théodoſe marcha vers cette Province; & ayant formé un corps de troupes, il tomba ſur le camp des Goths, leur enleva leurs femmes & leurs enfans avec quatre mille chariots qui ſervoient pour les conduire. Les Barbares furent effrayés par cette dé-

faite. Les Alains & d'autres Goths qui ravageoient les Provinces voiſines lui envoyèrent faire des propoſitions de paix, & acceptèrent toutes les conditions qu'il leur impoſa en 379. L'année d'après Théodoſe, malade à Theſſalonique, ſe fit baptiſer par Aſcole, Evêque de cette Ville. Pour conſacrer ſon entrée dans le Chriſtianiſme, il ordonna à tous ſes ſujets par une loi du 28 Février, de reconnoître le Père, le Fils & le Saint Eſprit comme un ſeul Dieu en trois perſonnes. A cette loi contre l'erreur il en joignit d'autres pour la police, & fit publier des Edits ſévères contre les délateurs convaincus de menſonges. Athanaric, Roi des Goths, ſe réfugia vers ce temps-là auprès de Théodoſe, qui le traita en Roi, & qui lui fit après ſa mort des funérailles magnifiques. Cette généroſité n'empêcha pas que pluſieurs Barbares ne fiſſent des irruptions dans la Thrace. Théodoſe marche contre eux, leur livre bataille au mois d'Août 381, les défait & les force à repaſſer le Danube. Son nom pénétra dans les pays étrangers. Sapor III, Roi de Perſe, lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui demander à faire alliance avec lui. Ces deux Princes firent un traité de paix qui dura long-temps. L'année ſuivante, 385, fut célèbre par une conjuration formée contre lui. Il défendit de citer en juſtice ceux qui, ſans en être complices, en avoient été inſtruits & ne l'avoient pas découverte. Il laiſſa condamner les conjurés, & leur envoya leur grâce lorſqu'on les conduiſoit au ſupplice. Ils furent redevables de la vie à ſainte Flaccille ſa femme, à qui la Religion inſpira ce que la politique avoit inſpiré à Livie, femme d'Auguſte, à l'égard de Cinna. La clémence de Théodoſe ſe démentit dans une occaſion plus importante. Il y eut en 390 une ſédition à Theſſalonique, capitale de la Macédoine. Botheric, gouverneur de l'Illyrie, avoit fait mettre en priſon un cocher accuſé du crime de pédéraſtie. Lorſqu'on donna dans cette Ville des ſpectacles en réjouiſſance des victoires de Théodoſe, le peuple demanda qu'on mît ce cocher en liberté; & ſur le refus du gouverneur, on prit les armes, & l'on tua pluſieurs Officiers de la garniſon. Botheric vint en perſonne pour appaiſer ce tumulte, mais il fut lui-même maſſacré. Théodoſe à cette nouvelle n'écouta que ſa colère, & fit paſſer tous les habitans au fil de l'épée.

Cependant Maxime qui avoit tué Gratien, & qui s'étoit fait déclarer Empereur, preſſoit le jeune Valentinien. Théodoſe fit la guerre à ce Tyran, le défit en deux batailles, dans la Hongrie & en Italie, & l'ayant pourſuivi juſqu'à Aquilée, il contraignit les ſoldats de le lui remettre. On l'amena dans le camp de Théodoſe, qui vouloit lui pardonner; mais les ſoldats le jugeant indigne de ſa clémence, le mirent hors de ſa tente, & lui coupèrent la tête. C'eſt ainſi que finit cette guerre en 388, & que Théodoſe, ayant pacifié l'Occident pour Valentinien, aſſura la poſſeſſion de l'Orient pour lui & pour ſes enfans. L'année ſuivante, il vint à Rome pour y recevoir les honneurs du triomphe, & y fit abattre les reſtes de l'idolâtrie. Après ce triomphe, Théodoſe retourna à Conſtantinople, & défit une troupe de Barbares qui pilloient la Macédoine & la Thrace. Arbogaſte, François d'origine, dé-

pouilla l'Empereur Valentinien de ſon autorité, & lui donna la mort. Pour éviter la peine dûe à ſon crime, il choiſit Eugène, homme de la lie du peuple qui avoit enſeigné la Grammaire, & le fit déclarer Empereur à condition qu'il permettroit l'idolâtrie. Théodoſe ſe prépara à lui faire la guerre, & après avoir été battu, il défit l'uſurpateur le 16 Septembre, à Aquilée, l'an 394. Eugène eut la tête coupée, & Arbogaſte ſe tua lui-même. On faiſoit de grands préparatifs à Conſtantinople pour recevoir *Théodoſe* en triomphe. Il tomba malade à Milan, & il y mourut d'hydropyſie, le 17 Janvier 395. Il étoit âgé de 50 ans, & en avoit régné 16. Son corps fut porté à Conſtantinople, où Arcadius, ſon fils, le fit mettre dans le mauſolée de Conſtantin. Théodoſe doit être mis au nombre des Rois qui font honneur à l'humanité. S'il eut des paſſions violentes, il les réprima par de violens efforts. La colère & la vengeance furent ſes premiers mouvemens, mais la réflexion le ramenoit à la douceur. On connoît cette loi ſi digne d'un Prince chrétien, portée en 393, au ſujet de ceux qui attaquent la réputation de leur Monarque : » ſi quelqu'un, dit-il, » s'échappe juſqu'à diffamer notre » nom, notre gouvernement & » notre conduite, nous ne voulons » point qu'il ſoit ſujet à la peine » ordinaire portée par les loix, ou » que nos Officiers lui faſſent ſouffrir aucun traitement rigoureux. » Car ſi c'eſt par légéreté qu'il ait mal » parlé de nous, il faut le mépriſer ; » ſi c'eſt par une aveugle folie, il » eſt digne de compaſſion ; & ſi c'eſt » par malice, il faut lui pardonner.

Pluſieurs Ecrivains l'ont comparé à Trajan dont il deſcendoit, & à qui il reſſembloit par la figure & par le caractère. L'un & l'autre étoient bienfaiſans, magnifiques, juſtes, humains. Tel que Théodoſe avoit été à l'égard de ſes amis, dans l'état de ſimple Particulier, il le fut envers tout le monde, après être monté ſur le trône. Sa règle étoit d'en agir avec ſes ſujets comme il avoit autrefois ſouhaité d'être traité lui-même par l'Empereur. Il n'avoit rien de la fierté qu'inſpire le ſceptre. S'il accordoit quelque préférence honorable, c'étoit aux ſavans & aux gens de lettres. Jamais le peuple ne fut moins chargé d'impôts que ſous ſon règne. Il appeloit une heure perdue celle où il n'avoit pu faire du bien. Les libéralités qu'il fit aux habitans de Conſtantinople y attirèrent un ſi grand nombre de citoyens, qu'on délibéra ſur la fin de ſon règne, ſi l'on ne feroit point une ſeconde enceinte, quoique dix ans auparavant les maiſons n'occupaſſent qu'une très-petite partie, le reſte n'étant que des jardins ou des terres labourables. C'eſt le dernier Prince qui ait poſſédé l'Empire Romain en entier. Il laiſſa quatre enfans, Arcade, Honorius, Gratien & Pulchérie. Arcade fut Empereur d'Orient ; & Honorius, d'Occident.

THÉODOSE II, le jeune, fils d'Arcade & d'Eudocie, né le 11 Avril 401, ſuccéda à Arcade, le premier Mai 408. Sainte Pulchérie, ſa ſœur, gouverna ſous ſon nom. C'eſt elle qui lui fit épouſer Athénaïs, fille du Philoſophe Léonce, laquelle reçut au baptême le nom d'*Eudocie*. Théodoſe, inſolent ſur le trône, ne prit preſqu'aucune part aux événemens de ſon règne. Les Perſes armèrent contre lui en 421 ; il leva

des troupes pour s'oppoſer à leurs conquêtes. Les deux armées qui ſe cherchoient l'une l'autre, furent toutes les deux ſaiſies de crainte lorſqu'elles s'approchèrent, & fuirent chacune de leur côté. Les Perſes ſe précipitèrent dans l'Euphrate, où il en périt près de cent mille. Les Romains abandonnèrent le ſiége de Niſibe, brulèrent leurs machines, & rentrèrent dans les terres de l'Empire. Théodoſe envoya enſuite une armée en Afrique contre Genſeric, Roi des Vandales, qui fut encore plus malheureuſe. Il fut obligé de la rappeler pour l'oppoſer aux Huns qui ravageoient la Thrace ſous la conduite d'Attila. Ses troupes n'ayant pu arrêter les courſes de ces Barbares, ce ne fut qu'à force d'argent qu'il les fit retirer. Théodoſe II fut encore plus mépriſable par la confiance qu'il donna à ſes Ennuques. Sa foibleſſe alloit juſqu'à ſigner ce qu'on lui préſentoit, ſans prendre même la peine de le lire. La vertueuſe Pulchérie, ſa ſœur, l'avoit corrigé de pluſieurs défauts. Elle le corrigea encore de celui-là. Un jour elle lui préſenta un acte à ſigner par lequel il abandonnoit l'Impératrice ſa femme, pour être eſclave. Il le ſigna ſans le lire, & lorſque Pulchérie lui eut fait connoître ce que c'étoit, il en eut une telle confuſion, qu'il ne retomba jamais dans la même faute. Ce Prince, Particulier eſtimable, mais Monarque mépriſé, avoit d'abord favoriſé les Neſtoriens & les Euthyciens, mais il les condamna ſur la fin de ſa vie. Il mourut ſans laiſſer de poſtérité, le 28 Juillet 450, à 49 ans. C'eſt lui qui publia le 15 Février 438, le Code Théodoſien qui porte ſon nom.

THEODOSIEN; *voyez* THÉODOSE & CODE.

THÉODOTE, de Byſance, ſurnommé le Corroyeur, du nom de ſa profeſſion, pour excuſer ſon apoſtaſie & la foibleſſe qu'il avoit eue de céder à la perſécution ſous Marc-Aurèle, dit qu'en reniant Jéſus-Chriſt, il n'avoit renié qu'un homme, né d'une Vierge, à la vérité, par l'opération du Saint-Eſprit, mais ſans aucune prérogative que celle d'une vie plus ſainte & d'une vertu plus éminente. Il fut condamné dans un Concile de Rome l'an 146. Néanmoins il eut des Sectateurs appelés de ſon nom, *Théodotiens*, dont un des principaux fut Théodote le Banquier, qui prétendit que Jéſus-Chriſt étoit inférieur à Melchiſedech, & fut Chef de la Secte des Melchiſedéciens. Les Diſciples de Théodote de Byzance furent auſſi appelés *Alogiens*.

THEODOTE, le Valentinien, n'eſt connu que par ſes Eglogues, que le Père Combefis nous a données ſur le Manuſcrit de la *Bibliothèque des Pères*. Ces Eglogues ne contiennent qu'une application de l'Écriture au ſyſtême de Valentin. Théodote prétend y prouver les différens points de la doctrine de Valentin par quelques paſſages de l'Ecriture. Cet Ouvrage a été commenté par le Père Combefis, & ſe trouve dans la *Bibliothèque grecque de Fabricius*.

THEODOTIENS; (les) *voy.* THÉODOTE DE BYSANCE.

THÉODOTION, natif d'Éphèſe, fut diſciple de Tatien, puis Sectateur de Marcion. Il paſſa enſuite dans la Synagogue des Juifs, où il fut reçu à condition qu'il traduiroit l'Ancien Teſtament en Grec. Il remplit ſa promeſſe en 185, ſous

le règne de Commode. Il ne nous reſte de lui que des fragmens de cette Traduction. Elle étoit plus hardie que celle des Septante, & que celle d'Aquila, qui avoient été faites auparavant, & l'Auteur s'étoit permis d'ajouter ou de retrancher des paſſages entiers.

THÉODULPHE, étoit originaire de la Gaule Ciſalpine. Charlemagne qui l'avoit amené d'Italie, à cauſe de ſon ſavoir & de ſon eſprit, lui donna l'Abbaye de Fleuri, puis l'Évêché d'Orléans vers l'an 793. Ce Prince le choiſit pour ſigner ſon teſtament en 811. Louis le Débonnaire hérita de l'eſtime que ſon père avoit pour lui. Mais Théodulphe ayant été accuſé d'avoir eu part à la conjuration de Bernard, Roi d'Italie, il fut mis en priſon à Angers. C'eſt là qu'il compoſa l'hymne *Gloria, laus & honor*, dont on chante le commencement le jour des Rameaux. On prétend que l'ayant chantée d'une fenêtre de la priſon dans le temps que l'Empereur paſſoit, ce Prince fut ſi charmé de cette pièce, dont le mérite eſt très-médiocre, qu'il lui rendit la liberté. Le ſavant Prélat en profita pour écrire différens Ouvrages. On a de lui un Traité du *Baptême*; un autre du *Saint-Eſprit*; deux Capitulaires adreſſés à ſes Curés, que l'on peut regarder comme des monumens de la diſcipline de ſon temps. Ce Prélat mourut vers 821. Le P. Sirmond, Jéſuite, publia en 1646, *in* 8°. une bonne édition de ſes Œuvres.

THÉOGONIE; ſubſtantif féminin. *Theogonia*. Naiſſance des Dieux. Ce mot, dans l'acception générale & commune, s'applique à tout ſyſtême religieux imaginé dans le paganiſme. On dit dans ce ſens, la *Théogonie des Égyptiens*, *la Théogonie des Grecs*, *la Théogonie des Perſes*, &c.

Il ſe dit auſſi par extenſion, de quelques Ouvrages particuliers ſur la même matière, comme la *Théogonie d'Héſiode*, &c.

THÉOLOGAL; ſubſtantif maſculin. Chanoine inſtitué dans le Chapitre d'une Égliſe Cathédrale ou Collégiale pour enſeigner la Théologie & pour prêcher en certaines occaſions.

Le Concile de Baſle & la Pragmatique Sanction ont ordonné qu'il ſeroit établi un *Théologal* dans toutes les Égliſes Métropolitaines & Cathédrales; & l'article huit de l'ordonnance d'Orléans porte » qu'en » chacune Égliſe Cathédrale & Collégiale, ſera réſervé une prébende » affectée à un Docteur en Théologie, de laquelle il ſera pourvu de » l'Archevêque, Évêque ou Chapitre, à la charge qu'il prêchera » & annoncera la parole de Dieu » chaque jour de Dimanche & » Fête ſolemnelle : & en autres » jours, il fera & continuera trois » fois la ſemaine une leçon publique de l'Écriture Sainte; & ſeront tenus & contraints les Chanoines y aſſiſter par privation de » leurs diſtributions.

L'affectation & l'union d'une prébende à la fonction *de Théologal*, prononcée par cette ordonnance, a fait nommer cette prébende *Théologale*: elle eſt ſujette à l'expectative des gradués; & ſuivant une bulle de Grégoire XIII, le *Théologal* eſt réputé préſent aux offices, tous les jours qu'il doit prêcher ou faire des leçons.

Les *Théologaux peuvent prêcher dans les Égliſes où ils ſont établis ſans une permiſſion plus ſpéciale*: il en eſt à leur égard comme des Curés

qui n'ont pas beſoin de miſſion particulière, quand une fois ils ont reçu l'inſtitution canonique, mais *les Théologaux* ne peuvent *ſubſtituer d'autres perſonnes pour prêcher en leur place, ſans la permiſſion des Archevêques* ou *Évêques*. Ils peuvent même être contraints de prêcher par ſaiſie de leur temporel, à la requête du Chapitre.

L'Éditeur des mémoires du Clergé prétend que les Bacheliers en Théologie peuvent être pourvus de prébendes *Théologales*; mais ſon opinion eſt contraire au texte de l'article huit de l'ordonnance d'Orléans citée, & à la juriſprudence actuelle des arrêts qui exige la qualité de Docteur.

Lorſque le Roi confère les *Théologales* qui viennent à vaquer en regale, les pourvus doivent (aux termes de l'édit de Janvier 1682), obtenir la miſſion canonique des Évêques ou des Vicaires généraux, avant d'en faire les fonctions.

L'aſſemblée du Clergé, par un des articles du cahier préſenté au Roi en 1730, a demandé que ceux qui ſeroient pourvus des prébendes *Théologales* dont la collation appartient à des Chapitres, ne puſſent en exercer les fonctions, avant d'avoir obtenu pareille miſſion; & le Roi par ſa réponſe du 19 Septembre, a dit qu'il ſe porteroit *volontiers à avoir égard à cette demande; à la charge néanmoins qu'en cas de refus de la part des Evêques, d'accorder la miſſion canonique à ceux qui auroient été pourvus par les Chapitres, des prébendes théologales, ils ſeront tenus de marquer les cauſes de leurs refus, ainſi qu'il ſe pratique à l'égard des* viſa *ſur les proviſions de cour de Rome, ſuivant la diſpoſition des ordonnances.*

Les prébendes théologales peuvent ſe réſigner à perſonne capable.

THÉOLOGALE; adjectif féminin qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Qualité, dignité, prébende de Théologal. *La prébende Théologale de cette Egliſe eſt vacante. Il a la théologale de l'Egliſe de Sens.*

THÉOLOGALE; adjectif féminin & terme dogmatique. Il ne ſe dit que des vertus qui ont Dieu principalement pour objet. *La Foi l'Eſpérance & la Charité ſont les trois vertus théologales.*

THÉOLOGIE; ſubſtantif féminin. *Théologia.* Science qui a pour objet Dieu & les vérités qu'il a révélées. La théologie naturelle eſt la connoiſſance que nous avons de Dieu, par les ſeules lumières de la raiſon. La théologie ſurnaturelle a pour fondement la révélation. Cette dernière ſe diviſe en théologie poſitive, théologie morale & théologie ſcholaſtique. La poſitive conſiſte dans la connoiſſance de l'Écriture Sainte, & des explications qu'en donnent les Pères & les Conciles, ſans le ſecours de l'argumentation. La morale s'exerce particulièrement à connoître les lois divines qui ſervent à régler les mœurs, & à faire une application juſte de ces lois aux différentes actions de la vie, pour diſtinguer celles qui ſont bonnes, ou mauvaiſes ou indifférentes. Enfin la ſcholaſtique diſcute par la voie des raiſonnemens, les dogmes de la foi, en établit la certitude, les ſoutient contre ceux qui les combattent, éclaircit les points douteux & conteſtés de la religion, & fournit des armes contre les Hérétiques.

Les Théologiens ont coutume de traiter pluſieurs queſtions ſur la dignité, l'utilité, la neceſſité de la ſcience qu'ils profeſſent, & nous renverrons

renverrons ſur tous ces articles le lecteur à leurs écrits : nous nous contenterons de toucher ce qui regarde la certitude de la *théologie* ou des concluſions théologiques. Par *concluſions théologiques* on entend celles qui ſont évidemment & certainement déduites d'une ou de deux prémiſſes, qui ſont toutes deux révélées, ou dont l'une eſt révélée, & l'autre eſt ſimplement connue par la lumière naturelle, & l'on demande 1°. ſi ces concluſions ſont auſſi certaines que les propoſitions qui ſont de foi; 2°. ſi elles ſont plus ou moins certaines que les concluſions des autres ſciences; 3°. ſi elles égalent en certitude les premiers principes ou axiomes de géométrie, philoſophie, *&c.*

La déciſion de toutes ces queſtions dépend de ſavoir quel eſt le fondement de la certitude des concluſions théologiques, c'eſt-à-dire, quel eſt le motif qui détermine l'eſprit à y acquieſcer. On convient généralement que la révélation immédiate de Dieu propoſée par l'Égliſe, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux vérités qui ſont de foi, & que la révélation virtuelle ou médiate, c'eſt-à-dire, la connexion qui ſe trouve entre une concluſion théologique & la révélation, connexion manifeſtée par la lumière naturelle, eſt le motif qui porte à acquieſcer aux concluſions théologiques.

De-là il eſt aiſé d'inférer 1°. que les concluſions purement théologiques n'ont pas le même degré de certitude que les vérités de foi, celles-ci étant fondées, 1°. ſur la révélation immédiate de Dieu; 2°. ſur la déciſion de l'Égliſe qui atteſte la vérité de cette révélation, au lieu que les concluſions théologiques n'ont pour motif que leur liaiſon avec la révélation, mais liaiſon apperçue ſeulement par les lumières de la raiſon; le motif d'acquieſcement, & le moyen de connoître ce motif, ſont comme on voit, dans les concluſions théologiques d'un ordre inférieur au motif qui détermine l'eſprit à ſe ſoumettre aux vérités de foi, & au moyen qui lui découvre ce motif.

2°. Que les concluſions théologiques ſont plus certaines que les concluſions des ſciences naturelles priſes en général, parce qu'on ſait que celles-ci ne ſont ſouvent appuyées que ſur des conjectures, & que leur liaiſon avec les premiers principes, n'eſt pas ſi évidente que celle des concluſions théologiques avec la révélation immédiate.

Mais on eſt partagé ſur la troiſième queſtion; ſavoir, ſi les concluſions théologiques ſont plus ou moins certaines que les premiers principes géométriques ou philoſophiques; & il y a ſur ce point deux opinions.

La première eſt celle des anciens Théologiens qui ſoutiennent que les concluſions théologiques ſont plus certaines que les premiers principes, parce que, diſent-ils, elles ſont appuyées ſur la révélation de Dieu, qui ne peut, ni ne veut tromper les hommes. Au lieu que la certitude des premiers principes n'eſt fondée que ſur la raiſon ou la lumière naturelle, qui eſt ſujette à l'erreur.

La plûpart des modernes penſent au contraire que les premiers principes ſont auſſi certains que les concluſions théologiques, parce que 1°. telle eſt la certitude de ces axiomes, *le tout eſt plus grand que ſa partie; deux choſes égales à une troiſième ſont égales entre elles, &c.* qu'il eſt impoſſible d'en aſſigner une plus

grande ; & qu'on ſent par expérience qu'il n'eſt point de vérités auxquelles l'eſprit acquieſce plus promptement ; 2°. parce que Dieu n'eſt pas moins l'auteur de la raiſon que de la révélation, d'où il s'enſuit, que ſi l'on ne peut ſoupçonner la révélation de faux, de peur d'en faire retomber le reproche ſur Dieu même, on ne peut non plus ſoupçonner la raiſon d'erreur, quant aux premiers principes, puiſque Dieu nous a donné également ces deux moyens, l'un de connoître les vérités naturelles, l'autre d'adhérer aux vérités de foi ; 3°. parce que la foi même eſt en quelque ſorte appuyée ſur la raiſon : car, diſent-ils, nous ſavons que Dieu eſt la vérité par eſſence, qui ne peut ni tromper, ni être trompé ; & qui eſt-ce qui nous manifeſte cette vérité ? La raiſon ſans doute : c'eſt elle auſſi qui par divers motifs de crédibilité nous perſuade que Jéſus-Chriſt eſt le Meſſie, & que ſa religion eſt la ſeule véritable : ſi donc la raiſon nous mène comme par la main juſqu'à la foi, & ſi elle en eſt en quelque ſorte le fondement, pourquoi veut-on que les concluſions théologiques qu'on avoue être moins certaines que les vérités de foi, le ſoient davantage que les axiomes & les premiers principes de la raiſon ?

On dit, *faire ſa théologie ;* pour dire, faire ſon cours de théologie.

On appelle *théologie myſtique*, une eſpèce de théologie rafinée & ſublime, que profeſſent les myſtiques.

Cette *théologie* conſiſte dans une connoiſſance de Dieu & des choſes divines, non pas celle que l'on acquiert par la voie ordinaire, mais celle que Dieu infuſe immédiatement par lui-même, & qui eſt aſſez puiſſante pour élever l'ame à un état calme, pour la dégager de tout intérêt propre, pour l'enflammer d'une dévotion affectueuſe, pour l'unir intimement à Dieu, pour illuminer ſon entendement, ou pour échauffer ou animer ſa volonté d'une façon extraordinaire.

Parmi les œuvres que l'on attribue à Saint Denis l'Aréopagiſte, on trouve un diſcours de *théologie myſtique*, & pluſieurs Auteurs anciens & modernes ont écrit ſur le même ſujet.

THÉOLOGIE, ſe dit auſſi en parlant de la ſcience qui chez les anciens païens, avoit pour objet les choſes de leur religion.

Les anciens avoient trois ſortes de *théologie ;* ſavoir, 1°. la mythologique ou fabuleuſe qui floriſſoit parmi les Poëtes, & qui rouloit principalement ſur la théogonie ou génération des Dieux.

2°. La politique, embraſſée principalement par les Princes, les Magiſtrats, les Prêtres & le corps des peuples, comme la ſcience la plus utile & la plus néceſſaire pour la ſûreté, la tranquillité & la proſpérité de l'état.

3°. La phyſique ou naturelle, cultivée par les Philoſophes, comme la ſcience la plus convenable à la nature & à la raiſon ; elle n'admettoit qu'un ſeul Dieu ſuprême & des démons ou génies, comme médiateurs entre Dieu & les hommes.

THÉOLOGIEN ; ſubſtantif maſculin. *Theologus.* Celui qui ſait la théologie. *C'eſt la doctrine de la plûpart des Théologiens. Le premier à qui l'on a donné le titre de théologien par excellence, a été Saint Jean l'Evangéliſte.*

On peut dire *théologienne*, au féminin, en parlant d'une femme

ou d'une fille qui ſauroit ou qui prétendroit ſavoir la théologie. *Sa fille ſait la théologienne.*

THÉOLOGIQUE; adjectif des deux genres. *Theologicus.* Qui concerne la théologie. *Queſtion théologique. Matière théologique. Diſpute théologique. Entretiens théologiques.*

On appelle *lieux théologiques*, certaines ſources où la théologie puiſe, pour ainſi dire, ſes concluſions. On en compte dix principaux : ſavoir, l'Écriture Sainte, la tradition, les conciles, le jugement du ſouverain Pontife dans ce qui regarde la foi & les mœurs, le conſentement de l'Égliſe Catholique, les jugemens des Évêques, l'autorité des Peres & des Scholaſtiques, le témoignage de l'hiſtoire, la raiſon humaine.

THÉOLOGIQUEMENT; adverbe. *Theologicè.* D'une manière théologique, en théologien. *Traiter une queſtion théologiquement.*

THÉON, Sophiſte grec, eſt avantageuſement connu dans le monde littéraire par un Traité de Rhétorique, écrit avec goût & avec élégance. La meilleure édition de ce livre eſt celle de Leyde en 1726, *in*-8°. en grec & en latin.

THÉON *d'Alexandrie*, Philoſophe & Mathématicien du temps de Théodoſe le Grand, fut père de la ſavante Hypatie. Il compoſa divers Ouvrages de Mathématique.

THÉOPASCHITES; (les) Hérétiques du cinquième ſiècle, qui eurent pour chef un certain Pierre le Foulon. Ils furent ainſi nommés parcequ'ils ſoutenoient que toute la Trinité avoit ſouffert à la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

THÉOPHANE, (George) d'une des plus nobles & des plus riches maiſons de Conſtantinople, fut marié très-jeune, & vécut en continence avec ſa femme. Il embraſſa enſuite l'état monaſtique, & ſe fit un nom reſpectable par ſes vertus. S'étant trouvé en 787 au ſeptième Concile général, il reçut des Pères de cette aſſemblée les honneurs les plus diſtingués. L'Empereur Léon l'Arménien l'exila dans l'île de Samothrace, où il mourut en 818. On a de lui une *chronique* qui commence où finit celle de George le Syncelle, & qui va juſqu'au règne de Michel Curopalate. Elle fut imprimée au Louvre en 1655, en grec & en latin, avec des notes. On y trouve des choſes utiles; mais on rencontre ſouvent les traces d'un eſprit crédule & d'un critique ſans jugement. Il y a eu un autre Théophane Céraméus, c'eſt-à-dire le Potier, Evêque de Tauromine en Sicile, dans le onzième ſiècle. On a de lui des *Homélies* imprimées en grec & en latin à Paris en 1644.

THÉOPHANIE; ſubſtantif féminin. Nom qu'on a donné autrefois à l'Épiphanie ou à la fête des Rois. On l'a auſſi appelée *Théoptie.*

THÉOPHILE, ſixième Evêque d'Antioche, fut élevé ſur ce Siége l'an 166 de Jeſus-Chriſt. Il écrivit contre Marcion & contre Hermogène, & gouverna ſagement ſon Égliſe juſques vers l'an 182. Il nous reſte de lui trois Livres en grec adreſſés à Autolycus, contre les calomniateurs de la Religion Chrétienne. C'eſt dans cet Ouvrage qu'on trouve pour la première fois le mot de Trinité. Il a été imprimé en grec & en latin, avec les Œuvres de S. Juſtin. L'Auteur s'attache à y montrer la vérité du Chriſtianiſme & l'abſurdité de l'idolâtrie.

THÉOPHILE, fameux Patriarche d'Alexandrie, après Timothée, vers l'an 385, acheva de ruiner les reſtes

de l'idolâtrie en Égypte, en faiſant abattre les temples & les idoles des faux dieux. Il pacifia les différends ſurvenus entre Ovagres & Flavien, tous deux ordonnés Evêques d'Antioche; mais l'ambition ternit toutes ſes vertus. Meilleur politique que bon Evêque, il ſe déclara ouvertement contre S. Jean Chryſoſtôme, ſe fit dépoſer dans le Concile du Chêne, & refuſa de mettre ſon nom dans les Diptiques. Ce Prélat intrigant mourut en 412. On prétend qu'étant près d'expirer, & faiſant attention à la longue pénitence de S Arſene, il s'écria : *Que vous êtes heureux*, Arſene, *d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux!* Il nous reſte de lui quelques écrits, dont on ne fait pas beaucoup de cas.

THÉOPHILE, ſurnommé *Viaud*, Poëte François, naquit vers l'an 1590 au village de Bouſſiere-Sainte-Radegonde dans l'Agénois, d'un Avocat, & non pas d'un Cabaretier, comme le dit le déclamateur Garaſſe. Sa conduite & ſes écrits trop libres lui attirèrent bien des chagrins; il fut obligé de paſſer en Angleterre en 1619. Ses amis lui ayant obtenu ſon rappel, il abjura le Calviniſme. Sa converſion ne changea ni ſes mœurs peu réglées ni ſon eſprit porté au libertinage. Le Parnaſſe ſatyrique, recueil ſali par la lubricité la plus révoltante & par l'impiété la plus effrénée, ayant paru en 1622, on l'attribua généralement à Théophile. L'ouvrage fut flétri, l'Auteur déclaré criminel de lèſe Majeſté divine, & condamné à être brûlé, ce qui fut exécuté en effigie. On le pourſuivit vivement; il fut arrêté au Châtelet en Picardie, ramené à Paris, & renfermé dans le même cachot où Ravaillac avoit été mis. Son affaire fut examinée de nouveau, & ſur les proteſtations réitérées de ſon innocence, le Parlement ſe contenta de le condamner à un banniſſement. Ce Poëte mourut à Paris en 1646 à trente-ſix ans dans l'hôtel de Montmorency, où on lui avoit donné un aſyle. Les vers de Théophile ſont pleins d'irrégularité & de négligence; mais on y remarque en même temps du génie & de l'imagination. Il eſt un des premiers Auteurs qui ait donné des ouvrages mêlés de proſe & de vers. Ce Poëte avoit des impromptus fort heureux. Ses poëſies conſiſtent en *Élégies*, *Odes*, *Sonnets*; il a fait auſſi *Pyrame & Thisbé*, Tragédie.

THÉOPHRASTE Philoſophe grec, natif d'Eréſe, ville de l'île de Lesbos, eut Platon pour ſon premier Maître. De cette École il paſſa dans celle d'Ariſtote, où il ſe diſtingua ſingulièrement. Son nouveau Maître charmé de la facilité de ſon eſprit & de la douceur de ſon élocution lui changea ſon nom, qui étoit Tyrtame, en celui d'Euphraſte, qui ſignifie celui qui parle bien, & ce nom ne répondant point aſſez à la haute eſtime qu'il avoit de la beauté de ſon génie & de ſes expreſſions, il l'appela *Théophraſte*, c'eſt-à-dire un homme dont le langage eſt divin. Ariſtote diſoit de lui & de Calliſthène à un autre de ſes Diſciples ce que Platon avoit dit la première fois d'Ariſtote même & de Xénocrate, que Calliſthène étoit lent à concevoir & avoit l'eſprit tardif, & que Théophraſte au contraire l'avoit ſi vif, ſi perçant, ſi pénétrant, qu'il comprenoit d'abord d'une choſe tout ce qui en pouvoit être connu. Ariſtote obligé de ſortir d'Athènes, où il craignoit le ſort de Socrate, abandonna ſon École à

Théophraſte, lui confia ſes écrits à condition de les tenir ſecrets, & c'eſt par le Diſciple que ſont venus juſqu'à nous les ouvrages du Maître. Son nom devint ſi célèbre dans toute la Grèce, qu'il compta dans le Lycée juſqu'à deux mille Élèves. Ses rares qualités ne lui acquirent pas ſeulement la bienveillance du peuple, mais encore l'eſtime & la familiarité des Rois. Il fut ami de Caſſandre, qui avoit ſuccédé à Ariſtée, frère d'Alexandre le Grand, au royaume de Macédoine, & Ptolémée, fils de Lagus, & premier Roi d'Égypte, entretint toujours un commerce étroit avec ce Philoſophe. Théophraſte mourut accablé d'années & de fatigues, & ne ceſſa de travailler qu'en ceſſant de vivre.

La plupart des ouvrages de ce Philoſophe ſont perdus pour la poſtérité; ceux qui nous reſtent de lui ſont, 1°. une *Hiſtoire des Pierres*, dont Hill a donné une belle édition à Londres en 1746, *in-fol.* en grec & en anglois, avec de ſavantes notes; 2°. un *Traité des Plantes* curieux & utile; 3°. ſes *Caractères*; ouvrage qu'il compoſa à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, & que la Bruyere a traduit en françois.

THÉOPHYLACTE, Archevêque d'Acride, Métropole de toute la Bulgarie, naquit & fut élevé à Conſtantinople. Il travailla avec zèle à établir la foi de Jeſus-Chriſt dans ſon diocèſe, où il y avoit encore un grand nombre de païens. Il ſe fit connoître des Savans par quelques ouvrages. Les principaux ſont, 1°. des *Commentaires* ſur les Évangiles, ſur les Actes des Apôtres, ſur les Épîtres de S. Paul, & ſur Habacuc, Jonas, Nahum & Oſée. Ces Commentaires ne ſont preſque que des extraits des écrits de ſaint Jean Chryſoſtôme; 2°. des *Épîtres* peu intéreſſantes, *&c.* Ce Prélat mourut après l'an 1071.

THÉOPOMPE, célèbre Orateur & Hiſtorien de l'île de Chio, eut Socrate pour Maître. Il remporta le prix qu'Artémiſe avoit décerné à celui qui loueroit le mieux Mauſole. Tous ſes ouvrages ſe ſont perdus. On regrette ſes Hiſtoires; elles étoient, ſuivant les anciens Auteurs, écrites avec exactitude, quoique l'Auteur eût du penchant à la ſatyre.

THÉORE; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. On a ainſi appelé des Sacrificateurs particuliers que les Athéniens envoyoient à Delphes offrir en leur nom de temps en temps à Apollon Pythien des ſacrifices ſolennels pour le bonheur de la ville d'Athènes & la proſpérité de la République. On tiroit les Théores tant du Corps du Sénat que de celui des Theſmothetes.

THÉORÊME; ſubſtantif maſculin. *Theorema.* Propoſition d'une vérité ſpéculative qui ſe peut démontrer. Ce terme eſt plus en uſage dans les Mathématiques que dans les autres ſciences. *Cette propoſition, ſi un triangle a deux côtés égaux, il faut qu'il ait deux angles égaux, eſt un théorême. Il y a des théorêmes de différente eſpèce; le théorême général eſt celui qui s'étend à un grand nombre de cas; le théorême particulier eſt celui qui ne s'étend qu'à un objet particulier.*

THÉORÉTIQUE; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. On a donné ce nom à une ſecte de Médecins oppoſés aux empiriques.

Les Médecins théorétiques étoient ceux qui s'appliquoient à étudier & à examiner ſoigneuſement tout ce qui regarde la ſanté & les mala-

dies, les principes du corps humain, ſa ſtructure, ſes parties, avec leurs actions & leurs uſages; tout ce qui arrive au corps ſoit naturellement, ſoit contre nature, les différences des maladies, leur nature, leurs cauſes, leurs ſignes, leurs indications, *&c.* le tiſſu, les propriétés, *&c.* des plantes & des autres remèdes, *&c.* en un mot les Médecins théorétiques étoient ceux qui ſe conduiſoient par raiſonnement; au lieu que les Médecins empyriques ne ſuivoient que l'expérience.

THÉORÈTRE; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. On appeloit ainſi chez les Grecs le préſent qu'on faiſoit aux jeunes filles qui étoient ſur le point de ſe marier, lorſqu'elles ſe montroient pour la première fois en public en ôtant leur voile.

Scaliger prétend que ce mot déſignoit le préſent qu'on faiſoit à la nouvelle épouſe lorſqu'on la conduiſoit au lit nuptial.

THÉORIE; ſubſtantif féminin. *Theoria.* Spéculation, connoiſſance qui s'arrête à la ſimple ſpéculation ſans paſſer à la pratique. *Pour être ſavant dans un art la Théorie ſuffit; mais pour y être maître, il faut joindre la pratique à la théorie. Souvent les machines promettent d'heureux ſuccès dans la théorie, & échouent dans la pratique. La théorie de la peinture, de la muſique.*

On appelle *théorie des planètes*, la ſcience qui apprend à connoître leurs mouvemens, leur diſtance, leur grandeur, *&c.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

THÉORIQUE; adjectif des deux genres. *Theoricus.* Qui appartient à la théorie. *Ce que vous dites eſt purement théorique.*

THÉORIQUEMENT; adverbe. D'une manière théorique. *Traiter une matière théoriquement.*

THÉOSOPHE; ſubſtantif maſculin. On a ainſi appelé une ſorte de Philoſophes qui regardoient en pitié la raiſon humaine dans laquelle ils n'avoient nulle confiance, & qui ſe prétendoient éclairés par un principe intérieur, ſurnaturel & divin qui brilloit en eux, & s'y éteignoit par intervalles, qui les élevoit aux connoiſſances les plus ſublimes lorſqu'il agiſſoit, ou qui les laiſſoit tomber dans l'état d'imbécillité naturelle lorſqu'il ceſſoit d'agir, qui s'emparoit violemment de leur imagination, qui les agitoit, qu'ils ne maîtriſoient pas, mais dont ils étoient maîtriſés, & qui les conduiſoit aux découvertes les plus importantes & les plus cachées ſur Dieu & ſur la Nature.

THÉOSOPHIE; ſubſtantif féminin. Doctrine des Théoſophes. *Voyez* THÉOSOPHE.

THÉOXÉNIES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête ſolennelle d'Athènes & de quelques autres villes de Grèce, où l'on ſacrifioit à tous les Dieux enſemble. Elle fut, dit-on, inſtituée par Caſtor & Pollux pour célébrer la mémoire de l'honneur que les Dieux avoient daigné leur faire en aſſiſtant à un feſtin qu'ils avoient préparé.

THÉRA; île de la mer de Crète; elle eſt du nombre de celles de l'Archipel, que les Anciens appeloient *Sporades*, parcequ'elles étoient ſemées çà & là dans la mer. Ptolémée s'eſt trompé dans la poſition de cette île en la mettant pro-

che des côtes de l'Attique, au-deſſous de l'île d'Eubée; peut-être s'eſt il trompé conſéquemment en attribuant à cette île les deux villes d'Oë & d'Éleuſine, parcequ'il n'en eſt parlé dans aucun autre Auteur; & parceque ſi ce Géographe eût connu cette île, il eût certainement fait mention de la ville de *Théra* que Théras y avoit bâtie, & qui en étoit la Capitale.

L'île de *Théra* eſt ſituée environ au 56 degré de longitude, & au 37 & demi de latitude ſeptentrionale. Elle a au midi l'île de Crète, dont elle eſt éloignée d'environ 90 milles; & autour d'elle, à diverſes diſtances, ſont les îles de Théraſie, d'Anaphé, d'Amorgos, d'Ios, *&c.*

Strabon lui donne deux cens ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, vingt-cinq mille pas géométriques; les Voyageurs modernes lui en donnent trente-ſix mille, qui valent douze grandes lieues de France.

Les habitans de cette île ſont encore aujourd'hui dans l'opinion qu'elle s'eſt élevée du fond de la mer par la violence d'un Volcan qui depuis a produit cinq ou ſix autres îles dans ſon golfe. On peut appuyer cette opinion du témoignage des Poëtes, ſuivant leſquels l'île de *Théra* étoit née d'une motte de terre, qu'Euphème avoit laiſſé tomber par mégarde dans le lieu où cette île eſt ſituée. Pline le Naturaliſte, dit formellement que l'île de *Théra*, n'a pas toujours été, & que lorſqu'elle parut hors de la mer, elle fut appelée *Calliſté*.

Enfin une dernière preuve qui paroît aſſez forte, c'eſt que le Volcan qui l'a produite n'étoit pas même encore éteint dans la quatrième année de la 125 Olympiade, ſelon Pline, environ 233 ans avant Jéſus-Chriſt; ce volcan pouſſa alors hors de la mer l'île de Théraſie, qui n'eſt éloignée de l'île de *Théra* que d'environ une demi-lieue. Quelque temps après le même volcan produiſit une île nouvelle de 1500 pas de circuit, entre les deux îles de *Théra* & de Théraſie. On vit pendant quatre jours, dit Strabon, la mer couverte de flammes qui l'agitèrent extrêmement, & du milieu de ces flammes ſortirent quantité de rochers ardens, qui comme autant de parties d'un corps organiſé, vinrent s'arranger les uns auprès des autres, & prirent enfin la forme d'une île.

Cette île fut appelée *Hiera* & *Automaté*. Les Rhodiens, qui étoient alors fort puiſſans ſur mer, coururent au bruit qu'elle fit en naiſſant, & furent aſſez hardis pour y débarquer & pour y bâtir un temple qu'ils conſacrèrent à Neptune ſurnommé *Aſphalien*.

Cette île s'eſt accrûe à deux repriſes différentes, la première fois ſous l'empire de Léon l'Iconoclaſte, l'an 726 de l'ère chrétienne, & la ſeconde fois l'an 1427, le 25 Novembre, comme on l'apprend d'une inſcription en vers latins, que l'on a trouvée à Scaro, ſur un marbre. On l'appelle aujourd'hui *grande brûlée*, pour la diſtinguer d'une autre qui parut en 1593, & que l'on nomme *petite brûlée*. Pline, Sénèque & Dion Caſſius nous parlent d'une autre île fort petite, qui avoit paru l'an de Rome 799 ou 800 au mois de Juillet. Pline lui donne le nom de *Thia*. On ne ſait ce qu'elle eſt

devenue; peut-être s'eſt-elle jointe à l'île d'Hiéra, dans l'un de ces deux accroiſſemens, car elle n'en étoit qu'à trois cens pas.

Enfin l'an 1707, le volcan ſe ralluma avec plus de furie que jamais dans le même golfe de l'île de *Théra*, entre la grande & la petite Camméni, & donna le ſpectacle d'une île nouvelle de cinq ou ſix milles de circuit.

On ne parlera point du fracas épouvantable qui précéda & qui ſuivit ſa naiſſance, on peut s'en inſtruire dans les relations que l'on en a données au public : ce que l'on y apprendra ſur la production de la dernière île, eſt tout-à-fait conforme à ce que les Anciens ont dit ſur la production de celles qui l'ont précédée.

L'île de *Théra* fut, comme on l'a dit, appelée d'abord *Calliſté*; c'eſt-à-dire, très belle. L'état affreux où elle eſt aujourd'hui, ne répond nullement à ce dernier nom; de fertile & peuplée qu'elle étoit, elle eſt devenue ſtérile & peu habitable. Les tremblemens de terre & les volcans l'ont bouleverſée pluſieurs fois; & ſon port autrefois excellent, a été ruiné par les îles qui y ſont ſorties, de manière que l'on n'y trouve plus de fond pour l'ancrage des vaiſſeaux. Théras fit perdre à cette île le nom de *Calliſté*, & lui donna le ſien; elle ſe nomme aujourd'hui *Saint-Erini* ou *Santorini*, comme l'appellent les Grecs modernes, c'eſt-à-dire, l'*île de Sainte Irène*, qui en eſt la Patrone.

Les Phéniciens en ont été les premiers habitans. Cadmus apperçut cette île en paſſant dans la Grèce. Il s'y arrêta, & y bâtit deux autels; l'un à Neptune, & l'autre à Minerve. Il en trouva le ſéjour ſi agréable, qu'il y laiſſa une partie des Phéniciens de ſa ſuite ſous les ordres de Membliarès, fils de Pelicée, pour la tenir en ſon nom. Membliarès, ſelon Hérodote, étoit parent de Cadmus; ſelon Pauſanias, il n'étoit qu'un ſimple particulier. Théras qui deſcendoit de Cadmus en ligne directe, crut avoir des prétentions légitimes ſur la ſouveraineté de cette île, quoique les deſcendans de Membliarès la poſſédaſſent depuis plus de 300 ans. Il s'y rendit avec trois galères chargées de Lacédémoniens & de ceux des Myniens qui s'étoient aſſociés à ſon entrepriſe. Si nous en croyons Pauſanias, les deſcendans de Membliarès ſe ſoumirent à leur nouveau maître, ſans lui faire de réſiſtance, & même ſans lui alléguer contre ſon droit prétendu, la longue poſſeſſion dans laquelle ils étoient de l'île *Calliſté*. Diſons plutôt qu'ils ſe ſoumirent, parcequ'ils ſe crurent les plus foibles; & c'eſt ce qu'Hérodote fait entendre, lorſqu'il dit que Théras ne voulut point chaſſer les anciens habitans de l'île, & qu'il les aſſocia à la colonie qu'il y avoit menée. Ainſi les Phéniciens, les Lacédémoniens & les Myniens furent confondus, & ne firent plus qu'un ſeul peuple, d'où ſortirent par la ſuite le fondateur & les premiers habitans de Cyrène.

Perſonne n'ignore que les Chefs des Colonies avoient accoutumé de ſe vouer à quelque Dieu, ſous la protection duquel ils alloient chercher de nouvelles habitations. Apollon fut le Dieu à qui Théras ſe voua. Il lui conſacra en arrivant toute l'île Calliſté, & y établit en ſon honneur cette fête célèbre des Lacédémoniens, appelée les *Carnéennes*, & qui paſſa enſuite de l'île

de

de Théra à Cyrène ; la seconde chose que fit Théras en arrivant fut de bâtir une ville de son nom, pour y loger son peuple. Il y a lieu de croire qu'il la bâtit sur une montagne, appelée aujourd'hui la *montagne de Saint-Etienne*. On y voit encore les ruines d'une ville qui paroît avoir été considérable. Les pierres qui sont restées de la démolition de ses murailles sont d'une grandeur extraordinaire. On y a trouvé des colones de marbre blanc tout entières, des statues, & surtout quantité de sépulcres, monumens qui prouvent que cette ville a été la Capitale de l'île. Et qui peut douter que cette ville Capitale n'ait été la ville même de *Théra*, appelée dans plusieurs Auteurs *la ville Métropole de Cyrène ?*

Quant à la forme du gouvernement que Théras établit dans son petit Royaume, il est à présumer qu'il l'établit sur le modèle de celui de Lacédémone, dont il s'étoit bien trouvé pendant le temps de sa régence ; du moins n'en trouve-t-on rien de particulier dans les Auteurs, si ce n'est une coutume ou une loi touchant le deuil, qu'Eustathe nous a conservée dans son Commentaire sur Denys le Géographe. Les Théréens, dit-il, ne pleuroient ni les enfans qui mouroient avant sept ans, ni les hommes qui mouroient au-delà de cinquante ans. Ceux-ci, parcequ'apparemment ils étoient censés avoir assez vécu, & ceux-là, parcequ'on ne pensoit pas qu'ils eussent encore vécu : les Théréens crurent ne pouvoir trop reconnoître les biens que Théras leur avoit fait pendant sa vie ; ils lui rendirent après sa mort des honneurs divins, récompense ordinaire qu'on rendoit autrefois aux fondateurs des villes & des États. Il laissa en mourant un fils appelé *Samus*, lequel eut deux fils, Télémaque & Clytius. Ce dernier succéda à son père, & Télémaque passa dans la Sicile avec une colonie. La suite des descendans de Clytius est perdue jusqu'à Æsanius, père de Grinus, le dernier des Rois de *Théra* que nous connoissions, & sous qui Battus passa dans la Libye.

Quoique l'île de *Théra* ait extrêmement changé de face par les tremblemens de terre, on voyoit encore dans le dernier siècle sur une des collines du Mont Saint-Étienne, les ruines d'un Temple à colonnes de marbre. Peut-être que c'étoit celui de Neptune que les Rhodiens y bâtirent, & peut-être aussi que c'étoit un Temple de Minerve ou d'Apollon ; car l'île de *Théra* étoit consacrée à ce dernier Dieu, & c'est pour cela que Pindare l'appelle une *île sacrée*.

M. Spon a recueilli dans ses Antiquités curieuses toutes les inscriptions qu'il a trouvées parmi les ruines de la plus jolie ville de l'île de *Théra*, & qui étoit illustre encore durant les beaux jours de Rome, puisqu'on lui permit de consacrer des monumens aux Empereurs Romains.

THÉRAIZE, (Michel) Docteur de Sorbonne, né à Chauni en Picardie, mourut en 1726, à 58 ans, après avoir été Chanoine de Saint-Étienne de Hombourg, Diocèse de Metz, puis grand Chantre, Chanoine & Official de *Saint-Furfi* de Péronne, & Curé de la Paroisse de *Saint-Sauveur* de la même ville. On a de lui un ouvrage plein de recherches, imprimé en 1690, sous le titre de *Questions sur la Messe pu-*

blique ſolennelle. On y trouve une explication littérale & hiſtorique des cérémonies de la Meſſe & de ſes rubriques.

THÉRAMÈNE, illuſtre Athénien, ſe ſignala par la grandeur d'ame, avec laquelle il mépriſa la mort. Ayant été conduit en priſon par l'ordre des trente Tyrans d'Athènes, il fut condamné à boire la ciguë. Après l'avoir avalée, comme s'il eût voulu éteindre une grande ſoif, il en jeta le reſte ſur la table de façon qu'il rendit un certain ſon, & dit en riant : *ceci eſt à la ſanté du beau Critias.* C'étoit l'un des Tyrans le plus acharné contre lui. Il ſe conforma ainſi à la Coutume obſervée chez les Grecs dans les repas de réjouiſſance, de nommer celui à qui l'on devoit tendre le verre. Enſuite il donna la coupe de poiſon au valet qui le lui avoit préparé, pour la préſenter à *Critias.* Ce Héros ſe joua juſqu'au dernier moment de la mort qu'il portoit déjà dans ſon ſein, & prédit celle de *Critias*, qui ſuivit de près la ſienne.

THÉRAPEUTES; ſubſtantif maſculin pluriel. On a ainſi appelé autrefois des gens qui embraſſoient la vie contemplative & mortifiée.

Philon dans ſon premier Livre de la vie contemplative, raconte qu'il y avoit un peuple répandu dans preſque toutes les parties du monde, connu ſurtout dans l'Égypte, aux environs d'Alexandrie, & nommé *Thérapeutes ;* que ces gens là renonçoient à leurs amis & parens, à leurs biens & à leur patrie ; qu'ils ſe débarraſſoient de toutes leurs affaires temporelles, & qu'ils ſe retiroient dans les ſolitudes où ils avoient chacun leur habitation particulière nommée *Semmée*, ou *Monaſtère.*

Il ajoute que les *Thérapeutes* s'y livroient entièrement aux exercices de la prière & de la contemplation, qu'ils ſe regardoient comme étant continuellement en préſence de Dieu, qu'ils faiſoient des prières publiques le ſoir & le matin, qu'ils ne mangeoient qu'après le coucher du ſoleil, & qu'il y en avoit beaucoup qui ne mangeoient qu'une fois en trois jours, ou même en ſix jours de temps, & que pour toute nourriture ils ne prenoient alors qu'un morceau de pain aſſaiſonné d'un peu de ſel ou d'hyſſope ; que dans leur *Semmée* ils ne ſe chargeoient que des livres de Moyſe, des Prophètes, des pſeaumes & d'autres écritures ſemblables, où ils cherchoient le ſens des expreſſions myſtiques & allégoriques, dans la perſuaſion que les Écritures Saintes n'étoient que des ombres ou des figures dont il falloit découvrir le ſens caché & myſtérieux ; qu'ils avoient auſſi quelques livres qui leur avoient été tranſmis par les fondateurs de leur ſecte ; qu'ils s'aſſembloient tous les ſamedis dans un grand Monaſtère pour conférer enſemble, & participer aux myſtères de leur religion.

Les Critiques ſont extrêmement diviſés ſur deux points concernant ces *Thérapeutes ;* il eſt queſtion de ſavoir s'ils étoient Juifs ou Chrétiens; & ſuppoſé qu'ils fuſſent Chrétiens, s'ils étoient Moines ou Séculiers.

A l'égard du premier point Scaliger ſoutient qu'ils étoient des Juifs Eſſéens ; mais de Valois & Euſèbe rejettent l'opinion de Scaliger, 1°. parceque Philon ne les a

appelés nulle part *Esséens*; 2°. parceque les Esséens n'habitoient que la Terre Sainte, au lieu que les *Thérapeutes* s'étoient répandus dans la Grèce & dans tous les pays des peuples barbares. 3°. Parceque Josephe qui entre dans un grand détail sur les Esséens, ne dit pas un seul mot des *Thérapeutes*, ni de la vie Thérapeutique.

Cependant de Valois convient qu'ils étoient Juifs, & en cela il est appuyé par Photius. Les principales raisons qu'en apporte de Valois, sont, 1°. que suivant Philon ils ne lisoient d'autres livres que la loi & les Prophètes. 2°. qu'ils avoient quelques livres de leurs fondateurs, ce qui ne peut pas s'entendre des Chrétiens, puisque dans ce temps-là le Christianisme ne venoit que de naître. 3°. Que les *Thérapeutes* ne prioient Dieu que deux fois par jour; au lieu que les Chrétiens le prioient alors plus souvent. 4°. Que les Chrétiens ne commencèrent à chanter des hymnes & des pseaumes qu'après la mort de l'Empereur Antonin, & enfin que les Chrétiens ne pouvoient encore être répandus par toute la terre.

Malgré toutes ces raisons, Eusèbe, S. Jérôme, Sozomène, Nicéphore, Baronius, Petau, Godeau, Montfaucon & autres maintiennent que les *Thérapeutes* étoient Chrétiens, & tâchent de le prouver, en disant que rien ne peut être plus conforme à la vie des premiers Chrétiens, que celle qui est attribuée par Philon aux *Thérapeutes*; que ces livres de leurs fondateurs étoient les Évangiles & les écrits des Apôtres, & même que Philon semble indiquer par son récit qu'il y avoit parmi eux des Évêques & d'autres Ministres Évangéliques.

Mais M. Bouhier, Président au Parlement de Dijon, réfute ce sentiment, parcequ'il y auroit de l'absurdité à supposer que Philon qui étoit un Juif, eût fait un livre exprès à la louange des Chrétiens.

Ce qui n'empêche point que divers Auteurs, comme Cassien, le P. Hélyot & autres ne soutiennent que les Thérapeutes étoient des Chrétiens & même des Religieux. Et en effet M. Bouhier avoue que s'ils étoient Chrétiens, il n'y a plus à douter qu'ils ne fussent des Religieux.

Pour ce qui est de l'argument que Philon n'auroit jamais fait le panégyrique des Chrétiens, on répond que les Thérapeutes étoient des gens de sa propre nation ou Juifs, comme il le déclare lui même, & qu'il les regardoit seulement comme une secte de Juifs dont les vertus extraordinaires faisoient honneur à la nation.

Mais quoique le Christianisme des Thérapeutes paroisse assez probable, on aura bien de la peine à prouver qu'ils étoient des Moines.

Les raisons qu'on apporte encore pour prouver que les Thérapeutes n'étoient point Chrétiens, sont, 1°. que tous les Auteurs qui ont parlé du christianisme des Thérapeutes, n'ont fait que copier Eusèbe qui ne s'étoit fondé que sur le témoigage de Philon; or ce qu'en dit Philon ne prouve pas que les Thérapeutes ayent été Chrétiens. On peut très-bien expliquer tout ce qu'il en dit d'une Secte de Juifs plus religieuse & plus épurée dans ses sentimens que le commun de la nation. Les austérités, le silence, la retraite, le mépris des richesses, la continence même ne sont pas des

preuves univoques du Chriſtianiſme. Un grand nombre de païens ont été déſintéreſſés, auſtères, retirés, continens. Tous les Thérapeutes n'étoient pas obligés d'obſerver la virginité ; il n'y avoit que ceux dont les femmes & les enfans ne vouloient pas obſerver le même genre de vie. Les veilles, l'obſervance du Sabbat & du jour de la Pentecôte, les hymnes, les explications allégoriques ſont plus du caractère des Juifs que des Chrétiens. Les Diacres ou Miniſtres ſont connus dans les aſſemblées des Hébreux & dans leur ſynagogue. Le repas myſtique de pain levé & de ſel mêlé avec de l'hyſſope ne peut être le repas euchariſtique où il entroit toujours du vin, mais jamais de ſel ni d'hyſſope. Enfin ce que Philon ajoute, que *ce repas ou cette table étoit inſtituée par une diſtinction reſpectueuſe pour la Table Sainte poſée au veſtibule du Temple, ſur laquelle on ne mettoit que du pain ſans levain & du ſel tout pur*, prouve que c'étoit une cérémonie purement Judaïque.

2°. Le terme de *Monaſtère* ou de *Semmée* n'en doit impoſer à perſonne. Les anciens Moines ont pu emprunter ce terme des Thérapeutes, ainſi que pluſieurs de leurs pratiques, de même que l'Égliſe a emprunté pluſieurs termes & pluſieurs pratiques des Juifs, ſans que l'on en puiſſe conclure pour cela que les Chrétiens ſont Juifs.

3°. Les convenances générales qui ſe trouvent entre les Thérapeutes & les Chrétiens, ne prouvent pas que les premiers ayent profeſſé le Chriſtianiſme. Il faudroit pour cela trouver dans les premiers quelque caractère particulier aux Chrétiens, quelque dogme qu'ils ne puſſent avoir appris que de Jéſus-Chriſt, & qui ne pût leur être commun avec aucune autre religion.

4°. La vie commune des Thérapeutes, qu'on regarde comme ſemblable à celle des premiers Fidelles, ne prouve rien non plus ; car elle eſt accompagnée de circonſtances qui ne ſont point applicables à tous les premiers Chrétiens. Les Thérapeutes quittoient leur patrie, leurs biens, leurs parens, & ſe retiroient dans la ſolitude. Il eſt certain que ce caractère ne convient pas à tous les Chrétiens, pas même aux premiers Fidelles qui vivoient dans les villes, dans leurs propres maiſons, avec leurs parens, leurs femmes, leurs enfans. L'uſage de quitter les villes & de ſe retirer dans les ſolitudes, n'eſt venu que long-tems après Philon, & lorſqu'on ne parloit plus de Thérapeutes.

5°. Philon reconnoît que les Thérapeutes étoient répandus en pluſieurs endroits de la terre, mais ſurtout qu'ils étoient nombreux en Égypte. Cela peut-il déſigner les Chrétiens, qui, comme on ſait, étoient bien plus nombreux dans la Paleſtine & dans la Syrie que dans l'Egypte du temps de Philon ? Enfin les Thérapeutes étudioient les Écritures Saintes & les écrits que leur avoient laiſſés leurs Ancêtres touchant la manière allégorique de les expliquer : ceci convient mieux à des Juifs d'Égypte qu'aux Chrétiens, qui du temps de Philon ne faiſoient que de naître, qui n'avoient point d'Auteurs anciens, ni de Livres allégoriques, genre d'étude auſſi commun chez les Juifs, qu'il l'étoit peu parmi les Chrétiens.

De toutes ces raiſons, Dom Cal-

met de qui elles ſont empruntées, conclut qu'il eſt très-probable que les Thérapeutes étoient Juifs & non pas Chrétiens; & l'on peut en conclure à plus forte raiſon qu'ils n'étoient pas Moines, dans le ſens où ce mot ſe prend par les Auteurs Eccléſiaſtiques.

THÉRAPEUTIQUE; adjectif des deux genres. Qui a rapport aux Thérapeutes. *La vie Thérapeutique.*

THÉRAPEUTIQUE; ſubſtantif feminin. Partie de la Médecine qui enſeigne la manière de traiter & de guérir les maladies, ou d'en adoucir les ſymptômes lorſqu'elles ſont incurables. La *thérapeutique emploie la Diète, la Chirurgie & la Pharmacie.*

THÉRAPHIM; ſubſtantif maſculin. Mot Hébreu dont l'explication a donné beaucoup de peine aux critiques. On le trouve treize ou quatorze fois dans l'Écriture, où il eſt traduit ordinairement par le mot d'*idoles;* mais les Rabbins ne ſe contentent point de lui faire ſignifier ſimplement des *idoles;* ils prétendent qu'il doit être appliqué à une eſpèce particulière d'idoles ou d'images que l'on conſultoit ſur les événemens futurs, comme les oracles.

Le Rabbin David de Pomis obſerve qu'on les appeloit *Théraphim* de *Raphah*, laiſſer, parceque le peuple quittoit tout pour les aller conſulter. Il ajoute que les *Théraphims* avoient la figure humaine, & qu'en les mettant de bout, ils parloient à certaines heures du jour, & ſous certaines conſtellations, par les influences des corps céleſtes; mais c'eſt là une fable rabbinique que David avoit appriſe d'Abenezra.

D'autres prétendent que les *Théraphims* étoient des inſtrumens de cuivre qui marquoient les heures & les minutes des événemens futurs, comme gouvernés par les aſtres. De Pomis enchérit ſur Abenezra, en diſant que les *Théraphims* étant faits ſous une certaine conſtellation, le démon les faiſoit parler ſous cet aſpect du Ciel.

Le Rabbin Éliézer nous dit la raiſon pourquoi ſes Confrères veulent que les *Théraphims* parlent & rendent des oracles; ſavoir, parcequ'il eſt écrit dans le Prophète Zacharie, que les *Théraphims ont dit des choſes vaines.*

Le même Rabbin ajoute que pour faire un *Théraphim*, on tuoit un enfant nouveau né, qu'on fendoit ſa tête, & qu'on l'aſſaiſonnoit de ſel & d'huile; qu'on y gravoit ſur une plaque d'or le nom de quelque eſprit, & qu'on mettoit cette plaque ſous la langue de l'enfant mort; qu'on attachoit la tête contre un mur, qu'on allumoit des lampes, & qu'on faiſoit des prières devant cette tête, qui parloit enſuite avec ſes adorateurs.

Quoi qu'il en ſoit, Vorſtius obſerve qu'outre le paſſage de Zacharie que l'on vient de citer, il paroît auſſi dans Ézéchiel, que les *Théraphims* étoient conſultés comme des oracles.

De Pomis s'efforce de prouver que le *Théraphim* qui fut mis par Michol dans le lit de David, n'en étoit point un de cette eſpèce, parcequ'il n'avoit pas une figure humaine. Mais le Rabbin Éliézer eſt d'un ſentiment contraire.

Au reſte quoi qu'en diſent les Rabbins, & que le Texte Hébreu porte *Théraphim*, que la Vulgate rend par *ſtatuam*, on croit communément que c'étoit une figure faite

à la hâte avec quelque bois, que l'on revêtit de linges, comme une groſſe poupée, ou comme un épouvantail de chenevière, que Michol mit dans le lit de ſon mari pour faire croire à ceux qui le cherchoient de la part du Roi qu'il étoit malade.

Pour ce qui eſt de la manière de faire les *Théraphims*, Vorſtius eſt perſuadé que c'eſt une vaine tradition Rabbinique, quoique les Rabbins Tanichuma, & Jonathan dans ſon *Targum*, l'ayent rapportée après le Rabbin Éliézer; il ſe fonde principalement ſur ce que Laban, qui n'avoit pas abſolument perdu toute notion du vrai Dieu, comme il paroît par la Genèſe, ne pouvoit pas être capable d'une cruauté ſi affreuſe: mais Vorſtius n'a pas fait attention que cette coutume, pour n'avoir point encore été établie du temps de Laban, pouvoit fort bien être devenue réelle dans la ſuite, outre qu'il eſt certain que les Hébreux ont brûlé quelquefois leurs enfans à l'honneur de Moloch.

Dom Calmet obſerve que la figure du ſerpent ailé, nommé *Seraph*, d'où l'on a fait le nom de *Seraphin*, a pu donner auſſi naiſſance au mot *Théraphim*, parceque ſur les Abraxas, & autres Taliſmans des Anciens qui ſont de vrais *Théraphims*, on trouve des figures de ſerpens repréſentés tantôt avec des aîles, & tantôt ſans aîles; d'où il conclut que les *Théraphims* de Laban, qui furent enlevés par Rachel, étoient de véritables Taliſmans.

Jurieu a propoſé ſur ces *Théraphims* une conjecture; c'eſt que ces *Théraphims* étoient les Dieux Pénates ou domeſtiques de Laban. Ces Dieux Lares, dit-il, étoient les ames des Héros de familles que l'on y adoroit. Ainſi les *Théraphims* de Laban, ſelon cet Auteur, étoient les images de Noé, reſtaurateur du genre humain, & de Sem chef de la famille de Laban. Celui-ci ne ſe plaint pas ſeulement qu'on lui a dérobé des dieux ou des ſtatues en qui il avoit confiance, & à qui il rendoit un culte religieux, il dit qu'on lui a ravi ſes Dieux, c'eſt-à-dire, les Dieux de ſa maiſon.

Mais, comme le remarque Dom Calmet, cette conjecture n'eſt pas ſolide: il n'eſt nullement croyable que le culte des Dieux Pénates & Lares ait été connu du temps de Laban: il eſt même fort douteux qu'il l'ait été parmi les Orientaux pluſieurs ſiècles après ce Patriarche. D'ailleurs eſt-il croyable que Laban ait mis au rang des Dieux Noé & Sem, qui étoient morts depuis ſi peu de temps? Car Noé mourut l'an du monde 2006, & Sem l'an du monde 2158, c'eſt-à-dire, 87 ans ſeulement avant que Jacob arrivât de Méſopotamie auprès de Laban.

THÉRARQUE; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. On appeloit ainſi dans la Milice des anciens Grecs celui qui commandoit deux éléphans: on appeloit *Zoarque* celui qui n'en commandoit qu'un; *Épithérarque*, celui qui en commandoit quatre; *ilarque*, celui qui en commandoit huit; *Éléphantarque*, celui qui en commandoit ſeize, & *Kératarque*, celui qui en commandoit trente-deux.

THERÈSE, (Sainte) née à Avila dans la vieille Caſtille, le 28 Mars 1515, étoit la cadette de trois filles d'Alphonſe Sanchez de Cepede & de Beatrix d'Ahumade, tous deux auſſi illuſtres par leur piété que par leur nobleſſe. La

lecture de la vie des Saints qu'Alphonſe faiſoit tous les jours dans ſa famille, inſpira à *Therèſe* une ſi grande envie de répandre ſon ſang pour JÉSUS-CHRIST, qu'elle s'échappa un jour avec un de ſes frères, pour aller chercher le martyre parmi les Maures. On les ramena, & ces jeunes gens ne pouvant être martyres, réſolurent de vivre en Hermites. Ils dreſsèrent de petites cellules dans le jardin de leur père, où ils ſe retiroient ſouvent pour prier. *Therèſe* continua de ſe porter ainſi à la vertu juſqu'à la mort de ſa mère, qu'elle perdit à l'âge de douze ans. Cette époque fut celle de ſon changement. La lecture des romans la jeta dans la diſſipation, & l'amour d'elle-même & du plaiſir auroient bientôt éteint toute ſa ferveur, ſi ſon père ne l'eût miſe en penſion dans un Couvent d'Auguſtines. Elle apperçut le précipice auquel la grâce venoit de l'arracher; & pour l'éviter à l'avenir, elle ſe retira dans le monaſtère de l'Incarnation de l'Ordre du Mont-Carmel à Avila, & y prit l'habit le 2 Décembre 1536 à vingt-un ans. Ce Couvent étoit un de ces Monaſtères où le luxe & les plaiſirs du monde ſont pouſſés auſſi loin que dans le monde même. *Therèſe* entreprit de le réformer. Après avoir eſſuyé une infinité de traverſes, elle eut la conſolation de voir le premier monaſtère de la réforme fondé dans Avila en 1562. Le ſuccès de la réforme des Religieuſes l'engagea à entreprendre celle des Religieux. On en vit les premiers fruits en 1568, par la fondation d'un Monaſtère à Dorvello, Diocèſe d'Avila, où le bienheureux Jean de la Croix fit profeſſion à la tête des Religieux qui embraſſoient la réforme. C'eſt l'origine des Carmes déchauſſés. La providence répandit des bénédictions ſi abondantes ſur la famille de *Therèſe*, que cette Vierge laiſſa trente Monaſtères, quatorze d'hommes & ſeize de filles. Après avoir vécu dans le cloître quarante-ſept ans, les vingt-ſept premiers dans le monaſtère de l'Incarnation, & les vingt autres dans la réforme, elle mourut à Alve, en retournant de la fondation de ſon dernier monaſtère de Burgos, après un raviſſement de quatorze heures, le 4 Octobre 1582 à 67 ans. Son inſtitut fut porté de ſon vivant juſqu'au Mexique, dans les Indes occidentales, & s'étendit en Italie. Il paſſa enſuite en France, aux Pays-Bas, & dans tous les pays de la chrétienté. On a d'elle pluſieurs ouvrages, où l'on admire également la piété, l'énergie des ſentimens, la beauté & l'agrément du ſtyle. Les principaux ſont, 1°. Un volume de *lettres* publiées avec des notes de D. Juan de Palafox, Evêque d'Oſma. 2°. Sa *vie* compoſée par elle-même. 3°. La *manière de viſiter les monaſtères des Religieux*. 4°. Les *relations* de ſon eſprit & de ſon intérieur pour ſes confeſſeurs. 5°. Le *chemin de la perfection*. Arnaud d'Andilly a traduit preſque tous ſes ouvrages en françois, *in*-4°. & *in-fol.*

THÉRIACAL, ALE; adjectif. Qui a la vertu de la thériaque. *Eau thériacale. Herbe thériacale.*

THÉRIAQUE; ſubſt. fém. *Theriaca.* Compoſition médicinale en forme d'opiat, qui ſert de cordial & d'antidote, & dont la baſe eſt de la chair de vipère. *La compoſition de la thériaque a varié en divers temps, tant par le nombre & les eſpèces de*

drogues ; que par rapport à la manière de la préparer.

THERMAL, ALE ; adjectif. Il ſe dit particulièrement des eaux minérales chaudes.

Les eaux thermales tirent leur vertu d'un mélange de feu & de ſoufre qui ſe trouvent dans les mines voiſines des ſources, joint à une alcali qui diviſe ces minéraux, les étend dans l'eau, les y rend miſcibles & leur en communique la vertu ; les différentes indications dans les maladies ſe réduiſent à lever les obſtructions, à corriger les humeurs peccantes, à rétablir la force des fibres, & à chaſſer tout ce qui nuit à la conſtitution. On ne peut mieux y ſatisfaire que par l'uſage des eaux chaudes, puiſqu'elles ont la vertu d'inciſer, de réſoudre & de fondre les humeurs qui croupiſſent : car elles débouchent les vaiſſeaux, elles émouſſent & corrigent les humeurs acides & ſalines lorſque dans les premières voies, elles diviſent la mucoſité gluante du ſang, délaient les ſucs cruds & mal digérés, abſorbent, enveloppent les parties ſalines avec leſquelles ils ſont mêlés ; elles rétabliſſent l'action & le jeu des ſolides, & par-là elles augmentent la circulation du ſang, hâtent les ſecrétions & les excrétions en général & en particulier ; elles ſont ſalutaires dans la phthiſie & la cacochymie, dans les maladies de l'eſtomac, telles que ſa bouffiſſure, ſon relâchement, le défaut d'appétit, la peſanteur, comme dans le cochemar ; elles ſoulagent & arrêtent le vomiſſement ordinaire & journalier ; elles arrêtent les chûtes de l'anus ; elles calment le teneſme. Elles peuvent auſſi ſoulager dans la cachexie, le ſcorbut & les fièvres quartes rébelles.

On emploie avec ſuccès les eaux thermales pour apaiſer les hémorragies dans pluſieurs cas, ſoit du poumon, ſoit des hémorrhoïdes ou de la matrice ; & lorſque les écoulemens périodiques ſont arrêtés, rien n'eſt plus propre pour les rétablir que ces mêmes eaux.

Elles nettoient les conduits urinaires, & préviennent la gravelle, la pierre & la dyſurie ; elles ſont bonnes dans les abcès des reins, de l'uretère & de la veſſie, mais avec précaution.

Quant aux maladies du poumon, elles rendent la reſpiration plus libre, en débarraſſant les bronches de la lymphe viſqueuſe, dans l'aſthme, la fauſſe péripneumonie & la phthiſie, ſurtout lorſque ces maladies ſont produites par l'obſtruction & la lenteur des humeurs ; auſſi le célèbre Morthon ordonne-t-il les eaux thermales dans la phthiſie, & d'autres remèdes qui agiſſent en ſuivant les mêmes indications.

Si le ſavon eſt un grand remède dans les maladies arthritiques, on peut dire que les eaux chaudes étant ſulfureuſes & ſavonneuſes, ſont bonnes dans les différentes eſpèces de gouttes, telles que la ſciatique, le rhumatiſme, ſoit priſes intérieurement, ſoit appliquées au dehors en bains, en douches ou en fomentations.

Elles ſont auſſi émollientes & réſolutives pour les tumeurs dures & skirrheuſes ; elles fortifient les fibres relâchées, tandis qu'elles relâchent celles qui ſont affectées de ſpaſme, ce qui fait que ces eaux ſont très-bonnes dans la paralyſie & la

la contraction convulsive des membres.

Comme elles détergent & nettoient les conduits excrétoires, elles soulagent dans nombre de maladies cutanées, comme la galle, la gratelle & la lèpre; elles sont efficaces dans les obstructions des glandes de la peau, dans la suppression de la transpiration, dans la dureté & la rigidité de la peau.

Mais comme les remèdes les plus salutaires nuisent souvent, surtout si les viscères sont affectés, de même ces eaux chaudes sont préjudiciables dans certaines maladies de la tête, de la poitrine & du bas ventre, comme les skirres, les tubercules, ou lorsque ces parties ou leurs viscères sont ulcerés ou affectés d'un empième.

L'usage de ces eaux est aussi préjudiciable à ceux qui sont disposés à l'apoplexie, à la migraine, à l'épilepsie, aux mouvemens convulsifs, aux polypes & aux anévrismes; elles nuisent dans les hydropisies, dans les phthisies confirmées, dans les cancers, dans les ulcères phagédéniques.

Lorsqu'il y a des inflammations externes ou internes, on doit les éviter jusqu'à ce que les maladies soient fort calmées.

L'usage de ces eaux, soit intérieur, soit extérieur, demande l'administration des remèdes généraux, 1°. la saignée est nécessaire dans les pléthoriques & dans ceux qui ont le sang épais, pour diminuer la résistance qu'il opposeroit à leur action.

2°. Les purgatifs doivent précéder, de peur que les eaux n'entraînent avec elles la matière des premières voies dans les troisièmes voies. Les purgatifs conviennent aussi au milieu & à la fin de l'usage des eaux; mais il faut que ce soit des minoratifs, autrement ils ne disposeroient pas efficacement à l'action des eaux chaudes.

3°. Si on boit les eaux, il faut commencer par de légères doses, que l'on augmentera par degrés, pour y accoutumer l'estomac peu à peu; l'exercice & le régime sont absolument nécessaires, selon la dose & la quantité des eaux; les fruits surtout doivent être évités.

4°. Les passions lentes & les violentes, telles que le chagrin & la colère, sont également contraires dans l'usage des eaux; il faut éviter de les ordonner aussi aux personnes qui sont disposées à ces passions, attendu que leur constitution est trop roide & trop foible.

5°. Il faut prendre garde de prendre le bain trop chaud, ou de boire les eaux trop chaudes; mais on ne peut pas donner des règles précises à ce sujet; la chaleur externe ou interne que cette pratique causeroit dans le corps, produiroit un mouvement d'expansion trop violent dans le sang & dans les humeurs, ce qui ne manqueroit pas d'attirer des inflammations, des douleurs de tête, & des constrictions spasmodiques, avec des anxiétés dans les viscères du bas-ventre.

6°. Ce n'est pas tout d'approprier les différentes espèces d'eaux thermales aux maladies; il faut avoir égard aux fibres & à la différence de leur tissu: car dans le cas de fibres tendres & délicates, il faut employer des eaux chaudes, douces, émollientes, & qui soient peu actives; cela a surtout lieu pour les eaux dures que l'on emploie dans les bains; comme leur pression est violente, elles produi-

roient des effets dangereux pour les entrailles.

C'eſt ainſi qu'entre les plus fameuſes eaux thermales, celles d'Aix-la-Chapelle ſont les plus fortes & les plus purgatives, deſorte qu'elles ne conviennent qu'à des eſtomacs capables d'en ſupporter la chaleur & le dégoût. Les eaux de Bourbon tiennent le milieu entre ces premières & celles de Bath ; elles ſont moins chaudes, moins dégoûtantes & moins purgatives. Celles de Bath contiennent moins de ſoufre & plus de feu que les deux autres ; elles ne purgent point à moins qu'on ne les prenne avec trop de précipitation, ou en trop grande quantité.

THERMANTIQUE ; adjectif des deux genres, & terme de Médecine, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Il ſe dit des remèdes qui réchauffent, augmentent & ranimment la chaleur naturelle.

THERMES, (Paul de la Barthe, Seigneur de) né à Conſerans, d'une famille ancienne, mais pauvre, ſe conſacra aux armes dès ſa jeuneſſe. Il les porta avec diſtinction ſous *François I*, *Henri II*, & *François II*. La victoire de Cériſoles en 1544, où il combattit en qualité de Colonel général de la Cavalerie légère, fut dûe en partie à ſa valeur ; mais ſon cheval ayant été tué ſous lui, il fut fait priſonnier, & on ne pût le racheter, qu'en donnant en échange trois des plus illuſtres priſonniers ennemis. La priſe du Marquiſat de Saluces & du château de Ravel, l'une des plus fortes places du Piémont, lui acquit en 1547 une nouvelle gloire. Envoyé en Écoſſe deux ans après, il répandit la terreur en Angleterre, & la paix fut le fruit de cette terreur. On l'envoya à Rome en 1550, en qualité d'Ambaſſadeur, mais n'ayant pas pu porter *Jules III* à faire la paix avec les *Farnèſes*, il commanda les troupes Françoiſes en Italie, & s'y ſignala juſqu'en 1558. Ce fut dans cette année qu'il obtint le bâton de Maréchal de France & qu'il prit Dunkerque ; mais il fut moins heureux à la journée de Gravelines. Il perdit la bataille, fut bleſſé & fait priſonnier. Le Maréchal de *Thermes* ayant recouvré ſa liberté à la paix de Cateau-Cambreſis en 1559, continua de ſe diſtinguer contre les ennemis de l'État. Il mourut à Paris en 1562, ſans laiſſer de poſtérité, & après avoir inſtitué ſon héritier *Roger de Saint Lary*, Seigneur de Belle-Garde. Le Maréchal de *Thermes* eſſuya des revers : mais ſa valeur, ſon intrépidité, ſon zèle pour l'état, ſon mépris de la mort couvrirent ſes fautes, ou plutôt ſes malheurs.

THERMES ; ſubſtantif maſculin pluriel. Bâtimens qui chez les Anciens étoient deſtinés pour les bains, & qui faiſoient originairement partie des Gymnaſes.

Les thermes étoient à Rome des édifices ſomptueux. On s'y lavoit l'hiver avec de l'eau tiéde, quelquefois avec des eaux de ſenteur, ou bien par une autre ſorte de molleſſe, on faiſoit ſeulement ſentir à ſon corps les vapeurs chaudes de l'eau. Pendant l'hiver, on s'oignoit le corps avec des huiles & des parfums de prix ; & pendant l'été après être ſorti du bain tiéde on alloit ſe rafraîchir dans de l'eau froide. Gordien voulut bâtir dans un même lieu des *thermes* pour l'hiver & pour l'été, mais la mort qui le prévint l'empêcha d'achever l'ouvrage. L'Empereur Aurélien fit bâtir au-

delà du Tibre des *thermes* pour l'hiver ſeulement.

Les *thermes* étoient ſi vaſtes, qu'Ammien Marcellin, pour donner une idée de leur grandeur, les compare à des provinces entières, *in modum Provinciarum extructa lavacra*. Ce qui nous reſte encore aujourd'hui de quelques anciens *thermes*, nous fait juger de leur étendue prodigieuſe; une ſeule ſalle d'un de ces édifices fait aujourd'hui l'Égliſe des Chartreux à Rome; une des loges du portier fait l'Égliſe des Feuillans.

Les Édiles avoient inſpection ſur les *thermes*, & ſous eux étoient pluſieurs Miniſtres inférieurs, de ſorte que l'ordre y régnoit malgré l'entière liberté que l'on y trouvoit. Il n'y avoit aucune diſtinction pour les places; le Peuple comme la Nobleſſe, l'Artiſan comme le Magiſtrat, avoit droit de choiſir parmi les places vides, celle qui étoit le plus à ſon gré.

Ordinairement les *thermes* n'étoient point communs aux hommes & aux femmes; ce ne fut que ſous quelques Empereurs corrompus que cette indécence eut lieu. Les endroits où les hommes ſe baignoient, furent preſque toujours ſéparés des lieux deſtinés aux bains des femmes, & même pour mettre encore mieux à couvert l'honneur de celles-ci, Agrippine, mère de Néron, fit ouvrir un bain deſtiné uniquement à l'uſage des femmes; exemple qui fut imité par quelques autres dames Romaines.

THERMIE; île de l'Archipel, une des Cyclades, au ſud de l'île de Zia, & au nord de Serfante, près du golfe d'Engia. Elle a cinq lieues de long & deux de large. Le terrain y eſt bon & bien cultivé. On y recueille beaucoup de ſoie. C'eſt un pays de bonne chère; on y a les perdrix preſque pour rien. Thermie en eſt le chef-lieu & la réſidence d'un Évêque grec.

THERMOMÈTRE; ſubſtantif maſculin. Inſtrument fait pour indiquer les degrés de la chaleur ou du froid actuel, par le moyen de la liqueur qui eſt enfermée dedans, & qui monte ou deſcend par la dilatation ou la condenſation dont elle eſt ſuſceptible.

Corneille Drebbel, payſan Hollandois, paſſe pour avoir inventé le thermomètre au commencement du dix-ſeptième ſiècle, & ce fut dans ce temps que cet inſtrument devint public en Flandre & en Angleterre. Quelques-uns attribuent l'honneur de cette invention à Sanctorius; parcequ'il en fait mention dans ſon Commentaire ſur *Avicene*, & qu'il indique que cet inſtrument peut ſervir à connoître la température des malades; mais quelle étoit la conſtruction de cet inſtrument: c'eſt ce qu'on n'a pas connu, ou au moins cette connoiſſance ne s'eſt pas tranſmiſe aux Étrangers.

Comme l'air ſe raréfie beaucoup à un foible degré de chaleur, Drebbel s'eſt ſervi de ce fluide pour conſtruire ſon thermomètre.

Les Membres de l'Académie *Del Cimento* de Florence, ont imaginé le ſecond thermomètre, qui ſe trouva beaucoup meilleur que celui de Drebbel, mais il n'étoit pas exempt de défauts.

M. de Réaumur qui connoiſſoit l'utilité d'un bon thermomètre, travailla à perfectionner celui de Florence, & il y adapta avec un ſuccès très complet une échelle fixe. Pour réuſſir dans cette opération, il purgea d'air l'eſprit de vin dont

il fit uſage ; il fit la même choſe par rapport à la boule & au tube de cet inſtrument ; de ſorte qu'il parvint à lui donner toute la perfection qu'il pouvoit acquérir, quoiqu'il le cède encore en bonté au thermomètre de Mercure. 1°. Parcequ'on ne peut point en faire uſage pour meſurer toute l'intenſité du froid, même de celui qui eſt naturel. 2°. Il ne peut point ſervir non plus à meſurer la chaleur d'aucun liquide, ſi nous en exceptons l'eſprit de vin. 3°. Parceque l'eſprit de vin perd conſidérablement de ſa mobilité dans l'eſpace de peu d'années. 4°. Parceque les thermomètres à l'eſprit de vin ne s'accordent point, & ne peuvent être comparés dans les grands froids, avec ceux qui ſont faits avec du mercure. En effet, lorſque le thermomètre de mercure indiquoit le 22e degré au-deſſous de 0, celui d'eſprit de vin n'indiquoit alors que le 18e degré. Et lorſque le thermomètre de mercure marquoit le 28e ou le 37e degré de froid au deſſous de 0, celui d'eſprit de vin indiquoit alors le 25e & le 29e degré.

Le thermomètre de mercure eſt donc préférable à ceux qui ſont faits avec l'eſprit de vin. Pour en conſtruire un bon, prenez un verre dont la boule ait près d'un pouce, & le tube une demi-ligne de diamètre dans toute ſa longueur qui eſt d'un pied. Rempliſſez de mercure la boule & environ le tiers du tuyau ; plongez la boule dans un vaſe plein de glace pilée bien menue, & laiſſez-l'y juſqu'à ce que le mercure ait reçu tout le froid qu'il y peut prendre, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ceſſe de deſcendre dans le tube. Après cette première opération, tranſportez la boule du thermomètre dans un vaſe rempli d'eau bouillante ; laiſſez-l'y plongée juſqu'à ce que le mercure ceſſe de monter ; & lorſqu'il ſera élevé à cette hauteur, fermez hermétiquement l'orifice du thermomètre, de telle ſorte qu'il n'y ait point d'eſpace dans le tube qui ne ſoit rempli de mercure. Préparez enſuite une planche où ſoit tracée une échelle diviſée en deux parties géométriquement égales ; faites enſorte que le point de l'échelle où l'on a marqué *zéro*, correſponde à l'endroit du tube où la liqueur s'eſt fixée, lorſque la boule du thermomètre étoit plongée dans le vaſe plein de glace pilée ; enfin diviſez en quatre-vingts parties, ou quatre-vingts degrés l'eſpace de l'échelle qui marque la différence qu'il y a entre le mercure plongé dans un vaſe rempli de glace pilée, & le mercure plongé dans un vaſe rempli d'eau bouillante, & vous aurez un thermomètre conſtruit à la façon de M. de Réaumur, dont le mercure s'élevera d'autant plus au-deſſus de *zéro*, & deſcendra d'autant plus au deſſous de *zéro*, que le temps ſera plus chaud ou plus froid. On en apperçoit d'abord la raiſon phyſique ; la chaleur dilate, & le froid condenſe le mercure ; donc le mercure du thermomètre doit d'autant plus monter au-deſſus de *zéro*, que le temps eſt plus chaud ; & il doit d'autant plus deſcendre au-deſſous de *zéro*, que le temps eſt plus froid.

L'uſage du thermomètre s'étend à la végétation, aux procédés chimiques, à la ſanté de l'homme. C'eſt par le moyen de cet inſtrument que l'on règle les degrés de chaleur pour la conſervation des plantes dans les ſerres, que l'on

donne toujours le même degré de feu, que l'on règle la chaleur des poëles, que l'on connoît le degré de chaleur néceſſaire pour les vers à ſoie, pour faire éclorre les poulets, &c. Il y a ſur ce dernier article un bel uſage du *thermomètre* dans l'art de faire éclorre & d'élever toutes ſortes d'oiſeaux, *&c.* par M. de Réaumur. On trouve là une eſpèce de thermomètre fait avec du beurre, afin que les payſans puiſſent conſtruire un thermomètre bon pour cet uſage dans tous les temps.

THERMOPYLES; paſſage fameux dans l'hiſtoire, qui ſéparoit le Phocide de la Theſſalie. Il n'avoit que ſoixante pas de largeur. Ce fut là où Léonidas, premier du nom, Roi des Lacédémoniens, de la famille des Agides, défendit avec trois cens hommes ſeulement le paſſage, contre une armée effroyable de Perſes, conduite par leur Roi Xerxès. Cette multitude n'ébranla point le courage de Léonidas; & quelqu'un lui ayant dit que le ſoleil ſeroit obſcurci des fleches des Perſes, tant mieux, reprit-il, nous combattrons à l'ombre. Il fut tué avec tous les ſiens à cette journée mémorable. L'épitaphe gravée ſur leur tombe aux Thermopyles mêmes, portoit ces mots: *Paſſant, va dire à Sparte que nous ſommes morts pour obéir à ſes ſaintes lois.*

THERMOSCOPE; ſubſtantif maſculin. Synonyme de thermomètre.

THERPANDRE, Poëte Grec de l'île de Leſbos, floriſſoit vers la troiſième année de la vingt-ſeptième Olympiade, la 650 avant Jésus-Christ. Il fut le premier qui remporta le prix de Muſique aux jeux Carniens, inſtitués à Lacédémone. Il ſut auſſi calmer, par ſes chants mélodieux accompagnés des ſons de la cithare, une ſédition à Lacédémone. Therpandre pour étendre le jeu de la lyre, l'avoit augmentée d'une corde; mais les éphores le condamnèrent à l'amende à cauſe de cette innovation, & confiſquerent ſa lyre. On propoſoit des prix de Poëſie & de Muſique dans les quatre grands jeux de la Grèce, ſurtout dans les pythiques. Ce fut dans ces jeux que Therpandre remporta quatre fois le prix de Muſique, lequel ſe diſtribuoit avec une grande ſolennité.

THÉSAURISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Divitias congerere.* Amaſſer des tréſors. *Depuis qu'il a cet emploi il théſauriſe.*

On dit figurément, que *le Chrétien ne doit theſauriſer que pour le Ciel.*

THÈSE; ſubſt. fém. *Theſis.* On appelle ainſi toutes ſortes de propoſitions, de queſtions qui entrent dans le diſcours ordinaire. *Il ne faut pas changer la thèſe. Voici la thèſe qu'il ſoutenoit. Ne ſortons pas de la thèſe.*

On dit figurément en ce ſens, *ſoutenir thèſe pour quelqu'un*; pour dire, prendre les intérêts & la défenſe de quelqu'un contre ceux qui l'attaquent par leurs diſcours.

Thèse, ſe dit particulièrement de toute propoſition, ſoit de philoſophie, ſoit de théologie, ſoit de droit, ſoit de médecine, qu'on ſoutient publiquement dans les Écoles, dans les Univerſités. *Une thèſe de Théologie. Une thèſe de Droit. Une thèſe de Médecine. Une thèſe trop hardie. La Sorbonne a cenſuré cette thèſe.*

Thèse, ſe prend quelquefois pour la diſpute des thèſes. *Soutenir une thèſe. Argumenter à une thèſe.*

Thèse, ſe dit encore d'une feuille imprimée, ſoit en papier, ſoit en ſatin,

qui contient pluſieurs propoſitions, tant générales que particulières, de Philoſophie, de Théologie, de Droit, de Médecine, & qui eſt ordinairement enrichie de quelque éſtampe. *Il lui a porté une thèſe. Il préſenta des thèſes de ſatin à la Cour. Imprimer des thèſes.*

On imprime auſſi des *thèſes* en cahier & on les diſtribue de même que celles qui ſont en feuilles.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

THÉSÉE, parent & comtemporain d'Hercule, étoit fils d'Égée, Roi d'Athènes & d'Éthra, fille de Pitthée, Roi de Tréſénes. Pallas, frère d'Egée, avoit pluſieurs enfans, connus ſous le nom de Pallantides, qui voyant leur oncle ſans héritiers, travailloient ſourdement à uſurper ſur lui la Couronne d'Athènes, & avoient déjà mis dans leur parti un grand nombre de citoyens les plus accrédités. Cependant Egée, en paſſant à Tréſénes, y épouſa Ethra, fille de Pitthée, & tint ſon mariage ſecret, par la crainte qu'il avoit de ſes neveux. Il retourna enſuite à Athènes; mais en partant il avoit mis ſous une groſſe pierre ſon épée & ſa chauſſure, & avoit exigé d'Ethra que, ſi elle accouchoit d'un fils, elle ne le lui envoyât point qu'il n'eût la force de lever la pierre, & de prendre la chauſſure & l'épée pour les lui apporter; qu'à ces marques il le reconnoîtroit pour ſon fils. Le ſecret qu'on avoit gardé ſur le mariage d'Egée avec Ethra, & ſur la naiſſance de Théſée, donna lieu aux bruits qui coururent qu'il étoit fils de Neptune, & Théſée lui-même ne chercha point dans la ſuite à les détruire. Pitthée, l'homme le plus ſage & le plus habile de ſon temps, prit un ſoin particulier de l'éducation de ſon petit-fils; & les ſentimens qu'il lui inſpira, lui firent concevoir le deſſein d'imiter Hercule, & de mériter comme lui le glorieux titre de bienfaiteur du genre humain, en purgeant la terre des monſtres & des brigands dont il reſtoit encore un grand nombre à exterminer. Il partit pour Athènes malgré les remontrances de Pitthée ſur le peu de ſûreté qu'il y avoit dans la route; & en effet il ne marcha pas long-temps ſans trouver des occaſions d'eſſayer ſon courage. En traverſant le territoire d'Epidaure, il rencontra le Géant Périphétes armé d'une maſſue dont il aſſommoit les paſſans: il voulut arrêter Théſée, mais ce jeune Héros l'ayant tué, prit la maſſue, & la porta toujours comme le premier monument de ſa valeur naiſſante. De-là, il rencontra dans l'Iſthme de Corinthe, un autre Géant beaucoup plus fort & plus redoutable nommé *Sinnis*, & qu'on avoit ſurnommé *Pityocampte*, ou *Ployeur de pins*, parce qu'il avoit imaginé de plier deux pins ou d'autres arbres, juſqu'à terre, en les approchant l'un de l'autre, & d'y attacher ceux qui tomboient entre ſes mains, de manière que les arbres en ſe relevant par leur reſſort naturel, écartelloient ces malheureuſes victimes de ſa cruauté: Théſée lui fit ſubir le même traitement, & continua ſa route. Il y avoit à Crommyon près de Corinthe, une laie qui étoit la terreur du pays: Théſée la tua chemin faiſant; & lorſqu'il fut près de Mégare il eut affaire à Scyron, qui ſe mettoit en embuſcade dans des rochers, pour y guetter les paſſans, & les précipiter dans la mer: il y fut précipité lui-même. La terre,

dit-on, refuſa de recevoir ſes os dans ſon ſein; les flots les rejettèrent, & l'air les ayant pétrifiés, ils furent changés en ces rochers, qui de ſon nom furent appellés Scyrroniens. En paſſant par Eleuſis, il lutta contre le Géant Cercyon & le terraſſa; il fit enſuite mourir un autre Géant nommé *Procuſte* dont la manie étoit d'étendre les paſſans ſur un lit, de les accourcir en leur coupant les extrémités du corps s'ils excédoient en longueur la meſure du lit, ou de les y égaler, s'ils n'avoient pas la même longueur, en les allongeant avec des cordes que tiroient de forts chevaux.

Théſée arrive enfin à Athènes, où peu s'en faut qu'il ne tombe dans les piéges que Médée lui avoit tendus. Egée l'avoit épouſée lorſqu'elle vint de Corinthe ſe réfugier auprès de lui; & comme elle eut du ſoupçon ſur la naiſſance de Théſée, elle voulut l'empoiſonner pour aſſurer la Couronne à l'enfant dont elle étoit groſſe; mais au moment qu'il alloit boire dans la coupe que ſa belle-mère lui faiſoit préſenter par Egée lui-même, il fut reconnu à l'épée & à la chauſſure qu'il portoit, & Médée, pour ſe dérober à la peine qu'on lui auroit fait ſubir, s'enfuit précipitamment d'Athènes. Quelque temps après Théſée tua près de Marathon le taureau qu'Hercule avoit amené de l'île de Crète, & qu'Euryſthée avoit lâché dans l'Attique. Il eut enſuite une autre occaſion d'exercer ſon courage: il fut invité par Méléagre, avec Pirithoüs ſon ami, à combattre le fameux ſanglier qui ravageoit les campagnes de Calydon; & quoique la gloire de tuer ce monſtre fut réſervée à Méléagre, Théſée ne ſe diſtingua pas moins dans cette entrepriſe par des prodiges de valeur.

Après cette expédition Théſée retourna à Athènes & trouva cette ville dans la plus grande déſolation. On y célébroit tous les ans avec une grande ſolennité, des fêtes en l'honneur de Minerve qu'on appelloit *Panathénées*: on s'y rendoit de toutes parts; & Minos II, Roi de Crète, Prince redoutable par ſes forces maritimes, y avoit envoyé Androgée ſon fils. Ce jeune Prince avoit remporté tous les prix dans les jeux dont ces Fêtes étoient accompagnées. Les liaiſons qu'il fit avec les enfans de Pallas, frère d'Egée, l'ayant rendu ſuſpect, Egée le fit aſſaſſiner. A cette nouvelle Minos, avec toutes ſes forces, vint fondre ſur l'Attique, qui dans le même temps étoit ravagée par la peſte. On envoya conſulter l'oracle de Delphes, dont la réponſe fut que les Dieux ne ceſſeroient d'affliger les Athéniens que lorſqu'ils auroient donné au Roi de Crète une entière ſatisfaction. Ils allèrent en conſéquence lui demander la paix, aux conditions qu'il voudroit leur impoſer; & Minos exigea d'eux qu'ils lui envoyaſſent tous les ans un tribut de ſept jeunes filles & de ſept jeunes garçons. Les Grecs publierent qu'on les enfermoit dans le fameux labyrinthe que Dedale avoit conſtruit dans l'île de Crète & qu'ils y ſervoient de pâture au Minotaure, monſtre moitié homme & moitié taureau. On alloit tirer au ſort pour la troiſième fois les enfans de tribut. Les Athéniens au déſeſpoir, éclatoient en murmures qui annonçoient une révolte générale; & Théſée pour les appaiſer s'offrit volontairement pour être une des victimes deſtinées au Minotaure. A

ſon arrivée dans l'île de Crète, ſa bonne mine lui gagna le cœur d'Ariane & de Phèdre, filles de Minos. La première lui donna un fil qu'il attacha à l'entrée du labyrinthe, & qui lui fut d'un grand ſecours pour en ſortir, après qu'il eut tué le Minotaure. Il ramena les autres enfans & enleva les deux filles de Minos. Malgré le ſervice qu'Ariane lui avoit rendu, il l'abandonna dans l'île de Naxe où Bacchus vint l'épouſer, & pour immortaliſer ſon nom, ce Dieu plaça dans le Ciel la couronne qu'il lui avoit donnée, entre la conſtellation du dragon & celle du ſerpent. Théſée épouſa Phédre, & cette nouvelle paſſion l'aveugla au point, qu'elle lui fit négliger un devoir eſſentiel. En partant pour l'île de Crète, il avoit arboré un pavillon noir, & avoit promis à ſon père d'en mettre un blanc, s'il revenoit vainqueur du Minotaure. Il oublia ſa promeſſe, & ſon père ayant vu de loin le vaiſſeau avec des marques de deuil, crut que ſon fils étoit mort, & de déſeſpoir ſe jeta dans la mer, qui depuis fut appellée la mer Egée.

Théſée prit poſſeſſion de la couronne d'Athènes; mais l'amour de la gloire lui fit bientôt tenter de nouvelles aventures. On a vu à l'article *Pirithoüs* que ce Prince ayant engagé Théſée à l'aider dans le deſſein qu'il avoit formé d'enlever Proſerpine au Dieu des Enfers, cette entrepriſe téméraire eut le ſuccès qu'elle méritoit. Pirithoüs, comme nous l'avons dit, y perdit la vie, & Théſée fut conduit chargé de chaînes à Pluton, & condamné à être éternellement aſſis. Il fut enſuite délivré par Hercule & ramené ſur la terre. Il avoit été, dit-on, dans ſa jeuneſſe du nombre des Héros qui s'étoient embarqués pour la conquête de la toiſon d'or; & Hercule qui n'avoit pu voir ſans admiration les preuves qu'il avoit données de ſon courage, l'avoit invité à s'unir à lui, pour faire la guerre aux Amazones. Hippolyte leur Reine, autrement nommée Antiope, ayant été priſe dans le combat, Hercule en fit préſent à Théſée, qui en eut Hippolyte, ce Prince ſi ſage & ſi renommé pour ſa chaſteté. Phédre, fille de Minos, que Théſée avoit épouſée, comme on l'a vu, à ſon retour de l'île de Crète, avoit conçu pour ce jeune Prince une paſſion déteſtable, & la déclaration qu'elle lui en fit ayant été rejetée avec horreur, elle ne put ſoutenir la honte de ce mépris, & ne reſpira que la vengeance. Elle apprit alors que Théſée avoit été retiré des Enfers par le ſecours d'Hercule, & dans la juſte crainte qu'on ne lui révélât ſon crime, elle ſe pendit après avoir écrit une lettre où elle marquoit à Théſée qu'elle n'avoit pu ſurvivre à l'outrage qu'elle avoit reçu d'Hippolyte. Dans le premier tranſport de ſa colère, Théſée implora le ſecours de Neptune contre ſon fils : ce Dieu envoya un monſtre marin qui effraya tellement les chevaux qui conduiſoient le char de ce jeune Prince, qu'ils l'emportèrent & le renverſèrent parmi des rochers, où ſon corps fut mis en piéces. Depuis cette cruelle aventure la vie de Théſée ne fut qu'un enchaînement de diſgraces & de malheurs. Les Pallantides, pendant ſon abſence, avoient indiſpoſé contre lui tous les Athéniens; & il fut enfin obligé de ſe retirer dans l'île de Scyros auprès de Lycomède, qui le précipita, dit-on, du haut

d'un

d'un rocher. Il fut mis après sa mort au nombre des demi-Dieux ou des Héros. On lui rendit des honneurs divins; & les Athéniens eux-mêmes s'étant repentis des mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits, lui érigèrent un temple qui devint célèbre par les sacrifices qu'on y offroit le huitième jour de chaque mois.

THÉSÉE DE; substantif féminin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi à Athènes une manière de se raser la tête introduite par Thésée. Ce Héros étant allé à Delphes, offrit aux Dieux sa chevelure; ce fut ceux de devant qu'il fit couper. On l'imita d'abord, ensuite la mode changea; & l'on donna le nom de *théséide* à l'ancienne.

THESMOPHORIES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. On appeloit ainsi les Fêtes qui se célébroient dans l'Attique au mois Pyanepsion (Novembre selon le P. Petau) en l'honneur de Cérès législatrice, parceque cette Déesse avoit, dit-on, donné de sages lois aux mortels. Il n'étoit pas permis aux hommes d'assister aux *Thesmophories*, & il n'y avoit que les femmes de condition libre qui pussent les célébrer; elles se rendoient en procession à Eleusis, & faisoient porter par des filles choisies les Livres sacrés. Toutes ces femmes étoient vêtues de robes blanches, selon Ovide, & durant la solennité qui étoit de cinq jours, elles étoient obligées de se séparer de la compagnie de leurs maris, pour célébrer les mystères de la Déesse avec plus de pureté.

THESMOTÈTHE; substantif masc. & terme d'Antiquité. Gardien des lois. C'est le titre qu'on donnoit à des Magistrats considérables dans les Républiques Grecques. Il y avoit à Athènes six principaux Thesmotèthes qu'on tiroit du nombre des neuf Archontes, & qu'on élisoit tous les ans pour être les surveillans & les conservateurs des lois. Les six derniers Archontes d'Athènes étoient appelés d'un nom commun *Thesmotèthes*, parcequ'ils avoient une intendance particulière sur les lois. Leur principal devoir étoit de veiller à leur intégrité, de s'opposer aux nouvelles lois, avant qu'elles eussent été examinées, & de maintenir les anciennes dans toute leur pureté. Ils jugeoient de ce qui regarde l'adultère, les insultes, les calomnies, les fausses inscriptions & citations, la corruption des Magistrats & des Juges inférieurs, les fraudes des Marchands & des contrats de commerce; ils pouvoient convoquer des assemblées extraordinairement quand les affaires le requeroient, punir de la peine du talion les faux accusateurs, & marquer le rang des Juges & des Assesseurs. Pour entendre ce mot *Assesseur*, il faut savoir que les trois premiers Archontes se choisissoient chacun deux Coadjuteurs pour former leur tribunal; c'étoient comme des Conseillers; ils les présentoient au Sénat, & les faisoient agréer au peuple.

THESPIE; Nom d'une ancienne Ville de la Béotie, qui étoit située au pied du mont Hélicon. Les Thébains victorieux sous Épaminondas, saccagèrent *Thespie*, & n'en épargnèrent que les Temples. Athènes recueillit les Thespiens qui eurent le bonheur d'échapper à la fureur du soldat. Ceux-ci avoient été de tout temps si dévoués aux Athéniens, qu'autant de fois, c'est-à-dire de cinq ans en cinq ans, que les peuples de l'At-

tique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices, le héraut ne manquoit pas de comprendre les Thespiens dans les vœux qu'il faisoit à haute voix pour la République.

On célébroit à *Thespie* une fête solennelle en l'honneur des Muses; & pendant cette fête on faisoit des jeux qui étoient appelés *Musées*. Il y en avoit aussi d'autres qu'on nommoit *Erotidies*, à l'honneur de Cupidon, & on décernoit des prix non-seulement aux Musiciens, mais encore aux Athlètes.

On admiroit dans cette Ville une statue de bronze de Jupiter Sauveur; l'histoire dit que c'étoit un jeune homme nommé *Cléostrate*, qui se dévoua pour sa patrie, & que les Thespiens érigèrent cette statue en son honneur.

THESPIS, Poëte Tragique Grec, introduisit dans la Tragédie, un Acteur qui récitoit quelque discours entre deux chants du chœur. Cette nouveauté le fit regarder comme l'inventeur de la Tragédie, genre de poësie très-grossier, & très-imparfait dans son origine. *Thespis* barbouilloit de lie le visage de ses acteurs, & les promenoit de Village en Village sur un tombereau, d'où ils représentoient leurs piéces. Ce Poëte florissoit la deuxième année de la LXXXIVe Olympiade, la 443 avant Jésus-Christ. Ses Poësies ne sont pas venues jusqu'à nous.

THESSALIE; nom d'une ancienne contrée de la Grèce, toute environnée de hautes montagnes qui la séparoient, au nord, de la Macédoine dont elle étoit une province. Elle étoit bornée au sud par la Livadie; à l'est par l'Archipel; & à l'oueſt par l'Épire; on la nomme aujourd'hui *Janna*. On la divisoit en cinq parties, la Pélasgiotide, l'Estiotide, la Thessaliotide, la Phtiotide & la Magnésie. La Thessalie étoit abondante en bons chevaux, on lui doit l'art de les dompter. Il y avoit une cavalerie excellente, & les Thessaliens furent célébres en ce genre parmi les Grecs. C'est dans la Thessalie qu'arriva le fameux déluge de *Deucalion*, causé par le débordement du Pénée.

Histoire. Avant la guerre de Troye, Pélias & après lui Jason fils d'Æson, furent Rois d'Iolcos, ville de Thessalie: Jason & son fils Pirithoüs, se rendirent maîtres d'une partie de cette contrée, qui eut plusieurs petits Rois en ce temps-là, comme Achille, fils de Pélée, Prince de la Phtiotide; Euripile qui possédoit une partie de la Magnésie; Protésilas, Philoctete & Phœnix Gouverneur d'Achille. Après cela, les Thessaliens secouèrent pour la plupart le joug de leurs Princes. Ils ne firent qu'un seul corps, & se gouvernèrent par une assemblée solennelle, qu'on appeloit *Pylaïque*. Ils ne laissoient pas d'avoir encore quelques Rois du temps de la guerre du Péloponèse. Dans ce tems-là, Pharsalus Roi des Thessaliens, chassa Oreste, fils d'Échécratides, qui fut contraint de quitter la Thessalie pour se retirer à Athènes.

Vers ce même temps, une partie de la Thessalie étoit sous la domination des Thraces; & ceux qui avoient conservé leur liberté, favorisoient plus les Athéniens que les Lacédémoniens. Tandis qu'une partie de cette province vivoit ainsi libre, Jason usurpa la ville de Phérès, & persuada aux Thessaliens de se rendre maîtres de la Grèce.

Il devint leur chef, & enſuite leur Seigneur & leur tyran. Jaſon fut tué par ſes frères Polydore & Polyphron, la troiſième année de la 102e Olympiade. Après ce meurtre, Polyphron ſe défit de Polydore, & régna ſeul une année; enſuite il fut empoiſonné par ſon frère Alexandre, qui régna douze ans, & fut plus méchant que les trois autres. Les Theſſaliens ſecourus par les Thébains, taillèrent ſes troupes en piéces ſous la conduite de Pélopidas, & Alexandre ſe vit obligé de rendre leurs Villes, & de garder ſeulement celle de Phérès. Il ne put éviter les embuches que lui tendirent ſa femme Thébé & ſes frères Lycophron & Tiſiphon, qui après ſa mort devinrent tyrans.

Les Alévades qui étoient les principaux nobles de Theſſalie, ayant envoyé prier Philippe, père du grand Alexandre, de les affranchir de la tyrannie, il les en délivra dans la quatrième année de la 105e Olympiade, & il les eut toujours pour amis depuis ce tems-là; de ſorte qu'ils l'aſſiſtèrent lui & ſon fils Alexandre dans toutes leurs guerres. Il eſt vrai que Philippe, lorſqu'il eut rendu la liberté aux Theſſaliens, ſe les aſſujettit, & s'empara de leurs mines. Alexandre le Grand fut auſſi reconnu pour Prince de la même nation, qui lui laiſſa la jouiſſance de tous ſes revenus; depuis lors la Theſſalie étant comme unie à la Macédoine, eut le même ſort; & enfin les Romains conquirent l'une & l'autre.

THESSALIEN, ENNE; adjectif & ſubſtantif. Qui appartient à la Theſſalie, qui eſt de Theſſalie.

THESSALONICIEN, ENNE; ſubſtantif. Qui eſt de Theſſalonique.

Il y a deux Epîtres de Saint Paul aux Theſſaloniciens. Dans la première, l'Apôtre les loue de ce qu'ils étoient demeurés fermes dans la foi qu'il leur avoit prêchée. Il leur donne divers préceptes touchant la vie Chrétienne. Théodoret & S. Chryſoſtome, croient avec raiſon que c'eſt la première de toutes les Epîtres de S. Paul; elle fut envoyée de Corinthe l'an 52 de notre Ere.

Dans la ſeconde, Saint Paul s'explique plus clairement ſur le jour du jugement, & enſeigne contre les faux Docteurs qui troubloient les Theſſaloniciens, que le Chriſt ne doit venir qu'après que l'Antechriſt aura paru. Il y reprend des gens oiſifs & inquiets de ce qu'ils ne s'étoient pas corrigés. Elle eſt écrite du même lieu, & la même année que la première.

THESSALONIQUE; ancienne ville de la Macédoine ſur le Golfe Thermaïque, auquel elle donna ſon nom, car elle fut d'abord appelée, *Therma*, avant qu'elle eut été aggrandie & embellie par *Caſſander*, qui la nomma Theſſalonique, de ſa femme, fille de Phillippe de Macédoine. Elle fut capitale de la Macédoine ſous les Romains, & le Siége d'un Préſident & d'un Queſteur; elle eſt encore aujourd'hui conſidérable, & on la nomme *Salonichi*.

THETFORD; ville d'Angleterre, dans le Comté de Norfolk, ſur l'Ouſe, à 24 lieues, nord-eſt, de Londres. Elle a deux députés au Parlement.

THETIS. *Voyez* TÉTHIS.

THÉVENOT, (Melchiſedech) nâquit avec une paſſion extrême pour les voyages, & dès ſa jeuneſſe il quitta Paris ſa patrie, pour parcourir l'Univers; il ne vit néan-

moins qu'une partie de l'Europe; mais l'étude des langues & les ſoins qu'il prit de s'informer avec exactitude des mœurs & des coutumes des différens peuples, le rendirent peut-être plus habile dans la connoiſſance des pays étrangers, que s'il y eût voyagé lui-même. Une autre inclination de Thevenot étoit de ramaſſer de toutes parts les livres & les manuſcrits les plus rares. La garde de la bibliothéque du Roi lui ayant été confiée, il l'augmenta d'un nombre conſidérable de volumes qui manquoient à ce riche tréſor. Thévenot aſſiſta au Conclave tenu après la mort d'Innocent X; il fut chargé de négocier avec la République de Gènes, en qualité d'Envoyé du Roi. Il remplit cet emploi avec ſuccès. Une fièvre double tierce, qu'il rendit continue par une diette opiniâtre, l'emporta en 1692, à 71 ans. On a de lui des *Voyages*, dans leſquels il a inſéré la deſcription d'un niveau de ſon invention.

THÉURGIE; ſubſtantif féminin. *Theurgia.* Eſpèce de magie, par laquelle on croyoit entretenir commerce avec les divinités bienfaiſantes.

L'appareil de la magie Théurgique avoit quelque choſe de ſage & de ſpécieux. Il falloit que le Prêtre Théurgique fût irréprochable dans ſes mœurs, que tous ceux qui avoient part aux opérations fuſſent purs, qu'ils n'euſſent eu aucun commerce avec les femmes, qu'ils n'euſſent point mangé de choſes qui euſſent eu vie, & qu'ils ne fuſſent point ſouillés par l'attouchement d'un corps mort. Ceux qui vouloient y être initiés devoient paſſer par différentes épreuves toutes difficiles, jeûner, prier, vivre dans une exacte continence, ſe purifier par diverſes expiations: alors venoient les grands myſtères où il n'étoit plus queſtion que de méditer & de contempler toute la nature, car elle n'avoit plus rien d'obſcur ni de caché, diſoit-on, pour ceux qui avoient ſubi ces rigoureuſes épreuves; on croyoit que c'étoit par le pouvoir de la Théurgie qu'Hercule, Jaſon, Théſée, Caſtor & Pollux, & tous les autres héros, opéroient ces prodiges de valeur qu'on admiroit en eux.

Ariſtophane & Pauſanias attribuent l'invention de cet art à Orphée, qu'on met au nombre des Magiciens Théurgiques; il enſeigna comment il falloit ſervir les Dieux, appaiſer leur colère, expier les crimes & guérir les maladies; on a encore les hymnes compoſés ſous ſon nom vers le temps de Piſiſtrate: ce ſont de véritables conjurations Théurgiques.

Il y avoit une grande conformité entre la magie Théurgique & la Théologie myſtérieuſe du Paganiſme, c'eſt-à-dire celle qui concernoit les myſtères ſecrets de Cérès de Samothrace, *&c.* Il n'eſt donc pas étonnant, dit M. Bonami, de qui ceci eſt tiré, qu'Apollonius de Thyane, Apulée, Porphyre, Jamblique, l'Empereur Julien, & d'autres Philoſophes Platoniciens & Pythagoriciens accuſés de magie ſe ſoient fait initier dans ces myſtères; ils reconnoiſſoient à Éleuſis les ſentimens dont ils faiſoient profeſſion. La Théurgie étoit donc fort différente de la magie *Goétique* ou *Goetie*, où l'on invoquoit les Dieux infernaux & les Génies malfaiſans; mais il n'étoit que trop ordinaire de s'adonner en même tems à ces deux

ſuperſtitions, comme faiſoit Julien.

Les formules Théurgiques, au rapport de Jamblique, avoient d'abord été compoſées en langue Égyptienne ou en langue Chaldéenne. Les Grecs & les Romains qui s'en ſervirent, conſervèrent beaucoup de mots des langues originales, qui mêlés avec des mots Grecs & Latins, formoient un langage barbare inintelligible aux hommes, mais qui, ſelon le même Philoſophe, étoit clair pour les Dieux. Au reſte, il falloit prononcer tous ces termes ſans en omettre, ſans héſiter ou bégayer, le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération Théurgique.

THEUTAT, ou THEUTATES; Noms ſous leſquels les Celtes adoroient la Divinité connue des Grecs & des Romains ſous le nom de Mercure. *Voyez* MERCURE.

THEUTH; nom d'un Dieu des Égyptiens qui ſelon Cicéron, étoit le même que Mercure.

THIBAULT IV, Comte de Champagne & Roi de Navarre, mort à Troyes en Champagne le 11 Juillet 1254, aima beaucoup la Poëſie, & répandit ſes bienfaits ſur ceux qui ſe diſtinguoient dans cet art. Il a réuſſi lui-même à faire des chanſons. Ses vertus lui méritèrent le ſurnom de *grand*; & ſes ouvrages, celui *de faiſeur de chanſons*. *L'Évêque de la Ravaliere* a publié ſes poëſies avec des obſervations, en un vol. *in*-12. L'Éditeur y ſoutient que ce que l'on a débité ſur les amours de ce Prince pour la reine Blanche, eſt une fable. On trouve dans cette curieuſe édition un gloſſaire pour l'explication des termes qui ont vieilli.

THIBOUST, (Claude-Charles) né à Paris en 1701, fut Imprimeur du Roi & de l'Univerſité. Dégouté du monde, il entra au Noviciat des Chartreux; & s'il ne fit pas profeſſion de la règle de *Saint Bruno*, il conſerva toute ſa vie pour cet inſtitut l'attachement le plus tendre. Cette inclination le porta à faire une traduction, en proſe Françoiſe, des vers Latins qu'on lit dans leur petit cloître de Paris. Ces vers renferment la vie de S. Bruno, peinte par Leſueur, dans vingt-un tableaux, qui font l'admiration des artiſtes & des connoiſſeurs. Thibouſt fit deux éditions de ſon ouvrage. La première eſt *in*-4°. en 1756, ſans gravures. Cet Imprimeur travailloit à une traduction d'Horace, lorſqu'il mourut le 27 Mai 1757, à Bercy, âgé de 55 ans. On a encore de lui la traduction du Poëme de *l'excellence de l'Imprimerie* qu'avoit compoſé ſon père. Il la fit paroître en 1754, avec le Latin à côté. Son père (*Claude-Louis*) s'occupa particulièrement de l'impreſſion des livres de claſſes, & il y travailla avec beaucoup de ſuccès. Il poſſédoit la langue Grecque & Latine.

THIÉRACHE; pays de France qui fait partie de la Province & du Gouvernement militaire de la Picardie. Il eſt borné au nord par le Hainaut & le Cambréſis, au midi par le Laonois, au levant par la Champagne, & au couchant par le Vermandois. Philippe-Auguſte le réunit à la couronne après la mort d'Éliſabeth, Comteſſe de Flandre, fille du dernier Comte de Vermandois. Il abonde en blé; Guiſe en eſt le chef-lieu.

THIERI I, Roi de France, fils de Clovis II, & frère de Clotaire III & de Childebert II, monta ſur le

trône de Neuſtrie & de Bourgogne par les ſoins d'Ebroin, Maire du Palais en 670. Mais peu de tems après, il fut raſé par ordre de Childeric & renfermé dans l'Abbaye de Saint Denis. Après la mort de ſon perſécuteur, il reprit le ſceptre, & ſe laiſſa gouverner par Ebroin, qui ſacrifia pluſieurs têtes illuſtres à ſes paſſions. Dagobert I lui déclara la guerre, & le vainquit à Lettri en Vermandois, en 687. Ce Prince mourut en 690, à 39 ans. Il fut père de *Clovis III* & de *Childebert II*, Rois de France.

THIERRI I, Roi d'Auſtraſie, fils de Clovis I Roi de France, eut en partage la ville de Metz, capitale du Royaume d'Auſtraſie; l'Auvergne, le Rouergue, & quelques autres Provinces qu'il avoit enlevées aux Wiſigoths, pendant la vie de *Clovis*, ſon père. En 515 une flotte de Danois, ayant débarqué à l'embouchure de la Meuſe, pénétra juſque dans ſes terres. *Théodebert* ſon fils qu'il envoya contre eux, les vainquit & tua le Roi de ces barbares. Il ſe ligua en 528 avec ſon frère *Clotaire*, Roi de Soiſſons, contre *Hermenfroi*, qu'ils dépouillèrent de ſes Etats, & qu'ils firent précipiter du haut des murs de Tolbiac, où ils l'avoient attiré ſous la promeſſe de le bien traiter. Dans ces entrefaites, *Childebert* ſon frère ſe jeta ſur l'Auvergne. *Thierri* courut à la défenſe de ce pays, & obtint la paix les armes à la main. Il mourut quelque temps après en 534, après un règne de 23 ans, âgé d'environ 51 ans. *Thierri* étoit brave à la tête des armées, & ſage dans le Conſeil; mais il étoit dévoré par l'ambition, & ſe ſervoit de tout pour la ſatisfaire.

THIERRI II, *le jeune*, Roi de Bourgogne & d'Auſtraſie, fils de *Childebert II*, nâquit en 587. Il paſſa avec *Théodebert II*, ſon frère, les premières années de ſa vie, ſous la régence de la Reine Brunehaut, leur aïeule. Théodebert lui ayant ôté le gouvernement du Royaume, cette Princeſſe irritée ſe retira à Orléans vers Thierri, à qui elle perſuada de prendre les armes contre ſon frère, l'aſſurant qu'il n'étoit point fils de Childebert, & qu'elle l'avoit ſuppoſé à la place de ſon fils aîné qui étoit mort. Thierri obligea Théodebert de ſe renfermer dans Cologne, où il alla l'aſſiéger. Les habitans lui coupèrent la tête, & la jetèrent par-deſſus les murailles, pour avoir la paix avec le vainqueur. Thierri fit périr tous ſes enfans, à la réſerve d'une fille d'une rare beauté qu'il voulut épouſer, mais Brunehaut craignant qu'elle ne vengeât ſur elle la mort de ſon père, lui dit qu'il ne lui étoit pas permis d'épouſer la fille de ſon frère. Alors Thierri furieux de ce qu'elle lui avoit fait commettre un fratricide, voulut la percer de ſon épée; mais on l'arrêta, & il ſe réconcilia avec ſa mère qui le fit empoiſonner en 612. Cette mort d'un Prince foible & cruel n'excita aucun regret.

THIERRI DE NIEM, natif de Paderborn en Weſtphalie, Secrétaire de pluſieurs Papes, paſſa environ trente ans à la Cour de Rome. Il accompagna Jean XXIII au Concile de Conſtance, & il mourut peu de temps après vers l'an 1416, dans un âge avancé. On a de lui, 1°. une *Hiſtoire* du Schiſme des Papes, depuis la mort de Grégoire XI, juſqu'à l'élection d'Alexandre V, en trois livres, auxquels il a joint un autre ouvrage intitulé: *Nemus unionis*, qui contient les piéces ori-

pinales écrites de part & d'autre, touchant le ſchiſme. 2°. Un autre livre qui renferme la vie du Pape Jean XXIII, & ce qui s'eſt paſſé au Concile de Conſtance, juſqu'à la dépoſition de ce Pape. 3°. Une *invective* véhémente contre cet infortuné Pontife, ſon bienfaiteur. 4°. Un livre touchant les priviléges & les droits des Empereurs aux inveſtitures des Évêques. 5°. *L'Hiſtoire* de l'évaſion de Jean XXIII. Cet écrivain fait un portrait affreux de la Cour de Rome & du Clergé de ſon temps. Il écrit d'un ſtyle dur & barbare; mais il ne dit malheureuſement que trop vrai ſur les déſordres de ſon ſiécle.

THIERS, (Jean-Baptiſte) ſavant Bachelier de Sorbonne, nâquit à Chartres, vers 1636, d'un cabaretier. Après avoir profeſſé les humanités dans l'Univerſité de Paris, il fut Curé de Champrond au Diocèſe de Chartres, où il eut quelques démêlés avec l'Archidiacre, pour les droits des Curés de porter l'étole dans le cours de la viſite. Cette affaire n'eut pas le ſuccès qu'il ſouhaitoit. L'Abbé Thiers ſe brouilla avec le Chapitre. Le ſujet de ce démêlé vint de l'avarice des Chanoines de Chartres, qui louoient les places du porche de l'Égliſe, pour y vendre des chapelets, &c. L'Abbé Thiers déſapprouva cet uſage, & ſe fit des ennemis. Il fut obligé de quitter ce Diocèſe, & il permuta ſa Cure avec celle de Vibraie au Diocèſe du Mans, où il mourut âgé de 65 ans, en 1703. Cet écrivain avoit de l'eſprit, de la pénétration, une mémoire prodigieuſe & une érudition très variée; mais ſon caractère étoit un peu inquiet. Il avoit beaucoup de goût pour la Polémique, & il ſe plaiſoit à étudier & à traiter des matières ſingulières. Il a exprimé dans ſes livres le ſuc d'une infinité d'autres; mais il ne choiſit pas toujours les Auteurs les plus autoriſés, les plus ſolides & les plus exacts. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. Un *Traité des Superſtitions qui regardent les Sacremens*, en 4 vol. *in*-12; ouvrage très-utile & très-agréable à lire, même pour ceux qui ne ſont pas Théologiens. L'Auteur auroit pu ſe diſpenſer de ramaſſer toutes les pratiques ſuperſtitieuſes, répandues dans les livres défendus: auſſi lui reproche-t-on d'avoir fait plus de malades qu'il n'en a guéris. 2°. *Traité de l'expoſition du Saint Sacrement de l'Autel.* Paris, 1663, *in*-12 & en 1677, *in*-12. 3°. *L'Avocat des pauvres, qui fait voir les obligations où ſont les Bénéficiers de faire un bon uſage des biens de l'égliſe*, Paris 1676, *in*-12. 4°. *Diſſertations ſur les porches des égliſes*, Orléans, 1679, *in*-12. 5°. *Traité de la clôture des Religieuſes*, Paris, 1681, *in*-12. 6°. *Exercitatio adversùs Joannem de Launay.* 7°. *De retinenda in eccleſiaſticis libris voce paraclitus.* 8°. *De feſtorum dierum imminutione liber.* 9°. *Diſſertation ſur l'inſcription du grand portail du couvent des Cordeliers de Reims*, 1670, *in*-12. 10°. *Traité des Jeux permis & défendus*, Paris, 1686, *in*-12. 11°. *Diſſertations ſur les principaux Autels des égliſes, les jubés des égliſes & la clôture du cœur des égliſes*, Paris, 1688, *in*-12. 12°. *Hiſtoire des Perruques, où l'on fait voir leur origine, leur uſage, leur forme, l'abus & l'irrégularité de celles des Eccléſiaſtiques*, Paris, 1690, *in*-12. 13°. *Apologie de M. l'Abbé de la Trappe, contre les calomnies du Père de Sainte-Marthe*, Grenoble, 1694, *in*-12. 14°. *Traité de l'Ab-*

ſolution de la ſainte larme de Vendôme, Paris, 1699, *in*-12. 15°. *La Sauce-Robert*, ou *Avis ſalutaire à Meſſire Jean Robert, Grand Archidiacre, première partie*, 1676, *in*-8°; ſeconde partie, 1678, *in*-8°. 16°. *La Sauce-Robert juſtifiée, à M. de Riantz, Procureur du Roi au Châtelet*, ou *piéces employées pour la juſtification de la Sauce Robert*, 1679, *in*-8°.

THIERS, ou THIERN; Ville de France, en Auvergne, dans la Limagne, près de la Durolle, à neuf lieues, eſt, de Clermont. Il s'y fait un commerce conſidérable en papier, en carton, en fil & en quincaillerie.

THIMERAIS; pays de France qui fait partie de la province de Perche. *Voyez* PERCHE.

THIONVILLE; ville forte de France, capitale du Luxembourg François, ſur la Moſelle, à ſix lieues, nord-eſt, de Metz, & autant ſud-eſt, de Luxembourg. Les François la prirent ſur les Eſpagnols en 1558; elle leur fut rendue par le Traité de Cateau-Cambreſis. Le Marquis de Feuquieres fut obligé d'en lever le ſiége en 1639, après avoir été battu par le Général Picolomini. Le Prince de Condé la reprit en 1643, après la bataille de Rocroi; & elle fut cédée à la France par le traité des Pyrénées.

THIRENSTEIN; petite ville d'Allemagne dans la Baſſe-Autriche, près du Danube, à 15 lieues, nord-oueſt, de Vienne.

THISBÉ; nom d'une ancienne ville du pays de Galaad, au-delà du Jourdain. C'étoit la patrie du Prophête Élie.

Il y avoit une autre ville de même nom en Galilée, dans la tribu de Nephtali: celle-ci étoit la patrie de Tobie.

THISI; petite ville ou bourg de France dans le Beaujolois, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Villefranche.

Fin du vingt-ſeptième Volume.

De l'Imprimerie de D'HOURY. 1773.

855002